Céréales et pouvoirs : géopolitique et géoéconomie du blé dans les Afriques

Jérémy Denieulle

▶ **To cite this version:**

Jérémy Denieulle. Céréales et pouvoirs : géopolitique et géoéconomie du blé dans les Afriques. Géographie. Université de Reims Champagne-Ardenne, 2026. Français. ⟨NNT : ⟩. ⟨tel-05529718⟩

HAL Id: tel-05529718

https://hal.science/tel-05529718v1

Submitted on 27 Feb 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License

UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (555)

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Discipline : ***GEOGRAPHIE***

Spécialité : Géopolitique

Présentée et soutenue publiquement par

Jérémy DENIEULLE

Le 7 octobre 2025

Céréales et pouvoirs : géopolitique et géoéconomie du blé dans les Afriques

---

Thèse dirigée par M. François BOST

Co-dirigée par M. Pierre BLANC

JURY

M. Jean-Fabien STECK,	Professeur,	Université Paris Nanterre,	**Président du jury**
M. François BOST,	Professeur,	Université de Reims Champagne-Ardenne,	**Directeur de thèse**
M. Pierre BLANC,	Professeur,	Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po Bordeaux,	**Co-Directeur de thèse**
Mme Karine BENNAFLA,	Professeure,	Université Jean Moulin Lyon 3,	**Rapporteure**
M. André MAGNAN,	Professeur,	University of Regina,	**Rapporteur**
M. Omar BESSAOUD,	Administrateur scientifique,	CIHEAM,	**Examinateur**
M. Bernard CALAS,	Professeur,	Université Bordeaux-Montaigne,	**Examinateur**
M. Thierry POUCH,	Docteur HDR,	Université de Reims Champagne-Ardenne,	**Examinateur**
M. Sébastien ABIS,	Directeur général,	Club DEMETER,	**Invité**

Avant-propos

Cette thèse a bénéficié d'un financement de l'ANRT (Association nationale de la recherche et de la technologie) dans le cadre d'une CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche). Elle a été réalisée au sein du laboratoire EA 2076 Habiter de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

L'entreprise partenaire, dans le cadre de la CIFRE, est Sigma Conseil, société de prestation de services spécialisée dans l'analyse et le conseil auprès des opérateurs des marchés céréaliers français et européens. Il s'agit d'une filiale du groupe SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir).

Remerciements

On m'a souvent répété, avant même les débuts officiels de mon doctorat, que rédiger une thèse était un exercice solitaire par essence. Ce n'est qu'en partie vrai. Je ne me suis jamais senti vraiment seul devant la tâche à accomplir. Et, en premier lieu, c'est bien grâce à mes deux directeurs de thèse, François Bost et Pierre Blanc. Leur bienveillance, leur accompagnement, leurs conseils (scientifiques, certes, mais également d'ordre plus personnel) font que leur apport à ce travail est tout simplement inestimable. Je les remercie profondément pour tout le temps et la confiance qu'ils m'ont accordés, et je mesure la chance que j'ai eue de pouvoir compter sur eux en tant qu'encadrants.

Je remercie chaleureusement Karine Bennafla et André Magnan, rapporteur(e)s de cette thèse, pour leur lecture attentive de ce manuscrit. Je remercie également les membres du jury pour leur présence et l'intérêt porté à ce travail.

Merci aux membres du laboratoire Habiter (Université de Reims) pour leur accueil bienveillant. Vivre à Paris ne m'a pas permis d'être aussi présent que je l'aurais voulu, mais, lorsque j'étais sur place, j'ai trouvé une équipe ouverte et chaleureuse. Mes remerciements tout particuliers à Sébastien Piantoni, dont le travail cartographique a été d'une importance cruciale pour cette thèse. Au-delà de son professionnalisme et de la qualité remarquable de ses réalisations, j'ai particulièrement apprécié notre collaboration, empreinte de confiance, de bonne humeur et d'une grande disponibilité.

Je remercie également Rodolphe Quenardel, sans qui cette thèse n'aurait pas vu le jour. Son ouverture d'esprit et sa curiosité intellectuelle ont clairement façonné les fondations de ce travail de recherche. J'en profite également pour remercier l'ensemble de mes collègues de Sigma Conseil et de Lecureur pour leur accueil et leur soutien durant les trois années qu'a duré cette convention CIFRE.

Je souhaite ensuite remercier personnellement Sébastien Abis, directeur du Club DEMETER, dont les conseils ont été précieux dès les prémices de cette thèse. Son accompagnement m'a permis de mûrir ce sujet avant même l'obtention d'un financement, et il a joué un rôle déterminant dans la concrétisation de la CIFRE. Mes remerciements vont également et tout naturellement à Matthieu Brun, qui a cru en moi et m'a recruté, en 2018, chez DEMETER. Par la suite, son soutien, ses conseils et son humour m'ont permis de traverser bien des tempêtes. Je suis extrêmement fier d'avoir développé avec lui une amitié.

Je remercie ensuite mes collègues du groupe Recherches-Ressources, avec lesquels je travaille depuis quelques années maintenant. Nos échanges ont toujours été à la fois stimulants et agréables. Je remercie particulièrement Ophélie et Corten, avec qui j'ai eu la chance de collaborer de manière régulière au cours des deux dernières années.

Je souhaite également remercier celles et ceux qui m'ont accompagné avec patience, bienveillance et constance dans les sphères plus personnelles de cette aventure. Julia, pour son soutien indéfectible durant les mois les plus exigeants de cette thèse, alors que sa finalisation occupait une bonne partie de mes pensées. Ses relectures et critiques ont représenté un apport

tout aussi déterminant que son soutien émotionnel. Ornella, pour sa présence constante pendant une large partie de mon parcours doctoral, et pour son aide précieuse dans la réalisation de certains schémas. À toutes les deux, ma profonde reconnaissance.

À mes amis ensuite, pour leurs relectures et leur soutien. Dylan, en particulier, qui m'a accompagné dans les moments difficiles et agréables avec la même constance et une capacité d'écoute toujours intacte. Vincent, ensuite, qui a relu l'entièreté de la thèse avec une grande concentration et a contribué à en affiner l'écriture. Également Aleksander, Émilie, Axelle, Radouan : à des moments précis, chacun a apporté sa pierre à l'édifice.

À ma famille, mes parents, ma sœur, mes grands-mères. Sans les solides fondations qu'ils et elles m'ont transmises, rien n'aurait été possible.

À la mémoire de mon grand-père, qui a suivi tout mon travail avec une grande assiduité. Il nous a malheureusement quittés avant que je ne puisse finaliser cette thèse. J'aime à penser que son esprit curieux continue de vivre à travers moi.

Résumé

Cette thèse propose, à la croisée de la géopolitique et de la géoéconomie, une lecture des dépendances croissantes au blé des Afriques. Céréale en forte progression sur le continent, notamment dans les espaces urbains où elle tend à se banaliser, le blé permet d'interroger les articulations entre dynamiques alimentaires, commerciales et géopolitiques. L'approche retenue s'attache à comprendre comment les enjeux de pouvoir (entre États, mais aussi entre acteurs économiques) se superposent à des logiques de marché, dans un contexte de reconfiguration de la mondialisation. Ce travail repose sur une démarche multiscalaire et comparative, articulant les échelles continentale et mondiale avec l'étude approfondie de trois cas nationaux (Algérie, Égypte et Nigeria), choisis en raison de leur statut de principaux importateurs de blé du continent et de la diversité de leurs trajectoires vis-à-vis de cette céréale. Fondée sur une approche pluridisciplinaire mêlant géographie, économie ou sciences politiques, la méthodologie combine entretiens de terrain, exploitation de plusieurs bases statistiques et mobilisation de larges corpus bibliographiques organisés par pays et par thématiques. La thèse s'articule en trois volets : l'examen des dynamiques de consommation et de dépendance aux importations ; l'étude des politiques publiques africaines pour limiter leur vulnérabilité ; et l'exploration des stratégies des grands exportateurs. Elle met ainsi en lumière les implications géopolitiques et géoéconomiques de cette dépendance, en montrant comment le commerce de blé participe à la reconfiguration des rapports de pouvoir et aux déséquilibres alimentaires persistants sur le continent africain.

Mots-clefs : blé, agriculture, géopolitique, Afrique, sécurité alimentaire, chaînes de valeur globales

Cereals and powers: geopolitics and geoeconomics of wheat in Africa

Abstract

This thesis offers an analysis of Africa's growing dependence on wheat, at the intersection of geopolitics and geoeconomics. Wheat, a cereal crop that is rapidly gaining ground on the continent, particularly in urban areas where it is becoming increasingly commonplace, provides an opportunity to examine the links between food systems, trade, and geopolitical dynamics. The approach seeks to understand how power relations (between states, but also among economic actors) intersect with market logics, within a context of reconfigured globalization. This work is based on a multi-scale and comparative framework, combining continental and global scales with an in-depth study of three national cases (Algeria, Egypt, and Nigeria), chosen because of their status as the continent's main wheat importers and the diversity of their trajectories with regard to this cereal. Based on a multidisciplinary approach combining geography, economics, and political science, the methodology combines field interviews, the use of several statistical databases, and the mobilization of extensive bibliographic corpora organized by country and theme. The dissertation is structured around three parts: the analysis of consumption dynamics and import dependency; the study of African public policies aimed at reducing vulnerability; and the exploration of the strategies of major exporters. It thus highlights the geopolitical and geoeconomic implications of this dependency, showing how wheat trade contributes to the reconfiguration of power relations and to persistent food imbalances on the African continent.

Keywords : wheat, agriculture, geopolitics, Africa, food security, global value chains

Principales abréviations utilisées

ABCD : ADM, Bunge, Cargill et Louis-Dreyfus

AFD : Agence française de développement

ANMO : Afrique du Nord et Moyen-Orient

BM, WB : Banque mondiale (*World Bank*)

CAF, CIF : Coût, assurance, fret (*Cost, insurance, freight*)

CNUCED, UNCTAD : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (*United Nations Trade and Development*)

EGY : Livre (Égypte)

EUR : Euro (Union européenne)

FAB, FOB : Franco à bord (*free on board*)

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FMI, IMF : Fonds monétaire international (*International Monetary Fund*)

GASC : *General Authority for Supply Commodities*

HRW : *Hard Red Winter*

Mha : Million d'hectare

MM : Mostakbal Misr

Mt : Million de tonne

NGN : Naira (Nigeria)

OAIC : Office algérien interprofessionnel des céréales

ONU, UN : Organisation des Nations unies (*United Nations*)

PAC : Politique agricole commune

PAS, SAP : Programme d'ajustement structurel (*Structural adjustment program*)

SRW : *Soft Red Winter*

t/ha : Tonne par hectare

USAID : *United States Agency for International Development*

USD : Dollar (États-Unis)

USDA : *United States Department of Agriculture*

SOMMAIRE

Introduction générale 11

Partie I Le blé dans la mondialisation et dans les recompositions alimentaires des Afriques : adoptions, enracinements, dépendances 39

Introduction de la partie I 40

1. Le blé dans les Afriques : diversité des trajectoires, émergence de dépendances 42

1.1. Héritages divers et mondialisation : évolutions différenciées des consommations de blé dans les Afriques 42

1.2. À la poursuite du blé, les Afriques dans la mondialisation agricole 69

Conclusion du chapitre 1 90

2. Pain et politique : dynamiques politiques, alimentaires et dépendances en Algérie 92

2.1. Trajectoire de la consommation du blé et du pain en Algérie : de l'introduction coloniale à la démocratisation 92

2.2. La dépendance au blé importé et ses implications pour la sécurité alimentaire et la paix sociale en Algérie 106

Conclusion du chapitre 2 124

3. Héritages historiques et mutations contemporaines de la consommation égyptienne de blé : un produit stratégique sous haute tension 126

3.1. De grenier à blé à premier importateur mondial : dynamiques et enracinement de la dépendance égyptienne au blé 126

3.2. Une filière blé sous tensions croissantes : dépendance aux importations et impératifs de sécurité intérieure 139

Conclusion du chapitre 3 164

4. L'enracinement du blé et la dérive rentière de l'économie nigériane 166

4.1. Le *wheat trap* : l'enracinement fulgurant du pain dans les années 1970 et 1980 168

4.2. L'évolution du *wheat trap* : un enracinement plus profond et à la structure nouvelle ?181

Conclusion du chapitre 4 196

Conclusion de la partie I 197

Partie II Produire, importer ou arbitrer ? Les politiques agricoles et alimentaires africaines face à la dépendance au blé importé 199

Introduction de la partie II 200

1. Produire ou dépendre ? La production de blé dans les Afriques entre volontarisme et limites structurelles 203

1.1. Cartographie et dynamiques de la production de blé dans les Afriques : évolutions, limites, potentialités 203

1.2. Ambitions productives et réalités agricoles : vers une reconfiguration des stratégies face à la dépendance ? 224

Conclusion du chapitre 1 253

2. La quête de l'autosuffisance en blé en Algérie : stratégies agricoles et vulnérabilités persistantes 255

2.1. Politiques agricoles et défis structurels de la production de blé en Algérie 255

2.2. Acteurs, stratégies et enjeux politiques autour de la production de blé 268

Conclusion du chapitre 2 281

3. La production de blé en Égypte : entre volontarisme agricole, résilience contrainte et mise en récit politique 283

3.1. Un espace agricole sous tension : pressions foncières, hydriques, démographiques et géopolitiques 284

3.2. Produire, nourrir, gouverner : le blé au cœur des politiques agricoles égyptiennes 296

Conclusion du chapitre 3 326

4. Des investissements massifs dans l'agriculture nigériane jusqu'aux constats d'échec : la dépendance comme seul horizon ? 328

4.1. Du blé au Nigeria : malgré les difficultés, des investissements colossaux 328

4.2. L'entretien du mythe de l'autosuffisance, ou l'approfondissement de l'enracinement des importations 347

Conclusion du chapitre 4 361

Conclusion de la partie II 362

Partie III La diplomatie céréalière à l'œuvre : stratégies des grandes puissances du blé à destination des Afriques 365

Introduction de la partie III 366

1. La France : le recul stratégique ? 368

1.1. Après la Seconde Guerre mondiale, la construction d'un excédent céréalier français et d'une filière d'exportation 368

1.2. La diplomatie économique française sous tension : quelles ambitions ? 379

1.3. L'influence française en Afrique fragilisée et contestée, l'exemple des flux d'exportation de blé vers l'Algérie 384

Conclusion du chapitre 1 390

2. Les États-Unis : la fin d'une hégémonie céréalière ? 392

2.1. Le blé comme vecteur de puissance : de l'aide alimentaire à la diplomatie d'influence 393

2.2. Nouvelles compétitions et marginalisation : la fin de l'hégémonie ? 403

Conclusion du chapitre 2 407

3. La Russie : le blé au cœur de la stratégie africaine de Moscou 409

3.1. La montée en puissance de la Russie et la conquête de nouveaux marchés 410
3.2. Le blé comme arme diplomatique : la stratégie céréalière russe à destination de l'Afrique 421
Conclusion du chapitre 3 425
4. Le blé dans la guerre en Ukraine : un révélateur stratégique des recompositions géopolitiques mondiales 427
4.1. Chaos, adaptation et contournements : la logistique céréalière à l'épreuve de la guerre 428
4.2. Les vulnérabilités africaines face aux ondes de choc de la guerre 440
4.3. Blé, guerre et puissances : vers un système alimentaire mondial marqué par la conflictualité ? 453
Conclusion du chapitre 4 458
Conclusion de la partie III 459
Conclusion générale 462
Bibliographies 475
Bibliographie générale 475
Bibliographie Algérie 516
Bibliographie Égypte 530
Bibliographie Nigeria 551
Annexes 559
Table des annexes 560
Annexe 1. Données mondiales sur le commerce de blé 561
Annexe 2. Statistiques et bases de données 564
Annexe 3. Entretiens 565
Annexe 4. Accord de l'initiative céréalière de la mer Noire (*Black Sea Grain Initiative*) 568
Table des figures et des illustrations 570
Figures 570
Cartes 574
Schémas 575
Tableaux 576
Encadrés 577
Table des matières 578

« Quand il ouvrit le troisième sceau, j'entendis le troisième animal s'écrier : *Viens !* Et je vis : c'était un cheval noir. Celui qui le montait tenait une balance à la main.

Et j'entendis comme une voix, au milieu des quatre animaux, qui disait : *Une mesure de blé pour un denier et trois mesures d'orge pour un denier, quant à l'huile et au vin, n'y touche pas*. »

Apocalypse selon saint Jean, 6:5-6

INTRODUCTION GENERALE

« Peut-on se passer du blé ? » Cette simple question, posée par France Culture le 17 avril 2022[1], pourrait avoir de quoi interpeller l'auditeur français. Depuis les années 1960, la France est effectivement largement autosuffisante en cette céréale et peut même se permettre d'en exporter d'importants surplus, en particulier vers le reste de l'Europe et l'Afrique du Nord. Pour comprendre l'origine de cette question il faut, d'abord, évoquer le contexte dans lequel elle a été posée. Au mois d'avril 2022, deux mois après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'aspect hautement géopolitique et stratégique du blé semblait au cœur d'un intérêt médiatique renouvelé. « Le blé, l'arme alimentaire aux mains de Poutine » titrait ainsi Le Nouvel Obs le 15 mars 2022 (Diffalah 2022) ; « le blé, un enjeu de *food power* » estimait l'émission le Dessous des cartes de la chaîne Arte le 12 mars (Aubry 2022) ; « le blé, l'autre arme de Vladimir Poutine » expliquait Le Parisien en mai (Gayraud 2022) ; « avis de tempête sur le grenier à blé du monde » alertait encore Le Monde en mai (Bronner 2022). Et pour cause : les deux belligérants représentaient en 2021 près du quart des exportations mondiales de blé. En 2020, la Russie et l'Ukraine assuraient à eux seuls plus de 50 % des importations de blé de quinze pays africains, et même plus de 70 % pour six d'entre eux (l'Érythrée, l'Égypte, le Bénin, le Soudan, Djibouti et la Tanzanie) (Bychkovska 2024).

La consommation de cette plante d'origine moyen-orientale s'est en effet largement mondialisée, faisant d'elle la céréale la plus échangée au monde selon les données de la FAO (199 millions de tonnes en 2023) devant le maïs[2] (197 millions de tonnes) et le riz (55 millions de tonnes). Un quart de la production mondiale est exportée et, sur les 505 millions de tonnes de céréales placées sur les marchés internationaux en 2023, le blé à lui seul représentait 40 %. Le blé est une céréale simple à transformer et permet la confection de produits rassasiants, bon marché et très populaires comme le pain ou les pâtes. Sa consommation s'est donc propagée bien en dehors de sa zone de culture initiale, le croissant fertile du Proche et Moyen-Orient, où son développement et sa diffusion coïncident avec la naissance de l'agriculture et l'avènement des premières cités-États, autour de 10 000 av. J.-C. (Bonjean 2016, pp. 3-4). Si bien qu'aujourd'hui, le blé est un aliment de base pour 35 % de la population mondiale. Mais si sa consommation s'est effectivement étendue à tous les continents habités de la planète, sa production reste extrêmement localisée puisque 45 % du blé mondial pousse entre le 40ème et le 60ème parallèle. À ce titre, l'Union européenne et neuf autres pays[3] représentent 80 % de la production mondiale, tout comme dix pays[4] seulement assurent 80 % des exportations. De leur côté, les importateurs sont bien plus nombreux et atomisés : les dix plus importants d'entre eux[5] ont réalisé, en 2021, 39,5 % des importations mondiales seulement. De cette asymétrie à

[1] L'émission est disponible en ligne au lien suivant : https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-bonnes-choses/peut-on-se-passer-du-ble-1188889

[2] Notons toutefois ici qu'à l'échelle mondiale le maïs est bien plus utilisé pour l'alimentation animale (717 millions de tonnes en 2022) que pour l'alimentation humaine (135 millions de tonnes), au contraire du blé. Ce dernier est utilisé à plus de 70 % pour l'alimentation humaine, soit 545 millions de tonnes contre 200 millions de tonnes pour l'alimentation animale.

[3] La Chine, l'Inde, la Russie, les États-Unis, le Canada, l'Ukraine, la Turquie, l'Australie et le Kazakhstan (Carte 9, p. 173).

[4] Il s'agit de la Russie, de l'Australie, des États-Unis, du Canada, de l'Ukraine, de la France, de l'Argentine, de l'Allemagne, de la Roumanie et du Kazakhstan (Denieulle 2023a).

[5] En moyenne entre 2017 et 2021, selon la FAO, il s'agit de l'Indonésie, de l'Égypte, de la Turquie, de l'Algérie, de l'Italie, de la Chine, du Brésil, des Philippines, du Bangladesh et du Japon.

l'échelle mondiale naissent des interdépendances économiques, des nœuds logistiques et géostratégiques majeurs[1], une volatilité renforcée des prix sur les marchés mondiaux, une vulnérabilité accrue pour de nombreux pays importateurs parfois fortement dépendants, etc.

Ces dynamiques sont particulièrement saillantes en Afrique, continent sur lequel la consommation de blé s'est profondément transformée au cours du XX^{ème} siècle sur fond de de croissance démographique et urbaine, de modifications des régimes alimentaires, d'intégration approfondie dans la mondialisation agricole, etc. Alors que la demande africaine en blé a été multipliée par 8,5 depuis 1961[2], la production du continent n'a été multipliée que par 5[3].

Définition de l'objet d'étude

Le sujet de cette thèse est le résultat d'une co-construction dont les contours se sont dessinés bien avant le début effectif du doctorat, en octobre 2020. Co-construction, tout d'abord, avec les deux directeurs de thèse, François Bost (Professeur des Universités, géoéconomie) et Pierre Blanc (Docteur en géopolitique (HDR) et ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts), dès l'année 2019. Co-construction, ensuite, avec le partenaire industriel de cette thèse dans le cadre de la CIFRE[4], Sigma Conseil, et le directeur scientifique en entreprise, Rodolphe Quenardel. Les choix autour de ce sujet de thèse représentent donc un cheminement, depuis nos premiers travaux de recherche, et la confrontation de nos idées et hypothèses naissantes à celles de deux chercheurs et d'un acteur quotidien des marchés céréaliers internationaux.

Notre intérêt et notre curiosité autour de l'aspect géopolitique du blé en particulier remonte à nos premiers travaux de recherche sur Cuba, dans le cadre d'un mémoire de recherche ensuite publié dans une version augmentée aux éditions l'Harmattan en 2021 (Denieulle 2021)[5]. Dans cette première recherche, nous utilisions le commerce de blé entre Cuba (pays structurellement déficitaire) et la France comme d'un cas d'étude représentatifs des différentes étapes de l'ouverture économique de l'île, sous régime socialiste depuis le début des années 1960[6]. Notre réflexion se nourrissait alors notamment de l'essai publié par Sébastien Abis en 2015 chez IRIS Éditions et Armand Colin, *Géopolitique du blé : un produit vital pour la sécurité mondiale*. Cet ouvrage, qui a bénéficié d'une seconde édition augmentée en 2023 chez Armand Colin (Abis 2023a), figure parmi les premiers travaux de synthèse accessible à un large public qui a mis en

[1] Notons ici que les trois quarts du commerce de blé se font par voie océanique (Abis 2024, p. 17; Abis, Tasse 2022, p. 53). Alors que l'approvisionnement mondial en blé est fortement concentré dans un petit nombre de régions productrices, le commerce international joue un rôle de plus en plus crucial pour la sécurité alimentaire mondial. Or ce commerce repose sur un réseau de routes (terrestres et maritimes) émaillé de points de passage critiques (*chokepoints*) (Bailey, Wellesley 2017).

[2] Notons d'emblée que ce chiffre camoufle d'importantes disparités régionales et nationales dans un continent extrêmement diversifié. Ces disparités seront l'objet d'importants développements dans la suite de ce travail. Entre 1961n et 2022, selon les données de la FAO, la demande africaine de blé est passée de 9,5 à 80 millions de tonnes.

[3] En passant de 5,1 à 26,3 millions de tonnes. Notons, là aussi, d'importantes disparités en fonction des échelles retenues.

[4] Convention industrielle de formation par la recherche.

[5] Ce travail a également donné lieu à la publication d'un article sur le site Diploweb.com en mai 2019 (Denieulle 2019a).

[6] Si la révolution cubaine a renversé le pouvoir de l'ancien dictateur Battista en janvier 1959, Fidel Castro ne déclare officiellement le caractère socialiste de la révolution qu'en 1961, après le débarquement de la baie des Cochons. Le Parti communiste de Cuba, lui, n'est créé qu'en 1965. Le parti unique reste l'organe dirigeant de l'État aujourd'hui, comme le stipule la dernière Constitution cubaine de 2019.

évidence la dimension géopolitique et stratégique du blé. Après notre premier travail de recherche, près de deux ans au sein du Club DEMETER[1] entre 2019 et 2020 nous ont permis d'approfondir ces questionnements dans un second travail publié en 2019 et intitulé *Le blé, pétrole doré de la France : une matière première majeure pour l'influence française dans le monde ?* (Denieulle 2019b). Ce parcours a naturellement mené à la construction d'un projet de thèse dès 2019, portant sur le blé spécifiquement. Le choix des deux directeurs de thèse, dès les prémices du projet, reflète une volonté affirmée d'articuler deux cadres théoriques trop souvent envisagés de manière distincte, voire opposée : la géopolitique et la géoéconomie.

Une autre volonté pour ce travail était qu'il soit réalisé au plus proche du terrain. C'est ainsi qu'un financement par le biais d'une convention industrielle de formation par la recherche a été envisagé, puis concrétisé en octobre 2020 avec Sigma Conseil. Cette entreprise de prestations de service, spécialisée dans l'analyse marché de différentes matières premières agricoles (céréales et oléagineux), dispose d'une originalité qui a fait tout l'intérêt de ce partenariat. En tant que filiale du groupe coopératif SCAEL[2], Sigma Conseil évolue en synergie avec la société Lecureur S.A.[3] dans leurs bureaux partagés à Paris. Ce positionnement a permis une immersion quotidienne sur les marchés céréaliers internationaux, à un moment où les crises se sont enchaînées : la pandémie mondiale du Covid-19 à partir de 2020, puis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022. Ces deux crises successives ont causé une volatilité extrêmement importante des prix des matières premières agricoles, au premier rang desquelles le blé, sur les marchés internationaux (Wisotzki 2020; Girard 2022). L'immersion professionnelle permise par la CIFRE, dans ce contexte complexe, a évidemment été porteuse de nombreux enseignements, lesquels se ressentent dans cette thèse. La CIFRE a également permis l'accès à des données de marché normalement compliquées à obtenir, et plus encore à compiler et à utiliser. Elle a également permis de mener des entretiens au sein de la filière céréalière française et, qu'ils aient été menés de manière formelle ou non (cf. Annexes, p. 559), ils ont été extrêmement utiles et ont contribué indéniablement à forger notre approche d'analyse par filière. La CIFRE a également été porteuse de limites. Outre les difficultés inhérentes au rapport au terrain et à la recherche[4] qui ont été documentées (Hellec 2014; de Feraudy et al. 2021), nous pensons nécessaire d'évoquer ici les limites inhérentes à notre thèse CIFRE en particulier.

---

[1] Le Club DEMETER, dirigé depuis 2017 par Sébastien Abis, est un club regroupant près d'une centaine d'entreprises du secteur agricole, agro-industriel et agro-alimentaire. Voir https://www.clubdemeter.com/ [Consulté le 29/05/2025]

[2] La SCAEL, pour Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir, est un groupe coopératif basé à Chartres et regroupant 1 800 adhérents agriculteurs et près de 600 collaborateurs. Voir https://www.groupe-scael.com/ [Consulté le 29/05/2025]

[3] Lecureur, fondée en 1936, est une filiale de la SCAEL depuis 1990 spécialisée dans le commerce international de grains (céréales et oléagineux), notamment à direction de l'Afrique. Voir https://lecureur.fr/ [Consulté le 29/05/2025]

[4] En étant domicilié à Paris dans le cadre de notre contrat CIFRE, il a été relativement difficile de garder et d'entretenir un lien avec le monde de la recherche en ayant deux rattachements institutionnels qui ne sont pas parisiens (Université de Reims, Sciences Po Bordeaux). La proximité avec le monde de la recherche a toutefois été facilitée par notre intégration dans le collectif de chercheurs et chercheuses Recherches Ressources. Ce collectif s'attache à réunir des chercheurs et chercheuses, en sciences humaines, travaillant sur une diversité de ressources et matières premières. Voir https://ressnat.hypotheses.org/ [Consulté le 29/05/2025]

Premièrement, la nature géopolitique de ce travail a parfois été source d'incompréhensions dans l'environnement professionnel. La géopolitique y est généralement perçue comme un facteur exogène et imprévisible perturbant le fonctionnement des marchés[1] et, à ce titre, est davantage associée à la prospective ou à la veille plutôt qu'à une grille d'analyse structurée des rapports de force dans l'espace. Cette vision, par nature court-termiste, tend à occulter les déterminants profonds et systémiques des déséquilibres commerciaux et des dépendances structurelles que la recherche en géopolitique et en géoéconomie doit s'efforcer, au contraire, de révéler et d'analyser. Deuxièmement, un écart important dans les temporalités d'action du doctorant et des traders et analystes de marché a parfois compliqué la conciliation des attentes. Une thèse s'inscrit par nature dans un temps long, mobilisant des analyses historiques et structurelles tandis que le monde du négoce international fonctionne sur des horizons temporels très courts. L'anticipation y porte essentiellement sur les échéances de marché immédiates, à l'échelle d'une semaine, d'un mois ou, au plus, de la campagne agricole suivante. Ces différences ont parfois suscité des incompréhensions quant aux objectifs et à l'utilité de certaines des démarches mobilisées dans ce travail. Enfin, citons des tensions autour de l'accès au terrain. La nature hautement stratégique des marchés du blé, notamment dans des pays où les achats sont réalisés par des acteurs étatiques (comme l'OAIC en Algérie ou le GASC en Égypte), implique une forte opacité. L'accès à ces institutions est déjà complexe pour un chercheur indépendant ; il devient *de facto* verrouillé dans le cadre d'une thèse CIFRE, car toute tentative de contact pouvait être perçue comme risquée par l'entreprise, au vu de ses liens commerciaux avec les institutions concernées. Cette réalité a pu limiter la liberté d'enquête et le périmètre d'accès à certaines données ou interlocuteurs. Elle explique que les entretiens furent nombreux dans la filière nigériane du blé[2], et plus rares dans les contextes algérien et égyptien.

Cette thèse se propose d'analyser les modalités de la mondialisation d'une céréale, le blé, sous l'angle croisé de la géopolitique et de la géoéconomie, sur le continent africain. Si le commerce international du blé est bien sûr censé être soumis aux lois du marché, cette céréale reste une matière première stratégique à la base de l'alimentation de nombreuses populations africaines, et représente donc bien souvent une ressource primordiale pour la stabilité de certains États. À ce titre, il n'est pas surprenant de constater que le blé s'est bien souvent retrouvé au cœur des grands enjeux géopolitiques mondiaux. L'invasion de l'Ukraine par la Russie et ses conséquences sur les marchés céréaliers mondiaux et pour les pays les plus dépendants représentent le dernier exemple en date. Mais avant même de s'intéresser au cas spécifique du blé, il convient de définir ce que nous entendons lorsque nous affirmons souhaiter articuler géopolitique, géoéconomie et agriculture.

Dans ce travail de recherche, nous considérerons la géopolitique comme une discipline s'attachant à l'analyse des rivalités de pouvoir autour d'un territoire, et sur plusieurs échelles

[1] Évidemment le contexte de ces dernières années joue en la faveur de ce constat, alors que la géopolitique est perçue comme une variable imprévisible et déstabilisatrice par les acteurs de la filière (Helleisen 2025; Creusillet 2023).

[2] Pour deux raisons : premièrement, le Nigeria n'importe pas de blé français et ne représente pas un enjeu commercial pour l'entreprise d'accueil. Deuxièmement, sa filière est totalement libéralisée, ce qui peut faciliter l'accès aux acteurs qui la composent.

(multiscalaire) (Lacoste 1995). De ce point de vue, l'agriculture revêt une forte dimension géopolitique en ce qu'elle s'inscrit sur des territoires sur lesquels peuvent s'exprimer des rivalités de pouvoir entre des acteurs[1]. Pierre Blanc, dans l'introduction de son ouvrage *Proche-Orient. Le pouvoir, la terre et l'eau* (2012) explicite la relation entre agriculture et géopolitique de la manière suivante :

> « […] L'agriculture nous apparaît éminemment géopolitique parce qu'elle s'inscrit sur des territoires (geo) et qu'elle est au cœur de stratégies de puissance (politique). Ou du moins parce qu'elle suscite des débats, des rapports de force, voire des rivalités de pouvoir, du niveau local au niveau international. »
>
> (Blanc 2012a, pp. 13-14)

Pierre Blanc reprend cette définition dans une publication cosignée avec Sébastien Abis en 2012 et nommée *Agriculture et alimentation, des champs géopolitiques de confrontation au XXI*^{ème} *siècle.* Y est ajoutée une définition plus précise des espaces dans lesquels se déploient cette géopolitique de l'agriculture : « […] le quotidien des individus, le territoire d'une nation, l'ambition d'une entreprise ou la surface du globe » (Abis, Blanc 2012, p. 11). Cette définition met en lumière le fait que cette géopolitique de l'agriculture peut et doit être appréhendée de manière multiscalaire et via la prise en compte d'une grande diversité d'acteurs, qu'il s'agisse d'États, d'entreprises, d'individus, etc. Plus loin dans leur texte, Sébastien Abis et Pierre Blanc estiment toutefois que « si [agriculture et géopolitique] sont souvent considérées à l'aune de l'économie ou de l'agronomie, elles sont peu analysées sous l'angle des rivalités de pouvoir et de la géostratégie » (*ibid*, p. 11). Il semble en effet que, paradoxalement à l'engouement plutôt récent des médias pour la géopolitique de l'agriculture[2], la littérature scientifique reste relativement peu fournie à ce sujet. Citons toutefois la thèse d'Olivier Antoine, soutenue en 2020 et portant sur l'agriculture de l'Argentine et la notion de puissance (Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis), qui semble représenter une exception. Dans son introduction, ce dernier affirme que « l'évidence de la dimension géopolitique de l'agriculture est apparue suite aux émeutes de la faim de 2008 » (Antoine 2020, p. 12).

Aujourd'hui, ce sont les crises – de la pandémie mondiale de Covid-19 à l'invasion de l'Ukraine par la Russie à partir de 2022 – et leurs conséquences qui rappellent avec force l'acuité du lien entre géopolitique et agriculture (voir par exemple Brun 2023a). Gardons-nous toutefois de n'aborder la géopolitique de l'agriculture que par le prisme réducteur, bien qu'important, des crises alimentaires. Comme Béatrice Giblin le souligne dans son éditorial en introduction du numéro 156 de la revue *Hérodote* dédié à la géopolitique de l'agriculture :

---

[1] Cette dimension géopolitique de l'agriculture peut par exemple être perçue dans le cadre des conflits agro-pastoraux qui émaillent l'Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement le Nigeria. Le manque de terres destinées à la transhumance du bétail, du fait des effets combinés des changements climatiques et de la pression démographique, pousse des éleveurs nigérians vers le Sud, où les terres sont déjà occupées par des agriculteurs sédentaires avec lesquels des épisodes de violence naissent.

[2] Dans l'actualité récente, les crises sur les marchés internationaux des produits agricoles et alimentaires liées à la pandémie mondiale de Covid-19 puis à l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont remis sur le devant de la scène l'idée que l'agriculture était géopolitique. Ce retour sur la scène politique internationale s'est d'abord effectué après la crise alimentaire mondiale de 2007-2008, qui a « [redessiné] les liens profonds qui existent entre alimentation, agriculture et géopolitique » (Brun 2019, p. 11).

> « La géopolitique de l'agriculture est loin de se limiter aux risques et enjeux d'une crise alimentaire. En effet, de multiples conflits d'usage le montrent pour l'eau, pour la terre – de même que les débats sur le développement agricole font apparaître des conceptions opposées du développement agricole […] Pourtant, l'agriculture est très rarement abordée en tant que question géopolitique, ce qui est plutôt surprenant car, d'évidence, les rivalités pour le contrôle de la terre sont sans doute aussi anciennes que l'agriculture elle-même, rivalités probablement aggravées en certains lieux par la rapide croissance démographique. »
>
> (Giblin 2015)

Ainsi la géopolitique de l'agriculture, multidimensionnelle par nature, touche à des défis extrêmement divers, et peut-être souvent trop compartimentés. La question du foncier (Blanc 2020a), celle des usages de l'eau (Blanc 2012b), des changements climatiques (Brun, Denieulle 2020; Blanc 2025), l'évolution de la consommation ou les vicissitudes du commerce international, rendu indispensable à la sécurité alimentaire de régions entières, sont autant de questionnements, listés ici de manière non exhaustive, qui donnent sa substance à la géopolitique de l'agriculture.

Il a été décidé très en amont de la constitution de ce projet de recherche qu'un second cadre théorique viendrait solidifier et approfondir la réflexion amorcée autour de cette géopolitique de l'agriculture : celui de la géoéconomie. Peu de travaux ont tenté de manière explicite de lier géopolitique et géoéconomie : la thèse d'Axelle Degans, soutenue en 2019, en fait toutefois partie. Dès l'introduction de cette thèse, il est indiqué que « la géoéconomie est bien au cœur de la réflexion menée ici, mais si elle est nécessaire elle est non suffisante sans la dimension géopolitique » (Degans 2019, pp. 16-17). La géoéconomie est en réalité un champ d'étude encore peu développé en France, et paraît « coincée entre une économie à prétention scientifique, de plus en plus théorique et mathématisée, et une géopolitique qui ignore en grande partie, sciemment ou par méconnaissance, les logiques économiques » (Tellenne 2023, p. 29).

L'émergence de la géoéconomie est due à Edward Luttwak, auteur d'un texte fondateur publié en 1990, *From Geopolitics to Geo-Economics. Logic of Conflict, Grammar of Commerce*. Il y développe l'idée, dans le contexte de la chute du bloc soviétique, que les conflictualités entre les pays développés s'exprimeraient désormais sous des formes économiques (Luttwak 1990). La géoéconomie est donc initialement pensée en opposition à la géopolitique, dont elle prendrait la place dans un monde où la guerre froide touche à sa fin. L'idée défendue par Luttwak est que les États ne rivaliseraient plus entre eux pour acquérir des territoires, ce qui est selon lui l'apanage de la géopolitique classique. Celui-ci, en développant l'exemple de la rivalité économique entre les États-Unis et le Japon, se focalise tout d'abord sur les affrontements géoéconomiques entre les grandes puissances des pays développés, pour lesquels la géopolitique ne serait plus le cadre d'analyse le plus pertinent (Beucher, Ciattoni 2021, pp. 300-301). Pascal Lorot estime pour sa part que l'avènement de la géoéconomie ne signifie en aucun cas la fin de la géopolitique.

> « Comme la géopolitique, la géoéconomie représente […] une méthode d'analyse et d'interprétation des rapports de force sur le plan international. Toutefois, des distinctions fondamentales existent entre ces deux concepts. La première différence

> découle de ce que la géoéconomie est avant tout le fait des États et des grandes entreprises à la stratégie mondiale, ce qui n'est pas le cas de la géopolitique puisque non seulement les États, les entreprises mais aussi les groupes humains […] participent à travers leurs actions à ces stratégies de conquête de territoires qui constituent le champ d'observation de la géopolitique. »
>
> (Lorot 2009, p. 17)[1]

Dans le contexte géopolitique qui a été celui de l'année 2022, prétendre que la géopolitique a été supplantée par la géoéconomie semble être une grave erreur, tant les deux concepts paraissent d'actualité et complémentaires pour analyser les dynamiques mondiales. L'invasion de l'Ukraine par la Russie rappelle bien que la géopolitique demeure une approche pertinente pour analyser les rapports de force entre « pays développés » à l'échelle mondiale. Plus encore, cette guerre et les crises qu'elle a suscité démontrent l'imbrication des problématiques géopolitiques et géoéconomiques, ce que nous montrerons plus loin dans cette introduction. Dans ce travail, nous tenterons de mettre l'accent sur les nombreuses complémentarités de la géopolitique et de la géoéconomie. Selon P. Lorot, la géoéconomie « s'interroge sur les relations entre puissance et espace, mais un espace *virtuel* ou fluidifié au sens où ses limites bougent sans cesse, c'est-à-dire donc un espace affranchi des frontières territoriales et physiques caractéristiques de la géopolitique » (Lorot 2009, p. 14).

Si cette définition trouve un écho dans les logiques de financiarisation des produits agricoles – notamment via les marchés à terme, les instruments spéculatifs et l'intégration de ces produits dans un espace d'échange globalisé et déterritorialisé –, elle ne saurait pour autant rendre compte de l'ensemble des dynamiques géoéconomiques de l'agriculture. En effet, les produits agricoles restent fondamentalement et profondément ancrés dans des territoires spécifiques pour leur production, soumis à des contraintes – ou à des avantages – pédoclimatiques, politiques, logistiques, etc. Leur circulation à l'échelle mondiale ne relève pas seulement d'un espace « fluidifié », mais s'inscrit également dans des filières mondialisées mobilisant des infrastructures, des corridors, des ports, des zones de transit ou de stockage. À ce titre, une géoéconomie de l'agriculture ne saurait opposer strictement un « espace virtuel » et l'ancrage territorial, mais doit plutôt les penser comme deux dimensions imbriquées : un espace structuré par des transactions parfois abstraites et dont les effets sur les territoires ne sont ni immédiats, ni systématiques[2] ; mais restant au moins en partie déterminé par des rapports de force autour de l'appropriation de ressources, de la sécurisation de routes maritimes comme terrestres, d'infrastructures, etc. Une telle approche doit selon nous permettre de saisir les tensions entre interdépendances[3] globales, logiques de compétitivité entre exportateurs ou enjeux de

[1] Il est important de noter que l'article de Pascal Lorot que nous citons ici est une republication à l'identique d'un article que celui-ci avait premièrement publié dans la revue *Géoéconomie* en 1997, donc quelques années après le texte d'Edward Luttwak (1990) et la fin de la guerre froide.

[2] Entre janvier 2020 et septembre 2022, une étude conjointe du CCFD-Terre Solidaire et de Foodwatch sur le marché à terme du blé (MATIF) montre une forte progression de la présence des acteurs financiers non liés aux marchés physiques (fonds d'investissement, établissement de crédit, etc.). Ceux-ci ont représenté jusqu'à 70 % des positions à l'achat, tandis que la part des opérateurs commerciaux (industriels, négociants agricoles, etc.) est tombée de 77 % à 56 %. Lors de la première semaine de juin 2022, ils ont également remarqué que 80 % des achats étaient « purement spéculatifs » (*Inflation : quand les spéculateurs profitent de la crise alimentaire* 2023).

[3] L'interdépendance désigne une relation de conditionnement mutuel entre différents acteurs, institutions ou

souveraineté alimentaire dans les pays les plus déficitaires ou vulnérables. Dès lors, les cadres d'analyse de la géopolitique et de la géoéconomie semblent, au moins dans le cas de l'étude d'une matière première agricole, se compléter. En ce sens, nous souscrivons pleinement à la définition que donne Stéphane Rosière de la géoéconomie :

> « La géoéconomie […] consiste donc à analyser l'organisation spatiale des ressources, des flux et des productions, mais aussi les vulnérabilités, les distorsions socio-spatiales, la distribution des pôles de décision, des oligopoles ou des consortiums financiers. En prise directe avec la globalisation, elle se nourrit de l'étude des disparités et des déséquilibres de l'espace économique mondial et de celle des rapports économiques alternativement conflictuels et coopératifs. »
>
> (Rosière 2008, p. 126)

Le choix du blé comme objet d'étude central de la thèse s'inscrit dans une logique de continuité vis-à-vis de nos précédents travaux sur Cuba donc, tout en étant en adéquation avec les réalités commerciales quotidiennes du partenaire industriel, pour lequel le blé est une céréale majeure, sinon la plus importante. Tout comme le riz et par opposition au maïs, le blé est principalement utilisé dans le cadre de l'alimentation humaine. Il est, selon les pays, consommé sous forme de pains[1], de biscuits, de pâtisseries, de pizzas, de galettes, de pâtes, de semoule… Réalisons ici une distinction importante entre deux grands types de blé. Le blé dur (*triticum durum,* ou *durum wheat* en anglais) est un blé non panifiable, consommé sous forme de semoule ou utilisé pour la confection de pâtes alimentaires. Adapté à des climats subhumides ou semi-arides, on trouve ce blé dans des régions à la pluviométrie limitée aussi bien dans le pourtour méditerranéen que dans les grandes plaines des Rocheuses en Amérique du Nord, etc. Le blé tendre (*triticum aestivum*, ou *bread wheat* en anglais) est un blé panifiable. On distingue ici trois grands types de blés. Les blé dits *hard*, à haute teneur en protéines, sont associés à la *wheat belt* étatsunienne et aux Prairies canadiennes, mais repose en réalité sur des variétés originaires de la mer Noire[2]. Ils sont utilisés pour la panification industrielle, donc la réalisation de pains « anglais » (ou pains de mie) ou de petits pains utilisés dans les chaînes de restauration rapide (les *hamburgers*). Les blés dits *soft*, ensuite, sont moins riches en protéines et adaptés à la biscuiterie, la pâtisserie, ou la panification à la française (pour la baguette). Les blés fourragers,

---

processus, dans laquelle tout changement affectant l'un d'eux a des répercussions sur les autres. Contrairement à une dépendance unilatérale, elle implique des liens réciproques et dynamiques. Dans le contexte contemporain de mondialisation, elle se manifeste notamment à travers les chaînes de valeur globales, les interactions entre les marchés et les politiques, ou encore entre l'économie, l'environnement, les savoirs. Une approche par les interdépendances permet ainsi de mieux saisir les tensions, les complémentaristes, les contradictions et les conflits propres à l'intégration croissante des économies à l'échelle mondiale (Carter 2018).

[1] Les types de pains sont nombreux, notamment dans les Afriques. En Afrique du Nord, le pain est généralement réalisé à base de semoule de blé. On y trouve de la baguette, des pains ronds, plus ou moins sucrés, aux consistances variables. Ainsi les Algériens consomment-ils plutôt la baguette tandis que les Égyptiens préfèrent des pains plats, plus souples (pains *baladi*). En Afrique subsaharienne on trouve des pains frits (*mandazi* en Afrique de l'Est, par exemple) ou des *samosas*, des pains cuits à la vapeur et bouillis (*dombolo* sud-africain), des pains plats traditionnels réalisés à base de céréales locales comme le teff, le sorgho ou le mil (*injera* en Éthiopie, *kisra* au Soudan…). Tous ne sont pas réalisés uniquement à base de farine de blé, surtout au Sud du Sahara : cette céréale reste issue principalement de traditions non-africaines et, à ce titre, est plus souvent associée à une consommation urbaine ou mondialisée (Noort et al. 2022).

[2] Citons ici pour exemple le *Turkey Red*, originaire du sud de l'Ukraine et introduit par des colons Mennonites au Kansas dans les années 1870 ou le *Red Fife*, arrivé au Canada en 1842.

enfin, présentent une teneur en protéine insuffisante pour la panification. À ce titre, ils sont plutôt utilisés pour l'alimentation animale (Alary et al. 2009, pp. 144-145). Ces divisions sont importantes puisqu'elles peuvent expliquer la répartition géographique de différents types de pains sur la planète et en Afrique. Ainsi l'Algérie, ancienne colonie française, consomme-t-elle plutôt de la baguette et, à ce titre, n'importe que peu de blés *hard*. Les Nigérians, au contraire, consomment un pain de mie dont la confection nécessite des blés *hard*, ce qui ferme *de facto* ce marché à des blés *soft* comme le blé français.

Si le contexte général de la « planète blé » sera discuté plus loin dans cette introduction, rappelons que cette céréale est à la base de l'alimentation d'une grande partie de la population mondiale et qu'elle occupe 17 % de toutes les terres cultivées de la planète (*Faits et chiffres sur l'alimentation et la biodiversité* 2010). Entre 1970 et 2010, la planète a connu un doublement de la production de blé afin de suivre le rythme imposé par la demande mondiale, passant de 330 millions de tonnes (Mt) à 700 Mt (Abis 2015a, p. 125). En 2021, 770 Mt de blé ont été produites dans le monde selon la FAO. C'est surtout, comme nous l'avions indiqué en début de cette introduction, une céréale très insérée dans la mondialisation : en 2021, 198 Mt de blé ont transité sur les marchés mondiaux. En 2010, ce chiffre était de 145 Mt, et de 117 Mt en l'an 2000. Eu égard à cette importance dans les échanges et la base alimentaire, l'aspect hautement politique et stratégique du blé ne fait pas de doute depuis qu'il a été montré dans la littérature à de nombreuses reprises (Liu et al. 2023; Barnes 2022; Magnan 2016; Andræ, Beckman 1985). Ainsi, pour Namik Erkal, « une mesure essentielle de la légitimité gouvernementale et de la bonne gouvernance dans les sociétés préindustrielles, qu'il s'agisse de cités-États ou d'empires, était l'approvisionnement public en nourriture – et plus particulièrement, l'approvisionnement en céréales » (Erkal 2020, p. 17). Comme nous pourrons le constater dans le cadre de cette thèse, ce constat reste vrai aujourd'hui.

Le choix du blé est également motivé par le fait que l'analyse des processus de mondialisation via des matières premières semble trouver un intérêt renouvelé dans la littérature. Citons, parmi les initiatives les plus récentes, la publication en fin d'année 2024 du numéro 136 de la Revue internationale et stratégique portant sur les matières premières (Hache 2024). À la lumière des multiples crises sanitaires, géopolitiques ou climatiques, la circulation internationale des ressources s'est également révélée incertaine, remettant en cause les processus de la mondialisation (Carroué 2020). Ainsi depuis les années 2010 principalement, le « retour d'une géopolitique des ressources » semble s'être imposée dans la recherche (Denieulle, Pérez-Houis, Petiot 2024; Stanziani 2024a; Gabriel-Oyhamburu 2011; Nadoulek, Lucas 2008). Dans cette thèse, la mondialisation (*globalization*) est entendue comme « le processus géohistorique multiséculaire d'extension progressive du système marchand puis capitaliste dans l'espace géographique mondial qui aboutit à la construction du système-Monde » (Carroué 2019, p. 6). Ce processus, loin de se traduire par une homogénéisation totale des économies ou des sociétés, repose sur des logiques de différenciation et de hiérarchisation territoriales. Comme le souligne (Lecler 2018), la mondialisation contemporaine est à la fois portée par des logiques transnationales (chaînes de valeur globales, circulation des élites) et fortement structurée par des institutions et des ancrages nationaux. Cette double dynamique semble particulièrement visible dans le domaine agricole, où les interdépendance croissantes

entre les marchés s'accompagnent de nouvelles vulnérabilités, comme l'ont mis en lumière les récentes tensions sur les chaînes d'approvisionnement (Pouch, Raffray 2025).

Le choix des Afriques comme terrains privilégiés de l'analyse développée ici est également le résultat de cette volonté d'un sujet de thèse co-construit en adéquation avec les besoins et interrogations du partenaire industriel. Plusieurs pays du continent africain sont effectivement des partenaires commerciaux privilégiés de Lecureur S.A., qui nourrit l'ambition d'une meilleure compréhension des marchés africain du blé, afin de déterminer de positionnements stratégiques potentiels à prendre sur ces marchés. La volonté d'aborder « des Afriques », au pluriel, découle en partie des premières observations que nous avons réalisé[1, 2]. Il s'agit d'un continent extrêmement diversifié, aux situations complexes et variées. Le blé n'échappe pas à cette règle, ainsi sa consommation ne se fait pas dans les mêmes proportions selon les régions d'Afrique, ni ne s'inscrit dans le même contexte historique et/ou culturel[3]. Il est donc absolument primordial de se garder d'une vision simplificatrice qui tendrait à aborder le continent comme étant un ensemble uni. Dans ce travail, nous nous attacherons donc toujours à mettre en évidence les différences, mais aussi les rapprochements qu'il peut exister entre les régions d'Afrique, et entre certains de ses pays. Le continent africain est un important importateur de blé et, au global, il est encore bien loin de pouvoir prétendre à l'autosuffisance en cette céréale. Les pays africains ont également été aux premières loges des émeutes de la faim (2008), lorsque les prix mondiaux du blé ont connu une envolée brutale, rendant son importation plus complexe pour certains pays du monde (Janin 2009).

Afin d'offrir différentes échelles d'analyse, l'approche multiscalaire étant aux fondements de la géopolitique, il a été décidé qu'en plus des Afriques, l'ambition de la thèse serait d'examiner les situations particulières de trois pays du continent. Notre choix s'est porté sur les trois principaux pays importateurs de blé que sont l'Égypte, l'Algérie et le Nigeria. À eux trois, ils représentent en 2021 près de 45 % des importations de blé du continent. Chacun de ces trois pays incarne un rapport particulier au blé, révélateur d'enjeux distincts. L'Égypte est le premier importateur mondial de blé, où cette céréale constitue un pilier de la paix sociale à travers un vaste système de subvention du pain. Ce pays est aussi le principal producteur africain, mais sa production est aujourd'hui menacée notamment par les effets des changements climatiques et par un déficit hydrique structurel. L'Algérie, quant à elle, reste un pays fortement dépendant aux importations tout en développant d'importantes velléités d'amélioration de son autosuffisance, dans un contexte de gouvernance centralisée de la filière du blé. Mais le pays ne produit aujourd'hui qu'une quantité extrêmement limitée de blé panifiable (ou blé tendre). Tout comme l'Égypte, le pain y est au cœur du contrat social liant l'État à la population. Le Nigeria, enfin, est un géant démographique et économique qui a hypothéqué son secteur agricole dans les années 1960 et 1970 en donnant la priorité au développement de ses

[1] Rappelons également que le laboratoire de rattachement de Pierre Blanc, co-directeur de thèse, se nomme « Les Afriques dans le monde » (LAM, UMR 5115).
[2] « En réalité, il n'existe pas une, mais des Afriques, c'est-à-dire autant de situations que de pays. » (N'Goulakia 2015, p. 61).
[3] Il convient de souligner ici les différences majeures entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne en matière de consommation de blé, tant sur le plan quantitatif qu'historique ou culturel. Ces contrastes sont développés au cours de la Partie I, pp. 19-179.

exportations pétrolières, bien plus rémunératrices. Depuis le pays est devenu fortement dépendant de ses achats de blé sur les marchés mondiaux, et s'est engagé dans une politique de substitution aux importations qui n'est pas exempte de contradictions.

Contexte et intérêt de cette thèse

Afin de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit cette thèse, il est important selon nous de revenir sur les grands mouvements des marchés céréaliers depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Il s'agira principalement ici d'évoquer les grandes tendances mondiales de la consommation du blé et de sa mondialisation croissante. Ce contexte global et historique est nécessaire pour comprendre l'intérêt du sujet de thèse et notre positionnement par rapport à celui-ci.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la consommation de blé est principalement réservée aux pays à revenus moyens-supérieurs ou élevés (González-Esteban 2018, p. 93). Le blé est la denrée indispensable à la mise en place du second système alimentaire international post-guerre[1]. L'acte de naissance de ce système, centré sur la puissance agro-exportatrice des États-Unis[2], peut être daté à 1947 au moment de la création du GATT[3]. Alors que le premier système alimentaire mondial tirait son essence du libre-échange promu par la puissance dominante d'alors, le Royaume-Uni, le second normalise l'intervention gouvernementale dans la production alimentaire et le commerce international (Magnan 2017).

> « Les États-Unis ont mis au point des programmes agricoles gouvernementaux afin de garantir aux agriculteurs un revenu plus facilement prévisible. Dans le même temps, le gouvernement étatsunien a encouragé l'industrialisation de l'agriculture, aidant ainsi le pays à devenir une puissance agro-exportatrice. Au cours du second *food regime*, le commerce alimentaire international était réglementé par des accords internationaux sur les denrées de base, l'aide alimentaire et les embargos commerciaux, tous façonnés par les intérêts géopolitiques des États-Unis. »
>
> (Magnan 2017)

González-Esteban (2018, p. 93) montre que durant le second système alimentaire international[4], la consommation de blé par habitant dans les pays à haut revenus n'a que peu évolué et a parfois même diminué, comme ce fut le cas pour le Canada, l'Australie, l'Irlande ou les États-Unis. À l'inverse, la plupart des pays dits en développement ont, sur la même période, augmenté significativement leur consommation de blé par habitant, alors même que leur population était en augmentation également. C'est le cas, par exemple, de la Syrie, du Pakistan, de l'Égypte, de l'Inde, ou de pays d'Europe de l'Est et de l'URSS. C'est dans ce contexte – que nous détaillerons dans la suite de ce travail – que s'inscrit la hausse de la

[1] Pour les tenants de la théorie dite des *food regime* (traduit ici par système alimentaire international), il s'agit là du second système alimentaire international. L'utilisation de cette théorie dans notre thèse est discutée dans la partie de cette introduction dédiée à notre méthodologie.

[2] Ce système alimentaire mondial a parfois pu être qualifié de « système alimentaire industrialo-mercantile », ou de *U.S. food regime* (Friedmann 2005, p. 227).

[3] Le GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), crée en 1947, est un accord multilatéral de libre-échange et qui aboutira, en 1995, à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) après les accords de Marrakech et le cycle de négociations d'Uruguay, ou *Uruguay round*.

[4] L'auteur compare pour ce faire des données de consommation compilées entre les années 1951 et 1956 et les années 1971 et 1976.

consommation de blé en Afrique, y compris dans des régions où cette céréale était auparavant peu ou pas consommée.

Cette hausse de la consommation africaine de blé doit également être replacée dans le contexte d'une mondialisation croissante des échanges, notamment en ce qui concerne les denrées agricoles. Entre 1961 et 1975 et selon les données de la FAO, la valeur totale des céréales exportées dans le monde augmente de plus de 400 %, tandis que la valeur totale du blé exporté augmente de près de 350 %. Cette mondialisation croissante se ressent dans la comparaison de l'évolution de la production et des échanges mondiaux de blé. Rappelons qu'entre 1961 et 2021, la production mondiale est passée de 222 à 770 Mt (246 %) tandis que les échanges mondiaux passent, selon la FAO, de 39 à 198 Mt (401 %).

Les pays dits en développement, dont ceux du continent africain, sont ceux dont l'évolution de la consommation de blé est la plus prégnante. Entre 1961 et 1975, les régions du monde présentant la plus importante évolution de la consommation de blé sont l'Asie du Sud-Est (145 %), l'Asie orientale (136 %), l'Afrique subsaharienne (87 %) et l'Afrique du Nord (72 %). Malgré leur dynamisme, en chiffres absolus, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est ne sont pourtant pas d'importants consommateurs. En 2019, ces deux régions consomment respectivement 28,6 et 23,4 millions de tonnes de blé[1]. Aujourd'hui et par rapport à 1961, ce sont les deux zones avec la plus grande augmentation de la consommation : 2344 % pour l'Asie du Sud-Est et 1033 % pour l'Afrique subsaharienne, loin devant l'Afrique du Nord (542 % entre 1961 et 2019).

Ces chiffres cachent des situations bien différentes lorsque l'on analyse la consommation de blé par habitant et par an. On constate que l'Afrique du Nord est la région où l'on consomme le plus de blé par habitant (140 kg/hab/an en 2022), devant l'Asie occidentale (132 kg/hab/an) et l'Europe, comprenant la Russie (113 kg/hab/an). L'Afrique subsaharienne (29,5 kg/hab/an en 2022) et l'Asie du Sud-Est (24,3 kg/hab/an), qui sont des régions à l'évolution démographique très forte, sont ici les régions où le blé est le moins consommé. En se penchant sur l'évolution de la consommation de blé par habitant et par an depuis 1961, on constate pourtant que l'Asie du Sud-Est est une nouvelle fois la région avec la plus forte croissance (481 % entre 1961 et 2022), devant l'Asie orientale comprenant la Chine (187 % sur la même période) et l'Asie méridionale (86 %)[2]. L'Afrique subsaharienne (76 %) et l'Afrique du Nord (69 %) connaissent des augmentations plus relatives mais significatives, alors même que le continent africain est celui où la poussée démographique est actuellement la plus forte[3]. Si les

[1] À titre de comparaison, en 2019, l'Asie orientale (comprenant la Chine, l'un des plus importants consommateurs au monde) et l'Afrique du Nord consomment respectivement 138 et 40 millions de tonnes de blé. Ces chiffres de consommation sont issus de la base des bases de données de la FAO (série « Bilans alimentaires (2010-) ») et traitent de la « disponibilité intérieure » (production + importations – exportations + évolution des stocks, négative ou positive). Ils ne concernent donc pas uniquement l'alimentation humaine, mais aussi les autres usages du blé, qui peut aussi être utilisé plus sporadiquement pour l'alimentation du bétail.

[2] Notons également qu'entre 1961 et 2019 l'Océanie (-28 %) et l'Europe (-16 %) sont les deux seules régions avec une évolution négative. L'Amérique du Nord (+11 %) et l'Asie occidentale (+6 %) sont les deux régions dont l'évolution positive est la moins marquée.

[3] Entre 1950 et 2020, la population de l'Afrique subsaharienne a été multipliée par 6, passant de 179 millions de personnes à plus d'un milliard de personnes. Dans le même temps, la population d'Afrique du Nord a été multipliée par 5 (525 millions d'habitants en 2020 contre 100 millions en 1950). La population de l'Asie centrale et du Sud

projections sont nombreuses et parfois contradictoires, selon la variante médiane proposée par le Département des affaires économiques et sociales (DESA) de l'ONU, la population africaine devrait passer de 1,41 à 2,47 milliards d'individus d'ici à 2050, puis à 3,92 milliards en 2100. Les démographes estiment ainsi que le XXI^{ème} siècle sera dominé démographiquement par l'Afrique. À ce titre les systèmes alimentaires africains seront, et sont même déjà, confrontés à d'importants défis (urbanisation forte, croissance rurale continue, défis infrastructurels, etc.) (Van Wissen, de Haas, Giller 2025).

Comme déjà évoqué, la « planète blé » se caractérise donc par une hausse généralisée de la consommation à l'échelle mondiale, notamment en Afrique. Mais cette dynamique s'inscrit dans une structure profondément inégalitaire : un grand nombre de pays consommateurs, un nombre bien plus restreint de pays producteurs, et encore moins d'exportateurs (Denieulle 2023a). De cette configuration géoéconomique découlent des rapports de pouvoir potentiellement asymétriques, comme l'estimait déjà Sébastien Abis en 2015.

> « Les jeux de puissance pourraient s'amplifier dans ce contexte[1]. Le défi alimentaire mondial à relever repose à la fois sur les capacités de la planète à produire à la fois plus et mieux, mais aussi sur les stratégies des opérateurs, publics comme privés, visant à favoriser des dynamiques d'échanges conjuguant commerce et développement afin d'atténuer les risques liés au contrôle du blé par une minorité. L'accès aux ressources naturelles est un des facteurs de l'aggravation de certaines situations géopolitiques, il le fut dans les temps longs de l'histoire et le sera dans les temps à venir. Il est essentiel dans cette perspective de ne pas oublier les céréales, et le blé en particulier. »
>
> (Abis 2015a, p. 125)

De manière curieuse pourtant, le blé a très rarement été analysé sous le prisme de la géopolitique, des luttes et des stratégies de pouvoir, ou de la géostratégie. En 1951 avec *Géopolitique de la faim*, le géographe et médecin brésilien Josué de Castro montrait que la faim relevait plus de choix politiques et de rapports de pouvoir plutôt que de fatalités naturelles (De Castro 1952). L'auteur y soulignait, en introduisant la notion de « géopolitique alimentaire », le rôle central des denrées de base dans la stabilité des nations. Au même moment, dans l'immédiat après-guerre, le blé est devenu effectivement un instrument d'influence dans le contexte de la guerre froide. Les États-Unis, puissance agricole dominante, lancent ainsi le programme *Food for Peace* (ou *Public Law 480*) en 1954 dans l'objectif d'écouler leur blé excédentaire sous forme d'aide alimentaire. Les visées géopolitiques sont ici évidentes, dans le contexte de la stratégie dite du *containment* (Blanc 2022a, p. 30). Néanmoins, jusqu'aux années 1970, peu de travaux académiques traitent explicitement des rapports entre les denrées alimentaires et les stratégies de pouvoir, donc la géopolitique. Dans les années 1970, l'analyse géopolitique du blé s'intensifie, principalement via le concept d'arme alimentaire (*food power*) qui est cité par de nombreux gouvernants étatsuniens[2] (Thompson 1992). Pierre Blanc cite ainsi

a été multipliée par 3,9, et par 2,8 pour ce qui est de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

[1] Un contexte dans lequel, estime l'auteur, la demande en blé se mondialise mais où sa culture reste très localisée dans des territoires qui bénéficient des avantages naturels nécessaires au bon développement de cette céréale (eau, fertilité, climat).

[2] Citons ici Earl Butz, secrétaire à l'Agriculture entre 1971 et 1976 (donc sous les présents Nixon et Ford), et cité dans un numéro du *Time Magazine* de novembre 1974 : « L'alimentation est une arme. C'est désormais l'un des

un rapport de la *Central Intelligence Agency* (CIA), publié en 1974, évoquant l'utilisation de l'arme alimentaire par les États-Unis :

> « Dans les années de vaches maigres, quand les États-Unis ne pourront pas satisfaire les demandes alimentaires de la plupart des pays importateurs, Washington aurait le pouvoir potentiel de décider de la vie et de la mort des masses d'hommes pauvres. Non seulement les pays en développement pauvres, mais aussi les puissances plus grandes dépendraient, au moins en partie, des importations de vivres en provenance des États-Unis »
>
> (*Central Intelligence Agency* (rapport d'août 1974), *in* Blanc 2022a, p. 30)

Deux ans avant ce rapport, en 1972, l'URSS subit une mauvaise récolte et doit acheter massivement du blé américain à bas prix. Si les conséquences économiques de cet achat sont complexes pour les États-Unis et les marchés mondiaux (Evans 2015), dans le contexte de la guerre froide et d'un point de vue géopolitique, voir l'URSS importer du blé étatsunien revêt évidemment une symbolique forte. Cette symbolique résonne d'ailleurs fortement avec le rapport de la CIA de 1974 que nous venons de citer. Le concept d'« arme alimentaire » circule alors énormément dans la littérature, et Marc Perrin de Brichambaut la définit en 1976[1] comme « l'utilisation systématique, à des fins politiques, de la dépendance alimentaire de partenaires par un pays exportateur » (Perrin de Brichambaut 1976, p. 63). Citons le numéro spécial de la revue *Économie rurale* (n°115), d'où est tiré cet article, relatif aux « produits alimentaires stratégiques »[2]. Le terme « géopolitique » est toutefois absent, ce qui n'est pas étonnant puisque la refondation de l'école française de la géopolitique intervient en cette même année 1976 avec la publication par Yves Lacoste de *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre* (Lacoste 2014). Alors que la demande (et les importations) en blé augmente dans les pays du Sud, l'ouvrage *The Wheat Trap. Bread and Underdevelopment in Nigeria* (Andræ, Beckman 1985) évoque avec précision les relations de pouvoir qui mènent à l'enracinement de la consommation de blé au Nigeria.

Citons également les travaux de l'économiste Louis Malassis. Pionnier de la recherche en économie et en sociologie rurales, considéré comme le fondateur de l'économie agroalimentaire, Malassis explore dans un article de 1979 les interrelations entre les économies agricoles, agroalimentaires et rurales et aborde les déséquilibres entre nations excédentaires et déficitaires en grains.

> « Le développement inégal et l'inégale répartition de la capacité d'achat national, la tendance vers la pénurie relative des denrées alimentaires à terme et le renchérissement qui doit normalement en résulter, l'apparition de grandes puissances agro-alimentaires, le rôle des grandes firmes transnationales, le rôle des échanges agro-alimentaires dans les rapports Est-Ouest et Nord-Sud, la constitution d'unions et de grands ensembles socio-économiques (par exemple CEE)… conduit à se demander si le

principaux outils de notre arsenal de négociation » (*Special Section: WHAT TO DO: COSTLY CHOICES* 1974).

[1] Il est intéressant de noter que selon son auteur, cette définition englobe tout autant « l'arme alimentaire » que ce qu'il appelle « l'agri-pouvoir », probablement repris de l'expression *food power* utilisée outre Atlantique.

[2] Voir : https://www.persee.fr/issue/ecoru_0013-0559_1976_num_115_1?sectionId=ecoru_0013-0559_1976_num_115_1_2444 [Consulté le 30/05/2025].

développement agro-alimentaire ne procède pas de la "géopolitique" plutôt que de la théorie libérale des avantages relatifs. »

(Malassis 1979, p. 10)

Louis Malassis développe ensuite ses questionnements dans son ouvrage *Les trois âges de l'alimentaire*, publié en 1997 aux éditions Cujas, qui constitue une référence majeure. L'auteur y retrace l'histoire des systèmes alimentaires et met en lumière les rapports de pouvoir et les asymétries entre nations en matière de production et de consommation de denrées alimentaires, notamment les céréales. Un article publié en 2000 dans le numéro 24 de la revue *Économie et Sociétés* pose également les « concepts et enjeux de la géopolitique alimentaire » (Malassis 2000). L'auteur y estime que « la géopolitique est plus que jamais une composante de la science économique » (p. 25), et que la géopolitique alimentaire est « plus spécifiquement économique, fondée sur des transferts de capitaux et les multinationales agroalimentaires y jouent un rôle majeur » (p. 18). Cette définition pourrait se confondre, en partie, avec celle de la géoéconomie que nous avons présentée plus tôt dans cette introduction.

Dans les années 1980, l'émergence de puissances agricoles capables de contester l'hégémonie étatsunienne en la matière (la Communauté économique européenne, l'Australie, le Brésil, etc.) amène à ce que la notion de *food power* soit moins discutée dans la littérature. Dès 1978 par exemple, dans un article intitulé *The Failure of Food Power*, Robert L. Paarlberg fait l'examen d'une arme alimentaire à l'efficacité limitée (Paarlberg 1978). Citons ici l'émergence, dans les années 1990, de la théorie des *food regime* (Friedmann, McMichael 1989) au sein de laquelle le blé tient une place centrale (González-Esteban 2018). Sur le blé en particulier, les travaux du géographe Jean-Paul Charvet font autorité en France, notamment avec la publication en 1988 de l'ouvrage *La guerre du blé. Bases et stratégies des grands exportateurs* aux éditions Economica, et de nombreux articles (voir, par exemple, Charvet 1977). C'est toutefois au XXI^{ème} siècle que la géopolitique du blé connaît un regain d'actualité, portée par une série de crises alimentaires et de transformations du paysage géoéconomique. La flambée des prix agricoles en 2007-2008 et les émeutes de la faim qu'elle entraîne agissent en ce sens comme un important révélateur (Janin 2009). Dans un dictionnaire publié en 2009 aux éditions Atlande (*Nourrir les hommes. Un dictionnaire* (Alary et al. 2009)), les « géopolitiques du blé », au pluriel, sont clairement citées (pp. 148-149) et définies principalement par le biais des asymétries entre exportateurs et importateurs.

Comme précisé plus tôt dans cette introduction, l'ouvrage de Sébastien Abis *Géopolitique du blé* (2015), de même que sa seconde édition augmentée de 2023, sont fondateurs. Ils montrent, à travers une lecture historique centrée sur le blé, en quoi cette céréale constitue une matière première stratégique lorsqu'elle est analysée sous l'angle géopolitique. Les exemples historiques qui en témoignent sont nombreux (Abis 2023a). Dès l'Antiquité pourtant les cités athénienne et romaine, vu leur développement démographique important, voient leur demande en blé largement surpasser ce que les campagnes environnantes peuvent produire. Les Athéniens, grâce à leur grande puissance maritime, orchestrent durant le siècle de Périclès[1] un important flux de marchandises au sein desquelles les céréales, et le blé, sont fortement

[1] Le V^{ème} siècle avant notre ère.

représentées[1]. Cet état de dépendance à l'extérieur pose des questions d'ordre géopolitique aux dirigeants de la cité dont la sécurité intérieure dépend donc en partie de la stabilité des voies de navigation, qui sont sécurisées via des alliances diplomatiques. Le cas de la Rome antique est encore différent : sa domination sur les pourtours de la Méditerranée entraîne une forte spécialisation dans les productions des différentes régions de l'empire[2]. La doctrine « *panem et circenses* », du pain et des jeux, montre donc bien que les routes commerciales à l'intérieur de l'empire et censées procurer du blé à une capitale loin d'être autosuffisante étaient absolument vitales pour sa stabilité. À ce titre, ces routes représentaient logiquement un enjeu logistique et géopolitique pour les dignitaires romains, vu l'aspect hautement stratégique de certaines des marchandises qui y transitaient.

Depuis 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a une nouvelle fois rappelé la centralité géopolitique du blé. L'annonce du lancement de l'initiative FARM[3] par le Président de la République française Emmanuel Macron en mars 2022 le démontre : le blé est la seule matière première expressément citée par le communiqué de presse de lancement, alors même que d'autres ont été directement impactées par la guerre et ses conséquences (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire 2022). Le rapport sur la sécurité alimentaire mondiale commandé par la présidence à l'occasion du lancement de l'initiative est également très clair sur l'importance du blé.

> « 750 millions d'habitants vivent dans des pays qui réalisent entre 50 et 100 % de leurs achats de blé auprès de la Russie et de l'Ukraine. Certains de ces pays ont donc tenu à s'abstenir de toute critique ou vote contre Moscou dans les enceintes internationales et onusiennes. La Russie brandit l'arme alimentaire autant qu'elle le fait avec le gaz, selon des géographies de sensibilités à ces ressources différenciées. Si l'on prend le seul cas du blé, ce sont 1,3 milliards d'habitants dans le monde qui vivent dans des pays dont au moins un tiers des approvisionnements sur cette céréale provient de Russie et d'Ukraine. »
>
> (*Initiative FARM : document de réflexion du Groupe de travail académique* 2022, p. 18)

L'importance stratégique et la centralité historique du blé semble ne pas se traduire dans la recherche en géopolitique. Il n'existe pas de travail de thèse proposant une lecture géopolitique et/ou géoéconomique de la place du blé dans la mondialisation agricole, dans les relations de pouvoirs à différentes échelles[4], et son rôle dans la stabilité sociale et politique d'un grand nombre de pays sur la planète. Cette curieuse dichotomie entre l'importance stratégique du blé dans le monde et son traitement spécifique dans la recherche est à la base du projet dont cette

[1] Les greniers à blé d'Athènes sont alors la Sicile, l'est de la Thrace, la Syrie, l'Égypte, la Crimée ou le Pont-Euxin (les rives de la mer Noire, qui ont été intensément colonisées par les Grecs).
[2] Pour Rome, les régions productrices de blé étaient plutôt la Sicile, la Sardaigne et l'Afrique du Nord (et, au premier rang, l'Égypte).
[3] *Food & Agriculture Resilience Mission*. Il s'agit d'une initiative européenne assez largement pilotée par la France et dont l'objet est de « prévenir les effets désastreux, pour la sécurité alimentaire mondiale, de la guerre menée par la Russie en Ukraine » (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire 2022).
[4] Qu'il s'agisse de relations de pouvoirs entre États, entre entreprises plus ou moins intégrées dans la mondialisation, au sein même de pays (qu'ils soient exportateurs ou importateurs de blé), ou au sein des filières du blé.

thèse est le produit. Les évènements internationaux qui ont eu lieu alors que cette thèse était en cours et qui ont eu une importance considérable sur cette géopolitique du blé n'ont fait que renforcer notre conviction sur l'aspect éminemment stratégique du sujet.

L'un des apports majeurs de cette thèse réside dans l'échelle d'analyse retenue. En nous positionnant à l'intersection des dynamiques globales et africaines, ce travail adopte une perspective multiscalaire essentielle à l'analyse géopolitique et/ou géoéconomique. Trois principales échelles sont ainsi mobilisées. L'échelle continentale, d'abord, permet de mettre en lumière les fortes disparités régionales dans les Afriques. Nous constaterons ainsi que, toujours sous le prisme du blé, l'Afrique subsaharienne n'est pas confrontée aux mêmes défis et problématiques que l'Afrique du Nord. Au Sud du Sahara, les situations diffèrent nettement entre l'Afrique de l'Ouest, de l'Est, centrale ou australe. L'échelle nationale ensuite, via l'analyse de trois cas d'étude que sont l'Algérie, l'Égypte et le Nigeria. Ces trois pays déficitaires, principaux importateurs du continent, permettent d'examiner plus finement les rapports de pouvoir et les politiques mises en œuvre autour de la consommation et de l'approvisionnement en blé. Enfin, l'étude des stratégies de trois principaux pays exportateurs de blé à destination des Afriques ouvre la réflexion à une échelle plus globalisante. La confrontation de ces échelles géographiques permet de mettre en perspective les interdépendances systémiques à l'œuvre entre puissances exportatrices et pays africains importateurs, d'éclairer les modes d'adaptation des États africains face à leur vulnérabilité, et *in fine* d'inscrire les dynamiques agricoles ainsi observées dans le processus plus large de la mondialisation. Ce choix méthodologique favorise donc une lecture intégrée des logiques géoéconomiques et géopolitiques, à différentes échelles, contribuant ainsi à enrichir la réflexion sur les rapports de force autour d'une matière première vitale.

Afin de poser les fondements analytiques de cette thèse, nous avons élaboré une matrice synthétique des principales dimensions géopolitiques et géoéconomiques du blé, en nous concentrant sur leur déclinaison spécifique dans le contexte africain. Ainsi le Schéma 1, p. 29 propose une représentation structurante de ces dynamiques. Il distingue quatre grandes dimensions – production et commerce, consommation, financiarisation et stratégies commerciales, paix sociale – autour desquelles s'organisent les enjeux liés à cette céréale. Chaque dimension est illustrée par des éléments empiriques : hyper-concentration des pays exportateurs, dépendance croissante d'importateurs atomisés, vulnérabilités logistiques, tensions sur la formation des prix sur les marchés mondiaux, interventions étatiques, etc. Ces éléments, qui interagissent à différentes échelles, témoignent des logiques de pouvoir associées à cette matière première. Cette grille d'analyse constitue la trame centrale de notre démarche, à partir de laquelle les chapitres viendront détailler, approfondir et mettre à l'épreuve les différentes composantes du schéma.

Schéma 1 Les dimensions géopolitiques et géoéconomiques de l'alimentation : le cas du blé dans les Afriques

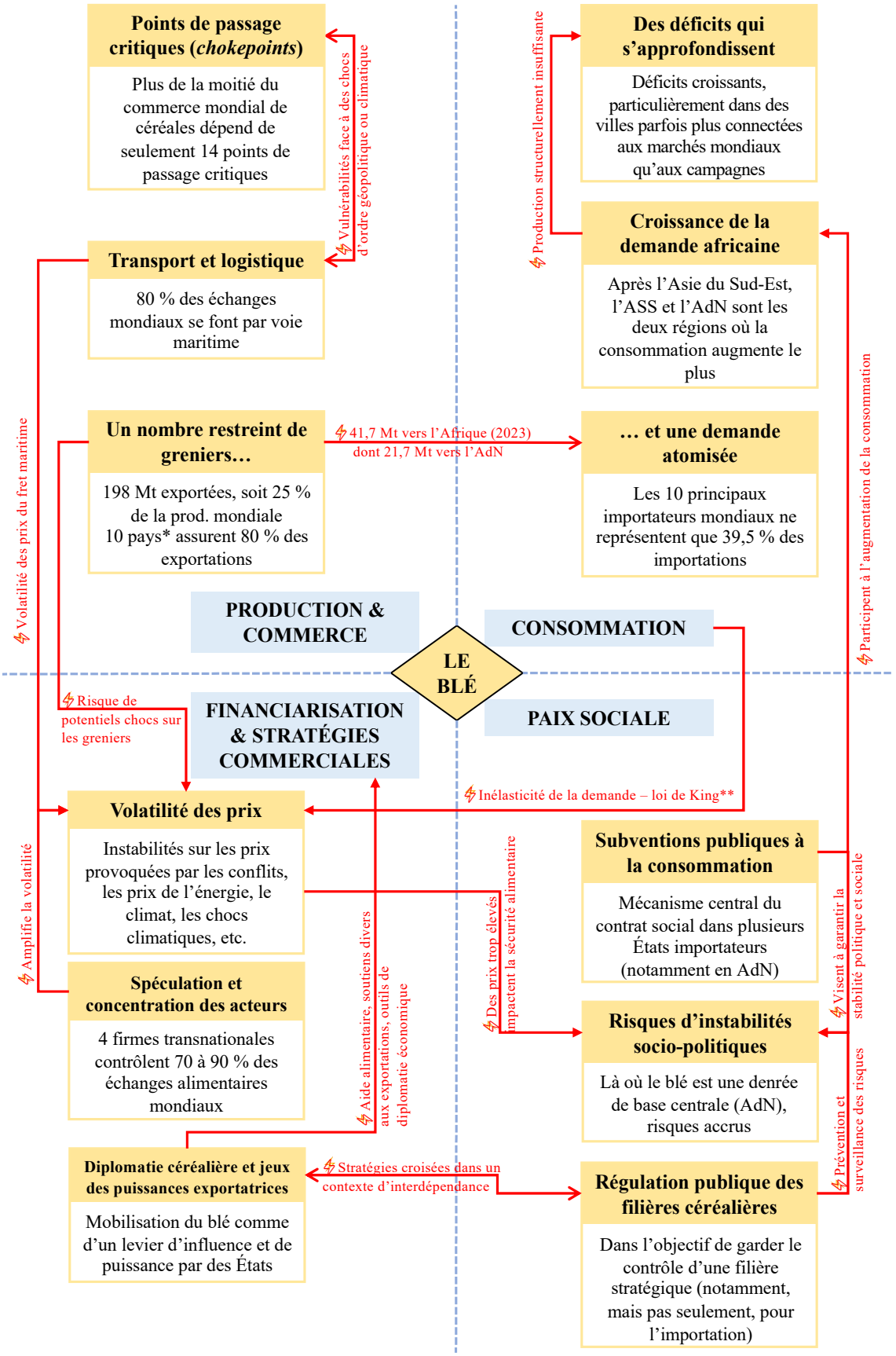

Réalisation : Jérémy Denieulle, 2025.
Notes de lecture : Mt : millions de tonnes. ASS : Afrique subsaharienne. AdN : Afrique du Nord. Données FAOstat.
Sources : Abis, Blanc 2012 pp. 29-41 ; Denieulle 2023a ; Denieulle 2023b ; Abis 2023 ; Anderson et al. 2023 ; Bailey, Wellesley 2017
* Russie, Australie, États-Unis, Canada, Ukraine, France, Argentine, Allemagne, Roumanie, Kazakhstan
** Selon la loi de King, en raison de la rigidité des besoins en produits alimentaires, une petite variation sur l'offre peut entraîner d'importantes variations de prix.

La problématique centrale de cette thèse s'inscrit donc dans un contexte de forte croissance de la consommation de blé en Afrique. Le blé, en tant que matière première stratégique, se trouve à l'intersection d'enjeux alimentaires, économiques et politiques majeurs sur ce continent et dans la manière dont celui-ci s'est inséré dans la mondialisation des échanges. D'une part, la consommation de blé en Afrique progresse rapidement, entraînant une dépendance structurelle croissante à l'égard des marchés internationaux. D'autre part, les logiques de pouvoir autour de cette céréale, dont la production est très fortement concentrée entre quelques grands pays exportateurs, créent des vulnérabilités géoéconomiques et géopolitiques pour les pays importateurs africains.

Il s'agit, en somme, de tenter de comprendre comment la consommation croissante de blé en Afrique influence la sécurité alimentaire, la stabilité socio-économique et les dynamiques géopolitiques du continent à plusieurs échelles, tout en tenant compte des interactions entre les marchés internationaux, les politiques agricoles et commerciales locales, ainsi que des stratégies mises en œuvre par les grandes puissances exportatrices pour renforcer leur présence et leur influence sur les marchés africains.

Plusieurs sous-questions structurent cette réflexion : comment et pourquoi le blé a-t-il pu supplanter, dans certaines régions du continent, les produits alimentaires locaux, au risque parfois de poser de graves défis au développement et aux politiques agricoles des pays africains concernés ? En quoi cette substitution constitue-t-elle un facteur de dépendance et de fragilité structurelle ? Comment les États africains, confrontés à la fois à des pressions extérieures et à des inégalités internes, organisent-ils l'accès au blé sur leurs territoires, et avec quelles implications sociales, économiques et politiques ? Pourquoi l'Afrique, dont la demande en blé ne cesse de croître, constitue-t-elle un espace stratégique d'affrontements entre grandes puissances exportatrices, soucieuses à la fois de sécuriser leurs débouchés céréaliers et d'affirmer leur *soft power* sur le continent ? *In fine*, quels sont les risques géopolitiques et géoéconomiques que courent les pays africains à voir une partie de leur sécurité alimentaire reposer sur les marchés mondiaux du blé ?

Approches méthodologiques

Pour répondre à ces questionnements, cette recherche mobilise une méthodologie articulant plusieurs dimensions complémentaires, à la croisée de démarches théoriques, empiriques et de terrain. **L'analyse des enjeux géopolitiques et géoéconomiques liés à la consommation croissante de blé en Afrique requiert en effet une posture pluridisciplinaire**. Cette volonté pluridisciplinaire est visible dans les imposantes et diverses bibliographies que nous mobilisons, organisées notamment à partir des trois pays cibles de la thèse (Algérie, Égypte et Nigeria). Au sein de nos différentes bibliographies, nous avons eu à cœur de diversifier les sources (littérature grise, articles de presse de médias locaux, priorité donnée à des chercheurs locaux, etc.). Ce positionnement pluridisciplinaire suppose également la mobilisation d'outils conceptuels issus de différents champs (géopolitique et géoéconomie, mais aussi économie politique, agronomie, études du développement, analyses de politiques publiques), l'exploitation de données empiriques couvrant plusieurs décennies, et l'approfondissement de la compréhension des dynamiques commerciales et institutionnelles à l'œuvre dans les filières

céréales, grâce à une enquête de terrain et à une immersion professionnelle dans le monde du négoce dans le cadre d'une CIFRE. Ces choix méthodologiques visent à restituer la complexité des interdépendances à l'œuvre, en tenant compte de la diversité des échelles géographiques et des temporalités d'analyse.

Ce travail s'est tout d'abord appuyé sur un important travail quantitatif. Près de 150 figures (graphiques) sont ainsi présentées tout au long de cette thèse : sauf mention contraire à de rares exceptions, **l'intégralité de ces documents sont des productions originales**. Plusieurs bases de données sont mobilisées tout au long de ce travail, en fonction des données nécessaires ou des contextes[1]. La base de données principale est celle de la FAO, dont les statistiques démarrent en 1961 puis se terminent, en fonction des séries concernées, en 2021, 2022 ou 2023. Pour tous les graphiques que nous avons réalisés à partir de ces données, la source précise de chaque série statistique est indiquée, afin de permettre au lecteur de retrouver facilement les données utilisées[2]. La seconde base de données la plus fréquemment utilisée est celle de l'USDA (*United States Departement of Agriculture*), laquelle fait autorité sur les marchés agricoles. La série statistique issue de l'USDA la plus fréquemment utilisée est la série PS&D (*Production, Supply and Distribution*)[3]. Cette base de données démarre en 1960 et est mise à jour plus fréquemment que celle de la FAO, puisque les estimations de l'USDA pour la campagne en cours sont également disponibles[4, 5]. Ensuite, des bases de données proposées par les offices statistiques des trois pays cibles (Algérie, Égypte, Nigeria) peuvent également être utilisées, lorsque ces données ne sont pas disponibles pour la FAO ou l'USDA. De manière plus sporadique, des données peuvent être issues de la Banque mondiale[6] (notamment les données de démographie), de l'Observatoire de la complexité économique[7], ou produites en interne par les analystes de Sigma Conseil. **Les cartes, schémas et tableaux, lesquels sont presque intégralement des documents originaux réalisés par l'auteur**, sont également réalisés par le biais de ces quelques bases de données. La cartographie a été réalisée en grande majorité en collaboration avec Sébastien Piantoni (ingénieur d'étude cartographe au laboratoire Habiter, Université de Reims).

Plusieurs cadres théoriques sont ensuite mobilisés issus de différentes disciplines sont ensuite mobilisés, dont deux retiendront ici l'attention. **La théorie des *food regimes*, tout d'abord, constitue un cadre analytique issu de l'économie politique historique**, développé initialement par Harriet Friedmann et Philip McMichael à la fin des années 1980 (Friedmann,

[1] Pour une explication détaillée des différentes bases de données utilisées, se reporter aux annexes (p. 470).
[2] L'entièreté de ces séries statistiques est disponible au lien suivant : https://www.fao.org/faostat/fr/#data, exception faite des données AQUASTAT de la FAO : https://data.apps.fao.org/aquastat/?lang=fr [Consultés le 31/05/2025]
[3] Disponible au lien suivant : https://apps.fas.usda.gov/psdonline/app/index.html#/app/advQuery [Consulté le 31/05/2025]
[4] Au moment de la rédaction de ces lignes (mai 2025), des estimations relatives à la campagne 2025/2026 sont d'ores et déjà disponibles.
[5] Notons que les bases de données FAO et USDA diffèrent sur un point important : là où les chiffres de la FAO concernent l'année calendaire (de janvier à décembre), les données de l'USDA sont organisées temporellement en fonction des campagnes (de juin à mai).
[6] Disponible au lien suivant : https://donnees.banquemondiale.org/ [Consulté le 31/05/2025]
[7] Disponible au lien suivant : https://oec.world/en [Consulté le 31/05/2025]

McMichael 1989)[1]. Elle vise à comprendre les mutations du système alimentaire mondial à travers les configurations successives qui articulent l'agriculture, le commerce et les rapports de pouvoir à l'échelle globale (Magnan 2012). Selon cette approche, très utile à l'échelle macroéconomique, les *food regimes*[2] désignent des périodes relativement stables au cours desquelles un ensemble de règles, de pratiques commerciales, de régulations politiques et d'arrangements géoéconomiques, le tout encadré par un contexte géopolitique, organisent la production et la circulation des denrées alimentaires. Trois grands régimes ont été identifiés : le régime colonial-impérial du XIX^{ème} siècle centré sur l'Europe et la domination thalassocratique du Royaume-Uni, le régime agro-industriel d'après-guerre dominé par les États-Unis et, selon certains auteurs (McMichael 2005; Friedmann 2005), un nouveau régime émergent depuis les années 1980, structuré par la financiarisation et le pouvoir des firmes transnationales (*corporate food regime*).

Ainsi l'histoire du commerce mondial du blé peut être relue à travers le prisme de la théorie des *food regime*, qui met en évidence de longues séquences historiques durant lesquelles la production, la circulation et la consommation de denrées agricoles sont structurées par un contexte géopolitique, économique et institutionnel (González-Esteban 2018). Le premier régime identifié, l'*imperial food regime* (1870-1914), est centré sur l'Empire britannique. Dans cette configuration, le blé circule depuis les périphéries (Canada, Australie, Argentine, États-Unis) vers le centre (les puissances coloniales européennes, au premier rang desquelles le Royaume-Uni). Ce *food regime* est interrompu par les guerres mondiales et les désordres économiques de l'entre-deux-guerres avant de laisser place au *U.S. food regime*, parfois nommé *Cold War food regime* (1945-1973). Dominé par les États-Unis dans le cadre du début de la guerre froide, il se distingue par l'utilisation de l'aide alimentaire internationale (au sein de laquelle le blé occupe une place centrale), d'importants excédents agricoles étatsunien, et des politiques publiques interventionnistes dans le domaine agricole. Dans ce contexte, alors que le blé devient un instrument de pouvoir pour les États-Unis, ces derniers établissent une hégémonie céréalière. Le troisième *food regime*, jusqu'à l'an 2000, est l'occasion d'une montée en puissance des firmes transnationales du négoce de grains et par l'émergence de nouvelles puissances céréalières venant concurrencer l'hégémonie étatsunienne. González-Esteban (2018) remarque par ailleurs que, durant le *U.S. food regime* et plus encore sous le *corporate food regime,* les pays les plus pauvres ont vu leur dépendance au blé, et donc son importation, s'accroître rapidement. Ce constat mérite d'être gardé en tête, dans la mesure où il semble faire écho à ce qui s'est produit en Afrique. L'un des enjeux de cette thèse consiste donc précisément

[1] Cette théorie est profondément influencée par celle des systèmes-monde, développée par Immanuel Wallerstein (voir Wallerstein 2011a initialement publié en 1974), lui-même largement influencé par la pensée de Fernand Braudel. La théorie anglo-saxonne des *food regime* ne doit pas être confondue avec la théorie (d'origine francophone) du système alimentaire. Celle-ci repose sur une approche plus systémique et territorialisée, visant à analyser les interactions entre les dimensions économiques, sociales, environnementales et politiques d'un système alimentaire donné. Plus opérationnelle, elle met l'accent sur les conditions de durabilité des systèmes à l'échelle nationale ou locale, souvent dans une optique d'aide à la décision ou de transformation agroécologique. Louis Malassis définit le système alimentaire comme « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis *in* Rastoin, Ghersi 2010a, p. 3). Ainsi, si la théorie des *food regimes* vise à fournir une lecture macro-historique et critique des dynamiques globales, celle des systèmes alimentaires permet plutôt une analyse intégrée à des échelles plus fines.

[2] Que nous traduisons parfois, dans le corps du texte, par « système alimentaire international ».

à éprouver la robustesse de la théorie des *food regime*, construite à une échelle macroéconomique, à l'épreuve d'une approche multiscalaire. L'analyse des trajectoires de l'Algérie, de l'Égypte et du Nigeria permettent notamment d'évaluer dans quelle mesure ce cadre théorique permet de rendre compte des dynamiques spécifiques à l'échelle nationale.

Alors que la théorie des *food regime* propose une lecture macroéconomique des systèmes agroalimentaires mondiaux, **nous avons ensuite privilégié l'approche par filière afin d'affiner l'analyse des dynamiques de pouvoir à des échelles plus fines**. Nous nous sommes ainsi reposés sur la méthode mise en place par Gary Gereffi et Miguel Korzeniewicz dans les années 1990 sous le nom de *Global Value Chains* (GVC) *Analysis* (Gereffi, Korzeniewicz 1994). Selon François Bost, la filière est « une chaîne d'activités multiples liées entre elles de l'amont à l'aval, depuis l'élaboration d'un produit jusqu'à sa commercialisation » (Bost 2015). Notre approche par la filière a été notamment formalisé dans le cadre d'un appel à communications pour une journée d'études portant sur ce sujet[1]. Dans le premier axe de réflexion de cet appel, nous posions la filière comme « une échelle révélatrice de conflits et de rivalités de pouvoir dans la gestion des ressources » (Denieulle, Pérez-Houis, Petiot 2023, p. 2). Nous pensons ainsi la filière comme une space immatériel dans lequel se produisent des conflictualités entre acteurs. L'idée nous vient initialement, tôt dans le processus de recherche, de la lecture de *The Wheat Trap. Bread and Underdevelopment in Nigeria* (Andræ, Beckman 1985). Cet ouvrage s'attache à démontrer comment la dépendance croissante du Nigeria au blé importé, dans les années 1970 et 1980, ne peut se comprendre sans une lecture fine des relations de pouvoir structurant la filière blé, à plusieurs échelles. Les auteurs y décrivent le « *wheat trap* », qui serait entretenu par des intérêts convergents entre les élites politiques et économiques nigérianes, les lobbies agro-industriels (meuniers, boulangers, etc.), les institutions internationales (comme la Banque mondiale ou le FMI) et les grands exportateurs de blé, principalement les États-Unis. L'analyse met en lumière le rôle déterminant et transverse des logiques commerciales, des politiques publiques et des représentations sociales dans l'ancrage (ou l'enracinement, *entrenchment* selon les auteurs) du pain blanc comme aliment urbain populaire, au détriment des productions vivrières locales dans le contexte d'un exode rural important. Ce cadrage, qui dépasse une approche purement macroéconomique de la dépendance alimentaire, a inspiré notre recours à l'analyse par filière, précisément pour explorer les jeux d'acteurs et les asymétries de pouvoir qui se jouent dans la circulation du blé.

[1] « Exploiter, transporter et gouverner les ressources : une analyse par et dans les filières », le 10 novembre 2023 (Auberviliers). Voir : https://calenda.org/1103829 [Consulté le 31/05/2025] En 2024, cette journée d'étude a donné lieu à la mise en place d'un numéro spécial dans la revue l'Espace politique (Denieulle, Pérez-Houis, Petiot 2024).

Schéma 2 Représentation schématique de la chaîne de valeur globale du blé

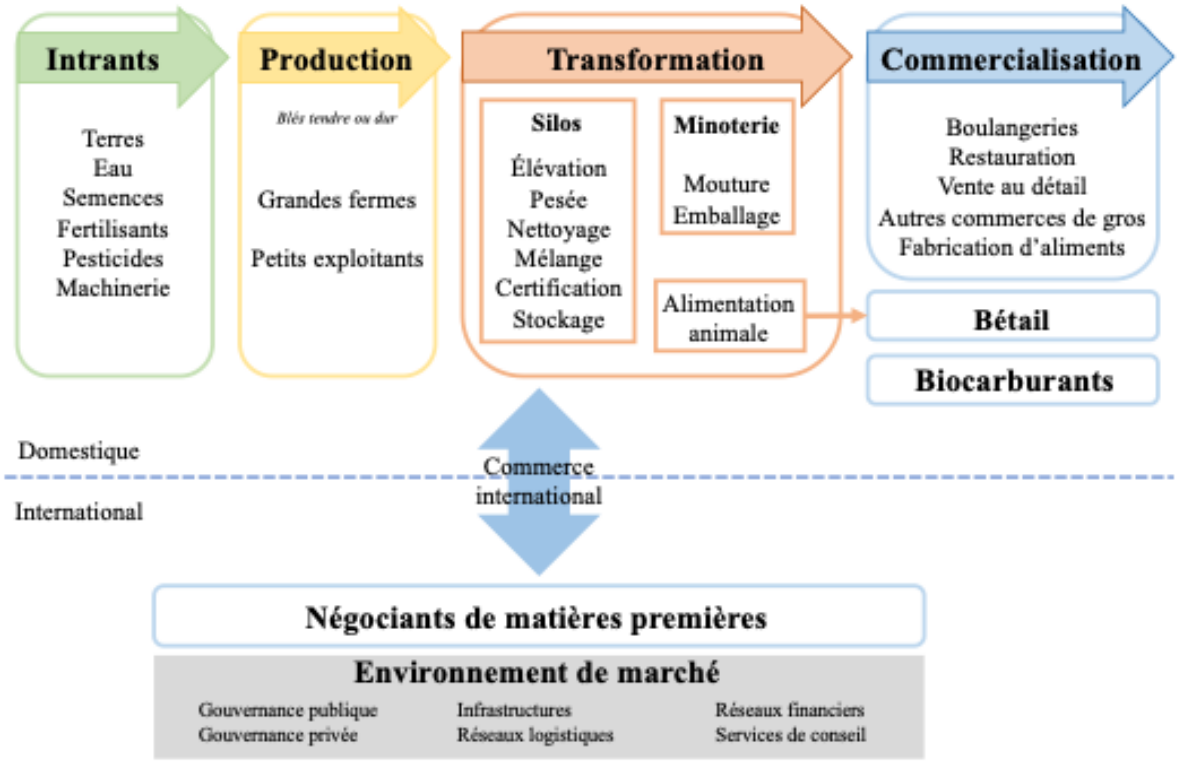

Traduction/adaptation : Jérémy Denieulle
Source : Ahmed et al. 2014, p. 5.

L'analyse par filière trouve son origine dans l'économie industrielle, où elle désigne un enchaînement d'activités économiques depuis la production jusqu'à la consommation finale d'un bien ou d'un service, en incluant les transformations, la distribution et les régulations institutionnelles. Formulée dès l'entre-deux-guerres (Mason 1939), l'application de cette approche dans le champ agricole et agroalimentaire est initiée dans les années 1950 dans l'ouvrage fondateur *A Concept of Agribusiness* par R.A. Goldberg (Davis, Goldberg 1957). Citons en France Philippe Hugon, africaniste spécialiste de l'économie du développement, et auteur notamment de recherches portant sur les filières agro-alimentaires des pays en développement (Hugon 1988). Jusqu'aux années 1990, l'objet « filière » est approché de manières variées par plusieurs courants théoriques : la micro-économie, l'économie et la stratégie industrielle et enfin l'économie néo-institutionnelle (ces différentes approches sont présentées de manière extensives par Rastoin, Ghersi 2010b, pp. 123-160; voir également Lançon, Ludovic, Biénabe 2016). Cette diversité s'explique, selon A. Bencharif et J.-L. Rastoin, par le fait que la filière soit « un objet complexe qui appelle une analyse nécessairement multidisciplinaire pour déboucher sur des validations empiriques robustes » (Bencharif, Rastoin 2007, p. 2). À partir des années 1990 est proposé le cadre méthodologique *Global Value Chain Analysis*, que nous utilisons dans ce travail (Gereffi, Korzeniewicz 1994)[1].

[1] Gary Gereffi a par la suite dirigé, à l'Université de Duke, le *Global Value Chains Center*. Certains travaux issus de ce centre ont été utilisés dans le cadre de cette thèse. Voir : https://www.globalvaluechains.org/ [Consulté le 01/06/2025]

Ce concept « peut constituer [un] cadre théorique multidisciplinaire et fédérateur » des nombreuses approches qui co-existent pour approcher l'objet « filière » (Rastoin, Ghersi 2010b, p. 153). Cette approche permet d'intégrer à l'analyse une dimension multiscalaire qui nous semble, dans le contexte de la mondialisation des échanges, essentielle. La méthode GVC repose sur l'analyse de quatre dimensions principales : la séquence d'activités (production, transformation, commercialisation), l'espace géoéconomique de déploiement de la filière (localisation et concentration des activités, parts de marché, échanges internationaux), le contexte institutionnel (normes, politiques publiques, à différentes échelles), et le système de gouvernance (relations de pouvoir entre acteurs). Le tout doit être porté par une analyse sur « une période suffisamment longue pour déceler les tendances lourdes ayant œuvré et les ruptures susceptibles de se produire » (Bencharif, Rastoin 2007, p. 6). Appliquée au blé, cette méthode permet d'éclairer les logiques de domination structurelle, les trajectoires régionales différenciées, et les asymétries de pouvoir qui sous-tendent la mondialisation des filières céréalières.

Le travail de terrain enfin a occupé une place particulière dans cette recherche, rendu possible notamment par l'immersion professionnelle dans le cadre d'une CIFRE avec Sigma Conseil. Ce dispositif a permis une fréquentation quotidienne des marchés céréaliers, offrant un accès privilégié à des opérateurs de marché, des réunions internes entre *traders* et analystes, ou encore à des événements professionnels rassemblant des acteurs internationaux du négoce. Ces situations ont donné lieu à de nombreux échanges informels, précieux pour saisir les logiques commerciales à l'œuvre, mais difficilement quantifiables ou mobilisables de manière explicite. En effet, beaucoup de ces échanges ne se sont pas concrétisés par la tenue d'un entretien plus formel, enregistré, craignant une divulgation éventuelle de propos sensibles dans un contexte général compliqué sur les marchés (pandémie mondiale de Covid-19, intensification de la guerre en Ukraine après février 2022). La posture de doctorant-chercheur affilié à une entreprise a également limité l'accès à certains terrains, notamment en Algérie et en Égypte, où les partenaires institutionnels sont étroitement liés aux États. Ces derniers, d'une part, sont peu enclins à dialoguer avec un interlocuteur perçu comme appartenant à un acteur du marché mais se positionnant comme un chercheur menant une enquête. D'autre part, le partenaire industriel a été réticent à l'idée de tenter de tels contacts, de peur d'incompréhensions de la part de ces partenaires économiques. Ces difficultés se ressentent dans les entretiens effectivement menés dans le cadre de cette recherche (cf. Annexes, p. 559). Sur les 33 entretiens menés avec des acteurs diversifiés (*traders*, chercheurs et chercheuses, agents diplomatiques, employés d'organisations internationales, journalistes, etc.), 13 concernent le Nigeria, où nous avons en outre effectué un terrain en septembre 2022 à Ibadan[1, 2]. Pour ce pays, notre volonté a été de mener des entretiens, dans la mesure du possible, tout au long de la filière blé : production, importation, transformation, ainsi qu'acteurs institutionnels (ministère fédéral de l'Agriculture et du Développement rural). Dans le cadre de notre intervention au Colloque

[1] Dans le cadre de ce terrain, nous avons été accueillis par l'IFRA-Nigeria (Institut français de Recherche en Afrique). Voir : https://ifra-nigeria.org/ [Consulté le 01/06/2025]

[2] Il n'a pas été possible de réaliser d'enquête de terrain dans les régions du Nigeria où du blé est effectivement cultivé, puisque cette céréale n'est produite que dans le nord du pays en proie à divers conflits armés depuis 2009.

international Sciences et Agriculture (CISA-1) organisé par l'ISFAR[1] à Bambey, nous avons enfin eu l'opportunité d'un terrain d'une semaine au Sénégal en juin 2024. Dans ce cadre les nombreux échanges avec des collègues, principalement issus des sciences agronomiques ou économiques, ont également été utiles à notre réflexion.

Le plan de cette thèse se structure en trois grandes parties. La **première partie** (p. 39) s'attache à retracer l'évolution de la consommation de blé dans les Afriques dans le contexte de la mondialisation des régimes alimentaires. Elle vise à comprendre comment cette céréale, historiquement peu implantée en Afrique subsaharienne, a connu une progression spectaculaire dans de nombreux pays africains au cours des dernières décennies. À travers une approche multiscalaire, elle met en lumière les mécanismes historiques, sociaux, économiques et politiques qui ont favorisé l'intégration du blé dans les régimes alimentaires africains, et la dépendance croissante du continent aux importations.

- Le **chapitre 1** (p. 42) revient sur la diffusion du blé dans les Afriques et sur la diversité des trajectoires alimentaires, en montrant comment les processus historiques et les transformations démographiques ont entraîné une dépendance croissante du continent, mais différenciées selon les régions et les contextes envisagés. En y opérant une analyse multiscalaire, nous distinguons les grandes régions africaines (Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, de l'Est, centrale et australe) et mettons en évidence la diversité des trajectoires de consommation, en soulignant les déterminants cultures, démographiques, économiques et géopolitiques à l'œuvre.

- Le **chapitre 2** (p. 92) se penche sur le cas de l'Algérie, où le blé occupe une place centrale dans le régime alimentaire national depuis l'époque coloniale. Il montre comment l'État algérien issu de l'indépendance du pays (1962) a fait du pain un pilier du contrat social, en organisant un système de subventions et de régulation destiné à garantie à tous l'accès à cette denrée. En se penchant sur l'organisation de la filière algérienne du blé, le chapitre met en évidence les difficultés à maintenir ledit contrat social, ainsi que les tensions et contradictions relatives à l'évolution de la régulation étatique du secteur depuis les années 1960.

- Le **chapitre 3** (p. 126) explore la trajectoire de l'Égypte, aujourd'hui premier importateur mondial de blé. Il met en lumière l'importance stratégie du blé dans un pays où la stabilité sociopolitique est en partie conditionnée par le maintien des subventions sur le pain *baladi*. Le chapitre revient ainsi sur les choix politiques opérés par les différents régimes pour sécuriser les approvisionnements, tout en abordant les tensions liées à la libéralisation partielle du marché et aux pressions budgétaires.

- Le **chapitre 4** (p. 166) analyse enfin la situation du Nigeria, dans une perspective critique fondée sur le concept de *wheat trap*. Il retrace l'histoire récente de la dépendance nigériane au blé, née notamment de l'urbanisation rapide et de la mise

[1] Institut supérieur de formation agricole et rurale, dépendant de l'Université Alioune Diop. Voir https://uadb.edu.sn/ufr-et-instituts/institut-superieur-de-formation-agricole-et-rural [Consulté le 01/06/2025]

en retrait de l'agriculture dans les priorités de développement face à l'industrie pétrolière. À travers une analyse des logiques de consommation, des politiques publiques et des stratégies d'acteurs, ce chapitre montre comment le blé s'est enraciné dans un régime alimentaire en transformation, au prix d'une fragilité structurelle importante reposant sur la disponibilité de devises pour financer les importations agricoles.

La **deuxième partie** (p. 199) de cette thèse se concentre sur les enjeux liés à la production de blé sur le continent africain, dans un contexte où la consommation s'accroît donc rapidement, mais où les capacités locales de production demeurent largement insuffisantes. À travers une analyse là encore diachronique et multiscalaire, elle s'attache à comprendre les raisons du déficit structurel de l'Afrique, malgré des initiatives parfois anciennes visant à substituer les importations avec du blé africain.

- Le **chapitre 1** (p. 203) dresse un état des lieux des potentialité agronomiques et des contraintes techniques, économiques et environnementales à la culture du blé dans les Afriques. Il insiste sur la diversité des situations régionales, les défis liés à l'irrigation, au climat et à ses évolutions, à la qualité des semences, ainsi qu'aux structures foncières. Nous prenons pour ce faire l'exemple du plus important producteur subsaharien de blé, l'Éthiopie, en proposant une analyse approfondie de sa filière.

- Le **chapitre 2** (p. 255) revient sur les stratégies en place en Algérie pour limiter les effets délétères de la dépendance du pays au blé importé. Il pose donc la question de la faisabilité et de la pertinence du projet algérien d'autosuffisance en blé qui, malgré une mobilisation importante de ressources publiques, montre des résultats bien en deçà des objectifs affichés.

- Le **chapitre 3** (p. 283) montre comment l'État égyptien, malgré des réformes libérales d'ampleur engagées depuis les années 1970 et 1980, conserve un rôle central au sein de la filière du blé. Premier producteur africain de blé, l'Égypte a revu à la baisse ses ambitions d'autosuffisance face à d'importantes pressions sur sa céréaliculture. Malgré ces limites structurelles appelées à s'amplifier à l'avenir du fait des changements climatiques, le blé demeure un levier de légitimation politique au cœur de politiques volontaristes qui ne manquent pas de contradictions, notamment vis-à-vis de leur durabilité.

- Le **chapitre 4** (p. 328) revient sur la politique agricole du Nigeria, laquelle a été marquée dans le secteur du blé par des efforts importants pour créer une production locale et limiter des importations extrêmement coûteuses. Malgré ces efforts, dont ce chapitre questionne la pertinence et la durabilité, le Nigeria reste très largement tributaire du marché international.

La **troisième partie** (p. 365) enfin déplace le regard vers les pays exportateurs enfin d'analyser les stratégies mises en place par trois puissances céréalières (la France, les États-Unis et la Russie) cherchant à consolider, voire à renforcer, leur présence sur les marchés

africains. Elle interroge, à travers trois trajectoires différentes, les logiques de projection de puissance par le biais du commerce de blé, et la manière dont ces ambitions s'articulent avec les dépendances céréalières africaines précédemment décrites. Un dernier chapitre est consacré aux conséquences géoéconomiques et géopolitiques de la guerre en Ukraine, en analysant ses effets sur la circulation mondiale de blé, les ajustements opérés par les États africains, ainsi que les recompositions stratégiques qu'elle a engendrées ou mises à jour.

- Le **chapitre 1** (p. 368) examine les politiques françaises d'exportation de blé vers l'Afrique depuis les années 1980, en s'attachant particulièrement à l'évolution du rôle de l'État, à la structuration de la filière export, et aux relations commerciales avec ses anciennes colonies – et tout particulièrement l'Algérie. Il met en lumière les instruments de la diplomatie céréalières françaises de même que les fragilités actuelles de la présence française sur certains marchés clés.

- Le **chapitre 2** (p. 392) retrace l'histoire de l'hégémonie céréalière étatsunienne dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, puis l'évolution de cette position dans un contexte de concurrences croissantes. Il analyse les outils déployés par les États-Unis pour préserver une influence stratégique, malgré un recul relatif sur plusieurs marchés africains. Il questionne l'évolution du *leadership* étatsunien à l'aune de la (re)montée en puissance des exportateurs de la mer Noire, au premier rang desquels figurent la Russie et l'Ukraine.

- Le **chapitre 3** (p. 409) explore la montée en puissance récente de la Russie sur les marchés céréaliers africains. Il étudie les stratégies mises en œuvre pour relancer un secteur agricole sinistré après la période soviétique et la transition chaotique des années 1990, puis pour sécuriser des parts de marchés en Afrique.

- Le **chapitre 4** (p. 427) analyse enfin les conséquences de la guerre en Ukraine sur les dynamiques céréalières mondiales et africaines. Il revient d'abord sur les perturbations majeures qu'a entraînées le conflit dans les circuits logistiques du blé, en particulier en mer Noire, et sur les hausses brutales des prix qui en ont découlé. Il examine ensuite les réponses mises en œuvre par plusieurs États africains (en particulier l'Algérie, l'Égypte et le Nigeria) pour sécuriser leurs approvisionnements, et les réajustements opérés par les grands pays exportateurs. Ce chapitre met ainsi en lumière la manière dont cette guerre a agi comme un révélateur des dépendances structurelles, tout en accélérant certaines recompositions du système alimentaire mondial.

PARTIE I
LE BLE DANS LA MONDIALISATION ET DANS LES RECOMPOSITIONS ALIMENTAIRES DES AFRIQUES : ADOPTIONS, ENRACINEMENTS, DEPENDANCES

INTRODUCTION DE LA PARTIE I

Le blé, céréale associée aux agricultures tempérées et méditerranéennes, s'est progressivement imposé dans les régimes alimentaires des populations situées bien au-delà de ses zones historiques de production. Cette « plante moyen-orientale devenue mondiale » (Abis 2015a, p. 126) s'est propagée sur la planète au gré des diverses phases de développement de la mondialisation des produits agricoles, depuis l'Antiquité jusqu'à la colonisation européenne dans les Amériques, l'Asie ou les Afriques (Braun et al. 2016, p. 1560). La diffusion de la consommation de blé s'est ensuite accentuée significativement au cours du XX^{ème} siècle, principalement dans deux espaces : l'Asie du Sud-Est et l'Afrique subsaharienne[1].

La première partie de cette thèse vise à analyser les trajectoires de la consommation du blé dans les Afriques, en mettant en évidence la diversité des processus d'adoption et d'enracinement de cette céréale dans les régimes alimentaires des populations. Nous nous appuierons pour ce faire sur une approche multiscalaire, croisant l'analyse continentale avec l'étude de trois cas nationaux que sont l'Algérie, l'Égypte et le Nigeria. Ces pays, qui sont parmi les plus importants importateurs de blé du continent africain[2], permettront l'analyse plus fine des rapports de force qui régissent la consommation et l'importation de blé. Car les Afriques sont structurellement dépendantes des marchés mondiaux pour leur fourniture en blé : en 2023, selon la FAO, l'Afrique du Nord avait importé 21,7 millions de tonnes de blé et 20 millions de tonnes pour l'Afrique subsaharienne.

Au niveau continental, le chapitre 1 (p. 42) expose comment la consommation de blé s'est diffusée de manière différenciée entre l'Afrique du Nord, où elle possède un enracinement ancien, et l'Afrique subsaharienne, où elle est plus récente et souvent liée à des dynamiques liées aux processus de colonisation européens et aux structures du système alimentaire mondial hérité après la Seconde Guerre mondiale. À cette échelle, l'analyse met en lumière l'émergence de dépendances alimentaires qui ne sont pas seulement d'ordre économique, mais également (géo)politique.

Les chapitres suivants offrent ensuite une lecture approfondie des trajectoires nationales. Le chapitre 2 (p. 92), dédié à l'Algérie, montre comment le blé (et le pain) s'inscrit dans une histoire longue, marquée à la fois par l'influence de la diète méditerranéenne, la colonisation française et les orientations politiques postcoloniales qui ont fait de ce produit un pilier du contrat social. Le chapitre 3 (p. 126), en se concentrant sur l'Égypte, explore également un pays où le blé possède une longue histoire et revêt une importance culturelle majeure. Il met en évidence les mutations importantes ayant eu lieu dans le pays depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, alors que celui-ci devient un grand importateur céréalier et que le pain se constitue, là aussi, comme un pilier du contrat social. Le chapitre 4 (p. 166) nous mènera enfin au Nigeria, premier importateur de blé d'Afrique subsaharienne. Dans ce pays, la

[1] Voir l'annexe 1 présentant les grandes statistiques sur le marché mondial du blé (p. 231)

[2] Selon les données de l'USDA, en 2023, l'Égypte était le premier importateur du continent et premier importateur mondial (12,5 millions de tonnes de blé importées) suivie de l'Algérie, cinquième importateur mondial (9 millions de tonnes), puis du Maroc, sixième importateur mondial (7,5 millions de tonnes) et du Nigeria, onzième importateur mondial et premier d'Afrique subsaharienne (5,8 millions de tonnes).

consommation de blé, quasiment inexistante avant les années 1960, s'est développée brutalement au cours des années 1970 et 1980 dans le contexte du déclassement de l'agriculture nationale au profit d'une économie pétrolière grandissante et d'une urbanisation rapide. Le blé y est purement un produit d'importation, contrairement aux deux producteurs que sont l'Algérie et l'Égypte.

À travers ces études de cas, cette première partie tente de démontrer que la consommation de blé en Afrique ne peut pas être comprise que sous l'angle de la demande alimentaire et de l'évolution des régimes alimentaires des populations. Elle est indissociable des choix politiques, des transformations économiques et sociales, et de rapports de pouvoir à différentes échelles qui ont contribué à façonner en partie les systèmes alimentaires africains. En cela, ces éléments posent les bases d'un questionnement plus large sur les enjeux de souveraineté alimentaire, de vulnérabilité économique et de rapports de pouvoir à différentes échelles. Ces réflexions sur la consommation de blé et l'émergence de dépendances aux marchés mondiaux préparent ainsi l'analyse, dans la seconde partie de cette thèse, des stratégies et des politiques publiques mises en place par les acteurs africains pour réduire ou juguler ces dépendances, notamment par le biais de la promotion de la production de blé local.

1. Le blé dans les Afriques : diversité des trajectoires, émergence de dépendances

Bien que cette céréale ne revête pas la même importance sur tout le continent africain, le blé y est aujourd'hui consommé partout. Une première division peut être effectuée entre le Nord et le Sud du Sahara. Alors que la consommation du blé est plus ancienne et ancrée historiquement dans les pays d'Afrique du Nord, elle s'est imposée plus récemment, mais de manière très différenciée, en Afrique subsaharienne. Le point commun de ces deux régions est que l'on observe, notamment depuis le XX^{ème} siècle, une croissance continue de la demande en blé. Cette évolution ne reflète pas seulement des changements des régimes alimentaires : elle traduit des dynamiques complexes liées à la mondialisation agricole et au système alimentaire mondial hérité de la Seconde Guerre mondiale (González-Esteban 2018), ainsi que des transformations démographiques[1] et de politiques publiques qui ont remodelé les systèmes alimentaires africains.

L'examen des consommations de blé sur l'ensemble du continent africain constitue un point d'entrée fondamental pour comprendre les recompositions alimentaires à l'échelle macro-régionale. Il permet également d'identifier les premiers jalons des dépendances commerciales qui se traduisent par des enjeux géoéconomiques et géopolitiques majeurs. Dans ce premier chapitre, nous tenterons d'analyser comment la diversité des trajectoires historiques, économiques et culturelles a-t-elle conduit à l'émergence de situations extrêmement contrastées autour des consommations africaines de blé. Nous nous demanderons comment ces trajectoires participent aujourd'hui à la construction de dépendances commerciales, alimentaires et, *in fine*, géopolitiques. Ainsi ce chapitre se propose tout d'abord d'examiner les héritages historiques et les dynamiques de mondialisation qui ont façonné les trajectoires différenciées de consommation de blé sur le continent africain (1.1, p. 42). Il s'agira ensuite de voir comment ces évolutions ont conduit à une dépendance croissante vis-à-vis des marchés internationaux, avec des conséquences variables selon les sous-régions et les pays (1.2, p. 69).

1.1. Héritages divers et mondialisation : évolutions différenciées des consommations de blé dans les Afriques

Bien que le blé soit aujourd'hui intégré dans les régimes alimentaires sur l'ensemble du continent africain, ses trajectoires d'adoption et de consommation sont marquées par des différences profondes selon les régions et les temporalités. En Afrique du Nord, le blé possède donc un enracinement ancien, lié à l'histoire agricole et alimentaire méditerranéenne et aux flux commerciaux depuis l'Antiquité, qui avaient déjà bien intégré les céréales. À l'inverse, en Afrique subsaharienne, la présence du blé est plus récente et assez largement dépendante des

[1] Selon les projections faites par l'ONU dans le cadre de son variant moyen, l'Afrique devrait passer de 1,3 milliards d'individus en 2020 à près de 1,7 milliards en 2030, puis à près de 2,5 milliards en 2050. L'Asie, le continent le plus peuplé au monde (4,6 milliards d'individus en 2020), passerait quant à lui à près de 5 milliards en 2030 puis à 5,3 milliards en 2050.

dynamiques de mondialisation agricoles plus contemporaines, notamment à partir de la période coloniale et des bouleversements économiques du XX^{ème} siècle.

Cette diversité d'héritages n'est pas uniquement le reflet de conditions environnementales ou culturelles : elle s'inscrit aussi dans des processus historiques de mondialisation des produits agricoles et d'évolution des politiques publiques, qui ont parfois favorisé l'intégration du blé dans les régimes alimentaires locaux. Ces processus ont été renforcés par des mutations démographiques rapides, l'urbanisation et les transformations des modes de consommation qui ont accentué la demande pour des produits transformés et peu coûteux. Dans cette section, nous tenterons de retracer les grandes étapes de la diffusion et de l'adoption du blé sur le continent, en mettant en lumière les héritages agricoles et culturels (1.1.1, p. 43) qui expliquent la diversité des situations actuelles (1.1.2, p. 48).

1.1.1. Étapes historiques de la présence du blé dans les Afriques

Revenir aux origines de la consommation du blé permet de rendre compte de la diversité des situations dans les différentes régions d'Afrique, et principalement entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Si la culture du blé remonte, en Afrique du Nord, à la période du Néolithique[1] ; sa propagation en Afrique subsaharienne est plus tardive. Il va s'agir ici de revenir en premier lieu sur l'arrivée du blé en Afrique du Nord (1.1.1.1, p. 43) avant de nous pencher sur l'histoire de cette céréale en Afrique subsaharienne (1.1.1.2, p. 47).

1.1.1.1. L'arrivée du blé en Afrique du Nord à partir de la période du Néolithique

La série polyploïde des blés[2] trouve ses origines les plus anciennes dans le Croissant fertile, au Proche et Moyen-Orient, où un centre d'origine de l'agriculture naît aux alentours de 10 000 avant notre ère. À la faveur de la révolution Néolithique, l'agriculture et le blé se développent et se propagent à travers les premières cités-États, comme c'est le cas de Babylone (Bonjean 2016, p. 4). Depuis le Levant, le blé s'est propagé principalement sous forme d'engrain et d'amidonnier vers l'Égypte et le Maghreb via les côtes de la mer Rouge au sixième millénaire avant notre ère[3].

D'autres routes de la civilisation chaldéenne ont diffusé le blé (en mélange), par la mer Méditerranée, vers l'Ouest : l'Italie et la Sicile, ainsi que vers la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Le *World Wheat Book* (vol. 3), encyclopédie de référence sur le blé, note que le blé dur, qui contient déjà des traces de blé tendre, ne devient une culture notable en Égypte qu'à la fin de l'Âge du bronze, aux alentours de 1300 avant notre ère (Bonjean 2016, p. 13). Le blé n'est alors

[1] Le Néolithique débute au Proche-Orient au IX^{ème} millénaire avant J.-C. et s'achève à partir de 3000 avant J.-.C., avec l'apparition de la métallurgie du bronze. Le Néolithique est une période de grands changements sociaux pour les groupes humains : l'adoption de l'agriculture et de l'élevage impliquant leur sédentarisation progressive.

[2] Les blés ont connu plusieurs croisements entre des espèces possédant un nombre de jeux de chromosomes variables : des espèces diploïdes n'en possédant que deux, les espèces tétraploïdes qui en possèdent quatre (c'est le cas du blé dur) et les espaces hexaploïdes, dotées de six jeux de chromosomes (comme le blé tendre, utilisé pour la panification).

[3] À cette époque lors de laquelle les produits phytosanitaires n'existent pas, les semences employées par les agriculteurs étaient des mélanges de graines dans lesquels, s'il existait une dominante d'engrain et d'amidonnier, étaient utilisés du blé, de l'orge.

qu'une culture mineure et ne devient réellement importante que durant l'Antiquité. La sécurité alimentaire de la cité-État d'Athènes, qui comptait 250 000 habitants lors de son apogée durant le siècle de Périclès (V^{ème} siècle avant notre ère), est en partie assurée par des blés venant de Sicile, de l'Est de la Thrace, de Syrie et, surtout, d'Égypte. De même, dès le VII^{ème} siècle avant notre ère, les Athéniens colonisent les rivages de la mer Noire où de nombreuses cités prospèrent grâce au commerce, notamment de céréales (Abis 2015b, p. 197).

L'Afrique du Nord devient, durant l'Antiquité, le grenier à blé majeur des populations méditerranéennes. Alexandre le Grand (356-323 avant notre ère) fait de l'Égypte son grenier à grains dans le but de soutenir ses conquêtes vers l'Est[1] (Bonjean 2016, p. 18). Le contrôle des approvisionnements agricoles devient par la suite un enjeu central pour l'empire Romain, qui se nourrit grâce à des importations depuis les terres les plus fertiles de leur empire, en Afrique du Nord, en Sicile ou en Espagne. Pour Rome, « nourrie par l'Afrique et calme grâce au pain » (Abis 2015c, p. 61), du commerce de blé dépend, en partie, la stabilité et la puissance de son empire. L'Afrique du Nord fait alors partie des zones de l'empire les plus appropriées à la culture du blé aux côtés de la Campanie, l'Étrurie ou de l'Aquitaine (Bonjean 2016, p. 18). A partir du VII^{ème} siècle, le *World Wheat Book* note que l'expansion arabo-musulmane sur le pourtour méditerranéen a également contribué à un nouveau développement de la culture de blé (Bonjean 2016, p. 24). Après l'achèvement de la Reconquista au XV^{ème} siècle des blés tendres, principalement portugais et espagnols, furent diffusés vers le Maghreb.

[1] Notons par ailleurs qu'il a importé de Perse la technologie d'irrigation par qanats, améliorant la productivité céréalière. Cette technique d'irrigation consiste en la captation d'une nappe d'eau souterraine et en l'adduction de l'eau vers l'extérieur, et constitue donc une source d'eau constante et régulière pour l'agriculture.

Carte 1 Distribution des oasis et origines hypothétiques des blés du Sahara

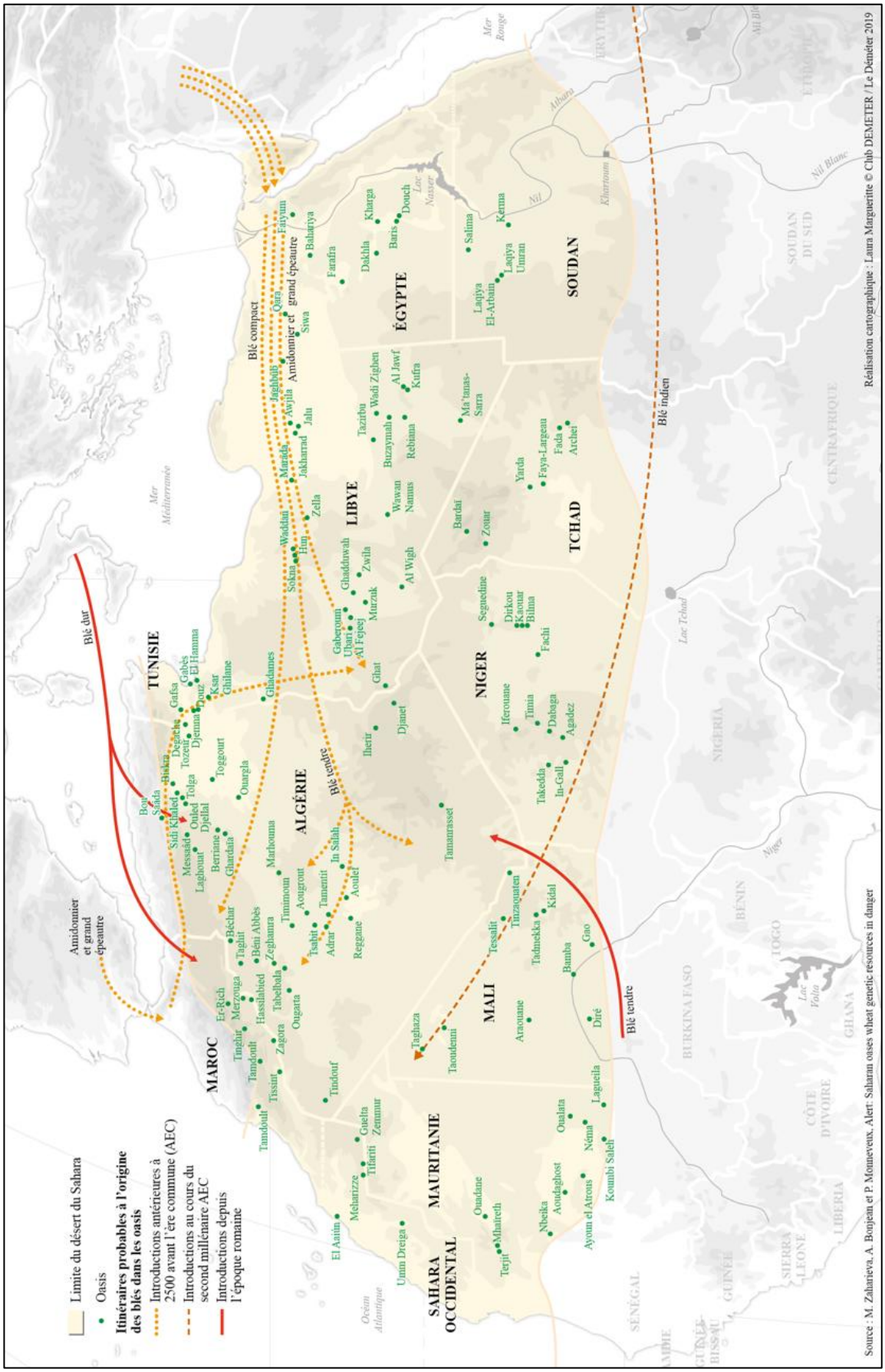

Durant le XIX^{ème} siècle et alors que l'Europe occidentale entre de plain-pied dans la révolution industrielle, les pays les plus industrialisés délaissent leurs agricultures et augmentent leurs dépendances envers leurs colonies. Selon la théorie des *food regimes,* il s'agit là du premier système alimentaire international (1870-1914). Il se caractérise par l'hégémonie du Royaume-Uni et l'exportation de produits de base (notamment du blé tendre et de la viande) depuis les régions colonisées vers les puissances impériales européennes (Magnan 2012, p. 8). Pour le blé, avec une très large proportion de blé tendre, la plupart des importations provenait en réalité d'Amérique du Nord, d'Australie ou de la Russie tsariste. Il faut néanmoins souligner que sa diffusion et celle des « méthodes agricoles européennes s'était étendue par vagues successives aux « nouveaux » territoires colonisés par l'Occident, générant d'importants nouveaux bassins de production de blé en Amérique du Nord et du Sud, et en Afrique du Nord » (Bonjean 2016, p. 42). A partir de 1870 et jusqu'à la Première Guerre mondiale, le commerce du blé s'internationalise, s'industrialise et se financiarise. L'Afrique du Nord est alors un important bassin de production, même la consommation y est encore relativement faible.

> « Dans cette nouvelle division internationale du travail, les colonies exportent vers l'Europe les produits de l'agriculture tempérée, notamment le blé et la viande, en échange de capitaux, de produits manufacturés et de migrants. Les importations bon marché de céréales et de viande en provenance des colonies servent de « nourriture salariale » (*wage foods*) aux classes ouvrières européennes, réduisant le coût de l'industrialisation et contribuant à diffuser le mécontentement »
>
> (Magnan 2012, p. 8)

Alors que le premier système alimentaire international se caractérisait par des flux alimentaires depuis les périphéries vers les centres géopolitiques, le second renverse ces tendances. Celui-ci, fondé à la suite de la Seconde Guerre mondiale et qui se poursuit jusqu'au début des années 1970, se caractérise par des flux de grains depuis le cœur jusqu'aux périphéries (González-Esteban 2018, p. 90). Ce système alimentaire post-Seconde Guerre mondiale correspond à une période d'hégémonie de l'agriculture étatsunienne, qui exporte ses produits dans le monde entier. Cette période voit le tiers-monde devenir toujours plus dépendant des importations alimentaires venues des pays développés. González-Esteban (2018) estime par ailleurs que l'adoption des technologies liées à la Révolution verte, à partir des années 1960 et dans certains pays uniquement[1], représentait pour les États-Unis une méthode visant à repousser l'influence du communisme dans un contexte de guerre froide. Dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, l'Afrique du Nord qui a représenté un grenier à blé pour plusieurs grandes puissances depuis l'Antiquité, entre dans une dépendance alimentaire toujours plus importante, sur fond de poussée démographique majeure. Si plusieurs pays de la région continuent aujourd'hui de produire du blé, comme c'est le cas de l'Égypte, de l'Algérie ou du Maroc, leur déficit en grains fait aujourd'hui partie des plus importants de la planète, comme nous le constaterons dans la suite de ce travail (1.1.2, p. 48).

[1] L'auteur cite pour l'exemple l'Inde, le Pakistan, les Philippines, l'Égypte, l'Indonésie, la Turquie ou le Mexique.

1.1.1.2. En Afrique subsaharienne, une consommation plus récente

Comme nous l'avons établi plus tôt, le blé est d'abord arrivé en Afrique par les côtes de la mer Rouge, en Égypte, au Néolithique. Les travaux menés sur les rares blés des oasis sahariennes (Clark 1962; Hester 1968; Zaharieva, Bonjean, Monneveux 2016) montrent également l'introduction de blés d'est en ouest à partir de la vallée du Nil au cours de la dernière période humide, entre les XI^{ème} et V^{ème} siècles avant notre ère. Des traces archéologiques ont montré qu'ensuite, sa propagation sous forme principalement d'amidonnier a remonté le cours du Nil jusqu'au Soudan entre 4500 et 4000 avant notre ère (Bonjean 2016, p. 13). D'abord, le blé a donc son entrée en Afrique subsaharienne par l'Afrique de l'Est. Une route commerciale maritime, en provenance de la péninsule arabique, a également atteint l'Éthiopie via le Yémen en emportant avec elle pois chiche, lin et blé.

La présence de la forme *triticum sphaerococcum*[1], apparue en Inde vers 2300 avant notre ère (Zaharieva, Bonjean, Monneveux 2016, p. 567), dans des sites de la bande sahélienne et des oasis du Sahara montre un autre courant d'introduction par cabotage le long des côtes de la péninsule arabique et la Corne de l'Afrique autour de la fin du III^{ème} millénaire. Ces introductions ont peut-être été suivies d'autres apparitions de blé amidonnier et de blé tendre en provenance d'Iran durant l'occupation achéménide de l'Égypte (V^{ème} siècle avant notre ère).

Ensuite, compte tenu du développement du commerce transsaharien entre la Méditerranée et le Sahel, divers blés phéniciens, garamantes[2] et romains, ont atteint le Sahel en petites quantités (Zaharieva, Bonjean, Monneveux 2016). Cette diffusion s'est amplifiée durant l'expansion de l'Islam et la présence de blé dur et de blé tendre est attestée dans le nord du Sahel depuis environ dix siècles. Puis, à partir du XVI^{ème} siècle, d'autres introductions de blé par des marins portugais sur les côtes ouest de l'Afrique sont connues au sud du Sahara.

Toutefois, même si cette affirmation semble quelque peu excessive pour la bande sahélienne, il faut reconnaître que « dans la plupart des pays subsahariens, le pain était un aliment pratiquement inconnu jusqu'à l'arrivée des colons européens au XIX^{ème} siècle » (González-Esteban 2018, p. 95), à l'exception notable de la première introduction de la production de blé tendre en Afrique du Sud par des colons néerlandais en 1652 (Bonjean 2016, p. 33). Le blé ne sera par exemple introduit au Kenya ou en Tanzanie, deux pays qui continuent d'en produire aujourd'hui, qu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Ainsi le blé est une céréale mineure et à la propagation plus récente pour l'Afrique subsaharienne. Alors que certains pays du tiers-monde ont connu, après la Seconde Guerre mondiale, une évolution de leurs rendements ; dans d'autres régions du monde, la Révolution verte ne s'est pas produite avec la même intensité. C'est particulièrement le cas pour l'Afrique subsaharienne, où la dépendance alimentaire s'est approfondie et n'a cessé de grandir, notamment en blé, par le biais d'importations subventionnées et d'aide alimentaire en provenance des États-Unis[3] (González-Esteban 2018,

[1] Surnommé « blé indien », *triticum sphaerococcum* est un blé génétiquement proche du blé tendre (*triticum aestivum*), dont il est parfois considéré comme étant une sous-espèce.
[2] Les Garamantes sont un peuple berbère ayant vécu entre la Cyrénaïque (actuelle Lybie) et l'Atlas.
[3] Via leur programme d'aide alimentaire, la P.L. 480 (*Food for Peace program*), les États-Unis ont principalement envoyé du blé vers des pays en difficulté alimentaires. Cette aide alimentaire et ses conséquences sont traitées dans la suite de ce travail (notamment en sous-partie 2.1, p. 391, partie III).

p. 92). En effet, en contraste avec les pays à plus haut revenus, de nombreux pays latino-américains, africains ou asiatiques ont suivi des stratégies de développement centrées sur leur industrialisation, qui avaient souvent un parti pris anti-agricole.

1.1.2. Évolutions, tendances et cartographie de la consommation de blé dans les Afriques depuis 1961

> « Le blé en Afrique subsaharienne reste encore un aliment relativement secondaire des consommateurs (la consommation moyenne par habitant est d'environ 10 kilogrammes par an) et une culture moins importante pour les producteurs (la production annuelle dépasse 50 000 tonnes dans seulement six pays). Cependant, le blé revêt une importance économique et politique, car il constitue une part importante des importations alimentaires et parce qu'il est principalement consommé dans les zones urbaines. »
>
> (L. Morris, Byerlee 1993, p. 737)

Depuis le début des années 1960, la consommation de blé en Afrique n'a cessé de croître, mais selon des rythmes et des modalités différenciés selon les régions et les pays. Cette évolution résulte de facteurs multiples : transformations démographiques, dynamiques économiques, mutations des modes de vie urbain et influences de la mondialisation, notamment agricole. Elle a également été conditionnée par des facteurs structurels tels que la compétitivité du blé par rapport à d'autres denrées habituellement consommées et les politiques publiques (agricoles, alimentaires ou commerciales). Cette section se propose d'analyser les principales tendances de cette évolution sur le temps long en identifiant les grandes étapes de l'augmentation de la consommation, les disparités géographiques (1.1.2.1, p. 48), et les causes structurelles sous-jacentes à cette dynamique (1.1.2.2, p. 52).

1.1.2.1. Les Afriques, toujours plus consommatrices de blé

Il s'agit dorénavant de voir comment se structure la consommation de blé au sein du continent africain, et son évolution depuis 1961. Dans la suite de cette partie, nous différencierons l'Afrique du Nord de l'Afrique subsaharienne. Nous avons démontré plus tôt (1.1.1, p. 43) que la propagation du blé ne s'est pas réalisée de la même manière ni dans la même temps au sein de ces deux régions. Ces situations bien différentes se perçoivent dans l'évolution de la consommation du blé en Afrique (Figure 1, p. 49). Les populations d'Afrique du Nord ont ainsi toujours consommé plus de blé que celles d'Afrique subsaharienne[1]. Néanmoins, l'écart tend à s'amenuir. Si en 1961 l'Afrique du Nord représentait 72 % de la consommation de blé du continent africain, elle n'en représente plus que 57 % en 2021 (USDA, PS&D Online).

[1] Les tendances actuellement observées toutefois tendent à ce que la consommation de blé en Afrique subsaharienne continue d'augmenter d'ici à 2050, alors qu'elle devrait stagner pour les pays d'Afrique du Nord (qui sont, déjà, de très importants consommateurs) (Frija, Ouerghemmi, Mottaleb 2021).

Figure 1 Évolution de la consommation de blé dans les grandes régions d'Afrique (1961-2022)

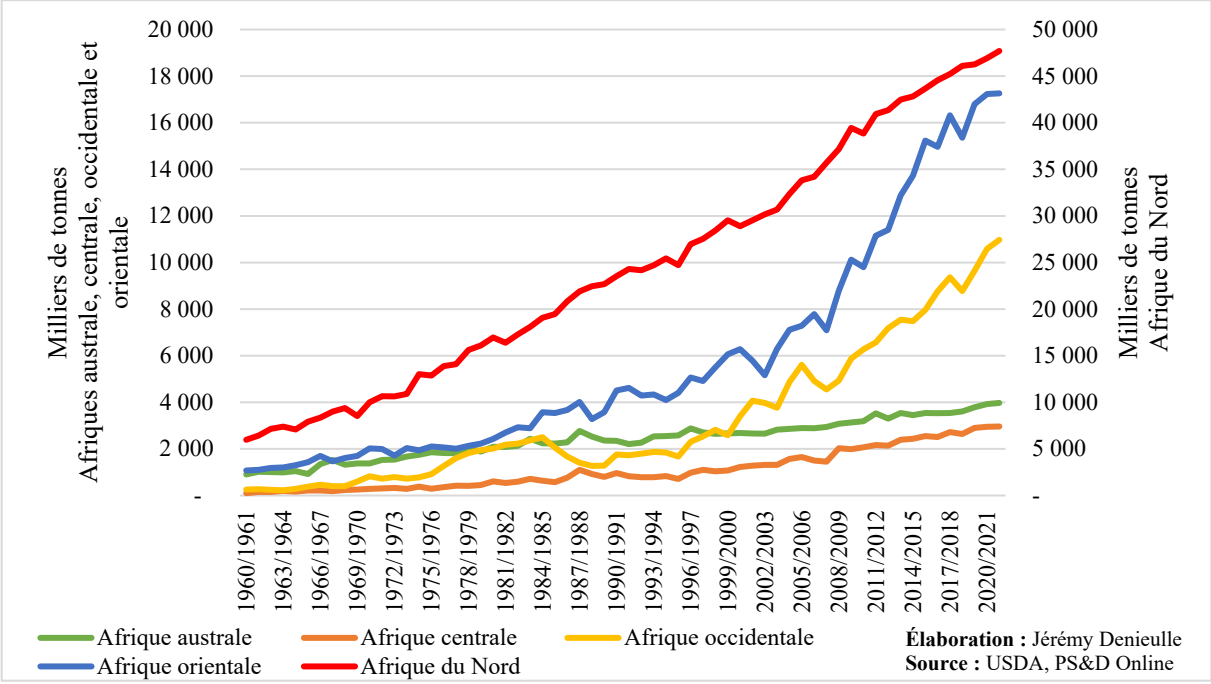

Si l'on observe une tendance globale à la hausse de la consommation de blé depuis 1961[1], elle n'est pas équivalente sur tout le continent. Au-delà de l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est et de l'Ouest se détachent principalement, là où l'Afrique australe et centrale connaissent une augmentation qui, bien qu'elle soit réelle, semble plus relative (Figure 1, p. 49). Toutefois, ces augmentations doivent être mises en perspective à une autre échelle : en réalité, elles sont plutôt le fait d'une poignée de pays très consommateurs de blé. C'est particulièrement le cas de l'Afrique de l'Ouest, qui connaît la plus grande augmentation de la consommation entre 1961 et 2021. C'est en réalité le Nigeria qui tire vers le haut les chiffres de la région. Le pays le plus peuplé du continent, qui compte pour 51 % de la population d'Afrique de l'Ouest[2], représente également 52 % de la consommation de blé de la sous-région en 2021/2022 (Figure 2, p. 50). Pour l'Afrique de l'Est, la consommation semble plus éclatée avec les trois grands consommateurs que sont l'Éthiopie, le Soudan et le Kenya, qui représentent à eux trois 70 % de la consommation (Figure 3, p. 50). À elle seule, l'Éthiopie représente près de 40 % de la consommation de blé de la sous-région. À l'échelle de l'Afrique subsaharienne, sept pays uniquement regroupe 68 % de la consommation totale de blé en 2021, que nous appellerons les *Big 7*[3] : l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Éthiopie, le Soudan, le Kenya, la Tanzanie et l'Angola.

[1] La Figure 1, p. 16 révèle que la consommation de blé a été multipliée par 8 en Afrique du Nord entre 1961 et 2021, par 16 en Afrique orientale, par près de 43 en Afrique occidentale, par 4 en Afrique australe et par 29 en Afrique centrale.
[2] Données de la Banque mondiale.
[3] Selon les données de l'USDA (PS&D Online), pour la campagne 2021/2022, ces sept pays ont consommé 24 millions de tonnes de blé, contre 35 millions de tonnes pour l'Afrique subsaharienne dans son ensemble.

Figure 2 Évolution de la consommation de blé en Afrique occidentale (1961-2022)

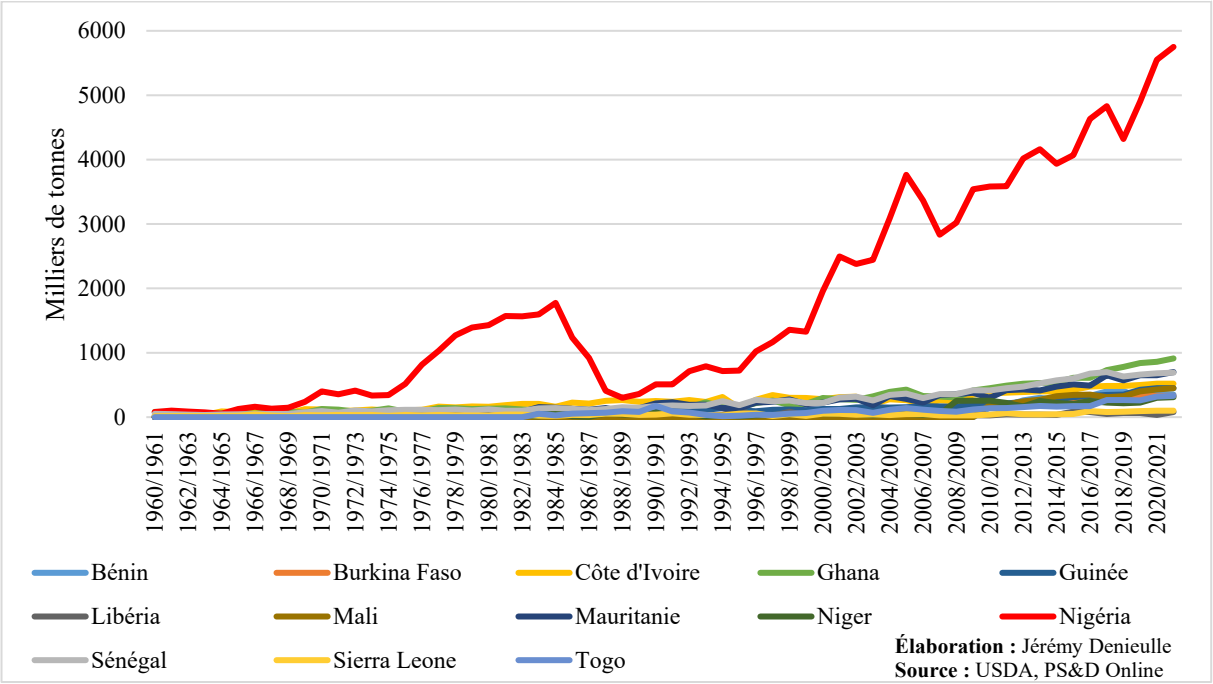

Figure 3 Évolution de la consommation de blé en Afrique orientale (1961-2022)

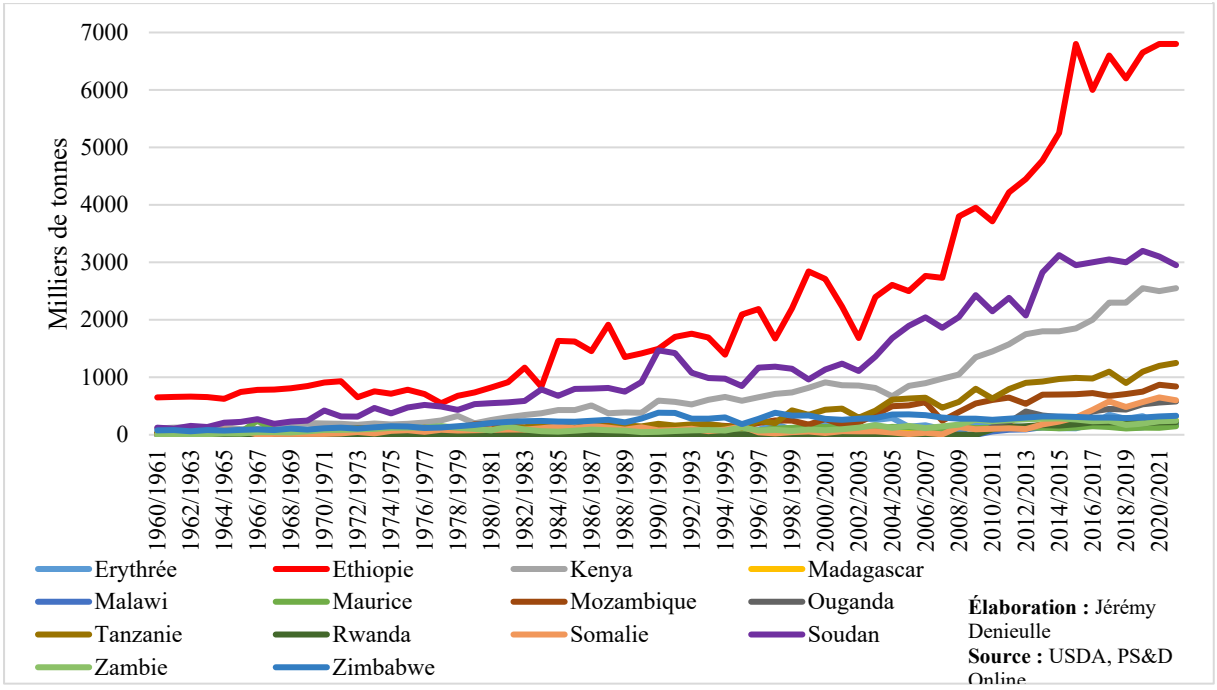

Carte 2 Consommation de blé dans les Afriques, en moyenne, entre 2016 et 2020

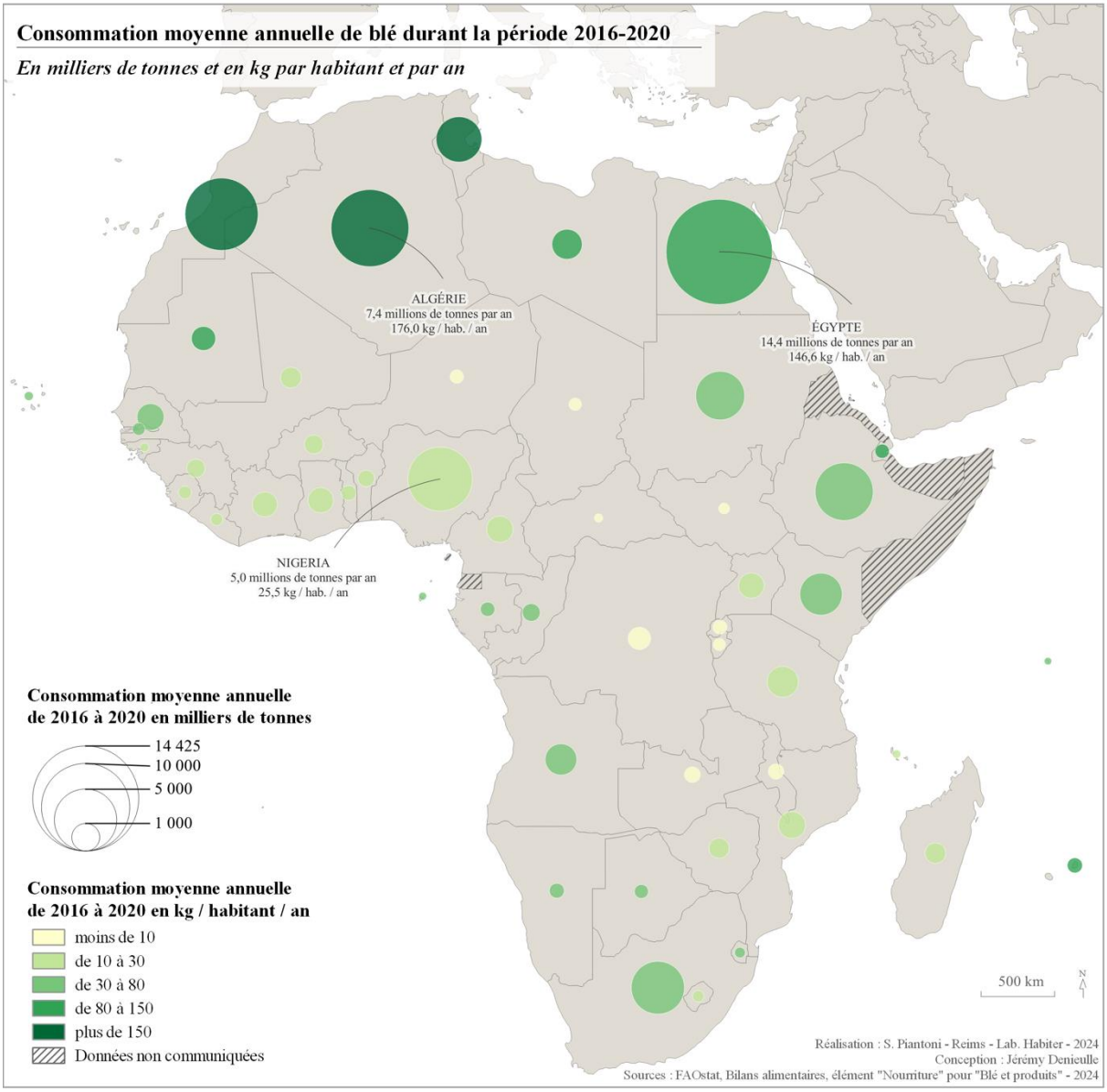

Dans le cas de l'Afrique du Nord (Figure 4, p. 52), l'Égypte est le pays qui est mis le plus en évidence avec 44 % de la consommation de blé, suivi de près par deux autres très importants consommateurs que sont l'Algérie (23,5 %) et le Maroc (22,4 %).

Figure 4 Évolution de la consommation de blé en Afrique du Nord (1961-2022)

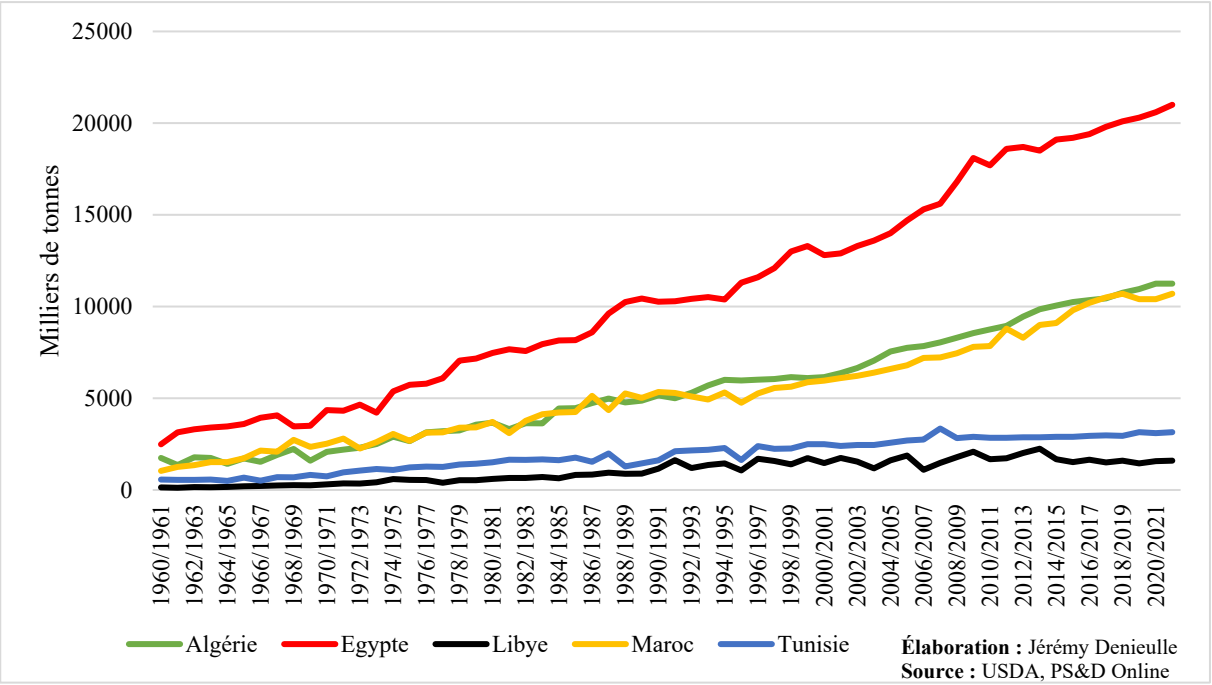

1.1.2.2. Les causes plurielles de l'augmentation de la consommation de blé

L'augmentation de la consommation de blé a reçu une grande attention dans les années 1980 et 1990. En 1985, la FAO commande à l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliquées (IIASA[1]) une étude portant sur l'accroissement de la dépendance africaine au blé importé, et ses conséquences sur les politiques agricoles des pays les plus concernés (Shah et al. 1985). Le rapport s'inquiétait déjà du fait que la production alimentaire de nombreux pays africains ne parvenait pas à suivre le rythme de l'augmentation des populations et des changements des régimes alimentaires. Les auteurs, qui rédigent cette étude à un moment où le blé est très compétitif sur les marchés internationaux, se sont également posés la question des conséquences probables de la dépendance des pays africains aux importations, que ce soit en termes de *soft power* accordé aux pays exportateurs ou pour leur propre développement agricole.

> « Si le blé peu cher devait continuer à être disponible sur le marché international à l'avenir, la dépendance [des pays africains] à l'égard du blé importé ne pose aucun problème économique. Toutefois, et même si blé bon marché était encore disponible à l'avenir, une dépendance trop importante peut être considérée comme politiquement inacceptable si elle entraîne une dépendance à l'égard d'un ou deux grands fournisseurs de blé. Si, à l'avenir, de nombreux pays exportent du blé, la dépendance à son importation pourrait ne pas être nuisible.
>
> On ne peut être sûr que le blé bon marché sera toujours disponible à l'avenir. Que se passerait-il si les prix du blé augmentaient soudainement ? Pendant le temps nécessaire

[1] Un institut de recherche international indépendant basé à Laxenburg, Autriche.

> à la restructuration des agricultures africaines, l'Afrique serait très vulnérable aux pressions exercées par ceux qui dominent l'approvisionnement en blé. »
>
> (Shah et al. 1985, p. 3)

Au-delà des problématiques africaines, des chercheurs se sont questionnés sur l'augmentation des importations alimentaires par les pays du tiers monde dès les années 1970 et 1980. Tel est le cas d'un article de 1987 où Derek Byerlee signale que, pour 1980, le blé représente 86 % des importations de grains des pays du tiers-monde, y compris la Chine (Byerlee 1987, p. 307). L'article est suivi d'une communication à un colloque la même année avec un accent mis, cette fois-ci, sur la consommation de blé de l'Afrique subsaharienne (Byerlee, Morris 1987). En 1993, Michael Morris et Derek Byerlee reconnaissent que si « le blé en Afrique subsaharienne reste un aliment relativement mineur pour la plupart des consommateurs » du fait de son faible taux de consommation par habitant, cette céréale reste importante « d'un point de vue économique et politique parce qu'[elle] constitue une part importante des importations alimentaires et parce qu'[elle] est consommée principalement dans les zones urbaines » (L. Morris, Byerlee 1993, p. 737). Vu cette importance, la hausse de la consommation du blé en Afrique, principalement dans les pays subsahariens, a donné lieu à de nombreuses analyses à la fois à l'échelle régionale (Reardon 1993; Kennedy, Reardon 1994) ou à l'échelle de pays (Andræ, Beckman 1985; Morris 1988; Hassan, Faki 1993).

La littérature des années 1980 et 1990 pointe régulièrement des causes similaires qui seraient à l'origine de l'augmentation de la consommation du blé en Afrique et aux changements de régimes alimentaires : l'urbanisation, l'augmentation des revenus, les politiques publiques qui ont favorisé les céréales importées par rapport à celles produites sur place, les surplus de production dans les pays exportateurs, le prix du blé compétitif sur les marchés mondiaux. Depuis, peu d'analyses ont été produites à l'échelle continentale à propos de la hausse de la consommation et des importations de blé, quand bien même l'importance de cette céréale dans les régimes africains semble toujours plus grande. Dans la littérature récente, citons quelques exceptions telles que des analyses à propos de la situation en Afrique de l'Est et du Sud (Mason et al. 2009; Jayne et al. 2010), une autre dédiée spécifiquement à la consommation de blé en Afrique subsaharienne (Mason, Jayne, Shiferaw 2012) et une dernière à propos des chaînes de valeur du blé et du maïs dans l'Afrique dans son ensemble, en comparaison avec les problématiques du continent asiatique (Grote et al. 2021a). Nous allons dorénavant nous intéresser successivement aux cinq éléments les plus régulièrement retenus pour expliquer la hausse de la consommation de blé en Afrique.

a) La compétitivité du prix du blé relativement aux autres céréales ;

b) La hausse de la population ;

c) La progression de l'urbanisation ;

d) L'augmentation des revenus des populations africaines et la participation accrue des femmes au marché du travail ;

e) L'aide alimentaire, qui passe principalement par des envois de blé.

a) La compétitivité du prix du blé relativement aux autres céréales

La compétitivité du blé par rapport aux autres céréales peut s'analyser par deux prismes. Le premier est relatif aux prix du blé sur les marchés mondiaux, qu'il est pertinent d'analyser puisqu'une importante part de l'augmentation de la consommation en Afrique a été conditionnée par l'accélération du rythme des importations. Des années 1960 et jusqu'aux années 1990, le prix du blé sur les marchés mondiaux est significativement inférieur à ceux de la principale céréale concurrente, le riz. Cela est dû aux évolutions technologiques dans les principales régions exportatrices, à l'augmentation des rendements, la création de grands surplus à écouler sur les marchés mondiaux et à la mise en place d'aides directes à l'exportation. Dans les années 1970, par exemple, la Communauté économique européenne, via la Politique agricole commune (PAC), subventionne explicitement les exportations de blé, ce qui a pour effet de réduire le prix de cette céréale sur les marchés mondiaux de plus de 10 % (Byerlee 1987, p. 321). Toutefois, il a pu être estimé que les niveaux de prix mondiaux n'ont en réalité qu'une influence statistique très limitée, sinon inexistante, sur l'augmentation de la consommation de blé en Afrique subsaharienne (Mason, Jayne, Shiferaw 2012, p. 33). Notons qu'il s'agit là d'une analyse économétrique qui ne prend en considération que des éléments statistiques[1]. Le second, qui est notamment influencé par les prix sur les marchés mondiaux, est le prix payé par les consommateurs pour les produits issus du blé (Byerlee, Morris 1987, p. 373). Toutefois, tenter d'analyser les prix au détail du pain ou de la farine de blé n'est pas chose aisée : les données ne sont disponibles que sur quelques pays, pour quelques villes seulement. De plus, elles sont parfois incomplètes, proviennent de bases de données différentes et n'ont pas toujours les mêmes méthodes de calcul[2].

Au-delà des problématiques liées aux prix, l'analyse des chiffres de la consommation par habitant montre bien que le maïs reste la céréale majeure en Afrique subsaharienne, tandis que le blé est celle de l'Afrique du Nord. Dans les deux cas, le blé est de plus en plus consommé : son utilisation par habitant a été multipliée par 1,75 entre 1961 et 2019 en Afrique subsaharienne, et par 1,80 en Afrique du Nord[3] (Figure 5 ; Figure 6, p. 55). Il faut noter que l'augmentation globale de la consommation de blé en Afrique subsaharienne n'a pas coïncidé avec une baisse de la consommation du maïs ou du riz : si la consommation par habitant de maïs a plutôt stagné autour de 53 kg/an/habitant, celle du riz a connu un grand essor[4]. De

[1] Ainsi il a pu être montré que, dans les contextes nord africains, les subventions à la consommation sur le pain (et donc la compétitivité de cet aliment face à d'autres) ont eu un impact réel sur la hausse de la consommation de blé (Marty 2015, pp. 17-19).

[2] Certaines se basent sur du pain (le plus souvent une portion de 500 grammes), d'autres sur de la farine, d'autres encore directement sur le blé sans plus de précision.

[3] Entre 1961 et 2019, pour l'Afrique subsaharienne, la consommation par habitant du maïs est restée inchangée (53 kg/hab/an). Pour ce qui est du riz, et bien que la FAO semblait sous-estimer son utilisation avant 2010 et la mise en application d'une nouvelle méthode de calcul, sa consommation par habitant a été multipliée par 4,7. En Afrique du Nord, la consommation par habitant du maïs a été multipliée par 1,7 et celle du riz par 2,5. Notons que les populations d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord ont été multipliées, sur la même période, respectivement par 4,8 et par 3,8 (données de l'ONU, division population, 2020).

[4] Notons toutefois que les données présentées ici, issues de la FAO, doivent être observées avec un recul critique pour le riz en particulier : à partir de 2010, une nouvelle méthode de calcul a conduit la FAO à considérer que leurs données avaient, jusqu'alors, sous-estimé la consommation de riz dans beaucoup de pays de la région (voir Annexes statistiques, p. 441).

manière générale, l'augmentation de la consommation de blé semble avoir été assez largement accompagnée d'une hausse de la consommation de riz.

Figure 5 Évolution de la consommation par habitant de blé, maïs et riz en Afrique subsaharienne (1961-2019)

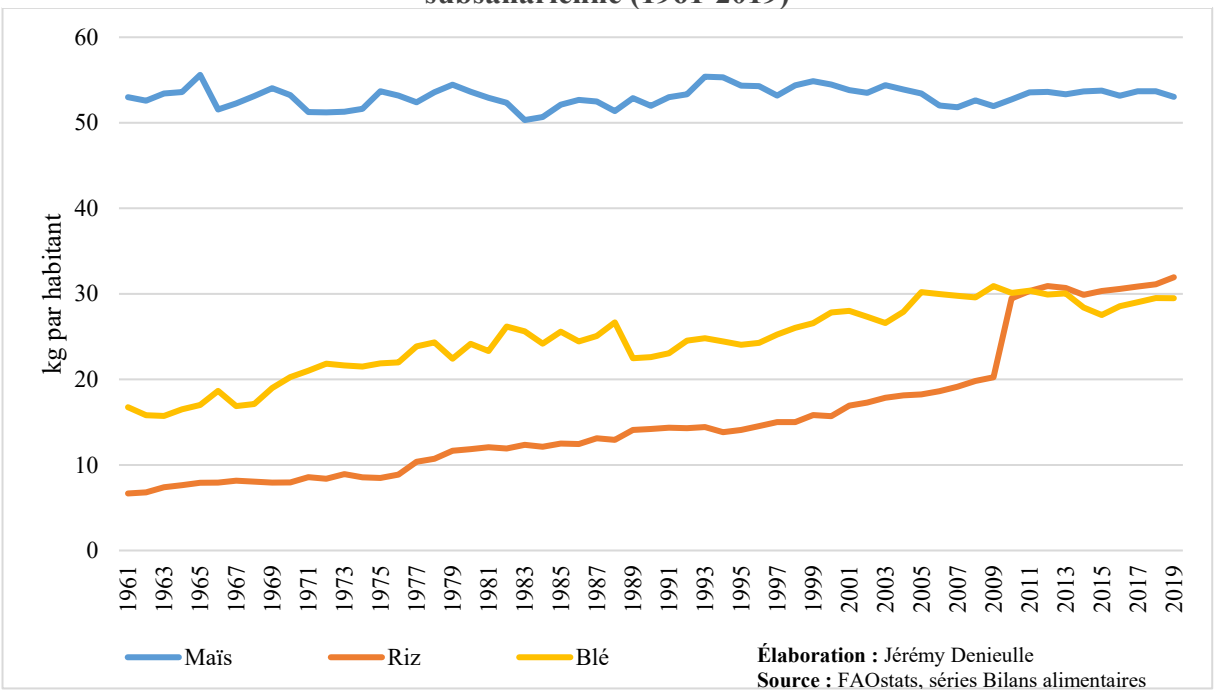

Figure 6 Évolution de la consommation par habitant de blé, maïs et riz en Afrique du Nord (1961-2019)

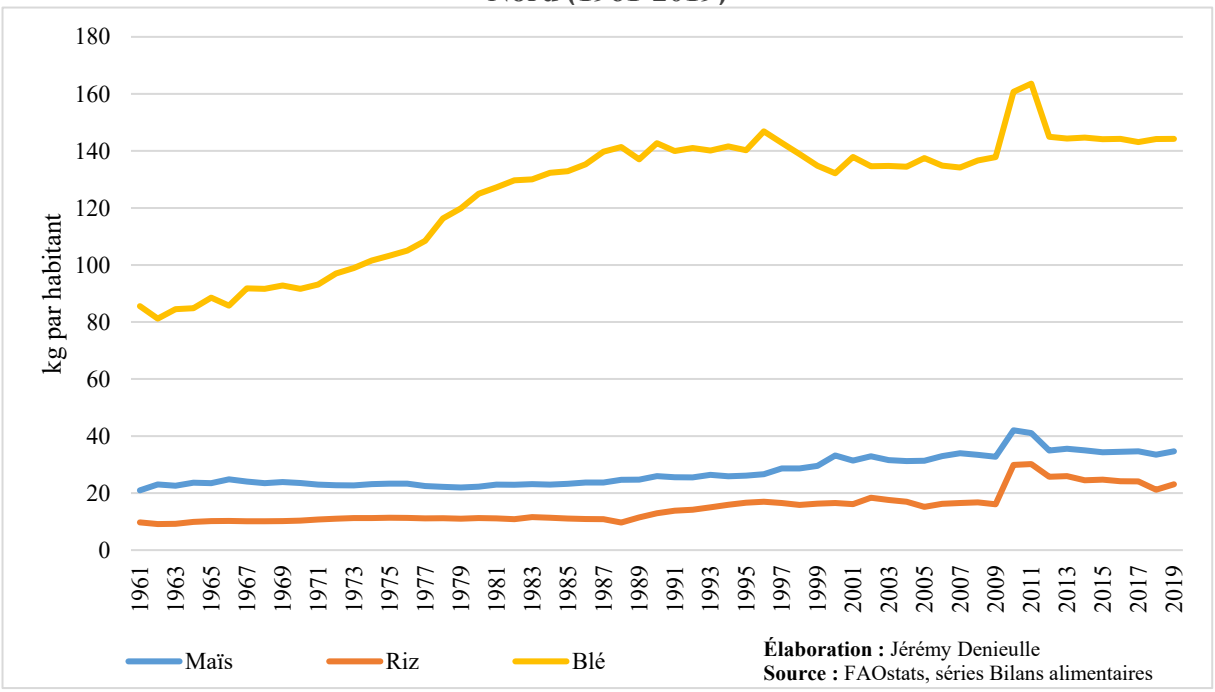

Figure 7 Évolution de la consommation par habitant de blé, maïs et riz en Afrique de l'Ouest (1961-2019)

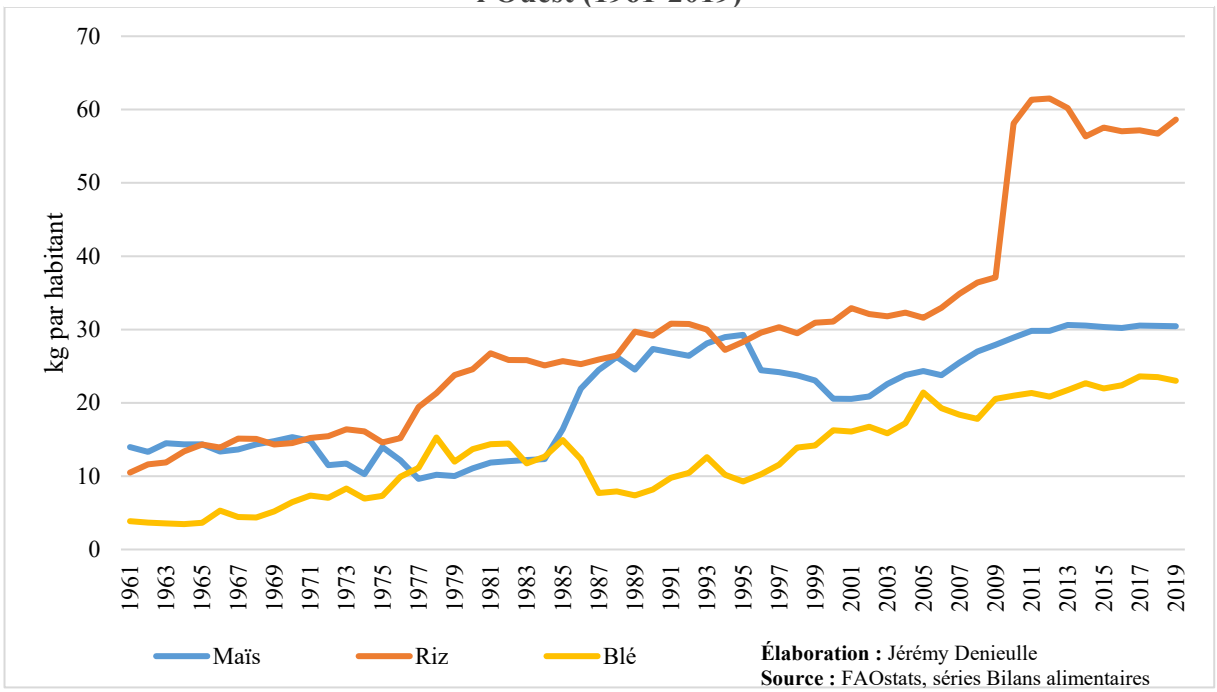

Figure 8 Évolution de la consommation par habitant de blé, maïs et riz en Afrique de l'Est (1961-2019)

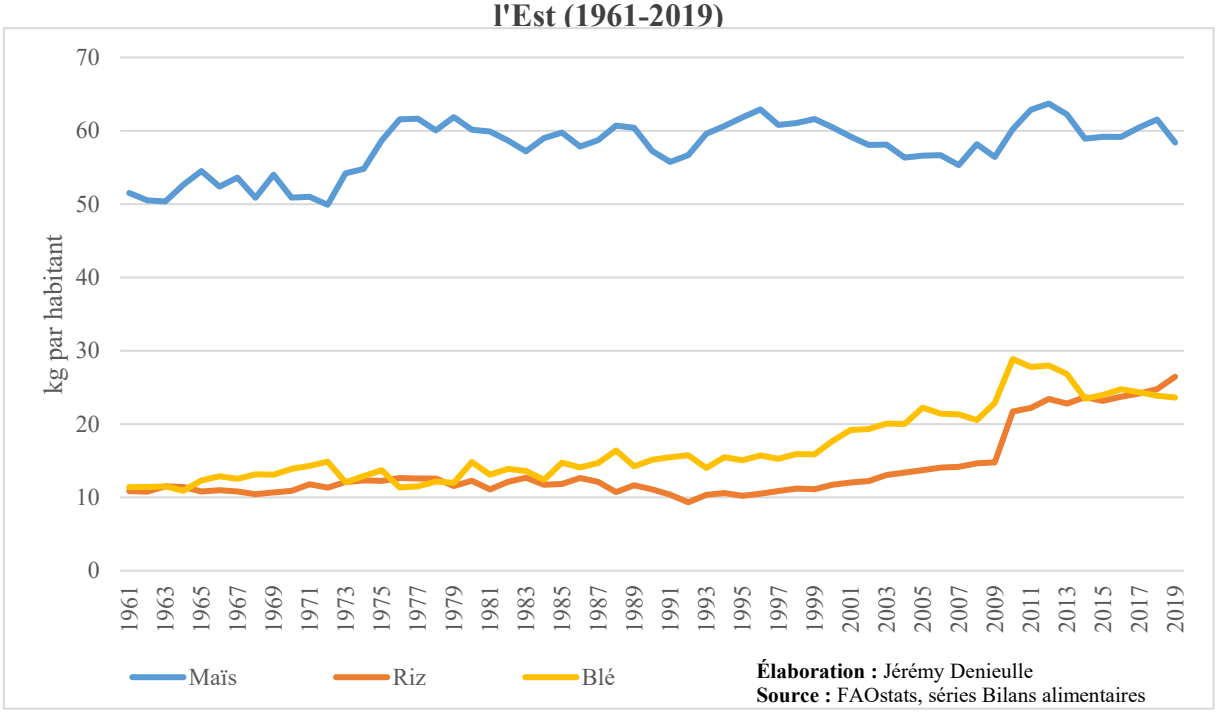

Ces trois céréales n'ont toutefois pas le même poids dans chacune des régions d'Afrique subsaharienne. Ainsi l'augmentation de la consommation de riz et de blé a été plus impressionnante en Afrique de l'Ouest, où le maïs semble moins important qu'il ne peut l'être en Afrique de l'Est (Figure 7 ; Figure 8, p. 56).

b) La hausse de la population

La hausse de la population est également un élément souvent mis en avant pour expliquer l'augmentation de la consommation de blé. L'analyse économétrique (Mason, Jayne, Shiferaw 2012, p. 33) révèle qu'une augmentation de 1000 personnes dans un pays provoquerait une hausse de la consommation de blé comprise entre 30 et 50 tonnes. Une échelle d'analyse plus fine et la volonté d'aller au-delà des données brutes permettent toutefois de relativiser ce constat, qui ne prend pas en compte les régimes alimentaires historiques des populations (ou leurs évolutions), l'accessibilité des produits issus du blé (prix, disponibilité), la production de blé totale du pays ou encore son degré d'ouverture aux marchés mondiaux, s'il doit y recourir pour se fournir. Les auteurs estiment que, au vu de l'évolution de la population d'Afrique subsaharienne (Figure 9, p. 57), la consommation de blé pourrait augmenter entre 7,7 et 12,8 millions de tonnes entre 2020 et 2030[1].

Figure 9 Évolution de la population et du taux d'urbanisation dans les principales régions d'Afrique (1960-2020)

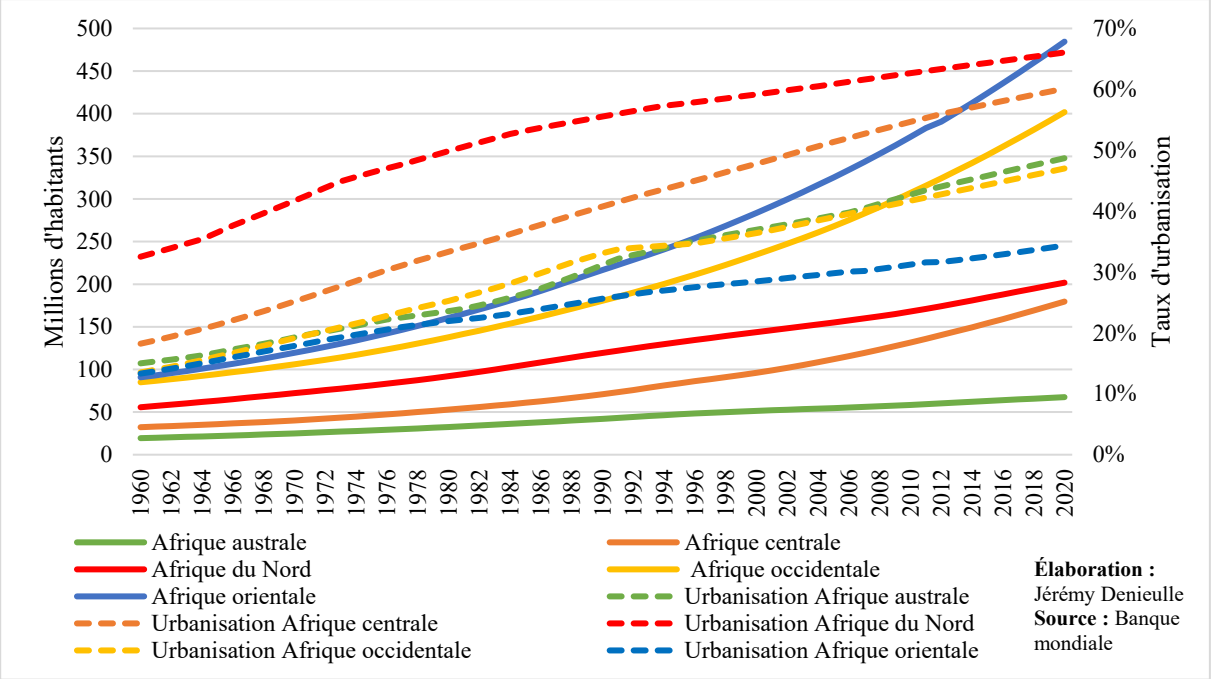

c) La progression de l'urbanisation

La progression de l'urbanisation dans les pays africains est ensuite indubitablement l'une des causes les plus citées de l'augmentation de la consommation de blé (Coussy, Hugon, Sudrie 1991; Shah et al. 1985, p. 45; Byerlee, Morris 1987, pp. 372-373; L. Morris, Byerlee 1993, p. 742; Sally, Namara 2010, p. 6; González-Esteban 2018, p. 104). L'Afrique subsaharienne est l'une des régions du monde où l'urbanisation évolue le plus rapidement. Les campagnes du sud du Sahara ne se vident pas pour autant : un rapport de la FAO et du CIRAD affirme que même

[1] Selon les données de l'USDA (base de données PS&D Online), l'Afrique subsaharienne consomme en 2021/2022 35 millions de tonnes de blé.

avec une croissance urbaine annuelle de 4 %[1], la poussée démographique du sous-continent[2] implique une croissance conjointe des villes et des campagnes (Mercandalli, Losch 2018).

Carte 3 Nombre d'habitants et pourcentage de la population urbaine en Afrique (2020)

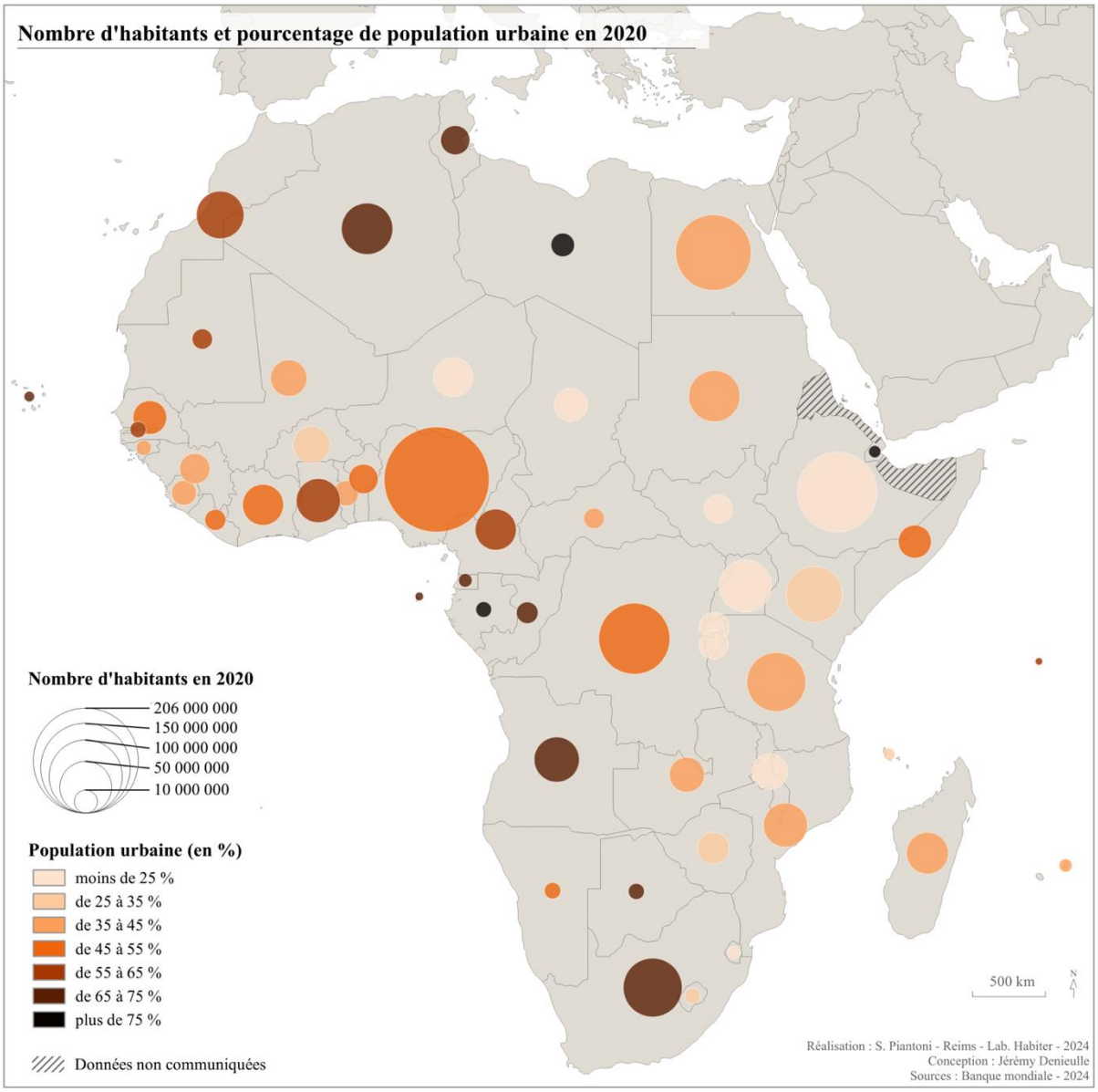

Pourtant, dans leur analyse économique, (Mason, Jayne, Shiferaw 2012, pp. 29-30) estiment que les données ne démontrent pas de lien de causalité clair entre le taux d'urbanisation et la consommation de blé d'un pays. « Au moins au niveau agrégé sur la période 2000-2009, il ne semble pas y avoir de relation statistiquement significative entre la part de la population urbaine et la consommation totale de blé. Que l'on inclue ou non les *Big 7*[3], la ligne de régression

[1] Soit le double de la croissance urbaine mondiale.
[2] Pour rappel, d'ici à 2050, la population d'Afrique subsaharienne devrait augmenter de 1,4 milliards d'habitants. En 2020, on estime cette population à 1,1 milliards d'habitants, soit 14 % de la population mondiale.
[3] Cet article ne traitant que de l'Afrique subsaharienne, les « *Big 7* » auxquels il est fait référence ici concernent bien les sept plus importants consommateurs de blé d'Afrique subsaharienne, comme expliqué plus tôt : Afrique

linéaire est loin d'être significative » (Mason, Jayne, Shiferaw 2012, p. 30). Toutefois, selon les données de la FAO, nos propres observations ne sont pas aussi tranchées. En s'attardant sur les données relatives à la consommation totale de blé en Afrique subsaharienne, les auteurs omettent effectivement d'intégrer à leurs analyses les grandes disparités de population entre les pays du sous-continent. En prenant en compte la consommation par habitant et par an, il semble en effet qu'un lien statistique existe entre urbanisation et consommation de blé, que ce soit pour l'Afrique dans son ensemble (Figure 10, p. 59) ou uniquement pour l'Afrique subsaharienne[1] (Figure 11, p. 60). Ces deux figures tendraient ainsi à démontrer que plus un pays est urbanisé, plus il consommera de blé.

Figure 10 Relation entre la consommation de blé par habitant et par an et le taux d'urbanisation en Afrique (moyennes 2010-2019)

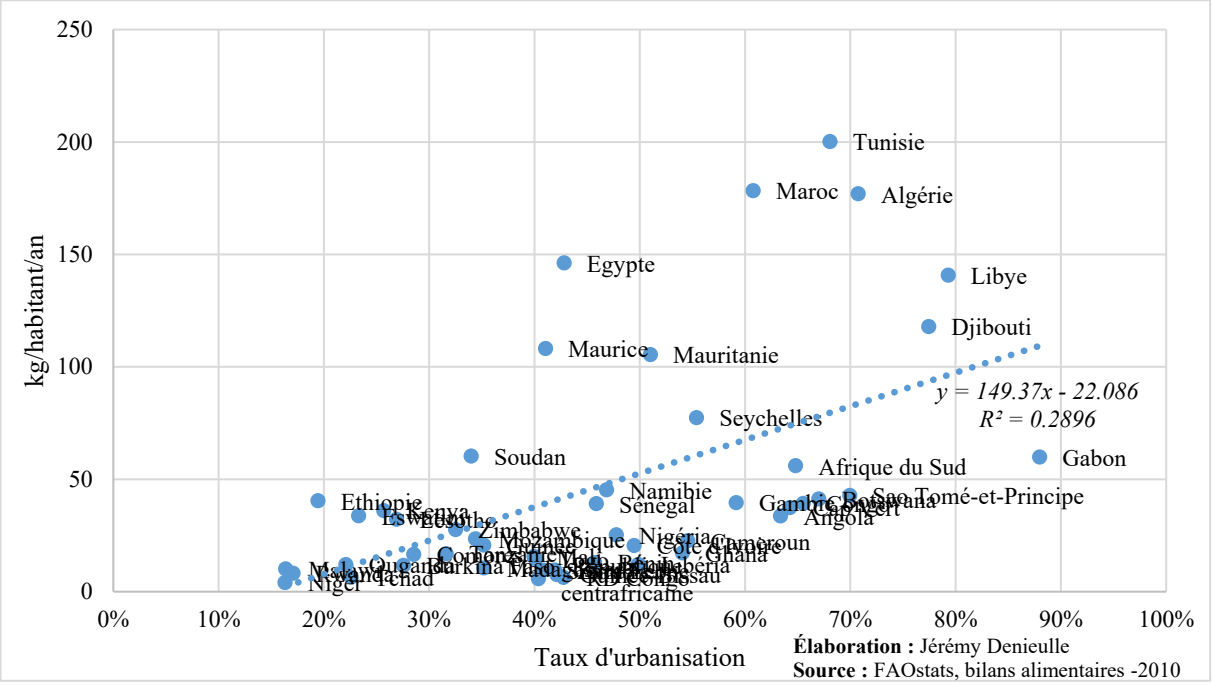

Élaboration : Jérémy Denieulle
Source : FAOstats, bilans alimentaires -2010

du Sud, Nigeria, Éthiopie, Soudan, Kenya, Tanzanie, Angola.

[1] Ce graphique reprend la méthodologie utilisée par Mason, Jayne, Shiferaw 2012 (p. 29) pour analyser le lien entre taux d'urbanisation et consommation totale de blé dans les pays d'Afrique subsaharienne, mais en adaptant la variable de consommation. Ici, la consommation est mesurée par habitant, et non en valeur absolue. Cette modification permet de neutraliser les effets de la taille démographique des pays. Alors que les auteurs concluent à l'absence de corrélation statistiquement significative (p = 0,882), notre approche révèle une relation positive plus marquée (R^2 = 0,2352) et surtout statistiquement significative (p = 0,00007).

Figure 11 Relation entre la consommation de blé par habitant et par an et le taux d'urbanisation en Afrique subsaharienne (moyennes 2010-2019)

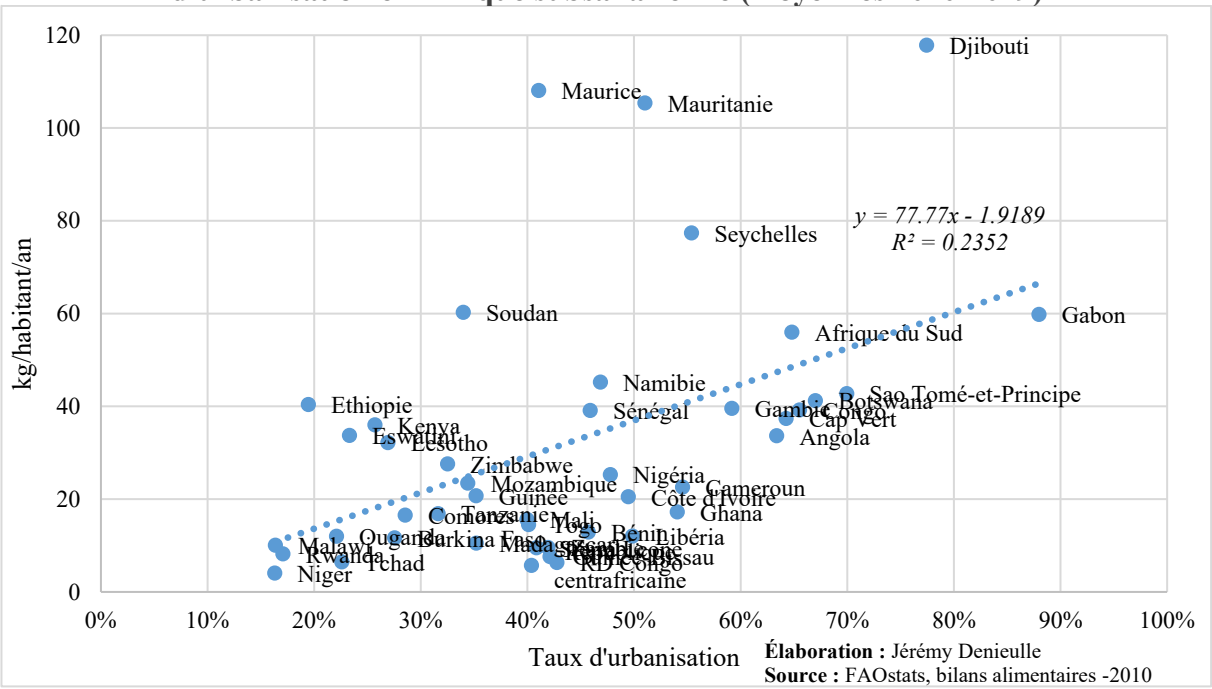

Élaboration : Jérémy Denieulle
Source : FAOstats, bilans alimentaires -2010

Des études de terrain réalisées dans quinze pays d'Afrique de l'Ouest tendent à montrer également que le blé est plus consommé en ville qu'en milieu rural (Bricas, Tchamda, Mouton 2016, p. 58). Les chercheurs y décrivent comment un consommateur urbain, au même niveau de revenu qu'un rural, aura une consommation de blé supérieure : de 17 % au Bénin, de 44 % au Nigeria, de 135 % au Burkina Faso, de 276 % au Cameroun, pour ne citer que quelques exemples. Cette étude montre également que des aliments plus traditionnels tels que les mils et sorgho, le manioc ou l'igname, sont généralement plus consommés dans les campagnes que dans les villes, qui sont plus sujettes à recevoir des produits issus de l'importation facilement et à des prix moins importants, du fait de la facilité logistique[1]. Le riz et le maïs, eux, sont également consommés davantage en ville, mais de manière bien plus contrastée que pour le blé.

[1] Nombre de grandes villes africaines sont situées sur les côtes, ce qui facilite grandement l'acheminement des denrées importées, dont le blé, qui arrivent par le biais du commerce maritime. Les moulins à farine sont également situés au niveau de ces villes portuaires.

d) L'augmentation des revenus des populations et la participation accrue des femmes au marché du travail

Tableau 1 Part des dépenses des ménages pour le blé, le maïs, le riz et le manioc au Kenya, au Malawi, au Mozambique et en Zambie (%)

	Année de collecte des données	Blé			Maïs			Riz			Manioc		
		Tous	Les plus pauvres	Les plus riches	Tous	Les plus pauvres	Les plus riches	Tous	Les plus pauvres	Les plus riches	Tous	Les plus pauvres	Les plus riches
Kenya	1995	35,3	-	-	42,4	-	-	22,4	-	-	N/A	N/A	N/A
Nairobi	2003	40,8	34,1	52	39,4	49,7	23,4	19,7	16,2	24,6	N/A	N/A	N/A
Malawi (national)	2004/05	5,5	1	-	83,1	90,9	-	5	1,5	-	6,4	6,6	-
Mozambique													
Ville-Nord	2008	10,5	2,8	24,5	43,5	36,4	39,9	17,9	11,1	25,8	28,1	49,7	9,8
Ville-Centre	2008	22,3	15,4	44,4	55,5	58,2	34,5	21,2	24,6	20,3	1	1,8	0,8
Ville-Sud	2008	49,7	31,5	74,5	16,2	18,3	10,9	27,8	36,3	12,6	6,3	13,8	2
Rural-Nord	2008	1,4	0,4	3,4	43,9	32,2	58,7	11,6	9,1	13,6	43,1	58,4	24,4
Rural-Centre	2008	1,7	3	2	91,2	75,6	91,6	6	16,3	5,5	1,1	5,2	0,8
Rural-Sud	2008	11,5	4,5	25,7	45,6	37,1	36,5	18,8	24,5	19,4	24,1	33,9	18,4
Zambie													
Ville	1991	40,4	-	-	32,7	-	-	7,1	-	-	19,8	-	-
Ville-Lusaka	2007/08	49,2	33,5	59	39	59,9	26,6	10,8	6,3	13,7	1	0,4	0,7
Ville-Kitwe	2007/08	45,3	26,6	57,5	42,2	64,8	28,7	10,3	6,2	12,2	2,2	2,4	16,6
Ville-Mansa	2007/08	28,2	5,8	46,9	45,8	53,4	34,7	10,1	4,9	11,3	16	35,9	7
Ville-Kassama	2007/08	26,1	5	43,3	49,1	57,4	40,7	13,7	12,4	12,4	11,1	25,2	3,6

Notes : Pour le Kenya, le Mozambique et la Zambie, les termes « les plus pauvres » (ou « les plus riches ») désignent les ménages faisant partie du quintile inférieur (ou supérieur) de la population au regard de leurs dépenses. Pour le Malawi, « les plus pauvres » se réfère aux ménages vivant avec moins d'un dollar par jour. Pour le Mozambique, le « Sud » se réfère aux provinces de Maputo, Gaza et Inhambane ; le « Centre » aux provinces de Sofala, Manica et Tete ; et le « Nord » aux provinces de Zambezia, Nampula, Cabo Delgado et Niassa. Les cellules vertes indiquent les cas dans lesquels les dépenses sur le blé ont excédé celles sur les autres principales denrées alimentaires de base.
Traduction, adaptation : Jérémy Denieulle
Source : Mason et al., 2015, p. 609

Deux autres causes communément admises de l'augmentation de la consommation de blé en Afrique sont directement liées à la hausse de l'urbanisation : l'augmentation des revenus des populations[1] et la participation accrue des femmes au marché du travail.

Concernant l'augmentation des revenus des populations, le premier élément à analyser est le PIB. Dans leur analyse économétrique, (Mason, Jayne, Shiferaw 2015, p. 589) estiment que les pays les plus riches voient leur demande de blé s'accroître. A l'échelle des populations et de leur pouvoir d'achat, il semble que les ménages les plus riches soient plus enclins à consommer des produits issus du blé. Le Tableau 1, p. 61 reprend plusieurs enquêtes de terrains réalisées en Afrique de l'Est entre 1995 et 2007/2008. Il montre que dans les principales villes du Kenya, de la Zambie et dans le Sud du Mozambique[2], en

[1] Rappelons ici que, selon un rapport de la Banque africaine de développement (AfDB) le nombre d'Africains appartenant à la classe moyenne a triplé entre 1980 et 2010, passant d'environ 111 millions de personnes (26 % de la population africaine) à 313 millions (34 %) (Mubila, Ben Aissa 2011). Notons toutefois que cette progression masque une grande fragilité économique alors qu'une large partie de la population appartient à une « classe flottante », vulnérable et proche du seuil de pauvreté.

[2] Provinces de Maputo, Gaza et Inhambane.

moyenne, tous les ménages dépensent plus d'argent pour l'achat de blé et de ses produits. C'est encore plus le cas parmi les ménages les plus riches : à Nairobi, 52 % des dépenses des plus riches sont destinées au blé, contre 40,8 % en moyenne pour l'ensemble des ménages. Pour la Zambie, on remarque que le blé est le produit dominant pour les quatre villes étudiées : Lusaka, Kitwe, Mansa, Kassama[1]. Ainsi, bien que le maïs soit la principale denrée de base pour l'Afrique de l'Est (Figure 8, p. 56), on constate que le blé peut dominer dans les dépenses des ménages de plusieurs centres urbains de la région.

Des résultats similaires sont obtenus dans une étude portant plus spécifiquement sur l'Afrique de l'Ouest, le Cameroun et le Tchad. Dans ce rapport de l'AFD (Bricas, Tchamda, Mouton 2016), il est montré que généralement, plus un ménage est aisé, plus il consomme des produits issus du blé. Le Tableau 2, p. 62 montre que le blé est la céréale dont la consommation augmente le plus au fil des quintiles. Au-delà de l'effet de l'augmentation du revenu, l'étude montre également que, pour l'Afrique de l'Ouest du moins, pour deux ménages au même niveau de revenu, celui qui habite en ville a tendance à consommer 65 % de blé en plus (Bricas, Tchamda, Mouton 2016, p. 58).

Tableau 2 Indices de consommation selon les quintiles de dépenses totales en milieu urbain, dans 14 pays d'Afrique de l'Ouest (Q1 = 100)

	Q2	Q3	Q4	Q5
Céréales	165	210	262	365
Mil, sorgho	124	134	145	231
Maïs	174	217	233	235
Riz	201	277	385	569
Blé	214	388	590	1 017
Manioc	127	157	191	271
Viandes	244	388	616	1 181
Œufs	334	795	1 865	5 150
Produits laitiers	242	471	849	1 915
Fruits	208	322	517	1 330
Total consommation alimentaire	179	246	335	536

Notes : Les données du tableau reposent sur une analyse réalisée dans 14 pays d'Afrique de l'Ouest. Les populations ont été réparties en cinq classes d'effectifs égaux et de niveau croissant de dépenses totales : le Q1

[1] Lusaka est la capitale et la plus grande ville de la Zambie avec 1 742 979 habitants selon le recensement de 2010. Kitwe, avec 504 194 habitants, est la seconde ville du pays. Mansa et Kassama sont de plus petites capitales provinciales dont la population n'excède pas les 200 000 habitants.

représente ainsi le quintile le plus pauvre, et le Q5 le plus aisé. Les indices sont donc des moyennes, pondérées par la population.

Source : Bricas, Tchamda, Mouton 2016, p. 54, basé sur des données de la Banque mondiale.

Enfin, la participation accrue des femmes au marché du travail est un changement démographique très lié au phénomène d'urbanisation. Cette évolution semble provoquer une hausse de la consommation de grains dits « non-traditionnels », c'est-à-dire importés. Il a été montré, au Burkina Faso et au Kenya, que l'augmentation de la consommation de grains importés en zones urbaines était liée au fait que les femmes participaient plus au marché du travail (Kennedy, Reardon 1994). Pour le Burkina Faso, les auteurs montrent que les ménages urbains consomment ainsi plus de riz. Pour ce qui est du Kenya, ils montrent que la consommation de blé (sous forme de pain) augmente dans les ménages non-agricoles vivant en régions rurales, au sein desquels les femmes travaillent loin du domicile, parfois en ville. Ils expliquent ce changement par le fait que les femmes ont, de ce fait, moins de temps pour préparer la nourriture pour la famille, et ont ainsi tendance à se tourner vers des produits certes plus chers, mais plus pratiques à cuisiner : le prix plus élevé est alors contrebalancé par un gain de temps substantiel (*ibid,* p. 56)

e) Les effets secondaires de l'aide alimentaire sous forme de blé ou de farine

Le dernier élément souvent cité pour expliquer la hausse de la demande du blé sur le continent africain est le fait que l'aide alimentaire à destination de ce continent s'est souvent effectuée via l'envoi de cette céréale, ce qui aurait contribué à une modification des régimes alimentaires. Dès 1987, D. Byerlee et M. Morris estiment que 60 % de l'aide alimentaire céréalière à destination de l'Afrique est envoyée sous forme de blé ou de farine. Cela aurait ainsi eu une « influence majeure sur les modes de consommation du blé » (Byerlee, Morris 1987, p. 374). Les chercheurs rappellent également comment l'aide alimentaire à destination de l'Afrique subsaharienne[1] a évolué depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : au début des années 1960, 1 % de l'aide alimentaire céréalière est à destination du sous-continent. Dans les années 1980, ce pourcentage passe à 20 %.

> « L'aide alimentaire représente un tiers de toutes les importations de blé en Afrique subsaharienne, et même près de la moitié si l'on exclut le Nigeria (le plus grand importateur commercial du sous-continent). Actuellement, 13 pays africains reçoivent plus de la moitié de leur blé sous forme d'aide alimentaire, la plupart d'entre eux étant situés au Sahel et en Afrique de l'Est. »
>
> (Byerlee, Morris 1987, p. 374)

En basant leur analyse sur l'exemple des pays d'Amérique du Sud[2], D. Byerlee et M. Morris estiment que, bien que les effets de long-terme de l'aide alimentaire soient difficiles à cerner, la dépendance d'un pays à son égard présente certains risques (Byerlee, Morris 1987, p. 377) :

[1] L'article de D. Byerlee et M. Morris (1987) ne traite que de l'Afrique subsaharienne, les chiffres ici cités ne prennent donc pas en compte l'aide alimentaire envoyée à l'Égypte notamment, qui était substantielle. Voir sur ce sujet la sous-partie 3.1.2, p. 100 (Partie I) ainsi que 2.1, p. 391 (Partie III).

[2] Entre les années 1950 et 1975, les pays de la région andine, qui recevaient alors une importante quantité d'aide

- En fonction de la stratégie du gouvernement concernant les prix pour les consommateurs des produits issus de l'aide alimentaire, celle-ci peut faire baisser les prix des produits issus du blé et donc encourager sa consommation, au détriment des denrées localement produites.
- L'aide alimentaire expose fortement les consommateurs du pays cibles aux produits issus du blé et peut donc être associée à une stratégie de promotion de marché par des groupes d'intérêt organisés au sein des pays exportateurs.
- L'aide alimentaire contribue à l'établissement d'une industrie locale de transformation du blé, ce qui rend plus difficile encore le fait de parvenir à se passer de cette céréale.

Pour éviter de telles conséquences néfastes sur les économies africaines, D. Byerlee et M. Morris suggèrent que les pays devraient recevoir une plus grande partie de leur aide alimentaire sous la forme d'une céréale cultivée localement, comme le maïs. Les données dont nous disposons montrent qu'il s'agissait d'un vœu pieux, puisque le blé a continué de représenter une part importante de l'aide alimentaire à destination de l'Afrique subsaharienne entre 1988 et 2015[1] (Figure 12, p. 64).

Figure 12 Part du blé parmi les envois de céréales via l'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial vers l'Afrique subsaharienne et du Nord (1988-2015)

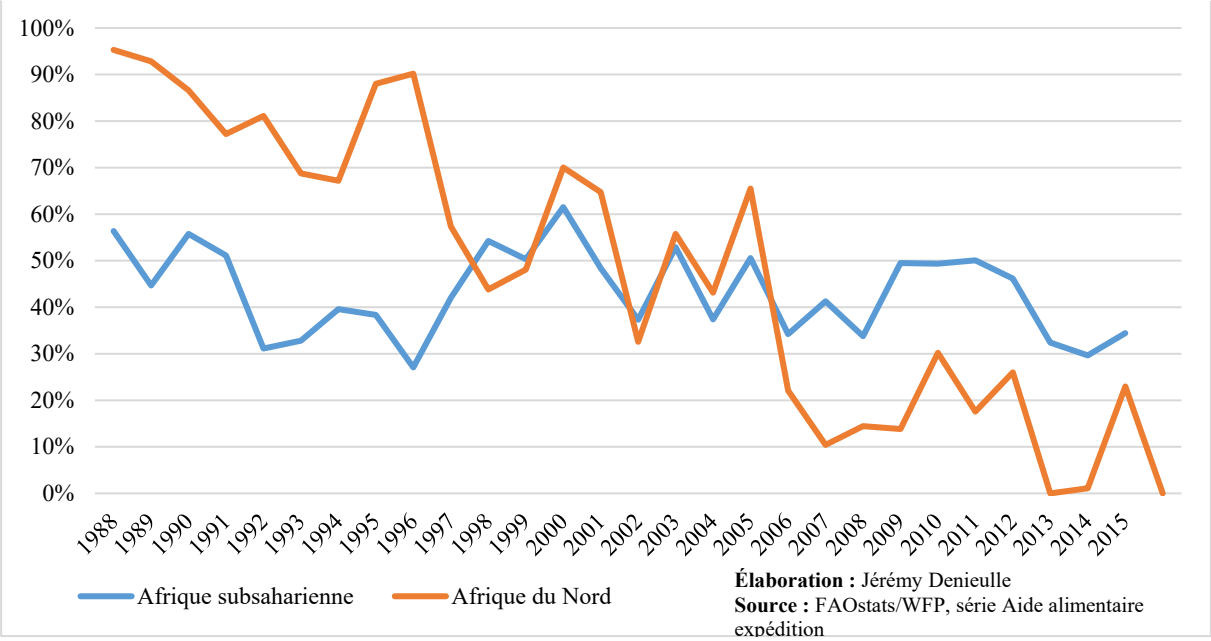

Il faut noter que depuis les années 2000, les flux d'aide alimentaire à destination de l'Afrique ont baissé en intensité (Tableau 3, p. 65). De même, la part de l'aide alimentaire au sein des

alimentaire sous forme de blé, ont vu leur production de cette céréale chuter tandis que leur consommation augmentait, vu l'importante compétitivité du blé issu de l'aide alimentaire. Cela a débouché une situation d'importante dépendance aux importations céréalière. En 1987, 90 % du blé consommé dans cette région était importé, la majeure partie par voie commerciale et non plus via de l'aide alimentaire (Byerlee, Morris 1987, p. 377).

[1] En moyenne, entre 1988 et 2015, 43 % de l'aide alimentaire céréalière à destination de l'Afrique subsaharienne est composée de blé et de farine de blé (données FAO/WFP, série Aide alimentaire expédition).

importations commerciales de blé a diminué depuis la fin des années 1980 sur tout le continent (Figure 13, p. 65). Ainsi, aujourd'hui, « bien que l'aide alimentaire puisse continuer à être un moteur de la consommation de blé en Afrique subsaharienne, les facteurs affectant les importations commerciales de blé sont susceptibles d'être des moteurs encore plus importants de la hausse de la demande » (Mason, Jayne, Shiferaw 2012, p. 32).

Tableau 3 Évolution des envois d'aide alimentaire vers l'Afrique, en moyenne (milliers de tonnes) (1988-2015)

		Blé et farine	Riz	Céréales (total)
Afrique du Nord	1988-98	988	7	1 177
	1999-09	145	2	354
	2010-15	49	3	202
Afrique subsaharienne	1988-98	1 172	364	2 786
	1999-09	1 124	259	2 443
	2010-15	620	210	1 401

Source : FAO/WFP, série Aide alimentaire expédition.

Figure 13 Part de l'aide alimentaire dans les importations de blé en Afrique (1988-2015)

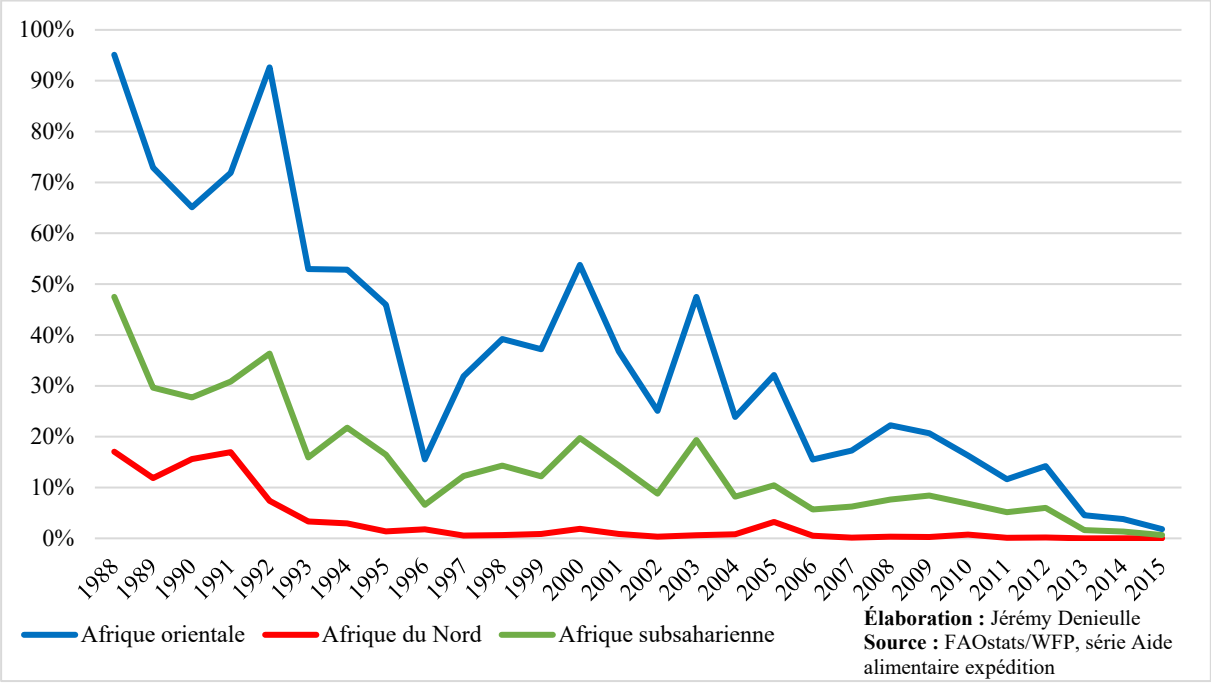

La difficulté d'obtenir des données fiables sur l'aide alimentaire internationale dans les années 1960, 1970 et 1980 rend plus complexe le fait de savoir si ces envois de blé à bas prix ont eu un impact fort sur la consommation de cette céréale en Afrique[1]. La Figure 13, p. 65

[1] Les données que nous avons présentées ici sont issus de la base de données FAO/WFP, disponible sur FAOstats,

permet néanmoins d'avoir une idée de l'importance des flux d'aide alimentaire comparativement aux flux commerciaux de blé à la fin des années 1980 : près de 50 % du blé importé par l'Afrique subsaharienne provenait alors de programmes d'aide alimentaire, ce chiffre étant principalement tiré vers le haut par celui de l'Afrique orientale (où 95 % du blé importé provenait de l'aide alimentaire). Entre 1966-1968 et 1978-1980, les importations de blé via l'aide alimentaire ont augmenté de 12,67 % pour l'Afrique subsaharienne, et de 3,02 % pour l'Afrique du Nord (Shah et al. 1985, p. 31).

L'aide alimentaire internationale serait l'un des piliers du second système alimentaire mondial, en place entre 1946 et le début des années 1970, période durant laquelle la consommation de blé de l'Afrique a débuté sa forte ascension. Dans le cadre de la politique agricole des États-Unis[1], qui dominent ce système, l'aide alimentaire internationale[2] est devenue un élément essentiel, parallèlement au soutien des prix et au contrôle de la production (Winders 2009, p. 8). Le programme *Food for Peace*, mis en place en 1966 et qui représente un renouveau de la P.L. 480 originelle, doit, selon un rapport de l'agence USAID de 1975, « en plus de remplir des objectifs humanitaires » (Vengroff, Tsai 1982, p. 251), poursuivre les objectifs suivants :

- Promouvoir le développement économique, en particulier dans la production agricole ;
- Développer et élargir les marchés pour les produits agricoles étatsuniens ;
- Promouvoir la politique étrangère des États-Unis.

Dès 1982, R. Vengroff et Y. Tsai ont montré que l'aide alimentaire étatsunienne n'était pas dirigée en priorité vers les pays ayant le plus besoin de cette aide : « plus les besoins sont faibles, plus l'aide alimentaire est importante » (Vengroff, Tsai 1982, p. 263). Selon eux, le principal élément prédictif de l'aide alimentaire étatsunienne est la taille de la population du pays visé, en ce qu'elle est utilisée comme une mesure de la taille d'un marché et, par conséquent, représente plus un potentiel commercial que des besoins réels. En d'autres termes, les principaux objectifs du programme d'aide alimentaire international étatsunien sont d'abord d'ordre géopolitique, dans le contexte de la guerre froide (Clapp 2013), puis économique, dans la mesure où cette aide contribue à ancrer une dépendance commerciale en créant des débouchés pour les céréales étatsuniennes vers les pays bénéficiaires (Falkowski 2018).

> « En résumé, on peut dire que le PL480 a, dans une large mesure, été utilisé pour récompenser et soutenir des alliés politiques, pour s'étendre et exploiter des marchés étrangers et pour créer des conditions de dépendance croissante dans le tiers-monde. »
>
> (Vengroff, Tsai 1982, p. 263)

Selon González-Esteban, la plupart des pays en développement ont accueilli l'aide alimentaire comme un moyen de fournir de la nourriture peu chère à leurs travailleurs urbains

---

mais qui n'est plus mise à jour depuis décembre 2016.

[1] Appelée le *Farm Bill*, celle-ci est traitée avec plus de détails dans le chapitre 2, p. 390 (Partie III).

[2] Que l'auteur (B. Winders) nomme *export subsidies*, ou subventions aux exportations.

afin de faciliter les processus d'industrialisation. Ainsi, alors que les pays à haut revenus protégeaient leur agriculture et, pour certains, mettaient en place des politiques dédiées à exporter ses surplus ; les pays en développement suivaient des stratégies de développement industrielles, et délaissaient leurs agricultures, ce qui a conduit à une dépendance croissante, notamment en blé (González-Esteban 2018, p. 92).

Schéma 3 Acteurs et influences autour de la hausse de la consommation de blé dans les Afriques

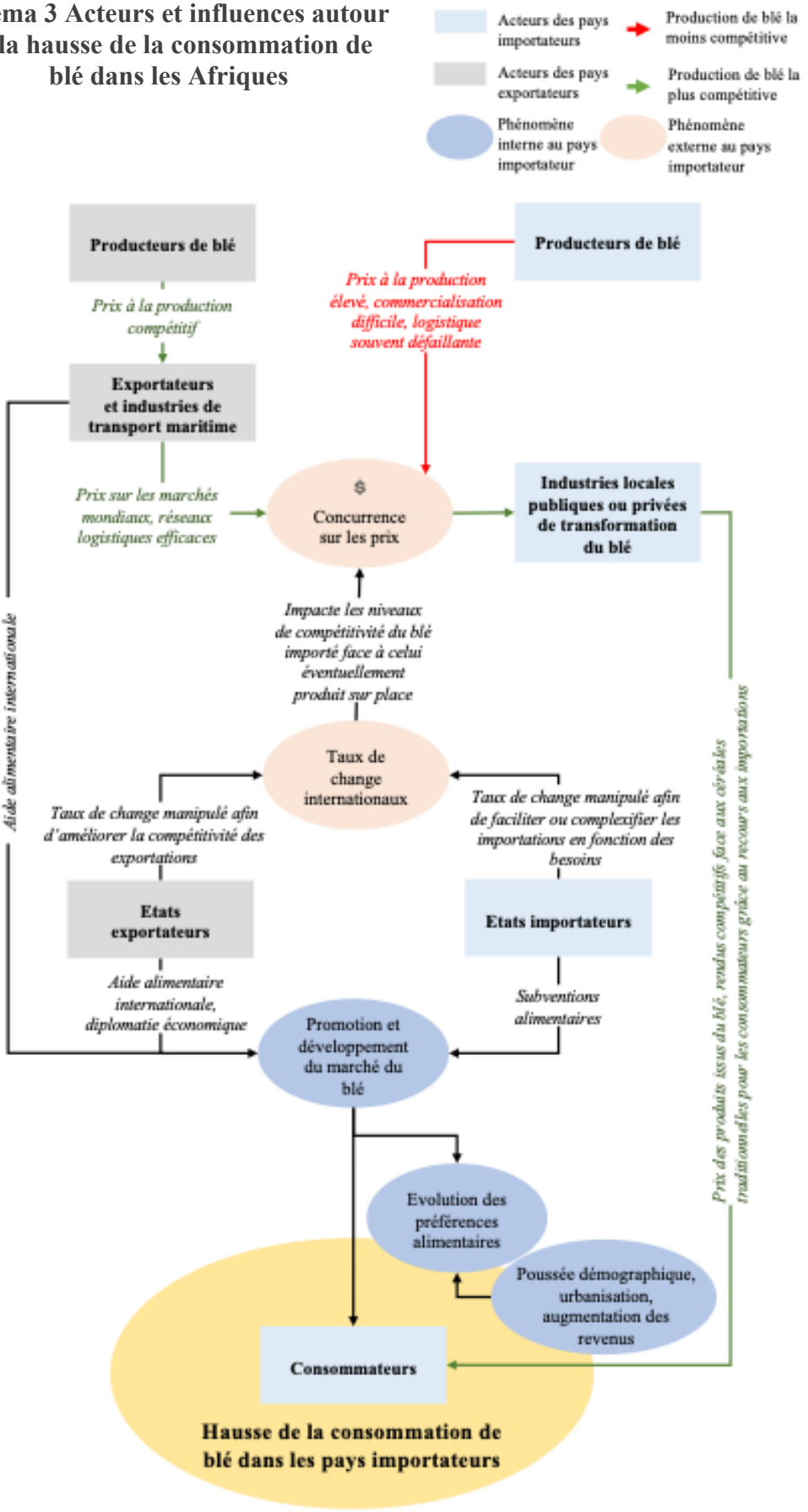

Réalisation : Jérémy Denieulle, 2022.
Source : Byerlee, Morris, 1987, p.368.

1.2. À la poursuite du blé, les Afriques dans la mondialisation agricole

Si la consommation de blé s'est amplifiée partout en Afrique, comme nous l'avons vu précédemment, cette dynamique ne s'est pas accompagnée d'un développement proportionnel de la production locale. Nous avons constaté en effet que la mondialisation agricole telle qu'elle s'est structurée dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle a largement participé à la hausse de la demande de blé en Afrique. Dès lors, il apparaît que beaucoup de pays africains sont devenus dépendants des marchés mondiaux pour leur approvisionnement en blé. Ce recours massif aux importations a progressivement participé à l'inscription des systèmes alimentaires africains dans des circuits commerciaux mondialisés, dominés par quelques grands pays exportateurs et exposés par définition aux aléas du commerce international.

Cette insertion dans la mondialisation agricole n'est pas homogène : elle reflète des choix politiques, des contraintes structurelles qui ont limité les tentatives de production de blé local (climat, ressources, infrastructures…) et des héritages économiques spécifiques à chaque région ou pays. L'Afrique du Nord est ainsi insérée dans cette mondialisation agricole de plus longue date que l'Afrique subsaharienne, qui a vu émerger plus récemment des filières d'importation organisées pour répondre à la hausse de la demande alimentaire urbaine et à la transformation des régimes alimentaires.

Ces évolutions soulèvent des enjeux majeurs en matière de sécurité alimentaire, de souveraineté économique et de stabilité sociopolitique. La dépendance aux marchés internationaux expose en effet les pays africains à des risques multiples : volatilité des prix, soubresauts géopolitiques, incertitudes climatiques affectant l'offre mondiale de blé, etc. Dans cette section, nous analyserons tout d'abord la structuration des importations africaines de blé (1.2.1, p. 69), en identifiant les principaux fournisseurs et les acteurs des filières d'importation. Nous nous pencherons ensuite sur les impacts, risques et incertitudes associés à cette dépendance au blé importé (1.2.2, p. 83).

1.2.1. La dépendance croissante des Afriques pour répondre à la demande céréalière

L'une des premières conséquences de l'importante augmentation de la consommation de blé en Afrique est une dépendance accrue aux importations. Bien que les problématiques liées à la production du blé soient traitées plus tard dans ce travail (Partie II, p. 199), notons ici que l'Afrique du Nord (Figure 14, p. 70) et l'Afrique subsaharienne (Figure 15, p. 70) sont deux régions qui connaissent un grand déficit de production de cette céréale.

Figure 14 Évolution de la consommation et de la production de blé en Afrique du Nord (1961-2020)

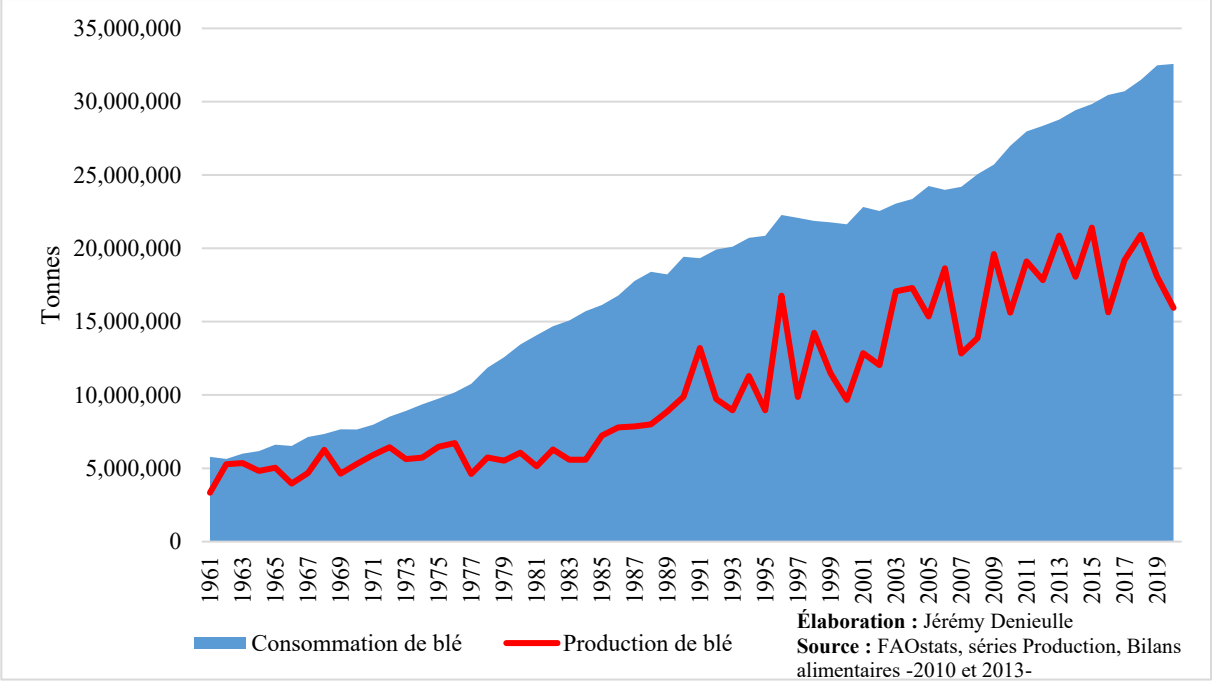

Figure 15 Évolution de la consommation et de la production de blé en Afrique subsaharienne (1961-2020)

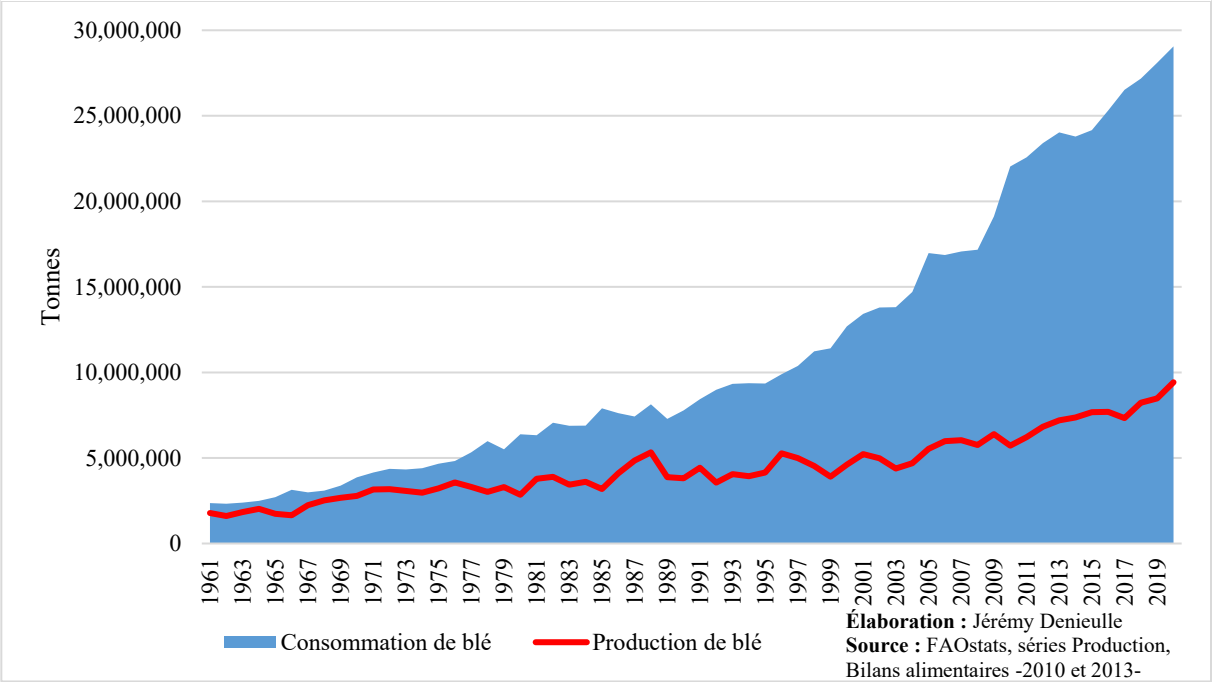

À ce titre, une grande partie de la hausse de la consommation précédemment décrite a dû être comblée par les importations (Figure 16, p. 71). Ainsi, entre 1961 et 2021, les importations de blé ont augmenté de 1 350 % en Afrique du Nord, de 4 000 % en Afrique de l'Ouest, de 3 700 % pour l'Afrique de l'Est, de 2 850 % en Afrique centrale et de 2 640 % pour l'Afrique australe. Si le poids de l'Afrique du Nord est évident en termes absolus, il faut néanmoins

remarquer que l'évolution des importations de cette région est la moins importante de toutes. Ainsi son poids relatif affiche une tendance à la baisse : alors que 72 % des importations de blé africaines étaient dirigées vers l'Afrique du Nord en 1960, ce chiffre passe à 67 % en 2000 puis à 51 % en 2021 (Figure 17, p. 71)

Figure 16 Évolution des importations de blé en Afrique (1961-2021)

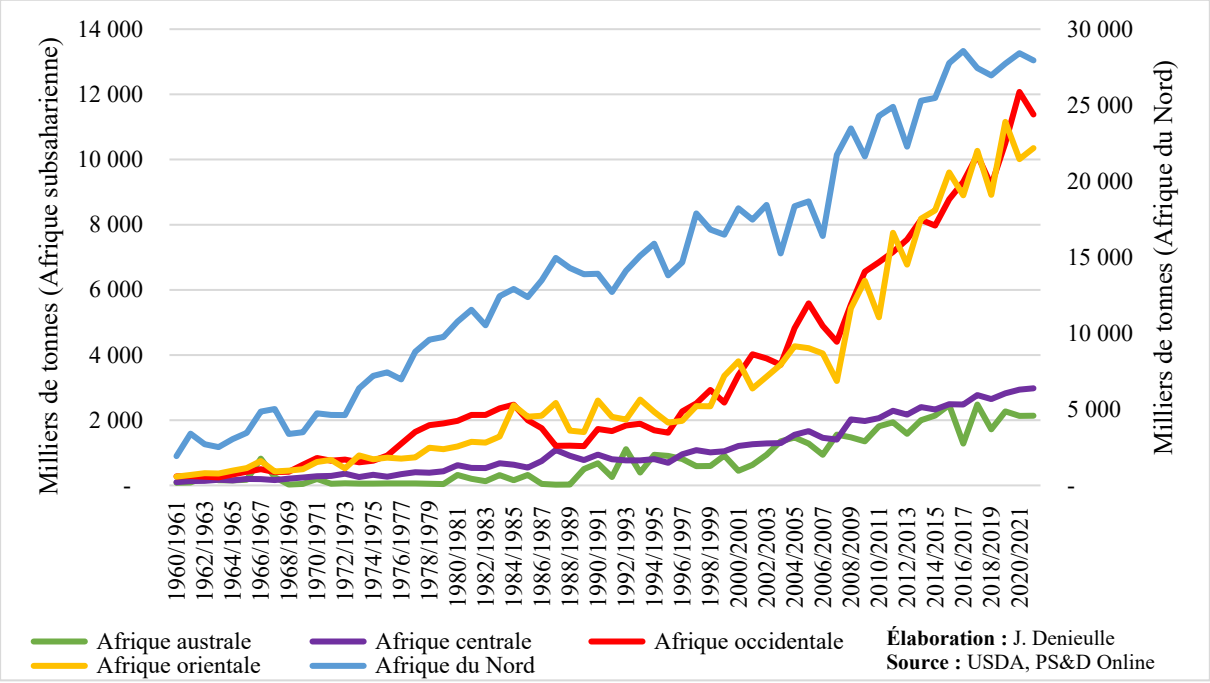

Figure 17 Évolution de la part de l'Afrique du Nord dans les importations totales de blé du continent africain (1960-2021)

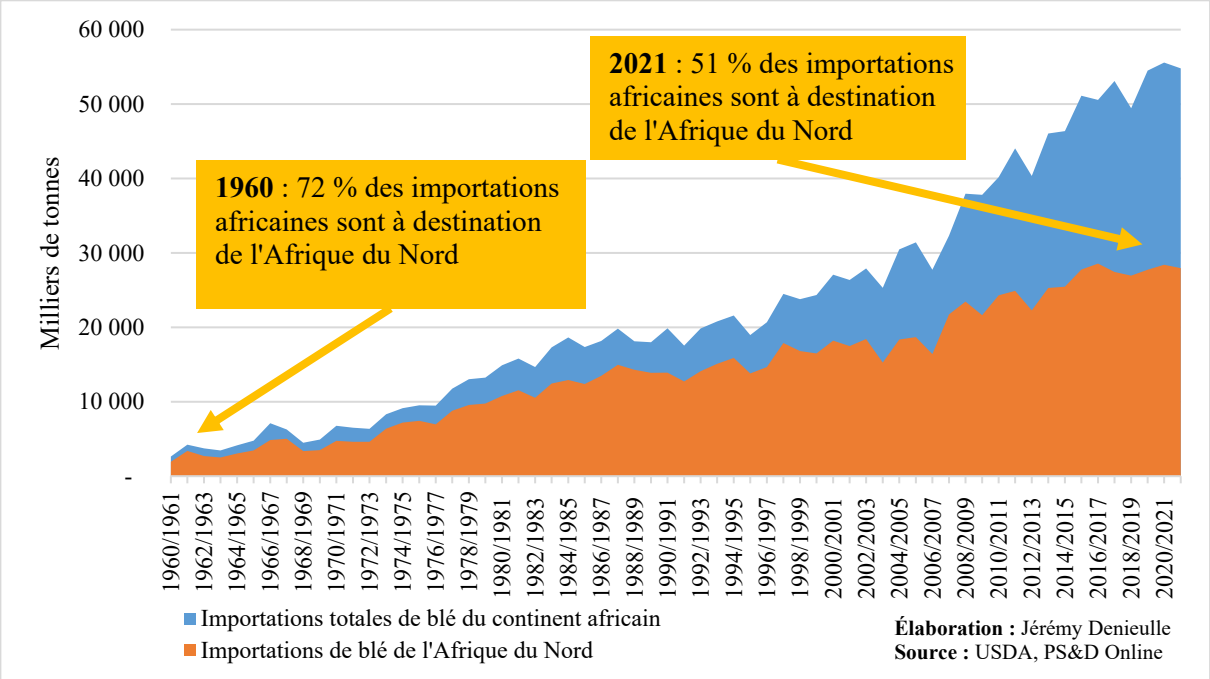

Pour réaliser l'importance de ces données sur l'augmentation des importations de blé en Afrique, il faut analyser la place qu'occupe cette céréale sur ce continent. Selon les données de la FAO[1], cinq produits de base fournissent plus de la moitié (52,4 %) des apports caloriques journaliers en Afrique subsaharienne entre 2015 et 2020 (Okou, Spray, Unsal 2022, p. 6)[2]. Il s'agit de trois céréales (blé, riz, maïs), d'un amylacé (le manioc) et d'une huile végétale (l'huile de palme)[3]. En Afrique subsaharienne, en moyenne entre 2015 et 2022, le blé est subvenu à 9,3 % des apports caloriques ; alors même que le sous-continent est dépendant des marchés mondiaux à hauteur de 77,5 % pour se fournir cette céréale (Figure 18, p. 72).

Figure 18 Contribution calorique journalière et dépendance aux importations pour les principaux produits de base en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord (moyenne 2015-2020)

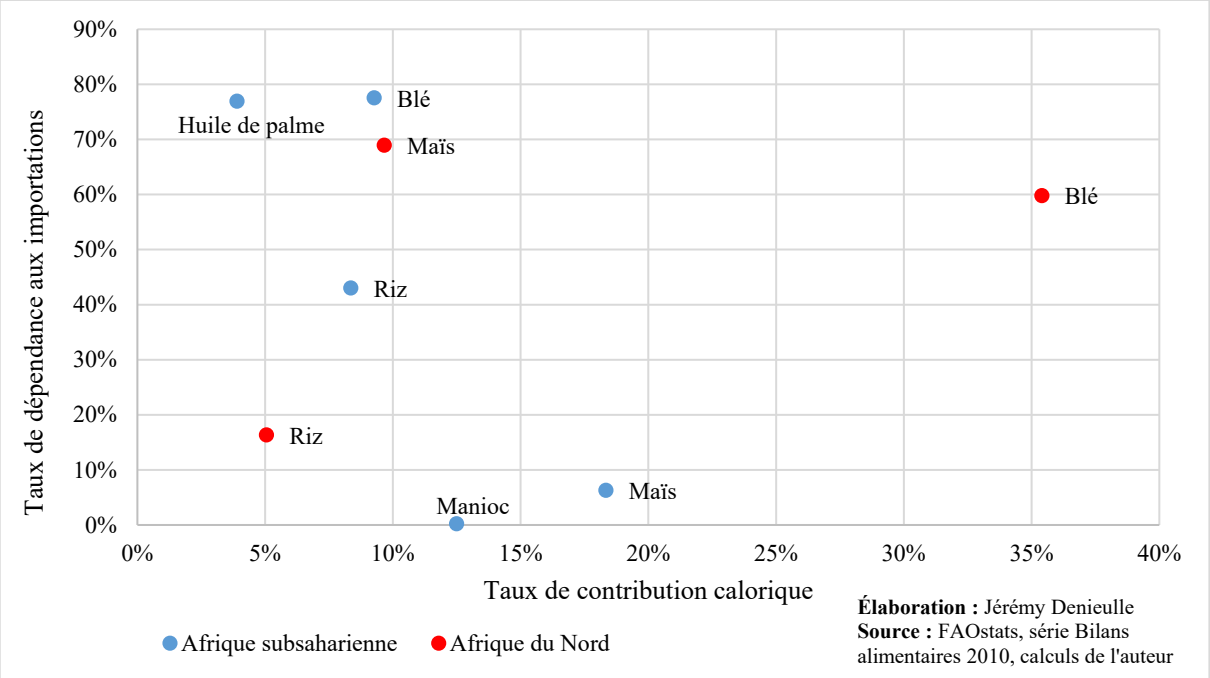

Élaboration : Jérémy Denieulle
Source : FAOstats, série Bilans alimentaires 2010, calculs de l'auteur

En Afrique du Nord, le maïs, le riz et le blé à eux trois représentent déjà la moitié des apports caloriques journaliers, en moyenne, entre 2015 et 2022. La consommation du manioc y est absente et le poids de l'huile de palme est négligeable. Pour cette région, l'importance du blé dans la sécurité alimentaire (35 % des apports caloriques journaliers) est bien plus claire que pour l'Afrique subsaharienne. Toutefois, le niveau de dépendance de l'Afrique du Nord pour cette céréale est légèrement inférieur (59,8 %).

[1] Série Bilans alimentaires (2010-).
[2] Selon ce rapport, pour l'Afrique subsaharienne, les céréales (maïs, riz, blé) et les amylacées (manioc, patates douces, patates) comptent pour près des deux-tiers des apports caloriques quotidiens. Le dernier tiers est composé d'huiles végétales, de sucre, de fruits, de viandes et de légumineuses.
[3] Notons que l'importance de ces cinq produits est évidemment contrastée en fonction des régions d'Afrique analysées : le manioc n'est pas consommé en Afrique australe, par exemple. Le riz, lui, revêt une importance plus grande pour l'Afrique de l'Ouest, et a une contribution calorique moindre pour l'Afrique du Nord.

Ces dépendances aux marchés internationaux, pour une céréale si stratégique, posent question. Si les conséquences de ces dépendances seront traitées plus tard dans ce chapitre (1.2.2, p. 83), revenons ici tout d'abord sur la manière dont se structurent les importations de blé africaines (1.2.1.1, p. 73), avant de nous interroger sur l'organisation des chaînes de valeur (1.2.1.2, p. 77).

Carte 4 Part du blé dans les apports caloriques en 2020 (en kcal/personne/jour)

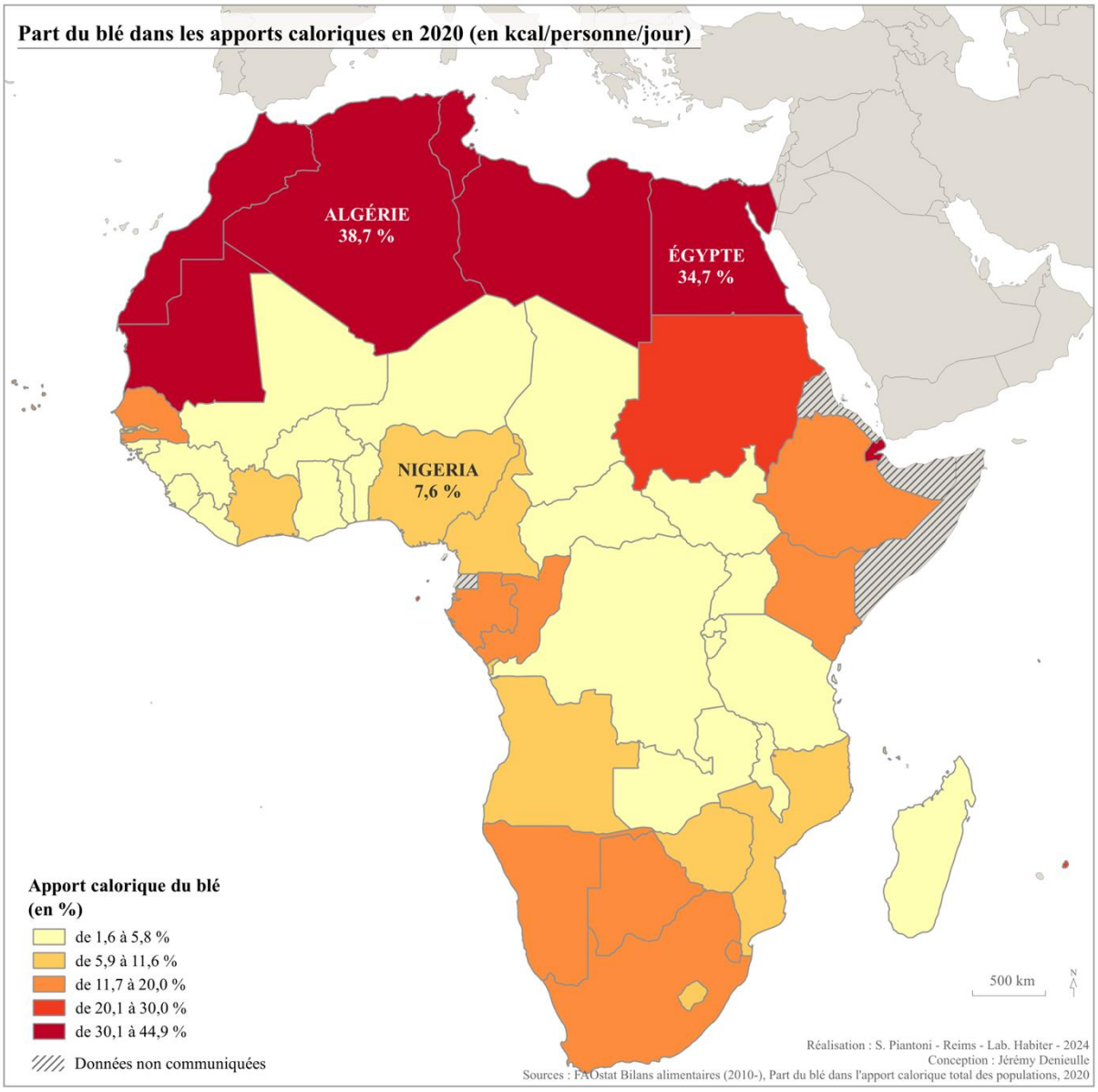

1.2.1.1. La structuration des importations africaines : d'où provient le blé ?

Les positionnements commerciaux et stratégiques ainsi que les concurrences de trois des plus importants exportateurs de blé au monde (France, États-Unis, Russie) seront traités plus tardivement dans ce travail (Partie III, p. 365). L'objectif est ici de cartographier les importations de blé africaines, afin de mieux nous rendre compte des conséquences, notamment géopolitiques, des dépendances ainsi créées. Le choix a été fait, pour le traitement des données,

d'utiliser des chiffres sur cinq ans (2017-2021) et de présenter des cumuls au lieu de moyennes. Ceci permet d'effacer les grands écarts interannuels, imputables à des conditions de marché extrêmement versatiles[1].

Tableau 4 Cumul des exportations de blé vers l'Afrique par les plus importants exportateurs mondiaux entre 2017 et 2021 (tonnes)

	Russie	États-Unis	Canada	Ukraine	France	Argentine	Allemagne
Afrique du Nord	34 717 975	3 945 113	10 485 615	21 781 540	27 158 732	4 643 581	4 192 850
Afrique subsaharienne	26 155 846	10 940 581	9 354 968	6 665 794	8 014 525	6 243 194	4 884 068
Afrique total	60 873 821	14 885 695	19 840 583	28 447 335	35 173 258	10 886 776	9 076 919

Source : FAOstats, matrices du commerce détaillées ; calculs de l'auteur. Les pays ici présentés sont les sept pays ayant placé le plus de blé sur les marchés mondiaux, en cumul, entre 2017 et 2021. **Élaboration** : Jérémy Denieulle

Entre 2017 et 2021, l'importance de la Russie sur les marchés africains du blé est évidente (Tableau 4, p. 74 ; Figure 19, p. 74). Cette position dominante est d'abord due à la domination de l'origine russe chez les deux plus importants importateurs du continent, l'Égypte et le Nigeria. Entre 2017 et 2021, le marché égyptien représente ainsi 88 % des parts de marché russe en Afrique du Nord, soit 30,6 Mt. Le Nigeria, lui, reçoit sur la même période 24 % des exportations de blé russe en Afrique subsaharienne, où la Russie s'est imposée dans de nombreux autres marchés[2].

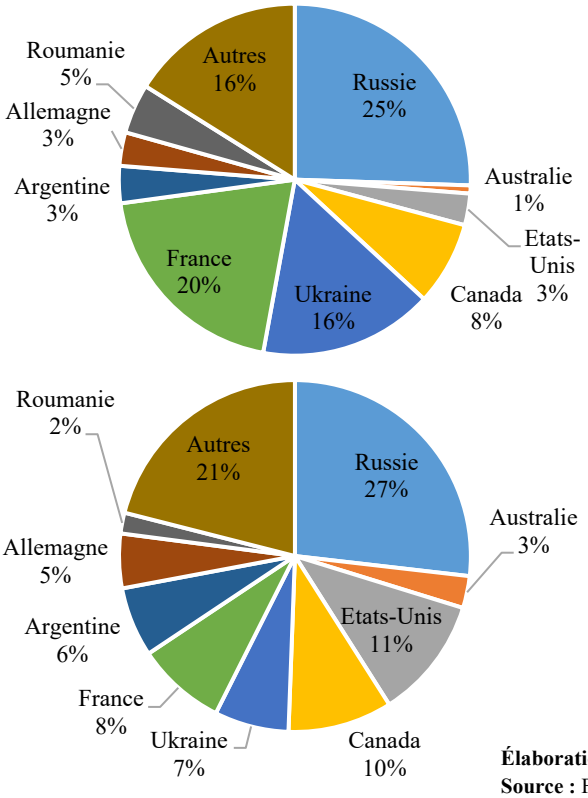

Figure 19 Part de marché des dix plus grands exportateurs de blé à destination de l'Afrique du Nord (haut) et de l'Afrique subsaharienne (bas) (cumul 2017-2021)

Élaboration : Jérémy Denieulle
Source : FAOstats, matrices du commerce détaillées

[1] Principalement au niveau de la formation des prix du blé : prix sur les marchés mondiaux, prix chez les principaux exportateurs (dépendant du niveau de production, des rendements notamment), les prix logistiques (fret maritime principalement, dont les prix ont été très largement malmenés à l'échelle mondiale depuis les crises induites par le Covid-19). Or les marchés africains du blé répondent principalement à des logiques de marché et la plupart des importateurs, du moins pour ce qui est des entreprises privées, cherchent surtout à acheter leur blé au meilleur prix.

[2] Après le Nigeria (6,2 millions de tonnes entre 2017-2021 en cumul), le blé russe a trouvé pour destination le Kenya (2,9 millions de tonnes), l'Afrique du Sud (2,5 millions de tonnes), le Cameroun (2 millions de tonnes), le Sénégal (1,6 millions de tonnes) ou encore le Ghana, la Tanzanie ou la République démocratique du Congo (1,2 millions de tonnes chacun) (FAOstats, matrices du commerce détaillées).

En Afrique du Nord, et avant l'invasion de la Russie, l'Ukraine tient sa position parmi le trio de tête des exportateurs de blé grâce à une plus grande diversification de ses partenaires commerciaux : l'Égypte représentant seulement 44 % des exportations ukrainiennes (soit 6,7 Mt sur un total de 21,7 Mt) vers cette région. L'Ukraine est également bien positionnée sur les marchés marocain (4,7 Mt), tunisien (4,4 Mt) et libyen (2,6 Mt) (voir notamment, sur la prise en importance de l'origine mer Noire en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, Goger et al. 2014). La France, pour sa part, tient sa position grâce à ses exportations vers l'Algérie (19,3 Mt), qui représentent 71 % de ses envois de blé vers l'Afrique du Nord sur la période. Le Maroc est un autre débouché important de la région pour le blé français (5,7 Mt). Pour l'Afrique subsaharienne, les destinations des blés des plus importants exportateurs semblent être plus diversifiées, même si le principal importateur du sous-continent tient une place de choix. Le Nigeria représente, en effet, 70 % des exportations étatsuniennes vers l'Afrique subsaharienne (7,7 Mt) et 47 % des exportations canadiennes (4,4 Mt). La France semble ici être une exception puisqu'elle n'envoie pas ou peu de blé vers le Nigeria[1]. La principale destination du blé français en Afrique subsaharienne est la Côte d'Ivoire, qui représente 28 % des parts de marché de la France dans le sous-continent (2,2 Mt).

Trois grands facteurs entrent en jeu au moment de choisir une origination pour le blé acheté sur les marchés internationaux. Déjà, le type de blé recherché. Au Maroc ou en Tunisie, par exemple, le couscous occupe une place importante dans les régimes alimentaires et est fabriqué à base de blé dur plutôt produit en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest (Banque mondiale/FAO 2012, p. 42). Au Nigeria, le blé recherché doit permettre la réalisation du « pain nigérian » (*Agege bread*), très sucré et bien éloigné de la baguette française et des blés de l'Hexagone. Les meuniers nigérians préféreront ainsi des blés venus des États-Unis. Deuxième facteur, les prix : ici, une importance majeure est donnée aux coûts du fret maritime. Le blé français occupe ainsi régulièrement une place centrale dans les achats algériens en partie grâce à la proximité géographique des deux pays. Un cas similaire serait celui de l'Égypte qui a tendance à acheter des blés russes, puisqu'à proximité. Enfin, la qualité des blés recherchée compte. Chaque pays dispose d'un cahier des charges plus ou moins strict que les exportateurs doivent respecter, contenant notamment des indications sur les taux en protéines des blés. Dans le cas algérien, alors que le cahier des charges de l'OAIC était auparavant avantageux pour les blés d'origine française, des changements en novembre 2021 ont rendu plus aisé l'importation de blés d'origine russe[2] et de la mer Noire de manière générale. Ces changements dans le cahier des charges algérien ont été à l'origine d'une réorganisation des flux à l'exportation des blés français sur la campagne 2021/2022[3].

[1] Le blé étatsunien étant bien plus adapté au type de pain consommé par les Nigérians : un pain brioché (« pain nigérian », ou pain sucré), et non pas de la baguette.
[2] Voir sous-partie 1.3, p. 382 (Partie III).
[3] Source Market Watch Sigma Conseil (15/11/2021).

Carte 5 Les 20 principaux flux d'importations de blé à destination de l'Afrique (2021) et importations moyennes annuelles (2017-2021)

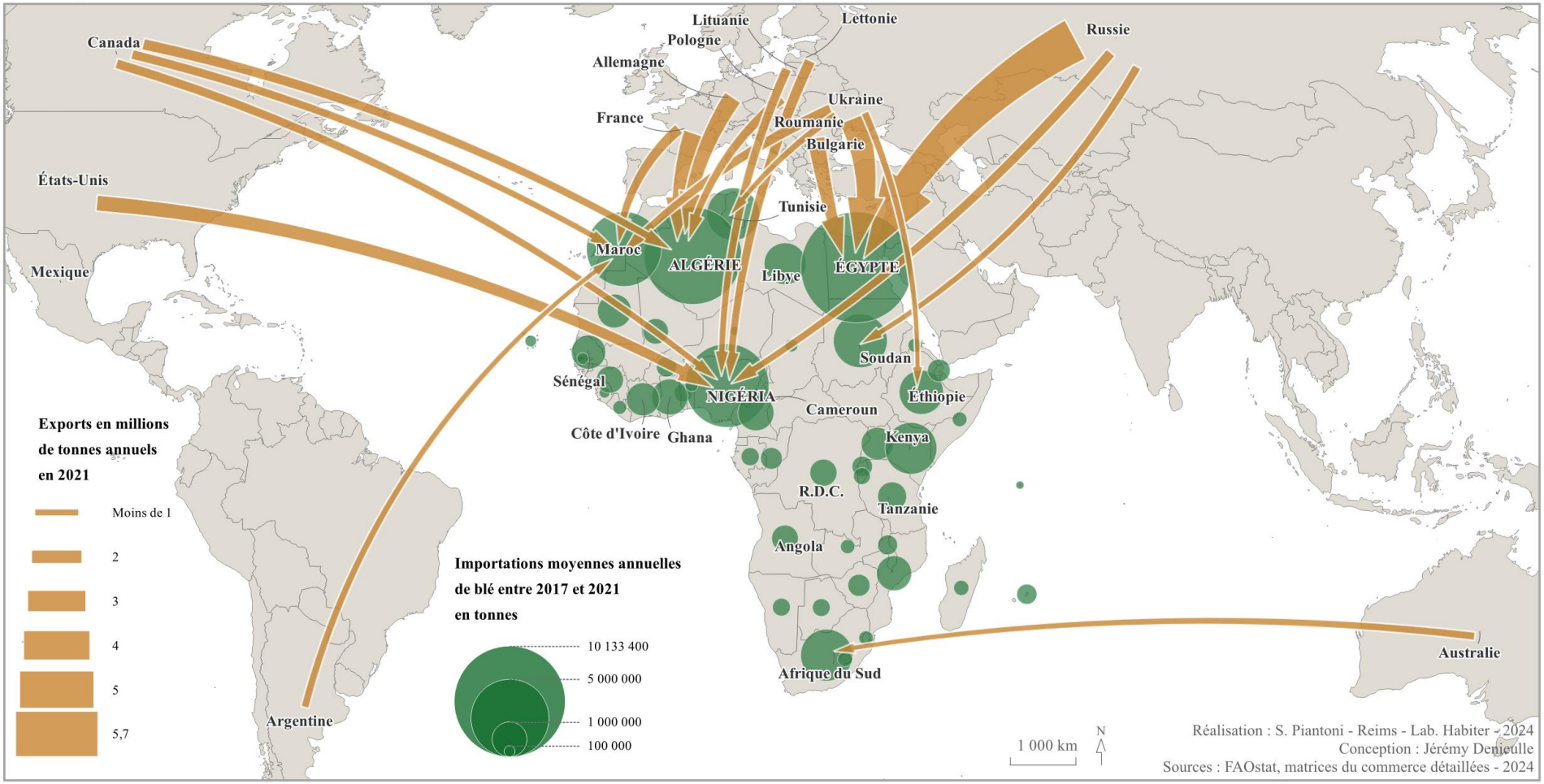

1.2.1.2. Les filières d'importation de blé africaines : acteurs, mécanismes et enjeux commerciaux

Nous reviendrons dans la suite de ce travail (Partie II, p. 199) sur l'amont des chaînes de valeur du blé africaines, et notamment sur la production de cette céréale sur le continent, au Nord comme au Sud du Sahara. Les chaînes de valeur des trois pays plus spécifiquement analysés par la suite (Nigeria, Algérie, Égypte) seront également présentées et discutées dans les chapitres correspondants. L'objectif est ici d'évoquer la manière dont les chaînes de valeur africaines s'organisent pour importer les importants flux de blé que l'on a évoqués. Dans cette sous-partie, nous analysons plus spécifiquement la filière d'importation du blé de l'Afrique du Nord et du Maroc, pays qui ne sera pas étudié dans le détail dans la suite de ce travail.

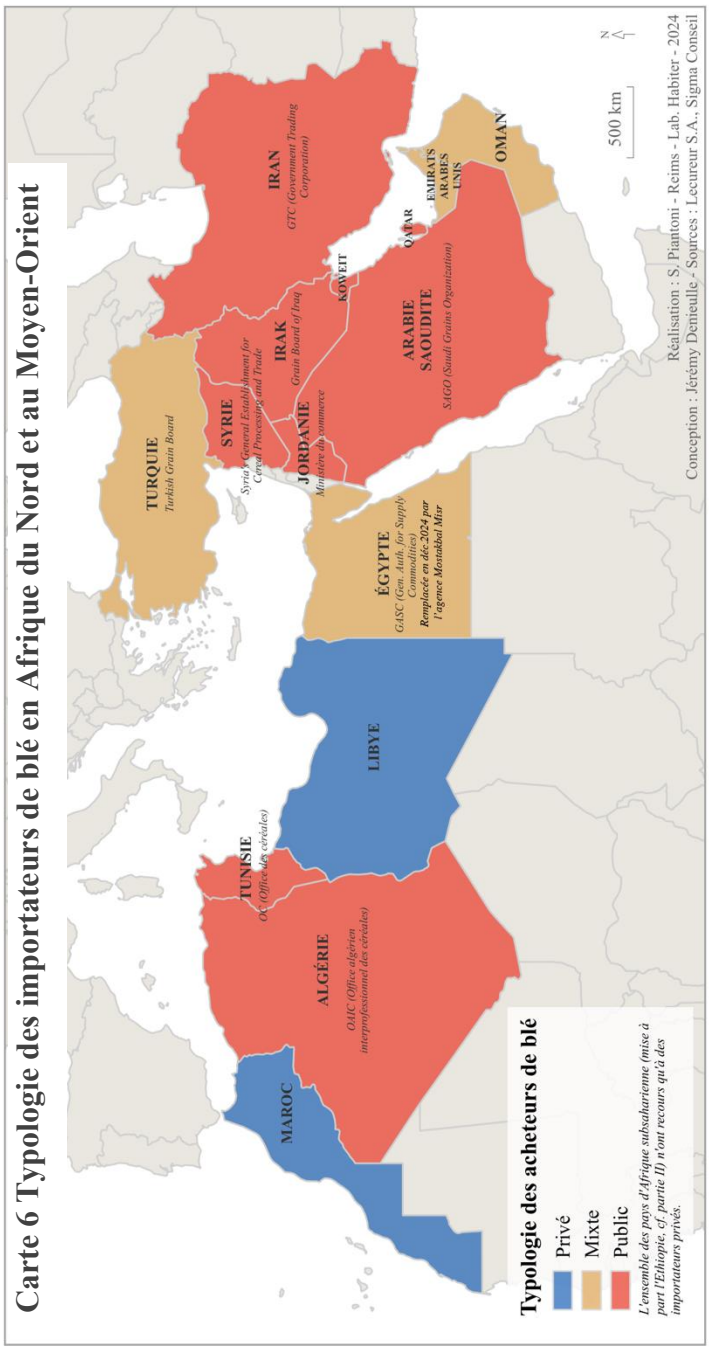

Une première typologie peut être rapidement effectuée en observant les différents acteurs de l'importation du blé. Si les exportations mondiales de blé sont réalisées par des entreprises privées, on observe une plus importante diversité parmi les importateurs. Pour l'Afrique subsaharienne, les importations sont exclusivement réalisées par des entreprises privées dans le cadre d'un marché libre[1] (Encadré 1, p. 81). En Afrique du Nord en revanche, et dans une partie du Moyen-Orient, où le blé est bien plus consommé et revêt une importance stratégique majeure[2], de nombreux pays ont recours à des

[1] Comme indiqué sur la carte de typologie des acheteurs de blé, l'Éthiopie dispose d'un statut à part au sud du Sahara et ses importations de blé ne sont pas uniquement le fait d'acteurs privés. Cette situation est traitée dans la Partie II, p. 168.

[2] Le blé représente 37 % des apports caloriques totaux dans la région ANMO (Afrique du Nord et Moyen-Orient) (Ahmed et al. 2013a, p. 6).

acheteurs publics (Algérie, Tunisie, Arabie saoudite, Iran, etc.) ou à des systèmes mixtes (Égypte, Syrie, Turquie, etc.) (Carte 6, p. 77).

Cette typologie de surface peut parfois s'avérer trompeuse. Pour la région ANMO, les États sont bien souvent impliqués dans toutes les strates de la chaîne de valeur du blé, quand bien même la filière d'importation serait privée (Maroc) ou mixte (Égypte, Libye).

> « L'État joue un rôle actif dans l'ensemble de la filière du blé de la région ANMO. Les vulnérabilités associées à la disponibilité du blé et aux prix des denrées alimentaires en font l'un des produits agricoles les plus protégés. […] Le gouvernement contrôle les infrastructures de stockage, les importations et la commercialisation principalement par le biais de monopoles d'État. »
>
> (Ahmed et al. 2013, p. 14)

La centralité de l'État dans les filières d'importation du blé de la région ANMO peut être mise en évidence en retraçant l'évolution du système alimentaire international depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Dans ce que H. Friedmann et P. McMichael nomment « le second système alimentaire » dans un article fondateur (Friedmann, McMichael 1989), les grains sont exportés depuis le centre (les États-Unis, en situation hégémonique) vers les périphéries (notamment les Afriques, mais aussi l'Asie). Ce « *US Food Regime* » (González-Esteban 2018, p. 98) s'est notamment reposé sur des États forts composés d'agences étatiques (ou *boards*) dont le but était de gérer les systèmes alimentaires nationaux, chez les pays exportateurs ou importateurs. Au sein des pays importateurs, les *boards* les plus connus sont probablement ceux du Canada (CWB, *Canadian Wheat Board,* créé en 1935 et dissous en 2015) et de l'Australie (AWB, *Australian Wheat Board*, créé en 1939 et dissous en 2010). Ces *boards* ont possédé, durant la seconde partie du XX^{ème} siècle, un monopole assuré par l'État pour les ventes de blé à l'étranger. Au sein des pays importateurs, les exemples les plus parlants sont ceux du GASC (*General Authority for Supply Commodities*) en Égypte, de COFCO (*China National Cereals, Oils and Foodstuffs Corporation*) pour la Chine et de l'OAIC (Office algérien interprofessionnel des céréales) en Algérie (Le Stum 2017, pp. 100-101). Le rôle de ces *boards* est, au contraire, d'assurer les importations de blé.

Dans les années 1980, le contexte de la fin de la Guerre froide et des négociations du cycle de l'Uruguay (1986-1994) mettent à mal le système alimentaire international basé sur la proéminence des États. Ce tournant néolibéral augure une perte d'importance des États et une montée des firmes transnationales (les ABCD) et les *boards* des pays exportateurs sont démantelés. Les pays de la région ANMO n'ont pas pour autant changé de système et, pour nombre des États de la zone, le monopole public reste d'actualité en ce qui concerne l'importation du blé.

La domination du marché mondial du blé par les ABCD d'un côté (Encadré 1, p. 81) et la subsistance de monopoles d'État dans la région qui importe le plus de blé au monde[1] de l'autre donnent lieu à la formation de relations de pouvoir complexes entre ces acteurs (Schéma 4, p.

[1] La région ANMO a importé à elle seule, sur l'année 2021, 24,4 % du blé circulant sur la planète (FAOstats, Commerce, Cultures et produits animaux. Régions « Afrique septentrionale » et « Asie occidentale »).

80; Carte 6, p. 77). Pour les pays d'Afrique du Nord, dans lesquels le blé est une commodité de base stratégique, un contrat social s'est mis en place entre les États et les populations autour de la disponibilité et de l'accessibilité du pain. Pour représenter ces relations, le Schéma 4 opère sur la base d'une typologie répondant à trois grandes questions, présentées dans le Tableau 5, p. 79. Le point commun des pays de la région, la dépendance aux marchés mondiaux pour la fourniture de blé, est également le point de départ du schéma.

Tableau 5 Typologie des pays d'Afrique du Nord utilisée par le Schéma 4

Les pays produisent-ils du blé tendre, utilisé pour faire du pain ?	Oui	Maroc, Égypte
	Non, ou trop peu	Algérie, Tunisie, Libye
Les pays ont-ils mis en place un organisme d'État chargé d'importer le blé et disposant pour ce faire d'un monopole ?	Oui	Algérie, Tunisie
	Non	Maroc, Libye[1]
	Mixte	Égypte
Les pays sont-ils des exportateurs d'énergie (pétrole, gaz) ?	Oui	Algérie, Libye
	Non	Maroc, Égypte, Tunisie

Élaboration : Jérémy Denieulle

Sur la base de ces trois questionnements, le Schéma 4 explicite le fonctionnement de ce contrat social, son équilibre et la complexité des relations qu'entretiennent les pays de la région avec les marchés mondiaux. Ainsi dans le cas d'un pays non-producteur de blé mais exportateur d'énergie comme c'est le cas de l'Algérie, les achats de blé sur les marchés internationaux sont effectués par une agence d'État en situation de monopole et peu regardante sur la situation des prix mondiaux. L'OAIC effectue des appels d'offre réguliers, sur toute la campagne, pour maintenir un flux de blé constant : ce système fonctionne tant que l'afflux de capitaux, assuré par les revenus liés à l'exportation d'énergie, est constant. Dans le cas des pays producteurs de blé tendre comme le Maroc ou l'Égypte, les achats sur les marchés internationaux répondent plus à une logique de saisonnalité. Lors de la période des moissons de blé (avril à juillet), ils usent de différentes stratégies pour limiter ou décourager les importations et favoriser le blé produit localement. Dans tous les cas, ces pays sont dans des situations de tension liées à l'état des marchés mondiaux du blé et à celui de leur réserve de capitaux.

[1] L'État libyen a pour projet la création d'un office des céréales, mais cela n'a pas encore abouti (Libyan News Agency 2022).

Schéma 4 Le blé pour les États d'Afrique du Nord (AdN) : contrat social et dépendances

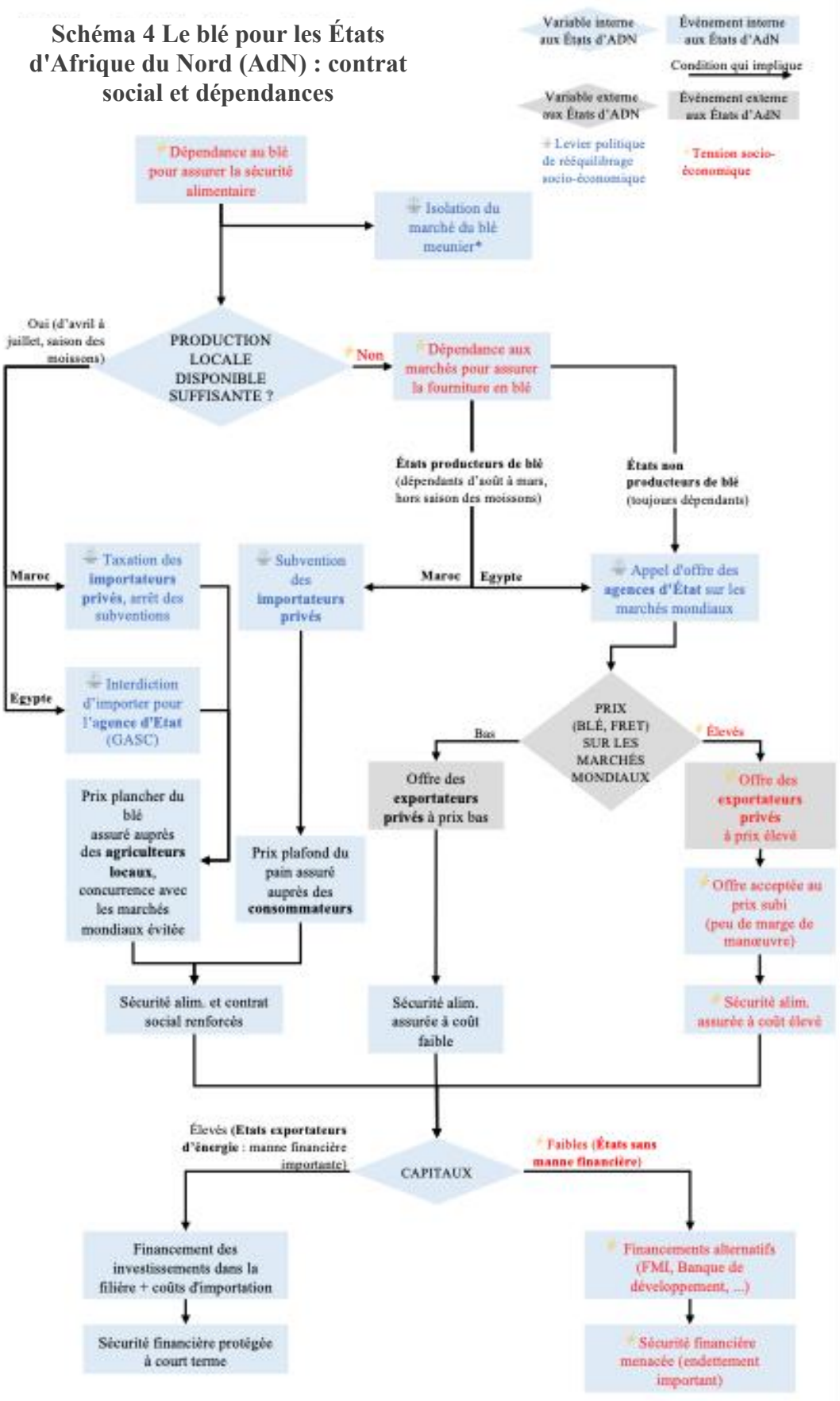

Réalisation : Jérémy Denieulle, Ornella Boinnot 2023.
Sources : Ahmed, Hamrick, Gereffi, 2014 ; Sigma Conseil.
*L'isolation du marché du blé meunier permet d'éviter la mise en concurrence du blé destiné à la consommation humaine avec d'autres usages (bio-carburants, alimentation animale).

Encadré 1 Les "ABCD", géants du commerce mondial de grains

Les grands négociants en grains voient leurs activités nimbées d'un voile de mystère. Les quatre plus importantes d'entre elles, les « ABCD », contrôlent 70 à 90 % du commerce mondial de céréales (Terre-net/AFP 2023; Anderson et al. 2023, p. 11; Murphy, Burch, Clapp 2012). Leurs noms ne sont pourtant que très peu connus du grand public : Archer Daniels Midland (ADM, entreprise étatsunienne fondée en 1923), Bunge (étatsunienne d'origine hollandaise, fondée en 1818), Cargill (étatsunienne, fondée en 1865) et Louis-Dreyfus (hollandaise, fondée en France en 1851).

> « Malgré leur taille et leur rôle, ces compagnies, souvent familiales, fuient généralement la communication. Le culte de la discrétion reste une règle incontournable dans le négoce de grains, ce qui leur vaut une certaine méfiance de la part des observateurs qui se penchent sur leurs activités »
>
> (Abis 2023a, p. 71)

C'est un événement majeur dans l'histoire du commerce de céréales qui, en premier, lève le voile sur ces géants dont les bénéfices nets combinés s'élèvent, en 2021, à 10 milliards de dollars (Abis 2023a, p. 71). En juillet 1972, l'URSS procède à un achat absolument massif de blé étatsunien auprès des principaux négociants internationaux. La conséquence, en quelques semaines, est une augmentation des prix du blé au niveau mondial : de 60 $/t à 180 $/t. Or les sociétés impliquées dans ces transactions, conclues dans le plus grand des secrets, sont considérées comme les grandes gagnantes de l'opération grâce aux informations dont elles possédaient à l'issue des négociations conclues avec les autorités soviétiques. Il en résultera un rapport du Congrès étatsunien, qui placera les grandes entreprises du commerce international de grains sur le devant de la scène (Le Stum 2017, p. 91). Dans la foulée, en 1979, un ouvrage fondateur propose une enquête journalistique sur ces puissantes firmes : *Les Géants du grain*, de Dan Morgan (Morgan 1979).

Aux quatre noms déjà cités, il faut ajouter ceux de Glencore (suisse, fondée en 1974) et de COFCO (China National Cereals, Oils and Foodstuffs Corporation, société chinoise ayant joui d'un monopole des importations de céréales). Toutes ces FTN (firmes transnationales) sont intégrées à l'amont des chaînes de valeur agricoles (production) et dans l'aval (logistique maritime, notamment). Elles poursuivent des stratégies de rachats agressives conduisant à une consolidation du secteur, à l'image des récents achats de COFCO (en 2014, le négociant néerlandais Nidera) ou du négociant Viterra, qui a racheté en 2022 Gavilon pour plus d'1 milliard de dollars.

Les négociants français opèrent pour leur part dans une zone géographique plus réduite, souvent sur le Bassin méditerranéen et l'Afrique de l'Ouest. Ils sont tous très intégrés par l'amont agricole, car faisant partie de coopératives (comme Lecureur, filiale de la SCAEL ; Granit, filiale d'Axéréal) ou d'entreprises familiales agricoles (Soufflet Négoce, du groupe Soufflet racheté en 2022 intégralement par l'Union de coopératives InVivo).

Le Maroc est un cas intéressant à explorer pour évoquer le rôle de l'État dans les filières d'importation du blé de l'Afrique du Nord. Le Royaume chérifien est, en effet, le seul pays de la région dans lequel l'État n'est pas directement impliqué dans l'importation de blé, que ce soit par le biais d'un monopole ou d'un système mixte (Carte 6, p. 77). Le blé est pourtant tout autant stratégique pour le pays, cette céréale étant la principale commodité de base pour l'alimentation des Marocains (Arrisueño et al. 2016, p. 1; Graf 2018). De plus, les caractéristiques pédoclimatiques du Maroc en font un pays en proie à de très importantes variations interannuelles pour sa production de blé (Figure 20, p. 82), qui a représenté en moyenne entre 2016 et 2020 près de 45 % de la consommation totale[1].

Figure 20 Production, importation et consommation (par an et par habitant) de blé au Maroc (1961-2020)

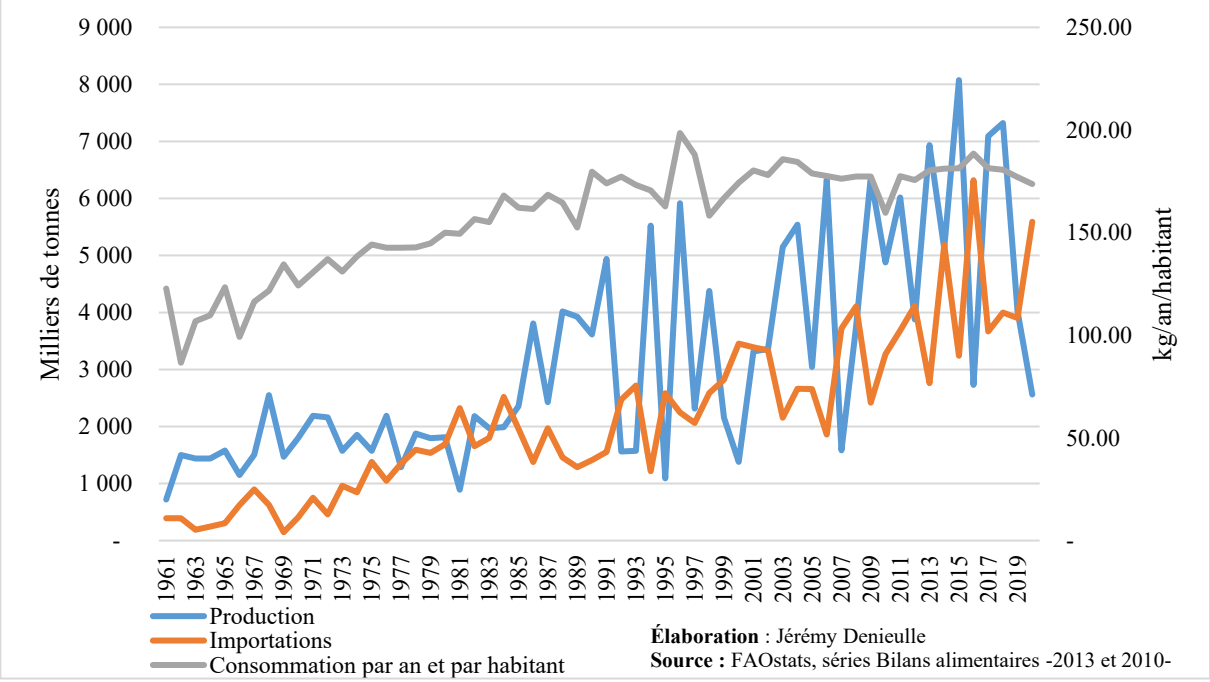

Élaboration : Jérémy Denieulle
Source : FAOstats, séries Bilans alimentaires -2013 et 2010-

Depuis les années 1980, avec des programmes d'ajustement structurels, le Maroc a démarré une phase de libéralisation de son secteur agricole et de sa politique commerciale[2]. Il faut toutefois attendre 1996 pour que l'importation de céréales soit elle aussi libéralisée, avec l'abolition des licences d'importation (Mekki 2006, p. 3). Malgré tout, l'État marocain reste activement engagé dans tous les maillons de la chaîne de valeur du blé : mesures de protection de la production nationale, stockages stratégiques, prix garantis aux producteurs, subventions de la « farine nationale », etc. De même, et bien que l'État marocain ne soit pas directement impliqué dans l'importation de céréales, ce dernier garde un étroit contrôle sur les flux de blé que les importateurs privés organisent.

Le Maroc met en place, en fonction de la situation du marché international de grains, des taxes ou des subventions aux importations de blé. En septembre 2014, le gouvernement a par

[1] Données FAOstats, série Bilans alimentaires 2010-.
[2] Le pays réduit alors énormément son système de subventions aux intrants et libéralise sa politique commerciale tout en continuant de protéger sa production nationale.

exemple réduit la taxe d'importation du blé à 17,5 % contre 45 % auparavant (Chahed 2014, p. 3) avant de décider de réhausser cette taxe à 75 % en mai 2015, « afin d'atténuer l'impact des prix internationaux sur le marché intérieur et de maintenir le prix du blé tendre aux alentours de 2 800 dirhams la tonne […] [et] pour protéger la récolte locale » (Fardaoussi 2015, p. 4). L'État peut également se servir de cet outil pour faciliter les importations lorsque la sécurité alimentaire du pays est en danger. Dans le cadre de l'emballement des prix internationaux du blé et du fret maritime lors de la guerre en Ukraine[1], le gouvernement marocain a ainsi mis en place des subventions aux importations alors que la production nationale était trop faible pour répondre à la demande (Fardaoussi 2022).

La place centrale qu'occupent les États dans les filières d'importation du blé en Afrique du Nord (et au Moyen-Orient) illustre la centralité stratégique de cette céréale et son rôle pour la sécurité alimentaire des pays et leur stabilité sociale et politique.

1.2.2. Impacts, risques et incertitudes liés à la dépendance au blé importé

La dépendance des pays africains au blé importé sur les marchés internationaux a des conséquences importantes sur la sécurité alimentaire et la stabilité sociale et politique. Le premier niveau d'analyse est celui du taux d'autosuffisance des grandes régions d'Afrique, qui aide à déterminer les zones les plus à risque (Figure 21, p. 83). Gardons en tête, toutefois, que ce graphique présentant des données relatives ne montre pas la place qu'occupe le blé dans la sécurité et les régimes alimentaires des grandes régions d'Afrique. Ainsi, les risques liés à la dépendance pour les pays d'Afrique du Nord (autosuffisants à 35 % en 2020, mais où le blé est

Figure 21 Taux d'autosuffisance en blé des grandes régions d'Afrique (1961-2020)

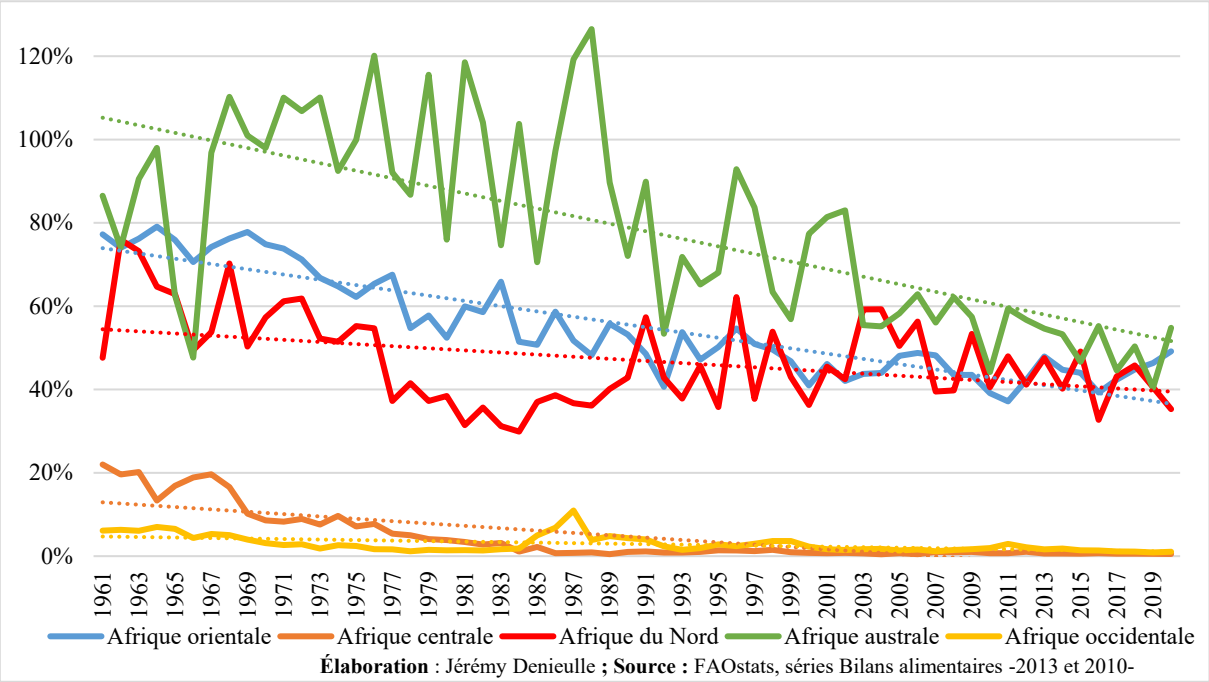

Élaboration : Jérémy Denieulle **; Source :** FAOstats, séries Bilans alimentaires -2013 et 2010-

[1] L'USDA note que pour l'année 2022/2023 les importations de blé du Royaume chérifien sont en hausse du fait d'une mauvaise production locale et que le pays est en situation difficile dans le contexte de la guerre en Ukraine, alors que ce pays et la Russie assurent à eux deux près d'un quart des importations de blé marocaines (Fardaoussi 2022, p. 2).

un produit de base de l'alimentation) sont logiquement bien plus importants que pour l'Afrique occidentale (autosuffisante à seulement 1 % en 2020, mais où le riz occupe une place plus importante que le blé dans l'alimentation des populations).

La Figure 21 montre comment l'autosuffisance en blé de toutes les régions d'Afrique s'est détériorée depuis 1961. Seule l'Afrique australe, portée par la production de l'Afrique du Sud, a pu être autosuffisante sur certaines campagnes dans les années 1970 et 1980. Mais depuis les années 1990, même cette région productrice accuse un grand recul de son autosuffisance en blé, passée de 90 % en 1989 à 55 % en 2020. L'autre grande zone de production de l'Afrique subsaharienne, l'Afrique de l'Est, a vu son autosuffisance en blé passer de près de 80 % dans les années 1960 à moins de 50 % depuis le début des années 2000. L'Afrique du Nord, région d'Afrique où le blé revêt de loin la plus grande importance dans l'alimentation de base des populations, a connu de grandes fluctuations de son autosuffisance mais une baisse générale également. Entre 1961 et 1970, cette région a connu une autosuffisance en blé moyenne de 61 %, contre 42 % entre 2011 et 2020.

Selon M. Sadler et N. Magnan les pays dépendants des importations de blé font face à trois risques principaux vis-à-vis des marchés internationaux (Sadler, Magnan 2011, p. S80) :

- **Le risque lié à la disponibilité physique du blé**, inhérent aux niveaux de production dans les principales régions exportatrices. Ici, le climat a donc une importance centrale.
- **Le risque lié à la performance de contrepartie**, c'est-à-dire un partenaire commercial qui manquerait à ses obligations et ne livrerait pas les produits. Cela peut être dû à des facteurs commerciaux (incapacité de livrer au prix prévu, en particulier lorsque le prix a été convenu avant la date de livraison ; l'incapacité à assurer le fret à des taux permettant de respecter le prix contractuel, l'incapacité à accéder à un financement nécessaire pour exécuter le contrat, etc.) ou non-commerciaux (bannissements à l'exportations dans un ou des pays exportateurs, des catastrophes naturelles, des conflits civils ou militaires, etc.).
- **Le risque lié au prix**, qui peut affecter à la fois la société exportatrice et l'importateur. L'instabilité des prix des denrées alimentaires sur les marchés internationaux depuis le début des années 2000 le montre. Or, et d'autant plus pour les pays fortement dépendants, le prix des denrées sur les marchés mondiaux se répercutent rapidement sur les prix observés localement (Guo, Tanaka 2019; Brun 2023b, pp. 141-142).

La première problématique à laquelle sont confrontés les pays africains est le financement des importations de blé, pour lesquelles des transactions en devise étatsunienne (USD, dollar US) sont réalisées. L'accessibilité aux devises peut s'avérer problématique pour certains pays comme le Nigeria (4.2, p. 181) ou l'Égypte (3.2.2, p. 154), ce qui peut placer ces grands importateurs de blé dans des situations compliquées dès lors que les prix internationaux sont trop élevés. Et, depuis le début des années 2000, les prix des céréales ont connu d'importantes fluctuations (Figure 22, p. 85) qui ont fortement impacté le coût des importations africaines (Figure 23, p. 85).

Figure 22 Évolution de l'indice de prix FAO sur les céréales (janvier 1990-avril 2023)

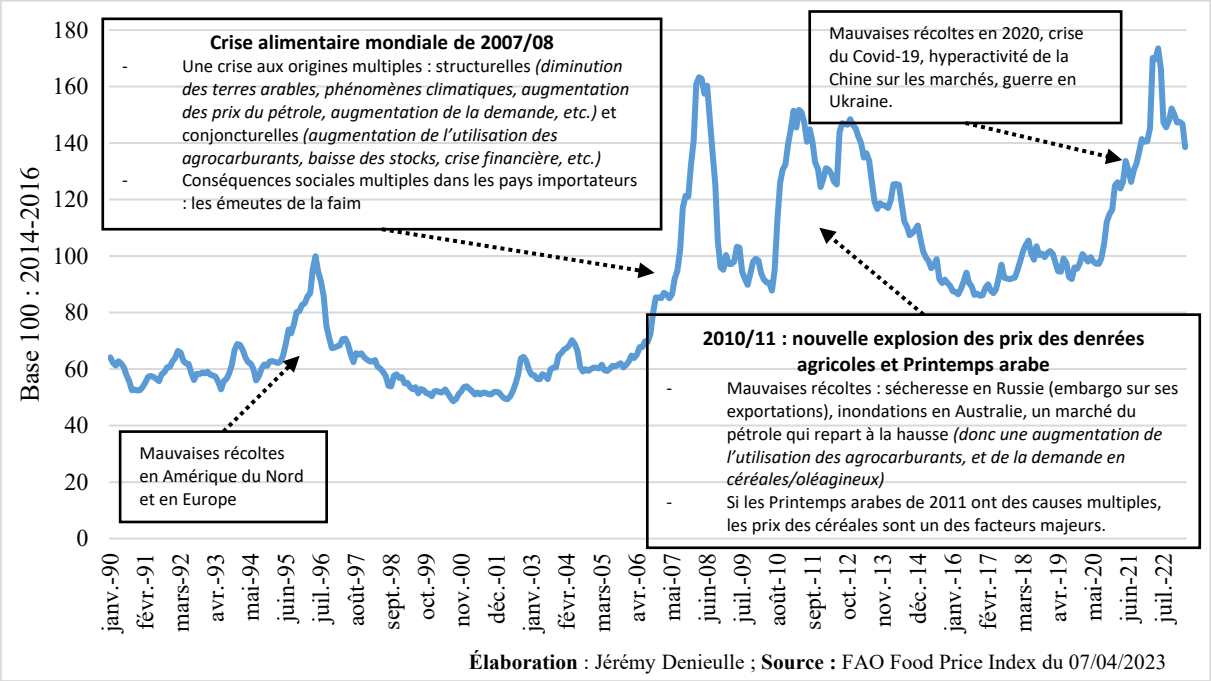

Figure 23 Coût de l'importation du blé pour les grandes régions d'Afrique (1961-2021)

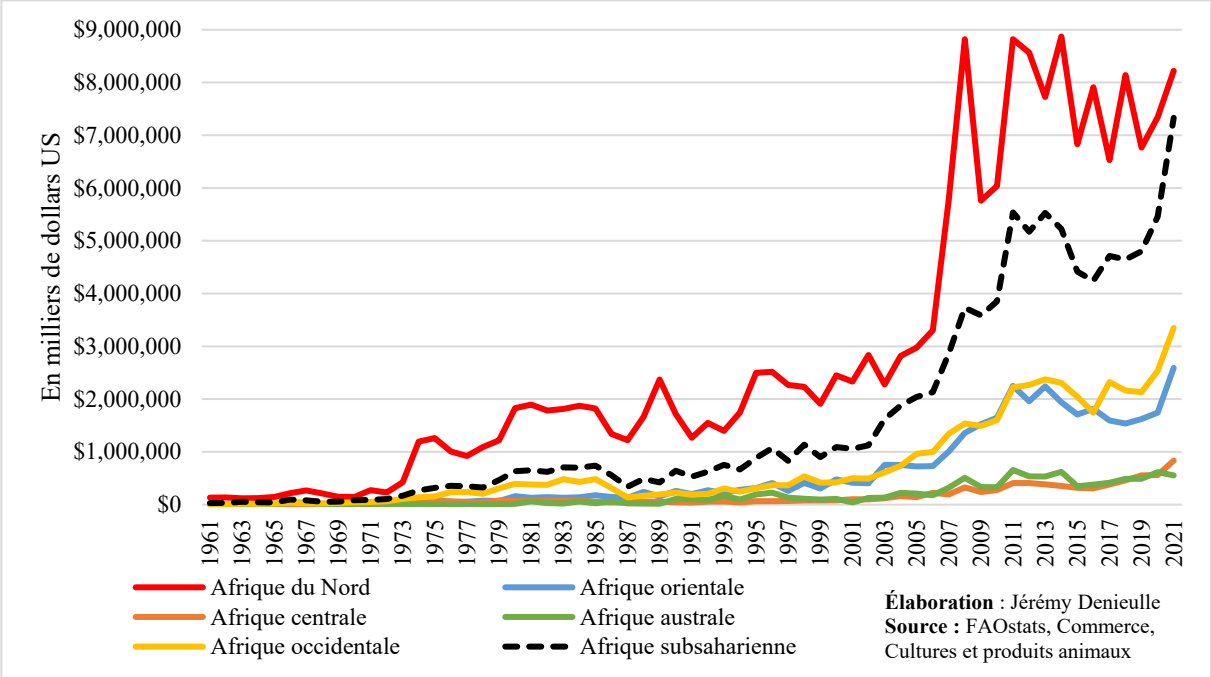

Les prix du blé sur les marchés internationaux peuvent être influencés à la fois par des facteurs endogènes et exogènes. Parmi les facteurs endogènes, on retrouve tout ce qui a aspect à l'organisation de la filière mondiale du blé : la logistique internationale, les possibles congestions portuaires, le prix du fret maritime. Le reste de ces facteurs endogènes a trait à l'équilibre entre l'offre et la demande : le climat et les conditions de cultures dans les régions

exportatrices, les niveaux de production et de demande, etc. Parmi les facteurs exogènes, on retrouve ce qui a trait à la macroéconomie et à la situation de la finance mondiale, aux autres marchés des matières premières et plus particulièrement du pétrole, ou à la géopolitique (conflits, politiques commerciales, etc.). Depuis le début des années 2000, les marchés mondiaux des céréales se sont illustrés par une grande volatilité qui a abouti, en 2007-2008, sur une explosion des prix[1] puis sur une succession de crises (Figure 22, p. 85).

> « Les prix mondiaux de toutes les céréales de base ont augmenté de façon spectaculaire depuis le milieu des années 2000, et la plupart des projections indiquent que ces prix alimentaires plus élevés devraient persister pendant un certain temps. Par conséquent, les factures d'importation de céréales des pays d'Afrique subsaharienne sont susceptibles d'augmenter dans les années à venir. […] [La région] devient donc de plus en plus dépendante des importations de céréales à un moment où les prix mondiaux de ces produits augmentent et où les prix et les approvisionnements sont susceptibles de devenir plus variables en raison du changement climatique. »
>
> (Mason, Jayne, Shiferaw 2012, pp. 37-38)

La crise alimentaire de 2007-2008 a remis sur le devant de la scène les enjeux liés à la sécurité alimentaire et l'aspect éminemment géopolitique et stratégique de l'agriculture, comme l'avait signalé dès 2009 P. Janin[2]. L'année 2008 est marquée par une très grande instabilité des marchés mondiaux : les prix explosent pour les céréales (riz, blé, maïs) et culminent en février/mars 2008. Mais, dès la fin de l'été de la même année, les prix s'inversent rapidement et repartent à la baisse. Entre-temps, l'insécurité alimentaire mondiale a progressé (+ 44 millions de personnes concernées, soit un total de 967 millions contre 825 millions en 2004 (Janin 2009, p. 253)). La facture alimentaire des pays les plus dépendants des marchés mondiaux pour se fournir en denrées alimentaires de base enfle également fortement, comme le suggère la Figure 23. Les causes et conséquences de la crise alimentaire de 2007-2008 sont nombreuses et complexes et ne peuvent pas être réduites à des situations de marchés exceptionnelles et à des logiques d'offre et de demande (Janin 2009, p. 255). Toutefois, les « émeutes de la faim » qui ont émaillé la planète et notamment l'Afrique mettent en évidence à quel point les mouvements des marchés mondiaux peuvent avoir des impacts importants sur la sécurité alimentaire des populations. Au moins 14 pays africains sont touchés par des émeutes de la faim entre le début de l'année 2007 et l'été 2008 (Berazneva, Lee 2013, p. 30). Au cœur de ces mouvements souvent spontanés, la lutte contre la cherté de la vie et l'inflation des prix des produits alimentaires, notamment dans des villes dépendantes des importations alimentaires et où les classes moyennes sont fortement impactées (Janin 2009, pp. 255-256). L'Égypte, premier importateur mondial de blé et donc particulièrement sensible aux prix de cette denrée de base sur les marchés internationaux, a par exemple connu plusieurs émeutes relatives aux

[1] En ce qui concerne le blé, celui-ci est passé de 150 € la tonne sur les marchés Euronext en mai 2007 à un plafond de 286 € la tonne en mars 2008, soit une augmentation de 90 %.

[2] « Désormais, la question de l'alimentation affiche, pour ceux qui en doutaient encore, une indéniable dimension géopolitique » (Janin 2009, p. 251).

prix du pain en avril et juin 2008, illustrant la fragilité du pays vis-à-vis de sa sécurité alimentaire et, en conséquence, politique (Berazneva, Lee 2013, p. 30).

La flambée des prix de 2010-2011[1] est un autre moment important des marchés céréaliers puisqu'elle est concomitante du Printemps arabe, un ensemble de contestations populaires qui émaillent la région ANMO entre décembre 2010 et 2012. Ces contestations, qui ont pu résulter en des révoltes, ont engendré des conséquences diverses : des chutes de gouvernements (Égypte, Lybie, Tunisie…), des guerres civiles (Syrie, Yémen), ou ont été à l'origine de cycles de réformes sociales d'importance (Maroc, Jordanie…). La montée des prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux a indéniablement joué un rôle dans certains de ces mouvements contestataires, comme ce fut le cas en Égypte (Zurayk 2011) où les manifestants scandaient leur slogan « pain, liberté et justice sociale » (Fauchier-Delavigne 2015a) (3.2.2, p. 154).

On ne saurait toutefois circonscrire le Printemps arabe au fait d'être la seule conséquence directe de la montée des prix de l'alimentation et du coût des matières premières agricoles sur les marchés internationaux[2]. L'expert libanais Rami Zurayk, à propos des volontés de certains gouvernements de calmer les contestations avec du pain bon marché, a par ailleurs bien signalé la nature multidimensionnelle du Printemps arabe.

> « Les États arabes pensaient qu'ils pouvaient calmer les révoltes avec des tonnes de pain. Ils ne réalisaient pas que les populations étaient affamées de liberté, autrement dit quelque chose qui ne peut s'acheter. Cela ne signifie pas que ces réalités socio-économiques n'ont pas joué de rôle. Les prix alimentaires ont été utilisés pour mobiliser les protestataires. Mais les gens ne se sont pas levés pour demander plus de pain. Les révoltes étaient dirigées contre le régime, contre ceux qui ont créé un système qui notamment les insécurise sur le plan alimentaire. »
>
> (Rami Zurayk *in* Abis, Blanc 2012, p. 41)

L'importance de la hausse prix de l'alimentation dans les contestations du Printemps arabe peut néanmoins être perçue à travers le cas d'un pays de la région ayant été relativement épargné par la propagation des révoltes : le Maroc. La monarchie a survécu à 2011, ce que certains observateurs ont pu attribuer au soutien populaire de la population marocaine au roi Mohammed VI, alors même que le Maroc a connu une « insécurité alimentaire au moins aussi grande » que ses voisins d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (Lybbert, Morgan 2013, p. 369). Toutefois,

---

[1] A l'été 2010, des sécheresses et d'importants incendies frappent les pays producteurs de la mer Noire que sont la Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan. A eux trois, ces pays produisent pour la campagne 2009/2010 15 % du blé de la planète (99,6 Mt) et prennent à leur compte 21 % des exportations mondiales (36,9 Mt). Sur la campagne 2010/2011, ils ne produisent plus que 11 % du total mondial (67,9 Mt) et assurent 14 % des exportations (24,6 Mt) (données FAOstats, séries Production et Bilans alimentaires). Face à la chute de sa production la Russie, principal fournisseur de blé de l'Égypte du fait de leur proximité géographique, met en place un embargo sur le blé à l'été 2010 afin de protéger son marché intérieur (*Russie: embargo sur les exportations de blé au moins jusqu'à l'été 2011* 2010).

[2] Cette idée est pourtant toujours répandue, comme le montre l'introduction du livre *Les guerres du blé* d'Alessandro Stanziani : « le Printemps arabe a lui aussi été sommairement interprété comme un soulèvement démocratique contre des régimes oppressifs. En réalité, ces révoltes devaient beaucoup à la hausse du prix des céréales » (Stanziani 2024b, p. 5).

d'autres analyses pointent le fait que la stabilité du royaume durant les événements de 2011 soit plutôt due à des réformes économiques de long terme promues par le roi depuis le début des années 2000. G. Soffiantini indique ainsi que le pays n'a pas connu d'augmentation de son insécurité alimentaire en 2010/2011, grâce à ces réformes et malgré l'importante perturbation de la production céréalière du fait de la sécheresse[1] et l'inflation des prix de l'alimentation (4,08 % entre janvier 2010 et 2011) (Soffiantini 2020, p. 5). Ces réformes, qui ont engendré un renforcement du secteur agricole marocain (le Plan Maroc Vert, 2008), ont permis une croissance économique stable qui a donné la possibilité à l'État l'injection massive de subventions alimentaires en 2011, pour contrecarrer les effets de l'inflation (Soffiantini 2020, p. 5). Ces investissements ont permis au Maroc de connaître une inflation alimentaire modérée par rapport à d'autres pays de la région comme l'Égypte.

Entre 2020 et 2023, les marchés céréaliers mondiaux connaissent une nouvelle inflation du fait de la crise sanitaire mondiale du Covid-19 (entre début 2020 et 2021) puis de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, deux des plus importants exportateurs de blé de la planète, le 24 février 2022. Cette période de montée des prix suit un moment de relative stabilité des prix entre 2016 et 2019 (Martin, Minot 2023, p. 3). La Figure 24, p. 88 montre une augmentation croissante des prix du maïs, du soja et du blé depuis l'été 2020 et jusqu'à l'été 2022. En janvier 2022, le prix du blé a déjà presque doublé par rapport à son niveau de janvier 2022 (indice de 166,6), avant de connaître un pic en mai 2022 (indice de 232,6) à la suite du déclenchement de l'invasion de l'Ukraine[2].

Figure 24 Indices des prix pour les principales denrées de base (janvier 2020-mars 2023)

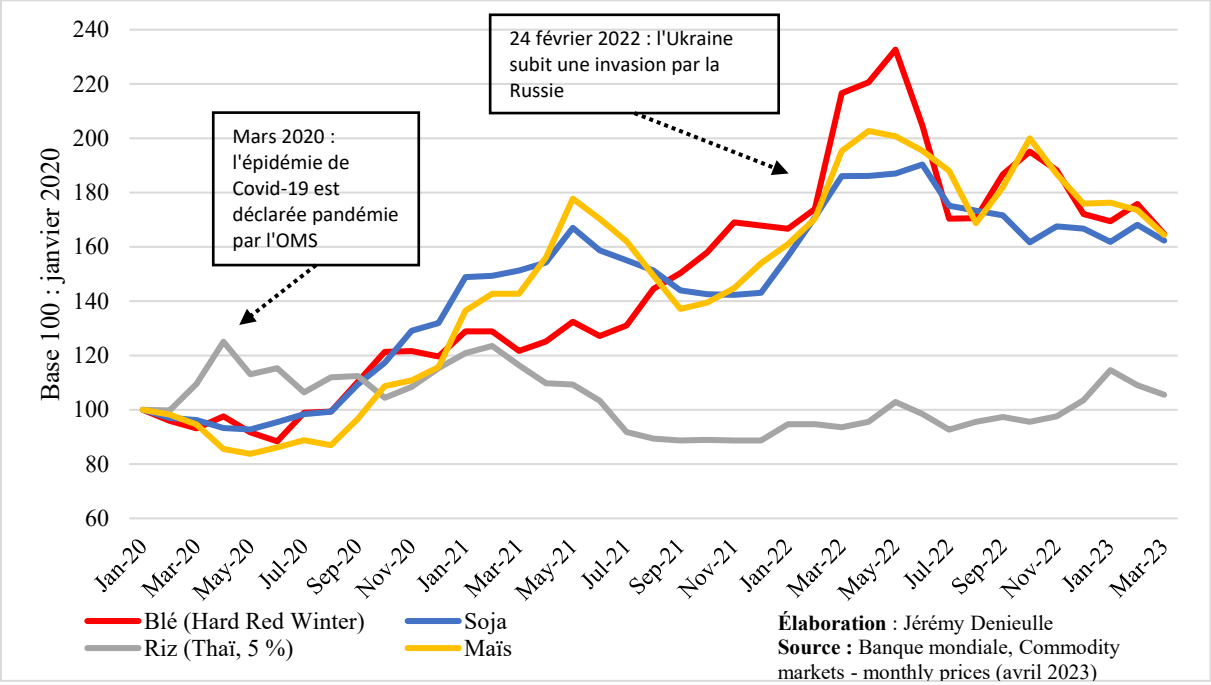

[1] La production céréalière marocaine en 2010 s'élève ainsi à 7,8 Mt contre 10,4 Mt l'année précédente (données FAOstats).
[2] L'invasion de l'Ukraine et ses effets sur les marchés céréaliers mondiaux sont traités dans le chapitre 4, p. 425 (Partie III).

La pandémie de Covid-19 est à l'origine d'une crise alimentaire complexe et difficile à définir (Clapp, Moseley 2020, p. 1400). Les principales conséquences sont, à l'échelle mondiale, la disruption des chaînes d'approvisionnement alimentaire, la chute des revenus, une inflation des prix de l'alimentation pour certaines denrées et en certains lieux, une augmentation du taux d'insécurité alimentaire, et une plus grande précarité de systèmes alimentaires déjà fragiles. Contrairement aux crises de 1972-1974[1] ou de 2007-2008, on ne constate pas d'augmentation rapide des prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux, ni même de peurs liées à une production mondiale trop basse face à la demande.

> « Après plusieurs alertes sur la production des denrées de base, il est rapidement apparu que la production des denrées de base échangeables (riz, maïs, soja, blé) était d'un niveau élevé cette année. Après des craintes initiales sur le commerce mondial, les échanges internationaux de produits alimentaires n'ont été que peu perturbés par les politiques nationales [destinées à limiter la propagation du virus]. Contrairement aux déplacements de personnes, les transports de ces denrées n'ont pas été interrompus […] Les ports africains sont toujours approvisionnés en blé et en riz, les ports européens et chinois en soja brésilien pour l'élevage. »
>
> (Dury et al. 2021, p. 2)

J. Clapp et W. G. Moseley (Clapp, Moseley 2020, p. 1399) estiment que trois dynamiques indépendantes caractérisent cette crise, qui ont directement affecté les systèmes alimentaires : (a) la circulation des denrées alimentaires dans les chaînes d'approvisionnements (*supply chains*) a été fortement perturbée[2] par les mesures de confinement et les maladies des travailleurs agricoles ; (b) la pandémie a déclenché une récession économique mondiale occasionnant des pertes d'emplois massives et donc une augmentation de la faim à cause de la paupérisation ; (c) une dynamique globale très inégale pour les prix alimentaires, tant au niveau mondial que local[3].

> « Bien que les chaînes d'approvisionnement alimentaires mondiales continuent d'acheminer des denrées alimentaires […], la crise a révélé les importantes vulnérabilités du système alimentaire mondial. Ces vulnérabilités résultent en partie des réponses politiques apportées aux crises alimentaires passées, à savoir l'accent persistant et presque exclusif mis sur les méthodes de production industrielle, la spécialisation et le commerce de denrées alimentaires via des chaînes d'approvisionnement mondiales complexes gérées par des entreprises sur des marchés de plus en plus concentrés. »

---

[1] Les prix du blé, du maïs et du soja ont triplé entre 1971 et 1975 dans un contexte de mauvaises conditions climatiques dans des régions productrices de grains, d'achats massifs de céréales sur les marchés internationaux par l'URSS (Encadré 1, p. 34) et d'une importante augmentation des prix du pétrole (Clapp, Moseley 2020, p. 1395).

[2] En fin d'année 2020, le prix d'un transport de contenu a en moyenne été multiplié par cinq par rapport à 2019 (Bouissou 2021), influant très fortement sur le commerce alimentaire mondial puisque 80 % de celui-ci passe par la mer.

[3] Entre février et septembre 2020, l'inflation alimentaire a par exemple grimpé de 2,6 % au Kenya, de 6,2 % au Nigeria, de 7,8 % en Afrique du Sud, de 14,1 % en Tanzanie, de 16,5 % au Botswana, de 21,8 % au Soudan ou encore de 29 % en Zambie (Clapp, Moseley 2020, p. 1406).

(Clapp, Moseley 2020, p. 1411)

Si les grains étaient abondants aux débuts de la pandémie grâce à de bonnes récoltes, les marchés internationaux et les prix se sont en réalité alarmés par anticipation et par crainte de manquer plutôt qu'à cause des fondamentaux. La peur que les pays exportateurs puissent limiter leurs exportations par des embargos ou des quotas a mené certains pays à des achats massifs et inattendus de grains sur les marchés afin de se constituer des stocks plus importants qu'à l'accoutumée. Tel est le cas de l'Égypte qui a acheté du blé pour livraison en mai et en juin, fait inhabituel en pleine période de récolte locale (Chalmin, Jégourel 2020, p. XXXII). A partir de mars-avril 2020, le climat d'incertitude sur les marchés se traduit par la mise en place de limitations aux exportations de grains, notamment pour le blé, par les pays de la mer Noire[1] (FAO - FPMA 2020). Au 27 avril 2020 l'IFPRI estimait que l'Égypte voyait, du fait de ces politiques de limitation des exportations alimentaires, 39 % du total des calories qu'elle importe être affectées ; principalement du fait des contingents de blé russe et ukrainien (International Food Policy Research Institute 2020).

Ces crises successives sur les marchés internationaux, depuis le début des années 2000, montrent bien la fragilité des pays dont l'alimentation des populations dépend en partie de l'importation de denrées de base. Là où la crise de 2007-2008 a mis en exergue le manque de résilience de certaines régions du monde face aux soubresauts des marchés internationaux et de la loi de l'offre et de la demande ; la crise alimentaire liée à la pandémie de Covid-19 n'a pas provoqué de réelle onde de choc sur le système alimentaire mondial et la circulation des denrées de base, produites en quantité. En revanche, elle a montré le manque de résilience de systèmes alimentaires locaux, notamment africains, et la déconnexion entre « une production agricole suffisante, un commerce mondial fonctionnel, un secteur agricole relativement protégé par rapport à d'autres secteurs économiques et l'accès limité, voire impossible, à l'alimentation pour des millions de personnes » (Dury et al. 2021, p. 6).

> « Les chocs de prix sur les produits alimentaires de 2007-2008 et 2010-2011 semblent démontrer que les prix internationaux du blé entrent dans une période d'instabilité accrue. La volatilité et la pression haussière sur les prix du blé sont probablement dues à une combinaison de facteurs, notamment la croissance démographique, la croissance des revenus, la promotion des biocarburants, les prix du carburant élevés et instables et la dépréciation du dollar. […] Les pays arabes sont particulièrement vulnérables au renforcement de la volatilité des marchés internationaux du blé car ils sont fortement tributaires des importations de blé et la demande à court terme de blé est relativement inélastique dans le monde arabe. »
>
> (Banque mondiale/FAO 2012, p. IX)

Conclusion du chapitre 1

L'analyse des trajectoires de la consommation de blé sur le continent africain met en évidence des dynamiques à la fois convergentes et différenciées, reflet de processus complexes

[1] La Russie a annoncé la mise en place d'un contingent d'exportation de 7 Mt de céréales pour la période allant du 1er avril au 30 juillet 2020 (blé, maïs, orge et seigle) le 27 mars, l'Ukraine a suivi en annonçant une limitation des exportations de blé à 20,2 Mt pour la campagne 2019-2020 le 30 mars. Le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Bélarus ont pris des mesures similaires.

d'intégration alimentaire et commerciale. D'un côté, la diffusion généralisée du blé – bien qu'hétérogène selon les espaces considérés – manifeste une profonde recomposition des régimes alimentaires sous l'effet de la mondialisation agricole, de la croissance démographique et de l'urbanisation rapide. De l'autre, ces mutations s'inscrivent dans des héritages historiques et culturels pluriels et sont façonnés par des politiques publiques contrastées qui expliquent la diversité des rythmes et des modalités d'adoption de cette céréale dans les Afriques.

Depuis les années 1960, la consommation de blé a connu une progression soutenue, alimentée par des facteurs multiples et traduite par une dépendance croissante aux importations. Cette insertion durable dans les circuits commerciaux mondialisés a exposé la majorité des pays africains à des vulnérabilités économiques face aux fluctuations des marchés internationaux, mais aussi à des enjeux géoéconomiques et géopolitiques, notamment la capacité de certains exportateurs majeurs à exercer des pressions commerciales et politiques (Denieulle 2023a).

Cette première approche continentale a permis de mettre en lumière des lignes de fracture régionales nettes. En Afrique du Nord, la consommation de blé s'ancre dans des trajectoires anciennes avec des dispositifs d'importation largement ou complètement étatisés. À l'inverse, en Afrique subsaharienne, l'intégration aux marchés mondiaux du blé est plus récente et s'est effectuée principalement par l'entremise d'acteurs privés, les États jouant un rôle beaucoup plus limité et bien plus indirect dans la gestion des flux céréaliers. Cette différence s'explique en partie par la création, au cours du XX^{ème} siècle, de véritables contrats sociaux entre les États d'Afrique du Nord et leur population, reposant sur la disponibilité à bas coût de blé.

Les chapitres suivants approfondiront la compréhension de ces dynamiques à une autre échelle, en s'appuyant sur l'étude de trois cas nationaux – l'Algérie, l'Égypte et le Nigeria. Ces études de cas illustreront des trajectoires différenciées de consommation et de dépendance, permettant de saisir comment des facteurs historiques, politiques et économiques spécifiques à chaque pays ont conditionné l'ancrage du blé dans les systèmes alimentaires et façonné les vulnérabilités qui en résultent. Elles offriront ainsi une grille d'analyse pour comprendre les enjeux géoéconomiques et géopolitiques liés à la dépendance céréalière de l'Afrique.

2. Pain et politique : dynamiques politiques, alimentaires et dépendances en Algérie

Bien que la consommation de blé soit aujourd'hui généralisée en Algérie, ses racines historiques révèlent des processus d'adoption variés selon les contextes et les périodes. Loin de constituer un phénomène exclusivement contemporain, la centralité du blé et du pain dans le régime alimentaire algérien résulte d'une intersection entre les héritages agricoles méditerranéens, des mutations sociales importantes et des décisions politiques déterminantes. Dès l'Antiquité romaine, et plus significativement encore durant la colonisation française, le blé a progressivement pris une importance croissante, devenant la colonne vertébrale de l'alimentation des Algériens.

Cependant, l'expansion rapide de la consommation du blé en Algérie dépasse les seuls facteurs historiques ou culturels. Elle s'inscrit également dans un contexte marqué par une forte dynamique démographique, une urbanisation accélérée et, surtout, des choix politiques. En garantissant l'accès de tous à du pain subventionné, l'État algérien a ainsi pu, via la mise en place d'un contrat social avec la population, renforcer sa légitimité. La convergence de ces multiples facteurs a ainsi enraciné une dépendance structurelle aux importations céréalières, exposant le pays aux fluctuations des marchés mondiaux.

Nous nous demanderons ici comment l'évolution historique de la consommation de blé en Algérie, articulée aux transformations démographiques, socio-économiques et politiques depuis l'indépendance du pays en 1962, a-t-elle généré une dépendance alimentaire durable envers les marchés internationaux. Il s'agira également de nous questionner sur les conséquences de cette dépendance. Ce chapitre sera tout d'abord l'occasion d'examiner les origines historiques et l'ancrage progressif de la consommation de blé en Algérie (2.1, p. 92), ainsi que le rôle particulier du pain dans cet enracinement. Nous constaterons ensuite que de la centralité du blé dans les régimes alimentaires algériens découle une dépendance profonde aux marchés internationaux. De cet état de fait, il apparaît que la filière algérienne du blé s'est organisée très largement autour de l'État, signe de l'aspect hautement stratégique et particulier de cette céréale (2.2, p. 106).

2.1. Trajectoire de la consommation du blé et du pain en Algérie : de l'introduction coloniale à la démocratisation

La consommation de blé et de pain en Algérie s'est développée progressivement à travers des périodes marquées par des transformations économiques, sociales et politiques profondes. De manière générale, les céréales ont toujours joué un rôle central dans le pays, que ce soit en termes de surfaces cultivées que de leur permanence historique et sociale, comme le montre par ailleurs la diète méditerranéenne. L'économiste Ahmed Henni affirme ainsi que les céréales « ont toujours joué un rôle fondamental dans l'alimentation des natifs » (Henni 2018, p. 115) tout en rappelant que, dans certaines régions algériennes, le couscous (réalisé à base de blé dur) est appelé « nourriture » (*ta'âme*). Bien avant la colonisation française, débutée en 1830, l'historien Fernand Braudel note qu'au XVI^{ème} siècle, Oran était une porte de sortie pour le blé africain, moins cher que celui cultivé en Espagne, « à condition que le blé existât ! et ce n'était

certainement pas le cas tous les ans. De même, Alger se trouvait alternativement richissime ou très pauvre, selon les années » (Braudel 2017a, p. 210). À partir du XIX^{ème} siècle la colonisation française a toutefois permis au blé et au pain, symboles de modernité, de s'imposer plus encore dans l'alimentation quotidienne des Algériens.

Cette adoption n'a pas suivi un parcours linéaire. Elle a été façonnée par des facteurs environnementaux (qui ont entravé le développement de la céréaliculture), des dynamiques démographiques et, surtout, des choix politiques qui ont permis au pain de s'imposer comme l'aliment central des régimes algériens. Alors que le pain avait été apporté en Algérie par les colons, c'est bien la période post-indépendance qui voit cette denrée se démocratiser rapidement jusqu'à devenir un pilier de la sécurité alimentaire et de la stabilité sociale. Dans cette section, nous verrons tout d'abord que les origines et le profond ancrage historique du blé en Algérie (2.1.1, p. 93) ont posé d'importantes fondations pour la centralité de cette céréale. Nous tenterons ensuite d'analyser comment la consommation de blé s'est transformée, depuis l'indépendance, à cause de facteurs multiples (2.1.2, p. 97).

2.1.1. Origines et ancrage historique de la consommation de blé : l'héritage coloniale du pain, le blé « plante colonisatrice, grande plante du peuplement » ?

> « Au XIX^{ème} siècle, le blé triomphera en Argentine, en Afrique australe, en Australie, dans les « prairies » du Canada et du Middle West, affirmant partout, par sa présence, l'expansion de l'Europe. »
>
> (Braudel 2022, p. 78)

Avant d'évoquer la période coloniale (1830-1962), il nous semble important d'évoquer le mythe régulièrement répandu de l'Algérie « grenier à blé » de Rome (Bayard 2012; Belloc 2018). Ce mythe, créé durant la période coloniale pour justifier la légitimité du projet français en Algérie, a « construit le récit de « ressources naturelles abondantes mais très mal exploitées » par les autochtones » (Bessaoud 2022, p. 34). Si les provinces romaines envoyaient bien des quantités non négligeables de blé à Rome, c'est en réalité surtout l'Égypte qui était le principal pourvoyeur de la capitale impériale au sud de la Méditerranée. Alors que la province d'*Aegyptus*[1] est à l'origine d'un approvisionnement estimé à 140 000 tonnes par an, l'actuelle Tunisie et l'Algérie envoyaient à peine plus de 40 000 tonnes par an, une quantité relativement dérisoire (Bessaoud 2022, p. 34). Surtout, ce n'est pas parce que l'actuelle Algérie avait la capacité d'exporter vers la ville de Rome qu'il s'agissait là de surplus d'une production locale conséquente. En réalité le système de production latifundiaire[2], largement tourné vers l'exportation, ne permet que des rendements bas et est déconnecté des besoins de consommation de la population locale.

[1] Le royaume ptolémaïque d'Égypte tombe sous domination romaine en 30 av. J.-C. et devient la plus riche des provinces de l'empire en dehors de l'Italie. Le port d'Alexandrie est le point de départ des exportations de blé de la province, qui devient le grenier à blé de Rome puis de Constantinople.

[2] Les latifundia sont des exploitations agricoles pratiquant l'agriculture extensive dans un système où la propriété foncière est concentrée ; nécessitant donc le recours à des emplois journaliers ou des métayers. Ces grandes exploitations agricoles se caractérisent par de faibles rendements et génèrent une instabilité sociale, du fait de la présence de nombreux paysans sans terres.

> « Il s'est passé à l'époque romaine ce qui s'est passé avec la céréaliculture coloniale : la juxtaposition d'une production destinée à l'exportation, latifundiaire et déconnectée de la demande locale avec une production d'auto-consommation chez les natifs. Les quantités exportées ne représentent pas dans les deux cas un excédent de production mais un prélèvement d'office sur la production locale et son expédition à l'étranger, sans souci des besoins locaux. »
>
> (Henni 2018, p. 121)

Ce sont les invasions arabes des VII^{ème} et VIII^{ème} siècles qui amènent, dans les plaines du nord du pays, la culture du blé dur. Plus résistant aux sécheresses, cette plante remplace le blé tendre préexistant[1], nommé *farina* par les agriculteurs indigènes (Benbelkacem, Khaldoun, Djenadi 2016, pp. 477-478). Le blé tendre a toutefois continué d'être planté dans les oasis du sud de l'Algérie[2], alors même que les invasions arabes n'ont pas affecté l'entièreté du pays puisque la ruralité restait alors assez largement sous contrôle de populations berbères. Toutefois, au tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, le blé dur est « largement la seule espèce plantée » (Benbelkacem, Khaldoun, Djenadi 2016, p. 478).

L'idée propagée par la littérature coloniale selon laquelle l'Algérie était passée d'un grenier à blé à l'époque romaine à une terre abondante en ressources naturelles mal exploitées doit être remise en perspective. Avant le début de la colonisation française en 1830, l'Algérie exporte même du blé à destination du port de Marseille. Durant ce que l'historien Lemnouar Merouche nomme le « Siècle du blé » (1725-1815) (Merouche 2007), les revenus déclinants de l'activité corsaire[3] sont en partie comblés par des exportations de blé à destination de l'Europe. Rappelons que l'une des causes (ou le prétexte) de l'invasion française de l'Algérie en 1830 est l'affaire de Bachri-Busnach, un différend commercial entre la France et la régence d'Alger lié aux exportations de blé algérien.

> « Au *Siècle du blé*, la France, via le port de Marseille, était la principale importatrice de blé algérien et les négociants français implantés en Algérie les principaux intermédiaires du commerce international du blé algérien. […] Il y avait alors une espèce d'interdépendance entre l'Algérie et la France. La France était le principal client de l'Algérie, et l'Algérie le principal fournisseur de blé nord-africain à la France. […] Des années 1740 aux années 1790, les 9/10^{e} du blé nord-africain importé à Marseille proviennent de l'Algérie. »
>
> (Touati 2014)

Dans le contexte de troubles internes à la régence d'Alger et à une instabilité géopolitique croissante en Méditerranée sur fond de Révolution française, les exportations algériennes de blé perdent en vitesse entre 1792 et 1815. A partir de 1816, « le blé russe se substitue au blé algérien au moment où l'Algérie, par suite de graves difficultés intérieures, se révèle incapable

[1] Signalons toutefois que, bien que des traces de blés tendres antérieurs aux conquêtes arabes aient pu être trouvées dans différents espaces du Maghreb, cette céréale semble n'avoir tenu qu'un rôle très relatif dans la région, jusqu'aux colonisations européennes (Rosenberger 2002, p. 160).
[2] Cf. Carte 1, p. 12. Le *World Wheat Book* évoque plusieurs noms donnés par les agriculteurs berbères à différentes formes de blé tendre : Bouzeloum, Hachadi, Sahraoui, blé de Dahra, etc. (Benbelkacem, Khaldoun, Djenadi 2016, p. 478).
[3] Entre 1560 et 1620, Fernand Braudel décrit les « prodigieuses fortunes d'Alger » acquises grâce à l'activité de la course, avant son déclin durant le XVII^{ème} siècle (Braudel 2017b, pp. 468-472).

de redonner un nouvel essor à ses exportations » (Touati 2014), au moment même où la paix est pourtant de retour en Europe.

La colonisation française remet, tout au long du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle, l'emphase sur la production et la consommation de blé tendre, et c'est « par « l'épée et la charrue » (la devise du général Bugeaud[1]) que la possession de l'Algérie se conforta » (Blanc 2020b, p. 297). L'historien et géographe Jean Despois note, en 1951, que même si « pendant longtemps, la culture de l'orge a été plus étendue que celle du blé, celle-ci l'emporte, et de façon croissante, depuis le début du XX^{ème} siècle » (Despois 1951, p. 157). Durant la période coloniale, si la vigne est la culture commerciale par excellence de l'Algérie et représente une manne d'exportation[2], « c'est le blé, en revanche, qui, jusqu'en 1885, a été « la grande plante colonisatrice, la grande plante du peuplement ». […] « Plante colonisatrice », le blé l'a surtout été de 1851 à 1884 : l'extension des surfaces emblavées suit alors de près les fluctuations de la colonisation et du peuplement français » (Despois 1951, p. 158).

La colonisation de peuplement en Algérie a profondément impacté les terres agricoles du pays (Blanc 2020b, p. 307). L'agriculture coloniale se caractérise alors par la culture de blé à des fins commerciales, sur des grandes exploitations : les propriétés coloniales de plus de 1000 ha constituent 80 % des exploitations céréalières (Henni 2018, p. 118). A la sortie de la Première Guerre mondiale et alors que la France fait face à ce que la presse appelle un « angoissant problème du blé[3] » (Henni 2018, p. 121), les exportations de céréales algériennes (qui avaient ralenti sous la pression de la viticulture) reprennent plus fortement. L'équilibre sur le marché local est dégradé, puisque ces exportations sont complètement découplées des besoins locaux. A. Henni (2018, p. 122) note alors une tension aggravée au niveau des ressources en blé par habitant, alors même que « les exportations de céréales s'envolent, ce qui donne l'illusion d'un grenier, certes, mais un grenier criant famine ».

La colonisation est l'occasion, en Algérie mais aussi dans le reste des colonies françaises d'Afrique de l'Ouest, d'une prise en importance du blé tendre et de la baguette[4] (D'Almeida-Topor 1991; Villaverde 2023, p. 271). Alors même que la colonisation continue d'augmenter sa mainmise sur le foncier algérien en expropriant les natifs (Stanziani 2024c, p. 100), on constate qu'au cours de la première partie du XX^{ème} siècle, seules les surfaces emblavées en blé tendre sont en augmentation chez les agriculteurs musulmans (Tableau 6, p. 96).

> « Schématiquement, l'expansion économique coloniale opère le réaménagement géographique suivant : les spéculations coloniales chassent les musulmans des plaines et les repoussent sur les versants ; une spéculation coloniale en chasse une autre – la

[1] Le général Thomas Robert Bugeaud (1784-1849), qui fut gouverneur général de l'Algérie, a joué un rôle de premier plan dans la répression des mouvements de résistance algérienne conduits notamment par Abdelkader ibn Muhieddine (1808-1883).

[2] Au cours de la période coloniale, 60 % des recettes d'exportation de l'Algérie sont le fait du vin, qui représente les deux-tiers du fret agricole (Bessaoud 2022, p. 34).

[3] La production française de blé a enregistré d'importantes baisses depuis 1915, en passant de 60 millions de quintaux à seulement 36 millions en 1917. Malgré un redressement en 1918 (61 millions), la production chute de nouveau dès l'année suivante à 49 millions de quintaux.

[4] Pour illustrer cette exportation de la baguette vers les territoires colonisés par la France, prenons pour exemple également le cas du Vietnam où le *bánh mì* (signifiant « pain de blé ») se propage très largement durant la période coloniale.

> vigne chasse les céréales ; la céréaliculture coloniale occupe les Hautes plaines et en chasse les pasteurs – substitution du blé au mouton, et, enfin, les fellahs[1] relégués sur les versants les déboisent – les céréales remplacent les forêts. Tandis que leur nombre augmente, les natifs se voient condamnés à cultiver moins de surfaces. Par contre les emblavures coloniales augmentent régulièrement. Plus grave : les récoltes coloniales sont destinées le plus souvent à l'exportation et ne satisfont à l'intérieur que les besoins solvables. »
>
> (Henni 2018, pp. 116-117)

Tableau 6 Emblavures en céréales dans l'Algérie coloniale (moyennes annuelles par période quinquennale)

Années	1890-1894	1945-1949	Évolution
Surfaces cultivées par les musulmans (1000 ha)			
Blé dur	978	758	-22,5 %
Blé tendre	59	151	156 %
Orge	1322	738	-44,1 %
Total	2359	1647	-30,1 %
Surfaces cultivées par les colons (1000 ha)			
Blé dur	125	255	104 %
Blé tendre	123	264	114 %
Orge	115	161	40 %
Total	363	680	87,3 %

Source : Henni 2018, p. 117

Comme le signale le *World Wheat Book* dans son chapitre dédié à l'Algérie, il ne serait pas correct de dire que le blé tendre a été introduit par les Européens en Afrique du Nord (Benbelkacem, Khaldoun, Djenadi 2016, p. 478), puisque celui-ci était déjà présent avant les invasions arabes des VII^{ème} et VIII^{ème} siècles. Toutefois, lors de l'arrivée des Français à partir de 1830, c'est bien le blé dur qui est, avec l'orge, la céréale la plus prisée par les natifs. C'est toutefois bien avec la colonisation que les agriculteurs algériens (re)découvrent le blé tendre. Celui-ci prend donc en importance sur toute la période coloniale aux dépens du blé dur et à mesure que la colonisation modifie les régimes alimentaires des natifs.

À la fin de la période coloniale[2], le « grenier à blé » voit ses exportations céréalières chuter pour ne plus jamais remonter (Tableau 7, p. 97). En parallèle, les importations de blé augmentent, mettant en lumière le déficit céréalier algérien jusqu'alors masqué par des exportations déconnectées des besoins des populations locales. En 1946-1947, l'Algérie

[1] En arabe, « fellah » désigne les paysans d'Afrique du Nord.
[2] L'Algérie obtient son indépendance le 3 juillet 1962, après une guerre ayant démarré en 1954.

coloniale importe plus de 100 000 tonnes de blé, un chiffre qui atteint 155 200 tonnes en 1952 (Henni 2018, p. 128). À la sortie de la Seconde Guerre mondiale et après le soulèvement de Sétif et Guelma, le « Gouvernement général [doute] de la positivité d'une politique des marchés au profit exclusif des céréaliers exportateurs colons » (Henni 2018, p. 129). La France souhaite alors encourager la production des agriculteurs musulmans, ce qui ne fait que mettre en évidence un déficit devenu criant : pour 1945-1949, ces derniers ne produisent que 0,92 quintal de céréales par tête[1].

Tableau 7 Part des céréales dans les exportations de l'Algérie coloniale

Année	Quantités (tonnes)	Valeur (millions de francs)	Exportations totales (millions de francs)	dont céréales (%)
1855	151 500	22	60	30
1900	216 100	37	242	15
1915	208 300	54	537	10
1930	406 000	540	4 272	12
1947	8 100	103	40 605	0,25

Source : Henni 2018, p. 129

2.1.2. Une demande en croissance continue : transformations démographiques, politiques et alimentaires depuis l'indépendance

Nous effectuerons notre analyse de l'évolution de la demande en blé en Algérie en deux parties. Tout d'abord (2.1.2.1, p. 98) il s'agira de constater que depuis l'indépendance, la consommation de blé a connu une hausse sans discontinuité. Nous analyserons les quelques facteurs pouvant en être des causes tels que la démographie, l'exode rural ou les politiques publiques en matière d'alimentation. En nous cantonnant ici strictement à l'exemple algérien, nous renvoyons le lecteur à la sous-partie 1.1.2.2, p. 52 qui traite des causes plurielles à l'augmentation de la consommation de blé sur le continent africain. Par la suite (2.1.2.2, p. 102), nous traiterons de l'évolution des régimes alimentaires algériens et plus spécifiquement de l'importance prise par le blé tendre (via la baguette occidentale) face au blé dur (semoules traditionnelles). Cette tendance, principalement observable depuis les années 1990 et 2000, nous semble importante pour comprendre par la suite comment l'Algérie s'est enlisée dans une dépendance toujours plus profonde aux marchés alimentaires mondiaux.

[1] Selon l'historien Ahmed Henni, pour une ration d'1 kg de céréales par jour et par habitant, le déficit est donc de 273 kg/an/habitant.

2.1.2.1. L'évolution de la demande algérienne en blé : l'enracinement au-delà du seul facteur démographique

La consommation de blé de l'Algérie montre une croissance constante depuis l'indépendance (Figure 25, p. 98). Entre 1961 et 1971, la demande en blé a évolué de 39 %, passant de 1,4 million de tonnes à un peu plus de 2 millions de tonnes. La décennie suivante, entre 1971 et 1981, la consommation évolue de 81 % : sur une période de dix ans, c'est la plus importante augmentation depuis 1961. Après les années 1970, la demande algérienne de blé continue d'évoluer à des taux importants, même relativement au reste de l'Afrique du Nord[1]. En 2015, la barre symbolique des 10 millions de tonnes est atteinte.

Figure 25 Consommation de blé en Algérie et taux d'évolution par décennie (1961-2022)

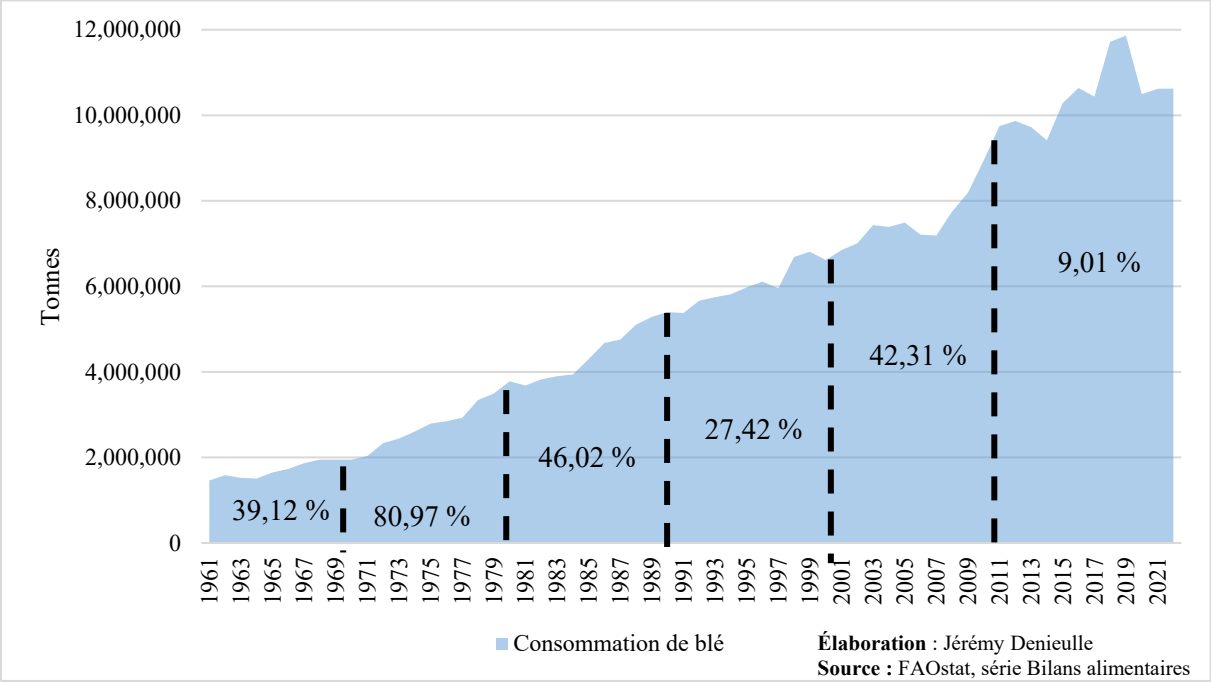

Le premier facteur retenu pour expliquer cette hausse constante est celui de la démographie[2] (Hamadache 2015, p. 42). Depuis l'indépendance, le pays croît à un rythme moyen de 3,2 % par an, et est ainsi passé d'une population de 8 millions d'habitants en 1963 à 45,6 millions en 2023 (Banque mondiale). L'évolution de l'urbanisation est également à prendre en compte : alors que le pays ne compte que 30 % d'urbains en 1960, ce chiffre passe à 75 % en 2023[3] (Figure 26, p. 99). L'exode rural et la croissance des villes bouleversent les régimes alimentaires traditionnels algériens qui, s'ils ne disparaissent pas, procèdent à un métissage avec les régimes alimentaires occidentaux (Chikhi, Padilla 2014). Cette évolution des régimes alimentaires

[1] Entre 1961 et 1971, le taux d'évolution de la demande en blé en Afrique du Nord (FAOstat – Bilans alimentaires) est de 41,52 %. Pour la décennie suivante, il s'établit à 67,88 %, puis à 44,38 % entre 1981 et 1991, à 19,37 % entre 1991 et 2001, à 46,24 % entre 2001 et 2011 et enfin à 11,76 % entre 2011 et 2022.

[2] La corrélation entre démographie (et croissance de l'urbanisation) et consommation de blé sont plus spécifiquement discutés en sous-partie 1.1.2.2, p. 19.

[3] Selon la Banque mondiale, alors que l'Algérie comptait 3,47 millions d'urbains en 1960, le pays en compte 34,32 millions en 2023.

permet au blé de maintenir sa place centrale et d'être toujours plus consommé : alors qu'en 1961 le blé assure une disponibilité calorique moyenne par jour et par habitant de 806 kcal, ce chiffre est passé à près de 1400 kcal en 2022 (Figure 29, p. 103).

> « La diversité alimentaire des populations rurales basée sur des produits de l'élevage et sur des cultures saisonnières a fortement diminué. Les produits dérivés du blé ont comblé le déficit calorique journalier. […] Depuis l'urbanisation grandissante de la population et le développement du pain industriel dans les années 1990, l'orge a petit à petit disparu de la ration alimentaire des algériens. »
>
> (Hamadache 2015, p. 42)

Figure 26 Évolution de la population totale et urbaine de l'Algérie (1960-2023)

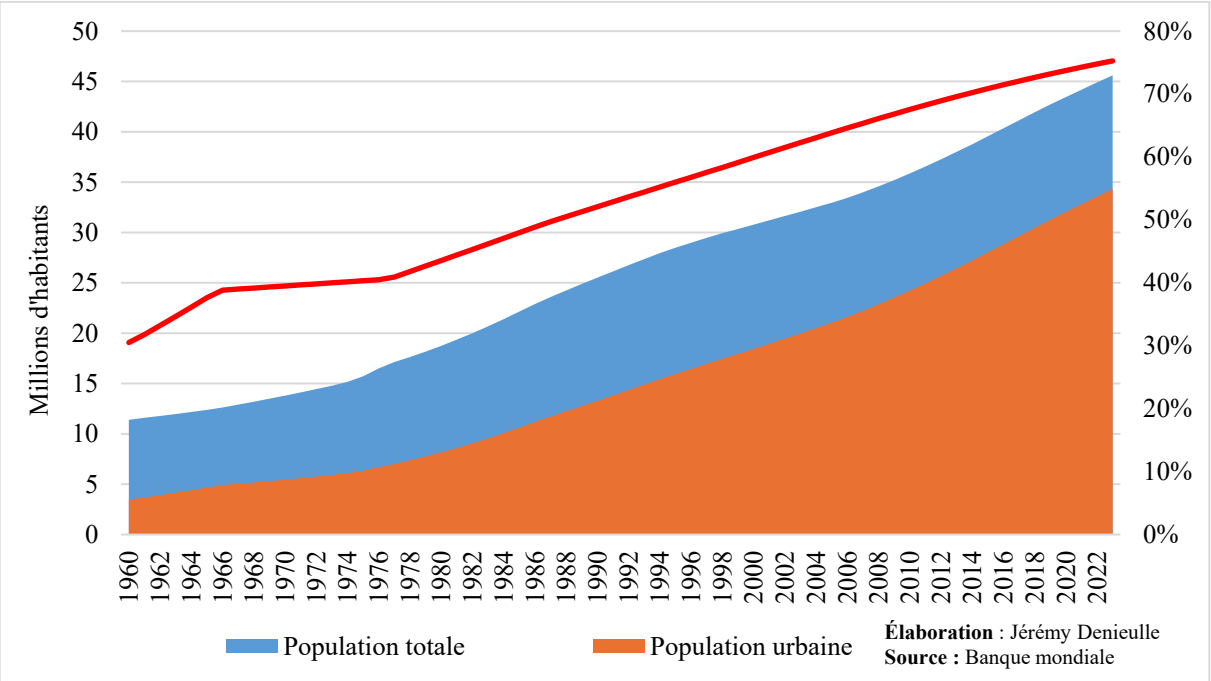

Si le facteur démographique est effectivement important pour comprendre la hausse de la demande en blé en Algérie, il ne saurait toutefois en être l'unique cause. Entre 1971 et 1981, alors que le pays connaît sa plus forte hausse de la demande en l'espace d'une décennie avec une évolution de 80,97 % (Figure 25, p. 98), la population algérienne n'augmente que de 37,14 % selon les données de la Banque mondiale[1]. L'évolution de la consommation de blé par habitant depuis l'indépendance (Figure 27, p. 100) montre également que les Algériens en consomment toujours plus. Entre 1961 et 1980, la demande en blé par habitant évolue de 66,38 %, passant de 105 kg/an/habitant à 174,7 kg/an/habitant. Ce chiffre se stabilise aujourd'hui autour de 180 kg/an/habitant, soit une évolution moindre dans la période qui a suivi les années 1970, tout comme ce fut le cas pour le reste de l'Afrique du Nord. Cela n'empêche pas l'Algérie

[1] Soit un passage de 14,11 millions d'habitants à 19,35 millions. Toujours entre 1971 et 1981, la population urbaine passe pour sa part de 5,59 millions d'Algériens à 8,59 millions, soit une évolution de 53,58 %.

d'être parmi les plus importants consommateurs de blé par an et par habitant dans le monde[1] (Carte 2, p. 51), alors que la moyenne mondiale est de 68 kg/an/habitant.

Le facteur du prix est également central. Une étude sur la consommation céréalière des ménages en fonction de leur catégorie socioprofessionnelle de 2017[2] montre que la part des produits céréaliers dans la consommation des ménages les plus modestes est plus élevée que pour les ménages les plus aisés, démontrant l'impact des subventions publiques sur les produits issus des céréales (Brahim, Ramdane, Adli 2017, p. 384). La chaîne de valeur de la distribution des farines et des pains est effectivement l'objet de subventions étatiques à tous ses échelons, avec des prix qui n'ont pas évolué depuis 1996 sur la base du décret exécutif 96-132 du 13 avril (Ouyahia 1996).

Figure 27 Consommation de blé par an et par habitant en Algérie et en Afrique du Nord (1961-2022)

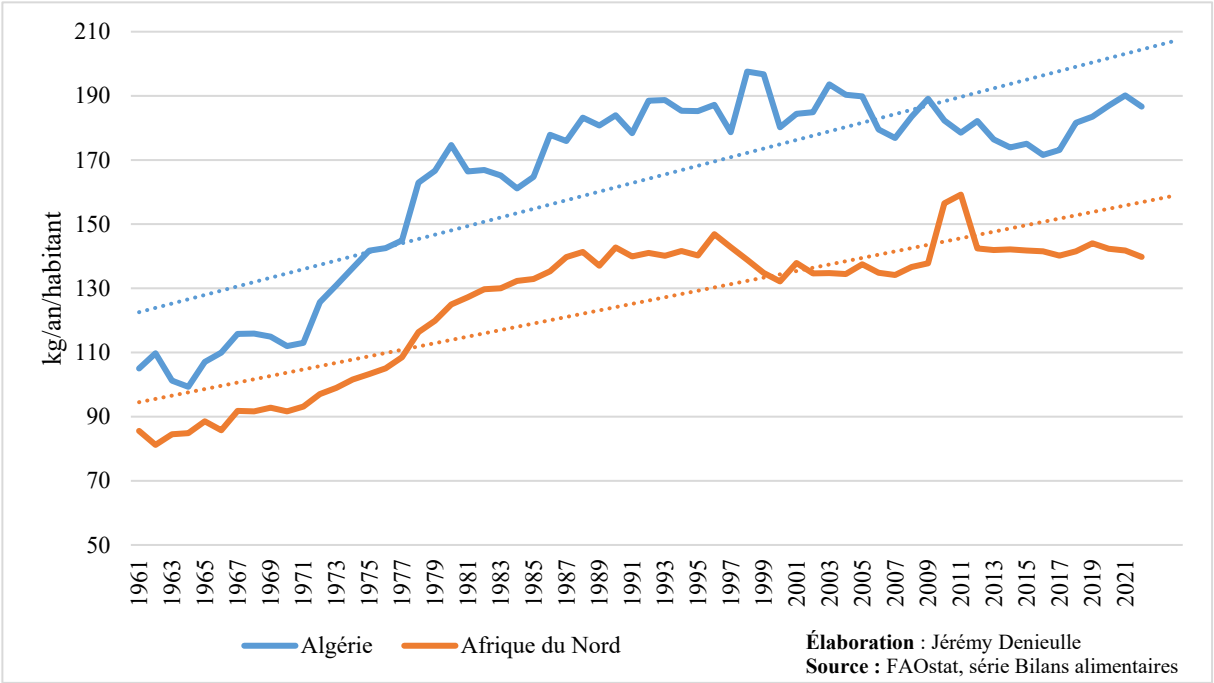

Le décret 96-132 fixe le prix de vente du pain de 250 grammes, en boulangerie, à 7,5 DA. Le prix du pain de 500 grammes, lui, est fixé à 15 DA. Il est à noter que les années 1990 sont un moment de fortes pressions sur les prix de l'alimentation en Algérie, dans un contexte marqué par la volatilité des prix des produits agricoles à l'international et par la décennie noire à l'intérieur du pays[3] (Figure 28, p. 101). La situation pousse l'État, pour protéger le pouvoir

[1] Selon les données de la FAO, pour 2022, l'Algérie se place en troisième position mondiale avec 186,7 kg/an/habitant, derrière la Tunisie (196,1 kg/an/habitant) et la Serbie (201,1 kg/an/habitant). En prenant en compte le poids calorique du blé dans l'alimentation, l'Algérie est là encore en troisième position mondiale avec 1352 kcal/jour/habitant derrière la Serbie (1449 kcal/jour/habitant) et la Tunisie (1483 kcal/jour/habitant).

[2] Cette enquête par entretien, réalisée sur une année, comprend un échantillon raisonné de 2580 ménages dans 26 wilayas.

[3] La décennie noire, ou « années plomb », correspond à une période de guerre civile en Algérie (1992-2002) qui oppose l'État à divers groupes islamistes et rebelles.

d'achat des ménages, à mettre en place des subventions aux produits alimentaires de consommation pour les denrées de première nécessité qui constituent la majorité de l'apport calorique moyen de la population (pain, semoule, lait, sucre, huiles) (Bessaoud et al. 2019, p. 39). Alors que les prix sur d'autres produits alimentaires augmentent continuellement ceux des produits dérivés du blé restent stables (Tableau 8, p. 101), ce qui oriente naturellement des consommateurs au pouvoir d'achat réduit vers ces derniers[1]. Ceci est d'autant plus vrai que les Algériens dépensent une part substantielle de leurs revenus dans l'alimentation, à hauteur de 44,6 % en moyenne en 2000, de 41,8 % en 2011 (*Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages. Dépenses des ménages en alimentation et boissons en 2011* 2015, p. 7) et de 34,3 % en 2022 (*Résultats de l'enquête légère sur les dépenses de consommation des ménages (ELCM)* 2023, p. 3).

Figure 28 Indice de l'inflation alimentaire annuelle en Algérie entre 1989 et 2001

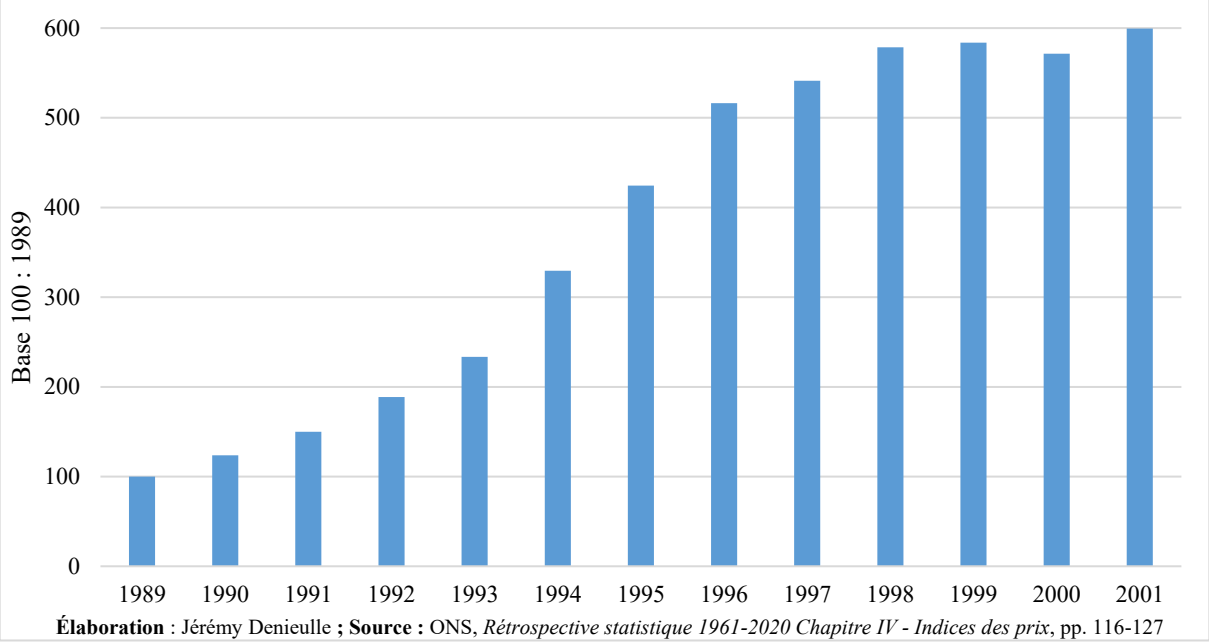

Élaboration : Jérémy Denieulle **; Source :** ONS, *Rétrospective statistique 1961-2020 Chapitre IV - Indices des prix*, pp. 116-127

Tableau 8 Évolution des prix du pain, de la semoule et du lait conditionné en sachet de 1984 à 2018 (en DA courants)

Années	Pain (250g)	Semoule (kg)	Lait (L)
1984	0,70	1,80	1
1987	0,80	2	1,50
1989	1	2,30	1,70

[1] Une enquête sur les pratiques des consommateurs Algériens réalisée en 2012 indique par ailleurs que les individus interrogés considèrent le pain, les boissons et la semoule comme « peu chers ou abordables » alors que les poissons, les viandes, les fruits et légumes et les huiles (dont les prix ne sont fixés qu'à partir de 2011) sont perçus comme « très chers ou chers ». Les légumes secs, produits traditionnels sont également considérés comme coûteux pour 60 % des répondants alors que les boissons sucrées sont perçues comme bon marché (Chikhi, Padilla 2014, p. 52).

1992	1	2,30	4
1994	3	18	8,50
1995	5	20	12
1996	6	21,60	15
1997-2001	7,50	31	20
2001-2018	8	38	25

Source : Bessaoud et al. 2019, p. 74

Le prix extrêmement compétitif de la baguette, associé aux effets déjà bien décrits dans la littérature de l'urbanisation sur la consommation de blé, a progressivement conduit les Algériens à augmenter leur consommation de blé tendre au détriment du blé dur.

2.1.2.2. La démocratisation du blé tendre et l'évolution des régimes alimentaires

Nous avons établi que le blé dur constitue une denrée importante, historiquement, de la diète algérienne (et méditerranéenne[1]) à tel point que l'historienne Monique Chastanet évoque, pour le Sahel et le Maghreb, « une « civilisation du couscous[2] » au même titre qu'on parle d'une « civilisation du pain » en Europe » (Chastanet 2010, p. 180). Le blé tendre, utilisé dans la fabrication du pain européen, a pris en importance sous la période de l'Algérie coloniale. Après l'indépendance du pays en 1962, cette céréale a poursuivi sa progression au sein des régimes alimentaires algériens via la consommation de baguettes.

Toutefois la substitution de la consommation de blé tendre au blé dur en Algérie n'a réellement pu être observée qu'à partir des années 1990. Dans un article de 1988, Abdelhamid Bencharif note ainsi que, depuis l'indépendance du pays, toutes les études prospectives sur la consommation alimentaire des Algériens ont prédit (1) une saturation puis une baisse de la consommation totale des céréales ; (2) une augmentation de la consommation des produits d'origine animale, des légumes et des fruits ; et enfin (3) une saturation ou une baisse de la consommation des blés, accompagnée d'une substitution du blé tendre au blé dur (Bencharif 1988, p. 18).

> « L'accroissement des besoins en farines et semoules industrielles se fera au détriment des productions artisanales et familiales, la consommation moyenne des céréales par

[1] La diète méditerranéenne regroupe trois dimensions principales. La première est d'ordre gastronomique (goût, plaisir, partage de la nourriture), la seconde correspond aux valeurs de santé et de bien-être et la troisième renvoie aux qualités environnementales liées à ce type de consommation (Abécassis, Petit 2021). La diète méditerranéenne est, depuis 2013, inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, qui indique que celle-ci correspond à un « ensemble de savoir-faire, de connaissances, de rituels, de symboliques et de traditions qui concernent les cultures, les récoltes, la cueillette, la pêche, l'élevage, la conservation, la transformation, la cuisson et […] la façon de partager la table et de consommer les aliments » (*La diète méditerranéenne* 2013).

[2] Notons toutefois que l'origine du couscous n'est pas précisément connue, puisqu'il n'est cité dans aucun texte avant le XIII^{ème} siècle en al-Andalus alors qu'il est fort probable que les Berbères avaient connaissance de ce plat auparavant et l'ont introduit dans la péninsule ibérique (Rosenberger 2002, p. 165).

tête ne variant que très lentement. Avec l'amélioration du niveau de vie, la tendance naturelle de la consommation serait la suivante :

- Déplacement progressif des consommations de semoule en l'état vers les consommations des pains, ce qui entraînerait un accroissement de la demande de farines au détriment des semoules ;
- Diminution progressive des productions traditionnelles de semoules au profit des semoules industrielles. »

(Direction générale du plan et des études économiques : Etude du secteur des industries agricoles et alimentaires, SERMI, 1964, *in* Bencharif 1988, p. 19)

Avant les années 1990, la mutation des régimes alimentaires prédite depuis l'indépendance algérienne par les études prospectives peine en réalité à se réaliser. À la fin des années 1980, les céréales représentent toujours 60 % de l'apport calorique moyen des Algériens (Bencharif 1988, p. 20), et le blé 50 % (Figure 29, p. 103). A. Bencharif (1988) note même que c'est la consommation de semoule de blé dur, produit traditionnel algérien, qui a enregistré à partir de 1973 le plus fort taux de croissance alors que la consommation de blé tendre a connu une saturation à partir de 1976 (p. 26).

Figure 29 Part du blé au sein des apports caloriques journaliers moyens des Algériens (1961-2022)

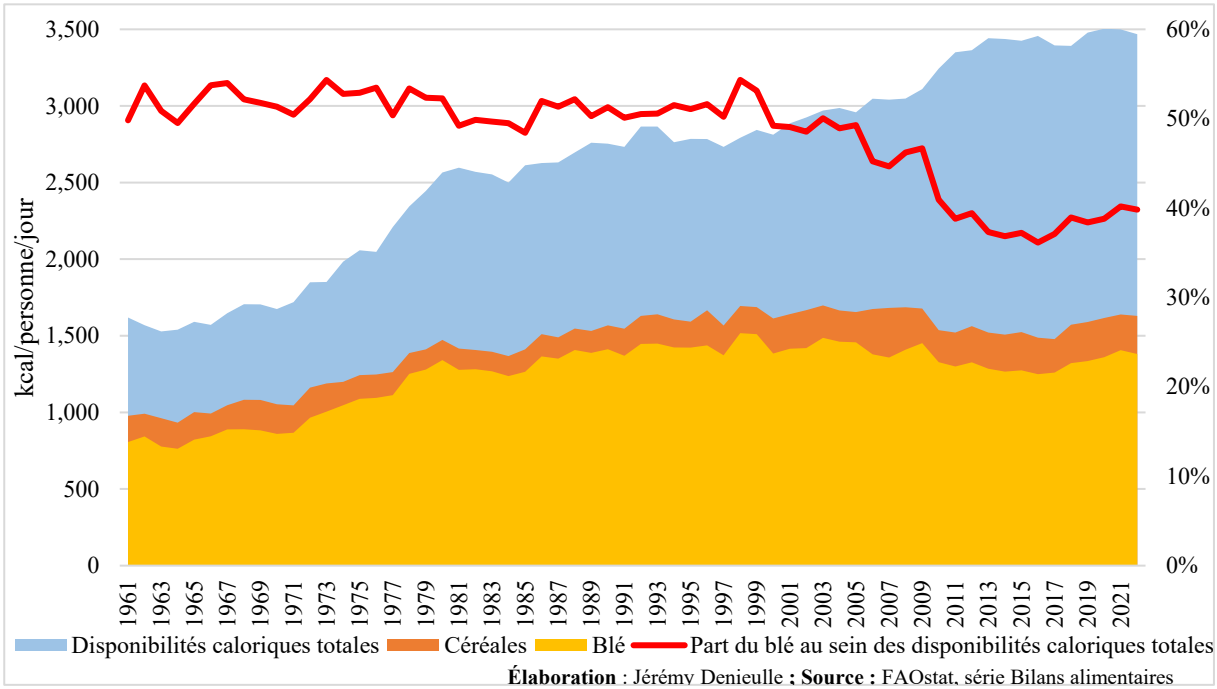

Élaboration : Jérémy Denieulle **; Source :** FAOstat, série Bilans alimentaires

C'est en fait depuis les années 1990 et plus encore les années 2000 que la consommation des produits dérivés du blé tendre semble avoir pris le dessus sur ceux issus du blé dur (Bekkis 2023, pp. 106-108). La demande de semoule par an et par habitant a connu une progression de 83 % entre l'indépendance (21,4 kg/an/habitant) et le début des années 2020 (39,34 kg/an/habitant). De son côté, la consommation de farine de blé tendre a connu sur la même période une augmentation de 355 % en passant de 24,8 kg/an/habitant à 112,35 kg/an/habitant

(Figure 30, p. 104). L'évolution de la consommation de pain (sous forme de baguettes) a été la force motrice de ce mouvement du blé dur vers le blé tendre. S. Bekkis (2023) avance ainsi que la consommation de baguettes de 250 grammes par an et par habitant est passée de 100 baguettes au moment de l'indépendance à 450 aujourd'hui, soit un accroissement de 350 % (p. 107).

Figure 30 Évolution de la consommation de semoule, de farine et de pain (baguette de 250 gr) (*in* Bekkis 2023, p. 108)

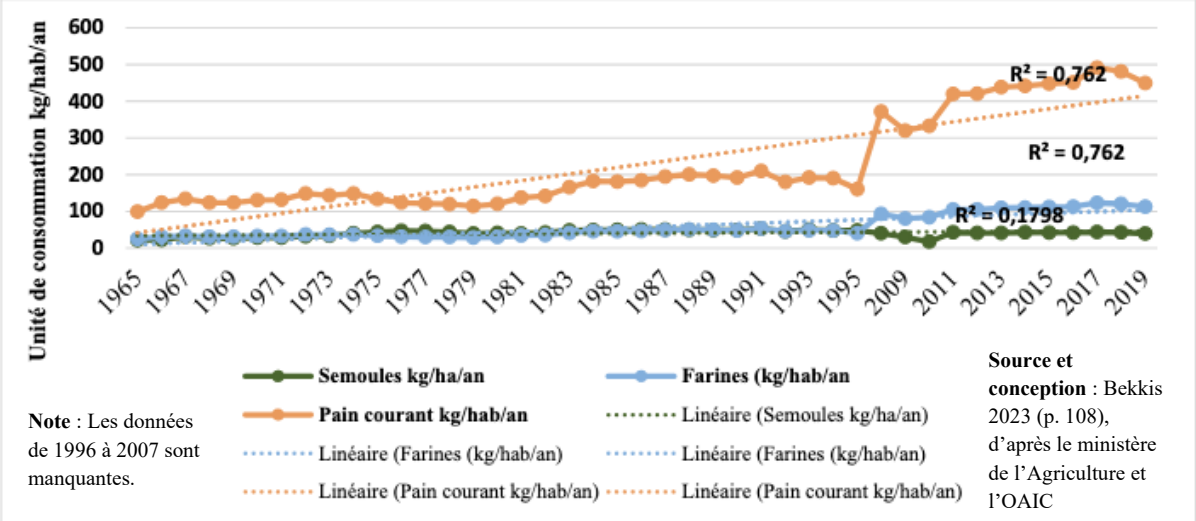

Note : Les données de 1996 à 2007 sont manquantes.

Source et conception : Bekkis 2023 (p. 108), d'après le ministère de l'Agriculture et l'OAIC

Toutefois l'évolution des régimes alimentaires algériens (et plus largement de ceux des peuples méditerranéens) ne s'est pas effectuée entièrement sur le modèle des études prospectives citées par A. Bencharif (1988). Si le processus de substitution de la consommation de blé dur au profit de la consommation de blé tendre s'est bien produit, quoique plus tardivement que les études prospectives des années 1960 ne le prédisaient, ce n'est pas le cas de la stagnation et/ou la diminution de la consommation totale de céréales. Celles-ci, et le blé au premier plan, restent un élément central de la diète méditerranéenne : parmi les produits végétaux, les céréales assurent 65 à 60 % de la ration en moyenne dans la région[1] (Marty et al. 2017a, p. 435)[2]. Plusieurs facteurs peuvent expliquer le maintien de la consommation céréalière, comme les traditions culinaires méditerranéennes (Essid 2012) ou les politiques de subvention pour les consommateurs. Ainsi, si la région ANMO et l'Algérie semblent bien présenter des traits caractéristiques d'une « occidentalisation » de leurs régimes alimentaires, celle-ci a pris une voie particulière en ce sens où les produits végétaux, au premier plan desquels les céréales et le blé, gardent une place centrale alors même que la consommation de produits animaux n'a augmenté que faiblement (Marty et al. 2017a, p. 435).

Ce constat d'une hybridation entre la culture culinaire traditionnelle et une culture plus occidentalisée, que les Algériens définissent eux-mêmes comme représentant la « modernité »,

[1] A lui seul, le blé assure entre 40 et 50 % de la disponibilité alimentaire végétale dans la région (Marty et al. 2017a, p. 435), dans un contexte où les produits issus de l'élevage sont encore assez peu consommés.
[2] Il est à noter que cette étude base ses conclusions sur l'ensemble de la région Afrique du Nord-Moyen-Orient et non pas sur l'ensemble des pays des la Méditerranée.

se retrouve dans les quelques enquêtes réalisées sur la consommation des ménages. Alors que les études prospectives des années 1960 citées quelques paragraphes plus tôt prédisaient une stabilisation voire une baisse de la consommation de céréales, il n'avait pas été anticipé à quel point le blé tendre pouvait faire office de véhicule privilégié pour l'occidentalisation des régimes et donc, *in fine*, permettre aux produits céréaliers de conserver une place centrale dans l'alimentation. Ainsi le pain traditionnel algérien, la *kesra*, réalisée à base de semoule de blé dur et d'orge, a été progressivement remplacé par le pain réalisé à base de blé tendre, autrement dit, par la baguette (Chikhi, Padilla 2014, p. 51). Si la *kesra*, ou « pain fait maison », reste populaire en Algérie ; le pain de boulangerie (baguette à base de farine de blé tendre) a gagné du terrain notamment en ville et à la faveur du développement d'un important réseau de boulangeries à partir des années 1990. La farine de blé tendre étant lourdement subventionnée par l'État, la compétitivité de la baguette face à la *kesra* l'a rendue progressivement incontournable.

> « La concurrence entre la consommation de semoule et de farine s'est accentuée après la prolifération de boulangeries et le recul du pain « fait maison ». En raison du prix toujours bas de la farine cédée aux boulangers, les consommateurs s'orientent massivement vers la consommation de pain à base de farine, qui se substitue peu à peu à la semoule. »
>
> (Hamadache 2015, p. 43)

Ainsi, dans leur enquête sur la consommation des ménages[1], K. Chikhi et M. Padilla avancent que 79,7 % des répondants consomment quotidiennement du pain de boulangerie, tandis que le pain « fait maison », lui, n'est consommé quotidiennement que par 40 % des répondants (p. 53). Les autres produits « traditionnels » mis en avant dans l'enquête (couscous maison, les *m'beses*, le *l'ben*, le *raib* ou encore le *malfouf*[2]) sont consommés une fois par semaine, probablement relégués aux fêtes et repas familiaux. La dernière enquête approfondie sur les dépenses alimentaires des ménages algériens, menée en 2011, montre également que les urbains dépensent plus que les ruraux pour leur consommation de pain (Tableau 9, p. 106). Cette tendance, si elle n'est pas en elle-même une preuve suffisante permettant d'affirmer que les urbains consomment plus de pain que les ruraux, concorde avec les enquêtes qualitatives sur la consommation des ménages qui attribuent plutôt la consommation de pain aux urbains[3]. Cela met également en évidence l'importance du réseau de boulangeries qui s'est fortement développé dans les villes algériennes (2.2.1, p. 106).

[1] Cette enquête a consisté en l'interrogation de populations jeunes et d'un haut niveau d'éducation, en milieu rural ou urbain, afin d'analyser leur rapport à la « modernité alimentaire » (Chikhi, Padilla 2014, p. 51). L'échantillon étudié consiste en 454 étudiants universitaires et en 50 enseignants universitaires, dans trois wilayas : Ain Témouchent (zone littorale), Tlemcen (hauts plateaux) et Sidi Bel Abbés (zone steppique).

[2] Il s'agit, respectivement, d'aliments « à base de semoule, de lait ou de foie d'agneau cuisinés traditionnellement par les femmes » (Chikhi, Padilla 2014, p. 53).

[3] Notamment via le développement, en ville, de la pratique du fast-food ou du grignotage, qui fait la part belle aux sandwiches (Chikhi, Padilla 2014, p. 55).

Tableau 9 Répartition de la dépense alimentaire annuelle moyenne par tête en produits céréaliers, en dinars algériens, en 2011

Produits	Urbain	%	Rural	%	Total	%
Pain acheté	2 179	25,3	1 499	15,7	1 950	21,9
Farine	866	10,1	1 582	16,6	1 108	12,4
Semoule	2 449	28,5	3 527	37	2 813	31,5
Couscous	389	4,5	306	3,2	361	4
Pâtes alimentaires	530	6,2	364	3,8	474	5,3
Autres[1]	2 192	25,5	2 255	23,6	2 213	24,9
Total	**8 605**	**100**	**9 533**	**100**	**8 918**	**100**

Source : *Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages. Dépenses des ménages en alimentation et boissons en 2011* 2015, p. 34

2.2. La dépendance au blé importé et ses implications pour la sécurité alimentaire et la paix sociale en Algérie

Nous avons vu que le blé possède, en Algérie, une importante profondeur historique et culturelle qui explique en partie son importance dans les régimes alimentaires des Algériens. En partie seulement : à cet ancrage historique indiscutable s'ajoutent des bouleversements d'origine externes (colonisation…) et internes (changements démographiques, urbanisation…) qui ont eu des impacts non négligeables sur la trajectoire de la consommation de blé dans le pays. Nous avons ainsi décrit comment le blé, et en particulier le blé tendre et ses dérivés, s'est enraciné dans la société algérienne tout au long du XX^{ème} siècle.

Nous traiterons ici de la manière dont cet enracinement s'est traduit par une dépendance accrue aux marchés internationaux, et ce que cette dépendance induit pour l'Algérie. L'analyse de l'organisation de la filière algérienne du blé et de ses acteurs (2.2.1, p. 106) nous permettra de comprendre comment l'État algérien s'implique très directement dans le bon déroulement de la fourniture en blé du pays, et comment les stratégies qu'il déploie dans ce cadre démontrent l'aspect hautement stratégique de cette matière première. Nous discuterons ensuite des défis géopolitiques et sécuritaires liés à la dépendance au blé importé (2.2.2, p. 117).

2.2.1. Les acteurs et les mécanismes de la filière du blé : régulation nationale, dépendance internationale

L'analyse de la filière algérienne du blé sera ici réalisée en deux parties. Tout d'abord nous présenterons les acteurs clés de la filière et son organisation globale (2.2.1.1, p. 108). Ce sera l'occasion de décrire le rôle central de l'État algérien au sein de cette filière, rôle toutefois qui a fluctué depuis l'indépendance du pays ; principalement à la faveur de l'émergence du secteur

[1] Autres produits à base de céréales, céréales non transformées, riz, gâteaux et viennoiseries.

privé à la fin des années 1990. Par la suite, nous nous attarderons plus spécifiquement sur le segment de la filière dédié à l'importation du blé (2.2.1.2, p. 113) et des stratégies mises en œuvre par l'État pour assurer l'approvisionnement du pays. Le Schéma 5, p. 107, représentant l'organisation de la filière algérienne du blé, sera à la base de la démonstration.

Schéma 5 Représentation de la filière algérienne du blé et de ses acteurs

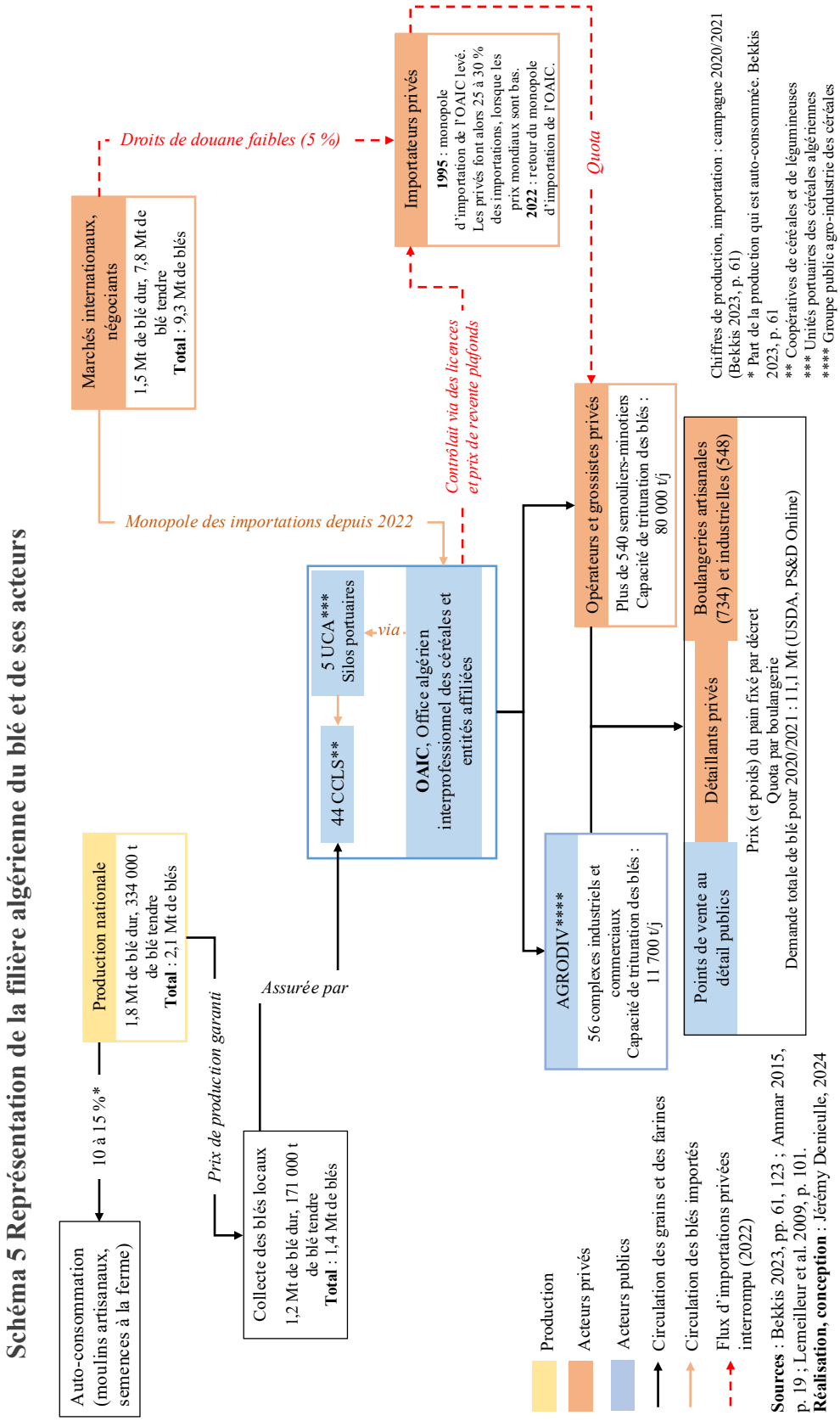

Sources : Bekkis 2023, pp. 61, 123 ; Ammar 2015, p. 19 ; Lemeilleur et al. 2009, p. 101.
Réalisation, conception : Jérémy Denieulle, 2024

L'analyse de la filière algérienne du blé reposera enfin sur la méthode proposée par Bencharif et Rastoin (2007), elle-même basée sur le cadre méthodologique des *Global Value Chain Analysis* (Gereffi, Korzeniewicz 1994). L'examen de la filière reposera ainsi sur quatre éléments : la séquence d'activités et l'analyse des flux intrants et extrants ; l'espace géographique et économique ; le contexte institutionnel et, enfin, le système de gouvernance. Il convient également de signaler l'aspect opaque de certains secteurs de la filière, notamment pour son outil industriel (qu'il soit public ou privé) ou dans le cadre des statistiques agricoles, jugées très peu sûres, voire mensongères[1]. Les affaires de corruption ne sont pas rares, comme en témoigne celle liée à Abdeslam Bouchouareb (ministre de l'Industrie et des Mines entre 2014 et 2017), en fuite à l'étranger depuis 2019 et qui avait fait fortune dans les années 1980 dans l'agroalimentaire (*« Panama Papers » : le ministre algérien de l'Industrie cité dans les fichiers de Mossack Fonseca* 2016).

2.2.1.1. Une filière toujours sous fort contrôle public : acteurs clés et organisation globale

Il faut préciser d'emblée qu'une partie des conclusions données par Bencharif et Rastoin en 2007 reste d'actualité : la filière algérienne du blé est « industrialisée, très liée au marché international, fortement encadrée » (Bencharif, Rastoin 2007, p. 9). Toutefois leur conclusion vis-à-vis d'une évolution de la gouvernance de la filière vers une prise en importance du secteur privé est aujourd'hui à nuancer. Le Schéma 5, p. 107 donne à voir une filière assez largement organisée autour d'un seul et même acteur, l'OAIC, pour Office algérien interprofessionnel des céréales.

Figure 31 Consommation, importations et taux d'autosuffisance en blé de l'Algérie (1961-2022)

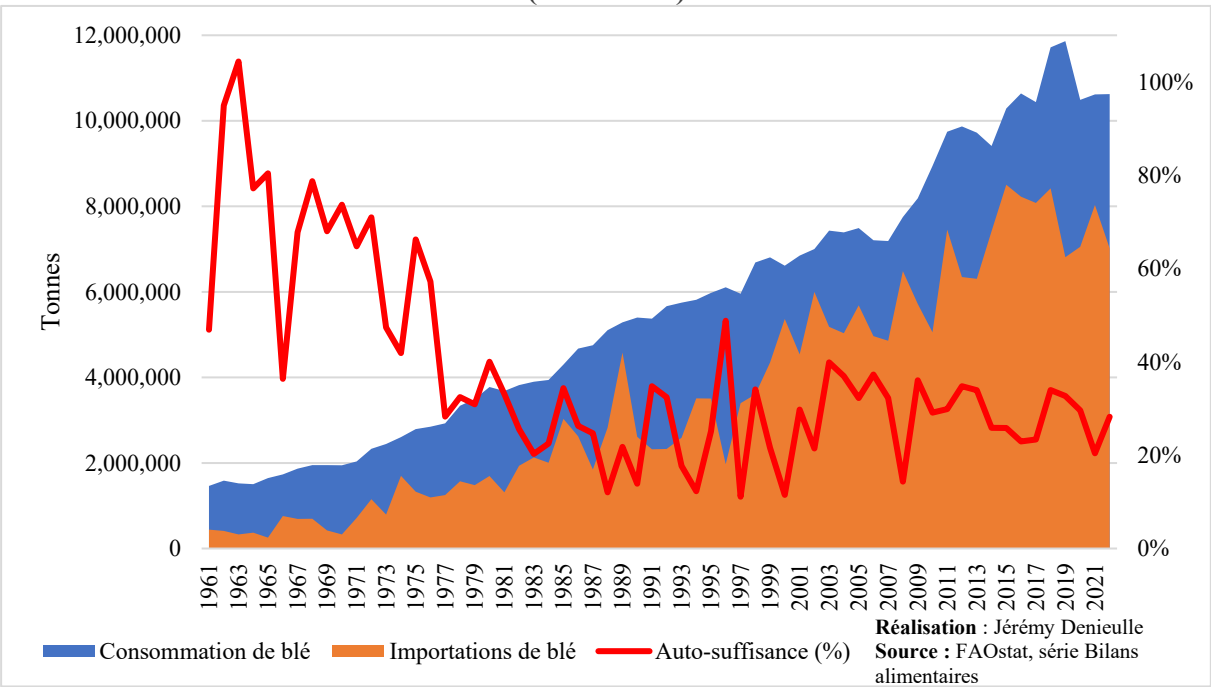

Réalisation : Jérémy Denieulle
Source : FAOstat, série Bilans alimentaires

[1] Selon l'économiste Omar Bessaoud, « il y a un problème qui se pose pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc : les chiffres communiqués sur les rendements et les productions sont faux. Le système statistique a été détruit et les chiffres sont politiques pour la plupart, notamment pour l'Algérie » (entretien réalisé le 19/07/2021). Un ouvrage de Mourad Boukella a en outre été publié en 2021 sur le sujet (Boukella 2021).

L'OAIC est l'un des plus anciens établissements publics du pays, créé par ordonnance le 12 juillet 1962 (*Ordonnance du 12 juillet 1962 relative à l'organisation du marché des céréales en Algérie et de l'office algérien interprofessionnel des céréales* 1962), soit seulement une dizaine de jours après l'indépendance. L'office public est alors chargé d'organiser les marchés des céréales algériens, de les approvisionner, de les réguler, d'y stabiliser les prix et d'y jouer un rôle d'appui à la production. A ce titre l'OAIC a également développé une politique d'accords commerciaux bilatéraux avec les organismes étatiques de pays fournisseurs[1] (Bencharif et al. 1996) tout en étant détenteur d'un monopole sur l'importation et l'exportation de céréales[2]. Nous verrons que cette situation monopolistique sur les importations céréalières a été remise en cause dans les années 1990 (2.2.1.2, p. 113).

La séquence d'activités de la filière algérienne du blé, c'est-à-dire les flux de produits entrants et sortants, se caractérise par une grande importance des importations (30 % d'autosuffisance moyenne entre 2018 et 2022) et de la consommation humaine (90 % des blés disponibles étant utilisés en minoterie et semoulerie (Bencharif, Rastoin 2007, p. 11)). Les flux entrants et les besoins totaux de la filière sont présentés en Figure 31, p. 108.

L'évolution du cadre institutionnel de la filière depuis l'indépendance permet de saisir la centralité stratégique de celle-ci pour le pays. Trois phases sont mises en évidence par Bencharif et Rastoin (2007, p. 12) et reprises par la suite dans un article de 2010 (Rastoin, Ghersi 2010b, p. 171).

- 1964-1982 : Monopole public et politique d'investissement ;
- 1983-1996 : Décentralisation et désengagement partiel de l'État ;
- Depuis 1997 : Montée en puissance du secteur privé.

La période 1964-1982 se caractérise par la régulation de la filière par deux organismes publics : l'OAIC donc et la Société nationale des semouleries, meuneries, fabriques de pâtes alimentaires et couscous (SN SEMPAC). Cette dernière, créée en 1965, avait à sa charge l'entièreté du secteur de la transformation des grains[3] en ayant hérité, après l'indépendance, de 57 semouleries-minoteries avec une capacité de mouture de 4 370 tonnes par jour (soit 43 700 quintaux par jour) (Bekkis 2023, p. 90). À cette période, l'industrie céréalière se développe fortement et rapidement en profitant d'importants investissements publics. À la fin des années 1980, les capacités de trituration sont multipliées par trois (Bencharif, Rastoin 2007, p. 13). Surtout, la déconnexion entre l'industrie de transformation et l'agriculture algérienne s'accentue : l'autosuffisance en blé passe de 77 % en 1964 à seulement 26 % en 1982 (Figure

[1] Pour quelques éléments contextuels sur les organismes publics des pays fournisseurs de blé, aujourd'hui disparus, se référer à la sous-partie 1.2.1.2, p. 46.
[2] Une partie des informations sur l'historique de l'OAIC proviennent de son propre site internet, dont une partie n'est plus hébergée à date (fin d'année 2024). La page relative à l'histoire de l'office est toujours disponible au lien suivant : https://www.oaic-office.com/Historique.html (page consultée le 18/12/2024).
[3] Il est intéressant de constater que, dans les années 1970, l'Algérie est le seul pays (avec l'Albanie communiste) où l'industrie céréalière étatique était entièrement concentrée en une seule et même entreprise disposant d'un monopole de la transformation des blés (Bencharif, Rastoin 2007, p. 13). La SN SEMPAC, qui est restructurée en 1983, avait également pour mission d'assurer la distribution des produits finis sur l'ensemble du territoire.

31, p. 108). La croissance de la demande en farine de blé décrite plus tôt a pourtant assez largement dépassé l'augmentation de la production et le développement de l'outil industriel, ce qui a résulté en des importations massives de produits finis dès l'année 1974 (Figure 32, p. 110), principalement depuis l'Italie ou l'Espagne. En 1982, ce sont 932 315 tonnes de farine de blé qui sont importées, un chiffre qui atteindra 1,2 millions de tonnes au cours des années 1990.

Figure 32 Importations de farine de blé et de méteil par l'Algérie (1961-2003)

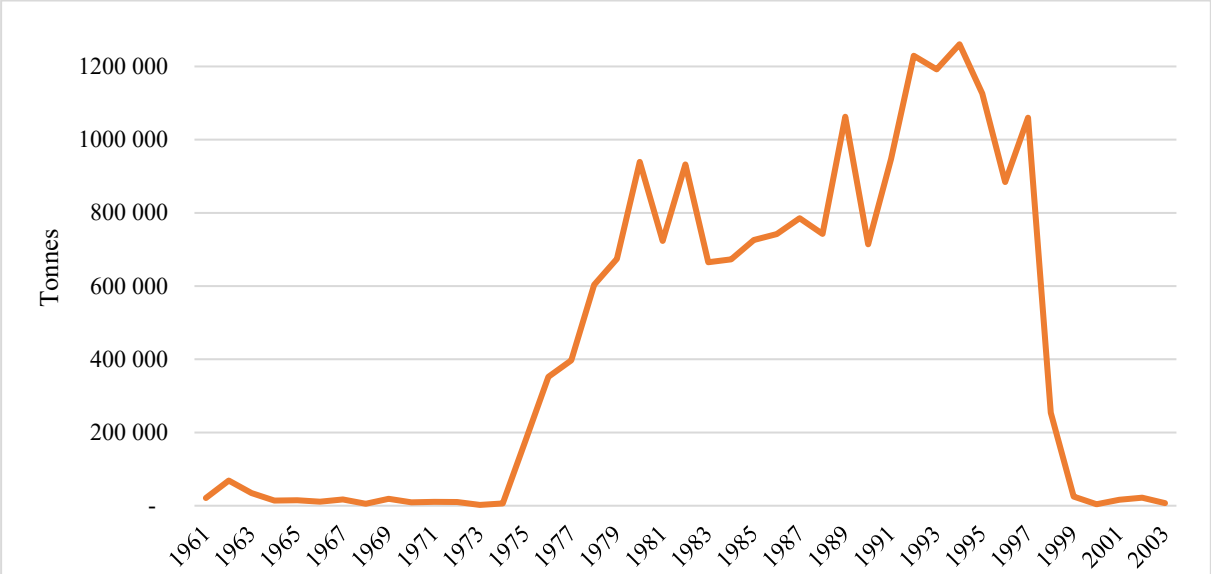

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source :** FAOstat, série du Commerce

La période 1983-1996 voit l'État algérien procéder à une politique de décentralisation global et de désengagement partiel de la filière. En 1983, la SN SEMPAC est, par exemple, restructurée en six entreprises (Bencharif, Rastoin 2007, pp. 14-15). Cinq d'entre elles, les ERIAD[1], sont chargées de la transformation des céréales et de la distribution des produits finis. L'importation de la semoule et des farines, elle, est confiée à l'ENIAL (Entreprise nationale de développement des industries alimentaires). Entre 1982 et 1992, les capacités de trituration sont multipliées par 2,2 pour absorber la hausse de la demande (Bencharif, Rastoin 2007, p. 15). Dans les années 1980, l'endettement interne et externe de l'État planificateur devient difficile à assumer et contraint les décideurs à l'adoption, à partir de 1987-1988, d'un programme d'ajustement structurel visant à la libéralisation de l'économie algérienne[2] (Chehat 2006, p. 101; Akalay 2001). D'abord timides, les réformes d'ajustement s'accélèrent à partir de 1993 à l'aune d'un accord entre le pays et le FMI (*Afin d'alléger la charge des 25,9 milliards de dollars de prêts L'Algérie conclurait avec le FMI un accord de " reprofilage " de sa dette* 1993). Dans le même temps, l'État continue de développer les capacités de trituration publique qui passent à 18 067 tonnes par jour en 1998 (Chehat 2006, p. 107). Jusqu'en 1992, l'État assure

[1] Entreprises régionales des industries alimentaires céréalières et dérivés. Comme leur nom l'indique, ces entreprises sont régionalisées et plus spécialisées que ne l'était la SN SEMPAC. Elles sont au nombre de cinq : l'ERIAD Alger, l'ERIAD Sétif, l'ERIAD Constantine, l'ERIAD Tiaret et l'ERIAD Sidi Bel Abbes.

[2] Notons que ces réformes apparaissent dans un moment complexe pour l'Algérie : les prix du pétrole ont chuté en 1986, le bloc communiste s'est effondré en 1989 et les contre-performances du secteur public deviennent trop difficiles à assumer dans ce contexte compliqué.

seul la transformation des céréales avant que les premières entreprises privées ne soient installées entre 1993 et 1997. L'industrialisation, toutefois, n'assure toujours pas l'intégration de la production locale et les industries agroalimentaires se retrouvent intégrées de manière croissante au marché international (Tounsi 1995).

Depuis 1997, l'Algérie s'est engagée dans un mouvement de privatisation de la filière. En 1996, l'ENIAL est dissoute après avoir perdu son monopole de l'importation des farines et semoules en 1995 et les ERIAD sont restructurées en une quarantaine de filiales. Cette réorganisation était censée faciliter l'investissement par des capitaux privés dans les anciennes entreprises publiques, ce qui n'a que peu fonctionné.

> « On constate cependant que l'objectif de privatisation de la filière par l'acquisition des outils publics n'a été que très partiellement atteint. En effet, les investisseurs privés ont préféré créer de toutes pièces de nouvelles entreprises, plutôt que d'avoir à assumer le passif financier des sociétés d'État et surtout pour s'affranchir de la contrainte des salariés du secteur public, tant au plan de la charge salariale que du management. »
>
> (Bencharif, Rastoin 2007, p. 15)

Aujourd'hui l'OAIC garde un rôle central dans la structuration de la filière, principalement par l'amont (Schéma 5, p. 107). Par le biais de 44 CCLS (Coopératives de céréales et de légumineuses), l'OAIC assure la collecte, le transport et le stockage des céréales produites localement. A l'aval, l'industrie de transformation du blé est désormais largement privée. En 2015 est créé le groupe AGRODIV Spa[1] pour gérer, à travers ses filiales (les anciennes ERIAD), la capacité de trituration publique. En 2022, 91 % de la capacité de trituration du pays est entre les mains d'opérateurs privés (Bekkis 2023, p. 89). La structuration de l'industrie de transformation des céréales montre à la fois cette prise d'importance du secteur privé et le remplacement dans la consommation des Algériens de la semoule par la farine que nous avons décrite plus tôt (Tableau 10, p. 111).

Tableau 10 Structuration de l'industrie de transformation céréalière algérienne en 2021

	Public (AGRODIV)		Privés		Total	
	Nombre	Capacité de mouture théorique (t/j)	Nombre	Capacité de mouture théorique (t/j)	Nombre	Capacité de mouture théorique (t/j)
Minoteries	29	6270	403	63 576	432	69 846
Semouleries	27	5430	139	20 427	166	25 857
Total	**56**	**11 700**	**542**	**84 003**	**598**	**95 703**

Source : Bekkis 2023, p. 90

[1] https://www.dicopa.dz/agrodiv/ (consulté le 19/12/2024).

La libéralisation n'a pourtant pas réellement été l'occasion d'une modification des structures de gouvernance, c'est-à-dire de la manière dont le pouvoir de décision est exercé au sein de la filière par un ou plusieurs agents. Si Bencharif et Rastoin évoquent, en 2007, le passage d'une « gouvernance étatique de la filière céréales, avec un pilotage ministériel à une régulation mixte État/Marché » (p. 16), ils mentionnent également la volonté de se diriger vers une libéralisation totale à l'horizon 2015. Ce n'est pas ce qu'il semble s'être produit[1] et l'OAIC reste aujourd'hui l'acteur principal de la filière, et ce malgré le poids économique certain pris par l'industrie agroalimentaire[2]. En effet les acteurs privés ne disposent pas du levier essentiel de la libre fixation des prix, et les décisions ministérielles en la matière (décisions appliquées par l'OAIC au sein de la filière) continuent donc de réguler la chaîne de valeur dans son ensemble. Les politiques de libéralisation de la filière semblent s'être circonscrites à l'entrée d'acteurs privés au sein du secteur de la transformation de matières premières, ce qui est insuffisant pour caractériser la filière algérienne des blés comme étant réellement libéralisée. Ainsi en 2014 Rastoin et Benabderrazik concluent une nouvelle analyse de la filière céréalière algérienne sur le fait que celle-ci « est totalement administrée par un office d'État, l'OAIC, jusqu'au stade de la première transformation (trituration de grains) dans un objectif de maintien du prix de vente du pain et de la semoule à un très bas niveau » (Rastoin, Benabderrazik 2014, p. 18).

Par ailleurs, selon une source[3] que nous avons interrogée à l'été 2021, même si « l'écrasante majorité » de l'outil industriel est aujourd'hui privé ; il semblerait que les ex-ERIAD soient l'objet d'investissements récents accrus de la part de l'État, qui reste bien l'acteur principal du secteur.

> « Au lieu de dissoudre ces ERIAD dans la mesure où le marché était couvert de moulins privés et en situation de surcapacité, l'État a voulu maintenir un contrôle sur la filière. Ils ont mis en place un programme de renforcement des ERIAD depuis quelques années, ils ont réinvesti dedans en renouvelant les moulins, en leur donnant plus de moyens. Ils ont également mis en place la possibilité d'avoir par l'OAIC 100 % de leur quota de production, alors que les minotiers privés sont limités à 40 % de leurs capacités de trituration. Donc les ex-ERIAD ont été privilégiés à la fois par de nouveaux investissements et des dotations de l'État, mais aussi par le système de quota ce qui leur permet de réduire les coûts de fonctionnement face aux moulins privés. »
>
> Entretien réalisé à l'été 2021

Le système de quota, mis en place pour éviter la surproduction au sein d'une industrie céréalière en situation d'importante surcapacité, permet ainsi aux moulins publics de détenir un avantage compétitif sur les minotiers privés. Par l'instruction n°685 du 7 juillet 2014, le

[1] A. Mouloud et R. Lalali estiment, dans un article de 2022 retraçant l'histoire de l'investissement privé (étranger ou non) en Algérie depuis 1962, que l'investissement privé se caractérise par une instabilité juridique témoignant de « l'absence de vision stratégique à long terme du législateur algérien » (Mouloud, Lalali 2022, p. 197). Une loi promulguée en 2022 est censée, depuis, faciliter grandement l'investissement étrangers en Algérie (Tebboune 2022).

[2] Selon CCI (Chambre de commerce et d'industrie) France International, l'industrie agroalimentaire au global représente 40 % du PIB algérien et affiche une croissance de 15,1 % en 2021. Le secteur compterait 23 000 entreprises, dont 600 établissements publics. Cf : https://www.ccifrance-international.org/le-kiosque/notes-sectorielles/n/le-secteur-industriel-en-algerie.html (consulté le 20/12/2024).

[3] Cette source française expatriée en Afrique du Nord est un professionnel du secteur et possède une connaissance importante de la filière céréalière algérienne.

gouvernement algérien a ainsi déterminé le quota attribué au secteur privé à moins de 50 % (contre 60 % auparavant) tout en les contraignant à réaliser des arrêts techniques de 15 jours des lignes de production (Bekkis 2023, p. 90).

Dans la période, et malgré une réforme agraire engagée dès 1987 mais qui ne provoque « aucune modification majeure dans la stratégie des exploitants » (Chehat 1994, p. 1), la dépendance alimentaire de l'Algérie aux marchés internationaux a continué de s'accentuer.

> « L'autre sujet digne d'intérêt est celui de l'autosuffisance alimentaire. Celui-ci est à peine entrevu. Un pays qui n'assure pas son autosuffisance alimentaire ne peut maîtriser son développement économique. […] L'autosuffisance alimentaire – il s'agit des produits de première nécessité : blé, huiles, sucre, viandes – est seule à permettre l'édification d'une base industrielle viable. En effet, pour industrialiser un pays, il faut consentir, durant toute une génération, une politique massive et permanente de dévaluations monétaires. Ces dévaluations massives et permanentes permettent à l'industrie naissante d'être compétitive sur son propre marché intérieur, d'abord, à l'exportation, ensuite. Et donc, d'exister. Et l'autosuffisance alimentaire permet à la population ne pas trop souffrir du renchérissement des prix consécutifs à ces nécessaires dévaluations. Elle rend supportable le coût de l'industrialisation. »
>
> (Akalay 2001)

L'outil industriel, qui s'est développé rapidement dans le sillon d'acteurs privés, reste donc structurellement dépendant des importations céréalières[1]. Le secteur de l'importation des céréales, d'une dimension stratégique majeure pour l'État, illustre bien les hésitations de celui-ci à l'idée d'une libéralisation pleine et entière de la filière dans son ensemble.

2.2.1.2. La filière d'importation du blé, le retour du monopole étatique

À sa création en 1962, l'OAIC dispose du monopole des importations et de la commercialisation des céréales. Les politiques de libéralisation des années 1990 lui font perdre ce monopole en 1995, date à partir de laquelle des importateurs privés (constitués de négociants ou de minotiers) ont eux-mêmes pu acheter des grains sur les marchés mondiaux, à la condition d'obtenir une licence de l'OAIC. Un système mixte sur le modèle égyptien prend alors forme (3.2.1.2, p. 149), et les importateurs privés achètent lorsque les prix mondiaux sont relativement bas avant de se retirer pour laisser l'office public se charger des achats si ceux-ci sont élevés. Au mitan des années 2000, la part du secteur privé dans les approvisionnements en blé oscille entre 25 et 30 % (Bencharif, Rastoin 2007, p. 17).

Le retrait du monopole de l'office public fait suite à la ratification par l'Algérie de l'accord général sur la création de l'Organisation mondiale du commerce puis de l'Accord international sur les céréales en 1995. L'OAIC garde un certain contrôle sur les flux privés : outre le système de licences d'importation, les agents économiques doivent respecter un cahier des charges précisant les normes de qualité et les prix plafonds tolérés (Chehat 2006, p. 109). Mais la fin du

[1] Si nous nous concentrerons ici sur la dépendance aux matières premières (donc de blé), il convient de signaler également une dépendance aux marchés internationaux pour la machinerie : en 2022, l'Algérie a ainsi importé pour 299 millions d'euros d'équipements de production agroalimentaires et 310 millions d'euros d'équipements agricoles, selon CCI France. Cf : https://www.ccifrance-international.org/le-kiosque/notes-sectorielles/n/le-secteur-industriel-en-algerie.html (consulté le 20/12/2024)

monopole de l'OAIC et l'ouverture aux opérateurs privés sur les importations de blé n'a en réalité pas été synonyme d'économies pour l'État, surtout dans le contexte d'une facture à l'importation en forte hausse depuis le début des années 2000 (Figure 33, p. 114).

Figure 33 Importations de blé de l'Algérie en quantités et en valeur (1961-2022)

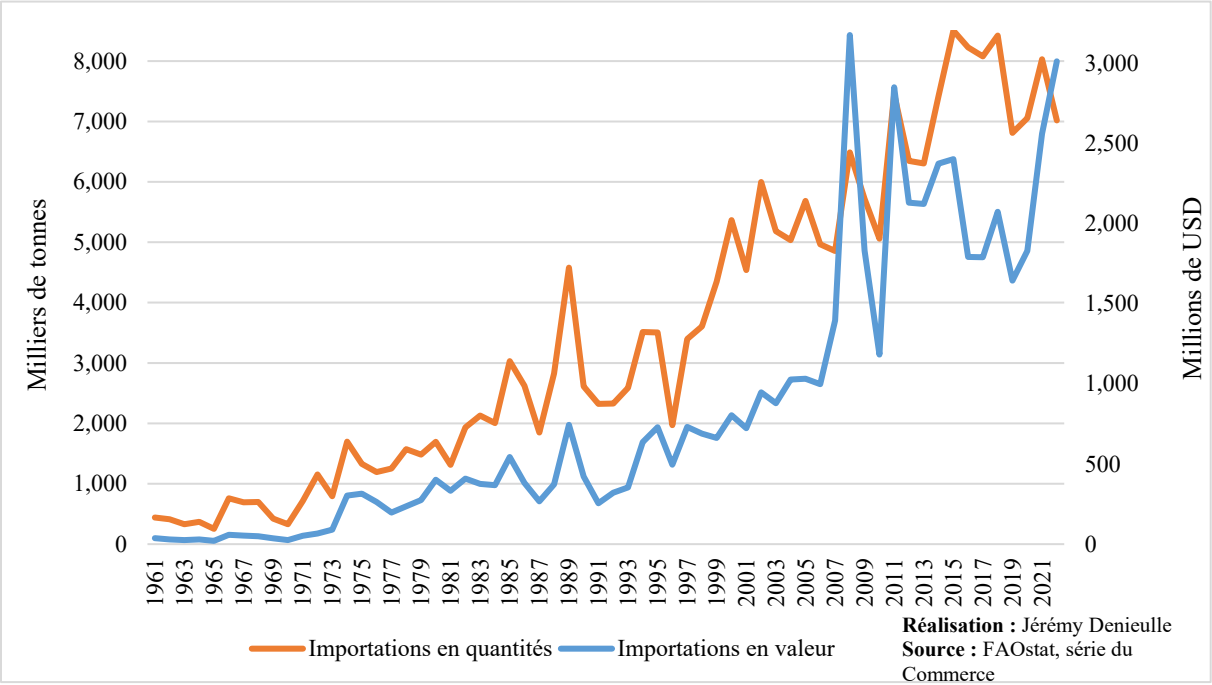

> « La multiplication de moulins industriels dans le secteur privé n'a pas laissé indifférentes de nombreuses entreprises privées d'import-export et plusieurs dizaines d'entre elles se sont lancées dans l'importation des céréales au point où leurs apports représentent aujourd'hui près de 50 % du volume global des importations. Mais, les vicissitudes du marché mondial des céréales, spécialement au cours des deux dernières années ont entraîné le retrait des entreprises les plus fragiles et on peut penser qu'à très court terme, il n'en restera que cinq ou six dont le groupe Blanky[1] qui dispose de moyens de stockage propres et qui se lance également dans la transformation. Cependant, comme les nouveaux opérateurs n'ont aucune obligation en matière de garantie d'approvisionnement du marché national, cette fonction reste l'apanage de l'OAIC qui aura, on le comprend aisément, beaucoup plus de difficultés qu'auparavant à l'assurer. La volatilité des prix sur le marché mondial d'un mois à l'autre ou d'une saison à l'autre peut entraîner un retrait provisoire des nouveaux intervenants [privés], ce qui contraint l'OAIC à prendre leur relève au moment même où les prix sont au plus haut. L'Office se trouve donc aujourd'hui investi de la responsabilité « morale » de

[1] Le groupe Blanky émerge dans les années 1990, « dans l'ensemble opaque que constituent les opérateurs économiques privés » (Merhi 2003, p. 111). Le groupe affiche un chiffre d'affaires, en 2001, de 19 milliards de dinars en s'étant positionné sur les secteurs du commerce et de la distribution, de l'agroalimentaire (négoce de lait, café ou céréales), de la pharmacie, du bâtiment, des médias. Le groupe a été démantelé à la fin des années 2000 « pour des raisons qui restent encore à ce jour obscures », alors que des « observateurs avertis du marché national soutiennent […] que Blanky a été victime d'une machination » (Nawel D. 2011). Les propriétaires du groupe, la famille d'origine kabyle Cherfaoui, sont en 2022 dans le viseur de la justice algérienne dans l'affaire de corruption des moulins du Tell (*Corruption : plusieurs hommes d'affaires dans le viseur de la justice* 2022).

> l'approvisionnement du marché domestique sans avoir les prérogatives dont il disposait antérieurement pour exercer cette mission de régulation. »
>
> (Chehat 2006, pp. 109-110)

Le contexte volatile et imprévisible des marchés céréaliers internationaux pousse en réalité les importateurs privés à ne plus importer eux-mêmes, ce qui replace *de facto* la responsabilité de l'approvisionnement du marché national sur l'OAIC. Dans le sillage des flambées des prix du blé sur les marchés internationaux à la suite de la pandémie mondiale de Covid-19 et plus encore de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, le gouvernement algérien a décidé d'annoncer formellement le retour au monopole de l'importation pour l'OAIC (Imadalou 2022).

On l'a vu, le taux d'autosuffisance en blé de l'Algérie n'a pas dépassé les 40 % depuis le début des années 2000 (Figure 31, p. 108). À ce titre, le secteur de l'importation du blé revêt une importance centrale pour le pays, comme en témoigne la décision récente de rendre à l'OAIC un monopole des importations que l'office avait pourtant perdu près de 30 ans auparavant. Pour organiser le secteur de l'importation céréalière, l'OAIC dispose d'un vaste réseau logistique que la Carte 13, p. 257 présente en partie II[1]. Il y a lieu ici de rappeler que, selon le dernier recensement général de la population publié en 2008 par l'Office national des statistiques[2], 70 % de la population algérienne est située sur la façade méditerranéenne du pays, donc au nord, sur une bande de terre correspondant à moins de 15 % de la superficie totale du pays. Cette donnée démographique renseigne également sur les principaux centres de consommation alimentaire, et est donc centrale pour analyser l'organisation logistique du secteur d'importation des céréales (Lazereg et al. 2024, p. 175).

Neuf ports algériens sont équipés pour recevoir des céréales (Carte 13, p. 257). Il s'agit, d'ouest en est, des ports de Ghazaouet, d'Oran, de Mostaganem, de Ténès, d'Alger, de Béjaïa, de Djen-Djen[3], de Skikda et d'Annaba. Selon les données de l'UNCTAD[4], l'indice de connectivité maritime de l'Algérie est loin d'être parmi les meilleurs de la région Méditerranée. Avec un indice de 67,86 en fin d'année 2024, l'Algérie se classe loin derrière l'Égypte (252,53) ou le Maroc (249,73). En effet les ports algériens sont « en souffrance » (Naïli 2014, p. 372) et souffrent à la fois d'infrastructures vieillissantes et de problèmes de gestion. En fin d'année 2024, le gouvernement algérien étudie la possibilité de la mise en place d'une autorité portuaire afin d'améliorer la gestion des ports du pays. Cette autorité, qui serait placée sous l'autorité des Wali, prendrait la forme d'un EPIC[5]. Selon le consultant spécialiste en droit des affaires et de

[1] Nous nous cantonnerons ici à décrire la chaîne logistique de l'importation du blé en Algérie, et n'évoquerons pas le processus d'achat de l'OAIC sur les marchés internationaux, et notamment la mise en place de son cahier des charges. Ces éléments seront traités en partie III (p. 87).
[2] Le sixième recensement général de la population a été lancé en 2022 mais, à ce jour (décembre 2024) et à notre connaissance, les répertoires statistiques n'ont pas encore été publiés par l'ONS.
[3] Le port de Djen-Djen est aujourd'hui le seul port algérien en capacité de recevoir des navires Panamax, dont le tonnage moyen est de 65 000 tonnes. Les autres ports de cette liste ne peuvent que recevoir des navires disposant d'un tonnage maximum de 30 000 tonnes (36 000 t pour Oran), ce qui représente un coût logistique supplémentaire (Ammar 2015, p. 48).
[4] Se référer à la base de données de l'UNCTAD présentant, pour chaque pays du monde, l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers : http://stats.unctad.org/maritime
[5] Un établissement public à caractère industriel et commercial.

management Tarik Abdallah Mehdi, cité par le quotidien El Moudjahid[1], cela traduit la volonté de l'État de rester l'acteur central.

> « Cette approche institutionnelle confirme que l'État ne souhaite pas se désengager de la gestion des ports maritimes, bien au contraire, et en maintenant une influence au travers de la législation et de la réglementation, tels que la police portuaire, la fiscalité, et l'aménagement. […] Sans réformes autour de la gouvernance des ports et sans limitation du rôle régalien attribué à cette autorité portuaire, nous risquons de nous retrouver avec les mêmes maux dont souffrent les entreprises publiques économiques, déficitaires et sous perfusion de l'État »
>
> (Kaidi 2024)

Le rôle capital de l'État au sein de la filière céréalière que nous avons décrit plus tôt (2.2.1.1, p. 108) ne circonscrit donc pas uniquement à la filière en tant que telle, mais également à son environnement direct et indirect. Une fois les grains arrivés dans les ports algériens, ceux-ci sont stockés par l'OAIC. Les capacités de stockage portuaires[2] sont détenues par les cinq UCA (unités portuaires des céréales algériennes, cf. Schéma 5, p. 107). S'il est difficile d'obtenir une estimation précise, fiable et récente de la capacité de stockage portuaire de l'OAIC, une étude de 2015 basée notamment sur des entretiens avec l'office l'évalue à 464 300 tonnes[3] (Ammar 2015, p. 51). La plus importante partie des capacités de stockage de l'OAIC est assurée par ses 44 CCLS, qui disposent en 2015 d'un réseau de 600 infrastructure de stockage représentant de deux millions de tonnes (Ammar 2015, p. 55). Ces chiffres ne prennent pas en compte les capacités de stockage du secteur privé (industrie de transformation).

Dans l'hinterland, la logistique de distribution est assurée principalement par le réseau routier (80 % des flux) et, de manière secondaire, un réseau ferroviaire en extension (20 % des flux) (Naïli 2014). L'OAIC est responsable du transport des grains via trois de ses filiales : AGRO-Route Est, AGRO-Route Centre et AGRO-Route Ouest. Le réseau routier algérien est dense (414 503 km, dont 8 894 km d'autoroutes selon le ministère des Travaux publics et des Infrastructures), a compris des projets infrastructurels massifs ces dernières années[4], mais est vieillissant et en demande de modernisation (Naïli 2014, p. 373). L'État a d'ailleurs annoncé, en début d'année 2024, un budget de près de 500 millions d'USD pour la modernisation du réseau routier (*L'Algérie prévoit un budget d'environ 445 millions $ pour l'entretien du réseau routier national en 2024* 2024). Dans son guide risques pays 2024, la Coface indique toujours que le pays souffre d'un « mauvais état des infrastructures » (*Guide Coface des risques pays & sectoriels* 2024, p. 31). Les déficiences du réseau logistique de la distribution agro-alimentaire

[1] El Moudjahid est un quotidien généraliste algérien en français fondé en 1965. Il s'agit d'un média public. Cf. : https://www.ministerecommunication.gov.dz/fr/presse-algerienne (consulté le 23/12/2024).
[2] Nous entendons par « capacités de stockage portuaires » tous les silos de stockage implantés soit directement à quai, soit à proximité du port (5 à 15 km).
[3] Plus d'informations sur chaque UCA (ainsi que les 44 CCLS du réseau de stockage) sont disponibles sur le site de l'OAIC : https://www.oaic-office.com/index2.html (consulté le 23/12/2024). Le site ne fonctionne toutefois que très partiellement et ne semble pas être mis à jour depuis 2015.
[4] L'autoroute Est-Ouest, inaugurée en 2023 après 17 ans de travaux et d'une longueur de 1 216 km, relie la frontière tunisienne à la frontière marocaine. L'autre grand projet est la route Transsaharienne, reliant Alger à Lagos (Nigeria). Initié dans les années 1970, le projet a été réactivé dans les années 2000 et serait entré, en 2023, dans sa « dernière phase de réalisation » (*BAD : La route transsaharienne est «entrée dans sa dernière phase de réalisation»* 2023).

ont alimenté la naissance d'une économie informelle, avec le développement d'opérateurs non agréés (Naïli 2014, p. 375; Lazereg et al. 2024, p. 175).

L'analyse de la filière d'importation des blés, centrale pour la filière céréalière, révèle un environnement économique dominé par la présence de l'État et des « fortes incertitudes [qui] pèsent sur les relations économiques entre les acteurs » (Bekkis 2023, p. 76). Au global, et après les politiques de libéralisation des années 1980 et 1990, l'économie algérienne semble avoir subi une « transition avortée », ayant « buté sur des résistances administratives et politiques » (Mezouaghi 2015, p. 24).

2.2.2. Défis géopolitiques et sécuritaires de la dépendance au blé : vulnérabilités externes, enjeux de stabilité internes

L'analyse de la filière algérienne des blés a démontré à quel point cette matière première est hautement stratégique aux yeux de l'État. Partant de cette idée, nous nous attèlerons donc ici à analyser les ressorts et conséquences de ce que nous avons établi dans ce chapitre. Nous procéderons pour ce faire en deux étapes.

La première de ces deux étapes (2.2.2.1, p. 117) consistera en l'examen des vulnérabilités externes de l'Algérie vis-à-vis de sa dépendance aux marchés mondiaux. Il s'agira de montrer comment la géopolitique mondiale exerce une influence considérable sur le pays par le biais de deux dépendances stratégiques : celle liée aux importations de blé d'une part, et une seconde liée à l'exportation d'hydrocarbures. Nous tirerons ensuite (2.2.2.2, p. 121) les conséquences des vulnérabilités que nous aurons exposées en analysant les fragilités internes qu'elles causent en Algérie.

2.2.2.1. Vulnérabilités externes : une géopolitique des marchés internationaux

Nous souhaitons renvoyer ici à la sous-partie 1.2.2, p. 83 traitant des impacts, risques et incertitudes liés à la dépendance au blé importé. Les conclusions tirées dans cette sous-partie, notamment vis-à-vis du risque lié au prix de la matière première sur les marchés mondiaux, résonnent fortement avec le cas algérien. La Figure 22, p. 85 présente ainsi les évolutions des prix des céréales entre 1990 et avril 2023, tout en les corrélant à des événements géopolitiques tels que la crise alimentaire mondiale de 2007-2008, les Printemps arabes de 2011 ou l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Dans le cadre algérien, les risques liés aux prix des céréales (et particulièrement du blé) sur les marchés internationaux se traduisent, depuis le début des années 2000, par une augmentation significative de la facture à l'importation (Figure 33, p. 114 ; Tableau 11, p. 117). Comme nous l'avons précédemment établi, ce fait est commun avec les autres pays africains (Figure 23, p. 85).

Tableau 11 Évolution de la balance commerciale agricole et alimentaire de l'Algérie (2000-2023, moyennes annuelles, milliards USD)

	2000-2005	2006-2010	2011-2015	2016-2020	2020-2023
Importations alimentaires	2,9	5,5	9,3	8,2	10

Part de la valeur des importations alimentaires imputable au blé	31 %	31 %	25 %	22 %	24 %
Exportations alimentaires	0,04	0,1	0,34	0,37	0,39

Élaboration : J. Denieulle ; **Source** : FAOstat, série commerce, produit « nourriture exc. poisson » ; calculs de l'auteur

L'Algérie est aujourd'hui le premier importateur africain de denrées alimentaires, et près de 75 % de ses besoins alimentaires de base sont assurés par les importations (Bessaoud 2022, p. 107). La balance commerciale agricole est donc structurellement déficitaire, alors que les exportations ne couvrent que 5,4 %[1] de la valeur des importations en 2020, pour un solde déficitaire de 7,6 milliards cette même année (données ONS). Les importations alimentaires représentent, en fonction des années, jusqu'à un quart de la valeur totale des importations du pays ; et 60 % de ces importations alimentaires sont le fait des produits de base (blés, produits laitiers, sucre et huiles alimentaires) (Bessaoud 2022, p. 108). Selon les données de l'Observatoire de la complexité économique, en 2022, les céréales représentent 11,3 % (soit 3,86 Mds USD) de la facture totale d'importation (34,2 Mds USD). A lui seul, le blé pèse pour 7,77 % de la valeur totale des importations en 2022 (2,66 Mds USD). En valeur le blé est d'ailleurs, de loin, le premier produit importé par l'Algérie[2]. Selon les données de l'USDA (PS&D Online), l'Algérie est le cinquième importateur mondial de blé en 2023 avec 8,7 millions de tonnes, et le second importateur du continent derrière l'Égypte (12 Mt) et devant le Maroc (7,5 Mt).

Ces chiffres et ordres de grandeur doivent interpeller lorsqu'ils sont mis en corrélation avec l'impact de la géopolitique sur les marchés céréaliers mondiaux (Partie III, p. 365), dont on comprend donc à quel point son impact sur l'Algérie peut être direct.

Tableau 12 Top 5 des fournisseurs de blé de l'Algérie (1990-2000-2010-2020)

Rang	1990	2000	2010	2020
1	France (38,3 %)	Canada (27,7 %)	France (82,2 %)	France (55,1 %)
2	États-Unis (33,5 %)	France (24,4 %)	Canada (9,9 %)	Allemagne (12,7 %)
3	Canada (24,1 %)	Allemagne (17,3 %)	États-Unis (4,2 %)	Lettonie (6,2 %)

[1] Les deux seuls produits agricoles exportés de manière significative par le pays sont les dattes (73 millions de dollars en 2020) et le sucre raffiné (303 millions de dollars en 2020). Pour ce dernier produit, « l'entreprise privée CEVITAL importe du sucre brut qu'elle raffine dans ses entreprises et exporte vers l'Afrique ou l'Europe. La compétitivité du sucre algérien résulte de l'utilisation d'une énergie bon marché car subventionnée » (Bessaoud 2022, p. 107).

[2] En 2022, le blé est suivi par les importations de lait concentré (4,74 % du total des importations, soit 1,62 Mds USD), de maïs (2,89 %, soit 988 millions USD) et de minerais de fer (2,73 %, soit 934 millions USD) (données OEC).

4	Italie (3,7 %)	États-Unis (13,2 %)	Grèce (0,6 %)	Lituanie (6 %)
5	Syrie (0,3 %)	Mexique (9,5 %)	Australie (0,6 %)	Canada (6 %)
Total top 5	100 %	92,1 %	97,5 %	86 %
Volume total importé (t)	2 611 940	5 367 043	5 083 478	7 053 568

Source : FAOstat, matrices du commerce détaillé.

Afin de limiter les effets délétères de la dépendance du pays au blé importé, l'OAIC a tenté, ces dernières années, de poursuivre une stratégie de diversification de ses partenaires (Hales 2024a, pp. 10-11). Alors que l'Algérie ne comptait que cinq pays fournisseurs de son blé en 1990, ce chiffre monte à 13 pays en 2000 (dont 6 avec plus de 100 000 tonnes), à 14 en 2010 puis à 15 en 2020 (Tableau 12, p. 118).

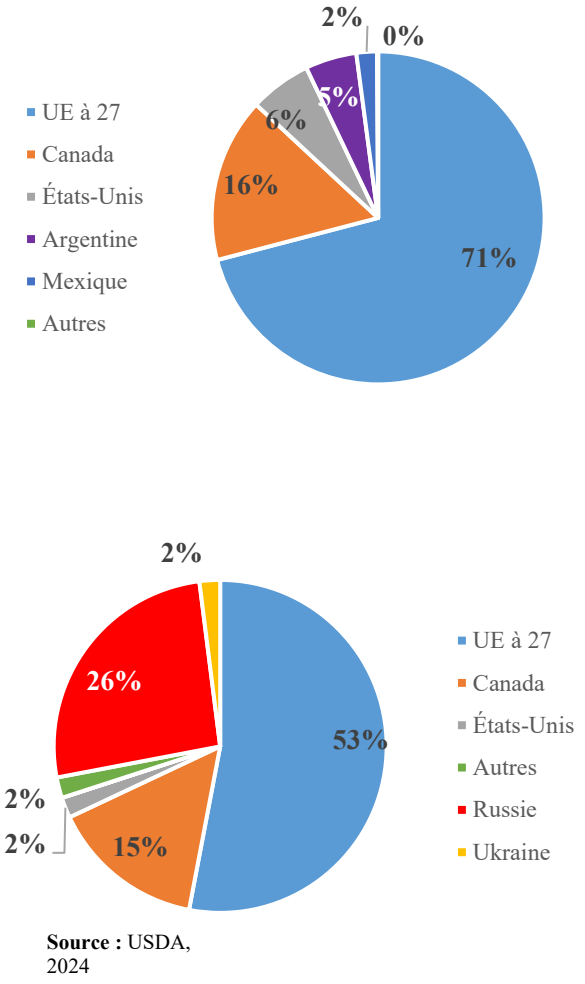

Source : USDA, 2024

Figure 34 Fournisseurs de blé de l'Algérie en 2018/2019 (haut) et en 2022/2023 (bas)

Plus récemment encore, l'Algérie s'est progressivement tournée vers les blés de la mer Noire, et principalement vers l'origine russe[1] (Figure 34, p. 119).

La vulnérabilité de l'Algérie par rapport à l'extérieur ne se circonscrit toutefois pas uniquement aux flux d'importation de blé et de leurs origines. Comme le montre le Schéma 4, p. 80, la disponibilité de capitaux est cruciale pour assurer l'approvisionnement en blé de pays dont le contrat social repose sur la disponibilité de pain à prix réduit, comme c'est le cas de l'Algérie. Ce pays peut ainsi se reposer sur ses ressources en hydrocarbures (Carte 13, p. 257) pour financer la facture d'importation, toutefois le pays est devenu extrêmement dépendant de ces revenus d'exportation. Les recettes pétrogazières représentent, selon les années et le prix du baril, entre 90 et 95 % des revenus à l'exportation et entre 40 et 60 % du budget de l'État (Baccarini, Copinschi, et al. 2021,

[1] La compétition entre blés français et russe sur le marché algérien est traitée plus spécifiquement en sous-partie 1.3, p. 381, partie III.

p. 20). Or les exportations nettes de pétrole sont, depuis le début du siècle, sur une pente descendante : entre 2005 et 2019, les exportations de barils algériens accusent une baisse de 55 %. Les recettes d'exportation ont ainsi atteint 20 milliards de dollars en 2020, le plus bas niveau depuis 2002 (Baccarini, Copinschi, et al. 2021, pp. 17-20).

L'équation d'un pays dépendant à la fois des importations de blé pour nourrir sa population et des exportations d'énergie pour maintenir ces flux d'importations (et tout le système de subventions alimentaires qui en découle) crée une double vulnérabilité externe. Ainsi en 2019, la facture des importations alimentaires a nécessité l'emploi de 22 % des recettes pétrolières (Daoudi, Bouzid 2020, p. 200). La crise de la pandémie de Covid-19 a donc été doublement difficile pour l'Algérie et son système économique : d'une part le prix du baril de pétrole s'est effondré (Jabeur, Serret 2022) et, d'autre part, les prix des céréales sur les marchés mondiaux ont augmenté (Figure 35, p. 120). Cette situation a mis le pays dans une situation extrêmement fragile et a rappelé les déficiences d'un système économique et alimentaire fondé sur une double dépendance (Gana 2020; *Coronavirus et chute des prix du pétrole, l'Algérie est dans la tourmente* 2020; Deveaux 2021; Tanchum 2021, p. 5).

Figure 35 Prix du blé (HRW) et du pétrole (Brent) sur les marchés mondiaux (janv. 1990-nov. 2024)

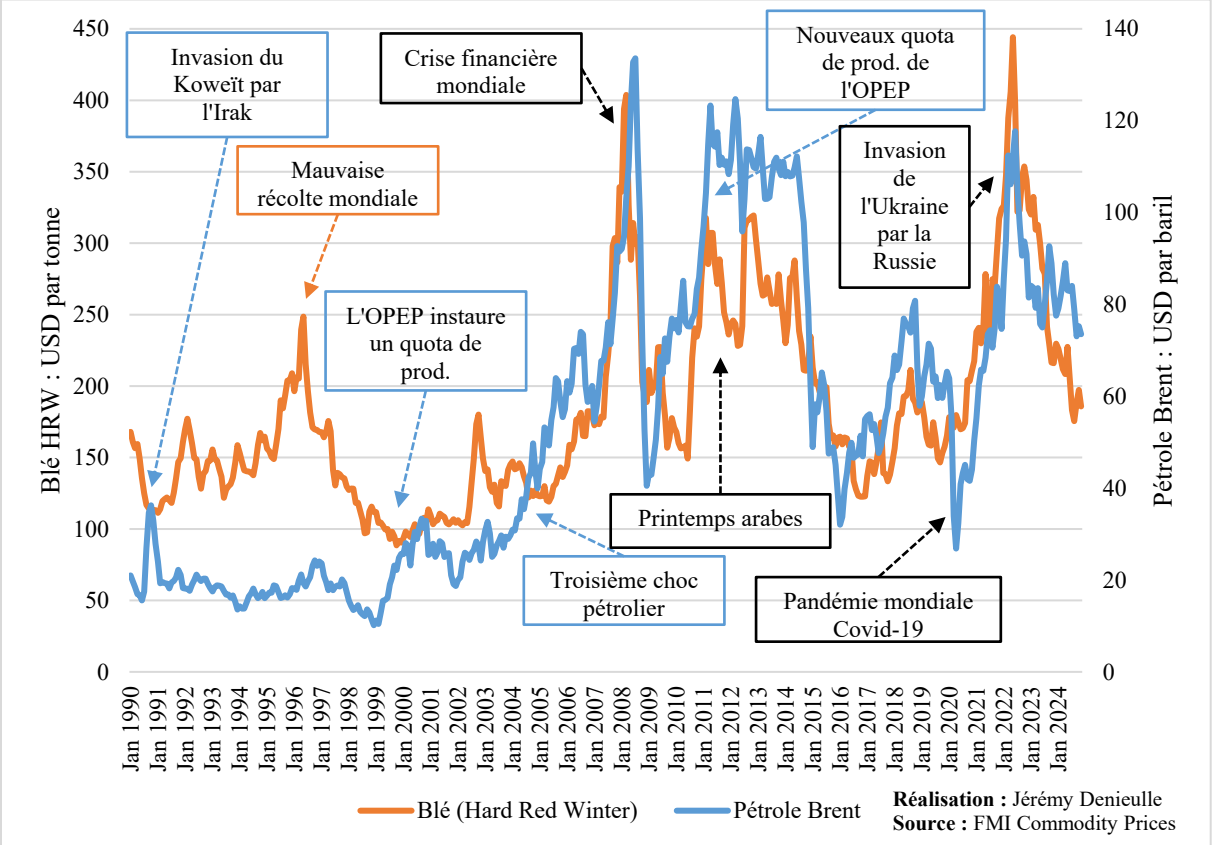

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 et ses conséquences sur les marchés mondiaux (Figure 35, p. 120) représente le dernier exemple en date des vulnérabilités de l'Algérie à l'extérieur, d'autant plus vu la place prise par la mer Noire dans la liste des

fournisseurs de blé du pays (Figure 34, p. 119). Le 2 mars 2022, quelques jours après l'événement, le journal Le Monde affirmait ainsi qu'« une rupture des approvisionnements ou une envolée des cours surviendrait à un moment très délicat pour l'Algérie […]. Ses réserves actuelles couvrent six mois de sa demande dans un contexte d'inflation globale des prix alimentaires et de tensions sociales » (Imbert, Sallon, Zerrouky 2022). Malgré le fait que la vulnérabilité de l'Algérie face à cette crise internationale soit jugée « gérable », du fait d'une faible dépendance au blé ukrainien, le pays a subi une forte inflation sur les prix de l'énergie et de l'alimentation (Brahimi, Ouadi, Hamoudi 2023, p. 19). L'État a mis en place des mesures commerciales afin d'atténuer les effets de la crise : l'interdiction d'exporter des céréales, la certification de nouveaux fournisseurs ou le rachat de stocks céréaliers étrangers (Al-Saidi 2023, p. 12). Ces vulnérabilités d'origine exogène renseignent sur les fragilités internes de l'Algérie vis-à-vis de sa dépendance au blé importé et à l'exportation d'énergie.

2.2.2.2. Fragilités internes : sécurité alimentaire, paix sociale et contraintes budgétaires

Le Schéma 4, p. 80 présente les ressorts du contrat social liant les États (principalement d'Afrique du Nord, mais aussi du Moyen-Orient) et leur population vis-à-vis de la disponibilité des produits issus du blé à des prix peu élevés. Dans le cadre de l'Algérie, nous l'aurons compris, ce contrat social repose sur la gestion par l'OAIC de tous les échelons de la filière du blé, depuis l'importation jusqu'à la consommation via un système de subventions alimentaires. Le tout est financé par les exportations pétro-gazières, dont le pays est donc fortement dépendant pour le maintien de son budget. Naissent ainsi d'importantes fragilités internes, qui révèlent une certaine précarité de ce système, à tel point que l'on a pu se demander si l'on se dirigeait vers « la fin du contrat social » (Abis 2023a, p. 150).

Figure 36 Évolution du budget de l'État algérien (1990-2020)

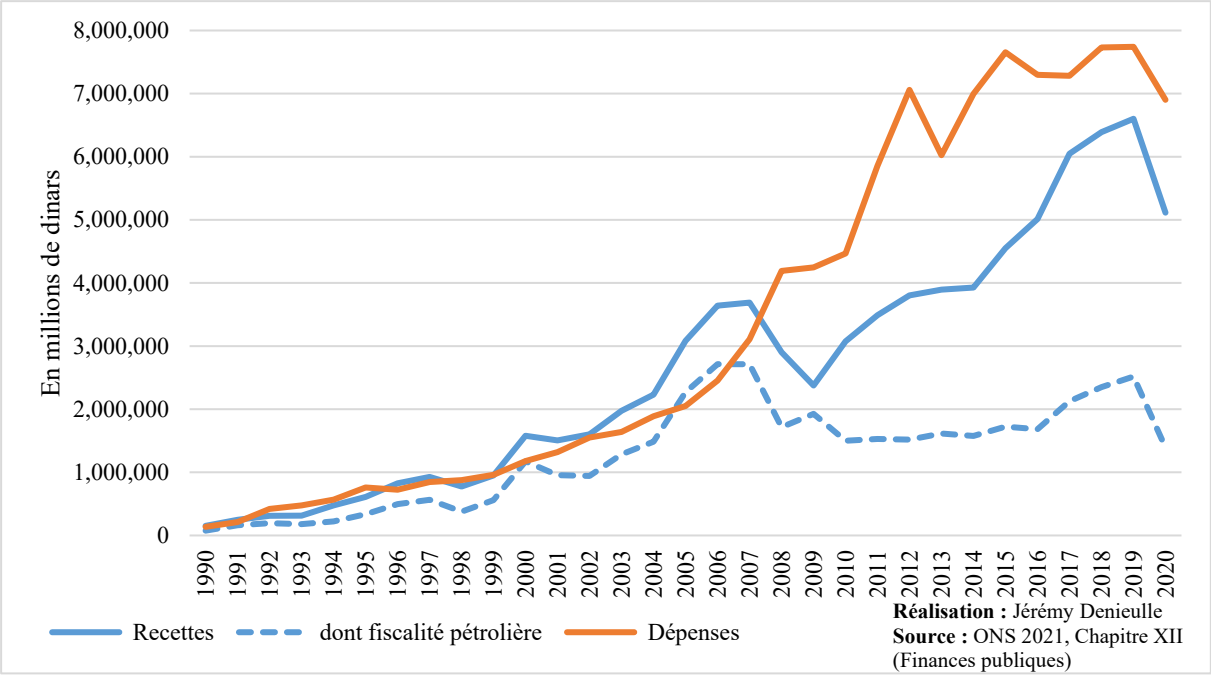

Réalisation : Jérémy Denieulle
Source : ONS 2021, Chapitre XII (Finances publiques)

La Figure 36, p. 121 présente l'évolution du budget de l'État algérien entre 1990 et 2020. Ce graphique met en exergue un déficit qui se creuse depuis le milieu des années 2000 : la crise financière mondiale de 2007-2008 est bien visible à la fois sur les recettes liées à la fiscalité pétrolière qui ont chuté et sur les dépenses qui ont augmenté, dans un contexte d'inflation mondiale des prix de l'alimentation notamment. Des émeutes avaient d'ailleurs émaillé l'Algérie en 2008[1] (Beaugé 2008). La crise de 2011, durant laquelle l'État redouble d'efforts budgétaires dans un contexte de pressions sociales très fortes (Taleb 2010) et se presse d'acheter d'importantes quantités de blé (Parent 2011), est elle aussi clairement visible. Le dérapage budgétaire de l'Algérie, s'il est loin d'être uniquement le fait des subventions alimentaires[2], pose question quant à la capacité de l'État de maintenir un système sur lequel son contrat social est pourtant basé (Sereni 2023). Le président Abdelmadjid Tebboune répète d'ailleurs à l'envi que « l'Algérie est un État social et le restera » (*Président de la République : nous restons attachés à la politique sociale de l'Etat* 2024), malgré la difficulté évidente à maintenir un système si coûteux.

> « Dans le cas d'une stabilisation du marché pétrolier au cours actuel[3], la détérioration des termes de l'échange affecterait les comptes publics, puis par rétroaction une demande interne fortement dépendante des dépenses publiques. La détérioration de la position extérieure conduirait les autorités à geler les investissements publics et à dévaluer la monnaie nationale pour gonfler les recettes publiques et contenir le déficit budgétaire. Une inflation en partie importée pèserait sur le pouvoir d'achat des consommateurs et les anticipations d'investissements. […] Le déficit budgétaire continuerait de se creuser. L'État ne serait plus en mesure d'absorber le surplus de l'offre sur le marché du travail et de maintenir les subventions sur les biens de première nécessité. Les tensions sociales s'exacerberaient et mettraient en péril la stabilité politique. Ce scénario, *a priori* théorique et extrême, n'est pas totalement improbable… »
>
> (Mezouaghi 2015, p. 29)

Le déficit naissant est également à replacer dans le cadre d'un État clientéliste (Hachemaoui 2013) et d'un système généralement opaque facilitant l'émergence des affaires. Citons à titre d'exemple l'affaire dite des moulins du Tell qui, en 2001, a révélé à l'opinion une vaste opération de corruption et de détournement de fonds publics impliquant une soixantaine de personnes, pour un préjudice total estimé à 24 milliards de dinars. Des peines de prison fermes de plusieurs années ont été prononcées à l'encontre de plusieurs personnalités impliquées

[1] Notons ici que des émeutes de la faim avaient eu lieu en Algérie en 1988 ayant fait plusieurs centaines de morts (*Il y a 20 ans, les émeutes de la faim* 2008). Depuis l'indépendance du pays, c'est la première fois que l'armée de libération nationale est envoyée contre des manifestants, sur lesquels elle tire à balles réelles (Blanc 2020b, pp. 312-313).

[2] En 2022, les subventions pèsent pour 6 000 milliards de dinars (40 milliards d'euros) pour un PIB estimé à environ 24 000 milliards de dinars (162,53 milliards d'euros). Ce sont 2 000 milliards de dinars (13,54 milliards d'euros) qui sont consacrés aux subventions dans les secteurs de l'habitat, de la santé et de la famille. Les subventions aux produits de base (semoule, pain, sucre, huile, lait) représentent pour leur part environ 1 % du PIB (Sereni 2023).

[3] En 2015, les prix du pétrole ont chuté (Figure 35, p. 30) depuis le milieu de l'année 2014, dans le contexte d'une offre surabondante (principalement en provenance des États-Unis et d'Arabie saoudite) et à une demande en baisse à cause d'un ralentissement de la croissance mondiale (Goetz 2015).

(Mekfouldji 2006). Plus récemment, les moulins d'El Harrouch[1] ont également été le théâtre d'une vaste affaire alors que leur directeurs, plusieurs responsables, des grossistes et des commerçants ont été accusés de la vente de semoules au marché noir durant la crise du coronavirus, ce qui aurait « contribué à exacerber la crise et la raréfaction du produit dans toute la région » (Chahine 2021).

Les affaires remontent d'ailleurs jusqu'au plus haut niveau de la filière. En 2019, Abderrahmane Bouchahda, alors directeur général de l'OAIC, avait secoué tout le secteur en fermant près de 50 moulins et en en plaçant 300 autres sous surveillance de l'office sur fond de suspicions de corruption (Maussion 2021). Bouchahda avait pris la direction de l'OAIC en 2019, prenant la suite de Mohamed Belabdi, accusé d'avoir gonflé des factures et effectué de fausses déclarations. En fin d'année 2020, Bouchahda lui-même est démis de ses fonctions[2] et placé en détention provisoire en compagnie de huit responsables provinciaux de l'office, accusés de corruption dans l'affaire d'un vraquier transportant 40 000 tonnes de blé avarié en provenance de Lituanie (Filali 2021; Olodo 2021). La corruption semble même généralisée au sein de la filière, ce qui attire l'attention du président qui a appelé, en 2024, à la création d'un nouveau grand pôle agroalimentaire. Des moulins privés, qui ont relevé les quotas qui leur sont normalement attribués par la loi, auraient ainsi acheté du blé à prix subventionné à l'OAIC pour le revendre au marché noir à des prix bien plus élevés ; ou seraient même allés jusqu'à revendre directement ce blé à des paysan, qui à leur tour l'auraient revendu à l'office (Bensebaini 2024). Par ailleurs, et si la dimension essentielle du *Hirak*[3] reste de nature politique, cette révolte également économique permet de « dévoiler l'étendue du capitalisme de connivence ainsi que l'ampleur des phénomènes de prédation et de corruption qui règnent dans le pays » (Safir 2020).

Dans ce contexte interne complexe se multiplient les appels à une profonde réforme du système de subventions alimentaires, d'autant que les plus récentes études sur les dépenses budgétaires des ménages algériens de l'ONS (2011) montrent que les ménages aisés consomment plus de produits subventionnés que les ménages modestes (Bessaoud 2022, p. 63). Le phénomène de surconsommation et de gaspillage pour le pain pèserait également lourd, même si l'on manque d'études sur le sujet[4]. En 2020, dans un objectif de réaliser des économies sur les subventions alimentaires, le gouvernement a annoncé la fin des ventes de blé dur subventionné au secteur industriel, de même que le blé tendre subventionné qui ne serait pas utilisé pour la réalisation de pain (Hales 2021a, pp. 9-10). La décision, apparemment inattendue

[1] Situés dans la wilaya de Skikda dans l'est de l'Algérie, ces moulins sont détenus par l'État.

[2] Selon nos entretiens, il ressort d'ailleurs que le poste de directeur général de l'OAIC soit un « poste à risque », pour citer l'une de nos sources. À la fin d'année 2024, dans un moment d'incertitude à la tête de l'institution, il semble que celle-ci n'avait plus de directeur général.

[3] Le *Hirak*, mot signifiant « mouvement » en arabe, est une série de manifestations qui ont lieu dans tout le pays entre 2019 et 2021. Originellement l'objectif de ces mouvements populaires, fortement réprimés par le régime, était de s'opposer à la candidature du président Abdelaziz Bouteflika à un cinquième mandat. Celui-ci démissionne le 2 avril 2019 sous la pression de l'Armée nationale populaire, avant qu'Abdelmadjid Tebboune n'accède à la présidence après l'élection contestée de décembre 2019.

[4] Les appels à limiter la surconsommation et le gaspillage du pain se multiplient en Algérie de la part des autorités (Hales 2024b, p. 6). En mars 2024 le ministre du Commerce et de la promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a annoncé la tenue d'une campagne nationale contre le gaspillage des produits alimentaires. Selon lui, ce sont 900 millions de baguettes qui sont gaspillées chaque année ; dont 100 millions pendant le mois du Ramadan (Lyes 2024).

par les acteurs industriels, a créé des problèmes d'approvisionnement et des hausses de prix sur certains produits qui ont toutefois poussé le gouvernement à donner un « temps de transition » supplémentaire au secteur pour s'adapter (Hales 2021b, p. 17).

Mais l'élément le plus sensible du système de subvention algérien concerne bien les subventions généralisées sur les produits de base pour les consommateurs (pain, semoule, sucre, huile, lait, eau, électricité, gaz, transports, etc.) (Bouchafaa 2018). Les premières bases des réformes ont été jetées par la loi finance 2022, adoptée par les députés algériens à la fin d'année 2021. L'objectif est de mieux cibler les subventions vers les foyers qui en auraient le plus besoin, sur un modèle peut-être similaire à celui mis en place par l'Égypte en 2014 (3.2.2.2, p. 159). Mais un tel système est aujourd'hui difficile à mettre en place, selon l'économiste Mohand Touazi cité par RFI : « techniquement, ce sera très difficile parce que le préalable serait d'avoir un appareil statistique fiable et complet pour bien cibler ceux qui en ont réellement besoin. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. De plus, le secteur informel est tellement important que personne ne connaît qui gagne quoi effectivement » (*Algérie: le président acte la fin des subventions sur des produits de base* 2022).

La fin des subventions sur les produits de base annoncée par la loi finance 2022 n'est, à ce jour, pas encore mise en place et nécessitera probablement un travail long, difficile et périlleux de la part de l'État algérien s'il souhaite vraiment aller au bout de sa réforme. Le ministre des Finances Laaziz Faid est d'ailleurs revenu sur le sujet devant le Conseil de la nation algérien[1] en fin d'année 2023, insistant sur le caractère « complexe et sensible » de la réforme (Imadalou 2023). Pour que la révision de la politique des subventions généralisée, qui devait initialement être mise en place au deuxième semestre 2021, ait lieu ; il a en outre estimé que la mise en place d'une identification statistique d'une carte nationale d'éligibilité était nécessaire, ce qui n'est pas encore le cas. Le Premier ministre Aïmene Benabderrahmane a de plus annoncé, en octobre 2023, l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée aux transferts sociaux en 2024[2], dans une période d'inflation galopante en Algérie (Meddi 2024).

Conclusion du chapitre 2

L'analyse des trajectoires historiques et contemporaines de la consommation de blé en Algérie met en lumière comment cette céréale est devenue bien plus qu'un simple produit alimentaire. Elle constitue aujourd'hui l'un des piliers d'un contrat social implicite entre l'État et la société algérienne. Cette centralité du blé, et particulièrement du pain, est l'héritage d'une histoire longue façonnée depuis l'Antiquité jusqu'à la colonisation française puis à la période postcoloniale. Progressivement renforcée par une urbanisation accélérée, des transformations démographiques majeures, ainsi que par les choix politiques de l'État algérien, la place centrale

[1] Dans le système bicaméral algérien, le Conseil de la nation est la chambre haute du parlement et détient le pouvoir législatif avec la chambre basse, l'Assemblée populaire nationale.

[2] L'enveloppe, qui était de l'ordre de 2 714 milliards de dinars en 2023 (19,17 % du budget de l'État) a augmenté de 181 milliards de dinars en 2024 pour s'établir à 2 895 milliards. Cette enveloppe est donc essentiellement consacrée aux subventions des produits de large consommation (lait, céréales, huiles, sucre) et à l'énergie (Imadalou 2023).

du blé dans l'alimentation s'est consolidée en réponse notamment aux impératifs de stabilité sociale et de légitimité politique du régime postcolonial.

Cette évolution a cependant conduit à une dépendance structurelle croissante vis-à-vis des marchés internationaux de céréales. L'État algérien, en tentant de sécuriser les approvisionnements essentiels au maintien de la paix sociale, se trouve exposé de manière durable aux fluctuations des marchés mondiaux et aux aléas des prix internationaux du blé, eux-mêmes conditionnés par des dynamiques économiques et géopolitiques globales complexes. Ainsi, si le modèle alimentaire mis en place depuis l'indépendance a permis de préserver une certaine stabilité interne, il a simultanément instauré une vulnérabilité structurelle persistante.

Aujourd'hui, cette dépendance limite considérablement la marge de manœuvre des dirigeants algériens en matière de réformes économiques et sociales. Toute tentative d'ajustement ou de réduction des subventions sur le pain se heurte simultanément à des contraintes externes, liées à la volatilité des prix internationaux du blé et des hydrocarbures, dont l'Algérie est dépendante pour garantir ses réserves en devises ; et à des pressions internes, incarnées par des attentes sociales importantes. Le cas algérien constitue ainsi un exemple particulièrement révélateur de la manière dont les choix politiques passés et actuels, associés aux évolutions démographiques et économiques, peuvent conduire à une forme de dépendance alimentaire particulièrement complexe à résoudre.

Si la trajectoire algérienne présente des caractéristiques spécifiques – notamment le rôle central de l'État dans l'organisation de la filière et la subvention massive du pain comme outil de stabilité sociale et politique –, elle n'est pas isolée dans le contexte nord-africain. L'Égypte partage ainsi avec l'Algérie une consommation très ancienne du blé, une dépendance profonde, un système de subvention du pain et une filière du blé certes centralisée autour de l'État elle aussi, mais ayant subi des phases de libéralisation plus poussée. Le Nigeria, à l'inverse, illustre une trajectoire de dépendance bien plus récente, façonnée par l'urbanisation rapide et par des dynamiques économiques largement influencées par le développement de la rente pétrolière dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Dans ce pays, l'État joue par ailleurs un rôle beaucoup plus limité dans la structuration de la filière du blé. Ce produit y revêt également un caractère moins stratégique qu'en Algérie ou qu'en Égypte.

3. Héritages historiques et mutations contemporaines de la consommation égyptienne de blé : un produit stratégique sous haute tension

Bien que l'Égypte soit aujourd'hui le premier importateur mondial de blé, cette situation contraste fortement avec son passé agricole et alimentaire. Depuis l'Antiquité, l'Égypte a occupé une place centrale dans l'approvisionnement céréalier du monde méditerranéen, notamment sous les périodes pharaonique, gréco-romaine et byzantine. Son agriculture irriguée, reposant sur les crues du Nil, avait permis l'émergence de surplus céréaliers qui assuraient non seulement la sécurité alimentaire interne mais aussi l'exportation. Toutefois les mutations économiques, démographiques et politiques modernes ont progressivement érodé la capacité d'exportation de la céréaliculture égyptienne. La croissance rapide de la population, l'urbanisation, les changements dans les régimes alimentaires et l'intégration croissante de l'Égypte dans la mondialisation agricole depuis le XIX^{ème} siècle, combinés à des contraintes structurelles qui limitent les capacités productives, ont conduit à une augmentation rapide de la demande en blé et à une dépendance aux marchés mondiaux.

Cette trajectoire a ainsi transformé l'Égypte d'un grenier méditerranéen en un importateur structurellement dépendant des marchés internationaux pour nourrir sa population. Cette dépendance a acquis une dimension (géo)politique majeure, le blé jouant en effet un rôle central autant pour la stabilité sociopolitique que pour les relations internationales du pays. Le pain, en Égypte, est devenu un enjeu aussi bien qu'un levier politique majeur pour les régimes qui se sont succédé depuis la période nassérienne. Il s'agira dans ce chapitre de voir comment l'Égypte est passée du grenier à blé de la Méditerranée à l'un des plus importants importateurs mondiaux. Nous analyserons comment, à l'aune de cette trajectoire particulière, le blé est devenu un produit stratégique pour le pays, son approvisionnement étant devenu un indicateur de la stabilité politique du régime. Dans un premier temps, nous analyserons donc les dynamiques historiques et processus qui ont conduit à l'enracinement contemporain de la dépendance égyptienne au blé (3.1, p. 126). Nous nous arrêterons ensuite sur la structure de la filière égyptienne du blé dans laquelle l'État garde une place centrale, signe de l'aspect hautement stratégique de cette céréale pour les dirigeants égyptiens (3.2, p. 139).

3.1. De grenier à blé à premier importateur mondial : dynamiques et enracinement de la dépendance égyptienne au blé

Si le rôle historique de l'Égypte dans la production et l'exportation de surplus céréalier est bien établi depuis l'Antiquité, la transition vers une dépendance croissante et structurelle vis-à-vis des marchés internationaux s'est opérée à travers des dynamiques sociales, économiques et politiques qui ont participé à transformer le régime alimentaire égyptien. Cette évolution a été renforcée par une croissance démographique rapide, l'urbanisation du pays de même que sa situation économique. En effet le système égyptien de subventions sur le pain, mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est toujours en place et a exercé une influence déterminante sur ces mutations. Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, on observe ainsi que la demande en blé a connu une très forte augmentation, jusqu'à ce que le pain ne devienne la

denrée de base la plus centrale pour l'immense majorité des Égyptiens. Dans le même temps, les contraintes croissantes pesant sur la production nationale ont freiné la capacité du pays à répondre à ces besoins grandissants. Depuis les années 1950 et alors que le système de subventions se renforçait dans le sillage des politiques socialistes de l'époque nassérienne, l'Égypte s'est enfoncée progressivement dans une grande dépendance aux marchés céréaliers mondiaux.

Nous reviendrons ici tout d'abord sur les dynamiques historiques et économiques au long cours qui ont conduit à la situation actuelle (3.1.1, p. 127). Il s'agira de comprendre en quoi la profondeur historique et culturelle du blé – et du pain – est essentielle à l'analyse des dynamiques plus récentes. Dans un second temps donc, nous analyserons comment les choix politiques des régimes successifs, les tendances démographiques et les transformations des régimes alimentaires ont contribué à enraciner la dépendance du pays (3.1.2, p. 131).

3.1.1. De la centralité du pain : héritages historiques et dynamiques au long cours du « grenier à grains » égyptien

Pour l'Égypte peut-être plus encore que pour l'Algérie, un détour historique s'impose afin de saisir la centralité du blé, et donc du pain, dans la diète locale. En Méditerranée, le blé est la « céréale fondamentale de la botanique préhistorique et du répertoire végétal » (Essid 2012, p. 55). Le pain y est un symbole civilisationnel, et sa consommation différencie l'agriculteur grec du barbare « mangeur de viande » puisque son élaboration requiert technique, savoir-faire et organisation (Kaplan 2002; Bonjean, Vermander 2021, p. 394). C'est d'ailleurs en Égypte qu'a été inventée, vers 2 500 avant notre ère, la levée de la pâte à pain par fermentation (Paul Balta in Essid 2012, p. 63). Après l'unification du pays au IV^{ème} millénaire avant notre ère sous le règne du roi Narmer, l'agriculture irriguée s'est fortement développée sur les rives du Nil. L'utilisation des crues du fleuves a donc très tôt conditionné la stabilité alimentaires, et donc socio-politique, du pays (Blanc 2014a, p. 25). Avant la conquête d'Alexandre le Grand (332 av.

Figure 37 Sennedjem et son épouse Iy-Néferti représentés dans les champs d'Iaru, le monde de l'Au-Delà, en train de semer et de récolter du blé (~1295-1213 av. J.-C.). Photographie par Charles K. Wilkinson, Metropolitan Museum of Art (domaine public)

J.-C.), dans l'Égypte pharaonique, le blé et l'orge constituent la base de l'alimentation (pain et bière) et des salaires, versés en nature. Les flux et reflux du Nil rythment la vie des populations, tandis que l'État centralisé a comme fonction l'administration du grenier dans le cadre de cette économie agraire (Desplancques 2020, pp. 12-13). Durant la période pharaonique (~3150 av. J.-C. à 332 av. J.-C.), la céréale dominante est l'amidonnier, puis le blé dur à partir de la période ptolémaïque (ou royaume lagide ; 305 av. J.-C. à 30 av. J.-C.) (Bowman, Rogan 1999, p. 5). Après sa conquête, Alexandre le Grand fait de l'Égypte un grenier à blé destiné à supporter ses conquêtes vers l'Asie (Bonjean 2016, p. 18).

L'annexion du royaume lagide par l'empire Romain en 30 av. J.-C. inaugure la période romaine de l'Égypte, qui demeure une province impériale jusqu'à la conquête musulmane de 641 (voir à ce sujet la thèse de doctorat de Rossi 2011). Aux yeux de Rome, le blé égyptien a comme vocation fondamentale d'être exportée vers la péninsule italienne. Il semble qu'en annexant l'Égypte, Octave, le futur empereur Auguste (au pouvoir entre 27 av. J.-C. et l'an 14 de notre ère), ait clairement ambitionné de mettre la main sur le blé nilotique (Abulafia 2011, p. 267). La capitale de l'empire, dans l'incapacité d'être autosuffisante en céréales, doit recourir à des envois de blé depuis ses provinces d'Afrique du Nord. L'historien Tacite, né en l'an 58 et décédé en 120, dans le second livre de ses Annales, chapitre 59, indique que la province jouit d'un statut particulier aux yeux d'Auguste. En effet, ce dernier « craignait que l'Italie ne fût affamée par le premier ambitieux qui s'emparerait de [la] province » d'Égypte (traduction J. L. Burnouf, 1859). La domination des Grecs puis des Romains sur le territoire entraîne des changements dans l'alimentation des Égyptiens. Progressivement l'amidonnier (*triticum dicoccum*, en grec *olyra*, un blé vêtu[1]) est ainsi remplacé par du froment, ou blé dur (*triticum durum,* en grec *pyros*, un blé nu), que les Grecs préféraient. L'amidonnier était utilisé pour fabriquer une sorte de bouillie tandis que le froment servait à la confection de pains ronds et plats. Ce dernier était également plus recherché pour l'exportation, et disposait donc d'une valeur commerciale supérieure à l'amidonnier (Legras 2004, pp. 154-155).

Durant la période impériale, de « par ses richesses et son importance essentielle dans l'approvisionnement en blé de Rome, l'Égypte et sa capitale Alexandrie ont eu un statut spécifique et ont toujours fait l'objet d'une étroite surveillance du pouvoir impérial » (Clavé, Teyssier 2019, pp. 130-133). La province paie ainsi, annuellement, un tribut en blé à la capitale impériale dont l'approvisionnement repose en partie sur sa production céréalière[2] (Gowayed 2009, p. 29). L'Égypte n'est toutefois pas seule à approvisionner Rome : une mauvaise crue du Nil, en l'an 99, relatée par Pline le Jeune dans son Panégyrique[3], témoigne de l'adaptabilité romaine en la matière. Alors que les greniers d'Alexandrie sont pleins de grains grâce à une

[1] On parle d'une céréale à grain vêtu, par opposition à celles dont le grain est nu, pour désigner une céréale dont le péricarpe du grain reste attaché à celui-ci après battage. Pour la consommation humaine, le grain vêtu doit d'abord être débarrassé de cette enveloppe.

[2] Notons ici que cette représentation de l'Égypte comme ancien grenier à grains demeure vivace. Ainsi, une journaliste de Reuters rappelait en 2013, à propos des difficultés du pays à maintenir ses stocks de blé, que « bien que l'Égypte soit l'une des plus anciennes civilisations agricoles, autrefois grenier de l'Empire romain, elle n'est plus en mesure de nourrir sa population » (McFarlane 2013).

[3] Le Panégyrique de Trajan est un discours en prose prononcé par Pline le Jeune à l'occasion de sa nomination au Sénat romain, en l'an 100 et publié quelques années plus tard dans une version retravaillée par son auteur. Ce texte est l'occasion de grands éloges sur l'empereur Trajan (98-117).

récolte abondante en 98, l'approvisionnement de Rome se serait recentré sur d'autres provinces de l'empire afin d'éviter la disette en Égypte (Blouin 2004). Une partie substantielle du portrait du prince dressé par Pline le Jeune concerne cet évènement, qu'il utilise pour montrer la bienveillance de Trajan d'une part, et le fait que Rome ne repose pas uniquement sur le blé égyptien pour l'annone[1]. Car, à l'époque déjà, l'idée est largement repandue que le blé égyptien assure la stabilité de la capitale de l'empire. Or l'objectif de Pline le Jeune, dans son discours, est de montrer que si Rome est capable de se passer du blé égyptien lors d'une année marquée par une mauvaise crue du Nil, l'Égypte a besoin de Rome pour se nourrir dans un tel moment[2].

> « (4) Après quoi, que le Nil, s'il veut, se contente de son lit et garde les dimensions d'un fleuve : Rome n'en a cure et l'Égypte non plus ; la seule différence sera que les bateaux partiront de là-bas légers et vides et semblables à ce qu'ils étaient au retour, d'ici au contraire pleins et chargés et comme ils étaient à l'aller ; et la mer ne jouant plus son rôle dans le même sens, c'est au départ d'ici qu'ils souhaiteront des vents légers pour les porter et abréger leur course. (5) Il paraîtrait déjà extraordinaire, César, que la défaillance de l'Égypte et l'arrêt du Nil aient été sans retentissement sur l'annone de la Ville ; or grâce à tes soins, elle a regorgé au point de fournir la double preuve que nous pouvons nous passer de l'Égypte, mais pas l'Égypte de nous. »
>
> (Pline le Jeune, Panégyriques, 31, 4-5, trad. M. Duby, in Blouin 2004)

Par la suite, sous la domination byzantine (330 à 619), l'Égypte demeure un grenier à blé, cette fois-ci pour Constantinople (Gascou 2012; Bowman, Rogan 1999, p. 22), tandis que Rome s'approvisionne principalement en Afrique du Nord et en Sicile (Blanc 2014a, p. 30). Dès le VII^{ème} siècle et après les conquêtes musulmanes, le canal de Trajan[3] est réouvert afin d'envoyer le blé nilotique vers l'Arabie via la mer Rouge[4]. Sous le sultanat mamelouk d'Égypte (1250-1517), l'agriculture égyptienne se diversifie vers de nouvelles cultures commerciales dédiées à l'exportation, comme la canne à sucre ou le coton, au dépens d'une partie des céréales et bien que le blé demeure la base de l'alimentation des populations (Bowman, Rogan 1999). Selon l'historien Eliyahu Ashtor, la fin de l'époque mamelouke est marquée par un déclin économique : malgré la capacité de l'Égypte à exporter encore du blé et de l'orge, les réserves de sécurité sont insuffisantes en cas de mauvaises crues, et la population appauvrie doit substituer des grains inférieurs (orge, millet) au froment dans son régime (Söderberg 2007, p. 190). A la veille de la conquête ottomane, l'Égypte produit toujours un surplus céréalier appréciable, mais la pression démographique et fiscale l'empêche d'atteindre l'abondance qui fit sa réputation dans l'Antiquité. Sous domination ottomane (1517-1798), l'Égypte participe à l'approvisionnement céréalier de la Sublime Porte et des différentes provinces de l'empire, mais aussi du reste du monde méditerranéen, comme le note F. Braudel pour le XVI^{ème} siècle : « à Valence, en

[1] L'annone désigne l'approvisionnement en grains de la ville de Rome et le service public chargé de gérer cet approvisionnement puis de distribuer le blé, sous l'égide du préfet de l'annone.
[2] Cette idée est remise en question par l'historienne Katherine Blouin, qui estime qu'il est plus réaliste que l'empereur ait laissé l'Égypte jouir de ses propres surplus en blé issus de la campagne précédente plutôt que Rome ait pu envoyer du blé à Alexandrie (Blouin 2004).
[3] Ce canal antique, qui a porté plusieurs noms (canal des pharaons, de Nékao, de Darius, de Ptolémée ou encore de Trajan) assure la liaison entre le delta du Nil et la mer Rouge. Sa date de construction initiale n'est pas connue avec précision.
[4] Source Encyclopaedia Britannica : https://www.britannica.com/place/Egypt/From-the-Islamic-conquest-to-1250 (consulté le 03/03/2025).

Espagne, à Gênes, à Rome, on mange du blé d'Égypte ou de l'Égée » (Braudel 2017a, p. 212). Le blé nilotique est d'ailleurs assez stratégique pour l'Empire ottoman pour que celui-ci interdise son exportation hors de ses frontières à la fin du XVII^{ème} siècle, à un moment où l'accroissement des besoins se fait ressentir (Blanc 2014a, p. 33).

À la veille du XIX^{ème} siècle, marqué par une ingérence européenne croissante dans les affaires égyptiennes, le pays est donc toujours en capacité d'exporter ses surplus céréaliers. Après l'introduction dans les années 1820 dans le pays d'une variété de coton à fibre longue extrêmement rentable sur les marchés internationaux, le coton Jumel, la culture de grains -moins rentable- accuse un certain recul (Bowman, Rogan 1999). L'ouverture en 1869 du canal de Suez consacre l'intégration du pays au marché mondial, dans un contexte marqué par une forte demande en coton[1]. À partir de 1882 les Britanniques administrent le territoire égyptien et y réalisent d'importants investissements, notamment dans l'agriculture. L'ancien système d'irrigation à crue (bassins inondés annuellement) est peu à peu remplacé par une irrigation pérenne contrôlée. Entre 1880 et 1920, plusieurs barrages majeurs sont construits (barrage du Caire en 1890, d'Assiout en 1902, premier barrage d'Assouan 1902 puis surélevé en 1912), de sorte que, dans les années 1920, environ 80 % des 5 millions de feddans cultivés sont désormais irrigués toute l'année (*ibid* 1999, p. 3). Cette révolution agricole permet d'accroître les rendements et d'introduire des cultures d'été comme le riz et le maïs en complément du coton. Paradoxalement, la production vivrière parvient mal à suivre la demande intérieure. D'une part, la population égyptienne entame une forte croissance (de ~4 millions d'habitants vers 1800 à plus de 10 millions vers 1900) grâce à l'amélioration générale de la santé et de la stabilité relative de la *Pax Britannica*[2]. D'autre part, les grands propriétaires terriens (dont nombre de colons européens et de familles de notables égyptiens) privilégient les cultures commerciales d'exportation. Nous verrons par la suite que le nécessaire arbitrage entre la production de cultures de rente dédiées à l'exportation et la production d'alimentation pour la population locale reste un dilemme pour l'agriculture égyptienne aujourd'hui (cf. chapitre 3 partie II, p. 283).

Le blé, qui occupait encore une place prépondérante dans l'assolement au début du XIX^{ème} siècle, voit sa part diminuer face au coton, à la canne à sucre et, dans le delta Nord, au riz. Vers le milieu du XX^{ème} siècle, la dépendance alimentaire de l'Égypte devient manifeste. Le pays, autrefois exportateur net de blé, doit commencer à en importer pour nourrir ses habitants. La réduction des surfaces emblavées en blé, l'accroissement de la demande *via* une urbanisation rapide et la stagnation des rendements font qu'à la sortie de la Seconde Guerre mondiale « l'Égypte, jadis grenier à blé, [est] déjà devenue importatrice » (Besançon 1977). Durant la monarchie libérale (1922-1952), les gouvernements tentent bien de relancer la production céréalière, notamment durant la Seconde Guerre mondiale alors que l'importation devient difficile, mais sans rattraper le retard. En 1940, l'Égypte connaît malgré tout une surproduction

[1] Au moment de la guerre de Sécession (1861-1865), le sud des États-Unis n'est en effet plus en capacité d'exporter son coton, qui provenait en majorité des États sécessionistes dont l'économie se basait sur l'esclavagisme.

[2] La *Pax Britannica* (paix britannique, sur le modèle de la *Pax Romana*) correspond à une période durant laquelle le Royaume-Uni, via son empire, possède la suprématie sur les routes maritimes du monde. Cette période s'étend du début du XIX^{ème} siècle après la fin des guerres napoléoniennes (1815) jusqu'à la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

temporaire de blé qui fait chuter les prix, incitant les agriculteurs à semer moins l'année suivante, ce qui aboutit à une pénurie et à des émeutes au Caire en 1941 (Pierbattisti 2009, p. 6). Le pouvoir réagit en encadrant fortement le secteur céréalier : des quotas de culture du blé sont imposés[1] et l'État subventionne le pain pour éviter les troubles sociaux (Kherallah et al. 2000, p. 3). Ces mesures préfigurent les politiques alimentaires de l'ère nassérienne (1954-1970) qui mettent en place un véritable contrat social entre la population et ses gouvernants, centré sur la disponibilité de pain à bas prix (Schéma 4, p. 80).

3.1.2. L'Égypte face à sa dépendance croissante au blé importé depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle

Depuis 1961, la consommation de blé en Égypte a connu d'importantes périodes d'augmentation (Figure 38, p. 132) qui semblent cohérentes avec celles observées pour l'ensemble de l'Afrique du Nord[2]. La plus importante évolution de la demande en blé, sur dix ans, s'établit à 89,1 % pour la décennie 1971-1981. Elle peut s'expliquer par la mise en place, par l'État, de subventions alimentaires élargies à partir de 1972 et affectant notamment le prix du pain *baladi*[3]. Au début des années 2000, une nouvelle augmentation de la consommation de blé serait plutôt à attribuer à une augmentation de l'utilisation du blé dans l'alimentation animale. Entre 2005 et 2011, le blé utilisé pour l'alimentation du bétail montre une évolution de 159 %, tandis que le maïs[4] enregistre une évolution de 12 % sur la même période (Prikhodko et al. 2015, pp. 25-27). Théoriquement, le blé utilisé dans l'alimentation animale doit être vendu au prix du marché, sans intervention étatique (qui vise uniquement la consommation humaine), dans une chaîne de valeur entièrement séparée de celle du blé subventionné (Schéma 6, p. 141). La consommation animale de blé devrait donc diminuer dans un contexte où la hausse des prix mondiaux a exercé une pression sur la chaîne de valeur libre de la filière. Dans les faits, du blé subventionné est régulièrement vendu au marché noir par des boulangers, qui parviennent ainsi à réaliser des bénéfices plus importants qu'avec la vente de pains *baladi* dont le prix de vente est déterminé par l'État (El Rayes et al. 2024, p. 1278). Les années 2010 semblent montrer une baisse relative de la consommation de blé, alors que celle-ci avait atteint la barre symbolique des 20 millions de tonnes en 2013. Cette baisse, qui peut être expliquée par une diversification des régimes alimentaires due à l'augmentation de la richesse par habitant (Prikhodko et al. 2015, p. 27), doit être relativisée. Les données de l'USDA (PS&D Online) estiment en effet que la

[1] Selon ce quota mis en place en 1941, 50 % de toutes les terres agricoles doivent être allouées à la production de blé (Abdel-Latif, Kherallah, Gruhn 1998, p. 228).

[2] Entre 1961 et 1971, le taux d'évolution de la demande en blé en Afrique du Nord (FAOstat – Bilans alimentaires) est de 41,52 %. Pour la décennie suivante, il s'établit à 67,88 %, puis à 44,38 % entre 1981 et 1991, à 19,37 % entre 1991 et 2001, à 46,24 % entre 2001 et 2011 et enfin à 11,76 % entre 2011 et 2022.

[3] Le pain *baladi*, « pain du pays », et un type de pain rond et plat créé à base de blé domestique et importé. Il est subventionné par l'État depuis les années 1940, ce qui le rend très accessible en termes de prix : il est consommé par 72 millions d'Égyptiens quotidiennement, à travers différentes classes sociales (Barnes 2023a, p. 2). En 1972 seulement, le montant dédié à la subvention du blé est passé de 661 millions de livres égyptiennes à 730 millions (Prikhodko et al. 2015, p. 27).

[4] Le maïs est une céréale traditionnellement utilisée pour l'alimentation du bétail en Égypte, et reste largement plus utilisée que le blé : en 2022, selon la FAO, ce sont 9,1 millions de tonnes de maïs qui ont été utilisées pour nourrir le cheptel du pays, contre 0,3 millions de tonnes de blé.

demande égyptienne de blé est stabilisée à environ 20 millions de tonnes depuis la campagne 2014-2015, illustrant la difficulté d'obtenir des données fiables (Figure 43, p. 137).

Figure 38 Consommation de blé en Égypte et taux d'évolution par décennie (1961-2022)

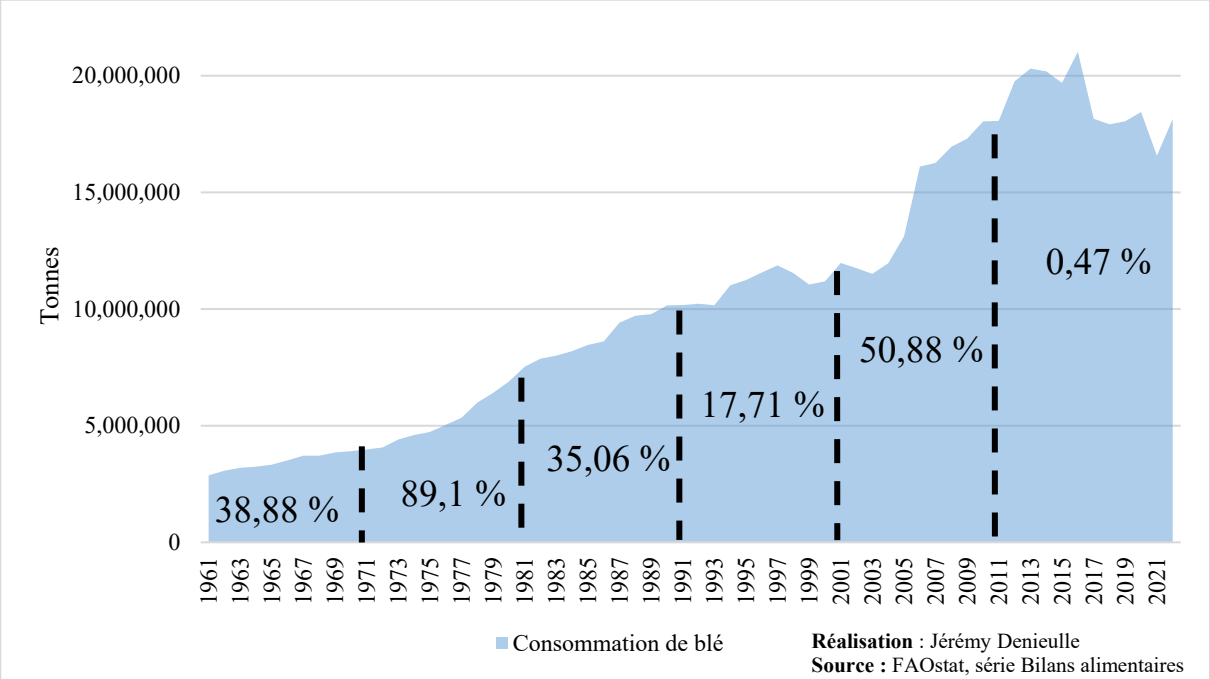

La première explication retenue pour comprendre la hausse de la demande en blé tout au long de la période est la démographie[1] (El Rayes et al. 2024, p. 1271; Khalil, Abd El-Ghani, Mansour 2020, p. 5; Asseng et al. 2018; Almas, Usman 2021). Entre 2013 et 2023, la population égyptienne a connu une hausse de 20,7 % en passant de 93 millions d'habitants à 112 millions, faisant du pays le troisième le plus peuplé d'Afrique derrière le Nigeria et l'Éthiopie (Figure 39, p. 133). Un deuxième élément à prendre en compte est celui du prix et de l'accessibilité du pain. Comme nous l'avons signalé, le pain *baladi* est subventionné par l'État depuis les années 1940, et plus lourdement depuis les années 1970. Dans le cadre de la guerre froide, l'Égypte était considérée comme un État « pivot géopolitique », pour reprendre la dénomination du politologue étatsunien Zbigniew Brzezinski[2], ce qui lui a permis de bénéficier d'une aide alimentaire des États-Unis sous forme d'envois de blé sous l'égide de la P.L. 480 (Blue et al. 1983; Abis, Blanc 2015, pp. 202-203). Cette aide permet en partie[3] de financer le système de subvention qui est alors en phase d'extension (Barnes 2022, pp. 65-66).

[1] La corrélation entre démographie (et croissance de l'urbanisation) et consommation de blé est plus spécifiquement discutée en sous-partie 1.1.2.2, p. 20.

[2] « La notion de pivots géopolitiques désigne les États dont l'importance tient moins à leur puissance réelle et à leur motivation qu'à leur situation géographique sensible et à leur vulnérabilité potentielle, laquelle influe sur le comportement des acteurs géostratégiques. Le plus souvent, leur localisation leur confère un rôle clé pour accéder à certaines régions ou leur permet de couper un acteur de premier plan des ressources qui lui sont nécessaires » (Brzezinski 1997, pp. 68-69).

[3] L'aide alimentaire étatsunienne est effectivement interrompue entre 1967 et 1973 à cause de « conflits d'intérêts » entre les deux pays, notamment au Congo et au Yémen et, surtout, par l'engagement égyptien dans la guerre des Six-Jours. Cette interruption a pu être interprétée comme une tentative des États-Unis d'user d'une « arme

Figure 39 Évolution de la population totale et urbaine de l'Égypte (1960-2023)

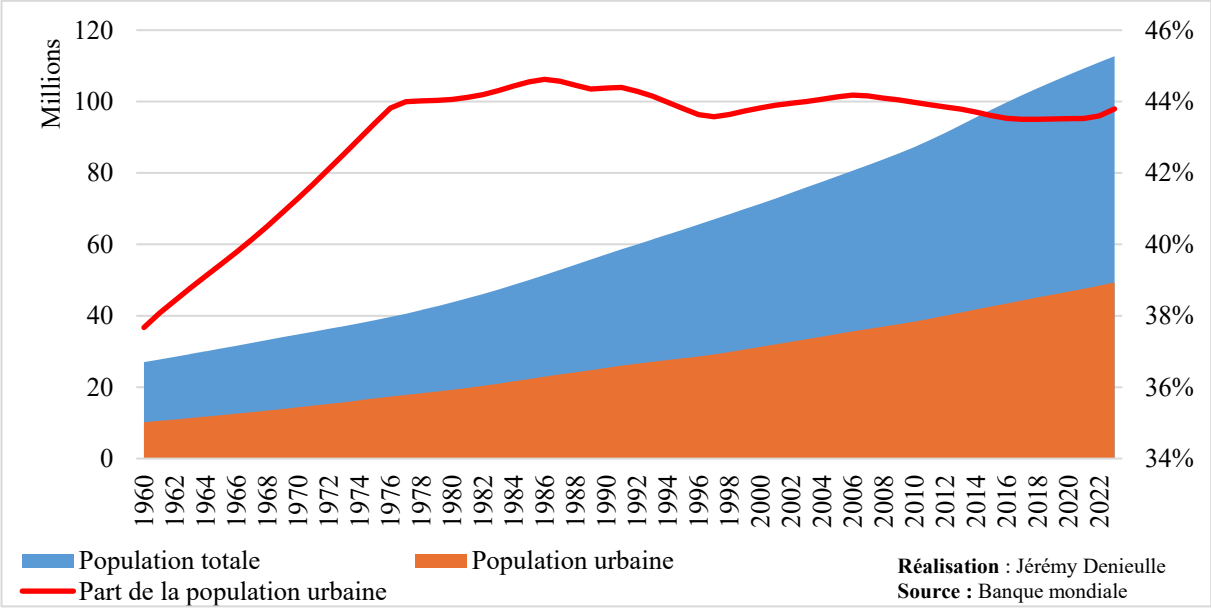

Dans les années 1970, sous l'effet de l'urbanisation galopante[1] du pays, des politiques d'ouverture (*infitah*[2]) engagées par le président Anouar al-Sadate (1970-1981) et de l'accroissement des revenus[3] (Prikhodko et al. 2015, p. 28), des mutations dans les régimes alimentaires des Égyptiens prennent place. On constate que le blé est toujours plus consommé face au maïs (Tableau 13, p. 134). En prenant en compte une distinction (certes relativement artificielle dans le contexte égyptien) entre urbains et ruraux, en 1975, on constate qu'un urbain consomme 131 kg par an de blé contre seulement 80 kg par an pour un habitant de la ruralité (Tubiana 1981, p. 31). Or, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la population urbaine croît rapidement. Alors qu'elle représente 38 % de la population totale en 1960 (soit 10,1 millions d'urbains), ce chiffre passe à 44 % en 1980 (19,2 millions d'urbains). En chiffres absolus, cela représente un taux d'évolution de près de 90 % en vingt ans. La capitale du pays,

alimentaire » pour influencer les positions internationales de l'Égypte, comme l'indique un rapport de la CIA de l'époque (*United Arab Republic (Egypt)* 1966, p. 8). L'aide reprend toutefois de plus belle à la fin de la guerre froide : l'Égypte est le pays le plus ciblé par les États-Unis en la matière entre 1985 et 1989 (Abis, Blanc 2015, p. 202). Ainsi trouve-t-on des « villages » dotés de plusieurs dizaines de milliers d'habitants tandis que des villes ne dépassent pas 10 000 âmes (Oliveau, Doignon, Blöss-Widmer 2020, p. 57).

[1] Si une majorité des Égyptiens restent des ruraux, le mouvement d'urbanisation reste significatif. Notons toutefois que « la nomenclature égyptienne entre espaces ruraux et villes s'avère spécifique et largement imparfaite : de nombreuses régions dites rurales sont en réalité des campagnes urbanisées formant un chapelet de villes de petite taille, où le béton devient la norme et le paysage rural, l'exception » (Abis, Blanc 2015, p. 210).

[2] L'*infitah*, ouverture en arabe, désigne la politique de libéralisation de l'économie égyptienne promue par le président Anouar el-Sadate (1970-1981). Elle a consisté à privatiser une partie du secteur économique du pays, après la période nasserienne (1954-1970) dont la politique économique était d'inspiration socialiste. Politiquement, l'*infitah* est un moment où l'Égypte abandonne son alliance avec l'URSS au profit des États-Unis, et où les relations avec l'État d'Israël sont normalisées.

[3] Almas et Usman (2021, p. 706) ont déterminé l'existence d'un lien statistique entre la hausse du PIB par habitant en Égypte et la hausse de la consommation de blé : selon leur recherche, alors que la richesse des Égyptiens augmente, ceux-ci ont tendance à consommer plus de produits issus du blé.

le Caire (22,2 millions d'habitants en 2023), est d'ailleurs aux prises avec Lagos (Nigeria, 21,4 millions d'habitants en 2023) pour le titre de la ville africaine la plus peuplée.

Tableau 13 Taux de croissance annuel de la consommation totale (% des volumes)

	Blé	Maïs	Riz	Légumes	Fruits	Volaille	Produits laitiers	Oeufs
1960-69	2,31	3,2	0,004	10,1	1,2	0,5	3,1	4,9
1969-74	5,5	1,18	9,7	3,6	11,5	3,7	1,9	5

Source : FAO, *Prospective Study*, 1976 *in* Tubiana 1981, p. 31

Figure 40 Consommation de blé par an et par habitant en Égypte et en Afrique du Nord (1961-2022)

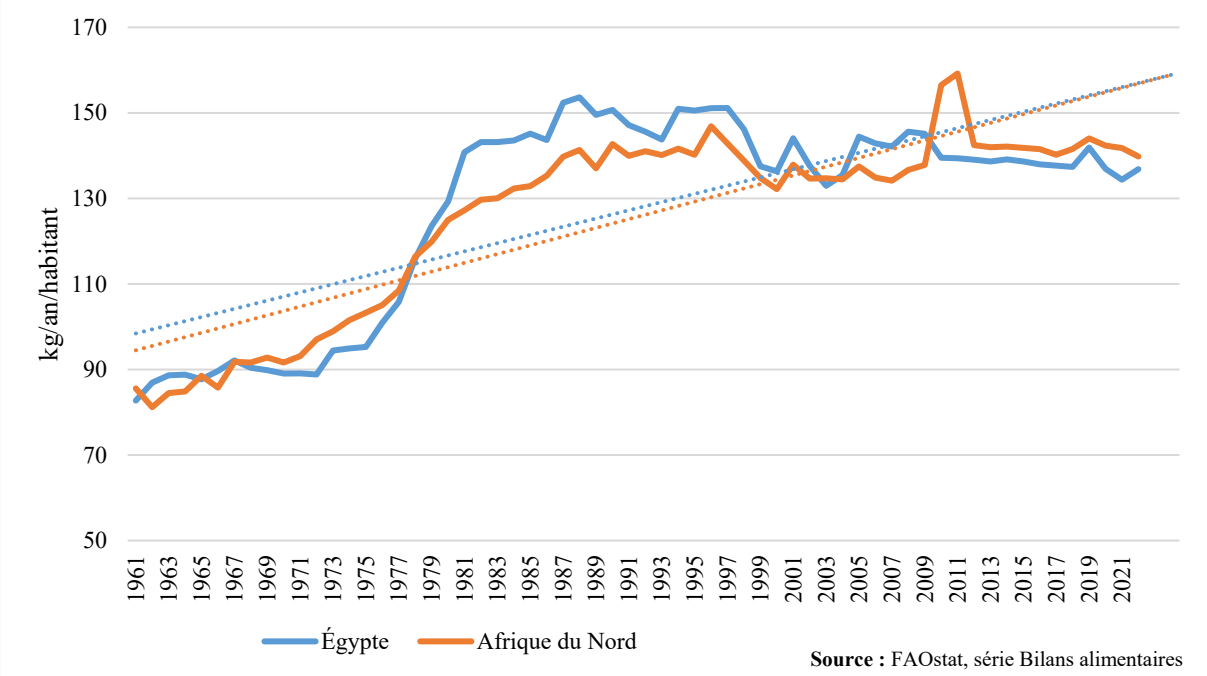

Source : FAOstat, série Bilans alimentaires

La forte augmentation de la demande en blé observée dans les années 1970 ne saurait donc s'expliquer par le seul facteur démographique. Les données relatives à la consommation de blé par an et par habitant des Égyptiens l'attestent (Figure 40, p. 134). Alors qu'en 1970 ceux-ci consommaient 89,06 kg de blé par an et par habitant, ce chiffre s'établissait à 129,27 kg par an et par habitant en 1980 et même 140,83 kg par an et par habitant en 1981, soit une augmentation de 58,13 % en 11 ans seulement. Durant la même période, la population égyptienne a connu une croissance de 29,09 %, passant de 34,7 millions d'habitants en 1970 à 44,9 millions en 1981. Depuis les années 1980, la consommation par an et par habitant semble s'être stabilisée à un peu moins de 150 kg. En 2022, elle s'établissait à 136,9 kg/an/habitant[1], tandis que la moyenne d'Afrique du Nord était à 139,8 kg/an/habitant.

[1] En la matière, l'Égypte est donc largement au-dessus de la moyenne mondiale, établie à 68,7 kg/an/habitant en 2022 selon la FAO (séries bilans alimentaires). Cette même année, les Égyptiens ont placé leur pays à la 25ème

Au-delà du seul facteur démographique donc, le blé revêt une importance capitale pour l'Égypte, dont il est « historiquement la culture la plus importante »[1] (Abdalla, Stellmacher, Becker 2023a, p. 2). En effet, en 2022, 63 % des besoins énergétiques quotidiens moyens des Égyptiens sont assurés par les céréales, et un tiers (34 %) uniquement par le blé, principalement via la consommation de pain (Figure 41, p. 135). Après un pic dans les années 1980 à près de 40 %, la part du blé dans les apports caloriques quotidiens a accusé une légère baisse à la fin des années 1990 et au début des années 2000 pour se stabiliser aujourd'hui à 34 %. Cette baisse peut s'expliquer par une relative diversification du régime alimentaire des Égyptiens qui, avec la hausse de leurs revenus, ont pu se diriger vers d'autres produits qui étaient auparavant inaccessibles (viande, produits laitiers, etc.) (Prikhodko et al. 2015, p. 27). Si l'on prend en compte les apports quotidiens en protéines, les produits issus du blé fournissent 45 % des besoins journaliers des Égyptiens (El Rayes et al. 2024, p. 1266).

Figure 41 Part du blé au sein des apports caloriques journaliers moyens des Égyptiens (1961-2022)

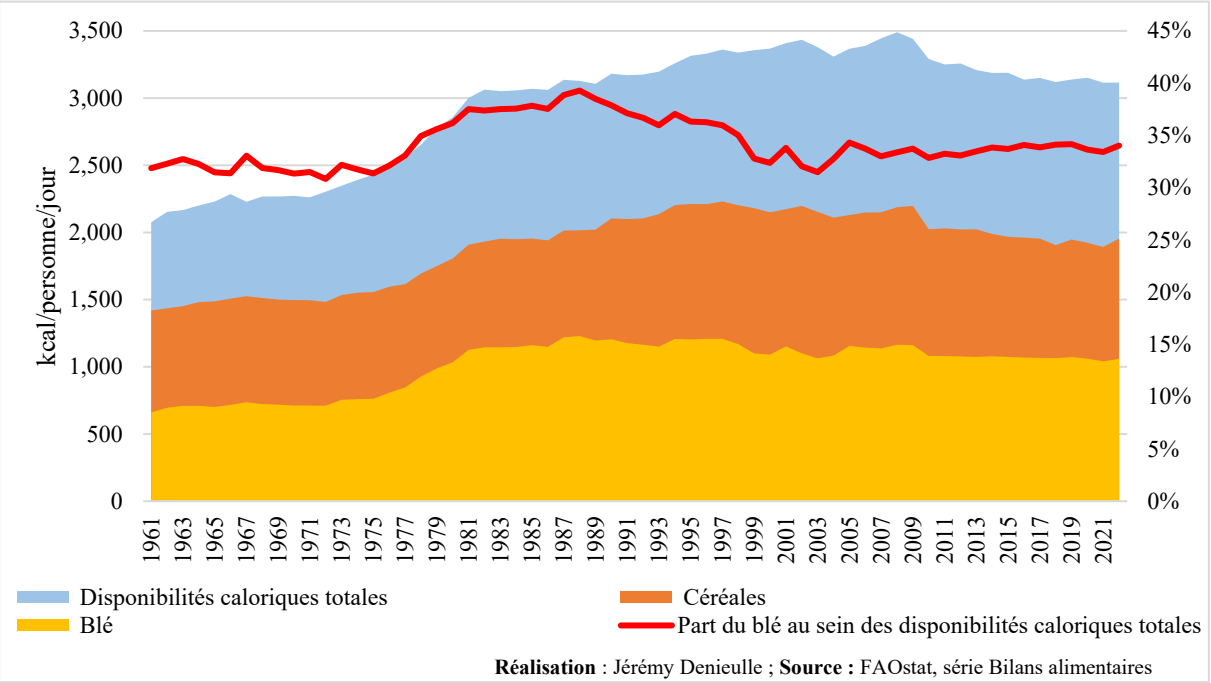

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source :** FAOstat, série Bilans alimentaires

Au-delà donc des facteurs démographique, de prix du pain relativement à d'autres substituts (riz, maïs, …), des politiques de subvention de l'État, il ne faut pas sous-estimer la place qu'occupe le pain dans la vie quotidienne de millions d'Égyptiens (Naguib 2024). Pour le

place mondiale en ce qui concerne la consommation de blé par an et par habitant. Pour ce qui est du poids calorique du blé dans l'alimentation, l'Égypte se place cette fois à la 16ème place mondiale avec 1060 kcal/an/habitant (moyenne mondiale : 535,5 kcal/an/habitant).

[1] Nous renvoyons ici à la sous-partie 2.1.2.2, p. 69, au sein de laquelle nous évoquons les changements prenant place dans les régimes alimentaires méditerranéens. Les produits végétaux, et parmi eux les céréales et donc le blé, occupent en effet une place centrale dans la diète méditerranéenne. L'Égypte n'y fait pas exception (Marty 2015, pp. 24-32).

comprendre, les travaux de Jessica Barnes, professeure de géographie de l'Université de Caroline du Sud, nous semblent centraux.

> « Lorsqu'il s'agit de pain, les Égyptiens de tous horizons font souvent le même commentaire. "En Égypte," disent-ils, "le pain c'est la vie" (*fi masr al-khubz 'aish*). Ce refrain commun fait en partie référence au fait que l'Égypte est le seul endroit dans le monde arabophone où le terme familier pour le pain est *'aish*, qui signifie la vie. Mais il s'agit également d'une référence à la place centrale qu'occupe le pain dans la vie des Égyptiens. La plupart d'entre eux mangent du pain tous les jours, trois fois par jour : avec des haricots au petit-déjeuner, peut-être, enroulé autour de falafels au déjeuner, ou accompagnant un plat de légumes ou de viande au dîner. La présence d'un bon pain à la maison est essentielle au sentiment de sécurité de la population. »
>
> (Barnes 2023a, p. 2)

De nombreuses études relatives aux transitions nutritionnelles montrent que la consommation de céréales (ainsi que de racines et tubercules) montre une tendance à la baisse dans les pays où les revenus augmentent, et où la diversification des sources de calories prend donc place (principalement en direction de calories issues de produits animaux) (Grigg 1996; Popkin, Adair, Ng 2012; Gouel, Guimbard 2019). En Égypte, où la transition nutritionnelle a été très rapide, le pays se classait en 2022 à la septième place mondiale des pays avec le plus de personnes en situation d'obésité : 21,6 millions d'Égyptiens sont concernés, soit près de 40 % de la population (Galindo 2024). Dans une situation où l'inflation alimentaire est importante[1] les subventions sur certains produits alimentaires de base, notamment le pain[2], exercent une influence certaine sur les choix des consommateurs[3] (Ecker et al. 2016; Kamel 2023). Aujourd'hui les Égyptiens consomment en moyenne trois miches de pain par jour, soit 160-200 kg de pain par an, une estimation bien supérieure à la moyenne mondiale établie à 90 kg (Barnes 2023a, p. 14). Si, comme le note Jessica Barnes, les Égyptiens les plus fortunés ont tendance à consommer moins de pain que les moins fortunés, ce qui revient à confirmer l'importance du facteur économique ; celle-ci note malgré tout qu'il « y a quelque chose dans le pain, en tant qu'aliment de base, qui fait que de nombreuses personnes estiment qu'un repas n'est pas complet sans lui » (*ibid* 2023, p. 15). L'importance culturelle et historique du pain, et en particulier du pain *baladi*, ne doit donc pas être sous-estimée (Sami 2024).

[1] L'inflation alimentaire, en 2023, s'élevait à plus de 60 %, notamment du fait de la guerre en Ukraine (Batrawy 2023). En avril 2024, selon la Banque centrale égyptienne, le taux de l'inflation alimentaire était de 40,5 % (*Headline and Core Inflation – April 2024* 2024) puis de 20,8 % en janvier 2025 (*Headline and Core Inflation - January 2025* 2025).

[2] Mais aussi le sucre, l'huile, les pâtes ou le riz ; mais excluant les produits végétaux (Kamel 2023).

[3] Qui plus est dans le contexte d'une crise économique importante : en 2023, le nombre de personne vivant sous le seuil de pauvreté officiel défini par le pays (soit 54 dollars par personne et par mois) est estimé à 35,7 millions d'Égyptiens, soit plus de 30 % de la population. Ce seuil est en réalité très bas et ne décompte que l'extrême pauvreté (Salama 2023, p. 133). Selon un rapport de la Banque mondiale, en 2016, ce sont 61 % des Égyptiens qui sont en situation économique « vulnérable » (Dang, Ianchovichina 2016, p. 44).

Figure 42 Consommation, importations et taux d'autosuffisance en blé de l'Égypte selon les données FAO (1961-2022)

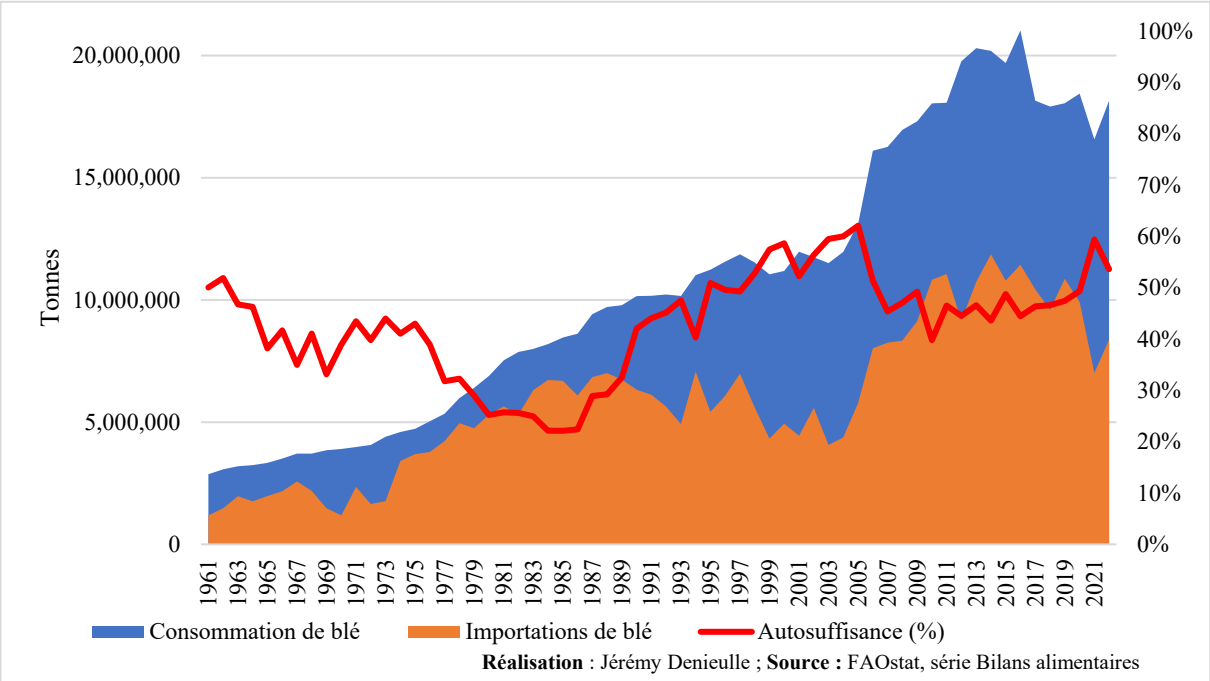

Figure 43 Consommation, importations et taux d'autosuffisance en blé de l'Égypte selon les données USDA (1960-2025)

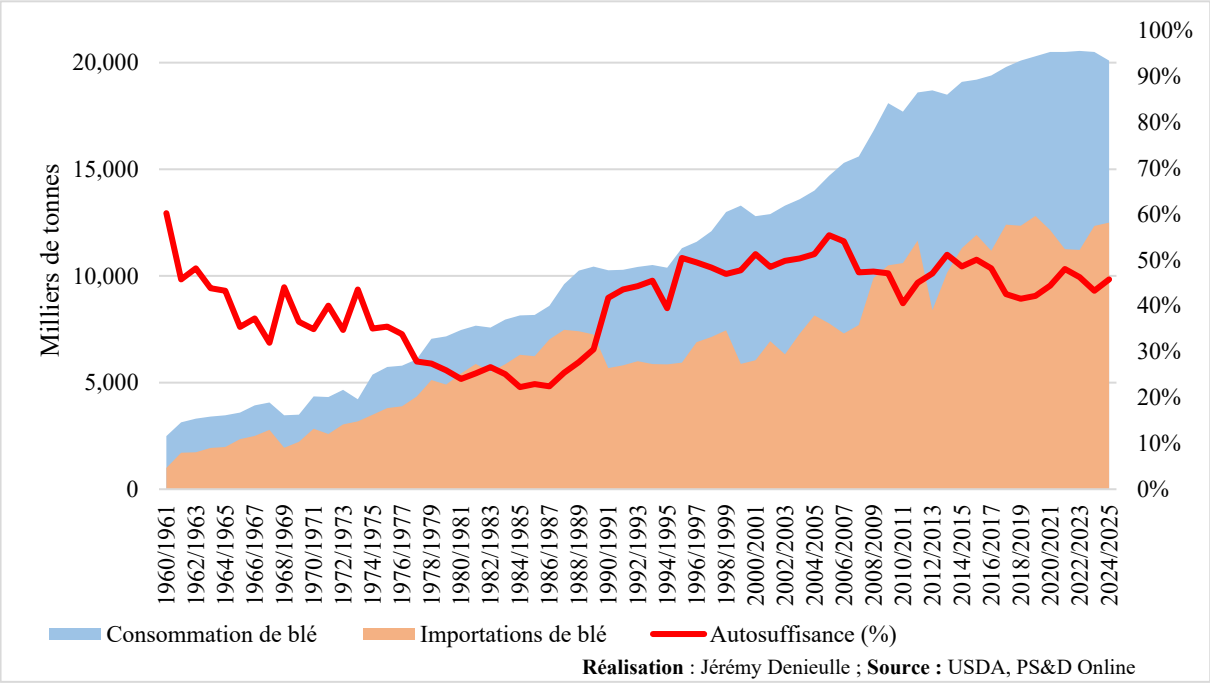

Alors que la production égyptienne de blé ne parvient pas à suivre le rythme de la croissance de la demande (cf. chapitre 3 partie II, p. 283), le pays voit donc reposer une part substantielle de sa sécurité alimentaire sur les marchés mondiaux. Le taux d'autosuffisance en blé du pays a connu différentes phases. La première, dès les années 1960, correspond à une détérioration de l'autosuffisance égyptienne. Cela aboutit, la fin des années 1970 et durant les années 1980, à une situation très dégradée à un moment où la demande en blé connaît une très forte augmentation : en moyenne, entre 1979 et 1989, le pays ne produit que 26 % du blé qu'il consomme (Figure 42, p. 137). Alors que la consommation évolue moins vite dans les années 1990 (Figure 38, p. 132), le taux d'autosuffisance s'améliore et s'établit, en moyenne, à près de 50 % entre 1990 et 2000. Sur les années les plus récentes, et malgré un calme relatif de l'évolution de la demande, le taux d'autosuffisance semble s'être stabilisé en dessous de la barre des 50 %, traduisant une certaine stagnation dans les rendements observés, qui sont déjà parmi les plus hauts au monde[1]. Malgré la stabilisation de son autosuffisance l'Égypte, en important donc la moitié du blé dont elle a besoin, a cimenté sa place parmi les principaux importateurs mondiaux. En 2024, selon l'USDA (PS&D Online), le pays pointe d'ailleurs à la première place mondiale avec 12,5 millions de tonnes de blé importées, devant l'Indonésie (12 millions de tonnes), l'UE à 27 (11,5 millions de tonnes) et la Chine (10,5 millions de tonnes). La consommation, les importations et le taux d'autosuffisance en blé de l'Égypte est également présenté avec l'aide des données USDA (Figure 43, p. 137[2]), permettant de rendre compte des quelques différences dans les chiffres**.** La situation présentait déjà un certain potentiel de dangerosité dans les années 1980, comme l'indiquait déjà Laurence Tubiana dans la conclusion d'un article de 1981.

> « Dans le court terme la situation financière de l'Égypte n'est pas préoccupante, car elle peut être reconduite, l'aide extérieure venant alléger la charge du service de la dette. […] De la même façon, la situation alimentaire n'est pas -dans le court terme- dramatique. Au contraire, grâce aux importations, la consommation alimentaire a augmenté et l'État est à même de fournir le circuit subventionné et de maintenir les prix d'une partie des produits. […] Mais cette situation présente aussi de graves risques de tension. Si le flux financier externe prévient la banqueroute de l'État, autorise l'ambitieux programme d'investissements et permet au gouvernement Sadate de ne pas appliquer la politique de restriction de la demande qui lui est suggérée, il est une source considérable d'inflation. […] Si la capacité de financement externe donne à l'actuel gouvernement les moyens de ne pas engager une réorganisation d'ensemble du secteur agricole, elle accélère le gonflement des villes par l'exode rural, et renforce la tendance à recouvrir aux importations. À terme, cette situation alimentaire égyptienne peut se révéler explosive. »
>
> (Tubiana 1981, p. 39)

[1] Cela est dû au fait que, grâce au Nil, l'agriculture égyptienne est très majoritairement pratiquée sous irrigation, la rendant moins vulnérable aux aléas climatiques. Le rendement moyen pour 2023 est ainsi de 7,2 t/ha, soit un rendement similaire à celui observé en France, et bien supérieur à la moyenne mondiale (3,6 t/ha), ou aux moyennes africaine (2,8 t/ha) et nord-africaine (2,7 t/ha).

[2] Les raisons des différences observées dans les données sont discutées en Annexes (p. 393).

3.2. Une filière blé sous tensions croissantes : dépendance aux importations et impératifs de sécurité intérieure

Nous avons constaté que, à l'instar d'autres pays de l'Afrique du Nord, le blé dispose d'une profondeur historique, culturelle et sociale très importante en Égypte. Au pain, tout particulièrement, est adossée toute une symbolique qui lie cet aliment de base au sentiment de sécurité dans les foyers. Le fait que l'Égypte soit le seul pays arabophone où le mot pain, *'aish*, puisse également signifier « la vie », est en ce sens révélateur du lien sensible qu'entretiennent les Égyptiens à cet aliment. Dans ce contexte, depuis les années 1940 et alors que la hausse de la demande alimentaire liée à la pression démographique se fait sentir dans un pays dont 90 % du territoire est constitué de déserts, l'État égyptien a commencé à subventionner la consommation de pain *baladi*. Les politiques alimentaires menées depuis lors ont mené à la constitution d'un pacte social entre l'État et sa population, notamment centré sur la disponibilité de pain à bas prix.

Il va s'agir ici de constater que ces interventions publiques ne se limitent pas à des subventions dédiées aux consommateurs. L'État égyptien est en effet présent dans tous les segments de la filière du blé, au point que celle-ci puisse être décrite comme étant *duale*, étant donné la coexistence d'une chaîne de valeur dominée par l'initiative privée et une autre, qui se veut la plus imperméable possible à la première, gérée par l'État (3.2.1, p. 297). L'analyse de la filière égyptienne du blé permettra de rendre compte de l'aspect hautement stratégique et sensible de cette denrée de base, pour les gouvernants comme pour les populations. Par la suite, nous évoquerons les défis qu'une telle situation pose au pays, notamment pour maintenir en place un système aussi coûteux mais nécessaire à la paix sociale dans le contexte d'une importante crise économique (3.2.2, p. 154).

3.2.1. Une filière duale : organisation des chaînes de valeur de la filière égyptienne du blé et logiques d'approvisionnement

À l'instar de l'analyse de la filière algérienne du blé (2.2.1, p. 106), nous procéderons en deux temps pour approcher l'organisation de la filière égyptienne. Tout d'abord il s'agira de rendre compte de l'organisation globale de la filière, de ses acteurs principaux, et des grandes étapes historiques de sa formation (3.2.1.1, p. 142). Malgré des tentatives de libéralisation de la filière, celle-ci reste encore très largement organisée autour de l'État. Par la suite nous prendrons le temps d'analyser la partie de la filière dédiée à l'importation de blé, qui est depuis la fin des années 1990 partagée entre un segment géré par une autorité publique et un autre, totalement indépendant, géré par l'initiative privée (3.2.1.2, p. 149). Ce sera l'occasion de constater un changement de gouvernance majeur survenu à la surprise de tous les opérateurs en décembre 2024 et susceptible de modifier la manière dont l'État égyptien assure l'approvisionnement du pays en blé. Le Schéma 6, p. 141, représentant l'organisation globale de la filière égyptienne du blé, sera à la base de la démonstration.

L'analyse de la filière reposera sur la méthode proposée par Bencharif et Rastoin (2007), elle-même basée sur le cadre méthodologique des *Global Value Chain Analysis* (Gereffi, Korzeniewicz 1994). Tout comme l'analyse proposée pour l'Algérie plus tôt dans ce travail,

l’examen de la filière reposera sur quatre éléments : la séquence d’activités et l’analyse des flux intrants et extrants ; l’espace géographique et économique ; le contexte institutionnel et, enfin, le système de gouvernance.

Schéma 6 Représentation de la filière égyptienne du blé et de ses acteurs. Moyennes 2020/21 à 2023/24 (milliers de tonnes)

[1] General Authority for Supply Commodity
[2] The Principal Bank for Development and Agricultural Credit
[3] Egyptian Holding Company for Silos and Storage
[4] Food Industries Holding Company
[5] General Company for Silos and Storage
[6] Type de stockage du blé réalisé en plein air
[7] Partenariats public-privé
[8] Aussi appelée par sa traduction anglaise, *The Future of Egypt*

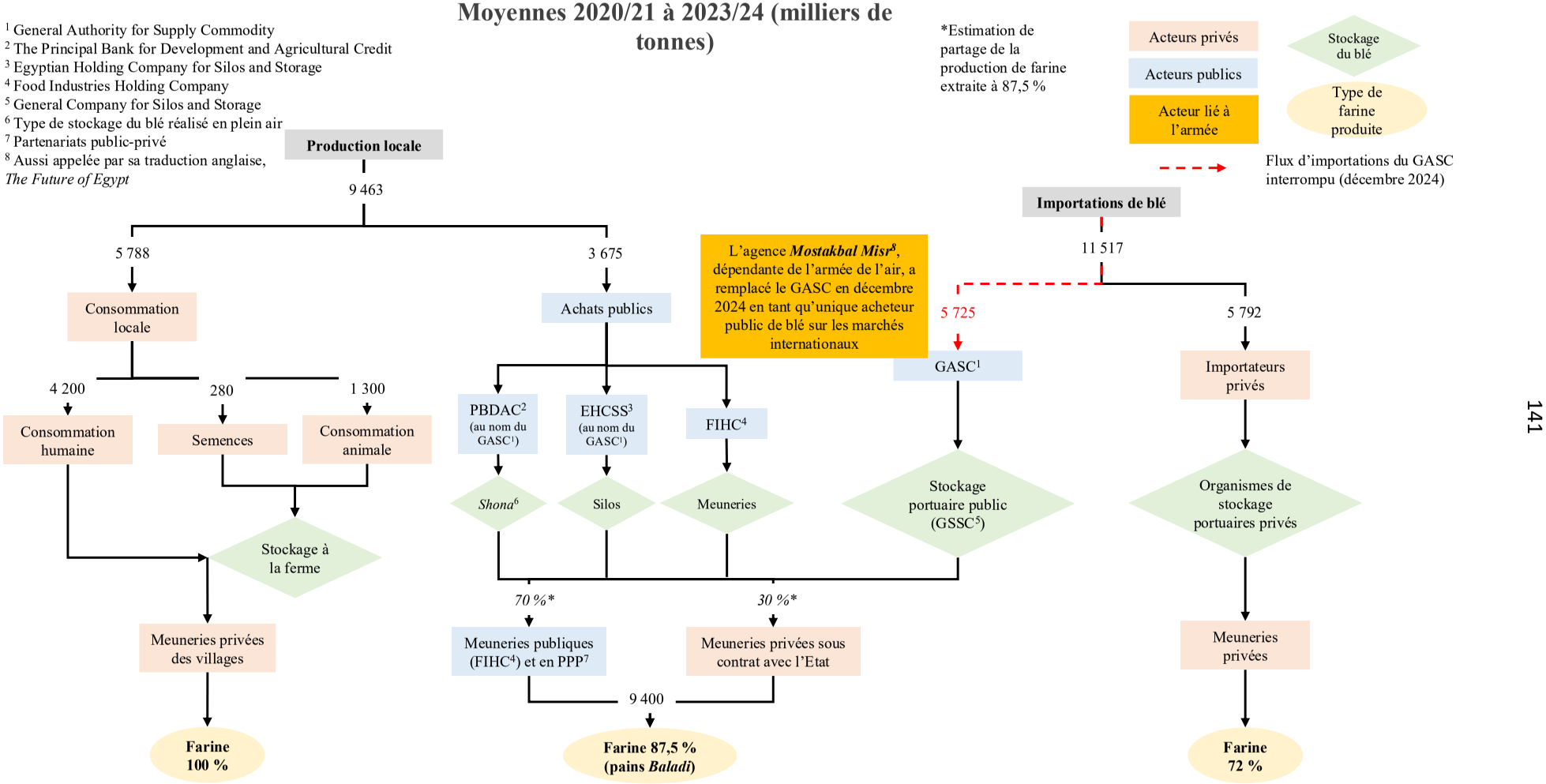

Sources : Sigma Conseil (*importations publiques/privées, production, achats publics*) ; USDA Foreign Agricultural Service (*consommation humaine, animale, semences*) ; Wally et Morgan 2023 (*estimation de partage de la production de farine extraite à 87,5 %)* ; Prikhodko et al. 2015, p. 3.
Réalisation : Jérémy Denieulle, 2024/25

3.2.1.1. Construction et segmentation de la filière égyptienne du blé autour de l'État

La particularité de la filière égyptienne du blé est la coexistence, en son sein, de deux chaînes de valeur distinctes, comme le donne à voir le Schéma 6, p. 141. On peut éventuellement parler d'une troisième chaîne de valeur en prenant en compte l'autoconsommation des céréaliculteurs égyptiens, un phénomène qui n'est pas anodin (Prikhodko et al. 2015, p. 53). En moyenne, entre les campagnes 2020/21 et 2023/24, 61 % du blé local est destiné à l'autoconsommation, que ce soit pour l'alimentation des animaux ou l'alimentation humaine (via une farine extraite à 100 % dans des minoteries rurales privées).

> « L'Égypte a deux marchés distincts pour le blé. Il y a déjà un marché du blé subventionné, pour alimenter le pain *baladi* qui est un pain blanc, plat. Ce marché consomme, grosso modo, les 3,5 millions de tonnes de blé local achetés par le GASC et 6 millions de tonnes importées par le GASC, donc chaque année 9 à 10 millions de tonnes de blé. Le second marché, c'est celui du blé qui alimente le marché libre du pain. Ici, le prix du pain n'est pas fixé par l'État et on en trouve de différents types : baguettes, voire même du *baladi* non subventionné. Ce sont des opérateurs privés qui le font fonctionner. Cette chaîne de valeur là va concerner, bon an mal an, 5 à 6 millions de tonnes. Donc au total, l'Égypte importe entre 12 et 13 millions de tonnes par an : une moitié est importée par le GASC[1] pour le marché du pain subventionné, et le reste par des opérateurs privés pour le marché du pain libre. »
>
> Entretien réalisé le 16/06/2021[2]

Dans l'immédiat après-guerre, entre 1945 et 1955, l'État égyptien a commencé à contrôler davantage la production et la commercialisation du blé, avec l'objectif déclaré de « promouvoir la distribution équitable des denrées alimentaires et des revenus en Égypte » (Kherallah et al. 2000, p. 3). Un second objectif pouvait être, via la mise en place de subventions à la consommation, de fournir de la nourriture bon marché aux urbains afin de financer indirectement l'industrialisation du pays (Farrar 2000, p. 11). Au début des années 1960, l'État est présent dans la production des principales cultures agricoles du pays (blé donc, mais aussi coton, riz, canne à sucre ou oignons). Des quotas de production sont mis en place et les superficies allouées à chaque culture sont également décidées par le gouvernement. Réunis au sein de coopératives agricoles, les agriculteurs égyptiens vendent tout ou partie de leur production à des entités publiques, à des prix fixes. Ensuite, la commercialisation et la transformation étaient également gérées par l'État. L'inefficience de ce système mène à deux périodes de réformes de la filière égyptienne du blé (Prikhodko et al. 2015, p. 65).

Entre 1987 et 1989 tout d'abord, l'*Agricultural Reform Program* (ARP, initié en 1987) se veut être une réponse à l'inefficace gestion publique de l'agriculture alors que ce secteur avait accusé un déclin préoccupant au début de la décennie (Abdel-Latif, Kherallah, Gruhn 1998, p. 229). L'ARP s'est donné pour objectif de libéraliser, à des degrés divers, les prix, la commercialisation, le contrôle des livraisons et les quotas de production pour dix cultures

[1] Comme nous le verrons dans la suite de ce travail (3.2.1.2, p. 117), depuis décembre 2024, le GASC n'est plus l'autorité publique en charge des importations de blé.
[2] Cette citation est issue du même entretien cité plus tôt dans ce travail (2.2.1.1, p. 75), réalisé donc avec une source française expatriée en Afrique du Nord et possédant une connaissance importante des filières de la région.

agricoles. Les subventions à l'importation ont également été réduites et les marchés ouverts à l'investissement privé. En ce qui concerne le blé, l'ARP a supprimé les restrictions sur les surfaces cultivées, les quotas de production et les prix d'achat fixe. De manière générale, un nouveau cadre plus libéral a été mis en place pour le commerce du blé et de la farine dans le pays (*ibid* 1998, p. 229).

La seconde phase des réformes, **entre 1990 et 1997**, a été l'occasion de réduire les subventions aux intrants et aux crédits, tout en entamant un processus de privatisation et de libéralisation du commerce extérieur, qui ne sera toutefois promulgué qu'en 1999 (Lemeilleur, Tozanli, Bencharif 2009, p. 107). Cette deuxième phase coïncide avec le lancement, en 1991, d'un programme d'ajustement structurel et de réforme économique (PASRE) promu par le FMI, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres bailleurs de fonds internationaux. L'objectif du programme était de faire passer l'économie égyptienne d'une économie assez largement contrôlée par l'État à une économie de marché libéralisée où le secteur privé joue un rôle majeur (*République arabe d'Égypte. Prêt d'ajustement structurel 1991-1994, rapport d'achèvement de projet* 1999).

Ces deux phases de réforme ont eu un effet positif sur la production de blé du pays (Figure 44, p. 143, cf. chapitre 3, partie II, p. 283). Entre 1986 et 1996, les surfaces cultivées en blé ont doublé, les rendements ont augmenté de 48 % et la production de blé a presque triplé (Kherallah et al. 2000, p. 11; Siam, Croppenstedt 2007, p. 5). Comme nous l'avons précédemment indiqué, sur la même période, la demande en blé a toutefois continué d'augmenter[1] (Figure 43, p. 137 ; Figure 42, p. 137), ce qui a empêché une amélioration plus significative du taux d'autosuffisance en blé.

Figure 44 Bilan blé égyptien : superficie cultivée, production, rendements (1961-2023)

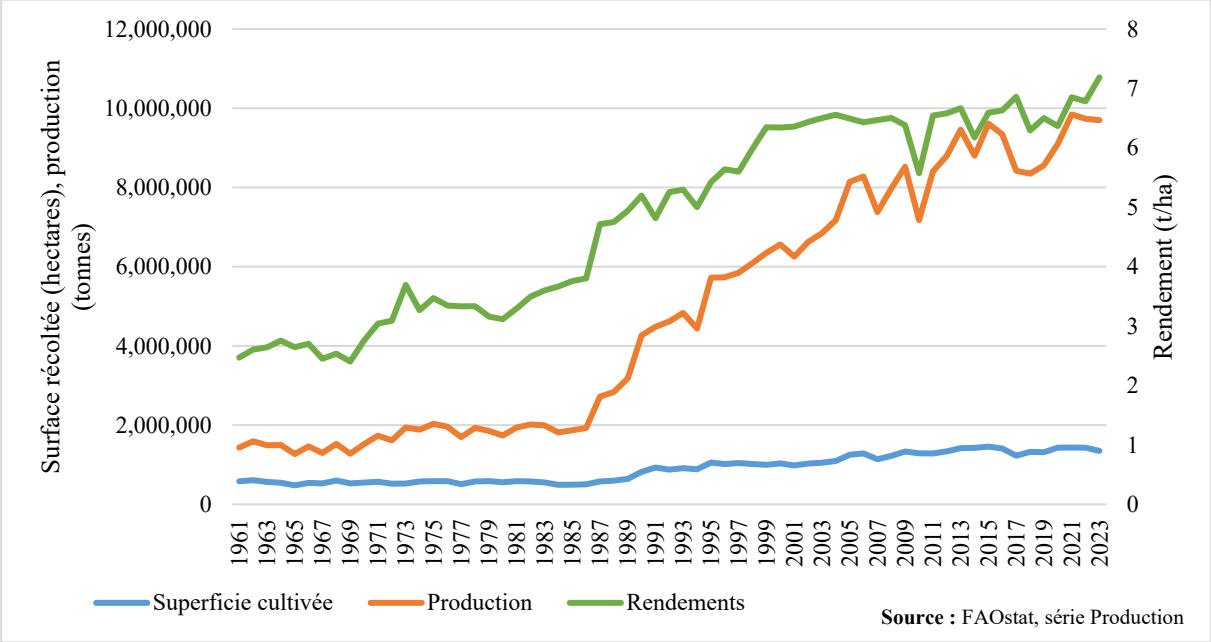

[1] Plusieurs causes peuvent être isolées à la suite des réformes que nous venons de décrire : 1) la croissance démographique ; 2) les importantes subventions sur le pain *baladi* (3.2.2, p. 111) ; 3) un déclin dans le pouvoir d'achat des Égyptiens et enfin 4) le prix très bas du pain relativement à d'autres substituts a poussé les éleveurs à en utiliser pour nourrir leurs cheptels (Kherallah et al. 2000, p. 11).

Une première chaîne de valeur est donc celle, dominée par le secteur privé, aboutissant à la création de farine extraite à 72 %[1]. Dans cette chaîne ne circulent que des blés importés par des opérateurs privés.

> « En ce qui concerne le marché libre, ce sont essentiellement des importateurs privés. Certains sont très gros et vont importer 1,5 millions de tonnes de blé chaque année, et donc ils vont ensuite revendre ce blé aux moulins locaux, lorsque ces importateurs n'ont pas eux-mêmes leurs propres moulins. Ils vont ensuite produire de la farine extraite à 72 % qui sera revendue à des boulangeries privées pour être utilisée dans des pains non subventionnés. »
>
> Entretien réalisé le 16/06/2021

Les minotiers privés qui produisent cette farine, au nombre de 150, la revendent donc aux quelques 5 000 boulangeries privées du pays la transforment en produits non-subventionnés[2] (FAS Staff 2024a, p. 6). Il faut toutefois signaler qu'une partie de la farine produite au sein de cette chaîne de valeur dominée par le secteur privé est ensuite exportée, si bien que l'USDA estime que l'Égypte est un « fournisseur clef de farine de blé pour de nombreux pays d'Afrique et du Moyen-Orient [qui] a considérablement augmenté ses exportations vers la région tout en continuant d'accroître sa capacité de mouture » (FAS Staff 2024b, p. 5). En 2023, ce sont 815 875 tonnes de farine[3] qui sont ainsi exportées (Figure 45, p. 145), principalement vers le Soudan, l'Érythrée, le Yémen, la Somalie, Djibouti, la Syrie ou les territoires palestiniens (Gaza et Cisjordanie). La forte augmentation des exportations en 2023 est due au contexte régional, marqué par les attaques des Houthis en mer Rouge (*Who are the Houthis and why are they attacking Red Sea ships?* 2023), la guerre Israël-Hamas (et ses débordements régionaux) et la guerre civile au Soudan. Alors que de nombreux bateaux ont commencé à éviter la mer Rouge à partir d'octobre 2023, plusieurs opérateurs égyptiens ont continué d'y faire transiter de la farine à destination de l'Érythrée, de Djibouti, du Yémen et de la Somalie. Au Soudan la guerre civile a, à partir d'avril 2023, mené à d'importantes difficultés des meuneries pour continuer à opérer (Kirui et al. 2023), ce qui a rendu la farine égyptienne nécessaire (FAS Staff 2024b, p. 7). La Figure 45, p. 145, présentant les exportations égyptiennes de farine entre 1961 et 2023, illustre donc également la prise en importance du secteur privé, après que celui-ci ne fut autorisé à importer lui-même du blé à partir de 1999 avec des droits de douane très bas (Lemeilleur, Tozanli, Bencharif 2009, p. 107).

---

[1] Le taux d'extraction de la farine correspond au rapport entre la masse de farine extraite d'une certaine masse de blé. Pour une farine extraite à 72 % comme c'est le cas ici, il faut donc comprendre que l'on extrait 72 kg de farine de 100 kg de blé. Plus le taux d'extraction d'une farine est bas plus celle-ci est blanche, tandis qu'elle devient brune à mesure que le taux augmente (à cause de la présence de son de blé : plus le taux d'extraction est haut, plus la farine est dite complète).

[2] Il s'agit principalement de pain blanc, plat, de type « européen » (FAS Staff 2024a, p. 6). Ces boulangeries peuvent également préparer toute une série de produits de boulangerie comme des gâteaux, des biscuits, des croissants, des pâtisseries, etc.

[3] Le secteur privé égyptien a importé, sur la campagne 2023/2024, 6,75 millions de tonnes de blé (données Sigma Conseil). Cela équivaut à une production de 4,86 millions de tonnes de farine extraite à 72 %. On peut donc estimer (avec les risques que comprennent des estimations basées sur plusieurs bases de données) que le secteur privé égyptien a exporté près de 17 % de sa production annuelle de farine en 2023.

Figure 45 Exportations de farine de blé de l'Égypte

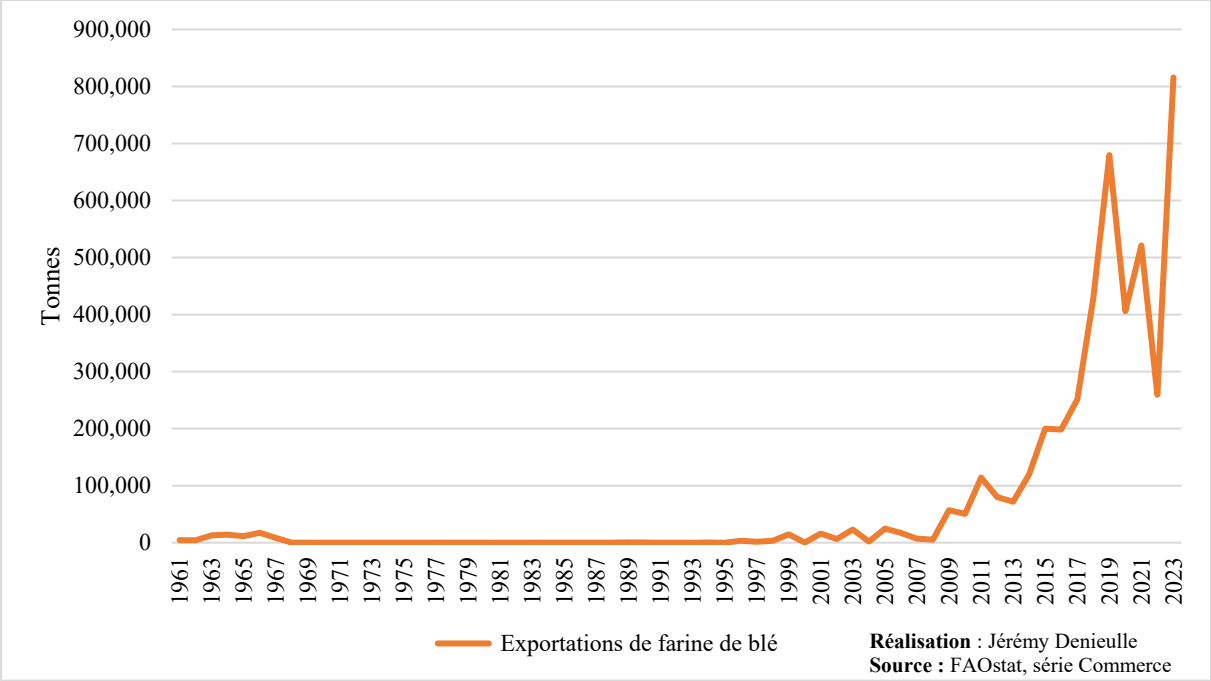

Malgré ces différentes phases de libéralisation et de privatisations, l'État égyptien a gardé la main sur une partie substantielle de la filière (Schéma 6, p. 141) via des subventions (intrants, carburant, eau), des partenariats public-privé, des monopoles étatiques et la régulation. Pour y parvenir, il a donc laissé se développer une chaîne de valeur totalement distincte, dominée par le secteur privé. Dans la chaîne de valeur régie par l'État, un acteur est central : le GASC, pour *General Authority for Supply Commodities*, placé sous la responsabilité du ministère de l'Approvisionnement et du Commerce intérieur. Avant le milieu des années 1990, le rôle de cette agence publique était cantonné à l'importation de blé et à la coordination de l'ensemble des coopératives de collecte de la récolte locale. Ensuite, les moulins de la PCSMD (*Public Company for Silos, Mills and Bakeries*), une autre entreprise publique, se chargeaient de la transformation du blé en farine (Lemeilleur, Tozanli, Bencharif 2009, p. 107). En 1992, la PCSMD est divisée en deux compagnies, faisant du GASC le principal acteur public de la filière. Naissent alors la PCSS (*Public Company for Silos and Storage*), devenue ensuite la GSSC (*General Company for Silos and Storage*), en charge du stockage des céréales importées et la FIHC (*Food Industries Holding Company*) en charge de l'ensemble des moulins publics.

L'entièreté de cette chaîne de valeur est donc tournée vers la production du pain subventionné dit *baladi*. En moyenne, entre 2020/2021 et 2023/2024, 39 % du blé utilisé dans la production de ce pain provient de la récolte locale, tandis que le reste est importé (Schéma 6, p. 141). Pour ce qui est de la collecte du blé local, celle-ci est principalement assurée sous l'égide du GASC[1] par deux entreprises publiques que sont la PBDAC (*Principal Bank for Development and Agricultural Credit*) et l'EHCSS (*Egyptian Holding Company for Silos and*

[1] Le GASC garde la main sur la collecte du blé local en étant l'entité distribuant l'argent nécessaire pour ces achats aux deux agences publiques que nous citons ci-après.

Storage). Le reste de la collecte est assurée par la FIHC. Le blé est donc acheté aux agriculteurs sur la base d'un prix plancher décidé par l'État en fonction de la qualité des céréales, et surtout, des prix internationaux. Le prix est annoncé par le gouvernement juste avant le début de la moisson, qui démarre chaque année en avril. En avril 2023, le gouvernement a ainsi augmenté son prix d'achat des blés locaux de 42 %, pour s'adapter à la hausse des prix mondiaux (Wally, Morgan 2023, p. 3). En avril 2024, le prix a de nouveau été augmenté de 25 %, dans l'objectif d'inciter les agriculteurs à vendre plus de blé aux agences publiques afin de réduire les perturbations causées par la guerre en Ukraine (Baheya 2024). Le blé égyptien qui n'est pas collecté par l'État est auto-consommé par les agriculteurs et leurs familles ou vendu à des « *traders* » locaux (Ahmed et al. 2013, p. 17), en dehors des canaux de commercialisation officiels.

Figure 46 Production et collecte publique du blé égyptien (2009-2025)

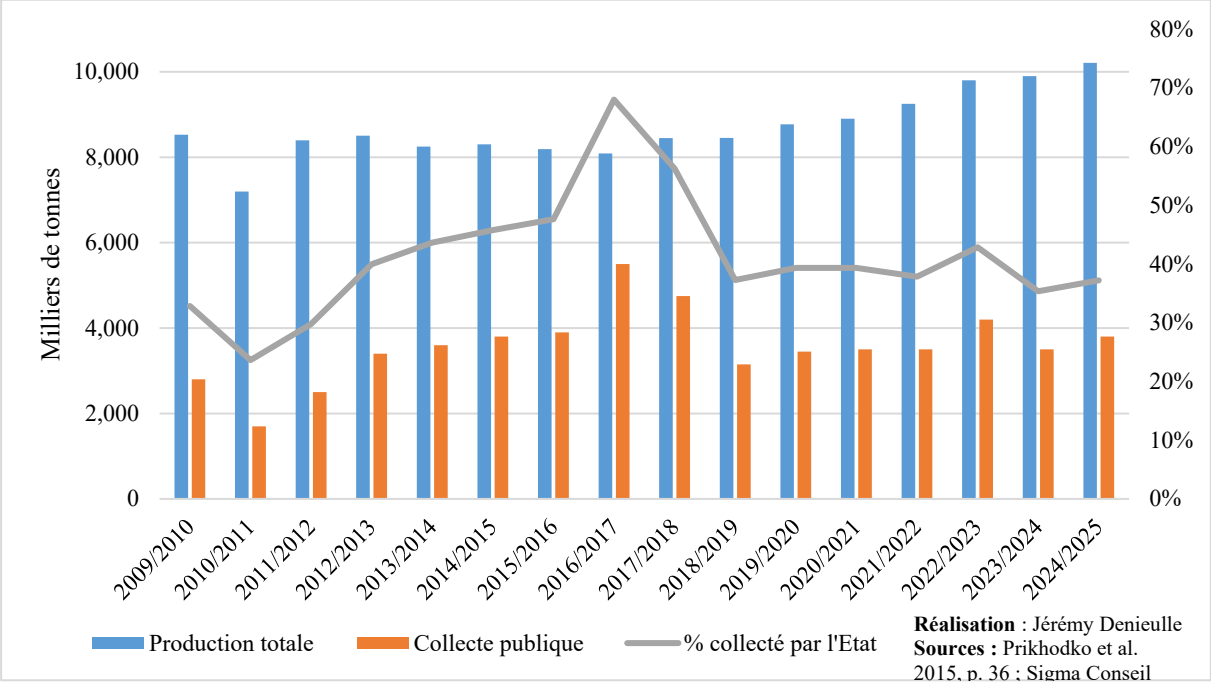

Le gouvernement gère ensuite, via la GSSC, l'EHCSS et la PBDAC le stockage du blé[1]. Alors que l'EHCSS dispose d'un réseau de silos dans le pays, la PBDAC assure le stockage à l'aide de *shonas*, où des sacs de grains sont stockés les uns au-dessus des autres sur environ 5 mètres de hauteur à l'air libre (Prikhodko et al. 2015, p. 37). En 2014, l'EHCSS disposait d'une capacité de stockage en silos de 750 000 tonnes contre 2,1 millions de tonnes dans les *shonas* de la PBDAC[2] (*ibid* 2015, p. 37). Le réseau de stockage public, vieillissant et mal adapté, cause chaque saison d'importantes pertes. L'une des rares études existant sur le sujet des pertes tout au long de la chaîne de valeur du blé estime, qu'entre 2017 et 2018, 20 % du blé transitant dans la filière a été perdu, soit 4,4 millions de tonnes[3] (Yigezu et al. 2021, p. 18). Selon l'étude, c'est

[1] La GSSC est principalement dédiée au stockage portuaire, destiné donc au blé importé par l'État. Le secteur privé dispose de sa propre capacité de stockage pour le blé qu'il importe.
[2] En 2014, la GSSC disposait pour sa part d'une capacité de stockage intérieure de 160 000 tonnes, dans des silos. Sa capacité de stockage portuaire, elle, était alors estimée à 400 000 tonnes (Prikhodko et al. 2015, p. 42).
[3] Ce chiffre est à relativiser : en 2022 la FAO, qui avait lancé avec l'Égypte un programme destiné à réduire les

4,58 % du blé qui transite via le réseau de stockage public qui est perdu (*ibid* 2021, p. 16). Dans l'objectif de limiter ces pertes, le pays a depuis investi dans la construction de nouveaux silos. En 2015, alors que la capacité de stockage en silos du secteur public a atteint 2,7 millions de tonnes (contre 1,6 million de tonnes avant 2011), l'État a lancé le *National Projects of Silos* (*National Projects of Silos* 2021). L'objectif annoncé est d'atteindre une capacité de stockage de 6 millions de tonnes d'ici à 2030, notamment via des partenariats public-privé (*Egypt to expand grain storage capacity to 6 million tons by 2030* 2024). La situation budgétaire compliquée du pays (Devaux 2024) pousse l'État, pour ce type de projets, à rechercher des financeurs internationaux. Afin de financer son projet de constructions de silos, l'Égypte a ainsi signé un accord de financement à hauteur de 90 millions d'euros avec la Banque européenne d'investissement en mars 2025 (Mobio 2025).

Figure 47 Importations de farine de blé par l'Égypte (1961-2023)

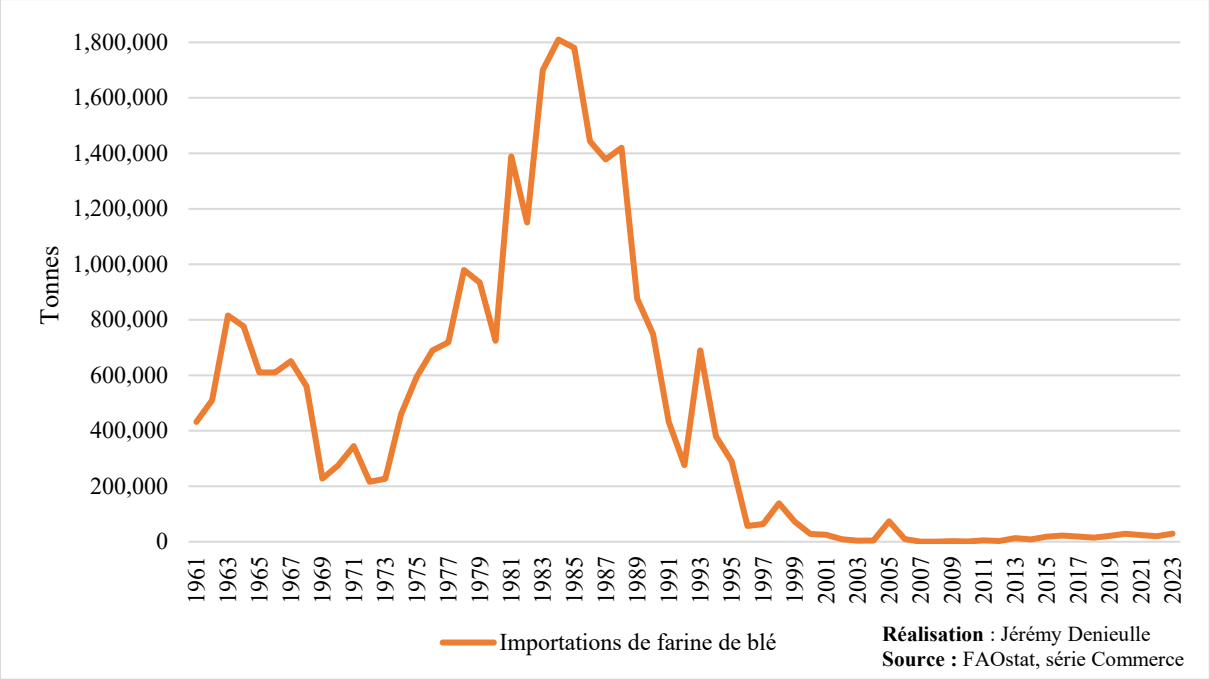

Le blé est ensuite acheminé vers un important réseau de meuneries (Schéma 6, p. 141). La farine qui y est produite est, depuis 2022[1], extraite à 87,5 % et sert exclusivement à la réalisation de pain *baladi* subventionné[2]. 70 % environ du blé de la chaîne de valeur est transformé par un réseau de meuneries publiques détenues par la FIHC ou dans des partenariats public-privé (au nombre de 81 (FAS Staff 2024a, p. 6)). Les 30 % restants sont produits par un réseau de 75

pertes tout au long des chaînes de valeur alimentaires du pays, estimait 30 % du blé était perdu chaque année (*A new partnership between FAO and the Egyptian Food Bank to reduce food waste* 2022).

[1] La farine issue de la chaîne de valeur publique du blé était auparavant extraite à 82 %. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, ce taux a été relevé à 87,5 % pour permettre au gouvernement de réduire de 10 % (soit 500 000 tonnes) ses importations (Barnes 2023b).

[2] Même si en réalité certaines boulangeries publiques revendent la farine subventionnée au marché noir, leur permettant de réaliser des profits plus importants qu'avec la vente de pain *baladi* dont le prix est fixé à l'avance (Barnes 2022, p. 161).

meuneries privées sous contrat avec l'État[1] qui sont sous interdiction stricte de produire de la farine à destination de la chaîne de valeur libéralisée. Cette interdiction permet de maintenir les segments public et privé de la filière cloisonnés. La possibilité, à partir des phases de libéralisation de la filière, pour des meuniers privés de produire de la farine subventionnée a considérablement réduit les importations de farine (Figure 47, p. 147) en permettant à l'Égypte d'augmenter rapidement sa capacité de transformation (Lemeilleur, Tozanli, Bencharif 2009, p. 108).

La farine subventionnée est ensuite revendue à un large réseau de boulangeries (Ahmed et al. 2013, p. 18). Là encore, les boulangeries engagées dans la production de pain *baladi* subventionné ont la stricte interdiction de produire des produits non subventionnés. Alors que le pays était doté de 19 000 boulangeries produisant 80 milliards de miches de pain *baladi* par an en 2012 (Mansour 2012, p. 5), ce chiffre est passé à 30 000 boulangeries produisant environ 91 milliards de miches de pain par an en 2024 (FAS Staff 2024a, p. 6). Il est estimé que près de 90 % du réseau de boulangeries produisant du pain *baladi* est possédé par le secteur privé (Ahmed et al. 2013, p. 18).

L'organisation de la filière blé en Égypte illustre le rôle central que joue cette céréale dans les équilibres économiques, sociaux et politiques du pays. La coexistence de deux chaînes de valeur distinctes, l'une étroitement contrôlée par l'État et l'autre plus flexible et tournée vers le secteur privé, témoigne d'un arbitrage complexe entre interventionnisme et ouverture aux dynamiques de marché. L'État égyptien, à travers son contrôle du blé destiné à la consommation subventionnée, ne se limite pas à une fonction de régulation économique. Il se positionne comme un acteur garant de la stabilité sociale, dans un pays où le pain représente un élément fondamental de la sécurité alimentaire. L'évolution historique de la structuration de la filière montre que, loin d'être une simple denrée de base, le blé est une ressource hautement stratégique dont la gestion s'inscrit dans un cadre plus large de maintien de l'ordre politique et de prévention des tensions sociales, comme nous le verrons plus loin dans ce travail (3.2.2, p. 154).

Cependant, cette architecture duale repose sur un facteur déterminant : l'approvisionnement extérieur. Loin d'être un acteur isolé, l'État égyptien intervient directement sur les marchés internationaux à travers le GASC, qui pilote une large part des importations via un système d'appels d'offres structuré. Pourtant, la montée des coûts d'achat du blé depuis les années 2000, accentuée par les crises successives, fragilise ce modèle. À cela s'ajoute un tournant majeur dans la gouvernance des importations : depuis décembre 2024, le GASC a perdu son monopole sur les achats publics au profit de l'armée de l'air, introduisant une recomposition des circuits d'approvisionnement. La prochaine section (3.2.1.2, p. 149) analysera la répartition des

[1] Un rapport de 2021 note que la concurrence s'est intensifiée ces dernières années entre meuneries publiques et privées. Ces dernières gagneraient du terrain grâce à une meilleure rentabilité, tandis que les minoteries publiques voient leur rentabilité diminuer sous l'effet de coûts élevés et de frais de mouture fixes imposés par l'État. Le rapport identifie en outre quatre entreprises publiques cotées en bourse comme étant les plus rentables (Middle & West Delta Flour Mills (WCDF), East Delta Flour Mills (EDFM), Upper Egypt Flour Mills (UEFM) et Central Egypt Flour Mills (CEFM)), tout en soulignant leur capacité à se diversifier (notamment dans l'immobilier) afin de compenser la pression sur leurs marges (Abdelrazek 2021).

importations entre secteur public et privé, les mécanismes d'achat sur les marchés internationaux, ainsi que les implications possibles de cette récente restructuration sur la souveraineté alimentaire du pays.

3.2.1.2. La filière d'importation du blé, vers une gouvernance incertaine ?

Depuis 1999 donc, des acteurs privés sont autorisés à importer du blé en Égypte, afin d'alimenter une chaîne de valeur libéralisée (farine extraite à 72 %) complètement séparée du reste de la filière, où domine l'État. La collecte de la récolte locale n'étant pas suffisante pour alimenter la chaîne de valeur du pain *baladi* (Schéma 4, p. 80), l'État importe le blé qui lui manque via le GASC (Figure 48, p. 149).

Figure 48 Importations égyptiennes de blé par le GASC et le secteur privé (2009-2025)

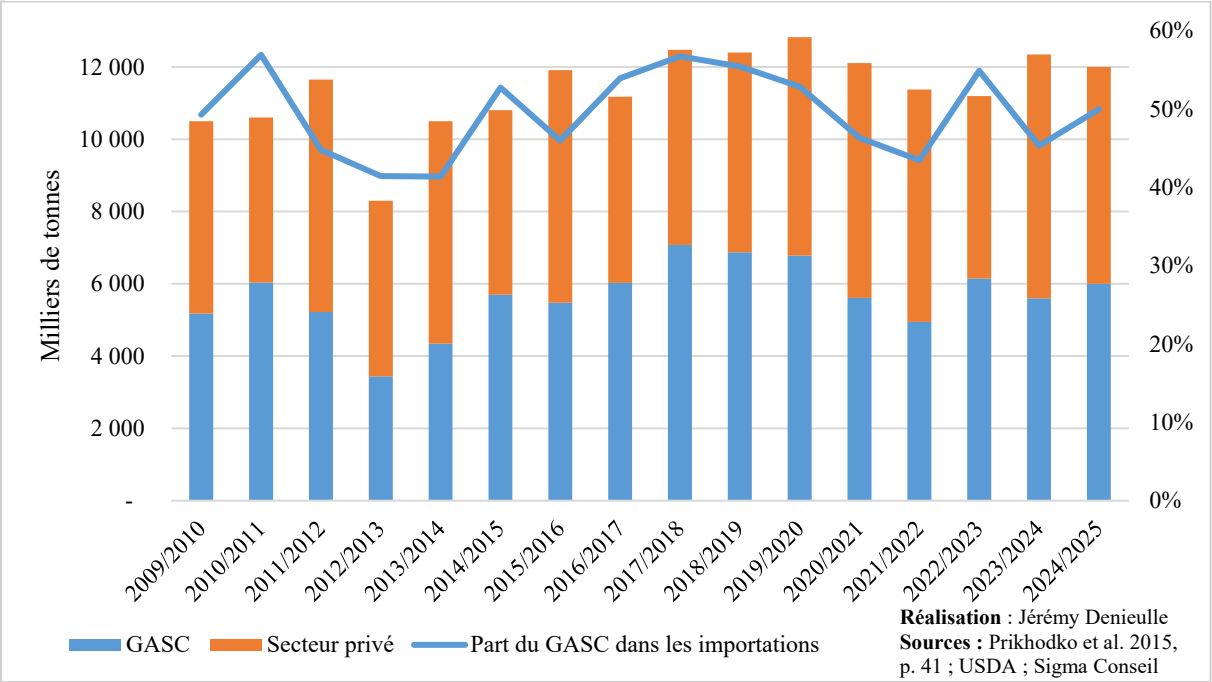

Le GASC a été créé en 1968 dans l'objectif d'approvisionner le marché égyptien en « biens essentiels »[1]. En ce sens, le GASC a donc disposé d'un monopole en ce qui concerne l'importation de blé jusqu'en 1999. En 2022, au lendemain de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et alors que les marchés céréaliers mondiaux sont dans la tourmente, la Banque mondiale a accordé un prêt de 500 millions USD à l'Égypte pour renforcer sa sécurité alimentaire. Le GASC est l'une des deux entités[2] ayant bénéficié de l'aide afin d'importer les produits de base nécessaires à l'alimentation de la population. Le rapport stratégique de la Banque mondiale sur

[1] La liste des biens essentiels a pu compter près de 50 produits. A mesure des politiques de libéralisation mises en place dans le pays dans les années 1980 et 1990, cette liste est aujourd'hui réduite à 4 biens : le blé, le sucre, l'huile et le thé. Au-delà de son rôle essentiel lié à l'approvisionnement, le GASC est également doté d'une mission de régulation des filières stratégiques, comme nous l'avons compris plus tôt dans ce chapitre. Source : https://www.gasc.gov.eg/ar/page/27

[2] La seconde étant l'EHCSS, afin de moderniser son réseau de silos pour le stockage efficient des produits.

la mise en place de l'aide détaille les procédés par lesquels le GASC importe les produits de base sur les marchés internationaux.

> « Le GASC s'adresse au marché local et international pour acheter des produits stratégiques, notamment le blé dont le gouvernement égyptien a besoin, et son processus d'achat est limité aux soumissionnaires préqualifiés (enregistrés) qui ont été inscrits sur la liste des fournisseurs du GASC sur la base de leurs qualifications et de leur expérience sur le marché du blé et après avoir établi un représentant/correspondant local en Égypte. Après avoir identifié les besoins, le GASC publie sur son site web et sur Reuters, Bloomberg et les agences de presse du Moyen-Orient des appels d'offres spécifiant les caractéristiques du blé, demandant un prix pour une expédition (55 000 à 60 000 tonnes métriques) et fixant une date limite de soumission qui est souvent d'un jour. La soumission et l'ouverture publique des offres sont effectuées le même jour par une commission constituée à cet effet et comprenant les représentants de certains ministères/organismes en présence des représentants des fournisseurs (agent local). »
>
> (Project appraisal document on a proposed loan in the amount of US$ 500 million to the Arab Republic of Egypt for an emergency food security and resilience support project 2022, p. 35)

En passant par des appels d'offres publics, le système utilisé par le GASC était donc public et permettait aux fournisseurs potentiels de consulter d'éventuelles offres plus compétitives afin de s'aligner. C'est ce système qui est décrit par un trader français de céréales et d'oléagineux habitué à traiter avec le GASC et que nous avons interrogé en mai 2022.

> « Ils lancent un appel d'offres public auprès de toutes les boîtes enregistrées auprès du GASC, et après tous les agents[1] ressortent et envoient à tous les soumissionnaires le *line-up* pour savoir qui s'est positionné sur l'appel d'offres et comment. Donc il y a cet appel d'offres, pour le blé, en FOB[2]. Après ça, en plus, ils lancent un appel d'offres auprès des armateurs pour les bateaux. Donc ils vont choisir le blé le moins cher…
>
> J.D. : Là, tu me décris le processus d'achats qui prenait place avant la guerre (*l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ndlr.*)
>
> T.F. : Oui, avant la guerre. Donc en exemple le blé russe ou ukrainien en FOB était le moins cher, et en plus de ça ils avaient un avantage de fret car c'est largement moins cher d'aller depuis la mer Noire à l'Égypte plutôt que depuis la France ou une autre origine. Donc en gros, à ce moment, ils mettent le fret, le bateau, le moins cher sur le blé le moins cher. On se retrouve après ça avec une liste de prix en CAF[3] du moins cher au plus cher. À ce moment le GASC appelle l'agent de la meilleure offre pour lui proposer soit de doubler son bateau avec le même prix, soit de baisser un peu son prix sur un seul bateau. Après ça, ils appellent l'agent qui a proposé la seconde meilleure offre pour lui proposer de s'aligner sur le premier, et ainsi de suite. Si, par exemple, le troisième agent ne s'aligne pas sur les deux premiers, alors ils ne contractualisent que les deux premières offres. »

[1] Agents locaux, qui se déplacent directement au siège du GASC et servent d'intermédiaires entre des soumissionnaires (traders internationaux) et l'Autorité.
[2] *Free on board*, ou franco à bord. Signifie que la marchandise est achetée ou vendue sans les frais de transport et sans les assurances qui y sont liées. Ce prix est toutefois majoré des frais de chargement sur le bateau.
[3] Coût, assurance et fret (ou CIF en anglais pour *Cost, insurance & freight*). Le prix en CAF correspond à la valeur de la marchandise et à son acheminement jusqu'à la frontière du destinataire, ici un port égyptien, ainsi que le coût des assurances liées au transport maritime.

Entretien réalisé le 03/05/2022 avec un trader français de matières premières agricoles

Dans ce même entretien, l'organisation interne de l'Autorité est décrite comme « bureaucratique », au fonctionnement relativement opaque et avec des changements soudains dans les processus, souvent de manière inexpliquée ou paraissant illogique.

> « J'y suis allé au GASC, avec mon ancien directeur. On s'y est rendus en 2015 ou 2016. Et tu te rends compte de quoi on parle : c'est de la bureaucratie à l'ancienne, personne n'ose bouger un orteil ou une oreille de peur d'être accusé de ceci ou de cela. Tu fais ton job, c'est tout, tu ne cherches pas plus loin, et c'est ce qu'ils nous ont expliqué. On a discuté avec le responsable des achats et on a vu avec ses questions qu'il n'avait aucune connaissance du marché.
>
> J.D. : Tu as un exemple précis, flagrant de cette méconnaissance ?
>
> T.F. : Oui, il me dit qu'il regarde le Matif et voit tel ou tel prix, et me demande pourquoi le prix FOB qu'on lui propose ne correspond pas à ça. Il n'a aucune connaissance des marchés, ne sait pas comment est structuré un prix, pourquoi il y a des écarts… Concrètement, le matin quand il dit qu'il va lancer un appel d'offres, il ne sait probablement même pas quelles origines vont être offertes. »
>
> Entretien réalisé le 03/05/2022 avec un trader français de matières premières agricoles

L'aspect complexe et opaque du GASC dans son fonctionnement et la gestion de ses appels d'offres a également été pointé du doigt par l'USDA, qui estime que ce modèle représente un coût supplémentaire pour l'État.

> « Comparé à d'autres importants importateurs de blé de la région comme l'Algérie et l'Arabie saoudite, les exigences de l'Égypte en matière d'appels d'offres sont devenues inutilement compliquées et coûteuses. Le GASC peut réaliser des économies considérables si ses exigences étaient moins strictes. Par exemple, les délais d'expédition et de livraison pour les appels d'offres du GASC ont tendance à être très courts et obligent les inspecteurs de trois agences différentes du gouvernement à se déplacer et à inspecter les navires dans les ports d'origine, cette condition est estimée coûter au gouvernement jusqu'à 1 $/tonne supplémentaire pour chaque cargaison qu'il contractualise. »
>
> (Wally 2015, p. 6)

Prikhodko et al. (2015, p. 42) relevaient toutefois en 2015 que le GASC payait, en moyenne, son blé importé moins cher que ne le payaient l'Algérie ou la Tunisie entre juillet 2013 et avril 2015[1]. Le rapport relève que cette situation pourrait être due au fait que l'Égypte a tendance, avec un cahier des charges moins contraignant que celui de l'Algérie, à acheter du blé de moins bonne qualité en provenance de la mer Noire. Le fait que l'Égypte soit le premier importateur mondial pourrait également être un paramètre à prendre en compte. Toutefois, en comparant les prix payés par l'Algérie et l'Égypte uniquement pour du blé français, les rapport note que « l'Égypte paye un prix relativement similaire à l'Algérie, et parfois même plus élevé. Cela soulève la question de savoir si les coûts liés à la complexité de l'appel d'offres du GASC

[1] En moyenne, le rapport indique qu'une tonne de blé achetée par le GASC (en CAF, toutes origines confondues) était contractualisée à 256 USD. L'Algérie (280 USD) et la Tunisie (285 USD) étaient toutes deux bien au-dessus de ce chiffre.

compensent la remise dont il bénéficie en raison du volume important de ses achats » (Prikhodko et al. 2015, p. 43).

Ces processus du GASC ont été remis en question avec le déclenchement de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022. Les événements, qui ont perturbé très fortement les marchés mondiaux du blé (Devadoss, Ridley 2024), ont logiquement causé l'inquiétude des décideurs politiques égyptiens[1] (Sabry 2022; Gaweesh 2022). Cette inquiétude s'est répercutée dans les pratiques du GASC vis-à-vis de ses importations de blé. Au moment de notre entretien, en mai 2022, les prix moyens du blé sur les marchés mondiaux atteignent des sommets en dépassant les 600 $/tonne[2]. Tous les acteurs du marché sont alors dans une période d'incertitude très forte.

> « Maintenant, tout le monde peut arriver avec une offre en CAF auprès du GASC pour vendre du blé[3], un peu comme le font les opérateurs privés égyptiens. On a tenté de le faire, sauf qu'on n'arrive à avoir aucune information une fois l'offre soumise. On a proposé une offre en origine France avec 30 000 tonnes, au lieu de 60 000, en CAF, selon les conditions du cahier de charges égyptien en termes de qualités. Notre agent s'est rendu au même bureau que lorsqu'il y a les appels d'offres habituels, il a soumis notre offre avec une heure de validité. Et apparemment, après ça, c'est le ministre[4] lui-même qui prend la décision si oui ou non il boucle l'affaire. Donc ça devient complètement opaque, car on ne sait pas ce qui se traite vraiment sur le GASC. C'est un gros changement. On ne sait pas combien de temps ça va durer, est-ce que c'est quelque chose qui est en place pour les mois à venir durant le conflit avec des prix très tendus, ou est-ce que ça va perdurer dans le temps… »
>
> Entretien réalisé le 03/05/2022 avec un trader français de matières premières agricoles

Une anecdote sur les méthodes de communication entre le GASC et les soumissionnaires éclaire particulièrement cet aspect opaque, voulu et entretenu par les fonctionnaires égyptiens dans les premiers mois du conflit à haute intensité en Ukraine.

> « Je trouvais qu'on manquait d'informations, notre agent mettait trop de temps à m'informer alors que c'est important, surtout en ce moment, on ne savait pas si le prix que l'on proposait était en adéquation avec les autres offres ou pas. Je lui ai dit qu'il n'était pas assez réactif, au point que j'avais des informations sur ce qui se passait dans le bureau du GASC par une autre connaissance plutôt que par lui… Il m'a expliqué que tous les agents ont été réunis dans une pièce, puis sont rentrés dans le bureau l'un à la suite de l'autre pour présenter leur offre avant de ressortir par une autre porte pour qu'ils ne se croisent pas ! Et puis il faut faire le tour pour revenir à la case départ, ce qui prend plusieurs minutes et laisse le temps à d'autres agents de passer, et ainsi de suite. Et l'agent qui nous renseignait plus rapidement, il était en réalité déjà éliminé du processus car le blé proposé par son soumissionnaire ne correspondait pas au cahier

[1] Les répercussions du conflit sur l'Égypte sont traitées plus précisément en sous-partie 4.2.2, p. 445 (Partie III).
[2] Source : https://uswheat.org/wheatletter/wheat-price-perspectives-a-look-at-long-term-trends/ [Consulté le 16/03/2025]
[3] Comme il est indiqué plus haut, auparavant, le GASC passait des appels d'offres publics pour des offres en FOB. Ici, quelques mois après les événements en Ukraine, le GASC décidait de ne plus passer par ce type d'appel.
[4] Le GASC dépend du ministère de l'Approvisionnement et du Commerce intérieur (MOSIT), et le ministre est également le président du GASC. Les affaires quotidiennes, au sein de l'Autorité, sont assurées par un vice-président.

> des charges. Donc il était là, il attendait et voyait tout ce qui se passait, pendant que notre agent tournait en rond de bureau en bureau… »
>
> Entretien réalisé le 03/05/2022 avec un trader français de matières premières agricoles

En 2024, l'opacité dans le fonctionnement du GASC s'est encore approfondie. En octobre, l'Autorité a conclu le plus important contrat d'approvisionnement direct jamais signé, en ne passant donc pas par son traditionnel système d'appel d'offres public. Le contrat concernait 3,1 millions de tonnes de blé russe, censé être envoyé vers l'Égypte chaque mois à raison de 510 000 tonnes entre novembre 2024 et avril 2025 (Van Rij 2024a). Le contrat, dont le montant n'a pas été rendu public, a été finalisé dans les semaines qui ont suivi la visite à Moscou du chef de la diplomatie égyptienne, Badr Abdelatty. Son homologue russe, Sergueï Lavrov, avait noté durant une conférence de presse conjointe avoir « longuement discuté des approvisionnements en céréales de la Russie sur le marché égyptien » (Lavrov, Abdelatty 2024), sans plus de précisions. La négociation de ce contrat, réalisée de gré à gré entre les deux pays possiblement au plus haut niveau de responsabilité, démontre l'aspect extrêmement sensible des flux de blé entre la mer Noire et l'Égypte.

Cette entente céréalière a toutefois rapidement tourné court du fait de l'ingérence d'une société égyptienne inconnue du milieu du négoce céréalier, Neom Real Estate Development. Cette filiale du conglomérat Organi Group, propriété de l'homme d'affaire Ibrahim al-Arjani, avait été désignée par le président al-Sissi pour surveiller les négociations entre l'État russe et le GASC (Van Rij 2024b). Cet homme d'affaire du Sinaï, proche ami de la famille d'Abdel Fattah al-Sissi[1], a été surnommé « le roi du passage du Rafah[2] » du fait de sa position influente au sud de la bande de Gaza. Pour l'organisme Rusgrain Union qui rassemble les exportateurs et producteurs russes, « cette obligation de passer par un intermédiaire proche du pouvoir égyptien [est] un frein majeur à l'aboutissement du partenariat » (Van Rij 2024b). Le contrat semble avoir été depuis abandonné, d'autant plus qu'en décembre 2024 le GASC a donc perdu sa position d'importateur public de blé.

Sur une décision du président al-Sissi, le GASC a effectivement été écarté de sa fonction d'importateur public au profit de l'agence Mostakbal Misr (MM), en anglais *The Future of Egypt*, dépendante de l'armée de l'air égyptienne (Ezz 2024) (Schéma 6, p. 141). Cette annonce a été perçue comme extrêmement surprenante pour les acteurs des marchés internationaux d'autant que Mostakbal Misr, créée en 2022 par décret présidentiel pour mener des projets de développement agricole dans le désert (partie II, 3.2.2.2, p. 322), ne présente aucune expérience

[1] Il semblerait qu'Ibrahim al-Arjani soit tout particulièrement proche de Mahmoud al-Sissi, fils du président égyptien et numéro deux des renseignements généraux (*General Intelligence Service*).

[2] Le poste-frontière de Rafah est le point de jonction entre l'enclave palestinienne et l'Égypte. Durant le conflit asymétrique entre Israël et le Hamas dans Gaza, l'entreprise Hala Consulting and Tourism Services, propriété d'al-Arjani, serait parvenue à réaliser des profits exceptionnels en faisant payer des réfugiés palestiniens pour les sortir de l'enclave (*An Egypt firm is making $2m a day from Palestinians fleeing Israel's war on Gaza* 2024). Le passage de Rafah est en effet le seul point de sortie de Gaza qui ne soit pas transfrontalier d'Israël et, selon l'article de Middle East Eye que nous venons de citer, l'entreprise d'al-Arjani y bénéficie d'un monopole qui lui permet de fixer ses prix : le passage vers l'Égypte coûterait ainsi 5 000 USD par adulte et 2 500 USD par enfant de moins de 16 ans.

dans le négoce céréalier. Signe de l'aspect particulier et stratégique du blé, le GASC a toutefois gardé dans ses prérogatives l'importation d'huile, de sucre et de riz.

Par cette décision, l'approvisionnement en blé est donc passé sous le contrôle direct du ministre de la Défense. L'agence MM a fait savoir début décembre, peu après l'annonce de la décision, qu'elle souhaitait « procéder autant que possible par le biais de contrats de gré à gré avec ses fournisseurs, sans appels d'offres, avec l'objectif de négocier les meilleurs prix » (Van Rij 2025), augurant une importante perte de transparence par rapport au GASC. Les premiers contrats d'importation gérés par l'agence militaire fin décembre le montrent, alors que « le manque de détails sur le calendrier, le prix et la question même de savoir si les contrats sont entièrement nouveaux (*ou avaient été négociés par le GASC avant décembre 2024, ndlr*) a amené certains opérateurs à s'interroger sur l'ampleur de ces contrats » (Ezz, Hogan, Popova 2024). Cette décision soudaine de se reposer sur une agence détenue par l'armée égyptienne pour l'importation de blé s'inscrit dans le contexte plus large, sous la présidence d'al-Sissi, d'une prise d'importance démesurée du corps militaire dans les secteurs les plus stratégiques de l'économie[1] (*Under Sisi, firms owned by Egypt's military have flourished* 2018). En janvier 2025 les importateurs privés avaient réalisé 90 % des importations de blé du pays contre 16 % en janvier 2024, signe de l'incertitude régnant autour de ces changements soudains (Iroanya 2025).

Le tournant de décembre 2024, avec le transfert du monopole des importations publiques de blé à une agence dépendante de l'armée de l'air illustre un changement stratégique majeur dans la gouvernance des flux céréaliers. Cette évolution traduit une volonté politique de recentraliser un secteur clé sous le contrôle direct des forces armées, accentuant ainsi l'opacité des transactions et redéfinissant les rapports de force entre les acteurs de la filière. Ce basculement invite à s'interroger sur les implications de cette reconfiguration pour la stabilité alimentaire et économique du pays, et sur la place qu'occupera désormais l'armée dans la gestion du blé, une denrée dont la maîtrise reste un enjeu fondamental pour l'équilibre du régime.

3.2.2. Face à la dépendance, des vulnérabilités externes et des enjeux de stabilité internes

L'analyse de la filière égyptienne du blé démontre, à l'instar de la filière algérienne présentée plus tôt, le traitement particulier donné à cette denrée de base et son aspect stratégique pour le pouvoir. La filière reste principalement dominée par l'État via le GASC, malgré l'existence d'une chaîne de valeur libéralisée mais totalement cloisonnée du reste de la filière. Toutefois les perturbations sur les marchés internationaux du blé, et plus particulièrement les troubles géopolitiques qui règnent dans la région de la mer Noire où l'Égypte s'approvisionne massivement, ont récemment remis en cause le modèle qui avait cours jusqu'alors. Sous ce modèle le GASC, en tant qu'entité publique centrale, cumulait les rôles de coordonnateur de

[1] Nous aurons l'occasion de le constater dans le chapitre dédié à l'Égypte en Partie II de ce travail, lorsque nous évoquerons les grands projets de mise en valeur agricole dans le désert égyptien (partie II, 3.2.2.2, p. 129). Un livre de 2019 traite également du sujet de la mainmise de l'armée égyptienne sur l'économie du pays (Sayigh 2019).

filière et d'importateur public. La perte de cette dernière prérogative semble augurer une opacité accrue dans le contexte de marchés internationaux incertains et volatiles.

Nous nous concentrerons ici sur les vulnérabilités et fragilités que ce modèle cause à l'Égypte. Nous constaterons dans un premier temps (3.2.2.1, p. 155) que la dépendance aux importations place le pays dans une situation de forte exposition aux fluctuations des marchés internationaux, à la volatilité des prix et aux tensions géopolitiques. Cette dépendance pèse également très fortement sur les finances publiques, alors que le coût des importations ne cesse de croître et que la situation budgétaire de l'État égyptien est très fragile sous l'effet de crises économiques successives. Dans un second temps (3.2.2.2, p. 159), nous nous pencherons sur les implications internes de cette vulnérabilité structurelle en analysant le rôle central du pain *baladi* dans le maintien de la stabilité sociale. Ce produit est devenu un pilier du contrat social égyptien en étant au cœur d'un large système de subventions. Toutefois, ce dispositif représente un fardeau financier croissant pour les finances publiques, contraignant les autorités à arbitrer entre impératifs budgétaires et exigences sociales dans un contexte de pressions économiques et politiques accrues.

3.2.2.1. Vulnérabilités externes : la dépendance à l'extérieur face à une situation budgétaire complexe

Nous renvoyons ici à la sous-partie 1.2.2, p. 83traitant des impacts, risques et incertitudes liés à la dépendance au blé importé. Les conclusions générales que nous y tirons sont également valables dans le contexte égyptien, en particulier en ce qui concerne la pression sur les prix internationaux du blé. La Figure 22, p. 85 présente l'évolution des prix des céréales entre 1990 et 2023, tout en les corrélant à des événements géopolitiques. Tout comme le reste des pays fortement dépendant des marchés mondiaux pour leur approvisionnement en blé, l'Égypte a donc vu sa facture d'importation s'alourdir considérablement (Tableau 14, p. 156), de même que son déficit commercial agricole[1]. Alors que ce déficit était de 2,5 milliards USD en l'an 2000, il s'établit en 2023 à 8,5 milliards USD. Le blé pèse lourd dans la balance : en moyenne, depuis le début du siècle, son approvisionnement représente un quart de la facture totale d'importations agricoles et alimentaires[2]. Entre 2000 et 2011, le coût total annuel des importations de blé de l'Égypte a augmenté de près de 350 %, en passant de 713 millions USD à près de 3,2 milliards USD. Dans le même temps, en quantités, les importations de blé ont seulement doublé, passant de 4,9 millions de tonnes à 9,8 millions de tonnes (Figure 49, p. 156). Sur la même période, le coût des importations en blé de l'Afrique du Nord montre une hausse de 260 %, passant de 2,4 milliards USD à 8,8 milliards USD.

[1] En 2023, selon la FAO, le produit agricole ayant rapporté à l'Égypte le plus de recettes à l'exportation sont les oranges (près de 800 millions USD) (FAOstat, série du commerce).
[2] Selon les données de l'Observatoire de la complexité économique (https://oec.world/) le blé est, derrière le pétrole raffiné (9,66 % de la valeur totale des importations du pays en 2023), la marchandise pesant le plus lourd dans les importations égyptiennes (4,53 % de la valeur totale des importations en 2023).

Tableau 14 Évolution de la balance commerciale agricole et alimentaire de l'Égypte (2000-2023, moyennes annuelles, milliards USD)

	2000-2005	2006-2010	2011-2015	2016-2020	2020-2023
Importations alimentaires	2,71	7,18	12,44	12,3	14,85
Part de la valeur des importations alimentaires imputable au blé	27 %	31 %	24 %	21 %	21 %
Exportations alimentaires	0,52	2,02	3,89	4,4	5,9

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source** : FAOstat, série commerce, produit « nourriture exc. poisson » ; calculs de l'auteur

Figure 49 Importations de blé de l'Égypte en quantités et en valeur (1961-2023)

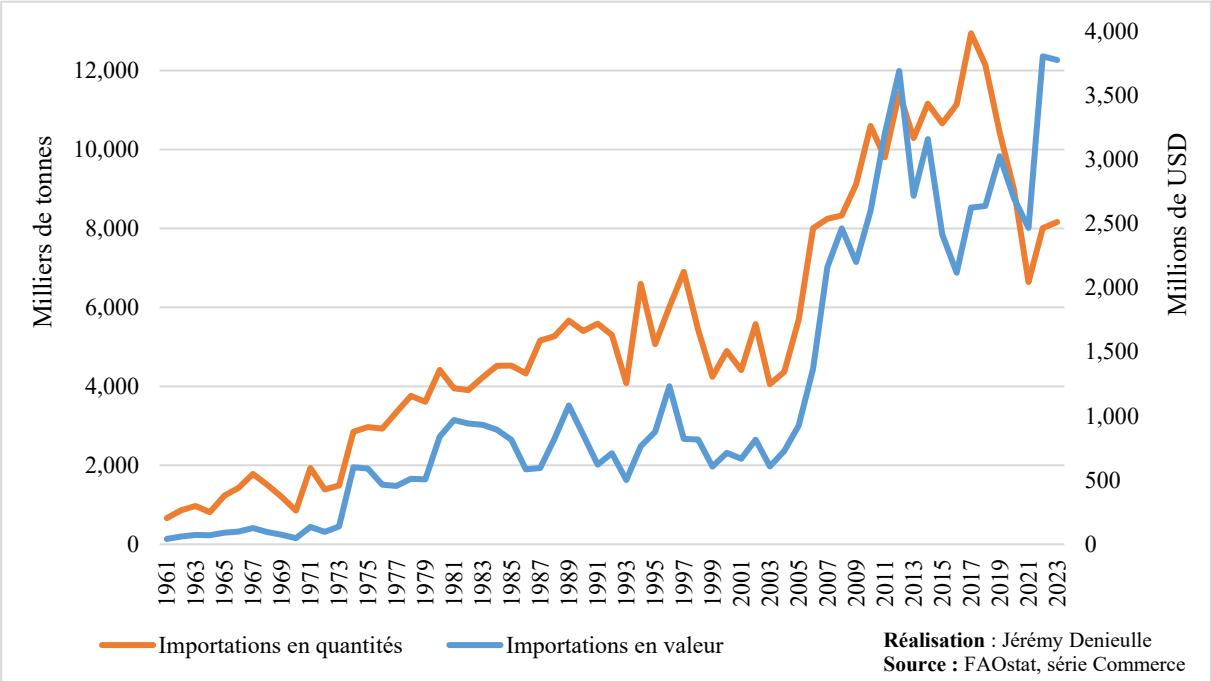

Plus tôt dans ce travail (1.2.1.2, p. 77), nous estimions que la disponibilité des capitaux était une variable centrale et critique pour les pays d'Afrique du Nord dépendant des importations pour leur approvisionnement en blé. Nous avons donc opéré une distinction entre les pays capables d'exporter des produits pétrogaziers et ceux qui en sont incapables. Ceux en capacité d'exporter de l'énergie, comme c'est le cas de l'Algérie ou de la Libye, peuvent utiliser cette rente de devises pour l'importation de céréales et particulièrement de blé. Ce n'est pas le cas de l'Égypte qui est un importateur net de produits pétroliers et dont les revenus liés aux exportations de gaz sont, au mieux, très volatiles[1]. Dans le contexte égyptien, une hausse des

[1] Grâce à l'exploitation depuis 2017 du gisement de Zohr, situé en mer Méditerranée, l'Égypte est redevenue autosuffisance en gaz et même exportatrice nette à partir de 2019. Toutefois, ce statut n'est pas assuré sur le long terme, vu la hausse importante de la demande en énergie sur le marché intérieur (Baccarini, Compinschi, et al. 2021).

prix du pétrole[1] est synonyme d'augmentation d'un déficit commercial déjà très important[2] en plus d'alourdir le coût des subventions accordées par l'État à la population dans l'objectif de maintenir un accès à bas prix de l'énergie (Baccarini, Compinschi, et al. 2021). L'économie égyptienne, pour l'obtention des devises permettant l'importation de blé, ne peut se reposer que sur trois rentes : le tourisme, les revenus du canal de Suez et les revenus des travailleurs à l'étranger[3] (De Nervo, Sollogoub 2024, p. 3). La difficulté de l'accès aux devises étrangères, le déficit commercial global et la dépendance structurelle aux importations céréalières a créé un environnement extrêmement délétère pour l'entièreté de l'économie en 2022, après l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

> « Cependant, en 2022, le choc de la guerre en Ukraine, qui a renchéri brutalement le prix des importations, a fait apparaître plus clairement les symptômes du désalignement de la livre [égyptienne] avec les fondamentaux économiques, ainsi qu'avec les termes de l'échange. La pénurie de dollars, vite aggravée par des fuites de capitaux, a alors bloqué les biens importés au port. […] Ainsi l'économie égyptienne est contrainte par d'importants flux d'importations et dépendante des revenus de ses rentes. Il en résulte une grande volatilité du déficit de la balance courante, qui amplifie les besoins de financement extérieurs, lorsque les chocs surviennent. »
>
> (De Nervo, Sollogoub 2024, pp. 2-3)

Le financement de la facture d'importation de blé peut donc s'avérer complexe. Afin d'accéder à des devises, l'État a ainsi eu recours à des aides extérieures. En février 2024 la signature de l'accord de développement de Ras Al-Hekma avec les Émirats arabes unis, pour un montant total de 35 milliards de dollars, « prend un air de plan de sauvetage » (De Nervo, Sollogoub 2024, p. 5). L'État se lance en parallèle dans la vente de nombreux actifs nationaux afin de renflouer les caisses, notamment avec l'Arabie saoudite. Le pays repose également sur l'aide d'acteurs financiers internationaux tels que le FMI, qui a consenti à une aide de 8 milliards USD en mars 2024 (Maher, Tolba 2025; Lewis 2024). Régulièrement, le GASC a lui-même négocié des aides financières dans l'objectif de mener à bien les importations de blé, notamment avec la Société internationale islamique du financement du commerce (ITFC, pour *International Islamic Trade Finance Corporation*[4]) ou l'*Africa Finance Corporation* (*Africa Finance Corp., ITFC to provide Egypt with $250M for procurement of essential commodities* 2024). En février 2025, le GASC a signé un prêt de 700 millions USD avec l'ITFC afin de « soutenir ses efforts en matière de sécurité alimentaire » (Ezz 2025), sans que l'on ne sache réellement à quelle fin ces fonds seront utilisés puisque le GASC a perdu son rôle d'importateur de blé. En décembre 2024, un financement avait également été conclu avec les Émirats arabes

[1] Cf. Figure 35, p. 87.

[2] En 2023, alors même que les importations égyptiennes sont en berne du fait d'importantes difficultés d'accès au dollar, le déficit de la balance des marchandises atteint 31 milliards de dollars, soit 8,1 % du PIB. Alors que l'exportation de gaz avait un temps aidé à résorber une partie du déficit, à partir de l'été 2023, la forte demande intérieure a absorbé une production alors en baisse (De Nervo, Sollogoub 2024, pp. 2-3).

[3] Ces trois rentes sont toutefois très volatiles par nature, notamment du fait du contexte géopolitique régional complexe. En 2024, le trafic journalier du canal de Suez a par exemple chuté du fait des attaques des Houthis en mer Rouge, occasionnant une perte de revenus entre janvier et octobre 2024 que le président al-Sissi a estimé être de l'ordre de 6 à 7 milliards USD (Werr 2024; Cosset 2025).

[4] L'ITFC a été créé en 2008 sous l'égide de la Banque islamique de développement, dont le principal actionnaire est l'Arabie saoudite. A ce titre, le siège des deux institutions est à Djeddah.

unis à hauteur de 500 millions USD, destinés explicitement à régler la facture d'importation du blé (*Egypt approves $500M financing agreement with Abu Dhabi Exports Office for wheat imports* 2024). En février 2023, c'était avec l'aide de la Banque mondiale que le GASC importait du blé (*Egypt's GASC seeks wheat in World Bank-funded tender* 2023). Ces quelques exemples récents démontrent la difficulté constante du pays à financer sa facture d'importation. Ils montrent également que la dépendance de l'Égypte aux marchés mondiaux pour son alimentation se double d'une dépendance aux aides et financements extérieurs, accentuant encore la vulnérabilité du pays aux chocs externes.

La vulnérabilité de l'Égypte aux chocs des marchés céréaliers mondiaux est encore aggravée par le manque de diversification de ses partenaires (Tableau 15, p. 158). Au début du siècle, le nombre d'exportateurs de blé vers l'Égypte était plutôt élevé avec 25 pays en moyenne. Depuis 2007, ce chiffre a largement baissé et s'est stabilisé aux alentours d'une quinzaine de pays depuis 2016 (Denieulle 2024, p. 85). La situation est particulièrement frappante à la veille de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, en février 2022. En juin de la même année l'USDA note que, sur les cinq campagnes précédentes, 82 % du blé importé par l'Égypte provient de l'un de ces deux pays, du fait de la compétitivité de leur marchandise, de coûts de transport peu élevés et de la rapidité à atteindre les ports égyptiens depuis la mer Noire (Wally, Olatuyo O. Akingbe 2022a).

Tableau 15 Top 5 des fournisseurs de blé de l'Égypte (1990-2000-2010-2020)

Rang	1990	2000	2010	2020
1	Australie (35,06 %)	États-Unis (73,57 %)	Russie (45,70 %)	Russie (62,36 %)
2	États-Unis (32,59 %)	Australie (17,82 %)	France (20,4 %)	Ukraine (23,23 %)
3	France (18,44 %)	France (4,71 %)	États-Unis (14,75 %)	France (5,64 %)
4	Danemark (5,81 %)	Turquie (1,76 %)	Ukraine (6,93 %)	Roumanie (4,47 %)
5	Royaume-Uni (3,44 %)	Argentine (1,13 %)	Australie (5,6 %)	Australie (2,21 %)
Total top 5	95,34 %	98,98 %	93,39 %	97,91 %
Volume total importé (t)	5 075 307	6 159 732	10 593 506	13 236 016

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source** : FAOstat, matrices du commerce détaillé.

Même si la Russie et l'Ukraine demeurent les fournisseurs privilégiés de l'Égypte, le pays « s'est efforcé de diversifier ses sources d'importation et a été en mesure d'assurer un approvisionnement stable en blé depuis divers marchés pour son programme de pain *baladi* par

le biais d'appels d'offres internationaux ou d'achats directs de blé auprès de plusieurs origines » (Wally, Morgan 2023, p. 8). Malgré des mesures destinées à inciter les agriculteurs égyptiens à produire et à vendre davantage de blé à l'État[1], le GASC a réalisé en juin 2022 son plus grand achat unique de blé en plus de dix ans : 815 000 tonnes venues de France, de Roumanie, de Russie et de Bulgarie (Wally, Olatuyo O. Akingbe 2022b). En parallèle, le président al-Sissi s'en est pris aux médias nationaux afin de tempérer l'ampleur des problèmes traversés. Celui-ci a déclaré en janvier 2023 que « l'État est sur la bonne voie », tout en accusant les médias de « donner l'impression que les gens sont terrifiés et inquiets pour la nourriture et la boisson » (Khaled 2023).

3.2.2.2. De la stabilité interne : le pain *baladi*, instrument et enjeu de paix sociale

De nombreux travaux ont montré le lien entre la faim, les prix des denrées de base et l'instabilité politique, en particulier dans les pays à faibles revenus (Arezki, Brückner 2011; Janin 2010; Bourmaud, Darbon 1990; Lofchie 1975; Brückner, Ciccone 2010; Weinberg, Bakker 2014). Les émeutes de la faim, lors des hausses des prix de l'alimentation en 2007-2008, l'ont d'ailleurs bien démontré (Janin 2009). L'Égypte est un bon exemple du lien persistant entre pain et stabilité politique, comme le montre l'historien Steven Kaplan, auteur de nombreux ouvrages sur le sujet.

> « […] L'État est encore aujourd'hui gêné par la montée du prix du pain. Il demeure aveuglé par "la mystique" du pain, aux yeux de boulangers qui la perçoivent comme vision démagogique et anachronique dans un monde où le pain ne pèse plus grand-chose dans le panier de consommation familial. Les enjeux de cette "mystique" sont autrement explosifs en Égypte, où elle s'épanouit pleinement ces jours-ci. Comme en Tunisie, où, dans les manifestations de la révolution dite de jasmin, on brandissait des pains – toujours signe d'une sévère réprobation sociale -, en Égypte le pain est très présent dans le répertoire de l'action collective. Au pays des Pharaons, ce n'est pas un fait nouveau. En 1977, déjà, de façon spectaculaire, et encore en 2008, les émeutes du pain ont ébranlé le régime. […] À l'heure actuelle, le pain resurgit en Égypte, avec une revendication au moins aussi aiguë et urgente : la liberté. *Le Monde* du 28 janvier rend compte des manifestants cairotes scandant "Du pain ! De la liberté". »
>
> (Kaplan 2011)

Le Tableau 16, p. 160 présente, entre 1941 et 2024, l'évolution du système de subvention aux produits de base de l'Égypte et du pain *baladi*. L'histoire politique du pain *baladi* montre à quel point sa subvention est un sujet sensible pour l'État, et comment ce produit de base agit comme un « indicateur social et politique en Égypte » (Naguib 2024, p. 11).

[1] Celui-ci s'est donné pour objectif, en 2022, de collecter 5,5 millions de tonnes de blé local (Denieulle 2024, p. 85). Si la collecte de la campagne 2022/2023 a bien augmenté en atteignant 4,2 millions de tonnes (Figure 46, p. 113), elle n'a pas été en mesure de réaliser cet objectif. Pour la campagne 2023/2024, la collecte a même accusé une baisse (3,5 millions de tonnes).

Tableau 16 Évolution du système de subvention aux produits de base égyptien et du pain *baladi* (1941-2024)

Année	Mesure
1941	Les prix de vente de la farine de blé et du pain sont contrôlés par l'État. Tous les types de pains sont l'objet de subventions à la consommation.
1945-début des années 1960	Le contrôle étatique sur la production et la commercialisation du blé augmente graduellement. 1957 : le gouvernement commence à contrôler l'extraction de la farine et la production de pain. Le gouvernement contrôle totalement le prix du pain et les taux d'extraction de la farine à partir des années 1960.
1967	Le programme d'aide alimentaire étatsunien (Public Law 480) est suspendu jusqu'en 1973, après la guerre des Six Jours[1]. Le pain *baladi* est alors inclus dans le système de subvention aux produits de base.
1970	Le gouvernement renforce son contrôle sur l'entièreté de la filière du blé.
1977	Le gouvernement tente d'augmenter le prix du pain *fino* et d'autres produits de base subventionnés. La tentative est abandonnée après d'intenses émeutes (les « émeutes du pain »), qui font 79 morts et 800 blessés.
1984	Il existe en Égypte quatre types de pain différents : - Le pain *baladi* dont la farine est extraite à 87,5 % (1 piastre[2]) - Le pain *baladi* dont la farine est extraite à 82 % (2 piastres) - Le pain *fino* dont la farine est extraite à 72 % (140g pour 2 piastres ou 69g pour 1 piastre) - Le pain *shami* dont la farine est extraite à 72 % (137g pour 2 piastres, 90g pour 1 piastre, 45g pour 0,5 piastre)
1987	La production et la commercialisation du blé sont partiellement libéralisées. Le pain *baladi* 87,5 % voit son poids passer de 160g à 135g et son prix augmenter à 1 piastre (contre 0,5 piastre auparavant).
1988-1990	Le pain *baladi* 87,5 % est supprimé, le prix du pain *baladi* 82 % (160g) est augmenté à 5 piastres (contre 2 piastres auparavant). La subvention est supprimée sur la farine 72 % et le pain *fino*, et le secteur privé est autorisé à importer du blé pour en produire.

[1] La guerre des Six Jours (5-10 juin 1967) est un conflit militaire entre Israël et une coalition arabe (Égypte, Syrie, Jordanie, Irak). En mai 1967, dans un climat de tensions exacerbées à la suite d'affrontements transfrontaliers, à des actions de commandos palestiniens en Israël et à des rapports soviétiques alarmants sur une prétendue mobilisation israélienne, le président égyptien Nasser fit retirer la force de maintien de la paix des Nations unies du Sinaï et ordonna le blocus du détroit de Tiran, action considérée comme un casus belli par Tel Aviv. Le 5 juin, Israël lance une attaque préventive qui anéantit la majeure partie de l'armée de l'air égyptienne et ouvrit la voie à une offensive terrestre rapide jusqu'à la prise du Sinaï. Ces événements causeront une défaite humiliante pour l'Égypte, la perte du Sinaï, et un traumatisme national connu sous le nom d'*An-Naksa* (« la rechute »).

[2] Une livre égyptienne équivaut à 100 piastres.

1993-1994	Le pain *shami* est supprimé du système de subvention, n'y laissant plus que le pain *baladi* à 82 %. Les meuneries qui produisent de la farine *fino* ne sont autorisées à le faire qu'avec du blé importé.
1998	Le poids du pain *baladi* 82 % est diminué de 5g (130g), son prix est inchangé.
2008	Alors que les prix du blé atteignent des sommets, l'armée intervient pour pallier les pénuries de pain.
2011	L'armée intervient de nouveau pour pallier les pénuries de pain après la révolution du 25 janvier.
2014-2018	Le pain *baladi* n'est plus seulement distribué, mais conditionné à l'utilisation d'une carte à puce. 70 % de la population égyptienne en possède une et peut acheter cinq pains par personne et par jour à 5 piastres. Entre les années 2010 et le début des années 2020, le prix du pain *baladi* n'a pas changé mais son poids, oui : il est passé de 160g dans les années 1980 à 130g dans les années 1990, puis 110g dans les années 2010 puis 90g en 2020.
2024	Le prix du pain *baladi* augmente de 300 %, à 20 piastres.

Réalisation, traduction, adaptation : Jérémy Denieulle ; **Source** : (Abdalla, Al-Shawarby 2017, pp. 133-136).

« L'*intifada*[1] du pain » de janvier 1977 est un exemple majeur de la centralité politique du pain. Alors que le pays traverse une crise économique importante et que le système de subvention connaît une expansion continue depuis les années 1940 (Hatab, Hess 2021, p. 5; Alderman, von Braun, Sakr 1982), Anouar al-Sadate annonce un plan d'austérité. Dans un premier temps, celui-ci assure ne pas vouloir toucher au système de subventions des produits de première nécessité, affirmant vouloir « prendre aux riches pour donner aux pauvres » (Anouar al-Sadate in Solé 2015a, p. 159). C'est toutefois sous la pression des créanciers internationaux du pays[2] et en constatant le fardeau financier que les subventions représentaient sur l'économie nationale[3] que la décision est prise, en janvier, d'annuler certaines subventions (par exemple celle sur le thé) et d'en diminuer d'autres drastiquement (pain européen, riz, sucre, cigarettes, bouteilles de gaz…) (*ibid,* p. 159). Si le prix du pain *baladi* n'est pas touché par la réforme, signe de l'aspect ultra-sensible de ce produit, la réaction des Égyptiens face à ces réformes est immédiate. Le président fait appel à l'armée pour reprendre le contrôle du Caire et, une fois le calme revenu après 48 heures de protestation, le bilan est de 79 morts, quelque 800 blessés et de nombreuses arrestations politiques. Dès le lendemain de l'annonce des coupes dans les subventions, le gouvernement revient sur sa décision (Vannetzel 2019, p. 128). La mémoire des émeutes du pain de 1977 est encore bien vivante en Égypte, où son souvenir plane dès lors que l'équilibre du contrat social – représenté par l'accès au pain à bas prix – est menacé.

[1] « Soulèvement » en arabe, désigne une révolte populaire.

[2] R. Solé (2015, p. 159) cite le Fonds monétaire international, la Banque mondial et les « créanciers arabes de l'Égypte », c'est-à-dire les pétro-monarchies du Golfe, qui réclament un assainissement de l'économie égyptienne. L'Égypte était en effet en négociation avec le FMI pour signer un « accord de confirmation », ou *stand-by agreement*, d'un montant de 150 millions USD (Vannetzel 2019, p. 128).

[3] Entre 1970 et 1975, sous l'effet de l'augmentation des prix mondiaux de l'alimentation et d'une hausse de la demande en Égypte, le coût du système de subventions aux produits de première nécessité passe de 0,4 % du PIB égyptien à 8 % (Abdalla, Al-Shawarby 2017, p. 117).

> « Pour le régime en place, le maintien de la subvention du pain en Égypte est une question de sécurité nationale. Les hommes politiques égyptiens invoquent souvent la possibilité d'une émeute du pain pour expliquer pourquoi la fourniture de pain bon marché est une "ligne rouge" à ne pas franchir. Ils font souvent référence à l'année 1977 où, sous la pression du Fonds monétaire international, le gouvernement a cherché à augmenter le prix du pain *fino* […]. Bien que ce soulèvement ait également été une réponse à la réduction d'autres subventions par le gouvernement et au gel des salaires dans la fonction publique (les émeutes dites du pain ont rarement pour seul objet le pain), la référence courante à l'émeute du pain illustre la place qu'occupe cet aliment de base dans l'imaginaire politique égyptien. »
>
> (Barnes 2023b)

Sous le régime d'Hosni Moubarak (1981-2011), des réformes discrètes sont engagées (partie II, 3.2.1.3, p. 304) alors que, depuis les événements de 1977, « les gouvernements égyptiens successifs sont devenus captifs de la conviction que les réformes des subventions alimentaires mettent en péril la paix sociale et la stabilité politique du pays » (Abdalla, Al-Shawarby 2017, p. 117). Les réformes de l'ère Moubarak se sont effectuées sous l'égide de négociations avec le FMI en 1987, puis d'un programme de réformes structurelles conclu avec la Banque mondiale et le FMI en 1991[1]. Le système est alors rationalisé, plus ciblé : alors que 99 % de la population avait accès à une carte de rationnement en 1981, ce chiffre passe à 70 % en l'an 2000. Le prix des aliments subventionnés est augmenté progressivement et avec prudence, tandis que leur poids est réduit, à l'image de celui du pain *baladi* (Tableau 16, p. 160) (*ibid*, pp. 118-120).

Mais les années 2000 sont synonymes d'envolées des prix de l'alimentation sur les marchés mondiaux (Figure 22, p. 85 ; Figure 49, p. 156) et, pour un pays aussi dépendant de l'extérieur que l'est l'Égypte, les effets sont directs. Entre 2007 et 2008 les prix des céréales augmentent d'environ 130 %, ce qui entraîne une hausse du coût de la production du pain *baladi* de 50 %. Des émeutes liées au prix de l'alimentation éclatent dans tout le pays et le gouvernement met fin à ses réformes du programme de subventions (McGreal 2008). Entre 2007 et 2010, le coût du programme passe de 2,3 milliards USD à environ 5 milliards USD. Le coût de la subvention du pain *baladi* uniquement est de 2,7 milliards USD en 2008, soit davantage que les dépenses du gouvernement en termes de santé et d'éducation (Hatab, Hess 2021, p. 6). Entre 2007 et 2010/2011, Hatab et Hess (2021, p. 6) remarquent une augmentation substantielle des troubles sociaux à mesure que l'indice des prix de l'alimentation augmentent. Ils estiment alors qu'il existe une corrélation entre les prix de l'alimentation et ces troubles, qui « semblent avoir ouvert la voie à un mouvement révolutionnaire constant contre le gouvernement en place dans tout le pays, qui a finalement abouti à l'éviction du régime en 2011 » (*ibid,* p. 6). Nous avons souligné plus tôt dans ce travail la nature multidimensionnelle du Printemps arabe (1.2.2, p. 83), qu'on ne saurait donc limiter uniquement à la flambée des prix de l'alimentation sur les marchés mondiaux en 2010/2011. Hatab et Hess (2021) signalent ainsi que les « prix des denrées alimentaires n'ont été ni le seul ni le plus important facteur à l'origine de la révolution du Printemps arabe. Au contraire, le niveau d'insatisfaction à l'égard des institutions égyptiennes

[1] Au début des années 1990, le système est devenu fiscalement insoutenable et représente alors environ 21,5 % des dépenses publiques totales. L'augmentation du déficit budgétaire et les obligations liées à la dette extérieure rendent alors inévitables des réformes du système (Hatab, Hess 2021, p. 5).

a probablement eu un effet encore plus prononcé sur l'agitation sociale » (p. 12). Rappelons toutefois que l'un des slogans des manifestants, sur la place Tahrir, revendiquait à la fois « pain et liberté » (Zurayk 2011; Ciezadlo 2011).

Schéma 7 La réforme de 2014 du système des subventions alimentaires égyptien

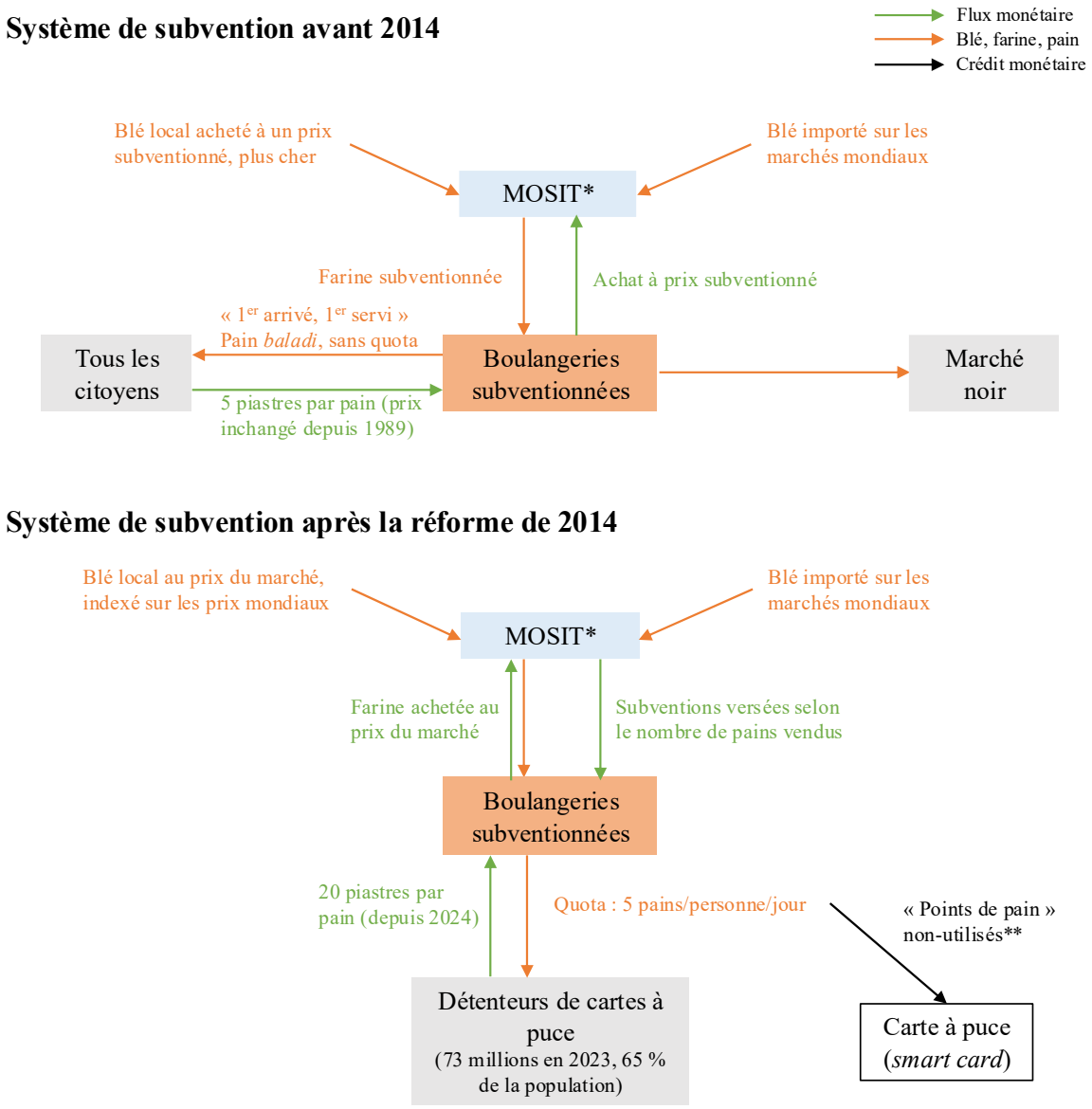

*Ministère de l'Approvisionnement et du Commerce intérieur
** 1 piastre = 0,5 points (donc 1 pain *baladi* = 10 points). Ces points sont utilisés pour acheter d'autres denrées subventionnées afin de limiter le gaspillage de pain.
Sources : Vannetzel 2020, pp. 104-105 ; Jovanovic, Glauber 2024
Réalisation : Marie Vannetzel, 2019 ; adapté en 2025 (J. Denieulle)

Le système de subvention est profondément modifié à l'été 2014, notamment sous l'effet des institutions financières internationales (Vannetzel 2019). Alors qu'auparavant chacun pouvait acheter autant de pain *baladi* qu'il le souhaitait chaque jour, ce qui avait pour effet d'alimenter un marché noir se servant des pénuries et du gaspillage, dorénavant l'achat d'un pain subventionné est soumis à la possession d'une carte à puce (Schéma 7, p. 163). Un quota est également mis en place : cinq pains *baladi* par personne et par jour (Fauchier-Delavigne 2015b). Les subventions aux carburants et à l'électricité sont également drastiquement réduites

(Vannetzel 2020, pp. 104-105). Le prix du blé et de la farine n'est plus subventionné par le MOSIT en amont. Celui-ci rembourse aux boulangeries la différence entre le prix du pain et son coût de production.

Mais la réforme de 2014 ne touche pas au prix du pain *baladi*, resté inchangé depuis 1989. En 2021, alors que les prix mondiaux du blé augmentent dans le sillon de la pandémie mondiale du Covid-19, le président al-Sissi avait estimé qu'il était « incroyable de vendre 20 miches de pain pour le prix d'une cigarette » (Fahmy 2021). Il avait alors appelé à une augmentation du prix du pain *baladi*, tout en prenant des précautions traduisant la frilosité des gouvernants à l'idée de procéder à cette réforme : « Je ne dis pas que nous devrions le rendre significativement plus cher, jusqu'à ce qu'il atteigne son prix de production qui est de 65 ou 60 piastres, mais il est nécessaire [d'en augmenter le prix] » (*ibid* 2021).

C'est finalement l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 et ses conséquences sur les marchés mondiaux qui pousseront le système de subvention égyptien dans ses retranchements, alors que le pays est très fortement dépendant de la mer Noire pour son approvisionnement (Barnes 2023b). Si l'Égypte est parvenue à maintenir ses flux d'importations de blé en diversifiant ses sources d'approvisionnement (Jovanovic, Glauber 2024), le coût des importations et de la production du pain *baladi* a fortement augmenté (Arafat 2024), rendant le fardeau financier toujours plus difficile à tenir pour l'État[1]. En juin 2024, le gouvernement a annoncé une hausse de 300 % du prix de vente du pain *baladi*, qui n'avait pas changé depuis 1989, désormais établi à 20 piastres la miche (Abdallah, El Safty 2024). La mesure n'a toutefois pas été réalisée sans inquiétudes au sein de la population, qui subit déjà les effets de l'inflation et de la dépréciation de la livre égyptienne face au dollar – de 70 % depuis mars 2022, ce qui a grandement érodé le pouvoir d'achat des plus pauvres (Tabikha 2024). L'annonce n'a toutefois pas causé de rassemblements populaires, et *a fortiori* aucune émeute comme ce fut le cas en 1977. Mais ce calme apparent, dans lequel toutefois une défiance envers al-Sissi est de plus en plus évidente, est peut-être plus dû au fait que l'appareil d'État a méthodiquement réduit l'opposition au silence ces dernières années, plongeant la population égyptienne dans une apathie politique (Hassan 2024a).

Conclusion du chapitre 3

L'analyse de la trajectoire de la consommation de blé en Égypte révèle une dynamique marquée par la permanence de la céréale dans l'alimentation nationale, tout en soulignant une transformation radicale de son mode d'approvisionnement au XX^{ème} siècle. D'exportateur agricole durant l'Antiquité et le Moyen Âge, l'Égypte est devenue l'un des premiers importateurs de blé au monde. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le blé a consolidé sa position en tant que produit central des régimes alimentaires et de l'identité égyptienne à l'aune, notamment, de choix politiques en faveur de subventions à la consommation et d'une forte pression démographique.

[1] Malgré l'augmentation du prix du pain *baladi* et face aux coûts croissants causés par la flambée des prix des céréales sur les marchés mondiaux, le gouvernement a alloué 1,85 Mds USD aux subventions pour le pain *baladi* dans son budget 2024/2025, soit 140 millions USD de plus que l'année précédente (Jovanovic, Glauber 2024).

On l'a vu, la dépendance de l'Égypte au blé importé ne se limite pas à une simple contrainte économique : elle est devenue un enjeu géopolitique et social fondamental. Le système de subventions alimentaires, pierre angulaire du contrat social égyptien depuis l'ère nassérienne, a rendu l'État responsable de la sécurisation des approvisionnements en blé alors même que le pays est exposé de manière croissante à la volatilité des marchés mondiaux. La gouvernance alimentaire est dans ce cadre devenue indissociable de la stabilité politique et sociale du pays.

Comparativement à l'Algérie, l'Égypte présente certaines similarités ainsi que quelques différences marquées. Dans les deux cas, la consommation de blé s'inscrit dans des trajectoires historiques anciennes – liées notamment à la diète méditerranéenne – et a conduit à la mise en place de systèmes de subventions conçus pour maintenir la paix sociale. Dans les deux cas, les filières sont étroitement gérées par l'État, et ont connu des processus de libéralisation plus ou moins importants dans les années 1980 et 1990. Toutefois a filière égyptienne du blé se caractérise par sa nature duale, comprenant des chaînes de valeur qui n'interagissent que peu entre elles pour fournir différents types de farines. Et si l'État égyptien reste l'acteur central de la chaîne de valeur du pain *baladi*, lourdement subventionné, le secteur privé a la main sur toute une partie de la filière. En Algérie l'État reste le principal acteur et le secteur privé, principalement développé dans le secteur de la transformation du blé, n'a pas réellement de capacités de gouvernance au sein de la filière. Notons également que l'Algérie est un pays exportateur d'énergie : cette rente permet au pays de financer ses importations. Pour l'Égypte au contraire, le financement des importations de blé reste une inquiétude constante, alors que le pays a traversé plusieurs crises économiques depuis le début des années 2010. Nous verrons par ailleurs dans le second chapitre dédié à l'Égypte, en partie II (p. 283), que le manque chronique de devises a influencé certaines directions prises par les politiques agricoles. Le Nigeria offre un contraste plus important. Dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, la consommation de blé est bien plus récente. Dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, celle-ci a émergé très rapidement dans un contexte de développement de l'industrie pétrolière du pays qui a transformé la démographie et l'économie nigérianes, comme nous allons le voir dans le chapitre suivant.

4. L'enracinement du blé et la dérive rentière de l'économie nigériane

L'histoire de la consommation de blé au Nigeria est bien plus récente que celles de l'Algérie ou de l'Égypte. Même si des sources historiques font état de la culture de blé dès le XVI^{ème} siècle, sur de très petites surfaces dans le nord du pays et sous l'influence de la culture islamique (Blench 1997, p. 90), cette céréale reste extrêmement marginale jusqu'aux dernières années de la colonisation britannique (1914-1960) (Goji Silas Turaki, Gbenga Olabanji, Umar Abubakar 2016, p. 531). La situation change toutefois radicalement à partir des années 1970. La croissance rapide de la population, l'urbanisation et la transformation des modes de vie ont entraîné une explosion de la demande en produits céréaliers transformés peu coûteux, au premier rang desquels le pain. À ce moment, le développement de l'industrie pétrolière nigériane a favorisé l'émergence et le développement de grands centres urbains aux besoins alimentaires massifs. Grâce aux devises récoltées par la rente pétrolière, le pays s'est mis à importer massivement du blé pour nourrir cette nouvelle classe urbaine. Dans ce contexte le blé est devenu, en quelques années seulement, « l'aliment de base le moins cher » pour beaucoup de Nigérians, comme le proclame le chef de l'État Muhammadu Buhari[1] en 1984 (Buhari 1984, p. 164).

Cette trajectoire pose une double problématique : comment une céréale historiquement si marginale dans les régimes alimentaires nigérians a-t-elle pu devenir un pilier de l'alimentation des villes du pays en seulement quelques années ? Quelles contraintes économiques et politiques cette dépendance nouvelle (et brutale) impose aujourd'hui aux autorités nigérianes ? Dans un premier temps, nous observerons la trajectoire historique et les dynamiques qui ont conduit à ce que nous appellerons « l'enracinement »[2] du blé au Nigeria (4.1, p. 168). Nous examinerons ensuite la dépendance croissante du pays aux importations de blé, et nous questionnerons la faisabilité politique et économique de la volonté de s'extraire du *wheat trap* (4.2, p. 181).

[1] Muhammadu Buhari (né en 1942) dirige en 1983 un coup d'État militaire dont le but est de renverser Shehu Shagari, président démocratiquement élu. Ce coup met fin à la Deuxième République Nigériane, considérée comme « corrompue » par Buhari qui abroge immédiatement sa Constitution. Il est ensuite lui-même renversé par un coup d'État militaire en 1985, puis incarcéré 3 ans. En 2015, il est élu président de la République face au président sortant Goodluck Jonathan, après avoir basé sa campagne électorale sur la lutte contre la corruption, un thème qu'il avait déjà mis en avant lors de son accession au pouvoir en 1983.

[2] Pour le cas nigérian, nous reprenons ce terme (en anglais *entrenchment*) utilisé en 1985 par Gunilla Andræ et Björn Beckman dans leur ouvrage *The Wheat trap: bread and underdevelopment in Nigeria*.

Carte 7 Le Nigeria : entre agriculture, industrie pétrolière et insécurités

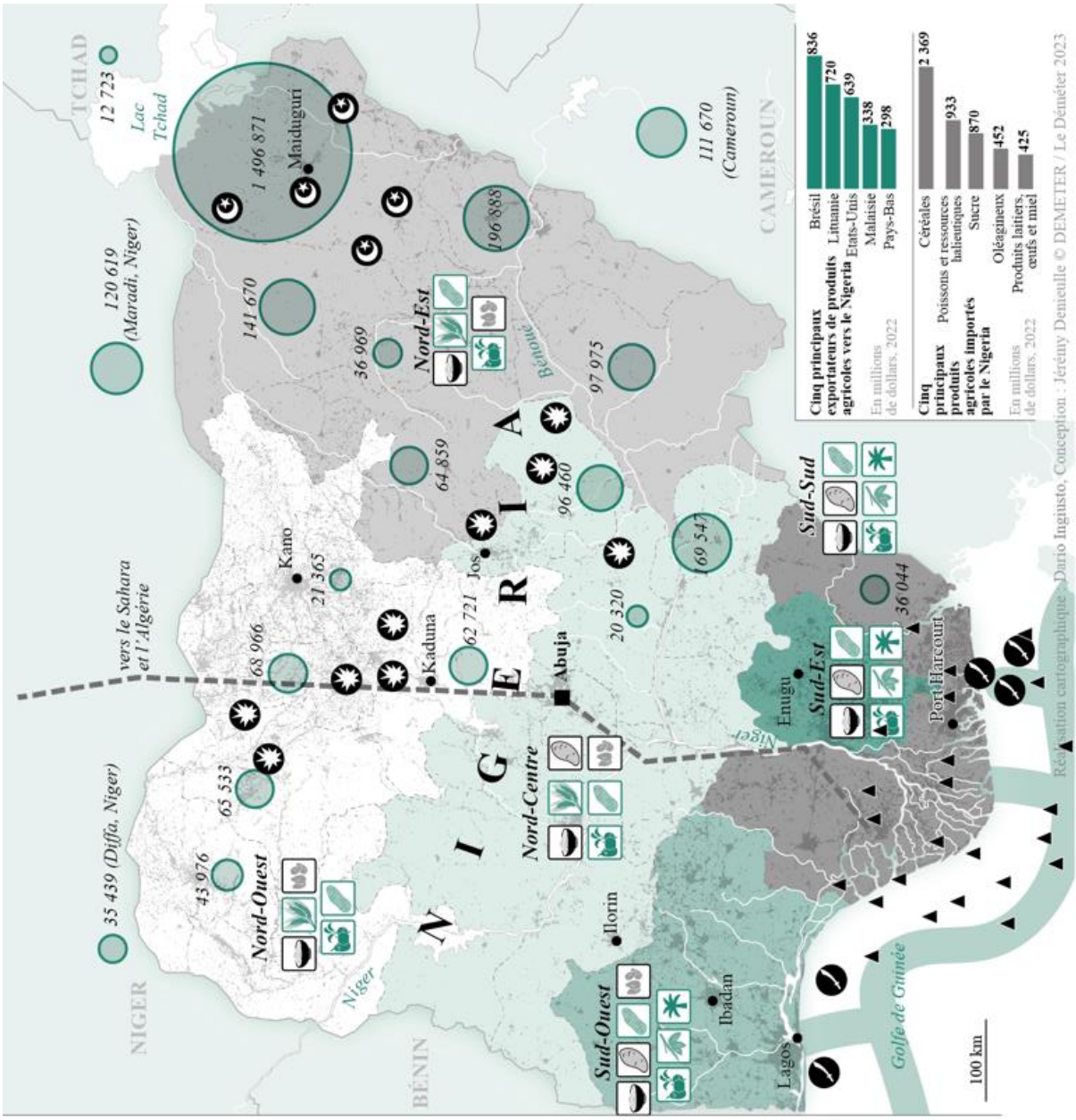

4.1. Le *wheat trap* : l'enracinement fulgurant du pain dans les années 1970 et 1980

Dans la seconde moitié des années 1970 et le début des années 1980, la consommation de blé et son importation augmentent drastiquement au Nigeria. Andræ et Beckman rapportent que les formes traditionnelles[1] des produits issus du blé sont alors plus massivement consommées par les Nigérians et plus échangées sur les marchés du Nord du pays[2], alors que la farine issue de blé importé est plus facilement accessible. Dans le même temps, le Nigeria connaît de grands changements structurels. L'émergence d'une économie rentière centrée sur le pétrole favorise la hausse de l'urbanisation[3] et de la demande en produits transformés, peu chers et facilement comestibles, ce qui bénéficie grandement au pain. Le blé profite également du contexte mondial, à un moment de grands surplus alimentaires et alors que cette céréale est la principale denrée de base sur les marchés.

Figure 50 Évolution de la balance commerciale agricole nigériane (1961-1985)

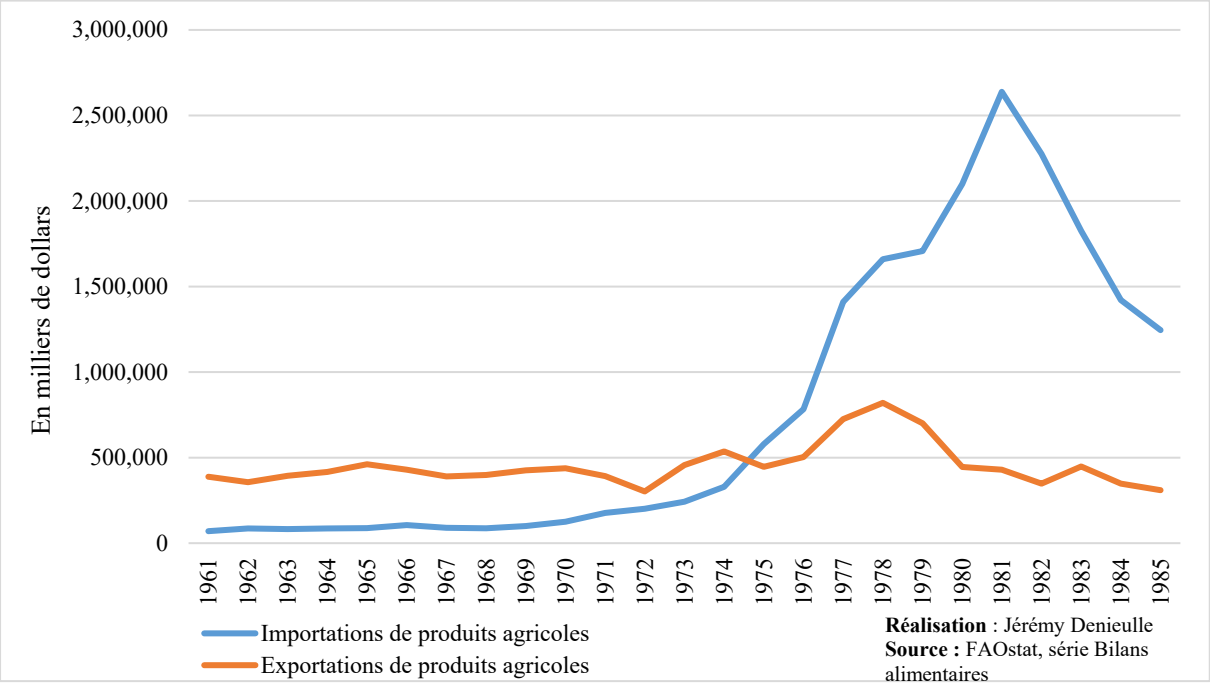

Andræ et Beckman estiment que, jusqu'à la fin des années 1960, le Nigeria est autosuffisant pour son alimentation (Figure 50, p. 168). « En termes de marché, le Nigeria était fondamentalement autosuffisant en matière de nourriture. Il était un exportateur majeur de

[1] Avant la hausse fulgurante de la consommation de blé dans les années 1970 que nous décrivons ici, cette céréale était consommée uniquement lors de festivités et pour une petite classe privilégiée du Nord. Selon Gunilla Andræ et Björn Beckman (1985, p. 19), le blé est par exemple cuisiné sous forme d'une sorte de couscous, en pancakes, ou encore en *chin-chin* (un plat traditionnel nigérian : il s'agit de petites boules de farine de blé frites). La farine de blé est également utilisée pour une sorte de spaghetti roulée à la main, la *taliya*, mangée en ragoût.

[2] Entre 1978 et 1987, Björn Beckman est maître de conférences dans l'Université Ahmadu Bello, située à Zaria, dans le Nord du Nigeria. Gunilla Andræ y était chercheuse associée durant l'écriture de l'ouvrage. L'essentiel de l'étude de terrain a donc été effectué dans le Nord du pays, principalement dans les États du Kaduna et du Katsina.

[3] En 1960, 15,4 % de la population nigériane vit en ville. En 1985, ce chiffre passe à 25,6 %, soit une augmentation de près de 14,5 millions de personnes (Banque mondiale).

commodités agricoles, y compris des produits considérés comme étant de la nourriture de base pour les populations locales comme les arachides ou les produits de la palme » (Andræ, Beckman 1985, p. 1). Cette affirmation se vérifie, pour le cas des céréales, dans les statistiques d'importations depuis 1961. Jusqu'au milieu des années 1970, les importations céréalières par le Nigeria sont effectivement minimes (Figure 51, p. 169).

Figure 51 Importations de céréales (toutes confondues) au Nigeria (1961-1985)

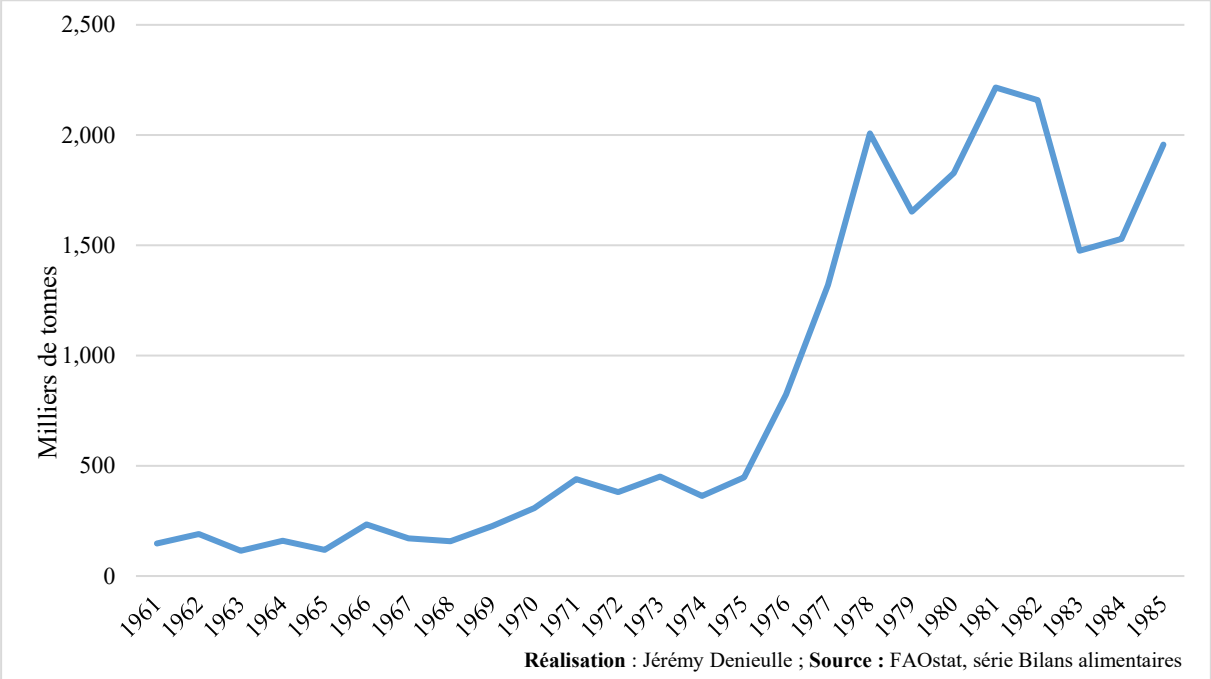

Entre 1969 et 1979, chaque année, les importations nigérianes de céréales augmentent en moyenne de 28 %. En 1979, alors qu'elles atteignent 1,6 millions de tonnes, le pays enregistre une croissance de 629 % par rapport à 1969, lorsqu'il en importait seulement 226 695 tonnes.

Cette évolution brutale est, nous le verrons, quasi exclusivement le fait de l'augmentation très rapide de l'importation de blé par le pays dans les années 1970. Entre 1974 et 1979, selon les chiffres de l'USDA, le Nigeria amplifie ses importations de blé de 280 %. Si en 1974 le Nigeria représente 17,6 % des importations de blé d'Afrique subsaharienne, ce chiffre passe à 38,6 % en 1979. L'augmentation des importations de blé, qui répond à une hausse brutale de la demande, s'explique par le fait que la production du pays est restée dans le même temps tout-à-fait insignifiante. Entre 1974 et 1979, elle passe de 6 000 tonnes par an à uniquement 23 000 tonnes (chiffres USDA), une augmentation très relative et complètement incapable d'absorber la violente hausse de la demande.

Face à de tels chiffres, il va s'agir de réfléchir aux raisons qui ont poussé ce pays à se mettre si soudainement à consommer autant de blé, une céréale dont la production locale était pourtant insignifiante. Dans un premier temps, nous analyserons l'évolution de la demande intérieure nigériane de blé et les raisons ayant poussé à l'augmentation de la consommation (4.1.1, p. 170). Par la suite, nous constaterons que cette hausse de la demande intérieure et l'enracinement des importations se sont également faites à la faveur de la convergence des

intérêts d'acteurs internes, du contexte international, et d'une « pression externe » (Andræ, Beckman 1985, p. 15) (4.1.2, p. 174).

4.1.1. La rapide transformation de la demande en blé

La brutale hausse des importations de céréales, au premier rang desquelles le blé, est directement à imputer à une hausse de la consommation. La consommation de blé du Nigeria a connu un développement exponentiel et soudain dans les années 1970 et la première moitié des années 1980. En effet, entre 1974 et 1985, la consommation de blé par habitant du Nigeria est passée de 6 kg/habitant à 22 kg/habitant (Figure 52, p. 170), alors même que la population du pays continue de croître[1]. Dans le même temps, le Nigeria passe d'une consommation de 300 000 tonnes de blé par an à plus d'1 700 000 tonnes. D'autres pays africains connaissent alors des phénomènes similaires en chiffres absolus (1.1.2, p. 48). Mais en voyant sa consommation de blé bondir de plus de 400 % en dix ans, le Nigeria est le pays ayant connu l'augmentation relative la plus importante de tout le continent sur cette période.

Figure 52 Évolution de la consommation de blé au Nigeria (1960-1985)

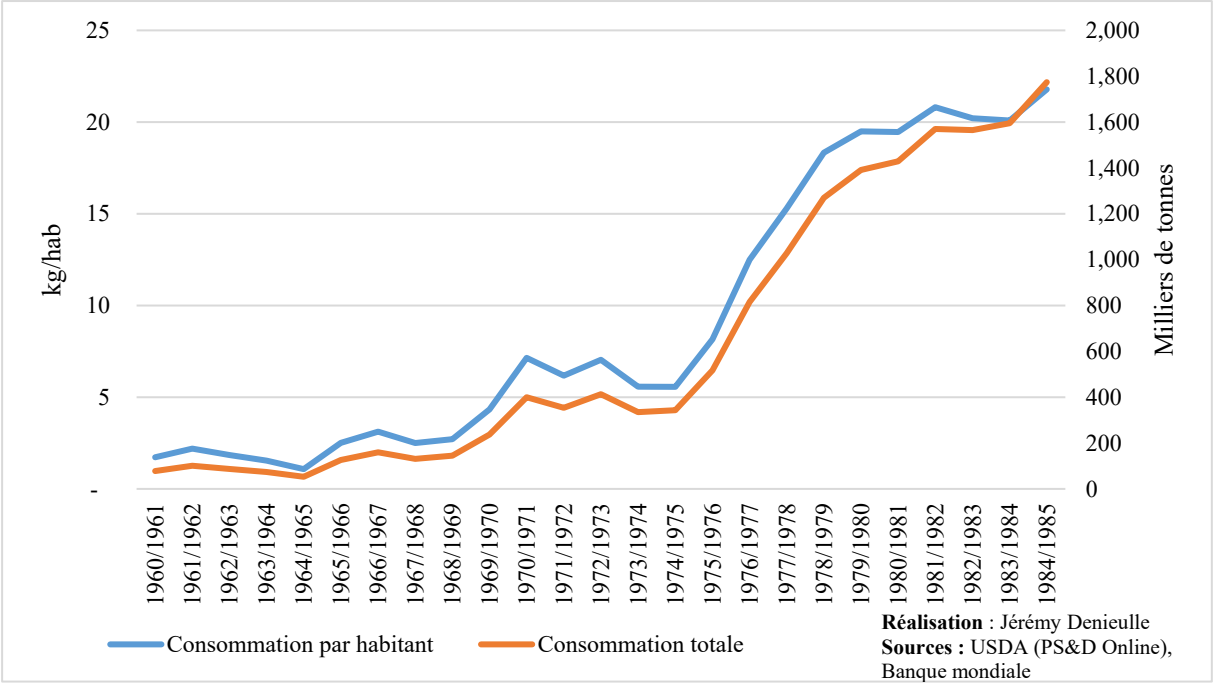

Pour expliquer cette augmentation subite et massive de la consommation, retenons en premier lieu le processus d'urbanisation que connaît le Nigeria à cette période. À partir de 1973, l'économie nigériane connaît une grande expansion grâce à la montée des prix du pétrole[2] et à l'intensification du rythme d'extraction de l'or noir dans le delta du Niger, au sud du pays (sur le rôle politique du pétrole nigérian, voir Augé 2015). Le PIB du pays passe de 15,163 Mds de dollars en 1973 à 164,475 Mds de dollars en 1981, soit une augmentation de près de 1 000 %[3].

[1] Dans le même temps et selon les chiffres de la Banque mondiale, la population nigériane est passée de 61 millions d'habitants à 81 millions d'habitants.
[2] À la suite du premier choc pétrolier de 1973, le prix du baril quadruple entre octobre 1973 et mars 1974.
[3] Données de la Banque mondiale.

Le premier effet de la rente pétrolière est l'accroissement de la demande urbaine (Egg 1986, p. 348). En effet, en 1975, le décret Udoji, sous l'impulsion de syndicats des travailleurs, double les salaires et augmente donc les écarts de revenus entre urbains et ruraux. La masse salariale urbaine s'accroît fortement, alors que parallèlement, l'État investit dans de grands travaux d'infrastructures. Les petits commerces se multiplient et, avec eux, la possibilité d'importants gains d'argent en ville. C'est le début d'un processus inflationniste qui touche inévitablement les denrées alimentaires (Tableau 17, p. 171).

Tableau 17 Indices officiels des prix de l'alimentation au Nigeria (base 100 : 1975)

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Général	123	143	167	186	205	248	267
Général urbain	124	141	176	195	218	264	283
Alimentaire urbain	128	155	196	210	234	303	328
Alimentaire centres ruraux	212	145	169	182	195	242	265

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source** : Banque centrale du Nigeria *in* Egg 1986, p. 349

Le blé tire tout le potentiel de ce processus inflationniste, alors que son prix n'évolue que peu sur les marchés mondiaux. À la sortie des minoteries nigérianes, l'État fédéral régule le prix de la farine qui, lui non plus, ne va que peu augmenter en comparaison des prix généraux de l'alimentation au Nigeria (Tableau 18, p. 171). Entre 1975 et 1980, le prix de la farine de blé vendue par les minoteries de Kano[1] n'augmente que très peu (15 %) tandis que ceux de l'alimentation générale doublent.

Tableau 18 Comparaison de l'évolution des prix de la farine, du blé étatsunien et de l'alimentation nigériane (1975-1983) (1975 : base 100)

	Prix de contrôle imposé par l'État à la farine de blé à la sortie des minoteries locales		Prix du blé étatsunien (*Hard winter wheat FOB Gulf*)	Prix de l'alimentation générale, Nigeria
	Lagos	Kano		
1975	100	100	100	100
1980	115	115	109	200
1981	129	133	118	250
1982	136	/	107	272

[1] Ville située dans le Nord du pays, capitale de l'État éponyme.

1983	141	141	105	336

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source :** Flour Mills of Nigeria, FAO, Banque centrale du Nigeria *in* Andræ, Beckman 1985, p. 23

Alors que les salaires – et les prix – augmentent significativement dans des centres urbains toujours plus peuplés[1], les campagnes restent largement à l'écart des retombées liées à l'entrée massive et subite de devises dans le pays. Elles en subissent même les effets négatifs.

> « Alors que les prix montent en flèche, la majorité des paysans (plus de 80 % cultivent moins d'un hectare) se trouve incapables d'augmenter leur production. Fait paradoxal dans un pays qui compte alors près de 60 millions de ruraux[2], le manque de main d'œuvre apparaît rapidement comme un des principaux facteurs limitant le développement de la production. En effet, l'exode rural marque déjà les campagnes. Aucun agriculteur ne peut offrir aux jeunes ou aux journaliers de rémunérations comparables à celles espérées dans les zones urbaines. Dans les villes, l'exode rural stimule encore davantage la demande. Mais il la fractionne aussi : à la consommation des nouveaux riches s'ajoutent des pouvoirs d'achat plus faibles ainsi qu'une demande non solvable. »
>
> (Egg 1986, p. 349)

Les campagnes se trouvant en incapacité de suivre l'évolution de la demande urbaine, l'État choisit de miser sur les importations, en particulier pour les commodités agricoles de base (*Sub-Saharan Africa. Situation and Outlook Report* 1984, p.8)[3]. Ce sont les céréales qui profitent le plus de cette augmentation globale des importations, en passant de 546 000 tonnes en 1975 à près de 2,2 millions de tonnes en 1978, puis à 2,4 millions de tonnes en 1981. Dans ce total, le blé occupe une place de choix puisque, pour l'année 1981, il représente 52 % des importations totales de céréales (contre 11 % pour le maïs et 27 % pour le riz)[4]. L'importation de blé est la principale cause de l'augmentation rapide des importations alimentaires du Nigeria dans les années 1970 et 1980, comme le montre la Figure 54 (p. 173). Progressivement, les céréales importées, au premier rang desquelles le blé, ont remplacé les céréales traditionnellement consommées par les Nigérians (Figure 53, p. 173).

[1] Selon les données de la Banque mondiale, la population urbaine du Nigeria est passée de 7 millions d'habitants en 1960 (soit 15 % de la population totale) à 21 millions en 1985 (soit 25 % de la population totale).
[2] Au moment de l'écriture de ce texte en 1986, le Nigeria compte plus précisément 63 millions de ruraux (Banque mondiale).
[3] Au début des années 1980, alors que le Nigeria traverse des difficultés économiques du fait d'une baisse de la demande mondiale de pétrole, le pays fait le choix de restreindre l'importation de certains produits alimentaires, comme le note l'USDA : « Deux années de restrictions à l'importation ont entraîné des changements dans la composition des importations de produits alimentaires, qui sont passées de produits à haute valeur à des commodités en vrac » (*Sub-Saharan Africa. Situation and Outlook Report* 1984, p. 8).
[4] Données FAOstats.

Figure 53 Importations de céréales du Nigeria et part des importations dans la consommation apparente du pays entre (1961-1985)

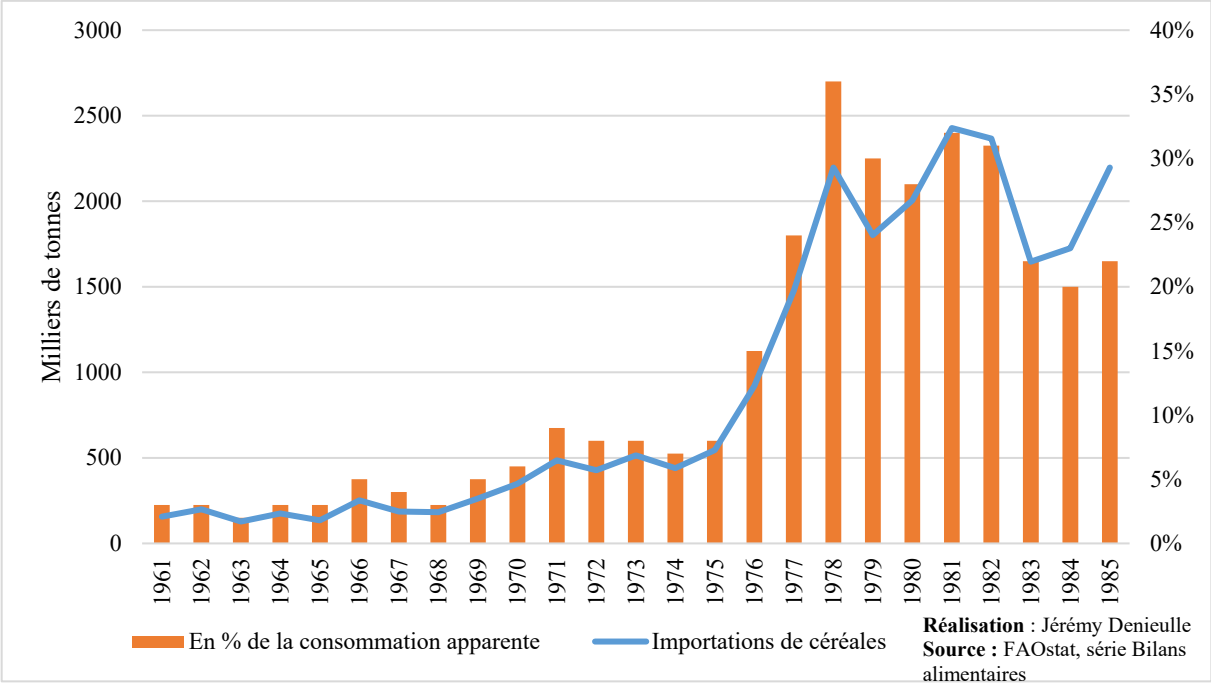

Figure 54 Importations des principales céréales par le Nigeria entre (1961-1985)

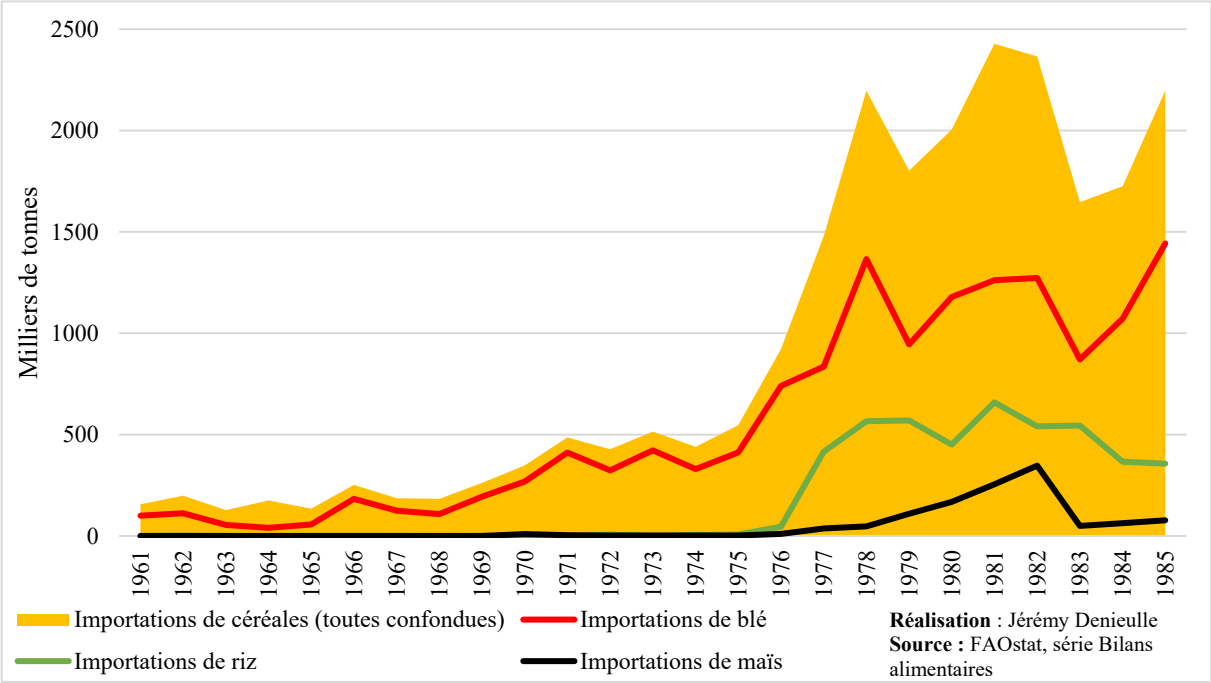

Le pain a particulièrement tiré parti de ce contexte dans lequel les céréales importées sont favorisées par rapport à celles produites sur place. Le pain s'impose dans les petits-déjeuners nigérians et, en ville, il s'adapte particulièrement bien aux nouveaux modes de vie offerts par

la transformation de l'économie nigériane. Très pratique, il est également bon marché, se conserve facilement et peut être consommé rapidement.

4.1.2. Des intérêts convergeant vers l'enracinement des importations de blé

L'augmentation de l'importation de blé au Nigeria a été l'occasion de la création de toute une industrie dépendant de ces flux de commodités de base venues majoritairement des États-Unis. Au premier rang de cette industrie, les minotiers nigérians, dont le développement dans les années 1980 a été extrêmement rapide pour répondre à la demande de pain interne au pays.

> « Ensemble [*les minotiers et le réseau de boulangeries*] ils représentent une formidable force pour l'expansion de l'économie du blé, en compétition avec d'autres commodités domestiques ou importées. Une fois établis, ils constituent d'importants groupes d'intérêts pour la défense de leurs métiers. […] Ainsi la meunerie, avec sa technologie et ses liens étroits avec l'économie internationale du blé et la boulangerie, avec sa technologie plus variée et plus flexible et son intégration plus étroite avec l'économie domestique locale, donnent chacune à leur manière une impulsion à la marche rapide du Nigeria vers le *wheat trap.* »
>
> (Andræ, Beckman 1985, p. 33).

Si la hausse brutale des importations de blé au Nigeria peut être expliquée par la hausse de la consommation interne, on ne peut ignorer le contexte dans lequel cette évolution s'inscrit. Ainsi, selon Andræ et Beckman, l'enracinement du blé dans le pays s'explique aussi en partie par la présence d'« *external forces of penetration* » (Andræ, Beckman 1985, p. 25). Les auteurs s'appliquent par exemple à rappeler le contexte des marchés mondiaux des céréales des années 1970 et 1980 : de larges surplus chez une poignée de pays en capacité d'exporter, une augmentation significative du blé échangé chaque année sur la planète, une compétition acharnée entre des exportateurs pour lesquels le commerce du blé est devenu un enjeu stratégique national.

L'enracinement du blé au Nigeria peut notamment être analysé par le prisme de l'influence exercée par les États-Unis. Au tournant des années 1970 et 1980, ce pays domine largement les marchés mondiaux du blé et représente à lui seul près de la moitié des exportations mondiales (Tableau 19, p. 174).

Tableau 19 Parts des principaux exportateurs dans le commerce mondial de blé et de farine, moyenne sur 5 ans entre 1978/79 et 1982/83

	En milliers de tonnes	En pourcentage du total de blé échangé sur la planète
Argentine	5 057	5,6
Australie	10 740	11,9
Canada	16 545	18,4
Communauté économique européenne	11 661	12,9

États-Unis	40 383	44,8
Autres	5 743	6,4
Total	90 129	100

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source** : International Wheat Council *in* Andræ, Beckman 1985, p. 28

L'augmentation des importations de blé par le Nigeria est largement dominée par des blés en provenance des États-Unis. Entre 1960 et 1985, le pays importe 15,85 millions de tonnes de blé, dont 13,37 millions viennent des États-Unis, soit 84 % du blé importé au Nigeria[1]. Pour la campagne 1984-1985, alors que le Nigeria importe 1,75 millions de tonnes de blé[2], 93 % proviennent des États-Unis. Une telle domination ne peut s'expliquer qu'en partie par les prix et la compétitivité du blé étatsunien sur les marchés internationaux. Il convient toutefois de préciser que les importations de blé du Nigeria ont toujours été effectuées selon des termes commerciaux, par des acteurs privés et non pas par l'État nigérian lui-même. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis se voient dotés de la plus puissante agriculture du monde, capable d'exporter ses larges surplus. De nombreux moyens sont alors mis en place par l'État, notamment pour permettre l'ouverture de nouveaux marchés aux exportateurs. Le plus connu d'entre eux est probablement la *Public Law 480* (P.L. 480, initiée en 1954), ou *Food for Peace*, un programme d'aide alimentaire étatsunien dirigé en grande partie vers les pays du Sud et dont la visée géopolitique et géostratégique était évidente[3].

Le Nigeria, lui, n'a que peu été ciblé par les programmes d'aide alimentaire, aux deux exceptions notables de l'épisode de la guerre du Biafra (1967-1970) et du début des années 1970, quand le pays subit des pénuries alimentaires à la suite de la guerre et de sécheresses (Andræ, Beckman 1985, p. 30). Un bureau de l'USDA est toutefois mis en place dans les années 1970 à Lagos. Dans un rapport de 1981, il renseigne sur l'important potentiel du pays pour l'importations de commodités de base.

> « Le facteur le plus important sur la scène agricole nigériane a toutefois été la prise de conscience par les États-Unis que le Nigeria offrait un énorme potentiel de croissance tant pour le commerce agricole que pour les investissements. La valeur en dollars des exportations agricoles américaines vers le Nigeria en 1980 a augmenté de 75 %, passant de 211 à quelque 350 millions de dollars. Les exportations de blé non moulu en provenance des États-Unis ont atteint un million de tonnes, les exportations de maïs ont augmenté de 500 % pour atteindre 150 000 tonnes tandis que les exportations de riz et de suif ont augmenté régulièrement. »
>
> (USDA, 28/01/1981, *Nigeria Agricultural Situation*, cité par Andræ, Beckman 1985, p. 31).

Au Nigeria, le moyen le plus mis en avant par l'USDA pour augmenter les exportations étatsuniennes de céréales est d'encourager les investissements directs, dans le secteur agricole et agro-alimentaire, notamment en ce qui concerne les minoteries. Les infrastructures nigérianes

[1] Source : USDA, base de données PS&D Online.
[2] La campagne 1984-1985 est celle où les importations de blé du Nigeria atteignent un pic depuis leur augmentation brutale des années 1970, juste avant la mise en place du ban à l'import de 1987 (4.2.1, p. 143).
[3] Voir le chapitre 2, p. 389 (Partie III).

sont également visées, en ce qu'elles facilitent le transport des commodités importées des ports jusqu'aux principales villes du pays.

Des réunions aux plus hauts niveaux des États étatsunien et nigérian ont facilité l'approfondissement des relations économiques entre les deux pays, et la dépendance aux commodités de base nord-américaines. Le 2 avril 1978, lors d'une visite officielle à Lagos, le président étatsunien Jimmy Carter (1977-1981) plaide auprès du Lieutenant Général Olesegun Obasanjo (1976-1979), alors président du gouvernement militaire nigérian[1], pour l'installation d'un climat plus propice aux investissements directs étrangers.

> « OBASANJO : Je suis d'accord. Je comprends que le système économique américain est entre les mains des privés. Votre gouvernement peut l'encourager à s'activer mais pas l'activer directement.
>
> CARTER : Le monde des affaires américain pointe du doigt deux ou trois problèmes qui tendent à inhiber l'investissement dans votre pays. Le premier est l'incertitude à propos du futur, plus spécifiquement relativement à vos changements successifs de lois comme votre décret sur l'indigénisation[2].
>
> OBASANJO : Je peux vous assurer que je ne changerai aucune loi dans le futur car je ne serai plus là dans le futur. (rires) »
>
> (*Foreign Relations of the United States, 1977-1980,* 2010, document 33)

Lors de cette même réunion, le président Jimmy Carter cite également le secteur agricole nigérian comme étant la cible potentielle d'investissements directs, et tente de rassurer son homologue nigérian sur ses objectifs.

> « CARTER : Il serait utile d'identifier les types d'investissements qui seraient utiles au Nigeria ; par exemple, *(entreprise agricole*[3]) a un programme utile d'expériences et d'équipements dans le domaine de l'agriculture, et peut-être le groupe de travail pourrait-il rencontrer cette entreprise ou des entreprises similaires. Nous n'essayons pas d'enrichir les entreprises américaines, mais seulement de faciliter des investissements qui soient bons pour vous. »
>
> (*Foreign Relations of the United States, 1977-1980,* 2010, document 33)

En 1980, une nouvelle rencontre a lieu, à Washington D.C., entre le président Jimmy Carter et le président nigérian nouvellement élu Shehu Shagari. Lors de celle-ci, le président Shagari fait référence au nouvellement créé *US-Nigerian Joint Agricultural Consultative Committee*

---

[1] Olesegun Obasanjo devient de facto le chef de l'État du Nigeria en 1976, à la mort de Murtala Muhammed qui était à la tête d'un coup d'État militaire en 1975. Obasanjo s'est engagé dans la transition démocratique de son pays, et abandonne volontairement le pouvoir en 1979 pour le céder au premier président civil élu du Nigeria, Shehu Shagari (1979-1983). Obasanjo est par la suite élu président de la République en 1999, fonction qu'il occupe jusqu'en 2007.

[2] Le décret sur la promotion des entreprises nigériane (ou NEPD, datant de 1972), avait pour objectif de modifier la structure de propriété des entreprises du pays et de permettre à des capitaux indigènes de s'affirmer dans l'économie. Le décret a également limité les activités économiques des entreprises étrangères à certains domaines, et a obligé les entreprises à s'adjoindre des partenaires nigérians. Le décret est modifié par Obasanjo en 1977 et devient plus strict encore (Uche 2012).

[3] J. Carter cite ici une entreprise agricole étatsunienne dont le nom a été censuré dans la version publiée du mémorandum.

(JACC), dont l'objectif est de fournir un cadre institutionnel qui puisse faciliter les investissements étatsuniens dans l'agriculture nigériane, ainsi que l'établissement de *joint-ventures* dans l'agro-industrie. Dans un document de 1981, le bureau de l'USDA à Lagos estime par ailleurs que « cela est très important pour l'agriculture étatsunienne étant donné que le principal frein à l'expansion rapide des exportations de commodités vers le Nigeria est le manque d'infrastructures physiques, c'est-à-dire de ports, de moulins, d'exploitations animales, etc » (USDA, 28/01/1981, *Nigeria Agricultural Situation*, cité par Andræ, Beckman 1985, p. 31). Face au président des États-Unis, S. Shagari réaffirme en octobre 1980 les ambitions de l'agriculture nigériane :

> « SHAGARI : Je sais que nous avons récemment formé un comité agricole conjoint (*JACC*). […] Le Nigeria a beaucoup de potentiel. Avant, nous exportions beaucoup de denrées alimentaires ; aujourd'hui, nous les importons. Nous avons tout le potentiel pour exporter à nouveau. Nous savons combien les États-Unis peuvent contribuer. Le président (*Jimmy Carter*) lui-même est un agriculteur et sait de quoi nous parlons. Nous reconnaissons que le développement agricole est une activité à long terme et qu'il ne faut pas s'attendre à des résultats rapides. Au cours de mes entretiens avec des hommes d'affaires américains au Nigeria et à New York, tous ont évoqué le déséquilibre commercial entre le Nigeria et les États-Unis. Cela permettra d'accroître les importations, notamment industrielles. Pour nos programmes de développement, nous avons de plus en plus besoin d'importer des machines, notamment agricoles. »
>
> (*Foreign Relations of the United States, 1977-1980* 2010b, document 69)

Dans les documents déclassifiés et publiés de la diplomatie étatsunienne de l'époque, le blé n'est pas directement cité lors des rencontres officielles[1]. Toutefois, l'exemple du riz est intéressant et montre la volonté du président J. Carter de créer les conditions favorables à l'exportations de commodités de base au Nigeria. Toujours lors de la visite de S. Shagari à Washington D.C. en octobre 1981, J. Carter tente de mettre ce sujet sur la table, à la fin de la réunion.

> « Président Carter : J'aimerai revenir sur une autre question. Dans quelle mesure serait-il difficile pour vous d'augmenter vos achats de riz compte tenu de vos besoins d'importation ?
>
> Président Shagari : Nous ne pouvons pas lever les restrictions sur les achats de riz étranger. Nous devons examiner la question dans le contexte de notre propre production. Ce que nous ne pouvons pas produire, nous l'achetons à l'étranger. Président Carter : Permettez-moi d'aborder la question sous un autre angle. Nous aimerions savoir ce que vous pouvez faire à long terme pour acheter du riz américain, si vous en avez besoin ?
>
> Bukar Shaib (*conseiller spécial du président Shagari*) : Le riz américain n'est pas compétitif en termes de prix. Nos hommes d'affaires se tournent vers la Thaïlande pour acheter du riz.

[1] Il faut signaler qu'à ce jour (mai 2025), les documents de la diplomatie étatsunienne relatifs à l'Afrique subsaharienne pour la période 1981-1988 ne sont toujours pas publiés. C'est pourtant à ce moment que le blé est un enjeu important dans la relation entre les deux pays, puisque le Nigeria décide de bannir cette céréale à l'importation en 1987.

> Henry Owen (*Ambassadeur itinérant des États-Unis*) : Ce qui nous intéresse, c'est l'octroi de licences ouvertes et générales. Nous voulons être en concurrence ouverte avec les autres exportateurs.
>
> Président Carter : Nous allons répondre à la concurrence des producteurs de riz sur la qualité et le prix.
>
> Président Shagari : Nous ne pouvons pas nous permettre de lever les restrictions à l'importation. Nous serions inondés au détriment de nos agriculteurs. Nous ne pouvons pas nous permettre cette ouverture. Nous avons également des restrictions sur les importations de riz thaïlandais.
>
> Bukar Shaib : Laissez-moi expliquer. Si une licence d'importation est accordée à un homme d'affaires, il peut aller où il veut pour acheter le riz. Par exemple, s'il a une licence pour acheter 50 000 tonnes, il pourra constater que le riz thaïlandais est le plus compétitif. »
>
> (*Foreign Relations of the United States, 1977-1980* 2010b, document 69)

Malgré ces refus de la part des responsables de l'État nigérian, un mémorandum du Secrétaire d'État Edmund Muskie d'octobre 1980 destiné au président Carter fait état du fait que « les Nigérians ont accepté d'explorer des possibilités d'augmenter substantiellement leurs achats de riz américain » (*Foreign Relations of the United States, 1977-1980* 2010c, document 70). Une possibilité évoquée par Muskie et à laquelle Lagos serait, selon lui, favorable serait la mise en place d'un accord qui prévoirait l'achat d'une quantité spécifique de riz, à condition que le prix soit compétitif et que le vendeur aide le Nigeria dans « ses efforts pour augmenter la production nationale de riz ».

L'exemple du riz, bien que la situation de cette céréale au Nigeria soit sensiblement différente de celle du blé[1], démontre comment, au plus haut niveau de l'État, les États-Unis exercent leur influence et leur pouvoir économique pour pousser à l'ouverture de nouveaux marchés pour leurs commodités de base. Dans les documents de la diplomatie étatsunienne que nous avons analysés ici, le blé n'est jamais clairement et directement cité. Néanmoins, lorsque Washington tente de pousser Lagos à adapter sa réglementation pour permettre de plus grands investissements étatsunien dans l'agriculture nigériane (*Foreign Relations of the United States, 1977-1980* 2010c, document 70), les dirigeants nord-américains ne peuvent pas ne pas avoir en tête les exportations de blé. Comme nous l'avons exposé plus tôt, cette céréale est celle qui présente le plus fort développement et les plus grandes opportunités commerciales dans les années 1970 et 1980 au Nigeria. Le développement des infrastructures de transport du pays ou de son réseau de minoterie est une condition importante à la croissance de ce flux d'échange. On constate en effet que les années 1980 sont propices à la fois à l'accroissement des importations de blé, mais aussi aux investissements directs dans l'agriculture nigériane (Figure 55, p. 179).

[1] Le Nigeria produisait lui-même tout le riz qu'il consommait dans les années 1960 et 1970 (aux alentours de 400 000 tonnes de blé à la fin des années 1970 selon l'USDA). Le pays ne s'est mis à importer cette céréale massivement qu'à la fin des années 1970 et surtout dans les années 1980, contrairement au blé dont la production était quasi inexistante avant que le pays ne se mette à en importer massivement.

Figure 55 Total des aides au développement consacrées à l'agriculture nigériane (1973-2019)

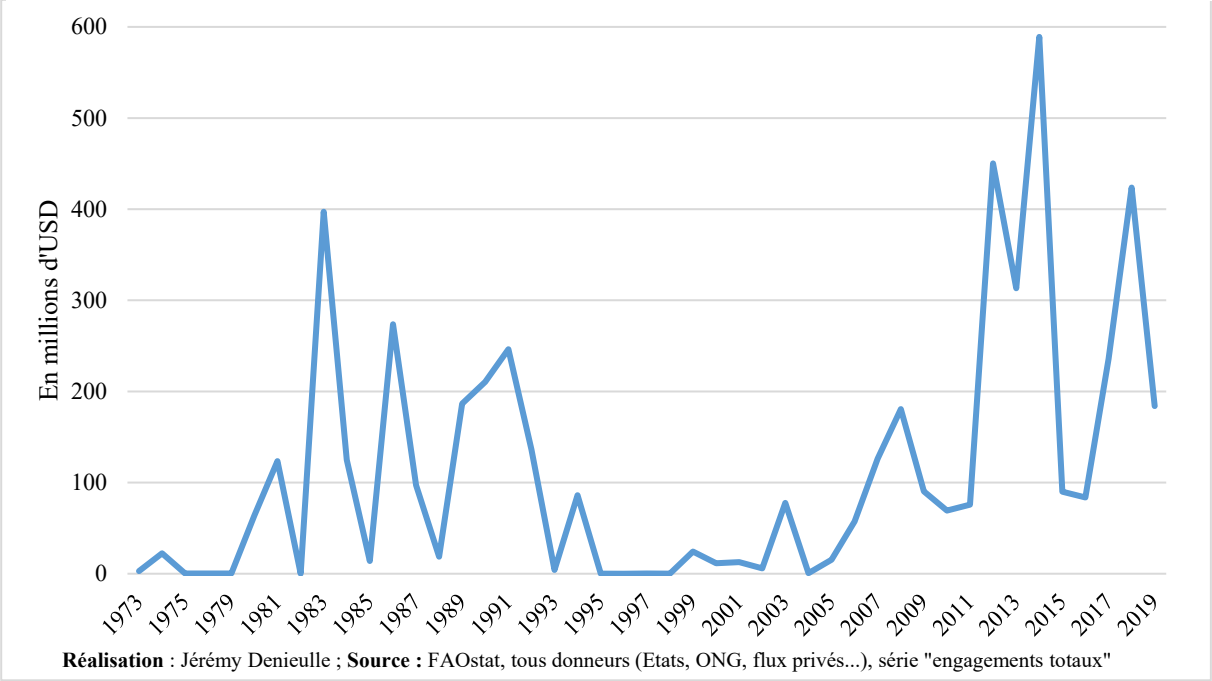

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source :** FAOstat, tous donneurs (Etats, ONG, flux privés...), série "engagements totaux"

Schéma 8 Le *wheat trap* nigérian : processus et acteurs de l'enracinement du blé dans les années 1970 et 1980

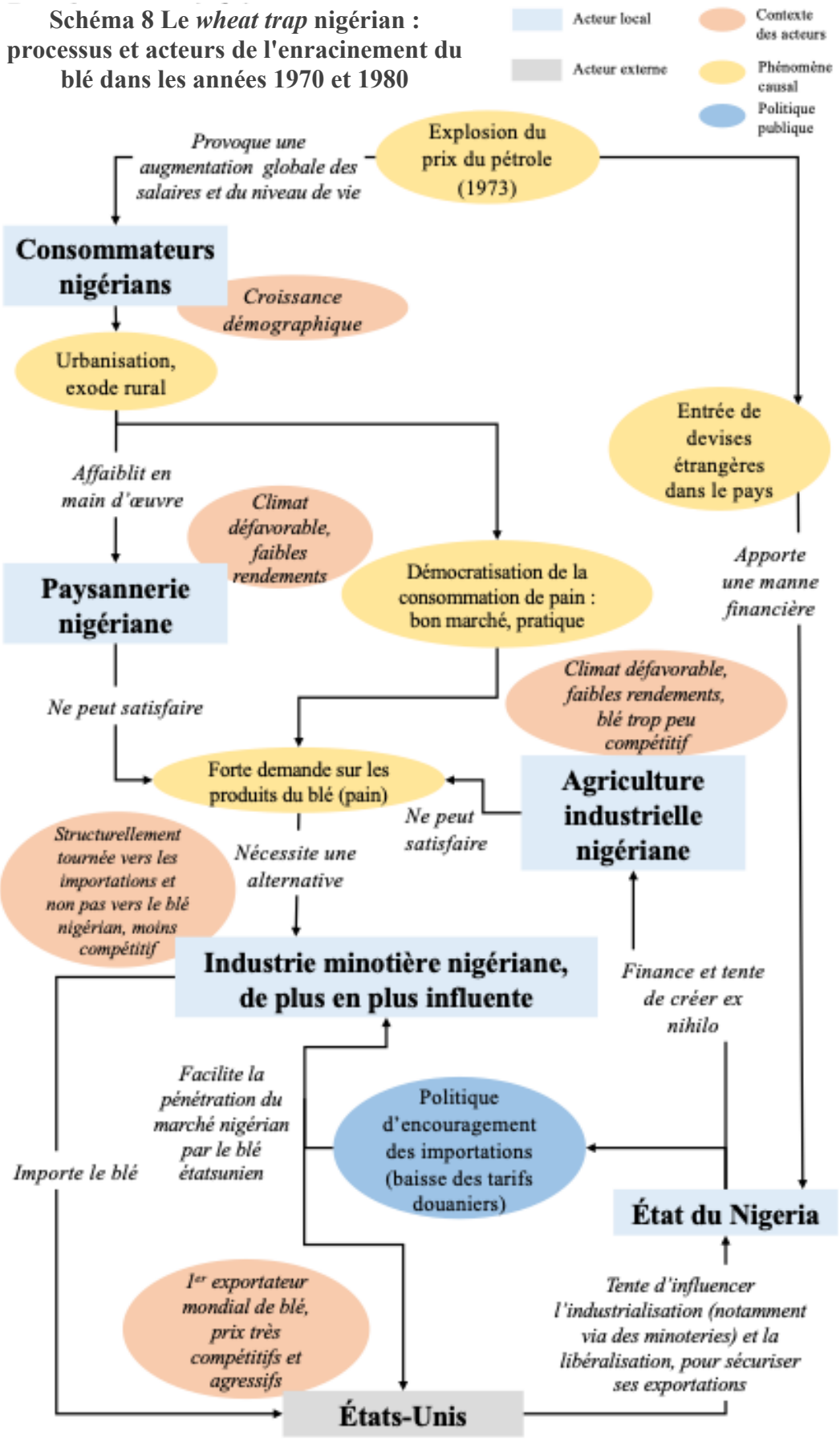

Réalisation : Jérémy Denieulle, 2025.
Source : Andrae, Beckman, 1985

4.2. L'évolution du *wheat trap* : un enracinement plus profond et à la structure nouvelle ?

Après les années 1980, l'enracinement du blé au sein de l'économie et des nouveaux régimes alimentaires nigérians continue de prendre de l'importance. L'urbanisation et la poussée démographique du Nigeria n'aident évidemment pas à réduire le rythme des importations. Nous avons pu constater que la montée en puissance des importations nigérianes de blé était au moins en partie le résultat de la convergence d'intérêts multiples, aussi bien publics que privés. Pour autant, en 1986, l'État nigérian bannit l'importation de blé dans l'objectif de réduire sa dépendance grandissante aux marchés internationaux et d'encourager la production locale de cette céréale. Si nous nous attarderons plus tard sur résultats très relatifs de cette politique sur la production de blé nigériane (partie II, chapitre 4, p. 328), il s'agira ici d'analyser la manière dont le bannissement a été mis en place, les raisons de son échec et les résistances qu'il a rencontré. Depuis lors, si les dirigeants nigérians n'ont plus tenté d'interdire totalement les importations de blé, l'idée de les restreindre pour limiter la dépendance demeure récurrente, malgré les résultats mitigés de ces politiques (4.2.1, p. 181).

Par la suite, nous nous demanderons si le *wheat trap* n'est pas en train de s'approfondir et de renforcer son enracinement (4.2.2, p. 189). Si l'on raisonne en termes de consommation par habitant, la céréale est bien moins consommée au Nigeria que ce n'est le cas dans les pays d'Afrique du Nord. Pour autant, le Nigeria est l'un des pays du continent qui consomme et importe le plus de blé. Avec la force de sa démographie et la rapidité de son urbanisation, le pays voit sa dépendance au blé importé augmenter chaque année, si bien que les ordres de grandeur utilisés par Andræ et Beckman en 1985 pour définir le premier *wheat trap* ne font plus sens au regard des chiffres d'aujourd'hui. Il va donc s'agir de se demander si le pays est aujourd'hui dans une phase d'approfondissement de sa dépendance au blé, et si le *wheat trap* originel peut encore faire sens pour décrire la situation du Nigeria. En conséquence, il sera également question de constater le poids réel de cette céréale dans l'économie nigériane, et au sein de l'alimentation des Nigérians.

4.2.1. S'extraire du piège : volontés politiques, intérêts économiques

Au milieu des années 1980, les importations de blé sont à leur paroxysme (Figure 54, p. 173) et coûtent en 1985, selon la FAO, plus de 350 millions de dollars[1]. Or, à cette période, le Nigeria ne peut plus autant compter sur les ressources qu'il tirait du pétrole dans la décennie précédente : dès 1980 et plus encore à partir de 1985, les prix mondiaux du brut dévissent[2]. Pour le Nigeria, qui tire l'immense majorité de ses devises du commerce de pétrole, la situation de dépendance alimentaire devient problématique. En effet, en 1985, 14 % des importations totales du pays sont liées à des produits agricoles. Le blé, lui, représente pour cette année 30 % de la valeur des importations alimentaires nigérianes (Figure 56, p. 182).

[1] Ce qui représente, toujours selon la FAO, 1,443 million de tonnes de blé importé.
[2] Le prix annuel moyen du pétrole brut de l'OPEP passe de 35,52 USD/baril en 1980 à 27,01 USD/baril en 1985, puis à seulement 13,53 USD/baril l'année suivante, soit une chute de plus de 60 % entre 1980 et 1986 (Source : OPEP)

Figure 56 Évolution de la part du blé, en valeur, dans les importations agricoles totales du Nigeria (1961-1985)

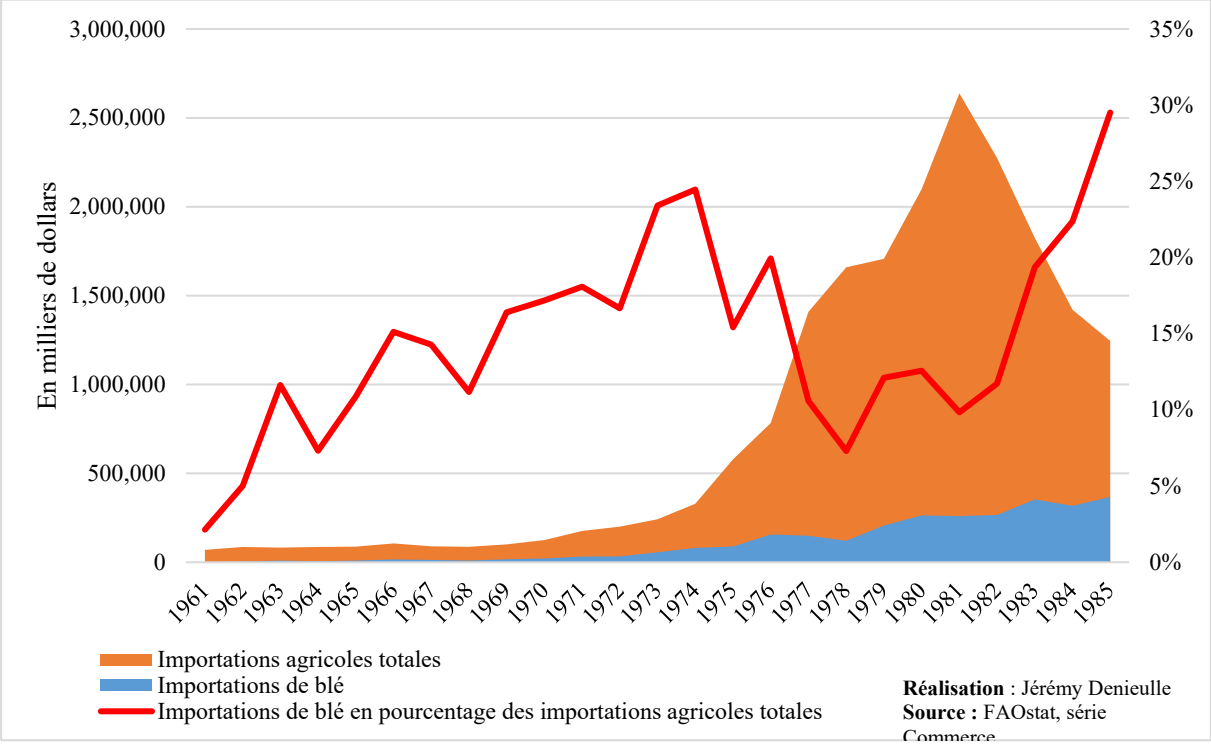

Depuis l'effondrement du marché pétrolier de 1981[1], le Nigeria fait face à un accroissement du chômage, à une inflation, à la fermeture d'usines face au manque de matières premières habituellement importées. Devant la situation économique difficile de la Fédération, l'État adopte un programme d'ajustement structurel (PAS) en 1986, qu'il a lui-même mis en place après avoir rejeté celui qu'avait tenté de lui imposer le FMI, notamment du fait d'une grande résistance populaire. Les réformes mises en place sont nombreuses : le fonctionnement de l'économie est modifié, ainsi que l'action de l'État. Les mesures qui concernent la politique du change, le contrôle de la masse monétaire et le niveau des taux d'intérêts relèvent d'une politique monétariste classique ; alors que les mesures sur les tarifs douaniers, le contrôle des industries et le régime des entreprises publiques sont d'inspiration libérale (Monnoyer, Philippe 1988, p. 78). Ces mesures libérales ont dans un premier temps été bien accueillies par la Banque mondiale et le FMI (Kimmage 1991, p. 471).

Toutefois, au cœur d'une situation économique très complexe, le poids des importations alimentaires devient de plus en plus intenable pour le Nigeria. Aussi l'État décide-t-il de bannir plusieurs commodités à l'importation. En 1985, le riz et le maïs sont bannis puis sont suivis des huiles végétales en 1986 et par le blé en 1987. L'objectif affiché par cette politique est de décourager la consommation des produits importés, tout en encourageant la production locale de ces mêmes produits (Williams 1991, p. 389). L'enthousiasme précédemment affiché par la Banque mondiale est conséquemment tempéré à la suite de ces décisions protectionnistes.

[1] Le « second choc pétrolier », qui se produit sous les effets conjugués, notamment, de la Révolution iranienne et de la guerre Irak-Iran.

Les conséquences du *wheat ban* sont nombreuses. Tout d'abord, la consommation de blé telle qu'affichée dans les statistiques officielles a considérablement chuté : entre 1984 et 1988, elle chute de 83 % selon les données de l'USDA[1]. Il a été impossible pour la production de blé, dérisoire, de prendre le relais du marché mondial et la chute de la consommation a donc parfaitement épousé la courbe des importations (Figure 57, p. 183).

Figure 57 Évolution de la consommation et de l'importation de blé au Nigeria (1961-2022)

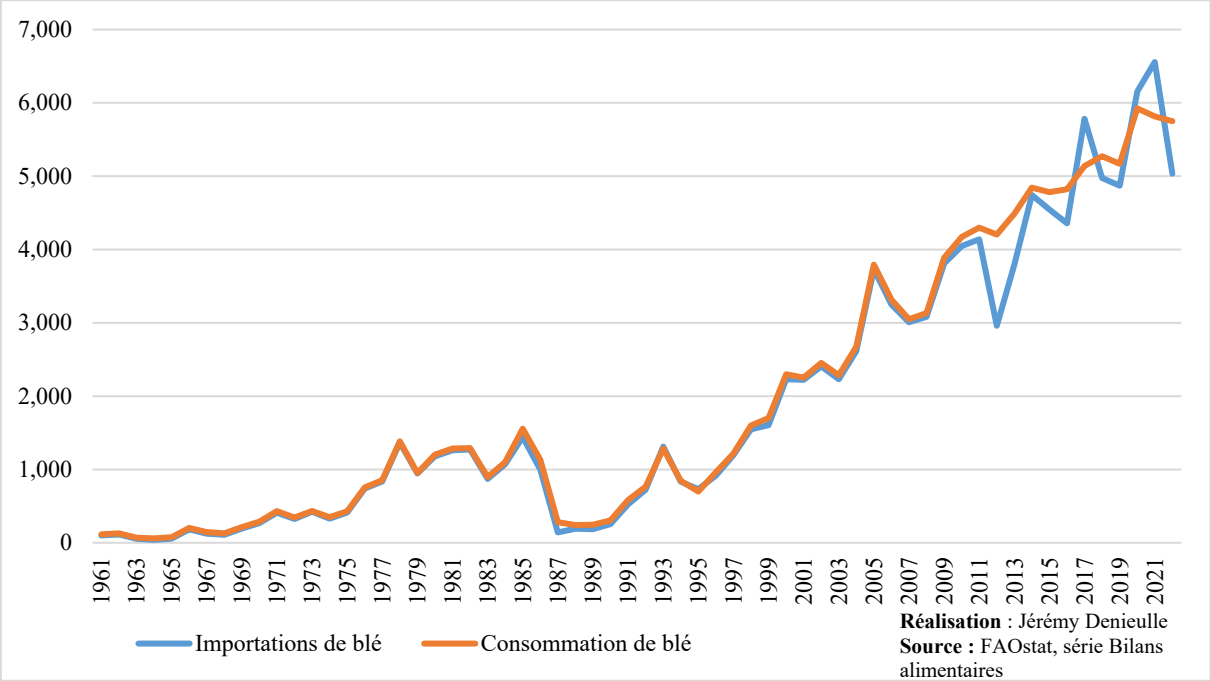

Kevin Kimmage, qui a publié en 1991 un article sur l'évolution du *wheat trap*, estime que le bannissement de l'importation de blé, qui survient juste après la publication du livre d'Andræ et Beckman, représente un paradoxe.

> « L'une des fondations principales de la théorie du « *wheat trap* » était que les intérêts particuliers des puissants lobbies de la boulangerie, de la meunerie et des licences des importateurs, à l'intérieur et à l'extérieur du Nigeria, utilisaient l'illusion de la production nationale de blé et la promesse d'autosuffisance pour « légitimer » les importations massives de blé (Andræ, Beckman 1985). […] Le *wheat trap* prévoyait également que l'importation de blé à grande échelle se poursuivrait dans un avenir proche, quelle que soit sa viabilité économique, simplement parce que « l'industrie » de l'importation de blé avait le pouvoir politique et économique de sa propre survie. Cependant, en 1986, le gouvernement fédéral du Nigeria a introduit un programme d'ajustement structurel (PAS) […]. A peu près au même moment, le gouvernement fédéral a interdit l'importation de denrées alimentaires, créant ainsi un paradoxe gênant pour les partisans de la théorie du *wheat trap*. »
>
> (Kimmage 1991, p.471)

[1] Ces chiffres et leur fiabilité doivent être nuancés : durant le *wheat ban*, des quantités importantes de farine de blé de contrebande ont été importées par le Nigeria, rendant les chiffres de consommation assez peu fiables.

Malgré tout, selon Kimmage, le *wheat ban* de 1987 n'invalide pas la théorie de ce qu'il nomme « le premier » *wheat trap*, comme défini par Andræ et Beckman en 1985. « Le *wheat trap* dans lequel le Nigeria a été attiré au début des années 1970 n'a pas encore fini d'évoluer » (Kimmage 1991, p. 495). Il note ainsi que les grands projets d'irrigation dans le nord du pays, dont l'objectif était de produire plus de blé qui se substituerait à terme aux importations, sont en 1991 largement discrédités. Mais la détermination de l'État nigérian à vouloir augmenter sa production domestique continue. De plus, l'échec du *wheat ban*, survenu rapidement[1], peut mettre en exergue les enjeux de pouvoirs qui se jouent autour du blé au Nigeria.

Tous les changements de politique commerciale génèrent des gagnants et des perdants. Dans un rapport de la Banque mondiale daté de 2005, trois chercheurs de l'Université d'Ibadan (Nigeria) proposent ainsi de classifier ces acteurs affectés par le *wheat ban* en deux groupes : les acteurs locaux (ou domestiques) et les acteurs extérieurs (ou étrangers) (Oyejide, Ogunkola, Bankole 2005, p. 440). Si ce rapport ne s'intéresse pas précisément au blé ou aux commodités agricoles concernées par les restrictions[2], sa grille de lecture peut être reprise pour mieux illustrer les articulations entre les différents acteurs impactés par la nouvelle politique commerciale nigériane (Schéma 9, p. 185). Le bannissement du blé a pour principal objectif la substitution aux importations, par le biais de la production locale et dans le cadre de l'*Accelerated Wheat Production Programme* (AWPP), dont les ressorts sont plus spécifiquement abordés dans la suite de ce travail (partie II, chapitre 4, p. 328). La politique commerciale restrictive doit théoriquement bénéficier aux agriculteurs nigérians ayant fait le choix de produire cette céréale : en effet le blé importé est, avant le bannissement, bien plus compétitif que le blé produit aux Nigeria. En réalité, puisque les meuniers nigérians n'achètent pas de blé local durant le *wheat ban* (prix prohibitifs, logistique complexe, qualité moindre), on observe plutôt une diminution de la consommation de pain (Kolawole 1993a, p. 3), alors même que cette denrée représentait une nourriture bon marché pour les urbains.

[1] L'État est revenu sur cette politique commerciale dès 1990, et la fin du bannissement est effectif dès 1991.

[2] Les produits agricoles ne sont pas les seuls concernés par la dynamique de restriction des prohibitions du Nigeria. Dès 1978, le gouvernement interdit à l'importation 76 groupes de produits, une liste qui augmente durant les années 1980. En 1986, environ 40 % des produits agricoles et industriels sont concernés. Dans la seconde moitié des années 1980, la tendance s'atténue et, en 1989, les interdictions concernent 29 % des produits agricoles et 20 % des produits industriels (Oyejide, Ogunkola, Bankole 2005, p.438).

Schéma 9 Le *wheat ban* de 1987-1991 : les acteurs en présence

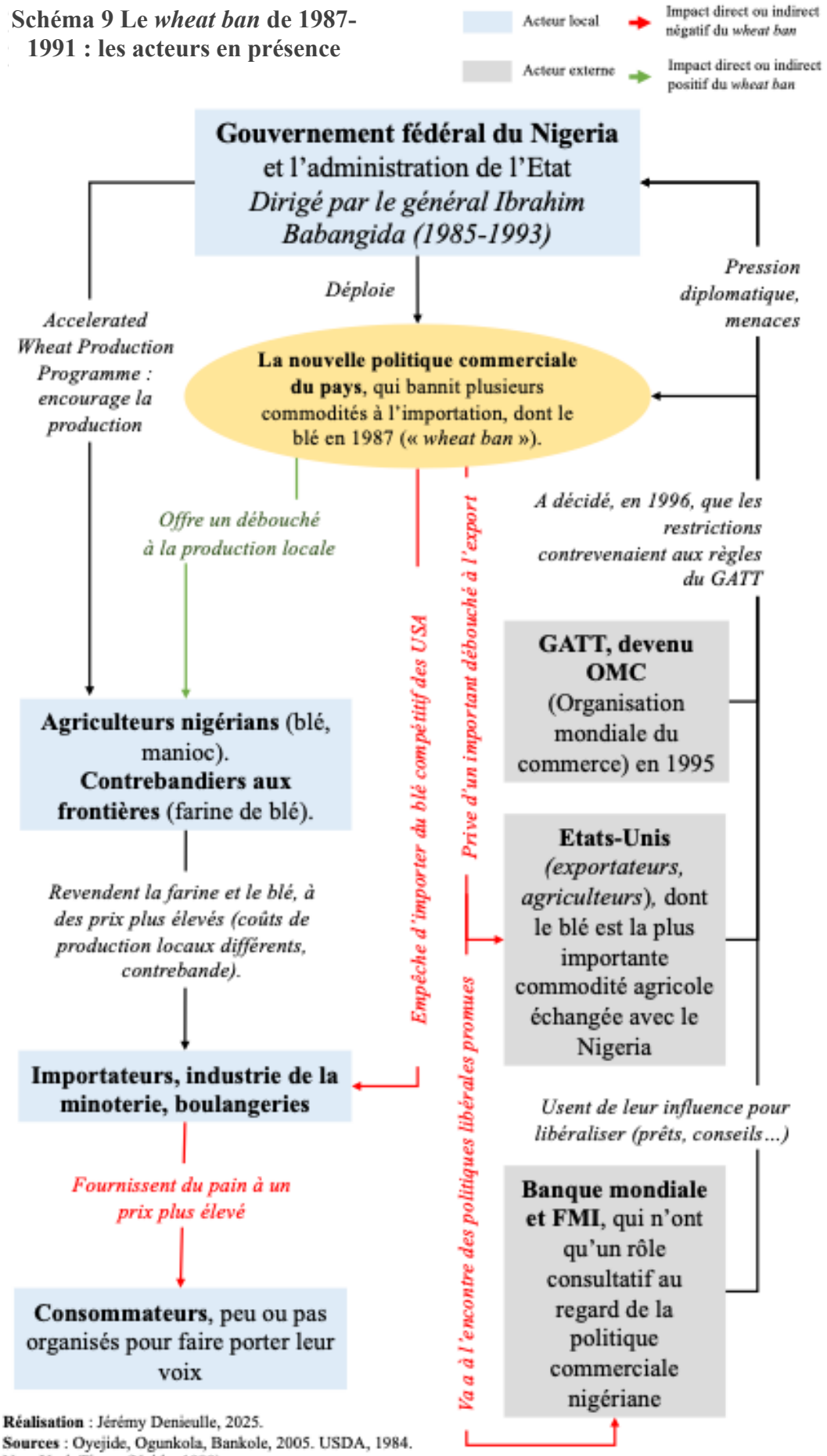

Réalisation : Jérémy Denieulle, 2025.
Sources : Oyejide, Ogunkola, Bankole, 2005. USDA, 1984. New York Times (Noble, 1989).

Le bannissement a des effets négatifs sur les importateurs de blé, qui avaient jusque-là tiré parti de la hausse rapide des importations nigérianes. De même, toute l'industrie qui s'était créée à la faveur des importations de blé se retrouve privée de matières premières. C'est le cas pour la puissante industrie de la minoterie, dont on a constaté le poids économique et politique plus tôt (4.1.2, p. 174), mais aussi de l'important réseau de boulangeries qui se développait rapidement dans les années 1970. Les meuniers nigérians, habitués à utiliser du blé venu d'Amérique du Nord, ont montré des réticences à utiliser les blés produits localement (Haruna et al. 2017, p. 679). En conséquence, de la farine de blé de contrebande a pu être introduite au Nigeria, grâce à des frontières particulièrement poreuses. En 1991, l'USDA estime que 300 000 tonnes de farine de blé entrent clandestinement dans le pays (Kimmage 1991, p. 477)[1], créant un important manque à gagner pour les meuniers nigérians. Ces pressions subies par les acteurs locaux de l'industrie du blé et l'impossibilité pour les producteurs nigérians de se substituer assez rapidement et efficacement aux importations ont mené à rendre le *wheat ban* intenable pour le gouvernement. « Le bannissement de l'importation de blé en 1986[2] a porté quelques fruits […], mais il n'a pas été maintenu, à cause de la pression des intérêts du blé locaux et internationaux » (Haruna et al. 2017, p. 675).

Si elle ne fait pas l'unanimité au sein même du Nigeria, la nouvelle politique commerciale a également contribué à mettre le pays dans une situation inconfortable vis-à-vis de ses partenaires commerciaux. En ce qui concerne le blé (et le riz), les États-Unis sont directement impactés par la décision du gouvernement de Babangida. Le blé importé par le Nigeria dans les années 1970 et 1980 vient en effet quasi exclusivement des États-Unis. Avant le *wheat ban*, le pays d'Afrique de l'Ouest dépense 250 millions de dollars par an pour importer du blé, et est devenu le sixième plus important marché à l'export pour les États-Unis (Noble 1989). Le bannissement du blé importé par le Nigeria, qui revient à bannir le blé étatsunien, a donc un impact direct et négatif sur les producteurs et exportateurs des États-Unis en les privant d'un marché très important. Dès 1991, des chercheurs notent que le Nigeria a subi d'importantes pressions diplomatiques destinées à lever son ban à l'importation (Williams 1991, pp. 389-390). Le *wheat ban* a effectivement été l'objet de discussions au plus haut niveau entre les deux pays, ce qui témoigne de la dimension stratégique du blé. Washington D.C. a, de manière répétée, menacé le Nigeria de sanctions économiques dans le cas où il ne libéraliserait pas son marché du blé (*Les accusant de protectionnisme Les Etats-Unis prennent des sanctions contre le Brésil et menacent le Nigéria* 1988). Dans un article du 31 décembre 1989, le New York Times fait état des relations diplomatiques dégradées entre les deux pays, du fait du *wheat ban*.

> « Les officiels américains en poste dans la capitale nigériane ont fortement critiqué le bannissement comme étant une pratique commerciale injuste et ont averti que l'administration Bush pourrait prendre des mesures de rétorsion pour le refus clair du Nigeria d'acheter du blé américain. »

[1] Cette farine clandestine vient principalement du Togo, du Benin et du Cameroun, trois pays qui profitent à ce moment de « blé subventionné des États-Unis » (*Bread strike threatens food supply* 2008). La liste des denrées aujourd'hui bannies à l'importation par le Nigeria est disponible à ce lien : https://www.trade.gov/country-commercial-guides/nigeria-prohibited-and-restricted-imports [Consulté le 17/06/2025]

[2] Si l'annonce du *wheat ban* a été faite par le président Ibrahim Babangida en mai 1986, le bannissement ne fut effectif qu'en janvier 1987.

(Noble 1989)

Le même article signale par ailleurs la pression subie par l'administration Bush de la part de « groupes d'agriculteurs américains » pour qu'elle prenne des mesures de rétorsion rapide. Le New York Times fait également part du mécontentement des représentants nigérians face à la manière « impolitique dont les responsables américains ont fait pression sur eux pour mettre fin à l'interdiction [d'importer] » (Noble 1989). Oluwasina Olabanji, ancien directeur de l'Institut de recherche du Lac Tchad, a par ailleurs indiqué que les États-Unis ont usé de leur poids dans les exportations nigérianes de pétrole pour lever le *wheat ban*.

> « Que vous le vouliez ou non, le blé est une culture politique, aux niveaux international et national. Les États-Unis étaient notre principal acheteur de pétrole brut et leur gouvernement a dit au gouvernement nigérian que si le pays voulait être autosuffisant en matière de production de blé, il n'y aurait aucune exportation de notre pétrole brut vers les États-Unis. C'était le « *wheat trap hook* », et c'est pourquoi le gouvernement fédéral a levé l'interdiction d'importer du blé des États-Unis. »
>
> (Olabanji, cité dans Ekugbe 2021)

A ces menaces explicites s'est ajouté le mécontentement des organismes internationaux, le GATT (devenu OMC en 1995), le FMI et la Banque mondiale, qui ont exercé d'autres formes de pressions sur le gouvernement nigérian pour le pousser à libéraliser son commerce extérieur, notamment par le biais d'importants prêts (Oyejide, Ogunkola, Bankole 2005, p.444)[1]. Ces pressions, à la fois internes et externes au Nigeria, ont raison du *wheat ban* en 1991, date à laquelle le pays reprend les importations de blé, sans avoir réussi à développer suffisamment sa production locale.

Cette tentative de prohibition des importations de blé démontre à quel point cette commodité agricole est stratégique et au centre d'enjeux de pouvoirs englobant des acteurs à la fois internes et externes au Nigeria. Son échec, malgré la détermination des dirigeants nigérians[2], montre comment le *wheat trap* décrit par Andræ et Beckman (1985) rend extrêmement complexe toute tentative politique de s'extraire de la dépendance au blé importé. Si le gouvernement du Nigeria n'a plus tenté de prohiber l'importation de blé par la suite, il n'a pas perdu de vue son objectif de réduire l'importation de cette céréale. En 2012, le Nigeria a ainsi introduit un prélèvement additionnel de 15 % sur les importations de blé, faisant passer son droit de douane effectif de 5 % à 20 %. Au même moment, les droits de douane sur la farine de blé sont passés de 35 % à 100 % (Nzeka 2012). Cette augmentation des droits de douane sur le blé a été réalisée dans l'objectif de réduire les importations dans le cadre de la mise en place d'une politique relative à l'introduction de manioc dans la farine de pain.

---

[1] Dans le cadre du *Trade Policy and Export Development Loan*, la Banque mondiale a prêté 450 millions de dollars au Nigeria, dans le but avoué de promouvoir la libéralisation du commerce. Ce prêt est suivi, en 1989, de 500 millions de dollars dans le cadre du *Trade and Investment Policy Loan*.

[2] Cité par le New York Times, un diplomate nigérian avait déclaré à propos de la dispute commerciale que « les Américains ont mal calculé à quel point ce problème est important pour nous. […] Ils ne semblent pas comprendre que notre premier objectif est l'autosuffisance économique, et faire de l'argent pour les producteurs Américains de blé ne tient pas la comparaison » (Noble 1989).

Dans un rapport de 2013, le bureau de l'USDA à Lagos indique, un an après la mise en place du nouveau droit de douane, que le Nigeria pourrait « fortifier son économie en libéralisant le commerce de blé » (Nzeka 2013). L'argumentaire du rapport repose sur le fait que, en interdisant l'exportation de farine de blé[1], le Nigeria se prive d'une nouvelle rentrée d'argent et de plus d'emplois dans le secteur minotier. Une libéralisation qui profiterait également aux États-Unis, puisque le rapport rappelle également que « les États-Unis ont une forte réputation de fournisseur consistant et fiable de blé de haute qualité, en particulier pour le HRW[2]. Les analystes de marché estiment qu'avec le temps, les consommateurs insisteront pour exiger des produits de meilleure qualité à base de farine de blé, ce qui fera remonter la part du marché étatsunien[3] » (Nzeka 2013, p. 5).

Malgré les tentatives de l'État à décourager à l'importation de blé, le Nigeria poursuit ses achats massifs et toujours plus importants (Figure 57, p.183). Pour autant, les dirigeants du pays ne semblent pas changer la nature de leur discours : en novembre 2021, le président Muhammadu Buhari déclare que « la fin de l'importation de blé par le Nigeria sera son héritage lorsqu'il quittera ses fonctions en 2023 » (Abdulsalami Ahovi 2021). Cette volonté politique, qui est une constante parmi les dirigeants nigérians, semble se heurter à la réalité économique du pays et au poids important des minotiers : « malgré les préférences des minotiers nigérians pour le blé importé, il y a un focus gouvernemental constant de réduire les importations de blé de 50 % » note l'USDA (Boluwade 2022, p. 7).

Autre arme de l'État pour tenter de réduire les importations : la politique monétaire. Via la Banque centrale du Nigeria, l'État peut restreindre l'accès aux devises étrangères nécessaires pour acheter certaines commodités sur les marchés. En 2015, celle-ci a par exemple annoncé qu'il ne serait plus possible d'obtenir des devises étrangères pour l'importation de 41 produits[4] (Central Bank of Nigeria 2015). Le 16 avril 2021[5], c'est par un tweet laconique que la Banque centrale annonce l'ajout sur cette liste du blé et du sucre, en invoquant le besoin de « travailler ensemble pour produire ces produits au Nigeria plutôt que de les importer » (Central Bank of Nigeria @cenbank, Twitter, 16/04/2021). L'effet direct de cette politique n'a pas été de stimuler la production locale ni d'encourager l'utilisation de blé nigérian par l'industrie minotière, mais plutôt d'inciter cellci à se tourner vers le marché noir pour se procurer des devises (Olurounbi 2021). Dans un article de Bloomberg, le directeur d'Honeywell Flour Mills Plc, Lanre Jaiyeola, a ainsi indiqué que la Banque centrale « est en train de chercher des moyens de gérer la facture d'importations et le déploiement des réserves de dollars. Cela signifie que nous devons chercher ailleurs pour combler ce déficit » (Olurounbi 2021). Même si, par ce biais, les devises sont plus

[1] Selon le rapport, en 2013, plus de 400 000 tonnes de farine de blé nigériane ont été exportées par le biais du marché parallèle vers l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, où « de la farine nigériane peut être trouvée dans plusieurs pays » (Nzeka 2013, p. 3)

[2] *Hard red winter wheat*, la variété de blé la plus cultivée aux États-Unis, principalement dans les plaines du Midwest. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un blé d'hiver, donc semé en automne puis révolté en été ou au début de l'automne.

[3] Au moment de la rédaction de ce rapport, les parts de blé étatsunien dans les imports nigérians s'étiolent, sous la concurrence accrue de blés venus des pourtours de la mer Noire ou du Canada.

[4] Le blé n'était alors pas concerné par cette liste, au contraire du riz.

[5] A ce moment, les prix du pétrole chutent à cause de la pandémie mondiale de coronavirus, entraînant donc une baisse importante des rentrées de devises pour le Nigeria.

coûteuses[1], il reste plus profitable pour les minotiers de poursuivre les importations plutôt que de tenter de s'approvisionner via une production locale de toute façon quasi inexistante. De plus, des exportateurs de blé ont pu offrir des réductions dans leurs prix afin de rester compétitifs, contrecarrant ainsi l'effet souhaité par la Banque centrale nigériane de décourager les importations de blé (Ahmad Dambazau, Jayasree, Tajuddeen 2021, p. 19).

4.2.2. L'approfondissement du *wheat trap* ?

Nous l'avons constaté, la consommation de blé du Nigeria poursuit chaque année sa progression (Figure 57, p. 183). Les politiques ayant pour objectif de décourager les importations de blé ne semblent pas freiner la demande en produits à base de blé. En effet, dans un rapport de 2014, soit deux ans après la mise place de la nouvelle taxe à l'importation de 20 %, le bureau de l'USDA à Lagos note que la consommation poursuit son augmentation. « Les meuniers nigérians, qui font également des pâtes, observent une demande accrue, surtout pour les nouilles et les spaghetti et doivent augmenter leurs capacités de production afin de répondre à cette demande […] Malgré la hausse des prix domestiques [*due à la hausse des tarifs douaniers*] la demande des consommateurs nigérians pour les produits à base de blé est restée forte à cause de prix plus élevés et d'un manque d'offre pour les autres commodités de base locales » (Nzeka 2014, p. 2).

Pendant que la production de blé nigériane continue de stagner à des niveaux bien trop bas pour permettre de réduire les importations, la population poursuit son évolution, ainsi que le taux d'urbanisation du pays. En 2020, 52 % des Nigérians vivent en ville, contre 25 % en 1985 (Figure 58, p. 190). Avec la montée de l'urbanisation s'affirment des nouvelles manières de consommer toujours plus importantes.

> « L'urbanisation rapide, l'augmentation de la population et la copie des habitudes alimentaires et des modes de vie des Occidentaux ont encore accentué la préférence pour des aliments pratiques tels que le pain, les biscuits, et les autres produits issus du blé, et ont empiré la situation. Il est pertinent de noter que la plupart de ces produits, maintenant préférés par les Nigérians afin de démontrer combien ils sont civilisés et occidentalisés, appartiennent à la catégorie d'aliment nommée « *junk food* », largement déconseillée dans les pays développés. »
>
> (Haruna et al. 2017, p.674)

La hausse de la consommation des pâtes, que l'USDA signale dans plusieurs de ses rapports (Nzeka 2014; Boluwade 2021) et de l'industrie du *fast food* ont participé à la hausse de la demande constante dans les années 2010 (Haruna et al. 2017, p. 674). À cette hausse de la demande de blé s'est ajoutée l'adaptation rapide de l'industrie meunière nigériane : pour répondre à la hausse de la consommation de pâtes, de nombreuses meuneries se sont dotées d'installations de production de nouilles, dans une vision « d'intégration vers l'amont », alors même que le gouvernement continue avec peu de succès de promouvoir l'intégration en aval[2]

[1] Bloomberg évoque le fait que, sur le marché noir, le dollar étatsunien coûte au moins 22 % plus cher que via les circuits officiels (en juin 2021). Source : www.abokifx.com [Consulté le 04/06/2023]

[2] L'intégration en aval se réfère ici à l'objectif du gouvernement nigérian de mettre en place une production de blé locale.

afin de limiter les importations (Haruna et al. 2017, p. 674). Ainsi la consommation de pâtes au Nigeria représentait, en 2019, 15 % de la consommation totale de farine de blé du pays, alors même que ce taux était nul en 1999 (Nzeka 2019, p. 5).

Figure 58 Évolution de la population totale et urbaine du Nigeria (1960-2020)

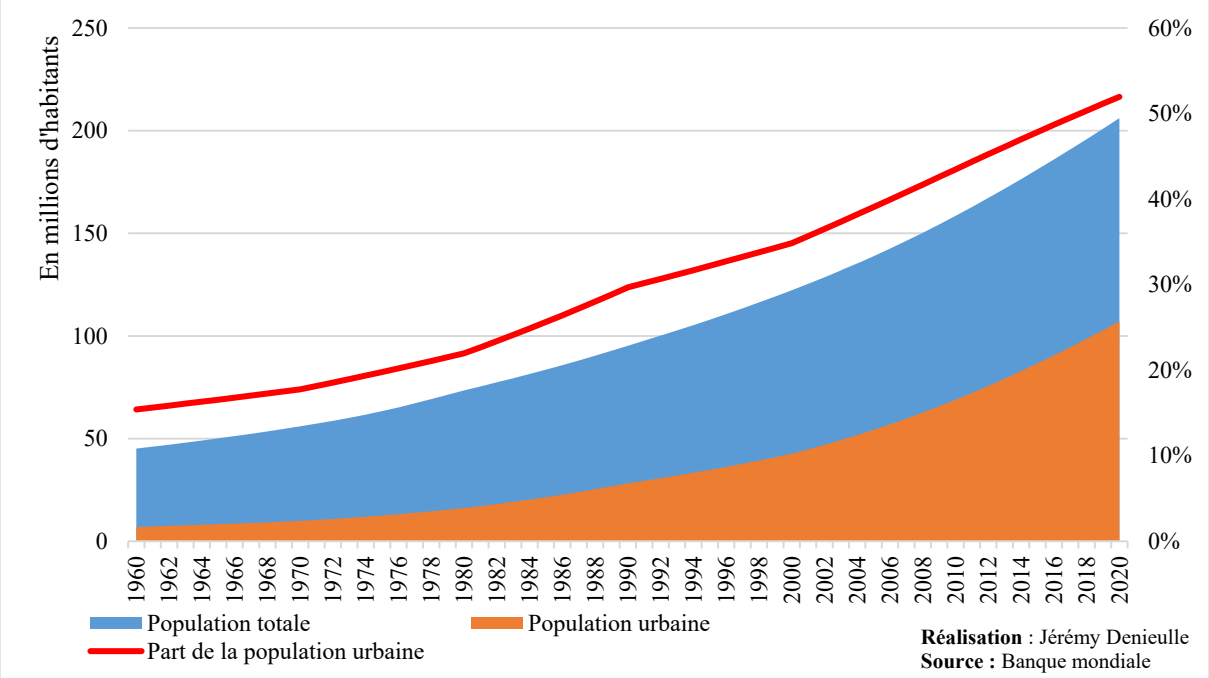

En 1985, Andræ et Beckman décrivaient le développement de l'industrie meunière qui, selon eux, participait à enraciner de plus en plus le *wheat trap* dans lequel s'engluait le Nigeria (Andræ, Beckman 1985, p.35). Entre 1983 et 1985, les auteurs annonçaient que la capacité de l'industrie minotière nigériane passerait de 6 060 tonnes par jour à 10 380 tonnes par jour. A l'époque, plus de 60 % de la capacité de minoterie du pays était détenue par Flour Mills of Nigeria (FMN)[1]. Aujourd'hui, FMN reste l'un des principaux minotiers du pays, et même le second plus grand minotier du monde (Nzeka 2019, p.5) et est également le plus grand importateur nigérian de blé[2]. Toutefois, l'entreprise évolue dans un secteur très compétitif et de nouveaux acteurs sont apparus. En 2016, FMN ne représentait plus que 28 % de la capacité totale de minoterie du pays, passée à 28 500 tonnes par jour (UKAid, KPMG, Nigerian Investment Promotion Commission 2020, p.26). En 2022, avec le rachat de son concurrent Honeywell Flour Mills (2 610 tonnes par jour), FMN voit sa part de marché dépasser les 40 % (Oirere 2022).

Concernant l'industrie minotière nigériane, il est intéressant de constater que les principales minoteries sont toutes situées dans l'État de Lagos, et plus précisément au niveau du port d'Apapa, l'un des deux principaux ports du pays (avec celui de Tincan Island, également situé

[1] Créée en 1960, Flour Mills of Nigeria est la principale entreprise de meunerie nigériane. Elle possède l'une des plus importantes minoteries du monde, située dans le port d'Apapa, à Lagos.
[2] FMN est le principal importateur nigérian de HRW (*Hard Red Winter*, pour le pain), de SRW (*Soft Red Winter*, utilisé pour les biscuits), HWW (*Hard White Wheat*, pour le pain et les nouilles) et de blé dur pour les pâtes.

à Lagos)[1] (Carte 8, p. 191). Cette situation, déjà décrite en 1985 par Andræ et Beckman, est toujours d'actualité et accrédite l'idée selon laquelle l'industrie minotière nigériane a été créée par et pour les importations de blé. La compétitivité de ces minoteries dépend, au moins en partie, de l'avantage logistique que leur apporte le fait d'être situé dans un port : proche des flux d'importation de blé, mais loin des centres de production rêvés par le gouvernement nigérian, dans la partie nord du pays. Il est également intéressant de noter que, malgré l'acquisition d'Honeywell en 2022, FMN n'est plus le leader du marché nigérian depuis 2019 et le rachat de Dangote Flour Mills par Olam[2] (Demaree-Saddler 2019). Depuis cette fusion, le groupe singapourien représente en effet plus de 40 % de la capacité minotière nigériane. Malgré la grande mise en compétition des entreprises minotières, le secteur reste très concentré : près de 75 % des parts de marchés sont réalisés par uniquement trois groupes[3], lesquels ont tous leurs plus grandes minoteries à Lagos.

Carte 8 Localisation des principales industries de transformation du blé au Nigeria

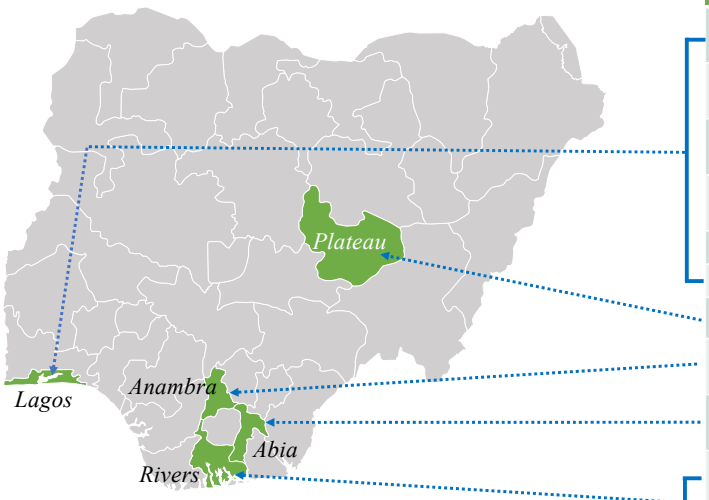

Entreprises minotières	Capacité installée (tonnes /jour)	Propriétaire
Flour Mills of Nigeria	8 000	Flour Mills of Nigeria (FMN)
Dangote Flour Mills	7 300	Olam Nigeria Limited
Crown Flour Mills	6 140	Olam Nigeria Limited
Honeywell Flour Mills	2 610	Flour Mills of Nigeria (FMN)
Life Flour Mills	1 200	Seaboard Group
Ideal Flour Mills	850	Chargoury Group
Jos Flour Mills	450	N/A
Valleumbra Flour Mills	900	Valleumbra Group
Niger Delta Flour Mills	400	Chargoury Group
Port Harcourt Flour Mills	650	Chargoury Group
Pure Flour Mills	N/A	Tolaram Group

Source : UKAid, KPMG, Nigerian Investment Promotion Commission 2020, p. 26
Réalisation : Jérémy Denieulle, 2022

La chaîne de valeur du blé n'a que peu évolué depuis les années 1980 (Schéma 10, p. 195). Il est cependant à noter une diversification des acteurs et une plus grande mise en compétition à différents moments de la chaîne : les exportateurs de blé vers le Nigeria sont devenus plus nombreux (Boluwade 2022, p. 6), de même que les importateurs (les minotiers), même si ces derniers restent, comme nous venons de le constater, très concentrés. Il semble d'ailleurs que,

[1] Notons que, depuis début 2023, le nouveau port de Lekki est le seul en eaux profondes du pays et est devenu le principal port du Nigeria (*Nigeria: le nouveau port de Lekki s'impose dans le paysage régional* 2023). L'Ukraine s'est d'ailleurs positionnée, dès l'été 2023, pour la construction d'un terminal céréalier (Sembène 2023).
[2] Entreprise singapourienne créée en 1989, spécialisée dans le courtage et le négoce de produits alimentaires. Avant de voir son siège être déplacé de Londres vers Singapour en 1995, l'entreprise a été fondée au Nigeria et est très présente sur le marché africain aujourd'hui. En 2010, Olam est devenu un acteur prépondérant du secteur minotier nigérian en se portant acquéreur de Crown Flour Mills, entreprise nigériane fondée en 1981.
[3] FMN, Olam, Chargoury Group.

selon l'USDA, l'industrie meunière nigériane continue de poursuivre son processus de concentration (Ibeanyi 2023, p. 6).

L'industrie créée autour du blé importé est puissante dans un pays où la dépendance au pétrole fait toujours loi. L'économie nigériane voit sa croissance ou sa récession être dictées au rythme des cours mondiaux de l'or noir, comme ce fut le cas lors de la crise du coronavirus, alors que la demande mondiale de carburants chutait prodigieusement en conséquence aux confinements. Malgré une volonté de diversifier son économie, le pays assure plus de 90 % de ses revenus d'exportations et plus de la moitié de ses recettes publiques grâce au pétrole (Tilouine 2020). En 2020, selon les statistiques officielles nigérianes, 33 % de la population est sans emploi[1]. Dans ce cadre économique incertain et instable, la chaîne de valeur du blé peut être un élément rassurant. Au début de l'année 2021, plusieurs médias nigérians vantaient les bénéfices de l'industrie du blé, créatrice de plus de 10 millions d'emplois (*Nigeria's Wheat Value Chain's Growing Importance to Job Creation, Food Security* 2021; Okojie 2021). Autre argument mis en avant : la capacité de la chaîne de valeur, malgré son manque d'intégration vers l'amont, de fournir aux Nigérians de la nourriture de qualité à des prix raisonnables. Ainsi le média nigérian Business Post indique en mars 2021 que, là où les produits de base nationaux les plus importants viennent de connaître une forte inflation, le prix du blé est pour sa part resté relativement stable[2]. C'était effectivement le cas entre 2020 et 2022, avant la crise des marchés céréaliers causés par l'invasion de l'Ukraine par la Russie (Boluwade 2022, p. 5).

> « Actuellement, la chaîne de valeur du blé génère plus de 10,5 millions d'emplois par an au Nigeria. Cela a évidemment placé la chaîne de valeur au centre de différents programmes de développement économique du gouvernement fédéral. […] La chaîne de valeur ajoute 2,3 milliards de nairas au PIB du Nigeria chaque année, ce qui correspond à la dépense annuelle moyenne en denrées alimentaires dérivées du blé, et représente 75 millions de portions alimentaires quotidiennes des ménages nigérians. »
>
> Ashish Pande, directeur de Crown Flour Mills (Olam), cité par le Business Post (*Nigeria's Wheat Value Chain's Growing Importance to Job Creation, Food Security* 2021)

Ces articles montrent la puissance économique de l'industrie minotière et de l'ensemble de la filière du blé au Nigeria. Ils ne mentionnent toutefois pas le coût des importations de blé[3] et le poids que celles-ci font peser sur les réserves de devises nigérianes, et donc *in fine* le rôle de cette céréale sur l'inflation des produits alimentaires. Lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, les importantes disruptions causées à la chaîne d'approvisionnement du blé[4] ont fait peser sur le Nigeria le risque d'une inflation record des produits alimentaires,

[1] Soit 23 millions de Nigérians. Ce chiffre monte à 53 % pour les 15-24 ans.

[2] L'article évoque qu'en 2020 le prix du riz, du gari (une semoule ou une farine de manioc), du mil et des haricots ont augmenté respectivement de 21,1 %, 114,1 %, 57,2 % et 66,6 %. Dans le même temps, « le prix des aliments dérivés du blé ont été largement protégés de la tendance inflationniste par les meuniers locaux » (*Nigeria's Wheat Value Chain's Growing Importance to Job Creation, Food Security* 2021).

[3] Selon les données de l'Observatoire de la complexité économique, en 2023, le blé représente en valeur 4,35 % (2,97 Mds USD) du total des importations nigérianes de produits. Il n'est devancé que par le pétrole raffiné (26,6 % de la valeur totale des importations, soit 18,2 Mds USD) et par les véhicules blindés (13,4 % du total, soit 9,17 Mds USD).

[4] Les deux pays concernés représentent 30 % des exportations de blé dans le monde. L'Ukraine, en particulier, a

mettant à mal une partie de la sécurité alimentaire du pays le plus peuplé d'Afrique (Okafor 2022). En effet, la hausse des prix des produits à base de blé a été l'occasion d'un déplacement de la demande vers d'autres grains, causant par exemple une importante inflation des prix du maïs dès début mars 2021. La guerre en Ukraine n'est que le dernier exemple en date par lequel le Nigeria se rend compte de la situation instable causée par sa dépendance au blé importé. A l'aune de cette guerre, le gouvernement nigérian a donc de nouveau mis en avant son récit de l'autosuffisance en blé (Boluwade 2022, p. 6). Face à un marché mondial en ébullition, le gouvernement a indiqué que le pays se retrouvait face à un choix stratégique : investir massivement dans la production de blé pour pouvoir se passer des importations, ou trouver de nouvelles sources d'importation, autres que les pays de la mer Noire. Le bureau de l'USDA à Lagos note que si la seconde option est « faisable », elle mènera à « un coût élevé des produits dérivés du blé, surtout du pain, qui est un aliment de base important au Nigeria » (Boluwade 2022, p. 6).

Ce constat réalisé par l'USDA sur l'importance du pain au Nigeria doit cependant être nuancé, surtout au regard des deux chapitres précédents sur l'Algérie et l'Égypte. Comme nous l'avons déjà indiqué, le blé n'est pas historiquement une denrée de base du régime alimentaire nigérian. On observe toutefois, depuis 1995, que les produits issus du blé prennent en importance parmi les céréales. Alors que le blé représentait, en 1995, 5 % des calories issues de produits céréaliers consommées par les Nigérians quotidiennement, ce chiffre était de 18 % en 2021 (Figure 59, p. 193). Cette évolution est la traduction du fait que les produits issus du blé opèrent une évolution plus importante dans les régimes alimentaires nigérians que les trois autres principales céréales concurrentes que sont le maïs, le sorgho et le riz.

Figure 59 Part du blé et des céréales dans les apports caloriques journaliers moyens des Nigérians (1961-2021)

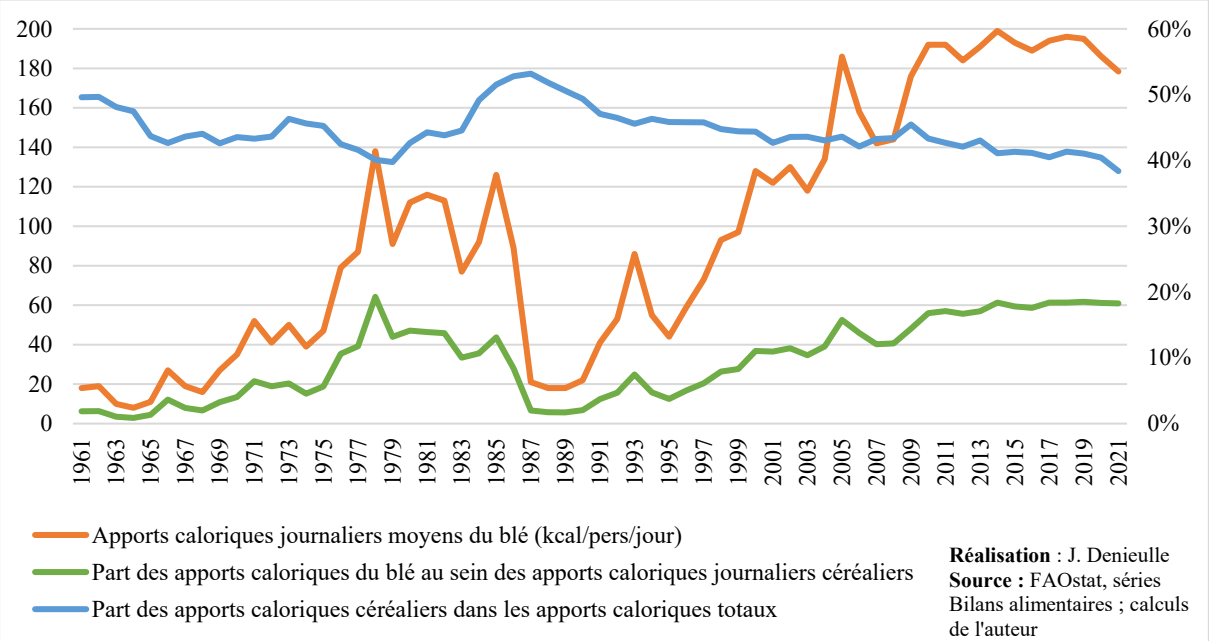

Réalisation : J. Denieulle
Source : FAOstat, séries Bilans alimentaires ; calculs de l'auteur

vu ses ports attaqués et a été la cible d'un blocus maritime, rendant impossible les exportations de céréales. Le Nigeria importe aujourd'hui plus de 50 % de son blé en Russie et dans les autres pays de la mer Noire (Boluwade 2022, p. 6).

Selon les données de la FAO, le blé est en 2022 le septième produit contributeur de l'apport calorique journalier moyen des Nigérians, avec 173,8 kcal/personne/jour. On retrouve devant lui le manioc (355 kcal/personne/jour), le maïs (287 kcal/personne/jour), les ignames (229 kcal/personne/jour), le sorgho (215 kcal/personne/jour), le riz (211 kcal/personne/jour) et l'huile de palme (186 kcal/personne/jour). Si la majorité du blé importé par le Nigeria est utilisé pour la production de pain[1], un fort développement de la consommation des pâtes a également été remarqué ces dernières années (Russnak, Runge 2022), avec un très fort investissement de l'industrie minotière pour s'imposer sur ce nouveau marché (Schroeder 2024). En témoigne l'important développement au Nigeria de la marque indonésienne de nouilles instantanées Indomie. L'entreprise, présente dans le pays depuis les années 1980, est, par ailleurs, omniprésente dans l'espace public : elle dispose ainsi de nombreux stands aux couleurs de sa marque (Figure 60, p. 194) et déploie des campagnes publicitaires massives, comme lorsque le train[2] de la ligne Ibadan-Lagos avait été entièrement utilisé pour sa publicité en 2022 (Figure 61, p. 195).

Figure 60 Stand de nouilles instantanées Indomie, campus de l'Université d'Ibadan, Nigeria, septembre 2022

[1] Selon des sources industrielles nigérianes citées par l'USDA, environ 70 % de la farine de blé produite dans le pays est utilisée pour la conception de pain (*Grain and Feed Annual* 2025c, p. 4).
[2] Cette ligne de 130 km, inaugurée en 2020, est dotée d'un train « ultra moderne de fabrication chinoise » (Fabbian 2022).

Figure 61 Utilisation du train de la ligne Ibadan-Lagos pour la publicité d'Indomie, Ibadan, septembre 2022

Schéma 10 La chaîne de valeur du blé au Nigeria

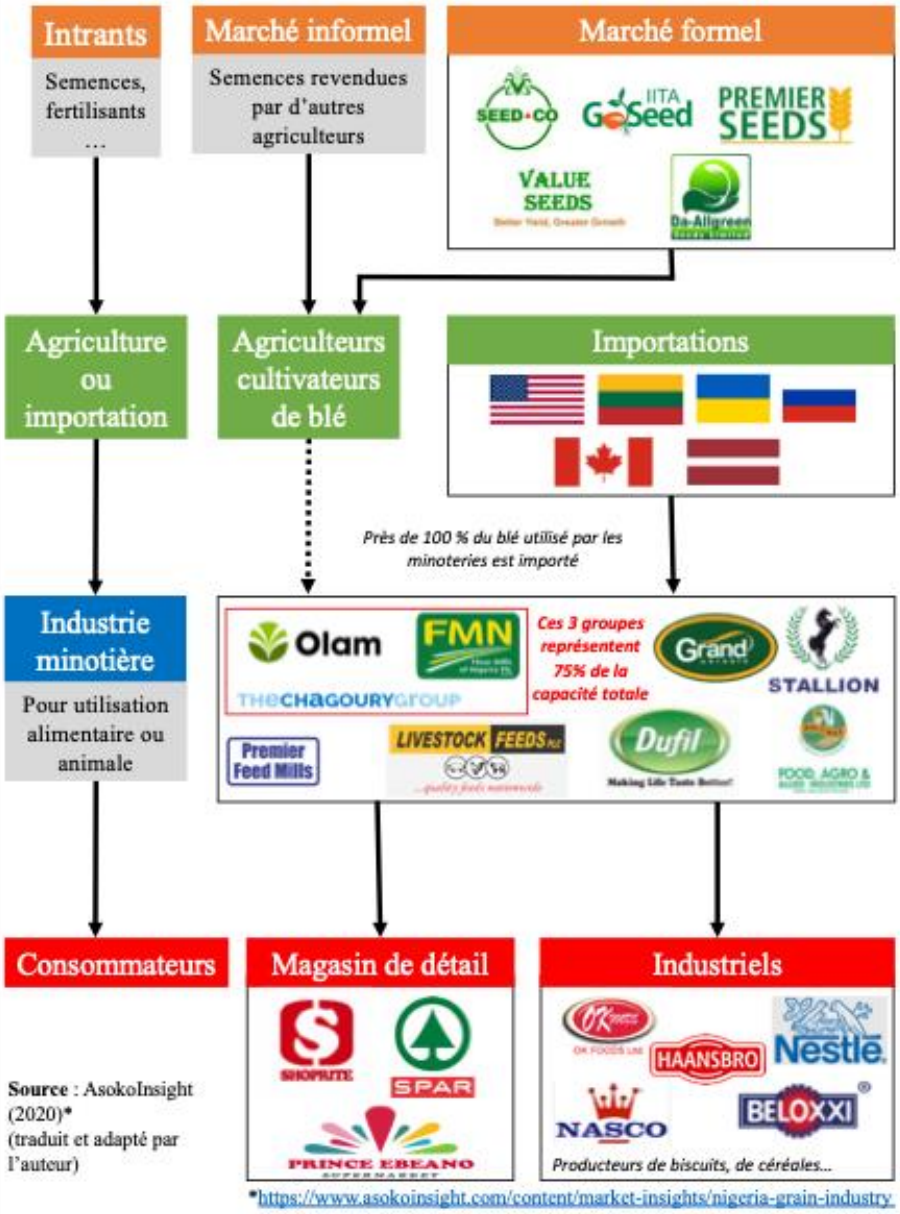

Conclusion du chapitre 4

L'analyse de la trajectoire de la consommation de blé au Nigeria met en évidence une dynamique singulière après celles des deux pays d'Afrique du Nord que sont l'Algérie et l'Égypte. Contrairement à ces pays, où la consommation de blé s'appuie sur des racines historiques et culturelles profondément ancrées, le Nigeria a connu une adoption rapide et récente de cette céréale. Cette mutation brutale, survenue principalement à partir des années 1970, est le fait notamment de l'émergence d'une économie de rente centrée sur les exportations de pétrole, d'une urbanisation rapide et d'une intégration accrue des villes nigérianes à la mondialisation agricole alors même que les campagnes du pays subissaient un exode rural et se déconnectaient d'un tissu urbain en pleine croissance.

Dans ce contexte, le pain est devenu un aliment de base accessible à une large part de la population. L'industrie minotière du pays s'est alors fondée sur la base d'importations massives de blé, principalement venues des États-Unis. Alors que la dépendance s'approfondissait, les dirigeants nigérians ont semblé ne percevoir le danger d'une telle dépendance qu'à l'aune de la chute des prix du pétrole dans les années 1980. Le *wheat trap* dans lequel le pays s'est engouffré une décennie plus tôt est alors déjà profondément ancré, comme en témoigne l'échec du *wheat ban* en 1987. Contrairement à l'Algérie ou à l'Égypte, l'État fédéral nigérian n'est pas ou très peu impliqué dans la structuration de la filière du blé, qui s'est largement construite autour du secteur privé et grâce à des opportunités de marché dont l'existence même dépend des flux d'importation. La structuration de l'industrie de transformation nigériane en témoigne. Celle-ci est devenue très puissante dans le pays, aussi bien économiquement que politiquement, et est capable depuis les années 1980 d'influer sur les politiques commerciales du pays. L'industrie minotière continue en outre de se développer fortement, alors que la croissance démographique du pays rend la consommation de blé toujours plus importante, et développe même de nouveaux marchés, comme celui des pâtes et nouilles instantanées.

CONCLUSION DE LA PARTIE I

Si la consommation africaine de blé s'est historiquement enracinée dans certaines régions, particulièrement en Afrique du Nord, elle a connu une diffusion rapide et plus récente au sud du Sahara, principalement au cours du XX^{ème} siècle. Cette expansion résulte d'une conjonction de divers facteurs parmi lesquels une forte croissance démographique, une urbanisation accélérée, des transformations des régimes alimentaires, mais aussi des dynamiques liées aux modalités de la mondialisation agricole et des choix politiques des pays africains. La dépendance au blé importé, aujourd'hui généralisée à l'échelle du continent à des degrés divers, ne doit pas être réduite à une simple contrainte économique. Elle révèle des enjeux plus profonds liés à la souveraineté alimentaire, à la vulnérabilité des pays du Sud face aux modalités de la mondialisation et du commerce international et de rapports de pouvoirs à différentes échelles.

L'étude comparative des trajectoires de la consommation et de la dépendance au blé en Algérie, en Égypte et au Nigeria illustre la diversité des processus d'adoption et d'enracinement de cette céréale sur le continent. En Algérie comme en Égypte, le blé s'inscrit dans une longue histoire méditerranéenne agricole, culturelle et commerciale. Dans ces deux pays, mais dans des modalités et des conditions différentes, le blé est devenu, durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, un pilier du contrat social[1]. Le pain y est ainsi largement subventionné, et l'étude des filières du blé algérienne comme égyptienne révèle l'implication de l'État à toutes les étapes des chaînes de valeur. Là aussi, toutefois, selon des modalités différentes. Alors que la filière algérienne du blé est très largement organisée autour d'un seul et même acteur, l'État, la filière égyptienne s'est, elle, développée selon un modèle dual entre des chaînes de valeur dominées par l'acteur public et d'autres par le secteur privé. Récemment, la réinstauration pour l'OAIC d'un monopole sur l'importation de blé en Algérie et l'ingérence nouvelle de l'armée égyptienne dans les importations publiques indiquent une volonté des États de reprendre ou de consolider leur contrôle sur les maillons clés des filières blé, dans un contexte de fortes perturbations sur les marchés mondiaux. La trajectoire nigériane est bien différente. Si la dépendance du pays au blé importé remonte à la seconde moitié du XX^{ème} siècle, comme pour l'Algérie et l'Égypte, la consommation y est bien plus récente puisqu'il n'y a jamais été réellement cultivé. Si le blé ne possède pas au Nigeria la profondeur historique et culturelle dont il est doté au nord du Sahara, son enracinement soudain et brutal dans les régimes alimentaires, particulièrement dans les zones urbaines, révèle également des rapports de pouvoir spécifiques. Ceux-ci ne sont plus fondés sur l'existence d'un contrat social entre l'État et sa population autour de la sécurité alimentaire comme c'est le cas en Algérie et en Égypte, mais structurés principalement par les interactions entre l'État fédéral et une industrie puissante au cœur d'une filière largement libéralisée.

[1] Notons cette citation issue d'un article sur les crises alimentaires et l'instabilité politique en Afrique du Nord et au Moyen-Orient : « Dans les pays importateurs de denrées alimentaires où la pauvreté est généralisée, les organisations politiques peuvent être perçues comme jouant un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire. L'incapacité à assurer cette sécurité remet en cause la raison d'être même du système politique » (Lagi, Bertrand, Bar-Yam 2011, p. 2).

Ces trajectoires nationales mettent en évidence deux grands modèles d'intégration du blé dans les Afriques. D'une part, un modèle nord-africain d'enracinement ancien, institutionnalisé et étatisé ; d'autre part, un modèle subsaharien plus centré sur le laissez-faire, caractérisé par une consommation plus récente, structurée par les dynamiques de marché (et les trajectoires économiques, politiques et sociales singulières de chaque pays) et un rôle étatique plus limité sans être inexistant. Au-delà de ces distinctions, un point commun s'impose : dans tous les cas, la dépendance au blé importé constitue un enjeu géopolitique et/ou géoéconomique majeur, liant des dynamiques alimentaires locales aux fluctuations des marchés mondiaux et aux rapports de pouvoir internationaux. Ces conclusions posent les bases de l'analyse qui sera développée dans la seconde partie de cette thèse, consacrée aux stratégies et politiques agricoles et alimentaires mises en œuvre par les États africains pour tenter de réduire et/ou de maîtriser ces dépendances.

PARTIE II
PRODUIRE, IMPORTER OU ARBITRER ?
LES POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES AFRICAINES FACE A LA DEPENDANCE AU BLE IMPORTE

INTRODUCTION DE LA PARTIE II

L'analyse des trajectoires de consommation de blé réalisée dans la première partie de cette thèse a révélé la diversité des processus d'adoption et d'enracinement de cette céréale sur le continent africain. Elle a également mis en évidence la généralisation d'une dépendance aux importations de blé, résultat de dynamiques démographiques, économiques et politiques propres à chaque pays mais aussi des modalités de la mondialisation agricole telle qu'elle se déploie depuis le XX^{ème} siècle. Cette dépendance, loin d'être uniquement une contrainte commerciale, constitue un enjeu aux dimensions économiques, sociales, politiques et géopolitiques. Face à cette situation, les États africains ont été contraints de développer des stratégies pour tenter de réduire, maîtriser ou repenser leur dépendance céréalière.

Trois grands types de réponses semblent se dessiner. Certains pays ont ainsi cherché à augmenter leur production nationale de blé afin de limiter des importations dont on a vu qu'elles sont devenues très coûteuses en devises, principalement depuis le début des années 2000 (Figure 22, p. 85 ; Figure 23, p. 85). Dans ce contexte la recherche de l'autosuffisance, ou du moins son renforcement, devient un objectif permettant de minimiser les effets délétères, qu'ils soient économiques ou géopolitiques, de la dépendance aux marchés mondiaux. Au niveau mondial toutefois, la répartition géographique de la production de blé montre la difficulté d'une telle entreprise alors que 45 % du blé mondial est cultivé entre le 40ème et le 60ème parallèle[1] nord (Carte 9, p. 202). D'autres, faute de pouvoir augmenter significativement leur production de blé nationale, maintiennent leur recours aux importations tout en cherchant à diversifier leurs fournisseurs et à sécuriser leurs circuits d'approvisionnement. Cette voie, qui relève plus d'une adaptation face à une situation de contrainte plutôt que d'une stratégie délibérée, semble avoir trouvé un écho renouvelé parmi les dirigeants africains à la lumière des perturbations sur les marchés agricoles mondiaux causés successivement par la pandémie mondiale de Covid-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie[2]. D'autres encore ont tenté de réorganiser leurs politiques alimentaires, en tentant d'influencer la diversification des régimes ou d'ajuster leurs systèmes de subventions lorsqu'ils en sont dotés. La réduction de la dépendance ne passerait donc pas uniquement par l'augmentation de la production et le calcul peut-être simpliste d'un taux d'autosuffisance. Ces réponses ne sont pas exclusives et, dans la pratique, des États les combinent pour tenter de former une stratégie perçue comme holistique. Dans ce contexte, la notion de souveraineté alimentaire[3] peut devenir un référentiel utile et peut-être plus pertinent que celle de la simple autosuffisance alimentaire. Dans les faits toutefois, ces deux notions sont parfois mélangées et confuses dans les discours des dirigeants africains.

---

[1] Toujours sur la base de la carte citée ici, on constate que 31 % du blé est ensuite produit en Chine et en Inde (qui, du fait de leur importante demande nationale, ne dégagent pas d'excédents pour l'exportation). Le reste du globe se partage les 23 % de la production mondiale restants, principalement le Brésil, l'Argentine et l'Australie.

[2] Ces deux pays sont des acteurs majeurs du commerce international de blé puisqu'avant la guerre, en 2021, ils représentaient à eux deux près d'un quart des exportations mondiales de blé (en tonnage). Pour cette même année, ces deux pays représentaient également 42 % des importations totales de blé du continent africain (données FAOstat).

[3] Nous reprenons ici la définition donnée par la Fondation FARM, c'est-à-dire le droit des peuples et des États à définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires, à protéger et à réguler leur production agricole nationale et à décider des modalités de leur approvisionnement alimentaire (Brun 2022).

La seconde partie de cette thèse examine comment ces stratégies se traduisent à l'échelle continentale et nationale. Elle s'ouvre par une analyse des dynamiques de production de blé à l'échelle continentale (chapitre 1, p. 203), qui mettra en évidence les limites structurelles de la production africaine de blé et posera le dilemme stratégique entre accroître ladite production ou repenser les modes de consommation. Tout comme ce fut le cas en première partie, les trois chapitres suivants s'attacheront à des études de cas réalisées à l'échelle nationale. Le chapitre 2 (p. 255) proposera une analyse de la stratégie algérienne de relance de la production de blé, et sa confrontation face à des contraintes structurelles persistantes. Le chapitre 3 (p. 283) examinera les politiques agricoles et alimentaires égyptiennes, dont nous verrons que les ambitions sont contraintes par un cadre marqué par de fortes limites structurelles. Enfin, le chapitre 4 (p. 328) se penchera sur le cas nigérian, où le laisser-faire économique a placé le secteur privé en première ligne face aux tentatives de relance d'une agriculture longtemps délaissée[1]. Dans la filière du blé, le secteur privé est largement dominé par l'industrie minotière, dont le développement et la pérennité reposent structurellement sur la continuité des importations de blé.

Ces analyses permettront de comprendre comment les États africains, face à leur dépendance croissante au blé importé, tentent de naviguer entre volontarisme politique, contraintes structurelles et pressions économiques de divers ordres. Elles contribueront également à ouvrir la voie à une réflexion plus large sur les rapports de pouvoir qui structurent le commerce mondial de blé et les marges de manœuvre réelles dont disposent les pays dépendants pour peser sur leur avenir agricole et alimentaire.

[1] Nous reprenons ici la conclusion d'un chapitre du *Déméter 2023* traitant du secteur agricole nigérian (Brun, Denieulle 2023).

Carte 9 La production mondiale de blé en 2022-2023

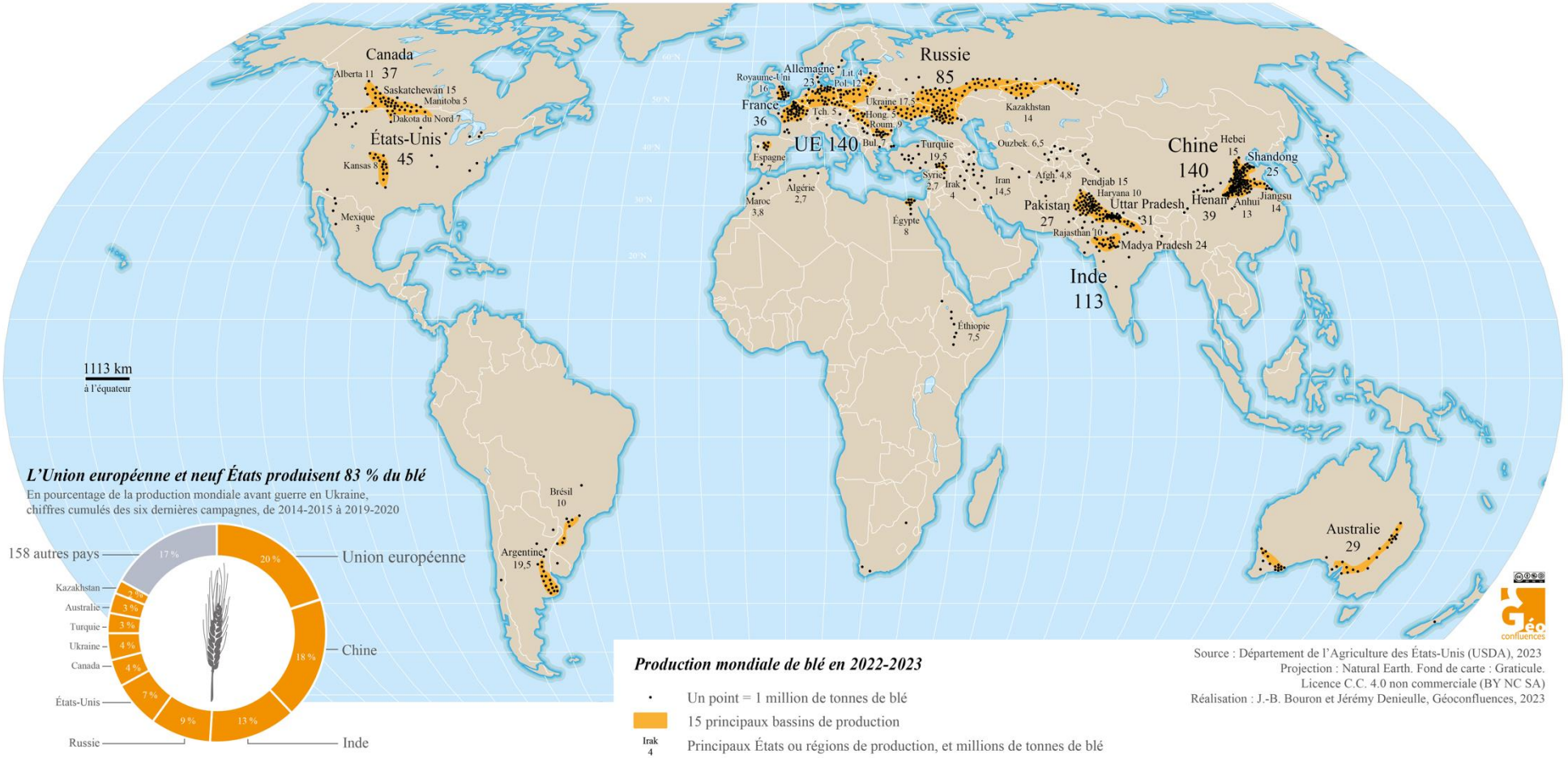

L'Union européenne et neuf États produisent 83 % du blé

En pourcentage de la production mondiale avant guerre en Ukraine, chiffres cumulés des six dernières campagnes, de 2014-2015 à 2019-2020

Production mondiale de blé en 2022-2023

- Un point = 1 million de tonnes de blé
- 15 principaux bassins de production
- Irak 4 — Principaux États ou régions de production, et millions de tonnes de blé

Source : Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), 2023
Projection : Natural Earth. Fond de carte : Graticule.
Licence C.C. 4.0 non commerciale (BY NC SA)
Réalisation : J.-B. Bouron et Jérémy Denieulle, Géoconfluences, 2023

1. Produire ou dépendre ? La production de blé dans les Afriques entre volontarisme et limites structurelles

Si, face à la dépendance croissante des pays africains au blé importé, plusieurs réponses ont été mises en œuvre, l'augmentation de la production nationale s'est souvent imposée comme la solution la plus intuitive et médiatisée. Pour de nombreux décideurs, produire davantage apparaît en effet comme la voie la plus directe pour réduire les importations et renforcer l'autosuffisance alimentaire. Dans ce contexte le taux d'autosuffisance en blé, justement, devient le marqueur ultime de la réussite de ces stratégies. Cette approche a d'autant plus de poids qu'elle semble ouvrir une réponse non seulement économique, mais aussi et peut-être surtout politique, en réaffirmant la souveraineté des pays concernées.

Pourtant, comme nous le verrons dans ce chapitre, la production africaine de blé reste marginale et surtout fortement concentrées dans quelques pays seulement. Plusieurs facteurs structurels limitent les capacités productives : contraintes climatiques, faiblesse des rendements, accès limité aux intrants, pressions foncières et hydriques. À ces limites s'ajoutent des facteurs économiques et politiques, notamment le manque d'investissements publics soutenus, raisonnés et stables dans le temps, des filières peu structurées et, dans certains cas, des arbitrages politiques semblant en contradiction avec les ambitions d'autosuffisance annoncées.

Ce chapitre se propose d'examiner les dynamiques actuelles de la production de blé en Afrique et d'évaluer la capacité réelle du continent à réduire sa dépendance céréalière. Dans un premier temps (1.1, p. 203), nous dresserons une cartographie des espaces de production, en analysant les évolutions récentes, les limites structurelles et les potentialités identifiées pour augmenter la production africaine. Nous verrons que les « greniers » africains, potentiels ou réels, sont rares et inégalement développés. Dans un second temps (1.2, p. 224), nous étudierons plus en détail la structuration de la filière éthiopienne du blé, pays le plus cité comme ayant le potentiel de devenir un « grenier » subsaharien ; l'Éthiopie étant effectivement le principal producteur au sud du Sahara. Nous questionnerons enfin plus largement la pertinence aussi bien que les limites de la quête d'autosuffisance africaine en blé, parfois recherchée par les bailleurs de fonds internationaux ou défendue par la littérature, dans des contextes économiques, alimentaires, agricoles et infrastructurels très diversifiés.

1.1. Cartographie et dynamiques de la production de blé dans les Afriques : évolutions, limites, potentialités

Si la consommation de blé s'est fortement développée sur le continent africain depuis le XX^{ème} siècle, elle ne s'est pas accompagnée d'un important développement de la production locale. En effet, comme nous l'avons constaté, l'augmentation de la consommation s'est notamment effectuée dans le cadre de l'accroissement de la mondialisation agricole. Dans ce cadre, la consommation de blé, en Afrique subsaharienne principalement, est plutôt un phénomène urbain et lié aux importations. Ainsi, à l'échelle mondiale aussi bien qu'à l'échelle africaine, la production de blé reste inégalement répartie. Cette situation est le résultat d'une combinaison de facteurs historiques, environnementaux et politiques. Le blé, céréale associée

aux régions tempérées et méditerranéennes, n'a historiquement trouvé que peu de zones propices à sa culture dans les Afriques. Sa diffusion mondiale, qui s'est accélérée à partir de l'époque moderne avec l'expansion agricole européenne et la colonisation, s'est heurtée en Afrique à des contraintes agro-climatiques fortes, en particulier au sud du Sahara.

La Carte 10 (p. 204) illustre la diffusion de la culture du blé à l'échelle mondiale entre le XV^{ème} et le XXI^{ème} siècle. Elle met en évidence que, contrairement à d'autres continents où le blé s'est massivement implanté (Europe, Amérique du Nord, Australie, certaines régions d'Asie), l'Afrique est restée assez largement en marge de cette dynamique, à l'exception de l'Afrique du Nord et de quelques zones de hautes terres en Afrique de l'Est et australe.

Carte 10 Grandes étapes historiques de la diffusion de la culture du blé dans le monde

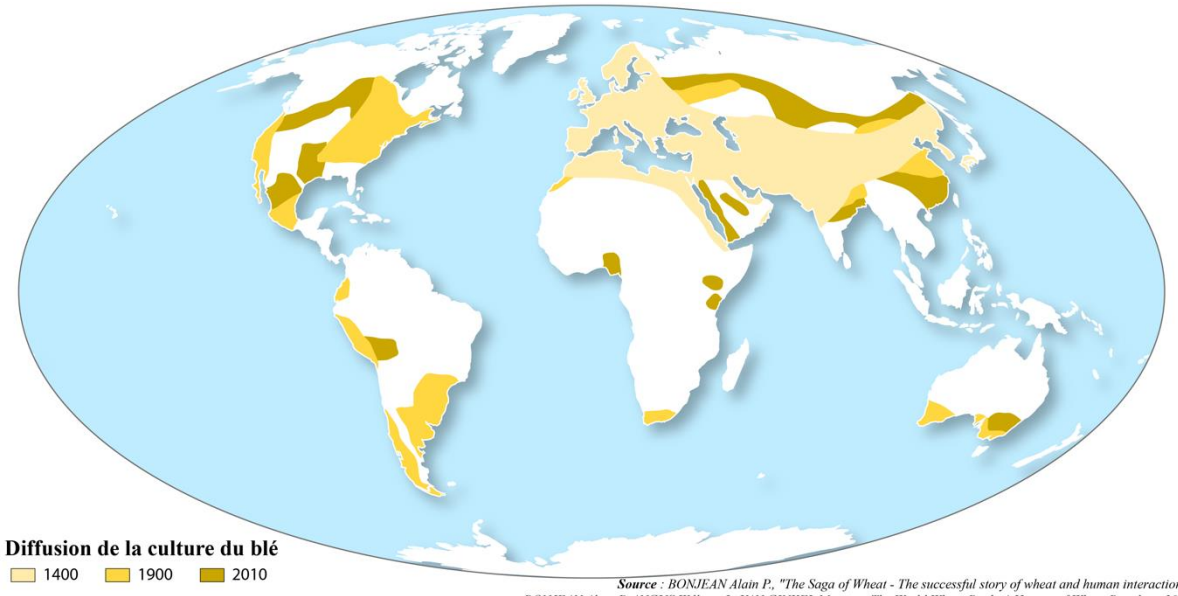

Source : BONJEAN Alain P., "The Saga of Wheat - The successful story of wheat and human interaction", in BONJEAN Alain P, ANGUS William J., VAN GINKEL Marteen, The World Wheat Book. A History of Wheat Breeding, 2016

Comprendre les dynamiques actuelles de la production de blé en Afrique nécessite de prendre en compte cette histoire agro-environnementale, tout en analysant les évolutions plus récentes liées aux politiques agricoles, à la dynamique de la croissance de la demande et aux efforts de divers acteurs pour accroître la production africaine. Cette sous-partie se propose donc d'examiner la cartographie contemporaine de la production de blé sur le continent, d'en analyser les tendances récentes, les potentialités identifiées pour les décennies à venir (1.1.1, p. 204) ainsi que les contraintes structurelles persistantes (1.1.2, p. 216).

1.1.1. La production africaine de blé : un important potentiel d'augmentation…

En 2021, selon les données FAOstat, 71 % du blé africain était produit par l'Afrique du Nord. Cette région demeure, de loin, la plus importante du continent pour les trois grandes données sur le blé (production, surfaces récoltées, consommation). Malgré le poids absolu de l'Afrique du Nord au sein des statistiques africaines sur le blé, son importance relative au reste du continent tend à la baisse pour ce qui est de la consommation en blé. Ainsi, là où l'Afrique du Nord représentait 73 % de la consommation africaine de blé en 1961, elle n'en représente

plus que 61 % en 2019 (Figure 62, p. 205) ; et ce malgré une forte hausse de la consommation, comme cela a déjà été démontré précédemment (1.1.2, p. 48).

Figure 62 Part de l'Afrique du Nord au sein des grandes données africaines sur le blé

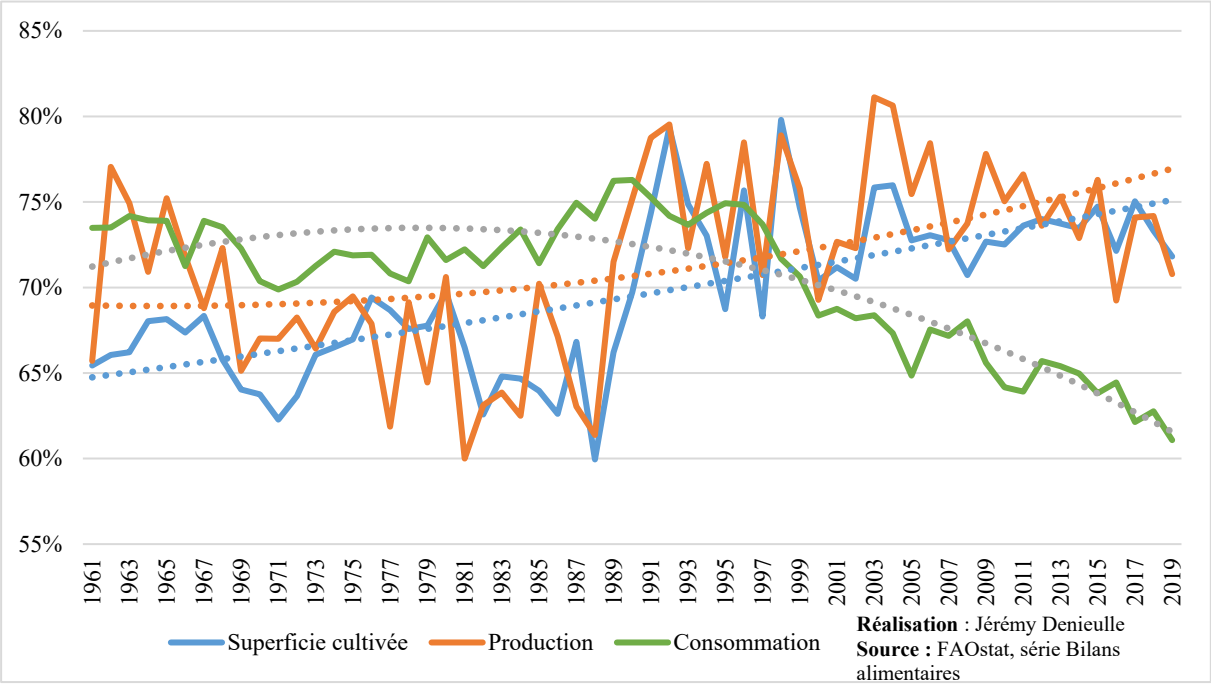

Dans le cas de la production de blé, l'Afrique du Nord reste la région d'Afrique la plus importante et, avec 20,6 Mt produites en 2021, dépasse largement le total de l'Afrique subsaharienne (8,6 Mt la même année) (Figure 63, p. 205). Depuis 1961, le poids relatif de l'Afrique du Nord dans la production africaine totale de blé affiche par ailleurs une progression, au même titre que les surfaces cultivées en blé (Figure 62, p. 205).

Figure 63 Évolution de la production de blé dans les régions d'Afrique (1961-2021)

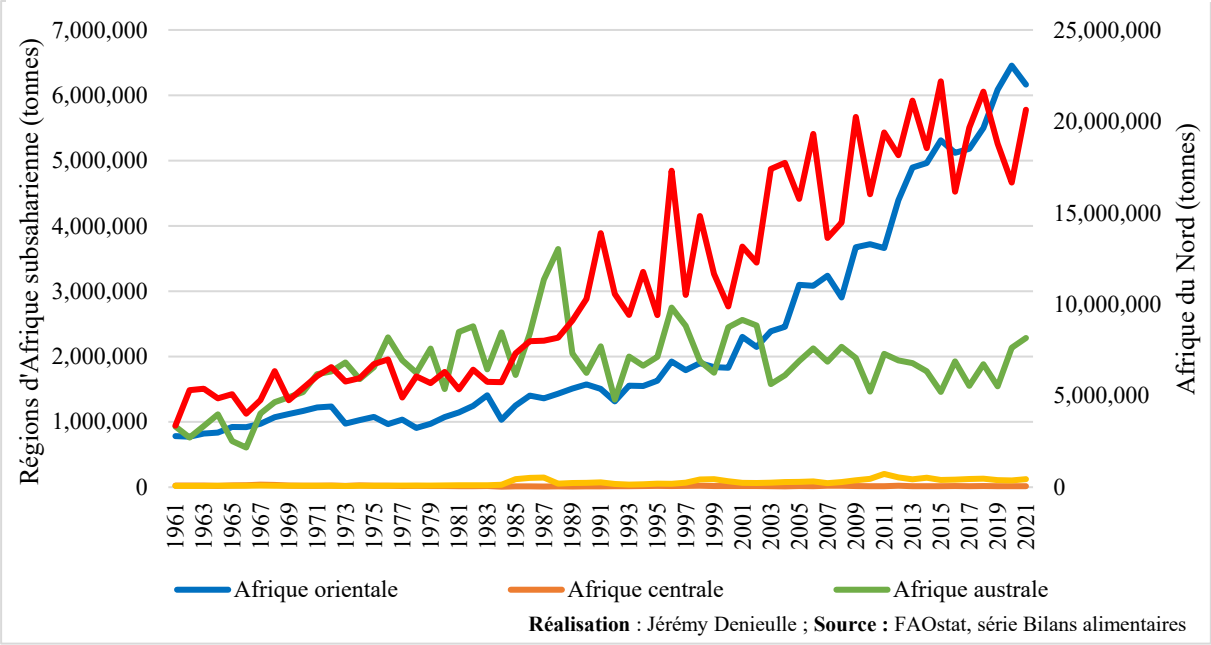

Figure 64 Consommation et taux d'autosuffisance en blé dans les Afriques (1961-2019)

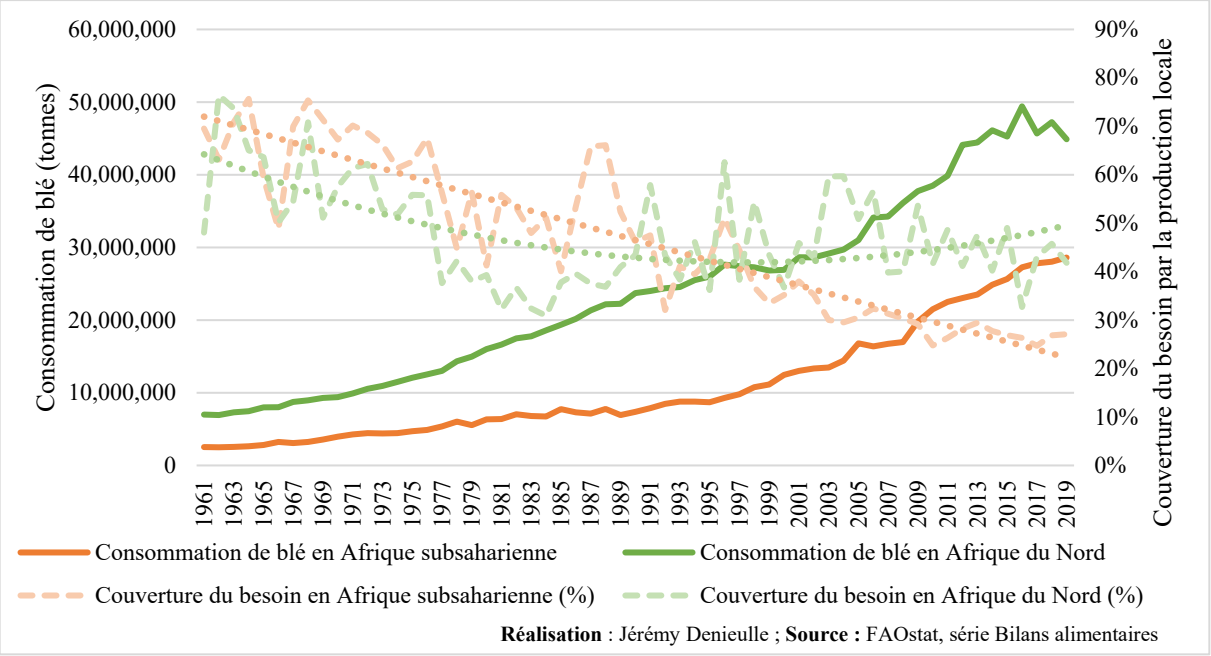

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source :** FAOstat, série Bilans alimentaires

Il est enfin important de noter que, dans un contexte d'augmentation exponentielle de la consommation de blé sur tout le continent, l'autosuffisance en cette céréale de l'Afrique du Nord comme de l'Afrique subsaharienne n'atteint pas les 50 % en 2019 (Figure 64, p. 206). Si l'autosuffisance en blé s'est constamment dégradée pour l'Afrique subsaharienne entre 1961 et 2019, on observe néanmoins une légère amélioration pour celle de l'Afrique du Nord entre le début des années 1990 et 2019. Entre 1961 et 1989, l'autosuffisance en blé de cette région avait accusé un recul certain, passant de 48 % à 41 %[1]. Ceci est dû à la progression de la production en Afrique orientale, plus particulièrement en Éthiopie (Figure 63, p. 205).

La production de blé a pourtant augmenté en Afrique du Nord comme en Afrique subsaharienne, sous l'impulsion d'une amélioration des rendements plutôt que d'un accroissement des surfaces récoltées. Ainsi la production a-t-elle connu, entre 1961 et 2021, une augmentation de 389 % en Afrique subsaharienne et de 513 % en Afrique du Nord (Figure 65, p. 207 ; Figure 66, p. 207). Malgré cela ces améliorations, aussi importantes soient-elles, ne permettent à aucune des deux régions de rattraper la hausse de leur consommation de blé et donc de viser à une stabilisation de leur autosuffisance[2].

[1] Il faut noter que l'année 1961 est une mauvaise année pour la production nord-africaine de blé. En moyenne, entre 1962 et 1976, l'autosuffisance de la région s'élève à 60 %, avec un plus haut à 76 % dès 1962. Le passage à une autosuffisance en dessous des 50 % dès 1977 est donc significatif.

[2] Rappelons que, selon les données FAOstat, la consommation de blé a augmenté de 1033 % en Afrique subsaharienne entre 1961 et 2021, et de 541 % en Afrique du Nord dans la même période.

Figure 65 Afrique subsaharienne : surfaces récoltées en blé, production et rendements (1961-2021)

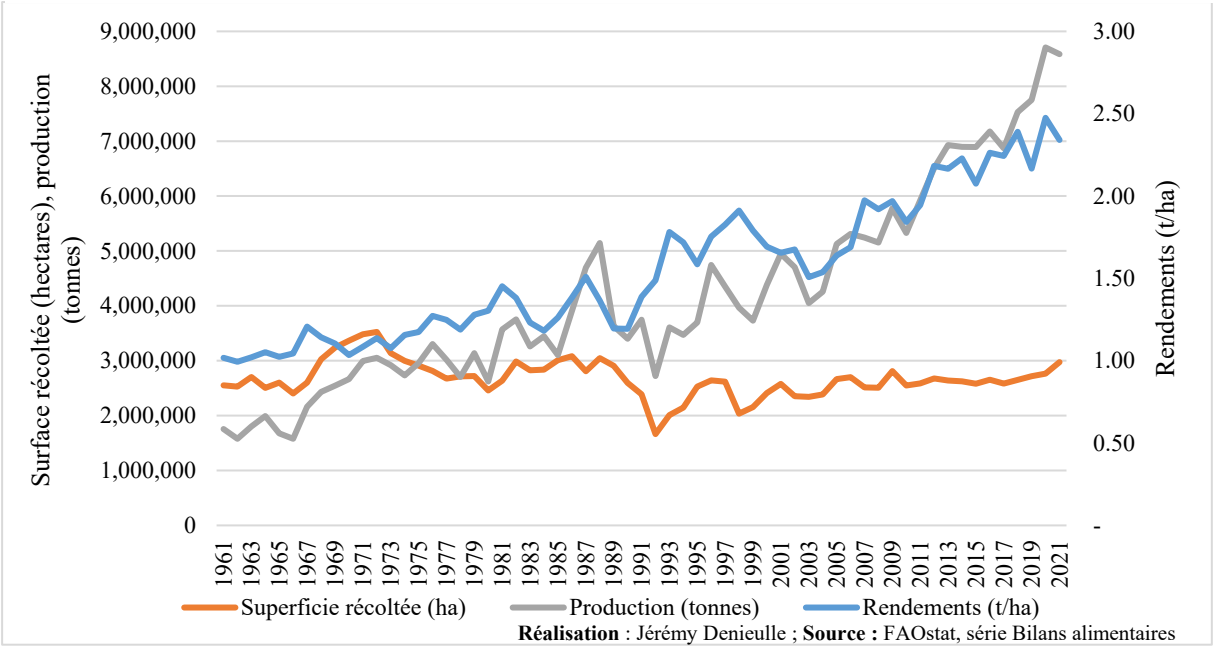

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source :** FAOstat, série Bilans alimentaires

Figure 66 Afrique du Nord : surfaces récoltées en blé, production et rendements (1961-2021)

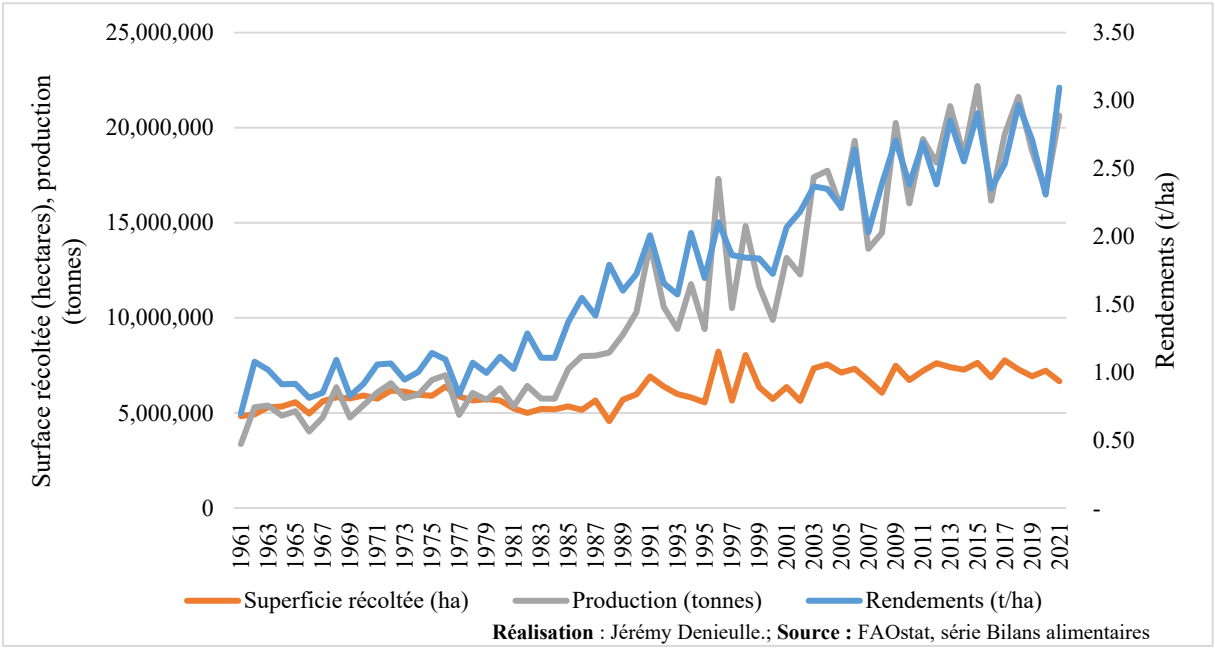

Réalisation : Jérémy Denieulle.; **Source :** FAOstat, série Bilans alimentaires

D'autant plus que la production de blé africaine est très polarisée. En Afrique subsaharienne, nous avions évoqué plus tôt l'existence d'un *Big 7*[1] concentrant la majorité de la consommation

[1] Ce *Big 7* étant composé de l'Afrique du Sud, du Nigeria, de l'Éthiopie, du Soudan, du Kenya, de la Tanzanie et de l'Angola. Ces sept pays ont représenté 68 % de la consommation de blé d'Afrique subsaharienne en 2021.

de blé du sous-continent (1.1.2.1, p. 48). La concentration de la production est encore plus importante et nous ferons ici plutôt allusion à un *Big 5*[1] composé de l'Éthiopie, de l'Afrique du Sud, du Soudan, du Kenya et de la Zambie (Figure 67, p. 208). En 2021, selon les données de la FAO, ce groupe de pays est responsable de 99,2 % de la production de blé d'Afrique subsaharienne[2]. Le *Big 5* est assez largement dominé par l'Éthiopie (60,7 % de la production subsaharienne en 2021) et par l'Afrique du Sud (26,3 % de la production).

Figure 67 Production de blé du *Big 5* subsaharien (1961-2021)

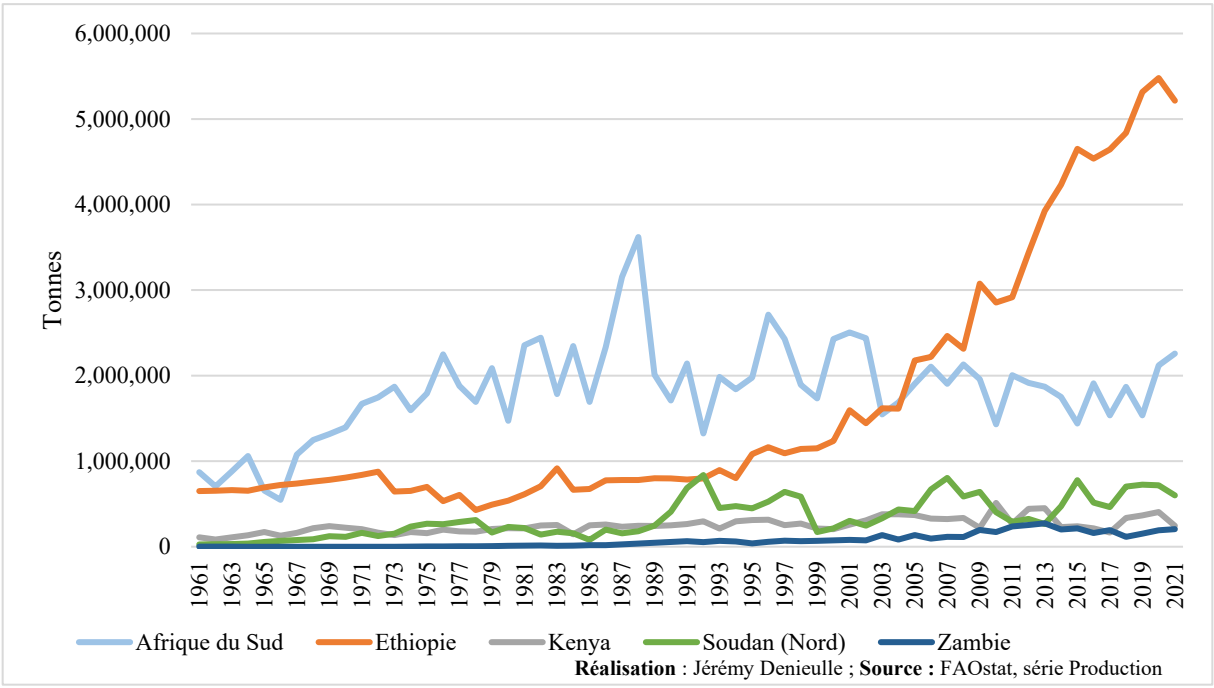

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source :** FAOstat, série Production

L'Afrique du Nord connaît une concentration de la production moins importante puisqu'à l'exception de la Libye, tous les pays de la région sont des producteurs de blé (Figure 68, p. 209). Néanmoins, l'Égypte occupe une position de leader avec 43,6 % de la production nord-africaine en 2021[3].

[1] Les membres du *Big 5* sont les seuls pays d'Afrique subsaharienne à avoir produit, en moyenne entre 2011 et 2021, plus de 100 000 tonnes de blé par an (FAOstat, série Production).

[2] En comptant l'entièreté de la production africaine, Afrique du Nord comprise, le *Big 5* subsaharien ne représente plus que 29 % de la production en 2021.

[3] Ce chiffre est à prendre avec recul vu les très fortes variations interannuelles de la production marocaine. Ainsi, en 2020, l'Égypte représentait 54,6 % de la production nord-africaine selon la FAO.

Figure 68 Production de blé des pays d'Afrique du Nord (1961-2021)

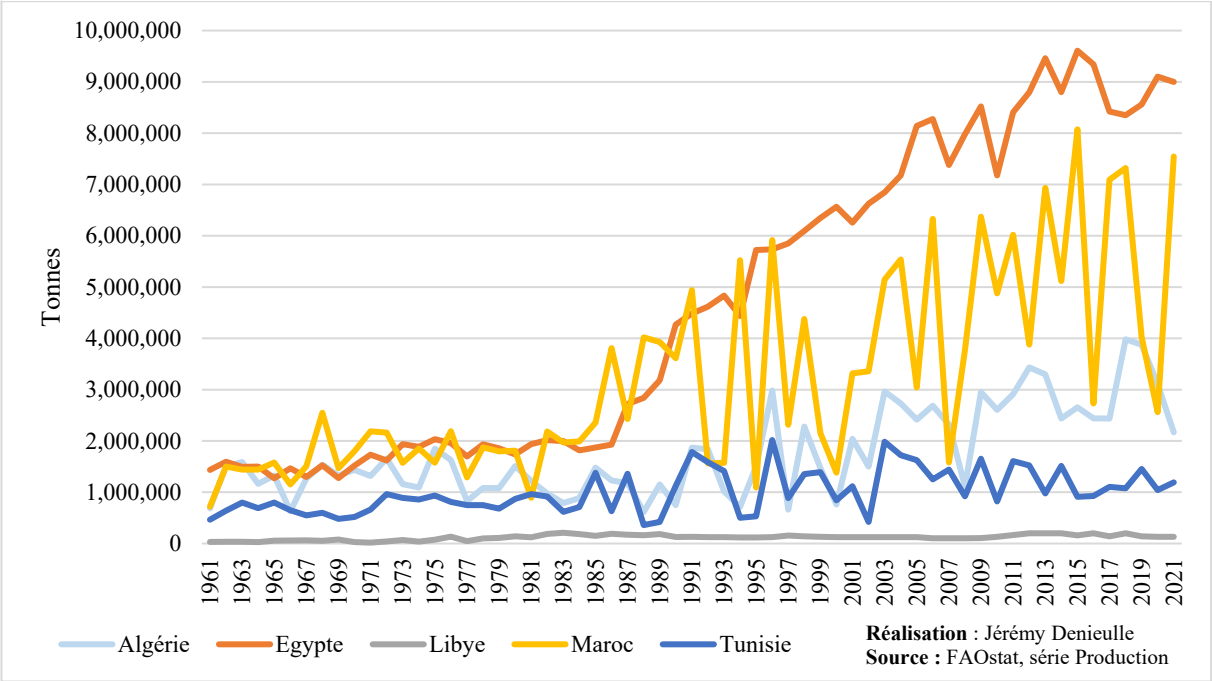

La Carte 11, p. 210 présente la production moyenne annuelle de blé corrélée au taux d'autosuffisance moyen sur la période 2017-2021, grâce aux données de la FAO. Alors que la taille des cercles proportionnels indique le tonnage de blé moyen produit sur ces cinq campagnes, leurs couleurs renseignent sur le taux d'autosuffisance en blé atteint par les pays africains. Les trois pays cibles de l'analyse sont également mis en évidence. Ainsi l'Algérie a, par exemple, produit en moyenne 3,1 millions de tonnes de blé sur la période avec un taux d'autosuffisance moyen de 28 %. De son côté, l'Égypte a produit 8,9 millions de tonnes de blé en moyenne sur la période pour atteindre un taux d'autosuffisance moyen de 49,2 %. Enfin, le Nigeria n'a produit que 0,1 millions de tonnes de blé en moyenne entre 2017 et 2021, pour un taux d'autosuffisance de 1,4 %. Finalement, le taux d'autosuffisance moyen sur la période pour l'Afrique du Nord s'élève à 34 % contre seulement 8 % pour l'Afrique subsaharienne.

Cette carte présentant les productions nationales des pays africains en blé doit être mise en perspective avec la Carte 12, p. 211 issue de Negassa et al. 2013, p. 23. Cette dernière met en évidence les zones d'Afrique les plus propices à recevoir la culture du blé sous des conditions pluviales. Cette carte a été réalisée à partir de la base de données GAEZ, pour *Global Agro-Ecological Zones*, et dont la méthodologie a été réalisée par l'IIASA[1] et la FAO (Fischer et al. 2012). Le modèle GAEZ utilise des données agro-climatiques, tels que la qualité des sols ou des terrains, et prend également en compte différents niveaux d'utilisation d'intrants[2]. Les facteurs agro-climatiques considérés par le modèle comprennent les températures moyennes, et notamment les amplitudes thermiques diurnes ; le taux d'ensoleillement, la vitesse du vent,

[1] *Institute for Applied Systems Analysis* (Laxenburg, Autriche).
[2] Dans le cas de la Carte 12, sur les quatre niveaux d'intrants proposés par le modèle GAEZ, c'est le niveau le plus élevé qui a été choisi par les auteurs, qui « supposent un système de culture bien géré avec un bon accès aux intrants » (Negassa et al. 2013, p. 21).

l'humidité relative et d'autres paramètres liés, donc, à la qualité des sols (carbone organique, pH, capacité de rétention d'eau, etc.).

Carte 11 Production moyenne annuelle de blé et taux d'autosuffisance moyens durant la période 2017-2021, en tonnes et en pourcentage

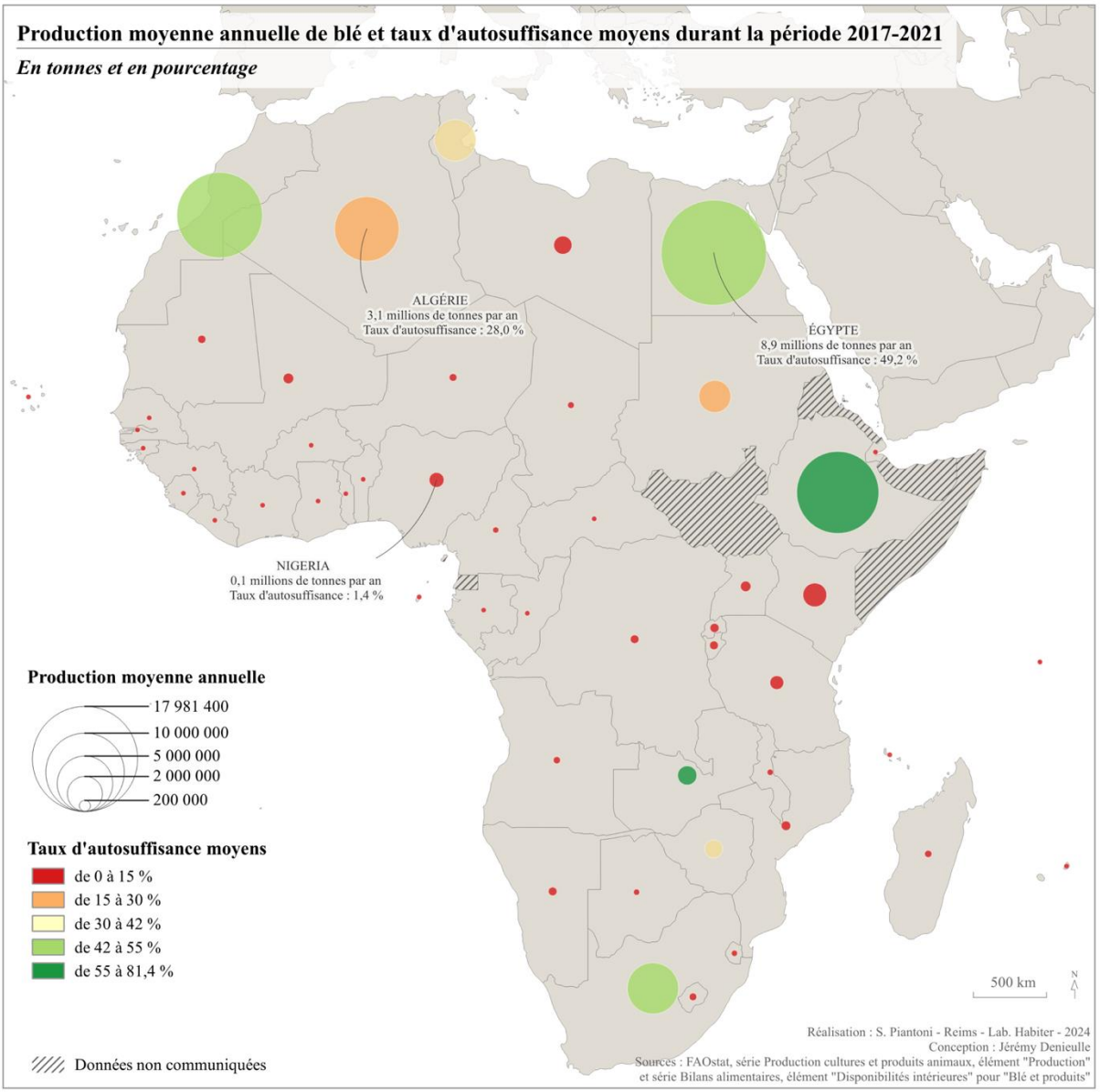

En ne prenant en compte que des éléments agro-climatiques, le modèle GAEZ laisse donc de côté des paramètres socio-économiques fondamentaux tels que la qualité des infrastructures et donc l'accès des producteurs aux centres de consommation, les coûts de production et donc l'intérêt économique des agriculteurs à choisir le blé face à d'autres cultures possibles, etc. Le modèle ne prend également pas en compte le fait que des terres soient possiblement déjà cultivées avec d'autres productions agricoles. Toutefois, une fois mise en parallèle de la Carte 11, la Carte 12 donne une idée des zones où un potentiel de production reste à développer : ces zones sont principalement situées en Afrique de l'Est et en Afrique australe, où deux producteurs majeurs subsahariens se distinguent déjà (l'Éthiopie et l'Afrique du Sud). Afin de

mieux cerner les disparités régionales vis-à-vis de la production de blé africaine, nous nous concentrerons par la suite sur l'analyse des rendements observés.

Carte 12 Zones propices à la culture du blé en Afrique, selon le modèle IIASA FAO GAEZ

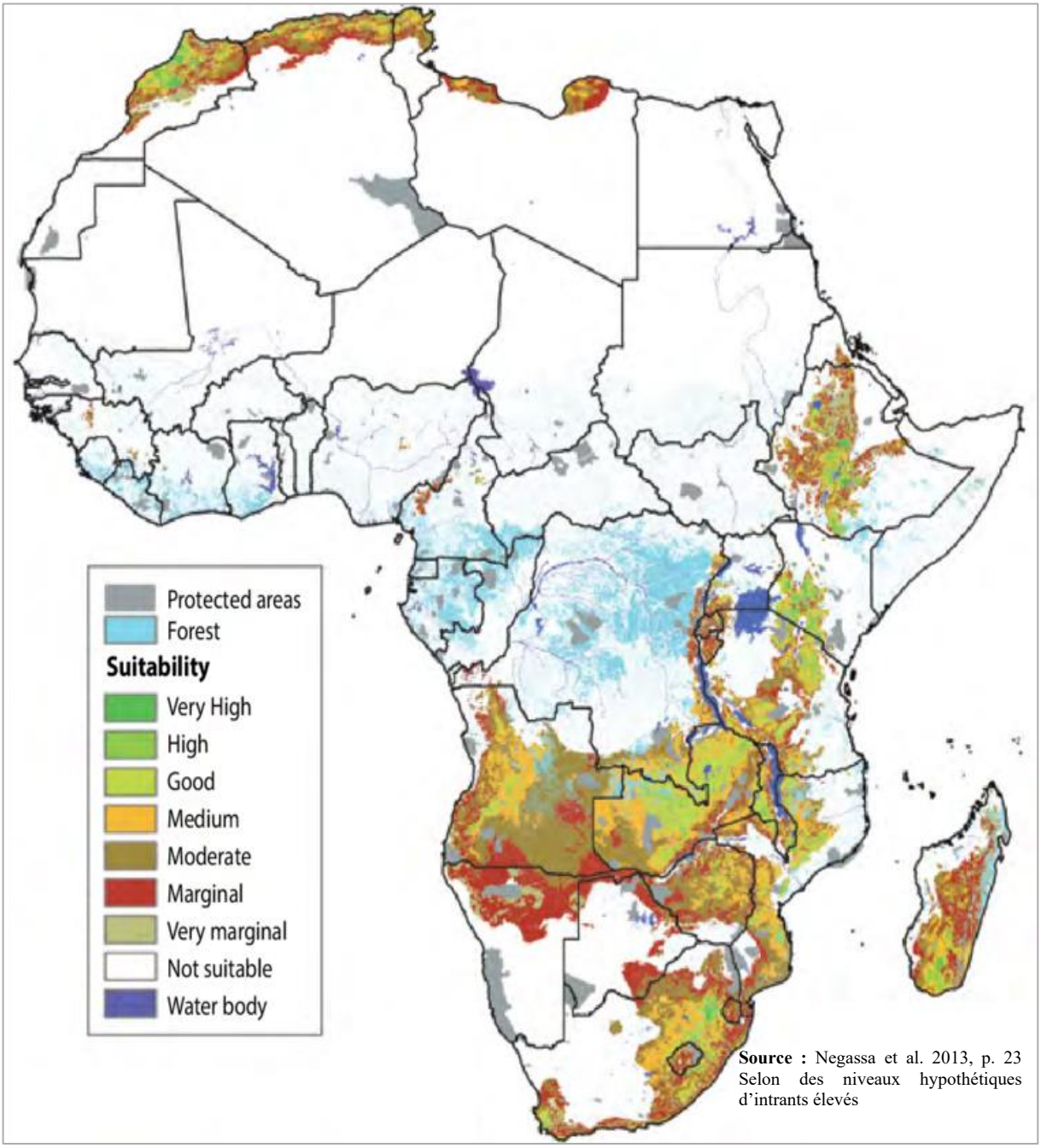

Source : Negassa et al. 2013, p. 23
Selon des niveaux hypothétiques d'intrants élevés

Malgré une constante amélioration qui a permis une augmentation globale de la production africaine, les rendements constatés restent globalement trop faibles (Figure 65, p. 207 ; Figure 66, p. 207). En moyenne, entre 2011 et 2021, les rendements moyens de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne sont respectivement de 2,67 t/ha et de 2,23 t/ha. Surtout, ces moyennes cachent de très importantes disparités en fonction de l'échelle géographique adoptée

(Denieulle 2023b, p. 5). En premier lieu, il est nécessaire de rappeler qu'il existe, à travers tout le continent africain, de grandes hétérogénéités environnementales. Toutes les régions d'Afrique ne peuvent prétendre aux mêmes conditions de culture. Pour simplifier, il est néanmoins possible de diviser le continent en deux « méga-environnements », pour la production du blé : les zones pratiquant la culture irriguée et celles pratiquant la culture pluviale (Tadesse, Bishaw, Assefa 2019, p. 698). La culture pluviale est largement dominante au sud du Sahara et se pratique principalement durant l'été dans les *highlands* de l'Afrique de l'Est (Éthiopie, Érythrée, Kenya, Ouganda, Rwanda, Burundi et Tanzanie) et en Afrique du Sud. La culture irriguée, plus rare donc, est pratiquée durant la saison sèche hivernale dans les basses terres d'Afrique australe (Zambie, Zimbabwe, Malawi, Madagascar ou Mozambique), en Afrique de l'Ouest (Nigeria[1], Sénégal et Mali) et au Soudan (Tableau 20, p. 212). En Afrique du Sud, enfin, du blé irrigué est également cultivé durant l'été. Pour l'Afrique du Nord le principal producteur, l'Égypte, cultive la quasi-totalité de son blé grâce à l'irrigation[2]. Pour ce qui est du second producteur de la région, le Maroc, la forte variabilité interannuelle de sa production en blé (Figure 68, p. 209) s'explique notamment par le fait que seulement 2 % de ses surfaces agricoles sont irriguées (Ferrahi, Bekkaoui 2021). La production de blé est donc plus soumise aux aléas climatiques, et notamment aux baisses de précipitation ; alors même que la gestion de la ressource hydrique est une problématique importante de la région (Bladi.net 2023).

Tableau 20 Systèmes de production de blé dans une sélection de pays d'Afrique subsaharienne

	Systèmes de production	
Pays	Type 1 : Dominant	Type 2 : Secondaire
Angola	Pluviale, houe	
Burundi	Pluviale, houe	
Éthiopie	Pluvial, charrue tirée par des bœufs	Pluvial, mécanisé
Kenya	Pluvial, mécanisé	
Malawi	Pluvial, houe	Irrigué, mécanisé
Mali	Irrigué, mécanisé	
Nigeria	Irrigué, mécanisé/houe	Pluvial, houe
Afrique du Sud	Irrigué, mécanisé	Pluvial, mécanisé
Soudan	Irrigué, mécanisé	

[1] Cf. chapitre 4, p. 326.
[2] Cf. chapitre 3, p. 281.

Tanzanie	Pluvial, mécanisé	Pluvial, houe
Ouganda	Pluvial, houe	
Zambie	Irrigué, mécanisé	Pluvial, houe/mécanisé
Zimbabwe	Irrigué, mécanisé	

Source : (Negassa et al. 2013, p. 3)

Vu la variété des situations environnementales et des techniques de cultivation, les chiffres de rendements présentés plus tôt doivent être analysés avec précaution. Ainsi, en Éthiopie, si le rendement national moyen est autour de 2 t/ha, des agriculteurs opérant dans des conditions optimales peuvent obtenir des rendements jusqu'à 7 t/ha. De la même manière, au Soudan, le rendement national moyen de 2 t/ha est bien bas lorsque comparé à celui des sites de démonstration sous conditions optimales (5-6 t/ha) (Tadesse, Bishaw, Assefa 2019, p. 700). Certaines régions d'Afrique sont dotées d'un potentiel certain pour l'augmentation de la production de blé, tant en ce qui concerne les rendements que pour la disponibilité en terres. On estime que près de 86 Mha de terres[1] (en excluant les forêts et aires protégées) pourraient théoriquement accueillir de la production de blé. Or, en 2020, seulement 10 Mha de blé sont cultivées en Afrique subsaharienne (Silva et al. 2023, p. 9).

> « A court terme, il sera inévitable d'importer du blé pour combler le déficit en production domestique. A plus long terme, cependant, les gouvernements d'Afrique subsaharienne devront sérieusement explorer les possibilités d'accroître la production domestique de blé en développant leur capacité de production. […] Nos résultats montrent qu'il existe un potentiel de production de blé pluvial rentable et compétitif dans la sous-région (i.e. l'Afrique subsaharienne) pour réduire ou éliminer la dépendance nationale à l'égard du blé importé dans un certain nombre de pays. »
>
> (Negassa et al. 2013, p. VI-VII)

Pour débloquer ce potentiel, selon Negassa et al. 2013 (p. VII-VIII), sont nécessaires :

- Un **changement de paradigme dans l'aide au développement en Afrique afin d'y soutenir la production de blé**. Cela passe, selon les auteurs, par l'amélioration des chaînes de valeur du blé là où il est déjà produit et par le développement de nouvelles chaînes là « où la production de blé peut être promue comme une alternative aux importations coûteuses » (p. VII).
- Mieux **comprendre les éléments limitants de la production de blé là où le potentiel est pourtant élevé**. Cela nécessite des analyses poussées des systèmes agricoles, des conditions de marché, des problématiques de production (force de travail, accès au

[1] Ce chiffre doit toutefois être nuancé dans la mesure où la logistique et le transport du blé depuis les campagnes africaines vers les principaux centres de consommation posent problème. En estimant les zones potentielles de cultivation du blé qui seraient adaptées à accueillir la céréale et qui seraient situées à moins de 6 heures de transport des centres de consommation, ce chiffre tombe à seulement 3,8 Mha pour l'Afrique subsaharienne et à 2,6 Mha pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (Deininger et al. 2011, p. 80).

foncier, …), et des éléments institutionnels et politiques qui expliquent pourquoi les agriculteurs ne choisissent pas de faire pousser du blé.

- Une **meilleure compréhension des limites inhérentes à la production de blé pour les petits exploitants** (manque de mécanisation, logistique, éloignement des centres de consommation, l'offre de main d'œuvre, etc.). De même, une analyse approfondie **des expériences infructueuses des projets de production de blé à grande échelle** en Afrique dans le passé[1], afin d'identifier « la meilleure combinaison de production de blé à petite, moyenne et grande échelle afin d'exploiter les opportunités propres à chaque pays » (Negassa et al. 2013, p. VII).

- La **mise en place de différentes stratégies d'expansion à l'échelle du continent**. Pour les pays en situation de surplus de terres (Mozambique, Zambie, Angola, Zimbabwe, Madagascar ou Tanzanie) et avec une faible densité de population, Negassa et al. estiment possible de mettre de nouvelles terres en culture pour y produire du blé. Pour les pays en situation de déficit foncier et avec de grandes densités de population (principalement en Afrique centrale et de l'Est, comme c'est le cas au Rwanda, au Burundi, au Kenya ou en Ouganda), la possibilité d'intégrer du blé au sein des systèmes agricoles existants doit être étudiée. Enfin pour ce qui est de l'Éthiopie, qui demeure le principal producteur d'Afrique subsaharienne, la production doit s'intensifier en adoptant des variétés modernes, en augmentant l'usage de fertilisants.

- La **mise en place d'un environnement politique stable, cohérent et tourné vers l'augmentation de la production de blé**. Selon les auteurs, dans les régions africaines où le blé n'est pas actuellement cultivé, son expansion ne pourra s'effectuer que si elle est économiquement attractive pour les agriculteurs. Il faut ainsi adopter un ensemble de politiques publiques améliorant l'accès aux crédits, l'accès aux intrants, le soutien à la mécanisation, l'accès aux marchés, etc. Il est également nécessaire de rationaliser les politiques d'importation, de supprimer les subventions aux imports là où c'est nécessaire et de dépasser le concept « d'aide alimentaire » pour adopter celui « d'assistance alimentaire », comme le préconise le WFP depuis la fin des années 2000[2].

- L'investissement dans la recherche et le développement de variétés de blé améliorées.

- Afin de ne pas souffrir de de la compétition créée par les importations de blé, une **bonne compréhension des qualités demandées** et des quantités nécessaires est impérative.

- **L'exploration du potentiel pour le développement d'une culture irriguée du blé**, comme ce pourrait être le cas en Zambie, au Zimbabwe, au Nigeria ou encore au Mali.

---

[1] Cf. le chapitre lié aux tentatives de production de blé dans le Nord du Nigeria, 4.1, p. 188.

[2] L'aide alimentaire, comme elle était pratiquée par le WFP avant la fin des années 2000, consistait en une vision unidirectionnelle et descendante : là où les populations manquaient de nourriture, il fallait les nourrir. Cette conception de l'aide alimentaire a pu être délétère pour les agricultures locales en ce sens que les produits importés par les organisations humanitaires rentraient en compétition avec l'alimentation produite sur place. Le concept « d'assistance alimentaire », lui, préconise de soutenir le développement des agricultures locales afin de régler le problème de la faim de manière systémique (cf. WFP, https://fr.wfp.org/aide-alimentaire).

Dans une étude publiée en 1985 et basée en partie sur des prévisions économiques réalisées pour l'Afrique réalisées par la FAO il a été estimé que, pour l'entièreté du continent, la surface potentielle cultivée en blé pouvait être de 28,4 millions d'hectares dans un scénario intermédiaire quant à l'utilisation de technologies et d'intrants[1] (Shah et al. 1985, p. 104). En 2022, selon les données de la FAO, un peu plus de 10 millions d'hectares de terres sont destinées à la culture du blé en Afrique ; dont 6,7 millions sont en Afrique du Nord. Si ces chiffres laissent à penser que le potentiel d'augmentation des terres cultivées en blé est réel, il faut les prendre avec précaution. Selon les auteurs eux-mêmes, « il est peu probable que toutes ces terres soient consacrées à la culture du blé, sauf si les prix du blé sont suffisamment attractifs par rapport à d'autres cultures et si les infrastructures nécessaires sont créées. La monoculture de blé ne serait également pas une proposition techniquement réalisable. Cependant, cela donne une idée du potentiel maximum de production de blé en culture pluviale en Afrique » (*ibid* 1985, p. 104).

Cette étude prospective réalisée pour la FAO, vieille de quarante ans, renseigne sur la perception de l'époque sur l'évolution probable, potentielle ou souhaitable de l'autosuffisance en blé de l'Afrique. Ainsi les auteurs estiment que, pour l'année 2000 et selon les scénarios modérés de développement économiques de la FAO[2], la demande africaine en blé devrait être de 34,3 millions de tonnes avec des importations de 21,3 millions de tonnes (*ibid* 1985, p. 105). En réalité, en l'an 2000, le continent a consommé 39,3 millions de tonnes de blé dont 25,3 ont été importées. Même si les auteurs de l'étude estiment que, dans leur scénario intermédiaire[3], l'Afrique a le potentiel théorique de produire 47 millions de tonnes de blé en culture pluviale ; ils indiquent également que cette situation ne serait pas économiquement viable pour les agriculteurs africains. En prenant en compte uniquement la production de blé économiquement viable, les auteurs baissent ce chiffre de production potentielle à seulement 17,6 millions de tonnes[4] (*ibid* 1985, p. 106). Selon la FAO, en l'an 2000 l'Afrique a produit 14,1 millions de tonnes de blé et 27,3 millions de tonnes en 2022. *In fine*, l'étude estime que l'autosuffisance en blé ne serait pas économiquement viable pour la plupart des pays africains, mis à part pour l'Algérie, le Maroc et l'Éthiopie (*ibid* 1985, p. 106).

> « Au final, les scénarios montrent que les limites de production économiquement viables de blé en conditions de pluie, telles qu'identifiées dans l'étude, ne sont pas dépassées par nos scénarios modèles […]. Les scénarios indiquent que dans la plupart des pays africains, l'autosuffisance en blé n'est pas un objectif réalisable ou souhaitable. Cela indique que le développement de l'agriculture devrait être orienté dans une direction appropriée à la réalité économique et au potentiel agroécologique du pays. »
>
> (Shah et al. 1985, p. 159)

L'étude la plus complète et la plus récente sur le potentiel de l'Afrique subsaharienne pour la production de blé, déjà en partie citée plus tôt, se base sur une analyse à la fois agro-

[1] Dans un scénario avec des usages limités (« *low* ») de technologies et d'intrants, les auteurs estiment ce potentiel à 24 millions d'hectares.
[2] Ces scénarios économiques ont été publiés par la FAO dans *World Agriculture Towards Year 2000: An FAO Study* en 1979 (cette étude est citée, par Shah et al., en utilisant l'acronyme « AT2000 »).
[3] Les trois scénarios avancés par l'étude se basent sur une adoption plus ou moins intense de technologies et d'intrants afin d'augmenter les rendements en blé.
[4] Et à 24,4 millions de tonnes sur un scénario avec une importante adoption des technologies et des intrants.

climatique et économique (degré d'usage d'intrants, coûts de transport et de production, compétitivité avec d'autres production, etc.) (Negassa et al. 2013; Shiferaw et al. 2012). Cette étude du CIMMYT et de l'IFPRI basée sur 12 pays d'Afrique subsaharienne[1] estime que ces derniers n'utilisent pas plus de 10 % de leur potentiel total de production de blé (*ibid* 2012, p. 1). Si l'étude affirme que tous les pays étudiés montrent un certain potentiel encore inexploité de production de blé compétitif économiquement[2], celle-ci n'établit pas que toutes les zones à haut potentiel agro-climatique et économique puissent être réellement utilisées pour la culture du blé. « Toutefois, la part de cette superficie potentiellement rentable qui pourrait être allouée de manière compétitive à la production de blé pour la substitution des importations dépend de la question de savoir si ces terres sont déjà utilisées pour d'autres cultures » (*ibid* 2012, p. 5). A cela se rajoutent d'autres éléments majeurs non pris en compte par l'étude, à savoir la rentabilité du blé par rapport à d'autres cultures ou le soutien des gouvernements pour la production de blé (diffusion des bonnes pratiques aux agriculteurs, fourniture d'intrants, développement de marché, etc.).

Selon Deininger et al. (2011, pp. 83-84) et à l'exception de l'Éthiopie dont l'exemple sera présenté plus loin dans ce chapitre (cf. 1.2.1, p. 225), aucun des pays africains ayant fait l'objet d'investissements à grande échelle pour la production de blé ne disposent d'un vrai potentiel pour en cultiver de manière pérenne et économiquement viable.

1.1.2. … dans un environnement en général peu adapté à la culture du blé

La Carte 12, p. 211, au-delà de présenter les zones potentielles où du blé peut être cultivé sans irrigation, démontre également à quel point ces zones sont limitées sur le continent. Comme signalé auparavant, cette carte ne prend en compte que des données agro-climatiques et les pratiques potentielles des agriculteurs (degré d'utilisation des intrants). Ainsi des régions mises en évidence par la carte peuvent être en proie à des conflits[3] qui, lorsqu'ils ne sont pas tout simplement prohibitifs pour l'activité agricole, la réduisent et la complexifient grandement ; elles peuvent également être recouvertes de forêts dense ou d'aires naturelles protégées ; être déjà mises en culture pour d'autres productions plus compétitives que le blé ou tout simplement ne pas représenter de potentiel économique en l'état (manque d'infrastructures, éloignement des centres de consommation, etc.).

Afin de traiter des obstacles majeurs relatifs à la production de blé sur le continent africain, il convient ici de traiter l'Afrique subsaharienne et du Nord séparément, tant les contraintes

[1] L'Angola, le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie, la République démocratique du Congo, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

[2] Ce potentiel varie toutefois grandement : les auteurs estiment que, parmi les terres prises en compte dans leur étude, 20 % montre un potentiel au Mozambique. Pour l'Angola ce chiffre montre à 30 %, à 58 % pour le Zimbabwe, à 85 % pour l'Éthiopie, à 92 % pour le Kenya, et à près de 100 % pour le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda. Avec un niveau d'intensification moyen, les zones les plus rentables pour le blé (soit 200 USD/ha) seraient de 0,3 Mha (millions d'hectares) au Mozambique et au Burundi, de 0,4 Mha au Rwanda, en Ouganda et en République démocratique du Congo ; ou encore de 6,5 Mha en Éthiopie (Shiferaw et al. 2012, p. 5).

[3] C'est par exemple le cas de la région du lac Kivu, au nord-est de la République démocratique du Congo et à la frontière avec le Rwanda et l'Ouganda. La relation des paysans à la guerre et la complexité de l'exercice de l'agriculture dans de telles situations a déjà été bien documentée (Blanc 2024a; 2020a).

diffèrent grandement. Pour les deux régions, il s'agira d'analyser les contraintes liées à trois grandes catégories : abiotiques, biotiques[1], et socio-économiques.

1.1.2.1. Les contraintes majeures à l'augmentation de la production de blé en Afrique subsaharienne

Il convient de rappeler, avant d'énumérer les principales contraintes à l'augmentation de la production de blé en Afrique subsaharienne, que nous avons établi plus tôt que ce sous-continent était partagé entre la culture du blé sous irrigation ou via l'eau de pluie (cf. Tableau 20, p. 212). En fonction de ces deux grands types de culture, les défis à la production diffèrent grandement.

Il faut également souligner en préambule l'importance critique de la formation des agriculteurs africains. L'agriculture du sud du Sahara comprend à la fois des systèmes modernes et traditionnels. Pour ces derniers, les plus nombreux, les agriculteurs sont totalement dépendants de leur savoir-faire traditionnel et leur « productivité est généralement faible et dépend principalement de la fertilité naturelle du sol et de la disponibilité des précipitations » (Tadesse, Bishaw, Assefa 2019, p. 700). Dans le cas de la culture du blé au Nigeria, par exemple, l'adoption des bonnes pratiques par les agriculteurs demeure l'un des axes majeurs de travail (4.1.1, p. 330). Les mauvaises pratiques agronomiques des agriculteurs éthiopiens, pourtant habitués à la culture du blé, ont pu être mises en évidence comme des causes centrales de la faible productivité (semences semées trop tardivement, terre mal préparée à la charrue, mauvaise rotation de cultures, etc.) (Geleta et al. 1993, pp. 20-21).

a) Contraintes abiotiques

Dans les environnements où le blé est cultivé sans irrigation, les contraintes abiotiques majeures sont la sécheresse, l'acidité et/ou la faible fertilité du sol, l'érosion, l'engorgement de l'eau et la germination avant récolte (Tadesse, Bishaw, Assefa 2019, p. 698). Ces contraintes se retrouvent dans les *highlands* de l'Afrique de l'Est comme c'est le cas en Éthiopie, en Érythrée, au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda, au Rwanda et au Burundi. Elles se retrouvent également dans les zones de moyenne altitude comme en Afrique du Sud, en Angola, en Zambie, au Malawi ou à Madagascar. Pour ce qui est des zones où le blé est irrigué (Soudan, Zambie, Nigeria, Zimbabwe, Mali, Malawi, Sénégal, Tchad ou Somalie), la chaleur et le manque d'eau sont les deux principales contraintes (Tadesse, Bishaw, Assefa 2019, p. 699). Rappelons que, pour l'Afrique subsaharienne, la majorité du blé produit l'est sous culture pluviale.

Selon la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), à l'échelle mondiale, ce sont 12 millions d'hectares de terres qui sont perdues chaque année ; terres qui pourraient produire 20 millions de tonnes de céréales supplémentaires (*UN Decade for Deserts and the Fight against Desertification* 2010). La dégradation des sols est un sujet majeur pour l'agriculture africaine. En Afrique subsaharienne, il est estimé qu'environ 65 %

[1] Les facteurs abiotiques sont des facteurs non-vivants exerçant une influence sur les êtres vivants, tandis que les facteurs biotiques sont des facteurs vivants.

des terres sont dégradées, et 20 à 25 % de la surface totale du sous-continent (soit 350 millions d'hectares) le sont de manière sévère (Zingore et al. 2015, p. 24). Les principales raisons de la dégradation des sols subsahariens sont la toxicité à l'aluminium, la faible capacité d'échange cationique[1] et l'érosion des sols qui facilite leur désertification. Or il est estimé que la perte de 10 cm de terre peut causer une perte de productivité pour les cultures de près de 30 % (Bakker, Govers, Rounsevell 2004). L'Afrique subsaharienne est particulièrement sensible à la dégradation des sols, alors que le sous-continent contient déjà certains des sols les plus infertiles par nature. Et si ces problématiques ont des conséquences extrêmement néfastes sur la production végétale, l'agriculture et les pratiques non-durables sont également une cause majeure de la dégradation des terres (Zingore et al. 2015, p. 25). En Afrique du Sud, alors que les rendements du blé irrigués n'atteignent dans certaines régions qu'entre 26 et 38 % du potentiel estimé, il a déjà été montré que la dégradation de la fertilité des sols (problèmes de pH et d'acidité) est une cause centrale de la faible productivité (Sosibo et al. 2017).

La chaleur est également une donnée majeure à prendre en compte dans la production de blé. Dès que la température augmente de 1°C, la production de blé globale peut réduire de 6 % (Asseng et al. 2015). Le blé est une culture tempérée qui, bien qu'elle soit dotée d'une grande adaptabilité face à des conditions climatiques très diverses (Le Stum 2017, p. 78), supporte mal les trop fortes chaleurs. Pour les quelques régions pratiquant l'irrigation, vient s'ajouter aux températures trop élevées le manque chronique d'eau (Grote et al. 2021b, p. 5). L'irrigation est extrêmement gourmande en eau[2], et surtout dans des régions où les températures sont trop élevées, comme c'est le cas en Afrique subsaharienne. Ces défis liés à la culture du blé sous irrigation au sud du Sahara sont traités plus précisément dans la suite de ce travail avec l'exemple nigérian (4.1, p. 328). De manière générale, les changements climatiques amplifient et aggravent toutes ces contraintes : hausse des températures, variabilité accrue des précipitations, sécheresses et inondations plus fréquentes, décalage des saisons agricoles, etc. Une adaptation efficace nécessiterait des réformes structurelles, un soutien institutionnel fort et une refonte des politiques agricoles pour privilégier des systèmes plus résilients. Dans cette lignée, (Descheemaeker, Masikati, MacCarthy 2025) proposent par exemple de diversifier davantage les cultures en soutenant la production de légumineuses, le sorgho, le mil et les systèmes agro-pastoraux.

b) Contraintes biotiques

Les contraintes biotiques pour le blé en Afrique subsaharienne concernent les maladies, les insectes et les mauvaises herbes (principalement les graminées) (Tadesse, Bishaw, Assefa 2019, p. 699). En Éthiopie par exemple, premier producteur de blé subsaharien, la prévalence des rouilles du blé[3] est très élevée et les pertes économiques qu'elles entraînent sont estimées à plusieurs dizaines de millions de dollars (US) chaque année (Meyer et al. 2021). Ainsi, en 2010,

[1] La capacité d'échange cationique d'un sol (CEC) est une mesure de la fertilité d'un sol qui indique sa capacité de rétention des éléments nutritifs, utiles pour le développement des plantes.
[2] Mondialement, on estime que l'irrigation est le principal poste de dépense de l'eau douce et « représente souvent plus de 70 % des prélèvements d'eau dans de nombreux pays » (Chartres, Noble 2015, p. 238).
[3] Les rouilles du blé sont des maladies fongiques dont la plus répandue dans le monde est sa variante brune qui s'attaque aux feuilles, aux tiges et aux grains du blé, de l'orge et du seigle.

une épidémie de rouille jaune dans les *highlands* éthiopiens a parfois détruit jusqu'à 100 % des rendements en blé. Dans une étude publiée en 2022 et interrogeant 144 producteurs de blé de l'est de l'Éthiopie, il est apparu que 97,3 % des sondés ont estimé que la rouille du blé constituait une contrainte majeure à la production (Nigus et al. 2022, p. 570). En ce qui concerne les insectes, le tenthrède de la tige du blé et le puceron russe du blé font partie de ceux qui causent le plus de pertes en Afrique subsaharienne (Tadesse, Bishaw, Assefa 2019, p. 699). Les changements climatiques tendent à faciliter le développement à la fois d'épidémies mais aussi la prolifération d'insectes ravageant les cultures, comme le montrent les vagues de criquets pèlerins qui se sont abattus sur l'Éthiopie en 2020 (Hochet-Bodin 2020).

c) Contraintes socio-économiques

La contrainte la plus importante à la production de blé au sud du Sahara réside dans l'utilisation des intrants. Déjà au début des années 1990 il était noté dans le cas éthiopien que les intrants nécessaires au blé étaient disponibles en trop faibles quantités, voire complètement manquants (Geleta et al. 1993, p. 21). Par intrants, on pense d'abord à des semences de qualité ; donc capables de résister aux conditions pédoclimatiques subsahariennes (chaleur, humidité ou manque d'eau, etc.). En plus de leur simple disponibilité, ces semences doivent être mises à disposition des agriculteurs à temps pour les semis, au risque d'être bien moins productives. La disponibilité d'autres intrants pose également question, comme c'est le cas des fertilisants ; principalement dans les régions où les sols sont déjà assez peu fertiles. Les herbicides, enfin, sont extrêmement importants en Afrique subsaharienne vu les problèmes posés par la prolifération des mauvaises herbes, comme indiqué plus tôt. Des études plus récentes tendent à montrer que la problématique liée à la disponibilité des intrants reste centrale dans le manque de productivité de la culture du blé. Ainsi l'indisponibilité de semences de qualité et d'engrais azotés sont les deux principales causes des rendements moindres en Afrique subsaharienne selon une étude menée à la fin des années 2000[1] (Waddington et al. 2010, p. 36). Dans une étude centrée sur des fermes en agroécologie en Éthiopie, les agriculteurs classent le coût trop élevé des engrais derrière le stress hydrique et la rouille du blé[2] (Semahegn et al. 2021, p. 10).

L'organisation des filières céréalières dans certains pays africains pose également question, que ce soit pour leur durabilité ou leur efficience. Si nous nous attèlerons par la suite à l'analyse d'une filière en particulier (celle de l'Éthiopie, 1.2.1, p. 225), nous mettrons ici l'accent sur les pertes post-récoltes. Selon le système d'information Africain sur les pertes post-récolte[3], en 2022, c'est en moyenne 12,19 % du blé moissonné en Afrique subsaharienne qui est perdu. Pour ce qui est du *Big 5*, composé donc de l'Éthiopie, de l'Afrique du Sud, du Soudan, du Kenya et de la Zambie ; les pertes post-récolte estimées par l'APHLIS entre 2012 et 2022 sont présentées dans le Tableau 21, p. 220. Pour le principal producteur subsaharien, l'Éthiopie, cela

[1] Cette étude a consisté dans l'envoi de questionnaires sur les principales contraintes à la culture du blé à des généticiens, des agronomes, des économistes, des agriculteurs, etc. (Waddington et al. 2010, p. 32).
[2] Viennent ensuite la chaleur (4ème position), les insectes (5ème), la dégradation des sols (6ème), le manque de semences (7ème), les faibles rendements (8ème), le manque de fertilité du sol (9ème), la difficulté d'accès au crédit (10ème), les mauvaises herbes (11ème), et enfin le bas prix du blé sur le marché local (12ème) (Semahegn et al. 2021, p. 10).
[3] APHLIS, *African Postharvest Losses Information System*. Voir https://www.aphlis.net/fr

correspond à plus de 600 000 tonnes perdues chaque année tout au long de la chaîne de valeur, soit un manque à gagner financier de près de 400 millions de dollars (US) pour 2021.

Tableau 21 Estimations des pertes post-récolte en blé pour le *Big 5* subsaharien, 2015-2022

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Éthiopie	14,19	14,18	14,18	14,15	14,15	14,15	14,15	14,15
Afrique du Sud	4,26	4,26	4,26	4,26	4,26	4,26	4,26	4,26
Soudan	12,87	12,87	12,87	12,87	12,87	12,87	12,87	12,87
Kenya	13,24	13,24	13,24	13,24	13,25	13,23	13,24	13,24
Zambie	4,56	4,71	5,09	4,88	4,75	4,75	4,75	4,75

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source** : APHLIS (*African Postharvest Losses Information System*)

Sont également notés déjà depuis les années 1990 le manque de mécanisation et le difficile accès au crédit (Geleta et al. 1993, p. 21). En effet, comme signalé plus tôt, les systèmes de culture traditionnels très présents en Afrique subsaharienne présentent généralement une productivité moindre (Tadesse, Bishaw, Assefa 2019, p. 700). Des essais dans les *highlands* éthiopiens ont montré que la réalisation des semis et l'application d'engrais à l'aide d'un tracteur à deux roues ont augmenté les rendements moyens de 47 % (Silva et al. 2023, p. 6). En effet, la préparation de la terre et l'ensemencement sont les opérations qui demandent le plus de main d'œuvre pour les petites exploitations de blé subsahariennes (Baudron et al. 2019), ce qui résulte non seulement en un rendement amoindri mais aussi en des coûts de production plus élevés, et donc une difficulté accrue à vendre le blé par la suite. L'adoption de la mécanisation est rendue bien plus compliquée du fait du difficile accès au crédit pour les producteurs, comme le précise l'étude de Negassa et al. « L'accès au crédit était un facteur majeur expliquant l'adoption et affectant l'utilisation d'engrais, tout comme la main d'œuvre salariée » (Negassa et al. 2013, p. 20).

La logistique déficiente, les problèmes de gestion des engrais, des semences ou des ressources naturelles (eau, sols) ou la faible mécanisation finissent par peser sur les coûts de commercialisation des blés localement produits en Afrique subsaharienne. C'est ici une contrainte majeure, en ce qu'elle empêche les agriculteurs de vendre leur production de manière sereine.

> « Il est clair qu'une diminution des coûts de commercialisation aura un effet beaucoup plus prononcé sur la compétitivité qu'une variation proportionnelle similaire des prix des engrais. La production de blé africaine deviendra plus compétitive à mesure que les gouvernements investiront dans les infrastructures et les services qui réduisent les coûts de transport et de commercialisation. »
>
> (Negassa et al. 2013, p. 48)

1.1.2.2. Les contraintes majeures à l'augmentation de la production de blé en Afrique du Nord

Les défis liés à la production de blé des trois pays cibles de ce travail sont présentés dans des chapitres dédiés ; or deux de ces trois pays sont situés en Afrique du Nord et y possèdent un poids certain. L'Algérie (chapitre 2, p. 255) et l'Égypte (chapitre 3, p. 283) représentent, en 2022[1], 76 % de la production de blé et 50,5 % des surfaces cultivées de la région. Vu l'importance en Afrique du Nord de ces deux pays, il ne s'agira ici que de réaliser un rapide état des lieux des principaux défis liés à la production de blé dans la région. Nous n'utiliserons donc ici que deux catégories de contraintes, en traitant ensemble celles ayant trait à des aspects biotiques et abiotiques.

a) Contraintes biotiques et abiotiques

Les contraintes majeures à la production de blé en Afrique du Nord sont de nature abiotique puisqu'il s'agit du stress hydrique, de la chaleur et du manque de terres arables.

Pour ce qui est du stress hydrique, mis à part pour l'Égypte dont l'agriculture dépend entièrement du Nil, tous les pays de la région pratiquent la culture céréalière sous condition pluviale. Au Maghreb, ce sont seulement 10 % des terres cultivées qui sont irriguées (Marty et al. 2017b, p. 446). La Figure 68, p. 209 présente la production des pays de la région depuis 1961 et illustre bien ces deux modes de production. Le Maroc fait par exemple preuve d'une très forte variabilité interannuelle de sa production, puisque par nature bien plus dépendante de la pluviométrie. De son côté l'Égypte présente, grâce à l'usage de l'irrigation, une production plus stable dans le temps. Dans son rapport sur l'insécurité alimentaire au Proche-Orient et en Afrique du Nord, la FAO estimait par ailleurs que « la région NENA[2] est la plus pauvre en eau dans le monde. La disponibilité en eau douce renouvelable par habitant a diminué de deux tiers au cours des 50 dernières années […] Plus de 80 % des ressources en eau disponibles sont allouées à l'agriculture » (FAO 2015, p. 4). Or ce même rapport estime que l'efficience de l'utilisation de l'eau dans les exploitations agricoles de la région est encore faible, notamment du fait de pertes en eau lié à un mauvais entretien ou un mauvais usage des équipements disponibles, ou de techniques trop coûteuses en eau et donc manquant de durabilité (Marty et al. 2017b, p. 446).

Les trop fortes chaleurs de la région représentent également une contrainte importante sur la production de blé qui, bien qu'elle soit une plante à grande adaptabilité, reste une culture tempérée. Ainsi durant l'été 2023 de très fortes chaleurs, causant des sécheresses d'ampleur dans toute la région et principalement au Maghreb, ont fortement impacté les rendements céréaliers du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie (Commission européenne 2023). La céréaliculture égyptienne, grâce à l'irrigation, avait pu éviter les conséquences néfastes des conditions météorologiques. Le réchauffement climatique à l'œuvre dans la région devrait donc mettre à mal, ces prochaines décennies, toute la culture céréalière africaine : d'ici à 2050, on

[1] Données FAOstat, série Production.
[2] Proche-Orient Afrique du Nord (*Near East North Africa*).

estime que les rendements pourraient baisser en moyenne de 15 % sur le continent (Pequeno et al. 2021).

Figure 69 Couverture terrestre de l'Afrique du Nord (2022)

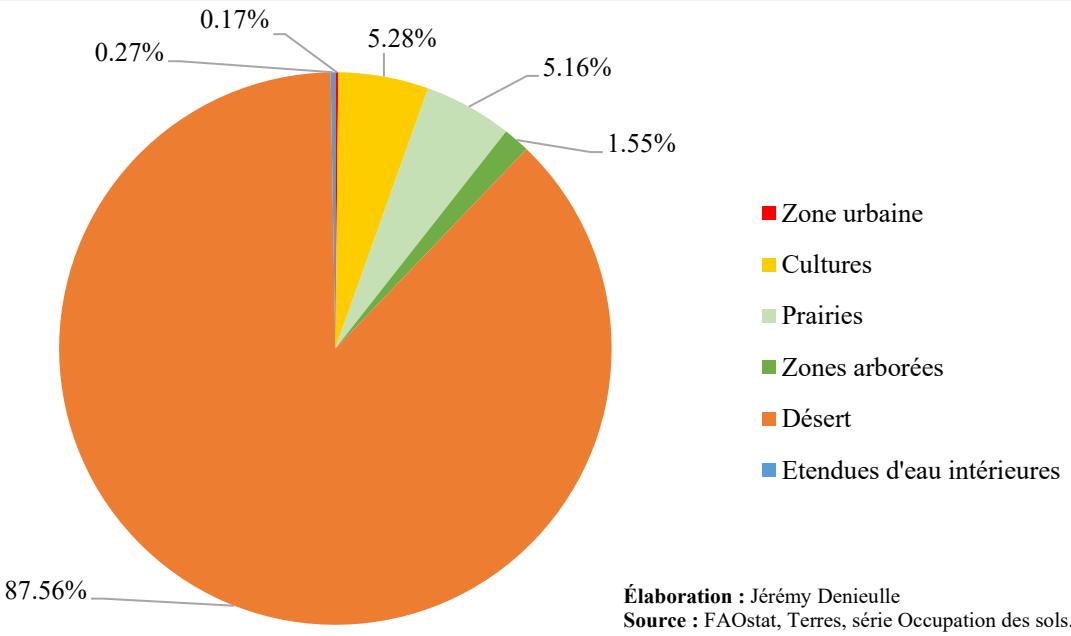

Élaboration : Jérémy Denieulle
Source : FAOstat, Terres, série Occupation des sols. Données CCI (*Climate Change Initiative*) fournies par l'ESA (*European Spatial Agency*)

Ensuite, les ressources en terres de la région sont particulièrement limitées. Près de 88 % de l'Afrique du Nord est composée de déserts, alors que seulement 5,3 % des terres sont cultivées (cf. Figure 69, p. 222). D'autant que les sols nord-africains sont une ressource qui tend à se fragiliser encore plus, puisqu'aux « processus naturels d'érosion des sols s'ajoute une dégradation chimique liée à des pratiques culturales intensives ou inadéquates » (Marty et al. 2017b, p. 444). Le phénomène de dégradation des sols, présenté précédemment (1.1.2.1, p. 217), est particulièrement important dans cette zone du globe et il est estimé que plus de la moitié de la superficie totale des terres[1] est menacée de désertification (FAO 2015, p. 18). Conjugué à la croissance démographique des pays de la région, on observe une importante diminution des terres arables disponibles par personne (Figure 70, p. 223).

Enfin, les blés nord-africains peuvent être la proie de maladies précédemment évoquées pour l'Afrique subsaharienne telle que la rouille du blé ou l'apparition d'insectes ravageurs des cultures. Au Maroc, la mouche de Hesse a pu causer des chutes de rendements annuels de plus de 30 %, occasionnant des pertes estimées à plus de 200 millions de dollars (US) (Tadesse et al. 2016, p. 5).

[1] Il faut noter que cette estimation de la FAO comprend également la région du Proche-Orient.

Figure 70 Terres arables disponibles par personne en Afrique du Nord (1961-2021)

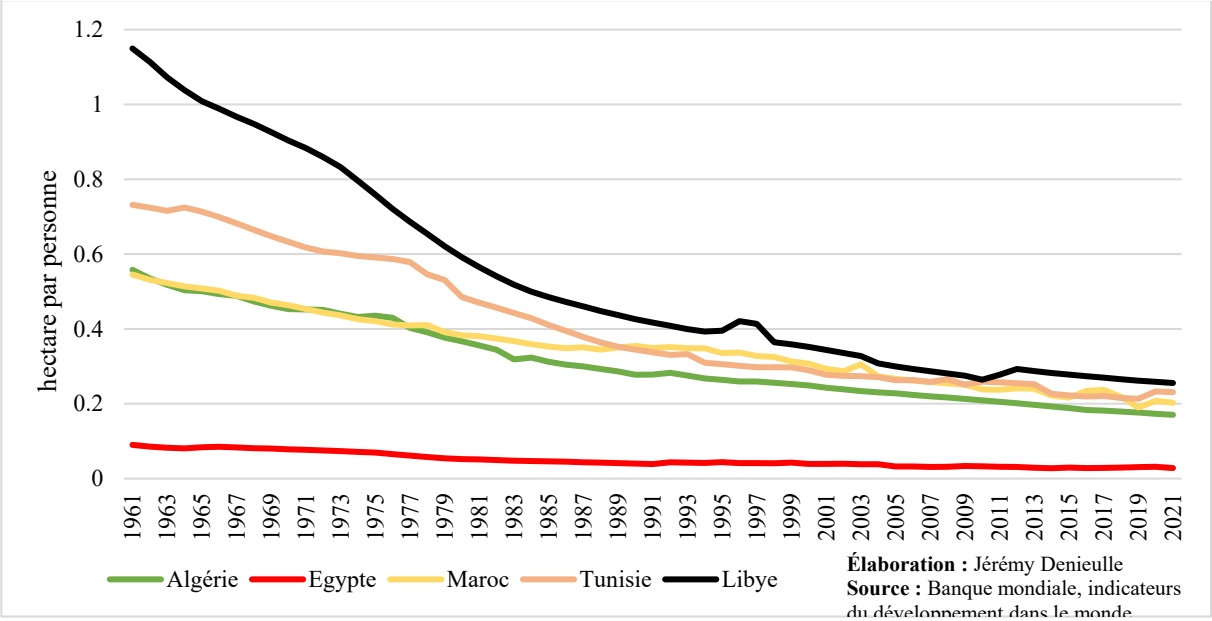

b) Contraintes socio-économiques

Depuis les années 1960 et sous l'effet de la révolution verte, l'augmentation de l'utilisation des engrais a causé une hausse globale des rendements dans la région (Figure 71, p. 224) (Tadesse et al. 2016, p. 5). Si les rendements moyens observés en Égypte restent largement supérieurs au reste des pays du fait de l'utilisation de l'irrigation, ceux de l'Algérie sont par exemple passés de 0,4 t/ha en 1961 à 1,08 t/ha en 1991 puis à 1,6 t/ha en 2022. Le Maroc et la Tunisie observent des trajectoires similaires.

Cette importance des intrants dans les rendements nord-africains, qui explique d'ailleurs en partie la dégradation des terres pointée précédemment, permet dans une certaine mesure de protéger les récoltes des conditions climatiques difficiles de la région. Toutefois, leur disponibilité limitée et leurs prix trop élevés sont autant de facteurs décourageants pour les agriculteurs (Tadesse et al. 2016, pp. 5-6). De plus, si l'on observe bien une augmentation des rendements moyens depuis 1961, leur évolution récente est loin de rattraper le rythme de la croissance démographique. Les rendements moyens nationaux cachent également de grandes disparités aux échelles locales, démontrant à quel point la culture du blé est, dans certaines régions, peu efficiente et productive. Ainsi au Maroc, des écarts de rendement en zone pluviales varient de 98 à 207 % et de 51 à 89 % dans les zones irriguées (Pala et al. 2011).

Le reste des contraintes socioéconomiques sont commune à ce que nous avons décrit plus tôt pour l'Afrique subsaharienne. Elles concernent l'accès au crédit, une mécanisation parfois peu adaptée ou inexistante dans les plus petites exploitations, etc. (Kosina et al. 2007, pp. 478-479). Les pertes après récoltes sont également importantes dans les pays d'Afrique du Nord : au Maroc, il a été estimé que 36 % du blé (produit sur place ou importé) était perdu tout au long de la filière (Bartali et al. 2022, p. 19). Enfin, les prix mondiaux du blé et la compétition internationale influent également grandement sur les productions locales et les choix des

agriculteurs, surtout dans des pays structurellement importateurs. Ainsi, tous les États de la région sont très impliqués dans leurs filières du blé et principalement dans l'importation, dans l'objectif de protéger leurs récoltes locales lorsqu'elles existent (Ahmed et al. 2013, p. 14).

Figure 71 Rendements en blé des pays d'Afrique du Nord (1961-2022)

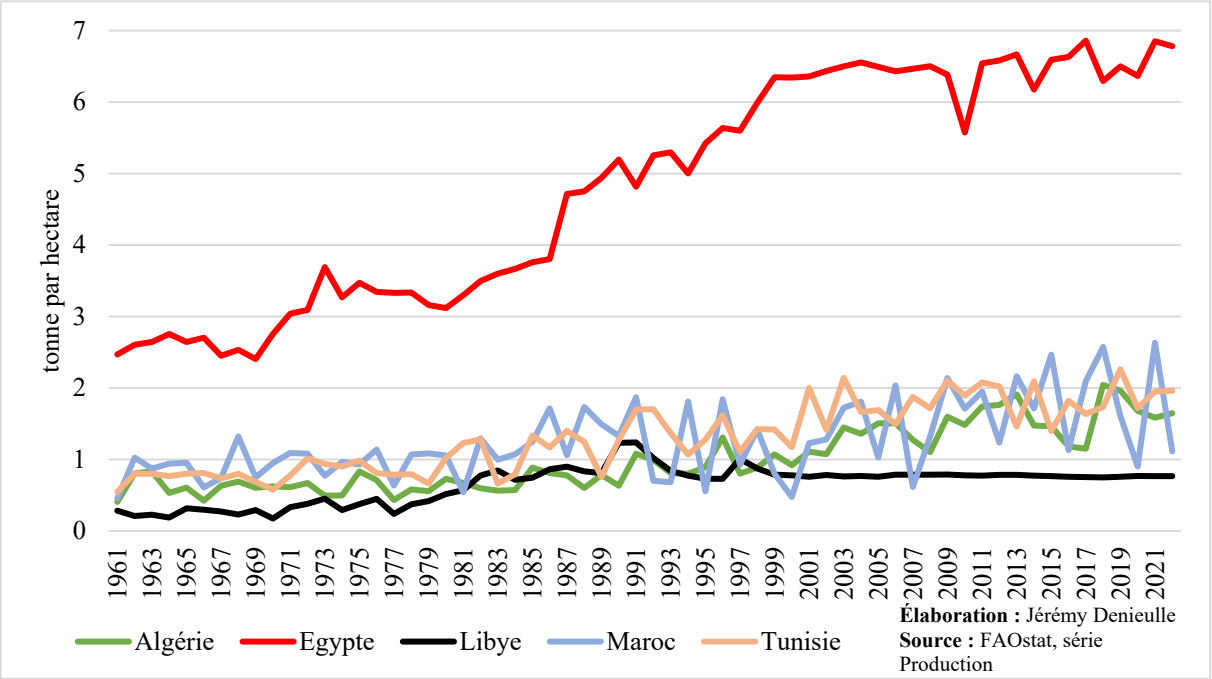

1.2. Ambitions productives et réalités agricoles : vers une reconfiguration des stratégies face à la dépendance ?

Si les dynamiques globales de production de blé en Afrique montrent une croissance modérée mais constante ces dernières décennies, elles ne reflètent pas la grande hétérogénéité des situations nationales et régionales. Derrière les tendances continentales que nous venons de cartographier se cachent des réalités agricoles contrastées, des ambitions politiques variées et des contraintes structurelles spécifiques à chaque pays. Certains États, appuyés parfois par des bailleurs de fonds internationaux ou des partenaires techniques, ont cherché à développer et/ou à moderniser leurs filières de production de blé afin de renforcer leur autonomie alimentaire ou de répondre à des objectifs géopolitiques et économiques plus larges.

Cette sous-partie se propose ainsi d'analyser comment ces ambitions productives se traduisent concrètement à l'échelle nationale et quelles sont les limites qu'elles rencontrent. Nous nous concentrerons pour ce faire sur le cas éthiopien (1.2.1, p. 225), premier producteur subsaharien (Figure 67, p. 208) et parfois présenté comme un potentiel « grenier » de la région, afin d'évaluer les dynamiques de sa filière et les contraintes qu'elle doit surmonter. Dans un second temps, nous élargirons de nouveau l'analyse pour interroger plus largement la pertinence même de l'objectif d'autosuffisance en blé en Afrique subsaharienne, dans des contextes économiques, alimentaires, agricoles et infrastructurels très diversifiés (1.2.2, p. 242). À travers cette analyse, il s'agira de déterminer dans quelle mesure les ambitions productives peuvent réellement permettre de réduire la dépendance au blé importé, ou si d'autres approches

– telles que le maintien assumé d'importations diversifiées, la diversification des régimes alimentaires ou le réinvestissement des États dans les agricultures africaines traditionnelles – offriraient des alternatives plus réalistes et adaptées aux contraintes locales (liées à la production du blé) et continentales (liées au commerce intracontinental de blé africain).

1.2.1. La filière éthiopienne du blé : un potentiel grenier africain ?

Parmi les quelques pays africains à avoir développé une production significative de blé, l'Éthiopie occupe une place particulière. Premier producteur en Afrique subsaharienne donc, ce pays est parfois présenté comme un potentiel « grenier » capable, à terme, de contribuer à réduire la dépendance céréalière africaine. Au sud du Sahara, seule la production de blé des *highlands* d'Éthiopie semble d'ailleurs se détacher (Carte 9, p. 202). Ce statut peut s'expliquer par des facteurs agro-environnementaux relativement favorables, une forte mobilisation politique récente sur la question, des investissements importants visant à moderniser la filière et par la profondeur historique du blé dans ce pays comparativement au reste de l'Afrique subsaharienne. Toutefois, les dynamiques de production et de structuration de la filière éthiopienne demeurent confrontées à de multiples contraintes qui interrogent sur la viabilité de ces ambitions exportatrices. Cette section propose d'examiner ces dynamiques à travers l'étude de la structuration de la filière, des acteurs impliqués, des politiques publiques menées et des limites structurelles rencontrées.

Pour décrire la filière éthiopienne du blé, nous reprendrons en partie le modèle proposé par la recherche anglo-saxonne autour des *global value chains*, ou chaînes de valeur globales. Ce modèle comprend quatre dimensions qui formeront l'ossature des deux sous-chapitres suivants (Gereffi, Korzeniewicz 1994; Rastoin, Ghersi 2010b, p. 154) :

- Une séquence d'activités, depuis la production (ou l'importation) à la transformation du blé (structures et flux de matières premières) (1.2.1.1, p. 228) ;
- Un espace géoéconomique qui correspond à la localisation et à la concentration (ou au contraire à la dissémination) des activités. Cet espace géo-économique est, par la nature même des filières agro-alimentaires très fortement intégrées dans la mondialisation, multi-scalaire (1.2.1.2, p. 231) ;
- Un contexte institutionnel, notamment représenté par l'État (politiques publiques, réglementation, conventions, etc.) mais également par le secteur privé ou encore les grandes institutions internationales (dans le cas éthiopien, le Programme alimentaire mondial est un exemple) (1.2.1.3, p. 236) ;
- Un système de gouvernance, qui puisse décrire les stratégies d'acteurs et les relations de pouvoir au sein de la filière (1.2.1.4, p. 239).

Enfin, ces quatre dimensions sont englobées par une cinquième : la dimension temporelle, en ce sens où « la compréhension de la dynamique d'une filière ne peut se faire que sur une période suffisamment longue pour déceler les tendances lourdes ayant œuvré et les ruptures susceptibles de se produire » (Rastoin, Ghersi 2010b, p. 154; Kaplinsky 2004).

L'Éthiopie est donc, de loin, le premier producteur de blé de l'Afrique subsaharienne (Figure 67, p. 208 ; Carte 11, p. 210). En 2022, le pays représente 68,8 % de la production du sous-continent, avec 7 millions de tonnes produites selon la FAO. Du fait de sa forte consommation intérieure le pays reste toutefois importateur net (Figure 72, p. 226), tout en affichant un taux d'autosuffisance moyen de 82 % entre 2018 et 2022. Malgré l'importance de son agriculture[1], l'Éthiopie reste au cœur de l'une des plus sévères crises alimentaires du monde. En 2023, ce sont 19,7 millions d'Éthiopiens, soit 17 % de la population, qui sont en situation de grande détresse alimentaire (*2024 Global report on food crises* 2024, p. 57).

La Corne de l'Afrique, et donc l'Éthiopie, est probablement la région subsaharienne où la domestication du blé a été la plus ancienne. Le blé s'est propagé vers l'Afrique via des routes commerciales passant par la mer Rouge (du Yémen vers l'Éthiopie) ou le long du Nil, du nord vers le sud, vers le IV^{ème} millénaire avant J.-C. (Bonjean 2016, p. 13). Plus tard, alors que le christianisme gagne la région au IV^{ème} siècle, le blé acquiert une place importante dans les pratiques religieuses de ce qui s'appelait alors le royaume d'Aksoum[2] via la révérence montrée au pain eucharistique (Bonjean, Vermander 2021, p. 882). La culture du blé et la consommation du pain y sont donc anciennes, ce qui tranche avec la plupart des autres pays d'Afrique subsaharienne.

Figure 72 Consommation, importations et taux d'autosuffisance en blé de l'Éthiopie (1961-2022)

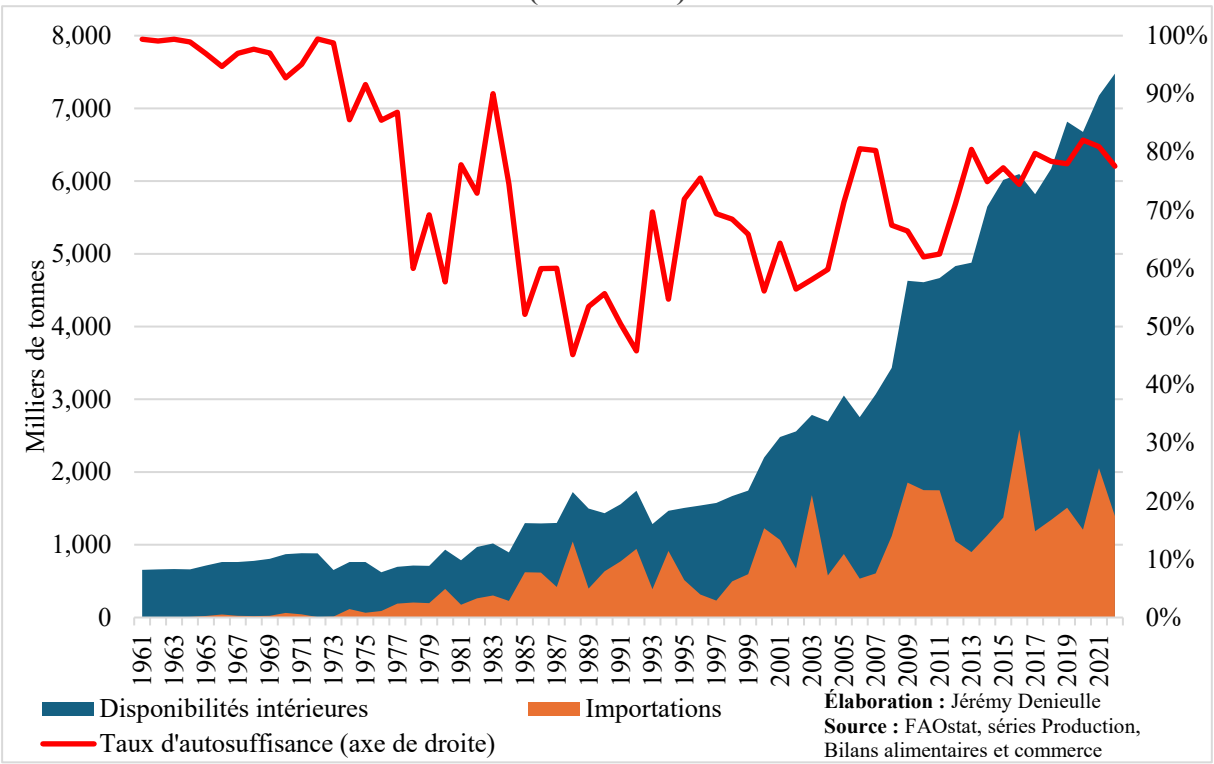

[1] 85 % des plus de 100 millions d'Éthiopiens vivent toujours en campagne ; et 40 % du PIB du pays est à imputer aux activités agricoles (Damestoy 2019, p. 40).
[2] Le royaume d'Aksoum, fondé au I^{er} siècle avant J.-C., se situait dans le nord de l'actuelle Éthiopie.

Schéma 11 Représentation de la chaîne de valeur du blé éthiopienne et de ses acteurs

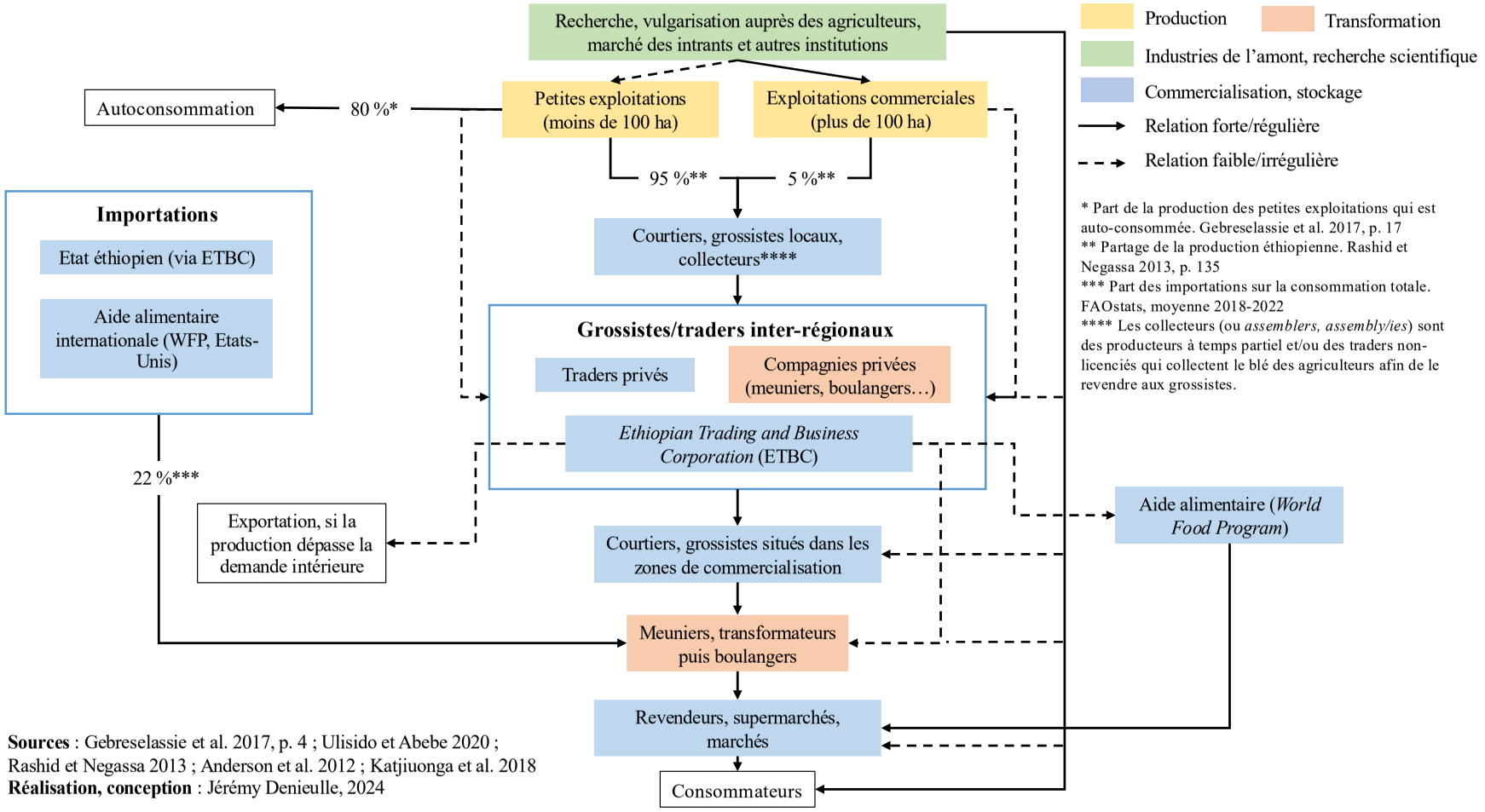

Sources : Gebreselassie et al. 2017, p. 4 ; Ulisido et Abebe 2020 ; Rashid et Negassa 2013 ; Anderson et al. 2012 ; Katjiuonga et al. 2018
Réalisation, conception : Jérémy Denieulle, 2024

1.2.1.1. Séquence d'activités de la filière éthiopienne du blé

La séquence d'activités se définit par les « flux de produits entrants (*inputs* ou ressources) et sortants (*outputs* ou emplois) » (Rastoin, Ghersi 2010b, p. 161). Pour le blé les flux de produits entrants, tels que présentés dans la Figure 73, p. 228[1], sont composés de la production locale, des importations et de la variation des stocks. On remarque une forte évolution des ressources totales de la filière à partir du début des années 2000, en augmentation de près de 200 % en seulement 15 ans entre 2000 et 2015. Entre 1960 et l'an 2000, donc en 40 ans, les ressources totales de la filière n'avaient évolué « que » de 316 %, montrant une accélération manifeste des besoins en blé au tournant du XXI^{ème} siècle.

La hausse des besoins en blé se reflète dans la trajectoire prise par la production de cette céréale depuis le début du siècle (Figure 74, p. 229). La production en blé est passée d'un peu plus d'un million de tonnes en 1995 à 2,1 Mt en 2005, 4,6 Mt en 2015 puis à 7 Mt en 2022, soit une augmentation de 545 % en 27 ans. Dans le même temps, la production mondiale de blé a augmenté de 50 %[2].

Figure 73 Ressources de la filière éthiopienne du blé (1960-2024)

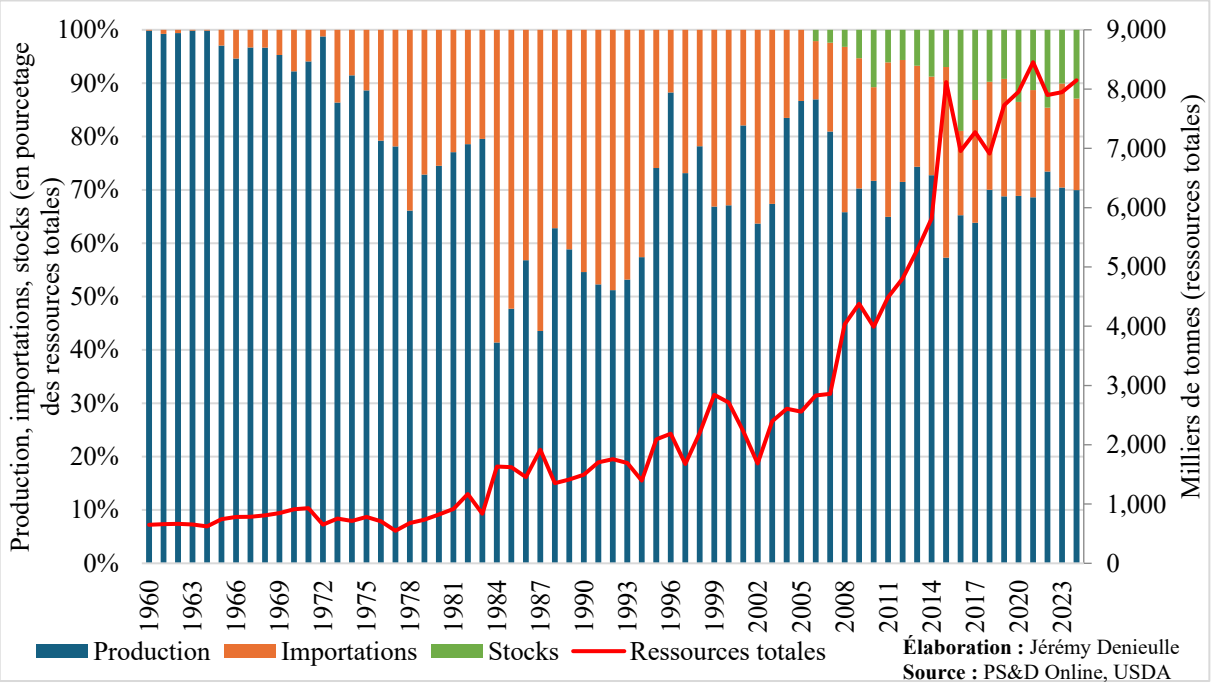

En termes de surfaces cultivées, le blé est présent sur 18,58 % des terres occupées par des céréales lors de la campagne 2021/2022. Après le teff (2,9 Mha) et le maïs (2,5 Mha), le blé est la troisième céréale la plus cultivée avec 1,8 Mha, devançant le sorgho (1,3 Mha) (The Federal Democratic Republic of Ethiopia, Ethiopian Statistics Service 2022, p. 471). Malgré une augmentation annuelle moyenne des surfaces en blé de 3,4 % depuis 1996/1996, cette céréale

[1] Les ressources de la filière blé éthiopienne (flux de produit entrant) telles que présentées dans cette figure sont issues de la base de données PS&D Online de l'USDA et non de FAOstat par commodité pour les chiffres liés à l'évolution des stocks de début de campagne.
[2] En passant de 536,8 Mt en 1995 à 808,4 Mt en 2022, selon les données de la FAO.

continue de représenter entre 15 et 18 % des surfaces en céréaliculture, indiquant une augmentation similaire des superficies récoltées pour les autres céréales (Minot et al. 2015, p. 9).

Figure 74 Production, superficies récoltées et rendements nationaux moyens en blé de l'Éthiopie (1961-2022)

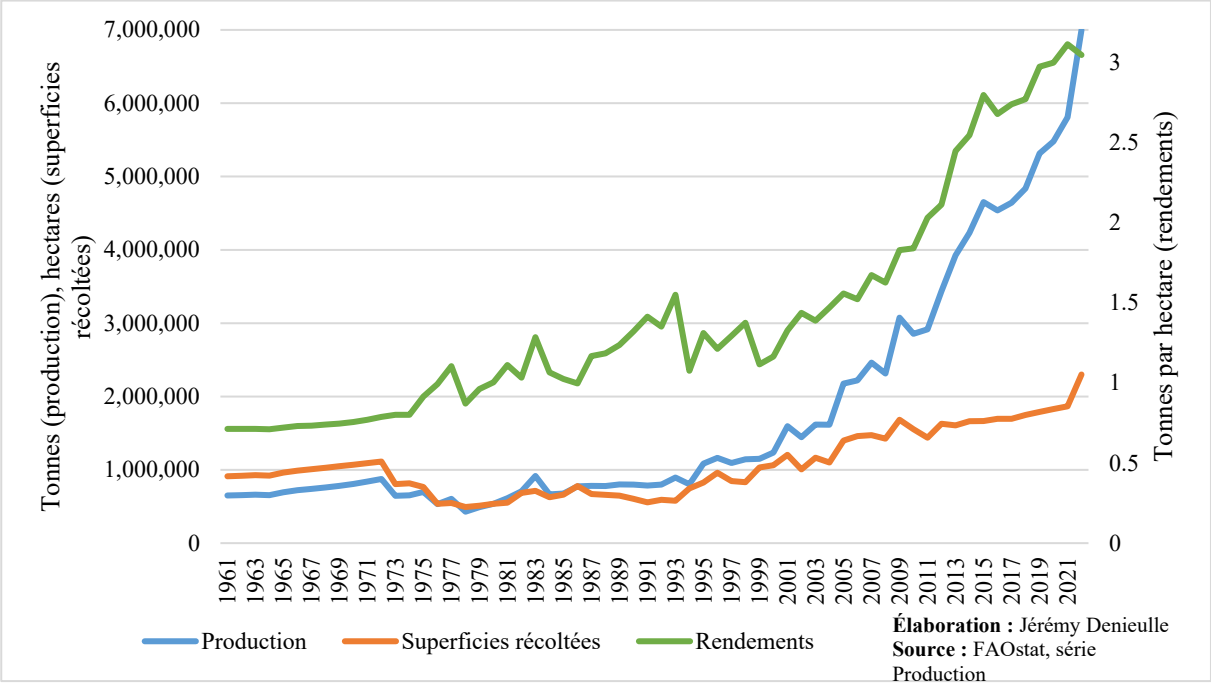

Les rendements nationaux moyens de l'Éthiopie ont également connu une forte progression depuis une vingtaine d'années, passant de 1,1 t/ha en 2000 à 3 t/ha en 2022. Cette progression cache cependant d'importantes disparités. L'addition de stress biotiques et abiotiques[1], la faible disponibilité et le prix trop élevé des intrants alors même que le blé est cultivé en grande majorité par des petits producteurs et des limitations liées à la commercialisation du blé[2] créent d'importantes disparités dans les rendements observés sur le terrain. Sous des conditions optimales, c'est-à-dire avec les pratiques agronomiques adaptées et l'accès facilité aux intrants, des rendements de 7 t/ha ont été observés sous culture pluviale et de 8 t/ha sous irrigation (Tadesse et al. 2022, p. 8). Dans un contexte où les terres disponibles pour augmenter la surface cultivée en blé sont très limitées (Senbeta, Worku 2023), l'amélioration des rendements moyens nationaux paraît être une priorité pour augmenter la production de blé et réduire les importations.

[1] Principalement la rouille du blé (stress biotique) et les sécheresses (stress abiotique), compte tenu du fait que l'immense majorité du blé éthiopien n'est pas cultivé sous irrigation et est donc dépendant de la pluviométrie.
[2] Les investissements publics et privés dans la filière restent trop limités et les infrastructures sont déficientes (réseaux campagnes-villes trop limités, difficultés liées au stockage, etc.). Ces éléments ont des impacts différenciés sur les différentes régions productrices de blé (Anteneh, Asrat 2020).

Schéma 12 Analyse SWOT du secteur de la production du blé éthiopien

Forces	Faiblesses
- L'adoption de technologies a été considérablement améliorée par les agriculteurs. - La production et la productivité du blé sont en hausse depuis plusieurs années (cf. Figure précédente). - Des initiatives ayant pour objectif la création de coopératives ont été lancées.	- La production éthiopienne est encore trop sensible aux rouilles du blé et les efforts pour lutter contre ces maladies ne sont pas efficaces. - Les variétés améliorées disponibles ne sont pas suffisamment tolérantes aux maladies. - La pénurie d'approvisionnement en blé a créé de nombreux problèmes le long de la chaîne de valeur. - De grands écarts de rendements (*yield gaps*) existent à cause de l'inefficacité technique. - Très faible niveau de commercialisation du blé (cf. sous-section suivante sur la géographie de la filière).
Opportunités	**Menaces**
- Des recherches sur le blé sont en cours pour générer des variétés résistantes aux maladies. - Le gouvernement travaille à une meilleure disponibilité des intrants pour les producteurs. - Des organisations gouvernements et non-gouvernementales sont dédiées à l'amélioration du secteur.	- Les maladies de la rouille du blé menacent le secteur avec un risque élevé de baisse substantielle de la production et de la productivité. - Les agriculteurs pourraient passer de la production de blé à d'autres cultures à moins que des solutions fiables soient mises en place pour combattre les rouilles du blé. - Forte dépendance à la production pluviale et aux petits exploitants agricoles, causant de grands écarts de production interannuels.

Source : Mamo et al. 2018 p. 39

Les besoins sont très majoritairement axés sur la consommation humaine, comme le montre la figure liée aux flux de produits sortants de la filière (Figure 75, p. 231). L'évolution des usages du blé issu de la filière éthiopienne semble stable dans le temps, la prédominance de l'alimentation humaine (entre 80 % et 90 % des usages totaux sur la majorité de la période) étant une constante. Les pertes et l'utilisation du blé en semences restent limités, sur toute la période, à moins de 5 % des utilisations totales. Le bétail éthiopien n'est nourri avec du blé que très rarement, probablement en fonction des conditions de marché. Les exportations de blé sont anecdotiques. Enfin la présence du poste d'utilisation nommé par la FAO « autres utilisations (non-alimentaires) » à partir de 2007 est en réalité une anomalie imputable aux statistiques officielles éthiopiennes. Cette catégorie statistique ne représente pas un usage réel du blé, mais est probablement plutôt un moyen d'équilibrer les données de disponibilités totales et d'utilisations. Cet écart suggère que la disponibilité est surestimée et/ou que l'utilisation est sous-estimée (Minot et al. 2015, pp. 3-4).

Les produits issus du blé sont divers en Éthiopie. Il est utilisé pour réaliser du pain traditionnel, des produits de boulangerie divers (pâtisseries par exemple) ou du couscous ; le blé est également mélangé à d'autres céréales (comme le teff) pour la préparation de l'*injera*[1],

[1] L'*injera* est un type de pain traditionnel en Éthiopie et en Érythrée. D'apparence plate et de composition spongieuse, l'*injera* est utilisé comme une sorte d'ustensile afin de manger de la viande ou des légumes.

il peut aussi être utilisé comme *kolo* (grain entier grillé) ou *nifro* (grain bouilli) (Senbeta, Worku 2023, p. 2).

Figure 75 Utilisations du blé en Éthiopie (1961-2022)

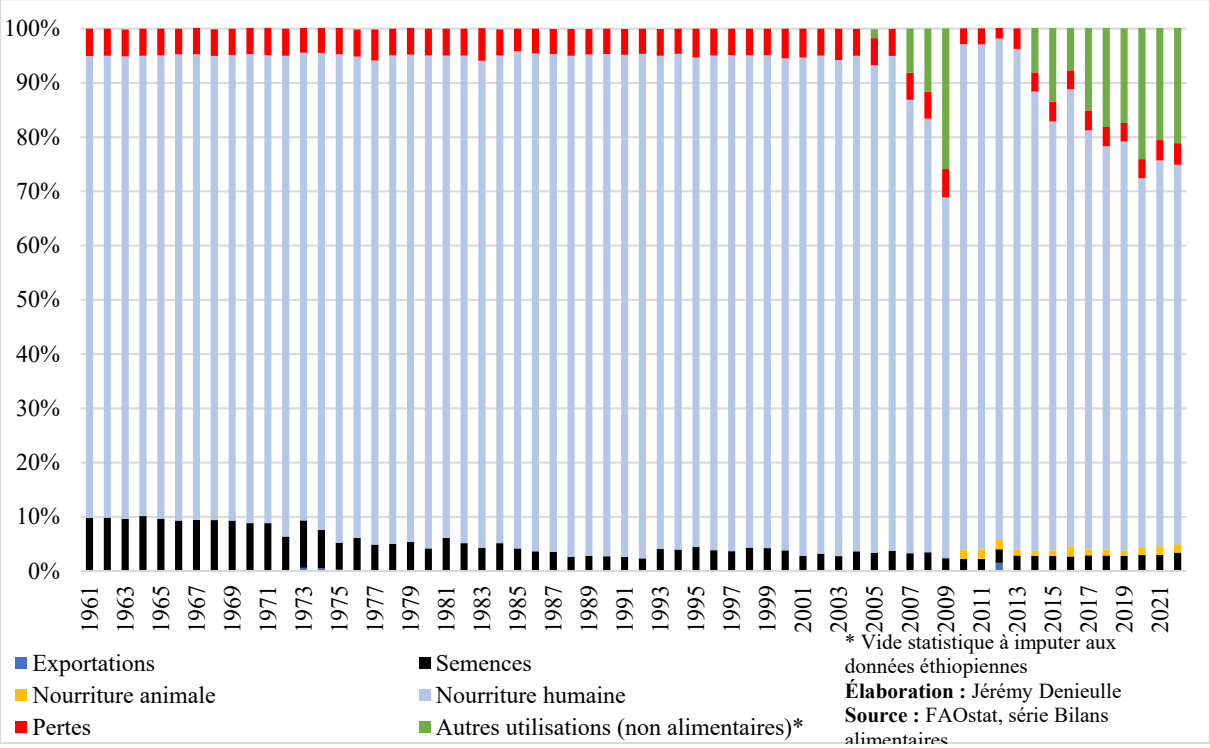

1.2.1.2. L'espace géographique et géoéconomique de la filière

Le blé éthiopien peut être produit dans les *highlands* du nord, du centre et du sud-est du pays ; c'est-à-dire sur un vaste espace géographique comprenant presque toutes les régions. Toutefois, plus de 80 % du blé est récolté dans seulement deux d'entre elles, Oromia[1] et Amhara[2] (Zewdu, Lindi 2022, p. 71). Le reste du blé éthiopien provient ensuite de la région des nations, nationalités et peuples du Sud (SNNPR[3]) et du Tigré. 78 % des 4,7 millions d'agriculteurs qui récoltent du blé est situé dans les régions d'Oromia et d'Amhara, avec une domination très nette des petites exploitations[4] (Katjiuonga, Negassa, Nash 2018, p. 22).

De cette concentration de la production éthiopienne de blé résultent des zones d'importants surplus et de grands déficits, d'où l'importance de la logistique interne et des réseaux de distribution de la céréale. En 2015, une estimation des zones de déficits et de surplus (Minot et al. 2015, pp. 27-31) montre que les 19 zones en situation de surplus du pays génèrent 1,2 million

[1] Oromia, avec une superficie de 353 632 km², est la plus étendue des 12 régions qui composent le pays. Elle compte en 2024 40,8 millions d'habitants, ce qui en fait la région la plus peuplée d'Éthiopie.
[2] Si la région d'Amhara se situe sur une surface plus restreinte que celle d'Oromia (154 709 km²), elle est la seconde région la plus peuplée du pays avec 32,4 millions d'habitants en 2024. Amhara et Oromia, à elles deux, représentent près de 67 % de la population totale de l'Éthiopie.
[3] *Southern Nations, Nationalities and Peoples' Region*. Cette région d'Éthiopie n'existe plus depuis 2023, ayant été répartie entre celles de l'Éthiopie du Centre, de l'Éthiopie du Sud, de l'Éthiopie du Sud-Ouest et de Sidama.
[4] Seulement 5 % de la production éthiopienne de blé est réalisée par des grandes exploitations, quasiment toutes situées dans la région d'Oromia (Minot et al. 2015, p. 17).

de tonnes de blé excédentaire. À l'inverse, les 55 zones déficitaires accusent un retard de 2,2 millions de tonnes de blé sur leur niveau de consommation. À elle seule, la capitale Addis Adeba représente 12 % du déficit total, puisque ses quelques 3,2 millions d'habitants (chiffre de 2015) consomment plus de 260 000 tonnes de blé sans aucune production locale. Si l'Éthiopie compte plus de 600 meuneries de tailles variées, avec une capacité totale de 3 à 4 millions de tonnes de farine par an[1], on estime qu'un tiers de ces moulins sont situés dans la capitale (Zewdu, Lindi 2022, p. 74).

Il ne s'agit pas uniquement de déplacer le blé excédentaire depuis les régions productrices vers celles qui en ont besoin. La domination des petites exploitations, qui représentent donc 95 % de la production nationale (Schéma 11, p. 227), a pour conséquence le fait que seulement une minorité du blé éthiopien circule au sein de la chaîne de valeur. Plus de la moitié de la production de blé est dédiée à l'autosubsistance des agriculteurs et de leurs familles, et un quart seulement environ est commercialisé (Figure 76, p. 232). En conséquence, les réseaux de commercialisation du blé sont en réalité dominés par quelques producteurs seulement : les 20 % des plus importants vendeurs de blé représentent ainsi 60 % des ventes totales (Gebreselassie, Haile, Kalkuhl 2017, p. 10).

Figure 76 Utilisation du blé par les producteurs éthiopiens (pourcentage de la production totale) 2014/2015

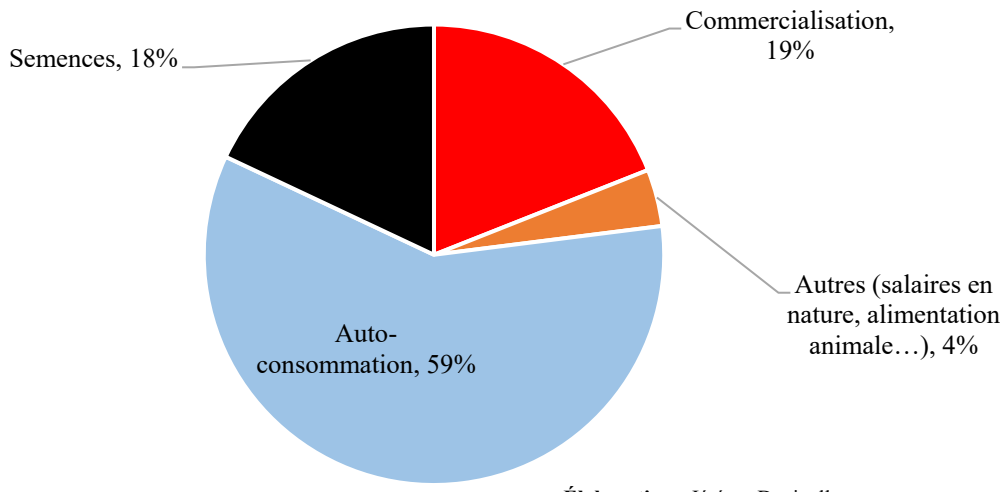

Élaboration : Jérémy Denieulle
Source : Gebreselassie, Haile, Kalkuhl 2017, p. 11

[1] Du fait des fréquentes pénuries de blé, il est estimé que cette capacité n'est utilisée qu'à hauteur de 50 % de son potentiel (Zewdu, Lindi 2022, p. 74).

Schéma 13 Analyse SWOT du secteur de la commercialisation du blé éthiopien

Forces	Faiblesses
- Réseau infrastructurel favorable pour procéder à la commercialisation du blé à travers le pays (transports, communications, etc.). - Existence de divers réseaux de commercialisations pour mettre en lien producteurs et commerçants. - Les importations gouvernementales de blé comblent les écarts entre l'offre et la demande et participent à la stabilisation du prix intérieur.	- Intégration limitée entre les zones de surplus et de déficits en blé. - Des blés non triés et non classés sont livrés aux marchés et dans les secteurs de la transformation. - Les approvisionnements de blé sont intermittents et peuvent entraîner des fluctuations imprévisibles des prix. - Dans les zones de faible production, la présence des commerçants de blé est limitée.
Opportunités	**Menaces**
- La demande en blé croît plus rapidement que la production nationale, ce qui peut motiver de nouveaux investissements dans la filière. - Le gouvernement poursuit ses investissements dans les infrastructures. - Développement d'un système d'information sur la commercialisation au niveau des districts.	- La rareté de l'offre et les irrégularités du marché occasionnent la falsification de produits, des prix exorbitants, de la contrebande, etc. - Les importations de blé persistent, avec un effet probable de syndrome de dépendance. - Manque de systèmes de commercialisation modernes.

Source : Mamo et al. 2018 p. 47

L'Éthiopie n'exporte pas de blé (ou de manière extrêmement limitée et sporadique) et sa filière du blé n'est donc connectée à l'international que par l'amont, c'est-à-dire via l'importation. Parmi les quatre céréales majeures en Éthiopie (maïs, teff, sorgho et blé), le blé est le seul produit pour lequel le commerce international joue un rôle important. Si depuis 1961 le taux d'autosuffisance en blé du pays a été très fluctuant (Figure 72, p. 226), il a plutôt progressé positivement depuis les années 1990. Toutefois, vu la grande évolution de la demande en blé dans le pays[1], les importations en blé en valeur absolue ont connu une très forte progression (Figure 77, p. 234).

[1] Entre 1995 et 2022, donc en 27 ans, la demande en blé par habitant a progressé de 77 % en passant de 24 kg/an/hab à 42,4 kg/an/hab. Entre 1961 et 1995, donc en 34 ans, cette statistique n'avait évolué que de 7 % (22,9 kg/an/hab en 1961, selon les données FAO). Afin de mettre ces chiffres en perspective, selon la Banque mondiale, la population éthiopienne est passée de 57 millions d'habitants en 1995 à 126 millions en 2023 (soit une évolution de 120 %).

Figure 77 Importations de blé de l'Éthiopie en quantité et en valeur (1961-2022)

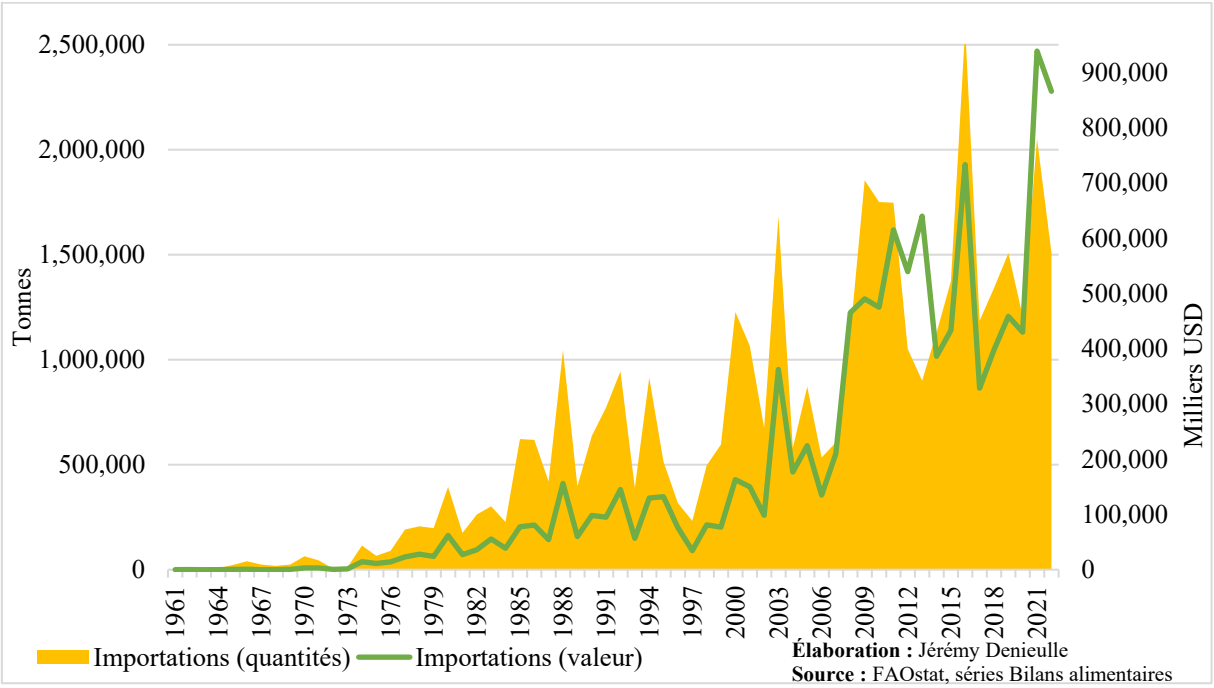

Dans le cas éthiopien, les importations de blé sont à la fois de nature commerciale et liées à l'aide alimentaire internationale[1]. Les données relatives à l'aide alimentaire reçue par l'Éthiopie sous forme de blé sont difficiles à obtenir car les partenaires sont divers : cette aide peut provenir à la fois d'États (comme les États-Unis[2]) ou d'organisations internationales (comme le Programme alimentaire mondial, ou PAM). D'autant que le fonctionnement de l'aide alimentaire en Éthiopie peut grandement différer selon les situations et les acteurs concernés. Notons par exemple la tenue, par la *Strategic Food Reserve Agency* (SFRA)[3], de stocks céréaliers dans lesquels le gouvernement éthiopien, le PAM ou des organisations non-gouvernementales ont régulièrement emprunté des grains pour faire face à des situations d'urgence. Ces emprunts, ensuite rendus par du blé importé ou produit localement, ont toutefois diminué en intensité depuis la fin des années 2000 (Rashid, Lemma 2011, p. 15). Minot et al. (2015, p. 42) estiment qu'« en général » l'aide alimentaire représente 30 à 60 % des importations de blé en Éthiopie. Pour la campagne 2020-2021, le bureau local de l'USDA estime que l'aide alimentaire depuis les États-Unis constitue 26 % des importations totales de l'Éthiopie, soit 394 360 tonnes (Tefera 2022a, p. 6). Puisque le pays ne dispose pas d'un accès à la mer direct, le blé est acheminé vers les centres de transformation depuis Djibouti.

[1] La sous-partie 1.1.2.2, p. 22 évoque le sujet de l'aide alimentaire internationale sous forme de blé à destination de l'Afrique, et notamment vers l'Afrique de l'Est qui est la sous-région la plus dépendante à ces envois.
[2] Selon le bureau éthiopien de l'USDA, « une part importante du blé importé, principalement des États-Unis, arrive en Éthiopie sous forme d'aide alimentaire plutôt que d'achats commerciaux, ce qui fait de ce pays l'un des plus grands bénéficiaires de l'aide alimentaire en Afrique » (*Grain and Feed Annual* 2021, p. 4).
[3] Anciennement connue sous le nom d'*Emergency Food Security Reserve Administration* (EFSRA).

Les principaux partenaires de l'Éthiopie pour son approvisionnement en blé sont présentés dans les deux diagrammes en secteurs. La Figure 78, p. 235 présente les exportateurs de blé à destination de l'Éthiopie et leurs parts de marché, en cumul, entre 1998 et 2002. La Figure 79, p. 235 présente ensuite les données équivalentes entre les années 2018 et 2022. On constate que les États-Unis sont dans une position de forte domination au début du XX^{ème} siècle, avant de perdre des parts de marché au profil des pays de la mer Noire. La Russie et l'Ukraine cumulent en effet, entre 2018 et 2022, 43 % des parts de marché alors que les États-Unis ont reculé de 52 % à seulement 29 %.

Figure 78 Principaux exportateurs de blé à destination de l'Éthiopie, en cumul de quantités, 1998-2002

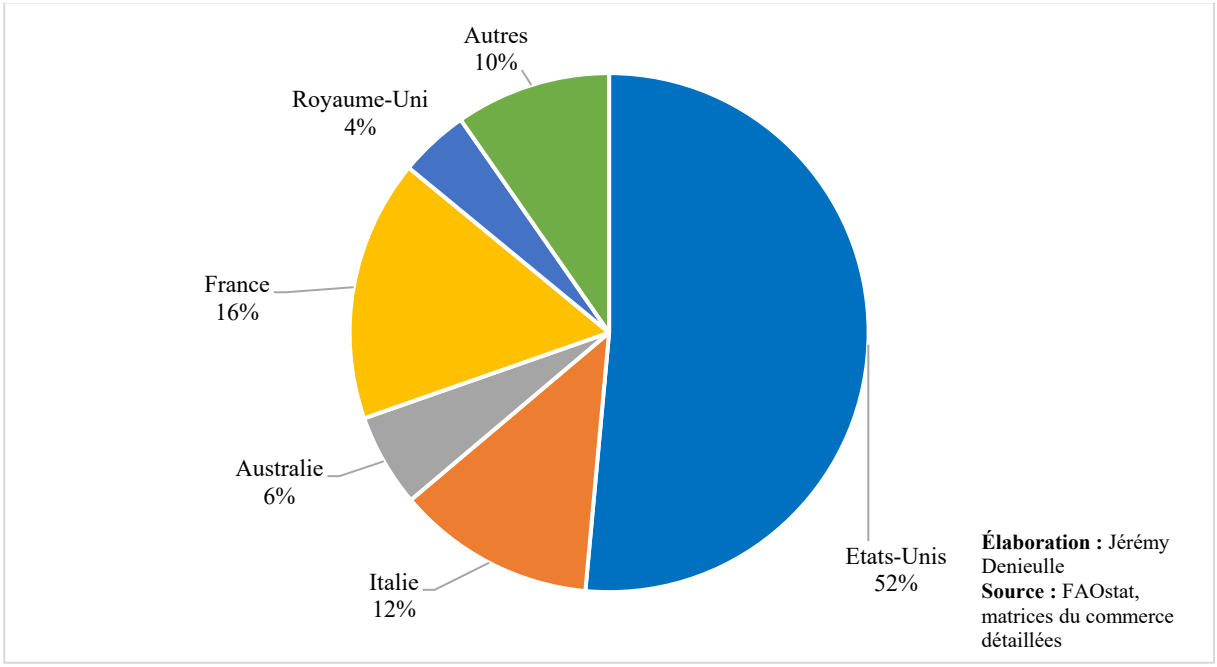

Figure 79 Principaux exportateurs de blé à destination de l'Éthiopie, en cumul de quantités, 2018-2022

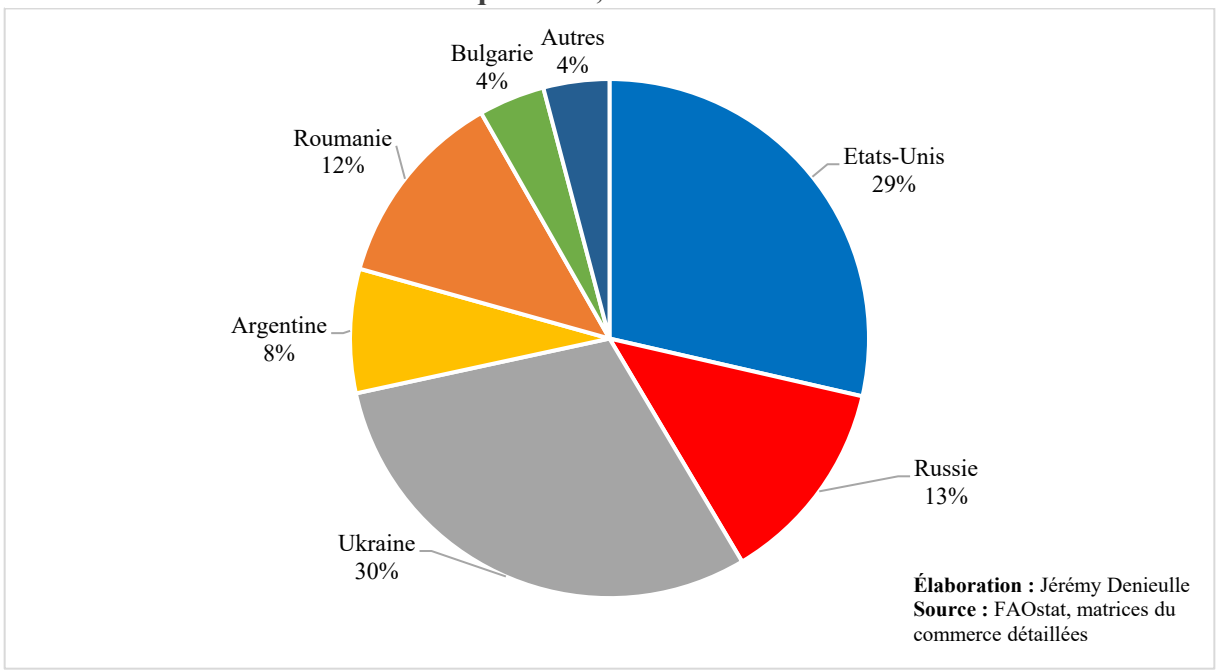

1.2.1.3. Le contexte institutionnel de la filière

Le contexte institutionnel de la filière éthiopienne du blé, et des filières céréalières dans leur ensemble, a connu de grands changements depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Il est d'autant plus nécessaire, ici, d'adopter une approche inscrite dans les temps longs. Il s'agira donc ici de tenter de décrire l'évolution du contexte institutionnel dans lequel s'inscrit la filière éthiopienne du blé, afin de comprendre le rôle du politique dans la structuration et les grandes orientations de celle-ci. Pour y parvenir et faciliter l'analyse, nous allons procéder au découpage suivant : tout d'abord, il s'agira d'analyser les orientations politiques engagées par le régime impérial d'Haïlé Sélassié I^{er} (1950-1974) (a), p. 236). À la suite du coup d'État de 1974 qui dépose l'empereur, le régime Derg (1975-1990) met en place une politique socialiste fondée sur le contrôle et l'omniprésence de l'État (b), p. 237). Enfin, depuis 1991, la libéralisation de la filière est l'occasion d'un rapide développement de celle-ci (c), p. 238).

a) Le régime impérial d'Haïlé Sélassié Ier (1950-1975)

Les marchés céréaliers éthiopiens, durant les années 1960, sont caractérisés par une haute proportion de céréales commercialisées (contrairement à ce qui s'observe aujourd'hui dans la filière du blé), à une intervention gouvernementale limitée et à de très hauts coûts de transport du fait d'infrastructures routières extrêmement limitées et de télécommunications déficientes (Rashid, Negassa 2013, p. 124). Après la Seconde Guerre mondiale et la temporaire invasion de l'Italie fasciste (1935-1941), l'Éthiopie est un pays féodal. Sous ce système foncier, le *Gult*, le pouvoir impérial distribue des circonscriptions foncières en échange d'un impôt. Entre 1960 et la fin de son règne en 1974, l'empereur distribue ainsi 80 000 km^2 de terres (Blanc 2020b, pp. 303-304). Ce système de concessions foncières permet ainsi à la Grande Éthiopie d'imposer son autorité dans des territoires soumis, avec l'approbation des élites locales, tout en apportant une importante ressource fiscale à la base de la construction d'un État fort. Une part substantielle des surplus agricoles est alors destinée, sans rétribution pour les agriculteurs, aux propriétaires terriens (composés d'élites militaire, bureaucratique ou ecclésiastique) (Ghose 1985, p. 127). Cette situation féodale est définie par le géographe Alain Gascon, cité par Pierre Blanc, comme relevant d'une « guerre civile agraire froide ». « Un conflit souterrain s'y déroulait opposant une minorité détentrice des droits sur la terre face à une majorité privée par la défaite de ses ancêtres de tout droit foncier » (Gascon in Blanc 2020b, p. 351), majorité réduite à l'état précaire de paysans-ouvriers.

A cette période, l'intervention gouvernementale dans les filières céréalières se résume à la création, en 1950, de l'*Ethiopian Grain Board* (EGB). Ses mandats incluaient la délivrance de licences d'exportation pour les oléagineux et les légumineuses, du contrôle qualité, la supervision des marchés et la régulation des achats et des ventes sur les marchés intérieur et international. L'agence n'a pas fonctionné comme attendu, souffrant d'un manque de capital et d'un réseau de stockage inadéquat (Rashid, Negassa 2013, p. 124). Le fait que l'EGB ne maintienne pas de stocks de grains le rendait inefficace dans sa mission de contrôle des prix des grains sur le marché intérieur. En 1960, l'EGB est réformé et est créé en lieu et place de celui-ci l'*Ethiopian Grain Council* (EGC). Ses objectifs étaient de maintenir des stocks de grains afin de stabiliser les prix dans les zones urbaines, tout en améliorant la production agricole afin de

stimuler les exportations. Toutefois, l'EGC s'avère lui aussi inefficace et sa création n'a pas contribué au développement du commerce interrégional de céréales (Rashid, Negassa 2013, p. 125).

b) Le régime Derg et l'omniprésence de l'État socialiste (1975-1990)

En 1974, une junte militaire met fin à l'Empire millénaire éthiopien en déposant son dernier empereur, qui décède quelques mois plus tard. La question agraire fait partie des priorités du gouvernement militaire provisoire de l'Éthiopie socialiste, ou Derg. La paysannerie éthiopienne est alors écrasée par le système féodal et les paysans-ouvriers sont parmi ceux qui saluent la révolution de 1974, puis la réforme agraire de 1975 (Blanc 2020a, p. 304). Quelques mois après sa prise de pouvoir la junte nationalise les terres, abolit le système de concessions et octroie aux familles d'agriculteurs l'usufruit sur ces terres propriétés de l'État, sur une surface n'excédant pas 10 ha. L'effet direct de la réforme agraire est un effondrement du surplus agricole commercialisé : alors que ce surplus était auparavant donné sans rétribution aux propriétaires fonciers, il était dorénavant utilisé pour l'autoconsommation d'une paysannerie mal équipée. « Les paysans, libérés de leurs obligations en nature, ont naturellement augmenté l'autoconsommation. En outre, la production agricole a fortement diminué immédiatement après les réformes agraires. La commercialisation de produits agricole a donc fortement diminué, ce qui a eu des conséquences désastreuses sur la répartition des revenus dans les villes. Il était urgent d'augmenter la commercialisation de denrées alimentaires, mais en même temps, la consommation des paysans ne pouvait pas être réduite davantage, car cela aurait été contraire à l'objectif même des réformes agraires » (Ghose 1985, p. 128).

Dès 1976, constatant l'inefficacité du système résultant de la réforme agraire à nourrir les villes éthiopiennes, le Derg crée l'*Agricultural Marketing Corporation* (AMC). L'objectif : procurer des grains pour de la distribution publique et ainsi participer à l'équilibre des prix sur le marché national. A ce titre, l'agence était impliquée dans toute la filière : l'exportation et l'importation de produits agricoles, l'achat et la revente d'intrants, la transformation des produits et leur commercialisation. Surtout, l'AMC a mis en place l'infrastructure de stockage qui manquait à l'EGC. En 1987, l'AMC possédait 104 centres d'achat/revente, était dotée d'une capacité de stockage de 630 000 tonnes répartie dans 81 silos dans tout le pays, et avait une flotte de 225 camions (Rashid, Negassa 2013, p. 125). Les petits agriculteurs, dont on a vu qu'ils sont majoritaires dans la filière éthiopienne du blé, ont plutôt été affectés négativement par l'omniprésence étatique, principalement à cause de la mise en place d'un quota de production à remettre à l'AMC contre un prix fixé par avance. Ces quotas, mis en place par des associations paysannes, ne prenaient pas en compte les limites de production des agriculteurs et leurs besoins d'autoconsommation ; si bien que ceux-ci aient pu avoir recours aux marchés pour respecter leurs obligations vis-à-vis de l'AMC (Rashid, Negassa 2013, p. 126). L'omniprésence étatique dans tous les aspects de la filière, de la production à la commercialisation, a eu d'autres effets délétères bien décrits dans la littérature (Franzel, Colburn, Degu 1989; Winter-Nelson 1997).

A partir de 1987 le gouvernement réorganise l'AMC qui perd ses mandats pour l'exportation de grains, l'importation de produits agricoles et son rôle sur le marché des intrants. En 1988 des

libertés légères sont accordées au secteur privé, notamment sous l'effet de pressions internationales et au moment où l'URSS traverse également une série de réforme qui mèneront à son démantèlement (Rashid, Negassa 2013, p. 126). En 1990, un an à peine avant la chute du régime Derg, celui-ci abolit les restrictions qui encadraient les mouvements des grains sur le marché national, supprime les quotas et met un terme au monopole de l'AMC sur les filières.

c) Depuis 1991, la libéralisation partielle de la filière

Après 1991 et la fin du régime Derg, une libéralisation économique du pays est engagée, dans un contexte international marqué par les politiques d'ajustement structurel. Toutefois, et contrairement à beaucoup d'autres secteurs de l'économie, la terre n'est pas privatisée : la Constitution de 1995 donne à la terre le statut de « propriété commune de la nation et du peuple éthiopien » (Blanc 2020b, p. 357). Cette exception confirme le caractère particulier de la terre et de l'agriculture, alors que les dirigeants du Front démocratique et révolutionnaire du peuple éthiopien (EPRDF[1]) entendent faire du secteur clé un moteur du développement. Leur projet de mettre en place un « usage intensif des ressources naturelles et humaines du pays » (EPRDF, 1993, in Brun 2015, p. 155) se construit pourtant à l'encontre des paysans éthiopiens qui pratiquent principalement une agriculture vivrière (Brun 2015, p. 155).

En 1992, l'AMC est profondément réformée et devient l'*Ethiopian Grain Trade Enterprise* (EGTE), entreprise publique mise en compétition avec le secteur privé au sein d'un marché ouvert. Ses trois mandats couvrent la stabilisation des prix et l'encouragement à la production, l'obtention de devises étrangères via l'exportation de grains et le maintien d'une réserve stratégique en prévision d'opérations d'urgence alimentaire. Toutefois, vu l'incapacité de l'EGTE à remplir ses mandats[2], l'entreprise publique est réformée en 1999-2000 afin de réduire énormément son rôle de stabilisateur des prix et de se concentrer sur la promotion des exportations agricoles (Katjiuonga, Negassa, Nash 2018, p. 21). Lors de la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 et alors que les réserves stratégiques de l'EGTE sont au plus bas, c'est une autre agence gouvernementale[3] qui s'est chargée de la distribution de blé subventionné dans les principaux centres urbains du pays, avec un certain succès (Rashid, Lemma 2011). A partir de décembre 2016, l'EGTE est finalement dissoute et intégrée au sein de l'*Ethiopian Trade and Business Corporation* (ETBC, cf. Schéma 11, p. 227), agence gouvernementale impliquée dans les achats de blé local ou importé et revendu à des prix subventionnés aux meuniers (Katjiuonga, Negassa, Nash 2018, p. 23). L'État éthiopien reste très présent au sein de la filière blé, usant notamment de politiques destinées à l'industrie de transformation dans l'objectif de créer du lien en amont et en aval de la chaîne de valeur (Shikur 2022, pp. 5-6).

[1] L'EPRDF est une coalition de mouvements de guérilla régionaux qui ont combattu la junte du Derg depuis 1974 et qui gouverne l'Éthiopie depuis 1991. Sa force principale est, jusqu'en 2018, le Front populaire de libération du Tigré (TPLF), mouvement devenu séparatiste après 2020 et engagé dans la guerre du Tigré (2020-2022). L'EPRDF est dissous en 2019 par le Premier ministre Abiy Ahmed qui crée une nouvelle coalition sur la base d'une idéologie sociale-libérale, le Parti de la prospérité.

[2] Cet échec s'explique notamment par une tension constante entre son devoir de stabilisation des prix et la nécessité pour l'EGTE d'être compétitive et profitable, ainsi que par des investissements publics insuffisants.

[3] L'*Ethiopian Emergency Food Security Reserve Administration*, ESFRA ; devenue depuis la *Strategic Food Reserve Agency,* SFRA.

1.2.1.4. La gouvernance de la filière

La gouvernance peut être définie comme « la manière dont le pouvoir de décision est structuré et exercé dans une organisation, qu'elle soit autonome (cas d'une entreprise) ou multi-agents (cas d'une filière) » (Rastoin, Ghersi 2010b, p. 169). Comme nous l'avons précédemment constaté (cf. Carte 6, p. 77), l'Afrique subsaharienne est dominée par des importateurs privés pour son approvisionnement. L'exception éthiopienne en la matière est donc notable. Elle est à la fois le résultat de l'histoire politique récente du pays, avec un passage à une économie socialiste planifiée sur le modèle de l'URSS durant une quinzaine d'années ; mais aussi de l'aspect stratégique du blé pour ce pays. Outre le fait que l'Éthiopie soit probablement le pays d'Afrique subsaharienne dans lequel le blé est apparu, via des voies commerciales, le plus tôt dans l'histoire ; cette céréale occupe 12,2 % des surfaces cultivées du pays, représente 20,2 % de la production agricole totale et est la culture principale de près de 5 millions de paysans (Senbeta, Worku 2023, p. 2). Le blé est également la deuxième culture vivrière du pays en termes de consommation derrière le maïs, représentant près de 15 % des apports caloriques journaliers en moyenne.

Nous avons vu que la filière du blé, et avec elle l'entièreté de la filière céréalière, a connu une libéralisation progressive depuis le début des années 1990, à la fin du régime Derg. Pour autant, l'État éthiopien est loin d'avoir renoncé à toute forme de gouvernance au sein de la filière (cf. Schéma 11, p. 227). Le gouvernement continue de se prononcer en faveur d'une autosuffisance totale du pays pour ce qui est de sa consommation de blé et multiplie les investissements en ce sens. À l'été 2024, un projet de près de 100 millions de dollars a été annoncé, financé par la Banque africaine de développement (54 millions de dollars), des Pays-Bas (20 millions de dollars), de la multinationale OCP[1] (10 millions de dollars) et du gouvernement éthiopien (10 millions de dollars) (Reidy 2024). L'un des objectifs du gouvernement est le développement de la production irriguée de blé, alors que seulement 5 % de la surface cultivée totale du pays l'est sous irrigation. Le gouvernement a établi un plan censé porter la surface cultivée de blé irrigué à 1,5 millions d'hectares d'ici à 2027-2028, ce qui a le potentiel de produire 6 millions de tonnes de blé supplémentaires (Senbeta, Worku 2023, p. 6). Les efforts du gouvernement en faveur de l'irrigation l'ont même mené à annoncer le pays capable d'exporter du blé pour la première fois lors de la campagne 2022-2023, une promesse finalement non tenue (Tefera 2022b).

Figure 80 Périodes de plantation et de récolte du blé éthiopien

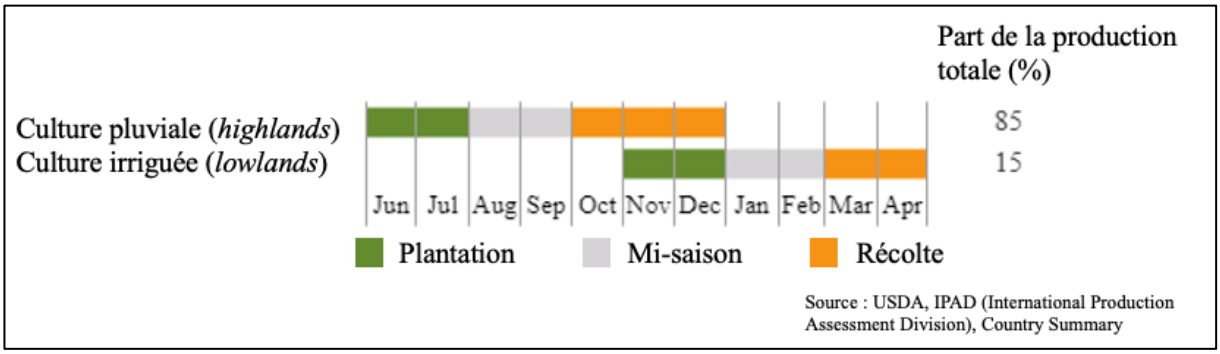

[1] Office chérifien des phosphates.

Si le poids de l'État dans la filière du blé est resté important dans les segments de la production et de la commercialisation (Tefera 2022a, p. 7), il se ressent principalement au niveau de l'importation. En effet tous les achats de blé sur les marchés internationaux, à l'exception de ceux qui relèvent de l'aide alimentaire, sont réalisés par le gouvernement via l'ETBC. Il est légal pour le secteur privé d'importer mais, dans les faits, les traders privés ont été « presque entièrement évincés du marché de l'importation de blé » (Minot et al. 2015, p. 44). Il est complexe pour le secteur privé d'avoir accès aux devises (dollars étatsuniens) permettant le commerce international principalement depuis 2007, lorsque le gouvernement éthiopien a décidé de rationner les dollars en circulation dans le pays. Le blé importé est de plus parfois l'objet de taxes, dans l'objectif de favoriser la production nationale ; ce qui dans les faits a mené au développement d'importations informelles (Tefera 2022a, p. 7). De plus, lorsque l'ETBC importe du blé, il est revendu aux meuniers d'Addis-Adeba à un prix subventionné ; ce qui rend impossible pour les traders privés d'être compétitifs (Minot et al. 2015, p. 51).

Au-delà du rôle de l'État dans la filière, les structures de gouvernance tout au long de la chaîne de valeur, censées permettre au blé éthiopien d'être commercialisé efficacement, semblent être déficientes. Les politiques publiques semblent plutôt tournées vers les consommateurs, dans l'objectif de leur permettre l'accès à une alimentation à bas prix, plutôt que vers les producteurs qui voient la faible quantité de leur produit commercialisé être mis en compétition avec des denrées importées. Ainsi la commercialisation des grains en Éthiopie est « caractérisée par un soutien institutionnel faible », selon un rapport de la FAO. Ce même rapport note également qu'« en l'absence de systèmes efficaces d'identification des qualités et des normes, les systèmes d'information sur les marchés existants ne présentent qu'un intérêt limité pour les agriculteurs et les acteurs de la chaîne de valeur. […] En outre, les associations commerciales sont faibles et n'ont qu'une capacité limitée à s'autoréguler, à établir et à faire respecter des normes et à moderniser la commercialisation du blé » (Monitoring African Food and Agricultural Policies (FAO) 2013).

1.2.1.5. Conclusion de l'analyse de la filière éthiopienne du blé

L'analyse de la filière éthiopienne du blé donne à voir un défi majeur pour le pays : depuis le début des années 2000 principalement, les ressources de la filière ont connu une progression sans précédent (Figure 73, p. 228). La hausse des besoins en blé, conjointement notamment à la pression démographique[1], a résulté en une grande hausse de la production, des rendements et, dans une moindre mesure, des superficies récoltées. Si cette hausse s'est notamment réalisée à l'aune du retrait partiel de l'État au sein de la filière après le régime communiste Derg, le secteur de la production du blé n'a pas connu de transformations profondes. Il est toujours marqué par la domination de petites exploitations qui auto-consomment une partie substantielle de ce qu'elles produisent avec une mécanisation précaire et sous culture pluviale.

Les discours sur l'autosuffisance tenus par le gouvernement tranchent avec la réalité de terrain de la production de blé éthiopien. Ainsi l'accent est donné par l'État sur la réalisation de

[1] Les différents éléments expliquant la hausse de la consommation du blé en Afrique, notamment au sud du Sahara, sont présentés dans la sous-partie 1.1.2.2, p. 22.

projets d'irrigation coûteux qui, malgré leur potentiel certain, peinent encore à montrer des résultats tangibles, d'autant que les changements climatiques représentent une contrainte majeure à ces projets (Senbeta, Worku 2023, p. 10). Ces discours sur l'autosuffisance en blé et même la capacité du pays à en exporter (Tefera 2022b) ont redoublé en intensité depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Entre 2018 et 2022, c'est en effet 43 % des blés importés par l'Éthiopie qui proviennent de ces deux pays, chiffre que l'on peut faire monter à 59 % en prenant en compte tous les exportateurs de la mer Noire (Roumanie et Bulgarie) (Figure 79, p. 235). Au-delà des perturbations causées par cette guerre sur l'ensemble des marchés mondiaux via la hausse des prix, l'Éthiopie fait donc partie de ces pays d'Afrique très sensibles à la situation en mer Noire (Tamru, Makonnen Gebrewolde 2022), alors même que la facture d'importation du blé avait déjà doublé entre 2020 et 2022 (Figure 77, p. 234).

Si le potentiel d'augmentation de la production de blé via l'irrigation dans les basses terres du pays est réel[1], principalement dans la région Somali à l'est du pays, cette stratégie promue par le gouvernement ne fait pas l'unanimité. Pour le professeur en économie agricole de l'université d'Haramaya[2] Mengistu Ketema, cité par The Reporter, le fait de vouloir cultiver du blé sous irrigation dans ces régions arides n'est pas un choix motivé par la durabilité et l'usage efficace de l'eau. « Produire des cultures commerciales résistantes au désert dans les basses terres[3] et profiter des exportations déjà établies pourrait également être la meilleure solution. Je ne pense pas que le blé soit plus bénéfique dans les basses terres » (Ketema in Bogale 2022). Toujours selon M. Ketema, la volonté mise en avant d'exporter du blé est plus basé sur un calcul politique que sur celui d'une viabilité économique profitable aux agriculteurs éthiopiens : « Je ne pense pas qu'il y ait de problème à exporter du blé à court terme pour atténuer le problème des devises étrangères. Mais à long terme, il faut prendre en compte la faisabilité de l'exportation, car les agriculteurs doivent supporter des coûts élevés pour les intrants comme les engrais » (Bogale 2022).

Le Premier ministre Abiy Ahmed a estimé en 2021 que l'aide alimentaire sous forme de blé était « le problème de l'Éthiopie » et que, si cette aide s'arrêtait, « de nombreux problèmes seraient réglés » (Mwai 2021). Dans son livre sur l'histoire du programme d'aide alimentaire des États-Unis paru en 2017, Barry Riley résume ainsi les interventions étatsuniennes dans la Corne de l'Afrique :

> « Dans les années qui ont suivi (*à la suite des famines causées par les sécheresses et la guerre civile éthiopienne de 1987-1991, ndlr*), les États-Unis ont été confrontés à la question permanente du rôle que l'aide alimentaire américaine pouvait et devait jouer dans la lutte contre les causes de l'insécurité alimentaire en Éthiopie, plutôt que dans la réaction à ces causes. Les autres gouvernements donateurs ont rapidement abandonné l'idée que l'expédition de denrées alimentaires à partir de leurs propres

[1] Il est par ailleurs également soutenu par la Banque africaine de développement via le TAAT (*Technologies for African Agricultural Transformation*) dont l'objectif est d'aider l'Éthiopie à se munir de semences de blé résistantes à la chaleur de la région Somali et, donc, adaptées à l'irrigation. Cf : https://www.afdb.org/en/success-stories/african-development-bank-helps-ethiopia-work-towards-wheat-self-sufficiency-35474 [Consulté le 18/09/2024]

[2] L'Université d'Haramaya, qui accueille plus de 30 000 étudiants (chiffre de 2017-2018) est située à Addis Adeba.

[3] Comme le sésame, dont la production apporterait des rendements plus élevés que le blé selon le professeur M. Ketema.

> ports éloignés avait beaucoup de sens. Selon eux, cette méthode était coûteuse et entraînait presque inévitablement des retards dans l'acheminement des marchandises, ce qui risquait de faire plus de mal que de bien aux producteurs locaux. Il était de loin préférable, selon eux, d'acheter les denrées alimentaires destinées à leurs programmes d'aide ou de développement dans les régions les plus productives d'Éthiopie ou dans les pays voisins, plutôt que de continuer à les expédier depuis l'Europe ou l'Amérique du Nord. Le problème pour les États-Unis est que le Congrès, la communauté agricole américaine et les membres de l'exécutif à l'écoute de cette communauté n'étaient pas, pour la plupart, favorables à cette approche. »
>
> (Riley 2017, p. 449)

Lors d'une visite dans la région Somali en 2022, Abiy Ahmed a indiqué que son projet d'exportation du blé était vêtu d'une signification supérieure au seul gain économique qu'il représentait : « Nous pouvons produire suffisamment pour la consommation locale et pour exporter vers d'autres pays cette année[1]. Ce n'est pas une activité commerciale régulière qui rapporte de l'argent. C'est une initiative pour changer l'histoire » (Bogale 2022). Les investissements de l'État pour développer la culture du blé se constatent déjà par l'augmentation des surfaces cultivées, depuis 2019 (Figure 74, p. 229). Il semble *in fine* que la volonté du pouvoir politique d'étendre la production de blé aux régions arides du pays grâce à l'irrigation se fasse au détriment d'une réflexion sur la structure même et l'efficience de la filière existante du blé, dont on a pourtant vu les limites et les dysfonctionnements. Cette stratégie semble également se faire au détriment des agriculteurs, forcés de vendre leur blé à des coopératives gérées par le gouvernement à des prix dérisoires qui ne prennent pas en compte l'inflation galopante dans le pays, notamment sur l'essence et les engrais. Selon un fonctionnaire du ministère du commerce éthiopien interrogé par Le Monde, « l'idée du programme d'exportation éthiopien ne se base pas sur des modèles économiques, c'est avant tout un outil diplomatique pour Abiy Ahmed » (Hochet-Bodin 2023a). Ainsi l'État éthiopien s'est-il d'ailleurs mis à publier des statistiques mensongères (*Abiy Ahmed's agricultural revolution is too good to be true* 2025). Il estime à près de 30 millions de tonnes sa production de blé pour la campagne 2024/2025, soit davantage que l'Ukraine (22,9) et presque autant l'Australie (32) ou le Canada (35), trois grands exportateurs. L'USDA pour sa part estime la production éthiopienne de blé à 6 millions de tonnes pour la campagne 2024/2025 (*Grain and Feed Annual* 2025b, p. 5).

1.2.2. Face à des déficits croissants dans toutes ses régions et à une dépendance accrue aux marchés mondiaux, les Afriques doivent-elles produire plus de blé ?

Dès le début des années 1990, alors que le continent africain a déjà connu une importante augmentation de sa production de blé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des recherches questionnent la pertinence pour les pays du continent à poursuivre des stratégies dédiées à la poursuite de l'autosuffisance en blé. Dans leur article de 1993 les chercheurs Michael L. Morris et Derek Byerlee estiment, à la suite d'une analyse économique de la situation, que les « perspectives d'augmentation de la production de blé sont incertaines » (L.

[1] Cf. Tefera 2022b, précédemment cité. Pour rappel, cette annonce de la capacité de l'Éthiopie à exporter lors de la campagne 2022/2023 n'a pas été suivie par des exportations, ni par un taux d'autosuffisance en blé total. Selon les données de l'USDA (PS&D Online), le pays a au contraire importé 946 000 tonnes de blé en 2022/2023. Pour 2023/2024, l'USDA estime même les besoins d'importation de blé du pays à 1,5 million de tonnes.

Morris, Byerlee 1993, p. 756). Pour eux, dans des situations où les rendements sont trop bas (faible mécanisation, conditions pédoclimatiques défavorables, pression sur les ressources foncière et hydraulique, etc), « l'argument économique en faveur d'une industrie locale du blé n'est pas convaincant » (L. Morris, Byerlee 1993, p. 756).

L'approche de Morris et Byerlee a pu être plus tard critiquée car ayant « une focalisation trop étroite sur des questions techniques telles que l'augmentation des rendements » (Negassa et al. 2013, p. 1). Si l'augmentation des rendements est bien centrale pour déterminer la pertinence économique pour les agriculteurs de faire le choix du blé au détriment d'autres cultures, il est vrai que l'approche de Negassa et al. (2013), dans l'étude conjointe du CIMMYT et de l'IFPRI[1], propose une vision plus holistique du problème alliant une analyse biophysique approfondie à une étude économique. C'est toutefois le postulat initial de cette étude que nous souhaitons questionner ici.

L'étude de Negassa et al. débute sur une observation similaire à celle que nous avons réalisé dans ce travail (partie I, chapitre 1) : depuis plusieurs décennies, un revirement prend place au sein des habitudes alimentaires africaines, qui se détournent progressivement des céréales et tubercules traditionnelles au profit du blé. Ce revirement a causé une dépendance accrue aux marchés internationaux, puisque cette céréale n'est produite que dans peu de pays du continent ; et principalement au nord du Sahara. Or, depuis 2007, le commerce international de blé se caractérise par une certaine instabilité, une volatilité des prix et des disruptions logistiques (Negassa et al. 2013, p. 1). Ces conditions de marché complexes aggravent, selon les auteurs, les pénuries de devises et les déficits de paiement qui fragilisent déjà les pays les plus pauvres du continent. Ainsi, les pays dépendant du commerce international pour leur demande grandissante de blé sont sujets à de plus grands risques d'insécurité alimentaire. De cet exposé découle la problématique centrale de l'analyse.

> « À cet égard, une question clé se pose aux décideurs politiques : dans quelle mesure l'Afrique subsaharienne peut-elle développer sa propre capacité de production pour réduire cet écart [entre l'offre et la demande] et répondre à la demande croissante de blé ? Garantir la disponibilité du blé à des prix abordables est d'une importance stratégique pour soutenir la croissance économique et éviter l'instabilité politique. Toutefois, à court terme, les importations de blé destinées à combler l'écart entre l'offre et la demande nationales peuvent être inévitables. A long terme, tout en respectant le principe de base du libre-échange, **il est essentiel que les pays d'Afrique subsaharienne explorent les possibilités de satisfaire une plus grande partie de leurs besoins nationaux en blé en développant leur propre capacité de production**. »
>
> (Negassa et al. 2013, p. 1)

Selon nous, deux principales limitations mettent à mal la problématique initiale choisie par les auteurs. Si la première est bien mise en évidence dans l'étude, la seconde l'est beaucoup moins. Tout d'abord, au cœur de l'analyse économique de l'article, les auteurs cherchent à déterminer si la production de blé peut être économiquement pertinente ou non. Le problème étant que, pour se faire, les auteurs utilisent seulement l'*import parity price* (IPP), qui permet

[1] Ladite étude est discutée précédemment dans ce chapitre, tout particulièrement lorsqu'il est question d'évaluer le potentiel du continent africain pour augmenter sa production de blé (1.1.1, p. 172).

de mettre en compétition le blé produit localement et celui qui est importé par les marchés mondiaux. « La production locale de blé est considérée comme économiquement efficiente tant que le prix du blé domestique est inférieur ou égal [à celui du blé importé] » (Negassa et al. 2013, p. 31). L'approche est pertinente en ce sens où les importations représentent effectivement une compétition importante pour les produits agricoles locaux (1.1.2.2, p. 52). Elle n'est toutefois pas suffisante. Pour un agriculteur, la prise de décision vis-à-vis de la culture qu'il va produire sur sa terre passe par un arbitrage entre les différentes options possibles, ce qui inclut également d'autres produits (riz, sorgho, teff, mil, etc.). Cette dimension n'est pas abordée par l'étude, elle nous semble pourtant fondamentale puisque ce sont bien ces céréales traditionnelles que le blé importé a d'abord supplantées.

La seconde limite, peut-être la plus importante, est d'ordre logistique. Dans son analyse économique, l'étude prend donc en compte le coût du transport du blé importé, lorsque la matière première est déplacée depuis le pays exportateur vers le port d'importation africain, puis vers le principal centre de consommation du pays (Negassa et al. 2013, pp. 33-35). L'objectif est, pour chaque pays concerné par l'étude[1], de déterminer la compétitivité du blé importé face à celui potentiellement produit sur place. Deux problèmes découlent de cette approche. Tout d'abord, un problème d'échelle : en ne se basant que sur l'analyse de 12 pays d'Afrique subsaharienne, l'étude ne propose pas de vision à l'échelle du sous-continent. Le second problème est qu'il manque à l'analyse une cartographie approfondie et multiscalaire de la consommation de blé en Afrique. Une analyse en surface permet déjà d'établir, comme nous l'avons vu plus tôt (Figure 2, p. 50 ; Figure 3, p. 50), que près de 70 % de la consommation subsaharienne de blé est le fait d'un *Big 7*[2]. À une autre échelle, on a pu constater que l'augmentation de la consommation de blé, particulièrement en Afrique subsaharienne, était un phénomène urbain. Ces limites, majeures selon nous, mettent à mal l'argumentaire initial amenant à la problématique de l'étude. Est-il réellement essentiel que « les pays d'Afrique subsaharienne » (lesquels ?) explorent les possibilités de satisfaire une plus « plus grande partie de leurs besoins nationaux en blé » (alors même que ces besoins, à l'échelle continentale, sont très concentrés) en développant leur propre capacité de production ?

Le problème qui n'est pas développé par l'étude et qui aurait selon nous mérité de l'être est celui du transport des matières premières. Quand bien même le Burundi, le Kenya, la Zambie ou même l'Éthiopie développeraient suffisamment leurs capacités de production nationales pour se permettre d'exporter du blé (ce qui est, en soi, une gageure) ; le problème majeur est de transporter ces grains depuis leurs lieux de production vers les centres de consommation, comme la ville de Lagos[3]. Il semble aujourd'hui très compliqué qu'un blé produit dans l'est ou

[1] Pour rappel, les pays sur lesquels l'étude de Negassa et al. se base sont l'Angola, le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie, la République démocratique du Congo, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe (cf. 1.1.1, p. 172).

[2] En 2021, ces sept pays regroupent exactement 68 % de la consommation de blé du sous-continent, selon l'USDA (PS&D Online). Parmi ces sept pays, quatre seulement sont au cœur de l'étude de Negassa et al. : l'Éthiopie, le Kenya, la Tanzanie et l'Angola. Pour que le *Big 7* soit au complet, il faut y ajouter l'Afrique du Sud, le Soudan et le Nigeria. Ce dernier pays représente d'ailleurs à lui seul, en 2022, près de 20 % des importations totales de blé du sous-continent en quantités (FAOstats).

[3] Prendre cette ville pour exemple de cette complexité logistique n'est pas un hasard : cette métropole nigériane située sur la côte sud du pays est, avec 15,3 millions d'habitants, la deuxième ville la plus peuplée du continent

le sud de l'Afrique puisse être compétitif avec un blé importé après que ce blé a traversé une partie du continent africain pour arriver sur son lieu de transformation/consommation.

Encadré 2 La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est le projet phare de l'Union africaine (UA). Elle voit le jour en janvier 2012, lors de la 18e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine avec pour objectif d'être lancé d'ici à 2017. Cette zone de libre-échange doit regrouper la zone tripartite de libre-échange (composée du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du Maghreb arabe et la Communauté des États sahélo-sahariens. L'objectif étant, à long terme, de parvenir à intégrer les 55 États de l'Union africaine dans la zone de libre-échange.

La ZLECAf est mise en place le 1er janvier 2021 pour les pays ayant ratifié l'accord. 54 pays l'ont signé (ce que n'a pas fait l'Érythrée), et 46 l'ont d'ores et déjà ratifié selon le site officiel[1]. Le projet part d'un constat simple : les exportations intra-africaines représentaient en 2017 uniquement 16,6 % de toutes les exportations du continent, contre 68,1 % pour l'Europe, 59,4 % pour l'Asie ou encore 55 % pour les Amériques (*Rapport sur le développement économique en Afrique 2019. Made in Africa - les règnes d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain* 2019). Historiquement, les exportations africaines vers le reste du monde sont très majoritairement composées de ressources naturelles (à hauteur de 65 %) et 40 % des investissements directs étrangers en Afrique ciblent des industries du secteur minier. Le commerce intra-Afrique, lui, repose plus sur les biens manufacturiers (plus de 50 %) et sur les produits agricoles (20 %) (Gourdon, Ouattara, Zaki 2022). La création de plusieurs communautés économiques régionales, citées plus haut dans cet encadré, ont eu pour effet une libéralisation certaine (quoiqu'inégale) du continent tout en n'assurant pas une réelle intégration commerciale, ce qui peut être expliqué par un maque de complémentarité et d'échanges intrasectoriels et une insuffisance du développement de réseaux de production régionaux (Gourdon, Ouattara, Zaki 2022). Le déficit d'infrastructures de transport pénalise également les échanges, sans oublier l'instabilité sécuritaire qui peut s'observer dans nombre de frontières africaines (Trémolières, Walther, Radil 2022).

La ZLECAf entend donc renforcer l'intégration commerciale du continent, développer les chaînes de valeur régionales et accélérer la diversification des économies africaines. Selon un rapport de la Banque mondiale de 2020, la bonne mise en application de la ZLECAf aurait le potentiel de rapporter à l'Afrique 450 milliards de dollars (soit une hausse de 7 % des revenus du continent) et de sortir 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté d'ici à 2030 (ONU Info 2020). Selon Abebe Haile-Gabriel, sous-directeur général et représentant régional pour

après Kinshasa. Surtout, Lagos est la capitale économique du Nigeria, l'un des plus importants consommateurs et importateurs de blé du continent. La majeure partie de l'industrie de transformation du blé du pays est située dans cette ville côtière, démontrant son poids dans la consommation nigériane de blé (partie I, chapitre 4, p. 135).

[1] https://au-afcfta.org/about/ (consulté en octobre 2024).

l'Afrique à la FAO, « c'est dans l'agriculture que les ambitions de la ZLECAf peuvent trouver le terrain le plus fertile, notamment en développant des chaînes de valeur régionales inclusives autour des produits de base prioritaires » (Haile-Gabriel 2021).

Le modèle proposé par la ZLECAf n'est pas sans limites, et a notamment été critiqué par l'agroéconomiste Jacques Berthelot, pour qui « la suppression des droits de douane entre les pays membres de l'UA pose de graves problèmes » (Berthelot 2020). Selon lui, la libéralisation des échanges promue par la ZLECAf bénéficiera d'abord aux « nombreuses multinationales étrangères, notamment européennes, présentes dans le secteur bancaire et le commerce de gros, notamment de produits agricoles et agroalimentaires. […] Elles vont évidemment avoir tendance à concentrer leurs moyens dans les pays où elles sont les plus compétitives pour profiter de la baisse des droits de douane, de façon à exporter vers les autres » (Berthelot 2020). De plus, toujours selon J. Berthelot, la ZLECAf ne prend pas en compte les contraintes multiples à une bonne intégration commerciale du continent (logistique, accès à l'énergie et à l'eau, accès au crédit, disparités des politiques monétaires et des taux de change, etc.).

Pour parvenir aux objectifs, certes louables, de la ZLECAf ; l'agroéconomiste préconise dans un premier temps la consolidation des communautés économiques régionales (CER) tout en prenant en compte des nombreuses spécificités agricoles du continent. « La leçon à tirer pour les CER d'Afrique subsaharienne est claire : une intégration économique régionale durable de leurs États membres aux énormes disparités de niveau de développement est impossible sans une politique de redistribution significative entre eux, ce qui implique une intégration politique minimale avec un budget important » (Berthelot 2016, p. 7).

Figure 81 Exportations intra-africaines de produits agricoles par catégories de produits (2003-2022) (milliards USD)

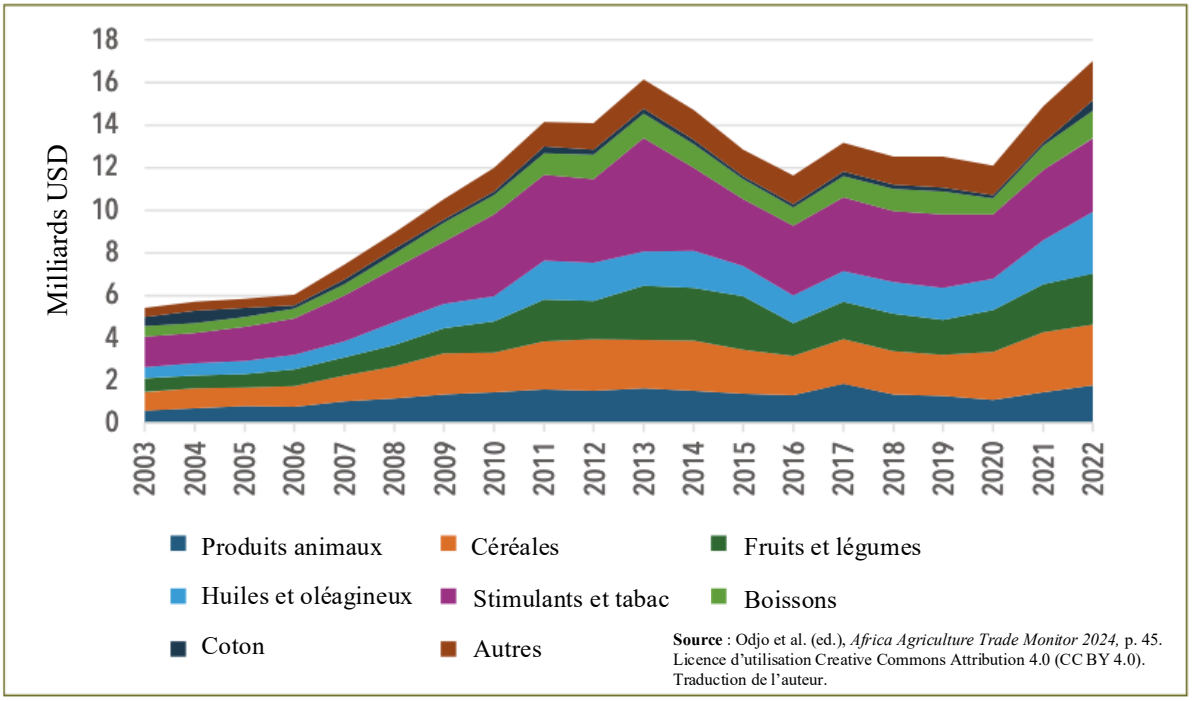

Source : Odjo et al. (ed.), *Africa Agriculture Trade Monitor 2024,* p. 45. Licence d'utilisation Creative Commons Attribution 4.0 (CC BY 4.0). Traduction de l'auteur.

Il convient, à ce stade de la démonstration, d'évoquer la situation actuelle du commerce agricole intra-africain, alors que la ZLECAf est mise en application depuis janvier 2021 (Encadré 2, p. 245). Entre 2003 et 2013, la valeur totale des échanges agricoles intra-africains a plus que triplé ; passant de 5,4 milliards USD à 16,1 milliards USD (Figure 81, p. 246). Après une période de relative décroissance, en 2022, la valeur totale des échanges intra-africain dépasse finalement l'année 2013 en atteignant 17 milliards USD (Odjo, Traoré, Zaki 2024, pp. 44-45). La structure de ces échanges par produits évolue assez peu, la catégorie des stimulants/tabac[1] étant la plus importante sur toute la période avec une part moyenne sur l'ensemble de la période de 27,1 %. Il faut surtout noter que peu de pays participent aux exportations intra-africaines : entre 2020 et 2022, en moyenne, le principal exportateur intra-africain est l'Afrique du Sud (avec 30,2 % des exportations). Le pays d'Afrique australe est suivi par l'Égypte (8,8 %) et le Kenya (7,1 %). Au total, les 10 pays[2] qui exportent le plus de produits agricoles en Afrique entre 2020 et 2022 sont responsables de 70,2 % des exportations agricoles intra-africaines totales. A l'inverse, les 10 plus importants importateurs[3] représentent 49,8 % des importations agricoles intra-africaines totales (Odjo, Traoré, Zaki 2024, p. 49).

Les données présentées dans la Figure 81, p. 246 cachent le fait qu'une partie des produits agricoles échangés au sein de l'Afrique ne sont pas produits sur place : c'est le cas pour une partie du blé qui peut faire l'objet de réexportations, comme le signale J. Berthelot.

> « Agence Ecofin : D'après un rapport de l'UNECA, la ZLECAf devrait contribuer à l'amélioration des exportations africaines de produits agroalimentaires vers le reste du monde, d'ici 2022, avec des gains pour des produits comme le blé, les céréales, le sucre, la viande, le lait et les produits laitiers. Quelle est la part de vérité de cette assertion ?
>
> Jacques Berthelot : Je pense que ces données sont complètement irréalistes. Les statistiques disent autre chose de la situation. Le déficit de l'Afrique sur ces produits est énorme. Pour ces quatre produits, le déficit était de 30 milliards de dollars en 2016, dont 19 milliards $ pour les céréales, 4 milliards $ pour le sucre comme pour la viande et 3,3 milliards $ pour les produits laitiers. L'Afrique n'exporte pratiquement pas de blé et les échanges minimums en blé en Afrique sont des réexportations d'importations du reste du monde. »
>
> (Berthelot 2020)

L'augmentation de la production de blé en Afrique reste donc une gageure, comme nous l'avons expliqué plus tôt dans ce chapitre. Elle sera conditionnée à la fois par l'évolution du climat (qui devrait devenir de moins en moins accueillant pour le blé au sud du Sahara[4]) et par

---

[1] Il faut noter que cette catégorie regroupe également d'autres cultures de rente importantes pour l'Afrique subsaharienne, à savoir le café, le thé et le sucre.

[2] Ces 10 pays sont, du plus important au moins important, l'Afrique du Sud (30,2 %), l'Égypte (8,8 %), le Kenya (7,1 %), la Tanzanie (4,6 %), la Zambie (3,8 %), l'Éthiopie (3,4 %), la Côte d'Ivoire (3,3 %), l'Ouganda (3,2 %), l'Eswatini (3,1 %) et le Maroc (2,8 %).

[3] Les plus importants importateurs de produits agricoles africains sont l'Afrique du Sud (8,3 % des importations agricoles intra-africaines totales), le Botswana (6,1 %), le Kenya (5,9 %), le Zimbabwe (5,7 %) puis, tous sous la barre des 5 %, la Namibie, l'Égypte, le Mozambique, la République démocratique du Congo, le Maroc et le Lesotho.

[4] Pour rappel, l'Afrique est le continent le plus à risque face aux changements climatiques – un réchauffement global de 1,2 à 1,9°C pourrait augmenter le nombre de personnes mal nourries en Afrique de 25 à 95 %, en fonction des régions. De nombreuses cultures fondamentales à la sécurité alimentaire de certaines zones du continent,

des investissements très importants, notamment de la part d'acteurs publics qui connaissent d'ores et déjà de grandes difficultés économiques et des déficits structurels de devises. La trajectoire prise à la fois par le réchauffement de la planète et par l'évolution des financements des politiques agricoles africaines n'invite pas à l'optimisme quant à (1) l'augmentation substantielle de la production de blé sur le continent et (2) la possibilité de transporter cet hypothétique blé à travers les Afriques. Le protocole de Maputo, adoptée en 2003 par les États de l'UA, prévoit à travers le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) de consacrer au moins 10 % des dépenses publiques annuelles au secteur agricole. En 2019, aucun des pays du continent n'y est parvenu (Tapsoba 2020). D'autant plus qu'une part substantielle des soutiens publics à l'agriculture ne soutiennent en réalité par directement le secteur agricole : l'essentiel de ce soutien est massivement orienté vers les services collectifs à l'agriculture et à l'alimentation (Tapsoba, Brun 2022). D'une manière générale et comme le remarque l'Observatoire mondial du soutien à l'agriculture de la Fondation FARM[1], les agricultures d'Afrique subsaharienne sont insuffisamment et trop indirectement soutenues, alors même que les pays du continent dépendent fortement de leurs secteurs agricoles.

Pour que la solution de l'autosuffisance africaine en blé soit réaliste, il faudrait donc créer et développer *ex nihilo* des filières et chaînes de valeur à l'échelle régionale. Alors même que nous venons de décrire les insuffisances et dysfonctionnements de la filière blé d'un pays fournissant près de 70 % de la production subsaharienne (cf. 1.2.1, p. 225), ce défi semble encore hors de portée à court ou moyen terme ; si tant est que suffisamment de blé était produite en Afrique pour nourrir l'Afrique. Rappelons que le taux d'autosuffisance moyen en blé de l'Afrique est, en 2019, de 36 % (27 % pour l'Afrique subsaharienne et 42 % pour l'Afrique du Nord) (Figure 64, p. 206). Dans une étude publiée en 2022 et portant sur l'analyse de filières agricoles dans six pays d'Afrique subsaharienne, la Fondation FARM estimait en outre que « la hausse de la productivité agricole est une condition nécessaire, mais non suffisante, au développement de filières durables » (*Les politiques publiques en faveur des filières agricoles en Afrique. De la déclaration de Malabo à quelques études de cas* 2022, p. 15). Dans une étude portant sur l'autosuffisance de l'Afrique subsaharienne en céréales (maïs, mil, riz, sorgho et blé) à horizon 2050, une équipe de 26 chercheurs et chercheuses a estimé que l'unique amélioration des rendements céréaliers du continent ne serait pas suffisante à combler toute la demande.

> « Les résultats révèlent que si la réduction de l'écart de rendement (*yield gap*, ndlr.) sur les terres cultivées existantes et une forte accélération des taux de croissance des rendements sont essentielles pour parvenir à l'autosuffisance en céréales, elles ne sont probablement pas suffisantes. […] Par conséquent, la voie vers l'autosuffisance nécessitera probablement, en plus de la réduction de l'écart de rendement, une augmentation de l'intensité des cultures et une expansion de la zone de production irriguées dans les régions qui peuvent soutenir ces options de manière durable. Si ces options d'intensification ne sont pas mises en œuvre, il en résultera une dépendance

comme le blé, le maïs, le sorgho ou le mil, survivront difficilement face à une telle hausse des températures (Carleton 2022).

[1] Cet observatoire, lancé en 2022 par la Fondation FARM (https://fondation-farm.org/observatoire/accueil/) documente et analyse les politiques agricoles afin de développer un outil de comparaison des soutiens à l'agriculture dans le monde, à la fois quantitativement et qualitativement.

> accrue vis-à-vis des importations de céréales et une vaste expansion des zones de cultures pluviales, d'autant plus que la population de l'Afrique subsaharienne devrait encore augmenter d'un facteur 1,9 entre 2050 et 2100 et que le changement climatique anticipé rendra la situation encore plus difficile. »
>
> (Van Ittersum et al. 2016, p. 14968)

Selon nous, à la lumière de ce chapitre dédié à la production de blé dans les Afriques, il apparaît que la solution la moins coûteuse en argent public à court et moyen terme, la plus résiliente vis-à-vis des changements climatiques, la mieux adaptée face aux spécificités des paysanneries africaines et qui fasse le plus sens économiquement à moyen et long terme pour le continent soit celle d'un recentrage des habitudes alimentaires sur les produits africains. La production de blé en Afrique subsaharienne a augmenté de 2,70 % par an entre 1999 et 2020, tandis que la population a enregistré une hausse de 2,62 % par an sur la même période. Son importation a pour sa part enregistré une augmentation annuelle de 5,9 %, et sa consommation une augmentation annuelle de 4,9 % (2,3 % pour la consommation par habitant). Ces quelques chiffres démontrent l'impasse qu'a représenté, depuis une vingtaine d'années, la volonté d'autosuffisance africaine en blé. Pendant ce temps, cette céréale inadaptée aux climats subsahariens a continué de peser de plus en plus lourdement dans la consommation céréalière totale du sous-continent subsaharien. En 1961, la part du blé dans la consommation totale de céréales de l'Afrique subsaharienne était de 7,71 %, puis de 11,96 % en 1999 et s'élevait à 14,71 % en 2022 (Figure 82, p. 249).

Figure 82 Consommation totale de céréales et de blé en Afrique subsaharienne (1961-2022)

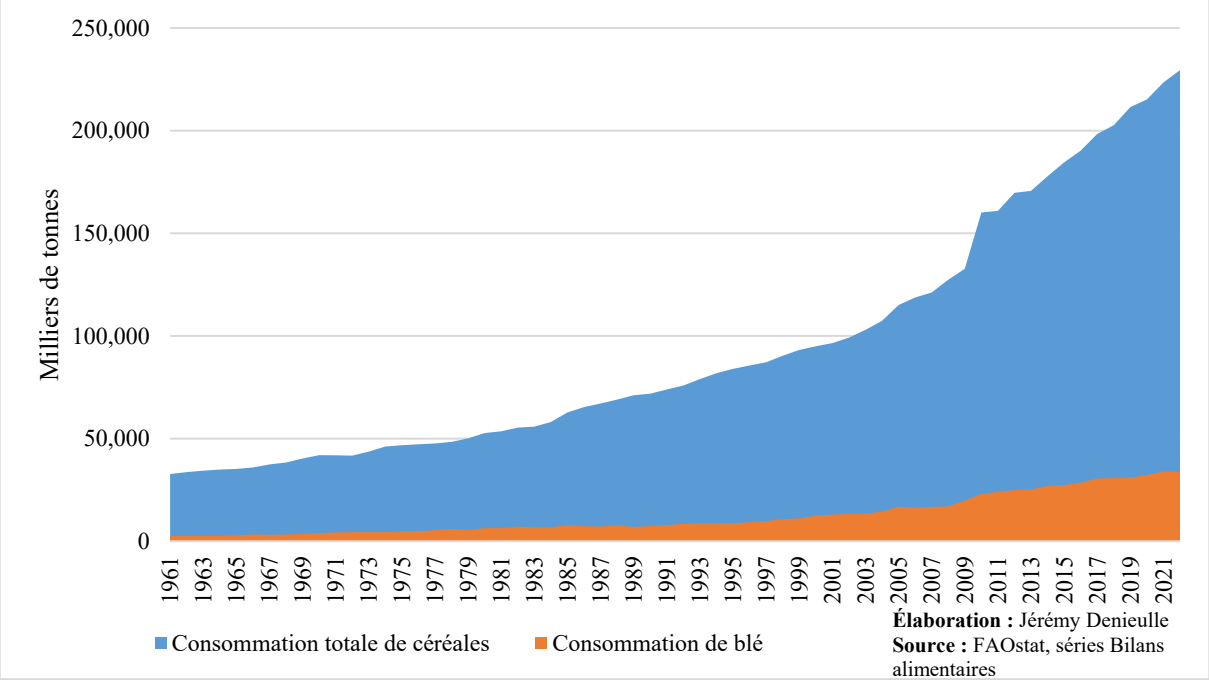

Dans le contexte d'un continent connaissant une pression sur les ressources dites « naturelles » (eau et terres en premier lieu) et sur les ressources économiques (réserves de devises), la réallocation de ces ressources vers la production de produits indigènes, plus à même

de résister aux changements climatiques[1] et de nourrir les populations, pourrait être souhaitable (Chivenge et al. 2015). Les espèces cultivées négligées et sous-utilisées (ou NUCS, pour *neglected and underutilised crop species*) comprennent à la fois des céréales (sorgho, mil) ou des légumes (amarante, aubergine, chou frisé) et sont définies comme suit par l'IFPRI.

> « Les cultures négligées [...] sont également appelées cultures « indigènes », « perdues », « locales », « orphelines », « traditionnelles » ou « sous-utilisées », ou comme ingrédients dans des « aliments oubliés ». Ces termes englobent divers aspects de ces cultures importantes : elles sont indigènes ou locales d'une région spécifique (par exemple, des régions d'Afrique) ; elles ont traditionnelle été la base d'aliments hautement nutritifs, mais au fils du temps, elles ont été délaissées ou oubliées par beaucoup et donc orphelines ; et elles sont maintenant sous-utilisées par les agriculteurs et les producteurs et, de même, négligées par les consommateurs, les sélectionneurs de plantes, les décideurs et les donateurs. »
>
> (Lefebvre, Laborde, Piñeiro 2023)

Figure 83 Surfaces de production céréalières en Afrique (1961-2021)

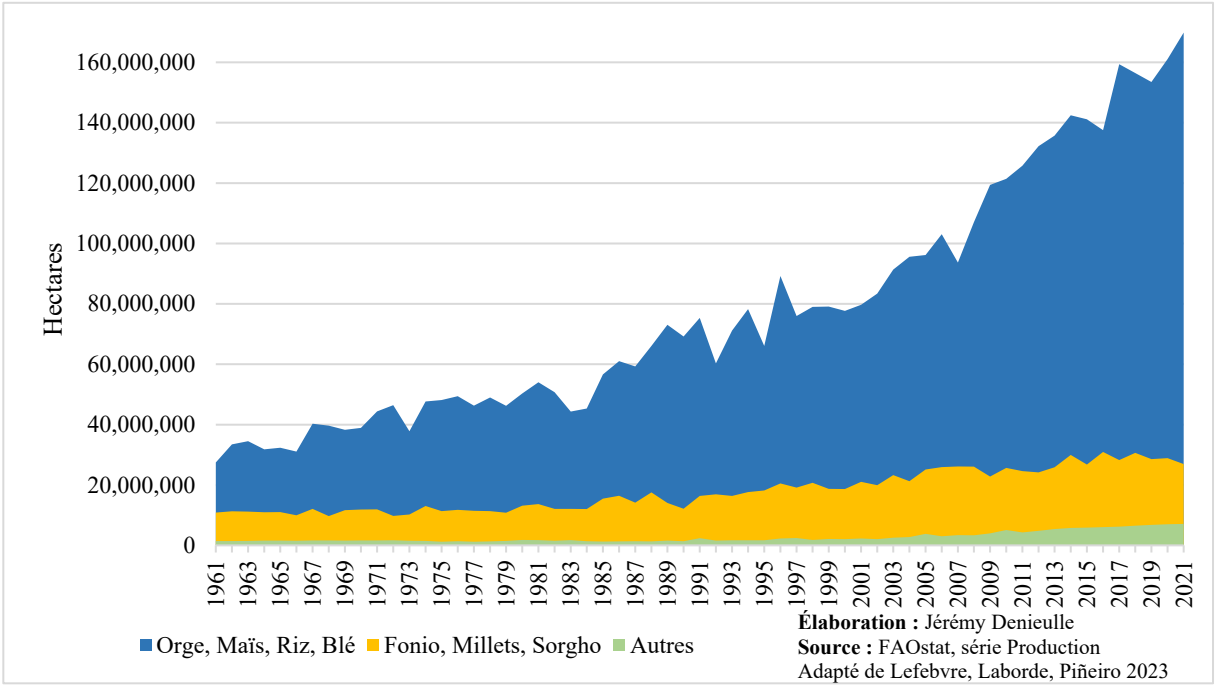

Les espèces négligées céréalières, tels que le fonio (céréale indigène d'Afrique de l'Ouest), le sorgho et les millets ont effectivement vu leur importance relative dans les surfaces de production céréalière en Afrique passer de 27,36 % en 1961 à seulement 14,69 % en 2021 (Figure 83, p. 250). Ces espèces végétales, pourtant d'une grande diversité (Tableau 22, p. 251), ont progressivement été remplacées au cours du XXème siècle par des cultures plus adaptées à

[1] Il a pu être montré que le mil par exemple tolérait mieux les précipitations irrégulières et les sols infertiles (Obilana 2003), qu'il prospérait sous des conditions sèche et même lors de sécheresses (Ashoka, Bandla, Sunitha 2020). Différentes autres cultures (quinoa, chia, riz sauvage, teff, graines d'amarante, etc.) ont montré une grande résilience face aux effets des changements climatiques tout en montrant une efficacité élevée d'utilisation de l'eau et de l'azote (Umesh et al. 2019).

l'agriculture commerciale, dans le contexte d'un secteur agroalimentaire qui se mondialisait et de pays qui spécialisaient leurs production (Robinson 2018). En 2022, 40 % de l'apport calorique mondial provient du blé, du riz et du maïs selon les données FAOstat. À lui seul, le blé représente en 2022 18 % de l'apport calorique mondial.

Tableau 22 Exemples d'aliments et de boissons produits en Afrique subsaharienne avec des céréales africaines

Produits	Catégories	Exemples de plats ou de boissons
Grains entiers	Grains cuits, grains poppés	Riz (riz africain, Nigeria, Sénégal) Durra perlé (sorgho, Soudan) *Kollo* (sorgho « poppé », Éthiopie)
Grains écrasés et farines	Crêpes ou pains fermentés, pains non levés, couscous, pâtes et raviolis, gruaux épais, gruaux légers et bouillis	*Injera* (teff, éleusine, Éthiopie) *Kisra* (sorgho, Soudan) *Kitta* (sorgho, Éthiopie) Couscous (mil, sorgho, Mali, Sénégal) *Maasa* (sorgho, Afrique de l'Ouest) *Fura* (mil, Afrique de l'Ouest) *Dambu* (mil, sorgho, Afrique de l'Ouest) *Tô* (mil, sorgho, Mali) *Ogi* (mil ou sorgho fermenté, Afrique de l'Ouest) *Uji* (éleusine, Kenya) *Atmit* (sorgho, Éthiopie) *Koko* (mil, Afrique de l'Ouest)
Boissons	Boissons non alcoolisées, boissons alcoolisées non fermentées, bières, alcools	*Kunum zaki* (mil, fonio blanc, Nigeria) *Togwa* (éleusine germée et farine de maïs, Afrique de l'Est) *Mangisi* (mil, éleusine, Ouganda) *Kunun-zaki* (mil, Niger, Nigeria, Tchad) *Burukuto* et *pito* (mil, mil et sorgho, Afrique de l'Ouest) *Amgba* et *bili bili* (sorgho, mil, Tchad, Cameroun) *T'ella* (tef, éleusine, Éthiopie) *Katikalla* (tef, Éthiopie)

Source : (Bonjean, Vermander 2021, p. 842)

Dans ce contexte, les appels à revaloriser ces cultures négligées fleurissent (Lefebvre, Laborde, Piñeiro 2023; Mabhaudhi 2024; Olodo 2023; Jacquemot 2024; Berthelot 2021, pp. 15-16; Payne 2023). La FAO a par exemple déclaré l'année 2023 comme étant l'année internationale des millets (Food and Agriculture Organization of the United Nations 2023).

Le Groupe de la Banque africaine de développement[1] (BAD), via sa stratégie *Feed Africa* (plan 2016-2025), s'est donnée pour mission de « transformer l'agriculture africaine en un secteur compétitif, durable, inclusif et orienté vers les affaires (une meilleure commercialisation des produits agricoles africaines, ndlr.), créant des richesses, générant des emplois et améliorant la qualité de vie » (African Development Bank Group 2019, p. 2). Les quatre objectifs principaux de cette stratégie, qui regroupe plusieurs projets de financement sur tout le continent, sont (1) la fin de l'extrême pauvreté, (2) l'élimination de la faim et de la malnutrition, (3) faire de l'Afrique un exportateur net de produits agricoles et (4) « se hisser au sommet des principales chaînes de valeur agricoles » (African Development Bank Group 2019, p. 2). Dans un document destiné à la communication au grand public et que nous venons de citer, la BAD annonce donner la priorité à certaines production agricoles dans l'objectif de respecter la diversité des zones agroécologiques du continent (African Development Bank Group 2019, p. 9). Selon ce document, le blé et l'horticulture sont les priorités de l'Afrique du Nord tandis que le Sahel se concentre sur le sorgho, le mil, le niébé et l'élevage. L'Afrique de l'Ouest donne la primauté à la production de riz (et au manioc dans les zones humides et subhumides).

Or, dans les faits, lors du sommet Dakar 2 intitulé « Nourrir l'Afrique » en janvier 2023[2], la BAD a annoncé la mise en œuvre de « pactes de fourniture de denrées alimentaires et de produits agricoles[3] » pour 40 pays sur les 5 prochaines années. L'analyse de ces pactes montrent une réalité différente et, « loin de valoriser l'agro-biodiversité qui est la richesse de l'Afrique, [ils] visent à promouvoir principalement le maïs, le blé, le riz, le soja et le palmier à huile. L'objectif est d'augmenter leurs rendements à travers l'industrialisation des chaînes de valeur » (*La stratégie de la BAD pour agro-industrialiser l'Afrique* 2023, p. 2). Deux exemples de pactes nationaux viennent accréditer cette analyse.

Pour le Nigeria[4], il est annoncé que le blé est une « commodité stratégique » pour achever la sécurité alimentaire du pays, « avec un rôle vital dans la fourniture de matières premières de base à l'industrie de la minoterie » (Banque africaine de développement 2023a, p. 4). Selon le document, le gouvernement nigérian prévoit d'augmenter la productivité du blé du nord du pays en améliorant les rendements et en augmentant le taux d'autosuffisance national en blé à 50 %[5]. Le document ne donne pas de date pour parvenir à cet objectif qui nous semble pour le moins très optimiste, sinon irréaliste pour un pays dont le climat n'est pas adapté à la production de blé. Le rapport estime, uniquement pour le blé, le coût total des opérations[6] à 2,75 milliards d'USD. Si le document ne précise pas le plan de financement précis, le président de la BAD

[1] L'*African Development Bank* (AfDB) a été créée en 1964 par l'Organisation de l'Unité Africaine, qui fut remplacée par l'Union africaine à partir de 2002. Voir le site officiel : https://www.afdb.org/fr

[2] Pour plus d'information sur ce sommet s'étant tenu du 25 au 27 janvier 2023, cf. : https://www.afdb.org/fr/sommet-dakar-2-nourrir-lafrique-souverainete-alimentaire-et-resilience

[3] Les pactes (*compacts*) sont disponibles en accès libre sur le site de la BAD. Cf.: https://www.afdb.org/en/dakar-2-summit-feed-africa-food-sovereignty-and-resilience/compacts

[4] Pour plus de détails sur la production de blé au Nigeria, se référer au chapitre 4 de la partie II, p. 225.

[5] Selon les données de l'USDA (PS&D Online), pour la campagne 2024/2025, le taux d'autosuffisance en blé du Nigeria est de 2,4 %.

[6] Calculé comme suit : coût de l'irrigation à 5 000 USD par hectare, multiplié par 500 000 hectares : 2,5 milliards d'USD. Il faut y rajouter 10 % pour « supporter les opérations », soit 250 millions d'USD supplémentaires (Banque africaine de développement 2023a, p. 21).

Akinwumi Adesina a déclaré lors d'une conférence organisée par l'Église anglicane du Nigeria à Abuja en 2024 que la Banque avait déjà fourni 134 millions d'USD au Nigeria pour la « production alimentaire d'urgence afin d'aider à réduire l'inflation des prix des denrées alimentaires, en augmentant considérablement la production locale de blé et de manioc » (*La politique d'importation de denrées alimentaires du Nigéria pourrait détruire l'agriculture du pays, prévient Akinwumi Adesina* 2024).

Dans un autre pacte pays, dédié au Sénégal, la BAD déplore que l'autosuffisance du pays pour sa consommation de céréale soit de seulement 57 % (Banque africaine de développement 2023b, p. 3). Le pacte annonce donc vouloir mettre l'accent sur les « filières prioritaires » pour le pays, à savoir les céréales et plus précisément le riz, le blé et le maïs ; alors même que le climat sénégalais n'est pas adapté à la culture de blé[1]. Le coût total du programme encadrant la filière sénégalaise du blé est de 21,5 milliards de FCFA, soit 35,6 millions d'USD (Banque africaine de développement 2023b, p. 19).

Figure 84 Une boulangerie dans les rues de Thiès, Sénégal, juin 2024

J. Denieulle, 2022

Conclusion du chapitre 1

L'analyse des dynamiques de production de blé en Afrique semble révéler un paradoxe stratégique majeur : si la volonté de renforcer la production nationale est fréquemment affichée par les décideurs africains, cette ambition se heurte à des contraintes structurelles profondes qui limitent les marges de manœuvre réelles des États et des filières. La production de blé reste non seulement faible à l'échelle continentale, mais aussi fortement concentrée dans un nombre réduit de pays, principalement en Afrique du Nord – une région déjà très fortement déficitaire. En Afrique subsaharienne, seuls quelques espaces limités accueillent aujourd'hui la culture du

[1] Selon Alain Bonjean (co-auteur du *World Wheat Book*), « faire pousser du blé tendre au Sénégal de façon efficiente et régulière est extrêmement difficile, même si l'on constate des progrès, prenant en compte les derniers résultats de sélection explorant la biodiversité de l'espèce, l'exploration de nouvelles dates de semis, et de méthodes d'irrigation » (Dequidt 2024).

blé comme les hautes terres éthiopiennes et, dans une moindre mesure, certaines zones d'Afrique australe.

Le cas éthiopien, que nous avons analysé plus en détail, illustre bien ces limites. Si le pays a su développer une filière blé relativement importante par rapport au reste de l'Afrique subsaharienne, en s'appuyant notamment sur des conditions agroenvironnementales favorables, il reste confronté à des contraintes majeures. Rendements faibles, pressions foncières, limites hydriques, croissance démographique et instabilités économiques et (géo)politiques entravent toute ambition d'autosuffisance totale, sans même évoquer la complexité d'un potentiel rôle d'exportateur régional. L'ambition de faire de l'Éthiopie un « grenier » à blé subsaharien reste donc largement théorique, même si les progrès relatifs de la production nationale ont permis de réduire, dans une certaine mesure, la dépendance du pays aux importations. Plus largement, la quête d'autosuffisance en blé sur le continent pose un dilemme politique et économique complexe. D'un côté, produire plus semble répondre à des impératifs économiques (réduction des coûts liés aux importations), politiques ((ré)affirmation d'une souveraineté alimentaire) et sociaux (réduire la vulnérabilité face aux marchés mondiaux). De l'autre les réalités agricoles africaines, notamment au sud du Sahara, rendent cet objectif difficilement atteignable et peut-être même contre-productif dans le cas où des ressources déjà limitées sont détournées au détriment d'autres cultures mieux adaptées ou plus stratégiques pour les sécurités alimentaires nationales. Le calcul, simpliste, du taux d'autosuffisance en blé de l'Afrique subsaharienne évacue également des questions centrales. Dans le cas où un grenier subsaharien parvenait à émerger, transporter ces grains d'un bout à l'autre du sous-continent vers les centres de consommation relève d'une gageure.

Ce chapitre montre donc que, si la production de blé reste une composante importante des stratégies visant à la réduction de la dépendance aux importations, elle ne peut *a priori* constituer une solution unique ou universelle. Les choix politiques doivent intégrer les contraintes structurelles propres aux contextes nationaux et considérer des alternatives complémentaires, telles que la diversification des régimes alimentaires, la sécurisation des circuits d'importation ou encore le réinvestissement dans des agricultures locales plus résilientes. Ces enjeux seront explorés à travers l'étude des cas de l'Algérie, de l'Égypte et du Nigeria dans les chapitres suivants.

2. La quête de l'autosuffisance en blé en Algérie : stratégies agricoles et vulnérabilités persistantes

Si la consommation de blé occupe depuis longtemps une place centrale dans le régime alimentaire algérien, la production nationale de cette céréale a, quant à elle, connu des trajectoires plus erratiques. L'Algérie, malgré le fait que la production de blé soit ancienne dans ce pays, n'est plus parvenue depuis les années 1960 à atteindre un niveau de production susceptible de couvrir une part significative de ses besoins. Cette situation a contribué à renforcer une dépendance structurelle aux importations de blé, devenue un facteur clé de vulnérabilité économique et géopolitique, tout en représentant un enjeu politique central dans le cadre du contrat social algérien.

Face à cette dépendance croissante les autorités algériennes ont multiplié, depuis l'indépendance du pays en 1962, les tentatives pour accroître la production nationale de blé. Ces efforts ont combiné des réformes agraires, des investissements publics plus ou moins constants et des politiques agricoles souvent marquées par des objectifs ambitieux mais confrontées à des contraintes structurelles persistantes : pression démographique, limites agroenvironnementales, faibles rendements globaux, dépendance aux précipitations, instabilités politiques et structure économique du pays. Plus récemment de nouveaux acteurs, notamment issus principalement du secteur privé ont pris une place croissante dans la transformation et la commercialisation, même si la filière reste largement organisée autour d'un seul et même acteur étatique, l'OAIC.

Ce chapitre se propose d'analyser les stratégies agricoles mises en œuvre en Algérie pour développer la production nationale de blé et réduire la dépendance céréalière du pays. Dans un premier temps (2.1, p. 255), nous reviendrons sur les politiques agricoles mises en œuvre depuis l'indépendance, en les replaçant dans le contexte des défis structurels qui freinent la production céréalière. Nous analyserons ensuite (2.2, p. 268) les acteurs impliqués, leurs stratégies et les enjeux politiques qui sous-tendent l'organisation de la filière algérienne du blé.

2.1. Politiques agricoles et défis structurels de la production de blé en Algérie

Nous avons établi, dans le chapitre dédié à l'Algérie en partie I (p. 92), que le pays a connu une détérioration importante de son niveau d'autosuffisance en blé depuis son indépendance (Figure 31, p. 108). Malgré une importante variabilité interannuelle de la production algérienne de blé, on constate que le taux moyen d'autosuffisance est passé de 72 % dans la décennie 1961-1971, à 47 % dans la décennie suivante avant d'atteindre 24 % entre 1981 et 1991. Depuis les années 1980, l'autosuffisance est globalement restée en dessous des 30 %. Durant toute la période la demande en blé n'a cessé d'augmenter, sous les effets conjoints de la pression démographique, de l'urbanisation, des évolutions des régimes alimentaires et des subventions qui ont *de facto* promu la consommation des produits issus de cette céréale (et tout d'abord le pain).

Il s'agira donc dans la première moitié de ce chapitre de dresser en premier lieu un historique de la production algérienne de blé, mise en regard avec les évolutions des politiques agricoles depuis l'indépendance (2.1.1, p. 256). Ce premier état des lieux mettra en évidence qu'au global l'agriculture algérienne a souffert de l'hyperdépendance du pays aux ressources pétrogazières. Cette situation n'est pas sans rappeler celle du Nigeria, où le secteur agricole est aujourd'hui sinistré après plusieurs décennies de focalisation de l'État sur le développement de l'industrie pétrolière. Par la suite nous nous concentrerons sur les défis rencontrés par la culture du blé en Algérie (2.1.2, p. 264). Les changements climatiques et le difficile accès aux ressources (terres, eau) complexifient l'équation d'une céréaliculture déjà fortement dépendante de la pluviométrie et de la météo à cause du sous-développement de l'irrigation et de la faible utilisation d'intrants.

2.1.1. Historique de la production algérienne de blé et évolutions politiques post-indépendance

Les origines et l'ancrage historique du blé pré-indépendance ont été discutés en partie I (2.1.1, p. 93) et nous ne reviendrons pas ici sur ces éléments. Nous nous concentrerons donc sur les évolutions post-indépendances de la production algérienne de blé, en prenant toutefois le départ à l'année 1961, au lieu de 1962, pour une question de praticité[1]. La Carte 13, p. 257 présente le nord de l'Algérie, où se concentre très largement aujourd'hui la production de blé, ainsi que le déploiement géographique de l'industrie pétro-gazière du pays. Celle-ci repose principalement, pour l'exportation, sur l'existence de trois gazoducs (le Medgaz, le Transmed et le Maghreb-Europe, mis en sommeil depuis octobre 2021) et de quatre raffineries (Skikda, Alger, Arzew et Hassi Messaoud).

La géographie algérienne peut être divisée en quatre zones distinctes (Ducroquet, Charvet 2024, p. 86). La culture du blé, et des céréales généralement, se situe majoritairement dans la zone tellienne et les Hautes Plaines. Du nord au sud, on distingue donc :

- **La zone tellienne[2]**, large de 100 à 200 km. Cette zone côtière comprend à la fois des massifs montagneux, comme celui de la Kabylie, et des plaines comme celle de Mitidja. Les pluies hivernales y sont relativement abondantes, ce qui est théoriquement bénéfique pour la céréaliculture.
- **La zone des Hautes Plaines**, plus au sud, se situe entre 800 et 1 000 m d'altitude. C'est un espace semi-aride plutôt dédié à l'agropastoralisme, les précipitations y étant plus faibles et plus irrégulières qu'au nord. Cette zone est particulièrement sujette à l'érosion

[1] La base de données la plus utilisée dans ce travail, FAOstat, démarrant pour rappel la plupart de ses collections statistiques à l'année 1961.
[2] *Tell* signifiant, en arabe classique, une élévation de terrain ou une montagne.

des sols, du fait de la forte concentration des rares précipitations sur de courtes durées et de l'impossibilité de leur écoulement vers la mer.

- **Les chaînons de l'Atlas saharien**, qui culminent à plus de 2 300 m, reçoivent eux aussi très peu de précipitations.
- Plus au sud, enfin, **le Sahara algérien** couvre plus de 80 % du territoire avec des reliefs variés : plateaux pierreux (*regs*), cuvettes avec dunes (*ergs*), massifs montagneux (*Hoggar*).

Carte 13 Production, importation de blé et rente pétro-gazière en Algérie

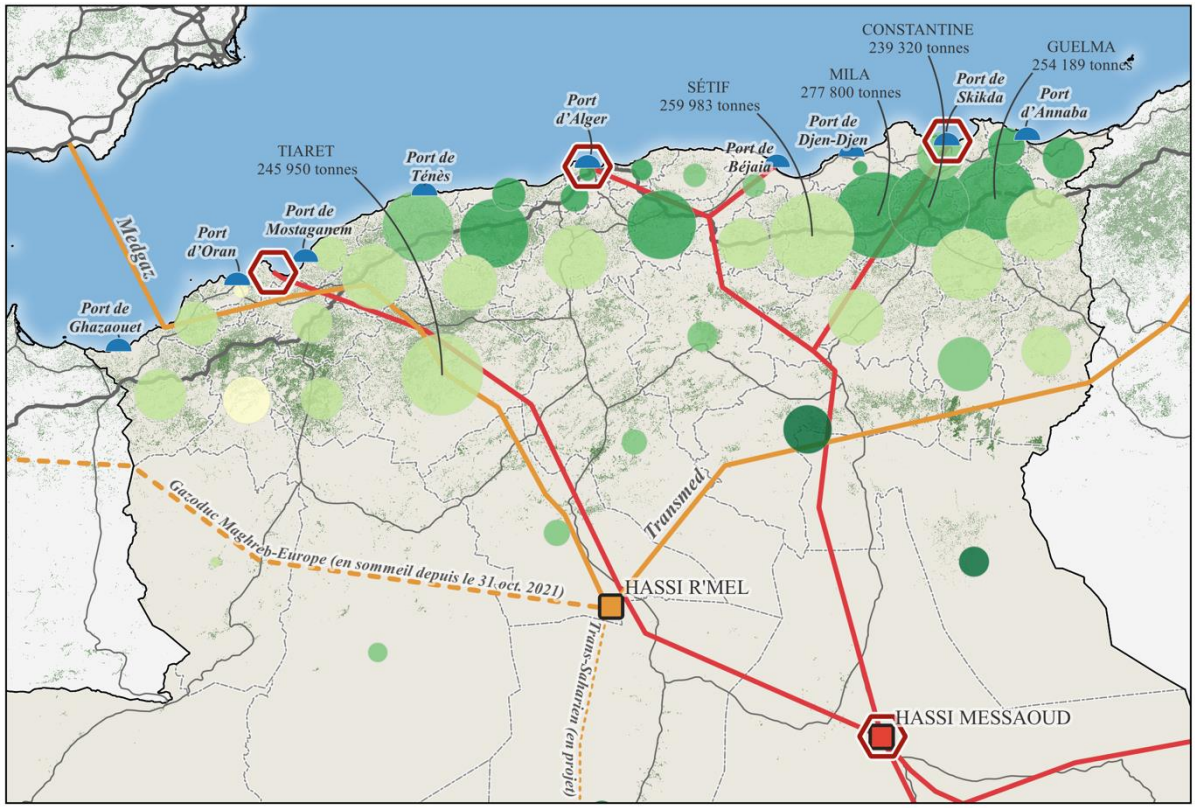

Production de blé en 2021
Blé tendre et blé dur confondus

En tonnes par wilaya
277 800
100 000
10 000
Occupation au sol des céréales d'hiver

En tonnes de blé à l'hectare
de 0,70 à 1,00
de 1,00 à 2,00
de 2,00 à 2,50
de 2,50 à 3,50
de 3,50 à 4,17

Secteur de l'exportation de pétrole et de gaz

Principaux gisements
Gisement de gaz
Gisement de pétrole

Reseaux de transports énergétiques
Gazoduc (en activité)
Gazoduc (en sommeil)
Gazoduc (en projet)
Oléoduc (en activité)

Transformation
Raffinerie

Organisation logistique des importations
Principaux ports algériens important des céréales

Routes principales
Autoroutes
Routes principales
Routes secondaires

Limite des wilayas (provinces)

50 km

Réalisation : Sébastien Piantoni - Conception : Jérémy Denieulle - 2024
Sources : Statistiques agricoles du Ministère de l'Agriculture et du Développement de l'Algérie (2019, rendements et production de blé) ; ESA World Cover 2020 ; Observatoire de la sécurité des flux et des matières énergétiques, 2021, rapport n°08 ; Ammar 2014, p. 47 ; Natural Earth Data

À elles deux, les zones du Tell et des Hautes Plaines concentrent près de 90 % de la population algérienne. La bande littorale (d'une largeur de 50 à 100 km) de la zone tellienne, en particulier, « concentre plus de 36 % de la population algérienne. Cette zone contient les terres agricoles les plus fertiles, les infrastructures de transport, de communication, ainsi que toutes les commodités nécessaires à l'activité industrielle » (*V° Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2008 (résultats issus de l'exploitation exhaustive)* 2011, p. 9).

Les grandes statistiques de la culture du blé incluant la surface cultivée, les rendements et la production sont présentées en Figure 85, p. 258. On observe une forte variabilité interannuelle de la production, comme c'est le cas chez le voisin marocain (Figure 20, p. 82), du fait de la très forte dépendance de l'agriculture algérienne à la pluviométrie (cf. 2.1.2, p. 264). La surface cultivée en blé n'évolue que très peu durant la période, passant d'une moyenne de 2,01 Mha entre 1961 et 1971 à 1,84 Mha entre 2012 et 2022. Ceci s'explique par le manque de terres cultivables dont souffre l'Algérie, alors que l'écrasante majorité de la production céréalière est aujourd'hui concentrée dans le nord (Carte 13, p. 257 ; Tableau 23, p. 265). Pour leur part, les rendements ont connu une certaine progression au cours de la période en passant d'une moyenne de 0,62 t/ha entre 1961 et 1971 à 1,62 t/ha entre 2012 et 2022. Ils restent toutefois très insuffisants, ce qui peut également s'expliquer en partie par la faiblesse du réseau d'irrigation.

Figure 85 Algérie : surface récoltée en blé, production et rendements (1961-2022)

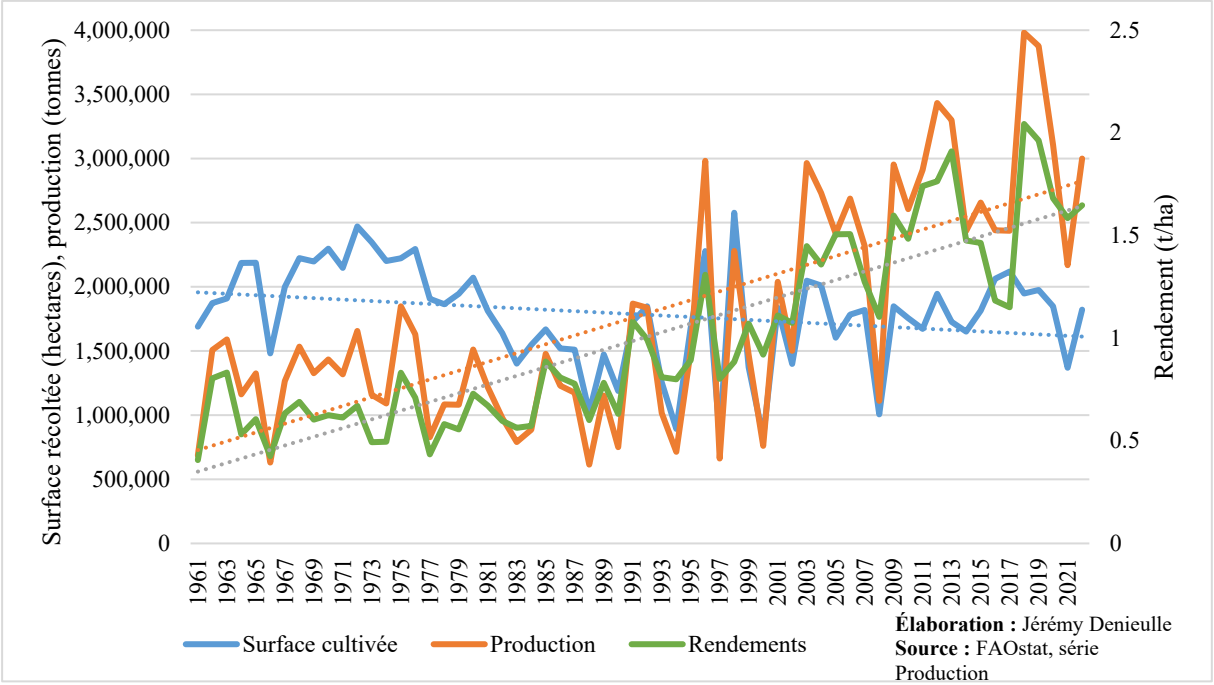

Comme nous l'avons expliqué dans le premier chapitre dédié à l'Algérie il convient pour ce pays de séparer, autant que faire se peut, le blé tendre du blé dur. La production algérienne de blé tendre est bien moins importante que celle du blé dur (Figure 86, p. 259), ce dernier ayant été cultivé en Algérie bien avant la colonisation française.

Figure 86 Production de blé dur et de blé tendre en Algérie (1962-2020)

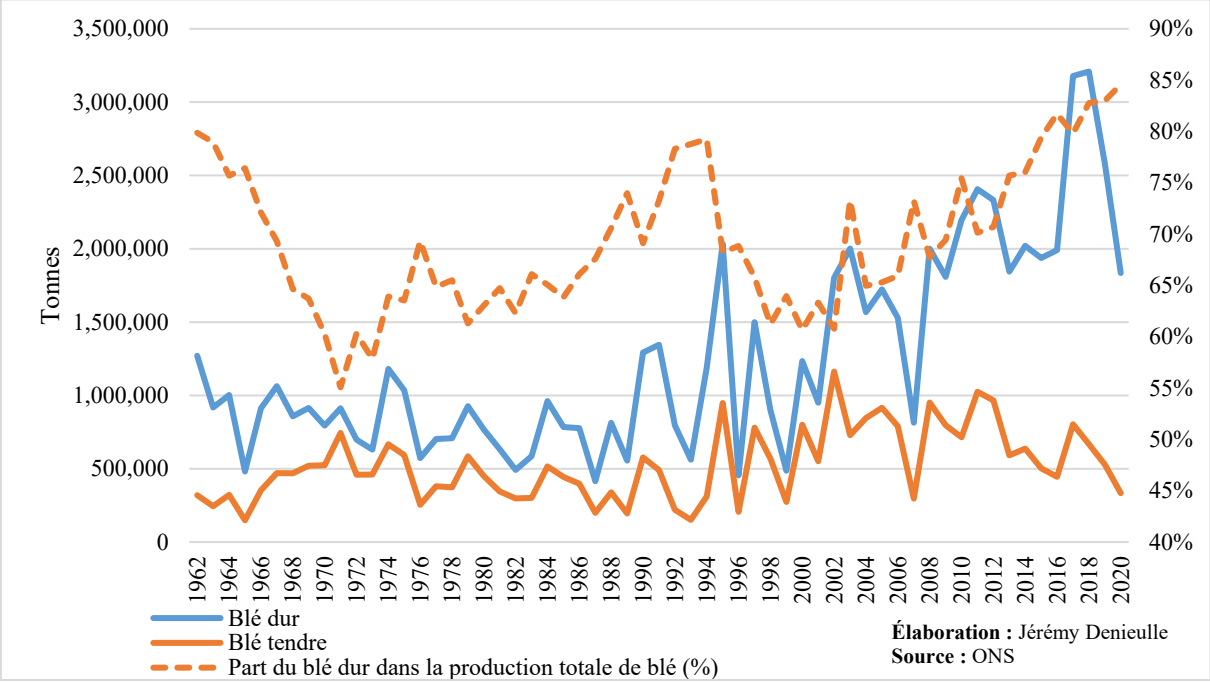

Afin de décrire l'évolution des politiques agricoles et céréalières algériennes depuis l'indépendance, nous opèrerons ici un découpage temporel composé de trois grandes phases (Ducroquet, Charvet 2024, p. 88). Dans un premier temps, nous verrons que les politiques agricoles post-indépendance relèvent d'une expérience mitigée de l'autogestion, qui évoluera vers un système socialiste dans les années 1970 avec la deuxième réforme agraire (2.1.1.1, p. 259). Nous constaterons ensuite que l'État algérien s'est engagé dans les années 1980, et plus encore dans les années 1990, dans une volonté de libéraliser le secteur agricole dans le contexte de la mise en place des programmes d'ajustements structurels (2.1.1.2, p. 260). Enfin, nous nous demanderons si la volonté montrée dans les discours politiques depuis le début des années 2000 visant à faire de l'agriculture un moteur de la croissance s'est effectivement suivie de politiques ambitieuses en ce sens (2.1.1.3, p. 261).

2.1.1.1. Les années 1960 et 1970 : d'une agriculture autogérée vers une agriculture étatisée

La fin de la période coloniale marque la conclusion d'un système agraire jusqu'alors dual. Au secteur colonial et de la grande propriété algérienne s'opposait alors des petits propriétaires souffrant de moyens et des paysans sans terre se contentant d'un métayage précaire (Blanc 2020b, p. 308). Au lendemain de l'indépendance, dès l'été 1962, l'autogestion s'impose en Algérie sous l'impulsion du mouvement syndical ouvrier et sans qu'aucun programme officiel politique ne l'inscrive dans ses objectifs ou stratégies (Bessaoud 2016, p. 122), alors que les travailleurs agricoles occupent les terres laissées vacantes.

La gestion de la terre est alors déléguée aux travailleurs, tandis que la propriété de la terre reste étatique sur le modèle de l'autogestion soviétique. L'appropriation des terres par l'État concerne alors 22 000 exploitations qui seront regroupées en 2 400 unités de production, les

« domaines autogérés agricoles » (Blanc 2020b, p. 310; Saidoun, Hammou, Chehat 2022, p. 482).

> « Ce mode de gestion caractérisé par la domination de l'État sur les exploitations autogérées, l'hypercentralisation de la décision et les lourdeurs bureaucratiques a fortement handicapé les exploitations agricoles. Cette gestion, administrée de l'agriculture, n'a pas atteint ses objectifs ; la politique de l'autogestion s'avère défaillante ; le secteur agricole post-indépendance est confronté à de multiples problèmes de gestion, d'approvisionnement, de commercialisation et de financement »
>
> (Saidoun, Hammou, Chehat 2022, p. 482)

Le 19 juin 1965, un coup d'État porte le colonel Houari Boumediene (1965-1978) à la tête du pays en remplacement d'Ahmed Ben Bella, premier président de la République algérienne (1963-1965). Ce putsch militaire a pour conséquence directe de renforcer la tonalité révolutionnaire du pouvoir (Blanc 2020b, p. 310) : le nouveau président récompense, par l'octroi de terres, les *Moudjahidines* qui avaient participé à la guerre d'indépendance. Il se lance ensuite à partir de 1968 dans une nationalisation du secteur des hydrocarbures (Viratelle 1968), qui annonce la révolution agraire de 1971-1975. Celle-ci s'attaque frontalement à l'entièreté de la grande propriété foncière algérienne, qui avait été relativement épargnée après l'indépendance (Bessaoud 2016, p. 122). En priorité, ce sont 1,1 Mha de terres arables qui sont transférées à des paysans sans terre qui en obtiennent l'usufruit, puisqu'elles continuent d'appartenir à l'État, et s'organisent en coopératives.

La révolution agraire, impulsée par l'État de manière centralisée et dans une visée socialisante, échoue dans son objectif d'adhésion de la petite paysannerie. Les exploitations étatiques, comprendre les coopératives, sont financièrement priorisées par l'État. Les objectifs ne sont finalement pas atteints et la période se caractérisé par une faible production et une faible productivité. Selon Saidoun, Hammou et Chehat (2022), la révolution agraire « augmente le pouvoir de contrôle [de l'État] […]. Par ailleurs, cette politique révèle la crise que couvait le secteur productif étatique et amorçait le début de la fin de la planification » (p. 483-484).

2.1.1.2. Les années 1980 et 1990 : libéralisation et programmes d'ajustements structurels

Nous avons déjà eu l'occasion, plutôt dans ce travail, d'analyser en partie les ressorts des politiques de libéralisation sur la filière algérienne du blé, et en particulier pour l'outil industriel (2.2.1.1, p. 108). Nous nous concentrerons ici sur les effets de ces politiques sur la terre et le secteur agricole.

Dans le secteur agricole donc, les années 1980 sont synonymes de libéralisation de la gestion des exploitations et de la commercialisation des produits agricoles. En 1983, l'État libère l'accession à la propriété foncière et restaure la liberté des transactions sur les terres agricoles privées. Cette stratégie, qui concerne principalement les terres mises en valeur dans le désert saharien et des zones steppiques, est alors dictée par un contexte de montée en puissance des besoins alimentaires (Blanc 2020b, p. 311). Le contre-choc pétrolier de 1986, qui met l'État algérien dans une situation préoccupante alors que ses revenus liés aux hydrocarbures

s'effondrent (Grimaud, Leca 1986), a pour effet l'accélération de la libéralisation. En décembre 1987, une loi accorde un droit de jouissance perpétuelle aux attributaires des terres agricoles relevant du domaine privé de l'État, c'est-à-dire les anciennes terres du domaine colonial et celles des grands propriétaires (Blanc 2020b, p. 311).

> « Par conséquent, l'État voit son rôle limité à celui de régulateur intervenant dans l'orientation générale des activités, la détermination des grands axes de planification, l'incitation au développement et à la déconcentration des structures d'appui et de soutien à la production agricole, sans toutefois concéder aux bénéficiaires, le droit effectif sur la propriété foncière. »
>
> (Saidoun, Hammou, Chehat 2022, p. 485)

Les politiques algériennes des années 1990 sont à replacer dans un contexte complexe. Le pays continue de subir les effets du contre-choc pétrolier de 1986 et s'enfonce dans l'endettement. En 1990, il est décidé de restituer une partie des terres reprises aux grands propriétaires lors de la révolution agraire de 1971, une décision particulièrement délétère pour les paysans mais qui ne trouve que peu d'écho dans une société fortement urbanisée et rentière (Blanc 2020b, p. 312). En 1991 les islamistes du FIS (Front islamique du salut) remportent la victoire au premier tour des élections législatives, ce qui pousse le pouvoir à interrompre le processus électoral et marque ainsi le début de la décennie noire (1992-2002).

A partir de 1994, l'Algérie met en place un plan d'ajustement structurel imposé par le FMI afin d'équilibrer le budget de l'État et de rembourser la dette extérieure qui, depuis une dizaine d'années, s'était approfondie. Pour le secteur agricole en particulier, la période se caractérise par la mise en place du programme d'ajustement structurel agricole (PASA) entre 1989 et 2000, qui vise à une plus grande libéralisation et à la suppression de la quasi-totalité des aides indirectes aux agriculteurs (intrants, équipements, crédit agricole) (Bekkis, Benmehaia, Ahcène 2022). Cette diminution drastique des soutiens financiers à l'agriculture la plonge encore davantage dans la crise. Il faut attendre la fin des années 1990 et la remontée des cours du pétrole (1998) pour que la situation ne finisse par se stabiliser (Saidoun, Hammou, Chehat 2022, p. 486).

2.1.1.3. Depuis les années 2000 : l'agriculture comme moteur de la croissance ?

La fin des années 1990 ouvre de nouvelles perspectives pour l'Algérie, avec la fin de la décennie noire, la remontée des cours des hydrocarbures (Figure 35, p. 120). Élu en avril 1999, le président Abdelaziz Bouteflika profite alors d'une conjoncture favorable et, dès l'année 2000, décide de faire de l'agriculture le moteur du développement (Ducroquet, Charvet 2024, p. 88). Le retour de la sécurité après la fin de la décennie noire amorcée en 1999 et achevée en 2002 permet, pour l'agriculture, le retour de l'investissement public alors que le secteur avait terminé le XX^{ème} siècle « au bord de l'asphyxie » (*Un secteur qui revient de loin* 2008). C'est surtout la montée des prix des hydrocarbures qui permet à l'État d'investir de nouveau fortement (Bessaoud 2022, p. 55). Les objectifs mis en avant par ces nouvelles politiques des années 2000 sont l'amélioration de la sécurité alimentaire nationale, le développement des filières stratégiques (céréales, pomme de terre, lait), la mise en valeur des terres, la redynamisation des

territoires ruraux. Surtout, de nouveaux paradigmes sont adoptés par les pouvoirs publics, qui s'éloignent des stratégies de planification des décennies précédentes.

> « Pour atteindre ces objectifs, les pouvoirs publics adoptent de nouveaux paradigmes dans la conception et la mise en place de ces politiques[1] se traduisant, dans le secteur agricole notamment, par l'ouverture à d'autres secteurs et la sollicitation des acteurs locaux à participer aux problématiques de développement de l'agriculture et des territoires ruraux. […] Ces nouveaux paradigmes de l'action publique se substituent, au moins partiellement, à celle d'action publique marquée sur la planification, les orientations socialisantes, et le *command and control*. »
>
> (Saidoun, Hammou, Chehat 2022, p. 486)

En 2000 est donc mis en place le PNDA, devenu PNDAR[2] en 2002. Le plan a bénéficié d'une large enveloppe grâce à la mise en place du Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA) de plus de 40 milliards de dinars, soit plus de la moitié du budget du ministère de l'Agriculture et du développement rural (Saidoun, Hammou, Chehat 2022, p. 487). Le PNDAR consacre une nouvelle orientation de la politique agricole du pays : l'État cherche à se désengager de la production agricole afin d'adopter un rôle d'appui et de régulateur, dans une approche décentralisée et participative (Hadibi, Chekired-Bouras, Mouhouche 2009, p. 2). Pour cela, le PNDAR vise à la mobilisation et à l'organisation des producteurs par le biais de chambres d'agricultures dans chaque wilaya et de caisses mutualistes. Si les impacts du PNDAR sur le secteur agricole sont certes multiples[3], le bilan reste mitigé à la vue des objectifs escomptés (Saidoun, Hammou, Chehat 2022, p. 488). En 2008 est adoptée la PRAR[4], qui prend la suite du PNDAR. Ces deux programmes des années 2000 constituent le socle sur lequel se bâtissent toutes les politiques agricoles suivantes. Les budgets affectés à l'investissement agricole passent de 450 millions USD par an dans les années 2000 à plus de 2,5 milliards USD par an dans les années 2010-2014, dans un moment de croissance de la rente pétrolière du fait d'un prix élevé du baril (Bessaoud 2022, p. 55).

Lors du plan quinquennal 2015-2019 la nouvelle politique agricole algérienne est présentée et nommée « Plan FILAHA 2019 ». Cette politique reconduit les principales orientations de la PRAR, malgré un contexte marqué par une baisse de la rente pétrolière depuis 2014 (Bessaoud 2022, p. 56) :

---

[1] Dans cet extrait, l'auteur évoque un ensemble de politiques portant différentes dénominations (PNDA, PNDAR, PRAR) et que nous définirons par la suite.

[2] Pour Plan national de développement agricole et rural. Le constat est effectivement fait que les ménages des petites agglomérations et les milieux ruraux avaient été exclus des soutiens, l'objectif devenant donc l'amélioration des conditions de vie pour les populations rurales.

[3] Selon le ministère de l'Agriculture et du développement rural (2006), le PNDAR a permis la création de 176 505 équivalents emplois permanents en moyenne par an, une extension des superficies irriguées de 58 %, le doublement du potentiel arboricole et viticole, l'extension de la surface agricole utile par la mise en valeur de plus de 250 000 ha, la création et/ou la redynamisation d'entreprises de service en amont et en aval de la production agricole.

[4] Politique de renouveau agricole et rural. Cette politique a donné naissance à un programme d'amélioration de la productivité de la céréaliculture via l'utilisation de l'irrigation d'appoint (Bekkis, Benmehaia, Ahcène 2022, p. 4).

a) Le maintien des efforts de renforcement et d'élargissement de la base productive ;

b) La poursuite de l'intensification des production agricoles et agro-alimentaires ;

c) Le renforcement des mécanismes de protection de la production nationale ;

d) L'intensification des actions de préservation et de valorisation des ressources naturelles ;

e) La poursuite du renforcement des capacités humaine et de l'appui technique.

Le principal objectif du plan Filaha était la création de fermes en céréaliculture basées sur un système intensif, sur de grandes surfaces. L'augmentation des surfaces irriguées est au cœur de la stratégie avec la volonté affichée par l'État d'atteindre 2 Mha[1]. Pour la période quinquennale 2020-2024, le programme d'action du Gouvernement (PAG) vise « le développement d'un nouveau modèle agricole et rural, porté par l'investissement privé et l'émergence d'une nouvelle génération de producteurs, ainsi que l'amélioration de la compétitivité des produits agroalimentaires et forestiers et l'intégration des chaînes de valeur à l'international » (Bessaoud 2022, p. 57). Les mesures prises par le PAG, principalement dans le cadre du développement de l'irrigation dans le Sahara puisqu'il s'agit là de l'épine dorsale de la stratégie d'intensification céréalière de l'État, seront discutées dans la suite de ce chapitre (2.2.1, p. 269).

Une tentative d'analyse des impacts des politiques agricoles sur la production algérienne de blé entre 1989 et 2019 révèle une amélioration « significative » des rendements[2], malgré une hausse continue des importations en quantité comme en valeur (Figure 33, p. 114) (Bekkis, Benmehaia, Ahcène 2022, p. 16). Au global, cependant, l'étude note que les politiques publiques décrites ci-dessus ne semblent pas avoir eu d'impact positif significatif sur la production locale de blé qui semble être dans une relative stagnation, surtout lorsque comparée à l'évolution de la consommation (Figure 31, p. 108). L'amélioration des rendements en blé depuis le début des années 2000 est également relevée par A. Ferhat (agroéconomiste) et F. Chehat (agronome) dans une étude de 2020, tout en précisant que ces progrès restent « insuffisant[s] par rapport aux besoins de la population qui s'accroissent » plus rapidement (Ferhat, Chehat 2020, p. 258). Malgré un mouvement de libéralisation et de décentralisation de l'application de la politique agricole du pays dans les années 1990 et plus encore les années 2000, la place centrale de l'État pourrait être une des explications de ces déconvenues ; en plus de politiques « inadéquates et inconsistantes » depuis l'indépendance (Khelifa 2024, p. 18).

Le très fort développement de l'outil agro-industriel que nous avons présenté plus tôt (2.2.1, p. 106) illustre la volonté des gouvernants à développer une complémentarité entre l'agriculture et l'industrie, dans un modèle où l'industrialisation jouerait le rôle d'un instrument d'introversion et d'intégration de l'économie. Il en résulte, à posteriori, un double échec. D'une part l'agro-industrie n'a pas été intégrée à l'agriculture locale en se tournant davantage vers des

[1] En 2014, il est estimé que 1,36 Mha de terres algériennes sont équipées de systèmes d'irrigation, selon la FAO. En 2019, ce chiffre était passé à 1,38 Mha.

[2] Les auteurs notent que sous la période de la PRAR (2009-2015) puis sous le plan Filaha (2016-2019), les rendements en blé dur ont affiché une moyenne de 1,93 t/ha et de 1,55 t/ha pour le blé tendre, contre une moyenne globale de 0,9 t/ha sur les périodes précédentes (Bekkis, Benmehaia, Ahcène 2022, p. 16) (Figure 85, p. 5).

matières premières importées et, d'autre part, l'outil industriel est aussi devenu dépendant de la technologie importée pour son bon fonctionnement. Ensuite, la priorité donnée par l'État à l'industrialisation a conduit à une certaine négligence du secteur agricole (Ferhat, Chehat 2020).

> « Nul doute que la complémentarité souhaitée entre l'industrie et l'agriculture n'a pas été convenablement réalisée. En effet, l'industrie n'a pas fourni à l'agriculture les moyens de production nécessaires à sa modernisation. A son tour, l'agriculture n'a pas fourni les matières premières nécessaires à certaines branches de l'industrie. D'une façon générale, bien que des efforts aient été faits, les résultats du Renouveau Agricole et Rural (son programme d'intensification) apparaissent inférieurs aux espoirs mis dans l'intensification de l'agriculture algérienne. Au niveau de l'importation de céréales (toutes céréales confondues), les effets de la politique de renouveau ne semblent pas être massifs tant sur les quantités importées que sur les valeurs. Il reste clair que les producteurs nationaux de blés ont des efforts importants à faire pour améliorer davantage leur productivité. »
>
> (Ferhat, Chehat 2020, p. 261)

2.1.2. Défis de la production locale : changements climatiques et dépendance aux précipitations

Les contraintes à la production de blé en Algérie sont globalement similaires à celles observées dans le reste de l'Afrique du Nord, à l'exception notable de l'Égypte dont le Nil et ses canaux assurent l'irrigation des cultures. À ce titre nous renvoyons donc ici aux quelques éléments donnés précédemment et ayant trait à l'ensemble de la région (1.1.2.2, p. 52). Lorsque comparés à ceux des pays du Maghreb, les rendements moyens en blé de l'Algérie accusent un retard et une progression moindre depuis 1961 (Figure 87, p. 264). Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer, notamment le faible emploi des biens de productivité (engrais, équipements), le faible accès des agriculteurs algériens au crédit, la prédominance de micro-exploitations souvent pauvres, l'utilisation non efficiente des ressources en eau dans les rares cas où l'irrigation est présente (Bouzid, Bedrani 2018, pp. 6-7).

Figure 87 Rendements en blé des pays du Maghreb (1961-2022)

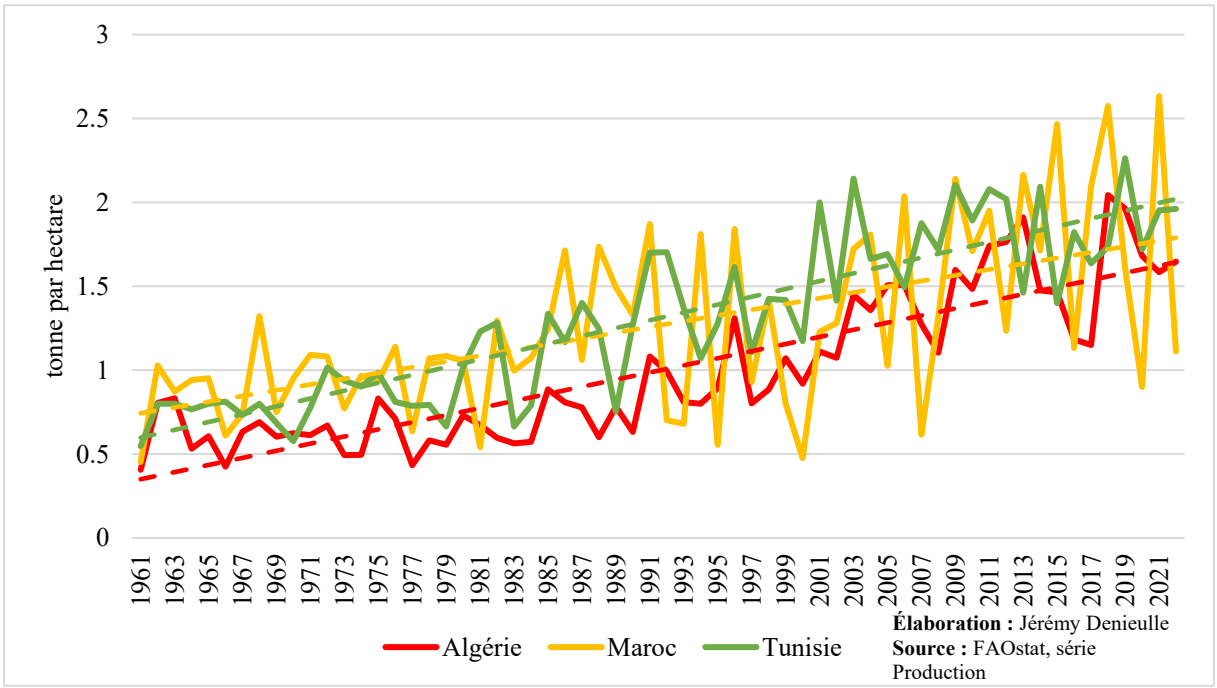

Ce sont d'abord la disponibilité des ressources naturelles (foncier, eau) et le climat (et les changements climatiques) qui posent de sérieux freins au développement agricole algérien. Selon la FAO, le pays est recouvert à 89,79 % de terres stériles, c'est-à-dire de désert. En 2022 la surface agricole utile (SAU) algérienne est estimée à 8,50 Mha, c'est-à-dire 0,19 ha/habitant. C'est le plus faible ratio du Maghreb, alors même que l'Algérie est déjà le pays de la région souffrant le plus du stress hydrique (Tableau 23, p. 265).

Tableau 23 Indicateurs de l'état des ressources naturelles (foncier, eau) au Maghreb en 2022

	Surface agricole utile (1000 ha)	SAU/habitant (ha)	Stress hydrique[1] (%)	Eau renouvelable/habitant (m3)
Algérie	8 503,621	0,19	137,9	264
Maroc	9 291	0,25	50,8	782
Tunisie	4 950,5	0,40	98,1	376

Élaboration : Jérémy Denieulle ; **Source** : FAOstat série Utilisation des terres (SAU) ; FAO Statistical pocketbook 2024

Les conditions agro-climatiques difficiles contraignent de plus les agriculteurs à utiliser un système de culture de nature extensive (Bessaoud 2022, p. 40). Ainsi près de 70 % des exploitations concentreraient le quart de la SAU tout en disposant d'une superficie inférieure à 10 ha ; les exploitations intermédiaires (10 à 50 ha), elles, ne représenteraient que 22,6 % du total des exploitations tout en contrôlant 51,8 % de la SAU[2]. En outre le climat algérien et l'irrégularité des précipitations, particulièrement dans les zones semi-arides, poussent les agriculteurs à laisser une part substantielle des terres en jachères. A ce handicap climatique s'ajoute des raisons socioéconomiques : alors que l'agriculteur redoute la sécheresse et donc la baisse des revenus de la céréaliculture, la jachère pâturée lui permet de profiter d'une source de nourriture gratuite pour de l'élevage ovin[3] (Mazouz 2018). Dans le contexte de l'exode rural et des indivisions du foncier, certaines terres en jachères le sont également par faute d'exploitant. Alors que plus de la moitié de la SAU algérienne est destinée à la céréaliculture, la jachère occupe plus du tiers de la SAU (37,8 % en 2022). Ce taux, le plus élevé du Maghreb, représente autant de terres qui ne sont pas cultivées dans un contexte de pressions déjà fortes sur la ressource foncière (Figure 88, p. 266). A ce titre, le sujet de la résorption des terres en jachères

[1] Le stress hydrique étant défini par la FAO comme étant le « rapport entre le total de l'eau douce prélevée par tous les grands secteurs de l'économie et le total des ressources renouvelables en eau douce, après prise en compte des besoins en eau de l'environnement » (*World Food and Agriculture – Statistical Pocketbook 2024* 2024, p. 135).
[2] Il faut prendre ces données citées par O. Bessaoud (2022, p. 40) sur la structure de l'agriculture algérienne avec beaucoup de prudence, au même titre que le reste des données algériennes en général. Celles-ci, en particulier, sont anciennes puisqu'elles datent du dernier recensement agricole algérien, effectué en 2001.
[3] « Il est plus facile et plus sûr de louer en pâture des terres aux éleveurs d'ovins. La faiblesse des incitations, l'incertitude des rendements, l'horizon économique à court terme et les interventions parfois pointilleuses de l'État jouent en faveur des activités pastorales et donc des jachères. » (Omari, Moisseron, Alpha 2012, p. 127).

fait régulièrement l'objet de débats dans le pays (*La résorption de la jachère, un pas vers l'autosuffisance alimentaire pérenne* 2016), alors que la cultivation de ces terres pourrait prétendument permettre au pays de doubler sa production agricole (*Enquête. Agriculture en Algérie : pourquoi les dernières promesses et mesures de Tebboune ne permettront pas encore de garantir la sécurité alimentaire de notre pays* 2020). Les choses sont en réalité plus complexes que cela, puisque la SAU algérienne est composée de « beaucoup de sols de faible qualité et de surface en pente » (Omari, Moisseron, Alpha 2012, p. 138).

Figure 88 Part des terres arables laissées en jachère au Maghreb (2001-2022)

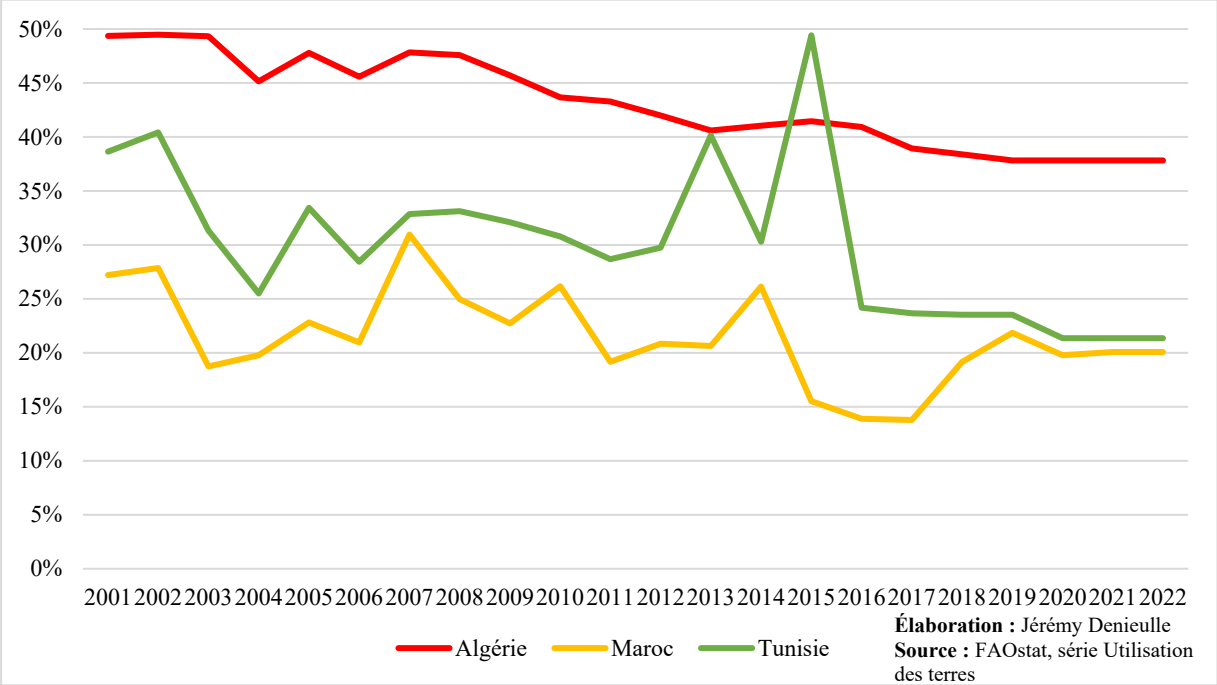

À ces sols en quantité limitée, parfois de faible qualité et soumis à des aléas climatiques de plus en plus importants s'ajoute un phénomène de désertification qui s'est « drastiquement » amplifié sous les effets des activités anthropiques depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle (Belala 2018, p. 197). Ainsi, dans l'Algérie du Nord, il a été estimé qu'entre 2000 et 2005 59,2 % des sols étaient dans un état dégradé ou très dégradé ; un chiffre montant à 74,9 % dans la région steppique (Benslimane et al. 2008, p. 8). Le problème a toutefois été identifié de longue date par les gouvernants algériens. Le président Houari Boumedienne avait ainsi inauguré le mégaprojet du Barrage vert, long de 1 500 km, dès juin 1970 avec l'appui de l'armée. Abandonné après quelques années face à l'ampleur de la tâche, le projet n'est formellement réactivé qu'en 2023 par le président Abdelmadjid Tebboune (Tansaout 2023).

Dans le contexte d'une agriculture aussi dépendante de la pluviométrie en raison d'un réseau d'irrigation très peu développé (2.2.1, p. 269), les changements climatiques impactent la production alimentaire algérienne de manière diverse. Outre le phénomène de désertification que nous venons de citer, les études montrent que, pour l'Algérie en particulier, le climat devient plus aride sous les effets d'une pluviométrie moindre et de températures plus élevées (Kheira, Amina, Abdelkader 2024, p. 191). Rappelons ici que les campagnes 2014-2016 et

2020-2021 ont été très sévèrement impactées par des sécheresses qui ont causé d'importantes chutes de production (Figure 86, p. 259). Les études manquent toutefois pour établir avec précision les impacts des changements climatiques sur la céréaliculture algérienne, même s'il a pu être estimé que 85 % du système agricole algérien était considéré comme vulnérable aux changements climatiques (Lazereg et al. 2024, p. 181). Concernant le blé dur une équipe de chercheurs a déterminé que, pour les régions d'Alger et de Bordj Bou Arreridj[1], les changements climatiques allaient causer une diminution des rendements ou, au mieux, une stagnation de ceux-ci à condition que les agriculteurs puissent s'adapter efficacement (Chourghal et al. 2016). Alors que l'Algérie vise une intensification des modes d'exploitation de ses ressources naturelles (sols, eaux souterraines en tête) dans un objectif d'améliorer sa sécurité alimentaire (Kheira, Amina, Abdelkader 2024, p. 191), un Plan National Climat a été mis en place en 2018 censé encadrer la gouvernance de la lutte contre les changements climatiques (*Plan National Climat* 2019). A sa suite, un Plan National d'Adaptation (PNA) doit être adopté d'ici à 2025 pour préciser les contours de l'action publique en la matière (Amel H. 2024).

Dans un entretien mené en fin d'année 2024 Mohamed Haroun, agriculteur de la région de Constantine (installé en 1994) et président de la Fédération des grandes cultures et des cultures industrielles, nous a par ailleurs indiqué que les agriculteurs algériens étaient déjà impactés par les changements climatiques.

> « Je fais du blé, des légumineuses et pois chiches, un peu de colza, et je fais aussi du méteil. Donc je suis dans un système de rotation assolement, en TCS[2]. Ça, c'est un des leviers que l'on a pour affronter le changement climatique. Nous subissons ces dernières années un changement climatique qui induit un déficit hydrique. […] Sur l'accès à l'eau le changement a été à la fois graduel mais aussi radical puisque, par exemple, ici à Constantine, nous étions à 450 mm de précipitations annuelles et nous sommes descendus jusqu'à 200 mm (ndlr. Figure 89, p. 268). A l'ouest de l'Algérie, c'est encore pire. Et nous n'avons pas beaucoup de possibilités d'irrigation. »
>
> Mohamed Haroun, agriculteur et président de la Fédération des grandes cultures et des cultures industrielles, entretien du 26/12/2024

Dans ce même entretien, il a été demandé à Mohamed Haroun de faire état des principales limitations à la culture du blé relevées par les agriculteurs algériens.

> « Il y a des contraintes d'irrigation et d'accès à l'eau tout d'abord mais aussi le renouvèlement du machinisme agricole et l'adaptation des agriculteurs aux nouvelles machines, des contraintes techniques également, des contraintes de variétés, de semences qui doivent être adaptées aux changements climatiques et pour la culture dans le sud (ndlr. cf. 2.2.1, p. 269). »
>
> Mohamed Haroun, agriculteur et président de la Fédération des grandes cultures et des cultures industrielles, entretien du 26/12/2024

[1] La wilaya de Bordj Bou Arreridj est située au sud-est de la capitale, Alger, dans la zone des Hauts-Plateaux. La partie nord de la wilaya fait partie de la région historique de la Kabylie.
[2] Techniques culturales simplifiées. Ces méthodes visent à simplifier le travail du sol, en évitant par exemple le labour, afin de lutter contre les phénomènes d'érosion.

Si les impacts des changements climatiques recouvrent une grande diversité (espaces géographiques concernés, cultures affectées, etc.), les experts estiment qu'une diminution de la valeur de la production agricole de 21 % est attendue pour l'ensemble de la zone méditerranéenne d'ici à 2080. Le pic de diminution pour la région, situé à environ 40 %, concerne le Maroc et l'Algérie (Programme des Nations Unies pour l'environnement 2021, p. 66). En somme, la production algérienne de blé reste fortement contrainte par des facteurs structurels (faible usage d'intrants, prédominance de petites exploitations peu mécanisées) et climatiques (aridité, sécheresses, stress hydrique). L'importance persistante des jachères enfin, combinée à la faible valorisation des terres agricoles, empêche le pays de tirer parti de son potentiel. La trajectoire du stress hydrique illustre l'urgence de repenser les politiques agricoles et les systèmes de culture dans un contexte de changements climatiques aggravés.

Figure 89 Évolution du stress hydrique de l'Algérie (1970-2021)

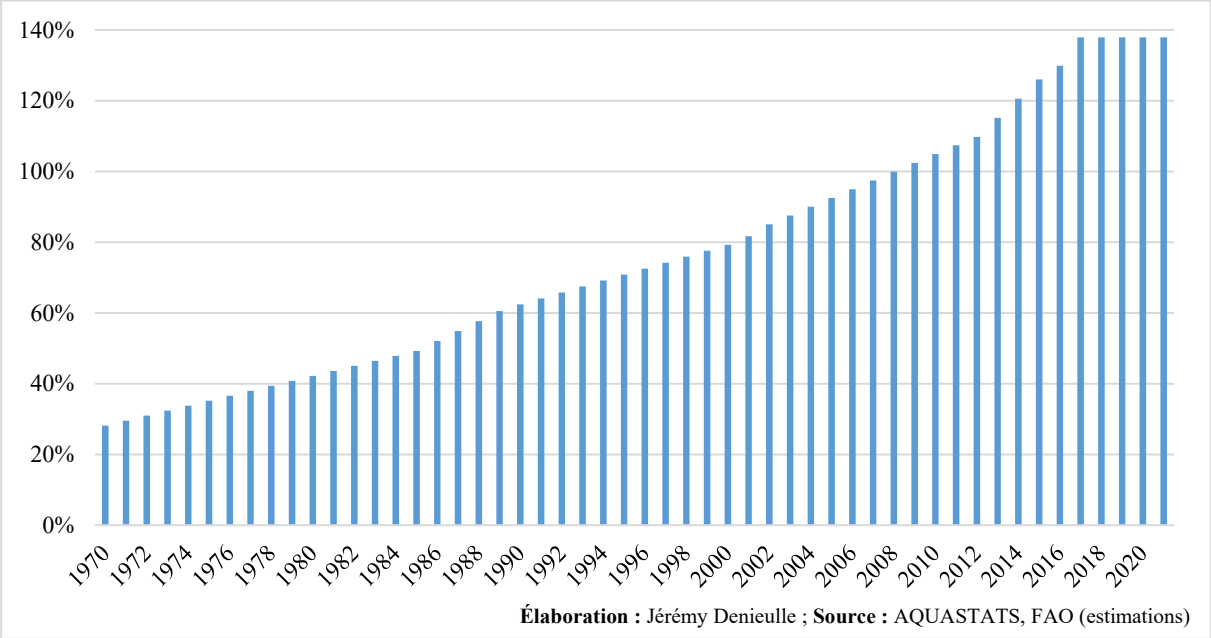

Élaboration : Jérémy Denieulle ; **Source :** AQUASTATS, FAO (estimations)

2.2. Acteurs, stratégies et enjeux politiques autour de la production de blé

Nous avons vu que l'évolution des politiques agricoles de l'État algérien, depuis l'indépendance du pays, pâtissent à la fois d'un manque de stabilité stratégique (et institutionnelle) et du caractère rentier de l'économie. Le mal-développement agricole qui en résulte crée une équation difficile à résoudre. Alors que l'Algérie a vu sa dépendance aux marchés agricoles mondiaux s'approfondir sans cesse depuis 1962, les revenus liés à l'exportation des hydrocarbures risquent de diminuer[1], ce qui compromettrait très sérieusement la sécurité alimentaire des Algériens (Ducroquet, Charvet 2024, p. 91). D'autant que

[1] Les exportations nettes de pétrole de l'Algérie accusent d'ores et déjà une baisse progressive de 55 % entre 2005 et 2019, passant de 1,3 millions à 0,58 millions de barils par jour. Les experts de l'Observatoire de la sécurité des flux et des matières énergétiques estiment toutefois que le pays devrait être capable d'assurer un « haut niveau d'exportation » au moins jusqu'en 2030 (Baccarini, Copinschi, et al. 2021, pp. 16-17).

l'agriculture algérienne s'inscrit dans un contexte extrêmement difficile, au sein duquel la pression sur les ressources naturelles se fait de plus en plus forte à mesure que les effets des changements climatiques se font ressentir.

Dans ces conditions, l'État semble décidé à atteindre l'autosuffisance en blé dur dès l'année 2025[1], comme l'a annoncé le ministre de l'Agriculture et du développement rural, Youcef Cherfa, en fin d'année 2024 (*Blé dur: 1,6 million d'hectares à cultiver pour atteindre l'autosuffisance* 2024). Les annonces politiques se sont succédé en 2024, notamment sous l'effet de la campagne présidentielle. Il va donc s'agir de constater si ces annonces sont suivies d'une stratégie ambitieuse à la hauteur de l'ambition affichée dans les discours (2.2.1, p. 269). Par la suite, nous nous dirigerons vers le désert algérien pour constater que l'épine dorsale du projet d'autosuffisance en blé dur réside dans la mise en culture de nouvelles terres sous irrigation. Cette stratégie peut poser question quant à la durabilité du système agricole ainsi crée (2.2.2, p. 274).

2.2.1. L'autosuffisance en blé dur : du discours vers la stratégie politique ?

La recherche de l'autosuffisance alimentaire a pu être, pour les pays du Maghreb, l'outil d'une quête idéologique et politique visant à l'autonomie vis-à-vis des anciennes colonies (Alary, Mourid 2005, p. 785). Dans le cadre de l'Algérie, cette dimension peut être rendue plus importante encore du fait des liens qui unissent (ou ont uni) le pays à la France dans le cadre du commerce de blé[2] (cf. 1.3, p. 384, partie III). Comme l'estime d'ailleurs Pierre Janin, l'autosuffisance alimentaire est « un concept mobilisateur à l'usage politisé, les objectifs en matière de volumes produits et de pérennité de l'offre nationale l'emportant sur toute rentabilité réelle », qui « a pu aussi, en cas de rupture d'approvisionnement, conduire à désigner des boucs émissaires afin de maintenir l'idée de « contrat moral » entre l'État et ses populations » (Janin 2021, pp. 63-64).

Les discours politiques relatifs à l'autosuffisance ne sont donc pas nouveaux en Algérie. À la fin des années 1980, alors que le pays traverse une crise économique majeure après le contre-choc pétrolier de 1986, les discours sur l'autosuffisance alimentaire se multiplient. Toutefois, les projets qui devaient permettre d'y parvenir sont ramenés à des proportions plus raisonnables car jugés trop ambitieux (Bencharif et al. 1996, p. 19). En 2011 et alors que le pays connaît de bonnes récoltes grâce à des conditions climatiques favorables (Figure 86, p. 259), le ministère de l'Agriculture annonce que l'autosuffisance en blé dur est atteinte grâce à « un certain nombre de mesures efficaces prises depuis ces trois dernières années » (Dadi 2010). Cela dit, dans les faits, l'Algérie n'a pas cessé d'importer du blé dur : 1,8 millions de tonnes en 2009, 1,2 en 2010, 1,8 en 2011, 1,5 en 2012 (Hales 2011; 2012; 2013). Pour la campagne 2019/2020, les bonnes conditions météorologiques augurent d'une belle récolte en blé, estimée à l'été 2019 à près de 4 millions de tonnes. L'Algérie réaffirme alors son ambition d'être autosuffisante en blé dur d'ici à 2020 (*Algérie: la récolte céréalière s'annonce abondante en 2019/2020* 2019). Les

[1] Dans son rapport d'octobre 2024, l'USDA affiche un certain scepticisme vis-à-vis de cet objectif, avançant que les importations de blé dur ont plutôt augmenté depuis 2018 pour atteindre 1,97 million de tonnes sur la campagne 2023/2024 (Hales 2024b, p. 8).

[2] Selon les données de la FAO, entre 2010 et 2020, 60 % du blé importé par l'Algérie provenait de la France.

récoltes de 2020/2021 (3,1 millions de tonnes) et plus encore de 2021/2022 (2,5 millions de tonnes[1]) sont cependant en deçà des espérances à cause d'un déficit pluviométrique (Hales 2021c).

La campagne pour l'élection présidentielle de 2024[2] représente une nouvelle occasion pour le président-candidat A. Tebboune de réaffirmer l'objectif d'autosuffisance en blé dur. En août 2024 il déclare, à Constantine, « l'année prochaine, nous arriverons à l'autosuffisance en blé dur. L'orge aussi, je ne vais plus importer un kilo d'orge[3]. Le maïs aussi[4]. C'est ce qui va profiter à notre économie. Et l'argent des importations, nous allons le dépenser pour le bénéfice des citoyens et de leurs enfants » (Belaïd 2024a). La production locale de blé dur algérienne couvre actuellement 80 % des besoins nationaux en moyenne. En juin 2024 le ministre de l'Agriculture et du développement rural, Youcef Cherfa, avait indiqué que la production de blé dur de l'année 2024 avait permis « d'assurer une économie de 1,2 milliard de dollars au budget de l'État » (Belaïd 2024a). Là encore, la réalité sur l'état d'avancement du projet d'autosuffisance est plus contrastée : il semble que cette économie vantée par le ministre soit plutôt le résultat d'une conjoncture de prix baissiers sur les marchés internationaux du blé dur (McMeekin 2024) plutôt que d'une diminution des quantités importées (Tableau 24, p. 270[5]).

Tableau 24 Importations de blé dur de l'Algérie, par origines, en tonnes (2019-2024)

	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24
Canada	372 615	968 874	614 183	1 201 901	875 517
Turquie	-	-	-	-	474 826
États-Unis	62 723	125 127	33 900	193 251	309 233
Australie	-	-	52 148	-	166 086
UE à 27	8 650	41 097	156 223	31 491	152 238
Ukraine	-	5 400	136	14 270	-
Mexique	255 638	218 470	209 100	-	-
Total	699 626	1 358 968	1 065 690	1 440 913	1 977 900

Élaboration : Jérémy Denieulle ; **Source** : Hales 2025, p. 10

[1] Les chiffres de production des récoltes 2020/2021 et 2021/2022 sont issus de la base de données PS&D Online de l'USDA. Ils concernent la production totale de blé, tendre et dur confondus.

[2] Au premier tour de l'élection présidentielle, le 7 septembre 2024, Abdelmajid Tebboune a été élu pour son second mandat avec 94,65 % des voix, malgré une « abstention massive », estimée à 76 % (Oumansour 2024).

[3] En 2024/2025, l'USDA (PS&D Online) estime la production algérienne d'orge à 1,2 million de tonnes, pour 700 000 tonnes importées. Ce niveau d'importation est plutôt stable sur les années récentes.

[4] En 2024/2025, l'USDA (PS&D Online) estime la production algérienne de maïs à 12 000 tonnes seulement, pour 4,8 millions de tonnes importées. La demande connaît une hausse régulière (3,2 millions de tonnes d'importations en 2021/2022, 3,6 pour 2022/2023, 5,1 pour 2023/2024) et la production locale reste insignifiante.

[5] A titre de rappel, sur les années récentes et en quantités, entre 15 et 20 % des importations de blés de l'Algérie concernent du blé dur. En 2023/2024, en quantités, le blé dur représente 21 % des importations totales de blé du pays.

En septembre 2024, le ministre Y. Cherfa a réitéré l'objectif d'atteindre l'autosuffisance en blé dur dès 2025, puis en orge et en maïs en 2026 (*Blé dur: 1,6 million d'hectares à cultiver pour atteindre l'autosuffisance* 2024). Le gouvernement a ainsi décidé, pour l'année 2025, de « ne pas importer même un quintal de blé dur », comme l'a souligné A. Tebboune en novembre 2024 (Belaïd 2024b). L'annonce est suivie d'achats massifs de l'OAIC sur les marchés mondiaux en fin d'année 2024, afin de respecter la directive gouvernementale pour 2025.

> « L'OAIC a acheté une grande quantité de blé dur dans le cadre d'un appel d'offres international le mercredi 18 décembre [2024], selon Reuters, citant des négociants. Ceux-ci ont indiqué que l'achat de blé dur par l'OAIC est estimé entre 350 000 et 400 000 tonnes, avec la possibilité d'atteindre 500 000 tonnes. Les expéditions sont prévues pour mars et avril 2025. Le blé devrait venir du Canada, des États-Unis et de l'Australie. Le dernier achat de blé dur par l'Algérie remonte au 21 novembre, selon la même source. Cette annonce intervient dans un contexte marqué par la décision du gouvernement de ne pas importer de blé dur en 2025. […] Le ministre de l'Agriculture a réitéré l'instruction du président Tebboune concernant l'arrêt des importations de blé dur d'ici à 2025 et des importations d'orge et de maïs d'ici à 2026. Les importations de blé dur augmentent généralement lorsque les cultures nationales sont touchées par la sécheresse. Nous estimons[1] que les importations de blé dur diminueraient en cas de récolte supérieure à la moyenne ou si l'Algérie constituait des stocks de blé dur plus importants – en particulier compte tenu du rythme soutenu des importations et de la décision du gouvernement d'accroître les installations de stockage. Toutefois, nous ne nous attendons pas à ce que les importations de blé dur de l'Algérie se tarissent complètement au cours des prochaines saisons, et ce même si tous les facteurs venaient à s'aligner parfaitement. »
>
> (Hales 2025, p. 9)

En décembre 2024, après sa victoire attendue à l'élection présidentielle, A. Tebboune a réaffirmé devant les deux chambres du Parlement algérien non seulement sa volonté d'atteindre l'autosuffisance en blé dur (sans toutefois citer l'année 2025 comme cible pour cet objectif) mais également en blé tendre[2], ce qui semble bien plus complexe et ambitieux.

> « [En] ce qui concerne l'agriculture, le président de la République a affirmé que « notre agriculture a atteint une production de 37 milliards de dollars », expliquant qu'« après le blé dur, notre objectif est d'atteindre l'autosuffisance en blé tendre ». »
>
> (Discours à la Nation prononcé par Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune devant les deux chambres du parlement 2024)

En février 2021, le président Abdelmadjid Tebboune soulignait la nécessité, pour atteindre l'objectif de l'autosuffisance en blé, d'améliorer la productivité de la céréaliculture par le développement des surfaces irriguées[3]. Celui-ci assurait alors que l'Algérie disposait des

---

[1] Le bureau local de l'USDA à Alger, lié à l'ambassade étatsunienne en Algérie. Cf. https://dz.usembassy.gov/embassy/algiers/sections-offices/agricultural-service/

[2] A titre de rappel, pour la campagne 2023/2024, l'USDA estime que l'Algérie a importé 7,5 millions de tonnes de blé tendre (Hales 2025) tandis que la production de cette céréale peine à dépasser les 500 000 tonnes sur les années récentes (Figure 86, p. 5).

[3] Selon la brève d'Algérie Presse Service que nous citons ici, A. Tebboune évoque tout particulièrement les techniques d'irrigation d'appoint : « dans certaines régions du Nord qui ont adopté la méthode d'irrigation ponctuelle, la production a atteint les 35 voire 40 quintaux par hectare » (*Tebboune insiste sur l'irrigation pour*

capacités en matière d'irrigation permettant d'augmenter de 20 % la production nationale de blé (*Tebboune insiste sur l'irrigation pour augmenter de 20% la production nationale de blé* 2021). Sur la base de ces constats et de l'urgence climatique, l'augmentation des surfaces irriguées pour améliorer la productivité de la céréaliculture demeure l'un des piliers de la politique agricole algérienne (Bessaoud 2022, p. 57), notamment dans le cadre du programme d'action du Gouvernement (PAG) (2020-2024). En filigrane, il s'agit aussi pour la céréaliculture algérienne de ne plus être aussi dépendante des variations du climat qu'elle l'est aujourd'hui, ce qui induit de fortes variabilités interannuelles de la production.

> « Les produits céréaliers occupant une place stratégique dans le système alimentaire et dans l'économie nationale, la feuille de route du secteur 2020-2024 vise à accroitre la productivité dans la filière des céréales à travers le renforcement de l'irrigation complémentaire portant la superficie irriguée de 381 000 ha en 2021 à 500 000 ha en 2024 [...]. Concernant la filière blé, par exemple, la modernisation extensive de l'irrigation vise à augmenter les rendements de 2 t/ha actuels à 5 à 6 t/ha, produisant à terme environ 7 millions de tonnes de blé par an d'ici 2024, dont 10 % seront produits dans les régions sahariennes. »
>
> (Bessaoud 2022, p. 58)

Figure 90 Superficies équipées de systèmes d'irrigation en Algérie (1961-2022)

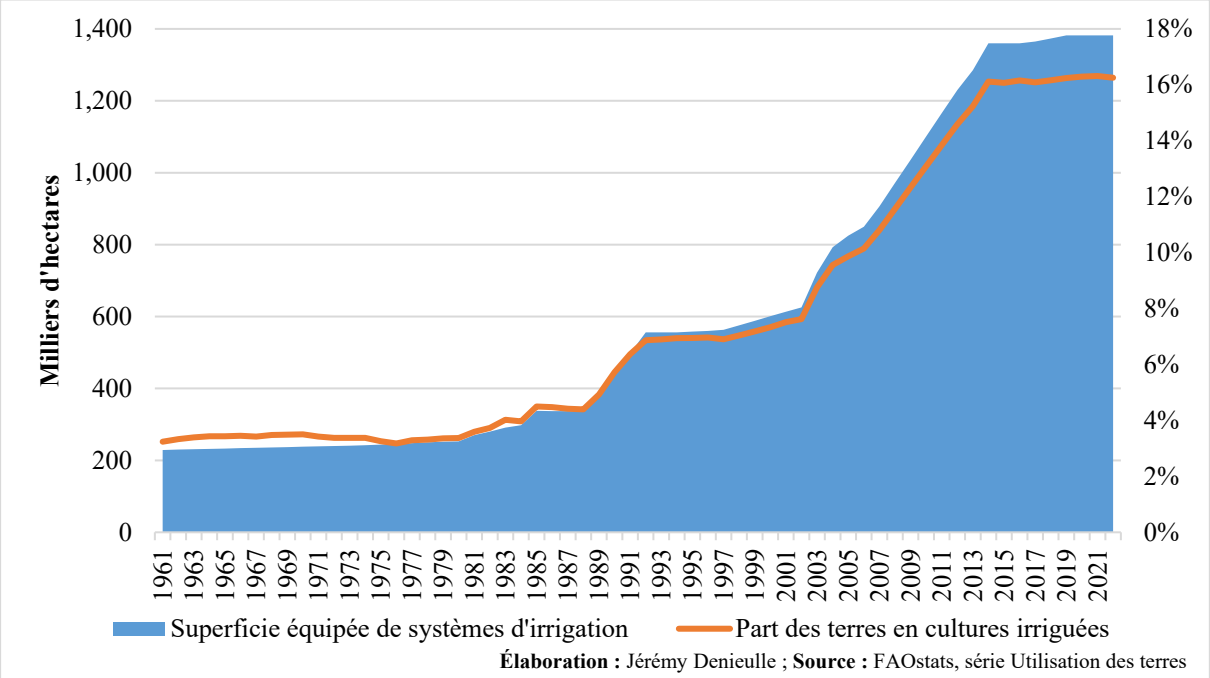

Élaboration : Jérémy Denieulle ; **Source :** FAOstats, série Utilisation des terres

Comme nous l'avons vu plus tôt, l'une des conséquences les plus directes des changements climatiques en Algérie est donc une aridité accrue, dans un contexte où la ressource en eau est d'ores et déjà en quantité très limitée[1] (Figure 89, p. 268). L'agriculture algérienne, dominée

augmenter de 20% la production nationale de blé 2021). Le rendement national moyen en blé de l'Algérie, en 2023, est d'un peu moins de 14 quintaux par hectare selon la FAO.

[1] Selon AQUASTATS, en 2021, l'Algérie disposait de 260 m^3 d'eau renouvelable par an et par habitant, bien en dessous du seuil de pénurie absolue d'eau (550 m^3/an/habitant).

par la culture pluviale, est donc dans une situation complexe du fait d'une pluviométrie en baisse (Smadhi, Zella 2012). Parmi les systèmes de production en place aujourd'hui, ce sont donc les cultures irriguées qui sont considérées, à court terme du moins, comme étant les moins vulnérables aux changements climatiques (Bessaoud 2022, p. 45). Or les surfaces équipées de systèmes d'irrigation sont encore rares en Algérie puisqu'elles ne concernent que 16 % des surfaces cultivées, malgré une forte progression dans les années 2000 (Figure 90, p. 272). Le constat d'une faiblesse de la part des terres en culture irriguées se retrouve également dans le reste du Maghreb (Marty 2015, p. 134).

Sur les terres qui sont effectivement irriguées, des auteurs remarquent toutefois un usage peu efficient de la ressource hydrique (Bouzid, Bedrani 2018, pp. 7-8). Ainsi, alors que l'irrigation gravitaire[1] est la plus gaspilleuse en eau, elle reste la technique la plus utilisée en Algérie. Toutefois, depuis les années 2000, des techniques plus économes ont montré une forte progression. En particulier l'irrigation localisée, en goutte à goutte, qui a été multipliée par 50 entre 2000 et 2016 (Tableau 25, p. 273). Malgré cette évolution, en 2016, un peu plus de 49 % des superficies irriguées du pays le sont encore via un système gravitaire. Bouzid et Bedrani (2018, p. 8) rappellent en outre que la production d'eaux usées de l'Algérie (1,2 milliards m^3/an) dépasse de loin la capacité de traitement du pays (0,8 milliards de m^3/an), résultant en une trop faible réutilisation de ces eaux (0,1 milliard de m^3/an).

Tableau 25 Évolution des types de superficies irriguées en Algérie (2000-2016) (en hectares)

	Gravitaire	Aspersion	Goutte à goutte (localisée)	Total
2000	275 000	70 000	5 000	350 000
2005	524 503	153 006	147 697	825 206
2010	573 667	211 594	196 475	981 736
2016	621 000	388 000	251 000	1 260 000
Facteur de multiplication (2000 à 2016)	2,3	5,5	50,2	3,6

Source : ministère de l'Agriculture et du développement rural *in* Bouzid, Bedrani 2018, p. 8

Le potentiel d'irrigation au nord de l'Algérie reste relativement faible, bien que cette région du pays concentre aujourd'hui encore la quasi-totalité des surfaces dédiées aux céréales (Carte 13, p. 257). Le fort développement de l'irrigation dans les années 1990 et 2000 (Figure 90, p.

[1] L'irrigation gravitaire, également appelée « de surface », est la plus ancienne technique d'irrigation agricole connue. Elle consiste à faire circuler l'eau sans moyen de pression à travers les terres cultivées, en utilisant un réseau de canalisations et de rigoles. Cette technique est plus consommatrice d'eau que l'aspersion (utilisant des canalisations sous pression et des arroseurs en surface, comme c'est le cas de l'irrigation à pivot central) ou que le goutte à goutte (achemine l'eau sous faible pression, avant que les plantes ne la reçoivent par intermittence directement au niveau des racines), cette dernière étant la plus économe des trois (*Eau et agriculture* 2023).

272) a d'abord été le fait des régions steppiques (Otmane 2005). Il est apparu que, dans ces régions, l'extension tous azimuts des surfaces irriguées a causé une surexploitation des eaux souterraines du fait de modes de production non adaptés au contexte d'une région où la ressource hydrique est limitée. Dans une étude portant sur les surfaces irriguées à Rechaïga, dans la wilaya de Tiaret, des chercheurs ont théorisé l'existence un cycle d'une vingtaine d'années comptant trois phases consécutives (Derderi, Daoudi, Colin 2022, p. 6) :

1) Une phase de lancement, durant laquelle des exploitants itinérants (par oppositions aux agriculteurs locaux) investissent dans la terre et la réalisation de forages afin de mettre en place des cultures irriguées intensives (notamment pour le maraîchage) ;

2) Une phase d'extension des cultures irriguées, qui se définit par une forte mobilisation des ressources hydriques. Ces deux premières phases incluent à la fois des exploitants itinérants et locaux, qui profitent de ces développements ;

3) Enfin, une phase de crise hydraulique et de déclin de l'agriculture irriguée du fait d'une surexploitation des nappes phréatiques. Les exploitants itinérants cherchent alors de nouvelles terres où investir tandis que les petits agriculteurs locaux souffrent de l'épuisement des nappes et du manque de moyens financiers pour accéder à des ressources plus profondes.

Ces quelques éléments sur le développement de l'agriculture irriguée dans les steppes algériennes amènent à se poser question sur la durabilité de l'exploitation des eaux souterraines, et sur la pertinence réelle des statistiques présentées plus tôt[1] (Figure 90, p. 272). Les phénomènes de désertification présentés plus tôt ne sont pas non plus étrangers à ces cultures et pratiques inadaptées aux régions steppiques (Khaldi 2014). Aujourd'hui, le pilier central de la volonté d'autosuffisance en blé du pays est donc l'extension de la production vers le sud, le Sahara algérien étant doté d'un important potentiel pour l'irrigation. Dans ces régions, les quelques surfaces emblavées en blé dur montrent des pointes de rendements à plus de 70 quintaux par hectare (Belaïd 2024b), bien loin de l'estimation nationale moyenne de 14 quintaux à l'hectare (donnée FAO).

2.2.2. L'épine dorsale du projet d'autosuffisance algérien : vers le désert pour nourrir la nation, la construction d'un « *hinterland* » saharien (Kouzmine et al. 2009)

> « Entre le pouvoir par la terre et celui par l'eau, il ne s'agit pas d'une coïncidence tant l'agriculture irriguée, et donc les paysans, leurs champs et l'eau se sont retrouvés au cœur de l'agenda politique, celui de permettre ensemble la sécurisation alimentaire. Sur le premier plan, celui de la légitimation politique, quoi de mieux que de montrer qu'on maîtrise l'eau dans des contextes contraints sur le plan hydrique, en vue d'assurer les besoins alimentaires ? […] Autrement dit, les besoins fondamentaux de

[1] « Malgré l'accroissement très important des superficies équipées pour l'irrigation ces dernières années, il faut noter que les superficies réellement irriguées sont encore bien inférieures, notamment dans les grands périmètres irrigués (GPI), en particulier du fait du manque d'eau disponible. L'irrigation en petite et moyenne hydraulique (PMH) ne semble pas connaître ce problème, mais ses meilleurs résultats se font au détriment de la surexploitation des nappes souterraines. » (Bessaoud 2022, p. 38)

> populations avec lesquelles ces pouvoirs de la région[1] ont établi des pactes sociaux autoritaires. »
>
> (Blanc 2024b, p. 23)

Alors que le nord de l'Algérie est en proie au phénomène de la désertification et que son potentiel de développement de l'agriculture irriguée est extrêmement limité, la décision politique d'atteindre l'autosuffisance en blé dur s'est accompagnée d'une stratégie visant au développement de l'agriculture saharienne.

> « Dans le but de réduire la facture d'importation, un accent tout particulier est mis sur le développement de l'agriculture saharienne. Il vise à créer de nouveaux périmètres agricoles dans le sud du pays en s'adossant sur l'office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes[2] (ODAS) qui vient d'être créé [en 2020], et qui a pour mission principale de faciliter la promotion de l'investissement agricole et agro-industriel par la mise en valeur des terres sahariennes, la gestion rationnelle du foncier et l'accompagnement des porteurs de projets intégrés. […] La place de choix accordée aux cultures stratégiques[3] est motivée par la volonté de créer des pôles agricoles destinés à l'agriculture intensive dans le sud, pour assurer la sécurité alimentaire et réduire la facture des importations »
>
> (Bessaoud 2022, p. 77)

L'idée de cultiver du blé dans le Sahara n'est pas nouvelle[4]. Comme nous l'avons évoqué plus tôt dans ce travail (Carte 1, p. 45), il existe de longue date une agriculture saharienne, de subsistance, fondée sur l'existence d'oasis. Les agriculteurs oasiens y ont mis en place des réseaux de gestion durable de l'eau qui, aujourd'hui, disparaissent au profit de systèmes allogènes et souvent inadaptés (Bonjean, Monneveux, Zaharieva 2019, pp. 318-319). Le géographe Daniel Dubost, qui a travaillé sur l'agriculture saharienne dans les années 1980 et 1990, s'inquiétait déjà dans un article de 1986 la disparition de l'agriculture d'oasis (Dubost 1986). Constatant la volonté grandissante des pouvoirs publics algérien à utiliser le vaste espace saharien du pays et ses ressources en eaux souterraines pour soutenir les projets d'autosuffisance alimentaire, le géographe estimait alors qu'il était alors « tout-à-fait illusoire de penser que la mise en valeur des espaces sahariens puisse d'une manière ou d'une autre combler les déficits du nord du pays. Bien entendu, ceci n'exclut pas les échanges nord-sud au gré de marchés favorables (dattes, primeurs…), mais globalement, les ressources en eau permettent tout juste la satisfaction des besoins régionaux » (*ibid*, p. 353). Toujours est-il que « le déséquilibre alimentaire de l'Algérie est à l'origine des projets de mise en valeur des terres

[1] Cet article traite spécifiquement de la zone méditerranéenne et du Proche-Orient.
[2] Placé sous la tutelle du ministre de l'Agriculture et du développement rural, l'ODAS est l'instrument public de mise en œuvre de la politique nationale de promotion et de développement des cultures industrielles, dites stratégiques, dans le Sahara algérien. Voir : https://odas.madr.gov.dz/
[3] Céréales, fourrages, betterave sucrière, oléagineux et tomate industrielle.
[4] Citons ici un reportage de la Radiodiffusion-télévision française (RTF) sur « le blé du Sahara ». Il y est fait la promotion d'un puits, géré par un ingénieur français, et permettant la culture de blé, d'orge ou de palmiers. Le reportage ne fait toutefois pas mention de la durabilité de ce système (Knapp, Bringuier 1960). Le forage de puits dans le Sahara avait été utilisé par la puissance coloniale pour « civiliser » la région, notamment sous l'impulsion du colonel Nicolas Desvaux, initiateur d'une campagne de forage de puits artésiens dans l'Oued Rirh (Henry, Marçot, Moisseron 2011).

sahariennes, promues au rang d'un nouvel El Dorado, l'idée étant de produire du blé » (Dubost 1991, p. 311).

Le projet algérien d'utilisation des ressources souterraines d'eau pour l'irrigation de l'agriculture s'est inspiré, initialement, des expériences libyenne[1] et surtout saoudienne en la matière (Dubost 1991, p. 4). L'Arabie saoudite, dès la seconde moitié du XX^{ème} siècle, avait investi massivement dans le développement de systèmes d'irrigation à pivot central. Dans les années 1970, la très forte croissance du secteur agricole du pays dans ses espaces désertiques est le résultat d'une politique largement tournée vers la promotion de l'autosuffisance dans les produits stratégiques (blé, lait, volaille, fruits et légumes). Le système repose alors sur l'utilisation intensive de nappes aquifères, et a permis au pays de devenir exportateur de blé, de lait et de fruits et légumes dans les années 1990 (*Les politiques agricoles à travers le monde. Arabie saoudite* 2016). Mais la non-durabilité d'une agriculture fondée exclusivement sur des ressources en eaux fossiles, donc non-renouvelables, met à mal le projet politique de « fleurir les déserts » dès le début des années 2000 (Cariou 2020). En 2016, avec l'épuisement des ressources hydriques et en pleine crise économique induite par la baisse des cours du pétrole, le modèle agricole saoudien semble à bout de souffle et l'État[2] décide finalement de l'arrêt de la production de blé dans le pays (Brun, Calvary 2016; Jeandey 2018).

Dans la seconde moitié des années 1980, des premiers projets de bonification des terres sahariennes ont été menés par l'État algérien. En 1983, la loi d'APFA[3] est promulguée et permet à « toute personne physique jouissant de ses droits civiques ou toute personne morale de statut coopératif, de nationalité algérienne, [d'] acquérir des terres agricoles ou à vocation agricole dans les zones concernées, pour le prix symbolique de 1 dinar » (Hounet 2013). Dans les oasis du Sahara algérien, les modes de gestion traditionnels et ancestraux de l'eau (Amrani 2021, pp. 79-84) ont été en partie remplacés par des systèmes d'irrigation à pivots[4]. Dans sa volonté de modernisation volontariste, l'État a accru la pression sur les ressources en eaux souterraines et a mis en péril les systèmes agricoles oasiens traditionnels. D. Dubost (1991) note bien que le programme de mise en valeur à grande échelle des terres sahariennes, dans les années 1980, s'est effectué de manière anarchique et qu'il n'y avait « aucune adéquation entre les projets [d'irrigation], les ressources en eau et les besoins alimentaires » (p. 317). La multiplication de la technique du forage depuis les années 1980, et la baisse considérable de son coût économique, a conduit à une multiplication des forages individuels qui sont à la base d'une « nouvelle agriculture saharienne, en dehors des oasis, intensive et totalement orientée vers le marché » (Daoudi, Lejars, Benouniche 2017, p. 2).

---

[1] La tentative libyenne d'utilisation de l'espace saharien pour l'agriculture irriguée sur la base de l'exploitation de nappes phréatiques a toutefois tourné court, comme le démontre le projet de la grande rivière artificielle de Mouammar Khadafi dont l'objectif était de transporter ces eaux souterraines vers le nord du pays.

[2] Le roi Salmane venait alors de prendre la tête de l'État saoudien en ayant succédé à son frère Abdallah à la mort de ce dernier, le 23 janvier 2015.

[3] La loi d'APFA, pour loi sur l'accession à la propriété foncière agricole, a été suspendue en 2008 au profit d'une nouvelle politique d'orientation foncière. Cette loi portait sur les terres relevant du domaine de l'État (cf. 2.1.1.2, p. 228) situées en zones saharienne ou steppique et qui avaient le potentiel d'être mises en valeur pour l'agriculture.

[4] Notons ici que l'agriculture oasienne traditionnelle n'a pas pour autant disparu mais a plutôt opéré des évolutions afin de s'adapter à un contexte nouveau. Des chercheurs ont ainsi insisté sur le fait que les agriculteurs oasiens se sont progressivement dirigés vers des cultures plus spécialisées, comme le tabac (Hadeid et al. 2018).

> « La loi APFA a encouragé la culture des céréales dans une tentative de s'affranchir de la dépendance occidentale et de réduire ainsi la facture d'importation. Ainsi, les périmètres de mise en valeur agricole sont dominés par des céréales irriguées sous rampe pivot, situées à l'extérieur de la palmeraie et exposés à la rudesse climatique faisant accroître les besoins en eau. Les irrigations à outrance ont modifié les régimes de recharge des nappes. Par ailleurs, la multiplication de ces rampes, grâce aux mesures incitatives, a provoqué une baisse des niveaux des aquifères au point d'annihiler l'artésianisme[1] de certains forages. »
>
> (Amrani 2021, pp. 86-87)

Les années 2010 voient le retour de la vision du Sahara comme étant le front pionnier agricole qui serait le plus à-même de répondre au défi central de l'agriculture algérienne : satisfaire une demande interne en forte croissance avec des ressources (terres et eau) limitées et appelées à s'amoindrir encore. Depuis 2011, ce sont ainsi « des centaines de milliers d'hectares de terres dans les régions arides » (Daoudi, Benterki, Bouasla 2021, p. 93) qui ont été attribués à des investisseurs nationaux par l'État, dans l'objectif d'être mises en valeur. L'orientation de la politique agricole algérienne vers le Sahara est mise en évidence en 2014 dans le plan Filaha (2014-2019, cf. 2.1.1.3, p. 261), puis confirmée dans la feuille de route du Plan d'action du gouvernement, ou PAG (2020-2024, cf. 2.1.1.3, p. 261). Ce dernier, qui s'articule principalement autour du développement des filières dites stratégiques (céréales et huiles), met clairement en avant le développement agricole du Sahara dans l'un de ses huit objectifs centraux (Bekkis 2023, p. 73).

Le tournant saharien pris par les politiques agricoles algérienne s'inscrit dans un temps plus long relatif aux étapes de la structuration du Sahara algérien et de la relation entretenue par l'État avec « "son désert", mêlant impératifs stratégiques d'appropriation et de valorisation des ressources énergétiques et volonté de développement économique et social à l'échelle locale[2] » (Kouzmine et al. 2009, p. 684). On pourrait ajouter, et aujourd'hui peut-être davantage encore que dans les années 1980, l'impératif stratégique de valorisation des ressources minières au sens large du Sahara, en y incluant donc la ressource hydrique (Encadré 3, p. 278). La stratégie du pouvoir de se tourner vers les terres sahariennes et ses nappes phréatiques pour nourrir la nation, et ainsi solidifier (ou pérenniser) le contrat social établi avec sa population, s'est ainsi accompagnée d'une communication politique renforcée ces dernières années. En septembre 2023, le ministre de l'Agriculture et du développement rural présentait au public les grandes lignes du schéma stratégique de développement de la production céréalière algérienne, appelé à être la feuille de route politique du pays en la matière jusqu'en 2028. C'est donc sous cette stratégie que l'État entend parvenir à l'autosuffisance en blé dur en 2025. Ce plan prévoit le lancement d'un « projet national visant à convertir les terres incultes, couvrant près de 2,5 millions d'hectares sur une période de dix ans, pour la production d'autres récoltes, telles que les céréales » (*L'Algérie présente son schéma stratégique de développement de la production céréalière jusqu'en 2028* 2023).

[1] L'artésianisme a trait à la pression de l'eau au sein des nappes souterraines. Lorsque l'eau d'un aquifère artésien est atteinte par le forage, elle monte spontanément à la surface sans avoir besoin de pompage grâce à la pression.
[2] Notons ici l'existence de nombreux mégaprojets infrastructurels dans le Sahara algérien ayant pour objectif le désenclavement de la région par un important maillage ferroviaire (Idir, Belaïd 2024).

Encadré 3 Le groupe public algérien pétrogazier Sonatrach, première entreprise d'Afrique, investi dans l'agriculture saharienne

La société Sonatrach, pour Société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation, et la commercialisation des hydrocarbures, a été créée le 31 décembre 1963, au lendemain de l'indépendance algérienne. Surnommée la *major* africaine, il s'agit de la plus importante entreprise d'Afrique et de la 12ème compagnie pétrolière au monde[1]. Elle dispose d'un monopole sur l'exploitation et la commercialisation des ressources pétrogazières algériennes, situées pour la plupart dans le Sahara (Carte 13, p. 257). A ce titre, elle représente la clé de coûte de l'économie algérienne. En 2022, l'entreprise a annoncé des recettes atteignant 60 milliards de dollars (Hadjam 2023).

Avec sa très forte présence dans le Sahara algérien, Sonatrach a opéré une diversification de ses activités et investit désormais dans la production d'eau dessalée et dans l'agriculture saharienne. Le géant pétrolier public y exploite d'ailleurs lui-même plus de 26 000 hectares de culture. L'entreprise dispose en effet du matériel permettant de réaliser des forages pour l'exploitation des nappes phréatiques et du savoir-faire logistique nécessaire au développement de l'espace saharien. A ce titre, Sonatrach s'est dotée d'une filiale spécialisée dans l'activité agricole, Agro-alimentaire activités-3A. Celle-ci possède une ferme dans la région de Gassi-Touil, dans le sud de Hassi-Messaoud (où est situé le principal gisement de pétrole du pays et d'Afrique, cf. Carte 13, p. 257), qui avait connu une fermeture d'une quinzaine d'années avant de reprendre ses activités en 2022 (*Société 3A de Sonatrach : Relance de la production de semence de blé* 2022). Cette ferme pilote avait vu le jour dans les années 1980 à la suite de la loi portant sur l'accession à la propriété foncière agricole (APFA), moment où 40 rampes pivots avait été installées dans quelques 2 000 hectares de terres. Sonatrach y produit notamment de la semence de blé dur grâce à un système d'irrigation sur pivots, avec un rendement moyen estimé à plus de 50 quintaux par hectare. L'entreprise publique met également en culture des terres à Touggourt (4 000 ha), à Ouargla (3 000 ha), à Adrad (16 000 ha) et à Saïda (3 000 ha) (Belaïd 2025). Les activités agricoles de Sonatrach, entreprise publique on ne peut plus stratégique pour l'Algérie, illustrent la centralité politique et l'importance fondamentale que revêt aujourd'hui l'agriculture saharienne irriguée pour l'État.

En novembre 2024, à l'occasion du 50ème anniversaire de l'Union nationale des agriculteurs algériens (UNPA), le président A. Tebboune a mis en avant le rôle « essentiel » des agriculteurs dans « la préservation du territoire et de la dignité nationale ». Il a également estimé que « l'Algérie fait de la sécurité alimentaire un enjeu stratégique dans un monde où l'alimentation devient une arme puissante ». Après avoir annoncé un ensemble de mesures censées développer le secteur (augmentation des prix d'achat des céréales et légumineuses, hausse des subventions aux engrais notamment), le président a annoncé la création d'un plan pour aménager un million d'hectares de terres agricoles supplémentaires dans le Sahara d'ici à 2027 grâce à l'irrigation et aux investissements étrangers (*50e anniversaire de la création de l'UNPA: Le président de la*

[1] Source : https://www.euro-petrole.com/sonatrach-ei-592-sc-1 (consulté le 14/02/2024)

République salue le rôle des agriculteurs dans le processus de construction nationale 2024; Thépot 2024). Lors de son investiture pour son second mandat présidentiel, le 17 septembre 2024, A. Tebboune a réitéré son objectif d'atteindre l'autosuffisance en blé dur d'ici la fin de l'année 2025 grâce à l'expansion des terres agricoles dans le sud du pays et avec l'aide d'investisseurs étrangers, notamment l'Italie et le Qatar[1] (*Algeria aims for wheat self-sufficiency by 2025* 2024). Lorsque le ministre de l'Agriculture Youcef Cherfa annonce lui-même l'objectif d'autosuffisance en blé dur du gouvernement en septembre 2024, il est clair que la clé de voûte du projet est la mise en culture de nouvelles terres dans le Sahara algérien, où l'État s'est « engagé à atteindre 1 million d'hectares de terres irriguées » (*Blé dur: 1,6 million d'hectares à cultiver pour atteindre l'autosuffisance* 2024). Les projets liés à l'agriculture saharienne semblent être à l'origine d'un certain optimisme dans le pays, où l'on estime que « le sud [vient] à la rescousse » (Belaïd 2024b) au moment où la pluviométrie prévue en 2025 fait naître des doutes quant à la productivité des fermes céréalières du Nord. A la question de savoir si l'autosuffisance en blé dur est un objectif réaliste pour le pays, dans un entretien mené en décembre 2024, notre interlocuteur a ainsi fait preuve d'un grand optimisme.

> « Oui, c'est réaliste. […] Actuellement, dans le Sud, il y a à peu près 300 000 hectares en culture. L'État, à échéance 2027, annonce 500 000 hectares et 1 million en 2030. Dans le Sud les cultures sont irriguées, avec des conditions favorables, donc on peut atteindre et même dépasser ces objectifs.
>
> J.D. : Donc l'épine dorsale du projet d'autosuffisance, cela semble être le développement de l'irrigation dans le Sud ?
>
> M.H. : Oui, absolument. »
>
> Mohamed Haroun, agriculteur et président de la Fédération des grandes cultures et des cultures industrielles, entretien du 26/12/2024

Un entretien mené avec un enseignant-chercheur en agroéconomie de l'Université de Biskra[2] en décembre 2024 a permis de constater un engouement similaire vis-à-vis du développement de l'agriculture saharienne.

> « Depuis 2018-2019 il y a une grande préoccupation des politiques publiques dans l'objectif de faire bouger l'attention vers l'agriculture saharienne. On est en plein *boom*, en pleine expansion de l'agriculture saharienne aujourd'hui. Un ministère de l'agriculture saharienne[3] a d'ailleurs été créé. […] Comme si l'État avait fait une découverte avec ce qu'il est possible de faire dans le désert. J'imagine que d'ici 5, 10 ou 15 ans, l'agriculture algérienne deviendra une agriculture saharienne. »

[1] Le groupe qatari Baladna a ainsi investit 3,5 milliards de dollars pour un projet de production de poudre de lait dans le Sahara, plus précisément dans une ferme géante de la région d'Adrar (117 000 hectares, 280 000 vaches laitières). L'objectif de la ferme, qui sera accompagnée de l'installation d'une usine de fabrication de poudre de lait, est de couvrir la moitié des besoins du pays. Elle devrait démarrer sa production en 2026. L'entreprise italienne Bonifiche Ferraresi (BF) a également prévu la construction d'une ferme de 36 000 ha dédiée à la production de blé dur, dont une partie sera exportée vers l'Italie (Idir, Belaïd 2024).

[2] La wilaya de Biskra est située au centre-est du pays, aux portes du Sahara.

[3] L'interlocuteur fait en réalité référence ici à l'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS), crée en 2020.

Amine Benmehaia, maître de conférence en agroéconomie à l'Université Mohamed Khider de Biskra, entretien du 05/12/2024

Les principales critiques et interrogations qui émergent posent la question de la durabilité d'une telle agriculture. Nous avons cité le cas de l'Arabie saoudite, qui a pris la décision d'arrêter la production de blé irrigué sur son territoire en 2016, après une surexploitation des nappes phréatiques. Dans le cadre algérien, le Sahara est devenu un front pionnier agricole depuis les années 1980. Le développement de l'agriculture saharienne, largement favorisée par l'État comme nous l'avons vu, s'est fait grâce à l'exploitation d'eaux souterraines profondes : dans un contexte aride, ces nappes constituent des réserves extrêmement importantes, mais très peu renouvelables. La nappe albienne est la plus grande réserve d'eau souterraine du monde connue à ce jour. Elle s'étend sur un million de kilomètres carrés, sur les territoires de l'Algérie (70 % de sa surface), de la Libye (20 %) et de la Tunisie (10 %). Dans son rapport de 2020 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée, le Programme des Nations Unies pour l'environnement indique que cet aquifère profond « [offre] des ressources en eau substantielles, mais cette eau n'est pas renouvelable. […] [Son] utilisation durable est essentielle pour protéger cette ressources inestimable » (Programme des Nations Unies pour l'environnement 2021, p. 220). Ce même rapport estime que la recharge annuelle de la nappe albienne est « très faible », soit moins de 2 mm par an en moyenne.

Dès lors, l'utilisation et la gestion des ressources en eaux souterraines du Sahara semblent être au cœur des enjeux du développement agricole de cette région, au même titre que les réserves pétrolières. Toutefois, selon Marcel Kuper et François Molle, « la question de la gestion des eaux souterraines n'était pas centrale pour les acteurs des territoires auxquels nous nous sommes intéressés dans ce chapitre[1] ; il n'est donc pas étonnant que ces acteurs ne la traitent pas de manière explicite » (Kuper, Molle 2017, p. 52). Ce constat semble pouvoir se généraliser à toute la politique de la gestion de l'eau souterraine du Sahara algérien puisque la nappe serait sous la menace de l'épuisement et de la dégradation, selon les experts de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (Benouaret 2024).

Une étude de 2017 portant sur l'irrigation dans la wilaya de Biskra relevait également que, si le district disposait à ce moment de plus de 100 000 ha irrigués, le nombre exact de forages exploités est inconnu. Ce nombre était alors estimé à 17 000, dont 8 000 seulement auraient été réalisés avec l'autorisation des autorités compétentes. Dans cette dynamique de front pionnier, l'étude estime que l'État algérien est « tolérant » sans pour autant se montrer absent. De fait, dans la zone d'étude concernée, toutes les sources artésiennes sont aujourd'hui taries et l'irrigation se fait exclusivement à partir de forages de plus en plus profonds : le risque d'épuisement de la ressource est « réel et avec lui les risques d'effondrement de toute l'agriculture, traditionnelle d'abord et nouvelle ensuite, dans cette partie du Sahara » (Daoudi, Lejars, Benouniche 2017, p. 9). Une autre étude portant sur la wilaya de Ouargla met en évidence que la gestion de l'eau d'irrigation entraîne « un excédent hydrique d'une part à cause d'une sur-irrigation suite à une utilisation exagérée de l'eau et implicitement un déficit hydrique

[1] Ce chapitre traite de trois exemples : les *highlands* de la Jordanie, la plaine du Saïss au Maroc et la wilaya de Biskra en Algérie, située dans le Sahara.

au niveau des exploitations qui n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins en eau d'irrigation car les parts d'eau sont mal réparties » (Amrani 2021, pp. 98-99). En avril 2024 l'Algérie, la Tunisie et la Libye ont signé un accord tripartite pour réactiver[1] le mécanisme de concertation sur la gestion des eaux souterraines de l'Albien (Ouali 2024). Il semble encore difficile de déterminer comment, sur le terrain, cet accord impactera l'utilisation des eaux souterraines du Sahara algérien.

Conclusion du chapitre 2

L'analyse des dynamiques de production en Algérie met en lumière un volontarisme politique ancien, mais confronté à des contraintes structurelles persistantes. Depuis l'indépendance, les autorités ont régulièrement affiché l'objectif de renforcer la production nationale de blé afin de réduire la dépendance aux importations. Cet objectif a été réaffirmé à chaque grande réforme agricole, avec des approches variées allant de la réforme agraire d'inspiration socialiste aux tentatives de libéralisation dans les années 1990, puis plus récemment au soutien à l'investissement privé dans le cadre de la mobilisation de nouvelles terres, dans le Sahara. Pourtant, malgré ces efforts et l'importance symbolique et politique attachée à l'autosuffisance céréalière, les résultats sont restés en deçà des attentes. La production nationale demeure insuffisante pour couvrir une part significative des besoins, principalement en raison de contraintes agroenvironnementales, économiques, sociales et politiques. De la combinaison de ces entraves résulte une forte pression foncière, une dépendance aux précipitations et donc aux variabilités climatiques, de faibles rendements globaux, un manque d'investissements soutenus et de politiques claires et stables, la fragmentation des exploitations, etc. Comme nous le verrons dans la suite de cette partie, et bien qu'il s'agisse de deux contextes très différents, un parallèle peut être effectué avec l'agriculture nigériane qui est elle aussi sinistrée notamment du fait d'une importance démesurée du secteur pétrolier.

La structuration de la filière reflète également un paradoxe stratégique. D'un côté l'État, via l'OAIC, conserve un contrôle important sur l'amont et l'aval de la filière, notamment l'importation et la commercialisation. De l'autre, des acteurs privés ont émergé dans la transformation et la distribution, sans pour autant acquérir un pouvoir de gouvernance comparable à celui de l'État. Il en résulte une filière peu efficiente, relativement opaque et dont le fonctionnement est assez largement le fait de l'acteur public. La stratégie actuelle du régime algérien, consistant à vouloir développer de nouvelles terres cultivées dans le Sahara, se heurte à des impératifs techniques et de durabilité importants. Cette politique ambitieuse mobilise des acteurs jusque-là peu ou pas présents dans l'agriculture algérienne : des investisseurs privés étrangers d'une part et l'industrie pétrolière algérienne (publique) d'autre part, présente de longue date dans le désert du pays. Cette trajectoire n'est pas sans rappeler celle de l'Égypte,

[1] Les trois pays étaient déjà liés par un accord de 2008 qui fixait les quotas d'utilisation des eaux souterraines pour chacun d'eux. En 2016 toutefois, un litige avait opposé l'Algérie à la Libye lorsque l'INRA algérien avait accusé les autorités libyennes de « provoquer une détérioration de la nappe albienne en procédant à un pompage massif qui ne respecte pas les règles fixées conjointement par les pays souverains » (Benouaret 2024).

qui mise également sur l'extension de sa surface agricole utile dans le désert, comme nous allons le constater dans le chapitre suivant.

Finalement la stratégie algérienne autour de l'augmentation de la production de blé illustre les tensions entre les ambitions politiques et les réalités agricoles, lesquelles sont de manière croissante dépendantes et liées aux changements climatiques. La quête d'autosuffisance céréalière reste un objectif politiquement mobilisateur, qui plus est dans le cadre d'un régime politique tirant sa légitimité d'une révolution face à l'ancienne puissance coloniale française. Cette quête semble en effet se mêler dans une tentative d'affirmation de la souveraineté algérienne face à l'extérieur alors même qu'historiquement, c'est bien de l'ancienne puissance coloniale en question que vient la majorité du blé importé par le pays. Dans les faits, l'autosuffisance reste très difficilement atteignable dans les conditions actuelles, conditions amenées à se détériorer à mesure que les effets des changements climatiques se font ressentir. Ce constat pose la question de la pertinence d'un modèle fondé uniquement sur l'augmentation de la production. Il ouvre aussi la réflexion sur d'autres leviers de sécurisation et de souveraineté alimentaire, notamment la diversification des cultures, la modernisation des filières ou l'optimisation des circuits d'importation, lorsque cela est possible.

3. La production de blé en Égypte : entre volontarisme agricole, résilience contrainte et mise en récit politique

Alors que la consommation de blé possède en Égypte des racines historiques profondes, la production de cette céréale n'a cessé de représenter un défi stratégique majeur pour les autorités égyptiennes depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Depuis lors, la croissance démographique rapide, l'urbanisation accélérée, les subventions à la consommation du pain et les mutations des régimes alimentaires ont entraîné une augmentation considérable de la demande nationale en blé. Cette dynamique a conduit à une dépendance croissante aux importations, que l'État égyptien a cherché à contenir à travers des politiques agricoles successives visant à accroître la production nationale.

Depuis l'époque nassérienne, la quête de l'autosuffisance en blé a été affichée comme un objectif politique majeur, renforcé par des considérations économiques (réduction de la facture alimentaire alors que l'Égypte, contrairement à l'Algérie ou au Nigeria, n'est pas un exportateur d'énergie) et géopolitiques (limiter la vulnérabilité face aux fluctuations des marchés mondiaux de même que la proclamation d'une souveraineté nationale). Pour atteindre cet objectif, l'Égypte a mobilisé d'importants moyens : réforme agraire, extension des surfaces cultivées, modernisation des techniques agricoles et incitations financières aux producteurs. Plus récemment, l'accent a été mis sur la mise en culture de nouvelles terres dans les zones désertiques, au travers de grands projets dans lesquels l'armée égyptienne joue un rôle central.

Ces ambitions ont cependant continuellement buté sur des contraintes structurelles profondes. La pression démographique et l'augmentation quasi continue de la demande, la rareté des ressources hydriques, la fragmentation foncière et les limites financières de l'État ont ainsi freiné les résultats attendus. Si des progrès ont été réalisés, notamment au niveau de l'amélioration globale des rendements à l'hectare, la production nationale reste largement insuffisante pour répondre à une demande intérieure croissante. Ce chapitre se propose d'analyser les politiques agricoles et les stratégies mises en œuvre par l'État égyptien pour développer la production de blé, ainsi que les contraintes structurelles auxquelles elles sont confrontées. Dans un premier temps (3.1, p. 284), nous présenterons le cadre de contraintes particulier dans lequel les politiques agricoles égyptiennes s'inscrivent. Ce sera l'occasion de constater, à l'image du reste de l'Afrique du Nord (Figure 69, p. 222 ; Figure 70, p. 223), que le pays souffre d'un manque évident de terres agricoles. De même, la problématique du stress hydrique sera particulièrement traitée, notamment à la lumière des développements autour du grand barrage de la Renaissance éthiopien. Par la suite (3.2, p. 296), nous reviendrons sur l'évolution des politiques agricoles et des ambitions productives depuis les années 1950, en les replaçant dans le contexte des défis structurels du secteur agricole et des évolutions (géo)politiques nationales, régionales et mondiales. Nous proposerons également à ce moment une analyse de l'évolution des discours politiques autour de l'autosuffisance en blé, principalement depuis la révolution de 2011 et dans le contexte actuel d'un marché mondial très déstabilisé (Covid-19, guerre en Ukraine).

À travers ce chapitre, il s'agira de tenter de comprendre dans quelle mesure les stratégies égyptiennes de production de blé peuvent réellement contribuer à une réduction durable de la

dépendance aux importations, ou si elles risquent de renforcer certaines vulnérabilités, notamment face aux contraintes environnementales et économiques qui pèsent sur le pays, et sur sa dépendance à l'extérieur.

3.1. Un espace agricole sous tension : pressions foncières, hydriques, démographiques et géopolitiques

Si l'État égyptien affiche depuis plusieurs décennies une volonté claire de renforcer sa production nationale de blé, les résultats obtenus demeurent en deçà des ambitions affichées. Nous avons vu que depuis le début des années 2000 le taux d'autosuffisance en blé du pays peine à dépasser les 50 % (Figure 43, p. 137 ; Figure 42, p. 137), faisant de l'Égypte le premier importateur mondial. Cette stagnation s'explique en grande partie par un ensemble de contraintes structurelles profondes, qui freinent les capacités du pays à élargir significativement ses surfaces cultivées et à augmenter ses rendements. La rareté de l'eau, la concentration de l'agriculture sur une portion extrêmement réduite du territoire, la pression foncière liée à la démographie et l'urbanisation ainsi que les limites techniques rencontrées par les agriculteurs pèsent lourdement sur la trajectoire productive du secteur céréalier égyptien.

Il s'agira ici d'examiner les différents verrous environnementaux, fonciers, technologiques et socio-économiques qui encadrent et contraignent la production de blé en Égypte, et sa collecte par l'État dans le but d'alimenter la filière subventionnée du pain *baladi*. Dans un premier temps (3.1.1, p. 284), nous analyserons le cadre de contraintes dans lequel s'inscrit la production égyptienne de blé : le manque de ressources disponibles (principalement en terres et en eau), la pression démographique et l'étalement urbain ou encore les changements climatiques. Nous nous pencherons ensuite (3.1.2, p. 291) sur la remise en cause de l'hydro-hégémonie égyptienne sur les eaux du Nil, fleuve dont l'agriculture du pays est presque totalement dépendante, notamment avec la construction du grand barrage de la Renaissance en Éthiopie.

3.1.1. Les limites systémiques de l'appareil productif égyptien rareté des ressources, changements climatiques et inconnues (géo)politiques

Nous rappelons ici que, plus tôt dans ce travail, nous avons dressé la liste des difficultés relatives à la production de blé en Afrique du Nord (1.1.2.2, p. 52). Nous y avons évoqué les fortes chaleurs de la région, la prédominance des espaces désertiques, la faible proportion de terres arables et les problèmes causés par le stress hydrique comme autant de contraintes à la culture du blé[1]. Ces constats régionaux sont en partie vrais pour l'Égypte à la différence du fait que le pays soit, comme le disait Hérodote, un « don du Nil » (Desplancques 2020, p. 12). Cette citation met en exergue l'importance capitale du fleuve pour l'Égypte et pour son agriculture, laquelle s'est développée le long des 1 200 km du cours égyptien du Nil[2]. Le pays s'étend sur

[1] Sur les perspectives d'amélioration de la production agricole égyptienne face à ses principaux défis, voir (Ayyad et al. 2024).

[2] Les paysans du Nil pratiquaient la culture de décrue dans des bassins de rétention qui, une fois évacués, laissait la place aux cultures hivernales. Celles-ci bénéficiaient alors du limon déposé par la crue du Nil, faisant office de fertilisant naturel (Blanc 2014b, p. 137). Alors que les premiers Égyptiens ne cultivaient que les zones naturellement inondées par les crues, ce système de bassins aurait été mis en place il y a environ 7 000 ans.

une surface d'un peu plus d'un million de kilomètres carrés, soit le double de la France, tout en ayant une surface agricole utile (SAU) près de huit fois inférieure à celle de l'Hexagone[1]. En tant que seul véritable écoumène du territoire la vallée du Nil est à la fois le berceau de l'agriculture égyptienne, au sein de laquelle plus de 95 % des cultures sont irriguées[2], et de la population. Celle-ci se masse en effet sur les abords du fleuve : alors que la densité de population à l'échelle de l'entièreté du territoire est seulement de 102 hab./km^2, ce chiffre atteint près de 1 400 hab./km^2 en moyenne dans l'écoumène (Oliveau, Doignon, Blöss-Widmer 2020). Nous avons établi, plus tôt dans ce travail, que la forte croissance démographique était un paramètre important de la hausse de la demande de blé (3.1.2, p. 131). C'est aussi un facteur limitant du développement de l'agriculture égyptienne. On estime qu'en moyenne ce sont près de 12 000 ha/an de terres agricoles qui sont perdues (Attia 2011), notamment au profit de l'étalement urbain[3]. Ainsi, au Caire[4], il est estimé que 83 % de l'habitat informel se trouve sur d'anciennes terres fertiles, et ce malgré une législation qui a été renforcée à plusieurs reprises depuis 1961 (Malterre-Barthes 2020, pp. 72-73).

Au-delà de l'évidente dualité entre écoumène nilotique et désert, l'Égypte peut être divisée en cinq zones agroécologiques basées sur les caractéristiques des sols, les ressources en eau et les conditions climatiques (Sabry, Gomaa, Moustafa 2016, pp. 504-505). Du nord au sud, on distingue :

- **La région côtière**, incluant les gouvernorats de Port Saïd (ville portuaire de 700 000 habitants), Ismaïlia, Suez, du Sinaï (Nord et Sud), d'Alexandrie et de Marsa-Matruh. Cette bande de terre d'une largeur d'une cinquantaine de kilomètres, bordée par la mer Méditerranée, se caractérise par un climat modéré toute l'année.
- **La région du Delta**, la plus peuplée, incluant les gouvernorats de Qalyubiya, de Menufeya, de Gharbeya, de Dakhleya, de Kafr el-Cheik, de Beheira, d'Ach-Charqiya et de Damiette. Cette région se caractérise par un climat plus modéré encore que la côte, avec des hivers chauds et des températures modérées en été. La région du Delta et la zone côtière, en excluant le Sinaï, sont plus communément appelées « Basse-Égypte ».
- **La Moyenne-Égypte** inclue les gouvernorats de Gizeh, de Bani Souef, de Fayoum et de Minya. Le climat y est similaire à celui observé dans la région du Delta.
- **La Haute-Égypte** comprend les gouvernorats d'Assiout, de Sohag, de Qena, de Louxor, d'Assouan et de la Nouvelle-Vallée. Le climat y est bien plus chaud durant l'été mais aussi durant l'hiver lorsque comparé aux autres régions.

[1] 3,8 Mha pour l'Égypte, soit 4 % de son territoire, contre 28,6 Mha pour la France.
[2] Source : https://agriculture.gouv.fr/egypte
[3] Le développement de l'habitat pose, indirectement, d'autres contraintes sur les surfaces agricoles déjà limitées. (Pérez-Houis 2024, pp. 61, 145-146) montre ainsi comment le développement de la filière de construction de la brique a conduit d'anciens champs agricoles, aux abords du Caire, à être utilisés par des briqueteries.
[4] Rappelons ici qu'avec 22,2 millions d'habitants en 2023, le Caire fait partie des deux villes les plus peuplées d'Afrique aux côtés de Lagos, au Nigeria (21,4 millions d'habitants en 2023). Les deux mégalopoles sont loin devant Kinshasa, en République démocratique du Congo (15 millions d'habitants) et Johannesburg, en Afrique du Sud (14,8 millions d'habitants).

- Enfin, **les terres nouvellement bonifiées**[1], situées notamment dans les marges occidentales du delta et dans toutes les terres des programmes de bonification adjacentes à la vallée du Nil (Acloque-Desmulier 2020, pp. 114-115). Leur climat est généralement comparable à celui du delta, mais les sols y sont plus sablonneux.

Carte 14 Production de blé et aménagements hydrauliques en Égypte

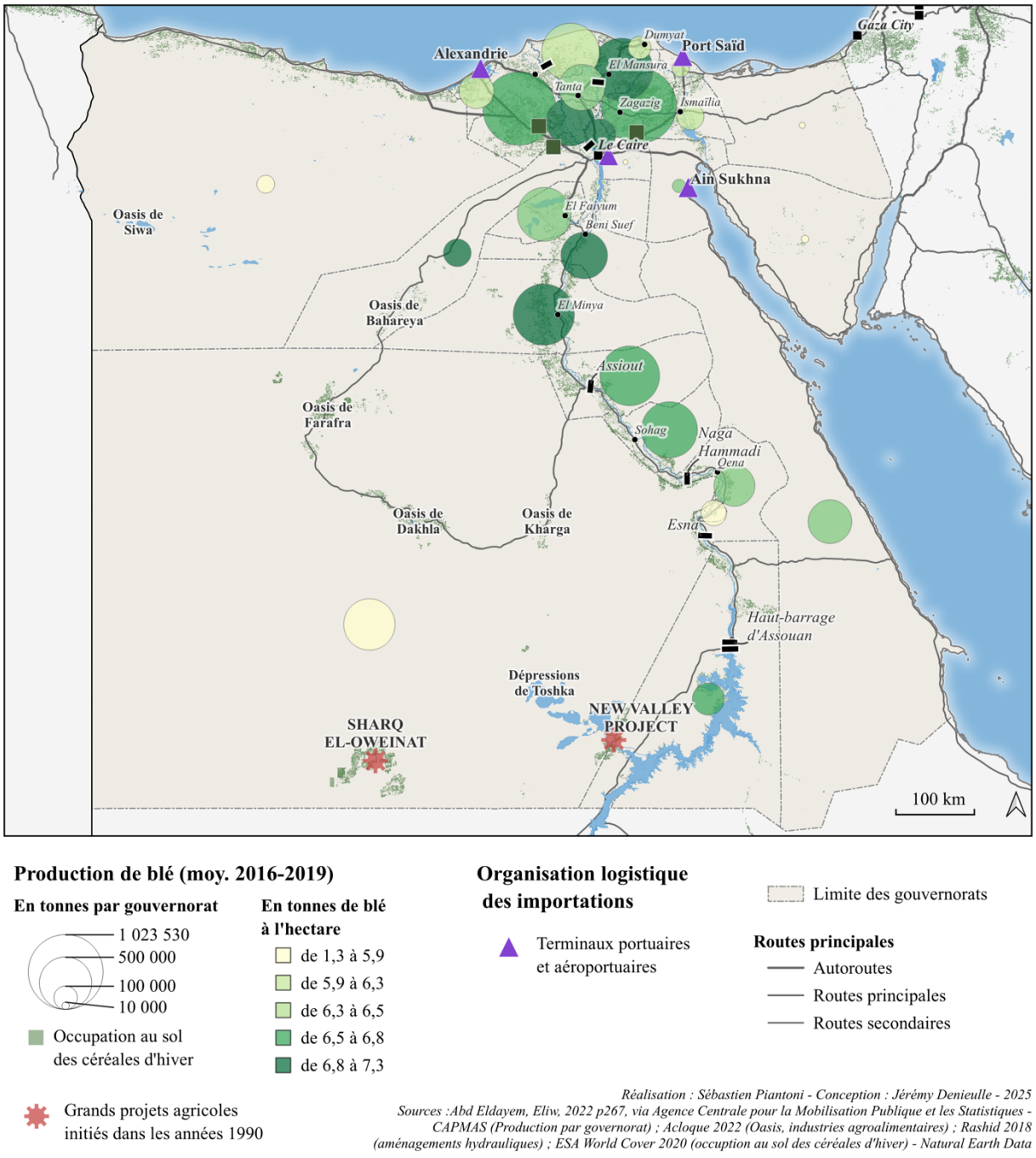

[1] *Newly reclaimed lands*. Nous utiliserons ici, en français, le terme de « bonification », à l'instar de (Acloque 2024, p. 116).

Contrairement aux chapitres dédiés à l'Algérie, où nous nous efforcions de faire la distinction entre blés dur et tendre, nous ne nous pencherons dans le cas égyptien que sur le blé tendre. C'est en effet la principale céréale cultivée, bien que quelques producteurs cultivent du blé dur dans le sud du pays. Dans le delta, la plupart des fermes sont mécanisées. Dans les exploitations de la vallée du Nil, entre le haut barrage d'Assouan et le Caire, les agriculteurs continuent de moissonner à la main. Enfin, en dehors de ces deux régions, la culture du blé dans les terres bonifiées du désert se fait sur de grandes surfaces et avec une importante mécanisation. Ces terres ne représentent toutefois qu'une faible part de la superficie cultivée en blé du pays, environ 11 % (Barnes 2022, p. 4). La plupart du blé est produit dans des petites exploitations. Même si les données relatives à la taille des fermes égyptiennes sont approximatives du fait des limites des statistiques égyptiennes, elles donnent une idée générale des exploitations agricoles du pays. 63 % d'entre elles font moins d'un feddan (soit 0,42 ha), et 99 % font moins de 10 feddans (soit un peu plus de 4 ha). L'Égypte compte enfin un total de 4,6 millions de fermes, dont 60 % (2,8 millions) sont situées dans le delta (Prikhodko et al. 2015, pp. 12-13).

La production de blé, logiquement, se situe principalement dans la vallée du Nil (Carte 14, p. 286) et est pratiquée en tant que culture d'hiver[1]. En moyenne, entre 2016 et 2019, la région du Delta a réalisé 49 % de la production égyptienne tout en ne représentant que 17 % des superficies cultivées en blé (Abd Eldayem, Eliw 2022, p. 267). Or cette région est bien celle qui concentre la plus forte densité de population de tout l'écoumène, puisque 50 % des Égyptiens vivent dans le delta du Nil (Haars et al. 2016, p. 5), ce qui représenterait en 2023 près de 60 millions de personnes. La poussée démographique dans cette région du pays pressurise dangereusement des ressources naturelles déjà peu abondantes : l'agriculture y devient plus difficile alors que la demande alimentaire continue d'augmenter (Ramadan, Castet 2025). Ainsi, alors même que l'Égypte était déjà le pays d'Afrique du Nord disposant des ressources en terres arables les plus faibles (Figure 70, p. 223), la surface de terres arables par habitant a accusé une chute de près de 70 % entre 1961 et 2022[2].

Le blé, qui a des besoins en eau réduits, est une culture bien adaptée au climat égyptien (Prikhodko et al. 2015, p. 14). Il y est produit principalement dans des fermes de petite taille et sous irrigation, et via des variétés modernes adaptées à la chaleur (Barnes 2022, p. 4). Conséquemment à cela, les rendements y sont très élevés et avec peu de variations entre les régions de production : depuis 2011, la moyenne nationale se situe entre 6 et 7 t/ha (Figure 91, p. 288), ce qui place l'Égypte parmi les pays affichant les plus hauts rendements en blé du monde[3] (Figure 71, p. 224).

---

[1] En Égypte, le blé est planté entre mi-septembre et fin novembre avant d'être récolté à partir de mi-avril et jusqu'à la fin du mois de juin. La seule autre céréale d'hiver produite dans le pays est l'orge qui, en 2023, était cultivée sur 22 000 hectares selon la FAO (contre 1,35 million d'hectares pour le blé). Les principales cultures concurrentes au blé, qui recouvre en 2011/12 47 % des surfaces cultivées en hiver, sont le trèfle d'Alexandrie (*berseem*, une légumineuse utilisée pour l'alimentation du bétail, qui recouvre 27 % des surfaces), les légumes (14 %) et la betterave sucrière (6 %) (Prikhodko et al. 2015, p. 12).

[2] Selon les données de la Banque mondiale, présentées dans la figure citée, en 1961 l'Égypte disposait en moyenne de 0,09 ha/habitant de terres arables contre seulement 0,02 ha/habitant en 2022.

[3] Selon les données de l'USDA (PS&D Online), l'Égypte est ainsi le troisième pays disposant des rendements en blé les plus élevés du monde derrière la Nouvelle-Zélande (10 t/ha) et le Royaume-Uni (8 t/ha). Selon la FAO, en 2023, le rendement moyen mondial pour le blé était de 3,6 t/ha.

Figure 91 Égypte : superficie récoltée en blé, production et rendements (1961-2023)

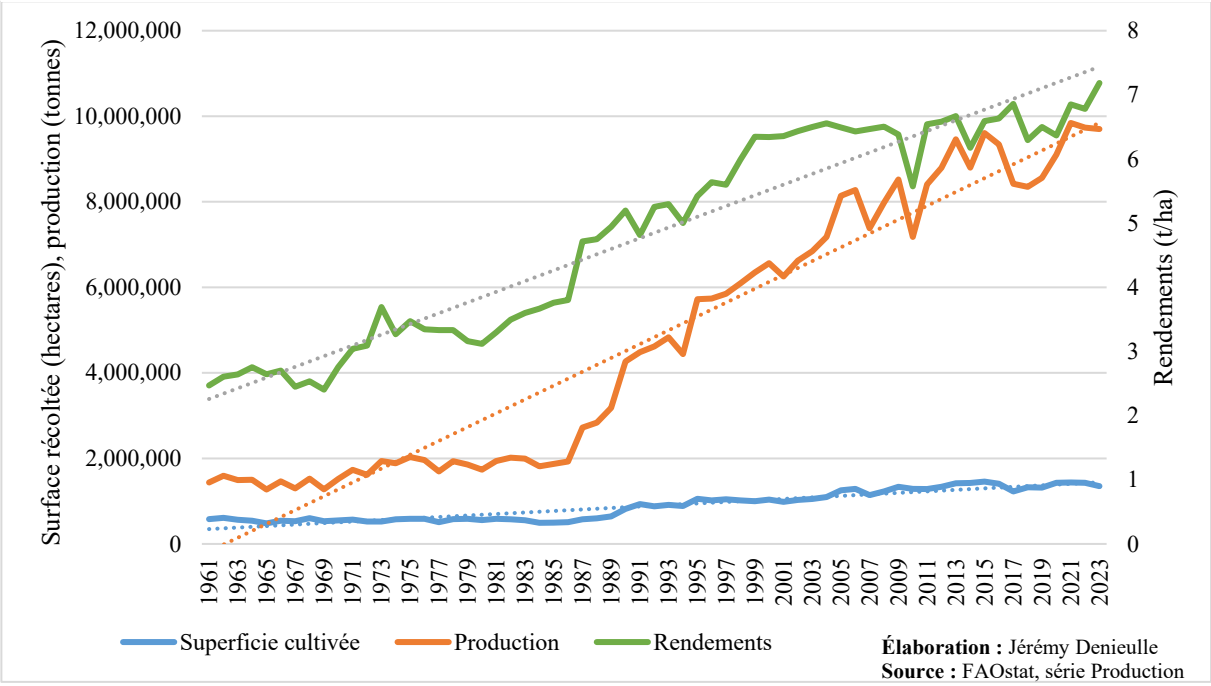

Grâce au recours systématique à l'irrigation, la production égyptienne de blé s'affranchit en partie des contraintes météorologiques. Ainsi, contrairement au Maroc (Figure 20, p. 82) ou à l'Algérie (Figure 85, p. 258), la production égyptienne montre une assez faible variabilité interannuelle. Cela illustre un paramètre central de l'agriculture égyptienne : sa dépendance aux eaux du Nil. Le pays dépend en effet du fleuve pour 93 % de ses ressources en eau et utilise 76 % de ses ressources hydriques annuelles pour l'agriculture (Khedr 2019, p. 234). Au-delà de l'eau du fleuve en elle-même, utilisée pour l'irrigation, les crues du Nil et ses sédiments fertilisent la vallée. Cet état de fait, qui contraint et permet le développement de l'agriculture égyptienne depuis des siècles (Bowman, Rogan 1999), et le point de départ des velléités du pays à s'imposer comme la puissance hydro-hégémonique de la région (Denieulle 2024, p. 81), en tentant de faire valoir des droits « naturels et historiques sur les eaux du Nil » (Abis, Blanc 2015, pp. 234-235). Or l'Égypte, dont le stress hydrique est estimé à 141 % par la FAO[1] en 2021, a été classée parmi les « *new water scarce economies* » par un rapport de la Banque mondiale de 2023 (De Waal et al. 2023, p. 15). Depuis les années 1960 en effet, les ressources en eau renouvelable par an et par habitant ont accusé une importante chute, se situant aujourd'hui au niveau du seuil de rareté absolue de l'eau[2] (Figure 92, p. 289). Or le nexus eau-énergie-alimentation[3] de l'Égypte semble se détériorer (Aly, Gaber, Ragab 2024), dans un

[1] Base de données AQUASTAT. Pour rappel, le stress hydrique est défini par la FAO comme étant le « rapport entre le total de l'eau douce prélevée par tous les grands secteurs de l'économie et le total des ressources renouvelables en eau douce, après prise en compte des besoins en eau de l'environnement » (*World Food and Agriculture – Statistical Pocketbook 2024* 2024, p. 135).

[2] Les seuils utilisés ont été proposés par (Falkenmark 1989), et largement repris depuis dans la littérature. Selon eux, pour ne pas être considéré en situation de stress hydrique, un pays doit se situer au-dessus du seuil de 1700 m^3 d'eau renouvelable par an et par habitant.

[3] S'il est difficile de trouver une définition qui fasse consensus sur ce concept, celui-ci tente de proposer un cadre d'analyses qui permette de saisir les interdépendances et intérêts parfois contradictoires des trois composantes

contexte où la demande en eau continue d'augmenter et donc où le déficit grandit (*Water resources per capita drop 60% since 1970* 2014; *Green Economy Scoping Study. Egypt* 2014, p. 33). Le pays voit peser deux principales menaces sur ses ressources en eau, et donc sur sa céréaliculture : une liée aux changements climatiques (3.1.1.1, p. 289) et la seconde à la remise en cause de l'hydro-hégémonie égyptienne sur les eaux du Nil (3.1.2, p. 291).

Figure 92 Ressources en eau renouvelable disponible par personne et par an en Égypte (1967-2021)

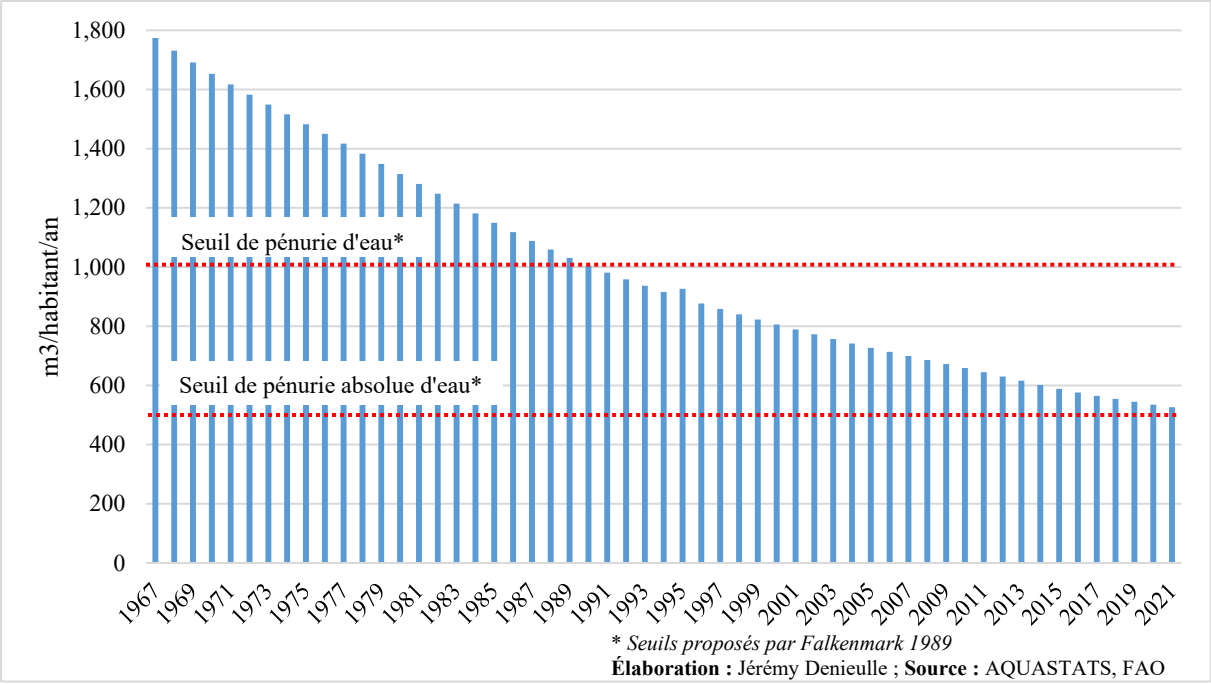

** Seuils proposés par Falkenmark 1989*

Élaboration : Jérémy Denieulle ; **Source :** AQUASTATS, FAO

3.1.1.1. Conséquences des changements climatiques sur la production égyptienne de blé et sur les ressources en eau du pays

Les changements climatiques affectent de manière diverse l'agriculture égyptienne (Mahmoud 2019), principalement via deux mécanismes : la hausse des température tout d'abord, préjudiciable au bon développement des plantes et augmentant leurs besoins en eau, la baisse des précipitations ensuite, conduisant à un stress hydrique toujours plus important (Abutaleb, Mohammed, Ahmed 2018; Gamal et al. 2024). Si l'augmentation du CO_2 dans l'atmosphère pourrait, dans un premier temps, s'avérer avoir des effets positifs sur les rendements de blé, ceux-ci devraient rapidement être contrebalancés par les effets négatifs des hausses des températures. Une étude[1] estime ainsi, d'ici à 2050, une baisse des rendements de 1,7 % puis de 4 % d'ici à 2080 (Asseng et al. 2018, p. 6). Une autre étude avance des pertes de

entre elles. Une action sur l'une de ces composantes peut avoir des effets sur l'une des deux autres, ou sur les deux à la fois. Son objectif est, pour la FAO, l'intégrité des écosystèmes (*The Water-Energy-Food Nexus. A new approach in support of food security and sustainable agriculture* 2014).

[1] Cette étude tente de prendre en compte, dans ses simulations, les effets possibles des nouvelles technologies et nouvelles variétés, la perte de terres agricoles (urbanisation, montée des eaux), l'évolution des techniques d'irrigation (alors que leur efficacité actuelle en Égypte est très basse, de l'ordre de 40 à 60 %, du fait de l'évaporation, de l'infiltration, etc. (Mahmoud, El-Bably 2019, p. 479)).

rendements plus importantes, de l'ordre de 8,6 % en 2050 et de 11,1 % en 2100, qui ne pourraient être atténuées qu'au prix d'une augmentation substantielle d'utilisation de l'eau sous irrigation[1] (Mostafa et al. 2021).

Or, si les changements climatiques ne devraient pas diminuer le débit du Nil, celui-ci devrait souffrir de variabilités interannuelles plus importantes, ce qui pourrait augmenter le stress hydrique dans un contexte où il est attendu que la population du bassin double d'ici à 2050 (Siam, Eltahir 2017; Ashour et al. 2024). Quant à l'utilisation d'eaux souterraines pour l'irrigation[2] grâce à la nappe phréatique du bassin de Nubie (partagée entre l'Égypte, la Libye, le Soudan et le Tchad), celle-ci se révèle être non durable, puisque la nappe ne semble déjà pas se recharger avec les niveaux actuels de précipitations (*Africa Water Atlas* 2010, p. 110). Alors que l'extraction d'eau souterraine a connu une très forte augmentation depuis les années 1960 (500 %), il semble que la nappe ne soit plus à l'équilibre depuis plusieurs milliers d'années, et que le niveau des eaux diminuait déjà bien avant le début de l'extraction artificielle (*ibid,* pp. 109-110). S'il reste encore difficile de prédire avec précision les effets des changements climatiques futurs sur le débit du Nil au cours du XXI^{ème} siècle, il est certain que ceux-ci auront une incidence négative sur la production agricole (hausse de la salinité, des températures, des besoins en eau, des rendements), sur la disponibilité de l'eau (dont le besoin augmente avec la montée des températures et la plus forte occurrence des sécheresses, et alors que les effets sur le Nil sont encore relativement incertains) et la disponibilité des terres (désertification, mais aussi perte de terres fertiles du delta à cause de la montée des eaux[3]).

> « Le Nil, unique source [en eau] couvrant près de 95 % des besoins de la population égyptienne, est très sensible au changement climatique, tant en ce qui concerne la quantité des précipitations que les variations de température. Il existe de grandes incertitudes quant à la prévision de l'impact du changement climatique sur les tendances pluviométriques dans le bassin du Nil et à son incidence sur le débit du fleuve. […] La poursuite du taux élevé d'accroissement naturel de la population se traduira par une population de 140 millions d'habitants d'ici 2050, et la part d'eau par habitant de l'Égypte devrait se réduire de moitié, même en l'absence de changement climatique. La production agricole doit augmenter de 70 % d'ici là pour suivre la croissance démographique rapide, tout en préservant l'environnement et en réduisant la vulnérabilité de l'agriculture au changement climatique. »
>
> (Khedr 2019, p. 241)

[1] Les auteurs suggèrent ainsi, afin d'améliorer l'efficacité de l'irrigation en Égypte, le recours généralisé à une technique par aspersion plutôt que par inondation.

[2] Ce sujet sera plus spécifiquement abordé dans la suite de ce travail, lorsque nous traiterons des stratégies mises en place par l'État égyptien pour améliorer le taux d'autosuffisance du pays en blé (3.2.2.2, p. 260).

[3] Dans l'hypothèse d'une montée des eaux en Méditerranée de 1 mètre (scénario bas selon l'étude que nous mentionnons ici), 29 % de la surface totale du delta disparaîtrait, soit 6 900 km^2. Dans le scénario médian, qui prévoit une montée des eaux de 1,5 mètre, ce serait 35 % de la surface qui serait engloutie (8 425 km^2). Enfin, dans le scénario le plus catastrophique (une montée des eaux de 2 mètres), ce serait 51 % de la surface du delta qui serait en danger (soit 12 110 km^2) (El-Nahry, Doluschitz 2010, p. 1502). Il est attendu que, d'ici la fin du siècle, en moyenne, la Méditerranée voit ses eaux monter entre 44 cm et 102 cm (Marcos, Jorda, Cozannet 2016).

3.1.2. Le grand barrage de la Renaissance, la remise en cause de l'hydro-hégémonie égyptienne sur les eaux du Nil

Carte 15 Topographie du bassin du Nil et principaux barrages

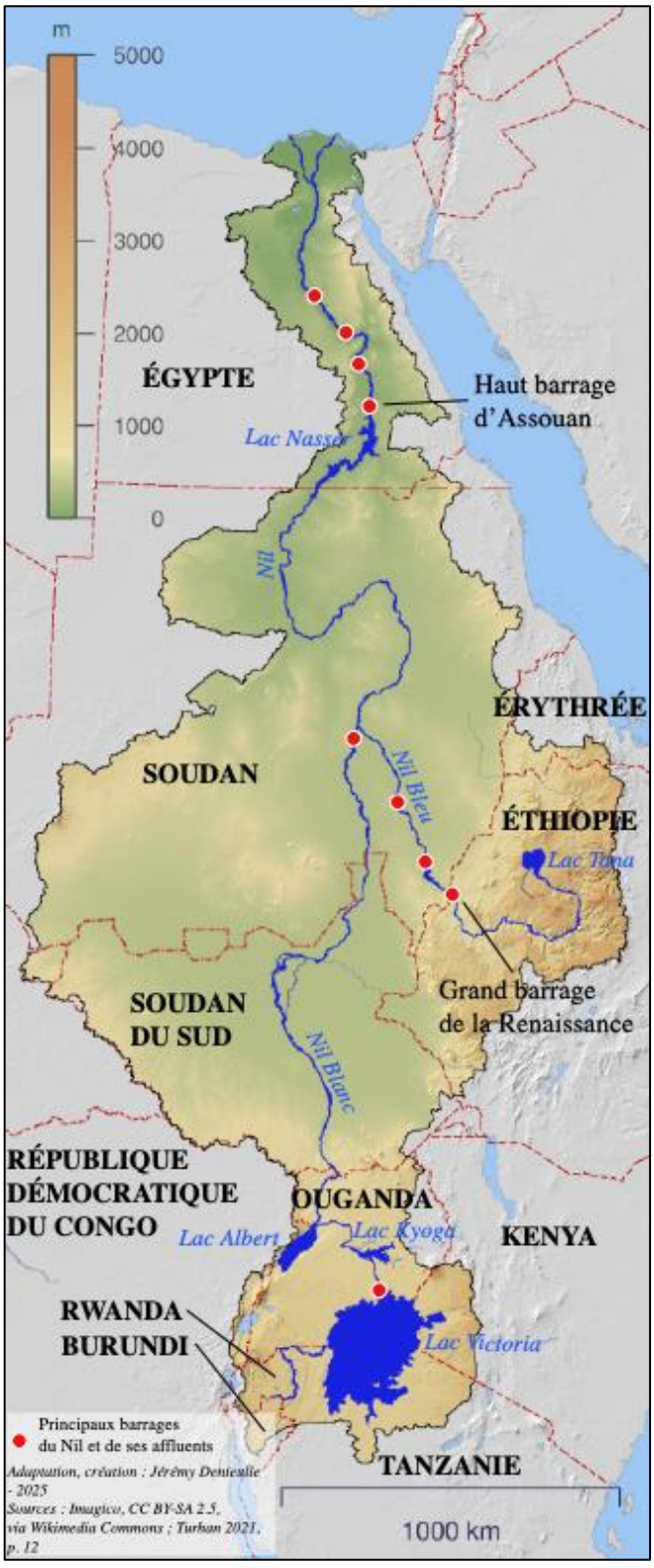

Nous avons indiqué à quel point le Nil et ses eaux sont fondamentaux pour l'Égypte. Sa vallée, véritable écoumène et épine dorsale du pays, comprend 95 % des 114,5 millions d'Égyptiens tout en demeurant depuis plusieurs millénaires au cœur des activités agricoles. Avant que le Nil ne commence à faire l'objet d'aménagements hydrauliques d'envergure, principalement sous Méhémet Ali (wali d'Égypte entre 1805 et 1848), les crues du fleuves dictaient le rythme de la vie agricole dans la vallée (Blanc 2014b, p. 125). Ces crues, en déposant du limon sur les terres qu'elles inondaient, fertilisaient ces dernières et ont donc assuré la productivité de l'agriculture égyptienne pendant près de 4 000 ans. Pays le plus en aval du bassin du Nil, l'Égypte est également, de loin, le plus grand utilisateur des eaux du fleuve.

Le bassin du Nil (Carte 15, p. 291), troisième plus grand bassin versant du monde après ceux de l'Amazone et du Congo, couvre une superficie de 3,2 millions km^2 (soit 10 % du continent africain). Onze pays en sont riverains, sa principale confluence se situe à Khartoum (Soudan) où le Nil Bleu (branche orientale du Nil prenant naissance au lac Tana, en Éthiopie) rencontre le Nil Blanc (branche occidentale du Nil prenant naissance au lac Victoria, situé entre le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie). L'unique source d'eau renouvelable de l'Égypte n'est donc pas originaire des frontières du pays, une situation qui est à l'origine d'importantes vulnérabilités. De l'eau du Nil qui parvient jusqu'en Égypte, ce sont 82 % qui proviennent des hauts plateaux

éthiopiens via le Nil Bleu et l'Atbara et 18 % du Nil Blanc (Donia, Negm 2019, p. 2). À ce titre l'Éthiopie peut être considérée comme étant le château d'eau du Nil (Link et al. 2012, p. 125), donc de l'Égypte. C'est également de l'Éthiopie que provient le limon, qui fertilise la vallée égyptienne du Nil.

Le système de gouvernance des eaux du Nil ne reflète pourtant pas cet état de fait, l'Égypte s'étant comportée « au XX^{ème} siècle comme un État hydro-hégémonique[1] du fait d'un rapport de force militaire qui a compensé sa position en aval du bassin » (Blanc 2014b, p. 128). La situation hydropolitique du bassin du Nil peut se résumer par l'opposition entre deux États d'aval, l'Égypte et le Soudan, et les États d'amont, au premier rang desquels l'Éthiopie[2]. Alors que le fleuve est vital pour l'Égypte, il le fut historiquement beaucoup moins pour les pays de l'amont. En Éthiopie, le Nil Bleu a longtemps a été une ressource très marginale située dans une vallée encaissée dans la marge occidentale du territoire[3]. En 1998, à peine 0,3 % du débit du Nil Bleu et des autres affluents du Nil est exploité (Lasserre, Brun 2018, pp. 94-95). Toutefois la pression démographique dans le bassin est telle que la pression sur les ressources s'accentue. L'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie sont ainsi passés, respectivement, de 21,1, 6,1 et 17,6 millions d'habitants en 1950 à 118,3, 51,6 et 135,4 millions d'habitants en 2025 (source PopulationPyramid). Dans ce contexte, l'Éthiopie en particulier ambitionne une plus grande utilisation des ressources du Nil Bleu.

Ces velléités de l'Éthiopie à bousculer l'ordre hydropolitique établi ne peuvent se comprendre qu'avec un retour dans le passé. L'affirmation de l'hydro-hégémonie égyptienne démarre en 1929, alors que le pays nouvellement indépendant signe avec le Royaume-Uni un traité selon lequel la Couronne britannique, puissance coloniale majeure de la région, lui accorde un droit de véto en cas d'aménagement hydraulique en amont. Le traité accorde à l'Égypte un droit de prélèvement de 48 milliards de m^3 annuels, tandis que le Soudan (alors sous domination anglo-égyptienne) se voyait octroyé 4 milliards de mètres cubes en saison sèche (de janvier à juillet). Le reste, 38 milliards de m^3, n'était pas alloué[4]. L'accord est à la base des « droits naturels et historiques » de l'Égypte sur les eaux du Nil (Blanc, Rashid 2016, pp. 16-17). Le traité est amendé en 1959, au lendemain de l'indépendance soudanaise (1956) et alors que l'Égypte s'apprête à démarrer la construction du haut barrage d'Assouan (1960).

[1] Peut être considéré comme une puissance hydro-hégémonique un « État qui possède suffisamment de pouvoir au sein d'un bassin versant pour assurer la direction du contrôle des ressources en eau et agir ainsi comme un leader vis-à-vis des autres pays riverains du bassin. Ces États peuvent exercer leur autorité de façon coercitive avec par exemple la menace de sanctions économiques pour empêcher la construction d'ouvrages hydrauliques ou à l'inverse en s'efforçant d'établir pacifiquement un consensus en leur faveur dans les instances de gestion internationales » (Blanchon 2024a, pp. 63-64). Ce concept découle de celui de l'hydropolitique, utilisé pour la première fois par John Waterbury en référence au bassin du Nil (Waterbury 1979). L'hydropolitique vise à analyser les enjeux d'accès à l'eau, de politiques de l'eau au sein d'États où cette ressource peut représenter un impératif pour la stabilité interne, et de partage de l'eau entre les États.

[2] Mais aussi, pour le Nil Blanc, l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie, le Burundi, le Rwanda, le Soudan du Sud et la République démocratique du Congo.

[3] Nous avons évoqué plus tôt dans ce travail (1.2.1, p. 193) le très faible usage de l'irrigation dans l'agriculture éthiopienne.

[4] Notons ici que le volume d'eau transporté par le Nil est dérisoire lorsque comparé à d'autres fleuves de tailles similaires : un débit de 1 250 milliards de m^3 pour le fleuve Congo, ou de 5 518 milliards de m^3 pour l'Amazone (Swain 2011, p. 688). Le Nil se caractérise de plus par d'importantes variations interannuelles de son débit.

Souhaité par le Soudan, l'accord de 1959 « marque le passage d'une hydro-hégémonie égyptienne à une hydro-hégémonie partagée entre le Soudan et l'Égypte » (Blanc, Rashid 2016, p. 17). Selon celui-ci, l'Égypte s'arroge 75,7 % du débit annuel du fleuve (soit 55,5 milliards de m^3) tandis que le Soudan s'octroie 24,3 % du débit (soit 18,5 milliards de m^3). Pour les deux pays, ce traité reste aujourd'hui le fondement légal du partage des eaux du fleuve tandis que pour les États d'amont, il est l'incarnation des traités inégaux de la période coloniale.

Figure 93 Utilisations d'engrais par superficie de terres en culture en Égypte (1961-2022)

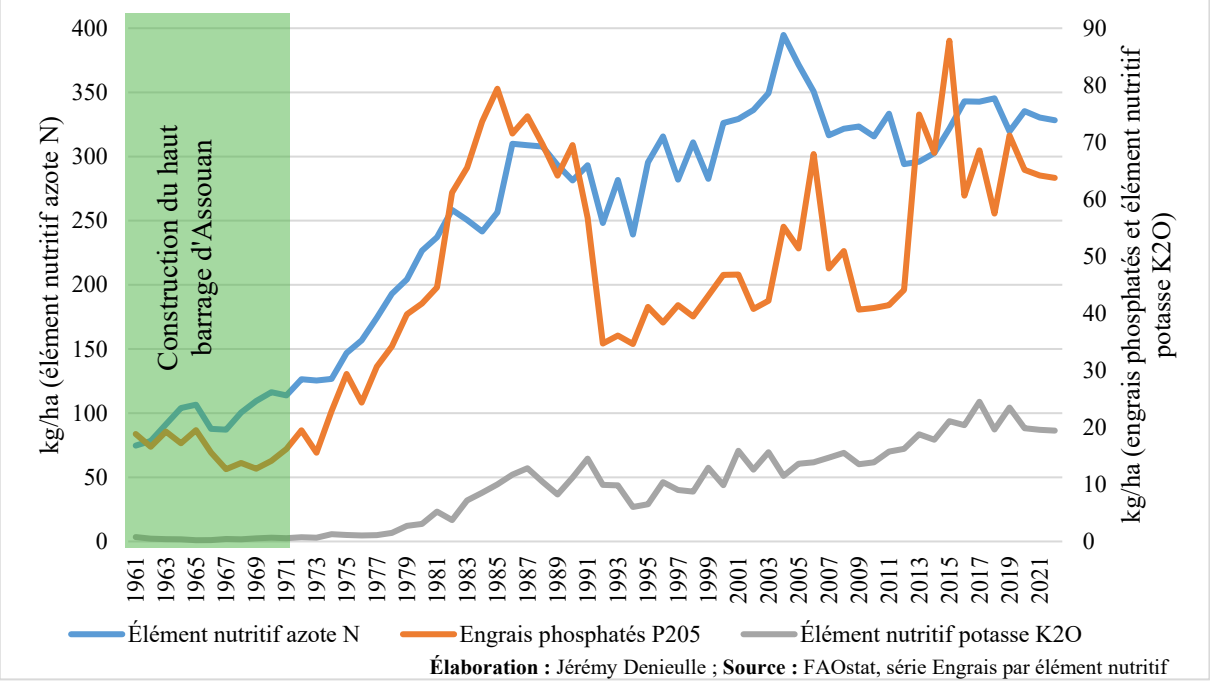

Élaboration : Jérémy Denieulle ; **Source :** FAOstat, série Engrais par élément nutritif

Le traité de 1959 autorise l'Égypte à construire le haut barrage d'Assouan, situé dans le sud du pays (Carte 14, p. 286 ; Carte 15, p. 291). Avec un réservoir d'une capacité de 160 milliards de m^3, soit deux crues du Nil, ce barrage doit permettre au pays, pour la première fois de son histoire, de ne plus dépendre des crues du fleuve[1]. Gamal Abdel Nasser (président entre 1956 et 1970) fait de la construction du barrage une « revanche sur l'histoire » (Blanc 2014b, p. 126) tout autant qu'un « symbole du développement égyptien » et de la lutte anticoloniale (Lasserre, Brun 2018, p. 91). Inauguré en 1971 après onze ans de travaux, son bilan écologique et hydrologique est pour le moins contestable (*ibid*, p. 92). L'immensité de son réservoir, le lac Nasser, situé en plein désert, le rend particulièrement vulnérable à l'évaporation, ce qui réduit considérablement les volumes d'eau disponibles (de l'ordre de 10 milliards de m^3 par an). La salinité du fleuve augmente également fortement (de 160 à 225 mg/l, *ibid*, p. 92), rendant les terres agricoles moins productives[2]. De plus le limon, fertilisant naturel que déposaient les crues

[1] Grâce à cet important réservoir, le lac Nasser, le haut barrage permet de maîtriser les eaux du fleuves en absorbant d'éventuelles années de faibles crues, puisque « si le pays est un don du Nil, il est également très dépendant de la permanence d'un débit important » (Lasserre 2024, p. 103), surtout pour son agriculture fondée sur l'irrigation.
[2] Les terres, qui voyaient auparavant leurs excédents de sels lavés par les crues, voyant également leur salinité augmenter.

du Nil dans la vallée et qui avait assuré la productivité de l'agriculture nilotique pendant plusieurs millénaires, est retenu par le barrage qui tend à s'envaser d'année en année. Cet état de fait rend l'agriculture très dépendante de la fertilisation chimique (Figure 93, p. 293) et, rapidement, le niveau d'utilisation à l'hectare devient l'un des plus élevés au monde[1] (Abis, Blanc 2015, p. 227). Toujours est-il que le haut barrage a permis au pays de réduire sa dépendance énergétique, sa centrale assurant entre 10 et 20 % de la consommation électrique égyptienne. Il a également facilité le développement de l'irrigation en permettant une extension verticale (en doublant voire en triplant les cultures pratiquées sur une même parcelle) et horizontale (en facilitant l'élargissement de la surface irriguée, principalement au niveau du delta du Nil et via le programme dit « de la nouvelle vallée » (cf. 3.2.2.2, p. 322)) (Blanc 2014b, p. 127). Ce qui n'a toutefois pas empêché la superficie de terres arables par habitant de poursuivre sa chute depuis les années 1960, vu l'accroissement démographique du pays (Figure 70, p. 223). Le haut barrage a donné à l'Égypte un sentiment de sécurité tout en consolidant sa position hydro-hégémonique dans le bassin. Alors que l'Éthiopie souffrait gravement de sécheresse dans les années 1980[2], le haut barrage a en effet permis à l'Égypte de ne pas en ressentir les effets (Blanchon 2024b, p. 112).

Face aux traités de 1929 et de 1959 qui assurent donc à l'Égypte des « droits historiques » sur le Nil, l'Éthiopie rétorque en invoquant des droits géographiques, en tant que château d'eau du fleuve. Depuis le milieu des années 1990, sous le contrôle du Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien[3] (FDRPE), le pays s'est engagé dans la construction d'équipements hydroélectriques sur tous ses cours d'eau, notamment le Nil Bleu et l'Atbara[4]. Le développement de l'agriculture irriguée fait également partie des priorités (1.2.1, p. 225). Parmi les États d'amont qui se sont coalisés pour contester le monopole égypto-soudanais sur les eaux du Nil, l'Éthiopie est bien le pays moteur. Cette coalition (regroupant en plus de l'Éthiopie le Kenya, l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie) a signé le 14 mai 2010

[1] Selon les données de la FAO (série Engrais par élément nutritif), et en ne raisonnant qu'en utilisation par hectare, l'Égypte est le premier utilisateur mondial d'engrais azotés (N) avec 328,2 kg/ha en 2022 devant le Turkménistan (309,4 kg/ha) et la Chine (191,6 kg/ha). La moyenne mondiale est de 65,2 kg/ha et la moyenne africaine de 13,3 kg/ha. Pour ce qui est de l'utilisation d'engrais phosphatés (P205), l'Égypte est le neuvième utilisateur mondial en 2022 avec 63,8 kg/ha (la moyenne mondiale pour ces engrais étant de 26,03 kg/ha et la moyenne africaine de 5,32 kg/ha).

[2] Entre 1984 et 1985, l'Éthiopie a subi deux famines de grande ampleur, d'abord dues à de trop faibles précipitations puis empirées par des conditions géopolitiques complexes (état de guerre civile avec de multiples insurrections locales).

[3] Durant la période impériale, tous les empereurs ont été contraints de se battre, de rivaliser et de négocier avec des seigneurs féodaux régionaux disposant d'un pouvoir important. Entre 1974 et 1991, période communiste du régime du Derg, la guerre civile éthiopienne aurait fait plus d'un million de morts. Au lieu de se concentrer sur les ressources du pays et les besoins de développement, les gouvernements successifs se sont ainsi d'abord préoccupés de la survie de leurs régimes. Le FDRPE est pour sa part parvenu, au début du XXI^{ème} siècle, à éliminer ou à coopter la plupart des groupes et factions d'opposition armés (Gebreluel 2014, p. 28).

[4] Selon la direction générale du Trésor, l'Éthiopie est en effet l'un des seuls pays au monde dont le mix énergétique est presque entièrement renouvelable en 2020, puisque 89 % de sa capacité installée correspond à de l'hydroélectricité. La capacité totale installée a plus que quadruplé depuis 2009 pour atteindre 4 200 MW en 2020, même si seulement 45 % de la population disposait d'un accès à l'électricité en 2018 (Source : https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/10/12/le-secteur-de-l-electricite-en-ethiopie [Consultée le 09/04/2025]). « L'Éthiopie veut profiter de ses avantages topographiques pour fournir de l'énergie hydro-électrique à son voisinage et y assurer un certain *soft power*, […] en plus des rentrées financières liées à ces livraisons » (Blanc 2014b, p. 133).

un accord sur le partage des eaux du Nil dont l'objectif est *de facto* l'abrogation des traités de 1929 et 1959, dont la légitimité n'est reconnue que par l'Égypte et le Soudan (Blanc 2014b, p. 131).

En avril 2011 l'Éthiopie, dans la lignée de sa stratégie de contre-hégémonie, a lancé la construction du Grand barrage de la Renaissance (*Grand Ethiopian Renaissance Dam*, GERD) qui, malgré une rhétorique belliqueuse de la part du Caire (Lasserre, Brun 2018, p. 103), a été achevé en juillet 2020. Faute d'un accord trouvé avec l'Égypte, l'Éthiopie a procédé à son projet de manière unilatérale, rappelant toutefois que la vocation premier de celui-ci est d'abord la production d'hydroélectricité[1] (ce qui ne prélève que peu d'eau, diminuant ainsi le risque de pénurie des pays d'aval) dans un objectif d'exportation, et pas l'agriculture (bien plus consommatrice en eau) (Lasserre 2024, p. 108). Dès lors les tensions se sont focalisées sur les conséquences possibles, pour les deux pays d'aval, sur le remplissage du réservoir du GERD. D'une capacité de près de 80 milliards de m^3, celui-ci est en effet capable de retenir une crue complète du Nil. Or plus le remplissage dudit réservoir s'effectuait rapidement, plus le débit risquait de baisser pour le Soudan et pour l'Égypte[2]. L'Éthiopie a finalement procédé au remplissage en l'espace de quatre saisons (2020-2023), ce qui n'a pas causé la catastrophe annoncée par le Caire en termes de pénuries d'eau (Lasserre 2024, p. 108; Passilly 2024).

> « Même sans accord [entre l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie], on peut considérer que la question du GERD est réglée. L'Égypte aimerait surtout s'assurer qu'Addis-Abeba ne construira pas d'autres barrages sur le Nil Bleu. En l'absence de traité, rien ne peut toutefois empêcher ces potentielles futures infrastructures. Cette situation confère un important avantage politique et géopolitique à l'Éthiopie »
>
> (Ana Elisa Cascao, chercheuse, *in* Passilly 2024)

Dans un article de 2020, Wheeler et al. avaient correctement estimé que le remplissage du réservoir du GERD n'aurait pas d'effets négatifs sur le débit d'eau reçu par l'Égypte. Les auteurs avaient même avancé de possibles effets positifs pour le Soudan où le débit du Nil Bleu serait mieux maîtrisé, « éliminant les pertes dues aux inondations, augmentant la production d'énergie hydroélectrique, diminuant la charge sédimentaire dans les réservoirs et les canaux et, plus important encore, augmentant l'eau pour l'irrigation d'été [le long du fleuve][3] » (Wheeler et al. 2020, p. 5). L'étude montre cependant que, dans le contexte des changements climatiques, une sécheresse d'ampleur pluriannuelle similaire à celle qui avait frappé la région dans les années 1980 pourrait affecter dangereusement l'Égypte. Dans un tel scénario, dont la

[1] Une fois toutes les turbines du barrage mises en service (à l'été 2024, 4 des 13 turbines prévues sont entrées en fonctionnement (*L'Éthiopie annonce doubler la production de son mégabarrage sur le Nil* 2024)), le barrage devrait avoir une capacité énergétique de 5 000 MW. Ce chiffre a récemment été revu à la baisse, puisqu'il était auparavant de 6 450 MW avec 16 turbines, soit l'équivalent de six centrales nucléaires (Turhan 2021, p. 13).

[2] Notons que si, comme nous l'avons expliqué plus tôt, la construction du haut barrage d'Assouan a permis à l'Égypte de ne plus être dépendante des crues du Nil et de leur variabilité interannuelle pour son agriculture, ce n'est pas le cas pour son voisin soudanais. Les inondations saisonnières font encore partie intégrante du modèle agricole local, de même que les sédiments naturels du lac permettent la fertilisation des terres (Passilly 2024).

[3] Ces effets positifs sur l'irrigation au Soudan se réaliseraient toutefois au prix d'investissements soudanais dans des infrastructures d'irrigation, principalement des pompes. Or le contexte géopolitique actuel au Soudan, en situation de guerre civile depuis le 15 avril 2023, rend ce type d'investissements pour le moins complexes à court ou moyen terme.

question n'est pas tant de savoir s'il se produira mais *quand* il se produira, « les intérêts de l'Éthiopie (remplir rapidement le réservoir du GERD) et ceux de l'Égypte (bénéficier d'assez d'eau) pourraient s'opposer » (Schriever 2021, p. 35). Ce scénario pourrait s'avérer catastrophique pour l'Égypte, et serait encore dangereusement accentué par le fait qu'aucun accord sur la gestion des eaux du fleuve ne soit trouvé d'ici là. Or il semble peu probable aujourd'hui qu'un tel accord se matérialise, tant les positions égyptiennes comme éthiopiennes sont tranchées et ne convergent pas vers un compromis (Lasserre 2024, p. 112). Ainsi, le 13 octobre 2024, un accord sur l'utilisation équitable des ressources en eau du bassin du Nil a été ratifié par l'Éthiopie, le Soudan du Sud, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie tandis que l'Égypte et le Soudan ont opposé leur refus (*L'Égypte et le Soudan rejettent fermement un accord sur le partage des eaux du Nil* 2024). Le contexte géopolitique régional reste ainsi très tendu autour de la question hydrique[1].

On constate donc que les risques liés aux changements climatiques (3.1.1.1, p. 289) et ceux liés à la géopolitique et au renversement de l'hydro-hégémonie égyptienne dans le bassin du Nil sont intimement liés. Or le gouvernement égyptien, en se focalisant principalement sur les effets délétères possibles du GERD, semble ne pas adopter pas de vision d'ensemble de sa situation de pénurie hydrique (Schriever 2021). L'État reconnaît pourtant les risques existentiels, notamment pour sa sécurité hydrique, que les changements climatiques font peser sur le pays, comme en témoigne son rapport de 2015 fourni à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (République arabe d'Égypte 2015) qui a été mis à jour plusieurs fois depuis[2]. Ce manque de vision holistique sur la problématique de la pénurie hydrique en Égypte semble empêcher également l'État de conduire un diagnostic pourtant nécessaire sur l'utilisation de ses ressources en eau, et notamment dans l'agriculture. L'amélioration de l'efficacité de l'irrigation, et plus globalement du secteur agricole dans son ensemble, est rendue encore plus primordiale aujourd'hui face à ces défis.

3.2. Produire, nourrir, gouverner : le blé au cœur des politiques agricoles égyptiennes

Comme nous l'avons vu au cours de ce travail, le blé occupe en Égypte une place centrale, tant pour ses fonctions nourricières que pour sa charge symbolique et politique. Cette céréale occupe à ce titre une place singulière dans les politiques agricoles du pays. Car, pour l'Égypte, la production de blé n'est jamais seulement une question agricole : c'est également une affaire de gouvernance, de légitimation des régimes successifs, et *in fine* de stabilité politique et

[1] Le Soudan est, depuis avril 2023, en proie à une guerre civile entre son armée régulière et une force paramilitaire (les Forces de soutien rapide, FSR). En deux ans, le conflit a déjà fait plus de 150 000 morts, 13 millions de déplacés et poussé plus de 20 millions de Soudanais au bord de la famine, soit la moitié de la population totale du pays (Brachet 2025a). Dans un conflit où les ingérences extérieures sont nombreuses mais le plus souvent voilées, l'Égypte offre un soutien militaire à l'armée régulière du pays alors que « Le Caire souhaite sécuriser sa frontière et compte sur son allié soudanais dans sa guerre froide pour les eaux du Nil contre l'Éthiopie » (Brachet 2025b).

[2] Le dernier de ces rapports, en date du 26 juin 2023, montre bien la connaissance du pays des risques liés aux changements climatiques, malgré des initiatives gouvernementales encore trop limitées. Source : https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2023-06/Egypts%20Updated%20First%20Nationally%20Determined%20Contribution%202030%20%28Second%20Update%29.pdf [Consulté le 10/04/2025].

sociale. Dans un pays où le pain subventionné constitue un pilier du contrat social depuis les années 1940, la quête de l'autosuffisance en blé (ou, du moins, de l'amélioration du taux d'autosuffisance) s'est imposée comme une ambition récurrente, pour des raisons autant économiques que stratégiques. Or cette ambition et les politiques qui la matérialisent s'inscrivent dans le cadre de contraintes que nous venons de décrire.

Nous explorerons ici les logiques et stratégies qui ont structuré les politiques céréalières égyptiennes depuis la période nassérienne jusqu'à aujourd'hui. Dans un premier temps (3.2.1, p. 297) nous proposerons, dans une perspective historique, d'analyser les grandes orientations agricoles et céréalières adoptées par les différents régimes, depuis le coup d'État de 1952. Il s'agira de mettre en lumière les continuités, ruptures et impensés qui traversent cette histoire politique. Dans un second temps (3.2.2, p. 316) nous nous attarderons sur les usages contemporains, depuis 2011, du blé comme récit politique. Ce récit, mobilisé dans des stratégies de visibilité politique et de légitimation, s'est souvent matérialisé à travers de grands projets agricoles menés dans le désert égyptien, qui cristallisent les contradictions entre les ambitions politiques affichées d'autosuffisance et des réalités productives limitées.

3.2.1. Des politiques agricoles contraintes : entre volontarisme affiché et ambitions souveraines contrariées

La compréhension du cadre de contraintes particulier dans lequel s'inscrit l'agriculture égyptienne doit dorénavant permettre d'analyser les politiques agricoles publiques élaborées en réponse à ces enjeux spécifiques. À l'image de ce que nous avons proposé pour l'analyse des politiques agricoles algériennes depuis l'indépendance du pays en 1962 (2.1.1, p. 256), nous procéderons ici par un découpage chronologique. Celui-ci permettra de mieux saisir l'évolution des politiques mises en place au regard des évolutions politiques en Égypte, du contexte international et régional, etc., dans l'objectif d'éclairer les stratégies en place aujourd'hui. Nous avons déterminé qu'un découpage en cinq phases était idoine : la période nassérienne tout d'abord (1952/1954-1970) (3.2.1.1, p. 298), la présidence d'Anouar el-Sadate ensuite et sa politique de l'*infitah* (1970-1981) (3.2.1.2, p. 301), l'ère Hosni Moubarak (1981-2011) (3.2.1.3, p. 303), une période de transition révolutionnaire puis la présidence de Mohamed Morsi (2011-2013) (3.2.1.4, p. 308), et enfin l'ère d'Abdel Fattah al-Sissi (2013-aujourd'hui) (3.2.1.5, p. 310).

Il s'agira ici de nous attarder sur les politiques agricoles et les stratégies mises en place par l'État égyptien dans chacune de ces phases. Nous tenterons d'analyser les discours politiques autour de la question céréalière, et particulièrement le blé, plus tard dans ce travail (3.2.2.1, p. 317). Pour saisir les évolutions des principales statistiques liées au blé durant les différentes périodes historiques (production, rendements, superficies), nous nous réfèrerons à la Figure 94, p. 298 (production et rendements), à la Figure 95, p. 298 (superficies cultivées en blé) et à la Figure 96, p. 299 (taux d'autosuffisance). Enfin, cette sous-partie s'achèvera avec un tableau récapitulatif des principales politiques agricoles depuis 1952 de leurs impacts sur la culture du blé (Tableau 28, p. 313).

Figure 94 Égypte : production, rendements du blé et taux d'évolution annuels moyens (1961-2023)

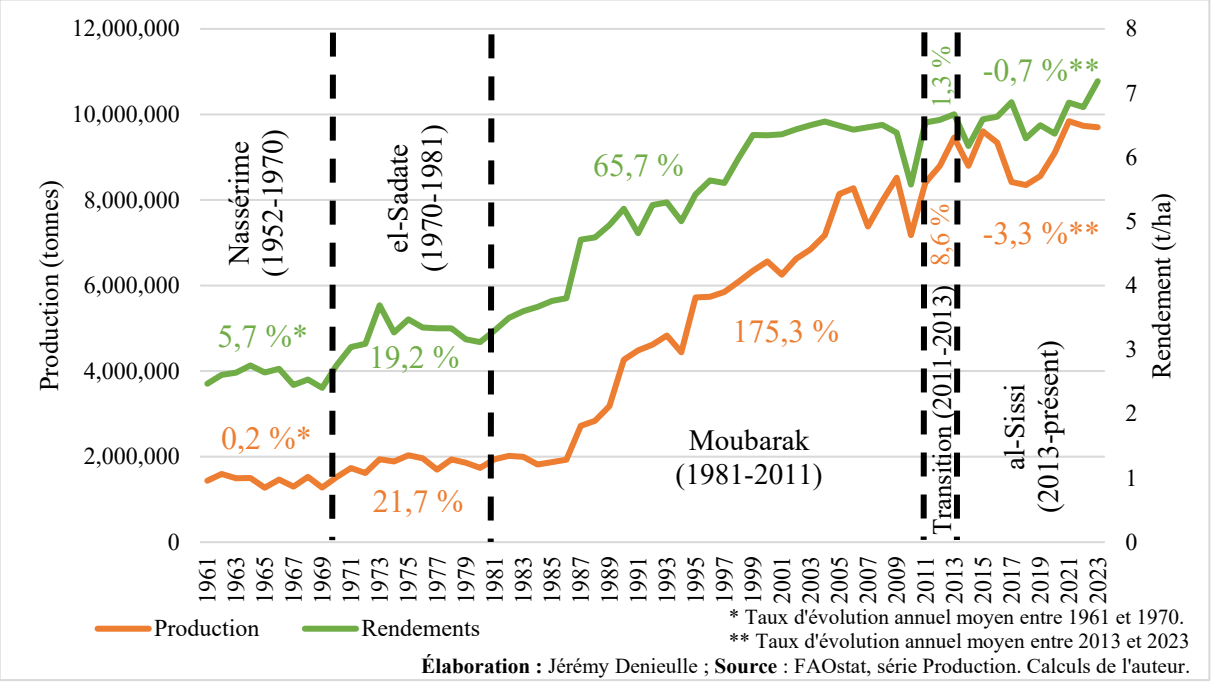

Élaboration : Jérémy Denieulle ; **Source** : FAOstat, série Production. Calculs de l'auteur.

Figure 95 Égypte : superficies cultivées en blé et taux d'évolution annuels moyens (1961-2023)

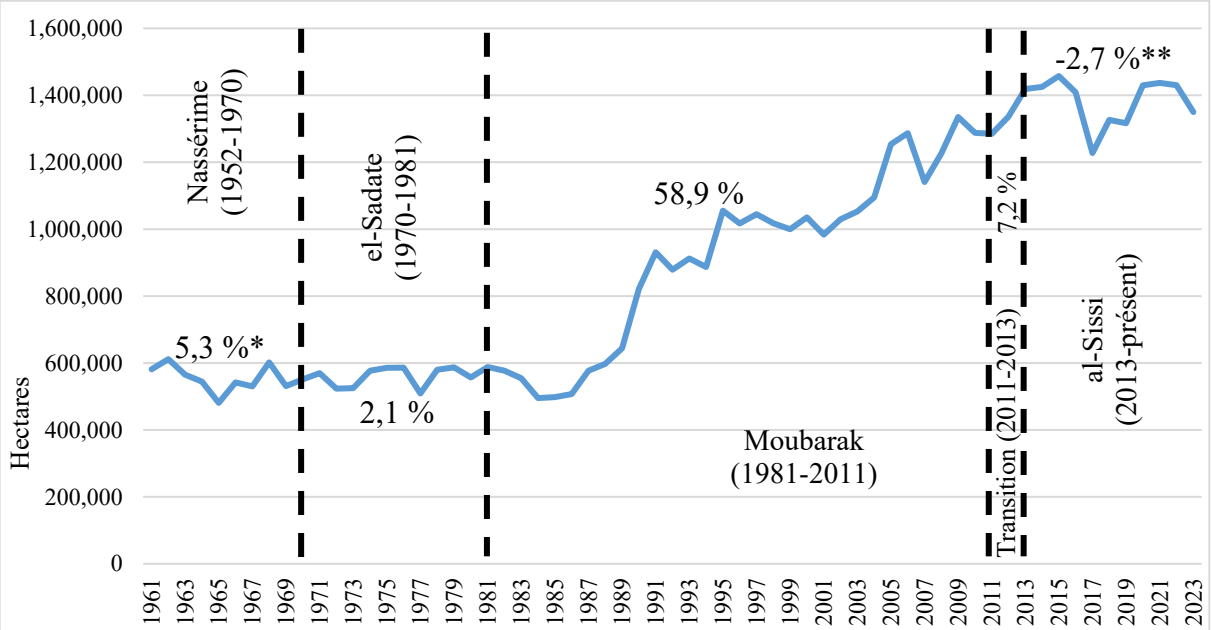

Élaboration : Jérémy Denieulle ; **Source** : FAOstat, série Production. Calculs de l'auteur.

Figure 96 Taux d'autosuffisance en blé de l'Égypte durant les principales périodes politiques (1961-2022)

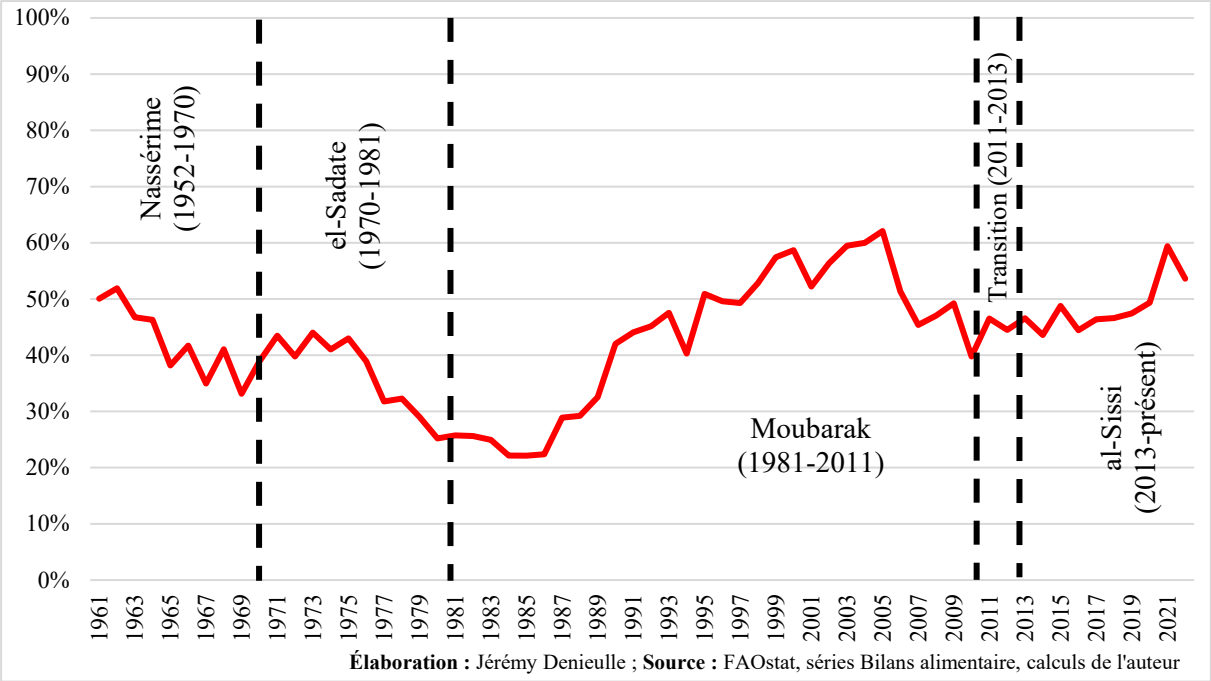

Élaboration : Jérémy Denieulle ; **Source :** FAOstat, séries Bilans alimentaire, calculs de l'auteur

3.2.1.1. L'ère nassérienne (1952/1954-1970) : l'agriculture socialiste face au défi céréalier

L'étroite implication de l'État dans la production de blé a démarré avant la révolution nassérienne de 1952. À la sortie de la Première Guerre mondiale, le pays décidait de mettre en place une taxe sur l'importation de blé et de farine dans le but de stimuler la production locale, ce qui se soldait par un échec (Scobie 1981, p. 21). C'est surtout durant la Seconde Guerre mondiale et dans les années qui suivirent que l'État s'implique frontalement : en 1941, après une récolte en blé décevante et des contestations sociales importantes en raison de la hausse des prix du pain, il est décidé que 50 % de toutes les terres agricoles du pays doivent être destinées à la culture du blé (Kherallah et al. 2000, p. 3). C'est aussi le début du système de subvention sur le pain et la farine. Après la guerre, le contrôle étatique sur la production, la commercialisation et la distribution du blé n'est que partiellement démantelé : certes, en 1950, les taxes à l'importation sur le blé sont abolies, mais le contrôle des superficies cultivées est maintenu (Scobie 1981, p. 22). De plus, des quotas de blé devaient être vendus au gouvernement à des prix fixés à l'avance, qui étaient bien inférieurs à ceux des marchés internationaux.

> « Les contrôles et les interventions [étatiques], dont beaucoup trouvent leur origine dans la dépression des années 1930 et la Seconde Guerre mondiale, ont été poursuivis après la révolution nassérienne de 1952. Par conséquent, la période socialiste n'a pas entraîné une augmentation automatique de l'intervention de l'État dans le marché du blé. L'action la plus importante et la plus immédiate prise par le gouvernement révolutionnaire a été une réforme agraire majeure. »
>
> (Scobie 1981, p. 22)

La réforme agraire, lancée dès 1952 puis renforcée en 1958 et 1961, comporte trois volets principaux : la limitation de la propriété foncière[1], la modification des relations entre propriétaires fonciers et métayers dans l'objectif de diminuer la pauvreté rurale et le passage de l'agriculture vers « une économie centrée sur l'industrie lourde » (Ducroquet, Charvet 2024, p. 94). Les loyers sont alors encadrés, avec l'objectif d'accroître les surplus agricoles pour les envoyer vers les industries agro-alimentaires et des villes en forte expansion. P. Blanc (2020, p. 234) indique ainsi que le but ultime de la réforme est de parvenir à l'autosuffisance tout en renforçant l'indépendance du pays. Au final, le bilan de la réforme agraire porte principalement sur l'encadrement des loyers, car la redistribution foncière fut extrêmement limités : à peine 16 % des terres sont réquisitionnées et 13 % seulement sont redistribuées (Blanc 2020c, p. 236). Si la réforme a effectivement contribué à la réduction des inégalités dans l'accès à la terre et de la pauvreté rurale, « le caractère capitaliste de l'agriculture égyptienne » n'a pas été fondamentalement ébranlé (Ayeb, Bush 2019, p. 133). L'objectif est en réalité plutôt un déplacement du pouvoir politique depuis les grands propriétaires vers les nouvelles autorités (Blanc 2020c, p. 236).

La réforme met également en place des coopératives agricoles dans chaque village, dans l'objectif de contrôler la distribution des intrants (fertilisants, semences des cultures stratégiques, pesticides). Ces coopératives, qui furent le principal instrument de l'État pour mettre en œuvre ses politiques agricoles, étaient également responsables de l'achat des quotas de blé, de la commercialisation et des rotations culturales imposées (Mahmoud et al. 2018, p. 8). Dans les années 1960 (et les années 1970 ensuite), l'État cherche à favoriser les cultures vivrières telles que le blé ou le maïs, afin d'assurer la sécurité alimentaire nationale. L'objectif est donc de réduire la dépendance historique envers le coton, qui représentait 80 % des exportations de produits de base au début des années 1960 (Mahmoud et al. 2018, p. 16; Scobie 1981, p. 29) (cf. 3.1.1, p. 127). En 1961, l'industrie cotonnière est d'ailleurs nationalisée afin d'être mieux contrôlée avec la création de l'*Egyptian Cotton Organization*. Dans le même temps, les importations de blé et de farine passent sous contrôle étatique (1961) de même que les infrastructures de stockage et l'industrie de transformation du blé (1965, création de la *General Organization for Mills, Silos and Bakeries*).

Entre 1952 et 1961, la production de blé est en augmentation, passant de 1,1 million de tonne à 1,4 million de tonne (FAO *in* Scobie 1981, p. 68). Dans le même temps, les importations de blé restent sous contrôle : de 710 000 tonnes en 1952, elles passent à 661 000 tonnes en 1961 (*ibid* 1981, p. 68). Toutefois la décennie 1960 voit l'autosuffisance en blé chuter de 50 % en 1961 à 43 % en 1971 (Figure 96, p. 299), du fait d'une importante hausse de la demande notamment sous les effets de la pression démographique (3.1.2, p. 131). Sous l'égide de la PL 480, l'Égypte importe alors du blé sous forme d'aide alimentaire de manière croissante (Figure 97, p. 301[2]). Entre 1960 et 1964, chaque année, plus de 90 % du blé importé par le pays provient

[1] La limitation de la concentration de la propriété foncière n'est alors pas un projet nouveau en Égypte, puisqu'il fut largement débattu à la fin de la Seconde Guerre mondiale et alors que les idées communistes commencent à gagner les espaces ruraux. Au début des années 1940, en effet, 0,1 % des propriétaires seulement détenaient 20 % de la surface cultivée ; cette concentration ayant été largement favorisée sous la tutelle britannique (Blanc 2020c, p. 234).

[2] La P.L. (*Public Law*) 480, aussi connue sur le nom de programme *Food for Peace*, est signée en 1954. Des auteurs

de l'aide alimentaire internationale. Ces flux s'interrompent brutalement en 1967 du fait de la guerre des Six Jours (du 5 au 10 juin 1967) : ces mesures de rétorsion, qu'on pourrait qualifier d'arme alimentaire, forcent le pays à mettre en place des cartes de rationnement (Abis, Blanc 2015, p. 227). Malgré le volontarisme étatique et l'accent mis sur la production des cultures vivrières[1], la période nassérienne voit donc le pays s'enfoncer un peu davantage dans une problématique de dépendance au blé importé (et, à ce moment, en particulier au blé issu de l'aide alimentaire étatsunienne (Dethier, Funk 1987, pp. 22-28)).

Figure 97 Importations commerciales et via l'aide alimentaire internationale de blé par l'Égypte (1949-1978)

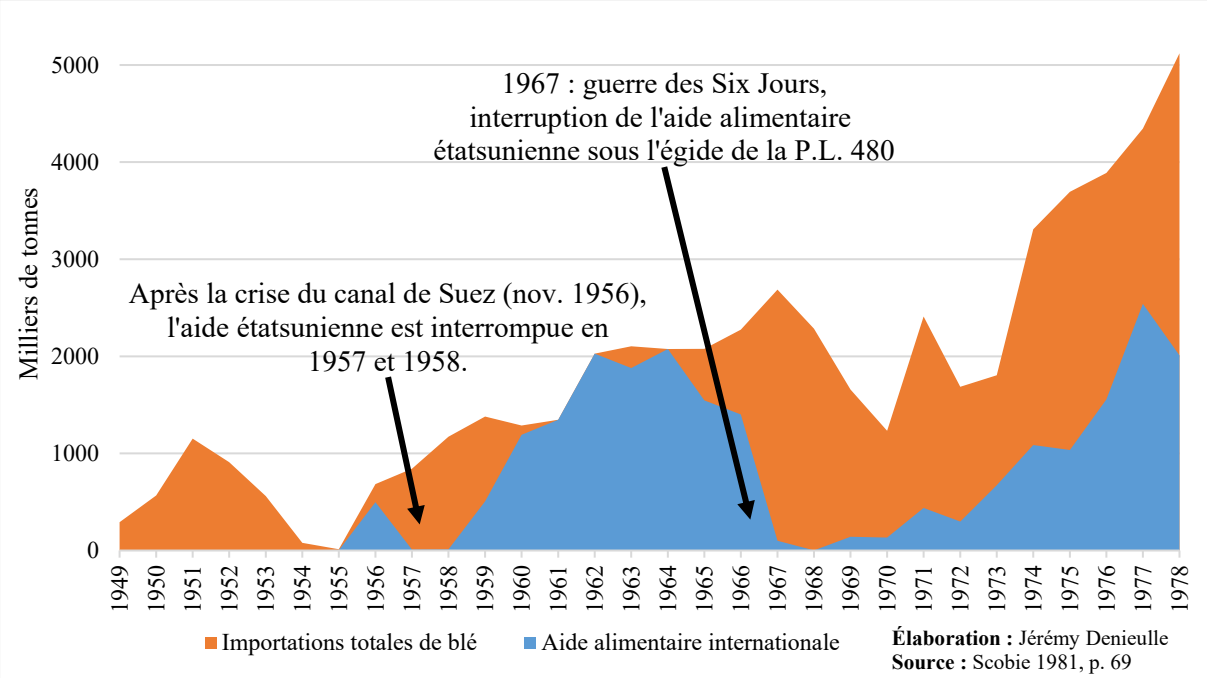

3.2.1.2. L'ère el-Sadate et l'*infitah* (1970-1981) : ouverture économique, l'exception agricole ?

Sous la présidence d'Anouar el-Sadate (1970-1981), l'orientation économique de l'Égypte change progressivement pour se diriger vers une certaine libéralisation et une ouverture aux capitaux étrangers, en rupture donc avec la politique socialiste nassérienne. À partir de 1974 Sadate promeut sa politique de l'*infitah* (« ouverture »), au lendemain de la guerre du Kippour d'octobre 1973[2] qui lui assure, sur la scène politique égyptienne, une plus grande marge de

ont pu estimer que « l'aide américaine à l'Égypte entre 1955 et 1967, qui était disponible par le biais de la PL 480, a encouragé l'appareil de subvention alimentaire en tant qu'institution » (Abdalla, Al-Shawarby 2017, p. 148).

[1] La construction du haut barrage d'Assouan, qui peut être vu comme le pendant de la réforme agraire de 1952, compte parmi ses objectifs, outre ceux liés à la production énergétique, l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire avec l'ambition de moins dépendre de l'aide étatsunienne (Abis, Blanc 2015, p. 227).

[2] La guerre du Kippour (aussi appelée guerre d'Octobre), lancée de concert avec la Syrie et une coalition arabe contre Israël, a pour objectif de reprendre le Sinaï perdu par l'Égypte après la guerre des Six Jours en 1967. Malgré une victoire militaire israélienne, le cessez-le-feu puis les négociations qui s'ensuivent, sous patronage étatsunien et soviétique, permettent à l'Égypte de recouvrer le Sinaï en 1975 et de rouvrir le canal de Suez pour le commerce maritime. Sadate, sacré « héros de la traversée » (*batal al-oubour*), sort renforcé de cette guerre et entame son

manœuvre en sortant de l'ombre de son prédécesseur (Solé 2015c, p. 141). Le réalignement géostratégique de l'Égypte vers les États-Unis, sur les plans géopolitique comme économique, conduisent à une dépendance accrue à l'aide alimentaire étatsunienne[1]. Dans le secteur agricole, l'*infitah* « ne pouvait être neutre, même si la remise en cause radicale d'une réforme phare du nassérisme semblait difficile. Il est un fait que les propriétaires agricoles avaient retrouvé une audience tant à l'Assemblée qu'auprès du gouvernement » (Blanc 2020c, p. 237). L'*infitah* se traduit, dans le domaine foncier, par une volonté d'agrandir les exploitations agricoles et en rétrocédant une partie des terres séquestrées depuis 1966 (Blanc 2020c, p. 237; Ducroquet, Charvet 2024, p. 94). Au-delà de ces quelques éléments, pour ce qui est du blé, les politiques de contrôle mises en place depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale se sont assez largement poursuivies sous le règne de Sadate : contrôle des prix, domination des coopératives, quotas minimums pour la vente des récolte au gouvernement (Richards 1980). En 1970 néanmoins, la surface obligatoire en blé est réduite à 27,5 % (Abdel-Latif, Kherallah, Gruhn 1998, p. 228) : alors que les prix d'achat annoncés par l'État sont encore généralement en dessous des prix mondiaux et donc peu incitatifs pour les agriculteurs, ceux-ci se détournent progressivement des cultures vivrières au profit de cultures spéculatives (primeurs, fruits, plantes fourragères) (Solé 2015c, p. 145). En conséquence, la dépendance alimentaire du pays s'accentue dangereusement. Le taux d'autosuffisance en blé, qui était de 39 % en 1970 puis de 43 % en 1975, n'est plus que de 26 % en 1981, année de l'assassinat de Sadate (Figure 96, p. 299).

> « Ces politiques de prix et la répartition de l'assolement des cultures qui en découle ont eu un effet très négatif sur l'économie nationale. Dans la mesure où la production de coton, principale culture d'exportation, a été réduite ; l'Égypte a perdu de précieuses devises étrangères. La réduction de la production de blé et la nécessité de maintenir sa consommation à des niveaux plus ou moins stables, puisqu'il s'agit de la principale céréale des classes urbaines, ont contribué à alourdir le fardeau des importations de blé. Certains économistes ont estimé que les pertes dues au système contradictoire de contrôle de certaines cultures mais pas de toutes étaient à peu près équivalentes au déficit de la balance des paiements dans les années 1960. Ces problèmes se sont intensifiés sous Sadate. »
>
> (Richards 1980)

rapprochement avec les États-Unis et des négociations de paix avec Israël (Solé 2015b, p. 132). Elles aboutiront aux accords de Camp David en 1978.

[1] Entre 1974 et 1981, le coût des envois de blé vers l'Égypte via la PL480 passe ainsi de 2,6 millions USD à 287 millions USD (Dethier, Funk 1987, p. 24).

Figure 98 Balance commerciale agricole de l'Égypte (milliers de dollars) (1961-2023)

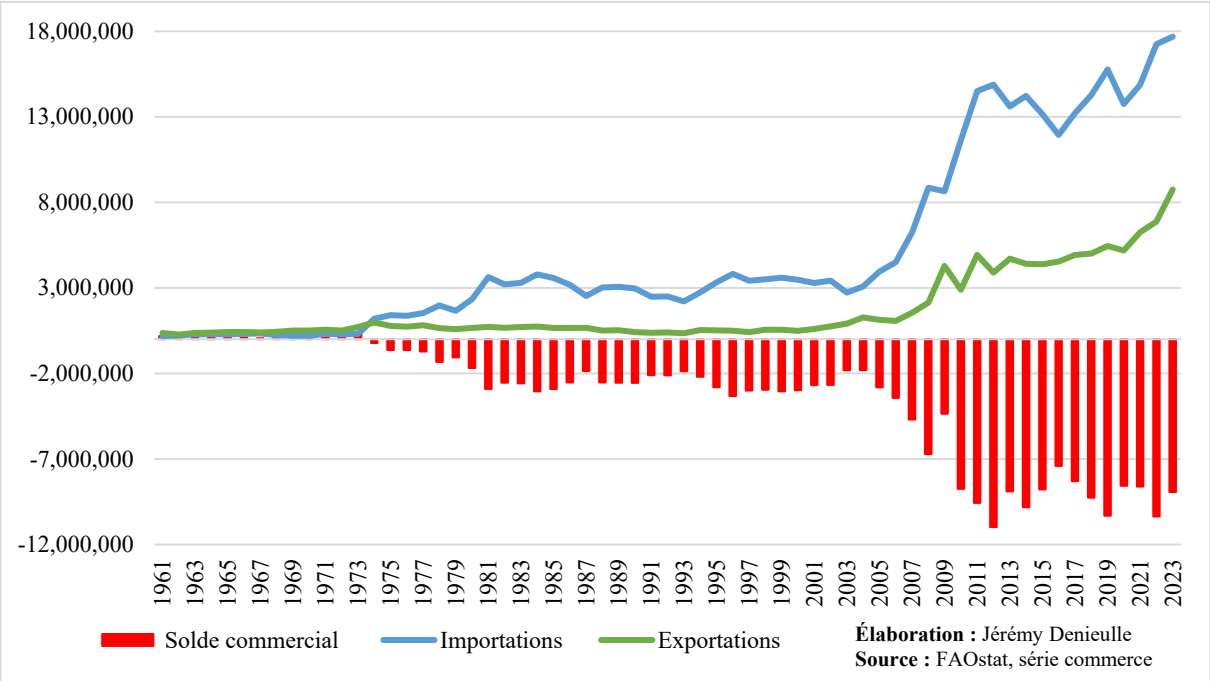

Figure 99 Valeur des exportations égyptienne de riz et de coton (milliers de dollars) (1961-2023)

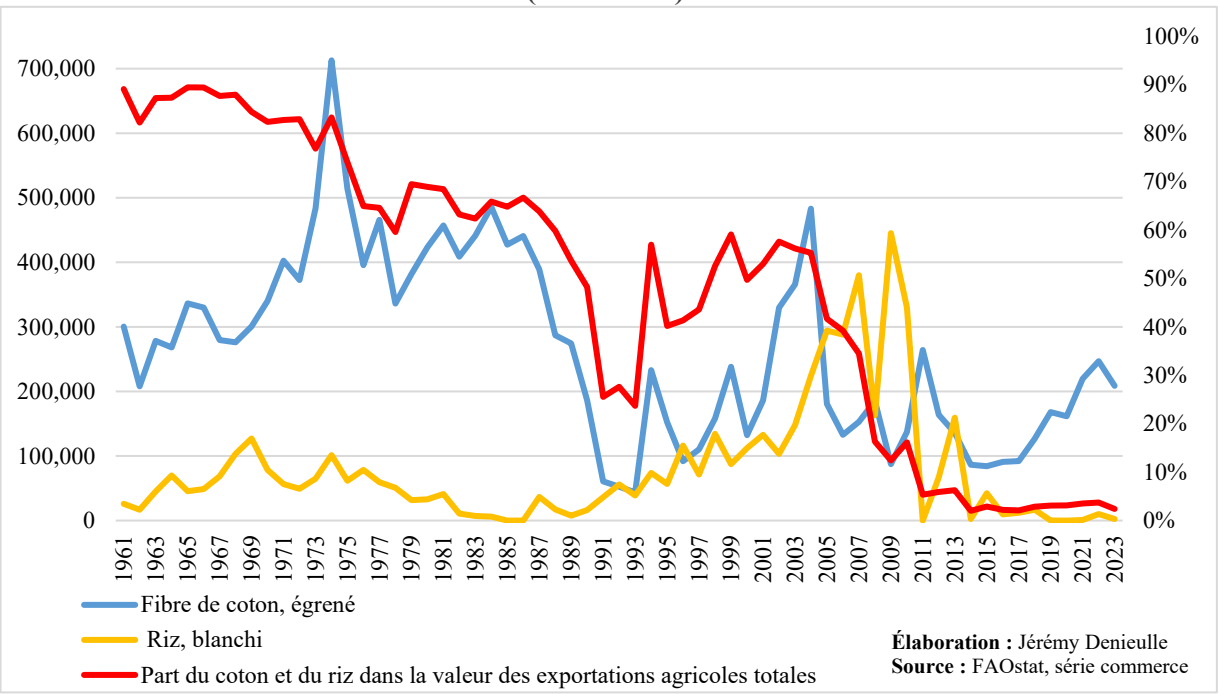

L'année 1974 marque un tournant historique : cette année l'Égypte devient, pour la première fois de son histoire, importatrice nette de produits agricoles (Figure 98, p. 303). Ce basculement s'explique d'abord par des causes structurelles qui entravent le secteur agricole du pays, du fait de ses politiques agricoles. Il se produit également à un moment où les revenus tirés des exportations de ce que sont alors les deux principales cultures de rente, à savoir le coton et le

riz, chutent brutalement[1] (Figure 99, p. 303). Dans le même temps, dans le sillage de la libéralisation économique et de la pression démographique, la demande alimentaire urbaine a largement augmenté, participant notamment à exacerber la demande en blé : « l'augmentation de la part de la population vivant en milieu urbain a fait croître la demande intérieure de blé et de riz. La libéralisation économique s'est conjuguée à cette croissance urbaine pour augmenter la demande en lait, viande, et autres biens à forte élasticité par rapport au revenu. En effet, la demande urbaine des classes moyennes, comprimée sous Nasser, s'est libérée sous Sadate » (Richards 1980). En 1973-1974, le choc des prix alimentaires mondiaux[2] se traduit en Égypte par une forte hausse de la facture d'importation du blé, de l'ordre de plus de 500 % entre 1972 et 1975 (de 96 millions de dollars à 590 millions de dollars). Dans le même temps, les importations de blé en quantités augmentent de 114 %, passant de 1,4 million de tonnes à 2,97 millions de tonnes (Figure 49, p. 156). En conséquence, le coût du système de subventions alimentaires égyptien croît dangereusement. Alors que les subventions alimentaires coûtaient à l'État 11 millions de livres égyptiennes en 1972, ce chiffre passe à 89 millions de livres l'année suivante puis à 329 millions en 1974 (Dethier, Funk 1987, p. 25). Ces événements amènent le pouvoir à tenter de diminuer le coût du système de subvention en 1977, décision déclenchant des troubles socio-politiques importants (3.2.2.2, p. 159).

Dans l'ensemble, la décennie Sadate se traduit par une libéralisation en réalité très incomplète du secteur agricole. L'*infitah* a certes ouvert la porte au renforcement du secteur privé et certains propriétaires terriens, en restituant une part des terres nationalisées sous Nasser et en assouplissant certaines restrictions sur le commerce intérieur, mais l'État continue assez largement de piloter les cultures stratégiques. Le coton, qui était depuis le XIX^{ème} siècle le principal produit d'exportation de l'agriculture égyptienne (3.1.1, p. 284), reste sous contrôle étatique étroit et souffre d'une concurrence accrue sur les marchés mondiaux. Le niveau d'autosuffisance en blé, on l'a vu, a accusé une chute importante tout au long de la seconde moitié des années 1970, ce qui fait de l'Égypte le second importateur mondial de céréales derrière la Chine en 1979. Le legs de Sadate se caractérise, malgré l'*infitah*, par une agriculture toujours sous perfusion de l'État et une dépendance accrue aux marchés alimentaires mondiaux.

3.2.1.3. L'ère Moubarak (1981-2011) : la libéralisation agricole et l'enracinement de la dépendance structurelle aux importations

Hosni Moubarak, qui succède à Sadate en octobre 1981 après son assassinat par des membres du Jihad islamique égyptien, hérite d'une situation agricole très fragile caractérisée par une production au mieux stagnante, une forte dépendance aux importations qui va en s'approfondissant et un endettement élevé. En accédant au pouvoir Moubarak, qui était au moment de l'assassinat vice-président de la République depuis 1975, a poursuivi la politique

[1] A. Richard (1980, op. cit) l'explique par le fait que « l'ensemble du système de contrôles sélectifs des prix et la corruption au sein des coopératives agricoles ont réduit la production de coton (principal produit d'exportation) ainsi que celles du blé et du riz ».

[2] L'inflation des prix de l'alimentation sur les marchés mondiaux entre 1973 et 1974 répond à plusieurs causes : la dévaluation du dollar, les politiques de restriction de la production agricole aux États-Unis, les conditions économiques mondiales (se caractérisant par une hausse importante du commerce agricole mondial), une production agricole mondiale en berne et l'achat massif de blé et de maïs étatsuniens par l'Union soviétique en juillet 1973 (Eckstein, Heien 1978; Peters, Langley, Westcott 2009).

d'ouverture néolibérale impulsée par son prédécesseur : « cette tendance à la libéralisation se poursuivit sous la présidence de Hosni Moubarak, dont les orientations idéologiques et géopolitiques ne furent aucunement modifiées » (Blanc 2020c, p. 237). Mais alors que la libéralisation du secteur agricole avait été toute relative sous Sadate, Moubarak va démanteler progressivement le système de planification agricole hérité de Nasser.

Pour ce qui est de sa politique agraire, la « loi d'organisation des relations entre propriétaires de terres agricoles et fermiers » est votée en 1992 avant de rentrer définitivement en application en 1997. Celle-ci concernait le statut de fermage en remettant en question les lois nassériennes sur le plafonnement des loyers. Le fermage est alors libéralisé, dans l'objectif de « faciliter le transfert des terres vers les unités agricoles les plus performantes […] lesdites exploitations performantes avaient déjà une forte propension à se projeter sur les marchés extérieurs en privilégiant des cultures d'exportation plutôt que des produits de base » (*ibid*, p. 238). Une reconcentration de la propriété foncière se fait alors dans les mains de grands exploitants (Tableau 26, p. 305), favorisant l'émergence d'une agriculture centrée sur les produits d'exportation à forte valeur ajoutée.

Tableau 26 Évolution de la structure foncière de l'agriculture en Égypte, 1979 (zone supérieure du tableau) et 2010 (zone inférieure du tableau)

Types de fermes	Nombre de fermes (1000)	Surface totale (1000 feddans)	Taille moyenne (feddan/ferme)	% du total des fermes	% de la surface totale
Moins de 5 feddans (<2,1 ha)	3 223	2 834	0,9	95	51,2
5 à 50 feddans (2,1 à 21 ha)	160	1 841	11,5	4,7	33,3
Plus de 50 feddans (>21 ha)	8	855	106,9	0,2	15,5
Total	3 391	5 530	1,6	100	100
Moins de 5 feddans (<2,1 ha)	4 073	4 577	1,1	91,8	47
5 à 50 feddans (2,1 à 21 ha)	358	3 517	9,8	8,1	36,1
Plus de 50 feddans (>21 ha)	8	1 637	197	0,2	16,8
Total	4 439	9 731	2,2	100	100

Source : Fuglie et al. 2021, p. 17 ; données CAPMAS

Les réformes structurelles d'ampleur du secteur agricole démarrent en 1987 avec l'*Agricultural Reform Program* (ARP), doté de cinq objectifs : (1) fournir un approvisionnement alimentaire adéquat à tous les groupes de revenus, (2) promouvoir une plus grande autosuffisance, (3) augmenter les revenus agricoles, (4) éviter la perte des devises

étrangères (à cause des importations massives) et (5) maîtriser le déficit budgétaire (Kherallah et al. 2000, p. 6). Ces réformes, soutenues par le gouvernement étatsunien, le FMI ou encore la Banque mondiale, devaient aboutir une meilleure efficacité du secteur agricole et rompre avec les politiques socialistes des années 1950 et 1960. Contrairement à ce qui a pu être écrit le secteur de la production du blé, bien qu'éminemment stratégique, n'échappe pas à la vague réformatrice[1].

Alors que le programme de livraison obligatoire du blé par les producteurs avait été supprimé en 1976 (moment où un programme similaire est mis en place, mais totalement optionnel) puis réinstallé sous Moubarak en 1985, il est de nouveau supprimé en 1987 pour faire place à un système optionnel. Surtout, au lieu de déterminer le prix d'achat au moment de la récolte comme c'était le cas auparavant, le gouvernement annonce désormais un prix plancher avant la saison des semis afin d'encourager les agriculteurs à planter du blé (*ibid,* p. 6). Les quotas d'assolement en blé sont également supprimés, de même que les quotas de livraison. En outre, un cadre global plus libéral est mis en place pour la commercialisation des céréales et de la farine de blé. Dans le même temps les subventions aux importations sont réduites, les subventions aux intrants sont supprimées et les marchés agricoles s'ouvrent à l'investissement privés.

Une seconde phase de l'ARP démarre en 1991 avec l'adoption du programme d'ajustement structurel, sous l'égide du FMI, de la Banque mondiale et d'autres bailleurs internationaux[2]. Portant sur l'intégralité de l'économie égyptienne, le programme a pour objectif de faire passer le pays d'une économie contrôlée par l'État à une « économie de marché plus efficace, dans laquelle le secteur privé pourrait jouer un rôle majeur » (Kherallah et al. 2000, p. 6; *République arabe d'Égypte. Prêt d'ajustement structurel 1991-1994, rapport d'achèvement de projet* 1999). Dans le secteur agricole, les secteurs de la production et de la commercialisation sont libéralisés pour toutes les cultures pour lesquelles cela n'avait pas été le cas lors de la première phrase de réformes (principalement le riz et le coton). Le reste des subventions sur les intrants sont éliminées. Les prix d'achat du coton, qui avaient été relevés à plusieurs reprises entre 1986 et 1991, sont supprimés en 1997 (Mahmoud et al. 2018) tandis que les prix planchers annoncés pour le blé avant la saison des semis, donc, sont augmentés[3]. Le coton opère alors un recul massif (Figure 99, p. 303), étant devenu trop peu rentable sans les prix subventionnés et face à une concurrence accrue sur les marchés mondiaux : entre 1980 et 2000, la superficie cotonnière est ainsi réduite de 50 %, selon les données FAOstat. À l'inverse, l'assolement en blé passe de

[1] Dans leur atlas des politiques agricoles et alimentaires, P. Ducroquet et J.-P. Charvet (2024, p. 94) indiquent qu'en « matière agricole, les marchés sont libérés, sauf pour le blé, dont les prix sont fixés politiquement à un niveau élevé ». En réalité, comme nous l'exposons dans la suite de cette sous-partie, le système de prix est largement revu par rapport à la période précédente et les quotas d'assolement sont supprimés.

[2] Notons également que l'Égypte est devenue membre de l'OMC en juin 1995 , moment où le pays s'engage plus fermement en faveur de la libéralisation de l'agriculture (Ramadan, El Nour 2024, p. 83).

[3] Entre 1970 et 1986, le prix d'achat du blé par le gouvernement était en moyenne de 66,5 livres égyptiennes par tonne (LE/tonne), avec peu d'augmentations notables : en 1970 le prix est de 34 LE/tonne avant de passer à 120 LE/tonne en 1986. Le prix du blé importé est estimé être en moyenne de 121,8 LE/tonne entre 1970 (28 LE/tonne) et 1986 (244 LE/tonne). En 1987, le prix d'achat du blé par le gouvernement est augment à 167 LE/tonne et est régulièrement augmenté par la suite : entre cette date et 1995, la moyenne s'établit ainsi à 433,4 LE/tonne (Abdel-Latif, Kherallah, Gruhn 1998, p. 231).

500 000 hectares en 1986 à un peu plus d'un million en 2000 (Figure 95, p. 298). La production de blé augmente également très rapidement, de même que les rendements (Figure 94, p. 298). Le taux d'autosuffisance, qui n'était en 1986 que de 22 %, est de 50 % dix ans plus tard (Figure 96, p. 299), malgré une consommation en hausse.

Le système de subventions à la consommation est également rationnalisé. Le prix du pain *baladi* est augmenté en 1989 pour s'établir à 0,05 livre la miche, contre 0,02 livre la miche auparavant. Ce prix reste inchangé jusqu'en 2024 (3.2.2.2, p. 159). Si la subvention de la farine et du pain *baladi* se poursuit, d'autres farines ne sont plus subventionnées (farine *fino*, 1992, dont la chaîne de valeur est totalement libéralisée) et certaines voient leur production s'interrompre totalement (farine *shami*, 1996). Ces quelques réformes, si elles permettent de réduire le fardeau budgétaire des subventions alimentaires[1], ne suffisent pas à endiguer la progression de la consommation : la population continue d'augmenter au rythme de 2 % par an et, surtout, le pain reste de loin la source de calories la plus abordable pour les Égyptiens (Ali, Adams 1996, p. 1785).

> « La réforme agricole [*Agricultural Reform Program, ARP*] en Égypte a eu un impact considérable sur le secteur du blé. La suppression de l'allocation obligatoire des surfaces cultivées et de la livraison obligatoire de quotas, la libéralisation des prix à la production et l'adoption de variétés à haut rendement et de technologies de production modernes ont entraîné une augmentation de la superficie, du rendement et de la production des cultures de blé. L'introduction du secteur privé dans la mouture du blé et la libéralisation des prix de la farine *fino* ont entraîné une augmentation de la production nationale de farine de blé et une réduction des importations de farine. Certaines restrictions et subventions subsistent toutefois. Toutes les opérations liées à la manutention, à la production, au transport et à la distribution de la farine *baladi* restent sous contrôle étatique. L'État continue en outre de restreindre l'usage du blé local acheté aux producteurs à la fabrication de la farine *baladi,* tout en subventionnant lourdement la consommation du pain *baladi*. »
>
> (Abdel-Latif, Kherallah, Gruhn 1998, p. 237)

Il en résulte un système que l'on pourrait qualifier de dual. Alors que l'ARP a réduit l'intervention étatique dans les champs en laissant les forces du marché guider les cultures et les choix des agriculteurs, l'État continue d'assurer l'approvisionnement en blé du pays via son ministère de l'Approvisionnement (par l'achat de blé local et/ou importé) pour alimenter sa filière *baladi* encore lourdement subventionnée. Signalons toutefois, entre 2004 et 2005, qu'une augmentation momentanée de la production de blé a été le fait d'une stratégie d'autosuffisance lancée par Ahmed El-Lithy, alors ministre de l'Agriculture. Cette stratégie reposait sur des incitations diverses faites aux petits producteurs de produire plus de blé : fourniture gratuite de machinerie agricole, intrants subventionnés (notamment des semences de variétés à haut rendement), renforcement de la vulgarisation agricole. Entre 2004 et 2006 les surfaces cultivées progressent de 17,5 %, et la production de 15,2 % (Figure 94, p. 298 ; Figure 95, p. 298). Toutefois les subventions sont partiellement supprimées en 2005, moment où le gouvernement

[1] Alors que les subventions alimentaires représentent en moyenne entre 1980 et 1986 15,5 % des dépenses totales du gouvernement, ce chiffre passe à 6,8 % en 1987 (Ali, Adams 1996, p. 1779). Ces économies sont réalisées en grande partie grâce à la fin des subventions sur le maïs.

met en place des incitations financières pour les cultures commerciales destinées à l'exportation, ce qui a partiellement inversé les tendances. Lors des flambées des prix du blé sur les marchés internationaux de 2007/2008 et de 2010, le gouvernement augmente les prix planchers du blé pour inciter les agriculteurs à en vendre davantage à l'État (Abdalla, Stellmacher, Becker 2023a, pp. 7-8). Toutefois la structure de la politique du blé égyptienne n'évolue que peu jusqu'à la révolution de 2011.

3.2.1.4. Transition révolutionnaire et présidence Morsi (2011-2013) : l'autosuffisance en blé dans une stratégie de rupture

La révolution de 2011 entraîne la chute de Moubarak en février, et inaugure une période d'incertitude. En 2010, la Russie représente selon la FAO 45,7 % des importations totales de blé égyptiennes. En août 2010, la Russie a annoncé l'interdiction de l'exportation de son blé, en raison d'une chute de sa production et dans l'objectif de protéger son marché intérieur (Svanidze, Götz, Serebrennikov 2022). La conséquence directe d'une offre amoindrie sur les marchés internationaux est la flambée des prix (Figure 23, p. 85). Dès l'été 2010, le GASC procède à des achats massifs de blés étatsuniens et français dans l'objectif d'éviter la disette, alors même que des contrats d'achat de blé réalisés avec des opérateurs russes avaient été annulés (Mansour 2010). Au moment de la révolution de janvier 2011, les stocks publics sont donc bien approvisionnés depuis l'été, ce qui évite la pénurie. Le GASC tente en effet de maintenir des stocks stratégiques couvrant 5 ou 6 mois de consommation, même si des problématiques liés aux capacités de stockage rendent *de facto* l'objectif parfois difficilement atteignable[1]. Dans les premiers jours cela dit, la révolution perturbe les canaux de distribution de farine et de pain, ce qui force l'armée à prendre des mesures rapides pour assurer l'approvisionnement (Mansour 2011, p. 2). Parallèlement à cela, le prix d'achat du blé local est augmenté pour encourager les agriculteurs à en livrer davantage au gouvernement : pour la campagne 2011/2012, ce prix est de 2 401 LE/tonne, contre 1 801 LE/tonne l'année précédente (Mansour 2011, p. 3).

L'élection de Mohamed Morsi en juin 2012, issu des Frères musulmans, est l'occasion d'une politique de rupture totale avec la stratégie en place depuis une trentaine d'années sur le blé. Le nouveau président ambitionne l'autosuffisance totale en blé, rompant brutalement avec l'approche qui prévalait jusqu'alors et qui confiait une partie de l'approvisionnement en blé du pays aux marchés internationaux. Au-delà des discours sur l'autosuffisance qui se multiplient[2], le gouvernement tente de motiver les agriculteurs à planter davantage de blé et à le vendre à l'État en augmentant les prix d'achat. Le gouvernement Morsi annonce alors des chiffres très optimistes pour la campagne 2013/2014, avec une production de blé à 9,5 millions de tonnes, alors même que l'USDA l'estimait à 8,7[3]. Surtout, le Ministère de l'Approvisionnement et du

[1] Pour rappel la majorité du stockage du blé est réalisés dans des *shonas* appartenant à PBDAC (*Principal Bank for Development and Credit*), qui se caractérisent par le fait que les grains sont laissés à l'air libre et non pas dans des silos (3.2.1.1, p. 111). Des stocks de cinq à six mois de consommation représentaient, au début des années 2010, environ 4 millions de tonnes de blé (Hamza, Beillard 2013a, p. 9).

[2] Nous traiterons plus spécifiquement de l'évolution des discours autour de l'autosuffisance en blé depuis 2011 dans la partie suivante (3.2.2.1, p. 277).

[3] L'USDA note que des problèmes de disponibilité de l'essence ont affecté toute la chaîne de valeur du blé égyptien (Hamza, Beillard 2013a, pp. 6-7).

Commerce intérieur avait annoncé l'objectif très optimiste d'une collecte publique de 4,5 millions de tonnes, alors même que l'USDA estime « douteux » que le GASC parvienne à acheter plus de 3,4 millions de tonnes aux agriculteurs locaux[1] (Hamza, Beillard 2013a, p. 4).

Après février 2013, le GASC disparaît presque entièrement des marchés internationaux, une situation très inhabituelle (*Egypt has less than 2 months imported wheat left: Ex-minister* 2013), alors même que l'USDA notait en avril que le gouvernement faisait face à un déficit d'un million de tonnes de blé pour alimenter son programme *baladi* (Hamza, Beillard 2013a, pp. 9-10). L'Égypte fait alors face à une importante pénurie de devises étrangères, nécessaires à l'achat de blé sur les marchés internationaux, du fait de la situation économique difficile depuis la révolution[2]. Dans le même temps, le gouvernement poursuit ses discours sur une autosuffisance rapide et base ses achats sur les marchés internationaux sur des statistiques de production largement faussées (Kholaif 2013).

Le 3 juillet 2013, Morsi est renversé par un coup d'État de l'armée égyptienne menée par le ministre de la Défense, le général Abdel Fattah al-Sissi. Quelques jours après le coup, l'ancien ministre de l'Approvisionnement Bassem Ouda annonçait que le pays ne disposait plus que de deux mois de stock en blé (*Egypt has less than 2 months imported wheat left: Ex-minister* 2013), une information rapidement démentie par les nouvelles autorités en place (Kholaif 2013). Pourtant, dans une interview donnée à la version arabophone du quotidien proche du pouvoir *Al-Ahram,* le nouveau ministre de l'Approvisionnement confirme que « le stock de blé n'était suffisant que pour deux mois, car ils ont arrêté d'acheter du blé importé » (Abu Shadi 2013). S'il est difficile d'estimer le niveau exact des stocks céréaliers du pays dans ce moment d'incertitude politique, il a été constaté que le GASC a repris ses achats de blé sur les marchés internationaux dès la destitution du président fériste en juillet 2013, après un coup d'État mené par les forces armées du pays et dirigées par le général Abdel Fattah al-Sissi (Hamza, Beillard 2013b). L'Autorité en charge des importations a été bien aidée par un apport de 12 milliards de dollars à l'Égypte en provenance de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et du Koweit qui se félicitent alors du coup d'État du fait de leur opposition aux Frères musulmans (Khan, LeBaron 2013; Butter 2020). L'Égypte subissait en effet, depuis la révolution de 2011, une importante pénurie de devises étrangères due à « la faiblesse des flux d'investissement et du tourisme », comme le notait le journal égyptien Ahram Online en mai 2013 (*Egypt wheat harvest better than expected: Supply minister* 2013). Cette situation avait rendu compliquée l'importation de blé et de maïs par le GASC, jusqu'à ce que les pays du Golfe ne recommencent à financer le pays après juillet 2013.

[1] Pour la campagne 2013/2014, le GASC parvient effectivement à récolter 3,4 millions de tonnes de blé (Figure 46, p. 115).

[2] Les pays du Golfe (principalement l'Arabie saoudite, le Koweït et les Émirats arabes unis), opposés aux Frères musulmans, avaient interrompu leurs aides (sous forme de prêts ou d'envois de carburant) à l'Égypte après 2011, à l'exception faite du Qatar (Khan, LeBaron 2013).

3.2.1.5. L'ère al-Sissi (2013-aujourd'hui) : la sécurité céréalière entre volontarisme et pragmatisme face à des crises successives

Après tout juste un an à la présidence du pays, Mohamed Morsi est donc renversé par le coup d'État militaire du 3 juillet 2013. Abdel Fattah al-Sissi, qui était alors ministre de la Défense, devient *de facto* l'homme fort du pays avant d'être élu à la présidence un an plus tard, en juin 2014. Al-Sissi ne lance pas de réformes d'ampleur du secteur agricole comme l'avait fait Moubarak avec l'ARP. Sa politique agricole est en fait, « dans une certaine mesure, une continuation des politiques mises en œuvre pendant l'ère Moubarak en termes de centralisation de la politique de mise en valeur des terres, le mode de production de masse, l'accès accordé aux grands investisseurs égyptiens et étrangers aux ressources foncière et hydrique, l'accent mis sur l'agriculture d'exportation, et la marginalisation des petits agriculteurs » (El Nour 2023, p. 3). La période se caractérise par trois grandes orientations : (1) de vastes projets d'expansion des terres cultivées dans le désert pour accroître la superficie agricole totale, (2) une implication directe de l'État (et de l'armée) dans les filières stratégiques et notamment celle du blé et (3) des mesures d'urgence en périodes de crise pour garantir le maintien de la filière du pain subventionné.

Trois grands projets d'extension agricole ont été annoncés par le gouvernement dès les premières années de la présidence al-Sissi[1]. Le mégaprojet « 1,5 million de feddans », comme son nom l'indique, est le premier à être annoncé en 2014. Il concerne les gouvernorats d'Assouan, de Minya, de Marsa-Matruh, de la Nouvelle-Vallée, de Qena, d'Ismaïlia, de Gizeh et du Sinaï Sud (cf. 3.1.1, p. 284 ; Carte 14, p. 286 ; Carte 16, p. 323). Ce projet est principalement basé sur l'utilisation d'eaux souterraines non-renouvelables. Le projet Toshka, situé dans le désert occidental au sud du pays (Carte 14, p. 286), a été d'abord lancé en 1997 sous Moubarak avant d'être abandonné, puis relancé par Sissi et intégré dans le mégaprojet du million et demi de feddans. Le projet *New Delta*, enfin, inauguré en 2021, se donne pour objectif de créer une nouvelle région agricole à l'Ouest du Delta, entre le Caire et la ville de Dabaa, située sur la côte méditerranéenne. *New Delta,* qui repose sur l'utilisation d'eaux souterraines, « témoigne d'un processus d'autonomisation et d'affranchissement vis-à-vis du fleuve » (Acloque 2022). Ces projets de bonification des terres, depuis l'époque nassérienne déjà, voit l'armée égyptienne s'imposer comme la clef de voûte du système (Acloque 2019a, p. 19). Comme nous le verrons dans la suite de chapitre, après 2011 et surtout sous la présidence du maréchal Sissi, le rôle de l'armée est devenu encore plus central, comme le montrait en 2018 un rapport de *Transparency International* (*The Officers' Republic. The Egyptian Military and Abuse of Power* 2018). Au-delà des mégaprojets liés à la bonification de terres désertiques, le rôle de l'armée au sein des politiques agricoles et alimentaires depuis 2014 est devenu décisif. La perte en décembre 2024 par le GASC de son rôle d'importateur public de blé au profit de l'agence Mostakbal Misr, détenue par l'armée de l'air égyptienne, démontre que cette implication accrue ne s'arrête pas aux projets de bonification des terres, mais à de nombreux secteurs vus comme stratégique par le pouvoir en place (3.2.1.2, p. 149).

[1] Ces projets seront présentés dans le détail dans la suite de ce chapitre (3.2.2.2, p. 279).

> « Cependant, ces politiques [agricoles et alimentaires] diffèrent de celles de l'ère Moubarak en ce qui concerne le rôle émergent des entreprises militaires et leur implication accrue dans les projets agricoles et alimentaires, ainsi que le rôle direct de la présidence, le suivi des projets par le président et son ingérence dans leur calendrier, et la concentration des projets nationaux entre les mains du président et de son entourage proche. »
>
> (El Nour 2023, p. 3)

L'analyse des principaux projets agricoles et alimentaires lancés ou revitalisés depuis 2014 (El Nour 2023, pp. 8-10) montre que les agriculteurs en sont complètement absents, au profit d'investisseurs (Égyptiens ou étrangers, notamment venus du Golfe), de compagnies militaires ou d'agences de l'État. Ce constat est le résultat d'une orientation stratégique prise par la politique agricole égyptienne depuis l'ère Moubarak, qui est celle de vouloir développer une agriculture basée sur l'exportation. Un rapport de 2023 du *Transnational Institute* portant sur la filière égyptienne de la pomme de terre le montre bien : « les politiques commerciales agricoles ont intégré les petits producteurs dans les marchés mondiaux avec très peu ou pas du tout d'avantages compétitifs. […] Alors que le secteur agricole privé reçoit du soutien institutionnel et financier, les petits agriculteurs n'ont que peu d'influence sur la politique publique » (Ramadan 2023, p. 21). Cette stratégie, présentée comme un moyen d'accroître les revenus des agriculteurs, est en fait bien loin de répondre aux besoins de la grande majorité des petits producteurs (Ramadan, El Nour 2024). Elle a de plus échoué à réduire le déficit commercial agricole du pays, qui continue de se creuser depuis le début du siècle (Figure 98, p. 303), et alors même que l'autosuffisance en blé, produit de base essentiel pour les Égyptiens, stagne en dessous des 50 % depuis 2007 (à l'exception faite des années 2021 et 2022) (Figure 96, p. 299). Et ce malgré une certaine persistance des discours politiques sur l'amélioration de l'autosuffisance du pays, bien qu'ils ne soient plus aussi irréalistes qu'ils le furent sous la présidence Morsi (3.2.2.1, p. 317). Rappelons ici que, selon les données de la FAO, en 2023, le blé à lui seul représentait 21,3 % de la valeur des importations agricoles et alimentaires de l'Égypte. À l'été 2024, l'État a revu son ambition d'être autosuffisant en blé à hauteur de 65 % d'ici à l'été 2025, réajustant ce chiffre à 51 % seulement. À cette occasion, le président Sissi a assumé souhaiter augmenter la production de produits agricoles d'exportation en utilisant les devises ainsi obtenues pour financer les importations de blé (*Egypt lowers wheat self-sufficiency target for 2025 to 51%* 2024). Selon les données de l'USDA, pour la campagne 2024/2025, le pays produit 46 % du blé qu'il consomme.

Tableau 27 Valeur des principaux produits agricoles exportés par l'Égypte (2019-2021) (millions de dollars)

Produit agricole	2019	2020	2021
Oranges fraîches	638	668	646
Raisins frais	234	233	260
Coton	159	161	219
Pommes de terre	249	221	198

Fraises fraîches	87	82	109
Oignons	231	137	87
Mandarines	177	91	79
Grenade fraîche	67	63	70
Citrons	39	43	44
Autres produits	767	999	1 219
Exportations agricoles totales	2 648	2 698	2 931

Source : Ramadan 2023, p. 9.

La période Sissi se caractérise également par des chocs externes majeurs qui ont mis à l'épreuve la résilience du système alimentaire égyptien, comme la pandémie mondiale de Covid-19 en 2020 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 et ses conséquences sur les marchés agricoles mondiaux (3.2.2, p. 154). Le gouvernement a réagi par des mesures exceptionnelles pour protéger son approvisionnement en blé. Ainsi en 2022, alors que les exportations ukrainiennes et russes étaient interrompues et que les cours mondiaux flambaient, l'État augmente le prix d'achat du blé local en mars pour encourager les agriculteurs à lui livrer leur production et a distribué des fertilisants subventionnés en contrepartie de la livraison de blé. Des mesures coercitives sont également prises : les mouvements de blé entre gouvernorats sont ainsi restreints (Wally, Olatuyo O. Akingbe 2022a, p. 5) et les agriculteurs forcés à vendre au moins 60 % de leur récolte au gouvernement[1] (Arfouly 2023). Mais ces réactions face à des crises mettent en évidence un certain manque de résilience du système tel qu'il est pensé depuis le début des années 2000, comme le note une étude de 2023 dont l'objectif est l'analyse de la perception des contraintes par les producteurs de blé égyptiens : « compte tenu de la négligence à long terme des petits producteurs de blé [depuis l'an 2000] et des impacts à court terme de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, la sécurité alimentaire de l'Égypte est fortement menacée. À moyen terme, les millions de petits producteurs de blé en Égypte peuvent jouer un rôle essentiel » (Abdalla, Stellmacher, Becker 2023b, p. 17). L'étude montre que les petits agriculteurs, dont dépend très majoritairement la production nationale de blé[2], ne se sentent pas concernés par les politiques agricoles et les stratégies de long terme qui se tournent davantage vers la production de produits destinés à l'exportation. Les auteurs notent par exemple la détérioration continue du nombre de personnel s'occupant de vulgarisation agricole en Égypte. Alors que l'on comptait en 2007 9 658 spécialistes dédiés à la vulgarisation dans le pays, on n'en comptait plus en 2018 que 2 503 (*ibid*, p. 17).

[1] Au début de l'été 2022, près d'une centaine d'agriculteurs et d'intermédiaires ont été arrêtés et/ou poursuivis par les autorités dans le cadre de ces mesures, pour avoir tenté de la contrebande de céréales (Hendawi 2022).
[2] Une étude de la FAO note ainsi que, selon le recensement de 2010, 50,5 % de la surface totale de blé est cultivée par des petits exploitants agricoles (qui détiennent pourtant que 35 % de la surface agricole totale du pays) (Aboul Naga, Siddik, Megahed 2017, p. 32).

Tableau 28 Récapitulatif de l'historique de la politique agricole égyptienne sur le blé et sa production (1952-aujourd'hui)

Périodes	Mesures politiques influençant la production de blé	Impacts sur la production de blé
Ère nassérienne (1952/1954-1970)	- Réforme agraire : redistribution des terres, limitation de la taille des propriétés. - Planification étatique, quotas obligatoires de livraison de blé à prix fixés. - Réduction obligatoire des surfaces dédiées au coton pour favoriser les céréales vivrières (blé, maïs). - Subvention aux intrants (engrais, eau d'irrigation).	- Augmentation initiale de la production céréalière mais insuffisante face à la croissance démographique. - Dépendance accrue aux importations de blé, notamment via l'aide alimentaire étatsunienne (PL 480, programme *Food for Peace*). - Stagnation progressive des rendements en raison du manque d'incitations financières et des prix fixés trop bas.
Anouar el-Sadate et l'*infitah* (1970-1981)	- Libéralisation économique partielle (*infitah*), réduction progressive de l'intervention directe mais inachevée de l'État dans l'agriculture. - Maintien de prix d'achat étatiques peu attractifs pour le blé, décourageant l'expansion des surfaces cultivées. - Importations massives de blé facilitées par l'aide alimentaire étatsunienne croissante après 1974.	- Baisse significative de l'autosuffisance en blé (de 50 % en 1961 à 26 % en 1981). - Accentuation forte de la dépendance alimentaire aux importations, aggravée par la croissance démographique. - Émeutes du pain de 1977 suite à une tentative de réforme du système de subventions aux produits de base (cf. 3.2.2.2, p. 159).
Ère de Hosni Moubarak (1981-2011)	- Réformes libérales soutenues par la Banque mondiale et le FMI dès la fin des années 1980 (suppression progressive des quotas agricoles obligatoires, libéralisation des prix agricoles). - Soutien étatique au blé via des prix d'achat minimum plus incitatifs. - Adoption de variétés de blé améliorées, mécanisation accrue, intensification agricole. - Lancement en 1997 du projet Toshka (ou Nouvelle Vallée) pour étendre les terres arables dans le désert à l'aide d'un	- Augmentation significative des surfaces (151,7 % entre 1985 et 2005) et des rendements (72,7 % entre 1985 et 2005) en blé dans les années 1990. - Hausse de l'autosuffisance en blé (58 % dans la première moitié des années 2000), malgré une demande intérieure en croissance continue (55 % entre 1985 et 2005). - Le projet Nouvelle Vallée progresse lentement, avec des résultats très mitigés en termes

	système de canaux destinés à détourner les eaux du lac Nasser.	d'augmentation des surfaces cultivées.
Transition révolutionnaire puis présidence de Mohamed Morsi (2011-2013)	- Objectif explicite d'autosuffisance en blé affiché par le gouvernement Morsi. - Réduction temporaire des importations de blé, incitations financières importantes pour accroître rapidement la production locale.	- Hausse temporaire mais insuffisante de la production locale de blé. - Épuisement rapide des stocks stratégiques, crise d'approvisionnement évitée de peu. - Politique rapidement abandonnée après la destitution de Morsi en 2013.
Ère d'Abdel Fattah al-Sissi (2013-aujourd'hui)	- Maintien et renforcement du soutien financier direct aux producteurs de blé (prix minimum garantis annuels élevés). En 2016, réduction des subventions sur l'énergie. - Investissement dans des infrastructures de stockage modernes (silos) et réduction des pertes post-récolte. - Mesures restrictives sur la culture du riz pour libérer des ressources (principalement de l'eau d'irrigation, terres) notamment pour le blé. - Relance en 2014, puis en 2022, du projet Toshka et du projet *New Delta* en 2021 (création d'une nouvelle région agricole à l'Ouest du delta entre le Caire et Dabaa). Projet 1 million et demi de feddans en 2014.	- En 2017, le coût de production du blé augmente de 34 % en comparaison avec 2015 à cause de la hausse des prix de l'énergie. Baisses dans la production et la surface cultivée entre 2016 et 2019, également dues à une épidémie de rouille du blé (*Dragon Storm*). - L'autosuffisance en blé se stabilise autour de 50 %, mais la dépendance aux importations reste structurellement importante et la priorité donnée à l'agriculture d'exportation montre certaines limites dans l'amélioration de la balance commerciale agricole, encore largement déficitaire.

Élaboration : Jérémy Denieulle ; **Sources** : revue de littérature effectuée en sous-partie 3.2.1.

3.2.1.6. Conclusion sur l'évolution historique des politiques égyptiennes sur le blé

Depuis la révolution de 1952, la trajectoire de la politique agricole égyptienne à l'égard du blé reflète une série d'ajustements stratégiques étroitement corrélés aux dynamiques politiques, économiques et géopolitiques. Sous Gamal Abdel Nasser, l'État engage une refonte agraire d'inspiration socialiste, affirmant l'objectif d'autosuffisance céréalière à travers des instruments coercitifs (réforme foncière, quotas de culture, prix administrés, etc.). Cependant ces dispositifs, en dépit d'une augmentation initiale de la production, échouent à contenir la dépendance aux importations, notamment en raison des contraintes structurelles (croissance démographique et hausse de la demande en blé, stagnation des rendements, sous-investissements). L'ouverture économique amorcée sous Sadate dans les années 1970, dans un contexte de réorientation stratégique pro-étatsunienne, accélère le recours aux marchés

internationaux pour sécuriser les besoins alimentaires, en particulier en blé. La dépendance s'enracine alors plus fortement. Le taux d'autosuffisance se détériore tandis que le pays profite des programmes d'aide alimentaire étatsuniens (PL 480) et que la demande intérieure continue d'augmenter.

Sous la présidence de Moubarak les réformes néolibérales, soutenues par les bailleurs internationaux, redéfinissent le rôle de l'État dans le secteur agricole : la libéralisation des prix, l'ouverture des marchés et la privatisation partielle favorisent un redéploiement des surfaces cultivées vers le blé, au détriment du coton. Si les rendements progressent et que l'autosuffisance s'améliore temporairement, la dépendance aux importations reste structurellement élevée. L'intermède révolutionnaire de 2011 et l'année de présidence Morsi entre 2012 et 2013, mettent en exergue à la fois la fragilité d'un modèle importation-subvention à la consommation et les limites des discours sur l'autosuffisance (quasi) absolue en blé. Le gouvernement n'avait semble-t-il pas pris la mesure des contraintes structurelles de l'agriculture égyptienne, lesquelles étaient également héritées des stratégies agricoles passées (et notamment l'accent mis, depuis le début des années 2000 principalement, sur la production de produits d'exportation).

Depuis 2013, le régime d'Abdel Fattah al-Sissi affiche la volonté de sécuriser l'approvisionnement en blé du pays, en combinant un soutien aux producteurs locaux (prix planchers incitatifs) et la relance de mégaprojets destinés à surmonter certaines des contraintes structurelles de l'Égypte en augmentant la surface cultivée du pays. Cette stratégie toutefois, malgré son ambition, se heurte à des réalités contraignantes : pression démographique, épuisement des ressources hydriques (et volonté accrue de se reposer sur des eaux souterraines non-renouvelables), arbitrages en faveur des produits d'exportation, et limites liées aux mégaprojets d'extension horizontale (3.2.2.2, p. 322). La dépendance céréalière persiste donc, voire s'aggrave dans un contexte marqué par des crises importantes sur les marchés mondiaux. Cette situation, couplée à la dégradation continue de la balance commerciale agricole (Figure 98, p. 303), interroge sur les choix stratégiques opérés par l'État égyptien. Celui-ci semble pris entre une logique de rentabilité économique à court terme et des impératifs de souveraineté alimentaire et donc, *in fine*, de stabilité sociale. Cet arbitrage stratégique se ressent dans la perception qu'ont les producteurs de blé égyptiens des politiques agricoles du pays.

> « Nos résultats montrent une forte détérioration des incitations à produire du blé pour les petits exploitants égyptiens entre 2000 et 2020. Cela a découragé les petits agriculteurs de maintenir (ou d'augmenter) la part de blé sur leurs terres, les incitant plutôt à produire d'autres cultures concurrentes. […] L'étude indique que la majorité des petits exploitants cultivant du blé en Égypte ne se sentent pas soutenus par les services publics de vulgarisation agricole. Ils perçoivent ces services comme inadéquats, avec un accès limité à l'information, à la formation et à l'assistance technique. Dans la zone étudiée[1], nous avons observé une absence significative de services de

[1] « L'étude s'appuie sur neuf mois de travail de terrain empirique dans le delta du Nil. Nous avons adopté une approche mixte de collecte de données, combinant des entretiens et des discussions en groupes focalisés avec des petits exploitants, des experts et des agents de vulgarisation agricole, ainsi que des parcours de transect et des observations de terrain. Au total, 246 petits exploitants cultivant du blé ont été interrogés, sélectionnés aléatoirement dans quatre districts du delta du Nil » (Abdalla, Stellmacher, Becker 2023b, p. 1).

> vulgarisation agricole. […] En résumé, les politiques mises en œuvre par les gouvernements égyptiens depuis 2000 visaient plutôt à soutenir la production de cultures de rente destinées à l'exportation, comme les agrumes, ainsi que l'expansion des terres agricoles vers les « nouvelles terres ». Dans le même temps, elles ont plutôt négligé la production nationale de blé par les petits exploitants, affaiblissant ainsi la productivité et le développement agricole dans les « anciennes terres ». »
>
> (Abdalla, Stellmacher, Becker 2023b, p. 17)

3.2.2. L'autosuffisance en blé comme récit politique : projets pharaoniques et militarisation de l'agriculture

La question de l'autosuffisance en blé occupe une place centrale dans les discours politiques et les stratégies agricoles de l'Égypte. Cette préoccupation relève tout autant d'une nécessité économique que d'un enjeu de souveraineté politique, symbolisant la capacité du régime à garantir la sécurité alimentaire de la population dans un contexte de dépendance structurelle aux importations céréalières. Dans un pays où le pain constitue un pilier fondamental du contrat social et est une denrée de base essentielle et bon marché pour une large part de la population, le degré d'autonomie en matière de production de blé devient un indicateur clé de la stabilité politique et de la légitimité du pouvoir en place. L'amélioration du taux d'autosuffisance devient, dans les discours politiques, un marqueur de la stabilité du système alimentaire égyptien face aux crises et donc, *in fine*, de la stabilité de son contrat social.

Depuis la révolution de 2011, les discours officiels sur l'autosuffisance ont oscillé entre un volontarisme ambitieux, exprimé par des objectifs chiffrés souvent irréalistes et/ou basés sur des statistiques de production tronquées, et une approche plus pragmatique, conditionnée par des contraintes économiques, environnementales et géopolitiques croissantes. L'idée de l'autosuffisance, dans ce cadre, ne désigne pas uniquement une cible de production, mais devient une matrice narrative utilisée pour mettre en scène la capacité d'action de l'État dans un environnement mondial incertain et face à une population dont les attentes sociales restent fortes.

Nous explorerons ici les modalités et les implications politiques de cette mise en récit, en mettant en lumière la manière dont le discours sur l'autosuffisance en blé s'inscrit dans une stratégie de gouvernance autoritaire, combinant nationalisme alimentaire, injonction au développement agricole et mobilisation d'une rhétorique de souveraineté (3.2.2.1, p. 317). Nous nous intéresserons particulièrement aux grands projets agricoles lancés sous la présidence d'Abdel Fattah al-Sissi, emblématiques d'une volonté affichée de reconquête agricole du désert, mais révélant également la place grandissante de l'armée égyptienne dans la gestion stratégique de l'agriculture nationale et dans le contrôle des nouvelles frontières productives du pays (3.2.2.2, p. 322).

En analysant à la fois les discours politiques officiels, les supports médiatiques étatiques et les réalités productives des nouveaux territoires agricoles, il s'agira ici de mieux saisir comment l'autosuffisance en blé est mobilisée comme levier de légitimation politique, outil de projection de puissance intérieure et de maîtrise spatiale, tout en étant confrontée aux contradictions

inhérentes à cette ambition volontariste : coût environnemental, rentabilité discutable, tensions hydriques, et complexité sur l'aménagement territorial dans un espace désertique.

3.2.2.1. Le blé, produit stratégique et levier de légitimation politique

Cette sous-partie s'intéresse particulièrement à l'évolution des discours politiques relatifs à l'autosuffisance en blé de l'Égypte. Nous nous concentrerons ici sur les évolutions discursives depuis la révolution égyptienne de 2011, bien que la question de la production nationale de blé ait évidemment occupé une part substantielle des politiques des gouvernements égyptiens précédents, comme la sous-partie antérieure l'a montré (3.2.1, p. 297). Pour ce faire, nous utiliserons des sources diverses : des médias égyptiens disponibles sur Internet[1] (Encadré 4, p. 317), des médias internationaux citant des officiels égyptiens, ou des brèves du *State Information Service,* média officiel affilié à la présidence. Dans son ouvrage *Staples Security: Bread and Wheat in Egypt* (2022), J. Barnes indique que les objectifs chiffrés des gouvernements égyptiens successifs sur le taux d'autosuffisance en blé sont une question de légitimité politique.

> « À l'époque contemporaine, de nombreux gouvernements ont pris des mesures pour s'assurer que leurs populations disposent des denrées alimentaires de base. Certains ont encouragé l'autosuffisance nationale en matière de cultures de base afin d'atténuer la vulnérabilité face à la volatilité des prix du marché international, qui pourrait mettre en péril l'approvisionnement du pays en produits de base. Cet objectif d'autosuffisance est axé sur l'offre ; il s'agit de veiller à ce que le pays dispose d'une quantité suffisante d'une céréale donnée. C'est un thème populaire qui a été repris par les régimes égyptiens successifs. En 2009, le ministère de l'Agriculture a lancé une stratégie visant à faire passer l'autosuffisance en blé de son niveau d'alors d'environ 55 % à 80 % d'ici à 2030. Après la révolution de 2011, le président Morsi a déclaré que l'Égypte deviendrait autosuffisante en blé en seulement quatre ans. Son successeur, le président al-Sissi, s'est éloigné de cet objectif ambitieux mais a maintenu son engagement à augmenter le niveau d'autosuffisance. **Que l'autosuffisance en blé soit réalisable ou non, l'adoption d'un objectif d'autosuffisance marque l'engagement d'un gouvernement à garantir l'approvisionnement en blé de la nation**. »
>
> (Barnes 2022, p. 29)

Encadré 4 Journalisme et liberté de la presse en Égypte depuis 2011

Reporters sans Frontières (RSF) désigne l'Égypte comme « l'une des plus grandes prisons au monde pour les journalistes »[2], tout en indiquant que les « espoirs de libertés » qui avaient été portés par la révolution de 2011 ne se sont pas matérialisés pour la liberté de la presse[3]. Le pluralisme médiatique est quasiment absent en Égypte, et ce surtout depuis la prise de

[1] Nous indiquerons, en note de bas de page, si les articles cités sont rédigés en arabe, en anglais ou en français, ce qui donne des indications sur la cible de ces journaux en ligne. Certains disposent ainsi de sections entièrement dédiées à des articles traduits en anglais ou en français, dans l'objectif de viser un lectorat plus international. C'est le cas d'*Al-Ahram*, plus ancien journal égyptien fondé en 1876 et réputé proche du pouvoir, qui dispose d'une section anglaise (https://english.ahram.org.eg/), d'une section francophone (https://french.ahram.org.eg/) et, surtout, d'une version égyptienne (https://gate.ahram.org.eg/).

[2] Source : https://rsf.org/fr/pays-%C3%A9gypte (consulté le 27/04/2025)

[3] Source : https://rsf.org/fr/%C3%A9gypte-dix-ans-apr%C3%A8s-la-r%C3%A9volution-la-libert%C3%A9-de-la-presse-au-plus-bas (consulté le 27/04/2025)

pouvoir de Sissi et de l'armée en 2013. De nombreux quotidiens, parmi les plus populaires du pays, sont directement détenus par l'État qui en a fait le relais de ce que RSF désigne comme « de la propagande politique » : *Al-Akhbar, Al-Ahram* et *Al-Gomhuria*. Le secteur de la télévision, le plus populaire parmi les Égyptiens pour s'informer, le démontre particulièrement. Un grand nombre de chaînes est directement détenue par l'État (*Al Oula, Al Thaneya, Nile News*) ou par l'*Egyptian Media Group* (EMG), étroitement lié au service de renseignement général égyptien.

Le projet *Media Ownership Monitor* (MOM), dépendant du *Global Media Registry*[1], indique que depuis l'arrivée au pouvoir du président Sissi en 2013, les services de renseignement égyptiens ont pris un contrôle direct et quasi systématique des médias égyptiens[2]. EMG est par exemple devenue en quelques années l'un des plus puissants conglomérats médiatiques du pays, alors même que son fonctionnement (et ses sources de financement) reste flou. Les quelques médias libres et indépendants sont sous une pression constante du pouvoir, comme en témoigne le site d'information *Mada Masr*. Créé en 2013, celui-ci a subi de nombreuses attaques du pouvoir depuis 2019 après la publication d'enquêtes sur la corruption au sein de l'armée (Sallon 2019). Le site a perdu sa licence d'exercer en tant que média dans le pays (*Rejet de la demande d'appel du média Mada Masr pour revenir sur son interdiction d'exercer* 2023).

La question du blé, qu'il s'agisse de sa production, de sa collecte par l'État, de son importation ou de son stockage est énormément traitée par les médias égyptiens, signe de l'aspect sensible du sujet dans le pays. L'exemple de la version égyptienne (en arabe, donc) du site d'*Al-Ahram*, l'un des plus anciens quotidiens du pays et réputé plutôt proche du pouvoir, est parlant. Entre la mi-avril et fin juin, c'est-à-dire au moment de la récolte du blé dans le pays, le sujet est traité quotidiennement par le journal qui se fait l'écho des livraisons de céréales des agriculteurs. Le 22 avril 2025, *Al-Ahram* titre ainsi « la saison d'approvisionnement en blé a commencé à Qena. 13 silos et granges reçoivent l'or jaune » (El-Dessouki 2025). Le 18 avril de la même année, le quotidien note que « les silos et magasins de l'Est reçoivent 1 222 tonnes de blé » tout en mettant en évidence, dans l'article, la « régularité du processus d'approvisionnement des récoltes de blé dans tout le gouvernorat, puisque la quantité totale fournie jusqu'à présent a atteint 1 222 tonnes » (Al Shaer 2025). En dehors de la saison des récoltes, c'est le flux des importations qui retient l'attention : « 27 000 tonnes de blé arrivent de Russie au port de Damiette », titre ainsi le quotidien en décembre 2024 (El Sayed Hassan 2024a).

J. Barnes remarque également, après une revue de presse similaire sur l'année 2015, comment les annonces dans les médias les plus proches du pouvoir à propos des importations ou de l'approvisionnement en blé local sont toujours accompagnées d'un point de situation sur les stocks stratégiques du pays (Barnes 2022, p. 141). Le ministère de l'Approvisionnement y

[1] Le *Global Media Registry* se définit comme une entreprise « sociale indépendante, sans but lucratif » et est localisé en Allemagne. Source : https://www.mom-gmr.org/en/about/mom/faq/ (consulté le 27/04/2025)
[2] Source : https://egypt.mom-rsf.org/en/findings/secret-services/ (consulté le 27/04/2025)

déploie en effet sa communication afin de rassurer les populations sur la disponibilité du blé. En octobre 2024 *Al-Ahram* indiquait donc, en période d'importations, que « les stocks de blé au port de Damiette [avaient] atteint 119 000 tonnes » (El Sayed Hassan 2024b). En septembre 2024, après que le GASC avait conclu l'achat de 430 000 tonnes de blé importé de Russie, *Al-Ahram* signalait que « cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan du ministère de l'Approvisionnement et du Commerce intérieur visant à renforcer les réserves du pays en diverses denrées alimentaires pendant une période supérieure à six mois. Dans ce contexte, les réserves du pays en blé destiné à l'approvisionnement public ont été portées à un niveau couvrant six mois, afin de répondre à tous les besoins du système de pain subventionné » (Morsi 2024). En octobre 2024, en pleine saison des semis[1], le journal se fait l'écho du gouverneur de Minya ayant lancé des « campagnes de sensibilisation auprès des agriculteurs sur l'importance de la culture du blé » :

> « le gouverneur a évoqué les directives de la direction politique concernant le développement du secteur agricole, le soutien à sa mécanisation et à l'utilisation de technologies modernes, avec un accent particulier mis par l'État sur la culture du blé en tant que culture stratégique essentielle pour la sécurité alimentaire nationale. […] Le général Kadwani[2] a quant à lui appelé à intensifier les campagnes de sensibilisation auprès des agriculteurs via différents médias pour mettre en lumière l'importance de la culture du blé et ses retours bénéfiques. Il a insisté sur l'intégration de ces efforts dans les activités de l'initiative présidentielle « *A New Begenning for Human Building*[3] » afin de sensibiliser les agriculteurs à l'importance du blé et des méthodes agricoles modernes, et sur la nécessité pour l'Égypte d'atteindre l'autosuffisance en blé, étant donné ses retombées économiques et politiques majeures à court et à long terme. Il a chargé les chefs de centres d'établir un calendrier pour organiser des séminaires de sensibilisation destinés aux agriculteurs afin de promouvoir l'augmentation de la production. »
>
> (Abdul Latif Al-Bassel 2024)

La période 2011-2013 se révèle particulièrement intéressante à analyser en ce qu'elle marque un certain tournant discursif. Comme nous l'avons expliqué plus tôt dans ce chapitre (3.2.1.4, p. 308), la révolution égyptienne de 2011 et surtout la présidence Morsi (juin 2012-juillet 2013) sont l'occasion d'une rupture avec les stratégies de l'ère Moubarak en ce qui concerne l'approvisionnement en blé du pays, puisque le gouvernement frériste s'engage dans la voie de l'obtention d'une autosuffisance absolue en blé en seulement quatre ans. Le 15 mai 2013 le président, qui participait à la célébration du début de la saison des récoltes[4], annonçait

[1] Le blé égyptien est planté entre la mi-octobre et fin novembre.
[2] Le général de division Emad Ahmed Kadwani est, depuis l'été 2024, le gouverneur du gouvernorat de Minya.
[3] Selon le *State Information Service*, cette initiative présidentielle lancée en septembre 2024 lors d'une grande cérémonie en présence du gouvernement « vise à offrir au citoyen égyptien une voie vers l'épanouissement personnel, ainsi que le développement de la santé, de l'éducation, du sport, de la culture et du comportement » (*The Launching Ceremony of the Presidential Initiative "Bedaya – A New Beginning for Human Building"* 2024).
[4] Pour les leaders égyptiens, la participation à de grandes cérémonies lors du début de la saison des récoltes du blé est ritualisée, et est un moment politique majeur qui se caractérise par « une campagne de propagande politique et médiatique » (Ramadan, El Nour 2023). En mai 2016 par exemple, al-Sissi organisait une cérémonie à Farafra, une oasis du désert égyptien occidental où son gouvernement avait récemment bonifié plusieurs milliers de feddans désertiques (Barnes 2022, p. 45). L'objectif : montrer que le projet du million et demi de feddans fonctionne et permet la production de blé (*Sisi gives go-ahead for wheat harvest in 1.5-million-feddan project* 2016). À cette

triomphalement que « par la grâce de Dieu, dans deux ans nous produirons plus de 80 % de nos besoins, et arrêterons d'importer du blé d'ici quatre ans »[1] (McFarlane 2013; Fouad 2013). En mai de la même année, Tarek Helmy (alors vice-président de PBDAC (3.2.1.1, p. 142)) annonçait dans *Al-Ahram* que « la saison actuelle [est] l'une des saisons d'approvisionnement en blé les plus réussies », dans le cadre d'un article promouvant la construction de silos afin d'atteindre l'autosuffisance (Hassan 2013). Alors que l'Égypte est dans une crise économique grave, notamment du fait de la pénurie de devises évoquée plus tôt, *Al-Ahram* publie à la mi-juin 2013 un article révélateur, titré « les importations de blé ont diminué de 34 % » (Ghanem 2013). Le contenu de l'article ne traite pourtant pas du problème des stocks en blé du pays, mais se fait uniquement le relai du ministre de l'Agriculture et de la Réhabilitation des terres se félicitant des bonnes performances du pays en termes d'exportations de produits agricoles (pommes de terre, agrumes).

Les articles de presse et annonces gouvernementales à propos des stocks de blé et des objectifs d'autosuffisance traduisent la fébrilité du pouvoir. Outre le fait que les chiffres de production annoncés par le président Morsi en mai 2013 soient faussés, les annonces spectaculaires se suivent. En février 2013, *Al-Arham* titre que le pays dispose de stocks stratégiques pouvant couvrir 10 mois de consommation, tout en se faisant le relai du ministre de l'Approvisionnement déniant l'existence d'une crise de devises. Cité par cet article, le ministre (également directeur général du GASC) estime que le « ralentissement des importations de céréales [est dû au fait que] le gouvernement préfère s'appuyer davantage sur la production nationale et, par conséquent, économiser des devises » (Abo Alabass 2013). Et même si *Al-Ahram* lui-même relaie des informations qui contredisent les chiffres de production officiels, notamment en citant un rapport de l'USDA en avril 2013[2] (*Egypt wheat stocks dwindle; no purchases planned until June* 2013; *Egypt's 2012/2013 wheat stocks to fall dramatically: USDA report* 2013), le quotidien titre le 5 août 2013, un mois après le coup d'État qui a renversé Morsi, que « le blé révèle la crise d'un peuple qui a longtemps souffert de tromperie… le gouvernement précédent parlait d'un boom de production… et le gouvernement actuel confirme le contraire ! ». Le corps du texte évoque même une « grande surprise », en constatant que les chiffres de production de blé avaient été largement surévalués par le gouvernement fériste (Ghanem, Al-Saeed 2013). Après le coup d'État militaire, les nouvelles autorités accusent l'ancien gouvernement en déclarant que leur « plus grande erreur » fut de « dramatiquement réduire les importations de blé », omettant ainsi le fait que la crise de devises rendait *de facto* difficiles les achats sur les marchés mondiaux (McFarlane 2013). Dans une interview à *Al-Ahram* que nous avons citée plus haut, le nouveau ministre de l'Approvisionnement déclarait en octobre 2013 que l'ancien gouvernement avait arrêté

occasion, le président Sissi s'est montré à la télévision entouré de militaires face à des moissonneuses batteuses modernes, surmontées du drapeau égyptien, en train de récolter le blé du désert (Akhbar Masr 2016).

[1] L'annonce n'est, semble-t-il, pas accueillie avec ferveur par la population, comme l'explique pour Reuters Adel Beshai, professeur d'économie de l'Université américaine du Caire : « Beaucoup de gens étaient déconcertés et mécontents que le gouvernement ait déclaré que nous allions devenir autosuffisants. Chaque villageois sait que nous ne pouvons pas devenir autosuffisants, n'importe quel agriculteur analphabète pourrait vous dire que nous ne pouvons pas être autosuffisants, alors les gens ont eu l'impression qu'on leur mentait » (McFarlane 2013).

[2] Notons qu'il s'agit là d'articles publiés par *Ahram Online*, version anglophone d'*Al-Ahram* destinée à un public plus international.

d'importer du blé en « prétextant qu'ils soutenaient ce qu'on appelle l'autosuffisance » (Abu Shadi 2013), sans évoquer le rôle de la crise de devises qui minait alors l'économie du pays.

Cette même interview, quelques mois après le coup d'État militaire mené par al-Sissi, renseigne sur les objectifs des nouvelles autorités en matière d'autosuffisance : le mot n'est cité par le ministre que pour critiquer l'ancienne administration. Tout au long de l'interview, le ministre rappelle certaines des contraintes qui rendent selon lui l'autosuffisance en blé complexe à atteindre : corruption au sein de la chaîne de valeur, capacités de stockage limitées, concurrence du secteur privé sur les achats de blé local faits aux agriculteurs, gaspillage du pain (Abu Shadi 2013). Ni le ministre, ni la journaliste n'évoquent les contraintes structurelles liées à la culture du blé dans le pays que nous avons listées plus tôt dans ce chapitre : stress hydrique, pauvreté des agriculteurs alors même que le blé est majoritairement cultivé par de très petits producteurs, désertification, changements climatiques, etc. Sur le thème de l'autosuffisance il ressort de l'interview, en filigrane seulement, que l'orientation des nouvelles autorités en la matière sera plus mesurée que celle prise sous la présidence Morsi.

Sous Sissi, l'État cherche plutôt une amélioration graduelle de son niveau d'autosuffisance en blé, mais n'évite cependant pas l'écueil des autorités précédentes de se donner des objectifs peu réalistes. Ainsi en 2014 le gouvernement développe, dans sa stratégie à l'horizon 2030[1], l'idée qu'il faille substituer au blé importé du blé égyptien. Le niveau d'autosuffisance de 74 % d'ici à 2017 est alors l'objectif avancé par le gouvernement (Abdalla, Stellmacher, Becker 2023a, p. 3), objectif qui ne sera pas atteint puisque l'autosuffisance en blé du pays était, en 2017, de 46 % selon la FAO (Figure 96, p. 299). Les crises successives de la pandémie mondiale de Covid-19 en 2020 puis de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, alors que ces deux pays comptent en 2020 pour 86,01 % des importations de blé de l'Égypte (Denieulle 2024, p. 85), relancent avec force les discours sur l'autosuffisance du pays. En juin 2021, alors que l'Égypte se prépare à une bonne récolte de blé, le ministre de l'Approvisionnement et du Commerce intérieur Ali Meselhi annonce dans *Ahram Online* que « l'objectif est d'atteindre une autosuffisance relative », c'est-à-dire de produire localement 65 à 70 % du blé consommé par le pays (Sami 2021). Le même article met également en avant les projets de bonification des terres dans l'ouest du delta et à Toshka. En mai 2022 la ministre de la Planification, du Développement économique et de la Coopération international, Hala El Said, annonce que le pays se donne pour objectif d'augmenter son taux d'autosuffisance de 45 % vers 65 % d'ici à 2025, donc en trois ans (El Said 2022). L'annonce, reprise notamment dans Reuters (Ismail, Wagdy 2022), prévoit que cela soit rendu possible grâce aux projets d'expansion horizontaux et verticaux, le tout en continuant le développement de la production de cultures d'exportation (principalement fruits et légumes). En mai 2024, face à l'échec manifeste de cet objectif, l'État baisse son objectif à 51 % d'autosuffisance pour l'année 2025. À l'occasion d'une cérémonie de célébration du début de la saison des récoltes le président Sissi annonce ainsi que le pays « n'a pas besoin d'augmenter sa production de blé », préférant développer la culture de produits

[1] Dans sa nouvelle mouture du projet *Egypt Vision 2030*, publiée en 2023, l'État est bien plus prudent : y est avancée la volonté d' « accroître la production de cultures clés à haute valeur nutritionnelle, telles que le blé et le maïs », sans citer d'objectif chiffré ou d'horizon temporel précis (*The National Agenda for Sustainable Development. Egypt's Updated Vision 2030* 2023, p. 56).

d'exportation dans les nouvelles terres bonifiées (*Egypt lowers wheat self-sufficiency target for 2025 to 51%* 2024; *Sissi : nous envisageons de cultiver des cultures plus rentables que le blé* 2024).

L'objectif de l'autosuffisance reste pourtant inscrit dans le plan à horizon 2030 présenté pour l'agriculture du pays dans un rapport de la Banque africaine de développement de 2023. L'estimation totale du projet est évaluée par l'institution à 4,044 milliards de dollars sur sept ans.

> « Phase 1 : plan à court terme à horizon 2025
>
> - 1,4 million d'hectares sont actuellement en culture. Ce chiffre sera porté à 1,6 million d'hectares d'ici à 2025, ce qui permettra d'augmenter la production nationale totale de blé de 9,5 millions de tonnes (2021-2022) à 11,5 millions de tonnes.
> - De nouvelles variétés à haut rendement, adaptées aux terres bonifiées et aux anciennes terres, permettront d'augmenter les rendements de 6,8 t/ha à 7,2 t/ha d'ici à 2025.
>
> Phase 2 : plan à long terme à horizon 2030 pour augmenter le taux d'autosuffisance en blé de 45 % (2021-2022) à 65 % d'ici 2030
>
> - Bonification de nouvelles terres : objectif de mettre 2 millions d'hectares en culture, portant la production totale à 15 millions de tonnes. »
>
> (Banque africaine de développement 2023c, p. 8)

On le comprend donc, les discours sur l'autosuffisance en blé trouvent en fait résonnance avec les mégaprojets d'extension des terres agricoles défendus par Sissi depuis 2014. Ainsi J. Barnes cite un article de janvier 2016 du journal égyptien *al-Youm al-Sābi'* :

> « Il y a environ cinq ans, la place Tahrir résonnait des appels des manifestants en faveur du pain, de la liberté et de la justice sociale. Aujourd'hui, à l'aube d'une nouvelle année et du cinquième anniversaire de la révolution du 25 janvier, l'État se bat toujours pour maintenir du pain sur la table des Égyptiens. Il a précisé qu'environ la moitié des terres du projet 1,5 million de feddans sera consacrée à la production de blé. »
>
> (Al-Youm al-Sābi', 21/01/2016, *in* Barnes 2022, p. 50)

Dans sa communication politique autour des mégaprojets de bonification des terres, l'État met en avant le fait que ceux-ci permettront d'accroître la production nationale, le taux d'autosuffisance et, *in fine*, la sécurité alimentaire du pays (Acloque 2019b, p. 109). Nous allons constater dans la section suivante que la réalité, dans les terres nouvellement bonifiées, est différente de celle mise en avant par le régime.

3.2.2.2. Produire dans le désert : réalités productives et contradictions d'une stratégie volontariste

Si nous nous concentrerons ici principalement sur les projets d'extension des terres arables depuis 2014, donc sous le régime d'al-Sissi, notons en guise d'introduction que l'ambition égyptienne de gagner des terres sur le désert n'est pas nouvelle[1]. Si des projets avaient déjà été

[1] Avant même les années 1990, A. Richards note dans le *Middle East Report*, en 1980, que l'on « entend encore parfois parler de projets grandioses de bonification des terres, généralement centrés sur le Sinaï » (Richards 1980).

envisagés auparavant, c'est principalement dans les années 1990 et sous Hosni Moubarak que les intentions deviennent des réalités, avec principalement deux objectifs : la production de cultures stratégiques et le désengorgement démographique de la vallée du Nil et du delta. Trois mégaprojets sont emblématiques de la période.

Carte 16 Localisation des principaux fronts pionniers agricoles égyptiens (*in* Acloque 2022, *Geoconfluences*)

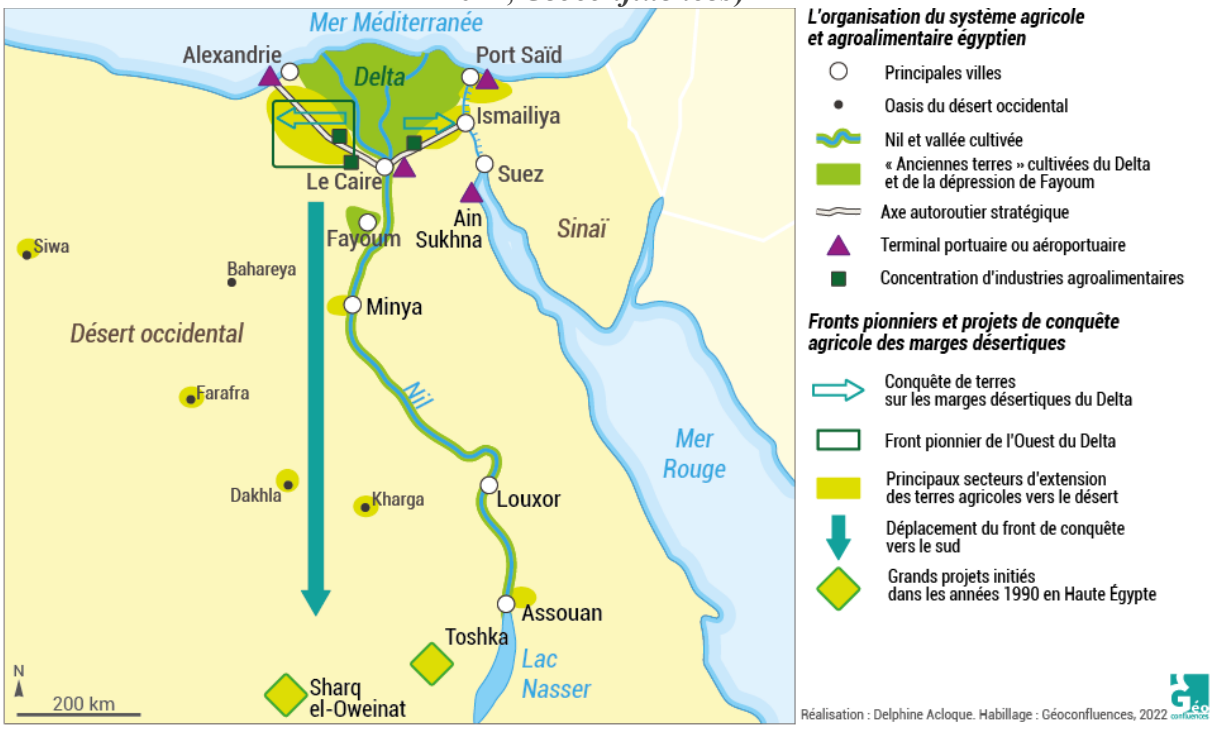

Le projet Toshka tout d'abord, parfois surnommé Nouvelle Vallée. Lancé en 1997 dans le désert du sud-ouest, à proximité du lac Nasser, l'idée fondatrice du projet était la construction d'un canal de de 240 à 310 km de long (le canal Cheikh Zayed) destiné à dériver l'eau du lac afin d'irriguer des terres désertiques. Cette « nouvelle vallée » avait également pour ambition, à terme, d'accueillir 20 % de la population égyptienne (Fecteau 2012). Si le but affiché était de faire passer la superficie cultivable de l'Égypte de 5 à 25 % (Ayad 1999), une première phase du projet supposait la bonification de 225 000 ha, soit 540 000 feddans. En 2012, seule une portion de 60 km du canal Cheikh Zayed a été effectivement construite et, en 2010, seulement 16 500 feddans (7 000 ha) sont irriguées, chiffre probablement surévalué (Fecteau 2012). Le projet de Sharq el-Oweinât ensuite, situé à l'ouest de Toshka et lancée à la fin des années 1990. Contrairement à Toshka dont l'objectif était la mobilisation des eaux du Nil, Sharq el-Oweinât repose sur le pompage des aquifères fossiles du désert de la nappe nubienne. L'armée égyptienne y est largement impliquée dès les origines du projet via la *National Company for Reclamation and Agriculture in East Oweinat*[1], établie en 1999. Le projet du canal el-Salam (ou « canal de la Paix ») enfin, destiné à irriguer 620 000 feddans dans le nord du Sinaï en

Des plans avaient effectivement été réalisés pour irriguer le Sinaï après sa récupération par l'Égypte à la suite du traité de paix israélo-égyptien de 1979.

[1] Voir http://www.nspo.com.eg/nspo/ar/Awenat/index.html (consulté le 30/04/2025).

détournant les eaux du Nil à l'est du delta (Mohamed 2019, pp. 263-265). Au milieu des années 1990, ce projet est vanté par l'État via des arguments hydro-environnementaux : il s'agit de récupérer et de valoriser les eaux en excès du Nil avant qu'elles ne se déversent dans la Méditerranée (Acloque 2019b, pp. 111-112).

Dès 2014 le président Sissi relance ces mégaprojets (3.2.1.5, p. 310 ; Carte 16, p. 323), avec l'appui décisif de l'armée[1]. Le projet le plus emblématique est celui du million et demi de feddans, présenté à l'occasion d'une grande cérémonie en 2015 et symbole du retour de la politique de bonification agricole du pays (Acloque 2022). Depuis, la communication politique autour de ces mégaprojets a notamment mis l'accent sur leur rôle pour « assurer la sécurité alimentaire », c'est-à-dire que « les terres désertiques sont présentées comme une solution pour nourrir la population égyptienne. Il s'agit notamment dans les discours d'y produire du blé afin d'accroître la production nationale et le taux d'autosuffisance du pays » (Acloque 2019b, p. 109). Au-delà des critiques relatives à la durabilité de ces projets[2] (Bower 2024), il convient de mettre en perspective ces affirmations. La grande majorité du blé égyptien reste aujourd'hui produit par des petits et tout petits producteurs situés dans les « anciennes terres », comprendre des terres qui n'ont pas été bonifiées (Aboul Naga, Siddik, Megahed 2017, p. 32; Ramadan, El Nour 2023; Prikhodko et al. 2015, pp. 12-15; Acloque 2019b, p. 350; Ramadan 2023, p. 6). De plus les « nouvelles terres », bonifiées et gagnées sur le désert donc, sont plutôt utilisées pour la production de cultures de rente dédiées à l'exportation et voit le fort développement de l'agrobusiness, si bien que D. Acloque décrit l'extension du modèle agro-désertique égyptien comme étant « fortement capitalisé et intensif » (Acloque 2022).

> « - De quelle nature est la communication politique faite autour des fronts pionniers ? Est-il assumé qu'il s'agit principalement de cultures de rentes ?
>
> - Ce n'est pas vraiment assumé. Le discours dit qu'on va bonifier de nouvelles terres pour participer à la sécurité alimentaire alors qu'en fait, dans le détail, ce sont des fruits et légumes destinés à l'exportation. Ensuite la sécurité alimentaire passe plutôt par l'achat sur les marchés internationaux. […] Certes on produit un peu de blé dans le désert mais c'est plus pour la communication, dans la réalité de la production… Tous les entrepreneurs que j'ai rencontrés et qui investissent dans les terres sont là pour faire de l'exportation ou pour vendre à des grosses industries. »

[1] Comme nous l'avons indiqué plus tôt, le rôle central de l'armée dans les projets de bonification de terres n'est pas propre au régime Sissi. Sous Nasser déjà les militaires étaient intégrés à ces processus, une implication qui s'est approfondie dans les années 1990 : « l'armée s'affirme comme un acteur majeur du secteur agro-alimentaire égyptien alors en pleine croissance, s'imposant dans la course au foncier désertique et bénéficiant d'une position de pouvoir au sein du système d'acteurs associés » (Acloque 2019a, p. 19). Pour rappel, notons également que l'agence nouvellement en charge des importations publiques de blé, Mostakbal Misr (3.2.1.2, p. 117), était initialement dédiée à des projets de bonification de terres (*Egypt military agency takes over wheat buying from decades-old supply group* 2024).

[2] Nous avons déjà signalé que l'utilisation massive des nappes phréatiques posait question, alors que leur seuil de renouvellement est extrêmement bas (3.1.1, p. 252). Une étude du Malcolm H. Kerr Carnegie Middle East Center note également que « la gestion militaire de projets relevant du domaine civil risque fort d'aggraver les dommages causés à l'écosystème égyptien […] et donc de réduire la résilience du pays face aux perturbations liées aux changements climatiques. […] L'objectif premier des militaires est de générer des flux de revenus, ce qui explique que les risques de dégradation de l'environnement à moyen et long terme ne reçoivent au mieux qu'une attention secondaire » (Sayigh 2024, p. 1).

Entretien réalisé avec Delphine Acloque, géographe, le 25/08/2021

La communication continue pourtant en priorité de s'orienter vers la culture du blé dans le désert. Le 28 mars 2022 (c'est-à-dire le lendemain de l'invasion de l'Ukraine par la Russie), *Egypt Today*[1] titrait que le pays « projet[tait] d'augmenter la surface de blé cultivé d'1,5 millions de feddans en 3 ans » (*Egypt targets to increase wheat cultivation by 1.5 M feddan over 3 years* 2022), c'est-à-dire de 630 000 hectares. Cela représenterait une augmentation de près de 50 % par rapport à la surface cultivée en blé en 2023, selon les données de la FAO. Chaque année, au moment du début de la saison des récoltes du blé, de nombreuses annonces sont réalisées à propos des terres bonifiées, comme c'était le cas en 2023 pour le site de Sharq el-Oweinât (*460,000 feddans reclaimed till end of 2022: National Company for Land Reclamation* 2023). En 2024, le président Sissi inaugurait en compagnie de l'armée le début de la saison des récoltes de blé sur le site du *New Delta.* Le State Information Service signale à cette occasion que le projet a pour objectif « d'achever l'autosuffisance et d'exporter des surplus agricoles », sans plus de précision sur les produits concernés (*President El-Sisi Inaugurates 2024 Harvest Season of « Egypt's Future » Agricultural Project and Industrial Zone Phase I* 2024). En 2023, c'est sur le site de Sharq el-Oweinât que se rend al-Sissi pour inaugurer la saison des récoltes, toujours en compagnie de l'armée (*President El-Sisi inaugurates Wheat Harvest Season in East Owainat* 2023). A cette occasion, une vidéo réalisée par le State Information Service (Figure 100, p. 325) montre notamment des champs de blé sous irrigation être moissonnés par de nombreuses moissonneuses batteuses surmontées de drapeaux égyptiens sur fond de musique grandiloquente et patriotique (State Information Service 2023).

Figure 100 Capture d'écran de la vidéo du State Information Service sur la cérémonie d'ouverture de la saison des récoltes du blé en présence du président Sissi, Sharq el-Oweinât, 2023

[1] *Egypt Today* est un magazine égyptien en langue anglaise possédé par l'*United Media Services* (UMS), compagnie détenue par les services du renseignement général égyptien, qui dépendent directement de la présidence.

Un rapport de 2016 de l'USDA notait également que la communication officielle « suggère que les cultures stratégiques, probablement le blé et le maïs, sont la cible » des projets de bonification (Tate 2016). Le même rapport émet toutefois de sérieux doutes quant à la cible réelle des investissements réalisés dans les terres bonifiées. Il est difficile d'obtenir des statistiques fiables sur la proportion du blé produit dans les nouvelles terres aujourd'hui. En 2010/2011, les terres désertiques auraient contribué à la production nationale de blé à hauteur d'un peu moins de 20 % (Acloque 2019b, p. 110). En 2012, selon les données CAPMAS, environ un cinquième du blé égyptien proviendrait des terres bonifiées (Prikhodko et al. 2015, p. 14).

> « Si la totalité des 1,5 million de feddans (630 000 hectares) était consacrée à la culture du blé, et que les rendements restaient inchangés[1], la production nationale augmenterait de 3,78 millions de tonnes pour atteindre environ 12,14 millions de tonnes, soit une augmentation de 45 %. Une telle hausse de la production réduirait, mais n'éliminerait pas, la dépendance aux importations de blé, actuellement estimes à 11,5 millions de tonnes. […] Un projet de bonification des terres pleinement mis en œuvre ne mettrait pas fin à la dépendance de l'Égypte aux importations de céréales. De plus, compte tenu de l'expérience du pays avec les terres arides bonifiées, des rendements plus rentables seraient probablement obtenus en utilisant ces superficies supplémentaires pour la production de fruits et de légumes plutôt que pour les cultures en rangs ou la production de céréales. »
>
> (Tate 2016, p. 4)

Conclusion du chapitre 3

> « Est-il possible d'atteindre l'autosuffisance en blé ? Et si nous y parvenions, cela résoudrait-il les problèmes de malnutrition, de pauvreté alimentaire, de taux élevés de maladies liées aux carences et de faim qui touchent aujourd'hui près d'un tiers des Égyptiens ? La réponse la plus évidente à ces deux questions est non. Nous devons repenser, de manière plus profonde, le système alimentaire et le modèle de développement qui produisent et reproduisent la pauvreté et la faim. Il nous faut placer le blé au cœur d'un problème plus vaste, celui de l'insuffisance de l'offre en aliments sûrs et sains, ainsi que de la rareté des ressources et des dispositifs de protection sociale. Résoudre la question de l'autosuffisance en blé ne permettra pas de régler les problèmes de malnutrition, de pauvreté et de maladies carentielles, qui exigent au contraire une réflexion globale prenant en compte la matrice des rapports de pouvoir, les inégalités d'accès à l'alimentation et les effets des politiques publiques sur le système alimentaire. Il s'agit de rechercher un équilibre entre les différentes composantes de ce système, plutôt que de se concentrer sur l'une d'elles tout en ignorant les autres. »
>
> (Ramadan, El Nour 2023)

L'analyse des dynamiques de production de blé en Égypte met en évidence la permanence d'un volontarisme politique en faveur de l'autosuffisance en blé, ambition réaffirmée à chaque

[1] Ce qui est en soi une gageure : « les taux de productivité des terres dites « anciennes » (qui ne résultent pas de la mise en valeur des terres désertiques) restent néanmoins plus élevés : par exemple, 3 tonnes de blé étaient produites par feddan dans les dispositifs gérés par l'armée, alors que les rendements atteignaient 4,05 tonnes par feddan sur les terres anciennes à Damiette, dans le delta, et 4,5 tonnes à Qena, en Haute-Égypte, en avril 2024 » (Sayigh 2024, p. 25).

période charnière du développement agricole du pays depuis les années 1950. Portée successivement par différents régimes, cette quête s'inscrit dans un contexte marqué par la croissance démographique rapide, la vulnérabilité aux chocs extérieurs sur les marchés mondiaux du blé et l'importance politique du pain subventionné, pierre angulaire du contrat social égyptien. Cependant, malgré des avancées notables en matière de rendements et de modernisation agricole, les contraintes structurelles profondes qui freinent l'essor de la production nationale n'ont jamais été pleinement surmontées. Pression foncière croissante, fragmentation des exploitations, épuisement et rareté des ressources hydriques, ainsi que limites budgétaires de l'État ont contraint la portée des politiques agricoles successives. Les grands projets d'extension agricole dans les zones désertiques, bien que politiquement mobilisateurs, se heurtent à des difficultés techniques, environnementales et économiques majeures. Leur impact réel sur la réduction de la dépendance au blé importé ou sur la souveraineté alimentaire globale du pays demeure à ce jour limité.

La stratégie égyptienne illustre les tensions entre ambitions politiques, mues notamment par la recherche de l'affirmation souveraine de l'Égypte via l'alimentation, et les réalités agricoles et économiques. Bien que politiquement essentielle pour le régime et symboliquement liée à la souveraineté nationale, la quête de l'autosuffisance semble difficilement atteignable à court comme à moyen terme. Et même si l'autosuffisance était atteinte, elle ne résoudrait probablement pas les défis plus profonds de la malnutrition, de la pauvreté alimentaire et de la vulnérabilité sociale qui affectent une part importante de la population égyptienne. Depuis la révolution de 2011, la faim continue d'augmenter dans le pays et plus de 27 millions d'Égyptiens seraient en état modéré ou sévère d'insécurité alimentaire (Kamel 2023). En 2008, Habib Ayeb soulignait déjà qu'« en faisant le choix du "tout (agricole) pour l'export", l'État égyptien [assumait] une triple responsabilité : marginalisation de la petite paysannerie généralement pauvre, réduction relative de la production alimentaire et crise alimentaire grave » (Ayeb 2008, p. 72).

Ce constat conduit à s'interroger sur la pertinence de la stratégie égyptienne, qui semble s'articuler autour de deux axes principaux : l'ambition souveraine et politique d'améliorer le taux d'autosuffisance en blé et la volonté de poursuivre le développement d'un modèle agricole centré sur les exportations afin de financer des importations de blé incontournables. En plus de sembler antinomiques, ces deux axes n'intègrent pas d'alternatives telles que la diversification des régimes alimentaires, la modernisation de l'ensemble du système alimentaire et la mise en place de politiques sociales plus larges pour réduire les inégalités d'accès à l'alimentation (1) et la pauvreté et la marginalisation des agriculteurs égyptiens (2). Ces réflexions seront poursuivies à travers l'étude de cas nigérian dans le chapitre suivant.

4. Des investissements massifs dans l'agriculture nigériane jusqu'aux constats d'échec : la dépendance comme seul horizon ?

La trajectoire de la consommation de blé au Nigeria, analysée dans la première partie de cette thèse, a mis en lumière une dynamique singulière : l'adoption rapide et massive de cette céréale à partir des années 1970, dans un contexte d'urbanisation accélérée, de changements dans les régimes alimentaires et de forte disponibilité en devises issues de la rente pétrolière, permettant ainsi les importations céréalières. Cette croissance soudaine de la consommation, reposant presque exclusivement sur des importations, a conduit les autorités nigérianes à s'interroger sur leur dépendance croissante aux marchés internationaux, notamment à partir de la chute des cours du pétrole dans les années 1980. Avant cela, il semble que le calcul des autorités était d'utiliser les devises issues de l'industrie pétrolière pour importer des matières premières agricoles, notamment du blé, afin de nourrir des villes en fort développement. Ce calcul, toutefois, ne fonctionne que lorsque les prix du pétrole sur les marchés internationaux sont élevés.

Dans ce contexte la production nationale de blé, historiquement marginale voire inexistante, est devenue un enjeu stratégique mobilisé par l'État dans une perspective de substitution aux importations. Encouragée à partir des années 1970 puis institutionnalisée à travers plusieurs plans de développement agricole successifs, cette ambition s'est heurtée à des limites majeures. Les conditions agroenvironnementales peu propices, les faibles rendements, les dysfonctionnements des politiques agricoles, le mal-développement du secteur mais aussi la structuration même de la puissante industrie minotière, fondée par et pour les flux d'importations de blé, ont entravé la mise en place d'un véritable modèle productif autonome. Les discours volontaristes portés par les gouvernements successifs sur la substitution des importations de blé par une production locale à grande échelle n'ont pas empêché l'enracinement toujours plus profond des importations, si bien que les finalités réelles de ces politiques sont ambiguës.

Ce chapitre se propose d'analyser les politiques agricoles mises en œuvre pour soutenir la production de blé au Nigeria, en mettant en lumière les contradictions entre les discours et les logiques réellement à l'œuvre dans la filière. Dans un premier temps (4.1, p. 328), nous reviendrons sur les difficultés structurelles et les politiques successives mises en place pour stimuler la production de blé dans le nord du pays, sous irrigation. Nous analyserons ensuite (4.2, p. 347) comment ces politiques ont en réalité contribué, dans ce qui semble être un paradoxe, à conforter la dépendance nigériane au blé importé, en renforçant une filière largement industrialisée dominée par les importateurs-transformateurs.

4.1. Du blé au Nigeria : malgré les difficultés, des investissements colossaux

Si une volonté politique d'encourager la production nationale de blé s'est exprimée au Nigeria dès les années 1970, cette ambition s'est rapidement heurtée à des contraintes structurelles majeures. Les conditions agroenvironnementales dans le nord du pays, seule

région potentiellement propice à la culture du blé sous irrigation, présentent des limites importantes : climat peu favorable, pressions hydriques, faible disponibilité de terres adaptées et faible mécanisation agricole. À ces facteurs s'ajoutent des obstacles économiques et institutionnels : faibles rendements, manque de soutien technique stable, inefficacité de politiques agricoles mal calibrées et difficultés d'accès au crédit pour les producteurs.

Carte 17 La production nigériane de blé dans les systèmes d'irrigation à grande échelle du nord du pays

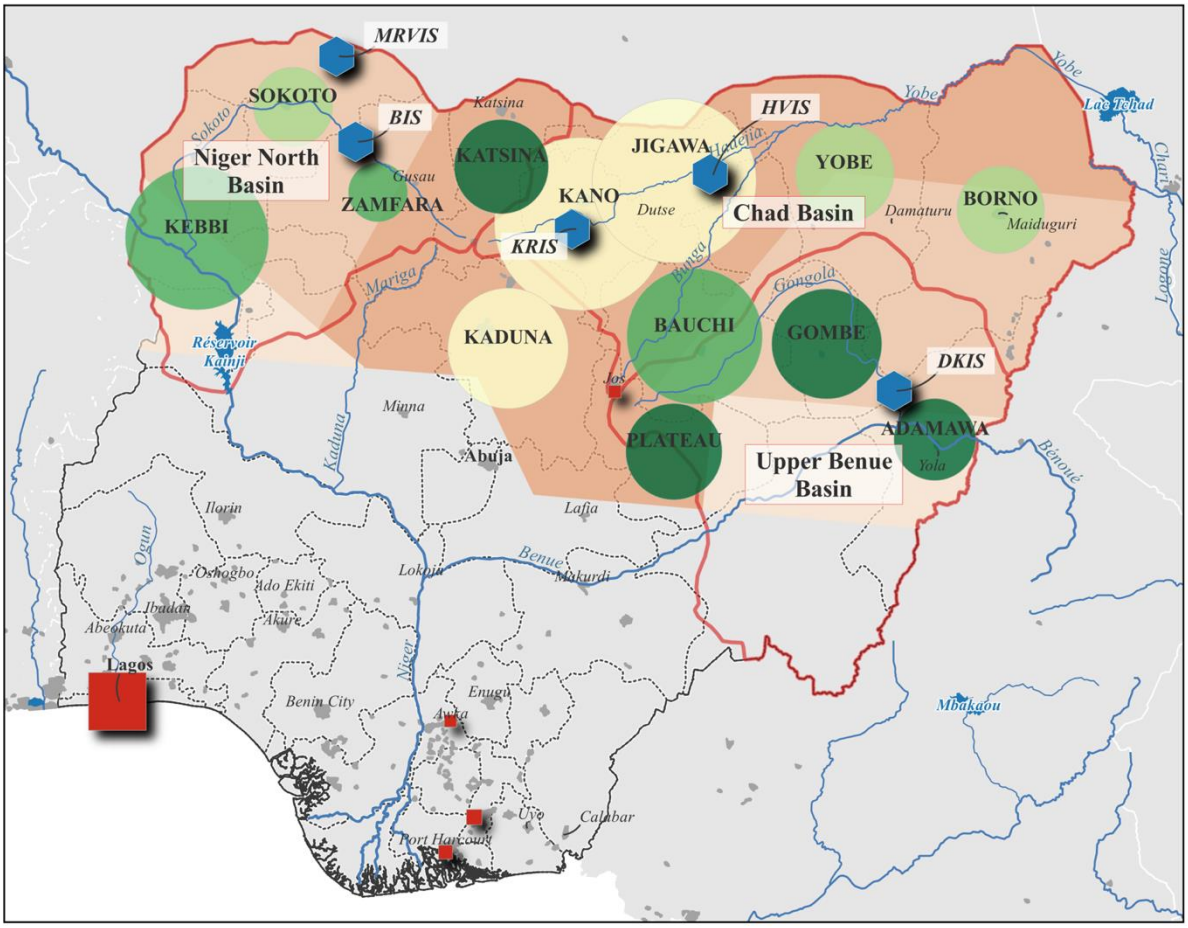

Zones urbanisées

Réseau hydrographique

Principaux fleuves et rivières

Principaux lacs

Bassins et systèmes d'irrigations

Bassins d'irrigation

Systèmes d'irrigation

Noms des principaux systèmes d'irrigation :

- Bakolori Irrigation Scheme (BIS)
- Dadin Iowa Irrigation Scheme (DKIS)
- Hadejia Valley Irrigation Scheme (HVIS)
- Kano River Irrigation Scheme (KRIS)
- Middle River Valley Irrigation Scheme (MRVIS)

Production de blé par État

Production en tonnes
(2020-2021)

6 513
4 000
2 000
672

Rendements moyens
(en tonnes par hect.)

de 2,7 à 3
de 3 à 3,25
de 3,25 à 3,55
de 3,55 à 3,8

Adaptation à la culture du blé

Zone très adaptée à la culture du blé
Zone adaptée à la culture du blé
Zone peu adaptée à la culture du blé

Industrie minotière
(capacité installée en tonnes par jour)

26 100
650

N

100 km

Realisation : Réalisation : S. Piantoni - Reims - Lab. Habiter - 2024
Conception : Jérémy Denieulle

Sources : National Bureau of statistics of Nigeria (rendement et production de blé) - UKAid, KPMG, Nigerian Investment Promotion Commission 2020, p. 26 (données sur les minoteries) - Gojia Silas Turaki, Gbenga Olabanji, Umar Abubakar 2016, p. 4 (zones adaptées à la culture du blé) - TRIMING Project (systèmes d'irrigation)

Pourtant, malgré ces contraintes, les autorités nigérianes ont lancé plusieurs initiatives visant à accroître la production locale de blé, en particulier dans le cadre de plans agricoles nationaux tel que l'*Operation Feed the Nation* (OFN) des années 1970, le *Green Revolution Program* des années 1980 et, plus récemment, le *Wheat Transformation Agenda* intégré à l'*Agricultural Transformation Agenda* (ATA) lancée au début des années 2010. Ces politiques ont mobilisé des ressources publiques considérables et bénéficié, à certains moments, du soutien d'acteurs privés et de partenaires internationaux. Cette section propose d'examiner en premier lieu (4.1.1, p. 330) les difficultés inhérentes à la production de blé au Nigeria, mais aussi les opportunités qui y existent et qui ont été le socle des politiques agricoles que nous décrirons ensuite (4.1.2, p. 337).

4.1.1. La production nigériane de blé, difficultés et opportunités

Depuis la très forte évolution à la hausse de la consommation de blé au Nigeria dans les années 1960 et 1970, la production locale s'est avérée incapable de combler tout ou partie de ce besoin (Figure 101, p.330). L'immense majorité de la demande de blé est ainsi comblée par les importations.

Figure 101 Déficit de blé au Nigeria (1961-2022)

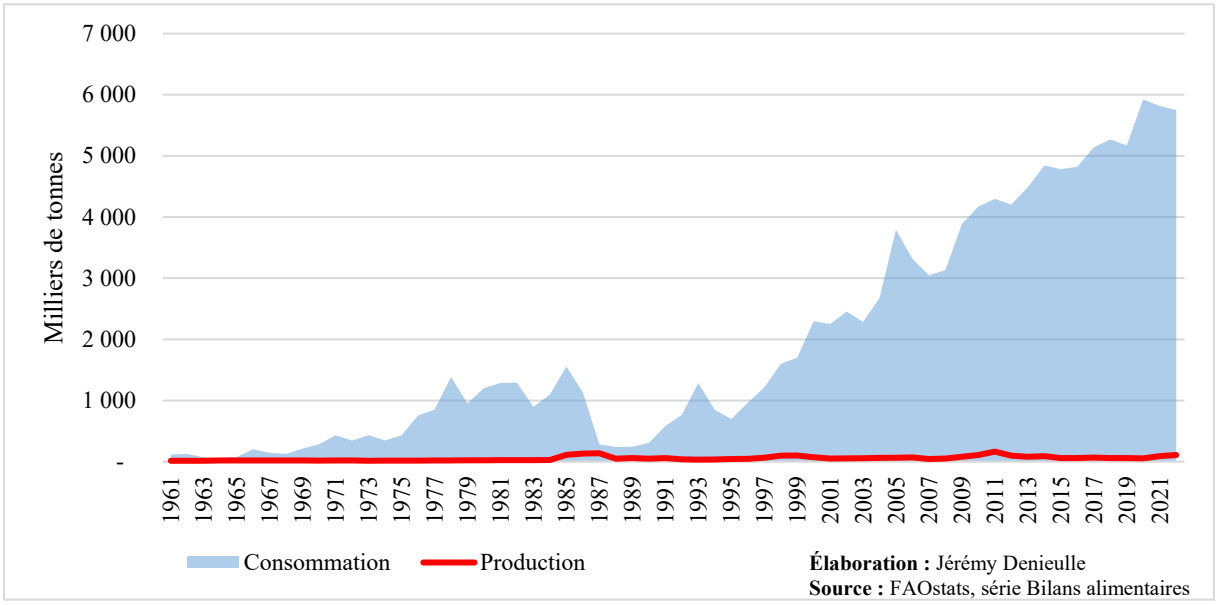

Le blé tendre (*triticum aestivum*) est une culture adaptée à un environnement tempéré. La culture de cette céréale est possible dans le Nord du pays, principalement entre les 10ème et 14ème parallèles nord (Carte 17, p. 329). Toutefois, la température trop élevée reste la plus importante limitation à la production de blé et peut altérer fortement les rendements (Goji Silas Turaki, Gbenga Olabanji, Umar Abubakar 2016, p. 532). Ainsi, des blés tendres de printemps sont principalement utilisés au Nigeria, puisque leur résistance à la chaleur est plus importante. Bien que le pays soit doté de conditions favorables à de la culture pluviale (*ibid* 2016, p. 532), dans les faits la production commerciale de blé s'effectue sous irrigation, en saison sèche[1]. Ce mode

[1] Le Nigeria, pays tropical, connaît deux saisons : la saison sèche (d'octobre à avril, hautes températures, humidité basse et passage de l'harmattan) et la saison des pluies (les six autres mois de l'année).

de culture offre la possibilité aux agriculteurs qui le cultivent d'effectuer une rotation de culture, lorsque cela est rendu possible (Figure 102, p. 331). Toutefois, dans les régions du Nord du Nigeria, les deux principales cultures que sont le sorgho et le riz voient leurs périodes de moisson coïncider avec la période de plantation du blé, ce qui, en pratique, rend les rotations complexes (Kimmage 1991, p. 480).

Figure 102 Calendrier des principales cultures du Nigeria

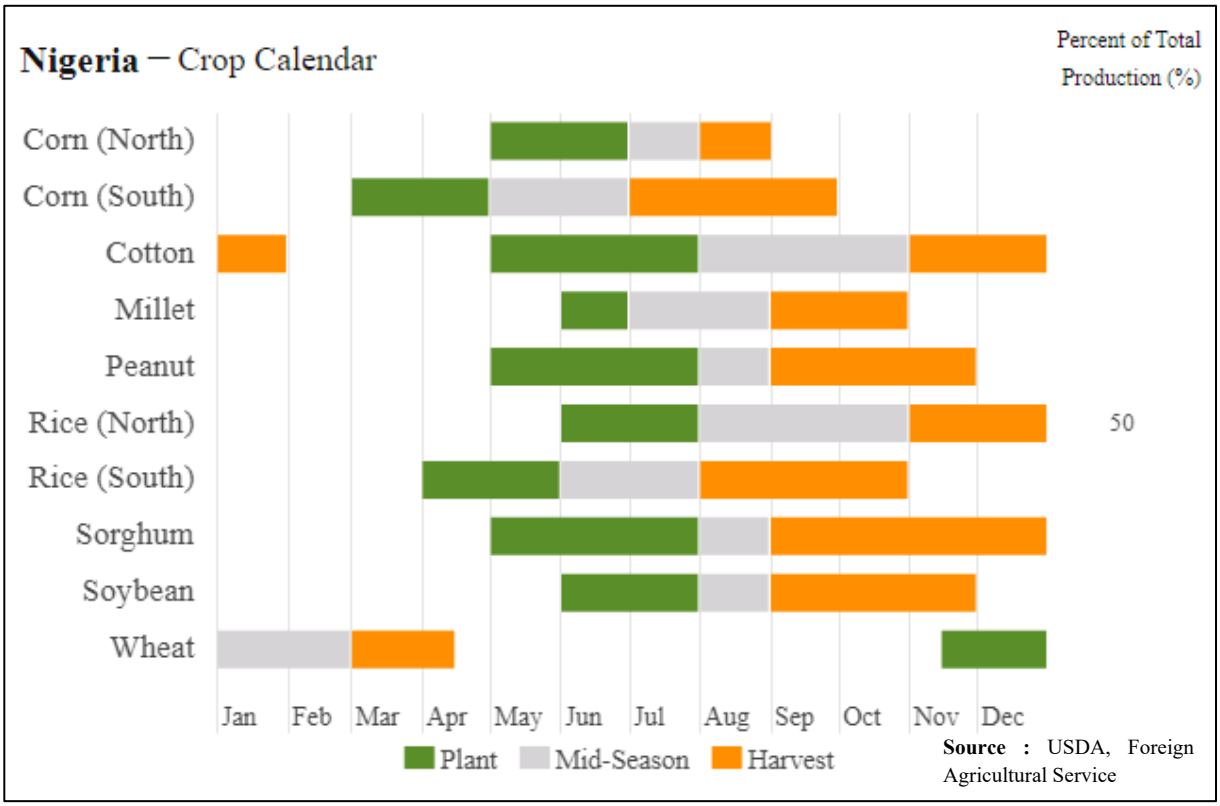

Alors que la consommation de blé au Nigeria a connu une augmentation constante depuis les années 1960, la production de cette céréale n'a que peu évolué au regard des besoins de sa population. Entre 1973 et 1978, alors que la consommation de blé a déjà bien entamé sa puissante courbe de progression, le Nigeria ne produit que 3 % du blé qu'il consomme. Entre 2015 et 2019, ce chiffre est descendu à 1 % (Tableau 29, p.332). Entre 1985[1] et 2019, la production de blé a reculé de près de 50 % alors même que sa consommation a augmenté de près de 240 %, selon les données de la FAO[2]. La zone cultivée en blé, elle, a connu de nombreux remous, principalement dû aux conditions du marché intérieur nigérian et aux politiques commerciales et agricoles de l'État fédéral (Figure 103, p. 332). Enfin, les rendements ont

[1] Nous prenons appui sur cette année car elle est le moment où la consommation de blé atteint son maximum avant que son importation ne soit bannie par l'État fédéral en 1987. De plus, il s'agit de la date de publication de *The Wheat trap* (Beckman, Andræ) qui est le premier travail de recherche à mettre en exergue la situation de dépendance profonde du pays envers les blés importés des États-Unis.

[2] En 1985, le Nigeria produit 113 000 tonnes de blé et en consomme 1 556 000 tonnes. En 2019, le pays ne produit plus que 60 000 tonnes de blé et en consomme 5 252 000 tonnes (FAOstats, séries production/cultures et produits animaux et bilans alimentaires).

également connu des variations, mais semblent stagner à un peu plus d'une tonne par hectare, ce qui constitue la principale limitation à la production nigériane de blé. La FAO (série production/cultures et produits animaux) estime que les blés nigérians ont un rendement moyen d'1,2 tonne par hectare en 2020, un taux bien en dessous de la moyenne des pays à faibles revenus et à déficit alimentaire (3 tonnes par hectare) et bien loin de l'Égypte, le pays en développement doté des plus importants rendements de blé (6,7 tonnes par hectare) (Goji Silas Turaki, Gbenga Olabanji, Umar Abubakar 2016, p. 535).

Figure 103 Nigeria : surface récoltée en blé, production et rendement (1961-2020)

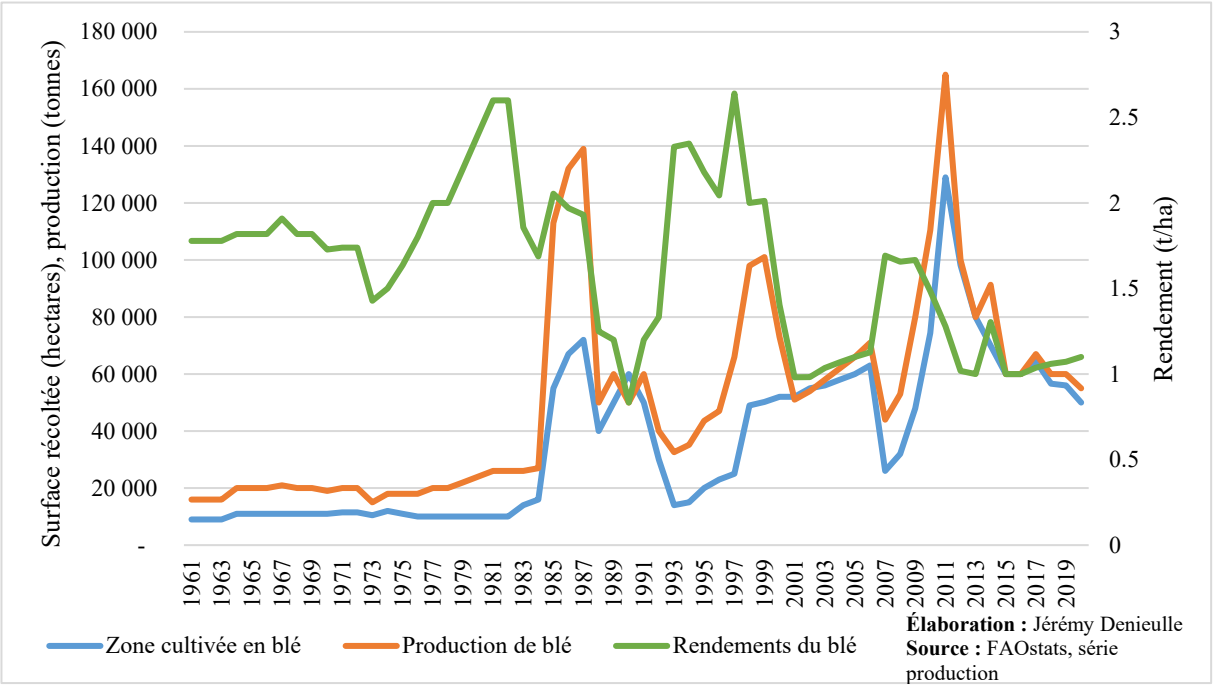

Élaboration : Jérémy Denieulle
Source : FAOstats, série production

Tableau 29 Bilan blé du Nigeria entre 1961 et 2019

	1961-1966	1967-1972	1973-1978	1979-1984	1985-1990	1991-1996	1997-2002	2003-2008	2009-2014	2015-2019
Zone cultivée (ha, en moyenne)	10 000	11 167	10 583	11 667	57 333	25 333	47 200	49 167	83 257	59 429
Production (T, en moyenne)	18 000	20 000	18 167	25 167	90 667	43 067	73 833	59 000	104 457	61 400
Rendement (t/ha, en moyenne)	1,80	1,79	1,73	2,22	1,54	1,91	1,67	1,28	1,29	1,03
Consommation (T, en moyenne)	109 000	258 333	701 000	1 121 500	626 667	856 500	1 919 667	3 041 500	4 240 333	4 961 400
Autosuffisance (%, en moyenne)	17%	8%	3%	2%	14%	5%	4%	2%	2%	1%

Élaboration : Jérémy Denieulle ; **Source :** FAOstats, séries production et bilans alimentaires, moyennes sur six ans, calculs de l'auteur.

4.1.1.1. Quels potentiels de production pour le blé nigérian ?

Le Nigeria est doté d'un potentiel important qui ne reflète pas les niveaux actuels de production. Le pays comprend 79 millions d'hectares de terres agricoles (Miko 2012, p.19), dont 36,8 millions d'hectares de terres arables en 2018, loin devant le second pays d'Afrique le mieux doté, le Soudan et ses 20 millions d'hectares[1] (données FAO, 2022). Les régions du Nord du pays où la production de blé est rendue possible s'étendent sur 35 millions d'hectares[2].

Oluwasina Olabanji, qui était alors directeur exécutif de l'Institut de recherche du lac Tchad (Maiduguri), estimait en juin 2015 que le Nigeria possédait environ 650 000 hectares adaptés à la production de blé, en plus des *fadamas*[3] de Kebbi et du Borno, présentant un potentiel de 100 000 hectares (Odum 2015). Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec les hectares réellement utilisés pour la culture du blé, selon la FAO (série production/cultures et produits animaux) : 50 000 hectares en 2020 (Figure 103, p. 332).

À côté de ces ressources en terres sous-exploitées, le Nord du Nigeria est également doté de grandes ressources en eau, lesquelles doivent pouvoir permettre l'irrigation des principales cultures[4].

> « Le Nigeria est doté d'environ 267,7 milliards de m^3 d'eau pour l'irrigation, 14 millions d'hectares d'eau de surface, 57,9 milliards de m^3 d'eau souterraine ; ce qui peut pleinement soutenir toute activité de production végétale tant que les bonnes stratégies de gestion *[des systèmes d'irrigation]* sont mises en place. »
>
> (Miko 2012, p. 20)

Depuis les années 1990, pour améliorer les rendements, les scientifiques nigérians développent des variétés de blé adaptées à la chaleur et au manque d'eau. En particulier, l'Institut de recherche du lac Tchad est, depuis 1987, mandaté par l'État fédéral pour développer des nouvelles variétés de blé, de mil et d'orge[5]. Depuis 1967, 16 variétés de blé ont été développées au Nigeria. C'est assez peu, lorsque comparé à d'autres pays africains, qui sont toutefois tous d'importants producteurs de blé : 173 variétés pour l'Éthiopie depuis 1967, 291 en Afrique du Sud entre 1891 et 2013, 171 au Maroc entre 1982 et 2012 (Silva et al. 2023, p. 5).

Si les données de l'USDA (série PS&D) et de la FAO (série production/cultures et produits animaux) sur les rendements du blé sont identiques, une analyse plus fine de la culture du blé nuance les faibles performances nigérianes. Une étude statistique réalisée en 2021 par le Bureau national des statistiques du Nigeria (NBS) a tenté de déterminer les rendements réels de la

---

[1] Cela fait du Nigeria le 8ème pays au monde en termes de terres arables selon les données de la Banque mondiale, derrière les États-Unis, l'Inde, la Russie, la Chine, le Brésil, l'Argentine et le Canada. Ces sept pays représentent par ailleurs 55 % de la production de blé de la planète pour la saison 2022/2023 (430 millions de tonnes sur 773 millions de tonnes produites dans le monde, selon les données de l'USDA, série PS&D).

[2] Les États de Borno, Yobe, Bauchi, Jigawara, Gombe, Kano, Katsina, Kebbi Zamfara et Sokoto.

[3] Le terme *fadama*, tiré de la langue Haoussa, désigne les basses terres irrigables et fertiles, généralement à basse altitude. Ces terres ont tendance à être inondées durant la saison des pluies. Les projets FADAMA, en collaboration avec la Banque mondiale, visent à améliorer l'accès à l'irrigation des *fadamas* (Jenane, Oredipe 2022).

[4] La partie 4.1.2, p. 302 traite plus spécifiquement de l'organisation, du financement et de l'efficacité des systèmes d'irrigation destinés à produire du blé.

[5] Voir le site officiel de l'Institut : http://www.lacrimaid.com/Background

production de blé, dans 12 États du Nord du pays (*Wheat Production Survey in Nigeria* 2021). L'étude a tenté de déterminer les surfaces cultivées en blé en utilisant des reconnaissances de terrain et des images satellites traitées par intelligence artificielle, ainsi que les rendements en interrogeant près de 700 agriculteurs. Les auteurs indiquent que les résultats des enquêtes de terrain ont été confrontés avec ceux obtenus par image satellite. La FAO et l'USDA avancent que, pour la saison 2020-2021, le Nigeria a produit 55 000 tonnes de blé sur 50 000 hectares, avec un rendement moyen de 1,1 tonne par hectare. L'étude du NBS avance pour sa part que les surfaces cultivées en blé, sur la même saison, sont de 11 820 hectares, avec une production totale de près de 37 000 tonnes (Tableau 30, p. 334).

Tableau 30 Estimations des surfaces cultivées en blé et de production pour 13 États du Nord du Nigeria

	État	Zone cultivée (ha)	Rendement (tonnes/ha)	Production (tonnes)
1	Kano	2 326	2,8	6 512,8
2	Jigawa	2 091	2,8	5 854,8
3	Kebbi	1 340	3,3	4 422
4	Bauchi	1 157	3,4	3 933,8
5	Kaduna	1 140	2,7	3 078
6	Gombe	687	3,7	2 541,9
7	Yobe	626	3,2	2 003,2
8	Katsina	509	3,6	1 832,4
9	Plateau	505	3,8	1 919
10	Sokoto	393	3,2	1 257,6
11	Zamfara	192	3,5	672
12	Borno	487	3,2	1 558,4
13	Adamawa	367	3,7	1 357,9
Total		11 820	3,1	36 943,8

Élaboration : Jérémy Denieulle ; **Source** : National Bureau of Statistics of Nigeria, 2021

Les résultats de l'étude mettent en évidence des potentiels de produits plus importants que ceux que les données de la FAO et de l'USDA ne laissent entrevoir. La moyenne de rendement estimée par les auteurs de l'étude statistique, 3,1 tonnes par hectare, est par trois supérieure à celle de la FAO et de l'USDA. Dans le même temps, la surface cultivée en blé est bien inférieure aux données des deux organismes, ce qui peut laisser plus de place à une amélioration de la production de blé. Il est en effet théoriquement plus aisé d'augmenter les surfaces cultivées plutôt que les rendements, notamment grâce à des politiques visant à inciter les agriculteurs à planter du blé.

4.1.1.2. Les limites de la production de blé au Nigeria

Le potentiel de production du Nigeria reste largement sous-exploité. Dans une étude publiée en 2020, des chercheurs ont tenté d'interroger différents acteurs intégrés dans la chaîne de valeur du blé au Nigeria afin de déterminer les éléments qui, selon eux, empêchent le pays de produire davantage (Ahmad Dambazau, Krishnankutty, Ajitha 2021). Parmi les acteurs interrogés par les auteurs figurent des agences gouvernementales, l'association des meuniers du Nigeria[1], l'association des cultivateurs de blé du Nigeria[2], et une entreprise de conseil privée.

Les auteurs ont choisi d'organiser les réponses obtenues par les interrogés en trois catégories. Tout d'abord, ce qu'ils désignent comme étant des « facteurs sociaux internes » sont des éléments qui se produisent sur les fermes des agriculteurs et ont un impact sur les prises de décisions de ceux-ci. Ensuite, les « facteurs sociaux externes » regroupent des éléments qui ont lieu en dehors de la ferme, comme les habitudes alimentaires des consommateurs et leur préférence pour un produit ou un autre. Enfin, les « facteurs politiques » échappent au contrôle micro-social : le changement climatique, les problèmes d'insécurité, le rôle joué par des organismes internationaux, etc.

Tableau 31 Facteurs sociaux et politiques identifiés par l'étude de Ahmad Dambazau et al., 2021 (p. 216)

Facteurs sociaux internes	Facteurs sociaux externes	Facteurs politiques
Manque de bonnes conditions de culture	Les habitudes alimentaires des consommateurs	Problèmes de sécurité sociale
Niveau de connaissance des agriculteurs trop bas	La préférence des consommateurs pour la « facilité » (« *for convenience* »)	Rôle des médias dans la diffusion d'informations sur la production de blé
Non-adoption des pratiques agronomiques recommandées	Prix du blé trop bas sur le marché interne	Politiques publiques incohérentes
Rendements trop bas	Haut coûts des intrants	Complexité d'application des politiques publiques
	Manque de personnel de vulgarisation des bonnes pratiques de culture	Le rôle joué par les industries meunières
	Rendements trop bas	Les intérêts du marché mondial
	Manque de disponibilité de semences certifiées	Manque de volonté politique
	La croissance démographique rapide	Manque de terres cultivées, malgré les potentiels importants
		Manque d'infrastructures d'irrigation
		Persistance de la corruption
		Pas de politique autour de la chaîne de valeur du blé

[1] *Flour Millers Association of Nigeria*.
[2] *Wheat Farmers Association of Nigeria*.

		Trop peu de financements Manque de cohésion dans la stratégie nationale de développement du blé

Source : Ahmad Dambazau et al. 2021, p. 216

Le principal facteur social interne pointé du doigt dans l'étude est le niveau de rendement du blé au Nigeria. Trop bas, celui-ci ne permet pas aux agriculteurs de produire un blé suffisamment compétitif. Une partie des causes de ces rendements sont également des facteurs sociaux internes : pas ou peu d'adoption des bonnes pratiques agronomiques pour les agriculteurs, manque de semences et d'intrants de qualité (Ahmad Dambazau, Krishnankutty, Ajitha 2021, p. 214). Parmi les facteurs sociaux externes, les habitudes alimentaires des consommateurs ont été mises en avant comme l'un des principaux éléments explicatifs des mauvaises performances de la production de blé.

Les facteurs politiques sont ceux qui ont été les plus cités par les interrogés pour expliquer la production de blé insignifiante du Nigeria, et notamment le « rôle des médias » (Ahmad Dambazau, Krishnankutty, Ajitha 2021, p. 215). Les enquêtés ont critiqué les rapports de l'USDA affirmant que le rendement moyen du blé au Nigeria était de seulement 1 tonne par hectare, ce qui, selon eux, est une « tentative politique visant à démontrer l'incapacité du Nigeria à atteindre l'autosuffisance en blé » (p. 215). Les entretiens indiquent que les rendements moyens du blé nigérian se situent autour de 2,5 à 3 tonnes par hectare, un ordre de grandeur cohérent avec les enquête de terrain du Bureau national des statistiques du Nigeria (*Wheat Production Survey in Nigeria* 2021, cf. 4.1.1.1, p. 333). Un autre élément important relayé par les interrogés a trait aux conditions climatiques difficiles dans lesquelles s'inscrit la culture de blé, rendue encore plus complexe par les conséquences du réchauffement climatique. Enfin, le terrorisme et l'insécurité dans le nord-est du pays sont, selon les intéressés, des causes importantes de la faiblesse de la production nigériane. Les cultivateurs de blé des régions de Borno et de Yobe ont en effet dû quitter leurs terres à cause de la menace représentée par le groupe islamiste Boko Haram (Muhammad 2017). La production en blé de cette région aurait ainsi été réduite de 80 % (Jayasree, Tajuddeen 2021, p. 14).

Pour le professeur M.D. Magaji, agronome de l'Université de Sokoto (nord-ouest du pays) et spécialiste de la production de blé, les défis que doit relever le système productif nigérian sont multiples (entretien réalisé le 30/06/2022[1]).

- Faibles synergies entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs pour améliorer les technologies utilisées par ces derniers ;
- Compétences insuffisantes pour l'utilisation d'outils biotechnologiques pour le développement de variétés de blé améliorées résistantes à la chaleur et aux stress biotiques et abiotiques ;

[1] Dans le cadre de cet entretien, le professeur M.D. Magaji s'est montré optimiste quant à la capacité du Nigeria à augmenter sa production de blé : « Je reste positif. En ce moment nous avons un ministère de l'Agriculture très concentré sur quelques cultures, dont le blé » (entretien réalisé le 30/06/2022).

- Insuffisance de variétés de blé à haut rendements et tolérantes à la chaleur ;
- Mauvaise gestion des ressources en eau et des intrants ;
- Faible programme de formation pour les agents de vulgarisation et les agriculteurs, ce qui entraîne une faible application des technologies par les agriculteurs ;
- Offre de semences de qualité insuffisante ;
- Mauvaise organisation du marché intérieur et mauvaise rémunération des agriculteurs ;
- Des obstacles politiques entravent l'adoption de nouvelles technologies ;
- L'absence de possibilités pour des micro-crédits pour les agriculteurs, qui les empêche de mener à bien leur activité agricole ;
- Des équipements agricoles inadéquats, notamment en ce qui concerne les tracteurs et les moissonneuses-batteuses.

Schéma 14 Analyse SWOT de la production de blé au Nigeria

Forces	Faiblesses
- Grandes disponibilités de terres cultivables - Grandes capacités en eau pour assurer une culture sous irrigation - Existence de grands systèmes d'irrigation dans le nord du pays, dont certains ont été pensés pour la culture du blé - Le système agricole indigène qui ne doit pas être négligé	- Priorité de l'Etat fédéral sur le pétrole - Equipement agricole obsolète - Mauvaises pratiques agronomiques des cultivateurs de blé - Manque de stabilité des politiques économiques et agricoles fédérales - Principalement des petites exploitations familiales - Faiblesses logistiques (routes, stockage) - Taux de commercialisation trop faible (prix et rendements bas) - Mauvaises performances des systèmes d'irrigation - Manque de données fiables - Disponibilité des intrants et des semences trop aléatoire (et prix trop élevés)
Opportunités	**Menaces**
- Grand marché intérieur - Présence d'une puissante industrie meunière comme possible débouché - Des rendements moins bas qu'estimés selon une étude récente du NBS* - La guerre en Ukraine et l'inflation des prix du blé, poussent à investir dans l'amont de la chaîne de valeur - Un institut de recherche (LCRI**) chargé de développer des variétés résistantes de blé	- L'insécurité (conflits agro-pastoraux) et la menace terroriste (Etat de Borno, Nord-Est) dans des Etats producteurs - L'inconsistance des politiques et stratégies de l'Etat fédéral - Les changements climatiques et la dégradation des terres - L'industrie meunière nigériane toujours tournée vers les importations plutôt que vers un approvisionnement local - Des intérêts étrangers qui ont pu interférer avec des politiques de développement de la production (ex. les Etats-Unis avec le *wheat ban* de 1987).

*National Bureau of Statistics
** Lake Chad Research Institute

Conception, réalisation : Jérémy Denieulle, 2022

4.1.2. Des investissements majeurs dans des projets d'irrigation massifs en réaction à la hausse des importations

Le 7 mai 1984 Muhammadu Buhari, dirigeant le Nigeria depuis son coup d'État militaire de 1983, annonce une politique d'austérité. Parmi les grandes mesures annoncées par le jeune chef

de l'État, la réduction des importations, la revigoration de l'agriculture ou la réduction des dépenses étatiques. Pourtant et malgré cette volonté de rééquilibrer la balance commerciale nigériane, M. Buhari proclame la réduction des taxes à l'import sur le blé : « Puisque le pain est devenu l'aliment de base le moins cher pour notre peuple, les taxes à l'import sur le blé […] ont été réduites » (Buhari 1984, p. 164). Ce passage de l'annonce de la politique budgétaire de l'État pour l'année 1984 est la reconnaissance politique de ce qui est devenu une réalité depuis les années 1970, comme nous l'avons présenté précédemment (4.1.1, p. 170).

En 1985, Andræ et Beckman constatent pourtant qu'il n'y a aucune « prise de position politique qui fasse autorité sur le blé » de la part des représentants de l'État fédéral (Andræ, Beckman 1985, p. 77), alors même que les importations de blé sont à leur plus haut niveau. Ils soulignent cependant l'engagement de l'État nigérian à des projets d'irrigation à grande échelle dans le Nord du pays, plus particulièrement aux abords du lac Tchad, et dont l'objectif est de substituer les importations de blé par du blé produit sur place, malgré des conditions pédoclimatiques compliquées. Dans cette perspective, la mobilisation des ressources hydriques apparaît comme un enjeu central. Le Nigeria dispose en effet de ressources considérables, avec 267,7 milliards de mètres cubes d'eau pour l'irrigation, 14 millions d'hectares d'eau de surface et 58 milliards de mètres cubes d'eau souterraine, susceptibles de soutenir une agriculture irriguée d'ampleur dans le Nord du pays (Miko 2012, p. 20).

Comme nous avions pu le développer précédemment (chapitre 4, p. 166), l'arrivée massive et soudaine des devises liées à l'exploitation du pétrole dans les années 1970 a doté l'État fédéral nigérian de grandes ressources monétaires afin de mener ses politiques de développement. L'économie pétrolière a accéléré un exode rural. La croissance rapide des villes, conjuguée à un manque de main d'œuvre dans l'agriculture, a contribué à mettre en place les fondations d'une crise alimentaire, dans un pays qui était pourtant, jusqu'alors, autosuffisant pour son alimentation (Egg 1986). Les devises du pétrole ont ainsi dû, en partie, être utilisées pour importer des denrées de base, notamment du blé, destiné à produire du pain pour nourrir les nouveaux urbains. Alors que le Nigeria devient fortement dépendant du blé importé en seulement quelques années, l'État met en place une politique de substitution aux importations, dont le coût est élevé. Celle-ci s'exprime tout d'abord par l'apparition de grands projets d'irrigation dans le nord du pays, notamment destinés à produire du blé localement.

En 1970, une grave sécheresse frappe la région du Sahel, conduisant à une famine dans la région. Le Nigeria, en particulier sa partie nord, n'est pas épargné. Le gouvernement fédéral réalise alors que le fait de se reposer entièrement sur une agriculture pluviale « est, au mieux, une stratégie très risquée » (Yakubu, Baba, Mohammed 2016, p. 963). Cet événement pousse l'État à considérer sérieusement le développement de l'irrigation. En 1973 sont créées les deux premières *River Basin Development Authorities* (RBDA), situées dans la région du lac Tchad et du bassin Sokoto-Rima. Leur objectif est « d'exploiter et de développer le potentiel des ressources en eau de la nation et de servir de catalyseurs au développement rural du Nigeria »[1]. Les RBDA assurent la gestion et le financement des grands projets d'irrigation du pays.

[1] Voir, sur le site du Bureau des entreprises publiques du Nigeria, la page dédiées aux RBDA : https://www.bpe.gov.ng/river-basin-development-authorities-rbdas/

L'objectif de ces grands projets est « d'augmenter la production globale de nourriture et de matières premières du pays tout en augmentant les revenus des agriculteurs » (Yakubu, Baba, Mohammed 2016, p. 963). Dès leur création, les RBDA sont investis de neuf missions principales par l'État fédéral (Akindele, Adebo 2004).

- Assurer la gestion des ressources en eau de surface et souterraines pour une « utilisation polyvalente » ;
- Fournir de l'eau des réservoirs et lacs sous le contrôle de l'Autorité pour l'irrigation des agriculteurs et associations reconnues et pour l'approvisionnement en eau des villes[1] ;
- Assurer le contrôle de la pollution dans les rivières, lacs, lagunes et ruisseaux ;
- Assurer le relogement des personnes affectées par les travaux et projets d'irrigation ;
- Développer la pisciculture et améliorer la navigation ;
- Entreprendre le défrichement mécanique et la culture des terres pour la production de cultures et de bétail ;
- Entreprendre la multiplication à grande échelle de l'utilisation de semences améliorées, d'animaux vivants ;
- Traiter les cultures, les produits de l'élevage et le poisson produits par les agriculteurs dans la zone de l'Autorité en partenariat avec les organismes publics ;
- Assister l'État fédéral et les gouvernements locaux dans la mise en œuvre de travaux de développement ruraux (construction de petits barrages, fourniture d'énergie, création de réserves de pâturage, formation du personnel).

En 1984, Andræ et Beckman identifient trois principaux projets d'irrigation concernant le blé : le *Kano River Project*, situé à 60 km au sud de la ville de Kano[2]. Selon les auteurs, il s'agit alors du projet le plus approprié des trois à la production de blé. Le second est le projet Bakolori, situé plus à l'ouest, près de la ville de Sokoto. Il s'agit en fait d'un barrage, placé sur la rivière de Sokoto, et dont l'objectif était alors d'irriguer 23 000 hectares de terres. Toutefois, au début des années 1980, le site ne produit que très peu de blé et les agronomes en charge du projet doutent de la capacité du projet à en produire davantage, mais « ils ne savent pas quoi faire d'autre durant la saison sèche » (Andræ, Beckman 1985, p. 91). Le troisième projet, lui, est situé au sud du lac Tchad : le *South Chad Irrigation Project* (SCIP) au nord-est de Maiduguri, capitale de l'État de Borno. Contrairement aux deux précédents projets, ces systèmes d'irrigation ne reposent pas sur des barrages mais sur de l'eau pompée dans le lac Tchad.

[1] Cela passe par la gestion et l'entretien par les RBDA des barrages et autres installations permettant la fourniture de l'eau.
[2] Capitale de l'État de Kano, il s'agit aujourd'hui de la seconde ville du pays en termes d'habitants (près de 4 millions d'habitants en 2016).

Carte 18 Les projets d'irrigation pour la production de blé et les bassins fluviaux du Nord Nigeria (*in* Andræ, Beckman 1985, p. 92)

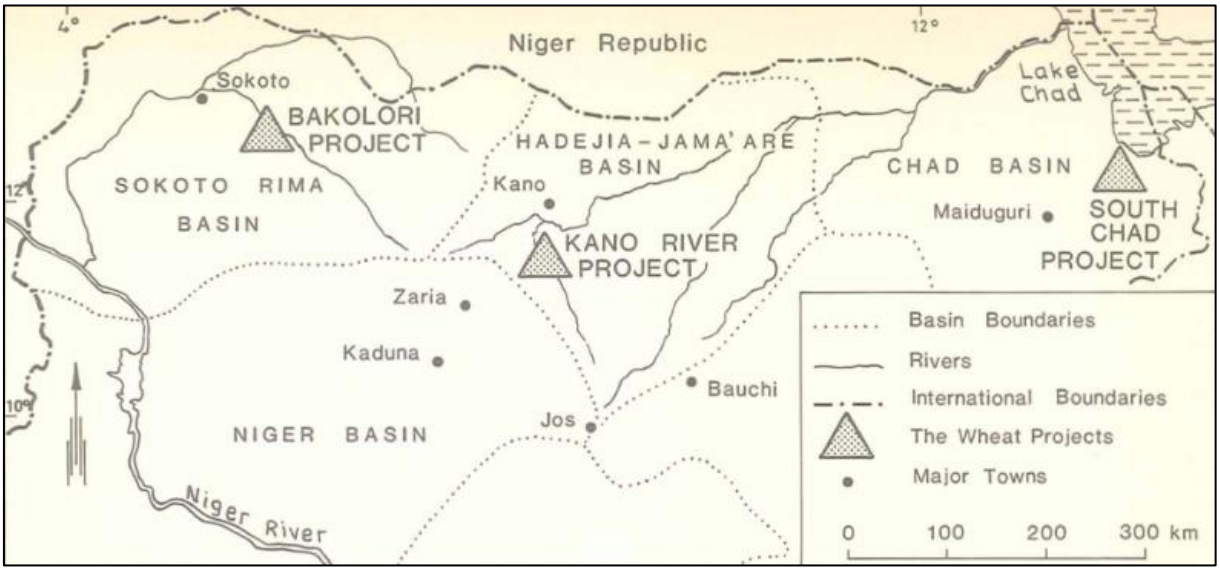

Le projet le plus ambitieux et prometteur des trois, sur la rivière de Kano, a vu son barrage être inauguré en 1975. En 1977, un quart de la zone est prête pour l'irrigation (5000 ha sur 20 000 ha). Lorsqu'Andræ et Beckman visitent le site en 1982, ils notent que seulement un tiers des zones qui devaient être irriguées l'était vraiment (Andræ, Beckman 1985, p. 95). De manière générale, les auteurs estiment qu'au milieu des années 1980, ces projets sont en passe de se solder par des échecs et ne produisent que trop peu de blé par rapport au coût qu'ils représentent pour l'État.

Andræ et Beckman, sur la base de nombreux entretiens avec des membres des institutions en charge des projets d'irrigation, dressent une estimation des coûts des projets et de ce qu'ils représentent sur le prix potentiel du blé qui y serait produit[1]. Ainsi, au regard de l'inflation de 1982, les auteurs estiment que ces trois projets d'irrigation coûtent 1,2 milliards de nairas à l'État fédéral. Par hectare, cela correspond à 12 000 nairas à Kano, 18 000 nairas pour le projet du Sud du lac Tchad et à 20 000 nairas pour Bakolori. Il faut se rendre compte de l'importance de ces investissements dans l'économie nigériane de l'époque. En 1980, selon un rapport publié en 2017, plus de 80 % des revenus de l'État fédéral proviennent du commerce du pétrole[2] (*The Nigerian economy. A short history of how oil price and production determine the fate of a Nation* 2017, p. 5). Selon la même source (p. 7), les revenus pétroliers de l'année 1980 s'élèvent à 12,35 milliards de nairas, avant un effondrement à 7,81 milliards de nairas en 1982. Le seul coût de construction des projets d'irrigation est donc colossal, plus de 15 % des recettes de l'État en 1982. La dette extérieure du pays passe d'ailleurs de 1,25 milliards de nairas en 1978 à 8,8 milliards de nairas en 1982.

[1] Les estimations données par Andræ et Beckman sont toutes en naira. En 1982, le taux de change officiel est d'environ 1,5 USD pour un naira. A titre de comparaison, en mai 2022, le taux de change est de 0,0024 USD pour un naira.

[2] À titre de comparaison, en 1970 ce chiffre est de 25 % et de 0 % entre 1960 et 1965.

La logique mise en avant derrière ces projets de développement est que ces charges colossales allaient être absorbées par la création de valeur générée par la production agricole rendue possible par l'irrigation.

> « Les études de faisabilité ont démontré comment cela était possible : les charges seraient absorbées par l'énorme augmentation de la valeur de la production. Les calculs coûts-bénéfices et les taux de rendement internes ont démontré qu'il s'agissait d'investissements rentables. Le revenu des agriculteurs augmenterait même avec le paiement des charges. »
>
> (Andræ, Beckman 1985, p. 118)

Les projets étaient, de ce fait, dénués de toute politique de recouvrement des coûts. L'on s'attendait à ce que les agriculteurs paient les charges grâce à leurs revenus : il a vite été observé que ça ne serait pas le cas, car leurs profits étaient trop bas. Ainsi, les projets étaient déficitaires. En plus des coûts de construction, Andræ et Beckman isolent d'autres postes de dépense : les coûts de maintenance élevés du fait d'ingénieurs et d'agriculteurs inexpérimentés, les coûts inhérents à la gestion de l'eau[1], la mécanisation rendue obligatoire dans ce modèle de développement agricole et subventionnée par l'État, la subvention de fertilisants tout aussi nécessaires dans le cadre de la révolution verte, etc. Au total, il est estimé que pour le blé, en moyenne et pour un hectare, le coût de ces projets est de 1 300 nairas. Le blé était acheté aux agriculteurs par les institutions en charge des projets, qui respectaient un prix minimum fixé par l'État : en 1982, il est de 280 nairas par tonne, un prix jugé inadéquat à la réalité par les producteurs, car trop bas (Andræ, Beckman 1985, p. 125).

Le blé ainsi produit ne tient pas la comparaison face au blé importé des États-Unis. Sur la base d'un rendement hypothétique de 2 tonnes par hectare[2], les auteurs estiment que le blé produit dans les systèmes d'irrigation nigérians aurait un coût de 800 nairas par tonnes environ[3]. En comparaison, le blé produit aux États-Unis voit son prix mensuel varier, en 1982, entre 150 et 170 USD par tonne. Pour cette année, le prix CAF du blé importé des États-Unis est environ de 200 USD par tonne. Au regard du taux de change officiel en application à ce moment, le blé importé revient donc à 133 nairas par tonne aux importateurs nigérians, soit six à huit fois moins cher que du blé produit dans le Nord du pays.

Dans un article de 1988, Gavin Williams s'est attaché à décrire l'intervention de la Banque mondiale et de ses experts dans les politiques de développement agricole du Nigeria (Williams 1988). Si la Banque mondiale n'a pas financé directement les projets d'irrigation au Nord du pays[4], elle encourage dans un rapport de 1987[5] la complétion des projets combinée à « des

---

[1] Le coût du personnel sur les barrages notamment, des nombreux équipements ou encore de l'essence lorsqu'il s'agit de pomper l'eau, comme c'est le cas pour le projet du lac Tchad.

[2] En 1982, dans les projets d'irrigation décrits ici, ce rendement n'est pas atteint. Toutefois Andræ et Beckman notent qu'il est « atteignable » (p. 125). En 2021, le rendement en blé à l'échelle du pays est de 1,13 tonnes par hectare (USDA).

[3] Ce chiffre de 800 nairas par tonne prend en compte le transport du blé dans des meuneries du Nord du pays. Si le blé devait être transporté dans les meuneries du Sud (où elles sont bien plus nombreuses, du fait de la proximité du port de Lagos), alors les auteurs notent que 80 nairas doivent être rajoutés à ce prix.

[4] L'État fédéral a financé lui-même ses projets, par le biais des *River Basin Development Authorities*.

[5] Nommé *Agricultural Sector Review*.

mesures pour améliorer les rendements, améliorer le contrôle de l'eau et réduire les coûts des projets d'irrigation existants » (Williams 1988, p. 54). L'argumentaire mis en avant par le rapport est que les mauvais rendements sont à attribuer au manque de savoir-faire des agriculteurs, qui auraient besoin d'apprendre à passer de « mauvais utilisateurs de l'eau irriguée à de bons utilisateurs » (Williams 1988, p. 54). Selon Gavin Williams, les projets d'irrigation nigérians n'ont pas eu les impacts désirés :

- Les projets n'ont globalement pas réussi à irriguer toutes les terres qui étaient censées l'être ;
- Ils ont perturbé l'agriculture lors de la saison des pluies pour faire place à de l'agriculture sous irrigation en saison sèche ;
- Ils ont bloqué l'approvisionnement en eau pour la culture des plaines inondables et pour l'irrigation des berges en aval, de telle manière que, selon Williams, les projets d'irrigation ont plutôt contribué à soustraire des terres de l'irrigation plutôt qu'à en rajouter (p. 52) ;
- Ils ont rendu les régions concernées plus sensibles aux sécheresses en s'appropriant l'eau disponible ;
- Seul un petit nombre d'agriculteurs, parfois inexpérimenté, a pu bénéficier de l'irrigation, malgré un coût très élevé pour l'État fédéral.

Williams accentue, par ailleurs, lui aussi, sur le fait que le blé produit dans ces systèmes d'irrigation n'était pas compétitif face au blé importé et que sa production au Nigeria est plus coûteuse en devises étrangères que son importation (p. 54). Pour autant, la compétition créée par le blé importé n'est pas la seule cause de la non-rentabilité des projets d'irrigation. Dans une analyse dédiée à l'agriculture du blé dans les zones arides du Nord du Nigeria[1], l'hypothèse est avancée que les projets d'irrigation n'ont pas su intégrer suffisamment la paysannerie locale.

> « Les programmes de production de blé à grande échelle semblent avoir eu des résultats inférieurs aux attentes à cause de leur incapacité à aborder sérieusement les questions de la participation populaire dans la conception du projet et le développement de la technologie appropriée. Les planificateurs n'ont également pas suffisamment reconnu la sagesse et la complexité des systèmes agricoles indigènes et la nécessité de les intégrer dans les stratégies modernes de développement agricole. »
>
> (Kolawole 1993, p. 3)

Il existe aujourd'hui 12 RBDA au Nigeria, qui ont autorité sur plus de 900 000 km² de terres (Carte 17, p. 329). Pour autant, en 2020, le Nigeria ne cultivait que 88,950 hectares de terres sous irrigation[2], selon un document du Ministère de l'Agriculture et de l'eau cité par un média du pays, et ce malgré un potentiel d'irrigation de 3,14 millions d'hectares (Ajobaju 2021). Il est estimé que si les trois plus importants systèmes d'irrigation capables de produire du blé (bassins

[1] Plus particulièrement dans les États de Kano et de Kaduna.
[2] Il s'agit ici des terres qui sont, en 2020, effectivement irriguées (et non pas l'ensemble des terres ayant été développées pour l'irrigation).

de Chad, Hadejia-Jama'are et Sokoto Rima, cf. Tableau 32) étaient entièrement développés, leur production pourrait dépasser un million de tonnes[1] (Miko 2012, p. 20).

Tableau 32 Les 12 River Basin Development Authorities du Nigeria, et les trois plus importants bassins en ce qui concerne la production de blé

	River Basin Development Authority	États concernés	Surface (km²)
1	Anambra-Imo River Basin Development Authority	Bayelsa, Delta, Edo, Kogi, Anambra, Rivers	53 900
2	Niger Delta River Basin Development Authority		
3	Benin-Owena River Basin Development Authority	Lagos, Ogun, Oyo, Osun, Ondo, Edo, Ekiti	99 300
4	Ogun-Osun River Basin Development Authority		
5	Chad Basin River Basin Development Authority	Kano, Jigawa, Yobe, Borno, Bauchi, Plateau, Adamawa	178 500
6	Hadejia-Jama'are River Basin Development Authority		
7	Cross River River Basin Development Authority	Cross River, Anambra, Imo, Enugu, Ebonoyi, Akwa Ibom, Rivers, Abia	57 400
8	Lower Benue River Basin Development Authority	Plateau, Nassarawa, Benue, Kogi	74 500
9	Lower Niger River Basin Development Authority	Niger, Kwara, Kaduna, Kogi, Federal Capital Territory	154 600
10	Upper Niger River Basin Development Authority		
11	Sokoto Rima River Basin Development Authority	Katsina, Zamfara, Sokoto, Kebbi	135 100
12	Upper Benue River Basin Development Authority	Adamawa, Taraba, Gombe, Bauchi	156 500

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source** : Bureau des entreprises publiques de la Présidence du Nigeria

[1] Pour rappel, pour 2022-2023, le besoin du Nigeria en blé excède 6 millions de tonnes (USDA, PSD Online).

Aujourd'hui, le *National Irrigation Development Programme* (2016-2030) s'est donné pour objectif d'augmenter la surface de terres irriguées au Nigeria, dans l'objectif d'améliorer la sécurité alimentaire du pays. Cette stratégie promue par l'État fédéral consiste en trois phases :

- Phase I : 2016-2020 = 100 000 ha ;
- Phase II : 2021-2025 = 170 000 ha ;
- Phase III : 2026-2030 = 225 000 ha ;
- Total : 500 000 ha d'ici à 2030.

Si les plus grands systèmes d'irrigation du pays sont gérés et financés par la puissance publique, l'État compte également, d'ici à 2030 toujours, que le secteur privé parvienne à rajouter 500 000 ha à ce total[1]. Dans un article de journal nigérian de la fin d'année 2021, il est évoqué que le coût de ce plan, pour être mené à bien, devrait coûter 1 500 milliards de nairas[2] à l'État fédéral nigérian (Oba 2021). Le même article révèle qu'en 2021, 96 000 ha ont été développés pour l'irrigation, ce qui confirmerait un premier retard vis-à-vis de la phase 1 du plan.

Les systèmes d'irrigation à grande échelle du Nigeria rencontrent, aujourd'hui encore, de nombreux problèmes de gestion et de financement qui portent atteinte à leur efficacité réelle. La littérature pointe une sous-utilisation généralisée, une mauvaise gestion, l'abandon de certaines zones irriguées, la faible implication des utilisateurs dans la gestion des ressources et le vieillissement des infrastructures (Shanono et al. 2022). Dans une étude de terrain publiée en 2021, deux membres du ministère fédéral des Ressources en eau ont étudié la gestion du système d'irrigation de la rivière de Kano (*Kano River Irrigation Scheme,* KRIS) (Oluniyi, Bala 2021). Situé au sud de la ville de Kano, le KRIS est l'un des plus grands projets d'irrigation du pays, avec actuellement 22 000 ha de terres irrigables. Il est également l'un des lieux privilégiés pour la culture du blé, comme nous l'évoquions plus tôt dans cette sous-partie.

Sur les 22 000 ha de terres irrigables du KRIS, seulement 15 000 ha ont été effectivement développés pour l'irrigation en 2019 (Oluniyi, Bala 2021, p. 4). La chance du KRIS est d'opérer sur un système d'irrigation par gravité, ce qui le dispense de devoir disposer de pompes et est un facteur réduisant les coûts d'opération et de maintenance. Le KRIS est sous l'autorité du Hadejia Jama'are RBDA (Tableau 32, p.343) et son financement est donc assuré par l'État fédéral. Dans les années 1960 et 1970 et alors que le Nigeria engrange une grande quantité de devises grâce aux revenus du pétrole, le projet d'irrigation est suffisamment subventionné. Depuis, les auteurs de l'enquête notent que les subventions se sont amenuisées, causant une détérioration des installations de distribution d'eau sans possibilité de réparation (Oluniyi, Bala 2021, p. 5).

---

[1] Selon un ancien directeur exécutif de la NIWRMC (*Nigeria Integrated Water Resources Management Commission*) cité par un journal nigérian en décembre 2021, l'État fédéral s'attendrait même plutôt à ce que le secteur privé et les États fédérés soient capables d'ajouter 1 million d'hectares de terres irriguées d'ici à 2030 (Oba 2021). Toujours cité dans cet article, l'ancien directeur exécutif a également exprimé des inquiétudes quant à la faible participation du secteur privé jusqu'alors.

[2] Ce qui représente, au taux de change du 09/06/2022, un total de 3,6 milliards USD (1 USD = 418,72 nairas).

Entre autres problèmes, les auteurs évoquent le manque de ressources financières détenues par le KRIS et son équipe de direction[1] pour mener à bien leurs missions. Les auteurs pointent du doigt la trop faible rétribution demandée aux agriculteurs pour obtenir de l'eau : 5 000 nairas par hectare et par an, contre 25 000 nairas par hectare et par an dans le système d'irrigation de Bakolori, situé plus à l'ouest et relativement proche de celui de Kano. Pire : il est noté que plus de 60 % des agriculteurs ne paient pas leurs factures en eau intégralement. Dans les faits, la gestion du KRIS, rendue plus compliquée, est ainsi déplacée vers le Hadejia Jama'are RBDA, situé dans la ville de Kano. Les décisions sont ainsi plus lentes, malgré des problèmes parfois urgents.

L'État fédéral du Nigeria, bien conscient de ces problèmes de gestion qui minent la productivité agricole des régions irriguées, a lancé, en 2014 et en partenariat avec le Banque mondiale un programme de 7 ans, le TRIMING Project[2]. L'objectif est de diminuer l'investissement de l'État fédéral dans la gestion des grands projets d'irrigation publics : ceux-ci doivent pouvoir devenir autosuffisants financièrement. Les auteurs notent enfin que, selon eux, la comparaison de la gestion du KRIS avec celle du système d'irrigation de Bakolori montre que l'agriculture en saison sèche peut être rentable au Nigeria (Oluniyi, Bala 2021, p. 7). Mais est-elle rentable pour les agriculteurs y cultivant du blé ?

Toujours dans le système d'irrigation de la rivière Kano, un groupe de chercheurs a réalisé une étude de terrain sur la rentabilité et les performances économiques des principales cultures choisies par les agriculteurs (Yakubu, Baba, Mohammed 2016). Leur étude a porté sur les quatre cultures principales étant cultivées dans le KRIS[3] et sur un panel de 300 agriculteurs, divisés en trois groupes selon la situation géographique de leur exploitation dans le système d'irrigation (tête, milieu ou queue ; les agriculteurs à la queue recevant donc moins d'eau que ceux situés en tête). Au cours de notre propre enquête[4], il a été relevé que l'accès des agriculteurs à des intrants adaptés et à des prix bas était une piste d'amélioration majeure pour l'augmentation de la production de blé nigérian. Or les auteurs de l'étude soulignent que l'accès aux fertilisants représente un poids économique majeur pour les agriculteurs. En moyenne, les coûts variables comptent pour 57,75 % des coûts de production totaux, ce qui est assez largement le fait du prix des intrants (24,34 % des coûts de production totaux sont liés à l'accès aux intrants) (Yakubu, Baba, Mohammed 2016, p. 965). Si les engrais sont effectivement subventionnés, leur accès est dans les faits difficiles pour les agriculteurs. La plupart d'entre eux finissent dans les faits par acheter leurs fertilisants à des prix très élevés, notamment au marché noir.

> « Les gouvernements [fédérés] de la région revendiquent toujours que les fertilisants sont fournis aux agriculteurs à des prix subventionnés. Or les ventes de fertilisants par des sources publiques sont très politisées et seuls ceux qui sont puissants localement

[1] Une équipe composée d'un directeur et de ses quatre assistants.
[2] Pour *Transforming Irrigation Management in Nigeria*.
[3] Le riz, le maïs, le blé et les tomates. Les données ont été récoltées par les chercheurs sur le terrain durant deux saisons, ce qui permet des comparaisons : 2012-2013 et 2013-2014.
[4] Entretiens menés en 2022 avec Fatima Aliyu (PhD), Directrice du département des céréales au ministère Fédéral de l'Agriculture et du développement rural ; et avec Kachalla Mala (PhD), chercheur au Lake Chad Research Institute (Maiduguri).

> ou disposent d'un réseau, quand bien même ils ne seraient pas agriculteurs, ont un accès direct aux intrants subventionnés. »
>
> (Yakubu, Baba, Mohammed 2016, p.965)

Comparé au riz et au maïs, le blé présente ensuite des possibilités de retour sur investissement moindres. Le revenu net par hectare des agriculteurs cultivant du blé est de 30 887 nairas, à mettre en opposition aux 135 104 nairas du riz ou aux 55 582 nairas du maïs[1]. En moyenne, les auteurs notent ainsi que l'indice de retour sur investissement du blé est de 1,39 contre 2,74 pour le riz et 1,90 pour le maïs (Yakubu, Baba, Mohammed 2016, p. 965). Ces résultats sont à mettre en opposition avec notre propre enquête de terrain, au cours de laquelle une employée du Ministère Fédéral de l'Agriculture et du développement rural nous a assurés qu' « il n'y a pas de compétition entre le riz et le blé au Nigeria, car ces céréales sont utilisées différemment » (entretien mené en juin 2022). Pire : sur la saison 2012-2013, le blé était, avec la tomate, l'unique culture présentant des pertes pour les agriculteurs de plus de 50 000 nairas par hectare. Selon les auteurs, cela s'explique par le fait de la forte concurrence du blé importé, faisant mécaniquement baisser les prix. Sur la saison 2013-2014 toutefois, les auteurs signalent de bons résultats sur la culture de blé (55 000 nairas par hectare), imputables selon eux aux restrictions sur l'importation de cette céréale cette année (Ochayi 2013). Dernier fait remarquable de l'étude, il est mis en évidence le fait que les agriculteurs situés à la tête du système d'irrigation ont obtenu de moins bons rendements que ceux situés en queue ; ce qui s'explique par une utilisation abusive et déraisonnée de l'irrigation et donc d'un probable manque de connaissance des bonnes pratiques de culture par ces agriculteurs (Yakubu, Baba, Mohammed 2016, p. 970).

Dans la région du projet d'irrigation de Jibiya, dépendante de la RBDA de Sokoto-Rima (Tableau 32, p. 343), selon une étude publiée en 2014 et reposant sur des données collectées en 2005, le blé serait une culture rentable (Musa, Baba, Beli 2014). Après les haricots (avec un revenu net de 102 551 nairas par hectare), le blé est même la seconde culture la plus rentable pour les agriculteurs (avec un revenu net de 96 274 nairas par hectare). A l'aide de questionnaires envoyés aux agriculteurs, les auteurs ont également pu indiquer les principales difficultés qu'ils rencontrent : 73 % d'entre eux ont indiqué avoir eu des pénuries d'eau, 68 % déclarent ne pas avoir un capital suffisant pour investir dans leurs cultures[2] et 68 % affirment disposer d'engrais inadéquats. Toutefois, cette étude présente une limite puisque les auteurs ne s'arrêtent pas sur la question pourtant centrale de la commercialisation : comment et à qui les agriculteurs vendent-ils leur production, et plus particulièrement le blé ?

Une étude menée en 2015 dans la zone du gouvernement local de Bakura, dépendant du système d'irrigation de Bakolori et donc de la RBDA de Sokoto-Rima, s'est intéressée au niveau de commercialisation du blé produit dans cette région définie comme étant une « zone de blé » par les auteurs (Falola et al. 2017). Dans une enquête menée auprès de 210 agriculteurs, ils ont mis en évidence le fait que sur une production moyenne de blé de 3,93 tonnes, 2,15 tonnes seulement sont effectivement vendues (soit 54,7 % de la production) (Falola et al. 2017,

[1] Ces résultats sont des moyennes des revenus nets observés sur les saisons 2012-2013 et 2013-2014.
[2] 46 % déclarent aussi ne pas avoir assez de prêts accordés par les banques.

p. 401). Les auteurs expliquent que le degré de commercialisation relativement bas pourrait expliquer « l'actuelle dépendance sur des importations massives de blé pour combler le fossé entre la demande et l'offre au Nigeria » (Falola et al. 2017, p.403). Pourtant, l'un des points mis en évidence par leur étude est que le frein principal rencontré par les agriculteurs (pour 88 % d'entre eux) à la commercialisation de leur blé est un prix de revente trop bas, conséquence directe de l'importation massive de blé. Les agriculteurs évoquent aussi, pour 74 % d'entre eux, des difficultés d'accès au crédit[1], un manque d'intrants (67 %), des problèmes de transports à cause d'infrastructures peu entretenues (54 %).

La production du blé, au Nigeria, ne peut être dissociée de ses systèmes d'irrigation. Lorsque la dépendance en blé s'est approfondie brutalement dans les années 1960 et 1970, la première réponse de l'État fédéral a été d'investir massivement dans la mise en place de schémas d'irrigation qui devaient permettre, à terme, de produire le blé consommé dans le pays localement. Ces projets ont été extrêmement coûteux, et leur impact sur la production du blé est aujourd'hui demeuré quasi inexistant. Les problèmes rencontrés par les agriculteurs présents sur les zones irriguées sont nombreux : commercialisation trop basse, concurrence trop forte avec le blé importé, rendements trop faibles, manque d'infrastructures bien entretenues, problèmes de gestion des projets d'irrigation, etc. De nos entretiens de terrains menés en 2022 avec des chercheurs du *Lake Chad Research Institute* (Maiduguri) et de membres du ministère de l'Agriculture du Nigeria, il semble que l'une des réponses possibles à ces défis soient de plus importantes subventions par l'État fédéral, puis de plus importantes restrictions sur les importations de blé.

4.2. L'entretien du mythe de l'autosuffisance, ou l'approfondissement de l'enracinement des importations

Si la dépendance nigériane au blé importé résulte en partie des contraintes agricoles et environnementales que nous venons de présenter, elle s'est surtout structurée autour d'intérêts économiques puissants qui ont contribué à son enracinement durable. Comme le soulignaient dès 1985 Gunilla Andræ et Björn Beckman, les premiers à formaliser le concept du *wheat trap*, l'essor d'une économie fondée sur l'importation et la transformation du blé a créé des groupes d'intérêts capables d'exercer des pressions significatives sur l'État fédéral pour maintenir l'ouverture commerciale du secteur. Cette dynamique est devenue particulièrement visible lors de la tentative de bannissement des importations de blé entre 1987 et 1991 (Schéma 9, p. 185). Malgré le discours officiel sur la nécessité de promouvoir une production nationale afin de réduire la dépendance extérieure et la fuite des devises, les pressions exercées notamment par l'industrie minotière et les acteurs économiques liés à la transformation et à la distribution du blé ont rapidement conduit à la levée de cette interdiction. Comme l'observait déjà Kevin Kimmage en 1991, les promesses politiques de substitution par du blé local ont finalement

[1] L'accès au crédit est un problème majeur relevé dans plusieurs études. Ainsi (Balana, Oyeyemi 2022), dans une enquête centrée sur 5 000 petits exploitants, pointent le fait que 72 % d'entre eux n'ont pas accès au crédit de manière formelle.

souvent servi à justifier le maintien des importations dès lors que le secteur privé parvenait à convaincre le gouvernement de relâcher les restrictions.

Depuis les années 1990, la coexistence de discours souverainistes sur la production et de pratiques favorisant les importations n'a cessé de se renforcer, notamment sous l'effet des politiques agricoles successives qui, tout en affichant des ambitions de développement de la production nationale, ont maintenu des incitations commerciales favorables à l'importation. Cette contradiction reflète non seulement la difficulté technique de produire du blé à grande échelle dans le contexte nigérian, mais aussi la structuration d'un pouvoir économique représenté par l'industrie minotière et qui s'est consolidé au fil des décennies. Cette sous-partie propose d'analyser comment ces dynamiques politiques et économiques ont contribué à renforcer la dépendance nigériane au blé importé, en faisant de la rhétorique de l'autosuffisance non pas un levier de changement, mais un outil de légitimation du *statu quo*.

4.2.1. Produire du blé, un engagement national ou mythe politique ?

E Depuis les années 1970 et l'intensification rapide du processus de dépendance alimentaire du Nigeria, les politiques agricoles du pays sont passées par plusieurs phases bien distinctes. Si le blé n'a pas toujours été au centre de ces politiques, et s'il n'a même parfois pas de politique dédiée accordée par l'État fédéral, il garde néanmoins une place de choix dans le développement agricole du pays. Le Tableau 33 (p. 348) reprend, pour chaque régime politique nigérian entre 1970 et 2021, les principales politiques agricoles dédiées au blé.

Tableau 33 Les différentes administrations du Nigeria et leur rapport au blé (1970-2021)

	Administration *(et chef(s) de l'État)*	Régime	Politique liée au blé
1	Régimes militaires successifs*	1970-1985	Pas de politique claire édictée, mais début de l'engagement de l'État à produire du blé via des investissements massifs dans l'irrigation à grande échelle
2	Régime militaire (*Ibrahim Babangida*)	1985-1993	*Accelerated Wheat Production Programme* (AWPP), et le *wheat ban*
3	Régime militaire *(Sani Abacha)*	1993-1998	Pas de politique agricole d'importance
4	Régime militaire (*Abdulsalami Abubakar*)	1998-1999	Pas de politique d'importance mise en place
5	Administration civile (*Olesegun Obasanjo*)	1999-2007	Importance moindre des politiques agricoles au profit des politiques de réduction de la pauvreté

6	Administration civile (*Umaru Yar'Adua puis Goodluck Jonathan*)	2007-2015	*Agricultural transformation agenda* (ATA, en 2011)
7	Administration civile (*Muhammadu Buhari*)	2015-2021	*Anchor borrower program* (ABP), et *Agricultural Promotion Policy* (APP)
**Yakubu Gowon (1966-1975), Murtala Muhammed (1975), Olesegun Obasanjo (1976-1979), Shehu Shagari (1979-1983), Muhammadu Buhari (1983-1985).*			

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Sources :** Ahmad Dambazau et al. 2021, Okolie 1995.

En 1970, le gouvernement passe de politiques agricoles tournées vers la production paysanne vers une agriculture commerciale, dédiée à l'exportation et faisant la part belle à la mécanisation et à la concentration des terres (Okolie 1995, p. 199). Ce changement s'est notamment réalisé à l'aune de l'augmentation des revenus pétroliers du Nigeria. Cette première phase de développement agricole (1970-1985) a vu les terres et la production alimentaire être concentrées dans les mains d'une élite subventionnée[1] et pratiquant une agriculture de grande échelle. Les symboles de cette période sont les projets d'irrigation massifs, destinés en grande partie à la production de blé (4.1.2, p. 337).

Entre 1970 et 1985, malgré l'augmentation importante de l'importation de blé, il n'y a pas de déclaration politique claire concernant cette céréale (Andræ, Beckman 1985, p. 77). Pour autant, le développement des RBDA et des grands systèmes d'irrigation associés dans le Nord du pays démontre bien l'engagement de l'État à vouloir produire du blé. Toutefois, A. Okolie (1995) évoque également la réticence d'une partie de l'élite nigériane à s'engager à produire du blé.

> « Alors que les technocrates et les leaders militaires étaient d'accord sur le besoin de la mécanisation, ils ne l'étaient pas sur la manière de procéder. L'une des premières manifestations de cette nouvelle approche fut la construction de trois gigantesques projets d'irrigation dans le Nord […]. Ils ont largement soutenu l'accent mis sur le blé. De nombreux bureaucrates du sud (comme Philip Asiodu, alors secrétaire permanent fédéral) ne croyaient pas que l'autosuffisance en blé puisse être réalisée, et s'opposaient à l'engagement en ce sens, qu'ils considéraient comme purement politique. […] [Entre 1975 et 1980], les gouvernements successifs ont dépensé 827 millions de nairas pour l'irrigation. […] Aucune autre culture n'a reçu le niveau d'attention accordé au blé. »
>
> (Okolie 1995, p. 204)

À cette première phase durant laquelle il n'y a pas de prise de position politique claire sur le blé succède le régime militaire d'Ibrahim Babangida (1985-1993). En janvier 1987, son gouvernement instaure le *wheat ban* qui, jusqu'en 1991, rend les importations de blé illégales. Le bannissement avait pour objectif d'accélérer fortement la production de blé du Nigeria, alors que les importations massives étaient tenues pour responsables des échecs des projets

[1] A. Okolie (1995, p. 200) évoque plus précisément un nouveau groupe de grands exploitants agricoles, composé principalement d'officiers militaires en activité ou à la retraite, de hauts fonctionnaires et de riches hommes d'affaires. Il note également parfois l'implication directe de l'État dans la production.

d'irrigation. Conjointement au bannissement, l'État lance l'*Accelerated Wheat Production Programme* (AWPP), dans le sillage des programmes d'ajustement structurels recommandés par le FMI. Il s'agit de la première vraie politique agricole dédiée spécifiquement et explicitement à la production de blé. L'objectif est d'encourager la production locale et, pour cela, l'État fédéral met à disposition des agriculteurs des intrants et de l'équipement subventionnés. Cette politique, plus tournée vers la paysannerie locale et les petites exploitations, est mise en place en réaction à l'échec et la sous-performance des grands projets d'irrigation tels qu'ils avaient été conçus et qui avaient plutôt bénéficié à des nouveaux agriculteurs issus de l'élite civile et militaire (Kolawole 1993, p. 3). En ce sens, on peut estimer que l'AWPP représente une troisième phase dans l'histoire de la production du blé au Nigeria, après la période précoloniale (production indigène sur des petites surfaces) puis les projets de production de blé irrigué à grande échelle (1950-1985).

A. Kolawole (1993) montre que, sous l'AWPP, la production de blé dans le Nord du Nigeria n'est toujours pas profitable pour les agriculteurs. L'analyse des données disponibles du côté de la FAO (Figure 104, p. 350) montre que le bannissement du blé et la politique d'encouragement à la production associée n'ont pas eu les effets escomptés. En effet, la production n'a connu qu'une très légère augmentation entre 1985 et 1987 avant de s'effondrer à nouveau à partir de 1988 et jusqu'à la fin du *wheat ban* (1991). Toutefois, ces données doivent appeler à la prudence. Comme signalé par A. Kolawole dans son article, les données sur la production de blé au Nigeria sont à cette époque critiquables et diffèrent énormément selon les sources utilisées, notamment car tout ce qui a trait à la production de blé a été « sur-politisé » (Kolawole 1993, p. 5).

Figure 104 Bilan blé nigérian durant la période de l'AWPP et du *wheat ban* (1985-1994)

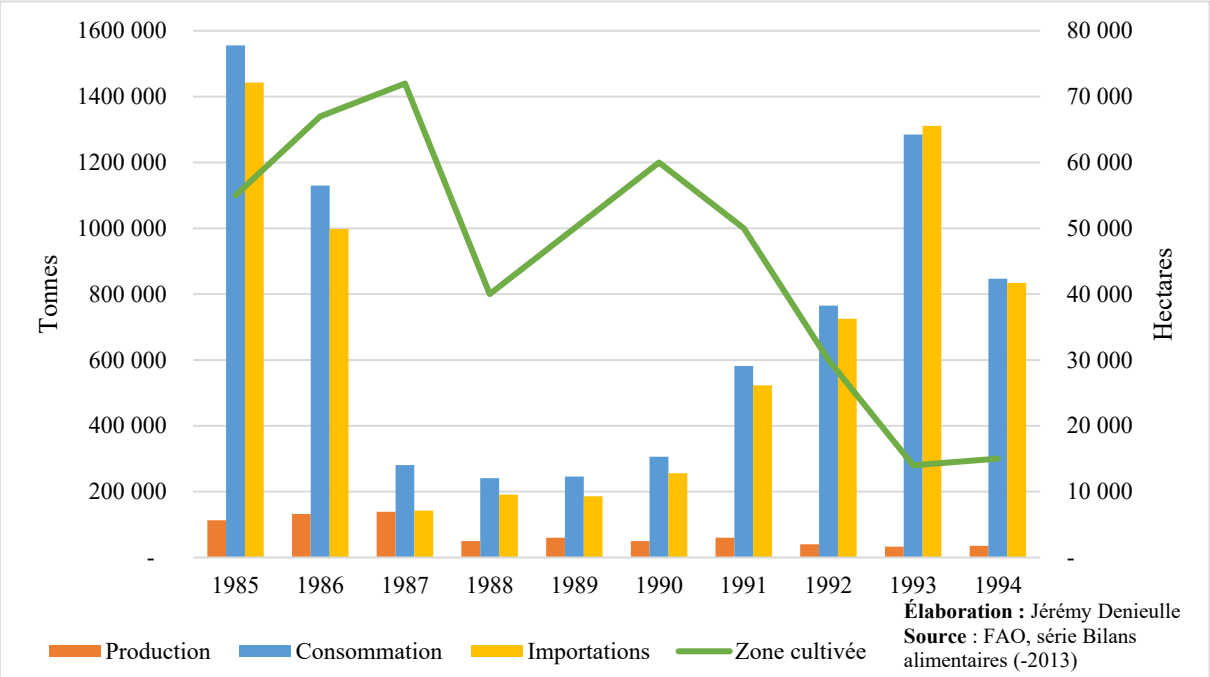

Élaboration : Jérémy Denieulle
Source : FAO, série Bilans alimentaires (-2013)

Durant la période du *wheat ban*, on se rend compte que la consommation a suivi la chute des importations. En effet, le bannissement ne s'est pas accompagné par un report des meuniers nigérians vers du blé produit localement. Tout d'abord car la quantité n'était pas suffisante pour

combler les besoins ; mais également pour deux autres raisons majeures. La première a trait à la qualité du blé nigérian : celui-ci ne satisfaisait pas les demandes des meuniers. Ensuite, car la production de blé au Nigeria entraînait des coûts extrêmement importants pour les agriculteurs. Dans la droite lignée des programmes d'ajustement structurels recommandés par le FMI, l'État fédéral a notamment dû libéraliser le marché des intrants, ce qui a conduit à une explosion des prix des fertilisants entre 1985 et 1991[1]. Cela a conduit les agriculteurs nigérians à devoir proposer leur blé à des prix irréalistes, alors même que les meuniers n'étaient pas satisfaits par sa qualité pour en faire de la farine, puis du pain.

> « L'effet de ce marché défectueux est le développement d'une surabondance de blé nigérian, une situation dans laquelle les agriculteurs ont trouvé extrêmement difficile de vendre leur production, ce qui a entraîné des pertes de revenus pour eux. Le prix excessif du blé local, associé à sa mauvaise qualité boulangère, a favorisé la contrebande de farine de blé dans le pays. Il convient de noter que la farine importée en contrebande est de meilleure qualité boulangère et relativement moins chère. Les boulangers préfèrent toujours le blé importé, même lorsqu'il est plus cher [à cause des restrictions commerciales], en raison de sa meilleure qualité. […]
>
> Les faits semblent indiquer que l'autosuffisance en matière de production de blé sera extrêmement difficile, voire totalement impossible à atteindre sans des subventions considérables sur les intrants agricoles qui permettront aux agriculteurs de produire à bon marché et de manière rentable. »
>
> (Kolawole 1993, pp. 10-11)

Lors d'un entretien réalisé en juillet 2022, le président national de la WFAN[2] Salim Muhammad, qui possédait déjà son exploitation de blé en 1987, a confirmé qu'il était extrêmement difficile pour les agriculteurs de vendre leur production durant le *wheat ban*.

> « Durant le bannissement, le Nigeria a produit beaucoup de blé. Mais il n'y avait tout simplement pas de marché pour le blé nigérian. Les agriculteurs avaient produit beaucoup, mais ils ne pouvaient pas vendre, donc ils vendaient à perte. Parce qu'il n'y avait pas de plan stratégique réalisé avant l'implantation de la politique [le *wheat ban* et l'AWPP, ndlr] »
>
> (Salim Muhammad, président national de la WFAN et producteur de blé, entretien réalisé le 28/07/2022)

À la suite de l'AWPP, aucune politique ou stratégie dédiée au blé ne voit le jour avant 2011, sous la présidence de Goodluck Jonathan (2010-2015). L'administration de ce dernier met en place au début de sa présidence un agenda de transformation visant tous les plans de l'économie nigériane, dont l'agriculture avec l'*Agricultural Transformation Agenda* (ATA) (Tableau 34, p. 352).

[1] Entre 1985 et 1991, le prix officiel des fertilisants passe de 5 naira à 40 naira, soit une hausse de 700 % (à ce moment, 1 USD = 9,47 naira) (Kolawole 1993, p. 9).
[2] *Wheat Farmers Association of Nigeria*.

Tableau 34 Les principaux objectifs et champs d'action de l'*Agricultural Transformation Agenda*

Objectifs de l'ATA	Les cinq domaines d'action prioritaires
Assurer l'alimentation pour les humains et le bétail de la nation	Développer l'agriculture commerciale pour les principales cultures (riz, manioc, sorgho, cacao, coton), l'élevage et la pêche ; et renforcer les chaînes de valeur
Améliorer la production de richesse nationale et sociale en augmentant les exportations et en remplaçant les importations par des produits nigérians	Construction et remise en état de silos et d'entrepôts
Améliorer la capacité à créer de la valeur ajoutée	Recherche et développement en biotechnologie agricole
Exploiter efficacement les ressources agricoles disponibles	Complétion et réhabilitation des systèmes d'irrigation et des barrages existants
Renforcer le développement et la diffusion de technologies appropriées et efficaces	Restructuration des sociétés de commercialisation des produits agricoles de base

L'ATA a cherché à libéraliser les marchés agricoles et à rendre une place plus prépondérante au secteur privé. Cette volonté est surtout prégnante en ce qui concerne les intrants et leur disponibilité pour les agriculteurs, qu'ils cultivent du blé ou non. L'USDA note ainsi, dans un rapport de 2011, que la « principale contrainte à la hausse de la production de grains cette année a été la disponibilité limitée des engrais en raison de l'inefficacité des mécanismes de subvention du gouvernement » (David 2011). Les engrais sont alors fortement subventionnés par l'État fédéral et les États fédérés et, en théorie, doivent être vendus directement aux agriculteurs et à leurs coopératives. Dans les faits, l'USDA note que les produits subventionnés sont le plus souvent vendus à des intermédiaires dotés de relations politiques[1] qui les revendent aussi sur le marché libre à des prix bien plus élevés. Sous l'ATA, le marché des intrants a été totalement libéralisé, depuis la production jusqu'à la distribution, sous l'égide du *Growth Enhancement Support Scheme* (GESS, 2012). Toutefois les subventions sur les engrais demeurent et ont même été augmentées de 25 % à 50 % (Aderibigbe 2015, p. 13). Le GESS s'est donné pour objectif d'améliorer le système inefficace de subvention des fertilisants et des semences (Olomu, Ekperiware, Akinlo 2020, p. 5). Sous le GESS, l'accès aux intrants pour les agriculteurs nigérians semble avoir été réellement facilité. En 2012, ce sont 2,4 millions de sacs de 50kg d'engrais qui sont distribués aux agriculteurs, en 2013 ce chiffre passe à 8,3 millions puis à près de 15 millions en 2014 (Aderibigbe 2015, p. 40).

En ce qui concerne spécifiquement la production de blé, l'ATA ne semble avoir des effets que minimes. Les données de la FAO ne montrent pas d'augmentation importante de la

[1] Souvent, ces intermédiaires n'ont même pas d'exploitation agricole.

production (Figure 105, p. 353). Pour la saison 2010-2011 la production de blé a toutefois atteint son plus haut historique avec 165 000 tonnes produites[1]. Mais ce bon résultat est moins le fait des politiques agricoles de l'État que de bonnes conditions de marché et de pluies salvatrices, qui sont d'ailleurs l'occasion d'une augmentation de la production de tous les grains, en particulier le riz et le maïs (David 2011). Cela n'a pas empêché cette saison exceptionnelle d'être perçue comme étant le symbole du succès de l'ATA (Ahmad Dambazau, Krishnankutty, Ajitha 2021, p. 218). Par ailleurs, cette embellie ne perdure pas l'année suivante, lors de laquelle le Nigeria ne produit plus que 100 000 tonnes de blé. En réalité, les principales stratégies mises en place sous l'ATA sur le blé concernent des taxes à l'import afin de dissuader les meuniers à se tourner vers les marchés internationaux[2] et un mandat sur l'utilisation de la farine de manioc pour faire du pain[3].

Figure 105 Bilan blé nigérian à la suite de l'AWPP (1995-2019)

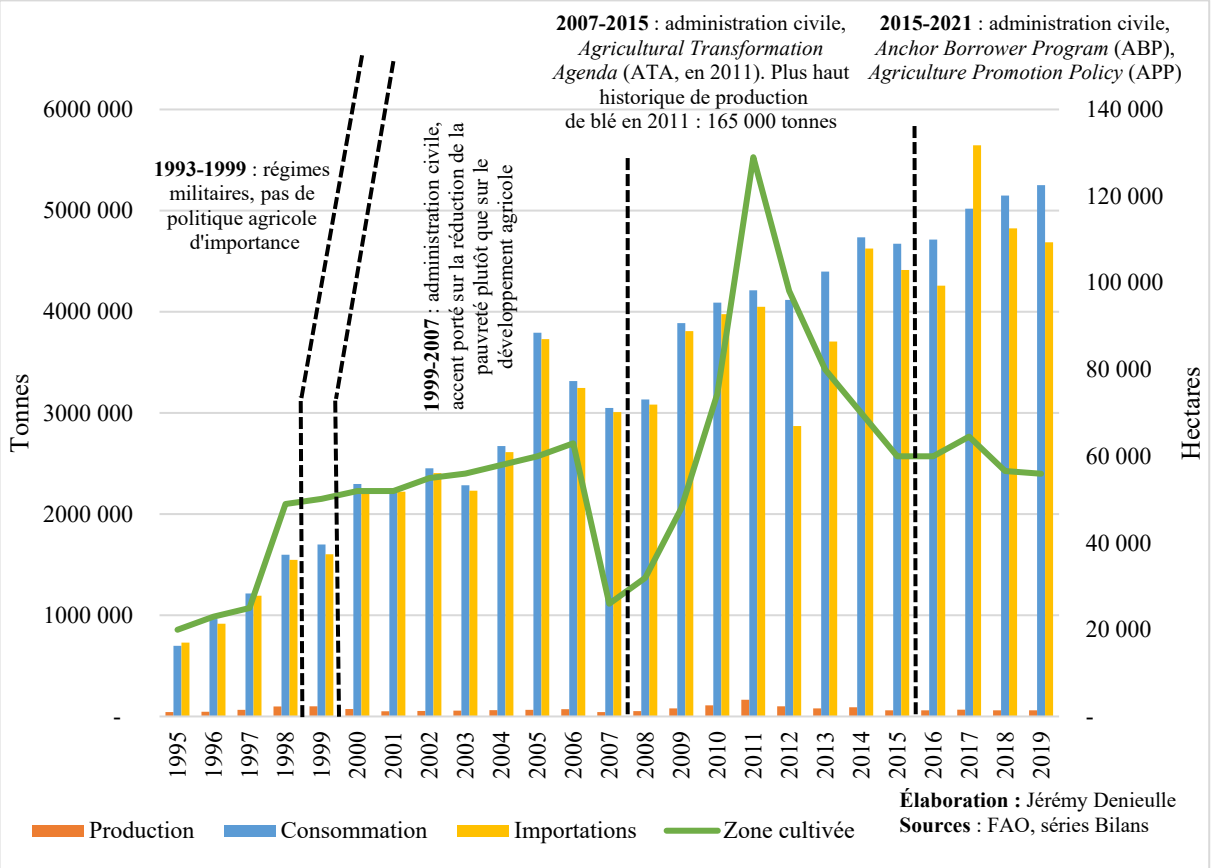

[1] Soit un peu moins de 4 % de la consommation totale de blé.

[2] Les restrictions commerciales mises en place par le Nigeria pour augmenter sa production de blé sont traitées en partie I (4.2.1, p. 150).

[3] Dans le but de réduire sa dépendance aux importations de blé, le gouvernement nigérian a mis en place à partir de 2002 une série de politiques incitant à la substitution partielle de la farine de blé par de la farine de manioc dans la panification. Un mandat d'inclusion obligatoire de 10 % de manioc est instauré en 2004, porté à 40 % en 2012, accompagné de mesures incitatives (exonérations fiscales, aides aux boulangers et aux meuniers, création d'un fonds de développement, etc.). Toutefois, cette politique a échoué en raison d'une combinaison de facteurs : résistance des boulangers, manque de savoir-faire, qualité inégale de la farine de manioc, chaînes d'approvisionnement déficientes, et surtout instabilité des politiques publiques. La stratégie est abandonnée en 2015, à la fin de l'administration Goodluck Jonathan (Noort et al. 2022; Onyekuru et al. 2019; Ohimain 2014).

En 2015, la première alternance politique dans l'histoire de la démocratie nigériane prend place. Le président sortant, Goodluck Jonathan, est défait par Muhammadu Buhari[1] qui avait auparavant dirigé le pays entre 1983 et 1985 en tant que Président du conseil militaire suprême. Sous sa présidence, il inaugure deux nouvelles politiques agricoles majeures : l'*Anchor Borrower Program* (ABP) à partir de 2015, et l'*Agriculture Promotion Policy* (APP) à partir de 2016.

L'ABP, lancé sous l'égide de la Banque centrale du Nigeria, a pour objectif la promotion de la production de riz et de blé dans le pays. Il a mis en place un prêt de 250 000 nairas, à un taux compétitif de 9 %, pour les petits exploitants et leur permettre de se procurer des intrants avec plus de facilité. Rappelons que le manque de financements des agriculteurs nigérians est un des éléments limitant le plus la production agricole du pays (4.1.1.2, p. 335). L'ABP est également engagée à améliorer les débouchés des producteurs en facilitant les liens avec le reste de la chaîne de valeur (Olomu, Ekperiware, Akinlo 2020, p. 6).

L'APP, lui, pour la période 2016-2020 a été introduit comme représentant la continuité de l'ATA et des succès qui lui ont été imputés. Cette politique a souligné l'importance d'améliorer l'efficacité des chaînes de valeur des commodités de base, de développer les marchés à l'export pour d'autres, de travailler sur l'efficience des infrastructures du pays, etc. (Olomu, Ekperiware, Akinlo 2020, p. 6). L'APP a mis l'accent sur l'importance des partenariats public-privés, en partant du principe qu'un secteur agricole dynamique n'est possible que via le *leadership* d'un secteur privé indépendant. Dans la logique de l'APP, dont l'objectif est de combler les déficits entre l'offre et la demande pour les produits agricoles, le Nigeria présente un problème de productivité causé notamment par de mauvaises infrastructures, un mauvais accès aux marchés, un manque d'intrants et un modèle agricole globalement inefficace. L'APP met un accent clair sur la production de blé, qui est cité dans le cinquième objectif de la politique, nommé « prioriser les cultures ».

> « 5. Prioriser les cultures - Le fait d'axer la politique sur l'amélioration de la sécurité alimentaire intérieure et la stimulation des recettes d'exportation exige une certaine hiérarchisation des priorités. Par conséquent, en ce qui concerne les cultures nationales, l'accent sera mis en 2016-2018 sur l'augmentation de la production de riz, de blé, de maïs, de soja et de tomates. Pour les cultures d'exportation, l'accent sera mis initialement sur le cacao, le manioc, l'huile de palme, le sésame et la gomme arabique. »
>
> (*The Agriculture Promotion Policy (2016-2020)* 2016, p. 12)

[1] M. Buhari est ensuite réélu pour un mandat en février 2019. À l'élection présidentielle de 2023 Bola Tinubu est élu, issu tout comme son prédécesseur du parti *All Progressives Congress* (APC).

Figure 106 Bilan blé nigérian durant la période de l'ABP et de l'APP (2014-2019)

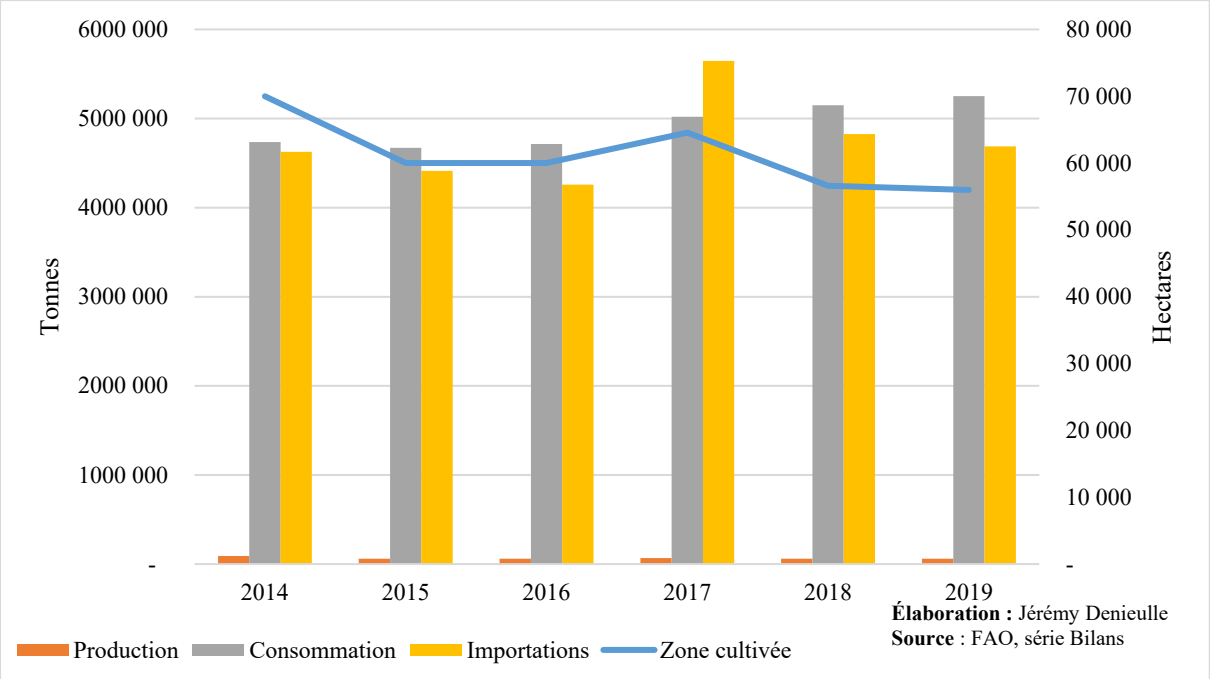

Élaboration : Jérémy Denieulle
Source : FAO, série Bilans

Si ces politiques agricoles ont été l'occasion d'améliorations pour le secteur agricole nigérian, en ce qui concerne le blé, les résultats sont bien plus contrastés. La Figure 106 (p. 355), basée sur les données de la FAO, montre qu'entre 2014 et 2019, les effets sur la production de blé semblent être quasiment nuls. Une étude de 2020 a démontré que si le GESS et l'ABP avaient bien amélioré la capacité du Nigeria à produire du riz, les effets de ces deux politiques sur l'autosuffisance en blé étaient bien plus modérés (Iliyasu, Lawal 2020, p. 6). Concernant l'APP, il a été montré que l'engagement financier du gouvernement nigérian envers le développement de son agriculture est resté en général insuffisant, rendant les objectifs inatteignables (Albert, Adaeze, Obike 2022, p. 255).

A côté de ces politiques agricoles qui ne semblent avoir que peu d'effet sur l'autosuffisance en blé du Nigeria, les plus hauts responsables de l'État continuent d'affirmer publiquement leur volonté de substituer les importations. En novembre 2021, le président Muhammadu Buhari s'y est de nouveau engagé, un peu plus d'un an avant la fin de son mandat présidentiel.

> « L'héritage que cette administration souhaite léguer avant de quitter ses fonctions [en février 2023] est la fin totale des importations de blé. A cette fin, nous travaillerons avec toutes les parties prenantes pour faire en sorte que cet objectif soit atteint de la manière la plus efficace possible pour l'économie nigériane. […] Il est important de souligner que le Nigeria dépense actuellement plus de 2 milliards de dollars pour l'importation de blé chaque année, ce qui constitue l'une des principales causes de l'énorme facture des importations étrangères du pays. »
>
> Muhammadu Buhari, le 9 novembre 2021 (Abdulsalami Ahovi 2021)

Peu après la prise de parole de Muhammadu Buhari le Gouverneur de l'État du Plateau, Simon Bako Lalong[1], a ajouté que « tout comme pour la culture du riz, la culture du blé peut prospérer au Nigeria grâce aux conditions climatiques tropicales » (Hassan 2021). Les plus hauts responsables politiques du pays tentent donc de capitaliser sur les succès engrangés ces dernières années dans la quête d'autosuffisance en riz[2] pour justifier leur politique vis-à-vis du blé. Les conditions climatiques du Nigeria font pourtant partie des principales limites à la production de blé à grande échelle dans le pays (4.1.1.2, p. 335). Les fortes prises de position politiques ne doivent cependant pas camoufler le fait que le secteur agricole dans son ensemble est encore trop peu investi par l'État fédéral, surtout lorsqu'on le compare à l'attention reçue par le secteur pétrolier[3].

4.2.2. Entre sous-financement chronique et désengagement : les politiques agricoles à l'épreuve des réalités économiques

Tableau 35 Rétrospective des principales politiques agricoles du Nigeria (1960-2023)

Période	Chef d'État	Type de régime	Politiques agricoles	Objectifs
1960-1966	Tafawa Balewa	Civil	Loi sur les instituts de recherche nigérians (1964)	Promouvoir la recherche agricole
1966	Aguiyi-Ironsi	Militaire	-	-
1966-1975	Yakubu Gowon	Militaire	Décrets sur la recherche agricole, projet NAFPP (*National Accelerated Food Production Project*), projets intégrés, banque agricole, offices de commercialisation, programme céréales-racines	Coordonner la recherche, production vivrière accélérée, crédit, fixation des prix
1975-1976	Murtala Mohammed	Militaire	-	-
1976-1979	Olusegun Obasanjo	Militaire	*Operation Feed the Nation*, agences de bassin	Mobiliser la production,

[1] Simon Bako Lalong a été élu Gouverneur de l'État du Plateau en 2015, puis réélu en 2019. Il est membre du parti politique présidentielle, le Congrès des progressistes (*All Progressives Congress,* APC). L'État du Plateau fait partie des États du Nord et du centre du pays qui cultivent du blé.

[2] Le Nigeria peut effectivement se targuer d'importantes avancées en ce qui concerne le riz. Selon les données de l'USDA (base de données PS&D Online, du *Foreign Agricultural Service*), pour la campagne 2011/2012, le pays importait 3,2 millions de tonnes de riz, en produisait 2,9 millions de tonnes et en consommait 5,6 millions de tonnes. En 2024/2025, le Nigeria est parvenu à limiter ses importations à 2,9 millions de tonnes tandis que sa consommation de riz passait à 7,6 millions de tonnes. Sur cette même campagne, l'USDA estime que le pays a produit 5,7 millions de tonnes de riz.

[3] Notons par exemple que, durant la quasi-intégralité de son mandat présidentiel (2015-2023), Muhammadu Buhari cumulait les fonctions de président de la République et de ministre fédéral des Ressources pétrolière.

			fluvial, schéma de garantie de crédit agricole, schéma bancaire rural, loi sur l'usage des terres	ressources hydriques, accès au crédit, usage foncier
1979-1983	Shehu Shagari	Civil	Programme Révolution Verte (1980)	Augmenter la production
1983-1985	Muhammadu Buhari	Militaire	Augmentation des agences de bassin fluvial (11→18)	-
1985-1993	Ibrahim Babangida	Militaire	DFRRI, réorganisation bassins fluviaux, suppression des offices, libéralisation commerciale, assurance agricole, NALDA	Développement rural, revenus paysans, emploi, réduction du risque, terres agricoles
1993	Ernest Shonekan	Civil	Fusion DFRRI et ministère des ressources hydriques	-
1993-1998	Sani Abacha	Militaire	Poursuite des programmes Babangida	-
1998-1999	Abdulsalami Abubakar	Militaire	-	-
1999-2007	Olusegun Obasanjo	Civil	Initiatives présidentielles sur les filières, Vision 2020	Intervention présidentielle ciblée pour stimuler la production
2007-2010	Umaru Yar'Adua	Civil	Agenda en 7 points incluant réforme foncière, sécurité alimentaire, agriculture	Créer un environnement favorable à l'investissement privé et rationaliser l'action publique
2010-2015	Goodluck Jonathan	Civil	Agenda de transformation agricole (ATA) : réformes semences/engrais, zones de transformation, infrastructures rurales	Lutter contre la corruption, attirer le privé, réduire les pertes post-récolte
2015-2023	Muhammadu Buhari	Civil	*Agricultural Promotion Policy* (APP), *Anchor Borrowers' Programme*, initiale présidentielle sur les fertilisants en 2017,	Consolidation de l'ATA, concentration sur l'amélioration de la production de riz et

			réactivation en 2020 de la *Agricultural Land Development Authority* (NALDA)	le renforcement des chaînes de valeur

Source : (Ogundiwin et al. 2021, pp. 22-23), Jérémy Denieulle (2015-2023)

Le secteur agricole nigérian souffre d'un manque chronique de moyens financiers pour assurer son développement, en contradiction avec le poids qu'il représente dans l'économie du pays. Entre 1970 et 1985, ce sont 4,2 % des dépenses publiques totales du gouvernement fédéral qui sont allouées à l'agriculture. Entre 1986 et 1998, ce chiffre passe à 2,6 %, puis à 3,5 % entre 1999 et 2014. En 1970, l'agriculture représente pourtant 59 % du PIB nigérian, 23,3 % en 1974, 36,2 % en 1985, 25,3% en 2000, 41,1 % en 2002 et 31,3 % en 2014[1] (Ihugba, Nosike 2019, p. 31). Ces chiffres sont bien en dessous du minimum de 10 % mis en place par la déclaration de Maputo de 2003, auquel le Nigeria avait pourtant souscrit[2].

> « La structure de l'économie nigériane est très peu propice au secteur agricole étant donné la priorité donnée au secteur pétrolier en raison de la rente qu'il procure à l'élite dirigeante. Même si l'administration du président Muhammadu Buhari prêche la diversification de l'économie notamment par le biais de l'agriculture, il y a toujours des lacunes dans la mise en œuvre réelle. C'est évident dans la tendance de l'allocation budgétaire nationale au secteur. Cela a entraîné des déficits dans le domaine de la production, de la transformation et de la distribution d'aliments au Nigeria. […] Si ce déficit n'est pas comblé, l'importation sera toujours une solution pour permettre à la population nigériane de se nourrir. »
>
> (Albert, Adaeze, Obike 2022, p. 255)

Les études relatives à l'impact des dépenses publiques, souvent celles engagées par le gouvernement fédéral, sur la production agricole du Nigeria sont pourtant nombreuses. Elles relèvent, par l'utilisation de modèles de cointégration tels que le test d'Engle-Granger[3], les effets importants des dépenses publiques sur la productivité agricole. Ainsi, une étude de 2020 estime que « les dépenses du gouvernement ont un effet significatif à long terme sur la performance de la production agricole au Nigeria entre 1981 et 2017 » (Keji, Efuntade 2020, p. 109). Dans une autre étude reposant sur les finances publiques et la productivité agricole entre 1970 et 2015, les auteurs affirment que « les dépenses dans le secteur agricole ont la capacité d'augmenter la production de 10,7 % si l'allocation [publique] augmente de 1 % sur le long terme, tandis qu'à court terme, une augmentation de 1 % des dépenses publiques dans l'agriculture entraînera une augmentation de 10 % de la productivité agricole » (Ihugba, Nosike

[1] Ces chiffres, qui proviennent de la Banque centrale du Nigeria, montrent l'importance de l'agriculture dans l'économie du pays. Toutefois, leur évolution en cours des années témoigne plutôt des performances du secteur pétrolier, comme c'est le cas pour 1974 durant le boom pétrolier.

[2] En 2022, le Nigeria n'a accordé à l'agriculture qu'1,8 % de son budget total. Le Nigeria fait office de mauvais élève depuis plusieurs années dans ce domaine. En 2017, l'allocation à l'agriculture s'élevait à 1,7 % du budget, puis à 2 % en 2018, 1,56 % en 2016, 1,34 % en 2020 et 1,37 % en 2021 (Izuaka 2021).

[3] Un modèle de cointégration permet d'analyser la relation de long terme entre deux ou plusieurs variables économiques, même si celles-ci évoluent de manière instable ou non stationnaire dans le temps. Le test d'Engle-Granger, l'un des plus utilisés, consiste à vérifier si une combinaison linéaire de ces variables reste stable dans le temps. Autrement dit, il permet de savoir si deux variables, comme les dépenses publiques et la productivité agricole, évoluent ensemble de façon durable, malgré des fluctuations à court terme.

2019, p. 38). Toutefois, ces études statistiques laissent de côté des questions majeures : comment l'argent public est-il investi ? Par qui ? Avec quelle efficacité réelle, sur le terrain ?

Le rôle constitutionnel de l'État fédéral est très limité pour l'agriculture. La responsabilité incombe principalement aux États fédérés et aux gouvernements locaux, même s'il convient de préciser que ces derniers tiennent leurs budgets de celui de l'État fédéral. Selon la Constitution nigériane (1960), l'État fédéral est responsable pour la recherche agricole, son financement et la promotion du secteur. Les États fédérés ont à leur charge le « développement agricole ». Les gouvernements locaux, eux, doivent seconder leur État dans leur action.

> « Comme dans d'autres pays, le secteur public impliqué dans les investissements agricoles au Nigeria n'est pas monolithique mais se compose, horizontalement, de différentes agences et organismes parapublics, et verticalement de différents niveaux de gouvernement (le gouvernement fédéral, les États et les collectivités locales). Plus précisément, les 36 États de la République fédérale du Nigeria, le territoire de la capitale fédérale et les 774 gouvernements locaux du Nigeria jouent tous un rôle essentiel dans la prestation de services et les résultats des dépenses publiques. »
>
> (Mogues, Olofinbiyi 2018, p. 13827)

Une série d'études menées par l'*International Food Policy Research Institute* (IFPRI) s'est intéressée à la question de l'utilisation des ressources allouées par le gouvernement fédéral à l'agriculture[1]. En 2008, les auteurs notaient déjà plusieurs défis principaux que sont l'utilisation d'une grande partie des ressources pour la subvention aux fertilisants, dont l'impact sur la production n'est pas avéré ; et que le projet, très coûteux, de réserves stratégiques de grains n'avance pas à bon rythme (Mogues et al. 2008, p. 7). Le budget est alors très concentré : 81 % de l'allocation est dirigée vers trois programmes agricoles sur les 179 en place en 2008, la grande majorité concernant la subvention d'intrants et l'achat de production agricole. L'étude souligne également que l'argent est mal géré, que ce soit au niveau de l'État fédéral ou des États fédérés[2], et que le « ministère de l'agriculture ne dispose pas de données consolidées et actualisées sur les dépenses, même pour son propre usage » (Mogues et al. 2008, p. 7). Une bonne partie des critiques de l'étude repose, à l'époque, sur l'utilisation massive du budget pour la subvention des fertilisants[3]. Au niveau des dépenses réalisées par les États fédérés, il a été noté que le lien entre l'utilisation du budget et les projets définis par la politique publique agricole n'est pas toujours clair, ce qui explique que les montants réellement déboursés par les autorités publiques soient en deçà de ceux prévus initialement (Mogues, Olofinbiyi 2018, p. 13831).

On peut distinguer deux phases dans le financement public de l'agriculture nigériane, comme le laissent deviner les montants engagés (Figure 107, p. 360). Avant 2010, l'approche adoptée par le Ministère de l'Agriculture nigériane était celle du « développement agricole », une

[1] Ces recherches ont été effectuées dans le cadre du programme *Feed the Future Nigeria Agricultural Policy Project* : https://www.nigeriaagriculturalpolicy.net/ [Consulté le 02/08/2022]

[2] Sur le temps de l'étude (2001-2008), le budget débloqué par le gouvernement fédéral n'a été utilisé qu'à 79 %. Au niveau des États fédérés ou des gouvernements locaux, les auteurs notent que les budgets alloués à l'agriculture n'ont été utilisés qu'entre 71 % et 44 %, en fonction des cas (Mogues et al. 2008, p. 7).

[3] D'autant que la subvention des fertilisants n'a pas toujours été réalisée de manière efficace par l'État fédéral, et que leur impact sur la production agricole nigériane n'est pas avéré.

perspective dans laquelle l'État fédéral doit donner le ton pour que le secteur privé puisse suivre. (Nwoko et al. 2018, p. 29). L'achat et la distribution d'intrants subventionnés, la recherche et le développement de technologies ont été des éléments importants de cette approche. L'année 2009, qui voit une très importante hausse de l'engagement financier de l'État dans l'agriculture, est une mesure du président Umaru Musa Yar'Adua (2007-2010) destinée à relancer les performances agricoles du pays, une des grandes promesses de sa campagne présidentielle. Un grand effort a ainsi été fait sur la subvention des intrants, ce qui s'est révélé être un échec, à cause d'une mauvaise gestion de la distribution aux agriculteurs (Nwoko et al. 2018, p. 4). Après 2009 et à l'aune de l'*Agricultural Transformation Agenda* (ATA, 2011), l'agriculture est approchée par les pouvoirs publics comme étant un « *business*, et non plus un programme de développement », se concentrant dès lors sur les « chaînes de valeurs au sein desquelles le Nigeria dispose d'un avantage comparatif » (Nwoko et al. 2018, p. 2). Le gouvernement laisse alors plus de place au secteur privé, qu'il considère comme moteur dans le développement de l'agriculture. Le rôle de l'État fédéral se normalise, à l'image de ce qu'il est dans d'autres secteurs économiques. En conséquence, l'engagement financier de l'État chute par rapport au pic de 2009 dès l'année 2010, afin de laisser plus de place aux initiatives du secteur privé (Figure 107, p. 360). L'État limite ainsi son rôle direct dans la production agricole, et se limite principalement à des fonctions de « facilitation, de régulation des politiques et de promotion » (Nwoko et al. 2018, p. 30).

Figure 107 Dépenses prévues et réelles du gouvernement fédéral du Nigeria dans l'agriculture en milliards de naira

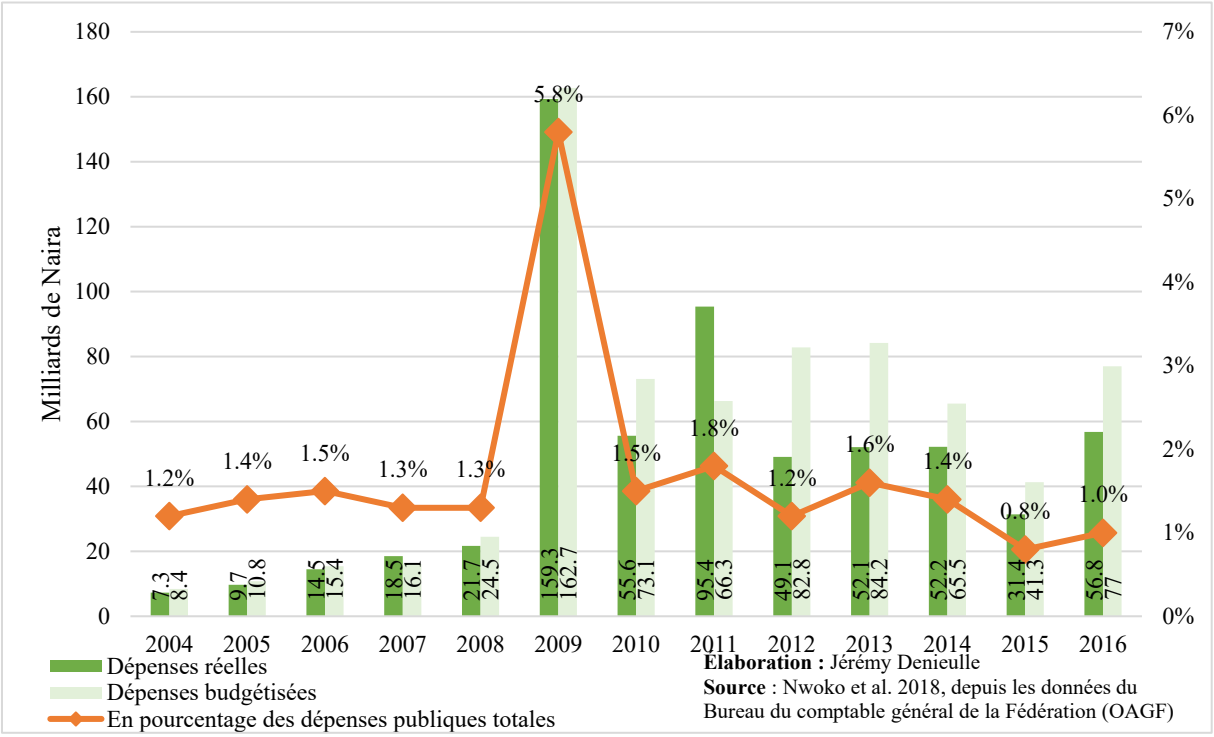

Les recherches des chercheurs de l'IFPRI mettent en évidence la nature volatile et imprédictible des dépenses du gouvernement fédéral dans l'agriculture. En effet, les dépenses

effectives varient grandement d'une année à l'autre, d'autant que d'importants écarts demeurent entre les dépenses budgétisées et les dépenses effectives, comme c'est le cas pour les années 2011 et 2012 (Figure 107, p. 360). Selon eux, de ces éléments peuvent résulter des dépenses trop basses et mal orientées vers les besoins réels de l'agriculture (Nwoko et al. 2018, p. 30). Ces problèmes ne sont cependant pas uniquement observables dans le secteur agricole, et se retrouvent dans tout le système de gestion des dépenses publiques nigérianes.

Conclusion du chapitre 4

L'analyse des politiques agricoles et des dynamiques de production de blé au Nigeria révèle ce qui semble être un paradoxe : malgré les discours récurrents sur la souveraineté alimentaire et la substitution des importations céréalières, la production nationale de blé est restée marginale, tandis que la dépendance s'est profondément enracinée. Dans les années 1970, alors que l'agriculture du pays se déconnectait de la demande alimentaire en forte augmentation dans les villes, le choix (ou le non-choix ?) a été fait d'utiliser les devises engrangées par les exportations pétrolières pour l'importation de denrées alimentaires, le blé en premier lieu. Dès les années 1980 et alors que les prix pétroliers mondiaux dévissent brutalement, les autorités tentent de développer une stratégie dite de substitution aux importations en produisant du blé « localement », c'est-à-dire dans le nord du pays. Cependant, ces ambitions productives ont constamment buté sur des contraintes agroenvironnementales, techniques, institutionnelles et économiques majeures.

Les politiques agricoles successives, bien que marquées par des périodes de volontarisme ponctuel, ont souffert de sous-financement chronique, d'une gouvernance fragmentée et d'une forte instabilité dans la définition et la mise en œuvre des priorités. Les programmes d'appui à la production, notamment par la subvention des intrants, se sont souvent révélés inefficaces, mal ciblés ou détournés de leurs objectifs initiaux. La transition, amorcée au tournant des années 2010, vers un modèle où le secteur privé est devenu le moteur principal du développement agricole, n'a pas permis de surmonter ces faiblesses structurelles. Sur le blé en particulier, on peut douter de la motivation réelle des acteurs privés à développer sa production, alors même que l'industrie minotière est structurellement tournée vers les importations. Le pouvoir économique des industries minotières s'est encore consolidé. Dans ce contexte, les discours sur l'autosuffisance en blé (partagés par les décideurs politiques comme par la communication des acteurs privés du secteur de la transformation) semblent avoir plutôt servi de légitimation politique à un *statu quo* dans lequel la dépendance aux importations est non seulement tolérée mais, dans une certaine mesure peut-être, institutionnalisée.

Comparé aux trajectoires nord-africaines analysées précédemment, où l'État conserve un rôle majeur et moteur dans les filières du blé, le cas nigérian illustre un modèle d'intégration au marché mondial dans lequel c'est le « laissez-faire » économique qui semble dominer. Cette configuration a, semble-t-il, limité la capacité de l'État nigérian à orienter durablement le développement agricole. Le cas nigérian soulève la question de la capacité réelle de certains États dépendants à réorienter leurs systèmes agroalimentaires lorsqu'une partie importante de leur architecture économique repose sur des intérêts commerciaux très largement intégrés aux chaînes d'importation.

CONCLUSION DE LA PARTIE II

L'examen des stratégies de production de blé à l'échelle continentale et nationale révèle un ensemble de tensions profondes entre ambitions politiques, contraintes structurelles et rapports de pouvoir économiques. Si de nombreux États africains ont affiché la volonté de réduire leur dépendance aux importations de blé, notamment par le développement de leur production nationale, les résultats ont souvent été limités, hétérogènes et marqués par des contradictions. À l'échelle continentale, la production de blé reste concentrée dans un nombre restreint de pays, principalement situés en Afrique du Nord et en Afrique orientale. L'Afrique australe, où la culture de blé est également bien présente, semble accuser une diminution de sa production depuis plusieurs décennies. Malgré des discours politiques se voulant ambitieux, les limites agroenvironnementales, les faibles rendements, les infrastructures insuffisantes et la faiblesse des financements publics ont souvent freiné l'essor d'une production significative susceptible de réduire la dépendance aux marchés mondiaux. Mais ce calcul continental du taux d'autosuffisance, nous l'avons vu, manque très probablement de pertinence en plus de se heurter à des problèmes de faisabilité.

Les trajectoires nationales révèlent la complexité des réponses politiques africaines face à la dépendance croissante aux importations de blé, surtout dans le contexte des crises successives qui ébranlent les marchés agricoles mondiaux depuis le milieu des années 2000. Que ce soit en Afrique du Nord ou au sud du Sahara, l'ambition de renforcer la production nationale s'est souvent imposée comme un horizon politique central, soutenue dans les discours par une quête souveraine mobilisatrice. Dans ce cadre, les dirigeants ne font que rarement, si ce n'est pas du tout, l'examen de savoir si une telle quête est *souhaitable*.

L'analyse comparée des trajectoires algérienne, égyptienne et nigériane semble donc mettre en évidence deux grands modèles politiques et économiques. En Algérie et en Égypte, deux États où, selon la typologie wébérienne, la légitimité politique s'est historiquement appuyée sur des formes d'autorité charismatique transformée – révolutionnaire dans le cas du FLN et des Officiers libres –, la souveraineté alimentaire a été investie d'une forte dimension symbolique. L'autosuffisance en blé devient dans ce cadre un étendard politique, mobilisé pour légitimer le pouvoir face aux populations, tout en perpétuant l'idée d'une continuité entre le projet national fondateur et les politiques agricoles contemporaines. Nous prendrons ici l'exemple de la ritualisation du début des moissons de blé en Égypte lors de laquelle les moissonneuses batteuses, qui sembleraient presque se confondre avec des véhicules militaires, se déplacent en rangées sur fond de musiques patriotiques. Comme l'observait Max Weber, cette « quotidianisation du charisme » (Weber 2013, p. 478) voit le leadership charismatique initial (ici révolutionnaire) se transformer en un cadre institutionnalisé, où l'objectif d'autosuffisance devient autant un objectif technique qu'un mythe politique pérenne destiné à renforcer la cohésion nationale et la légitimité des élites dirigeantes. Dans ce cadre, l'État conserve ainsi un rôle moteur dans la production comme dans l'importation. Les tendances récentes le confirment d'ailleurs avec force, alors que l'Algérie a remis en place le monopole de l'importation au bénéfice de l'OAIC en avril 2022 et que l'armée de l'air est devenue l'importateur public égyptien en décembre 2024. Dans le secteur de la production, les deux pays déploient des

stratégies d'extension horizontale en tentant de développer les terres cultivables dans le désert du Sahara par la mise en place de pivots d'irrigation. Dans le cas algérien, nous avons remarqué que l'entreprise publique pétrolière Sonatrach était un acteur important de ce mouvement vers les terres désertiques alors que, dans le cas égyptien, c'est l'armée qui prend les devants dans les projets de bonification.

Au Nigeria en revanche, et pour poursuivre notre lecture par le prisme de la typologie wébérienne, l'État postcolonial n'a pas connu cette « genèse charismatique ». L'absence de légitimité charismatique fondatrice a laissé place à une légitimité reposant principalement sur la redistribution patrimoniale et des coalitions d'intérêts économiques ce qui correspond davantage, dans la typologie wébérienne, à une domination dite « traditionnelle » ou « patrimoniale »[1]. Ainsi la trajectoire nigériane s'inscrit davantage dans un modèle de domination bureaucratique marqué par une forte fragmentation institutionnelle, un laissez-faire économique *de facto* peut-être en partie subi, et des coalitions d'intérêts économiques plus que des idéologies fortes. Les tentatives pour développer une production nationale de blé y ont été probablement plus façonnées par des logiques clientélistes, par l'influence prédominante de puissants acteurs économiques et par des politiques publiques erratiques et sous-financées. Pour les trois pays analysés, il nous semble que ces projets irrigués s'inscrivent dans une logique qui dépasse largement les objectifs agricoles. Comme le souligne Pierre Blanc, l'irrigation peut devenir un « instrument de légitimation et/ou d'emprise des autorités gouvernantes », notamment dans des États où les grands travaux hydrauliques servent à structurer l'espace et à renforcer la stabilité du régime politique en place (Blanc 2012b, p. 193). Le cas égyptien illustre parfaitement cette dynamique, avec des projets comme celui de Toshka, destiné à redéployer la population vers des régions désertiques nouvellement mises en culture, tout en renforçant le contrôle territorial et la centralité de l'État dans la gestion des ressources. L'irrigation devient dans ce cadre un outil de projection de puissance tout autant qu'un vecteur d'organisation sociale et spatiale.

L'ensemble de ces cas nationaux montre que le volontarisme politique que nous décrivons dans cette seconde partie se heurte à des contraintes agricoles et économiques profondes. Il révèle aussi et surtout des ambiguïtés stratégiques. Derrière les discours sur l'autosuffisance en blé se dissimulent souvent des intérêts contradictoires : le développement agricole et la modernisation des filières d'une part ; la préservation d'un *statu quo* fondé sur l'importation, qui alimente des circuits économiques puissants, d'autre part. Et comme le soulignait Weber, dans toute structure de domination routinisée, le charisme initial devient souvent une source de

[1] Selon Max Weber, la légitimité politique peut reposer sur trois idéaux-types de domination : **charismatique** tout d'abord, fondée sur le prestige personnel et la vision d'un leader révolutionnaire et/ou prophétique, souvent à l'origine de ruptures institutionnelles majeures. **Traditionnelle** ensuite, reposant sur la croyance en la légitimité des coutumes, des lignées ou de l'ordre social hérité (souvent patrimonial). **Légale-rationnelle** enfin, basée sur des règles impersonnelles et bureaucratiques, où la légitimité est attribuée à la légalité des normes et à la compétence administrative (Weber 2013). Dans les cas algérien et égyptien, une autorité charismatique issue de mouvements révolutionnaires a été progressivement « routinisée » ou « quotidianisée » et institutionnalisée, conférant à l'État une légitimité souveraine durable, notamment sur les questions alimentaires. Au Nigeria, en revanche, l'absence d'une telle genèse charismatique semble avoir favorisé une domination traditionnelle-patrimoniale, où la légitimité politique repose sur des mécanismes de redistribution clientéliste et sur des coalitions d'intérêts économiques.

légitimation de droits acquis, qui justifie le maintien de dispositifs économiques et sociaux même lorsque ceux-ci ne servent plus les objectifs originaux.

Au-delà des enjeux purement agricoles, cette partie a aussi révélé des choix politiques fondamentaux : faut-il persister dans une quête d'autosuffisance – souvent, par ailleurs, confondue dans les discours avec la notion de souveraineté, ce qui est révélateur de ce que nous décrivions plus haut – coûteuse et très probablement inaccessible ? Ou faut-il explorer des alternatives plus adaptées aux réalités contemporaines – diversification alimentaire, sécurisation des importations de manière raisonnée, ou réinvestissement dans des agricultures locales résilientes ? Sur ce dernier point, l'exemple nigérian est parlant : en tentant inlassablement de « créer » *ex nihilo* une agriculture commerciale centrée sur l'irrigation du blé dans le nord du pays, les dirigeants semblent oublier la préexistence d'une agriculture précisément fondée sur la satisfaction des besoins alimentaires locaux. De même, face aux changements climatiques et à la raréfaction des ressources dans tous les terrains analysés ici, le recentrage stratégique sur des systèmes plus résilients paraît fondamental.

Ces questions, et les rapports de pouvoir mondiaux qu'elles sous-tendent, appellent une réflexion plus large que nous poursuivrons dans la troisième et dernière partie de cette thèse.

PARTIE III
LA DIPLOMATIE CEREALIERE A L'ŒUVRE : STRATEGIES DES GRANDES PUISSANCES DU BLE A DESTINATION DES AFRIQUES

INTRODUCTION DE LA PARTIE III

Les dynamiques de consommation et de production analysées dans les deux premières parties de cette thèse prennent tout leur sens lorsqu'elles sont replacées dans un cadre global, marqué par la structuration des marchés du blé autour de quelques grands pôles exportateurs. Cette troisième partie entend ainsi explorer les logiques géoéconomiques et géopolitiques qui sous-tendent les stratégies de trois acteurs majeurs du commerce international du blé en analysant les formes concrètes que prennent leurs politiques céréalières tournées vers l'exportation, ainsi que leurs effets sur les pays africains et plus particulièrement sur les trois cas étudiés précédemment : l'Algérie, l'Égypte et le Nigeria.

Loin d'être uniquement des flux marchands répondant à une logique purement économique, les exportations de blé participent à une mise en relation hiérarchisée des espaces, à travers laquelle s'exercent des formes de pouvoir, d'influence et de dépendance. Dans un contexte d'instabilité croissante marqué par la guerre en Ukraine, la volatilité des prix et les tensions logistiques, les stratégies déployées par les grands exportateurs se recomposent. À travers la diplomatie économique, les investissements logistiques, les accords bilatéraux ou les formes plus discrètes d'influence commerciale, les États exportateurs cherchent à sécuriser leurs débouchés, à accroître leur présence dans des régions stratégiques, ou encore à renforcer leur poids dans les négociations internationales. Rappelons ici la grande asymétrie qui caractérise la géopolitique du blé : 80 % des exportations de blé sont réalisées par 10 pays uniquement, alors que les dix principaux importateurs de blé réalisent moins de 40 % des importations mondiales.

Figure 108 Indice d'évolution des importations de blé des grandes régions du monde (1961-2023)

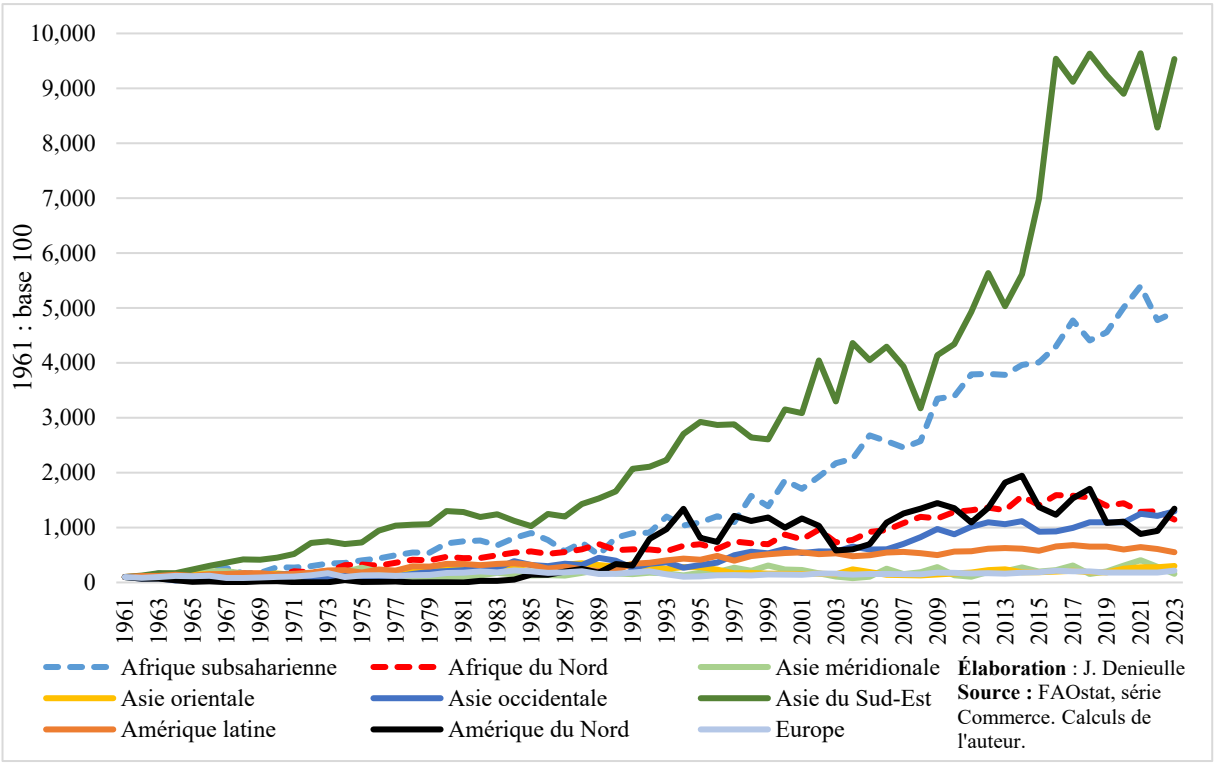

L'Afrique constitue à cet égard un espace privilégié de projection des puissances céréalières. L'ampleur de sa dépendance aux importations de blé et le fait que ce continent représente l'un des plus importants potentiels d'augmentation des importations (Figure 108, p. 366) font de l'accès au marché africain un enjeu stratégique. Au-delà de ces enjeux commerciaux, c'est aussi la dimension politique de l'alimentation en Afrique qui confère à cette dépendance une portée géopolitique majeure : dans de nombreux pays africains la question alimentaire constitue, comme nous l'avons constaté dans cette thèse, un enjeu central de stabilité sociale et de légitimité politique. Être en mesure d'approvisionner une partie de ce continent en blé n'est donc jamais neutre politiquement. Cela peut conférer aux exportateurs une capacité d'influence, surtout dans un contexte de reconfiguration des rapports de force globaux.

Cette troisième et dernière partie s'intéresse donc aux dynamiques mondiales qui sous-tendent l'organisation du commerce international de blé, à travers l'analyse des stratégies déployées par les grands pays exportateurs, les évolutions des marchés mondiaux et leurs répercussions géopolitiques. Cette perspective permet de mieux comprendre comment la dépendance africaine au blé s'inscrit dans un contexte structuré par des rapports de pouvoir, des asymétries structurelles et des rivalités géoéconomiques. Elle souligne également que, si le commerce agricole international est en grande partie le fait d'acteurs privés, les États ne sont pas des acteurs neutres.

Le chapitre 1 (p. 368) examine le cas de la France, acteur historique de l'exportation de blé vers l'Afrique et notamment vers l'Algérie. Il retrace la construction de la puissance agro-exportatrice du pays dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, en lien avec la structuration de la filière céréalière et les politiques agricoles déployées au niveau européen. Il analyse ensuite les transformations contemporaines des positions françaises en Afrique, sous l'effet de nouvelles concurrences, de la volatilité des marchés et d'évolutions multidimensionnelles en Afrique (notamment du fait d'un rejet de plus en plus marqué de l'influence française). Le chapitre 2 (p. 392) porte pour sa part sur les États-Unis, dont une part de la puissance repose historiquement sur l'usage du blé comme d'un levier d'influence, notamment via l'usage de l'assistance alimentaire internationale (P.L. 480, ou programme *Food for Peace*) durant la guerre froide. Ce chapitre sera toutefois l'occasion de constater un retrait progressif du blé étatsunien sur le continent africain et dans le monde après les années 1990. Le chapitre 3 (p. 409) s'intéresse à l'essor récent de la Russie comme puissance agro-exportatrice majeure, et à sa montée en puissance sur les marchés africains perçus comme hautement stratégiques pour le pays, notamment au détriment de la France et des États-Unis. Enfin, le chapitre 4 (p. 427) revient sur la guerre en Ukraine, principalement depuis l'invasion de la Russie le 24 février 2022, envisagée comme une étude de cas. Il analyse les effets de ce conflit entre deux exportateurs majeurs de blé sur les marchés céréaliers et sur les chaînes d'approvisionnement, ainsi que les conséquences sur les pays africains les plus dépendants.

1. La France : le recul stratégique ?

Longtemps une puissance céréalière de premier plan, la France a construit, depuis les années 1960, une filière d'exportation performante soutenue notamment par les politiques européennes dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). Cette position dominante, notamment sur certains marchés du Maghreb ou en Afrique de l'Ouest, est aujourd'hui remise en cause. D'un point de vue géoéconomique, d'abord, par une recomposition rapide des flux mondiaux marquée par l'irruption de nouveaux concurrents compétitifs et agressifs diplomatiquement, comme la Russie. Du point de vue géopolitique, ensuite, la position du blé français en Afrique semble accuser un recul similaire à celui de la politique française sur le continent. Cette dernière peut s'observer au travers les opérations militaires de la France en Afrique subsaharienne et notamment dans le Sahel, ou par la proximité politique de Paris avec certains pays africains.

Pour comprendre les dynamiques actuelles, il convient d'abord de revenir sur la structuration historique de la filière céréalière française et sa projection vers l'extérieur (1.1, p. 368). Nous analyserons ensuite les outils et les limites de la diplomatie économique française dans un contexte de repli relatif de ses exportations de blé vers l'Afrique (1.2, p. 379). Enfin, une étude de cas centrée sur l'Algérie, ancien marché de prédilection et quasiment exclusif du blé français aujourd'hui partiellement conquis par la Russie et les blés de la mer Noire, nous permettra d'illustrer les recompositions géopolitiques comme géoéconomiques à l'œuvre (1.3, p. 384).

1.1. Après la Seconde Guerre mondiale, la construction d'un excédent céréalier français et d'une filière d'exportation

« La France est aujourd'hui une puissance agricole » estiment S. Abis et T. Pouch en préambule d'un ouvrage publié en 2013 (Abis, Pouch 2013, p. 19). Mais après la Seconde Guerre mondiale, cette position n'allait pas de soi. La puissance agricole française s'est construite dans les années 1960 notamment grâce à la PAC inaugurée en 1962 (Encadré 5, p. 369). Le pays n'a pu dégager des excédents commerciaux en produits agricoles et alimentaires qu'à partir du milieu des années 1970. Il n'est pas anodin que cette émergence advienne après les différents épisodes de décolonisation de l'empire colonial français des années 1940 et, surtout, 1950. La trajectoire française semble correspondre à la théorie des *food regimes* (Magnan 2012) selon laquelle le monde serait passé d'un premier *food regime*[1] caractérisé par des flux de grains depuis les périphéries de la mondialisation jusqu'à son centre à un second[2], après la Seconde Guerre mondiale, où les grains transitent cette fois du centre vers les périphéries (Winders 2009, pp. 135-136; González-Esteban 2018, pp. 89-90). Dans le cas de la France, ce furent certaines colonies principalement africaines (notamment l'Algérie,

[1] Ce premier système alimentaire mondial (*food regime*) est fondé autour de l'hégémonie britannique et de la révolution industrielle et s'étend de 1860 (ou 1870) à 1914 (González-Esteban 2018, p. 89).

[2] Ce second système alimentaire mondiale s'articule autour de l'hégémonie étatsunienne héritée de la Seconde Guerre mondiale et s'étend de 1947 (date de création du GATT) aux années 1970 (l'année 1972, avec l'achat massif de blé sur les marchés mondiaux par l'URSS, représentant une rupture importante) ou aux années 1990 avec le *Farm Bill* de 1996 (2.1, p. 390). Ce système alimentaire mondial se caractérise par une régulation stricte de l'agriculture, notamment aux États-Unis (*ibid,* p. 90).

cf. Partie I, 2.1.1, p. 93) qui participaient à l'approvisionnement d'une métropole qui mettait alors l'accent sur l'industrialisation (Winders 2009, p. 135).

Encadré 5 La politique agricole commune (PAC) : genèse, mécanismes et contribution à la puissance agricole française

La politique agricole commune (PAC) est instaurée en 1962, dans un contexte marqué par la nécessité pour l'Europe de garantir sa sécurité alimentaire après les privations des deux guerres mondiales et les bouleversements économiques successifs. Dès son origine, la PAC tente de répondre à une double exigence : sécuriser l'approvisionnement alimentaire européen et garantir un revenu équitable aux agriculteurs. Ces objectifs fondamentaux sont inscrits dans l'article 39 du traité de Rome (1957), qui prône l'augmentation de la productivité agricole, la stabilisation des marchés, la sécurité des approvisionnements et la modération des prix alimentaires pour les consommateurs.

La PAC s'est appuyée dès ses débuts sur un modèle de soutien à la production agricole via des mécanismes comme les prix garantis aux producteurs et les restitutions à l'exportation. Ces dispositifs ont fortement encouragé l'accroissement de la production céréalière européenne, permettant notamment à la France d'accéder rapidement à un statut d'acteur majeur sur le marché mondial du blé (Abis, Pouch 2013, p. 34). Si la France bénéficiait de conditions pédoclimatiques avantageuses, ce sont surtout les choix politiques volontaristes effectués à partir des années 1960, notamment dans le cadre de la PAC, qui lui ont permis de moderniser radicalement son agriculture. Le plan Monnet (1946), les lois d'orientation agricole de 1960-1962 et la création du Crédit Agricole dès 1884 constituent autant d'étapes décisives dans cette modernisation qui a permis d'augmenter considérablement les rendements agricoles, comme le montre l'exemple du blé (Figure 110, p. 371).

L'instauration de la PAC intervient dans le contexte de reconstruction économique européenne après la Seconde Guerre mondiale. Elle s'insère dans un cadre stratégique plus global comprenant également l'énergie (Euratom, à partir de 1958) et l'industrie lourde (CECA, Communauté européenne du charbon et de l'acier, à partir de 1952). Ainsi l'agriculture européenne, portée par la PAC, se modernise profondément, se mécanise et augmente sa productivité. Dès 1974 et dans le sillage de cette politique à l'origine de la construction européenne, la France s'impose comme le deuxième exportateur mondial agroalimentaire derrière les États-Unis (*ibid*, p. 37). Les excédents produits grâce à la PAC engendrent cependant des tensions commerciales sur le plan international, notamment à cause des restitutions aux exportations qui permettent de vendre les céréales européennes à des prix inférieurs aux cours mondiaux. Ce mécanisme, bien qu'il ait favorisé les exportations françaises, a été l'objet de vives critiques en raison des distorsions de concurrence qu'il engendrait sur les marchés agricoles internationaux. En Afrique, il a mécaniquement pénalisé

les producteurs locaux (Levard, Martin Garcia 2019), tandis qu'aux États-Unis, il a suscité des inquiétudes face à l'émergence d'un nouveau concurrent (Pouch 2025, p. 63).

Les critiques et les pressions internationales, en particulier lors des négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, 1947-1995), puis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC, à partir de 1995), ont conduit à des réformes successives de la PAC. En 1992, les aides liées à la production sont réduites et les restitutions à l'exportation sont progressivement diminuées. Malgré ces réformes, la France a conservé une place prééminente dans les exportations céréalières mondiales grâce à la compétitivité de son agriculture, fruit de plusieurs décennies de politiques publiques volontaristes et de mécanismes de soutien efficaces. En somme, la PAC a joué un rôle déterminant dans l'émergence de la France comme puissance agro-exportatrice majeure en structurant profondément son agriculture et en la modernisant après les deux guerres mondiales du début du XX^{ème} siècle[1].

Pour le blé en particulier, des années 1960 aux années 1990, les rendements et donc la production connaissent, en France, une importante progression (Figure 110, p. 371). La filière française du blé s'internationalise de manière croissante : alors que seulement 11 % de la production était exportée en 1961, ce chiffre passe à 45 % en 1976 avant de se stabiliser entre 40 et 60 % depuis les années 1980 (Figure 109, p. 370).

Figure 109 Exportations françaises de blé (1961-2023)

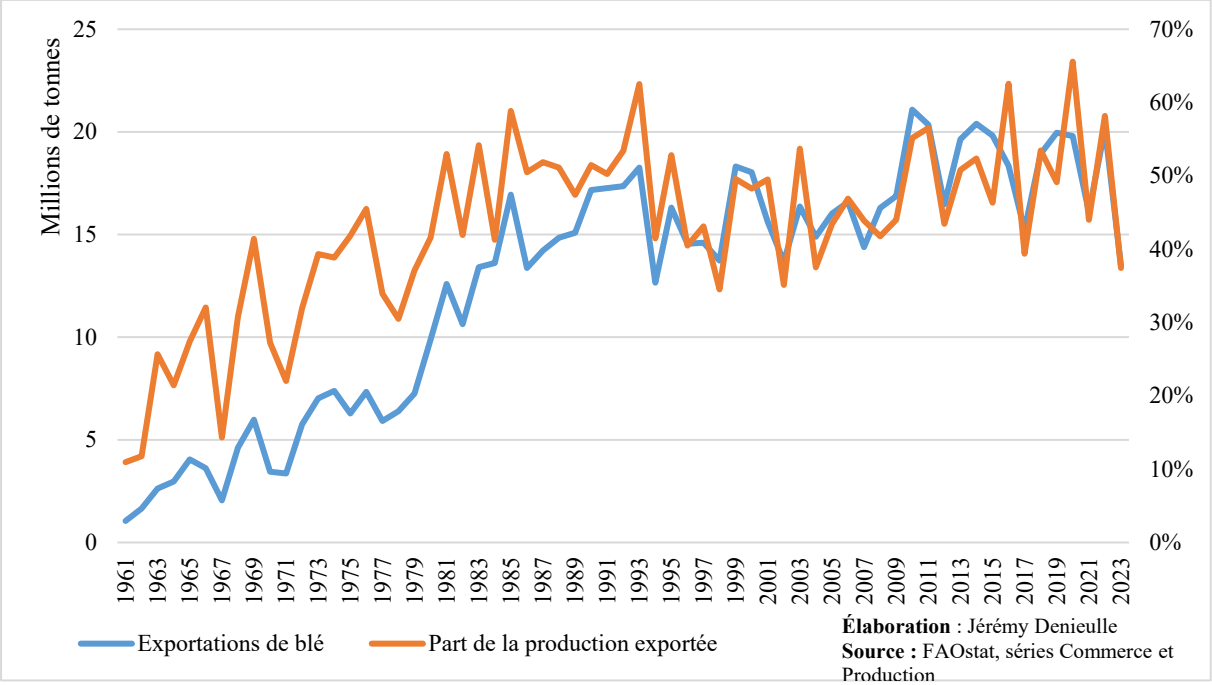

Élaboration : Jérémy Denieulle
Source : FAOstat, séries Commerce et Production

[1] Cf. *La PAC, son rôle historique et sa déclinaison dans l'Union européenne et en France*, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 18/12/2017. https://agriculture.gouv.fr/la-pac-son-role-historique-et-sa-declinaison-dans-lunion-europeenne-et-en-france?utm_source=chatgpt.com [Consulté le 14/05/2025]

Figure 110 Bilan blé français : production, rendements, surfaces cultivées (1961-2023)

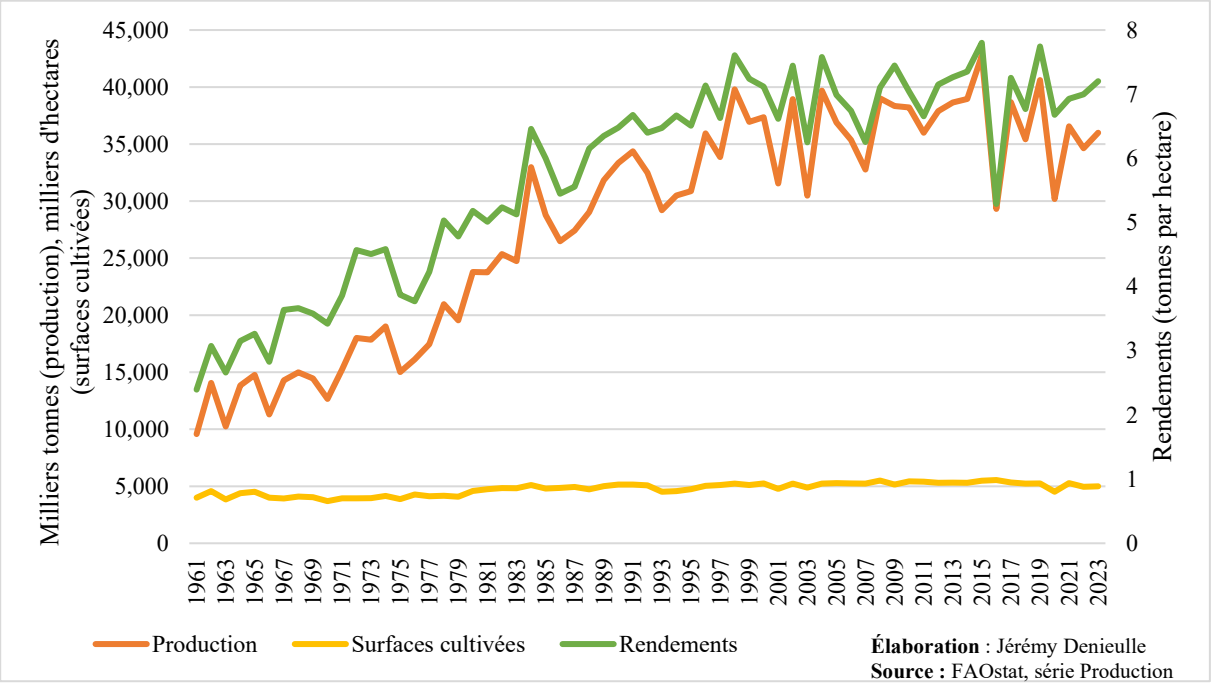

Chaque année et depuis les années 1980, la France exporte, bon an mal an, entre 15 et 20 millions de tonnes de blé. La moitié de ce tonnage est destinée au marché commun européen (dont le Royaume-Uni) et l'autre moitié aux pays dits tiers, c'est-à-dire en dehors de la zone UE (Figure 111, p. 371).

Figure 111 Exportations de blé français vers l'Union européenne et les pays tiers (2007-2025)

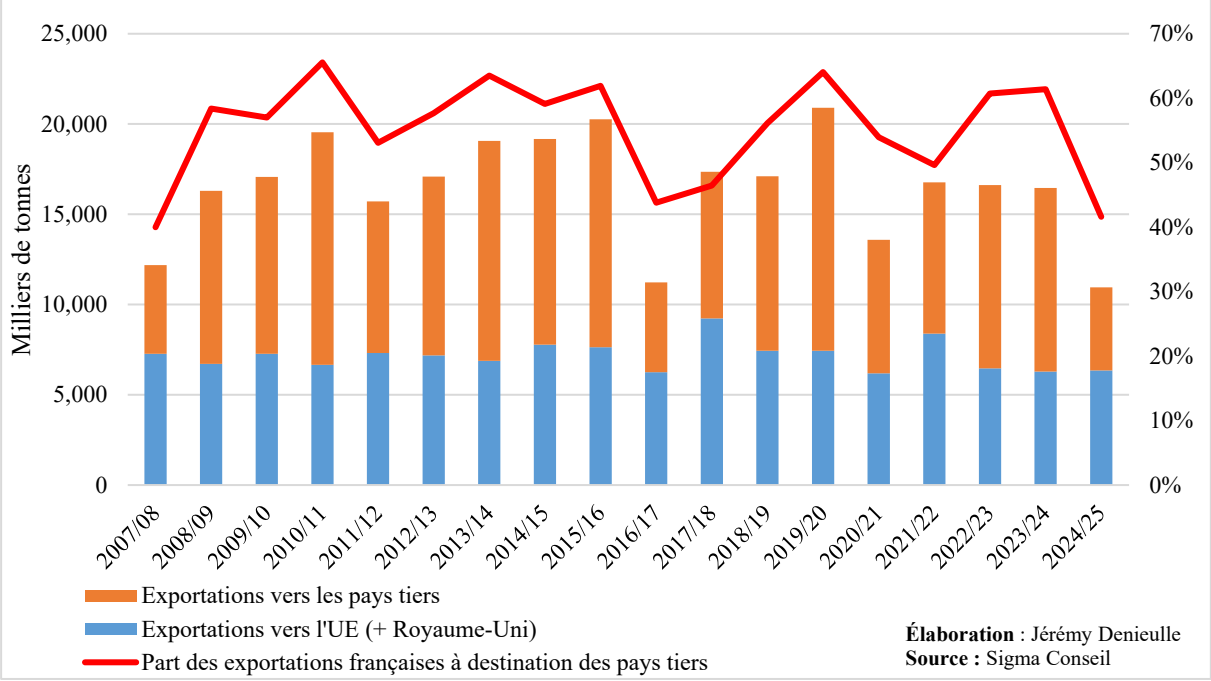

Les échanges céréaliers, et en particulier les exportations de blé, occupent dans le solde global des échanges extérieurs français de produits agricoles une place centrale. Ce solde qui évolue, selon les années, entre 4,5 et 7,5 milliards d'euros[1] est à corréler avec le déficit commercial global du pays, de plus de 60 milliards d'euros (Le Morvan 2019, p. 8). Selon l'interprofession céréalière française Intercéréales, les céréales et les produits céréaliers sont ainsi le second poste de l'excédent commercial agro-alimentaire de la France derrière les vins et spiritueux[2]. Une note publiée en 2019 par le *think tank* Agridées, spécialisé sur l'agriculture, estime ainsi que la filière française du blé dispose d'une « insertion internationale naturelle », notamment guidée par une « dimension géopolitique ».

> « La dimension géopolitique. Les marchés agricoles, tout autant que les ressources en énergie, représentent un facteur clé des grands équilibres internationaux. On semble moins le voir en France, mais le monde a faim et les céréales apportent une alimentation de base. Que ce soit sous l'angle de la coopération agricole bilatérale, sous celui de l'expression de la puissance alimentaire ou sous celui de la réponse aux besoins vitaux de pays moins bien dotés par la nature, la production et les échanges céréaliers constituent un puissant vecteur de présence internationale et diplomatique. »
>
> (Le Morvan 2019, p. 8)

Figure 112 Place du blé français dans les dynamiques mondiales et européennes de production et d'exportation (1961-2023)

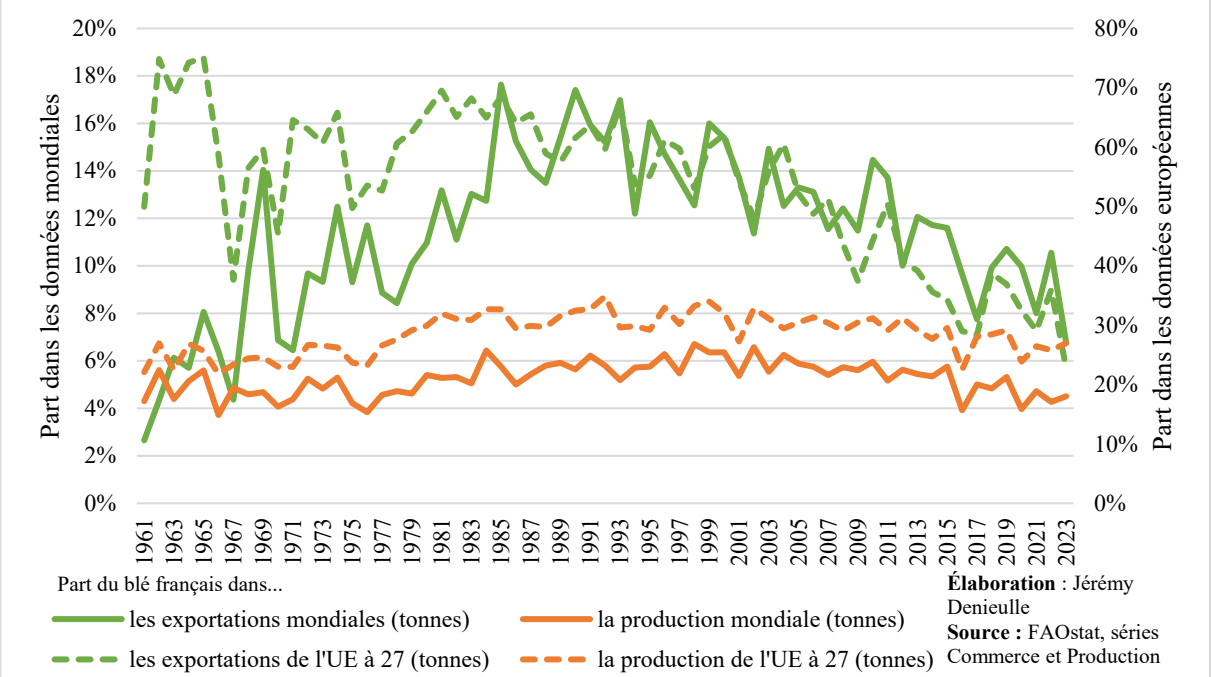

[1] Selon les données de la FAO en 2019, année de rédaction de la note ici citée, les exportations françaises de blé ont représenté à elles seules 4,3 milliards d'euros.

[2] Source : https://www.intercereales.com/export-des-cereales-francaises#:~:text=Ceci%20fait%20des%20c%C3%A9r%C3%A9ales%20et,balance%20commerciale%20en%202021 [Consulté le 14/05/2025]

Au-delà de l'importance du blé dans le solde commercial français, la France est parvenue à faire sa place au sein de l'oligopole mondial des exportations de blé[1], comme le prouve l'importance du blé français au sein des exportations mondiales et européennes (Figure 112, p. 372).

1.1.1. Cartographie des exportations françaises de blé vers les Afriques : un débouché fondamental

Le blé français exporté vers les pays tiers a trouvé, historiquement, un débouché fondamental vers le continent africain. Ainsi, entre 1986 et 2010, la part de l'Afrique dans les destinations à l'exportation du blé français est passée de 10 à 55 % (Figure 113, p. 373). Si depuis 2010 la part de l'Afrique au sein des exportations françaises de blé semble diminuer avec une certaine constance, ce débouché reste, aujourd'hui, fondamental pour la filière, comme l'indique l'interprofession dans sa communication annuelle (*Des chiffres et des céréales. L'essentiel de la filière* 2024, p. 28). Notons toutefois la grande importance de l'Afrique du Nord dans ces chiffres, représentée principalement par les débouchés marocain et algérien (Figure 114, p. 374).

Figure 113 Évolution des exportations françaises de blé vers l'Afrique (1986-2023)

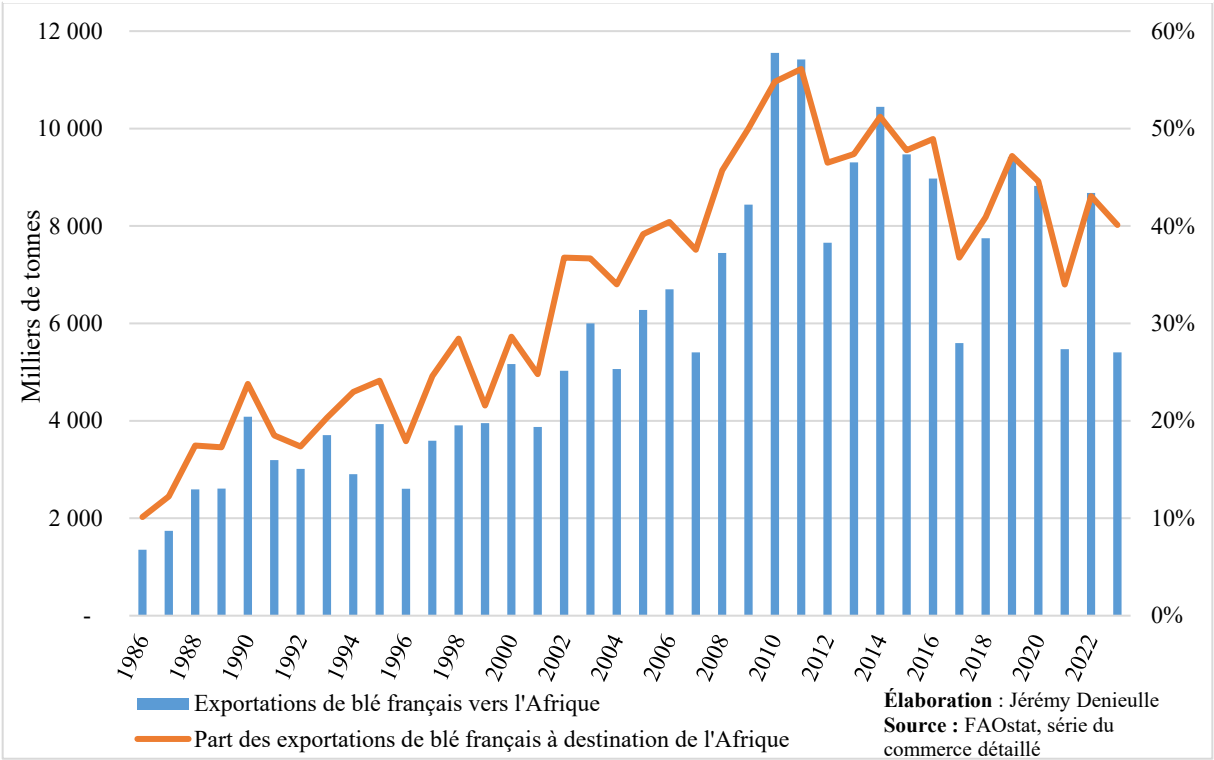

[1] En 2021, dix pays seulement réalisent 80 % des exportations mondiales de blé : la Russie (13,8 % des exportations mondiales à elle seule), l'Australie, les États-Unis, le Canada, l'Ukraine, la France, l'Argentine, l'Allemagne, la Roumanie et le Kazakhstan (Denieulle 2023a).

Figure 114 Part des différentes régions d'Afrique dans les exportations totales françaises de blé (1986-2023)

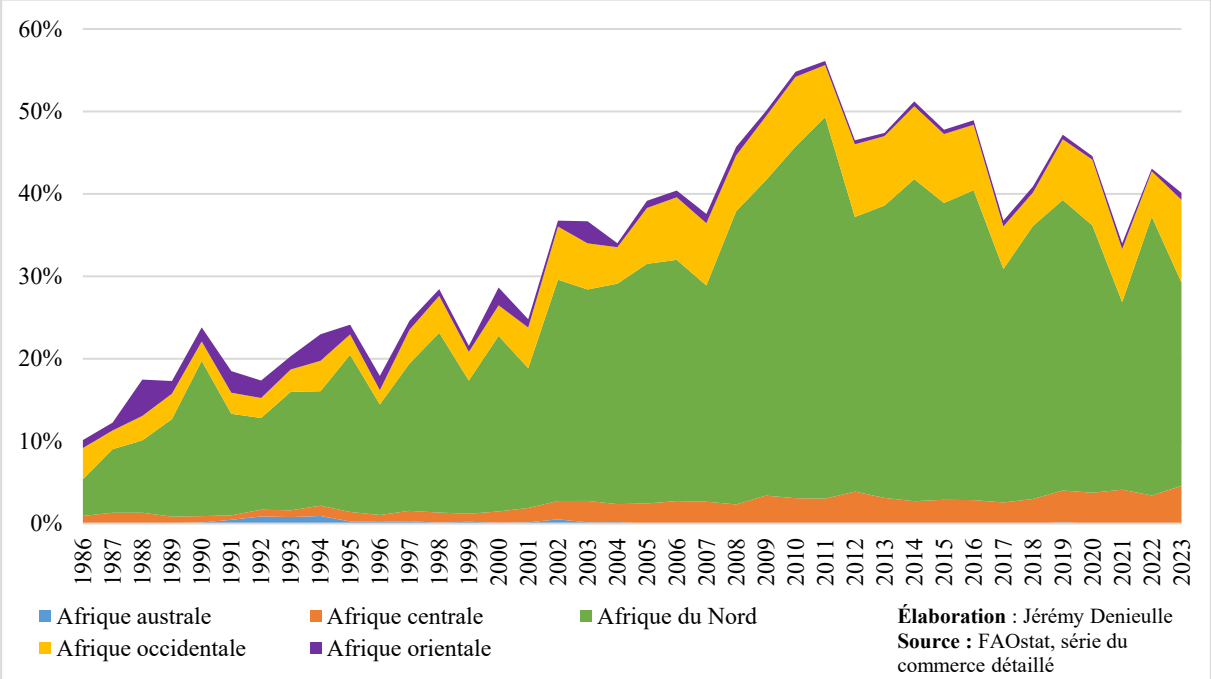

On comprend donc, vu le poids du blé dans le solde commercial français, que le débouché nord-africain est d'une importance capitale. En moyenne, entre 2010 et 2023, c'est un peu plus de 34 % du blé exporté par la France qui se destine à l'Afrique du Nord, principalement en Algérie, au Maroc et dans une moindre mesure en Égypte. L'analyse de l'évolution de l'entièreté des envois de blé français vers le monde montre bien cette importance de l'Afrique du Nord parmi les pays tiers, tout en mettant en évidence l'émergence de la Chine en tant que client majeur (Carte 19, p. 375).

Carte 19 Les principales destinations du blé français, en valeur (2001-2020-2022)

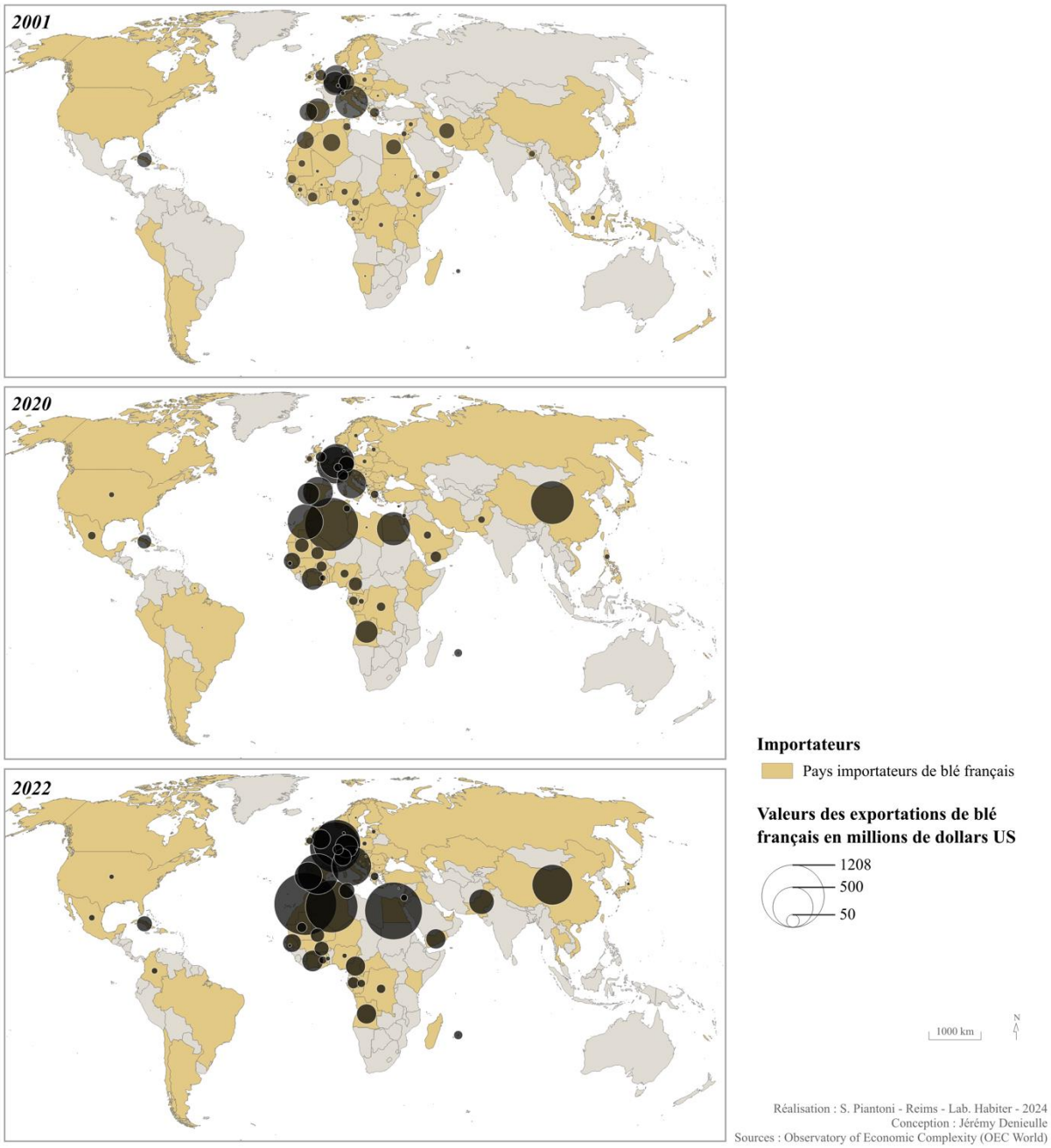

Sur la période 2019-2022, dix destinations représentent en moyenne plus de 80 % des exportations totales de blé français : l'Algérie (19 % du total exporté), la Belgique (12 %), la Chine (11 %), les Pays-Bas (11 %), le Maroc (9 %), l'Espagne (7 %), l'Italie (5 %), le Portugal (3 %), l'Égypte (3 %) et la Côte d'Ivoire (3 %) (Barrier-Guillot 2025). À partir de 2020 toutefois, la structuration des flux d'exportation du blé français a connu de profondes transformations (Figure 115, p. 376).

Figure 115 Exportations de blé français vers les pays tiers (2013-2023)

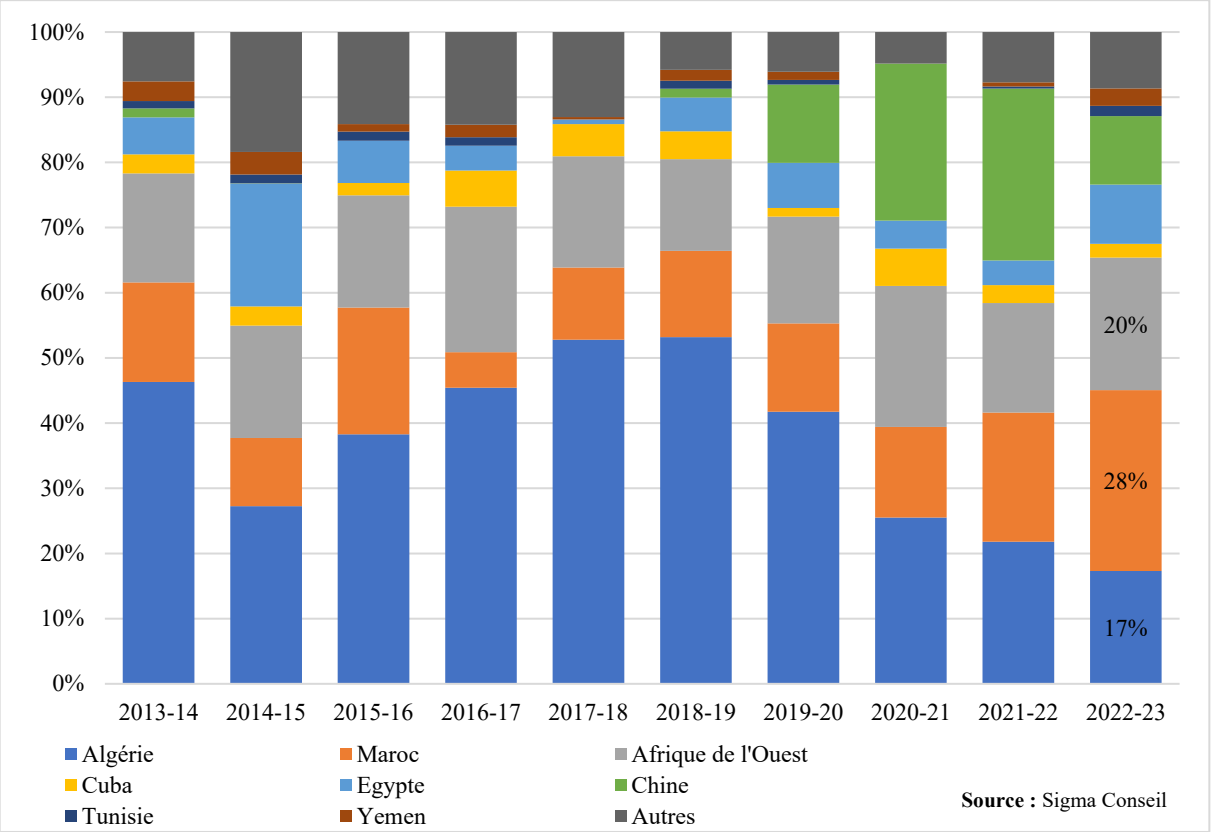

On le constate aisément : la décennie 2010 a vu un recul de l'importance du débouché africain dans les exportations françaises de blé (Figure 113, p. 373). Les raisons sont diverses. D'abord, une concurrence accrue depuis le milieu des années 2010 des blés originaires de la région de la mer Noire (principalement des blés russes et ukrainiens, cf. chapitre 3, p. 409, partie III). Ensuite, les crises successives qui ont bousculé les marchés mondiaux depuis 2020 (Covid-19 en 2020, l'invasion de l'Ukraine début 2022) ont entraîné des recompositions géoéconomiques d'ampleur. La plus importante d'entre elles, pour le blé français, est l'irruption de la Chine sur les marchés céréaliers mondiaux depuis 2020 (Figure 116, p. 377). Alors que le pays importait en moyenne, entre les campagnes 2009/2010 et 2018/2019, 3 millions de tonnes de blé, ce chiffre passe à 10,5 millions de tonnes en moyenne entre les campagnes 2019/2020 et 2024/2025. Comme pour d'autres secteurs de l'économie, le géant chinois dispose structurellement d'un potentiel très déstabilisateur pour les marchés mondiaux. Dans le domaine agricole, et bien que la Chine soit le premier producteur mondial de blé[1], le pays est structurellement dépendant des importations pour satisfaire sa grande demande intérieure. Au-delà de l'histoire millénaire des famines chinoises (Mallory 1926), car cette préoccupation est loin d'être nouvelle, la Chine contemporaine a développé une importante politique agricole et

[1] Selon les données de l'USDA, en 2024, la Chine a produit 140 millions de tonnes de blé, dépassant ainsi l'Union européenne à 27 (121 millions de tonnes) et l'Inde (113 millions de tonnes). En 2023, cette fois selon les données de la FAO, la Chine représentait 17 % de la production mondiale de blé. On comprend aisément qu'avec de tels chiffres dans un pays structurellement importateur, un accident de production (par exemple d'ordre climatique) a des conséquences directes sur les marchés mondiaux (Bouët, Gouel, Chimits 2023).

alimentaire fondée sur trois invariants : la méfiance vis-à-vis du marché international (en ce qu'il est insuffisant pour la Chine et contrôlé par des grandes firmes étrangères), la sécurité alimentaire (ou l'autosuffisance à 95 % en « produits stratégiques », comprendre les grains) et la volonté de rester maître de son approvisionnement (« à tout moment, le bol des Chinois doit être fermement tenu entre leurs mains »[1]) (Chaumet 2015; Chaumet, Schwoob 2024). Au moment de la pandémie de Covid-19, les autorités chinoises ont souhaité constituer des stocks stratégiques d'urgence pour les céréales, considérées comme stratégiques. Depuis, le pays n'a cessé d'importer du blé massivement, jusqu'à devenir le premier importateur mondial en 2023 (Reidy 2023). Le blé français s'est aussitôt positionné sur ce nouveau marché très rémunérateur (Figure 115, p. 376). Une décision dont nous verrons qu'elle n'a pas été sans conséquences pour les partenaires africains (1.3, p. 384).

Figure 116 Production, consommation et importations de blé en Chine (2009-2025)

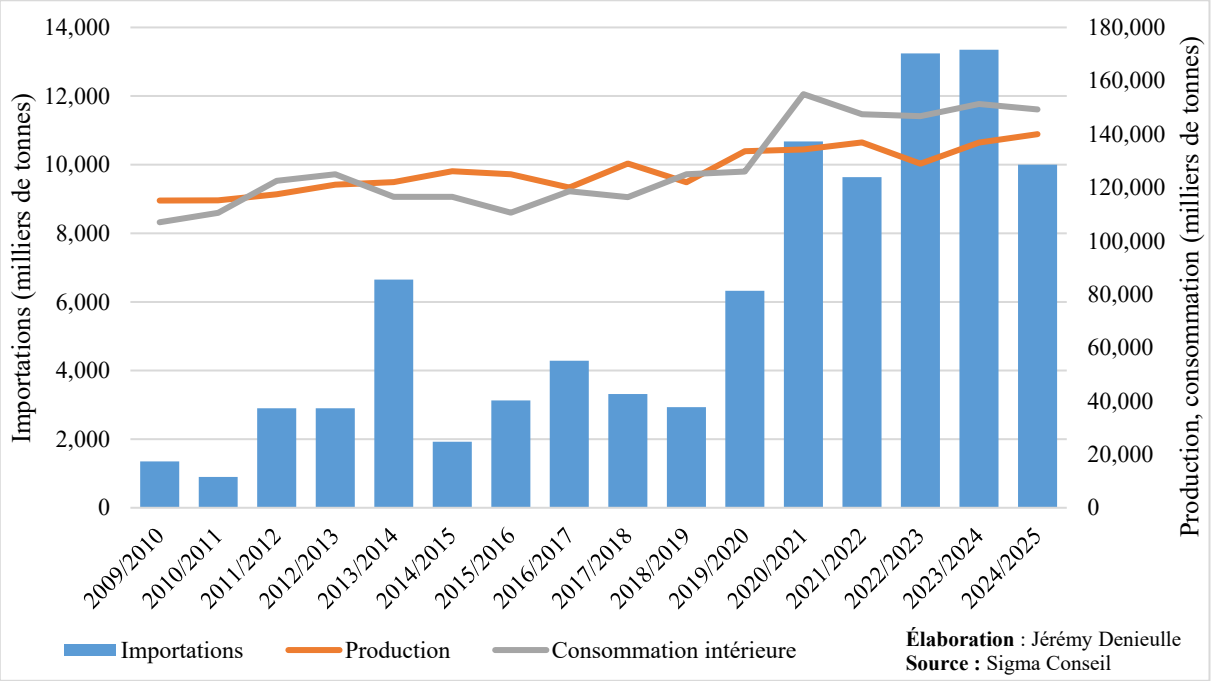

Le recul de l'Algérie parmi les plus importants marchés du blé français s'est amorcé en 2020 et n'a fait qu'être confirmé depuis (Figure 117, p. 378). Ce recul, qui fait l'objet d'une étude de cas spécifique dans la suite de ce chapitre (1.3, p. 384), a permis au Maroc de devenir le principal débouché africain de blé français. Or, les importations marocaines de blé, comme nous l'avons déjà vu précédemment (Figure 20, p. 82), sont extrêmement variables d'une saison à l'autre en raison des importants écarts interannuels de production. Ce pays représente donc un débouché plus incertain pour le blé français, ce qui nous semble représenter un recul géoéconomique stratégique important. Par ailleurs, le débouché chinois, opaque par nature, se caractérise lui aussi par des à-coups et des irrégularités dans son rythme d'importation de blé (Figure 118, p. 378). Sigma Conseil estime, dans une étude interne, que « les volumes sont très

[1] Ce slogan de l'époque maoïste est repris, aujourd'hui, pour afficher la volonté chinoise de rester maître de son approvisionnement alimentaire. Il est régulièrement suivi de l'injonction selon laquelle « ce bol doit être rempli de grains chinois » (Chaumet 2022, p. 156).

variables d'une campagne à l'autre et sont souvent concentrés sur quelques mois de août à décembre. En effet, les coûts de transport étant moins compétitifs depuis la France que depuis l'Australie pour des qualités [du blé] similaires, les achats de blé français par la Chine se réalisent bien souvent de façon opportuniste. Ainsi, avec la Chine, le marché français bénéficie d'un débouché volumineux mais très irrégulier ».

Figure 117 Évolution des exportations de blé français vers ses cinq plus importants marchés africains (1986-2023)

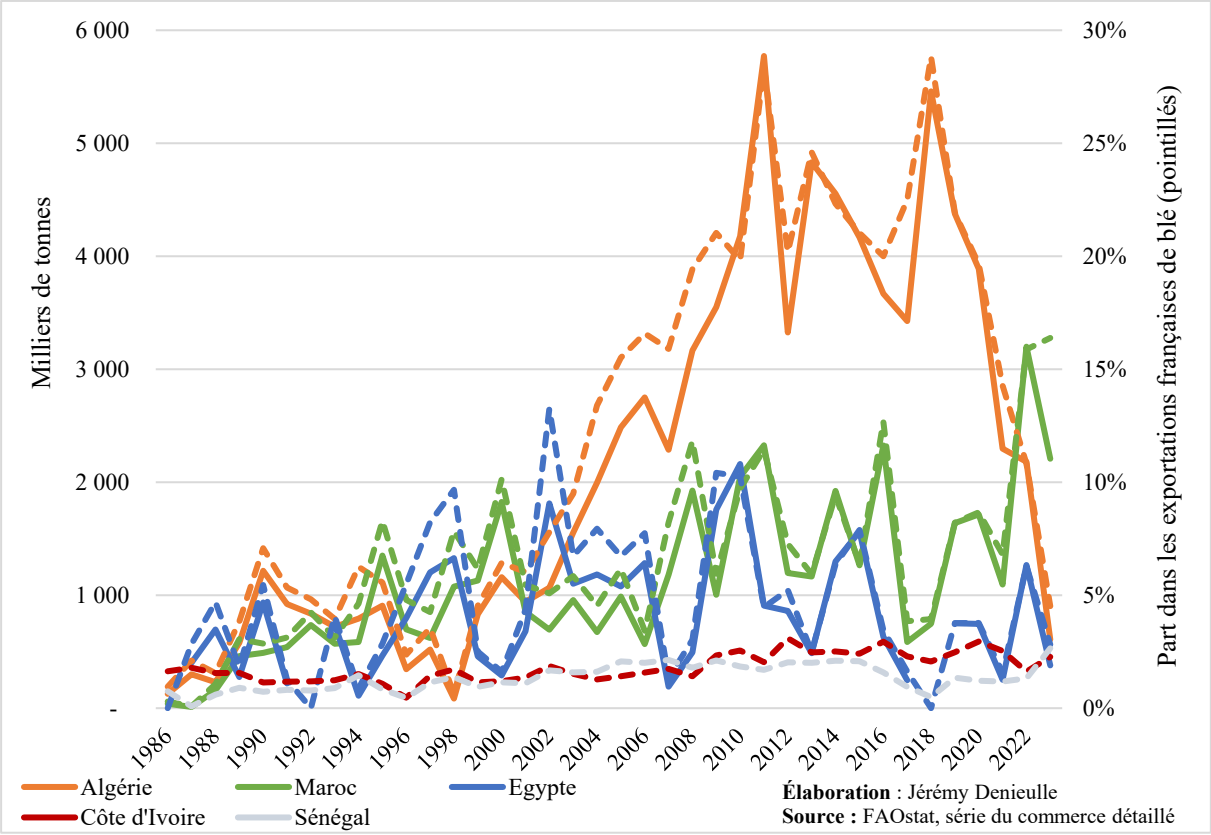

Figure 118 Exports mensuels de blé français vers la Chine (2013-2023)

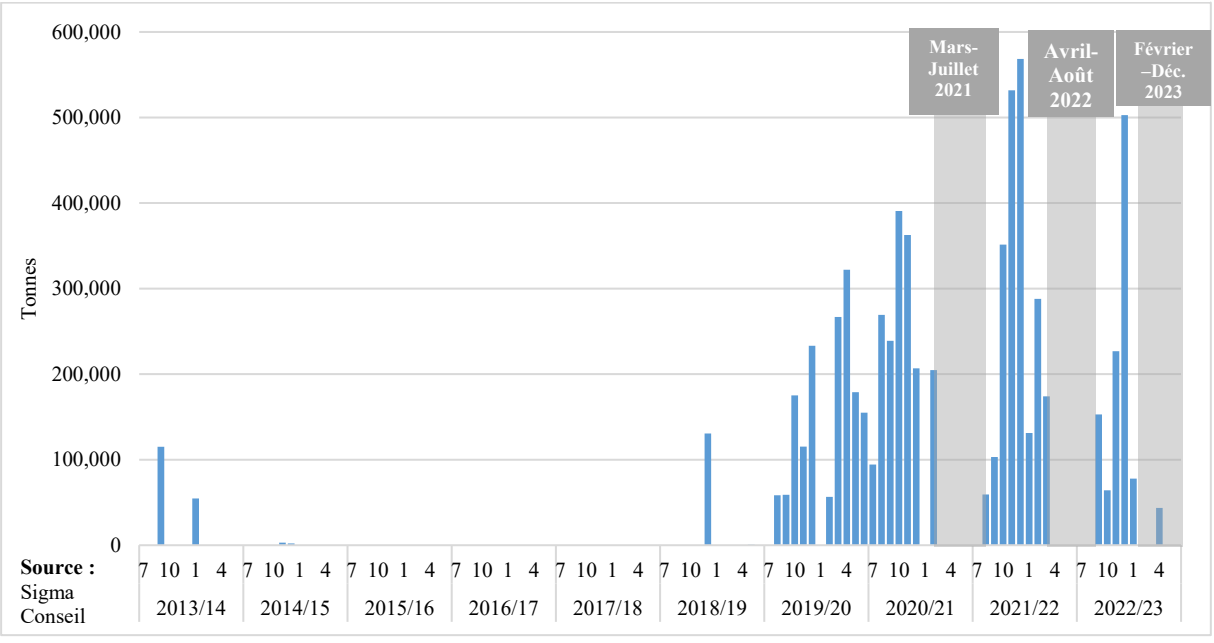

1.2. La diplomatie économique française sous tension : quelles ambitions ?

Dans un communiqué de presse publié le 21 septembre 2023, donc dans un contexte marqué par les conséquences durables sur les marchés céréaliers internationaux de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'AGPB[1] a appelé « la France à intégrer la géopolitique du blé dans son action internationale », afin de « soutenir une filière stratégique pour la France » (*Les céréaliers français appellent la France à intégrer la géopolitique du blé dans son action internationale* 2023). Si cet appel concerne principalement les politiques agricoles mises en place dans le pays, une citation du président de l'AGPB Eric Thirouin, mise en exergue dans le texte, semble également appeler à la prise en compte de l'État des exportations de blé du pays dans sa diplomatie et son rapport à sa propre puissance : « les cartes économiques et géopolitiques sont rebattues. Je lance aujourd'hui un appel solennel à l'État français pour qu'il refonde sa politique pour soutenir la stabilité politique et économique à l'international. […] Du réchauffement climatique au refroidissement des coopérations internationales, c'est notre souveraineté agricole et notre capacité à nourrir la planète qui se jouent » (*ibid* 2023).

Nous tenterons ici de replacer le blé français au cœur de la diplomatie économique française[2]. Si de nombreuses définitions de la diplomatie économique existent[3], surtout au regard des bouleversements provoqués dans le domaine par l'accélération de la mondialisation des échanges au cours du XX^{ème} siècle, nous la définirons ici comme l'ensemble des actions menées par un État, via son réseau diplomatique, pour soutenir les intérêts économiques nationaux à l'étranger. Elle vise à promouvoir les exportations, attirer les investissements, soutenir l'internationalisation des entreprises et des filières, et influencer les normes économiques internationales. Combinant fonctions régaliennes (la diplomatie étant, par nature, une prérogative étatique) et commerciales, elle mobilise à la fois des outils diplomatiques, des partenariats publics-privés et des stratégies d'influence, dans un objectif de compétitivité et de rayonnement économique global.

Dans l'histoire récente, le tournant important pour la diplomatie économique française a lieu en 2012 avec l'arrivée de Laurent Fabius à la tête du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (2012-2016). Dès son entrée en fonction, le ministre annonce vouloir faire de la diplomatie économique une priorité. Au milieu d'autres actions destinées à cette fin, il crée une Direction des entreprises et de l'économie internationale (rebaptisée

[1] L'AGPB, pour Association générale des producteurs de blé, est une association regroupant des céréaliers dépendant de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), principal syndical professionnel du secteur agricole français.

[2] Notons ici la réalisation, en 2019, d'un mémoire de recherche depuis publié portant notamment sur l'importance du blé pour la puissance française dans le monde, ainsi que la place de cette céréale dans la diplomatie économique du pays (Denieulle 2019b). Dans le cadre de ce travail, plusieurs entretiens avaient été menés avec divers acteurs de la filière (Éric Thirouin, directeur de l'AGPB ; Yves le Morvan, responsable filières et marchés chez Agridées ; Sébastien Abis, dirigeant du Club DEMETER) ou de ministère (Victor Tanzarella Hartmann, alors conseiller pour les matières premières agricoles à la direction de la diplomatie économique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères).

[3] La question de l'unité de la définition de la diplomatie économique au sein même de l'administration française a ainsi été l'objet de longs débats (Allard 2018, pp. 396-398).

Direction de la diplomatie économique en 2019) (Doutriaux 2021, p. 131). À ce titre, les paroles de Laurent Fabius dans le n°65 de la revue *Géoéconomie* nous semblent éclairantes, surtout lorsque l'on garde les matières premières agricoles, qui nous intéressent au premier chef ici, en tête :

> « L'idée que tout est économique, n'était-ce pas ce qu'affirmait déjà Marx ? Quand on gouverne, il faut, certes, accorder une place déterminante à l'économie, mais garder à l'esprit que la performance économique se nourrit d'autres composantes – la capacité à innover, l'esprit d'entreprise, l'éducation, la formation, la recherche, etc. Cela vaut aussi en matière diplomatique : pour réussir, la diplomatie économique ne peut pas être seulement économique. Elle doit s'appuyer sur des relations politiques, humaines, culturelles, scientifiques, sur une image positive, sur le rayonnement. Les relations économiques entre pays sont d'autant plus fortes qu'elles sont alimentées par ces autres dimensions. À l'inverse, une attitude diplomatique qui aurait pour seul objectif de signer des contrats pourrait manquer son objectif. »
>
> (Fabius 2013, p. 11)

Cette dernière phrase nous semble importante. L'exportation des avions de combat Rafale, par exemple, a été érigée comme l'un des baromètres de la « souveraineté et de [la] puissance au service de la France » (Clermont 2022). À ce titre, les ventes de Rafale à l'étranger sont souvent réalisées dans le cadre de visites au plus haut niveau de l'État, comme le montre le récent exemple de la Serbie (*La France et la Serbie concluent un accord sur la vente de douze avions de combat Rafale* 2024). De manière générale, les ventes de Rafale sont très suivies par les médias français (Vernet 2021; Trévidic 2025; *L'Inde confirme l'achat de 26 avions Rafale à la France* 2025). En parallèle et alors que les flux de blé sont rigoureusement suivis dans les pays où ils conditionnent une partie de la sécurité alimentaire (3.2.2.1, p. 317, partie II), ils ne semblent pas faire l'objet d'une attention médiatique comparable en France. Tandis que les ventes de Rafale, plus visibles en raison des montants en jeu, demeurent exceptionnelles, les flux de blé présentent, quant à eux, une certaine stabilité dans le temps. Ils font aussi intervenir des acteurs variés, français ou non[1], tout en s'inscrivant dans les marchés à terme : ces facteurs ont probablement tendance à les rendre plus opaques pour le grand public. En conséquence, les exportations françaises de blé semblent moins mobilisées par la communication politique[2] et moins au cœur de l'attention médiatique[3]. Pourtant, pour nombre de leurs partenaires, les

[1] Le marché français de l'exportation de blé est marqué à la fois par une forte concentration des acteurs nationaux et par une internationalisation croissante (cf. Encadré 1, p. 77). Selon Sigma Conseil, les principales sociétés de négoce françaises (Soufflet/Invivo (≈ 30 % des volumes), Lecureur, Granit, etc.) réalisent chaque année 50 % des volumes exportés. Une part significative du commerce est également assurée par des multinationales étrangères. Parmi elles, Viterra (ex-Glencore) s'impose comme le premier opérateur étranger, représentant entre 20 et 25 % des volumes selon les années, suivie par Bunge (11 % en 2022/2023). ADM, Cargill, Louis-Dreyfus, COFCO (Chine), Casillo (Italie) ou Olam (Singapour) sont également présents.

[2] Relevons également que, contrairement aux exportations de Rafale, l'État français joue aujourd'hui un rôle bien plus limité, pour ne pas dire inexistant, dans la structuration des exportations de blé. Au grand dam, d'ailleurs, de certains partenaires comme l'Algérie (1.3, p. 15). L'exportation d'armement répond par ailleurs à des impératifs normatifs et diplomatiques bien définis, ce qui doit amener à nuancer la comparaison que nous effectuons ici (Péria-Peigné 2024). Il semble assez évident, dans tous les cas, que les produits agricoles n'ont pas la même place au sein de la diplomatie économique française que peuvent l'avoir d'autres produits, comme l'armement.

[3] Soulignons l'importance de ce constat : « pour la promotion de l'attractivité de la France, le nombre d'interventions dans la presse, dans des colloques ou des séminaires et d'opérations de communication est retenu parmi les indicateurs pour quantifier l'action des ambassadeurs » (Doutriaux 2021, p. 135).

exportateurs de céréales français se réfèrent à des entités publiques : c'est le cas pour l'Algérie, l'Égypte (Carte 6, p. 77), la Chine (avec le conglomérat public COFCO[1]) ou encore pour Cuba, qui représente un débouché traditionnel du blé français (Denieulle 2019a). D'autres puissances céréalières, pourtant, semblent aujourd'hui placer leurs exportations céréalières à un niveau similaire à celles des ventes d'armement au sein de leur diplomatie économique. C'est le cas de la Russie (chapitre 3, p. 409, partie III), comme ce fut le cas des États-Unis durant la guerre froide (chapitre 2, p. 392, partie III).

Depuis 2012 donc, la diplomatie économique s'est imposée comme un pilier central de l'action extérieure française. Les ambassadeurs sont désormais tenus d'animer localement une « équipe France » mêlant acteurs publics et privés, dans une logique d'« État stratège » (Doutriaux 2021, p. 131; Delcorde 2021, p. 69). Cette dynamique s'inscrit toutefois dans une tradition ancienne, identifiée dès l'entre-deux-guerres (Badel 2006), et constitue à ce titre « plus une évolution qu'une révolution » (Berlat 2018, p. 392). La diplomatie économique repose donc sur un double mouvement : d'un côté, l'État met ses outils diplomatiques au service des intérêts économiques nationaux ; de l'autre, il mobilise l'économie comme levier d'influence internationale – ce que la tradition anglo-saxonne appelle *economic statecraft* (Allard 2018, p. 395). Cette conception articule donc *hard power* (coercition commerciale, sanctions) et *soft power* (attractivité, rayonnement), s'insérant dans une stratégie d'influence globale renforcée par la mondialisation (Moreau Defarges 2023).

S'agissant des produits agricoles, notre insertion professionnelle dans le secteur céréalier français durant la CIFRE, ainsi que l'expérience acquise lors d'un précédent travail de recherche (Denieulle 2019b), tendent à montrer que l'idée d'une diplomatie économique française insuffisante – voire inexistante – est largement répandue au sein du secteur. À ce sujet, citons notre entretien mené en juin 2021 avec Alexandre Vilgrain, alors PDG du Groupe Somdiaa[2].

> « La France ne fait pas, ou très peu, de diplomatie économique. Elle devrait avoir une diplomatie économique basée sur les produits agricoles. Mais je n'ai jamais vu un président de la République dire "il faut que vous nous achetiez du blé". Lorsqu'ils vont en Algérie, ils pourraient le faire, mais ce n'est pas le cas. […] **Les autres, Russes et Turcs, ils font de la diplomatie économique avec leurs produits agricoles. Les Russes le font beaucoup avec leur blé.** Leurs ambassadeurs promeuvent le blé alors que les ambassadeurs français, ce n'est pas vraiment leur sujet. La France ne fait pas de diplomatie économique avec son agriculture, elle le fait avec ses armes ou ses grandes industries, oui, mais pas avec l'agriculture. »
>
> Entretien avec Alexandre Vilgrain, alors PDG du Groupe Somdiaa, le 16/06/2021, Paris

En 2019, la Cour des comptes, alors dirigée par Didier Migaud, a transmis au Premier ministre Édouard Philippe ses conclusions d'une enquête portant sur « les soutiens publics

[1] Pour *China National Cereals, Oils and Foodstuffs Corporation*.
[2] Le groupe Somdiaa (ou Somdia) est un groupe agro-alimentaire français, principalement présent sur le continent africain via la possession de diverses minoteries et sucreries (Cameroun, Gabon, Côte d'Ivoire, Tchad, Burkina Faso, Congo Brazzaville). Ce groupe de plus de 16 000 employés a été dirigé par Alexandre Vilgrain de 1995 à 2022. Voir : https://groupe-somdia.com/notre-presence/ [Consulté le 16/05/2025]

nationaux aux exportations agricoles et agroalimentaires ». Elle estimait alors que « la dégradation de la position de la France sur le marché mondial de produits agricoles et agroalimentaires est alarmante » :

> « Aujourd'hui, le rôle de l'État n'est plus de fixer des cibles géographiques ou sectorielles pour l'action internationale des entreprises, mais de définir et de protéger les intérêts offensifs et défensifs du pays dans les négociations commerciales internationales. Les professionnels se montrent en effet dubitatifs sur l'intérêt de certaines opérations de promotion et souhaitent plutôt que les efforts visent à lever les restrictions non tarifaires aux importations dans les pays tiers. […] Il revient ensuite à l'État de mettre en place un cadre stable d'appui à l'action internationale des entreprises. […] Dans ce contexte et contrairement aux pratiques des principaux pays compétiteurs, l'absence de communication internationale sur une "marque France" collective et par suite, la présentation de marques concurrentes y compris par les différents ministères présents à l'international, caractérisent cette incapacité à agir collectivement. Si l'administration ne peut pas se substituer aux exportateurs, elle pourrait cependant les aider à définir une stratégie commune incarnée dans une marque collective portée par les entreprises. »
>
> (Migaud 2019)

Ce constat semble partagé par de nombreux acteurs du secteur, qui estiment que « l'exportation agricole ne semble plus être un fer de lance, elle doit même presque se justifier » (Le Morvan 2019, p. 10). Depuis, alors même que les recompositions sur les marchés agricoles mondiaux sont devenues plus importantes avec l'émergence de deux crises majeures, la situation semble ne pas avoir évolué. Le 24 mars 2022 cela dit, le président Emmanuel Macron annonçait la mise en place de l'initiative FARM (*Food and Agriculture Resilience Mission*) pour « la sécurité alimentaire des pays les plus vulnérables ». Il est avancé en avril 2022 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères que « FARM a[vait] pour objectif de prévenir les effets désastreux, pour la sécurité alimentaire mondiale, de la guerre menée par la Russie en Ukraine » (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire 2022). L'initiative prétendait alors reposer sur trois piliers :

- Un pilier commercial pour « apaiser les tensions sur les marchés agricoles, garantir la pleine transparence des flux ainsi que des stocks et lutter contre les barrières commerciales injustifiées ». Toutefois ce pilier n'évoquait pas la pré-existence d'initiatives similaires, comme AMIS Outlook, qui manquent pourtant cruellement de financements[1] ;

[1] L'*Agricultural Market Information System* (AMIS) est une plateforme inter-agences lancée en 2011 à l'initiative du G20, en réponse aux crises alimentaires mondiales de 2007-2008 et 2010-2011. Hébergée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), AMIS vise à renforcer la transparence des marchés agricoles mondiaux et à améliorer la coordination des politiques en matière de sécurité alimentaire. Elle rassemble les principaux pays producteurs et consommateurs de cultures vivrières majeures. Cf. : https://www.amis-outlook.org/home [Consulté le 16/05/2025] Malgré les ambitions affichées à sa création et l'importance du dispositif, en 2024, trois personnes seulement étaient affectées à temps plein à la plateforme (entretien réalisé avec Alexis Poullain, expert matières premières à la FAO, le 19/09/2024).

- Un pilier solidarité pour « soutenir les capacités agricoles ukrainiennes, assurer un accès à prix raisonnable aux denrées agricoles dans les pays les plus touchés, et se préparer à pallier les effets de la guerre sur le niveau de production agricole » ;
- Un pilier production pour « renforcer les capacités agricoles de manière durable dans les pays les plus concernés ».

L'initiative est restée lettre morte. Depuis 2022 et l'annonce de son existence, aucune communication politique d'ampleur n'a été effectuée à son sujet ou sur les modalités réelles de sa mise en place qui, semble-t-il, n'avaient pas été anticipées. En 2023, Sébastien Abis estimait ainsi que l'initiative n'avait « pas encore trouvé son plein écho diplomatique et médiatique » (Abis 2023b, p. 58). La seule réalisation concrète de l'initiative FARM a été la mise en place, en juin 2022, d'un groupe de travail académique ayant produit un document de réflexion. Ce document, dont on ne connaît pas l'objectif final réel, a émis des propositions et suggestions qui ne se sont suivies ni d'annonces, ni d'actes. Il indiquait ainsi que la « montée de l'insécurité alimentaire dans le monde, accentuée avec ce conflit en Ukraine, […] [suggérait] de réfléchir à une diplomatie adaptée face à ces défis alimentaires » (*Initiative FARM : document de réflexion du Groupe de travail académique* 2022, p. 4). Le rapport indiquait également que l'agriculture demeurait un secteur prioritaire pour la stabilité et les relations internationales : « il s'agit non seulement de protéger un élément-clé pour leur souveraineté [celle des pays bien dotés au niveau de leur agriculture, ndlr], mais aussi d'intégrer leur potentiel agricole dans une stratégie internationale. Non sans raison, le monde connaît de nombreux États "généreux" envers leur agriculture, car elle dimensionne leur sûreté nationale et prend part à leur diplomatie » (*ibid,* p. 12). En la matière, l'exemple donné est celui de la Russie, qui « place ses céréales au même rang que ses hydrocarbures et ses armes dans sa diplomatie économique » (*ibid*, p. 13).

En guise de conclusion à cette sous-partie dédiée à la diplomatie économique française, citons les mots de Sébastien Abis dans la seconde édition de son ouvrage *Géopolitique du blé*. Cette situation permettra également de faire office de transition vers la sous-partie suivante, évoquant plus précisément l'exemple des exportations de blé français vers l'Algérie (1.3, p. 384).

> « Le total des ventes de blé de la France vers les marchés européens et extra-communautaires s'élève à environ 80 milliards d'euros pour les 22 campagnes de commercialisation depuis le début de ce siècle. C'est l'équivalent de 800 avions Airbus A320 ! Alors que l'agriculture et l'agroalimentaire figurent parmi les secteurs prioritaires de la diplomatie économique de la France, mise en place depuis 2013, un tel chiffre mérite d'être connu tant il démontre que le blé participe au rayonnement général du pays. Pourtant, peu de personnes ont conscience que le blé constitue le pétrole doré de la France. […] Aussi colossal que cela puisse paraître, un hectare de blé sur sept cultivés et récoltés en France finit par être consommé en Afrique du Nord. Une interdépendance s'est donc créée. Elle est bien plus qu'une simple équation géoéconomique. Ces pays sud-méditerranéens comptent sur l'origine française tout en faisant jouer à fond la carte de la concurrence sur des marchés internationaux où les rivalités d'offre s'épaississent. »
>
> (Abis 2023c, pp. 210-211)

1.3. L'influence française en Afrique fragilisée et contestée, l'exemple des flux d'exportation de blé vers l'Algérie

La France semble confrontée, depuis plusieurs années maintenant, à un recul profond de son influence en Afrique, particulièrement dans l'espace francophone (Vircoulon 2023a). Ce retrait s'opère sur plusieurs fronts – militaire (Bensimon, Châtelot, et al. 2023), diplomatique, culturel (Châtelot, Bensimon 2023), économique – et suscite un questionnement croissant sur l'avenir des relations franco-africaines. Au cœur de cette dynamique de désengagement ou de rejet, le concept de « Françafrique » continue de cristalliser les critiques, tant il incarne une forme de tutelle postcoloniale dont de nombreux (jeunes) Africains souhaitent désormais se défaire. Comme un symbole, le 28 novembre 2017, le président Emmanuel Macron en visite au Burkina Faso déclarait dans l'amphithéâtre central de l'université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, sous les applaudissements nourris des étudiants présents, qu'« il n'y a plus de politique africaine de la France » (Bensimon, Ricard, et al. 2023).

Initialement forgé dans les années 1970 pour désigner la proximité entre Paris et certaines capitales africaines, le terme « Françafrique » a rapidement basculé dans une acception péjorative. Il renvoie à un système opaque, fondé sur des réseaux d'influence politico-économiques, des pratiques clientélistes et une importante politique d'interventionnisme militaire de la France en Afrique depuis les indépendances (Alleno 2020, p. 99; Lejeal 2024, p. 114). Ce « système néocolonial » (Deltombe 2021) est aujourd'hui de plus en plus contesté. Au Sahel, la France a ainsi été contrainte de se retirer militairement du Mali (2022), du Burkina Faso (2023) et du Niger (2023) à la suite de coups d'État qui ont vu les nouvelles juntes rompre avec Paris pour se rapprocher d'autres partenaires, notamment la Russie (Antil, Vircoulon 2024, pp. 1-2). Le départ des forces françaises et la fermeture d'ambassades marquent une rupture inédite dans l'histoire récente des relations franco-africaines. Ces réalignements sont souvent accompagnés de discours ouvertement antifrançais, qui font l'objet d'une importante instrumentalisation politique par les régimes en place dans une logique de légitimation populiste (Roussy 2024, p. 48).

Plus largement, un « sentiment antifrançais » semble s'être imposé comme une grille d'analyse dans les débats publics et diplomatiques. Ce sentiment est en réalité bien plus que cela (Mbembe et al. 2024, p. 59) : il s'ancre dans un rejet des formes contemporaines d'influence perçues comme néocoloniales et se nourrit d'une longue histoire de frustrations anciennes liées au franc CFA, à la politique migratoire française, ou à la perception d'un paternalisme persistant de la part de l'ancienne puissance coloniale. Il semble toucher particulièrement les jeunesses urbaines, connectées et mobilisées, qui exigent un renversement des rapports de pouvoir.

Ce désamour s'exprime enfin dans le domaine économique. La part de marché de la France dans de nombreux pays africains ne cesse de se contracter, concurrencée notamment par la Chine, la Turquie, l'Inde ou la Russie. Cette dernière combine une diplomatie offensive, des opérations militaires par l'entreprise du groupe Wagner et une stratégie de *soft power* au sein de laquelle les flux céréaliers occupent une place centrale (Kalika, Antil 2022). Ce phénomène est particulièrement visible dans le secteur agroalimentaire : l'Algérie, longtemps premier

débouché du blé français, s'approvisionne désormais majoritairement auprès de la Russie. Ce renversement n'est pas uniquement d'ordre commercial ou géoéconomique : il s'agit là d'un revers symbolique pour la France dans un domaine où elle occupait historiquement une position dominante.

Depuis 2024, les tensions entre Alger et Paris se sont exacerbées dangereusement, jusqu'à frôler la rupture diplomatique. Si les relations bilatérales entre l'ancienne puissance coloniale et sa colonie (1830-1962) ont toujours été complexes et tumultueuses, cette crise diplomatique est probablement la plus grave depuis l'indépendance (Oumansour 2025; Bobin 2025). Au cœur de la crise protéiforme, la reconnaissance par la France, à partir d'octobre 2024, de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental constitue l'un des principaux déclencheurs des tensions avec Alger[1] (Bobin 2024). Contrairement à ce qui a pu être avancé par certains médias (Chaillot 2025), il ne serait toutefois pas cohérent de ne penser le recul du blé français en Algérie qu'au prisme de cette crise, aussi importante soit-elle (Figure 119, p. 386). Dès 2018 en effet l'office public d'importations de blé de l'Algérie, l'OAIC, prospectait en Russie. Son directeur d'alors, Mohamed Belabdi, annonçait que « l'Algérie est grandement intéressée par l'importation de blé russe » (*La Russie veut chasser le blé français des fournils algériens* 2018). Pour cause : le blé russe est structurellement moins cher que le blé d'origine française. Mais, en 2018, le cahier des charges algérien continuait d'exclure les blés russes du fait de leur qualité moindre. Historiquement ce cahier des charges, très favorable au blé français, n'avait été que très peu amendé[2]. Cela poussait d'ailleurs un analyste des marchés céréaliers interrogé par Le Monde à estimer qu'à court terme, une modification des exigences algériennes sur la qualité du blé importé n'était pas envisageable (*ibid* 2018).

[1] Le conflit du Sahara occidental oppose le royaume du Maroc, qui revendique ce territoire depuis le trait de l'Espagne en 1975, au Front Polisario, soutenu par l'Algérie, qui milite pour l'indépendance du territoire sous le nom de République arabe sahraoui démocratique (RASD). Le Maroc contrôle *de facto* environ 80 % du territoire, tandis que le Polisario administre le reste depuis des camps en Algérie. Alger, invoquant le droit à l'autodétermination des peuples, soutient avec fermeté le Polisario, ce qui a exacerbé les tensions avec le Maroc, notamment après la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays en 2021.

[2] Le sujet porte sur les grains punaisés : les blés français sont plutôt protégés par ce sujet, contrairement à ceux venant de Russie. En piquant le grain, ces punaises dégradent les propriétés de panification de la céréale. Historiquement, le cahier des charges algérien n'autorisait que 0,10 % de grains punaisés par livraison ce qui, *de facto*, excluait les blés russes de l'équation. Ceux-ci se situent en général entre 0,50 et 0,70 % de grains punaisés (*La Russie veut chasser le blé français des fournils algériens* 2018).

Figure 119 Importations algériennes de blé français (1986-2023)

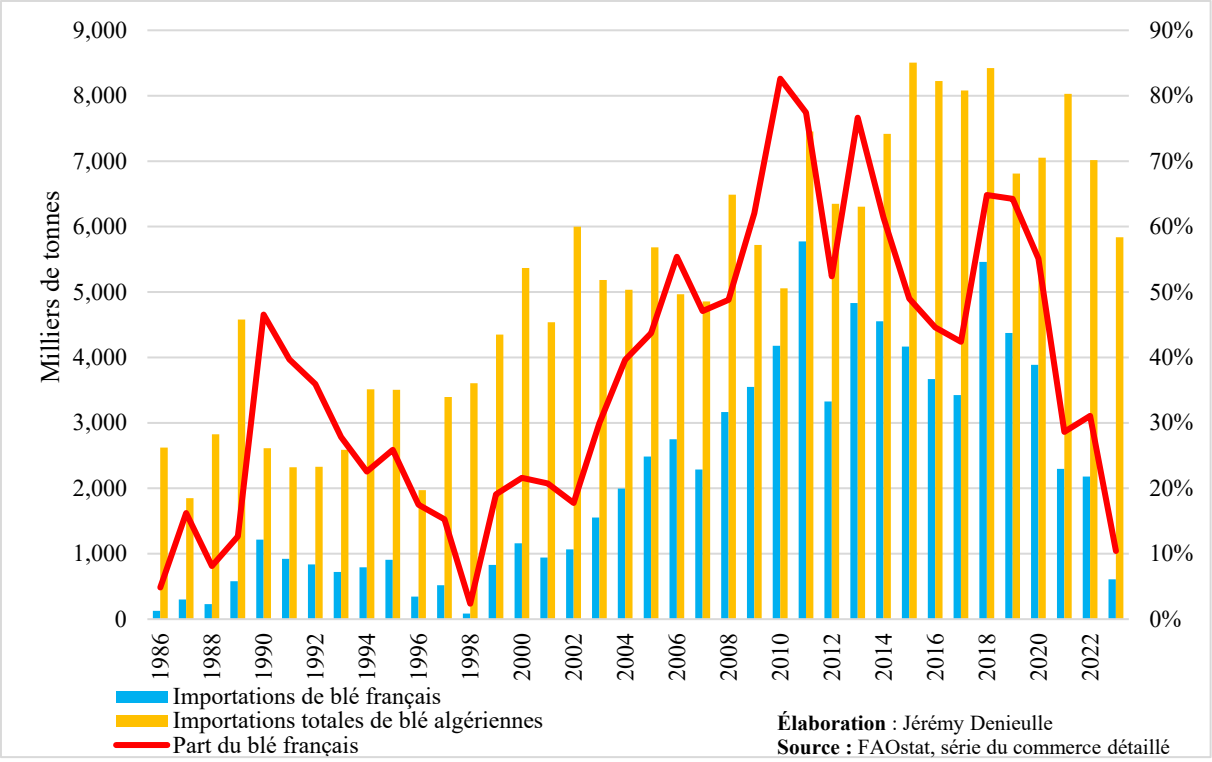

Entre 2020 et 2021 toutefois, le cahier des charges algérien évolue progressivement (Maussion 2021). En novembre 2021, le couperet tombe finalement sur les blés français : le cahier des charges de l'OAIC leur est maintenant triplement défavorable (Tableau 36, p. 387). Le taux de grains punaisés passe en effet à 1 % maximum, contre 0,10 % historiquement et 0,50 % depuis 2021. Ce nouveau taux permet de retenir les blés russes, ukrainiens et roumains sans difficultés. Les taux de protéines et le W[1] sont harmonisés, ce qui favorise largement, là aussi, les blés de la mer Noire. Pour être accepté en Algérie, le blé français doit avoir un taux de 11,5 % de protéines contre 11 % auparavant, et un W de 180 contre 160. Or, selon les campagnes, seulement 62 % des blés français sont au-dessus de 11,5 % de protéines et 55 à 66 % dépassent les 180 de W (Sigma Conseil).

[1] L'indice W, ou force boulangère, mesure la capacité d'une pâte à résister à la déformation et à retenir les gaz durant sa fermentation, influençant ainsi le volume et la texture du pain. Elle est déterminée à l'aide de l'alvéographe de Chopin, qui évalue la ténacité (P), l'extensibilité (L) et l'énergie nécessaire pour faire éclater une bulle de pâte, exprimée en joules. Plus le W est élevé, plus la farine est dite « forte », adaptée à des fermentations longues ou des pâtes très hydratées. À l'inverse, un W faible indique une farine plus extensible mais moins résistante, convenant mieux à la pâtisserie ou aux biscuits. Typiquement, une farine panifiable présente un W supérieur à 170, tandis qu'une farine de force peut dépasser 300.

Tableau 36 Nouveau cahier des charges de l'OAIC à partir de novembre 2022

	Grains punaisés	Taux en protéine	W (force boulangère)
Ancien cahier des charges	Si < à 0,10 %	11 % réfactionnable à 10,5 %	160 réfactionnable à 150
	Si entre 0,10 % et 0,50 % (entre 2021 et novembre 2022)	12,5 % réfactionnable à 12 %	240 réfactionnable à 220
Nouveau cahier des charges	Inférieur à 1 %	11,5 % réfactionnable à 10,5 %	180 minimum

Source : Sigma Conseil

Figure 120 Chargements mensuels de blé tendre pour l'Algérie (05/2019-08/2023)

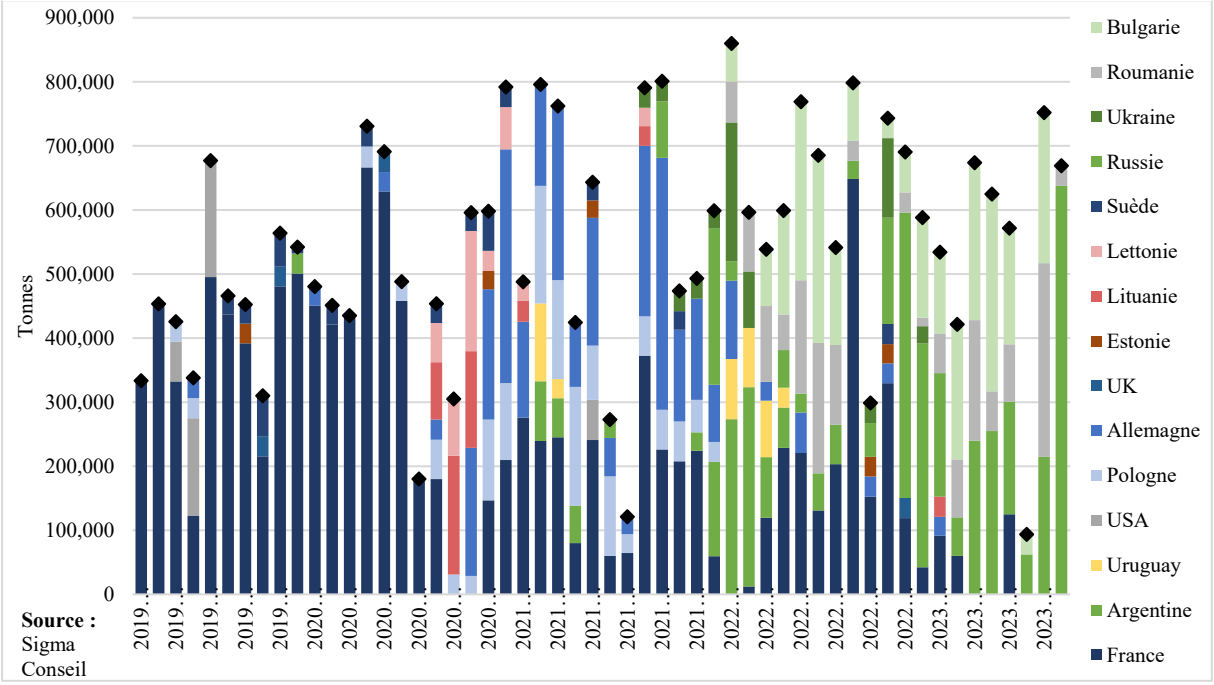

La stratégie de diversification des partenaires engagée par l'Algérie dès 2020 et surtout 2021 trouve alors sa pleine réalisation. Cela semble évident en observant les chargements mensuels de blé à destination du pays (Figure 120, p. 387), deux ans avant les débuts de la crise diplomatique évoquée plus tôt. Plusieurs raisons peuvent être avancées. Cette stratégie de diversification a débuté dans le sillage de la pandémie mondiale de Covid-19, laquelle a entraîné un ralentissement général du marché mondial, une hausse des prix des matières premières agricoles et de fortes incertitudes pour les pays structurellement importateurs. Dans ce contexte, l'urgence de la diversification des partenaires s'est faite pressante, d'autant que la campagne 2020/2021, en France, est mauvaise (Hénin 2020). Comme nous l'avons évoqué précédemment, la crise du Covid-19 a également poussé la Chine à devenir un importateur majeur de blé.

L'exportation vers la Chine, plus rémunératrice, a alors été préférée à l'Algérie par les opérateurs de marché. Cet arbitrage entre une destination certes plus rémunératrice mais aussi plus opaque et incertaine et l'Algérie, débouché historique et stable, a pu causer des incompréhensions à Alger.

Figure 121 Origine du blé importé par l'Algérie (2015-2023)

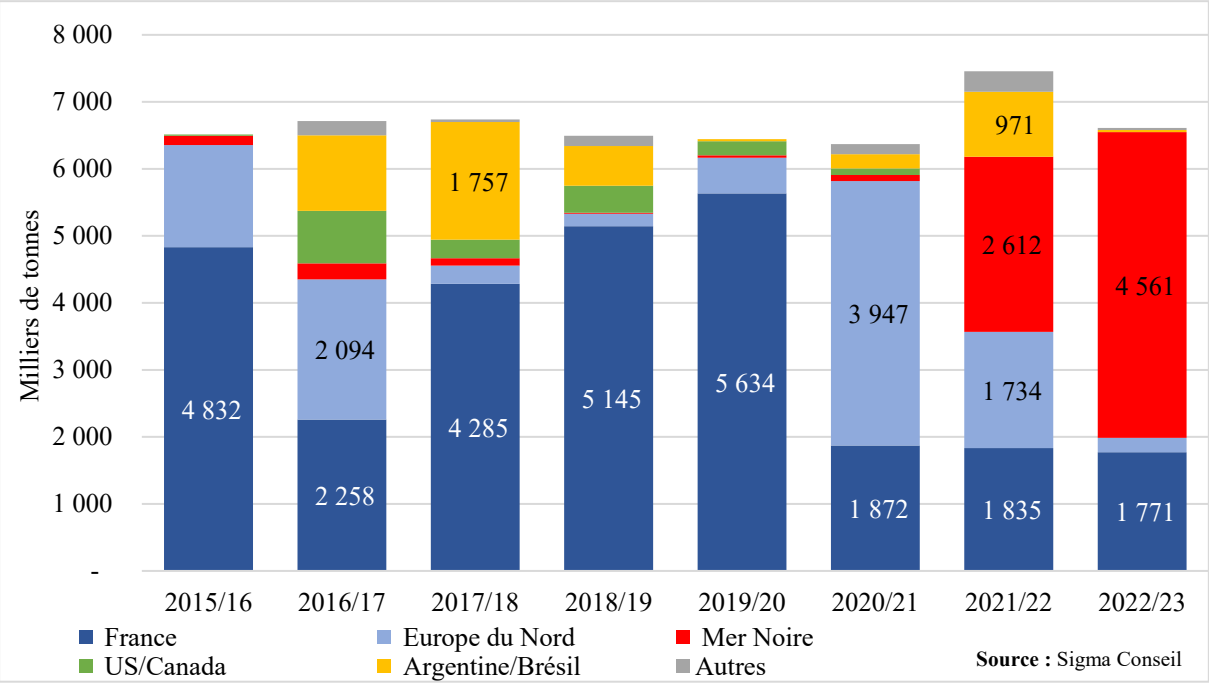

Source : Sigma Conseil

> « Les prix auxquels l'Algérie achète le blé ne sont pas très élevés. Ils suivent, forcément, les cours mondiaux ; ils peuvent les influencer dans une certaine mesure mais font en sorte de ne pas le faire, en ne publiant pas les résultats des appels d'offre. Ils n'achètent pas toujours à des prix très élevés donc, mais il s'agissait là de gros volumes structurels. La mode étant, dans la mondialisation, à l'opportunisme, il y a peut-être eu une erreur de certains opérateurs. Car pendant un temps, l'opportunisme, c'était la Chine : il y avait à ce moment une fâcherie diplomatique entre ce pays et l'Australie, qui est un partenaire céréalier important. Puisque la Chine n'achetait plus à l'Australie et qu'elle se présentait sur les marchés mondiaux en proposant des prix supérieurs à ceux de l'Algérie, des opérateurs se sont tournés vers ce débouché. Pendant ce temps, l'Algérie a substitué les blés français avec ceux l'Europe du Nord (Allemagne, Pologne, Lituanie…). Il y a eu là un premier glissement, en favorisant l'opportunisme à un flux structurel établi. Ensuite la volonté de diversification des partenaires, via les modifications du cahier des charges, s'est montrée plus forte, en faveur de la mer Noire et en notre défaveur. »
>
> Entretien réalisé avec un observateur des marchés agricoles spécialisés sur l'Algérie en fin d'année 2024

La crise politique évoquée plus tôt n'a ensuite fait qu'aggraver la situation et pérenniser les importations de blé venant de la mer Noire. En 2024, alors que la moisson française est mauvaise en accusant un recul de production de 27 % sur un an, l'Algérie n'importe plus du tout de blé français. « C'est le black-out total » affirme dans Le Monde Benoît Piétrement,

président du conseil spécialisé dans les grandes cultures de FranceAgriMer[1] (Girard 2025). C'est en effet ce que nous affirmait, le 20 décembre 2024, Laurent Fiat, conseiller pour les affaires agricoles et agroalimentaires à l'ambassade de France à Alger.

> « La crise politique est un coup de grâce. Clairement, l'OAIC a eu pour consigne de ne plus acheter français, et dans certains cas même, de bouder les opérateurs français quand bien même ils proposeraient des blés d'autres origines.
>
> J.D. : Quel rôle pourrait jouer, selon vous, la diplomatie économique française en ce moment, si toutefois elle existe ? Même si, bien sûr, vous n'avez pas le pouvoir de demander aux opérateurs français de vendre à tel ou tel client en priorité…
>
> L.F. : Effectivement c'est là aussi un point d'incompréhension avec l'Algérie où vous avez l'OAIC, avec son monopole, et les grandes entreprises publiques héritières de l'époque de Boumedienne. Ces entreprises fonctionnent certes comme des privés, mais l'actionnaire public étant l'État, il peut faire passer des consignes et diriger le marché intérieur. Nous, on est dans un système libéral et donc les entreprises ont leur libre arbitre. Nous, État, on ne peut pas demander aux entreprises d'aller en Algérie si elles n'en ont pas envie. C'est parfois une source d'incompréhension puisqu'il y avait des appels aux investissements et l'Algérie nous dit "pourquoi ne pas dire aux entreprises françaises d'investir ici ?". On peut les y inciter, leur faire part de l'intérêt du marché etc., mais si elles ne veulent pas, on ne peut pas les obliger…
>
> J.D. : Une source d'incompréhension du côté algérien, donc.
>
> L.F. : Oui, souvent on ne se comprend pas bien sur ces bases-là. […] Intercéréales[2], qui avaient des liens importants avec l'OAIC, ils continuent à en avoir mais il y a des ordres de plus haut pour que l'office ne reçoive plus Intercéréales alors même qu'ils se rencontraient chaque trimestre. […]
>
> J.D. : Cet ordre de ne plus recevoir des représentants français, il est récent ?
>
> L.F. : Oui, depuis le début de la crise diplomatique. Chaque année, à l'automne, Intercéréales organise un séminaire de présentation de l'offre française dans beaucoup de pays. Cette année, l'OAIC avait l'ordre de ne pas y aller. Je sais qu'ils étaient prêts à y aller, mais qu'ils ont reçu l'ordre d'au-dessus de ne pas se déplacer.
>
> Entretien réalisé le 20/12/2024 avec Laurent Fiat, conseiller pour les affaires agricoles et agroalimentaires à l'ambassade de France à Alger

[1] FranceAgriMer (Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer) est un établissement public administratif français placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. Créé en 2009 par la fusion de plusieurs offices agricoles, il a pour mission de soutenir les filières agricoles, agroalimentaires et de la pêche. Ses principales activités incluent la gestion des aides publiques nationales et européennes, la collecte et la diffusion de données économiques, ainsi que l'organisation de la concertation entre les acteurs des différentes filières.

[2] Intercéréales est l'interprofession représentative de la filière céréalière française. Elle réunit les acteurs économiques de la filière, de la production à la première transformation, en passant par la collecte et la commercialisation. L'un de ses objectifs est la valorisation du savoir-faire français à l'international via la présence de bureaux de représentation à l'étranger (Casablanca, Alger, le Caire, Pékin).

Cet ordre présumé de « bouder » l'origine française à partir de 2024, qui a toutefois été démentie par les pouvoirs publics algériens (Hadjam 2024), semble être contraire à la stratégie géoéconomique du pays de souhaiter diversifier ses partenaires alors même que l'origine mer Noire a pris une place très importante dans les importations (Figure 121, p. 388). En 2025, l'Algérie « a mis un embargo sans le nommer » regrettait un négociant français auprès de RFI (Olphand 2025). En cette année le débouché chinois, qui avait été préféré face à l'Algérie quatre ans auparavant, fait également défaut alors même que Pékin et Canberra ont entamé un rapprochement en 2023 après la brouille diplomatique citée plus tôt[1] (*Comment le blé français a perdu le chemin de l'Algérie* 2025; Sauvage 2025).

Figure 122 Exportations de blé vers la Chine par la France et l'Australie (1986-2023)

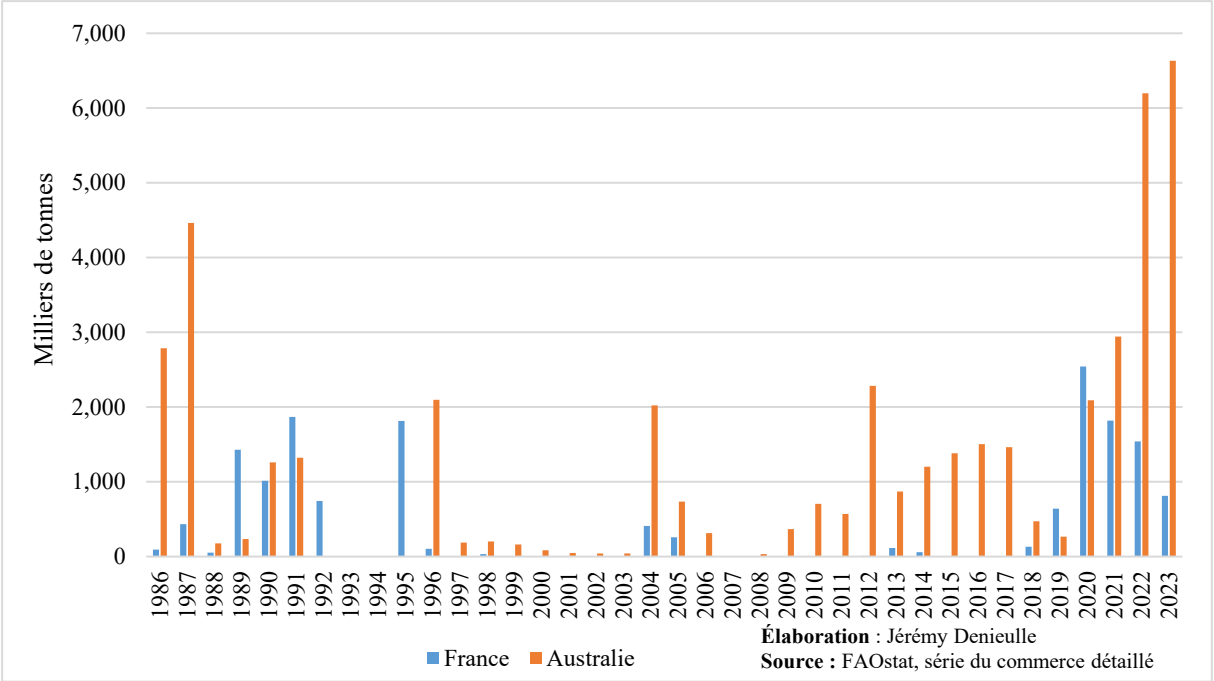

Conclusion du chapitre 1

L'analyse de la stratégie céréalière française à l'export met en lumière une puissance agro-exportatrice majeure depuis les années 1960, mais aujourd'hui fragilisée face à l'évolution des marchés mondiaux. Le rôle central que la France a longtemps occupé dans les exportations de blé vers l'Afrique, notamment vers le Maghreb, s'est notamment bâti sur une agriculture productiviste stimulée par la politique agricole commune européenne et par la structuration d'une filière céréalière efficiente et compétitive. Ce modèle, ancré donc dans les politiques agricoles communautaires, a permis à la France de s'imposer, dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, comme l'un des principaux fournisseurs de blé du continent africain.

Mais cette position semble s'éroder. Elle est aujourd'hui remise en cause par des concurrences émergentes, principalement venues de la mer Noire (Russie, Ukraine, Roumanie),

[1] La proximité géographique de l'Australie avec la Chine en fait effectivement un exportateur naturel, bien plus que ne peut l'être la France (Figure 122, p. 24).

et par des évolutions structurelles qui affectent les conditions d'exportation françaises. Parmi celles-ci, on peut citer des coûts logistiques relativement peu compétitifs à destination de l'Afrique face à ceux pratiqués par les pays de la mer Noire ; la remise en cause croissante de la présence française en Afrique, qui réduit l'avantage comparatif diplomatique et historique dont pouvaient bénéficier les céréales françaises ; et une recomposition progressive de la demande africaine, marquée par une volonté de diversification des sources d'approvisionnement. Dans ce contexte, le recul français sur certains marchés africains interroge non seulement sur la compétitivité des filières céréalières, mais plus largement aussi sur l'efficacité de l'articulation entre diplomatie, économie et enjeux de sécurité et de souveraineté alimentaire. La puissance céréalière française, bien que toujours effective, semble apparaître, aujourd'hui, moins comme un levier stratégique organisé que comme une dynamique commerciale en partie désarrimée de ses fonctions politiques.

La trajectoire française met ainsi en lumière la manière dont une puissance agro-exportatrice peut voir ses positions s'éroder progressivement lorsqu'elle ne parvient plus à articuler ses capacités productives, logistiques et diplomatiques à une stratégie cohérente d'influence commerciale. Elle montre aussi la manière dont la puissance céréalière peut être remise en question par des mutations géopolitiques et géoéconomiques. Le chapitre suivant prolonge cette réflexion à travers le cas des États-Unis, longtemps première puissance céréalière mondiale, dont la domination historique repose sur des bases différentes de celles de la France, quoique là aussi encadrée par une politique agricole protectrice et favorisant la projection à l'international, le *Farm Bill*. L'analyse des dynamiques contemporaines des positions céréalières étatsuniennes en Afrique permettra d'interroger les conditions de durabilité d'une telle puissance et les effets de son éventuelle érosion dans un monde où les rapports de force sur les marchés céréaliers deviennent plus complexes et fragmentés.

2. Les États-Unis : la fin d'une hégémonie céréalière ?

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont émergé comme la principale puissance agricole mondiale, utilisant le blé non seulement comme une ressource économique, mais aussi comme instrument stratégique au service de leur politique d'influence dans le monde. Le programme PL 480 (pour *Public Law*), connu sous le nom de *Food for Peace*, lancé en 1954, a marqué le début d'une diplomatie céréalière où l'aide alimentaire est un outil d'influence central, notamment en Afrique, dans le contexte de la guerre froide. Cette stratégie visait à contrer l'influence soviétique en fournissant du blé excédentaire aux pays en développement, renforçant ainsi les alliances politiques et économiques. Des travaux ont montré que cette aide alimentaire a eu des effets mesurables sur les importations commerciales en provenance des États-Unis (Falkowski 2018), renforçant ainsi leur emprise économique sur les pays récipiendaires. C'est ce que certains chercheurs anglo-saxons nomment, dans le cadre de la théorie des systèmes alimentaires mondiaux, le *postwar food regime* (Friedmann 1993), le *mercantile-industrial food regime* (Friedmann 2005), le *U.S. regime*, *aid regime* ou encore *cold war regime* (González-Esteban 2018, p. 90). Au sein de ce système alimentaire, les États-Unis occupent une place centrale et sont dans une situation d'hégémonie agricole. Ainsi le *U.S. food regime* se caractérise-t-il par une régulation stricte des agricultures (aux États-Unis, avec le *farm bill*, en Europe avec la PAC) et par des flux de grains du centre vers les périphéries de la mondialisation.

Figure 123 Production, rendements et superficies cultivées en blé aux États-Unis (1961-2023)

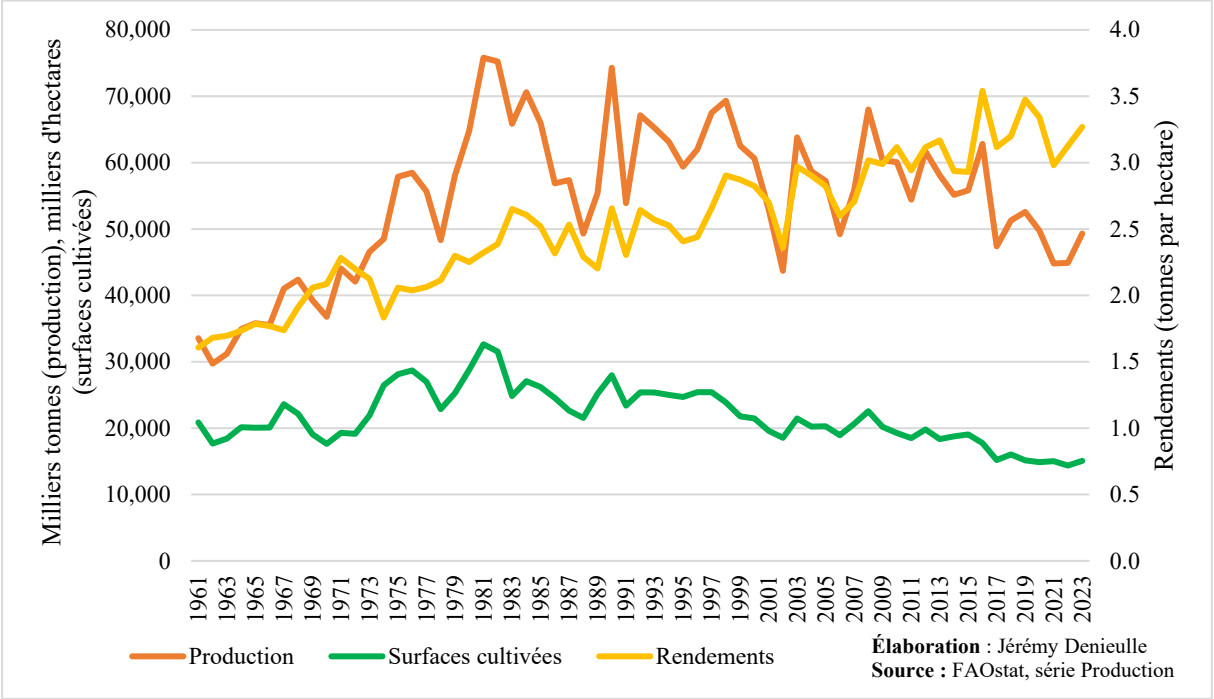

Cependant cette hégémonie céréalière a progressivement décliné face à plusieurs défis. La montée en puissance de nouveaux exportateurs comme l'Union européenne, l'Australie, le Canada et plus récemment la région de la mer Noire (Russie et Ukraine en tête), a intensifié la

concurrence sur les marchés mondiaux. Parallèlement, des facteurs internes tels que la réorientation des politiques agricoles étatsuniennes, les subventions ciblées et la priorité commerciale donnée à l'Asie ont contribué à une érosion des parts de marché en Afrique. Ainsi, en 2024, les exportations étatsuniennes vers l'Afrique représentaient une part marginale des exportations totales de blé.

Cette évolution soulève des questions sur la capacité des États-Unis à maintenir une influence en Afrique par le biais de la diplomatie céréalière, alors même qu'il s'agissait de l'un des pivots de la stratégie de *containment* appliquée durant la guerre froide (Vengroff, Tsai 1982; Reyes 2006; Blanc 2022a, p. 30). Alors que des programmes comme *Food for Peace* existent toujours, et ce malgré les attaques de l'administration Trump à leur encontre, leur portée et leur impact semblent s'être réduits. Dans le même temps des initiatives concurrentes, telles que les livraisons de blé à des conditions préférentielles, gagnent du terrain sur le continent africain (Princewill 2024). Nous allons constater tout d'abord que, durant la guerre froide, le blé étatsunien – produit emblématique d'une agriculture excédentaire – a été au cœur des stratégies de *soft power* du pays (2.1, p. 393). Nous verrons toutefois que, principalement depuis la chute de l'URSS, la présence céréalière étatsunienne en Afrique accuse un long déclin. Par la suite, nous tenterons précisément d'analyser les causes de ce déclin (2.2, p. 268) : nouvelles compétitions, rivalités géopolitiques (et géoéconomiques) croissantes, remise en cause structurelle du *U.S. food regime*, etc.

2.1. Le blé comme vecteur de puissance : de l'aide alimentaire à la diplomatie d'influence

Les origines de la domination agricole étatsunienne dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle remontent au XIX^{ème} siècle (Nelson 2022; Pouch, Raffray 2023, p. 115). En effet, c'est en 1848 qu'est créé ce qui deviendra la principale bourse de commerce de matières premières agricoles au monde est créée dans l'Illinois : le *Chicago Board of Trade*[1] (CBOT). L'appareil productif étatsunien se développe principalement durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, et plus encore après la guerre de Sécession (1861-1865), alors que l'expansion territoriale du pays est déjà presque terminée. Entre 1870 et 1880, la superficie emblavée passe ainsi de 8 à 14 millions d'hectares (Abis 2023d, p. 83) dans la *Wheat Belt* (Missouri, Iowa, Illinois, Minnesota et, plus à l'Ouest, le Dakota, le Nebraska et le Kansas). L'industrie agroalimentaire du pays se met alors également en place : Cargill est fondée en 1865 dans l'Iowa et Archer-Daniels-Midland (ADM) l'est à son tour en 1902, dans le Minnesota[2]. À la veille de la Première Guerre mondiale, les États-Unis « seraient devenus le premier producteur mondial de blé, sachant que les données sur la Chine manquent pour cette époque. Ils exportent alors environ 3 millions de tonnes, les

[1] Le *Chicago Board of Trade* est l'une des plus anciennes bourses de commerce de matières premières au monde. Il s'est imposé comme un acteur central de la cotation des produits agricoles, notamment le blé, le maïs et le soja. Le CBOT joue aujourd'hui un rôle clé dans la formation des prix mondiaux par l'intermédiaire des marchés à terme, en fournissant des outils de couverture contre les risques de volatilité des prix pour les producteurs, les négociants et les industriels agroalimentaires. Il est depuis 2007 intégré au CME Group, le plus grand groupe de marchés à terme mondial.

[2] Ces deux firmes transnationales restent aujourd'hui parmi les plus dominantes du monde dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire et font partie, aux côtés Bunge et de la compagnie Louis-Dreyfus, des « ABCD » (cf. Encadré 1, p. 77).

plaçant au second rang mondial derrière la Russie, qui domine alors les marchés avec 4 à 5 millions de tonnes de blé vendus à l'étranger » (*ibid*, p. 83). Dans les années 1920, le blé contribue en moyenne pour 15 % du revenu total des exportations commerciales des États-Uns. La Russie, autrefois acteur majeur du marché mondial de blé, voit son agriculture s'effondrer après la révolution de 1917 et la guerre civile qui s'en est suivie (Blanc 2022a, p. 30). La première loi agricole fédérale américaine est ensuite adoptée en 1933, dans le cadre du *New Deal* lancé par le président Franklin D. Roosevelt, en réponse à la crise économique de 1929 et aux ravages du *Dust Bowl*[1] dans les régions agricoles. Le *Farm Bill* entérine l'interventionnisme étatsunien dans l'agriculture, soutient la production, favorise les investissements et permettra, après la Seconde Guerre mondiale, d'envoyer d'importants surplus agricoles à travers toute la planète.

Nous nous concentrerons ici sur la période post-Seconde Guerre mondiale. Il s'agira donc dans un premier temps d'évoquer les fondements même du système alimentaire mondial fondé autour des États-Unis dans le contexte du début de la guerre froide (2.1.1, p. 394). Nous nous arrêterons ensuite plus spécifiquement sur les exportations étatsuniennes de blé vers l'Afrique (2.1.2, p. 399). Ce sera l'occasion de constater que les positions historiquement dominantes des États-Unis sur ce continent ont connu une érosion durable depuis les années 1990.

2.1.1. L'âge d'or du *soft power* céréalier étatsunien : aide alimentaire, surplus structurels et hégémonie agricole

Dans l'immédiat après-guerre, les États-Unis se retrouvent avec d'importants surplus céréaliers, qui seront convertis en « valise diplomatique » (Pouch, Raffray 2023, p. 115). En 1954 est adoptée la *Public Law* 480, plus connue sous le nom de *Food for Peace* (Riley 2017). L'objectif est d'écouler ces surplus vers des pays « amis », comprendre proches idéologiquement des États-Unis dans un contexte de guerre froide (*Public Law 480: « Better Than a Bomber »* 1987). Le programme permet à ces pays d'acheter des produits agricoles étatsuniens, en particulier du blé, en monnaie locale ou à crédit, afin de soulager les réserves de devises. Entre la fin des années 1950 et le début des années 1960, la valeur des expéditions dans le cadre de la P.L. 480 représente jusqu'au tiers de toutes les exportations agricoles des États-Unis (*ibid*). Au début des années 1960, ce sont 15 millions de tonnes de blé qui sont chaque année envoyées via ce programme. Afin de comprendre le contexte de l'immédiat après-guerre pour la céréaliculture étatsunienne, il est important à ce stade de nous intéresser à la politique agricole du pays.

Le *Farm Bill* étatsunien constitue la pierre angulaire de la politique agricole des États-Unis depuis l'instauration de l'*Agricultural Adjustment Act* en 1933, dans le contexte de la Grande Dépression et du *New Deal*. Initialement conçu pour stabiliser les marchés agricoles par la régulation de l'offre et le soutien des prix agricoles, il a rapidement évolué vers un dispositif

[1] Le *Dust Bowl* désigne la série de violentes tempêtes de sable qui ont frappé les Grandes Plaines étatsuniennes durant les années 1930, aggravées par une grave sécheresse (1930-1936) et des pratiques agricoles intensives (défrichement massif des prairies, sur-labour, absence de cultures de couverture, etc.) favorisant l'érosion des sols argileux. Ce désastre écologique, économique et agricole a détruit des millions d'hectares de terres arables, provoqué l'exode massif de populations rurales (notamment vers la Californie) et précipité l'adoption de politiques de conservation des sols et de régulation de la production agricole.

complexe combinant aides directes, assurances agricoles et programmes d'aide alimentaire interne et externe (Devienne, Bazin, Charvet 2005). Historiquement, le *Farm Bill* a largement contribué à la constitution d'une hégémonie agricole étatsunienne durant la guerre froide. En particulier, la *Public Law 480* (P.L. 480), adoptée en 1954, constitue un exemple emblématique de cette diplomatie agricole où l'aide alimentaire, notamment le blé, était utilisée pour renforcer l'influence géopolitique des États-Unis afin d'endiguer (*containment*) celle de l'URSS (*ibid,* p. 297). Cette stratégie d'exportation soutenue par le gouvernement fédéral via des subventions et des garanties à l'exportation a permis aux États-Unis de dominer durablement les marchés mondiaux, notamment via l'exportation des immenses surplus céréaliers (Pouch, Raffray 2023, p. 115).

La période qui a suivi a vu la consolidation de cette domination agricole, facilitée par une politique visant à maximiser la production grâce à des mécanismes tels que le soutien direct au revenu agricole. En 1996, alors que les prix mondiaux sont hauts et les prévisions optimistes, le FAIR Act (*Federal Agriculture Improvement and Reform Act*) supprime la nécessité de geler des surfaces pour bénéficier des aides gouvernementales et offre une liberté d'assolement totale. Le résultat est l'abandon du contrôle de l'offre pratiqué par le *Farm Bill* depuis les années 1930 et la libération du potentiel de production agricole du pays (Devienne, Bazin, Charvet 2005, p. 8). Dès 1997 toutefois, les prix mondiaux dévissent. Les revenus des *farmers* en pâtissent et le gouvernement fédéral est contraint de verser de nombreuses aides d'urgences, qui sont ensuite confortées dans la mouture 2002 du *Farm Bill*. Ces aides d'urgence ont refait la Une des médias en 2019 et 2020 alors que l'administration Trump, en pleine guerre commerciale face à la Chine, avait dû débloquer des aides d'urgence massives pour compenser les pertes de revenus des *farmers* (McCrimmon 2020). Aujourd'hui, le *Farm Bill* continue d'être un outil stratégique central pour l'agriculture étatsunienne. Les versions les plus récentes, notamment celles de 2008 et de 2014, ont maintenu et renforcé des mécanismes tels que l'assurance-récolte subventionnée et les paiements compensatoires, encourageant une agriculture de grande échelle souvent monoculturale (Cotnoir 2016). Ces programmes, bien qu'efficaces pour stabiliser les revenus des *farmers*, sont régulièrement critiqués à l'échelle internationale en raison de leurs effets distorsifs sur les marchés agricoles mondiaux et des risques de non-conformités aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (Schnepf 2019; Pouch, Raffray 2023, pp. 119-124).

Dans les années 1950 et 1960, les pays africains, alors fraîchement décolonisés, bénéficient des programmes d'aide alimentaire étatsuniens. Un rapport publié en 1958 du sénateur, futur vice-président des États-Unis entre 1965 et 1969, Hubert H. Humphrey évoque par ailleurs très clairement la dimension géopolitique de l'aide alimentaire internationale.

> « L'abondance de nourriture et de fibres en Amérique est un atout considérable dans la lutte mondiale pour la paix et la liberté – un atout qui reste encore à être pleinement exploité avec plus d'audace et de compassion. La nourriture est le dénominateur commun de la vie internationale. L'homme doit manger pour survivre. Les armes sont impuissantes sans nourriture. Une percée dans la conquête de la faim pourrait être plus significative dans la guerre froide que la conquête de l'espace. Dans des régions comme l'Afrique et l'Asie, tout comme dans d'autres parties du monde, la nourriture signifie bien plus pour des millions de personnes aujourd'hui que n'importe quel satellite

> spatial dans le ciel. Du pain, pas des armes, pourrait bien décider du destin futur de l'humanité. Grâce à nos agriculteurs, les États-Unis sont en bien meilleure position que la Russie pour diriger le monde vers la conquête de la faim et des besoins. Alors que nous tentons de rattraper l'Union soviétique dans d'autres domaines de compétition, l'agriculture est un segment de notre économie déjà préparé à faire face à toute urgence, nous offrant des ressources pleinement productives pour contrer toute menace soviétique de guerre économique dans le monde. […] Bien qu'il ait prouvé sa valeur et son efficacité en tant que complément à la politique agricole nationale [le *Farm Bill*], le programme de la *Public Law* 480 a largement dépasse le cadre étroit de son concept initial : servir principalement à l'écoulement des excédents agricoles. Il est devenu, comme il se doit, un outil important de la politique économique étrangère. »
>
> (Humphrey 1958, pp. 1-2)

En la matière, l'exemple égyptien est fondamental. À partir de 1955, l'Égypte qui est considérée comme un « État-pivot » dans le cadre de la guerre froide (3.1.2, p. 131) commence à importer du blé étatsunien dans le cadre de la P.L. 480. En 1961, 50 % de la valeur totale des importations agricoles du pays est réalisée dans le cadre du programme d'aide alimentaire international étatsunien (Umstott 1964, p. 8). Cette aide est cependant utilisée conditionnellement par Washington : lorsque le Caire s'éloigne du camp occidental, comme c'est le cas sous Nasser (1954-1970), les livraisons de blé peuvent être réduites ou suspendues (Abis, Blanc 2015, p. 227; Blanc 2022a, p. 37). L'arme alimentaire étatsunienne est finalement utilisée pleinement contre l'Égypte nassérienne en 1967, après la guerre des Six Jours : « l'aide alimentaire américaine à l'Égypte avait été prolongée comme un moyen de "garder la porte ouverte" pour un dialogue avec le régime de Nasser. Mais en 1965, les États-Unis ont restreint les livraisons de blé à l'Égypte, et lorsque l'Égypte est entrée en guerre contre Israël en 1967, l'aide alimentaire de la loi P.L. 480 a été interrompue » (Morsy 1986, p. 1965). L'arme alimentaire, et l'Histoire le montrera à nouveau par la suite, est toutefois à double tranchant : l'Égypte, sous embargo céréalier étatsunien, doit malgré tout importer le blé qui lui manque. Les pays de la Communauté économique européenne (CEE) et l'Australie sont alors entrés avec force sur ce marché et s'y sont maintenus, « à tel point que la France, quasiment absente de ce marché avant la guerre des Six Jours, le considère aujourd'hui comme un marché traditionnel » (Lérin 1986). Pour reconquérir ce marché stratégique, il faudra que les États-Unis, dès la fin de l'embargo en 1973, mettent en place une série de mesures préférentielles et notamment l'aide alimentaire.

Les documents de la diplomatie étatsunienne confirment cette utilisation géopolitique de l'aide alimentaire et du blé dans des contextes moins extrêmes que celui que nous venons de citer. Prenons quelques exemples. En février 1967, lors d'une réunion du Conseil national de sécurité en présence du président Johnson à propos de la politique étatsunienne en Afrique du Nord, il est évoqué le jeu d'équilibristes auxquels se livrent les États-Unis entre le Maroc et l'Algérie.

> « Notre problème immédiat est de donner au roi Hassan un sentiment de stabilité. Par conséquent, nous avons recommandé une vente d'armes de 14 millions de dollars et un nouvel accord alimentaire[1]. Dans ce processus, cependant, nous pensons qu'il ne

[1] L'accord en question, portant également sur l'envoi de blé sous l'égide du programme *Food for Peace*, n'est pas

> faut pas abandonner l'Algérie. Il existe d'autres cas dans le monde – la disparition[1] de Ben Bella, Nkrumah, Sukarno – où le fait de maintenir une présence pendant une période difficile a porté ses fruits. L'Algérie est confrontée à un problème alimentaire, comme les autres pays d'Afrique du Nord. Elle a acheté 405 000 tonnes de blé aux États-Unis au cours de l'exercice fiscal 1967. Nous aimerions maintenir une présence là-bas pour conserver une certaine influence pendant que notre secteur privé progresse.
>
> À ce moment, le président a demandé ce que les Algériens pourraient être prêts à acheter à l'avenir. Par exemple, nous fournissons à l'Inde 8 à 10 millions de tonnes de céréales et l'Inde achète ailleurs sur le marché commercial. Bien que l'Algérie ait déjà acheté des céréales [via la voie commerciale, ndlr.], achèterait-elle davantage ?
>
> Le secrétaire adjoint Palmer a estimé que si l'Algérie avait besoin de plus de blé, elle achèterait probablement ailleurs. Lorsqu'on lui a demandé, il n'a pas pu soutenir que cela était dû à des prix plus avantageux ailleurs. Selon lui, la question de savoir si nous pourrions conditionner notre vente à l'Algérie [sous l'égide de la PL 480, ndlr.] à d'autres achats reste ouverte.
>
> Le secrétaire Rusk a conclu, en substance, que l'Algérie a presque entièrement couvert ses besoins cette année, mais qu'au cours de l'exercice 1968, elle pourrait acheter davantage de céréales aux États-Unis. Le président a conclu en lui demandant de poursuivre cette piste. »
>
> (« 4. Notes on the Meeting of the National Security Council », *in Foreign Relations of the United States*, 1964-1968 1999, p. 72)

Dans un autre exemple, un mémorandum de Harold Saunders (membre du Conseil national de sécurité) destiné à Henry Kissinger (alors conseiller à la sécurité nationale auprès du président Nixon) évoque une visite diplomatique au Maroc. Y sont évoquées la présence militaire étatsunienne dans le royaume chérifien, et la tentative du roi Hassan II d'utiliser cette dernière pour exercer une pression sur les envois de blé sous l'égide de la P.L. 480. Il semble donc, dans ce contexte, que la présence militaire étatsunienne au Maroc soit conditionnée à l'envoi de blé sous forme d'aide alimentaire.

> « Le roi a reconnu que les Russes avaient été actifs dans la stimulation de l'opposition intérieure aux installations [militaires, ndlr.] américaines, probablement en raison des répercussions que cela pouvait avoir sur la flotte soviétique en Méditerranée. Il a indiqué avoir été assez courageux dans ses discussions avec Brejnev à Moscou. Dans ce contexte, Rockwell[2] a rappelé l'agacement du roi concernant les négociations annuelles autour du blé de la loi PL 480 et d'autres formes d'aide, jugées disproportionnées par rapport aux difficultés causées par la présence militaire américaine au Maroc ; selon les mots du roi : "Si, toutefois, la contrepartie était suffisante, alors je pourrais regarder Brejnev droit dans les yeux." »

cité dans la suite des notes sur cette réunion.

[1] Le mot disparition (*passing* dans le texte original) n'est probablement pas le plus adapté dans le cas présent. Le texte évoque les récents coups d'État contre différents *leaders* de pays du Sud (Ben Bella en Algérie, Nkrumah au Ghana, Sukarno en Indonésie), pas leurs morts.

[2] Stuart W. Rockwell fut ambassadeur des États-Unis au Maroc de 1970 à 1973.

(« 110. Memorandum From Harold Saunders of the National Security Council Staff to the President's Assistant for National Security Affairs (Kissinger), Washington, January 25, 1971 », *in Foreign Relations of the United States*, 1969–1976 2007, p. 514)

Dans ce contexte, les États-Unis accaparent donc une position dominante sur les marchés céréaliers mondiaux. Entre 1960 et le début des années 2000, chaque année, entre 20 et 50 % des exportations mondiales de blé sont l'unique fait de ce pays (Figure 124, p. 398). Entre 1972 et 1987 et alors que l'Union soviétique importe massivement du blé étatsunien[1], c'est, en moyenne, près de 40 % du blé exporté dans le monde qui provient des États-Unis.

Figure 124 Part des États-Unis dans l'exportation et la production mondiale de blé (1961-2023)

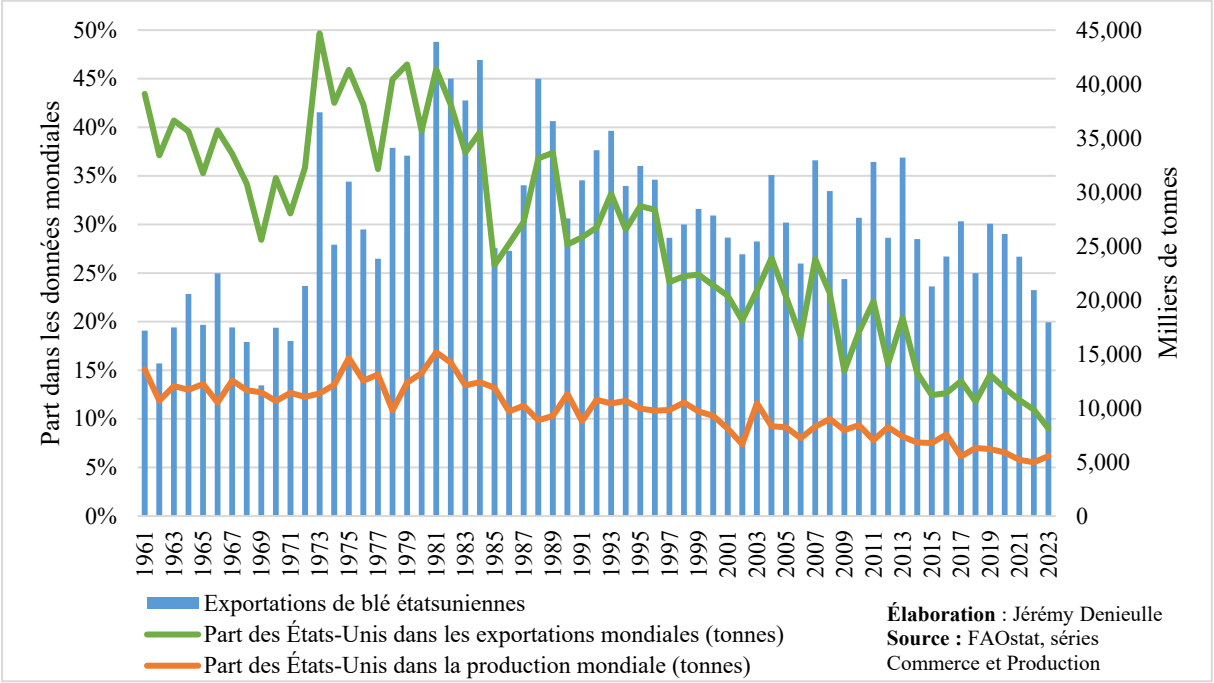

Dans l'objectif de mieux illustrer cette période de domination céréalière, arrêtons-nous sur le texte *U.S. Grain Exports: A Bicentennial Overview*, publié en 1976 par Harry D. Fornari, alors vice-président de Bunge. Via la vision d'un cadre de l'un des ABCD, cet article permet de mieux saisir l'idéologie économique portée par les acteurs privés de l'agrobusiness étatsunien. Fornari présente ainsi les exportations étatsuniennes de céréales non seulement comme une nécessité structurelle – « ce n'est qu'en s'appuyant sur des exportations importantes et croissantes que nous pouvons utiliser efficacement nos ressources et ainsi exploiter nos avantages comparatifs en agriculture » (Commission on International Trade and Investment Policy, *in* Fornari 1976, p. 150) – mais aussi comme un instrument de projection de puissance, notamment à travers le programme *Food for Peace* (*ibid,* p. 147-148).

[1] En 1972 le *grain deal* conclu entre les États-Unis et l'URSS, dans le cadre de la politique de la détente, permit à Moscou d'acheter 12 millions de tonnes de blé américain à crédit (Figure 126, p. 35). S'il visait à favoriser la coopération bilatérale et à créer une dépendance soviétique vis-à-vis de l'agriculture étatsunienne, il provoqua une flambée des prix alimentaires aux États-Unis, révélant les limites d'un tel levier géoéconomique (Evans 2015).

> « Ainsi naquit le programme P.L. 480. La loi de 1954 sur le développement du commerce agricole et l'aide alimentaire, communément appelée *Public Law* 480, a pour principales caractéristiques la vente de surplus de denrées agricoles à des pays étrangers, payées en monnaies locales à usage restreint, le don de produits alimentaires à des zones sinistrées et à des organisations humanitaires, **ainsi que le troc de produits agricoles excédentaires contre des biens nécessaires aux réserves stratégiques américaines ou aux opérations gouvernementales à l'étranger**. »
>
> (Fornari 1976, p. 147)

Fornari adopte un ton résolument triomphaliste en cette année de célébrations autour du bicentenaire de l'indépendance de 1776. Aligné sur les intérêts de l'agrobusiness étatsunien, il affirme par exemple que les céréales et les oléagineux constituent « la principale différence entre un excédent et un déficit dans la balance commerciale et la balance des paiements du pays » (*ibid,* p. 150), soulignant le rôle central de l'agriculture dans la puissance économique nord-américaine. Le contrôle des flux céréaliers repose par ailleurs, selon lui, sur une supériorité logistique et commerciale qui trouve ses racines dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle (*ibid,* p. 141) et à laquelle, sans le dire clairement, Bunge n'est pas étrangère.

Tout au long de la guerre froide, le blé est ainsi devenu l'un des principaux vecteurs du *soft power* étatsunien, dans la droite lignée d'un fort interventionnisme fédéral dans le domaine agricole et d'une volonté claire et explicite de Washington d'utiliser ce secteur économique comme un instrument de puissance. Dans ce contexte, l'Afrique a représenté un terrain stratégique sur lequel les céréales étatsuniennes s'imposent progressivement comme une composante essentielle de l'aide au développement et des équilibres alimentaires de certains pays.

2.1.2. Le blé étatsunien vers l'Afrique : après la fin de la guerre froide, un long déclin

Figure 125 Part des régions d'Afrique dans les exportations de blé étatsunien (1986-

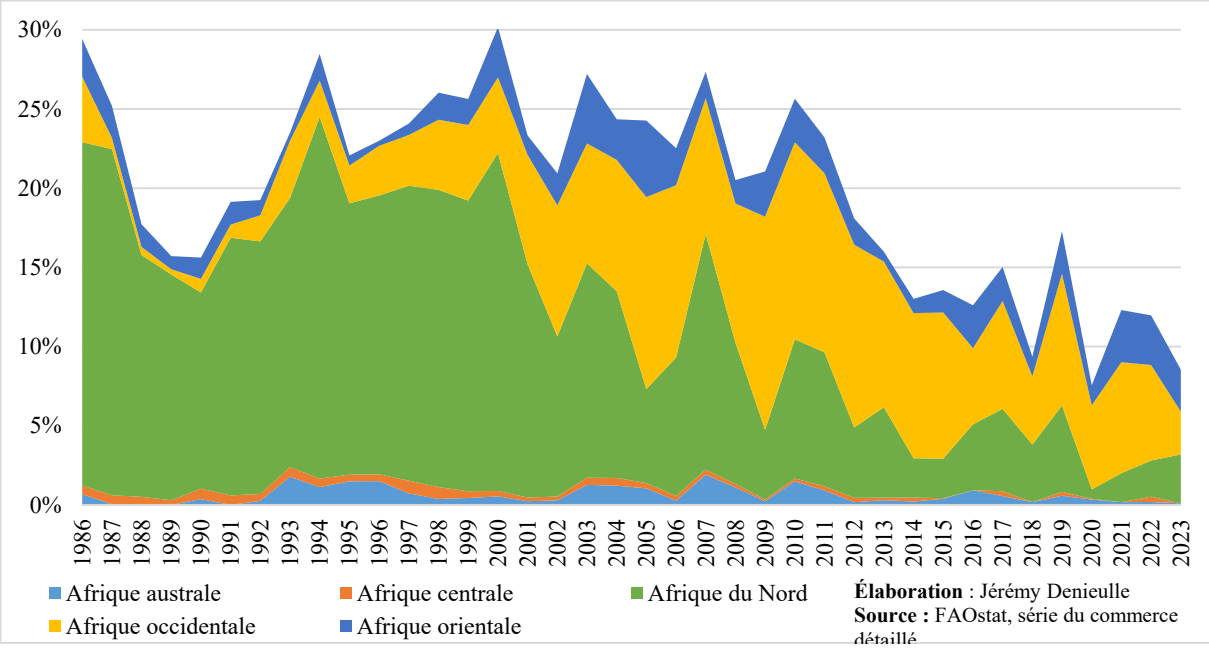

L'analyse des flux de blé étatsuniens vers le monde met en évidence, depuis le début des années 2000, l'importance prise par les débouchés asiatiques face aux marchés africains (Figure 125, p. 399 ; Carte 20, p. 400). Sur ces derniers en effet, le blé nord-américain a été soumis à une intense compétition d'abord de la part de l'Union européenne, puis des origines mer Noire, Russie en tête. Ainsi la part des exportations de blé étatsunien à destination de l'Afrique a connu, principalement depuis les années 2010, une importante baisse. Selon les données de la FAO, l'Afrique représentait en moyenne 23 % des exportations de blé du pays entre 1987 et 2000, puis 23,7 % entre 2001 et 2011, avant de passer à 12,9 % entre 2011 et 2023 (Figure 125, p. 399).

Carte 20 Les principales destinations du blé étatsunien, en valeur (2001-2020-2022)

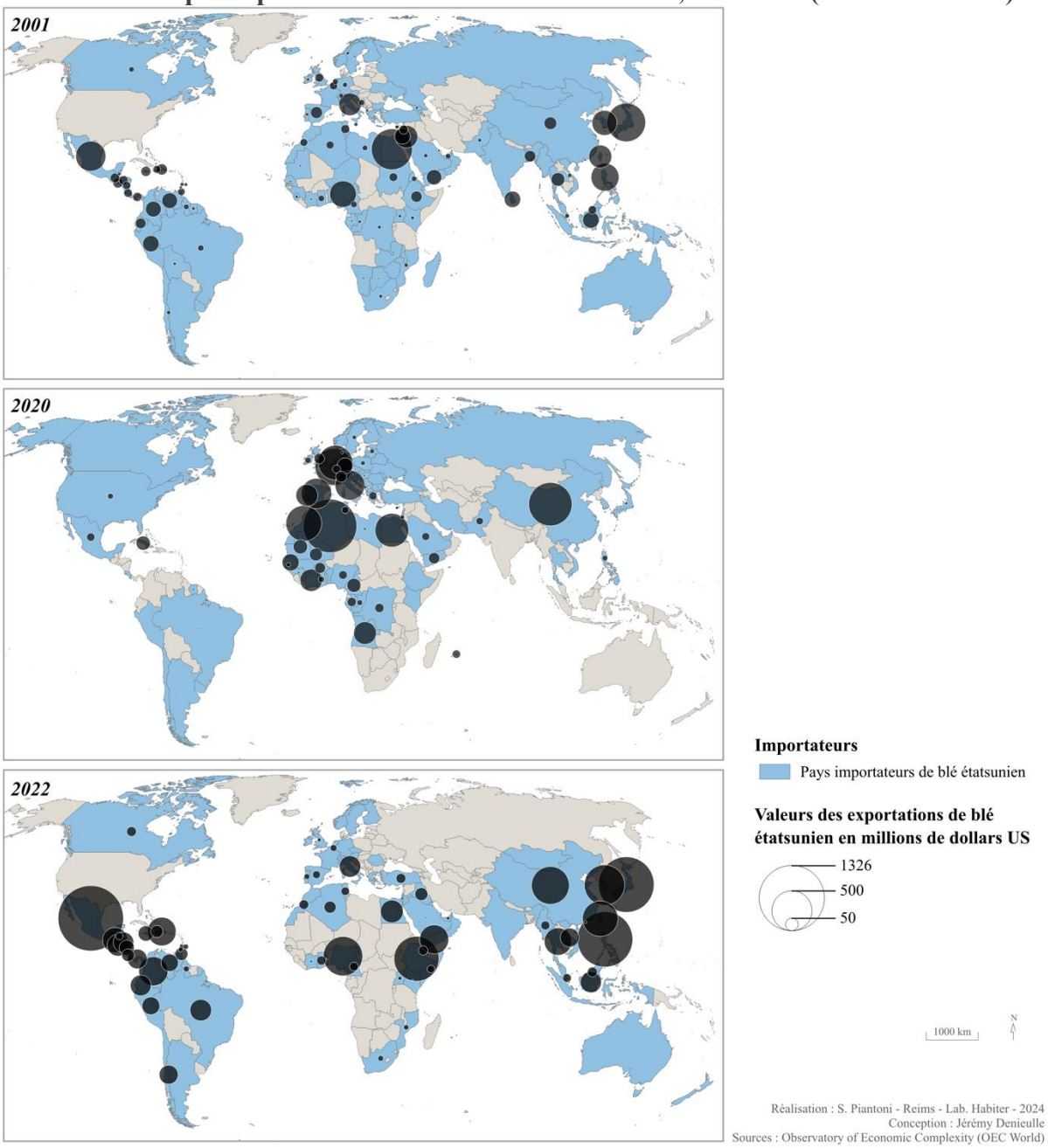

Il convient d'insister, à ce stade de l'argumentaire, sur le fait que l'Afrique dans son ensemble (en comptant l'Afrique du Nord, donc) n'a pas représenté plus de 10 % des importations mondiales de blé durant toute la décennie 1960, et jamais plus de 15 % jusqu'aux années 1990. C'est entre le début des années 1990 et l'année 2011 que la prise en importance relative de l'Afrique au sein du commerce mondial de blé se réalise, en passant de 15 % de part de marché à 27 % en 2011 (Figure 127, p. 401). Le blé étatsunien a en réalité toujours trouvé, depuis les années 1960, son plus important débouché vers l'Asie. Entre 1967 et aujourd'hui, c'est toujours au minimum 30 % du blé étatsunien qui est exportée vers l'Asie, avec un pic à 60 % en 1967 (Figure 126, p. 401).

Figure 127 Part de l'Afrique et de l'Afrique du Nord au sein des importations mondiales de blé (1961-2023)

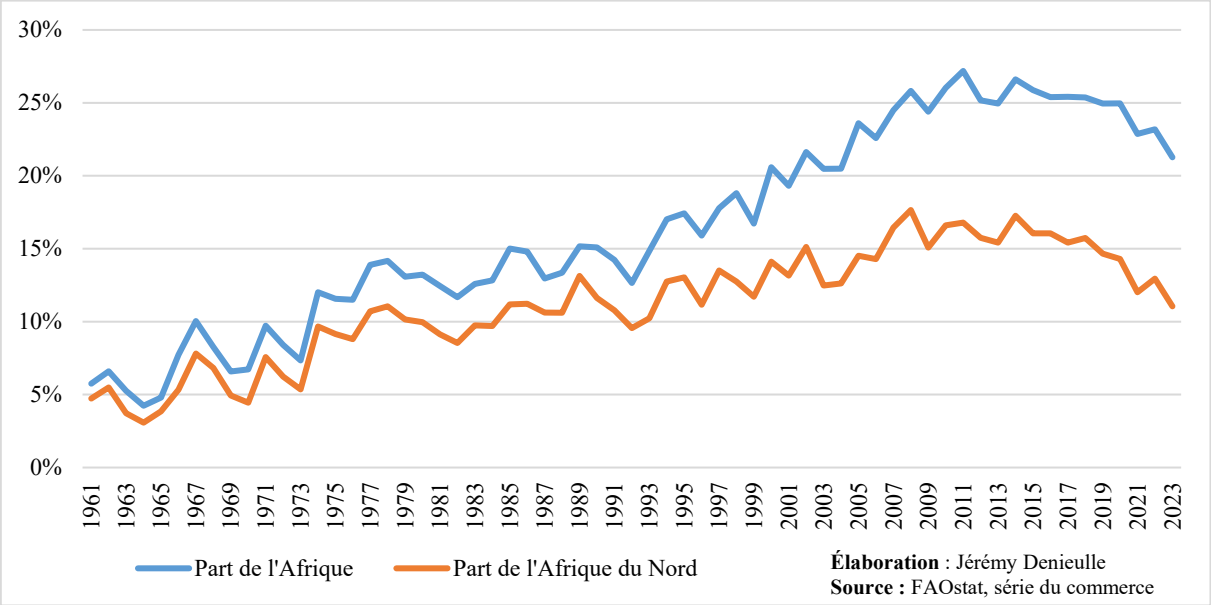

Figure 126 Répartition géographique des exportations de blé étatsunien (1967-2024)

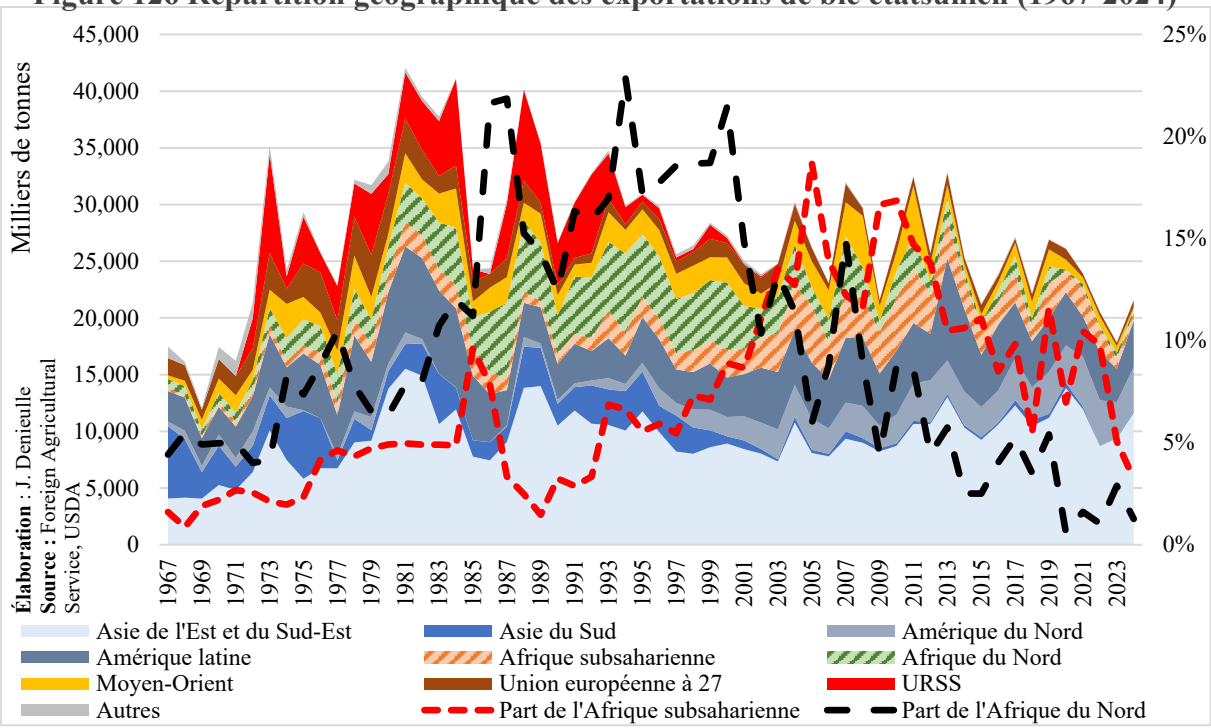

En réalité, le blé étatsunien se destine historiquement à un petit nombre de pays africains, principalement le Nigeria et l'Égypte[1] (Figure 128, p. 402). Alors que l'Égypte représentait le principal client africain du blé étatsunien durant le *wheat ban* nigérian (4.2.1, p. 181, partie I) et jusqu'à la fin des années 1990, la tendance s'est inversée au début des années 2000. Depuis, c'est le Nigeria qui importe la majorité du blé étatsunien à destination de l'Afrique, malgré une importante baisse des volumes échangés. Cette contradiction apparente est le signe manifeste d'un recul du blé étatsunien sur le continent : depuis l'an 2000 la part du Nigeria oscille entre 30 et 70 %, alors même que les volumes à destination de ce pays accusent une baisse importante et continue entre 2010 (3,3 millions de tonnes) et 2024 (0,5 million de tonnes).

Figure 128 Exportations de blé étatsunien vers le Nigeria et l'Égypte (1967-2024)

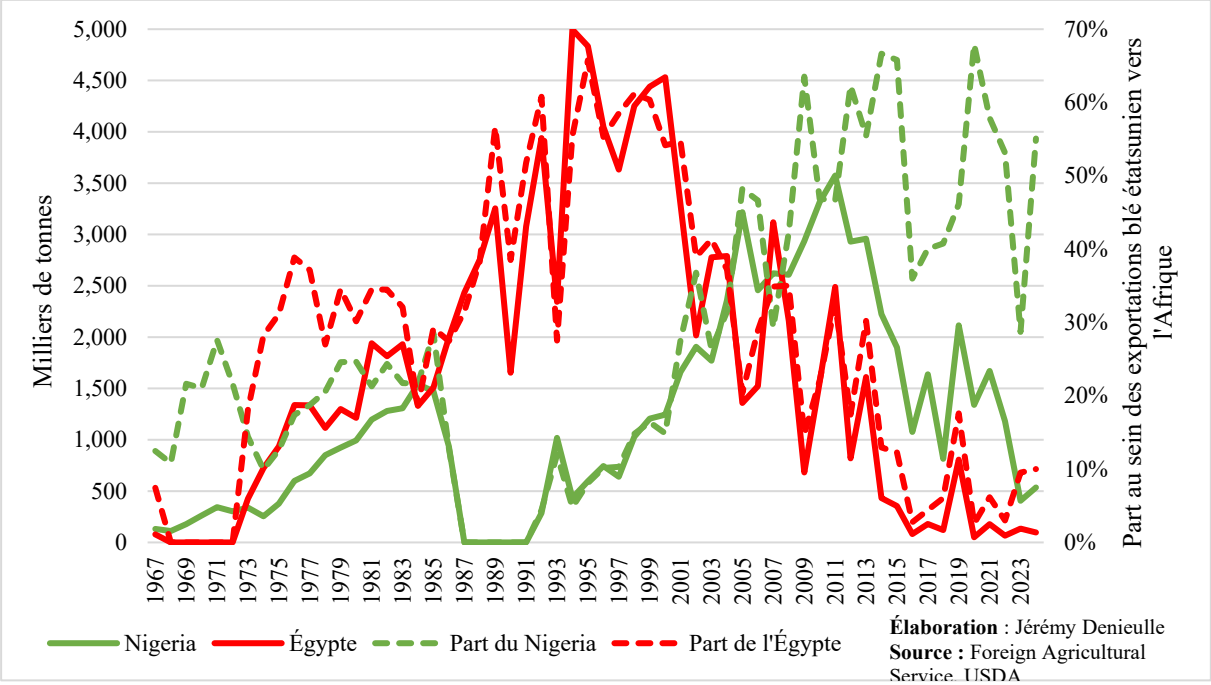

Ces baisses de parts de marché ne s'expliquent pas par des concurrences accrues et des recompositions sur les marchés mondiaux. Depuis les années 1970 et principalement après les dévaluations du dollar US en 1971 et 1973[2], le blé étatsunien est devenu plus compétitif sur les marchés mondiaux, ce qui a entraîné une baisse importante des envois dans le cadre du programme *Food for Peace* (Raffray 2023). Dans les années 1980 ensuite, ce sont les pays de

[1] La présence dans le monde, par le biais de bureaux de représentations de l'organisation *U.S. Wheat Associates* (USW), dont l'objectif est de défendre les exportations étatsuniennes de blé, en dit beaucoup : l'USW dispose ainsi de seulement trois bureaux africains (Casablanca, Lagos, Cape Town) contre sept en Asie (Pékin, Séoul, Tokyo, Hong Kong, Taipei, Manille, Singapour). Source : https://uswheat.org/ [Consulté le 19/05/2025]

[2] En août 1971, confronté à une détérioration de la balance des paiements et à une hémorragie de ses réserves d'or, le président Nixon suspend la convertibilité du dollar en or, mettant ainsi fin au système de Bretton Woods. Cette décision, connue sous le nom « *Nixon Shock* », est suivie d'une dévaluation officielle du dollar de 8,57 % en décembre 1971 (accords du Smithsonian Institution), puis d'une seconde 10 % en février 1973. Le mois suivant, face à la volatilité persistante, les principales monnaies passent à un régime de changes flottants. Ces ajustements monétaires rendent mécaniquement les produits étatsuniens, notamment agricoles, plus compétitifs à l'exportation. C'est également le cas du blé, comme en témoigne le *Grain Deal* massif avec l'URSS en 1972, évoqué plus tôt et parfois surnommé le « *Great Grain Robbery* » tant le blé étatsunien était bon marché pour les Soviétiques.

la CEE qui voient leurs exportations céréalières dopées par les effets de la PAC (Encadré 5, p. 369). Dans ce que Le Monde diplomatique de novembre 1986 appelle volontiers « la guerre du blé » (de Brie 1986), l'Afrique du Nord, l'Égypte et même l'ensemble de la région méditerranéenne deviennent des champs de bataille géoéconomiques majeurs pour les flux de blé (Lérin 1986). Washington se plaint d'ailleurs que la France en particulier ait subventionné ses exportations de blé dans le but de lui voler des parts de marché (*Public Law 480: « Better Than a Bomber »* 1987). Ces quinze dernières années, parmi les dix marchés les plus importants pour les exportations de blé étatsunien, seulement un est situé en Afrique : le Nigeria, en dixième position (Figure 129, p. 403).

Figure 129 Les 10 marchés les plus importants à l'export pour le blé étatsunien (2010-2024)

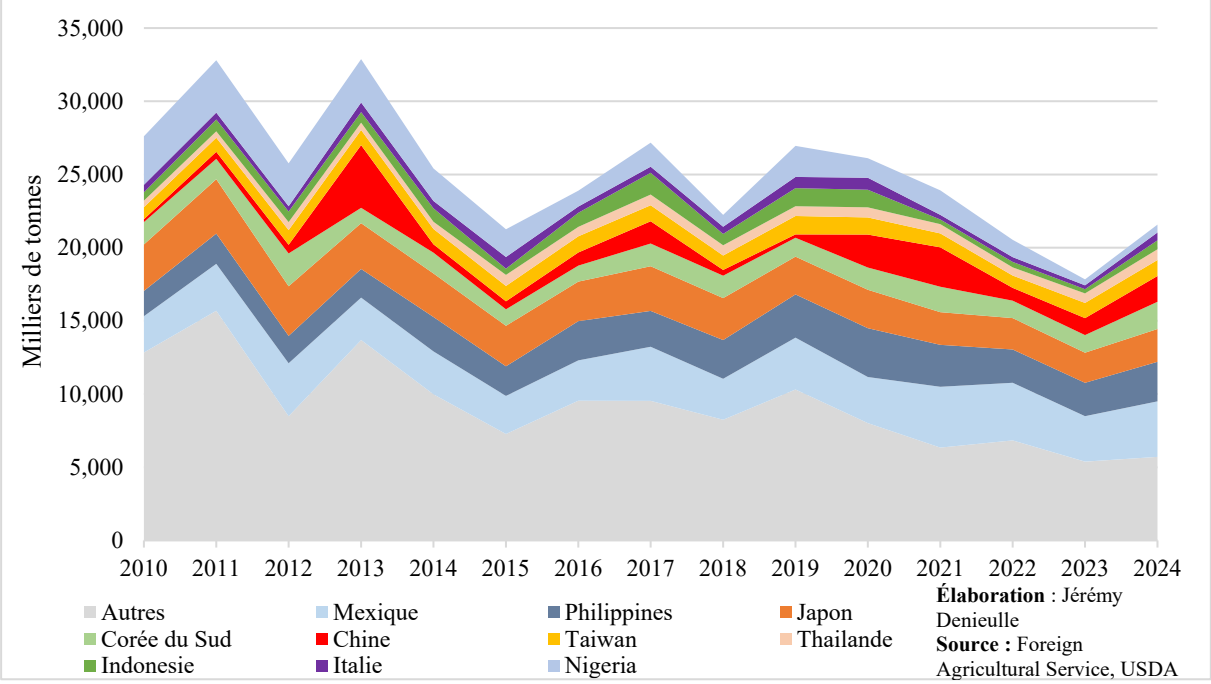

2.2. Nouvelles compétitions et marginalisation : la fin de l'hégémonie ?

Après un panorama de plus en plus sombre depuis les années 1990 sur le marché céréalier mondial, il convient, avant de nous interroger sur une possible fin de l'hégémonie agricole des États-Unis, de replacer quelques grands chiffres en perspective. L'agriculture étatsunienne se situe, en effet, au second rang mondial en termes de production, derrière la Chine. En termes de commerce international, les États-Unis sont en 2021 la deuxième puissance exportatrice mondiale de produits agricoles, en valeur (176 milliards USD) derrière l'Union européenne (232 milliards USD). Le pays détient également la première ou deuxième place mondiale pour l'exportation de certains produits de base majeurs tels que le maïs, le soja, le blé ou le coton (*Les politiques agricoles à travers le monde. États-Unis* 2022). Les États-Unis sont en parallèle le deuxième plus grand importateur mondial de produits agricoles derrière la Chine, avec une facture de 192,4 milliards USD.

Des limites apparaissent toutefois. Déjà, sur le niveau de production de blé. Depuis la décennie 2010, la production étatsunienne semble accuser une baisse continue, si bien que sur cinq années (2017, 2020, 2021, 2022, 2023) les États-Unis ont produit moins de 50 millions de tonnes. Entre 1978 et 2017, ça n'était pourtant arrivé qu'à trois reprises, en 1978, 2002 et 2006 (Figure 123, p. 392). La chute du nombre d'exploitations produisant du blé depuis le début du XXI^{ème} siècle, et donc la baisse des superficies cultivées, en est la principale raison. Depuis 2002 en effet, le nombre d'exploitations produisant du blé a décliné de 40 %, de 169 528 en 2002 à 97 014 en 2022. Nombreux sont les *farmers*, à préférer au blé la production de soja ou de maïs, car plus rémunératrice (Hanrahan 2024). En 2021, la production de blé étatsunienne s'établissait à 44,8 millions de tonnes de blé. Pour trouver des récoltes moins importantes, il faut remonter à 2002 (43,7 millions de tonnes) puis à 1972 (42 millions de tonnes). De même, la part des États-Unis dans la production mondiale de blé n'a cessé de baisser (Tableau 37, p. 404).

Tableau 37 Part des États-Unis dans la production et les exportations mondiales de blé, par décennies (1961-2023)

	1961-71	1971-81	1981-91	1991-01	2001-11	2011-23
Part des États-Unis dans la production mondiale de blé	12,9 %	13,8 %	12,5 %	10,9 %	9 %	7,1 %
Part des États-Unis dans les exportations mondiales de blé (tonnes)	36,5 %	41,8 %	34,5 %	27,7 %	21,7 %	14,1 %

Élaboration : Jérémy Denieulle **; Source :** FAOstat, séries Production et Commerce

La part des États-Unis dans les exportations mondiales de blé accuse une chute plus impressionnante encore, depuis une moyenne de près de 42 % entre 1971 et 1981 à seulement 14 % entre 2011 et 2023 (Figure 124, p. 398 ; Tableau 37, p. 404). En 2023, les États-Unis ont placé 17,9 millions de tonnes de blé sur les marchés, soit le total le plus bas depuis 1971 (16,2 millions de tonnes). Les États-Unis restent une puissance majeure sur la « planète blé », en faisant partie des dix pays assurant à eux seuls 80 % des exportations mondiales (Denieulle 2023a). Son *leadership* est néanmoins largement contesté : en 2024, selon les données de l'USDA, les États-Unis ne sont plus que le cinquième exportateur mondial de blé derrière la Russie avec 46 millions de tonnes exportées, l'Union européenne (29 millions de tonnes), le Canada (26 millions de tonnes) et l'Australie (25 millions de tonnes). Le recul est particulièrement frappant dans les deux pays africains ayant reçu, historiquement, le plus de blé étatsunien : l'Égypte et le Nigeria. Alors que le marché égyptien a été complètement perdu au profit de la Russie au cours des années 2010, la part de marché étatsunienne au Nigeria commence à se déliter également depuis 2010-2011 (Figure 130, p. 405).

Figure 130 Parts de marché des blés étatsunien et russe en Égypte et au Nigeria (1986-2021)

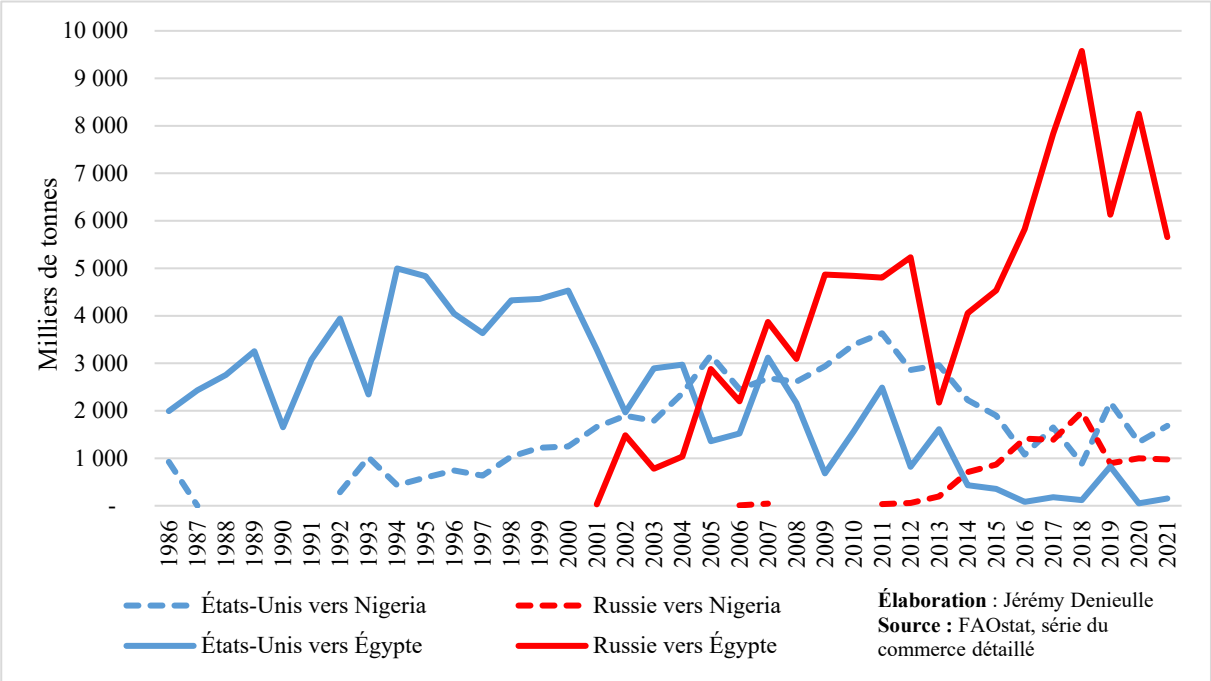

Si les États-Unis ont effectivement incarné la puissance céréalière hégémonique, notamment au sein du second système alimentaire mondial (1947-1973), structurée autour de sa surproduction en blé, de la puissance du dollar au sein du système de Bretton Woods et d'une logistique commerciale efficace, leur position apparaît aujourd'hui largement fragilisée, notamment en Afrique. La concurrence des blés européens puis de la mer Noire, notamment russes, combinée aux reconfigurations géopolitiques post-guerre froide, semble avoir progressivement limité la capacité des États-Unis à utiliser leur blé comme un instrument de *soft power*. Ce recul relatif des États-Unis sur le marché céréalier mondial ne constitue pas un simple ajustement conjoncturel. Il s'inscrit dans une dynamique structurelle de décentrement progressif de la puissance étatsunienne, dont nous avons montré que l'agriculture fut historiquement l'un des piliers.

Les tensions géopolitiques et géoéconomiques croissantes, et les rivalités stratégiques avec la Russie et la Chine, interrogent même la résilience du système agroalimentaire étatsunien. Ainsi la guerre commerciale avec la Chine a placé sur l'agriculture des États-Unis une pression sans précédent, comme l'a d'ailleurs montré l'exemple du soja en 2022 (Tortajada, Zhang 2022; Webster 2025), mais aussi plus récemment lors du second mandat de Donald Trump et alors que celui-ci a relancé avec vigueur l'affrontement commercial (Trippenbach 2025). Il est par ailleurs frappant de voir un officier-analyste de l'armée de l'air étatsunienne, Karl A. Scheuerman, s'inquiéter de la possibilité et des modalités d'usage de l'arme alimentaire, via le blé, par la Russie contre les États-Unis (Scheuerman 2023).

Par ailleurs l'usage même du terme d'« hégémonie céréalière » étatsunienne mérite d'être interrogé. Si les États-Unis ont bien dominé les circuits du commerce mondial du blé à partir

de la fin de la Seconde Guerre mondiale, cette suprématie fut en réalité relativement brève et circonscrite[1]. C'est dans le cœur du second système alimentaire mondial, le *U.S. food regime* en place entre 1947 et 1973, soit durant environ 25 ans, que cette hégémonie semble être réalisée. Durant cette période, les États-Unis redessinent le système mondial dans leur intérêt propre et leur agriculture, l'un des piliers de leur puissance, est très largement soutenue par des politiques de gestion de l'offre et inonde les marchés internationaux de ses surplus céréaliers, notamment avec l'aide du programme *Food for Peace*. Mais dès 1972, avec le choc des ventes massives à l'URSS, la flambée des prix et la disparition des stocks excédentaires, le système alimentaire mondial entre en crise. Dans le même temps, les grands jours de l'aide alimentaire en tant qu'arme géopolitique semblent révolus (González-Esteban 2018, p. 98). Dès 1986, dans un dossier du Monde diplomatique dédié à « la guerre du blé » que nous avons déjà évoqué (de Brie 1986), la chercheure Florence Jacquet décrit le « recul désordonné des États-Unis » sur le marché mondial du blé, décrivant des excédents qui « semblent se résorber », la volonté politique de recul de l'interventionnisme étatique dans le *Farm Bill* de 1981, la concurrence exercée par la CEE, etc. (Jacquet 1986). Son article pointe d'ailleurs ce que nous pensons être un héritage du second système alimentaire mondial, dans lequel les États-Unis ont usé (ou menacé d'utiliser) l'arme alimentaire à l'encontre de pays structurellement dépendants.

> « Aujourd'hui, le blé subventionné ne relance pas les exportations américaines, comme le fit l'aide alimentaire dans les années 1960. Beaucoup de choses ont changé, tant du côté de la demande que de l'offre. La plupart des pays importateurs veillent, au-delà de leurs difficultés de paiement, à diversifier leurs sources d'approvisionnement, sachant ce que coûte la dépendance à l'égard d'un seul fournisseur. »
>
> (Jacquet 1986)

Ce que certains présentent comme un déclin progressif pourrait dès lors être mieux compris comme une brève séquence hégémonique, prolongée par une longue agonie institutionnelle. Car si la part des États-Unis dans le commerce mondial du blé a entamé sa chute dès les années 1980 (Figure 124, p. 398), les structures issues du *U.S. food regime* ont persisté, notamment dans les pays du Sud devenus structurellement importateurs de matières premières agricoles. La dépendance dans ces pays, notamment en Afrique, s'est même renforcée depuis les années 1980 : il s'agit là, peut-être, d'un héritage durable du *U.S. food regime* au sein duquel les États-Unis ne sont plus le seul moteur.

Cette lecture suggère que la puissance agricole et alimentaire étatsunienne n'a peut-être jamais réellement atteint le degré de domination totale qu'elle s'est attribuée. Elle a même rapidement été rattrapée par les contradictions structurelles d'un système fondé sur le *dumping* (une pratique qui, après avoir été utilisée par les États-Unis pour asseoir leur domination agricole, est désormais combattue par ce même pays), la surproduction et la dépendance du Sud global. Peut-être décrivons-nous ici une phase de « crise d'hégémonie », en reprenant ici la

[1] Certains chercheurs, comme Bertrand Badie, remettent d'ailleurs en question l'idée même d'une hégémonie occidentale, donc dans une réflexion plus large et non pas uniquement circonscrite aux États-Unis : « Il faut être très prudent avec cette notion "d'hégémonie" […]. Je constate qu'elle n'a jamais été accomplie et qu'elle est davantage une vue de l'esprit qu'une réalité. […] Je pense en effet que cette hégémonie occidentale n'a jamais vraiment existé et qu'elle n'a en tout cas jamais été parfaitement accomplie » (Badie, Nye 2025, pp. 59-60).

lecture braudélienne des cycles hégémoniques. Cette phase se manifeste alors que la puissance dominante voit ses attributs stratégiques – ici agricoles, monétaires, géopolitiques – s'éroder au profit d'acteurs émergents. La fin du « monopole » étatsunien sur le blé serait ainsi le symptôme d'un changement d'époque : dans cette vision, le « centre dominant » de l'économie mondiale serait en train de vaciller (Pouch 2025).

Dans cette perspective, le recul de l'hégémonie céréalière étatsunienne ne se résume pas à une perte de parts de marché, qui semble plutôt en être un symptôme. Il signale un déplacement du centre de gravité de la puissance agricole mondiale dans un contexte où les céréales, et le blé en particulier, redeviennent des leviers de pouvoir dans un moment de polarisation stratégique renouvelée. Les stratégies offensives de la Russie en témoignent, elles qui ont participé à fracturer plus fortement, depuis une dizaine à une vingtaine d'années, les reliquats de l'hégémonie céréalière étatsunienne. Les États-Unis eux-mêmes semblent s'être partiellement désengagés de cette arène, ou du moins, ne plus y exercer le *leadership* incontesté qu'ils revendiquaient autrefois.

Face à ces recompositions, des chercheurs étatsuniens appellent à un sursaut. Dans une tribune récente, Rosella Cappella Zielinski (professeure de sciences politiques) et Justin Gilpin (directeur général de la commission du blé du Kansas) soulignent la nécessité pour Washington d'« intégrer le blé dans sa politique de sécurité nationale et [de] replanter les graines d'une diplomatie céréalière », insistant sur le fait que les décideurs devraient « concevoir le blé comme un instrument de la puissance étatique » et que « la sécurité du blé et la capacité d'exportation relèvent d'un enjeu de sécurité nationale » (Cappella Zielinski, Gilpin 2022). Ce regain d'attention envers le blé comme outil de *statecraft*[1] potentiel témoigne d'un malaise stratégique : celui d'une puissance en perte d'influence, sommée de redéfinir son rapport à l'arme alimentaire dans un monde désormais multipolaire.

Conclusion du chapitre 2

L'analyse de la puissance agro-exportatrice des États-Unis permet de mieux comprendre comment, dans le contexte de la guerre froide, ce pays a utilisé ses exportations agricoles – et le blé en particulier – comme des leviers d'influence. Dès les années 1930, avec le premier *Farm Bill* adopté dans le cadre du *New Deal*, les autorités fédérales ont posé les jalons d'un appareil institutionnel structurant combinant soutien aux producteurs, régulation des marchés agricoles et politiques de stockage. Dans les premières années de la guerre froide, la puissance céréalière étatsunienne prend une dimension stratégique : l'aide alimentaire international devient alors un instrument au service de l'influence étatsunienne, notamment dans les pays en développement et dans le cadre de la stratégie dite du *containment*.

[1] Le terme *statecraft* désigne l'art de gouverner et de conduire les affaires de l'État, tant sur le plan interne qu'externe. Il englobe l'ensemble des stratégies et des instruments mobilisés par un État pour atteindre ses objectifs nationaux, incluant la diplomatie, la politique économique, la défense, l'intelligence stratégique et l'influence culturelle. Selon Charles Freeman Jr., le *statecraft* consiste à « traduire les intérêts et préoccupations nationaux en objectifs et stratégies, en accumulant et en appliquant le pouvoir de l'État sur d'autres États et peuples pour atteindre ces buts » (Freeman, Jr. 1997, p. 3). Dans le contexte contemporain, il s'agit d'une approche intégrée de la puissance étatique, combinant des outils militaires, économiques et diplomatiques pour façonner l'environnement international au service des intérêts nationaux.

Pourtant, cette position dominante s'est progressivement érodée. À partir des années 1980, la libéralisation des marchés et la montée en puissance d'autres exportateurs remettent en cause l'hégémonie étatsunienne. Aujourd'hui, si les États-Unis restent une puissance céréalière, leur part relative dans les exportations mondiales de blé s'est contractée, et leurs positions commerciales sur les marchés africains semblent plus marginales qu'elles ne l'ont jamais été (Figure 131, p. 408). La structure du marché mondial, désormais plus polycentrique, voit émerger de nouveaux concurrents, portés par des stratégies d'influence plus agressives.

Parmi ces nouveaux acteurs, la Russie occupe une place singulière. La (ré)émergence fulgurante de ce pays comme premier exportateur mondial de blé, après être devenu un importateur structurel pendant la guerre froide, constitue l'un des renversements les plus significatifs des dernières décennies. Le chapitre suivant explore cette dynamique en analysant comment la Russie, en travaillant au redressement d'un secteur agricole moribond, a fait du blé un levier d'influence internationale, en particulier sur les marchés africains.

Figure 131 Indices d'évolution des exportations de blé vers l'Afrique de la France, des États-Unis et de la Russie (2002-2021)

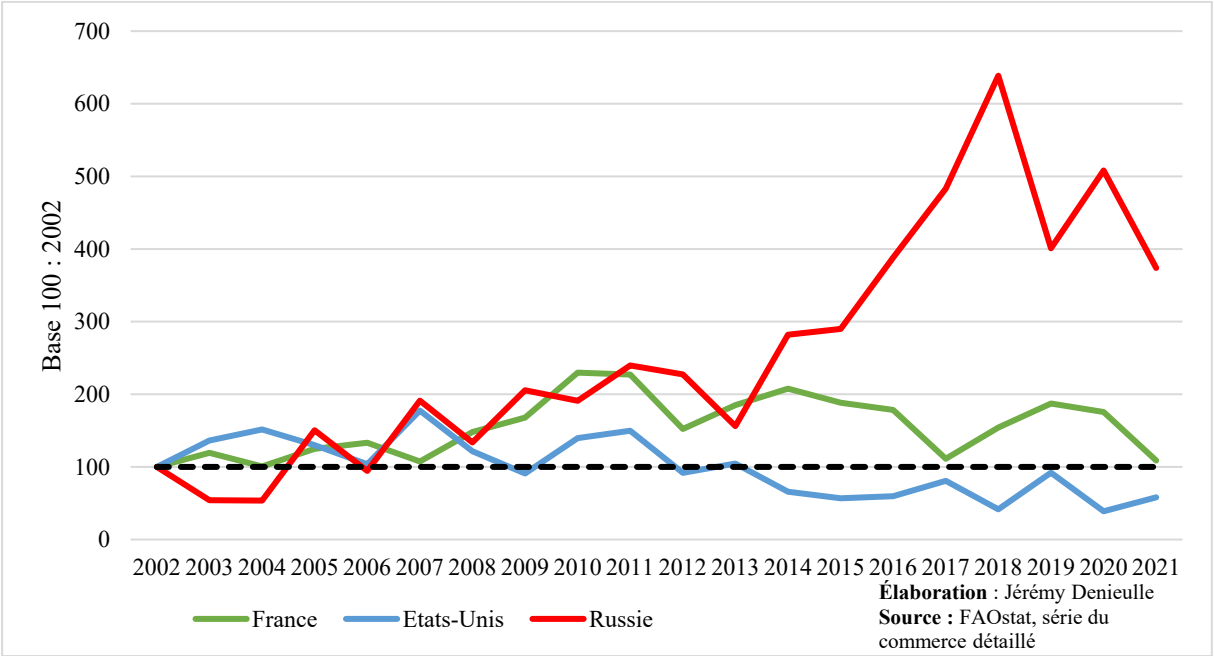

3. La Russie : le blé au cœur de la stratégie africaine de Moscou

Jusqu'à présent, dans ce chapitre, l'impression a pu être donnée d'une concurrence nouvelle exercée par la Russie sur les marchés céréaliers mondiaux. La Figure 130, p. 405, présentant la perte de parts de marchés par les États-Unis en Égypte et au Nigeria depuis les années 2010, en témoigne bien. Il faut en réalité bien signifier que la puissance céréalière russe, loin de n'être que le produit du XXI^{ème} siècle, effectue en réalité un retour. La Russie tsariste du XIX^{ème} siècle était, en effet, l'acteur majeur des marchés céréaliers mondiaux, avec une filière du blé largement connectée aux marchés d'exportation. Entre 1852 et 1917, la Russie exporte chaque année plus de blé que ne le font les États-Unis ou la France (qui ne commence vraiment à en exporter qu'à partir des années 1950 et surtout 1960) (Goodwin, Grennes 1998, p. 413). Tout au long du XIX^{ème} et jusqu'à l'aube de la Première Guerre mondiale, la Russie exporte en règle générale plus de 40 % du blé qu'elle produit, et ses exportations ne font qu'augmenter sur la période (Tableau 38, p. 409). Entre 1909 et 1913, c'est 32 % des exportations mondiales de blé qui sont assurées par la Russie tsariste (Inconnu 1932, p. 361). Cette domination est rendue possible notamment grâce au très important développement des chemins de fer dans le pays[1], et d'importantes innovations dans toute la chaîne de valeur (financement des agriculteurs, stockage, commerce du blé) (Goodwin, Grennes 1998, p. 428).

Tableau 38 Exportations annuelles moyennes de blé russe par décennies (1820-1913)

Période	Blé exporté par la Russie (milliers de tonnes)
1820-29	151
1830-39	254
1840-49	423
1850-59	513
1860-69	889
1870-79	1 646
1880-89	2 154
1890-99	2 876
1900-09	3 337
1910-13	4 012

Élaboration : Jérémy Denieulle **; Source :** Inconnu 1932, p. 359

[1] Ce qui a rendu, durant l'époque tsariste de la Russie, l'utilisation de la mer Noire et de la mer Baltique plus anecdotique pour l'exportation de grains (Goodwin, Grennes 1998, p. 428). Ce point est intéressant à noter compte tenu de l'importance centrale de la mer Noire, aujourd'hui, pour les exportations russes. Il faut dire que les marchés visés n'étaient pas les mêmes : à la veille de la Première Guerre mondiale, le blé russe trouve ses débouchés en France (14 % du blé russe exporté entre 1911 et 1913), en Grande-Bretagne (15,7 %), en Allemagne (6,9 %), aux Pays-Bas (22,2 %) ou en Italie (23,8 %) (Falkus 1966, p. 423).

Les exportations russes de blé s'effondrent après 1917, à la suite des Révolutions successives et de la guerre civile qui s'ensuit. Si l'URSS ne redevient jamais première exportatrice mondiale, étant dépassée dès la Première Guerre mondiale par les États-Unis, elle ne quitte cependant pas le groupe des puissances céréalières. Jusque dans les années 1970 l'URSS demeure un exportateur non-négligeable : durant la décennie 1960, en moyenne, l'Union soviétique place 4 millions de tonnes sur les marchés, soit une dizaine de pourcent des exportations mondiales. Au milieu des années 1970 sa position bascule de l'exportation de blé vers l'importation, notamment depuis les États-Unis, qui dominent alors les marchés céréaliers (Beaucourt 1986, p. 45). La Russie n'exporte ensuite plus de blé jusqu'au début du XXI^{ème} siècle[1].

À partir des années 2000 la Russie amorce, notamment sous l'impulsion de Vladimir Poutine, qui accède au pouvoir le 31 décembre 1999, une reconquête de sa puissance agricole et céréalière. Le soutien massif aux grandes exploitations, la modernisation logistique, les politiques de prix ou la création de champions nationaux (comme la United Grain Company), notamment, permettent à la Russie de redevenir le premier exportateur mondial de blé à la fin des années 2010. Cette montée en puissance coïncide, comme nous allons le voir, avec une volonté géopolitique claire : utiliser les céréales comme levier d'influence diplomatique, en particulier en direction des pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

Dans cette section nous verrons d'abord comment la Russie, après le marasme de la période post-soviétique, a bâti une puissance agricole compétitive et structurée autour du blé (3.1, p. 410). Nous analyserons ensuite l'intégration explicite du blé dans la politique étrangère russe et dans ses stratégies d'influence et de puissance en Afrique (3.2, p. 421), dans un contexte de tensions internationales accrues et d'importantes recompositions géoéconomiques des dépendances sur les marchés céréaliers mondiaux.

3.1. La montée en puissance de la Russie et la conquête de nouveaux marchés

La trajectoire agricole de la Russie post-soviétique est marquée par une chute brutale, suivie d'un redressement spectaculaire. Après l'effondrement du système agricole hérité de l'URSS – désintégration des kolkhozes et sovkhozes, exode rural massif, effondrement des productions et dépendance aux importations alimentaires – la Russie n'a pas simplement redressé la barre : elle a construit, en moins de deux décennies, une puissance agricole capable de passer à l'offensive sur les marchés agricoles mondiaux. Dès le début des années 2000, Moscou amorce un virage stratégique majeur : recapitalisation des exploitations, recentrage sur les grandes plaines céréalières du sud, intégration logistique autour de la mer Noire afin de viser les marchés du sud de la Méditerranée fortement et structurellement déficitaires, et émergence d'un modèle agro-industriel dominé par de puissants agro-holdings. Ces groupes, parfois proches du

[1] Cette situation d'une dépendance probable de l'URSS aux marchés mondiaux pour se nourrir avait d'ailleurs été anticipée dès 1921 par Maxime Litvinov, futur ministre des Affaires étrangères : « Les produits alimentaires sont une arme et c'est là un argument dont il faut tenir dans les relations de l'URSS avec les États-Unis » (Beaucourt 1986, p. 46).

Kremlin, incarnent une forme de « capitalisme oligarchique postsoviétique » (Dufy 2021, p. 49).

Cette reconquête agricole est pensée comme une composante clé de la souveraineté nationale comme de la puissance stratégique de la Russie. Elle est accentuée après 2014, lorsque les sanctions occidentales liées à l'annexion de la Crimée provoquent une série de contre-sanctions agricoles. Celles-ci ferment le marché russe à de nombreux produits occidentaux et agissent comme un accélérateur de la substitution des importations, dynamisant l'investissement domestique dans les filières stratégiques (Mathieu, Pouch 2018, pp. 112-114). Dans un monde où les États-Unis se sont au moins partiellement désengagés de la diplomatie céréalière, la Russie a semble-t-il occupé un espace laissé vacant, tout en se positionnant comme un acteur concurrent frontal de l'Union européenne sur les marchés internationaux.

Nous analyserons dans un premier temps les ressorts économiques, politiques et structurels de la renaissance agricole russe, amorcée dès les années 2000 et consolidée dans un contexte de confrontation géoéconomique croissante (3.1.1, p. 411). Nous étudierons ensuite les dynamiques géoéconomiques du retour de la Russie sur les marchés céréaliers, en particulier africains, principalement à partir de la décennie 2010 (3.1.2, p. 417).

3.1.1. À partir des années 2000, la renaissance agricole russe

Comme l'indique Caroline Dufy[1] en 2022, la Fédération de Russie démarre les années 1990 en étant totalement « exsangue ». La dislocation de l'URSS en fin d'année 1991 inaugure une période extrêmement complexe dont la chute de la production agricole, notamment pour le blé, est l'une des composantes (Figure 132, p. 411).

Figure 132 Production, rendements et superficies cultivées en blé en Russie (1961-2023)

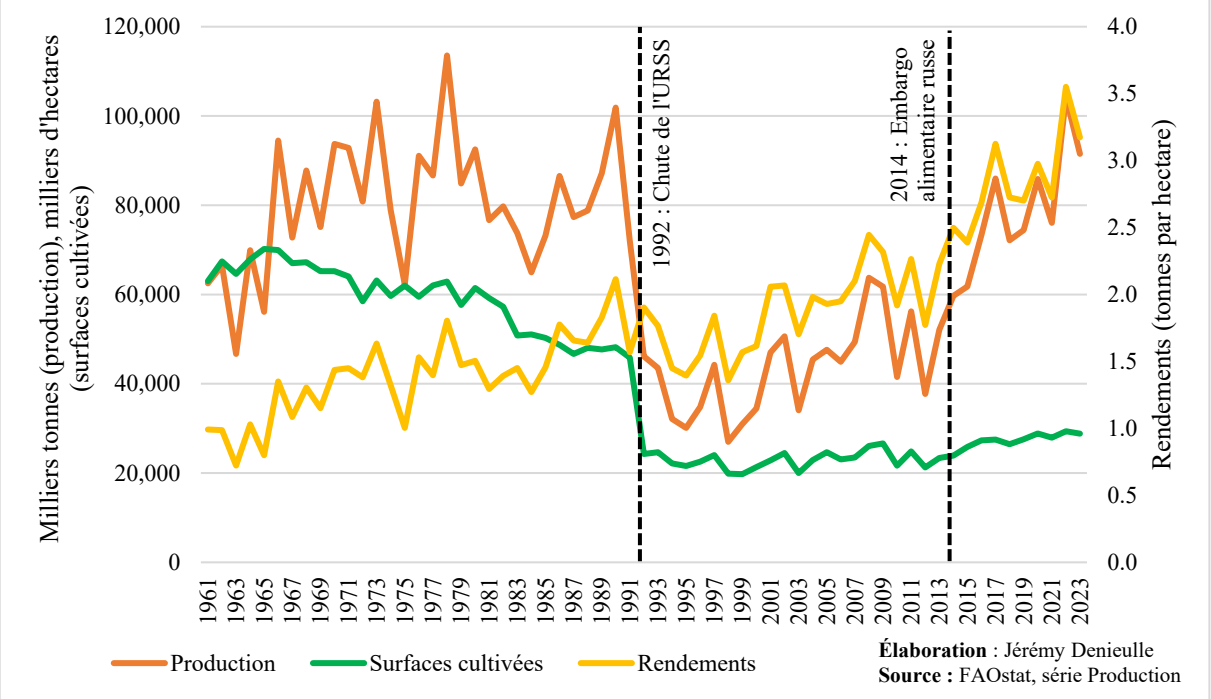

[1] Caroline Dufy est sociologue, maître de conférence (HDR) à Sciences Po Bordeaux et est l'autrice de l'ouvrage *Le retour de la puissance céréalière russe*, publié en 2021 aux éditions Peter Lang (276 p.).

> « La Russie sort exsangue de la transition des années 1990. Il y a un exode rural absolument énorme, il y a un effondrement de la production agricole, le bétail est décimé… Et donc véritablement on voit, en un peu plus de deux décennies, une restauration d'une puissance agricole considérable au point que la Russie arrive en 2016/2017 à devenir le premier exportateur mondial de blé. C'est la première remarque que je voulais faire : c'est le caractère étonnant, et finalement assez rapide, [de cette renaissance agricole, ndlr.] à l'aune des durées de l'agriculture. »
>
> (Caroline Dufy dans un webinaire de l'Institut français des relations internationales 2022)

Sous la présidence de Boris Eltsine (1991-1999) sont engagées les premières réformes dans le domaine agricole après la chute de l'URSS. Celles-ci, largement précipitées et désorganisées dans le contexte de la libéralisation de l'économie voulue par le consensus de Washington[1], échouent à relancer le secteur agricole (Mathieu, Pouch 2018, p. 105). Les années 1990 ne voient pas l'appareil productif agricole russe se reconstruire et le pays devient fortement importateur de produits agricoles, en grande partie venus des pays européens voisins. À un moment où les prix sont relativement bas sur les marchés mondiaux, l'agriculture russe exsangue est incapable de rivaliser tandis que le pays s'ouvre à la mondialisation des échanges (*ibid*, p. 105). Le pays survit alors en partie grâce à l'aide alimentaire internationale et « aux importations massives de poulet américain, les fameuses cuisses de poulet de Bush » (Dufy 2021, p. 48).

La situation évolue pour l'agriculture russe au début des années 2000 avec l'arrivée du président Vladimir Poutine, encore au pouvoir en 2025, après la démission de Boris Eltsine le 31 décembre 1999. La première cause de la renaissance agricole russe est la crise financière de 1998, à la suite de la crise économique asiatique de 1997. Le rouble est alors brutalement dévalué, avec une double conséquence : en premier lieu, l'afflux de capitaux russes dans le secteur agricole, issus de géants du secteur pétrolier souhaitant diversifier leurs activités et qui sont encouragés par l'effondrement du rouble (Dufy 2021, p. 48). Ensuite, la dévaluation du rouble rend les importations alimentaires bien moins avantageuses pour l'industrie agroalimentaire russe (Mathieu, Pouch 2018, p. 106). Redevenu attractif, le secteur agricole russe est alors investi par de puissants oligarques, soutenus par le pouvoir politique. En 2005, l'agriculture est déclarée « priorité nationale » avant de faire l'objet d'un programme d'État dédié de 2008 à 2012. Ce plan, prévoyant un programme d'investissement de 26 milliards de dollars, se donne pour objectif de renforcer la production agricole locale sans toutefois remettre en cause la dépendance du pays aux importations agroalimentaires, qui se poursuivent et s'intensifient jusqu'à 2014 (Mathieu, Pouch 2018, p. 106) (Figure 133, p. 413). Les investissements se focalisent alors sur de grands groupes agro-industriels financiarisés et fortement concentrés.

[1] Le consensus de Washington est un « accord tacite visant à conditionner les aides financières aux pays en développement à des pratiques de bonne gouvernance telles que définies par le Fonds monétaire internationale et la Banque mondiale », selon la définition donnée par *Géoconfluences* (*Consensus de Washington* 2024). Ces « bonnes pratiques », comme nous l'avons vu tout au long de cette thèse lorsqu'il a été question des plans d'ajustement structurels imposés à des pays africains, reposent sur la mise en application d'une politique néo-libérale visant à la dérégulation de l'économie.

« À la tête de centaines de milliers d'hectares, ils [ces agroholdings, ndlr.] concentrent les activités de production, de financement, de négoce, de stockage, de transformation et constituent de ce fait le cœur de la puissance exportatrice russe. Les plus visibles, proches des cercles du Kremlin (Miratorg, Cherkizovo), sont privés, parfois partiellement publics (United Grain Company) ou filiales de multinationales (Cargill, Dreyfus). Cette agriculture appuyée sur des firmes financiarisées, observables dans nombre de pays émergents, est un produit hybride en Russie : à la fois héritage structurel d'une agriculture soviétique industrialisée, expression d'un capitalisme oligarchique postsoviétique et illustration des dynamiques internationales de concentration dans le secteur agricole. […] Les grosses exploitations captent une part écrasante des crédits publics de soutien à l'agriculture. Elles sont situées dans les zones productives du sud de la Russie, des Terres noires [ou *tchernozioms*[1], ndlr.] et des bords de la mer Noire, aisément accessibles depuis les zones portuaires, mais également dans l'Altaï et le sud de la Sibérie. »

(Dufy 2021, pp. 48-49)

Figure 133 Importations et exportations de produits agricoles de la Russie, en valeur (1961-2023)

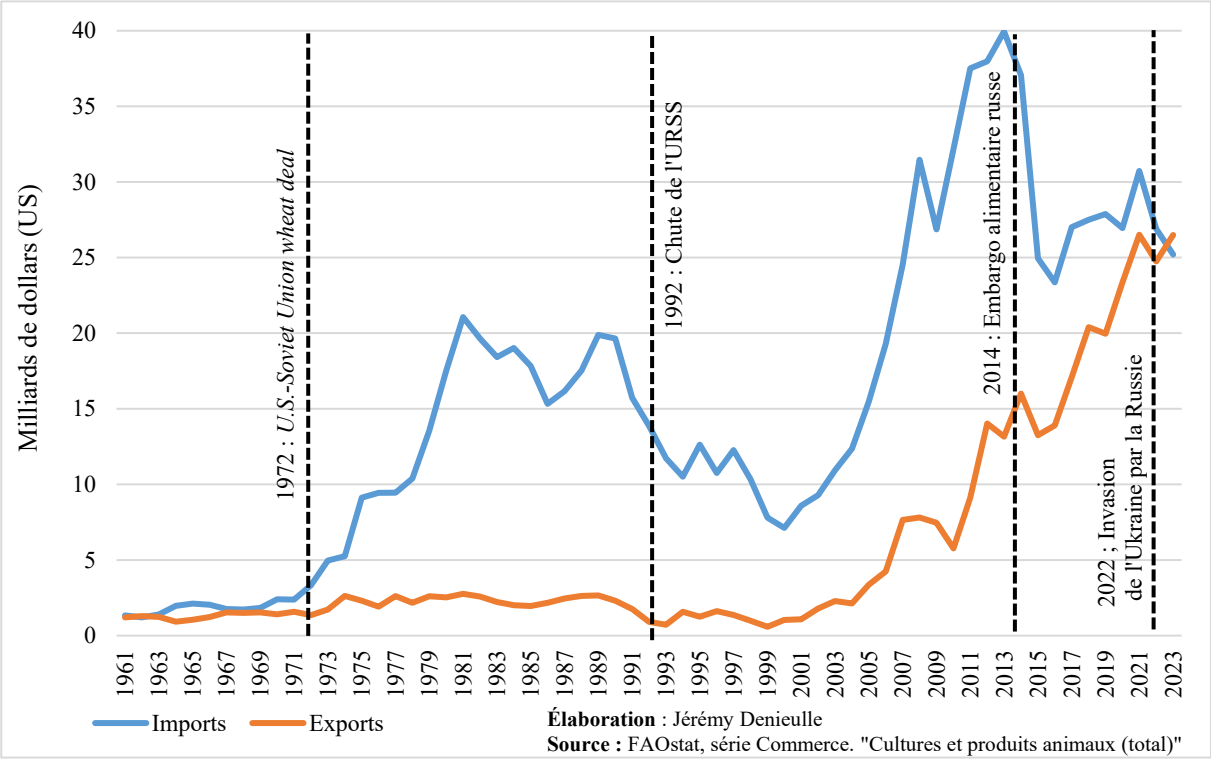

[1] Les *tchernozioms*, ou terres noires, sont un type de sol riche en humus et, à ce titre, très fertiles et considérés comme le meilleur type de sol au monde pour l'agriculture. Les *tchernozioms* sont présents en grande quantité au nord de la mer Noire, entre l'Ukraine et la Russie, ce qui a fait de cette région une zone agricole centrale historiquement.

Ces trois points de contexte – la crise économique de 1998, l'interventionnisme étatique et le développement du secteur privé et des agro-holdings – permet à l'agriculture russe de redresser sa capacité productive tout au long de la décennie 2000, jusqu'à réussir à exporter des surplus, notamment de blé. Ainsi, entre 2000 et 2013, la Russie voit ses exportations de blé augmenter de 743 % en passant de 1,6 à 13,8 millions de tonnes (Figure 134, p. 414).

Figure 134 Évolution de la production et des exportations de blé russe (1961-2023)

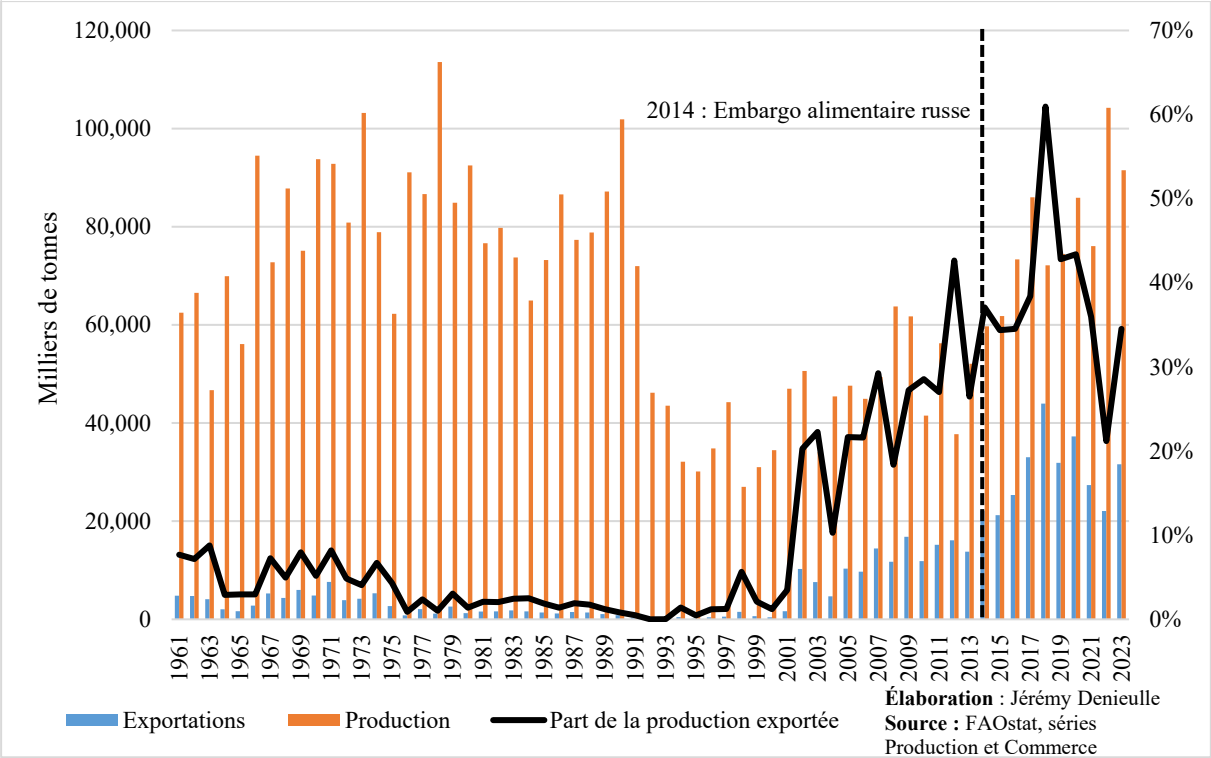

En 2012, la Russie adhère à l'Organisation mondiale du commerce en s'engageant à réduire la protection de son agriculture[1]. Candidat à l'intégration depuis 1993, le pays devient alors partie intégrante du multilatéralisme commercial international. Le vrai tournant pour la puissance exportatrice russe survient, toutefois, en 2014 avec la mise en place d'un embargo contre les produits alimentaires venus d'Union européenne, de Norvège, d'Australie, du Canada, des États-Unis. L'Ukraine s'ajoute à la liste à partir de 2016, au lendemain de la signature de l'accord d'association avec l'UE.

En novembre 2013, le président ukrainien prorusse Viktor Ianoukovitch suspend la signature de l'accord d'association avec l'Union européenne, déclenchant une série de manifestations pro-européennes connues sous le nom d'Euromaïdan (Chamontin 2016). Ces protestations, centrées sur la place de l'Indépendance de Kyiv, s'intensifient au fil des mois et conduisent à la destitution de Ianoukovitch en février 2014. Profitant de l'instabilité politique en Ukraine, la Russie annexe la Crimée en mars 2014, une action largement condamnée par la communauté internationale (Imbert 2014; Smolar 2014) et qui a pu être interprétée comme « l'acte de

[1] Les mesures de protection de l'agriculture russe se poursuivent toutefois, mais par d'autres moyens : les barrières non-tarifaires (Dufy, Grouiez, Akhmetov 2022, p. 118). L'adhésion à l'OMC n'est donc pas synonyme, pour la Russie, d'une entrée totale et subite dans le néo-libéralisme.

naissance d'un nouvel impérialisme russe » (Gormezano 2024). Parallèlement, des mouvements séparatistes prorusses émergent dans les régions orientales à majorité russophones de l'Ukraine, notamment dans le Donbass, avec le soutien masqué de Moscou (Vitkine 2014; Goujon 2023).

En réponse à ces événements les États-Unis, l'Union européenne et d'autres pays occidentaux imposent une série de sanctions économiques ciblant des individus, des entreprises et des secteurs clés de l'économie russe tels que l'énergie, la finance et la défense (*Chronologie : sanctions et contre-sanctions* 2018). Ces mesures visent à exercer une pression sur la Russie pour qu'elle respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. En réaction, le 6 août 2014, Vladimir Poutine décrète un embargo sur l'importation de produits alimentaires en provenance des pays ayant imposé des sanctions (*La Russie décrète un « embargo total » sur les produits alimentaires européens et américains* 2014; Pouch 2014). L'embargo concerne une large gamme de produits tels que la viande (que la Russie importait massivement avant 2014), le poisson, les produits laitiers, les fruits et les légumes (Hanousek, Bělín 2019).

Figure 135 Part de la Russie dans la production et l'exportation de blé dans le monde (1961-2023)

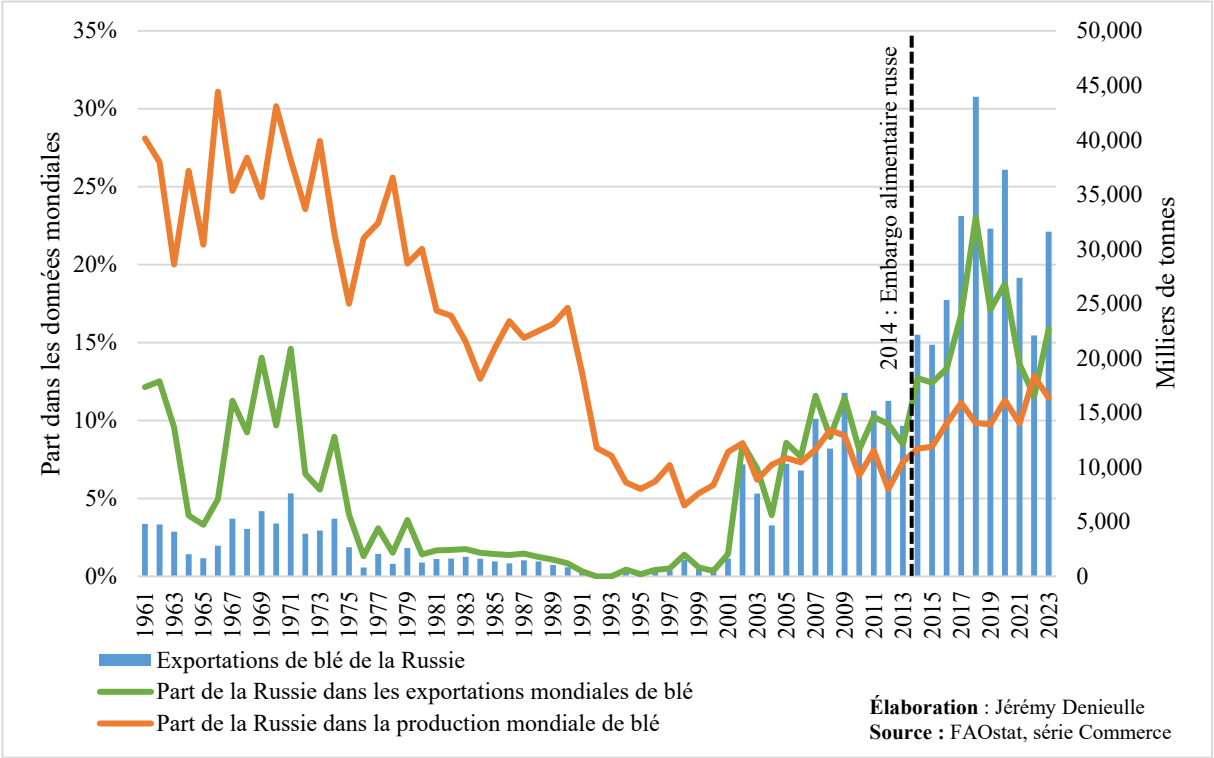

Les sanctions occidentales puis les contre-sanctions russes ont eu des effets à court et moyen terme majeurs (Charrel 2022). En premier lieu, l'importation de produits agricoles chute brutalement. Entre 2014 et 2015, les importations agricoles dévissent, en valeur, de près de 33 % (Figure 133, p. 413). L'Union européenne, qui représentait 37 % des importations totales de la Russie en produits agroalimentaires en 2013, ne pèse plus que pour 24 % en 2015. Sur la même période, la valeur des exportations européennes vers la Russie passe de 16 à 6 milliards

de dollars (Mathieu, Pouch 2018). Les flux se réorganisent alors et les importations alimentaires russes sont réalisées depuis la Biélorussie, le Brésil, la Turquie ou des pays d'Amérique latine comme le Paraguay ou l'Argentine. Surtout, la balance commerciale agricole russe se stabilise : ainsi, « l'embargo décidé par Vladimir Poutine a servi à relancer la production agricole russe et à reclasser le pays dans les échanges internationaux » (Hervé 2019, p. 234). Au-delà de l'amélioration de la production[1], l'embargo a également facilité la mondialisation de l'agriculture russe (Dufy 2021). Pour le blé, produit central du retour de la puissance agro-exportatrice russe, on constate ainsi que la part de la production qui est exportée passe, en moyenne, de 21,4 % entre 2000 et 2013 à 38,3 % entre 2014 et 2023 (Figure 134, p. 414).

La part de la Russie dans les exportations mondiales de blé passe également de 8,5 % en 2013 à 12,4 % en 2015 puis à près de 16 % en 2023 (Figure 135, p. 415). En 2016, la Russie (re)devient le premier exportateur mondial de blé, près d'un siècle après avoir perdu ce statut (Medetsky 2016). Il faut noter toutefois que l'industrie agro-exportatrice russe est alors bien différente de celle du XIX^{ème} siècle, eût égard à l'importance prise par la mer Noire. Au mitan des années 2010, près de 85 % de la capacité portuaire exportatrice de blé est située dans le sud du pays (Ahmed et al. 2017, pp. 20-24) Une estimation plus récente, basée sur les données des douanes russes, estime que 90 % du blé exporté par la Russie l'est via les ports de la mer Noire (Heigermoser 2023, p. 5). Cette organisation logistique est le reflet des marchés visés par le blé russe à l'exportation. Ahmed et al. (2017, p. 21) notent ainsi que « sur les cinq dernières années, près de 80 % des exportations russes de blé ont été à direction des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord », évoquant l'existence d'une interdépendance entre ces pays structurellement importateurs et la Russie.

[1] L'exemple du blé le montre bien : entre 2000 et 2013, la production est passée de 34 à 52 millions de tonnes, soit une augmentation de plus de 50 %. Entre 2014 et 2023, la production de blé passe de 59,7 à 91 millions de tonnes, une augmentation de 53 % (Figure 132, p. 43).

3.1.2. À la reconquête de sa puissance agricole : le retour de la Russie sur les marchés céréaliers, dans le monde et en Afrique

La proximité de la mer Noire avec l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient fait de cette région, dès la reprise des exportations de blé par la Russie dans les années 2000, un marché central. La puissance exportatrice russe s'est forgée, dès le début des années 2000, sur la base de la demande de l'Afrique du Nord et plus particulièrement de l'Égypte (Figure 136[1], p. 417). Dans les années 2000 l'Égypte, débouché privilégié du blé russe issu des ports de la mer Noire, a été l'objet d'une intense bataille commerciale entre la Russie et les États-Unis. Ces derniers représentaient en moyenne, dans les années 1990, 67 % du blé importé par l'Égypte. Ce chiffre est passé à 37,6 % entre 2001 et 2010 puis à seulement 6 % entre 2011 et 2021. La part russe, inexistante dans les années 1990, a représenté en moyenne 30 % du blé importé par l'Égypte entre 2000 et 2010, puis 58,5 % entre 2011 et 2021 (Figure 137, p. 418).

Figure 136 Exportations de blé russe vers les grandes régions d'Afrique (1998-2021)

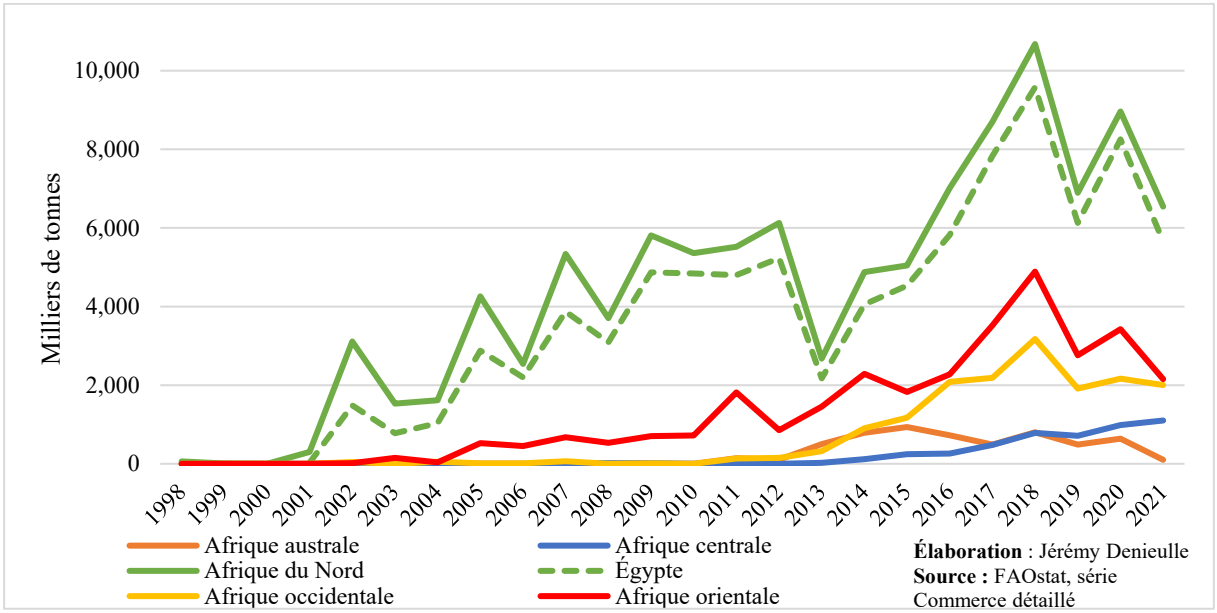

[1] Notons une limite, au sein de cette sous-partie, quant aux données utilisées. La série statistique « commerce détaillé » de la FAO ne propose en effet plus d'analyser les données relatives aux destinations prises par les exportations de blé russe. FAOstat, en effet, repose en bonne partie sur la bonne volonté des États de partager leurs propres données, ce que la Russie a cessé de faire au lendemain de l'invasion de l'Ukraine, en 2022. Certains graphiques s'arrêteront donc à l'année 2021 et les données ultérieures seront présentées, lorsque cela est possible, par d'autres biais (rapports USDA de pays clients de la Russie comme l'Égypte, par exemple).

Figure 137 Importations égyptiennes de blé et part provenant des États-Unis ou de la Russie (1986-2021)

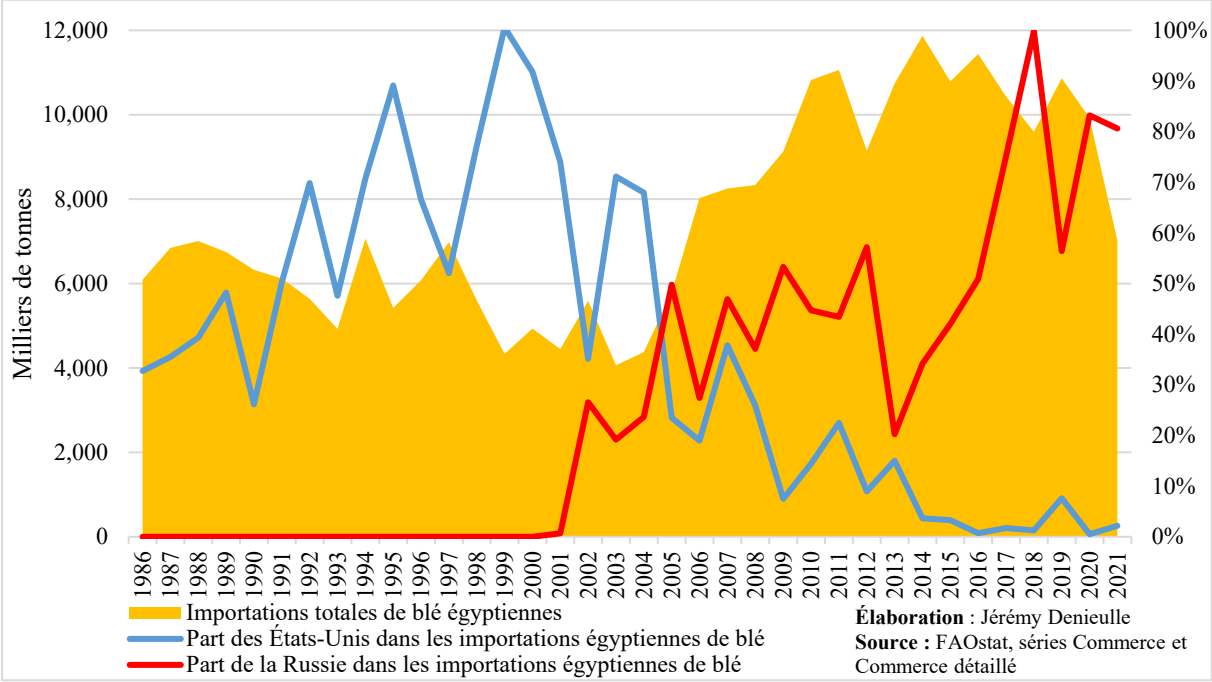

Le blé russe a donc trouvé son premier marché à l'exportation, dans les années 2000, vers les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Goger et al. 2014). En 2005, selon les données de la FAO, c'est d'ailleurs plus de 40 % du blé russe exporté qui l'est vers l'Afrique du Nord uniquement (Figure 138, p. 418). En 2010, en prenant également en compte la région du Moyen-Orient (principalement le Yémen, l'Azerbaïdjan et l'Iran à ce moment, la Syrie de Bachar al-Assad par la suite), c'est 80 % du blé russe exporté vers l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (Heigermoser 2023, p. 3).

Figure 138 Évolution des exportations de blé russe vers l'Afrique (1998-2021)

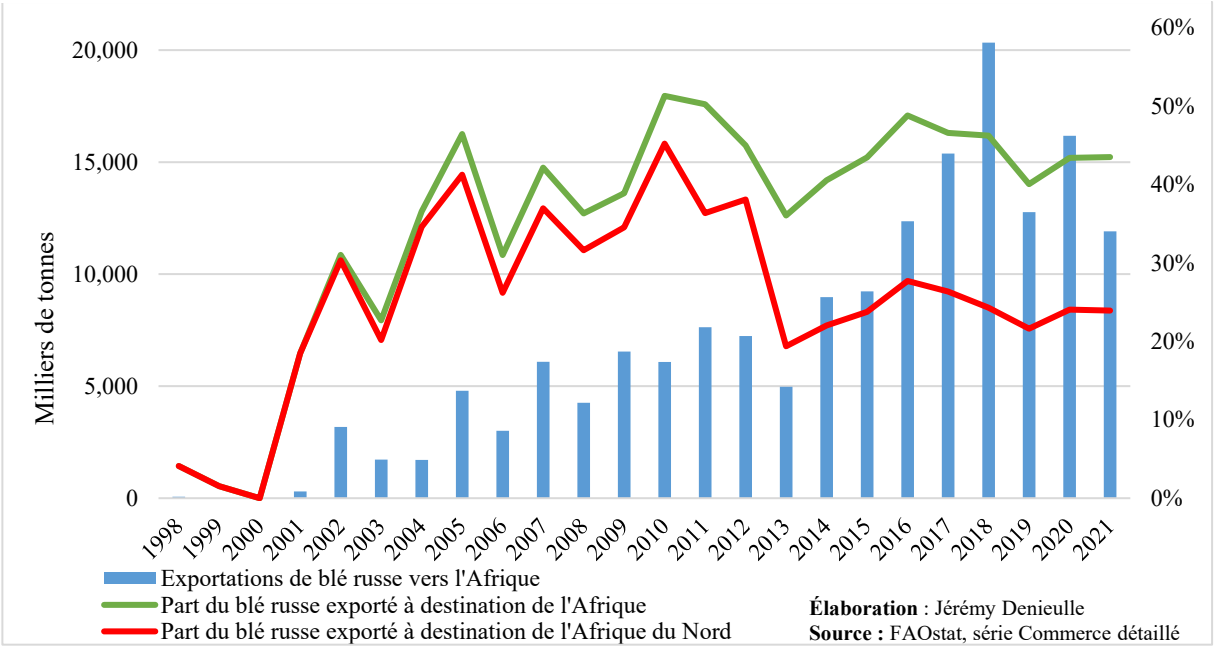

Depuis les années 2010, les exportations russes se sont diversifiées rapidement, comme le montre la Figure 138 : la part de l'Afrique du Nord a ainsi perdu en importance, au profit notamment de l'Afrique subsaharienne où 20 % des exportations russes totales prennent le chemin du Nigeria (Figure 130, p. 405), du Soudan et du Kenya. L'Asie du Sud et du Sud-Est se distinguent alors également, grâce à la proximité du canal de Suez de la mer Noire. Dans ces régions, le Bangladesh, le Vietnam et l'Indonésie se distinguent (*ibid*, p. 4). Restons ici, toutefois, sur des considérations africaines. Cela fait sens au regard de la géoéconomie internationale du blé russe, puisque près de la moitié des volumes exportés finissent effectivement sur ce continent (Figure 139, p. 419). Remarquons que si 2014 (et l'embargo russe) représente une rupture dans les exportations russes en contribuant à augmenter durablement les quantités exportées, elle ne semble pas avoir contribué à des changements importants dans la cartographie des marchés visés par ces exportations. La diversification des partenaires russes semble en effet avoir débuté plus tôt, dès 2010.

Figure 139 Part des régions d'Afrique dans les exportations totales de blé russe (1998-2021)

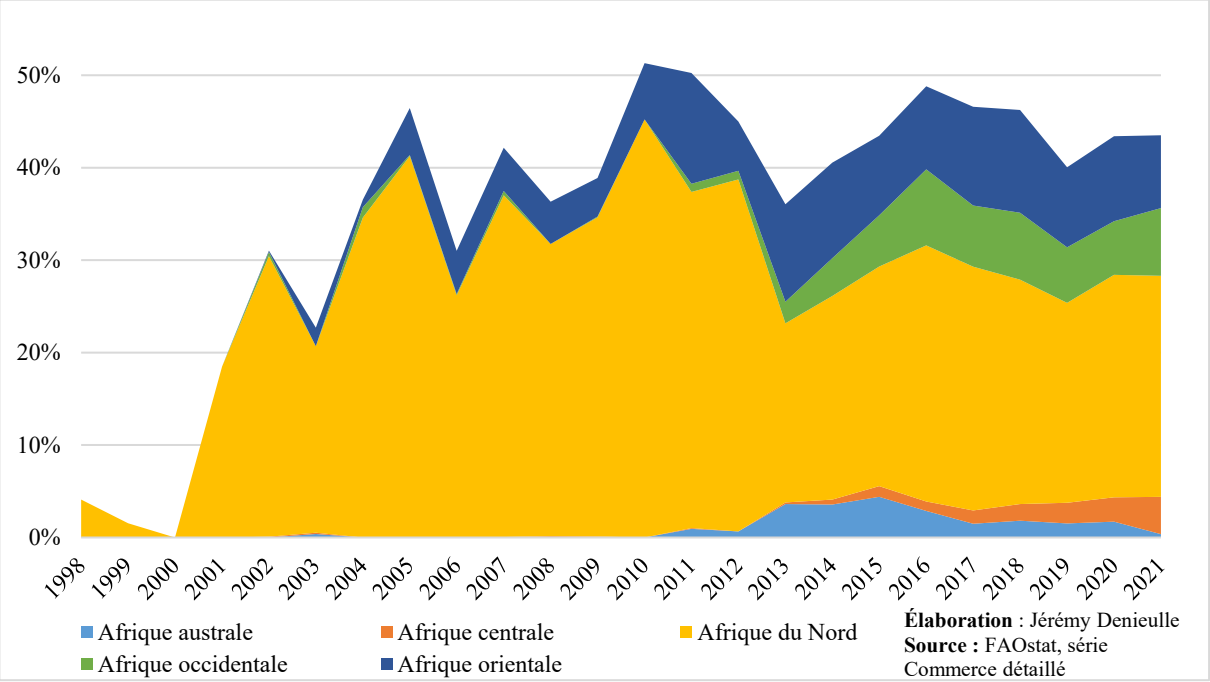

Pour la saison 2022/2023, l'Afrique a importé 17,6 millions de tonnes de blé russe, puis un record de 21,2 millions de tonnes en 2023/2024. Pour cette même saison, la Russie est d'ailleurs devenue le principal pourvoyeur de grains[1] à destination du continent (Koné 2025). Après avoir durablement remporté le marché égyptien face au blé étatsunien[2], la Russie s'est également

[1] Si le blé reste la denrée majeure pour les exportations russes vers l'Afrique, notons que la Russie y exporte également du maïs et de l'orge.

[2] Entre les campagnes 2019/2020 et 2023/2024, le GASC (en excluant les importations privées, donc) égyptien a importé un total de 27,4 millions de tonnes de blé, dont 16,8 millions de tonnes provenaient de Russie. Sur cette période, le second fournisseur était la Roumanie (4,7 millions de tonnes), l'Ukraine (3,4 millions de tonnes) puis la France (2,5 millions de tonnes) (*Grain and Feed Annual* 2025a, p. 8).

attaquée à l'Algérie, comme nous l'avons vu plus tôt (1.3, p. 384 ; Figure 120, p. 387 ; Figure 121, p. 388). Cette stratégie, couplée à une entrée plus timide mais réelle sur le marché marocain[1], a permis une importante diversification des partenaires russes en Afrique du Nord.

Carte 21 Les principales destinations du blé russe, en valeur (2001-2020-2022)

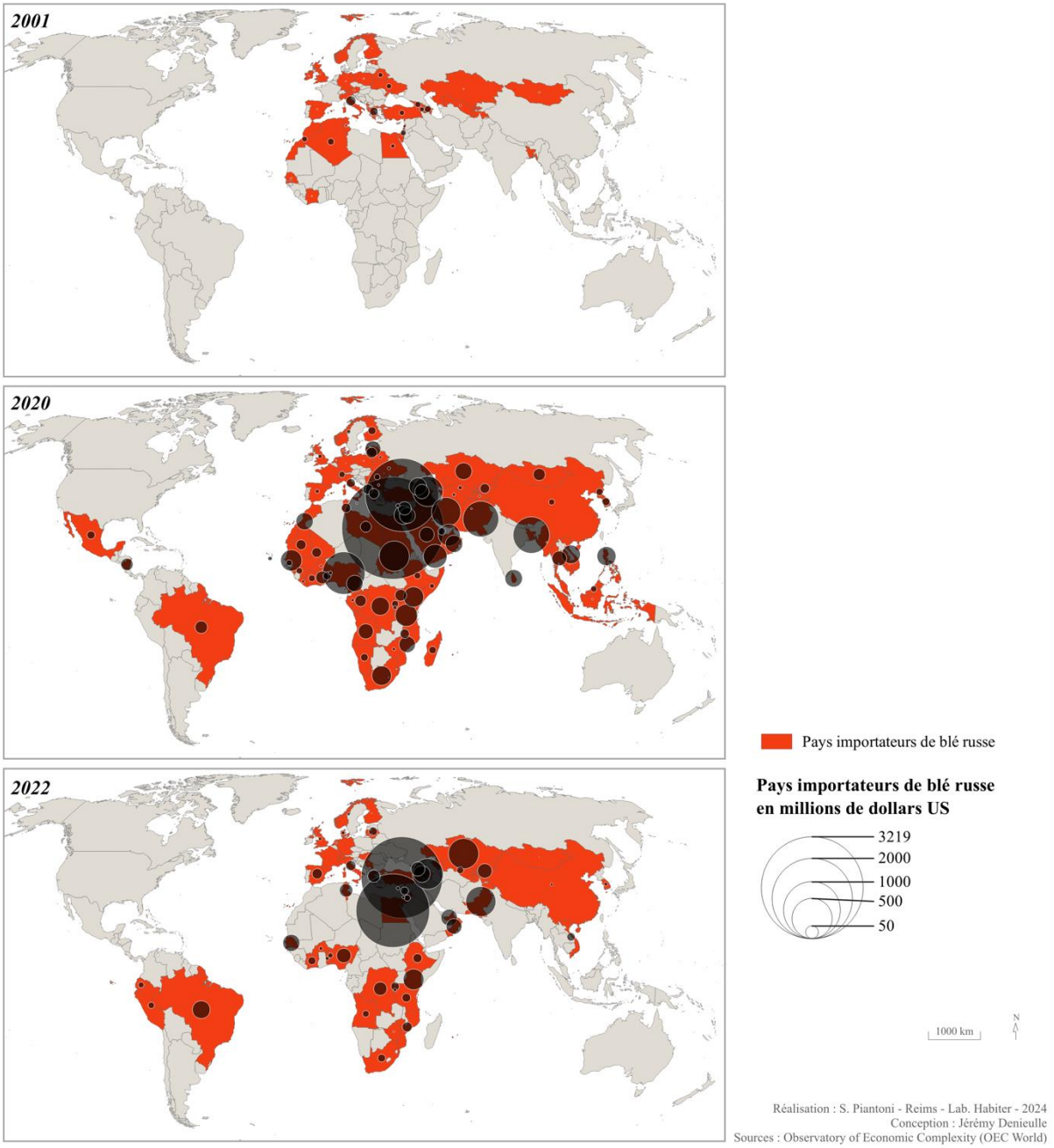

[1] Pour la campagne 2024/2025, le blé russe représentait 8 % des importations marocaines, derrière la France (43 %), l'Allemagne (14 %) et le Canada (14 %). Notons toutefois que si la Russie a envoyé 503 000 tonnes de blé à destination du Maroc lors de la campagne précédente (soit 8 % du total importé par le pays), elle n'avait rien envoyé en 2022/2023, seulement 30 000 tonnes en 2021/2022 et 205 000 en 2020/2021 (Fardaoussi 2025, pp. 6-7). Notons tout de même qu'à la fin de l'année 2024, la Russie est devenue temporairement le principal fournisseur de blé au Maroc en profitant d'une mauvaise récolte française (Koné 2025).

Finalement, lorsque la cartographie des exportations russes de blé (Carte 21, p. 420[1]) est superposée à celle des États-Unis (Carte 20, p. 400), on remarque que le continent africain a perdu de son poids au sein des destinations étatsuniennes tout en prenant de l'importance pour la Russie. L'Asie (et l'Amérique latine) a été préférée par les États-Unis, qui ne gardent en Afrique des parts de marché significatives qu'au Nigeria[2], où la Russie devient de plus en plus agressive (Figure 130, p. 405). Au global, la Russie entretient des relations commerciales agricoles (au-delà des seules exportations de blé, donc) avec 45 pays africains (Koné 2025), tout en poursuivant un objectif de diversification évident. Ainsi, en janvier 2025, la Russie a par exemple exporté une toute première cargaison de blé de 27 000 tonnes à destination du Togo (Sakr 2025).

3.2. Le blé comme arme diplomatique : la stratégie céréalière russe à destination de l'Afrique

Alors que nous venons de présenter la centralité de l'Afrique au sein de ses exportations agro-alimentaires, en particulier pour le blé, il semble important de nous arrêter sur la politique africaine de la Russie. Contrairement à ses voisins européens, l'Empire tsariste n'a jamais envisagé la mise en place d'une expansion coloniale en Afrique. Par la suite, dans les premières décennies de son existence, l'Union soviétique n'a accordé au continent qu'une « attention marginale » (Sukhankin 2020, p. 6). Sous Nikita Khrouchtchev (1958-1964) et Léonid Brejnev (1964-1982) toutefois, l'URSS profite du contexte des décolonisations pour y promouvoir son idéologie, au prix de l'emploi de ressources considérables[3]. Après la chute de l'URSS, « l'Afrique a *de facto* disparu du champ de vision de la politique étrangère russe » (*ibid*, p. 7).

C'est à partir de 2014 que la Russie poutinienne a réellement engagé un processus de rapprochement avec le continent (*ibid*, p. 7). Après l'annexion de la Crimée et la série de sanctions économiques occidentales contre la Russie, celle-ci voit dans les pays africains autant d'opportunités de contourner lesdites sanctions (Bobin, Quénelle 2024). Ainsi, entre 2010 et 107, les échanges commerciaux entre la Russie et les pays d'Afrique ont presque triplé en passant de 5,1 à 14,8 milliards de dollars (Tchoubar 2019, p. 2). L'année 2017 représente une nouvelle étape puisque les modalités d'engagement russes sur le continent évoluent : P. Tchoubar (2019, p. 2) note ainsi un renforcement de la coopération sécuritaire (notamment via

[1] Notons un biais important dans la Carte 21, p. 52 : si, en 2022, les exportations de blé russe vers l'Afrique ont effectivement été réduites au lendemain de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ces flux se sont largement rétablis dès l'année 2023.

[2] L'Éthiopie, qui est mise en évidence dans les exportations étatsuniennes de l'année 2022 (Carte 20, p. 33), achète en réalité son blé, structurellement, plutôt à la Russie. En 2023/2024, la Russie représentait ainsi 80 % du blé importé par l'Éthiopie (avec 650 000 tonnes envoyées). Les États-Unis n'avaient alors pas envoyé de blé vers ce pays (*Grain and Feed Annual* 2025b, p. 10). En 2020/2021 les États-Unis ont effectivement représenté 26 % des importations éthiopiennes de blé (soit près de 400 000 tonnes), mais il s'agissait alors exclusivement d'aide alimentaire (Tefera 2022a, p. 6).

[3] Sukhankin (2020, pp. 6-7) indique que, pour l'URSS, les principaux domaines d'investissement pour sa politique africaine étaient la coopération militaro-technique, le soutien économique direct (prêts, crédits, livraison de denrées alimentaires ou de projets stratégiques, aide à la construction de grands projets d'infrastructure) et l'assistance économique indirecte (formation d'experts civils africains dans les universités soviétiques).

le groupe Wagner[1]) ainsi qu'un « accompagnement médiatique en faveur de la Russie et contre les anciennes puissances coloniales ».

Aujourd'hui, la présence russe en Afrique s'observe à travers plusieurs domaines de coopération. Le domaine militaire reste important[2], alors que de nombreux accords de défense ont été signés avec des pays d'Afrique et prévoyant la formation d'officiers africains à Moscou, la livraison de matériels militaires, la maintenance d'équipements, des exercices communs, etc. Ainsi la Russie est-elle très présente militairement au Sahel, où elle a d'ailleurs remplacé la présence de l'armée française dans certains pays (Vircoulon 2024, p. 7). Elle est aussi présente au Nigeria, où elle participe à la lutte contre le terrorisme dans le Nord du pays (Vircoulon 2023b, pp. 1-2). Moscou a également développé, ces dernières années, la coopération économique : la Russie est ainsi présente dans des secteurs tels que le nucléaire civil, les hydrocarbures, l'exploitation des ressources minières (ce dernier point étant l'une des grandes activités du groupe Wagner avant son remplacement, en 2023, par l'Africa Corps) (*ibid,* p. 2). Le sommet Russie/Afrique de Sotchi en 2019, qui réunit 43 dirigeants africains, avait par ailleurs formulé d'importantes promesses dans l'approfondissement des relations économiques. Nombre d'entre elles ne se sont toutefois pas concrétisées (*ibid*, p. 3), d'autant plus après 2022 et le début d'une guerre de grande ampleur entre l'Ukraine et la Russie. Moscou déploie, en outre, d'importants efforts diplomatiques en Afrique en tentant d'y mettre en place un *soft power*, promouvant via une influence médiatique certains thèmes dans les débats publics africains (l'absence de passé colonial russe, la proximité de l'URSS et des luttes décoloniales, la promotion d'un nouvel ordre mondial basé sur la multipolarité, etc.) (Vircoulon 2023b, pp. 6-10; Tchoubar 2019, pp. 3-4; Nwonwu et al. 2024; Clifford, Gruzd 2024). Après 2022, les efforts de la Russie en Afrique ont été rendus évidents par les votes des pays africains à l'ONU. Plus de la moitié d'entre eux s'étaient abstenus ou avaient voté contre cinq résolutions condamnant l'agression russe entre mars 2022 et février 2023[3] (Bobin, Quénelle 2024). Les sanctions occidentales contre la Russie, après l'invasion de l'Ukraine, ont toutefois bouleversé l'équilibre des relations économiques russo-africaines. Afin de contourner lesdites sanctions,

[1] Le groupe Wagner est une organisation paramilitaire russe fondée en 2014 par Evgueni Prigojine, un proche du président Vladimir Poutine. Présenté comme une société militaire privée, Wagner a opéré en étroite coordination avec le ministère russe de la Défense et les services du renseignement (GRU), servant de bras armé officieux de la politique étrangère russe (Roger 2024). En Afrique le groupe a été actif dans plusieurs pays, notamment en République centrafricaine, au Mali, au Soudan et en Libye en fournissant un soutien militaire aux gouvernements en place en échange de concessions sur des ressources naturelles telles que l'or et les diamants. Les activités de Wagner ont été marquées par des accusations de violations des droits de l'homme, y compris des exécutions sommaires et des actes de torture. À la suite de la mort de Prigojine en 2023, après que celui-ci ait organisé avec l'aide des troupes de Wagner une rébellion contre l'État russe en juin, les opérations africaines du groupe ont été progressivement intégrées dans une nouvelle structure appelée « Africa Corps », placée sous le contrôle direct du ministère russe de la Défense.

[2] Notons d'ailleurs qu'après la chute du régime de Bachar al-Assad en Syrie en fin d'année 2024, une enquête du journal Le Monde a montré comment une partie des forces militaires russes se sont redéployées en Afrique (Le Monde 2025).

[3] Apportons ici une nuance : le renouveau des relations Russie-Afrique, et le fait que la Russie semble avoir voulu faire de ce continent une « nouvelle ligne de front entre l'Occident » et elle (Bobin, Quénelle 2024), ne peut expliquer à lui seul les oppositions africaines à l'ONU. Anne-Cécile Robert estime ainsi, dans un article du Monde diplomatique, que d'autres éléments doivent enrichir l'analyse : le pragmatisme des dirigeants africains, la recherche d'une autonomie stratégique dans une volonté de s'affranchir de « l'influence occidentale », le ressentiment historique face à un Occident perçu comme partial et hypocrite, etc. (Robert 2023).

les flux commerciaux sont devenus plus opaques. Moscou maintient toutefois sa présence sur le continent, soutenue par un discours politique valorisant une alliance anti-occidentale (Vircoulon 2025).

Dans cette présence africaine protéiforme, le blé occupe une place de choix (Musvanhiri 2024). S'il n'est pas l'unique commodité russe envoyée massivement vers l'Afrique (le pétrole russe y étant plus exporté encore, profitant notamment de prix compétitifs sur les marchés mondiaux (Mitchell, Griffin 2023)), le blé est l'objet d'une intense diplomatie économique russe et de grandes campagnes de communication sur le continent. En juillet 2023, après la suspension de l'initiative céréalière de la mer Noire[1] qui avait initié des inquiétudes chez les dirigeants africains, Vladimir Poutine annonçait lors du second sommet Russie/Afrique son ambition de délivrer gratuitement entre 25 000 et 50 000 tonnes de blé au Burkina Faso, au Zimbabwe, au Mali, à la Somalie, à la République centrafricaine et à l'Érythrée (Ruisseau 2023). Cette « donation stratégique » a ensuite été effectuée entre la fin d'année 2023 et le début d'année 2024 (Princewill 2024). Les envois de grains ont reçu une couverture importante dans les médias africains, comme ce fut le cas pour les 25 000 tonnes de blé et 23 000 tonnes d'engrais envoyées au Zimbabwe (Vodjo 2024). Ce fut le cas également au Burkina Faso où le média local Lefaso.net a titré, en janvier 2024, que le « Kremlin [faisait] don de 25 000 tonnes de blé à Ouagadougou » tout en évoquant les conditions de la donation : une cérémonie en présence de la ministre burkinabè de l'Action humanitaire et de l'ambassadeur russe au Burkina Faso, qui a indiqué que la Russie allait « continuer à contribuer non seulement à l'approvisionnement du Burkina Faso en produits de première nécessité, mais à son autosuffisance alimentaire, énergétique et technologique » (Diallo 2024).

L'implication directe de l'État russe, jusqu'à ses plus hautes sphères, témoigne de l'importance du blé dans la stratégique du pays en Afrique (Zyukin et al. 2020). C'est ce que nous indiquait également Laurent Fiat, conseiller agricole à l'ambassade de France à Alger, lorsqu'il évoquait la diplomatie économique russe en Algérie, dans un entretien en janvier 2024.

> « J.D. : Est-ce qu'il n'est pas plus facile, pour certaines entreprises russes publiques ou privées qui peuvent avoir des liens plus ou moins opaques avec les hautes sphères du pouvoir, de traiter avec des pays comme l'Algérie qui disposent d'un acheteur public [l'OAIC, ndlr.] ?
>
> L.F. : Possible, oui. Les flux de blé russes vers l'Algérie passaient quand même par des traders, parfois occidentaux, et depuis peu il y a la possibilité de ne plus avoir d'intermédiaire. C'est-à-dire que le producteur russe peut vendre directement à l'OAIC sans intermédiaire, donc ils ont encore facilité les choses des deux côtés [russe comme algérien, ndlr.].
>
> J.D. : Est-ce que vous percevez sur le terrain des agents russes qui s'activent pour essayer, peut-être, de pousser le blé russe ?
>
> L.F. : Non, on ne les voit pas. On a un accès déjà limité en temps normal, et complètement bloqué aujourd'hui, donc on ne les voit pas, mais… C'est surtout au niveau du dessus que cela se fait, ce sont surtout les militaires qui commandent par derrière. Je pense que c'est là que ça doit se faire… Dans la diplomatie visible, il y a un

[1] Cf. 4.1.3, p. 70.

> comité mixte algéro-russe qui dispose d'une déclinaison agricole. La France dispose d'ailleurs avec l'Algérie d'un comité du même type. »
>
> Entretien réalisé le 20/12/2024 avec Laurent Fiat, conseiller pour les affaires agricoles et agroalimentaires à l'ambassade de France à Alger

Durant la campagne 2019-2020 et pour la toute première fois, l'État russe est ainsi devenu le principal exportateur de blé du pays via les entreprises OZK United Grain (détenue à 51 % par l'État russe) et Demetra Trading (détenue par la banque VTB Bank, propriété de l'État russe). D'autres entreprises russes, privées mais parfois détenues par des oligarques proches du pouvoir, se partagent une part substantielle de la filière export de blé russe. Tel est le cas de Rif Trading House, premier exportateur du pays, dont le propriétaire Petr Khodykin aurait été impliqué dans le vol de céréales ukrainiennes en fin d'année 2022[1] (Malsin, Hirtenstein, MacDonald 2022). Depuis l'invasion de l'Ukraine, les multinationales présentes en Russie ont annoncé vouloir réduire leur activité dans ce pays qui représentait pour eux, jusqu'à très récemment, un eldorado (Good 2023). Cargill et ADM ont annoncé, en mars 2022, vouloir interrompre leurs investissements en Russie. Louis Dreyfus Co. a annoncé suspendre ses activités en Russie peu après le début de la guerre tandis que Bunge, qui avait déjà réduit ses activités dans le commerce de grains depuis la Russie depuis quelques années, a fait une annonce similaire. Viterra, principal exportateur occidental de grains russes, a également annoncé quitter le pays à partir du 1er juillet 2023. Des négociants locaux remplaceront les négociants étrangers dans les activités d'origination, assurant à Moscou un plus grand contrôle sur ses ressources agricoles. À ces départs s'est ajoutée, en septembre 2022, une demande de la VTB Bank à l'intention de Vladimir Poutine de « limiter les activités des traders occidentaux en Russie »[2] (Devitt, Hogan, Korsunskaya 2022). Le directeur général de la VTB y exhorte son président d'interdire aux entreprises appartenant « à des personnes liées à des États inamicaux » d'acheter des grains en Russie pour les exporter. Les opérateurs sur place constatent une importante consolidation de la filière de l'exportation du blé (Sigma Conseil 2023), qui est accélérée par le retrait progressif des multinationales et de plus petites compagnies russes. La Figure 140, p. 425 présente les différents acteurs qui opèrent au sein de l'exportation de blé russe, avant que Viterra, Cargill et Louis Dreyfus n'y arrêtent totalement leur activité. Entre le 20 février 2022 et le 30 janvier 2023, 50 % des exportations russes ont été réalisées par des entreprises russes.

Ces graphiques ne montrent cependant pas des cas où l'État russe se permet, en dehors du cadre classique des échanges commerciaux internationaux, de négocier des contrats d'exportation de gré à gré. Ce fut à priori le cas en fin d'année 2024, alors que le GASC égyptien avait négocié avec « un fournisseur russe », dont on pense qu'il s'agissait du trader public United Grain Company, un contrat d'approvisionnement portant sur 3,1 millions de tonnes de blé entre novembre 2024 et avril 2025 (Van Rij 2024a) (cf. 3.2.1.2, p. 149, partie I). Ce type

[1] Une pratique qui semble avoir été institutionnalisée tant elle a été rapportée par des médias internationaux en diverses occasions (Mhaoud, Laughlin, Gagarin 2025; Beake, Korenyuk 2022).
[2] La VTB Bank avait déjà demandé à Vladimir Poutine, en 2019, de créer un « champion russe du blé », un « leader national » qui « assumerait le rôle d'un négociant en blé russe de premier plan » (Devitt, Stolyarov, Voronova 2019).

d'échange entre deux acteurs publics, de nature opaque, revêt un caractère éminemment politique qui semble accréditer l'usage par Moscou d'une diplomatie du blé.

Figure 140 Principaux exportateurs de blé russes avant l'invasion de l'Ukraine (haut) et après (bas)

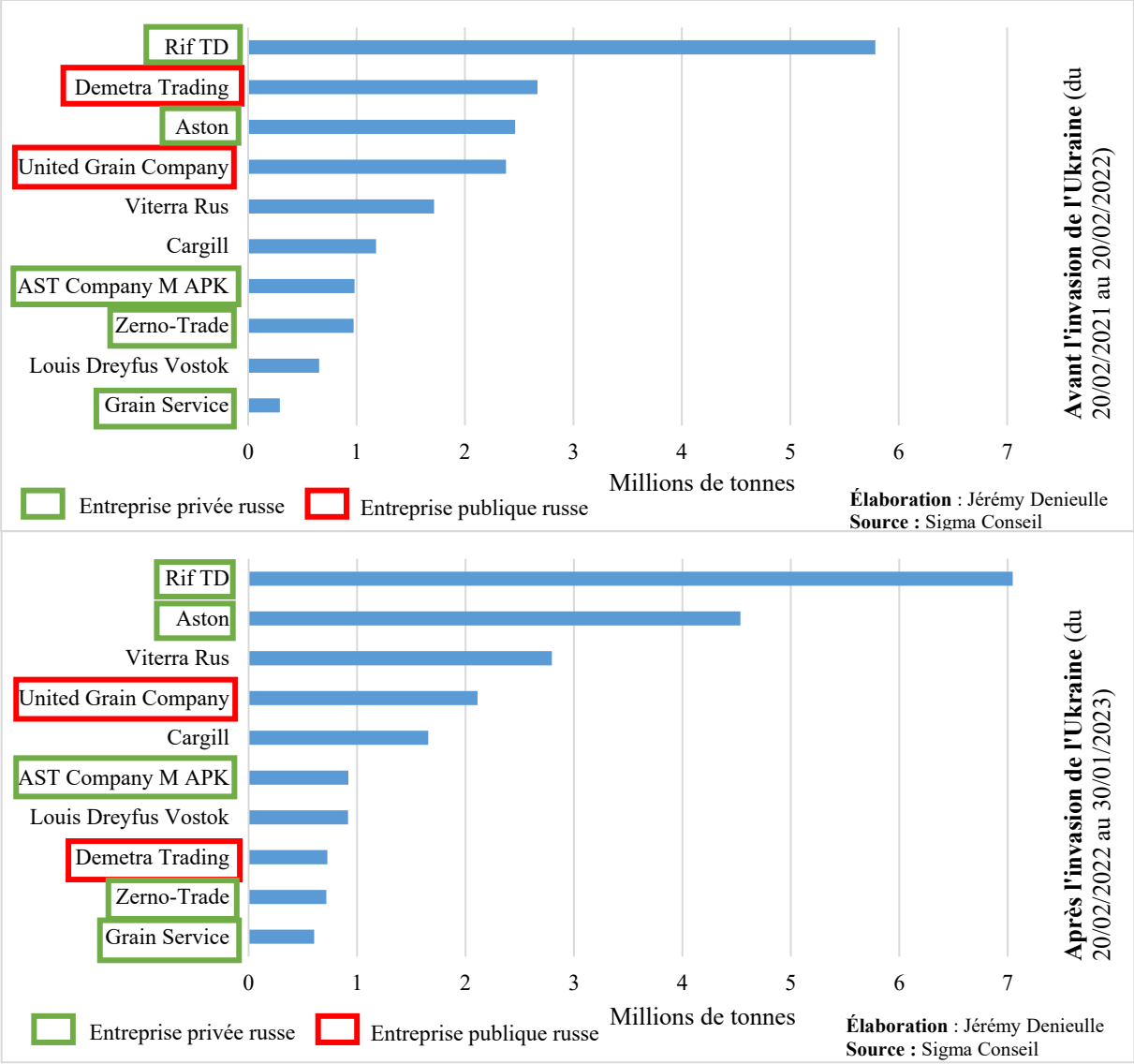

Conclusion du chapitre 3

Ce chapitre a permis de montrer comment la Russie est devenue, en moins de deux décennies, un acteur central du commerce mondial de blé. Cette montée en puissance repose à la fois sur des conditions naturelles et géographiques favorables, mais surtout sur des investissements importants dans les infrastructures logistiques et un soutien étatique stratégique combinant fiscalité avantageuse, subventions ciblées et diplomatie économique proactive. En Afrique, cette stratégie s'est traduite par des gains de parts de marché notables, notamment dans des pays historiquement liés à d'autres fournisseurs comme la France ou les États-Unis. La (ré)émergence de la Russie en tant que puissance agro-exportatrice s'est accompagnée d'une

utilisation accrue du blé comme d'un levier d'influence. En ce sens, Moscou a probablement comblé le vide laissé par les États-Unis depuis la fin de la guerre froide.

Cette puissance céréalière russe, bien réelle, reste toutefois marquée par un certain nombre de limites. Elle est encore récente, largement dépendante de sa compétitivité face aux autres origines, et ne s'appuie pas sur une architecture politico-commerciale internationale aussi structurée que celle mise en place par les États-Unis durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Là où Washington avait construit une hégémonie globale par le biais de dispositifs normatifs, institutionnels, logistiques et diplomatiques étroitement articulés, la Russie apparaît pour le moment comme un acteur agile et opportuniste, capable de tirer parti des reconfigurations géopolitiques et géoéconomiques récentes mais sans pouvoir les organiser pleinement à son profit.

Reste que l'essor du blé russe, et notamment sa percée en Afrique, constitue un marqueur fort des recompositions contemporaines de la géopolitique alimentaire mondiale. Ce déplacement du centre de gravité céréalier vers l'est de l'Europe s'est traduit par un recul tangible et des positions tenues historiquement par les puissances agro-exportatrices de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Si ce basculement rapide souligne l'agilité stratégique de la Russie dans le contexte géopolitique actuel, il invite également à s'interroger sur la stabilité de ces recompositions et sur la capacité d'autres exportateurs à (ré)investir ces marchés, notamment en Afrique, où la concurrence demeure vive. Ces interrogations prennent une acuité particulière dans le contexte de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, événement qui a non seulement bouleversé les équilibres céréaliers mondiaux, mais aussi mis à l'épreuve la dépendance de nombreux pays africains à l'égard des blés de la mer Noire. C'est à cette reconfiguration brutale et ses implications pour les pays importateurs africains qu'est consacré le chapitre suivant.

4. Le blé dans la guerre en Ukraine : un révélateur stratégique des recompositions géopolitiques mondiales

Depuis février 2022, l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie a bouleversé les équilibres géopolitiques mondiaux. Au-delà du champ militaire, c'est aussi un autre front qui s'est ouvert : celui de l'alimentation, en particulier du blé. Depuis la crise alimentaire de 2007-2008, plusieurs chocs systémiques ont rappelé la place stratégique du blé dans les rapports de pouvoir mondiaux. La guerre en Ukraine[1] agit toutefois comme un révélateur et un accélérateur des transformations à l'œuvre depuis le début du siècle : le retour de la mer Noire sur les marchés internationaux du blé, d'abord une recomposition géoéconomique, prend désormais une dimension géopolitique bien plus explicite. Elle révèle les défis auxquels les puissances céréalières établies au siècle dernier, les États-Unis et l'Union européenne, sont confrontées. La guerre a également mis en évidence certaines vulnérabilités de circuits commerciaux fortement dépendants des grains de la mer Noire, de même que la dépendance à cette origine qui s'est nouée pour de nombreux pays africains.

La Russie, en particulier, a largement instrumentalisé sa position dominante sur les marchés céréaliers mondiaux comme un outil d'influence et de pression. Dans ce contexte, sa position semble même s'être renforcée. À travers l'initiative céréalière de la mer Noire, les livraisons gratuites à des pays « amis » (Princewill 2024; Haid 2025), les bombardements ciblés sur les infrastructures agricoles ukrainiennes (Welsh, Glauber, Dodd 2024) ou encore les vols de céréales dans les régions occupées au début de l'invasion (Beake, Korenyuk 2022), Moscou a fait du blé une arme géopolitique à part entière.

Ce conflit a aussi contribué à révéler une crise plus profonde, celle de l'ordre agricole mondial fondé sur des principes multilatéraux tel qu'issu des accords commerciaux des années 1990 (dans le cadre du GATT, puis de l'OMC), qui est aujourd'hui contesté (Pouch, Raffray 2025). Il participe à l'affirmation d'un monde agricole fragmenté, marqué par la montée des tensions commerciales et la reconfiguration des équilibres mondiaux sur les marchés du blé.

Dans un premier temps, nous analyserons ici les effets directs de la guerre sur les capacités de production et d'exportation de l'Ukraine et de la Russie, ainsi que les nouvelles configurations logistiques qui en découlent (4.1, p. 428). Nous verrons par la suite comment cette crise a affecté, de manière différenciée, les pays africains – notamment l'Égypte, l'Algérie et le Nigeria – soulignant la profondeur de dépendances qui se sont largement intensifiées depuis une dizaine d'années (4.2, p. 440). Enfin, nous élargirons l'analyse aux mutations structurelles de la géopolitique céréalière mondiale que cette guerre semble accélérer : montée des nationalismes agricoles, instrumentalisation du blé comme outil stratégiques, et crise de légitimité du multilatéralisme commercial (4.3, p. 453).

[1] Gardons en tête que le conflit en Ukraine a démarré le 20 février 2014, à la suite de la révolution ukrainienne de Maïdan et de l'annexion de la Crimée par la Russie. Nous avons décrit ces événements plus tôt pour évoquer les sanctions économiques occidentales contre la Russie à partir de 2014. Nous nous concentrerons ici sur les événements postérieurs au 24 février 2022, date de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, qui a marqué une nouvelle étape majeure dans ce conflit.

4.1. Chaos, adaptation et contournements : la logistique céréalière à l'épreuve de la guerre

Nous reviendrons dans cette sous-partie, de manière chronologique, sur l'ensemble des événements en lien avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et sur le rôle des matières premières agricoles, en particulier le blé, dans ce conflit interétatique. Il convient d'abord de rappeler que, si nous avons décrit lors du chapitre précédent le retour de la Russie sur les marchés agricoles et l'importance de ce pays dans les équilibres alimentaires mondiaux, l'Ukraine a également misé sur son secteur agricole pour son insertion dans la mondialisation après la chute de l'URSS (Abis 2023d, p. 110). Il faut retenir, en préambule de ce chapitre, que l'agriculture post-soviétique ukrainienne est résolument tournée vers l'exportation[1]. L'économie du pays repose fortement sur ce secteur, qui engendre 15 % du PIB et 20 % des emplois avant 2022 (Raffray 2022, p. 29). Si l'Ukraine occupe des positions centrales dans les exportations mondiales de nombreux produits agricoles (Tableau 39, p. 428), concentrons-nous ici sur le blé.

Tableau 39 Place de l'Ukraine dans les exportations mondiales de produits agricoles (2018-2019, en volume)

Produits	Rang
Huile de tournesol, tourteaux de tournesol	1
Colza	2
Noix	3
Maïs, orge, seigle, sorgho, miel	4
Blé	5
Tourteaux de colza, beurre	6
Huile de colza, viande de volaille, graines de soja	7
Avoine, lait, huile et tourteaux de soja	8
Poudre de lait écrémé	9
Fromages	10

Élaboration : M. Raffray (2022, p. 30) ; **Source** : Chambre de commerce et d'industrie franco-ukrainienne

[1] L'agriculture post-soviétique ukrainienne est devenue, principalement depuis le début du XXI^{ème} siècle, extrêmement performante, comme l'indique un ancien acteur français du marché des semences ukrainiennes cité par le Monde : « En une décennie, l'Ukraine a fait les plus grands progrès de toute l'histoire de l'humanité en matière de rendement agricole » (Bronner 2022). Attirés par la rentabilité de l'agriculture ukrainienne, de nombreux acteurs y ont investi : des fonds souverains (comme celui de l'Arabie saoudite), des entreprises d'État (le Chinois Cofco) ou des groupes privés venus des États-Unis, d'Europe, de Turquie, etc.

Alors que la production moyenne de blé de l'Ukraine s'établissait à 15,7 millions de tonnes entre 1992 et 2000, ce chiffre est passé à 18,1 millions de tonnes dans les années 2000 puis à 24,2 millions de tonnes entre 2011 et 2022 (Figure 141, p. 429). Avant l'invasion russe, l'Ukraine est le cinquième exportateur de blé tendre au monde, derrière la France, avec des parts de marché dans le monde entier et principalement en Afrique, du fait de la proximité géographique du continent et de ses besoins importants. Surtout, une part substantielle de la production ukrainienne de blé est exportée : en 2019 et 2020, plus de 70 % (Figure 142, p. 429). Ce haut degré d'internationalisation, on l'a vu, est également vrai pour la Russie (Figure 134, p. 414). En 2021, l'Ukraine et la Russie ont représenté 27 % des exportations mondiales de blé.

Figure 141 Part de l'Ukraine dans la production et l'exportation de blé dans le monde (1992-2023)

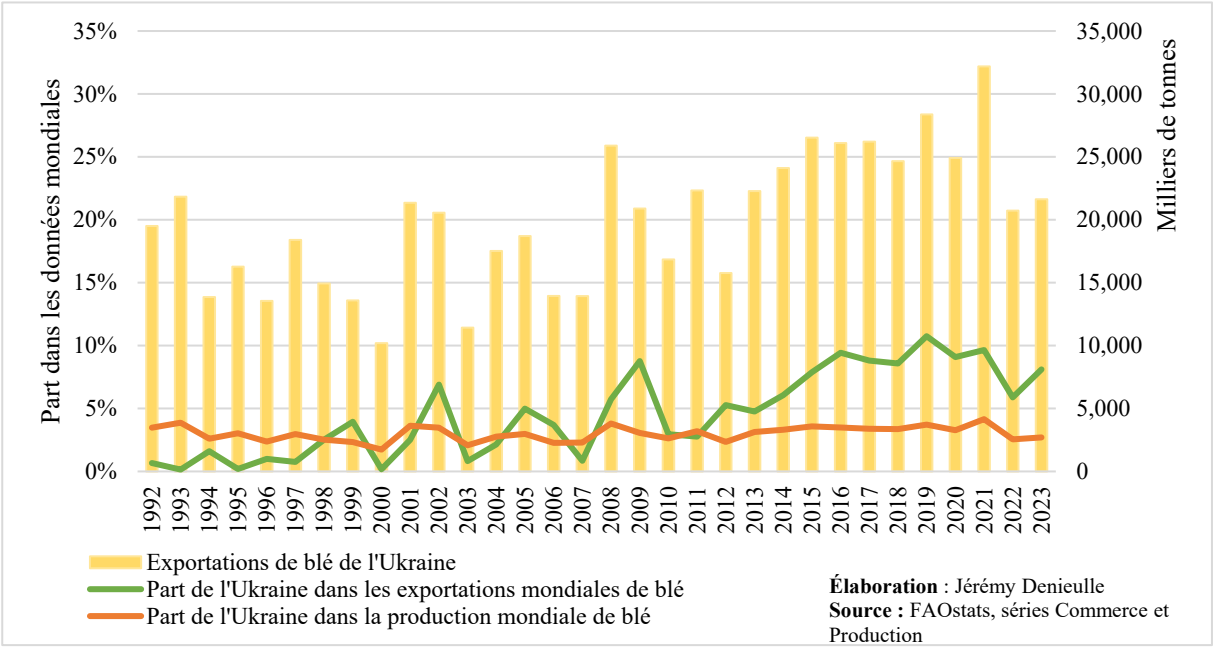

Figure 142 Évolution de la production et des exportations de blé ukrainien (1992-2023)

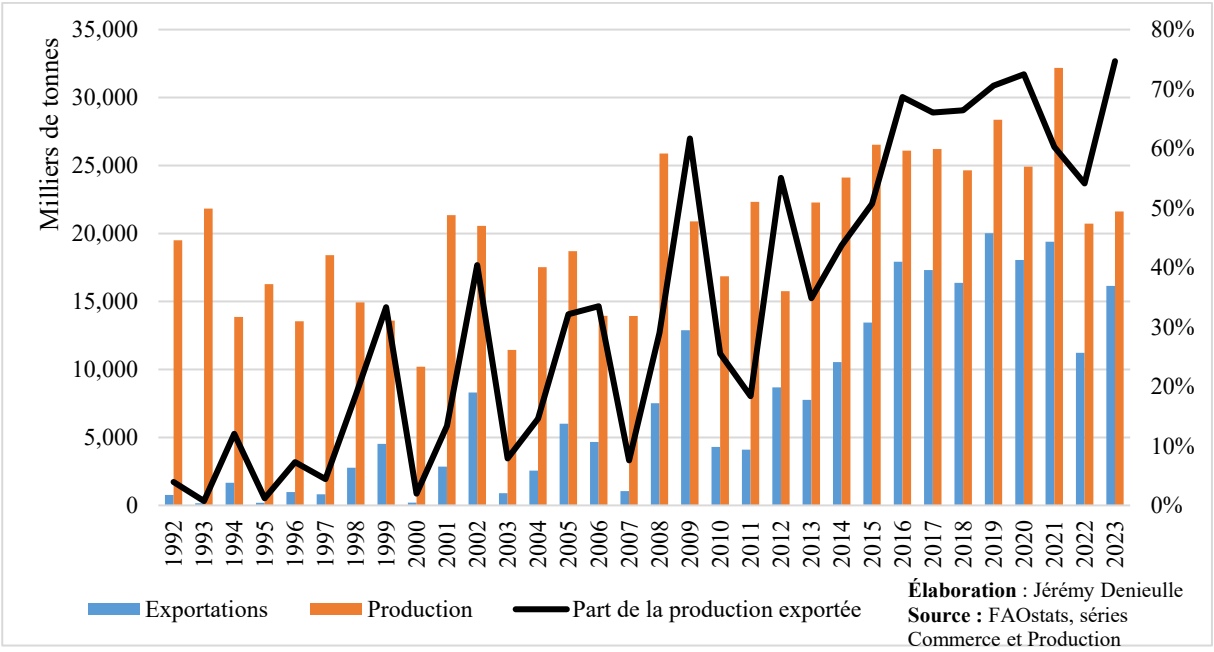

Carte 22 Conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur l'industrie d'exportation du blé ukrainien

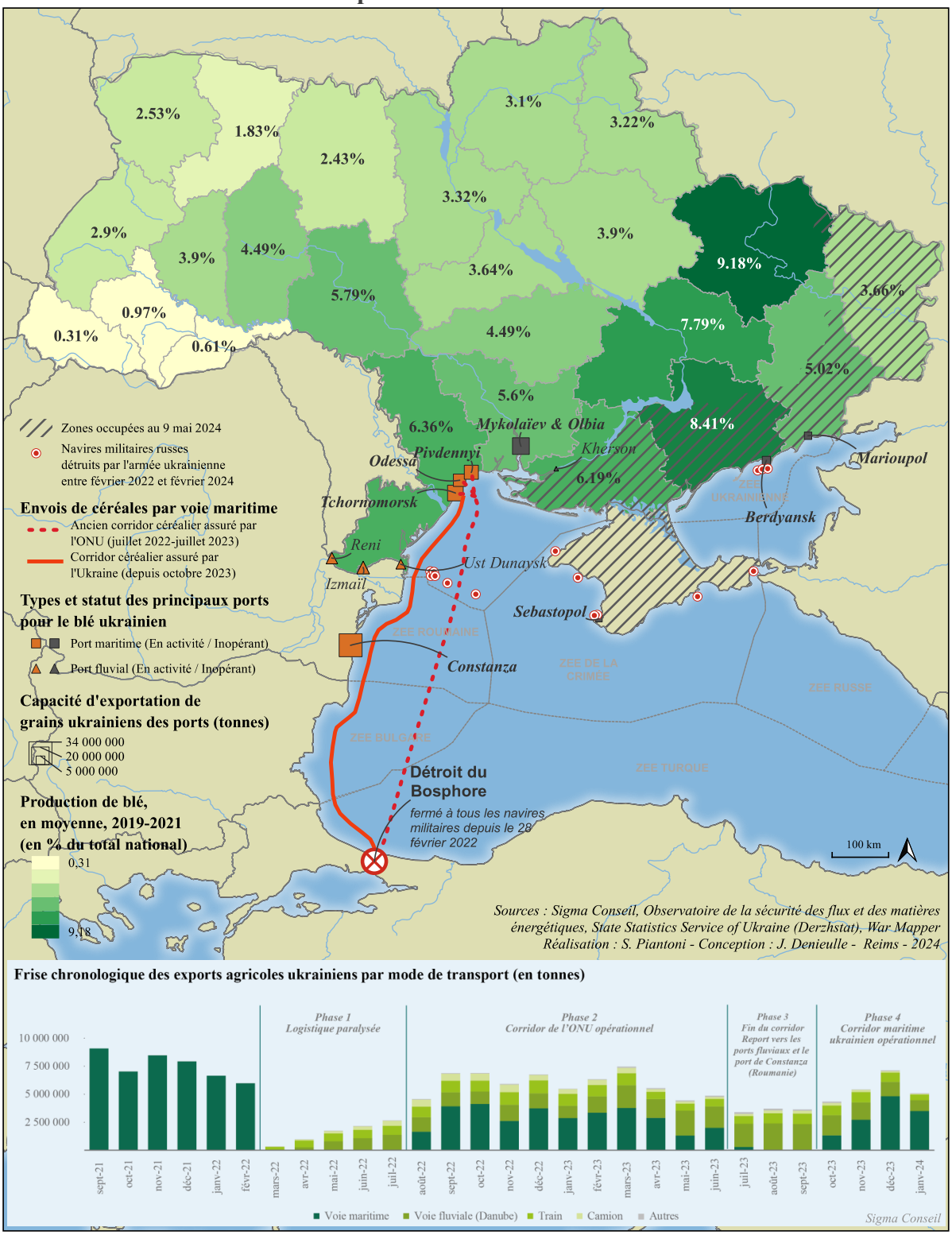

Afin de faciliter la lecture chronologique des événements sur la place du blé dans la guerre, quatre phases successives peuvent être mises en évidence. La première phase, dès les débuts du conflit, voit la logistique portuaire ukrainienne être rendue totalement inopérante entre février

2022 et juillet 2022 (4.1.1, p. 431). La seconde phase, entre juillet 2022 et juillet 2023, voit la mise en place de l'initiative céréalière de la mer Noire (*Black Sea Grain Initiative*) sous l'égide de l'ONU. Ce corridor maritime permet d'écouler les stocks céréaliers ukrainiens des récoltes de 2021 et 2022 (4.1.2, p. 434). La troisième phrase, plus courte, voit la fin du corridor céréalier et la fin de l'utilisation des ports ukrainiens de la mer Noire pour l'exportation de blé (4.1.3, p. 436). Enfin, la quatrième phase voit la mise en place d'un corridor ukrainien dans un contexte d'affaiblissement de la puissance navale russe en mer Noire (4.1.4, p. 438).

4.1.1. Première phase : la logistique portuaire à l'arrêt (février 2022-juillet 2022)

Dès l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février, c'est toute la logistique céréalière ukrainienne qui se grippe. Les blés d'hiver ukrainiens, plantés à la fin de l'année 2021, ont déjà bien poussé (Bronner 2022). Or 40 % de la production ukrainienne de blé se trouve dans la moitié est du pays, où se situe également la ligne de front (Raffray 2022, p. 31). Les régions occupées par l'armée russe de Donetsk, Louhansk, Kherson et de Zaporijjia ont réalisé 21 % de la production ukrainienne de blé entre 2016 et 2020. En 2023, il est estimé que 7,5 % de la surface agricole ukrainienne est laissée à l'abandon à cause des combats (Welsh, Glauber 2024, p. 2). Dès le début du conflit, la Russie ferme immédiatement l'accès aux ports ukrainiens de la mer Noire en mettant en place un blocus naval. Or la quasi-totalité des exportations agricoles ukrainiennes passent par ces ports, comme le montre la Carte 22, p. 430.

Lors des premiers mois du conflit, la Russie cible méthodiquement les infrastructures agricoles ukrainiennes, dans l'objectif assumé de vouloir amputer l'Ukraine des importants revenus engrangés par ce secteur[1]. Le 31 mars 2022, le président ukrainien Volodymyr Zelensky dénonce ainsi le fait que « les Russes [fassent] tout ce qui est en leur pouvoir pour ruiner notre potentiel agricole et provoquer une crise alimentaire non seulement en Ukraine, mais dans le monde » (Bronner 2022). Le 30 mars, la présidente du Forum national agraire ukrainien, Mariia Dudkh, déclare que « les troupes russes bombardent et pilonnent les fermes. Elles détruisent les machines agricoles et tirent sur les agriculteurs » (*ibid* 2022). Dans les six premiers mois du conflit, ce sont environ 5,36 % des capacités de stockage de grains ukrainiennes qui sont endommagées ou détruites, et 10,7 % environ qui sont contrôlées par la Russie[2]. La moitié des ports de la mer Noire est rendue inopérante dès les premiers mois qui suivent l'invasion (Tableau 40, p. 432). Dès les premiers mois de l'invasion, la Russie se rend par ailleurs coupable du vol de blé ukrainien stockés des silos situés dans des zones occupées par son armée[3]. Selon une enquête de la BBC, le blé volé est acheminé vers la Crimée par voie

[1] Un rapport de *Global Rights Compliance*, publié en mai 2025, documente les attaques systématiques de la Russie contre les infrastructures agricoles ukrainiennes. Il met en lumière 1) la fréquence élevée et la coordination apparente des frappes visant spécifiquement les silos, ports céréaliers, infrastructures de stockage, etc. ; et 2) l'intention stratégique de ces attaques, qui visent à déstabiliser l'économie ukrainienne (*Harvesting Conflict. Unlawful Attacks against grain and related infrastructure in the Odesa Oblast* 2025).

[2] Au début du conflit, la capacité totale de stockage de grains de l'Ukraine est estimée à 57 millions de tonnes. Ces chiffres sont des estimations de l'Ambassade des États-Unis en Ukraine cités par Sigma Conseil.

[3] Ces vols semblent d'ailleurs se poursuivre : en avril 2025 l'Ukraine a annoncé avoir intercepté, dans ses eaux territoriales, un navire transportant des grains volés destinés à être exportés (Polityuk 2025).

terrestre avant d'être exporté par voie maritime, notamment vers la Syrie de Bachar al-Assad (Beake, Korenyuk 2022).

Tableau 40 État de l'industrie portuaire ukrainienne au lendemain de l'invasion de février 2022

Ports ukrainiens	Capacité de stockage de grains (milliers de tonnes)	Capacité exportable annuelle (millions de tonnes)	Tirant d'eau (m)
Mykolaïev & Olbia (fluviaux)	1 550	15	9,8
Tchornomorsk***	1 100	12,5	11,8
Pivdennyi***	1 000	9,2	14
Odessa***	900	6,4	11
Sebastopol (Crimée)**	170	0,6	10,6
Kherson	135	0,2	7,6
Marioupol	115	1	9,7
Izmaïl (fluvial)	150	7*	5,5
Berdiansk	80	1,6	8,4
Ust Dunaysk (fluvial)	50	3*	5
Reni (fluvial)	30	5*	6,5
Skadovsk	10	-	5,2
TOTAL	5 290	61,5	-
Constanza (Roumanie)	1 500	34*	13

Élaboration, source : Sigma Conseil ; *cadences estimées après le déclenchement du conflit ; **port occupé par la Russie dès 2014 après l'annexion de la Crimée ; ***ports ayant opéré dans le cadre du corridor d'exportation mis en place par l'ONU et la Turquie en juillet 2022 ; ports occupés ou inopérants à cause du conflit.

À partir de mai 2022[1], la mise en place de corridors terrestres « de solidarité », par l'Union européenne, permet une reprise des exportations agricoles ukrainiennes par voies terrestre et fluviale (Figure 143, p. 433). Entre avril et juillet 2022, ce sont 700 000 tonnes de blé (et 4,4 millions de tonnes de maïs) qui sont exportées par ce biais, soit 20 % (50 % pour le maïs) des volumes moyens exportés sur la même période lors des trois dernières campagnes (Tayeb Cherif 2023). Malgré ces faibles volumes comparativement au fonctionnement normal de la

[1] Si les corridors de solidarité sont officialisés par l'UE en mai 2022, c'est en réalité l'institutionnalisation (et la volonté de renforcer) les routes terrestres existantes et utilisées depuis mars 2022 par l'Ukraine pour exporter tant bien que mal ses produits agricoles. Plus d'informations sur le site de la Commission européenne : https://transport.ec.europa.eu/news-events/news/solidarity-lanes-latest-figures-march-2025-2025-04-24_en?utm_source=chatgpt.com [Consulté le 06/06/2025]

logistique ukrainienne, ces corridors permettent de réduire progressivement la pression sur les silos du pays et d'entamer une légère baisse des prix sur les marchés internationaux (Figure 145, p. 437). Une autre partie du blé passe vers les ports fluviaux de Izmaïl et Reni, sur la frontière roumaine (Carte 22, p. 430), où « une nonchalance apparente [tient] en partie au fait que […] personne ici ne croit que la Russie prendrait le risque de bombarder si près d'un État membre » de l'OTAN (Truc 2022). Mais les coûts logistiques sont là aussi prohibitifs[1], et les routes surchargées de camions bloqués plusieurs jours, parfois plusieurs semaines.

Figure 143 Exports de grains (orge, maïs et blé) de l'Ukraine entre janvier 2021 et mai 2023

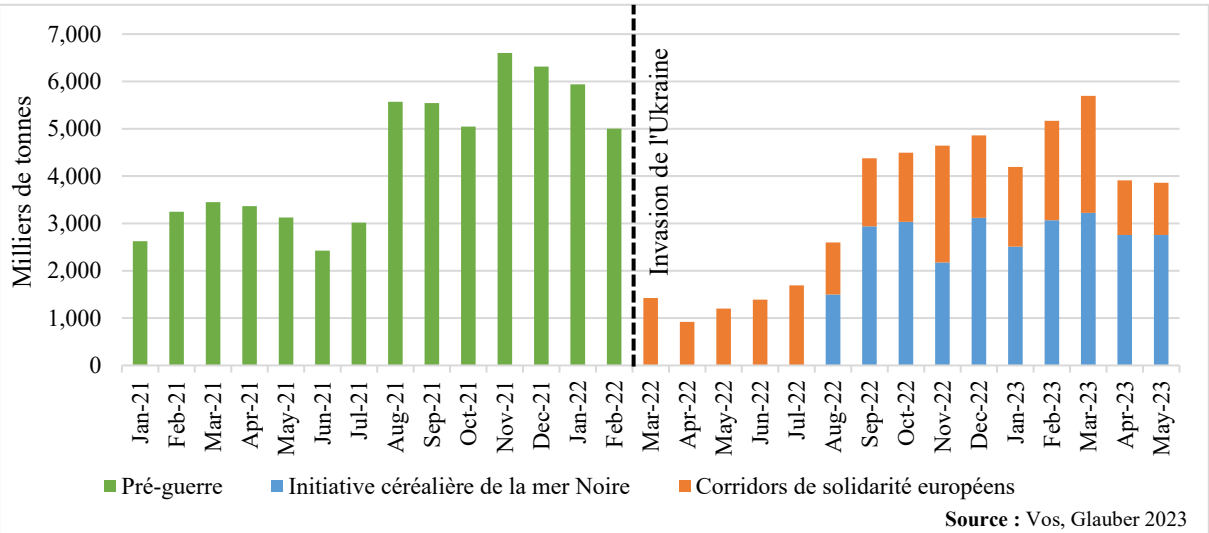

Source : Vos, Glauber 2023

La solution des corridors de solidarité, temporaire, permet en tous cas d'éviter un effondrement total des exportations agricoles ukrainiennes. Mais ce détournement logistique des ports de la mer Noire ne se fait pas sans heurts. Déjà, sur les prix : les coûts de transport explosent et ces surcoûts, souvent à la charge des producteurs ukrainiens, pèsent sur leurs revenus et entraînent une baisse des prix locaux des grains. L'afflux massif de blé ukrainien bon marché sur les marchés voisins – Pologne, Roumanie, Hongrie, Slovaquie, Bulgarie principalement – déclenche également d'importantes tensions. En Pologne par exemple, elle-même importante productrice de blé, les silos débordent et font face à un surplus de 8 à 9 millions de tonnes de céréales, et donc un effondrement des prix (la tonne de blé au niveau national passe de 390 € à 190 €) préjudiciable aux agriculteurs polonais. Pour apaiser les tensions, le gouvernement a décidé le 15 avril 2023 de fermer la frontière du pays aux céréales ukrainiennes jusqu'à fin juin 2023. Confrontées à des problèmes similaires, la Slovaquie, la Hongrie puis la Bulgarie ferment également en avril 2023 leurs frontières (*Pologne/Ukraine :*

[1] Sigma Conseil note ainsi que la logistique portuaire, en 2021, pouvait représenter un coût de 65 USD par tonne (35 USD/tonne pour le transport en Ukraine, 10 USD/tonne pour le coût d'élévation portuaire, puis 20 USD/tonne pour le transport de Mykolaïev vers l'Afrique du Nord). En 2022, le coût logistique via l'Europe est estimé à 170 USD/tonne (transport vers l'Allemagne (pays pris comme exemple par Sigma Conseil) 140 USD/tonne, 5 USD/tonne pour l'élévation portuaire puis 25 USD/tonne pour le transport de l'Allemagne vers l'Afrique du Nord).

comprendre le blocage-déblocage des céréales 2023). La situation a inauguré des tensions au sein de l'Union européenne, malgré différents paquets d'aides (Vos, Glauber 2023).

4.1.2. Seconde phrase : le corridor céréalier de l'ONU, *Black Sea Grain Initiative* (juillet 2022-juillet 2023)

Le 22 juillet 2022, après des négociations quadripartites (ONU, Turquie, Ukraine et Russie), l'initiative céréalière de la mer Noire est signée à Istanbul (cf. Annexes, p. 559). (Jégo 2022). Les discussions, encadrées par l'ONU sous médiation turque[1], sont les premières rencontres entre des officiels russes et ukrainiens depuis l'invasion de février. Elles interviennent dans un contexte où la Russie s'est servie du blé comme d'un levier diplomatique pour réclamer la fin des sanctions occidentales (*Comment Poutine tire profit du blocus russe en mer Noire pour réclamer la levée des sanctions* 2022) et d'une arme de guerre dans le conflit. L'accord permet de reprendre les exportations de céréales ukrainiennes par voie maritime dans les ports jusqu'alors inopérants de Tchornomorsk, Pivdennyi et Odessa[2] (Carte 22, p. 430 ; Figure 144, p. 434) mais aussi celles de blé et d'engrais russes, jusqu'alors freinées par les sanctions financières occidentales. La création, sous l'égide de l'ONU, du *Black Sea Grain Initiative Joint Coordination Centre*[3] (JCC) basé à Istanbul, permet de maintenir un certain dialogue entre des représentants russes et ukrainiens. Ce centre de coordination est également chargé de l'inspection systématique des cargaisons et des navires lors de leur passage par le détroit du Bosphore.

Figure 144 Exportations de grains ukrainiens sous l'égide de l'initiative céréalière de la mer Noire, par ports (août 2022-juillet 2023)

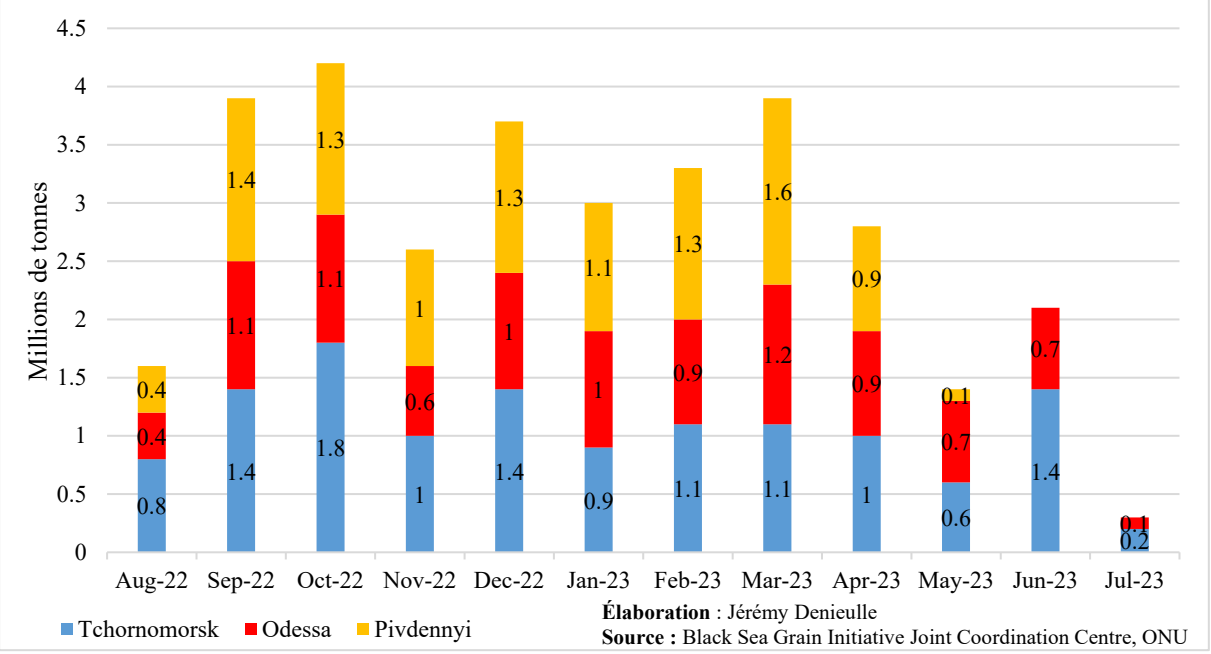

[1] Depuis plusieurs mois, Ankara cherchait en effet à se positionner en médiation entre Kyiv et Moscou afin de débloquer la situation du blé ukrainien et du blocus en mer Noire (Jégo, Zerrouky 2022).
[2] Trois ports qui représentaient, avant l'invasion de 2022, 37 % du total des exportations agricoles ukrainiennes (Glauber, McNamara, Olivetti 2023a).
[3] Voir https://www.un.org/en/black-sea-grain-initiative [Consulté le 06/06/2025]

L'accord initial de fin juillet 2022, mis en œuvre dès le mois suivant (Figure 144, p. 434), prévoyait une durée d'application de 120 jours, soit jusqu'au 19 novembre. Le 29 octobre toutefois, la Russie a annoncé son retrait de l'accord, en accusant l'Ukraine d'attaques par drones sur des navires basés à Sébastopol, en Crimée annexée (Santora 2022). Volodymyr Zelensky avait alors qualifié la décision russe de « prévisible », tout en estimant que Moscou bloquait depuis septembre 2022 des bateaux remplis de céréales ukrainiennes en mer Noire : « il s'agit d'une tentative évidente de la Russie de recourir de nouveau à la menace d'une famine à grande échelle en Afrique et en Asie » (Jégo, Vitkine 2022). Les représentants russes avaient déjà, depuis plusieurs semaines, remis en question l'accord du fait de la persistance des sanctions occidentales[1]. Vladimir Poutine avait également critiqué l'accord sur la base du fait que, selon lui, moins de 4 % des exportations prenait la route des « pays les plus pauvres » (Wintour 2023). Une critique non fondée, alors que les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont reçu, entre août et octobre 2022, 42 % des exportations de blé ukrainien (contre 40 % entre août et octobre 2021, avant l'invasion) (Laborde, Glauber 2022). L'IFPRI (*ibid* 2022) remarque également que les pays d'Afrique subsaharienne ont reçu, durant la période de l'initiative céréalière de la mer Noire, la même part des exportations de blé que l'année précédente.

Au moment de la signature de l'accord, en juillet 2022, les prix du blé sur les marchés mondiaux avaient déjà entamé une chute significative après les plus hauts historiques du mois de mai[2] (Figure 145, p. 437). Les menaces russes de mettre fin à l'accord quadripartite fin octobre 2022 ravivent la pression sur les prix mondiaux. Trois jours après l'annonce de la suspension de sa participation à l'accord, la Russie rejoint de nouveau l'initiative céréalière de la mer Noire le 2 novembre (Tanis 2022a) avant d'accepter une extension de celle-ci de 120 nouveaux jours à partir du 17 novembre (Tanis 2022b). Cet événement démontre la stratégie russe de faire des céréales ukrainiennes des otages dans le cadre des négociations avec l'Occident. Le 18 mars 2023, au moment de l'expiration théorique du dernier accord de prolongement, Moscou enclenche d'ailleurs un nouveau bras de fer en acceptant une prolongation de seulement 60 jours. Cette extension est de nouveau l'occasion pour la Russie d'exercer une pression sur les pays occidentaux afin de réduire la pression de leurs sanctions (Hall 2023). Le 18 mai 2023, après de nouvelles négociations difficiles et des pressions exercées par la Russie sur l'ONU (Nichols 2023), l'accord est de nouveau prolongé d'uniquement 60 jours (Hayatsever, Nichols 2023). Cet ultime sursis fixe la nouvelle échéance au 17 juillet

[1] En réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 les pays Occidentaux, parmi les sanctions appliquées à la Russie, ont exclu plusieurs banques russes du système SWIFT (*Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication*). Cette mesure visait à isoler la Russie du système financier mondial et à entraver sa capacité à financer la guerre (Zorthian 2022). Bien que les exportations agricoles russes aient été laissées en dehors des sanctions occidentales, signe clair de leur importance pour la sécurité alimentaire mondiale, Moscou a soutenu que les restrictions financières entravaient ses exportations. Si le retrait d'octobre 2022 de la Russie a été présenté comme une réponse aux attaques de drones ukrainiens à Sébastopol, notons que le retrait total de Moscou de l'accord en juillet 2023 était clairement justifié par le fait que les discussions autour de « l'autorisation des banques agricoles russes d'utiliser le système bancaire SWIFT pour financer les achats de nourriture et d'engrais par les pays en développement étaient au point mort » (Glauber, McNamara, Olivetti 2023a).

[2] Plusieurs facteurs entrent ici en jeu : un dollar fort, la baisse des coûts de transport par voie terrestre, l'affaiblissement de la demande mondiale, une forte récolte au Brésil et des récoltes meilleures que prévues en Europe et en Amérique du Nord (Laborde, Glauber 2022).

2023, mais l'incertitude permanente autour de chaque renouvellement continue de perturber les marchés et les exportateurs.

Durant les trois derniers mois de l'accord toutefois, le nombre de bateaux au départ des trois ports ukrainiens de la mer Noire accuse une baisse (Figure 144, p. 434). Au-delà des menaces récurrentes de Moscou de mettre fin à l'accord, en effet, la Russie a limité les enregistrements de navire au port de Pivdennyi, toujours dans un objectif d'allègements des sanctions occidentales (Glauber, McNamara, Olivetti 2023b).

4.1.3. Troisième phrase : fin du corridor, la logistique portuaire de nouveau à l'arrêt (juillet 2023-septembre 2023)

Le 17 juillet 2023, à l'échéance de l'accord et après une année de prolongations sous haute tension, la Russie annonce qu'elle met fin à sa participation à l'initiative céréalière de la mer Noire (Glauber, McNamara, Olivetti 2023a). Dans la foulée, la Russie reprend sa stratégie de frappe sur les infrastructures ukrainiennes permettant l'exportation de céréales. Dans les heures qui suivent l'annonce de la fin de l'accord, la Russie lance une attaque de missiles sur le port d'Odessa. L'attaque a détruit un des terminaux à grains du port, propriété de Kernel[1], dans lequel 60 000 tonnes de grains sont perdus (Waterhouse 2023). Les jours suivants, l'armée russe a continué de cibler des infrastructures de stockage de céréales situées dans la région du port d'Odessa (*Des entrepôts de céréales visés par des frappes russes près d'Odessa* 2023) tout en affirmant que tout navire se dirigeant vers les ports ukrainiens de la mer Noire étaient considérés comme des cibles militaires potentielles (*Deux cargos céréaliers sont arrivés en Ukraine* 2023). Au lendemain de la fin de l'initiative céréalière de la mer Noire, l'IFPRI s'inquiète des conséquences sur les producteurs agricoles ukrainiens (et des producteurs de la région en général).

> « À moins qu'une alternative à faible coût ne soit trouvée pour expédier les céréales ukrainiennes, la fin du BSGI [*Black Sea Grain Initiative*] entraînera une baisse des prix pour les producteurs du pays, ce qui entraînera probablement une baisse de la production pour les cultures de blé et de maïs de 2024. […] L'initiative céréalière de la mer Noire a offert à l'Ukraine une soupape de sécurité cruciale pour son secteur agricole déchiré par la guerre et un certain soulagement des contraintes d'approvisionnement pour les marchés mondiaux. Les exportations en 2022 étaient inférieures aux niveaux de 2021, mais beaucoup plus élevées que ce que beaucoup craignaient au début de la guerre. Mais même avec le BSGI en place, la guerre a eu un impact dévastateur sur l'agriculture ukrainienne et les coûts d'exportation supplémentaires ont contribué à réduire la production. »
>
> (Glauber, McNamara, Olivetti 2023a)

Le retrait de la Russie de l'accord occasionne des critiques émanant de pays fortement dépendants des exportations agricoles ukrainiennes (cf. 4.2, p. 440). Le 17 juin, une délégation de chefs d'État africains s'était rendue en Russie pour plaider, auprès de Vladimir Poutine, le maintien de la Russie dans l'accord (Douet 2023). Dans un tweet publié le 17 juillet, un

[1] Kernel est le plus grand producteur d'huile de tournesol d'Ukraine, et exporte chaque année environ 5 millions de tonnes de céréales (9,2 millions en 2021). Voir https://elevatorist.com/kompanii/119-kernel-grupp [Consulté le 08/06/2025]

responsable du ministère des Affaires étrangères kenyan dénonce alors un « coup de poignard dans le dos » (Radford, Armstrong 2023). L'Union africaine, par la voix du président de la Commission Moussa Faki Mahamat, a également regretté le retrait russe en exhortant « les parties prenantes à résoudre les problèmes pour permettre la reprise du passage continu et sécurisé des céréales et engrais d'Ukraine et de Russie vers les régions qui en ont besoin, notamment l'Afrique » (*Poutine assure que la Russie « est capable de remplacer les céréales ukrainiennes » à destination de l'Afrique* 2023). Dans ce contexte est intervenue la promesse du président russe, le 27 juillet dans le cadre du sommet Russie/Afrique de 2023, de remplacer les céréales ukrainiennes à destination de l'Afrique, notamment en annonçant des dons de blé en direction de six pays (cf. 3.2, p. 421). Les montants concernés, toutefois, sont relativement dérisoires comparativement à l'effet d'annonce[1]. L'IFPRI a de plus estimé que la fin de l'initiative céréalière de la mer Noire posait, pour les importateurs africains, plus problème du fait de la hausse des prix ainsi engendrées (Figure 145, p. 437) que par une baisse des flux d'importation (Glauber et al. 2023).

Figure 145 Évolution du prix du blé (rendu Rouen) durant la guerre en Ukraine (janvier 2021-mars 2025)

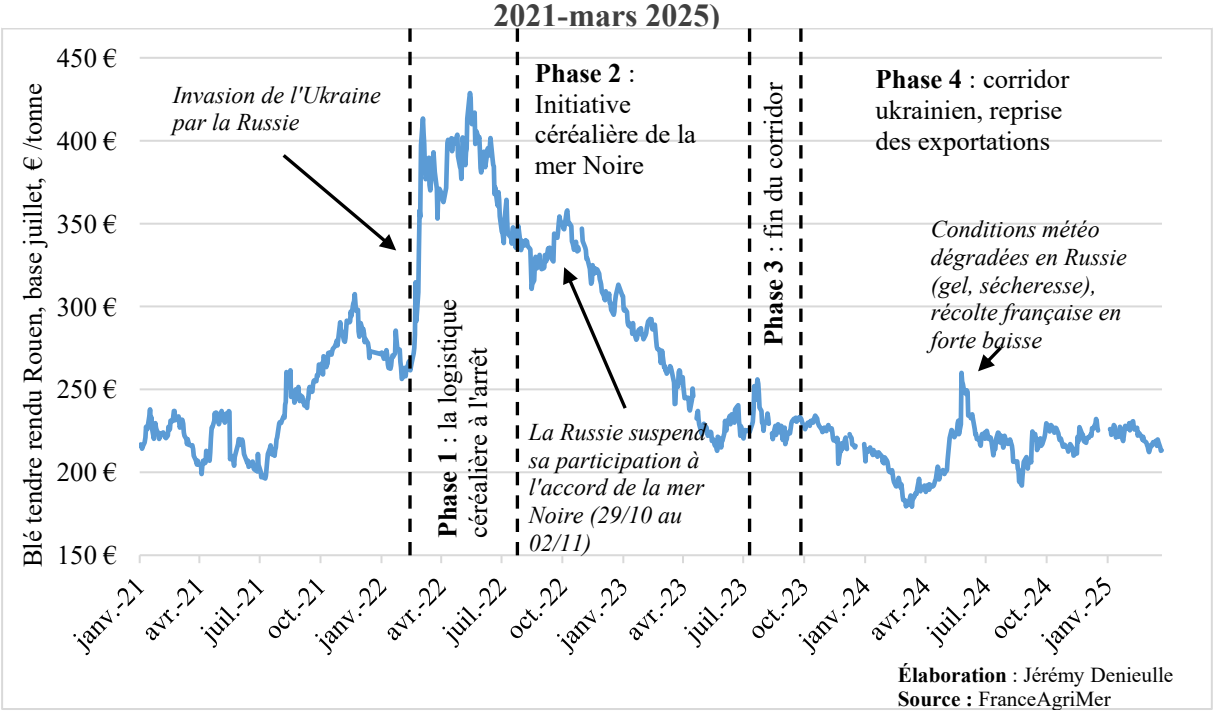

Alors que les ports ukrainiens de la mer Noire se ferment à nouveau, les ports fluviaux du Danube (Reni, Izmaïl et Ust-Dunaysk, cf. Carte 22, p. 430) redeviennent les portes de sortie des grains. Mais le faible tirant d'eau de ces ports (entre 6 et 8,5 mètres contre 13 mètres pour le port roumain de Constanza) ne permet pas de charger des navires de fort tonnage. Les grains sont alors soit envoyés dans des caboteurs pour des destinations à proximité (Turquie, Égypte, Liban, Grèce, etc.) soit à bord de péniches à destination, notamment, du port de Constanza pour y être réexportés. Cette « logistique contraignante », comme la décrit Sigma Conseil, entraîne

[1] Entre 25 000 et 50 000 tonnes de céréales par pays. Ainsi le Burkina Faso a-t-il reçu 25 000 tonnes de blé, alors que le pays importe chaque année entre 350 000 et 400 000 tonnes.

un renchérissement important du fret fluvial[1], mais évite la paralysie de l'industrie d'exportation ukrainienne. Selon les données de Sigma Conseil, en août 2023, les flux d'exportation via le Danube permettent d'envoyer 2,5 millions de tonnes de céréales et d'oléagineux vers le reste du monde, soit 65 % des exportations ukrainiennes.

4.1.4. Quatrième phase : corridor ukrainien, reprise des exportations maritimes (octobre 2023-aujourd'hui)

Après des mois d'août et de septembre 2023 compliqués pour les exportations agricoles ukrainiennes (Figure 146, p. 439), Kyiv est parvenue à sécuriser son propre corridor maritime durant l'automne (Glauber 2024). Cela a été rendu possible par un changement de stratégie de la part de l'armée ukrainienne après la fin de l'initiative céréalière de la mer Noire, qui s'est concentrée sur des frappes en Crimée occupée et sur la marine russe (Edwards 2023). En début d'année 2024, Kyiv assurait avoir détruit un tiers de la flotte russe en mer Noire, notamment grâce à l'usage intensif de drones. Selon le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, « les Ukrainiens ont été capables d'infliger de lourdes pertes à la flotte russe en mer Noire », ce que « peu pensaient possible il y a quelques mois. Mais aujourd'hui, l'exportation de céréales depuis l'Ukraine se fait même sans accord avec la Russie. Cela démontre donc les compétences et le savoir-faire des forces armées ukrainiennes » (Butenko, Edwards, Stambaugh 2024). Le corridor ukrainien voit les navires longer les côtes occidentales de la mer Noire jusqu'au détroit du Bosphore, en passant donc dans les eaux roumaines et bulgares (Carte 22, p. 430). La sécurisation du nouveau corridor a permis d'éviter la hausse importante des prix internationaux que des analystes avaient pu craindre à l'annonce de la fin de l'initiative céréalière de la mer Noire[2] (Figure 145, p. 437).

Le nouveau corridor maritime a ainsi permis d'exporter, entre novembre 2023 et juillet 2024, des volumes supérieurs à ceux qui avaient été envoyés via l'initiative céréalière de la mer Noire quelques mois plus tôt (Figure 146, p. 439). L'USDA note ainsi que ces niveaux élevés d'exportation peuvent être liés au fait que Kyiv accusait Moscou de retarder systématiquement le commerce maritime durant la période couverte par l'accord de la mer Noire, ce qui empêchait *de facto* les ports ukrainiens de fonctionner à pleine capacité (Sobolev 2024, p. 4).

[1] Sigma Conseil estime ainsi que le coût total, par tonne, est de 95 USD (45 USD/tonne pour le transport vers le port fluvial d'Izmaïl, entre 25 et 40 USD/tonne pour le déplacement vers le port de Constanza puis 20 USD/tonne pour le transport vers l'Afrique du Nord). Pour rappel, avant la guerre (2021), le coût du transport depuis le port de Mykolaïev vers l'Afrique du Nord était estimé à 65 USD/tonne.

[2] Ainsi le Programme alimentaire mondial (PAM) alertait dès août 2023 sur les risques liés à la suspension de l'initiative céréalière de la mer Noire pour les pays d'Afrique de l'Est. Environ 80 % du blé importé dans la région provenait alors d'Ukraine ou de Russie. Le PAM mettait en garde contre une aggravation de l'insécurité alimentaire, déjà critique, dans un contexte possible de hausse des prix mondiaux, d'inflation alimentaire locale et de baisse des aides humanitaires. La suspension menaçait d'augmenter les coûts du panier alimentaire de base dans plusieurs pays, limitant l'accès des population à une alimentation suffisante et abordable (*Impacts of the suspension of the Black Sea Grain Initiative in Eastern Africa* 2023)

Figure 146 Exportations mensuelles de blé et de maïs de l'Ukraine (janv. 2022-mai 2025)

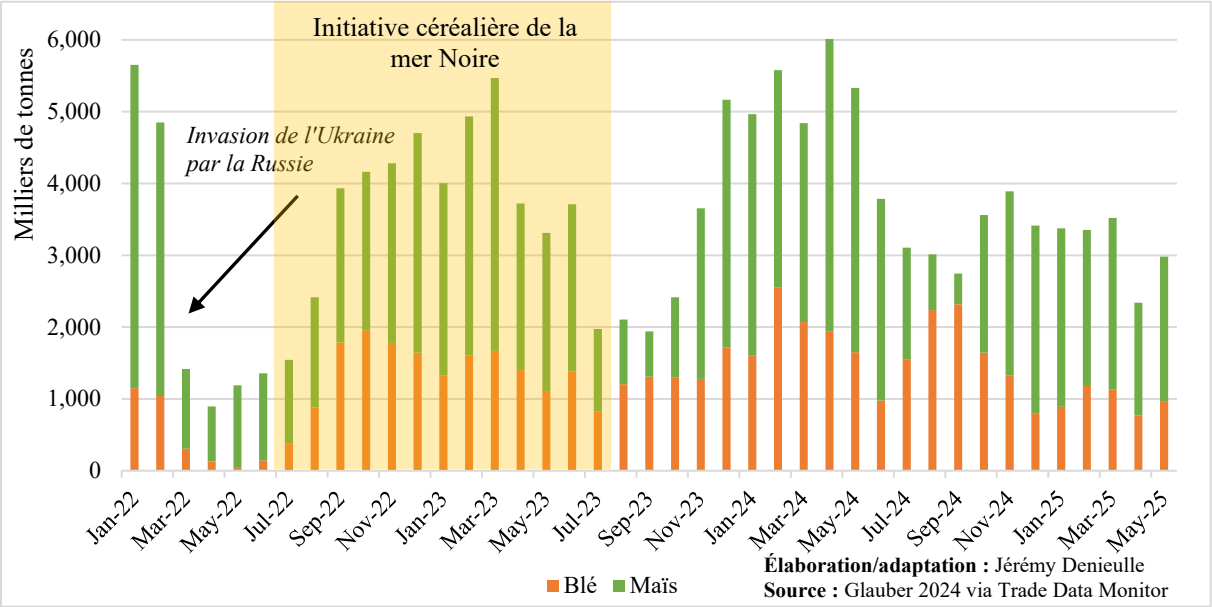

Les succès militaires de Kyiv en mer Noire ne sauraient toutefois expliquer à eux seuls le succès de la sécurisation de ce nouveau corridor maritime. Il convient également de souligner que le commerce maritime russe, en provenance des ports de la mer d'Azov, a également connu un important bond à l'automne 2023. Cette progression, de l'ordre de 10,4 % en 2023, est la plus importante observée depuis une dizaine d'années, alors même que cette région reste la plus dynamique des interfaces maritimes russes (un tiers du commerce maritime du pays) (Delanoë 2024). Moscou n'a donc pas d'intérêt à provoquer une escalade militaire en mer Noire alors que : 1) cette région constitue un axe vital pour ses propres exportations, notamment agricoles ; 2) sa flotte, affaiblie par de lourdes pertes en Crimée, ne semble plus avoir les moyens d'imposer une domination navale comme ce fut le cas au début du conflit ; et 3) toute perturbation prolongée du trafic maritime risquerait de compromettre les livraisons vers l'Afrique du Nord et subsaharienne – un front diplomatique que la Russie s'efforce activement de consolider[1].

Des attaques sporadiques de la Russie contre les infrastructures d'exportation ukrainiennes ou contre des navires civils transportant des céréales continuent toutefois de se produire. Ce fut le cas en septembre 2024 avec le bombardement d'un bateau transportant des grains ukrainiens à proximité de la Roumanie (Polityuk, Dysa, Balmforth 2024). Ces attaques sont les derniers

[1] Lors des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies condamnant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une part significative des pays africains a choisi l'abstention ou l'absence plutôt que le soutien aux condamnations. En mars 2022, par exemple, 17 pays africains se sont abstenus, 8 étaient absents et un seul (l'Érythrée) a voté contre la résolution, soit près de 48 % des pays africains qui ont refusé d'appuyer la condamnation explicite de la Russie. Cette position reflète un refus assumé de l'alignement d'une part substantielle des dirigeants du continent, dans un contexte de reconfiguration des rapports de force internationaux, et une volonté de préserver une autonomie stratégique dans un monde multipolaire (Atchadé 2022). Si la diplomatie russe a intensément investi le front africain, notamment à travers une rhétorique anti-occidentale, ces votes semblent toutefois plutôt être le reflet d'une position de non-alignement (et d'intérêts stratégiques différenciés) que d'une adhésion à la Russie (Tawat 2022; Hochet-Bodin 2023b).

exemples en date de la stratégie mise en place par la Russie, depuis le début de son invasion, de frapper l'agriculture ukrainienne et ses réseaux logistiques (Savchuk 2025), sans toutefois remettre totalement en question la navigation en mer Noire. L'objectif russe derrière ces frappes ciblées serait de renforcer la position russe sur les marchés agricoles mondiaux, et donc l'influence du pays.

> « Un des objectifs majeurs de la Russie dans ses attaques généralisées contre les infrastructures agricoles de l'Ukraine est de réduire la dépendance des pays importateurs de denrées alimentaires aux céréales et oléagineux ukrainiens, ce qui ouvrirait des opportunités à la Russie pour développer son commerce agricole – et son influence – dans ces pays […]. La Russie considère probablement l'impressionnant commerce agroalimentaire de l'Ukraine et ses efforts vigoureux pour établir des partenariats agricoles – en dépit de la baisse globale de ses exportations agricoles – comme des menaces pour l'influence qu'elle exerce elle-même à travers ses propres exportations agricoles. »
>
> (Welsh, Glauber, Dodd 2024)

4.2. Les vulnérabilités africaines face aux ondes de choc de la guerre

Dès le déclenchement de l'invasion de l'Ukraine en février 2022, des inquiétudes liées aux répercussions possibles du conflit sur l'Afrique ont émergé[1] (Blanc 2022b; Banya 2022; Glauben et al. 2022; Gourdon 2022), et se sont même renforcées lors de la fin de l'initiative de la mer Noire (Douet 2023; Glauber et al. 2023). Alors que la sécurité alimentaire et la situation économique du continent ont déjà été largement fragilisées par les effets de la pandémie mondiale de Covid-19[2] (Liu et al. 2023), un conflit interétatique entre deux des plus importants fournisseurs de denrées alimentaires d'Afrique fait craindre une aggravation brutale des fragilités existantes, avec des conséquences potentiellement sévères pour des millions de personnes déjà en situation de précarité nutritionnelle. Avant l'invasion, la Russie et l'Ukraine, à eux deux, représentent plus d'un tiers des exportations de blé mondiales (Laborde, Matchaya, Traoré *in* Odjo, Traoré, Zaki 2023, p. 131). À ce titre, les deux pays ont lancé durant la guerre des programmes visant à l'envoi de blé (à des prix préférentiels ou gratuitement) en direction de l'Afrique[3]. L'analyse des vulnérabilités africaines face à la guerre en Ukraine, à l'échelle continentale, passe en premier lieu par une typologie des pays. En première lecture, la dépendance des pays africains aux blés russes et ukrainiens avant la guerre permet de constater

[1] Citons également un communiqué de l'Agence française de développement du 25 avril 2022 qui alertait sur le fait que « la guerre en Ukraine décuple la crise alimentaire » africaine. Voir : https://www.afd.fr/fr/actualites/afrique-la-guerre-en-ukraine-decuple-la-crise-alimentaire [Consulté le 12/06/2025]

[2] Depuis 2019 et après une diminution de plus de six décennies, la faim dans le monde a repris son ascension, particulièrement en Afrique. Ce continent voit la plus importante prévalence de la sous-alimentation au monde (à hauteur de 20 % de la population), et 57 % des Africains ont déjà connu une insécurité alimentaire modérée ou grave (Brun 2023b, p. 140).

[3] Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises les envois de blé russe gratuit à six pays d'Afrique subsaharienne, au moment de la fin de l'initiative céréalière de la mer Noire. L'Ukraine s'est de son côté dotée d'un programme humanitaire dès novembre 2022, *Grain from Ukraine*, dont l'objectif est l'envoi de céréales aux pays les plus pauvres via des partenariats avec des États donateurs (Allemagne, France, Japon, etc.) qui financent le transport et la logistique. La dimension diplomatique du programme est évidente, la volonté ukrainienne étant notamment de contrer le récit de la Russie sur le continent africain (Martyshev et al. 2024).

quels sont les pays dont les flux étaient le plus à risque d'être interrompus et/ou affectés. La Carte 23, p. 441 présente ainsi la part que représentent l'Ukraine et la Russie dans les importations de blé des pays du continent.

Carte 23 Dépendance des pays africains aux blés russes et ukrainiens avant l'invasion de l'Ukraine (moyenne 2017-2021)

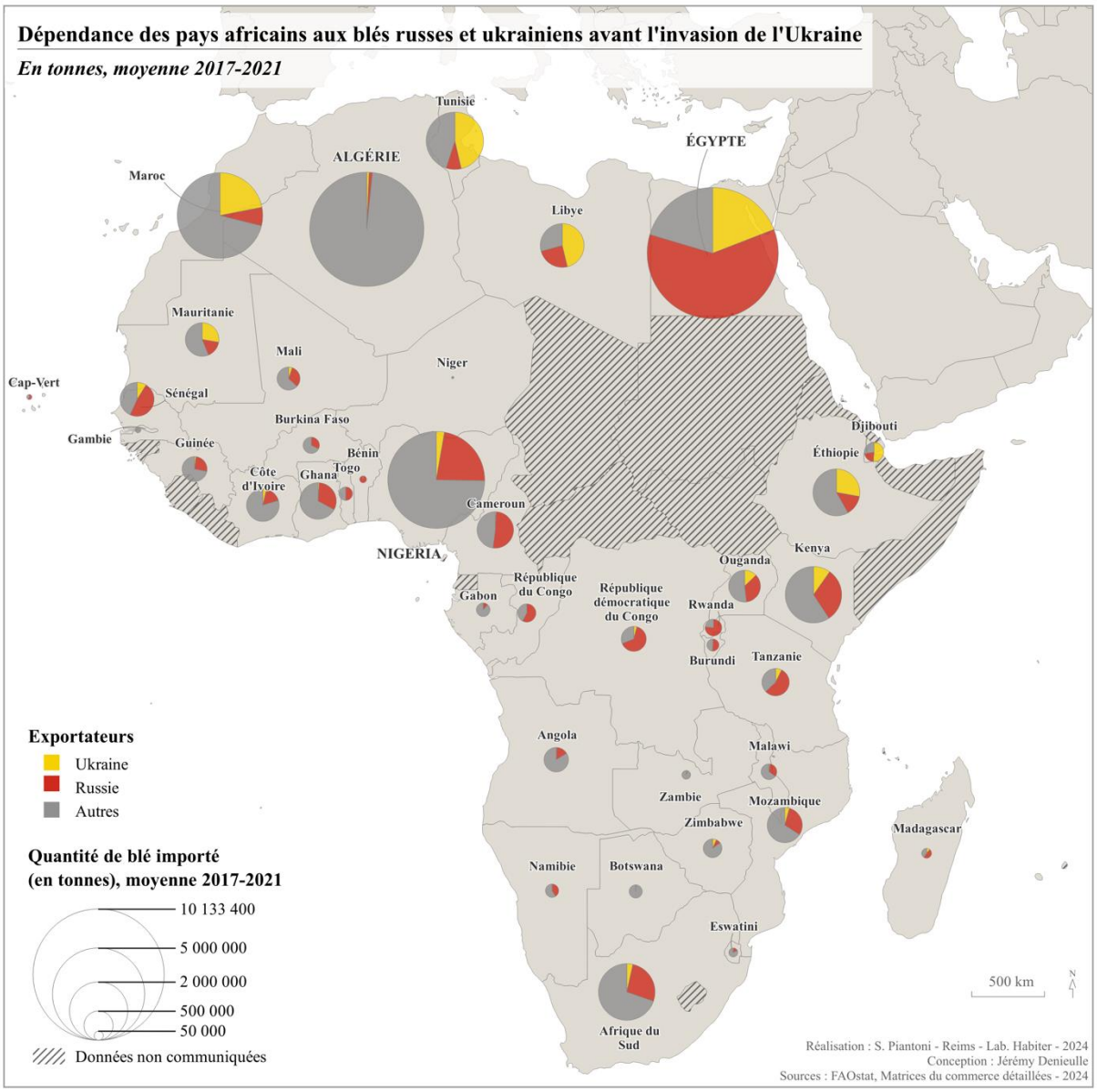

Ces données doivent cependant être croisées pour offrir un panorama plus complet des vulnérabilités du continent. En premier lieu, il convient de rappeler que l'instabilité causée par la guerre sur les prix mondiaux du blé (Figure 145, p. 437) affecte également des pays qui dépendent moins de l'Ukraine et de la Russie pour leur approvisionnement, comme c'était le cas de l'Algérie entre 2017 et 2021. Ensuite, les taux d'autosuffisance (et donc la vulnérabilité du pays face aux aléas du commerce extérieur) varient énormément d'un pays à l'autre.

Le Tableau 41, p. 442, issu de l'*Africa Agriculture Trade Monitor* 2023 (Laborde, Matchaya, Traoré *in* Odjo, Traoré, Zaki 2023, p. 139), propose ainsi une classification des pays

d'Afrique en fonction de leur vulnérabilité, suggérée via deux données : la dépendance globale aux importations de blé et la dépendance depuis l'Ukraine, la Biélorussie et la Russie. Il permet de mettre en évidence, selon les auteurs, onze pays exposés de manière « critique » : le Bénin, la Libye, l'Égypte, la Tanzanie, le Cap Vert, Madagascar, la Namibie, la République démocratique du Congo, le Togo, le Sénégal et la République du Congo. Toutefois, comme nous l'avons constaté tout au long de ce travail, le blé ne revêt pas la même importance partout sur le continent. Les pays d'Afrique du Nord, en particulier, sont, en effet, bien plus exposés du fait que le blé y occupe une place centrale dans les régimes alimentaires (et, partant, les équilibres sociopolitiques).

Tableau 41 Situation d'une sélection de pays africains face aux importations de blé en 2020

		Dépendance aux importations de blé d'Ukraine, de Biélorussie et de Russie (part au sein des importations totales de blé)			
		0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %
Part des importations dans la consommation intérieure (importations/consommation intérieure)	0-25 %	Éthiopie			
	25-50 %	Zimbabwe, Maroc, Zambie			
	50-75 %	Algérie	Afrique du Sud, Tunisie	Libye	Égypte
	75-100 %	Gabon, Burkina Faso, **Nigeria**, République centrafricaine, Comores	Mali, Kenya	Tanzanie, Cap Vert, Madagascar	République du Congo
	>100 %	Guinée, Côte d'Ivoire, Niger, Botswana, Eswatini, Maurice	Burundi, Lesotho, Ouganda, Mauritanie, Cameroun, Ghana, Malawi	Namibie, République démocratique du Congo, Togo, Sénégal	Bénin

Source : Odjo et al. p. 139 ; **Traduction** : Jérémy Denieulle

Afin de pallier ces insuffisances nous proposons de croiser, dans la Figure 147, p. 443, trois données selon nous essentielles pour juger de la vulnérabilité des pays africains face aux conséquences de la guerre en Ukraine. Ainsi le graphique classe-t-il, sur son ordonnée, les pays en fonction de leur taux de dépendance au blé importé pour l'année 2021. L'Algérie, par exemple, a été dépendante des importations à hauteur de 79 % pour sa consommation totale de blé. En abscisse ensuite, les pays sont classés en fonction de la part du blé au sein des apports caloriques totaux en 2021 (kcal/an/habitant).

Figure 147 Typologie des vulnérabilités africaines face aux conséquences de la guerre en Ukraine

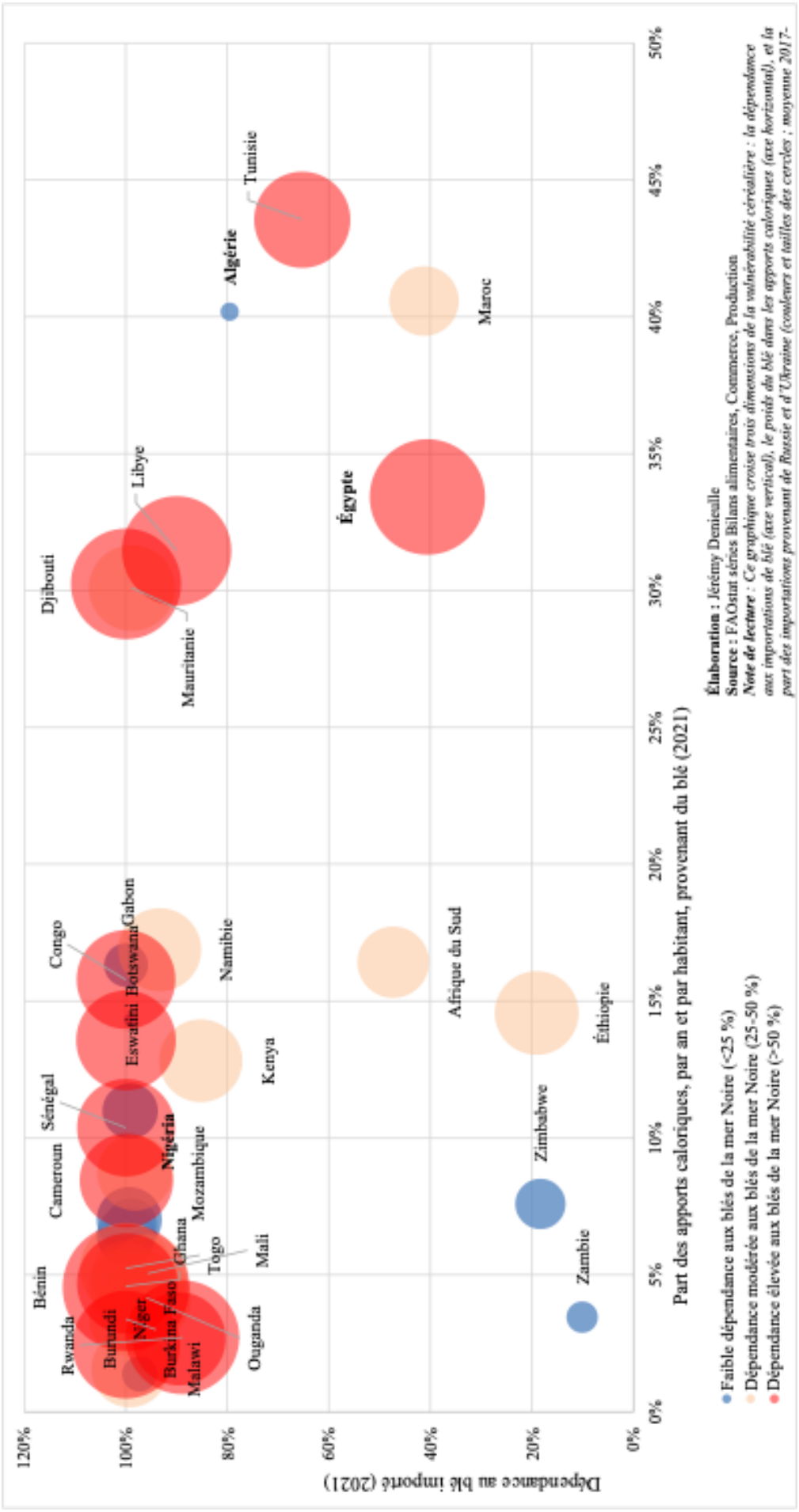

Ainsi en Éthiopie, par exemple, ce sont 14,6 % des besoins énergétiques totaux qui ont été satisfaits via la consommation de produits issus de blé. Les cercles proportionnels, enfin, représentent la dépendance de chacun aux importations de blé venues de Russie et d'Ukraine[1]. Plus le cercle est imposant, plus la dépendance est importante. Dans un souci de visibilité, les cercles proportionnels ont ensuite été classés en trois groupes, repérables via leurs couleurs. Les pays en bleu montrent une faible dépendance aux blés de la mer Noire (moins de 25 % du blé importé provient de cette région), tandis que ceux en beige sont modérément dépendants (entre 25 et 50 %). Ceux en rouge, enfin, sont les plus dépendants des blés russes et ukrainiens (plus de 50 %).

Selon cette typologie, plus les pays sont situés vers le coin supérieur droit du graphique, plus ils montrent un degré de vulnérabilité important face aux conséquences de la guerre en Ukraine. Ainsi l'Algérie ou le Maroc présentent-ils certes une vulnérabilité importante de par leur position, mais amoindrie par le fait qu'avant l'invasion, la part des blés russes et ukrainiens dans leurs importations était relativement faible. La Tunisie, l'Égypte, Djibouti, la Mauritanie ou la Libye font quant à eux partie des pays présentant le plus de risques. La Zambie, le Zimbabwe, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud, tous d'importants producteurs de blé, semblent au contraire être relativement protégés.

Si la Figure 147, p. 443 est utile pour présenter les pays dont les systèmes alimentaires sont les plus à risque du fait du conflit en mer Noire, elle ne prend toutefois pas en compte les conséquences plus indirectes de la guerre, notamment sur les prix mondiaux[2]. Ainsi la hausse des prix des fertilisants[3] concerne presque l'entièreté de l'Afrique subsaharienne, fortement dépendante des importations (Laborde, Matchaya, Traoré *in* Odjo, Traoré, Zaki 2023, p. 140). Le même constat peut être réalisé avec la montée des prix de l'énergie, qui impacte également négativement l'agriculture (coûts de production, intrants, etc.) et les pays les plus pauvres (Sun et al. 2024; Ali et al. 2022).

Les pressions sur les prix internationaux se répercutent ensuite de manière différenciée dans les économies africaines. Concernant les engrais, les prix domestiques de l'urée ont ainsi fortement augmenté dans plusieurs pays du continent en 2022, bien qu'avec des amplitudes variables. Au Nigeria, les prix ont grimpé de 23 %, contre 37 % au Sénégal, tandis qu'ils sont restés globalement stables au Mali et au Kenya, grâce à des politiques de subvention ciblées (Laborde, Matchaya, Traoré in Odjo, Traoré, Zaki 2023, p. 145). Cette hétérogénéité s'explique par les politiques publiques, les délais de transmission des prix et le niveau déjà élevé des prix mondiaux avant le déclenchement de l'invasion. De même, les prix des denrées alimentaires de base ont connu une hausse généralisée entre janvier et juin 2022, allant de 6 à 15 % au Malawi,

[1] Cette dépendance a été calculée via une moyenne sur cinq ans, entre 2017 et 2021. Il s'agit des données utilisées pour la réalisation de la Carte 23, p. 76.

[2] Rappelons ici que, selon l'IFPRI et pour l'Afrique subsaharienne, la fin de l'initiative céréalière de la mer Noire a plus représenté un risque lié à la hausse des prix associée qu'à une perturbation sur les flux céréaliers en eux-mêmes (Glauber et al. 2023).

[3] La Russie et la Biélorussie ont en effet une position dominante sur le marché mondial des fertilisants. La Russie compte pour 15 % des exportations mondiales de produits azotés et 14 % des exportations de produits phosphatés. Russie et Biélorussie représentent ensuite 37 % du commerce mondial de la potasse (Laborde, Matchaya, Traoré in Odjo, Traoré, Zaki 2023, p. 137; Abis, Portier, Pouch 2025).

en Ouganda ou au Kenya. En Afrique de l'Est, le coût mensuel moyen du panier alimentaire a augmenté de 22 % entre janvier et mai 2022, et de 54 % par rapport à 2021 (*ibid*, p. 146). En dépit de la préexistence de politiques de soutien ou de substitution, lesquelles sont extrêmement difficiles à mettre en place dans des situations d'urgence, la dépendance structurelle de nombreux pays africains aux marchés mondiaux d'intrants, d'aliments et d'énergie a ainsi nourri une inflation durable sur le continent.

Ce panorama mérite toutefois d'être complété par une lecture plus qualitative des vulnérabilités. Comme le souligne Pierre Blanc (Blanc 2022b), l'exposition aux chocs alimentaires ne dépend pas seulement des données d'importation ou de consommation, mais aussi de la capacité politique et économique des États à absorber ces chocs. Ainsi les pays du Golfe, fortement dépendants des importations alimentaires, disposent-ils de marges de manœuvre budgétaires permettant la subvention des produits agricoles en cas de flambée des prix. Dans plusieurs pays d'Afrique du Nord toutefois – notamment la Tunisie, l'Égypte ou la Libye – la dépendance au blé importé s'articule à des fragilités économiques et institutionnelles : déséquilibres budgétaires, vulnérabilité des ménages (urbains comme ruraux), capacités d'intervention publique parfois limitées, etc. Dans ces contextes, la flambée des prix peut rapidement se transformer en facteur de déstabilisation sociale. La guerre en Ukraine, ainsi, ne produit pas seulement des vulnérabilités différenciées selon les volumes commerciaux ou l'état de santé des économies : elle agit comme un révélateur des fragilités systémiques de certains régimes alimentaires et politiques africains. La suite de cette sous-partie sera donc consacrée à l'analyse plus détaillée des conséquences de la guerre en Ukraine pour les trois pays cibles de la thèse : l'Algérie (4.2.1, p. 445), l'Égypte (4.2.2, p. 447) et le Nigeria (4.2.1, p. 451). Si ces trois pays présentent des profils géographiques, économiques, politiques et alimentaires contrastés, tous trois ont été affectés par les répercussions de la guerre en Ukraine sur les marchés agricoles mondiaux. Le fait qu'il s'agisse des trois principaux importateurs de blé du continent a causé des inquiétudes, certains médias alertant sur les « risques d'émeutes de la faim » (Lachka 2022). Leur examen permettra de mieux saisir la diversité des vulnérabilités africaines face aux recompositions géoéconomiques actuelles.

4.2.1. En Algérie, les effets délétères de la dépendance atténués par la rente pétrolière

Bien que l'Algérie fasse régulièrement partie des plus importants importateurs mondiaux de blé, nous avons précédemment montré que ce pays n'est pas un client historique des blés de la mer Noire (1.3, p. 384 ; Carte 23, p. 441 ; Figure 147, p. 443). Ainsi, même si le pays était, en décembre 2021, une des principales destinations du blé russe, l'USDA estimait, en avril 2022, qu'à « court terme, il est peu probable que l'Algérie soit fortement affectée par la guerre russo-ukrainienne » (Hales 2022a, p. 13). L'USDA confirme cette analyse dans un rapport de septembre 2022, rappelant que les importations de blé « depuis l'Ukraine et la Russie ne représentent que 4 % » et que la guerre n'a pas impacté les flux à destination de l'Algérie (Hales 2022b, p. 10).

La stratégie de diversification des partenaires toutefois, engagée dès l'année 2020 avec l'ouverture progressive du cahier des charges algérien aux blés en provenance de la mer Noire (1.3, p. 384), a été ralentie de quelques mois mais a repris normalement dès la fin de l'année

2022 (Figure 120, p. 387). Début 2023, l'USDA notait ainsi que le blé russe devenait clé dans l'approvisionnement algérien.

> « L'Algérie cherche à diversifier ses fournisseurs de blé tendre et à s'approvisionner à des prix plus bas. Depuis des années, les importations de céréales représentent environ un tiers de la facture alimentaire du pays. Depuis le début de la guerre en Ukraine [depuis l'invasion de février 2022, ndlr.], l'Algérie a intensifié ses efforts de diversification de ses fournisseurs, dans un contexte de prix élevés du blé et d'une forte volatilité. Toutefois, au cours des huit premiers mois de la campagne en cours, la base des fournisseurs de blé s'est réduite à sept (plus la Russie), contre dix durant la même période l'année précédente. »
>
> (Hales 2023, p. 14)

Ainsi l'Algérie n'a-t-elle pas fait partie des pays les plus à risque vis-à-vis des conséquences de la guerre russo-ukrainienne. Dans un article publié en février 2023, Mohammad Al-Saidi classe l'Algérie dans une liste de pays présentant des pressions « gérables » face aux impacts de la guerre (Al-Saidi 2023, p. 7). Alors que les prix mondiaux de l'énergie ont flambé dans les premiers mois du conflit, la rente pétrolière de l'Algérie a été une source de stabilisation pour le pays qui a ainsi pu faire face à la montée des prix du blé[1]. Le pays a ainsi bénéficié simultanément de la baisse des exportations énergétiques russes (Lalanne et al. 2022) et de la hausse du prix du baril. Au lendemain de la pandémie de Covid-19 qui avait durement frappé son économie, cette conjoncture a permis à l'Algérie de financer ses importations de blé (Brahimi, Ouadi, Hamoudi 2023; Bekhiti 2024). La perte en importance des importations de gaz russe par l'Europe a également bénéficié à l'Algérie, devenue le premier fournisseur de l'Union européenne (Idir 2024).

Figure 148 Importations, stocks de fin de campagne et production de blé de l'Algérie (2016/17 à 2025/26)

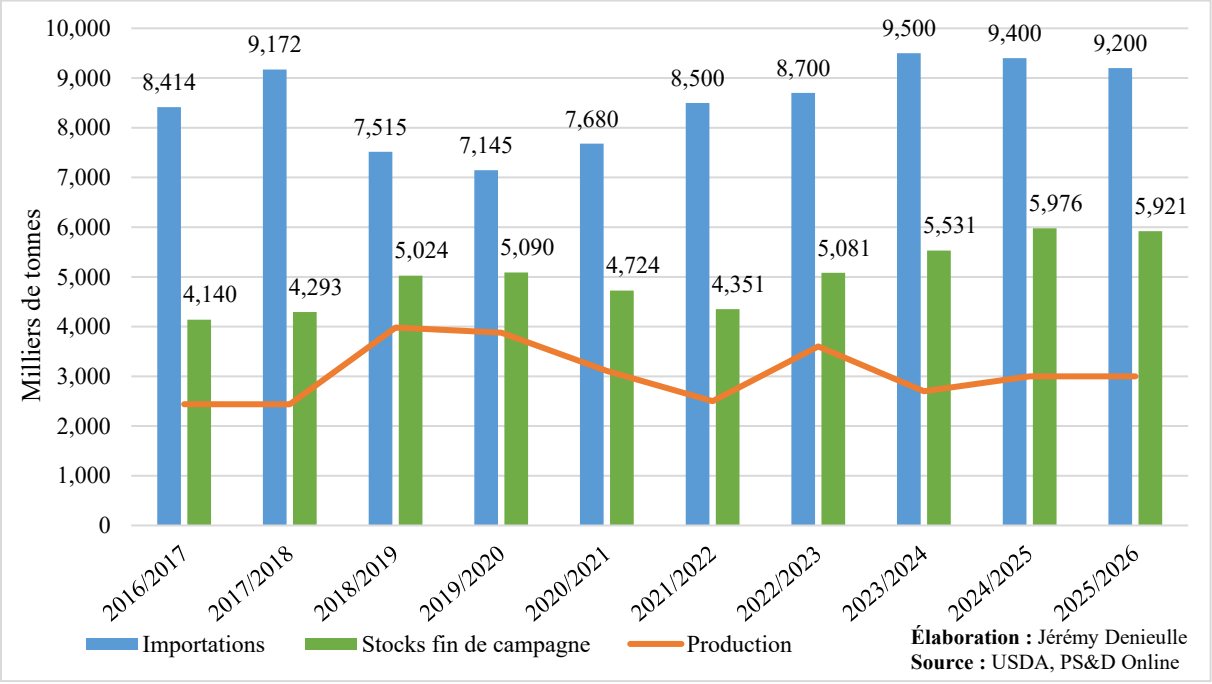

[1] Nous renvoyons ici au Schéma 3, p. 64.

Si la guerre n'a perturbé ni les flux à destination de l'Algérie ni l'achat de blé, elle a toutefois mis à jour certaines limites de la filière céréalière du pays. Ainsi, alors que l'OAIC tente de faire d'importants stocks de blé dans les premiers mois du conflit pour anticiper de probables perturbations des flux (Figure 148, p. 446), le pays a fait face à un déficit de stockage. Les structures publiques de la CCLS[1] ayant approché la saturation au printemps 2022, des silos privés ont été réquisitionnés, à travers des contrats de location, pour permettre le stockage du blé importé (*L'Algérie face à un déficit en matière de stockage des céréales* 2022).

Le fait que l'Algérie n'ait pas connu de pénurie ou de difficultés budgétaires à l'aune de la guerre en Ukraine n'est pas le signe d'une filière blé et/ou d'une économie résiliente. Ces événements montrent que la dépendance du pays à ses exportations d'hydrocarbures est à double tranchant en fonction du contexte économique mondial. Sur la filière blé en particulier, dans un article analysant la résilience de l'ensemble de la chaîne de valeur, Bahia Bouchafaa (Bouchafaa 2023) a estimé que le secteur algérien du blé était faiblement résilient du fait de politiques agricoles peu efficaces, d'une vulnérabilité accentuée du fait de la dépendance aux hydrocarbures, d'une faible implication du secteur privé, de l'existence de marchés parallèle concurrençant l'approvisionnement local de l'OAIC, du peu de diversification alimentaire dans les régimes des Algériens, etc.

> « Pour faire face à ces chocs [pandémie de Covid-19 puis guerre en Ukraine, ndlr.], l'Algérie a certes démontré une certaine capacité d'absorption, voire de rétablissement, car le blé reste actuellement disponible et plus ou moins accessible. Toutefois, elle n'a pas encore tiré les leçons nécessaires, car le problème de la faible production persiste et les mécanismes d'approvisionnement [local] ne sont toujours pas maîtrisés. Le secteur algérien du blé est à peine résilient. Pour surmonter ce problème, l'Algérie doit sérieusement repenser sa vision du secteur céréalier et chercher des solutions orientées vers l'amélioration de la production[2], afin de garantir sa sécurité alimentaire, de la libérer de sa dépendance au marché international, et de rendre ce produit disponible et accessible en tout temps. »
>
> (Bouchafaa 2023, p. 164)

4.2.2. La guerre en Ukraine comme révélatrice de la fragilité du pacte social égyptien basé sur le pain

L'Égypte est probablement le pays ayant été le plus au cœur des inquiétudes vis-à-vis des potentielles conséquences du conflit en Ukraine (Abay et al. 2023). Et pour cause : il s'agit du premier importateur mondial de blé et est fortement dépendant des approvisionnement russe et ukrainien (Carte 23, p. 441 ; Figure 147, p. 443). Entre 2017 et 2021, en moyenne, ce sont près de 80 % des importations totales de blé de l'Égypte qui proviennent de l'Ukraine (19,1 %) et de la Russie (60,5 %). La crise arrive à un moment où l'économie égyptienne peine déjà à se remettre des conséquences de la pandémie de Covid-19. Un rapport de la FAO d'août 2022

[1] Voir la sous-partie 2.2.1, p. 102 (partie I) pour la structuration de la filière blé algérienne.

[2] Nous avons toutefois montré dans cette thèse (cf. 2.2.2, p. 270, partie II) que l'amélioration de la production locale n'était probablement pas l'unique réponse adaptée dans le cas algérien. Selon nous, des changements dans les régimes alimentaires, encore bien trop peu diversifiés, semblent être l'axe majeur sur lequel se concentrer. Pour recentrer les régimes alimentaires des Algériens vers d'autres produits de la diète méditerranéenne (comme les fruits et les légumes), une amélioration du pouvoir d'achat alimentaire doit néanmoins être réalisée.

montre ainsi que que « l'Égypte se distingue par le nombre de personnes potentiellement affectées par la flambée des prix alimentaires mondiaux » : le nombre de personnes sous-alimentées y est en 2018/2020 de 5,4 millions, contre 1 million en Jordanie, 0,6 million au Liban, 1,5 million au Maroc et 0,3 million en Tunisie (Rauschendorfer, Krivonos 2022, p. 11). Les produits issus du blé sont extrêmement importants pour la sécurité alimentaire de l'Égypte en ce qu'ils représentaient, en 2022, 35 % des calories ingérées par les Égyptiens (*ibid* p. 14).

Les premiers mois suivant l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont à ce titre vu une grande fébrilité s'installer en Égypte. *Reuters* rapporte à la mi-mars 2022 que le prix du pain non-subventionné avait déjà augmenté de 25 % en trois semaines, que des ménages doivent déjà réduire leurs dépenses alimentaires du fait de l'inflation, que la pression sur les dépenses publiques, déjà forte en temps normal, s'est intensifiée, etc. (El Safty, Lewis 2022). Afin de rassurer la population, le premier ministre Moustafa Madbouli a déclaré après l'invasion que l'Égypte disposait de réserves en blé suffisantes pour tenir jusqu'à la fin de l'année civile, soit pendant 8 mois[1] (Wally, Olutayo O. Akingbe 2022, p. 9). Jusqu'au mois d'octobre 2022, les importations égyptiennes ont effectivement été limitées, signe que le pays tenait sur ses stocks (Figure 149, p. 448).

Figure 149 Importations mensuelles de blé de l'Égypte (janv. 2022-avr. 2024)

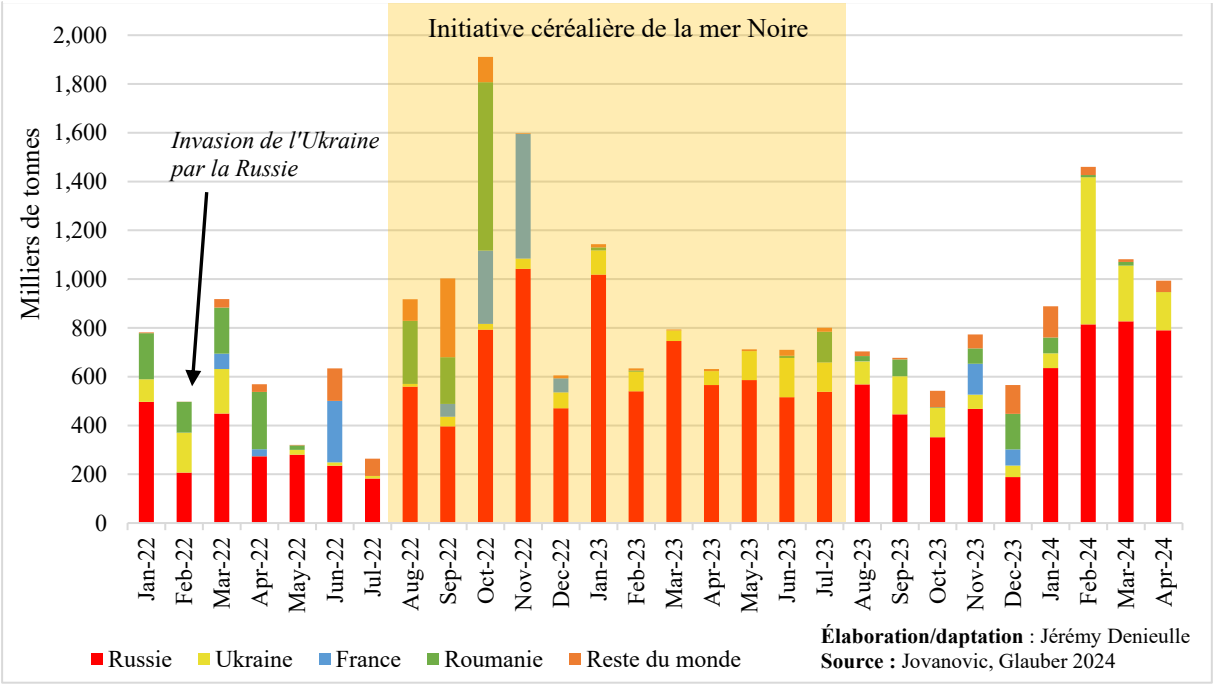

Plusieurs mesures sont prises par l'État égyptien dans les premiers mois de la crise afin d'en mitiger les effets probables sur le pays[2]. Premièrement, le ministère de l'Approvisionnement a annoncé sa volonté d'augmenter la collecte de blé local[3] (Kandil 2022; *Inside Egypt's plan to*

[1] En réalité, les stocks à date d'avril 2022 n'auraient été suffisants que pour deux mois et demi de consommation (Ghayat 2022). Il semble que cette déclaration du ministre prenne en compte, sans le dire clairement, le fait que la récolte égyptienne démarre en juin.

[2] Une partie de ces mesures sont également décrites en sous-partie 3.2.1.5, p. 306, partie II.

[3] Nous avons constaté plus tôt dans ce travail que, si la collecte publique a bien connu une augmentation en

tackle the wheat crisis 2022). Afin de sécuriser l'approvisionnement intérieur, l'État a également émis des restrictions d'exportation sur plusieurs denrées de base (farine, lentilles, huiles, fèves, maïs, pâtes, etc.) pour trois mois (Rauschendorfer, Krivonos 2022, p. 41). Afin de gérer les stocks céréaliers, durant le Ramadan, il a également réduit de 10 % les volumes de farine subventionnée vendus aux boulangers. Mada Masr rapporte, par ailleurs, la désorganisation apparente de cette mesure, décidée dans l'urgence sans concertation préalable avec les boulangers (Arafat 2022).

Comme le montre bien la Figure 149, après une baisse des importations[1], l'initiative céréalière de la mer Noire a permis à l'Égypte de reformer ses stocks de blé. La situation a largement bénéficié au blé russe. Alors que l'Ukraine réalisait 30 % des importations égyptiennes de blé avant la guerre, durant l'initiative céréalière de la mer Noire (juillet 2022-juillet 2023), la Russie a représenté 68 % de part de marché contre 7 % pour l'Ukraine (Jovanovic, Glauber 2024). Dans les premiers mois du conflit, l'Égypte a montré une volonté claire de diversifier ses partenaires commerciaux : ainsi, avant que l'Inde ne bannisse l'exportation de son blé pour protéger son marché intérieur le 13 mai 2022, le Caire avait autorisé l'importation de blé indien (Haq 2022). Des discussions ont également eu lieu avec le Mexique, le Pakistan, l'Argentine et les États-Unis (Rauschendorfer, Krivonos 2022, p. 42), mais ce sont principalement les blés français et roumain qui ont rapidement comblé le vide causé par la crise (Wally, Olutayo O. Akingbe 2022, p. 9). Toutefois, après une diversification forcée des partenaires commerciaux en 2021/2022, la Russie a largement regagné son rôle de principal fournisseur de blé, suivie par l'Ukraine une fois son propre corridor sécurisée à l'automne 2023 (Figure 149, p. 448) (*Grain and Feed Annual* 2025a). Le blé russe reste, en effet, le plus compétitif à destination du Caire, et cet élément est probablement le plus important dans l'équation compte tenu de la situation budgétaire complexe du pays et du fait que l'Égypte doit payer plus cher pour importer[2] (Figure 150, p. 449).

Figure 150 Prix du blé en livres égyptiennes et en dollars US (janv. 2022-mai 2024)

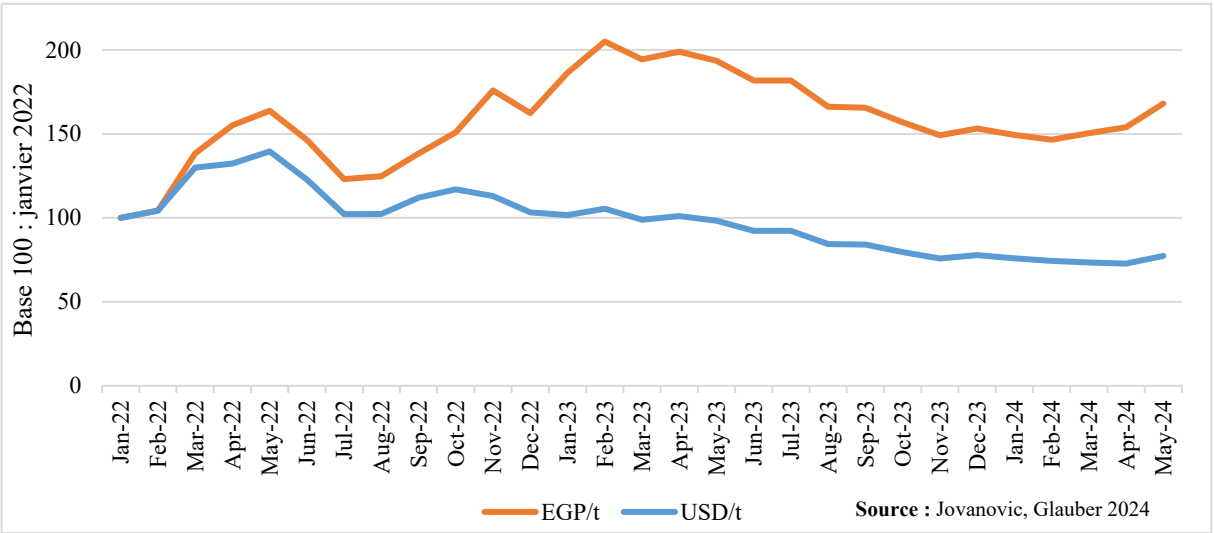

2022/2023 (Figure 46, p. 142), celle-ci est restée bien en deçà des objectifs annoncés en mars par le gouvernement (un peu plus de 4 millions de tonnes récoltés face à un objectif annoncé de 5,5 millions de tonnes).

[1] Reuters a d'ailleurs rapporté que 300 000 tonnes de blé ukrainien achetés par l'Égypte pour une livraison entre février et mars étaient toujours bloqués en mai (El Safty, Awadalla, El Dahan 2022).

[2] Ceci s'explique par la force du dollar étatsunien face à la livre égyptienne.

Le fait que la Russie redevienne rapidement l'unique fournisseur de blé de l'Égypte ou presque n'est donc pas surprenant. Malgré l'existence d'une faible marge de manœuvre[1], l'Égypte est *in fine* obligée d'accepter les prix élevés du blé sur les marchés internationaux, comme l'a démontré une récente étude (Gebeltová et al. 2023). La situation économique très difficile du pays a d'ailleurs rendu nerveux les voisins de la péninsule arabe. Après avoir déjà aidé financièrement l'Égypte au lendemain du coup d'État contre Morsi (3.2.1.5, p. 310, partie II), l'Arabie saoudite, le Qatar et les Émirats arabes unis injectent 20 milliards USD en avril 2022 afin de soulager la situation financière égyptienne[2] (Lalljee 2022). Citons également un financement conclu à hauteur de 500 millions USD en décembre 2024 avec les Émirats arabes unis, certes moins impressionnant, mais entièrement dédié à l'importation de blé (*Egypt approves $500M financing agreement with Abu Dhabi Exports Office for wheat imports* 2024).

Le marasme économique global[3], le coût élevé de l'importation de blé (Figure 150, p. 449) et le fardeau financier que représente le système de subventions aux produits de base a d'ailleurs motivé le gouvernement à opérer la première hausse du prix du pain *baladi* depuis 1989 (Jovanovic, Glauber 2024) (3.2.2.2, p. 159, partie I). Cette hausse de prix, de l'ordre de 300 %, avait été jusqu'à présent évitée par l'État « craignant l'instabilité qu'une telle mesure pourrait engendrer » (Barnes 2023b). Elle n'a pas déclenché les protestations et émeutes auxquelles on aurait pu s'attendre (Rock-Singer 2023), en raison d'un contrôle autoritaire renforcé, d'une répression préventive et intensifiée après la hausse de prix, et d'un climat de résignation sociale nourri par la crainte de l'instabilité (Gaweesh 2024; Hassan 2024b). L'État a de plus annoncé que cette hausse serait la première d'une série. Un conseiller du ministre de l'Approvisionnement a ainsi déclaré à Mada Masr que « les citoyens doivent supporter les charger aux côtés de l'État, plutôt que de persister dans le culte insensé de l'idole des subventions. Nous jeûnerions pour que notre pays reste debout » (Seif Eddin 2024).

> « Malgré cette aide[4], le gouvernement pourrait encore devoir réduire d'autres dépenses pour financer l'achat de blé. Notamment, en juillet 2022, lorsque le Premier ministre a annoncé une augmentation des prix du diesel[5], il a justifié cette décision en expliquant que le gouvernement devait économiser des ressources pour couvrir les coûts liés à la guerre en Ukraine. Le fait que le gouvernement ait choisi de réduire les dépenses en subventions au carburant, plutôt qu'en matière de défense ou de construction de la nouvelle capitale, montre que, bien que les pauvres bénéficient du

[1] La décision de confier les importations publiques de blé à l'armée de l'air plutôt qu'au GASC (3.2.1.2, p. 145, partie I) peut en faire partie. Elle traduit probablement la volonté du gouvernement d'opérer de gré à gré avec les fournisseurs russes plutôt qu'en passant via les marchés internationaux.

[2] La situation se répète en 2024 alors que l'Égypte, au bord de l'effondrement économique, reçoit l'aide d'urgence des Émirats arabes unis (35 milliards de dollars dédiés au développement d'une station touristique), puis du FMI et de l'Union européenne (8 milliards chacun en aides), et enfin de la Banque mondiale (6 milliards) (Domat 2024).

[3] Également en partie causé par une importante diminution des rentrées de devises liées au tourisme, secteur assez largement dépendant d'Ukrainiens et de Russes (Prantner, Abel-Ati Al-Naggar 2023).

[4] L'autrice fait ici référence à un prêt de 500 millions USD accordé par la Banque mondiale à l'Égypte, en juin 2022, pour aider le pays à financer ses importations de blé.

[5] Le carburant fait partie du système égyptien de subvention aux produits de base.

pain subventionné, ce sont eux qui supportent principalement les autres coupes nécessaires pour en maintenir l'approvisionnement. »

(Barnes 2023b)

4.2.1. Au Nigeria, la guerre russo-ukrainienne exacerbe les vulnérabilités existantes du secteur agricole

Avant la guerre, le Nigeria n'était pas une destination privilégiée des blés de la mer Noire. Si l'origine russe est venue concurrencer le blé étatsunien depuis le milieu des années 2010 (Figure 130, p. 405), elle reste encore minoritaire avant 2022 (Carte 23, p. 441). En moyenne, entre 2017 et 2021, 25,3 % du blé importé par le Nigeria provient d'Ukraine (2,7 %) ou de Russie (22,6 %)[1]. Du fait de la faible importance du blé dans les régimes alimentaires des Nigérians, le pays n'est pas classé parmi ceux présentant le plus de risques dans les premiers mois du conflit, au moment donc où les flux sont le plus perturbé (Figure 147, p. 443). Rappelons toutefois le poids très important du blé dans la balance commerciale nigériane. En valeur, il s'agit du troisième plus important poste de dépense (2,97 milliards USD en 2023) derrière les importations de véhicules blindés (9,17 milliards USD) et de pétrole raffiné (17,6 milliards USD), selon les données de l'Observatoire de la complexité économique. Le blé reste également le troisième grain le plus consommé dans le pays, principalement en milieu urbain, derrière le maïs et le riz (Asante-Addo et al. 2023, p. 4). Avant d'aborder plus en détail les effets de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire et le blé au Nigeria, il est utile de rappeler les différentes façons dont le conflit impacte le pays.

L'un des effets les plus immédiats a été l'augmentation des prix du carburant, en particulier du diesel, dont le Nigeria dépend pour le transport et les activités agricoles. Cette hausse, amplifiée par la réduction des subventions sur le carburant dans un contexte budgétaire très difficile, a contribué à alourdir les coûts de production et à alimenter l'inflation sur les denrées de base (Ibrahim 2024). Ainsi, alors que le prix du diesel était de 300 nairas le litre en mars 2022, il est monté à 900 nairas le litre en 2024 (Okhawere, Esekumumu 2024, p. 77). Rappelons que si le Nigeria est très fortement dépendant de ses exportations de pétrole brut[2], il reste paradoxalement dépendant de l'importation de pétrole raffiné dont une part importante provient de Russie (Ayodele 2024, p. 769). Ainsi, dès mars 2022, la dépendance du Nigeria au pétrole pour son électricité et les conséquences de la guerre en Ukraine avaient occasionné de nombreuses coupures d'électricité dans le pays (*Le Nigeria plongé dans l'obscurité, effet papillon de la guerre en Ukraine* 2022). La dépréciation du naira (qui rend les importations plus onéreuses) et le manque de devises poussent également les importateurs à l'achat de pétrole raffiné russe frelaté via des transferts de navire à navire[3] (*Le Nigeria, un géant pétrolier pourtant noyé sous le pétrole russe frelaté* 2024). Parallèlement, le pays a donc vu croître sa

[1] Le blé de la mer Noire, moins cher mais de moins bonne qualité pour la panification, est mélangé avec du blé étatsunien par les minotiers nigérians dans un objectif de réduction des coûts (Ibeanyi 2023, p. 6)

[2] Pour rappel, de l'ordre de 90 % des recettes à l'exportation du Nigeria proviennent du pétrole brut et du gaz (Brun, Denieulle 2023, p. 219). En 2023, les exportations nigérianes de pétrole brut ont représenté 45,6 milliards USD selon les données de l'Observatoire de la complexité économique.

[3] Ce type d'échange se caractérise par son aspect illicite, dans l'objectif d'éviter les sanctions occidentales sur les exportations de pétrole raffiné russe. Ces produits ont subi, avant leur vente, de nombreux mélanges qui en font un carburant de mauvaise qualité.

facture d'importation énergétique et alimentaire, mettant sous tension les finances publiques et accentuant la pauvreté dans un contexte économique déjà très fragile après la pandémie de Covid-19. Ces pressions économiques ont généré une inflation persistante, particulièrement pénalisante pour les populations urbaines pauvres, principales consommatrices de produits importés.

Malgré une dépendance relativement moindre au blé dans les régimes alimentaires nigérians – au profit du riz et du maïs –, les perturbations causées par la guerre en Ukraine ont eu un impact non négligeable sur la sécurité alimentaire et les filières d'approvisionnement. La hausse des prix du blé sur les marchés globaux (20 % en 2022 uniquement, voir Figure 145, p. 437) a affecté les prix à la consommation, notamment en milieu urbain où les produits à base de blé sont plus courants. L'ensemble de la filière a été affectée, alors que le journal *the Nigerian Patriot* décrivait, en décembre 2024, que « la non-disponibilité de blé bon marché [avait] forcé de nombreux petits boulangers à réduire leurs activités ou à fermer, ce qui a eu un impact sur l'emploi et les économies locales » (Ajayi 2024). Alors que les prix de l'alimentation étaient déjà élevés au Nigeria avant l'invasion de l'Ukraine, l'inflation alimentaire atteignait 23,8 % en décembre 2022 (contre 20,6 % en janvier 2021) (Asante-Addo et al. 2023, p. 3). En décembre 2024, l'inflation atteignait 40,7 %, soit son plus haut niveau depuis 25 ans (Tanimonure 2025). Pour le pain uniquement, son prix avait augmenté de 29 % sur l'entièreté de l'année 2022 (*ibid* p. 4). Malgré l'inflation, la demande serait restée stable, ce qui semble indiquer à quel point le pain est devenu un aliment de base pour de nombreux Nigérians. Il semble même, selon les observations récoltées par l'USDA au sein de la filière locale, que le pain soit devenu un aliment « refuge » pour la population face à l'inflation alimentaire globale.

> « Selon les meuniers, environ 70 % de la farine de blé produite est utilisée pour fabriquer du pain, tandis que les 30 % restants servent à la production d'autres aliments à base de blé tels que les gâteaux, les biscuits, les "*ball food*" (c'est-à-dire des aliments traditionnels en forme de pâte) et autres pâtisseries. Selon les boulangers, la demande de pain est restée stable, suivie par celle des nouilles, malgré les hausses de prix enregistrées en 2023-2024. Contrairement au riz et à d'autres produits de base qui nécessitent d'être accompagnés, de nombreux consommateurs considèrent le pain comme un repas complet à part entière. Dans un contexte d'inflation alimentaire difficile, les consommateurs ont adopté le pain comme un mécanisme d'adaptation. »
>
> (Grain and Feed Annual 2025c, p. 4)

Face à ces perturbations, à l'instar de l'Égypte, des minotiers nigérians ont cherché à diversifier leurs sources d'approvisionnement, notamment en se tournant vers l'Inde, avant qu'elle ne bannisse l'exportation de son blé[1]. En juillet 2022, le pays a également autorisé l'importation de blé génétiquement modifié en provenance d'Argentine (Boluwade 2022b, p. 5). L'État fédéral continue de vouloir, dans ce contexte, développer la production locale de blé afin de limiter les effets de sa dépendance aux marchés mondiaux, notamment via un plan d'autosuffisance sur dix ans adopté au début de l'année 2022 en coopération avec des acteurs

[1] Notons également que l'Ukraine, dans le cadre de son programme *Grains from Ukraine*, a fait don en 2024 de 25 000 tonnes de blé via le Programme alimentaire mondial destiné aux régions du Nord et du Nord-Est du pays, où la guerre civile amplifie l'insécurité alimentaire (Ijaseun 2024).

privés (Boluwade 2022b, p. 3; Asante-Addo et al. 2023, pp. 5-7). Ces programmes d'autosuffisance en blé, dont nous avons déjà évoqué les tenants et aboutissants dans cette thèse (cf. 4.2, p. 347, partie II), ne seront toutefois d'aucune aide, à court ou moyen terme, face à l'urgence que représente l'insécurité alimentaire au Nigeria (Liverpool-Tasie et al. 2023). La situation est effectivement critique. Selon le Programme alimentaire mondial, 26 millions d'individus ont connu une faim aiguë entre juin et août 2024. Il convient également de rappeler que l'insécurité alimentaire au Nigeria est le produit de causes multiples et imbriquées – conflits, instabilité économique, changements climatiques, dysfonctionnements dans la gouvernance du système alimentaire, etc. – qui aggravent la crise actuelle et rendent la résolution du problème particulièrement complexe (Tanimonure 2025).

La guerre en Ukraine a agi comme un révélateur des vulnérabilités systémiques des régimes alimentaires africains, exacerbant les tensions déjà présentes à la suite de la pandémie de Covid-19. Si les profils de l'Algérie, de l'Égypte et du Nigeria diffèrent fortement en termes de dépendance commerciale, d'exposition budgétaire ou de la place du blé dans l'alimentation, tous trois illustrent les multiples canaux par lesquels un choc géopolitique externe, de surcroît entre deux greniers, peut perturber les équilibres économiques et sociaux internes. Toutefois, il convient de nuancer toute tentative de conclusion. D'une part, les réponses étatiques, prises dans l'urgence, sont encore en cours d'ajustement. D'autre part, les recompositions géoéconomiques et géopolitiques enclenchées ne sont pas achevées : le conflit se poursuit, et ses effets sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, les prix des denrées alimentaires ou encore les alliances commerciales restent assez largement imprévisibles. Et comme le souligne Henri-Louis Vedie (Vedie 2022), il s'agit peut-être ici moins d'un événement conjoncturel que d'un point de bascule dans l'ordre mondial, dont les conséquences à long terme sont encore incertaines. La guerre semble redessiner les relations Afrique-Europe-Russie, non pas dans une logique de substitution rapide des flux, dans celle d'une complexification des interdépendances, où l'alimentation s'impose comme un instrument de diplomatie autant qu'un facteur de vulnérabilité (Pourtier 2023).

4.3. Blé, guerre et puissances : vers un système alimentaire mondial marqué par la conflictualité ?

Les bouleversements engendrés par la guerre en Ukraine sur les marchés céréaliers mondiaux peuvent être interprétés comme les manifestations d'une transformation plus profonde du système alimentaire mondial. Dans cette optique, la théorie des *food regimes* offre un cadre d'analyse pour tenter de lire ces reconfigurations à travers le temps long. Développée à la fin des années 1980 par Harriet Friedmann et Philip McMichael, cette approche s'inscrit dans la tradition de l'économie politique historique et vise à historiciser les relations agricoles mondiales en les articulant aux cycles d'accumulation du capital. Elle définit les régimes alimentaires mondiaux (*food regimes*) comme des périodes de relative stabilité, durant lesquelles la production, la circulation et la consommation de denrées agricoles sont organisées par un ensemble cohérent d'arrangements géoéconomiques, de régulations politiques et de pratiques commerciales, dans un contexte géopolitique spécifique (Friedmann, McMichael 1989). Cette approche théorique repose notamment sur l'influence croisée du régulationisme

– à travers l'idée de régimes d'accumulation – et de la théorie des systèmes-monde d'Immanuel Wallerstein, qui propose une lecture hiérarchique du monde structuré par les relations centre/périphérie et par des phases d'hégémonie successives (Magnan 2012).

Deux *food regimes* ont jusqu'à présent été formellement identifiés (McMichael 2009). Le premier, souvent désigné comme l'*imperial food regime*, couvre la période 1870-1914 et correspond à l'hégémonie du Royaume-Uni dans le cadre de son empire colonial. Il se caractérise par des flux céréaliers dirigés depuis les périphéries vers le centre, avec des exportations de blé provenant d'anciennes colonies de peuplement telles que le Canada, l'Australie, l'Argentine ou encore les États-Unis à destination des marchés européens. Après une période de crise (1925-1945) durant laquelle l'hégémonie britannique perd son « influence stabilisatrice » (Magnan 2012), les États-Unis sont au cœur d'un second *food regime* dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le *U.S. food regime*, ou *Cold War food regime*, s'étend de 1945 aux années 1970. Il repose sur l'exportation d'excédents agricoles étatsuniens, notamment via des programmes d'aide alimentaire qui consolident la dépendance des pays du Sud et participent à la stratégie d'endiguement géopolitique du bloc soviétique. Enfin, un troisième *food regime* – nommé *corporate food regime* – fait l'objet de débats. Si certains auteurs ont proposé d'en identifier les contours (McMichael 2005; Friedmann 2005), ce *food regime* ne bénéficie pas du même consensus théorique que les deux premiers. Il est supposé avoir émergé à partir des années 1980, dans un contexte de mondialisation néolibérale, de dérégulation des marchés agricoles, et de montée en puissance des firmes transnationales dans les secteurs de l'agroalimentaire et du négoce de grains. La difficulté persistante à en définir les contours, ou même à en reconnaître clairement l'existence, pourrait s'expliquer par deux facteurs. D'une part, les critères permettant l'identification d'un *food regime* semblent plus aisément mobilisables de manière rétrospective que pour analyser le présent. D'autre part, « il se peut que la notion même d'un *regime* unique et dominant soit devenue inadéquate, tant les objets à prendre en compte sont vastes à l'ère de la mondialisation néolibérale » (Bernstein 2016, p. 643).

Chaque *food regime* repose sur un ensemble de règles qui stabilisent temporairement les rapports agroalimentaires mondiaux dans un contexte géopolitique donné. Autour de ces règles s'organisent la production agricole mondiale, les circuits commerciaux, les rapports de force internationaux, etc. Selon McMichael les crises alimentaires récentes, comme celle de 2007-08, doivent être comprises non comme des anomalies conjoncturelles, mais comme l'expression des contradictions structurelles du *corporate food regime* (McMichael 2021). Les transformations récentes du système alimentaire mondial illustrent, selon lui, cette dynamique instable propre aux phases de transition entre *food regimes*. La phase actuelle ne correspondrait donc pas à un régime stabilisé, mais à une recomposition marquée par la montée de puissances agricoles concurrentes (Brésil, Russie, Inde, Chine), l'intensification de la financiarisation foncière (via les fonds souverains ou les investisseurs privés et le phénomène de *land grabbing*) et l'affaiblissement des institutions multilatérales telles que l'OMC. Ces évolutions traduisent l'éclatement progressif de l'ordre agroalimentaire centré sur l'hégémonie étatsunienne et une structure relativement unifiée du commerce mondial. Pour McMichael, les crises récentes révèlent les contradictions internes du système alimentaire mondial actuel, notamment son

incapacité à assurer la sécurité alimentaire dans les régions les plus dépendantes, en raison de la primauté donnée aux chaînes de valeur globalisées et à la spécialisation à l'export[1]. Cette crise structurelle du système alimentaire, bien que semblant s'intensifier, ne semble pas s'être traduite par l'émergence d'un nouveau cadre structurant. Ainsi, les transitions entre *food regime* apparaissent moins comme des successions mécaniques que comme des périodes de tensions, d'expérimentations et de luttes. Dans cette perspective, « resituée dans la perspective d'un cycle finissant, celui que les États-Unis dominaient depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la guerre en Ukraine constitue ainsi l'un des aspects de cette crise d'hégémonie, interprétable à travers le prisme de l'agriculture » (Pouch, Raffray 2025, p. 204).

Au-delà des débats sur la nature ou l'existence d'un troisième système alimentaire mondial, plusieurs travaux récents s'emploient à renouveler l'approche théorique des *food regime*. Jostein Jakobsen (Jakobsen 2021) plaide pour une remise en question de la focalisation exclusive sur l'échelle globale dans l'analyse des *food regimes*, et appelle à une lecture multiscalaire, capable de rendre compte de la diversité des situations. Il souligne que cette ouverture permettrait d'intégrer des dynamiques aujourd'hui mal prises en compte, comme la montée de puissances régionales (par exemple, les BRICS), les reconfigurations étatiques différenciées, ou encore les effets locaux des chaînes de valeur globales. Ainsi, plutôt que de postuler un système homogène et globalisé, Jakobsen insiste sur la nécessité de reconnaître la cohabitation de configurations hétérogènes selon les territoires, les formes du travail agricole et les structures étatiques. À travers une relecture inspirée par la géographie critique et les études du travail, il suggère d'abandonner l'idée d'un *food regime* unique pour s'intéresser à une mosaïque de formations régionales interconnectées, reflétant les inégalités et tensions du capitalisme alimentaire mondialisé. Cette approche multiscalaire et différenciée permet ainsi d'échapper à certaines généralisations de la théorie telle que formulée classiquement par Friedmann et McMichael, notamment dans sa lecture centre/périphérie peut-être trop rigide. Ainsi, « bien que l'influence de la perspective des systèmes-monde éclaire la capacité du concept de *food regime* à problématiser la dimension internationale du changement social, une insistance trop marquée sur cette même dimension a eu tendance à occulter l'importance des processus infranationaux, pourtant essentiels à la mise en œuvre et à la stabilisation effective des ordres agroalimentaires » (Rioux 2018, p. 715).

Dans une veine complémentaire, Phoebe Stephens et Lucy Hinton (Stephens, Hinton 2024) proposent une analyse des cadres discursifs dominants dans la gouvernance mondiale des crises alimentaires. À partir d'un corpus de 70 rapports d'organisations internationales (FAO, Banque mondiale, CGIAR, etc.) entre 2008 et 2022, elles identifient quatre grandes « *solution frames* » qui structurent les réponses aux crises contemporaines : libéralisation du commerce, productivisme agricole, mobilisation de la finance privée, et recours aux technologies numériques. Si les deux premiers sont des piliers historiques du paradigme néolibéral, les deux

[1] Selon McMichael, dans le cadre du *corporate food regime* de nombreux pays du Sud ont été incités, notamment via les programmes d'ajustement structurel, à se spécialiser dans des cultures d'exportation à destination du Nord (café, cacao, fleurs, fruits tropicaux, etc.) au détriment de la production vivrière destinée à l'alimentation locale. Dans ce contexte, les chaînes de valeur globalisées, largement organisées par des acteurs privés, voient les pays du Sud perdre une partie de leur souveraineté alimentaire et les systèmes de production locaux se déconnectent des marchés alimentaires nationaux ou régionaux.

derniers témoignent selon les autrices d'un glissement vers une gouvernance fondée sur la financiarisation et la numérisation, suggérant des évolutions significatives dans l'agencement du pouvoir alimentaire mondial.

Ces constats suggèrent, selon nous, que le système alimentaire contemporain ne peut plus être appréhendé comme un ensemble cohérent, unifié et stabilisé. Plutôt qu'un système homogène, on observe une dynamique hybride, marquée par l'intégration de nouvelles logiques (financiarisation accrue, pouvoir du numérique) tout en conservant certains fondements néolibéraux des décennies précédentes. Face à cette complexité croissante, certains travaux récents ont commencé à formuler l'hypothèse d'un basculement vers un nouveau *food regime*. Sans prétendre à une rupture claire, ces recherches explorent des configurations émergentes, fondées sur la centralité des États, la sécurisation des approvisionnements, et des stratégies géoéconomiques offensives – à rebours, donc, des principes du libre-échange.

Paul Belesky et Geoffrey Lawrence (Belesky, Lawrence 2019) identifient dans les politiques agricoles et agroalimentaires extérieures de la Chine les traits d'un régime en gestation, fondé sur le capitalisme d'État, la sécurisation des approvisionnement, l'importance d'entreprises publiques transnationales au large pouvoir financier et l'investissement stratégique dans les infrastructures logistiques et les chaînes de valeur mondiales (notamment via les nouvelles routes de la soie). Dans cette vision, la Chine ne se contente pas de garantir sa sécurité alimentaire : elle restructure activement les circuits d'échange en mobilisant l'État et ses entreprises publiques (SOE, *state-owned enterprises*) comme COFCO ou ChemChina. Ces dernières, se faisant le relai des stratégies portées par l'État, se sont « mondialisées » en réalisant des investissements de capitaux à travers des acquisitions à l'étranger[1]. Ces éléments s'inscrivent, selon les auteurs, dans une tendance plus large vers une multipolarisation du pouvoir agroalimentaire mondial. Ce basculement, porté par la montée des flux Sud-Sud et Est-Sud, « marque une transformation structurelle profonde de l'économie politique mondiale de l'alimentation, vers un régime polycentrique caractérisé par des capitalismes différenciés – y compris des variantes néo-mercantilistes[2] » (*ibid* p. 17). Pour McMichael (McMichael 2020), ces stratégies chinoises ne constituent pas encore un *food regime* pleinement stabilisé, mais elles participent d'un moment transitoire. Selon lui, « il est prématuré de définir une trajectoire future de *food regime*. L'engagement actuel de la Chine offre néanmoins une perspective des processus de transition, en tenant compte de la combinaison dynamique de relations conjoncturelles, sans pour autant supposer que la Chine deviendra nécessairement une nouvelle hégémonie » (*ibid* p. 25-26).

[1] Citons ici les acquisitions par COFCO du courtier néerlandais Nidera en 2014 (4 milliards USD) puis de la division agro-alimentaire de Noble (2 milliards USD) entre 2014 et 2016 (Jacque 2018). Citons également le rachat de Syngenta (groupe spécialisé dans la chimie et l'agroalimentaire) par ChemChina en 2016 pour 43 milliards USD (Ducruet 2017).

[2] Le néo-mercantilisme est une doctrine économique visant à maximiser les exportations et à freiner les importations, en réalisant ainsi un excédent commercial. Dans cette vision, l'État dispose d'un rôle stratégique et incitateur, dans une logique offensive d'intégration au commerce mondial. La logique néo-mercantiliste privilégie la compression des coûts de production, l'optimisation des chaînes de valeur nationales pour conquérir des parts de marché et l'utilisation, donc, de l'appareil d'État pour structurer des avantages comparatifs géoéconomique (Ardinat 2013, pp. 69-82).

Dans le prolongement de ces réflexions, il nous semble que la guerre en Ukraine peut agir comme un révélateur de dynamiques profondes déjà à l'œuvre dans le système agroalimentaire mondial. En mettant en lumière la reterritorialisation des flux, la militarisation des dépendances commerciales, et l'instrumentalisation stratégique des ressources alimentaires[1], elle permet de penser l'émergence possible d'un *food regime* néo-mercantiliste. Ce *food regime* émergent ne se substitue pas mécaniquement au précédent, mais coexiste avec lui dans une phase de transition marquée par l'instabilité des flux, l'intensification des rivalités stratégiques interétatiques et l'érosion des normes multilatérales. L'un de ses traits distinctifs est la réaffirmation du rôle central des États dans la régulation des échanges agricoles, notamment par le biais de politiques d'exportation offensives, d'accords bilatéraux et d'instruments de puissance économique visant à sécuriser ou dominer certaines chaînes de valeur.

L'exemple du blé est ici emblématique. La guerre en Ukraine, en bouleversant les circuits traditionnels d'exportation, a mis en lumière la capacité de certains États à tirer parti de cette déstabilisation pour renforcer leur emprise sur les marchés céréaliers mondiaux. Si elle n'a pas initié ces logiques, elle les a probablement rendues plus visibles, les a parfois accélérées ou cristallisées. La Russie, en particulier, a déployé une stratégie articulant sa puissance agro-exportatrice, sa diplomatie alimentaire et sa présence géopolitique dans les marchés les plus dépendants et sensibles – notamment en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne. Ce système alimentaire mondial néo-mercantiliste se distinguerait par plusieurs caractéristiques. Il repose d'abord sur le retour de l'État, qui redevient un acteur central dans l'organisation des flux agricoles à travers des politiques volontaristes, la mobilisation des entreprises (parfois détenues par l'État comme le montre la Chine, mais aussi la Russie dans le domaine agroalimentaire) au service d'une stratégie et l'utilisation des exportations alimentaires comme d'un outil de *statecraft* (cf. 2.2, p. 403) notamment dans le cadre de la diplomatie économique. Ce modèle valorise les logiques bilatérales et les accords de partenariat stratégiques.

Il s'incarne également dans un certain renversement de la logique centre/périphérie héritée des précédents *food regimes*. Alors que l'*imperial food regime* reposait sur des exportations de grains depuis les périphéries vers les centres, et que le *U.S. food regime* organisait l'inverse (González-Esteban 2018), la configuration actuelle tend à brouiller ces lignes. Des puissances historiquement périphériques ou semi-périphériques, comme la Russie, l'Ukraine, le Brésil, l'Argentine, etc. deviennent les fournisseurs clés de régions anciennement dominées par les agro-exportations d'Amérique du Nord ou d'Europe de l'Ouest. Le continent africain, selon nous, illustre cette reconfiguration. Importatrice nette de blé et fortement dépendante de l'extérieur, en particulier depuis l'*U.S. food regime*, elle se trouve aujourd'hui au cœur de jeux de concurrence entre exportateurs. La Russie a su s'y imposer par des stratégies ciblées mêlant des prix compétitifs, certes, mais également via une forte mobilisation de sa diplomatie économique. Ce *food regime* porterait en lui l'expression d'une mutation des rapports de force globaux, dans un contexte de crise des normes multilatérales (affaiblissement de l'OMC, fragmentation géopolitique globale synonyme d'une crise hégémonique (Sollogoub 2024,

[1] Sur ces éléments, voir (Sollogoub 2024). L'autrice y décrit notamment comment, dans un contexte de fragmentation du commerce agricole mondial, les États réintègrent les enjeux alimentaires au cœur de leur stratégie de puissance.

pp. 34-37; Pouch, Raffray 2025)) et d'un retour de l'instrumentalisation des marchés alimentaires comme leviers d'influence. À travers le blé, c'est donc une certaine forme de puissance qui s'exprime – non pas seulement en termes de volumes produits ou exportés, mais comme capacité à structurer des dépendances, orienter des alliances, et redessiner les hiérarchies dans l'espace économique mondial.

En ce sens, le *food regime* néo-mercantiliste que nous esquissons ici ne se présente pas comme un « nouveau » modèle pleinement stabilisé, mais plutôt comme une configuration émergente révélée par des fractures géoéconomiques et les tensions géopolitiques du système alimentaire mondial, lesquelles préexistaient à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'agriculture redevient ainsi, et de manière croissante selon nous, un lieu de conflictualités. Comme le soulignent T. Pouch et M. Raffray, « la conflictualité agricole est l'une des manifestations des rapports de forces qui opposent les nations dans la mondialisation. […] À ce titre, on peut voir dans cette conflictualité commerciale l'expression d'un fractionnement du capitalisme mondial, à l'origine de la formation des rivalités et des conflits. La guerre en Ukraine a pleinement mis en évidence cette conflictualité, qui était déjà latente, et dont les enjeux agricoles et alimentaires sont désormais pleinement visibles » (Pouch, Raffray 2025, p. 208). Le blé, en particulier, apparaît dans ce cadre comme un vecteur d'influence et un levier de puissance dans une mondialisation fragmentée.

Conclusion du chapitre 4

La guerre en Ukraine a fait émerger de manière brutale les tensions latentes de l'ordre alimentaire mondial. Alors que la Russie utilise ses exportations agricoles comme levier d'influence et de projection géopolitique, les chocs provoqués par le conflit sur les flux et les prix mondiaux ont de nouveau mis en évidence la centralité stratégique des céréales dans un système mondialisé censé être fondé sur le multilatéralisme, mais traversé par des dynamiques de conflictualité croissantes. L'analyse de cette crise montre combien l'agriculture constitue un théâtre majeur de confrontation, révélateur des mutations géoéconomiques et géopolitiques globales. La montée en puissance de l'agriculture russe, sa stratégie de pénétration commerciale en Afrique et l'instrumentalisation politique de sa position majeure au sein des exportations mondiales de blé traduisent une dynamique néo-mercantiliste, dans laquelle l'État organise les échanges agricoles pour en maximiser les retombées géopolitiques.

Dans cette perspective, la guerre en Ukraine ne représente pas seulement un moment de rupture ponctuelle, mais s'inscrit dans un mouvement plus large de déclin relatif du *food power* étatsunien et de la contestation croissante de l'ordre agricole international. Comme l'ont bien montré Pouch et Raffray (2025), l'agriculture devient un point nodal de la crise de la mondialisation. Plutôt que de donner naissance à un espace pacifié autour de la circulation des biens, la mondialisation a intensifié les compétitions pour le contrôle des ressources, exacerbant ainsi les rivalités entre blocs de puissance.

CONCLUSION DE LA PARTIE III

L'examen des stratégies d'exportation de blé de la France, des États-Unis et de la Russie montre des trajectoires contrastées, révélatrices de transformations profondes dans la géoéconomie du blé. La France, qui comptait parmi les principaux greniers à grains de l'Afrique du Nord depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, voit aujourd'hui son influence bousculée, tant en raison de la stratégie de diversification des partenaires poursuivie par de nombreux pays africains que de la montée en puissance de nouveaux compétiteurs, au premier rang desquels la Russie. Les États-Unis, quant à eux, ont structuré dès les premières années de la guerre froide une hégémonie céréalière d'envergure globale, soutenue par une architecture logistique, financière et diplomatique dense. Par le biais notamment de l'aide alimentaire internationale, qui visait à la fois l'endiguement de l'Union soviétique et l'ouverture de nouveaux marchés pour le blé étatsunien, Washington a façonné le système alimentaire mondial à son avantage dans le contexte global de son hégémonie d'après-guerre. Mais cette puissance s'est érodée : les parts de marché des États-Unis déclinent, y compris dans des zones historiquement acquises comme le Nigeria, et l'Afrique ne semble plus constituer un axe stratégique majeur de leur politique agro-exportatrice. Enfin, la Russie incarne le bouleversement le plus saillant depuis le début du siècle : en s'imposant comme premier exportateur mondial de blé et en ciblant activement les marchés du Sud, elle participe à la recomposition des circuits commerciaux et des rapports de force géopolitiques. Ainsi, Moscou semble avoir investi un espace stratégique que les États-Unis ont progressivement délaissé, leur hégémonie céréalière – structurée dans le cadre du *U.S. food* regime – ayant commencé à s'éroder dès les années 1970, marquant la fin d'un cycle de domination globale sur les marchés agricoles.

Figure 151 Parts de la France (et de l'UE à 27), de la Russie (et de l'Ukraine) et des États-Unis dans les exportations mondiales de blé (1961-2023)

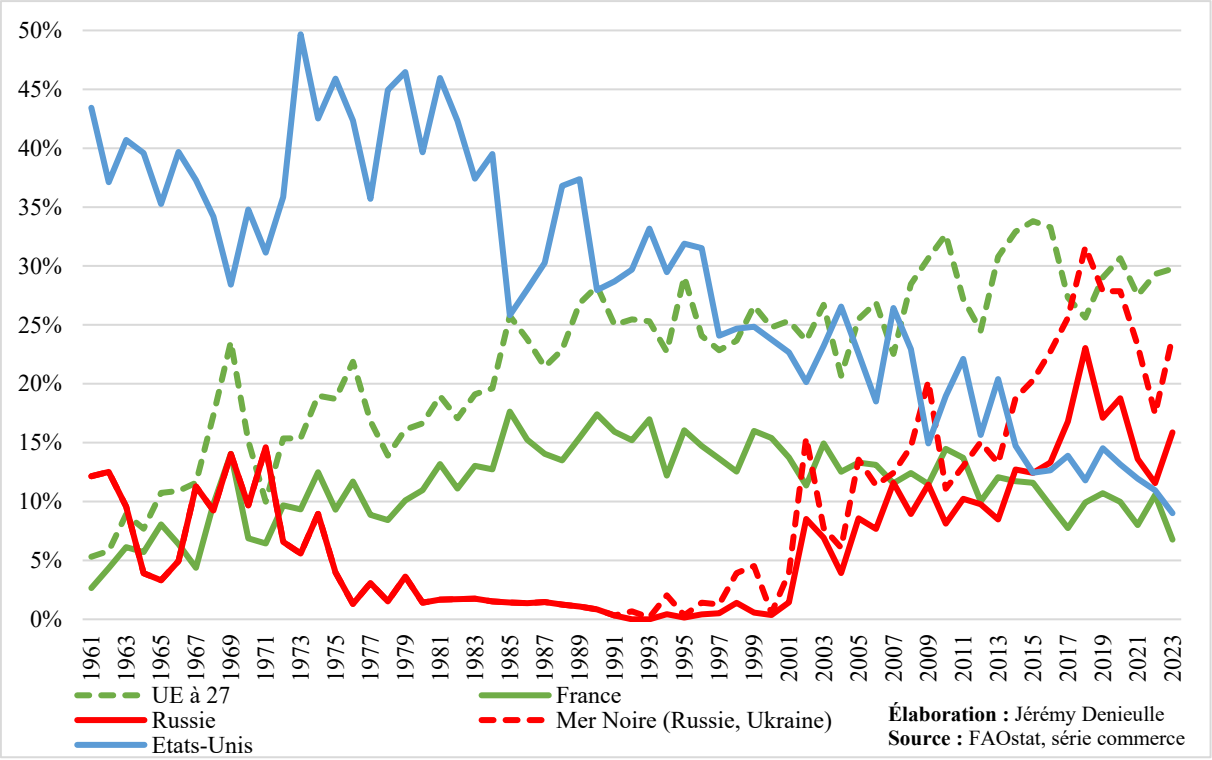

Ces dynamiques peuvent être lues à l'aune des théories relatives aux cycles hégémoniques et des périodes d'alternance qui caractérisent ces cycles. Le déclin de l'hégémonie céréalière (et, plus largement, agricole[1]) des États-Unis s'inscrit dans un processus plus large de remise en cause de leur rôle structurant et dominant au sein du système-monde capitaliste. Les travaux de Fernand Braudel puis d'Immanuel Wallerstein ont montré que l'hégémonie[2] n'est pas un état stable mais qu'elle est caractérisée par la présence de cycles hégémoniques. Wallerstein en identifie quatre phases distinctes, structurées en analogie avec les cycles de Kondratiev[3] (Wallerstein 2016, pp. 22-32). Le premier moment correspond à une période d'hégémonie incontestée, lorsque l'État dominant impose un ordre mondial fondé sur ses intérêts économiques et géopolitiques. Vient ensuite un ralentissement, moment de déclin relatif où d'autres puissances émergent comme candidates à la succession hégémonique. S'ensuit une phase d'équilibre instable (Wallerstein évoque une situation de « *balance of power* ») dans laquelle aucune puissance ne parvient à s'imposer totalement, ce qui nourrit la compétition géopolitique. Enfin, dans le quatrième moment, une des puissances finit par l'emporter, recréant une nouvelle phase hégémonique et le début d'un nouveau cycle. Ainsi, depuis le XV^{ème} siècle, quatre phases d'hégémonies successives sont généralement retenues. Celle des Habsbourg (1450-1575), celle des Provinces-Unies (1540-1710), de la Grande-Bretagne (1700-1897) puis des États-Unis, lesquels ont démarré leur phase ascendante à partir de la toute fin du XIX^{ème} siècle avant de voir leur hégémonie lentement décliner depuis les années 1970 (Bousquet 1979).

La puissance agricole des États-Unis a constitué l'une des dimensions de leur hégémonie systémique après 1944-45, moment de leur « victoire hégémonique » (*ibid* 1979, p. 509). Selon Thierry Pouch, et puisque l'histoire du capitalisme mondial est scandée par des cycles hégémoniques, « l'accession d'une nation au rang de puissance hégémonique contient tout autant les signes annonciateurs de son déclin futur » (Pouch 2025, p. 57). Ainsi, cette position de puissance agricole dominante des États-Unis, bâtie sur l'architecture institutionnelle de l'après-Seconde Guerre mondiale et incarnée dans le *U.S. food regime*, a progressivement été fragilisée à mesure que les signes de leur déclin hégémonique plus global se sont accumulés. Dès les années 1970, ce système entre en crise : fragmentation des marchés, montées en puissance de concurrents, critiques croissantes du multilatéralisme économique porté par Washington, etc. En matière céréalière, ce reflux se manifeste par une perte progressive de parts de marché à l'exportation et un recul de la capacité étatsunienne à imposer ses normes

[1] Voir sur ce sujet (Pouch 2025).

[2] Selon Wallerstein, « le concept d'hégémonie renvoie à une caractéristique qu'un État peut posséder dans le système interétatique d'une économie-monde » (Wallerstein 2011b, p. XXII). Selon lui, l'hégémonie désigne la situation où un État est significativement plus puissant que les autres, au point de pouvoir imposer un ordre politique et économique conforme à ses intérêts.

[3] Les cycles de Kondratiev, identifiés par l'économiste russe Nikolaï Kondratiev au début du XX^{ème} siècle, désignent des vagues d'une durée approximative de 40 à 60 ans, alternant deux grandes phases : une phase A ascendante, de croissance soutenue, suivie d'une phase B descendante marquée par le ralentissement économique, la surproduction, et des tensions sociales et politiques accrues. Joseph Schumpeter a ensuite réinterprété ces cycles en y distinguant quatre sous-phases : expansion, récession, dépression et reprise (Wallerstein 2016, p. 27). Cette approche met en évidence les dynamiques d'innovation technologique et leur épuisement progressif à mesure de leur adoption massive par les acteurs des marchés, structurant les grandes phases de l'histoire économique mondiale.

commerciales[1]. Alors qu'entre 1965 et 1975 les États-Unis représentent en moyenne 37,7 % des exportations mondiales de blé, avec un pic à 49,7 % en 1973 au moment du *Soviet Grain Deal*, ce chiffre passe à 13,2 % entre 2013 et 2023. En parallèle, la Russie (et la région mer Noire dans son ensemble) et la France (ainsi que le reste de l'Union européenne) voient au contraire leur poids relatif augmenter[2] (Figure 151, p. 459).

L'entrée dans une phase de transition hégémonique, marquée ici par une recomposition de la hiérarchie des puissances agro-exportatrices, ouvre un moment d'équilibre instable au sein du système alimentaire mondial. C'est dans ce contexte qu'il faut selon nous comprendre la progression de la Russie comme puissance agro-exportatrice de premier plan. Sans toutefois incarner une nouvelle hégémonie – faute d'une architecture institutionnelle globale et de relais normatifs solides –, la Russie exploite les failles de ses rivaux et tire profit du brouillage actuel de l'ordre international et du délitement du multilatéralisme. Sa stratégie agricole semble ainsi relever d'une dynamique de contre-hégémonie : contestation des règles établies, contournement des circuits traditionnels, réorientation des flux vers des marchés géopolitiquement alignés ou en tension avec les puissances rivales.

Ce moment d'entre-deux est aussi celui d'un brouillage des cycles de croissance globaux. À l'image des phases descendantes des cycles de Kondratiev, marquées par une moindre efficacité du capital et des tensions croissantes sur les ressources, la mondialisation agricole actuelle semble se définir par la conflictualité (voir à ce sujet Pouch 2015; 2018). Ce contexte semble renforcer l'idée d'un monde en recomposition, sans pôle structurant unique, traversé par des logiques de puissances plus que par un ordre économique mondial stabilisé.

[1] Comme le décrit Immanuel Wallerstein, alors qu'une puissance hégémonique construit un ordre mondial à son avantage, elle s'arroge également des avantages « extra-compétitifs (*extra advantages*), c'est-à-dire des privilèges économiques non issus de la seule compétition sur le marché mais obtenus grâce à sa capacité à imposer ses normes et à influencer les règles du jeu international (voir le prologue de Wallerstein 2011b). Toutefois, à mesure que ses alliés économiques se renforcent et que la légitimité de son *leadership* est remise en cause, ces avantages tendent à s'éroder. Le pouvoir hégémonique perd alors sa capacité à tirer bénéfice de ces avantages (*ibid* p. XXV), marquant un ralentissement économique, puis un recul de son pouvoir normatif. Wallerstein évoque alors une phase de « dislocation lente mais régulière » (*slow but steady disintegration*) de l'ordre établi, visible aujourd'hui notamment dans le recul relatif du blé étatsunien sur les marchés mondiaux.

[2] Alors que l'Union européenne (à 27 États) représentait en moyenne 15,2 % des exportations mondiales de blé entre 1965 et 1975, ce chiffre passe à 30 % entre 2013 et 2023. De même, la Russie et l'Ukraine représentaient en moyenne 8,4 % des exportations mondiales de blé entre 1965 et 1975 contre 23 % entre 2013 et 2023.

CONCLUSION GENERALE

Retours sur la problématique et les éléments clés

Cette recherche s'est donnée pour objectif d'analyser comment la croissance rapide de l'importation et de la consommation de blé en Afrique contribue à la redéfinition des équilibres alimentaires, économiques et géopolitiques du continent à différentes échelles. Elle posait en ce sens une question centrale : dans quelle mesure cette demande croissante, majoritairement satisfaite par les importations, exerce-t-elle une influence sur la sécurité alimentaire, la stabilité sociopolitique et les dynamiques géopolitiques du continent africain dans le contexte d'une mondialisation agricole traversées par des rivalités de pouvoir ? Pour tenter d'y répondre, la thèse s'est appuyée sur l'analyse de plusieurs dimensions : les dynamiques de diffusion du blé, sa consommation et la dépendance aux importations (Partie I) ; les évolutions des politiques agricoles et alimentaires face à cette dépendance (Partie II) ; enfin les stratégies déployées par les grandes puissances exportatrices de blé (Partie III). Ce travail met ainsi en évidence l'inscription croissante de l'Afrique au sein des logiques de mondialisation agricole, dans un contexte de dépendance renforcée aux marchés mondiaux et d'accroissement des rivalités géoéconomiques et géopolitiques.

La première partie a mis en lumière la diversité des trajectoires sur le continent africain, marquées par une croissance soutenue de la consommation de blé selon des modalités très contrastées. En Afrique du Nord (Algérie, Égypte), le blé est devenu un élément fondamental des régimes alimentaires et de la stabilité politique, au point de voir son rôle être institutionnalisé dans des politiques de subvention généralisées et d'assistance sociale. À l'inverse, dans certains pays d'Afrique subsaharienne comme le Nigeria, l'adoption du blé dans les régimes alimentaires est plus récente et semble être une dynamique d'abord urbaine, portée par l'essor de la restauration hors foyer, la popularité croissante des produits transformés à base de blé (pain, nouilles instantanées), et la diffusion des modèles alimentaires globalisés, mais aussi par la position privilégiée des villes dans les circuits d'importation, qui en facilite l'approvisionnement. Partout, la hausse de la demande en blé s'impose comme une tendance lourde, tirée par la démographie, l'urbanisation, la croissance des classes moyennes, la transformation des modes de vie et l'intégration du continent aux dynamiques de mondialisation.

Dans la seconde partie, nous avons montré que les capacités productives du continent peinent très largement à suivre les tendances de la consommation. Malgré des efforts notables dans différents pays, les politiques de substitutions aux importations restent en grande partie inabouties. Elles se heurtent à des contraintes structurelles majeures : conditions agro-climatiques souvent défavorables, filières locales insuffisamment organisées, absence de cohérence stratégique, etc. L'exemple du Nigeria illustre particulièrement ces limites : les politiques visant à développer une production locale de blé, bien qu'ambitieuses, peinent en réalité à offrir une alternative viable et durable à la dépendance persistante vis-à-vis des marchés internationaux.

La troisième partie a mis en évidence que ces dépendances aux importations constituent autant de leviers de pouvoir pour les grandes puissances exportatrices de blé. Peu nombreuses, ces dernières déploient des stratégies différenciées à destination du continent africain et dans

l'objectif d'y gagner, ou d'y préserver, des parts de marché. La Russie, en particulier, cherche à renforcer sa position dominante en Afrique du Nord comme en Afrique subsaharienne en y déployant une diplomatie économique agressive et en profitant de ses avantages comparatifs (prix compétitifs, logistique efficace, etc.). À l'inverse, Les États-Unis et la France voient leur compétitivité s'éroder et leurs parts de marché reculer. À cet égard la guerre en Ukraine a agi comme un puissant révélateur de ces tensions structurelles sur les marchés céréaliers mondiaux.

En définitive, notre recherche confirme que la demande croissante de blé en Afrique, satisfaite majoritairement par les importations, produit des effets profonds mais différenciés selon les échelles. Sur le plan de la sécurité alimentaire, les pays sont exposés à une vulnérabilité accrue face aux aléas extérieurs – qu'il s'agisse de la volatilité des prix mondiaux, de conflits entre exportateurs ou de ruptures logistiques –, tendant leurs approvisionnements parfois incertains. Ces importations peuvent également contribuer à fragiliser les équilibres déjà précaires entre agricultures locales et un tissu urbain soumis à une forte pression démographique, les villes étant les principales récipiendaires de ces flux de blé. À l'échelle sociopolitique, la disponibilité continue du blé et des produits associés – pain, pâtes alimentaires, couscous, etc. – agit comme un facteur de stabilité, en particulier dans les États qui y associent des politiques de subventions généralisées. Ces politiques, qui ont tendance à favoriser la hausse de la demande de blé, participent toutefois à l'enracinement d'une dépendance structurelle qui peut s'avérer déstabilisatrice en cas de crise d'approvisionnement ou de hausse brutale des prix mondiaux. Enfin, du point de vue géopolitique, cette dépendance à un produit alimentaire de base fait du blé en levier d'influence pour les grandes puissances exportatrices, et ce d'autant plus dans un contexte de mondialisation marqué par une intensifications des rivalités économiques et stratégiques. Le continent africain – qui représente aujourd'hui l'un des plus importants potentiels de croissance pour la demande mondiale de blé – se retrouve ainsi au cœur de ces recompositions géoéconomiques et géopolitiques.

Les apports de la thèse

Nous avons proposé dans cette thèse une lecture géopolitique et géoéconomique de la dépendance au blé en Afrique. Cet objectif a nécessité une approche volontairement pluridisciplinaire combinant géographie, économie et sciences politiques, tout en proposant une analyse multiscalaire chère à la géopolitique. En ce sens, elle poursuit un triple objectif : produire des connaissances empiriques sur les dynamiques contemporaines de consommation et d'importation de blé en Afrique, en les replaçant dans une perspective historique pour mieux en comprendre les trajectoires ; proposer un cadre théorique permettant d'interpréter ces dynamiques à partir les rapports de pouvoir qu'elles révèlent ; et enfin, adopter une démarche méthodologique articulant différentes échelles, catégories d'acteurs et temporalités. L'usage croisé de la théorie des *food regime* et de l'approche par filières a permis de révéler certaines des logiques concurrentielles et des rivalités stratégiques qui sous-tendent aujourd'hui le fonctionnement de la mondialisation agricoles.

Sur le plan méthodologique, cette recherche assume une posture pluridisciplinaire et a donc mobilisé des outils et concepts issus de plusieurs champs – géopolitique, géoéconomie, économie agraire, sciences politiques, etc. – pour appréhender la complexité et la diversité des

situations. Cette posture repose sur une double difficulté au cœur de la manière dont cette thèse a été pensée puis construite : d'une part, la volonté de proposer une analyse à l'échelle du continent africain, avec toutes les difficultés que cela comporte[1] ; d'autre part, l'ambition de replacer les dynamiques contemporaines dans une perspective historique de plus long terme, afin d'en comprendre les racines, les continuités et les ruptures. Cette double exigence analytique a guidé le choix d'un dispositif comparatif structuré autour de l'analyse de trois pays aux situations contrastées, et a donc justifié le recours à une lecture par essence multiscalaire. Nous nous sommes donc appuyés sur une démarche comparatiste autour de trois études de cas – l'Algérie, l'Égypte et le Nigeria – choisies pour la diversité de leurs trajectoires historiques face au blé, de leurs modèles agricoles et de leurs politiques publiques. Ces trois pays sont en outre les trois principaux importateurs de blé du continent. Nous avons ainsi tenté de faire dialoguer différents niveaux d'analyse : du local (logiques de consommation, accès aux denrées) au national (politiques agricoles et alimentaires, situations économiques et budgétaires), jusqu'à l'international (stratégies des grands exportateurs, dynamiques commerciales continentales et globales). Ce va-et-vient entre les échelles et les temporalités rend *in fine* possible une analyse plus fine du système alimentaire mondial contemporain. Cette volonté multiscalaire se ressent dans le choix des cadres conceptuels utilisés pour mettre en évidence les dynamiques empiriques observées.

Sur le plan théorique, la thèse propose une contribution originale à la géopolitique des ressources en proposant une analyse centrée sur un produit alimentaire de base, via l'utilisation de plusieurs cadres conceptuels. L'approche des *food regimes*, théorie principalement mobilisée dans la recherche anglo-saxonne, a permis d'inscrire nos résultats empiriques dans le cadre d'une histoire longue de la mondialisation agricole, marquée par des périodes de domination et par la structuration de rapports de pouvoir asymétriques entre centres et périphéries. En mettant l'accent sur la manière dont les systèmes alimentaires mondiaux s'organisent autour de certains produits agricoles, ce cadre interprétatif révèle le caractère systémique de la dépendance africaine au blé. Grâce à la base empirique fournie par cette thèse, il a été possible de proposer une lecture renouvelée des dynamiques contemporaines du système alimentaire mondial. En particulier, l'hypothèse de l'émergence d'un *neo-mercantilist food regime* permet de penser la réaffirmation des logiques de puissance et de compétition stratégique autour des flux alimentaires, introduisant ainsi un jalon théorique original au sein des débats actuels sur les reconfigurations de la mondialisation agricole.

Ensuite, l'analyse a reposé sur une analyse par filières, lesquelles ont été conçues non comme des chaînes d'approvisionnement purement économiques mais comme des espaces fluidifiés et mondialisés au sein desquels s'observent des rivalités de pouvoir entre une grande diversité d'acteurs : États (et, en leur sein, ministères, agences gouvernementales, etc.), entreprises,

[1] Le continent africain se caractérise par une extrême diversité de situations politiques, économiques, culturelles, climatiques et sociales. Les régimes alimentaires, les politiques agricoles, les trajectoires historiques d'intégration à la mondialisation agricole et le rapport des populations (et des États) aux céréales importées y varient fortement d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Toutefois, l'adoption d'une échelle continentale a permis ici de saisir des tendances de fond, des asymétries structurelles et des logiques d'adoption du blé diverses, sans pour autant nier l'hétérogénéité qui caractérise les Afriques. Cette échelle d'analyse a également permis de replacer les trois pays cibles dans un contexte continental puis global, ce qui nous semblait être capital.

institutions internationales, etc. Ce cadre a permis d'appréhender la dépendance africaine au blé importé à partir des logiques d'acteurs, des circulations de normes, de capitaux et de produits, mais aussi des rapports de force qui structurent ces filières à différentes échelles. Cette focale offre un contrepoint utile à celle de la théorie des *food regime*, qui met davantage l'accent sur les grandes configurations historiques de l'agriculture mondialisées et sur les logiques systémiques, mais tend parfois à faire perdre prise avec les réalités empiriques, en particulier celles observées à l'échelle nationale ou infranationale. En croisant ces deux cadres – l'un plus structurel, l'autre davantage centré sur les acteurs –, la thèse a ainsi cherché à articuler intelligibilité globale et observation plus fine des dynamiques locales.

Enfin, grâce à la mobilisation de la théorie des cycles hégémoniques par le biais d'une lecture centrée sur le commerce agricole, cette thèse a permis d'examiner les dynamiques d'évolution de la hiérarchie de certaines puissances agro-exportatrices. En appliquant cette grille de lecture à l'évolution du commerce international de blé, notamment à destination de l'Afrique, l'analyse met au jour des recompositions géoéconomiques et géopolitiques significatives : le recul relatif de puissances exportatrices traditionnelles, la montée en puissance de nouveaux acteurs engagés dans des stratégies de contre-hégémonie, et la diversification des partenariats promue par de nombreux États africains dans le contexte d'une fragmentation croissante de l'ordre géopolitique mondial. Ces tendances, si nous les avons ici observées à travers un produit agricole spécifique, semblent révéler des logiques d'affirmation stratégique et de redistribution d'influence plus larges, en lien avec les transformations actuelles de la mondialisation. À travers le prisme du blé, c'est ainsi une certaine cartographie des rapports de puissance qui se redessine, appelant une attention renouvelée aux enjeux géopolitiques liés aux ressources agricoles et alimentaires.

Problèmes structurels et enjeux géopolitiques durables

Cette recherche a permis selon nous de dégager plusieurs verrous structurels qui contribuent à inscrire les dépendances africaines au blé[1] dans la durée et à en faire un enjeu géopolitique majeur. Ces verrous, qui relèvent à la fois de dynamiques économiques, sociales, politiques et internationales, donnent à voir un espace de contraintes au sein duquel les marges de manœuvre des États africains apparaissent limitées. Les logiques à l'œuvre, analysées tout au long de la thèse, sont en partie synthétisées dans le schéma proposé en introduction générale (Schéma 1, p. 29). Celui-ci permet la visualisation des interactions multiples entre dynamiques productives, commerce international, consommation, régulation publique et stabilité sociopolitique autour du blé. Dans cette conclusion, nous dégageons quatre dimensions majeures structurant le rapport de l'Afrique au blé.

[1] Nous évoquons ici « les dépendances africaines », au pluriel, pour souligner la diversité des situations vis-à-vis des trajectoires de consommation et d'importation du blé sur le continent. Pour n'évoquer que l'Afrique subsaharienne, cette thèse a par exemple montré en quoi les dépendances éthiopienne et nigériane au blé importé étaient différentes, du fait de contextes (historique, culturel, alimentaire, politique, agricole) divergents.

1. Une dépendance renforcée par la fragilité des chaînes d'approvisionnement

L'un des premiers constats de cette recherche est la fragilité relative des chaînes d'approvisionnement en blé vers l'Afrique. La dépendance du continent est d'autant plus critique qu'elle repose sur un marché fortement concentré – une poignée d'exportateurs assurant l'essentiel de l'offre – et potentiellement soumis à de fortes perturbations : conflits (comme la guerre en Ukraine), volatilité systémique des prix[1], goulots d'étranglement logistiques (détroits des Dardanelles et du Bosphore en tête[2]), politiques des exportateurs[3], etc. Dans ce contexte, les importateurs sont structurellement exposés à des chocs exogènes, et cette exposition peut remettre en cause la capacité de ces pays à garantir un approvisionnement alimentaire stable. À ce titre, la dépendance au blé importé est non seulement un défi économique – vue la quantité de devises nécessaires pour se le procurer –, mais aussi un facteur de vulnérabilité stratégique de long terme.

La dépendance au blé importé dans des pays qui ne sont pas, traditionnellement, producteurs de blé pose également de nombreux défis aux filières agroalimentaires locales. Le blé bon marché de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, en effet, a concurrencé de manière déloyale les agriculteurs locaux. Lorsque les prix mondiaux montent, comme c'est le cas principalement (et schématiquement) depuis le début du XXI^{ème} siècle, la consommation de blé est déjà trop enracinée pour envisager un retour en arrière immédiat (sur ces sujets, voir par exemple Kopp, Wallace 1990).

2. Face à la hausse de la consommation, le déficit comme seul horizon ?

Les dépendances africaines au blé importé s'enracinent d'abord dans des déséquilibres structurels, alors que la hausse généralisée de la consommation dépasse totalement les systèmes productifs locaux. Ces déficits sont anciens, mais ils tendent à se renforcer avec la croissance démographique, l'urbanisation rapide et la diffusion des produits issus du blé (pains, pâtes en tête). Si certaines régions disposent de conditions agroclimatiques favorables à la culture de cette céréale – Afrique du Nord, Éthiopie, Afrique du Sud, Kenya, etc. –, ces zones restent limitées à l'échelle du continent, et s'inscrivent même dans des pays eux aussi déficitaires et structurellement dépendants des importations.

---

[1] Voir à ce sujet (Haase, Zimmermann, Huss 2023). Leur analyse historique des prix du blé à Chicago sur plus de 140 ans révèle l'existence de régimes distincts de volatilité, marqués par des ruptures structurelles et non de simples fluctuations passagères. Cette lecture invite à considérer la volatilité des prix du blé non comme un phénomène conjoncturel, mais comme une caractéristique structurelle du fonctionnement des marchés céréaliers mondiaux. Depuis le début du XX^{ème} siècle, on peut avancer le fait que la volatilité accrue sur les marchés du blé modifie le comportement de certains États importateurs, les incitant à mettre en place une politique de sécurisation des approvisionnements, notamment à travers des accords stratégiques.

[2] Voir à ce sujet (Bailey, Wellesley 2017). Selon les auteurs de ce rapport de Chatham House, plus de 50 % du commerce mondial de céréales transite par 14 points de passages stratégiques terrestres, maritimes ou fluviaux. Les pays africains, en particulier l'Afrique du Nord et la Corne de l'Afrique, dépendant fortement de routes uniques et vulnérables pour leur approvisionnement en blé, en particulier via la mer Noire et le canal de Suez. Le rapport met en évidence le fait que, de manière générale, peu de routes alternatives sont disponibles pour de nombreux flux. La conséquence directe de ce constat est qu'une perturbation dans un seul *chokepoint* peut avoir des répercussions globales majeures.

[3] À titre d'exemple et sur les restrictions à l'exportation de blé de la Russie lors de la campagne 2010/2011, voir (Svanidze, Götz, Serebrennikov 2022; Mansour 2010).

Les politiques visant à (re)lancer les productions locales de blé, souvent mises en avant au nom de la souveraineté alimentaire (confondue, peut-être, avec l'autosuffisance alimentaire), peinent à dépasser le stade du discours. Elles se heurtent à des contraintes persistantes : faibles rendements, prix non compétitifs, faibles incitations aux agriculteurs qui souffrent de la pauvreté, filières fragmentées, peu d'investissements, instabilité des politiques publiques, etc. Le cas du Nigeria a montré à quel point les ambitions visant à la substitution peuvent se heurter à des réalités technique, économique, politique et logistique.

Ainsi cette faiblesse productive empêche aujourd'hui l'émergence d'un véritable marché continental du blé. Même dans les scénarios les plus optimistes, où certaines zones parviendraient à générer des excédents suffisant pour parvenir à les exporter, le commerce intra-africain resterait un défi majeur : infrastructures déficientes, absence de corridors logistiques efficaces, coûts de transport élevés, fragmentation des politiques commerciales, concurrence des grands exportateurs aux filières mondialisées plus efficaces, défis sécuritaires, etc.

3. Le rôle central du blé dans les équilibres sociopolitiques internes

Nous avons constaté que le blé joue un rôle déterminant dans les équilibres internes de certains États africains. Produit de consommation urbaine par excellence, sa disponibilité – notamment sous forme de pain bon marché – peut constituer un enjeu de paix sociale. Cette centralité explique le recours massif à des politiques de subvention ou de régulation des prix, souvent coûteuses mais s'étant inscrits dans les contrats sociaux de certains pays, comme en Algérie et en Égypte. Ce dernier exemple montre bien que les États ne peuvent ignorer les conséquences politiques des hausses de prix ou de potentielles ruptures d'approvisionnement. Dans ces pays plus encore qu'ailleurs, l'importation de blé devient un pilier de la stabilité interne, au prix d'un renforcement des vulnérabilités budgétaires et d'une certaine rigidification des marges de manœuvre des gouvernements. Ce lien étroit entre disponibilité du blé et légitimité politique inscrit durablement cette céréale au cœur d'enjeux géopolitiques pour les régimes en place.

4. L'instrumentalisation géopolitique du commerce international de blé

Enfin, cette thèse met en évidence le fait que ces dépendances sont perçues – et utilisées – comme des leviers d'influence par les grandes puissances exportatrices, pour lesquelles les exportations de blé représentent aussi un instrument de projection de puissance. Cette instrumentalisation semble prendre aujourd'hui une dimension nouvelle, dans un contexte de fragmentation de l'ordre mondial, de montée des tensions géopolitiques, et de remises en cause du multilatéralisme agricole.

La Russie, en particulier, a su tirer profit de sa compétitivité et de ses avantages logistiques pour consolider sa position de premier exportateur mondial de blé. Elle déploie ainsi une véritable diplomatie céréalière en Afrique. Cette politique, insérée dans une stratégie plus large de Moscou visant à approfondir les partenariats avec le continent africain, s'appuie notamment sur une critique explicite de l'Occident et, donc, de certains exportateurs traditionnels de blé vers l'Afrique, comme les États-Unis et la France. Historiquement dominants sur ces marchés, ces deux pays semblent en parallèle voir leur influence s'éroder progressivement.

Dans ces contextes de recomposition des rapports de force autour du blé, et face aux incertitudes croissantes sur les marchés mondiaux, il paraît utile d'esquisser dans cette conclusion quelques trajectoires possibles pour l'avenir. À quelles évolutions les dépendances africaines au blé pourraient-elles conduire ? Nous proposons ici quatre scénarios prospectifs à horizon 2040. Ceux-ci ne prétendent pas épuiser la complexité des possibles, mais proposent quelques clés de lecture pour anticiper les tensions et les transformations à venir[1]. Ils s'appuient sur les tendances empiriques identifiées dans la thèse, croisées avec les cadres théoriques que nous avons mobilisés.

1. *Vers une poursuite des trajectoires actuelles ? Dépendances renforcées et vulnérabilités accrues*

Ce premier scénario prolonge les dynamiques observées depuis les années 2000, dans lesquelles la consommation de blé augmente de manière régulière sur l'ensemble du continent africain sans que les systèmes productifs locaux ne suivent un rythme équivalent. Cette situation serait le produit d'un faisceau de facteurs analysés dans la thèse : pression démographique, urbanisation, transformation des régimes alimentaires, maintien des subventions publiques à la consommation de pain dans plusieurs pays (voire leur extension à certains États subsahariens, en réponse à une inflation alimentaire galopante), et défaillances structurelles des systèmes productifs et logistiques africains.

Dans ce scénario, les politiques de souveraineté alimentaire, malgré leur récurrence dans les discours institutionnels, échoueraient à produire des effets tangibles. Les initiatives de relance des productions locales de blé se heurteraient à des contraintes fortes et, pour certaines, indépassables : inadéquations agroclimatiques dans une partie du continent pour développer la culture de blé, manque d'investissements, infrastructures et logistique insuffisantes, filières peu efficientes et désordonnées, incohérences politiques, etc. Le cas du Nigeria peut illustrer ces difficultés : malgré la volonté politique affichée depuis les années 1980, aucune amélioration notable du taux d'autosuffisance n'a été relevée en plus de quarante ans. Du côté de l'Afrique du Nord, les pressions sur la disponibilité des terres, les changements climatiques, l'étalement urbain, le stress hydrique ou encore la non-durabilité des programmes de production de blé auraient raison de ces tentatives.

Dans ce contexte, les États africains continueraient à dépendre des importations, en particulier depuis la mer Noire alors même que la Sibérie pourrait devenir, à l'aune du réchauffement climatique, un « futur grenier à grains du monde » (Hervé, Le Stum 2021). Dans ce scénario, la demande africaine serait même croissante, sous l'effet conjugué de la croissance démographique et des pressions grandissantes exercées par les changements climatiques sur les

[1] Comme le rappelle Hugues de Jouvenel en évoquant les méthodes de la prospective, « l'avenir n'étant pas prédéterminé, aucune méthode ne peut nous permettre de le prévoir avec certitude. L'objet de la prospective est simplement d'essayer d'explorer ce qui peut advenir – les futurs possibles – afin autant que possible d'identifier, avant qu'il ne soit trop tard, ce que nous pouvons faire » (de Jouvenel 2015). Sur la méthode en elle-même, voir notamment (de Jouvenel 2004; Godet 2007; Godet, Durance 2011).

agricultures vivrières locales[1]. Ces dépendances accrues se traduiraient par une vulnérabilité approfondie aux chocs exogènes. Comme le montre la crise ukrainienne, les tensions géopolitiques peuvent rapidement désorganiser les flux commerciaux et provoquer une importante inflation sur les prix, affectant directement la stabilité alimentaire et sociopolitique de pays importateurs nets. La volatilité structurelle des prix internationaux deviendrait un facteur permanent de risque.

En parallèle, les chaînes logistiques céréalières mondiales reposeraient toujours sur un nombre limité de points de passage stratégiques, particulièrement exposés aux perturbations climatiques ou géopolitiques (voir par exemple Biaggi, Carroué 2024). La plus forte concentration des flux mondiaux à destination de l'Afrique dans ces *chokepoints* augmente mécaniquement la sensibilité de certaines régions du continent face aux perturbations d'approvisionnement. Le rôle des puissances situées sur ces verrous du commerce maritime, à l'instar de la Turquie, de l'Égypte ou de Djibouti, pourrait se renforcer considérablement à mesure que les flux céréaliers s'intensifieraient. Mais cette centralité logistique accrue les exposerait d'autant plus aux stratégies d'influence et aux rivalités des grandes puissances exportatrices, soucieuses de sécuriser durablement ces points névralgiques. Enfin, dans un tel scénario, les marges de manœuvre des États africains sembleraient s'amenuir à mesure que la dépendance s'approfondit et que le blé deviendrait davantage nécessaire à la sécurité alimentaire des populations.

2. Diversification et réorientation (partielle ?) des régimes alimentaires

Ce scénario envisage une inflexion partielle des trajectoires actuelles à travers une reconfiguration des régimes alimentaires africains. Il repose sur un double mouvement, différencié selon les régions du continent, mais convergeant vers une réduction relative de la dépendance au blé importé.

En Afrique subsaharienne, cette évolution passerait par la revalorisation des cultures traditionnelles – mil, sorgho, fonio, manioc – historiquement marginalisées dans les politiques agricoles d'inspiration productiviste. Ce mouvement serait porté par une combinaison de facteurs : redécouverte de leurs qualités nutritionnelles, prise en compte des enjeux climatiques au sein de politiques agricoles plus cohérentes et centrées sur le développement de filières locales, mais aussi mobilisations de réseaux d'ONG et d'acteurs africains (agriculteurs, chercheurs, etc.). Dans ce scénario, ces produits deviendraient non seulement plus visibles dans les circuits alimentaires urbains, mais permettraient également une meilleure résilience des systèmes alimentaires. Ce réalignement pourrait toutefois être fragile, confronté à la persistance des préférences alimentaires urbaines pour d'autres produits issus du commerce international. Dans cette veine, ce scénario pourrait ainsi être en partie déclenché par un processus de démondialisation des échanges (Bouron 2024).

[1] Cette pression pourrait d'ailleurs se traduire par un exode rural important, alors que la pauvreté dans ces zones pourrait devenir plus criante encore qu'elle ne l'est aujourd'hui. La demande alimentaire urbaine n'en serait alors que renforcée.

En Afrique du Nord, la dynamique serait sensiblement différente. La consommation de blé y est davantage ancrée culturellement, mais une transition alimentaire pourrait s'opérer dans un contexte d'élévation des niveaux de vie, par exemple. Le scénario repose ici sur un retour progressif aux fondements de la diète méditerranéenne, soutenu par des politiques de santé publique, une offre alimentaire plus diversifiée et une lente désintégration des politiques de subvention généralisées du pain. Cette évolution ne signifierait pas une rupture avec les produits issus du blé, mais un recentrement des régimes alimentaires qui pourraient intégrer davantage de légumes ou de légumineuses. Là encore, la réussite d'un tel virage dépendrait de nombreux facteurs : cohérence des politiques publiques (politiques alimentaires, agricoles, de santé, sociales, etc.), capacité à enrayer la pauvreté, la prise en compte des effets des changements climatiques sur les productions agricoles locales, etc.

Dans les deux cas, ce scénario repose sur une volonté politique forte et une certaine stabilité institutionnelle, de même qu'un contexte international favorable. Il ne garantit pas une autosuffisance céréalière ni la fin des importations alimentaires du continent, mais pourrait contribuer à réduire les vulnérabilités structurelles associées à la dépendance au blé. En articulant mieux préférences alimentaires, capacités productives locales et réalités socio-économiques, il constituerait une étape vers une souveraineté alimentaire moins exposée aux aléas du commerce mondial. Néanmoins, ce scénario suppose de franchir des obstacles considérables, notamment en matière logistique, d'amélioration des liens entre villes et espaces ruraux, de transition des régimes alimentaires, etc.

3. Régionalisation partielle et nouvelles alliances stratégiques, un monde multipolaire

Ce scénario repose sur une reconfiguration progressive des dépendances commerciales, marquées par une volonté croissante des dirigeants africains de diversifier leurs sources d'approvisionnement en blé, tout en renforçant les circuits régionaux. Il s'inscrit dans un contexte de défiance accrue envers les exportateurs traditionnels, d'instabilité géopolitique mondiale marquée par une certaine multipolarité et de volonté d'émancipation stratégique.

Confrontés à la concentration des exportations de blé dans quelques grandes puissances exportatrices – Russie, États-Unis, Union européenne, Canada, Australie –, certains pays africains chercheraient à atténuer leur exposition en poursuivant un rééquilibrage de leurs partenariats. Cela se traduirait par un approfondissement des relations avec des exportateurs émergents : Inde, Turquie, Kazakhstan, Brésil… Ces pays, quoique souvent eux-mêmes confrontés à une forte demande intérieure, parviendraient dans ce scénario à développer des stratégies commerciales vers l'Afrique dans une logique de coopération Sud-Sud. L'Inde en particulier, malgré sa forte demande intérieure, pourrait jouer un rôle ponctuel dans certains marchés régionaux, notamment la Corne de l'Afrique.

En parallèle, ce scénario suppose un renforcement du commerce agricole intra-africain, notamment pour les produits vivriers régionaux. Des initiatives comme la ZLECAf (Zone de libre-échange continentale africaine), ou d'autres organisations intergouvernementales régionales (CEDEAO en Afrique de l'Ouest, EAC en Afrique de l'Est, etc.), pourraient favoriser la circulation de ces produits, contribuant à une forme d'intégration agroalimentaire

régionale. Toutefois, comme le montre l'analyse des capacités productives africaines dans cette thèse, cette réorganisation ne saurait reposer uniquement sur le redéploiement des flux : elle suppose d'abord une base productive plus solide, donc à des politiques agricoles plus cohérentes et stables dans le temps. Dans l'hypothèse où la régionalisation commerciale s'accompagnerait d'une intégration politique plus poussée, l'émergence de politiques agricoles continentales, définies à l'échelle de l'Union africaine ou de blocs régionaux structurés, pourrait alors devenir une perspective crédible.

Dans cette configuration, le commerce intra-africain en blé resterait très marginal, et ne constituerait pas une alternative crédible à court ou moyen terme aux importations. Cependant, une meilleure coordination logistique, l'harmonisation des normes, l'investissement dans les infrastructures de transport et de stockage, ainsi qu'un soutien ciblé à certaines filières agricoles pourraient progressivement desserrer une partie des contraintes structurelles. Politiquement, ce scénario s'accompagne d'une montée en puissance de l'agenda africain dans les forums internationaux. Il s'agit moins d'un basculement brutal que d'un rééquilibrage progressif, fondé sur une prise de conscience stratégique des vulnérabilités passées. En ce sens, il pourrait constituer un jalon dans la construction d'une souveraineté alimentaire africaine tournée vers une maîtrise plus autonome des choix d'approvisionnement.

4. Exacerbation des rivalités : vers des « guerres du blé » ?

Ce scénario envisage une accentuation des tensions commerciales, logistiques et diplomatiques liées à l'exportation de blé vers l'Afrique, dans un contexte de fragmentation croissante de l'ordre géopolitique mondial et du recul (voire de disparition) du multilatéralisme. Il prolonge en ce sens certaines des dynamiques observées dans le sillage, notamment, de la guerre en Ukraine. Dans cette configuration, le commerce de blé verrait son instrumentalisation géopolitique et stratégique s'exacerber et s'assumer plus ouvertement. À l'instar du pétrole par exemple, il tendrait ici à devenir un outil stratégique utilisé de manière bien plus explicite dans les rapports de force internationaux, intégré aux logiques d'influence, et dont le commerce pourrait être conditionné à un alignement politique.

La Russie, déjà première exportatrice mondiale de blé, poursuivrait et amplifierait sa diplomatie céréalière sur le continent africain. Elle s'appuierait sur une combinaison d'avantages compétitifs – prix attractifs, proximité géographique, souplesse contractuelle, accords de gré à gré – et de leviers géopolitiques explicites : ventes à prix réduits (ou à crédit), dons symboliques, soutien alimentaire à des régimes alignés politiquement, etc. Cette orientation s'inscrirait dans une stratégie plus large de consolidation de son influence dans les Suds. Face à cette dynamique, les anciennes puissances agro-exportatrices – États-Unis et France notamment –, dont les parts de marché africaines se sont érodées au cours des dernières décennies, pourraient chercher à (ré)activer leur arsenal d'influence. Cela passerait par une diplomatie économique renouvelée : renforcement (ou réapparition) de dispositifs d'aide alimentaire internationale, accords bilatéraux avantageux, campagnes d'image, alliances de circonstances, etc. En ce sens, le commerce de blé redeviendrait, pour ces acteurs, un instrument stratégique explicite.

Pour les États africains, cette intensification des rivalités pourrait ouvrir des marges de manœuvre diplomatiques : en jouant sur plusieurs tableaux, ils peuvent négocier de meilleures conditions d'achat, bénéficier d'investissements logistiques, etc. Cependant, cette compétition accrue comporte aussi des risques : elle pourrait renforcer les dépendances structurelles et réduire l'incitation des gouvernants à développer des politiques agricoles et alimentaires cohérentes. Ce scénario matérialise une forme de diplomatie alimentaire offensive, explicite, où le blé devient un bien stratégique susceptible de faire l'objet de conditionnalités, de pressions ou de contreparties politiques. Il souligne aussi l'ambiguïté du positionnement africain : plus convoité que jamais, mais toujours exposé aux aléas extérieurs. Il pose ainsi la question fondamentale de la capacité du continent à transformer cette rivalité d'influence en levier de souveraineté alimentaire, ce qui supposerait toutefois une vision politique de long terme.

5. Synthèse prospective : vers quels futurs pour les dépendances africaines au blé ?

Les quatre scénarios prospectifs proposés ne doivent pas être compris comme des trajectoires exclusives ou rigides, mais comme des grilles de lecture possibles traversées par certaines lignes de force, permettant d'anticiper et de structurer un début de réflexion sur les futurs potentiels. Dans les faits, ces scénarios peuvent coexister partiellement ou s'imbriquer selon les pays, les régions ou les temporalités. Un même État pourrait ainsi expérimenter une diversification alimentaire (scénario 2), tout en renforçant certains partenariats stratégiques (scénario 3).

Au-delà de ces éléments, plusieurs forces transversales traversent selon nous tous les scénarios. Les changements climatiques en sont sans doute la plus structurante : perturbations des cycles de production, augmentation du stress hydrique, hausse de la fréquence des événements extrêmes, migrations forcées, etc. Ces dynamiques fragilisent davantage les agricultures locales, remettent en question les capacités d'adaptation des systèmes alimentaires et renforcent la volatilité des marchés internationaux. La pression démographique demeure un moteur central : l'Afrique devrait compter 2,5 milliards d'habitants à l'horizon 2050, avec une majorité de citadins. Cette croissance, couplée donc à une urbanisation rapide et souvent chaotique, alimente la demande en produits alimentaires transformés, accessibles, et souvent à base de blé. Elle implique aussi des défis logistiques majeurs, tant pour la distribution des denrées que pour leur stockage, et renforce les tensions sur les politiques publiques de subvention ou de régulation. Enfin, tous les scénarios partagent une incertitude géopolitique croissante, comme nous l'avons décrit tout particulièrement en toute fin de la partie III de cette thèse.

Limites, pistes d'approfondissement et perspectives de recherche

Comme toute recherche doctorale, ce travail présente des limites, qu'il convient d'expliciter afin d'envisager des prolongements possibles. La première tient à l'étendue géographique de l'objet étudié : aborder le continent africain suppose une posture comparative exigeante et une approche multiscalaire, mais implique également simplifications et généralisations. La diversité des trajectoires nationales, des systèmes alimentaires ou des politiques agricoles et commerciales peut rendre ces tentatives de généralisations hasardeuses. Nous avons toutefois cherché à limiter cet écueil, notamment grâce à l'étude approfondie de trois études de cas

(Algérie, Égypte et Nigeria). Il nous semble toutefois qu'une analyse concentrée sur une région d'Afrique ou sur un pays en particulier pourrait permettre des résultats différents et complémentaires à cette thèse.

Deuxièmement, les données disponibles demeurent parfois lacunaires dans bien des contextes africains et sur bien des sujets. Cette faiblesse de nombreux services statistiques du continent a pu limiter la précision et la pertinence de certaines analyses. Cette limite a pu être partiellement contournée par le recours aux entretiens que nous avons menés dans le cadre de cette thèse. Néanmoins, ces enquêtes ont également été soumises à des contraintes spécifiques, déjà évoquées en introduction générales, ce qui a pu restreindre l'accès à certains terrains, complexifier l'identification des interlocuteurs, etc. Dans cette perspective, un approfondissement de l'enquête de terrain, possiblement élargie à d'autres pays, constitue l'un des prolongements naturels et nécessaires de cette recherche.

Ensuite, les résultats et cadres d'analyse mobilisés dans cette recherche pourraient être transposés à d'autres régions des Suds également confrontées à une forte dépendance importations de blé, comme le Moyen-Orient, l'Asie du Sud ou certains pays d'Amérique latine. Ces espaces partagent, à des degrés divers, des tensions similaires entre croissance de la demande, contraintes agricoles locales et choix politiques poussant à l'enracinement des importations. Une telle extension permettrait de tester la robustesse à d'autres échelles et dans d'autres contextes des outils mobilisés ici, tout en affinant la compréhension des diverses formes de dépendance alimentaires.

En définitive, cette recherche propose une lecture de la mondialisation agricole à partir de l'analyse d'un produit stratégique, le blé, et de son commerce vers l'Afrique. En croisant les échelles et en articulant des problématiques diverses telles que la consommation, la production, le commerce et les logiques géopolitiques qui sous-tendent ces divers éléments, elle met en lumière les tensions et déséquilibres qui caractérisent la mondialisation. Le blé, loin d'être un simple produit alimentaire, constitue un prisme pertinent pour analyser les recompositions géopolitiques et géoéconomiques en cours et les vulnérabilités structurelles qu'elles engendrent. Cette thèse invite ainsi à considérer les produits agricoles comme des ressources hautement politiques. Ainsi le commerce de blé vers l'Afrique s'inscrit-il dans des logiques de puissance, révélatrices d'un ordre international en recomposition. Penser les circulations de cette matière première stratégique permet ainsi d'interroger les formes d'intégration différenciée des territoires à la mondialisation.

BIBLIOGRAPHIES

La bibliographie de cette thèse est organisée en quatre sections : une bibliographie générale (p. 475), couvrant les références utilisées dans l'introduction générale, la conclusion générale, la partie III et les deux chapitres portant sur les dynamiques continentales africaines ; et trois bibliographies spécifiques consacrées respectivement à l'Algérie (p. 516), à l'Égypte (p. 530) et au Nigeria (p. 551). L'intégralité des entrées bibliographiques a été citée au sein de la thèse. Une même référence peut donc être retrouvée dans une ou plusieurs des bibliographies en fonction des moments du texte où elle est citée[1].

Chacune de ces quatre bibliographies a été organisée selon la typologie suivante : ouvrages et chapitres d'ouvrage[2] ; articles scientifiques ; rapports, documents institutionnels, pré-publications, billets de blogs[3] ; articles de presse.

Bibliographie générale

Ouvrages et chapitres d'ouvrages

ABAY, Kobrom A. et al., 2023. The Russia-Ukraine crisis poses a serious food security threat for Egypt. In : GLAUBER, Joseph W. et LABORDE, David, *The Russia-Ukraine conflict and global food security*, pp. 125-128. 0. Washington, DC : International Food Policy Research Institute. DOI 10.2499/9780896294394_24.

ABIS, Sébastien, 2015b. *Géopolitique du blé. Un produit vital pour la sécurité mondiale*. Paris : Armand Colin. Enjeux stratégiques.

ABIS, Sébastien, 2023a. *Géopolitique du blé*. 2ème édition. Armand Colin. Objectif Monde.

ABIS, Sébastien, 2023c. 8. Le blé : une ressource stratégique pour la France. In : *Géopolitique du blé*, pp. 189-218 [en ligne]. Armand Colin. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/geopolitique-du-ble--9782200635961-page-189 [consulté le 14 mai 2025]

ABIS, Sébastien, 2023d. 4. Grenier du monde : Hégémonie et concurrences. In : *Géopolitique du blé*, pp. 81-118 [en ligne]. Armand Colin. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/geopolitique-du-ble--9782200635961-page-81 [consulté le 18 mai 2025]

ABIS, Sébastien, 2024. *Géopolitique des céréales : 40 fiches illustrées pour comprendre le monde*. Editions Eyrolles. ISBN 978-2-212-37132-1.

ABIS, Sébastien et BLANC, Pierre, 2015. Egypte : entre insécurités alimentaires et inconnues géopolitiques. In : *Le Déméter 2015*, pp. 193-249 [en ligne]. Paris : Club DEMETER. Disponible à

[1] Par exemple, Andræ, Beckman 1985 (*The wheat trap: bread and underdevelopment in Nigeria*) est présent dans la bibliographie dédiée au Nigeria mais également dans la bibliographie générale puisque l'ouvrage est cité en introduction générale.

[2] Dans la mesure du possible et dans un souci de précision des sources, nous citons les chapitres desquels sont issues nos citations.

[3] Dans cette catégorie peuvent se retrouver des documents divers tels que des rapports de bureaux locaux de l'USDA, des discours politiques publiés par des organes de communication étatiques, des rapports de recherche issus de *think tank* ou d'autres types d'institutions (FAO, Banque mondiale, etc.), des billets de blog rédigés par des chercheurs et chercheuses.

l'adresse : https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYeQ23lLcPYvZ9GTj339cZ7/asset/files/egypte_entre_insecurites_alimentaires_et_inconnues_geopolitiques.pdf

ABIS, Sébastien, PORTIER, Arthur et POUCH, Thierry, 2025. *Russie : Trajectoires d'une puissance agricole au miroir des défis semenciers* [en ligne]. Institut des relations internationales et stratégiques, Programme énergie et matières premières. Disponible à l'adresse : https://www.iris-france.org/russie-trajectoires-dune-puissance-agricole-au-miroir-des-defis-semenciers/

ABIS, Sébastien et POUCH, Thierry, 2013. Chapitre 1. Du déficit à l'excédent commercial agroalimentaire : la montée en puissance de la France (1960-2012). In : *Agriculture et mondialisation. Un atout géopolitique pour la France*, pp. 19-64 [en ligne]. Presses de Sciences Po. Nouveaux Débats. ISBN 978-2-7246-1386-5. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/agriculture-et-mondialisation--9782724613865-page-19 [consulté le 14 mai 2025]

ABIS, Sébastien et TASSE, Julia, 2022. *Géopolitique de la mer : 40 fiches illustrées pour comprendre le monde*. Editions Eyrolles. ISBN 978-2-212-68133-8.

ALARY, Pierre et al., 2009. *Nourrir les hommes - Un dictionnaire*. Atlande.

ALLARD, Patrick, 2018. Chapitre V. L'action en matière économique. In : VAÏSSE, Maurice (éd.), *Diplomatie française. Outils et acteurs depuis 1980*, pp. 395-410. Odile Jacob. DOI 10.3917/oj.vaiss.2018.01.0395.

ANDRÆ, Gunilla et BECKMAN, Björn, 1985. *The wheat trap: bread and underdevelopment in Nigeria* [en ligne]. London : Totowa, N.J., USA : Zed Books in association with Scandinavian Institute of African Studies ; US distributor, Biblio Distribution Center. Third World books. ISBN 978-0-86232-521-3. Disponible à l'adresse : http://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:288751/FULLTEXT01.pdf

ANTOINE, Olivier, 2020. *L'agriculture argentine : « le grenier du monde ». Géopolitique d'une représentation de la puissance*. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis.

ARDINAT, Gilles, 2013. Chapitre IV. Le territoire national comme base pour l'exportation, une conception « néo-mercantiliste ». In : *Géographie de la compétitivité*, pp. 69-82 [en ligne]. Presses Universitaires de France. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/geographie-de-la-competitivite--9782130618843-page-69 [consulté le 14 juin 2025].

BARNES, Jessica, 2022. *Staple Security: Bread and Wheat in Egypt*. Durham, NC : Duke University Press. ISBN 978-1-4780-1852-0.

BEAUCOURT, Chantal, 1986. L'arme alimentaire. In : *La drôle de crise*, pp. 45-78. Paris : Fayard. Hors collection. ISBN 978-2-213-01704-4. DOI 10.3917/fayar.detud.1986.01.0045.

BERLAT, Guillaume, 2018. Le mirage de la « diplomatie économique » : L'hommage du présent au passé. In : *Annuaire français de relations internationales*, pp. 377-392. Éditions Panthéon-Assas. DOI 10.3917/epas.afom.2018.01.0377.

BEUCHER, Stéphanie et CIATTONI, Annette (éd.), 2021. *Dictionnaire de géopolitique*. Hatier.

BLANC, Pierre, 2012a. Introduction. In : *Proche-Orient. Le pouvoir, la terre et l'eau*, pp. 11-32 [en ligne]. Presses de Sciences Po. Académique. ISBN 9782724612615. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/proche-orient--9782724612615-page-11 [consulté le 28 mai 2025].

BLANC, Pierre, 2012b. Chapitre 6. Les fonctions géopolitiques de l'irrigation. In : *Proche-Orient. Le pouvoir, la terre et l'eau*, pp. 193-208 [en ligne]. Paris : Presses de Sciences Po. Académique. ISBN 978-2-7246-1261-5. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/proche-orient--9782724612615-p-193.htm [consulté le 11 avril 2023].

BLANC, Pierre, 2020a. Afrique : passé et présent d'un « réservoir » de terres. In : *Terres, pouvoirs et conflits. Une agro-histoire du monde*, pp. 289-373 [en ligne]. Presses de Sciences Po. ISBN 9782724625356. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/terres-pouvoirs-et-conflits--9782724625356-page-289?lang=fr&tab=texte-integral [consulté le 10 septembre 2024].

BLANC, Pierre, 2022a. Nourrir la puissance : l'alimentation au prisme de la géopolitique. In : ABIS, Sébastien et BRUN, Matthieu, *Le Déméter 2022*, pp. 25-41 [en ligne]. IRIS éditions. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/le-demeter-2022--0011662118-page-25.htm

BLANC, Pierre, 2022b. Guerre en Ukraine et spectre de famine. *Esprit*. Vol. Mai, no 5, pp. 31-35. DOI 10.3917/espri.2205.0031.

BLANC, Pierre, 2024. Les paysans et la guerre : analyse d'une relation tragique. In : ABIS, Sébastien (éd.), *Le Déméter 2024*, pp. 75-95 [en ligne]. IRIS éditions. Hors collection. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/le-demeter-2024--0011662120-p-75.htm [consulté le 26 mars 2024].

BLANC, Pierre, 2025. *Géopolitique et climat. Deuxième édition augmentée* [en ligne]. Presses de Sciences Po. Essai. ISBN 978-2-7246-4395-4. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/geopolitique-et-climat--9782724643954 [consulté le 28 mai 2025].

BONJEAN, Alain P., 2016. The Saga of Wheat - The successful story of wheat and human interaction. In : BONJEAN, Alain P., ANGUS, William J. et VAN GINKEL, Marteen (éd.), *The World Wheat Book. A History of Wheat Breeding*, pp. 1-93. Lavoisier.

BONJEAN, Alain P. et VERMANDER, Benoît, 2021. *L'Homme et le grain. Une histoire céréalière des civilisations*. Paris : Les Belles Lettres.

BOST, François, 2015. *La France : Mutations des systèmes productifs*. Paris : Armand Colin. ISBN 978-2-200-60278-9.

BRUN, Matthieu et DENIEULLE, Jérémy, 2023. L'agriculture : talon d'Achille ou atout d'avenir du Nigeria ? In : *Le Déméter 2023*, pp. 219-234 [en ligne]. IRIS éditions. Hors collection. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/le-demeter-2023--0011662119-p-219.htm [consulté le 23 février 2023].

CARROUÉ, Laurent, 2019. Introduction. In : *Géographie de la mondialisation. Crises et basculements du monde*, pp. 5-11 [en ligne]. Armand Colin. Collection U. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/geographie-de-la-mondialisation--9782200285999-page-5 [consulté le 19 juin 2025].

CARTER, Caitríona, 2018. Interdépendance. In : HAY, Colin et SMITH, Andy (éd.), *Dictionnaire d'économie politique*, pp. 277-281. Paris : Presses de Sciences Po. Références. ISBN 978-2-7246-2310-9. DOI 10.3917/scpo.smith.2018.01.0277.

CHALMIN, Philippe et JÉGOUREL, Yves (éd.), 2020. *Cyclope 2020 : les marchés mondiaux*. Economica.

CHAMONTIN, Laurent, 2016. 4 - Euromaïdan : une lame de fond. In : *Ukraine et Russie : pour comprendre. Retour de Marioupol*, p. 144 [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.diploweb.com/4-Euromaidan-une-lame-de-fond.html [consulté le 24 mai 2025].

CHAUMET, Jean-Marc et SCHWOOB, Marie-Hélène, 2024. China first : une priorité alimentaire. In : *Le Déméter 2024*, pp. 47-71 [en ligne]. IRIS éditions. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/le-demeter-2024--0011662120-page-47 [consulté le 15 mai 2025].

COTNOIR, Emma, 2016. *The Influence of Agriculture Policy: The Effects of the Farm Bill on Farm Size, Crop Choice, and Trends in Agriculture*. Master's thesis. Clark University.

DAMESTOY, Jean-Baptiste, 2019. L'Éthiopie, une puissance agricole au milieu des turbulences. In : *Le Déméter 2019*, pp. 39-54 [en ligne]. IRIS éditions. ISBN 978-0-01-166211-4. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/le-demeter--0011662115-page-39.htm [consulté le 26 octobre 2020].

DAVIS, John Herbert et GOLDBERG, Ray Allan, 1957. *A concept of agribusiness* [en ligne]. Boston : Division of Research, Graduate School of Business Administration, Harvard University. Disponible à l'adresse : https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=uc1.32106006105123&view=1up&seq=5 [consulté le 13 février 2023].

DE CASTRO, Josué, 1952. *Geography of hunger*. Boston : Little, Brown & Co.

DEGANS, Axelle, 2019. *La sécurité économique de la France dans la mondialisation : une stratégie de puissance face aux nouveaux défis du XXIème siècle*. Université de Reims Champagne-Ardenne.

DEININGER, Klaus et al., 2011. *Rising Global Interest in Farmland: Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits?* World Bank. ISBN 978-0-8213-8591-3.

DELCORDE, Raoul, 2021. Chapitre 4. La diplomatie économique. In : *La diplomatie d'hier à demain*, pp. 63-71 [en ligne]. Mardaga. Histoire & Actualité. ISBN 978-2-8047-0915-0. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/la-diplomatie-d-hier-a-demain--9782804709150-page-63 [consulté le 16 mai 2025]

DELTOMBE, Thomas, 2021. Chapitre 4. La souveraineté minée par la coopération : quand la France verrouille les indépendances africaines. In : BORREL, Thomas et al. (éd.), *L'Empire qui ne veut pas mourir*, pp. 259-273. Le Seuil. DOI 10.3917/ls.colle.2021.01.0259.

DENIEULLE, Jérémy, 2019b. *Le blé, pétrole doré de la France : une matière première majeure pour l'influence française dans le monde ?* [en ligne]. Mémoire de recherche. Université de Reims Champagne-Ardenne. Disponible à l'adresse : https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02301898 [consulté le 23 octobre 2020].

DENIEULLE, Jérémy, 2021. *Géopolitique de Cuba. Ouverture, représentations et sécurité alimentaire de l'île*. L'Harmattan. Inter-National. ISBN 978-2-343-22613-2.

DESCHEEMAEKER, Katrien, MASIKATI, Patricia et MACCARTHY, Dilys Sefakor, 2025. Climate change: impacts and adaptation in smallholder farming systems in sub-Saharan Africa. In : DE HAAS, Michiel et GILLER, Ken E. (éd.), *Pathways to African Food Security*, pp. 150-159. Routledge. ISBN 978-1-032-64969-6.

DOUTRIAUX, Yves, 2021. Naissance, essor et difficultés d'une diplomatie économique. In : BADIE, Bertrand et VIDAL, Dominique (éd.), *La France, une puissance contrariée. L'état du monde 2022*, pp. 130-137. La Découverte. État du monde. DOI 10.3917/dec.badie.2021.01.0130.

FREEMAN, JR., Charles W., 1997. *Arts of Power: Statecraft and Diplomacy*. Washington, DC : United States Institute of Peace Press. ISBN 978-1-878379-65-8.

FRIEDMANN, Harriet, 2005. From colonialism to green capitalism: social movements and the emergence of food regimes. In : BUTTEL, Frederick H et MCMICHAEL, Philip, *New directions in the sociology of global development. Research in rural sociology and development*, pp. 227-267. Amsterdam; London : Elsevier.

GEREFFI, Gary et KORZENIEWICZ, Miguel (éd.), 1994. *Commodity chains and global capitalism*. Westport : Greenwood Press.

GODET, Michel, 2007. *Manuel de prospective stratégique. Tome 2 : l'Art et la méthode* [en ligne]. Dunod. Progrès du Management. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/manuel-de-prospective-strategique-tome-2--9782100512805.htm

GODET, Michel et DURANCE, Philippe, 2011. *La prospective stratégique* [en ligne]. Dunod. Management Sup. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/la-prospective-strategique--9782100567140.htm

GOURDON, Julien, OUATTARA, Wautabouna et ZAKI, Chahir, 2022. Intégration régionale et zone de libre-échange continentale africaine : espoir d'une croissance durable pour l'économie africaine ? In : AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (éd.), *L'économie africaine 2022*, pp. 59-77 [en ligne]. La Découverte. Repères. ISBN 9782348073601. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/l-economie-africaine-2022--9782348073601-page-59 [consulté le 11 octobre 2024].

HERVÉ, Jean-Jacques, 2019. L'Europe (occidentale) vue de Russie (et d'Europe orientale). In : ABIS, Sébastien (éd.), *Le Déméter 2019*, pp. 231-244. IRIS éditions. DOI 10.3917/iris.abis.2019.01.0231.

HERVÉ, Jean-Jacques et LE STUM, Hervé, 2021. Sibérie, futur grenier à grains du monde ? In : ABIS, Sébastien et BRUN, Matthieu (éd.), *Le Déméter 2021*, pp. 41-60. IRIS éditions. Hors collection. DOI 10.3917/iris.abis.2021.01.0043.

KALIKA, Arnaud et ANTIL, Alain, 2022. Comprendre les engagements russes en Afrique : vers une Afrique post-occidentale ? In : *Ramses 2023*, pp. 257-262. Institut français des relations internationales. DOI 10.3917/ifri.colle.2022.02.0257.

LACOSTE, Yves (éd.), 1995. *Dictionnaire de géopolitique*. Flammarion.

LACOSTE, Yves, 2014. *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre* [en ligne]. La Découverte. Poche / Essais. ISBN 978-2-7071-7836-7. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/la-geographie-ca-sert-d-abord-a-faire-la-guerre--9782707178367.htm [consulté le 4 novembre 2020].

LANÇON, Frederic, LUDOVIC, Temple et BIÉNABE, Estelle, 2016. La notion de filière : un cadre d'analyse pour les politiques et les stratégies de développement. In : RIVAL, Alain, LOEILLET, Denis et BIÉNABE, Estelle, *Développement durable et filières tropicales*, pp. 29-49. ISBN 978-94-024-1015-0. DOI 10.1007/978-94-024-1016-7_2.

LE STUM, Hervé (éd.), 2017. *Le blé*. Éditions France Agricole. ISBN 978-2-85557-482-0.

LECLER, Romain, 2018. Mondialisation. In : HAY, Colin et SMITH, Andy (éd.), *Dictionnaire d'économie politique*, pp. 307-318. Paris : Presses de Sciences Po. Références. ISBN 978-2-7246-2310-9. DOI 10.3917/scpo.smith.2018.01.0307.

LYBBERT, Travis J. et MORGAN, Heather R., 2013. Lessons from the Arab Spring: Food Security and Stability in the Middle East and North Africa. In : BARRETT, Christopher B. (éd.), *Food Security and Sociopolitical Stability*, pp. 357-380. Oxford University Press. ISBN 978-0-19-967936-2. DOI 10.1093/acprof:oso/9780199679362.003.0014.

MAGNAN, André, 2012. Food Regimes. In : PILCHER, Jeffrey M., *The Oxford Handbook of Food History*, pp. 461-483. Oxford University Press. ISBN 978-0-19-997126-8. DOI 10.1093/oxfordhb/9780199729937.001.0001.

MAGNAN, André, 2016. *When wheat was king : the rise and fall of the Canada-UK wheat trade*. UBCPress.

MAGNAN, André, 2017. Food regimes and the geopolitics of wheat. *Nature Plants*. Vol. 3, no 12, pp. 914-915. DOI 10.1038/s41477-017-0073-x.

MALLORY, Walter H., 1926. *China: land of famine* [en ligne]. New York : American geographical society. Disponible à l'adresse : http://archive.org/details/chinalandoffamin00mall [consulté le 15 mai 2025].

MCMICHAEL, Philip, 2005. Global development and the corporate food regime. In : BUTTEL, Frederick H et MCMICHAEL, Philip, *New directions in the sociology of global development*, pp. 265-299 [en ligne]. Amsterdam; London : Elsevier. ISBN 978-1-84950-373-0. Disponible à l'adresse : http://public.eblib.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=3009165 [consulté le 29 mars 2021].

MCMICHAEL, Philip, 2021. 3 - Political economy of the global food and agriculture system. In : KASSAM, Amir et KASSAM, Laila (éd.), *Rethinking Food and Agriculture*, pp. 53-75. Woodhead Publishing. Woodhead Publishing Series in Food Science, Technology and Nutrition. ISBN 978-0-12-816410-5. DOI 10.1016/B978-0-12-816410-5.00003-7.

MORGAN, Dan, 1979. *Merchants of Grain*. Viking Press. ISBN 978-0-670-47150-8.

NEGASSA, Asfaw et al., 2013. *The Potential for Wheat Production in Africa: Analysis of Biophysical Suitability and Economic Profitability* [en ligne]. CIMMYT, IFPRI. ISBN 978-607-8263-28-8. Disponible à l'adresse : https://www.researchgate.net/publication/281375711_The_Potential_for_Wheat_Production_in_Africa_Analysis_of_Biophysical_Suitability_and_Economic_Profitability

NELSON, Scott Reynolds, 2022. *Oceans of Grain. How American wheat remade the world*. Basic Books. ISBN 978-1-5416-4645-2.

ODJO, Sunday, TRAORÉ, Fousseini et ZAKI, Chahir (éd.), 2023. *Africa Agriculture Trade Monitor 2023*. Kigali, Washington D.C. : AKADEMIYA2063 and International Food Policy Research Institute (IFPRI).

PÉRIA-PEIGNÉ, Léo, 2024. *Géopolitique de l'armement. Instrument et reflet des relations internationales* [en ligne]. Le Cavalier Bleu. Géopolitique de... ISBN 979-10-318-0693-8. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/geopolitique-de-l-armement--9791031806938 [consulté le 16 mai 2025].

POUCH, Thierry, 2025. Les États-Unis d'ici 2050 : déclin de la puissance ? In : ABIS, Sébastien (éd.), *Le Déméter 2025*, pp. 57-80. IRIS éditions. DOI 10.3917/iris.abis.2025.01.0057.

RASHID, Shahidur et NEGASSA, Asfaw, 2013. Policies and performance of Ethiopian cereal markets. In : *Food and Agriculture in Ethiopia: Progress and Policy Challenges*, pp. 123-156. ISBN 978-0-8122-4529-5.

RASTOIN, Jean-Louis et GHERSI, Gérard, 2010a. Introduction - Se nourrir : de la Nature à un système complexe. In : *Le système alimentaire mondial*, pp. 3-11 [en ligne]. Éditions Quæ. Synthèses. ISBN 9782759206100. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/le-systeme-alimentaire-mondial--9782759206100-page-3 [consulté le 31 mai 2025].

RASTOIN, Jean-Louis et GHERSI, Gérard, 2010b. Chapitre 3 - L'analyse de filières agroalimentaires. In : *Le système alimentaire mondial*, pp. 121-192. Versailles : Éditions Quæ. Synthèses. ISBN 978-2-7592-0610-0. DOI 10.3917/quae.rasto.2010.01.0121.

RAUSCHENDORFER, Jakob et KRIVONOS, Ekaterina, 2022. *Implications of the war in Ukraine for agrifood trade and food security in the Southern and Eastern Mediterranean: Egypt, Jordan, Lebanon, Morocco and Tunisia*. Rome : FAO. ISBN 978-92-5-136637-0.

REYES, Marc Anthony, 2006. *The Johnson treatment: Cold War food aid and the politics of gratitude* [en ligne]. Master's thesis. University of Missouri-Kansas City. Disponible à l'adresse : https://mospace.umsystem.edu/xmlui/bitstream/handle/10355/43916/ReyesJohTreCol.pdf?sequence=1&isAllowed=y

RIABKO, Natalija, 2014. Chapitre 4. Les dynamiques agro-commerciales des pays de la mer Noire. In : *MediTERRA 2014*, pp. 75-88. Paris : Presses de Sciences Po. Hors collection. ISBN 978-2-7246-1475-6. DOI 10.3917/scpo.cihea.2014.01.0075.

RILEY, Barry, 2017. *The Political History of American Food Aid: An Uneasy Benevolence*. 1st edition. New York, NY : Oxford University Press. ISBN 978-0-19-022887-3.

ROSIÈRE, Stéphane, 2008. *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique*. Armand Colin.

SOLLOGOUB, Tania, 2024. Vers la géosécurisation des systèmes alimentaires ? In : ABIS, Sébastien (éd.), *Le Déméter 2024*, pp. 27-46 [en ligne]. IRIS éditions. Hors collection. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/le-demeter-2024--0011662120-p-27.htm [consulté le 26 mars 2024].

STANZIANI, Alessandro, 2024a. *Les guerres du blé: Une éco-histoire écologique et géopolitique*. La Découverte. ISBN 978-2-348-08298-6.

STANZIANI, Alessandro, 2024b. Introduction. In : *Les guerres du blé. Une éco-histoire écologique et géopolitique*, pp. 5-14 [en ligne]. La Découverte. ISBN 978-2-348-08297-9. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/les-guerres-du-ble--9782348082979-page-5 [consulté le 27 novembre 2024].

TADESSE, Wuletaw et al., 2016. Improving wheat production in the Central and West Asia and North Africa (CWANA) region. In : TADESSE, Wuletaw et al., *Achieving sustainable cultivation of wheat. Vol. 2 : Cultivation techniques*, p. 22. Burleigh Dodds Science Publishing.

TELLENNE, Cédric, 2023. « La géoéconomie a supplanté la géopolitique. ». In : *Idées reçues sur la géopolitique et la géoéconomie*, pp. 29-36 [en ligne]. Le Cavalier bleu. Idées reçues.

ISBN 9791031806136. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/idees-recues-sur-la-geopolitique-et-la-geoeconomie--9791031806136-page-29 [consulté le 8 janvier 2025].

THOMPSON, Paul B. (éd.), 1992. The food weapon and the strategic concept of food policy. In : , *The Ethics of Aid and Trade: U.S. Food Policy, Foreign Competition, and the Social Contract*, pp. 20-40. Cambridge : Cambridge University Press. Cambridge Studies in Philosophy and Public Policy. ISBN 978-0-521-41468-5. DOI 10.1017/CBO9780511570766.002.

TRÉMOLIÈRES, Marie, WALTHER, Olivier J. et RADIL, Steven M. (éd.), 2022. *Frontières et conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest* [en ligne]. Paris : Organisation for Economic Co-operation and Development, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Cahiers de l'Afrique de l'Ouest. Disponible à l'adresse : https://www.oecd-ilibrary.org/development/frontieres-et-conflits-en-afrique-du-nord-et-de-l-ouest_325c4747-fr [consulté le 11 octobre 2024].

UMESH, M. R. et al., 2019. Climate-Resilient Minor Crops for Food Security. In : HASANUZZAMAN, Mirza (éd.), *Agronomic Crops: Volume 1: Production Technologies*, pp. 19-32. Singapore : Springer. ISBN 978-981-329-151-5. DOI 10.1007/978-981-32-9151-5_2.

VAN WISSEN, Leo, DE HAAS, Michiel et GILLER, Ken E., 2025. Africa's demographic challenge. In : *Pathways to African Food Security*, pp. 75-88. Routledge. ISBN 978-1-032-64969-6.

WALLERSTEIN, Immanuel, 2011a. *The Modern World-System I: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*. 2. Berkeley, CA : University of California Press. ISBN 978-0-520-26757-2.

WALLERSTEIN, Immanuel, 2011b. *The Modern World-System II: Mercantilism and the Consolidation of the European World-Economy, 1600–1750*. 2. Berkeley, CA : University of California Press. ISBN 978-0-520-26758-9.

WALLERSTEIN, Immanuel, 2016. Chapitre 1. La crise structurelle du capitalisme : pourquoi les capitalistes risquent de ne plus y trouver leur compte. In : *Le capitalisme a-t-il un avenir ?*, pp. 19-60. La Découverte. DOI 10.3917/dec.walle.2016.01.0019.

WINDERS, Bill, 2009. *The politics of food supply: U.S. agricultural policy in the world economy*. Yale University Press. Yale Agrarian Studies Series.

ZAHARIEVA, Maria, BONJEAN, Alain P. et MONNEVEUX, Philippe, 2016. Alert: Saharan Oases wheat genetic resources in danger. In : BONJEAN, Alain P., ANGUS, William J. et VAN GINKEL, Marteen (éd.), *The World Wheat Book. A History of Wheat Breeding*, pp. 529-616. Lavoisier.

Articles scientifiques

ABIS, Sébastien, 2015a. Le blé : géohistoire d'un grain au cœur du pouvoir. *Geoeconomie*. Vol. N° 77, numéro 5, pp. 195-215.

ABIS, Sébastien et BLANC, Pierre, 2012. *Agriculture et alimentation. Des champs géopolitiques de confrontation au XXIe siècle* [en ligne]. Paris : Club DEMETER. Cahiers du Club DEMETER 13. Disponible à l'adresse : https://www.clubdemeter.com/_files/ugd/f650b7_0586a9a46164407c9a1a75837a620a9d.pdf [consulté le 23 octobre 2020].

ABIS, Sébastien, 2023b. Pourquoi l'Ukraine révèle plusieurs débats stratégiques sur l'agriculture. *Revue Défense Nationale*. Vol. 859, no 4, pp. 54-59. DOI 10.3917/rdna.859.0054.

ALLENO, Kevin, 2020. La « Françafrique », instrument d'un soft power associatif et « stigmate » pour la politique africaine de la France. *Relations internationales*. Vol. 182, no 2, pp. 99-113. DOI 10.3917/ri.182.0099.

AL-SAIDI, Mohammad, 2023. Caught off guard and beaten: The Ukraine war and food security in the Middle East. *Frontiers in Nutrition*. Vol. 10, p. 983346. DOI 10.3389/fnut.2023.983346.

ANTENEH, Adugnaw et ASRAT, Dagninet, 2020. Wheat production and marketing in Ethiopia: Review study. TEJADA MORAL, Manuel (éd.), *Cogent Food & Agriculture*. Vol. 6, no 1, p. 1778893. DOI 10.1080/23311932.2020.1778893.

ASHOKA, P, BANDLA, Gangaiah et SUNITHA, N. H., 2020. Millets-Foods of Twenty First Century. *International Journal of Current Microbiology and Applied Sciences*. Vol. 9, pp. 2404-2410. DOI 10.20546/ijcmas.2020.912.285.

ASSENG, S. et al., 2015. Rising temperatures reduce global wheat production. *Nature Climate Change*. Vol. 5, no 2, pp. 143-147. DOI 10.1038/nclimate2470.

ATCHADÉ, Félix, 2022. Le sens du vote africain sur l'Ukraine. *Recherches internationales*. No 123, pp. 161-167. DOI 10.3406/rint.2022.3343.

AYODELE, Bonnie, 2024. Russia's invasion of Ukraine: Nigeria's value-driven and pragmatic indifferent stance. *Global Policy*. Vol. 15, no 4, pp. 768-772. DOI 10.1111/1758-5899.13447.

BADEL, Laurence, 2006. Pour une histoire de la diplomatie économique de la France. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. Vol. 90, no 2, pp. 169-185. DOI 10.3917/ving.090.0169.

BADIE, Bertrand et NYE, Joseph S., 2025. Vers de nouvelles intelligences de la puissance ? *Revue internationale et stratégique*. Vol. 137, no 1, pp. 53-69. DOI 10.3917/ris.137.0053.

BAKKER, Martha M, GOVERS, Gerard et ROUNSEVELL, Mark D. A, 2004. The crop productivity–erosion relationship: an analysis based on experimental work. *CATENA*. Vol. 57, no 1, pp. 55-76. DOI 10.1016/j.catena.2003.07.002.

BARTALI, El Houssine et al., 2022. Estimates of Food Losses and Wastes at Each Node of the Wheat Value Chain in Morocco: Implications on Food and Energy Security, Natural Resources, and Greenhouse Gas Emissions. *Sustainability*. Vol. 14, no 24, p. 16561. DOI 10.3390/su142416561.

BAUDRON, Frédéric et al., 2019. How to increase the productivity and profitability of smallholder rainfed wheat in the Eastern African highlands? Northern Rwanda as a case study. *Field Crops Research*. Vol. 236, pp. 121-131. DOI 10.1016/j.fcr.2019.03.023.

BEKHITI, Ali, 2024. The effects of the Russian-Ukrainian war on Algeria's oil exports. *Economic Development Review*. Vol. 9, no 1, pp. 223-237.

BELESKY, Paul et AND LAWRENCE, Geoffrey, 2019. Chinese state capitalism and neomercantilism in the contemporary food regime: contradictions, continuity and change. *The Journal of Peasant Studies*. Vol. 46, no 6, pp. 1119-1141. DOI 10.1080/03066150.2018.1450242.

BERAZNEVA, Julia et LEE, David R., 2013. Explaining the African food riots of 2007–2008: An empirical analysis. *Food Policy*. Vol. 39, pp. 28-39. DOI 10.1016/j.foodpol.2012.12.007.

BERNSTEIN, Henry, 2016. Agrarian political economy and modern world capitalism: the contributions of food regime analysis. *The Journal of Peasant Studies*. Vol. 43, no 3, pp. 611-647. DOI 10.1080/03066150.2015.1101456.

BIAGGI, Catherine et CARROUÉ, Laurent, 2024. Les grands détroits et canaux internationaux dans la géopolitique des mers et océans, un système très hiérarchisé sous tensions multiformes. *Géoconfluences* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/articles-scientifiques/passages-strategiques-maritimes-ppo-geopolitique [consulté le 26 juin 2025].

BOUCHAFAA, Bahia, 2023. Resilience of the Algerian wheat sector. *International Journal of Economic Performance*. Vol. 6, no 1, pp. 153-166.

BOUSQUET, Nicole, 1979. Esquisse d'une théorie de l'alternance de périodes de concurrence et d'hégémonie au centre de l'économie-monde capitaliste. *Review (Fernand Braudel Center)*. Vol. 2, no 4, pp. 501-517.

BRAHIMI, Assia, OUADI, Azeddine et HAMOUDI, Imane, 2023. Impacts of the Russia-Ukraine war on global economy with reference to the case of Algeria: Energy gains and food concerns. *Review of Socio-Economic Perspectives*. Vol. 8, no 3, pp. 9-21. DOI 10.19275/RSEP161.

BRUN, Matthieu, 2015. Quelle agriculture pour l'Éthiopie du XXIe siècle ? Nouveaux rapports de forces et terre de conflictualités inédites. *Hérodote*. Vol. 156, no 1, pp. 153-173. DOI 10.3917/her.156.0153.

BRUN, Matthieu, 2019. Méditerranée – Moyen-Orient : on récolte ce que l'on sème ! *Confluences Méditerranée*. Vol. 108, no 1, pp. 11-15. DOI 10.3917/come.108.0011.

BRUN, Matthieu, 2023a. L'agriculture : un enjeu de puissance et de souveraineté. *Regards croisés sur l'économie*. Vol. 33, no 2, pp. 178-185. DOI 10.3917/rce.033.0178.

BRUN, Matthieu, 2023b. Afrique : le retour de la faim ? *Politique étrangère*. Vol. Printemps, no 1, pp. 139-150. DOI 10.3917/pe.231.0139.

BRUN, Matthieu et DENIEULLE, Jérémy, 2020. Agriculture et climat : tous perdants ? *Etudes marines*. No 18, pp. 54-63.

CARROUÉ, Laurent, 2020. Mondialisation et démondialisation au prisme de la pandémie de Covid-19. Le grand retour de l'espace, des territoires et du fait politique. *Géoconfluences* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/covid19-mondialisation-demondialisation [consulté le 29 mai 2025].

CHARTRES, Colin J. et NOBLE, Andrew, 2015. Sustainable intensification: overcoming land and water constraints on food production. *Food Security*. Vol. 7, no 2, pp. 235-245. DOI 10.1007/s12571-015-0425-1.

CHARVET, Jean-Paul, 1977. Le blé dans le monde: Evolution récente de la consommation, de la commercialisation et de la production. *Annales de Géographie*. Vol. 86, no 478, pp. 686-723.

CHAUMET, Jean-Marc, 2015. Nourrir la Chine : géopolitique d'un défi alimentaire. *Hérodote*. Vol. 156, no 1, pp. 73-92. DOI 10.3917/her.156.0073.

CHAUMET, Jean-Marc, 2022. La politique agricole chinoise : changement de cap pour un même objectif. *Économie rurale*. No 372, pp. 153-170.

CHIVENGE, Pauline et al., 2015. The Potential Role of Neglected and Underutilised Crop Species as Future Crops under Water Scarce Conditions in Sub-Saharan Africa. *International Journal of Environmental Research and Public Health*. Vol. 12, no 6, pp. 5685-5711. DOI 10.3390/ijerph120605685.

CLAPP, Jennifer, 2013. Fighting Hunger: The Cold War and US Foreign Aid. LATHAM, Michael E. et CULLATHER, Nick (éd.), *Perspectives on Politics*. Vol. 11, no 2, pp. 529-531.

CLAPP, Jennifer, 2017. Food self-sufficiency: Making sense of it, and when it makes sense. *Food Policy*. Vol. 66, pp. 88-96. DOI 10.1016/j.foodpol.2016.12.001.

CLERMONT, Bruno, 2022. Le Rafale, un outil de souveraineté et de puissance au service de la France. *Revue Défense Nationale*. Vol. 847, no 2, pp. 59-65. DOI 10.3917/rdna.847.0059.

DE JOUVENEL, Hugues, 2015. Le passé de la prospective. *Revue internationale et strategique* [en ligne]. Vol. 3, no 99. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2015-3-page-93.htm [consulté le 21 février 2023].

DENIEULLE, Jérémy, 2019a. Cuba : comment la mondialisation agricole permet-elle de nourrir les Cubains à l'heure de l' « ouverture » du castrisme ? *Diploweb.com* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.diploweb.com/Cuba-Le-ble-ciment-du-regime-Comment-la-mondialisation-agricole-permet-elle-de-nourrir-les-Cubains.html [consulté le 16 mai 2025].

DENIEULLE, Jérémy, 2023a. Géopolitique du blé : une céréale dans la mondialisation. *Géoconfluences* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/geographie-critique-des-ressources/articles/geopolitique-du-ble [consulté le 4 avril 2024].

DEVIENNE, Sophie, BAZIN, Gilles et CHARVET, Jean-Paul, 2005. Politique agricole et agriculture aux États-Unis : évolution et enjeux actuels. *Annales de géographie*. Vol. 641, no 1, pp. 3-26. DOI 10.3917/ag.641.0003.

DUFY, Caroline, 2021. Facteurs et limites du retour de la superpuissance agricole russe. *Les Études du CERI*. No 254-255, pp. 48-53. DOI 10.25647/etudesduceri.254-255.07.

DUFY, Caroline, GROUIEZ, Pascal et AKHMETOV, Almaz, 2022. L'agro-industrie russe et l'UEE à l'aune de la guerre en Ukraine : économie et géopolitique d'une industrie protégée de la concurrence internationale. *Revue d'économie financière*. Vol. 147, no 3, pp. 115-134. DOI 10.3917/ecofi.147.011.

ERKAL, Namik, 2020. Reserved Abundance: State Granaries of Early Modern Istanbul. *Journal of the Society of Architectural Historians*. Vol. 79, no 1, pp. 17-38.

EVANS, David L., 2015. Agricultural Sales and the Making of Détente: The US-Soviet Grain Deal of 1972. *NC State Graduate Journal of History*. Vol. 3, p. 29.

FABIUS, Laurent, 2013. La France dans la bataille de la diplomatie économique. *Geoeconomie*. Vol. n° 65, no 2, pp. 7-18.

FALKOWSKI, Jan, 2018. U.S. food aid and American exports to recipient countries during the Cold War. *Agricultural Economics*. Vol. 49, no 5, pp. 659-668. DOI 10.1111/agec.12450.

FALKUS, M. E., 1966. Russia and the International Wheat Trade, 1861-1914. *Economica*. Vol. 33, no 132, pp. 416-429. DOI 10.2307/2552721.

FORNARI, Harry D., 1976. U.S. Grain Exports: A Bicentennial Overview. *Agricultural History*. Vol. 50, no 1, pp. 137-150.

FRANZEL, Steven, COLBURN, Forrest et DEGU, Getahun, 1989. Grain marketing regulations: Impact on peasant production in Ethiopia. *Food Policy*. Vol. 14, no 4, pp. 347-358. DOI 10.1016/0306-9192(89)90077-8.

FRIEDMANN, Harriet, 1993. The Political Economy of Food: A Global Crisis. *New Left Review*. No 1/197, pp. 29-57.

FRIEDMANN, Harriet et MCMICHAEL, Philip, 1989. Agriculture and the state system. The rise and decline of national agricultures, 1870 to the present. *Sociologia Ruralis*. Vol. 29, no 2, pp. 93-117.

GABRIEL-OYHAMBURU, Kattalin, 2011. Le retour d'une géopolitique des ressources ? *L'Espace Politique*. Vol. 3, no 12. DOI 10.4000/espacepolitique.1796.

GEBELTOVÁ, Zdeňka et al., 2023. Geopolitical risks for Egypt wheat supply and trade. *Frontiers in Sustainable Food Systems* [en ligne]. Vol. 7. Disponible à l'adresse : https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fsufs.2023.1137526 [consulté le 8 janvier 2024].

GIBLIN, Béatrice, 2015. Éditorial. *Hérodote*. Vol. 156, no 1, pp. 3-8. DOI 10.3917/her.156.0003.

GLAUBEN, Thomas et al., 2022. The War in Ukraine, Agricultural Trade and Risks to Global Food Security. *Intereconomics*. Vol. 2022, no 3, pp. 157-163.

GONZÁLEZ-ESTEBAN, Ángel Luis, 2018. Patterns of world wheat trade, 1945–2010: The long hangover from the second food regime. *Journal of Agrarian Change*. Vol. 18, no 1, pp. 87-111. DOI https://doi.org/10.1111/joac.12219.

GOODWIN, Barry K. et GRENNES, Thomas J., 1998. Tsarist Russia and the World Wheat Market. *Explorations in Economic History*. Vol. 35, no 4, pp. 405-430. DOI 10.1006/exeh.1998.0706.

GROTE, Ulrike et al., 2021. Food Security and the Dynamics of Wheat and Maize Value Chains in Africa and Asia. *Frontiers in Sustainable Food Systems* [en ligne]. Vol. 4. Disponible à l'adresse : https://www.frontiersin.org/article/10.3389/fsufs.2020.617009 [consulté le 15 avril 2022].

GUO, Jin et TANAKA, Tetsuji, 2019. Determinants of international price volatility transmissions: the role of self-sufficiency rates in wheat-importing countries. *Palgrave Communications*. Vol. 5, no 1, pp. 1-13. DOI 10.1057/s41599-019-0338-2.

HAASE, Marco, ZIMMERMANN, Heinz et HUSS, Matthias, 2023. Wheat price volatility regimes over 140 years: An analysis of daily price ranges. *Journal of Commodity Markets*. Vol. 31. DOI 10.1016/j.jcomm.2023.100346.

HACHE, Emmanuel, 2024. Matières premières : rareté, rivalités, dépassement. *Revue internationale et stratégique*. Vol. 136, no 4, pp. 29-38. DOI 10.3917/ris.136.0029.

HASSAN, Rashid M. et FAKI, Hamid, 1993. *Economic Policy and Technology Determinants of the Comparative Advantage of Wheat Production in Sudan*. CIMMYT. Economics Paper 6.

HELLEC, Florence, 2014. Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE. Du désenchantement à la distanciation. *Sociologies pratiques*. Vol. 28, no 1, pp. 101-109. DOI 10.3917/sopr.028.0101.

HESTER, James J., 1968. Commentaire sur les articles de Hugot (1968) et Seddon (1968). *Current Anthropology*. Vol. 9, numéro 5, pp. 497-498.

HUGON, Philippe, 1988. L'industrie agro-alimentaire : analyse en termes de filières. *Revue Tiers Monde*. Vol. 29, no 115, pp. 665-693.

INCONNU, 1932. Russia as a Producer and Exporter of Wheat. *Food Research Institute*. Vol. 8, no 05-06, pp. 215-376.

JAKOBSEN, Jostein, 2021. New food regime geographies: Scale, state, labor. *World Development*. Vol. 145. DOI 10.1016/j.worlddev.2021.105523.

JANIN, Pierre, 2009. Les « émeutes de la faim » : une lecture (géo-politique) du changement (social). *Politique étrangère*. Numéro 2, pp. 251-263.

KAPLINSKY, Raphael, 2004. Spreading the Gains from Globalization: What Can Be Learned from Value-Chain Analysis? *Problems of Economic Transition*. Vol. 47, pp. 74-115.

KENNEDY, Eileen et REARDON, Thomas, 1994. Shift to non-traditional grains in the diets of East and West Africa: role of women's opportunity cost of time. *Food Policy*. Vol. 19, numéro 1, pp. 45-56. DOI 10.1016/0306-9192(94)90007-8.

KOPP, Daniela et WALLACE, Iain, 1990. The wheat imports of non-traditionally wheat-producing countries. *Geography*. Vol. 75, no 2, pp. 148-152.

KOSINA, P. et al., 2007. Stakeholder perception of wheat production constraints, capacity building needs, and research partnerships in developing countries. *Euphytica*. Vol. 157, no 3, pp. 475-483. DOI 10.1007/s10681-007-9529-9.

L. MORRIS, Michael et BYERLEE, Derek, 1993. Narrowing the Wheat Gap in Sub-Saharan Africa: A Review of Consumption and Production Issues. *Economic Development and Cultural Change*. Vol. 41, numéro 4, pp. 737-761.

LEJEAL, Frédéric, 2024. La Françafrique et ses ramifications contemporaines : une influence en déshérence. *Revue internationale et stratégique*. Vol. 133, no 1, pp. 113-119. DOI 10.3917/ris.133.0113.

LIU, Linqing et al., 2023. The cascade influence of grain trade shocks on countries in the context of the Russia-Ukraine conflict. *Humanities and Social Sciences Communications*. Vol. 10, no 1, pp. 1-28. DOI 10.1057/s41599-023-01944-z.

LIVERPOOL-TASIE, Lenis Saweda O. et al., 2023. Nigerians in poverty consume little wheat and wheat self-sufficiency programmes will not protect them from price shocks related to the Russia–Ukraine conflict. *Nature Food*. Vol. 4, no 4, pp. 288-293. DOI 10.1038/s43016-023-00722-z.

LOROT, Pascal, 2009. De la géopolitique à la géoéconomie. *Geoeconomie*. Vol. n° 50, no 3, pp. 9-19.

LUTTWAK, Edward N., 1990. From Geopolitics to Geo-Economics: Logic of Conflict, Grammar of Commerce. *The National Interest*. No 20, pp. 17-23.

MALASSIS, Louis, 1979. Economie agricole, agro-alimentaire et rurale. *Économie rurale*. No 131, pp. 3-10. DOI 10.3406/ecoru.1979.2629.

MALASSIS, Louis, 2000. Concepts et enjeux de la géopolitique alimentaire. *Économies et Sociétés*. No 10-11, pp. 15-25. DOI 10.3406/esag.2000.1723.

MARTY, Pauline et al., 2017. Le système agricole et alimentaire de la région Afrique du Nord – Moyen-Orient : une analyse rétrospective (1961-2012). *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. Vol. Juin, no 3, pp. 427-456. DOI 10.3917/reru.173.0427.

MASON, Edward S., 1939. Price and Production Policies of Large-Scale Enterprise. *The American Economic Review*. Vol. 29, no 1, pp. 61-74.

MASON, Nicole M., JAYNE, T.s. et SHIFERAW, Bekele, 2015. Africa's Rising Demand for Wheat: Trends, Drivers, and Policy Implications. *Development Policy Review*. Vol. 33, numéro 5, pp. 581-613. DOI 10.1111/dpr.12129.

MATHIEU, Quentin et POUCH, Thierry, 2018. Russie : un retour réussi sur la scène agricole mondiale. Des années 1990 à l'embargo. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*. No 365, pp. 103-118. DOI 10.4000/economierurale.6038.

MBEMBE, Achille et al., 2024. « Nous sommes arrivés au bout d'un cycle historique » : refonder les relations entre l'Afrique et la France. *Revue internationale et stratégique*. Vol. 133, no 1, pp. 57-67. DOI 10.3917/ris.133.0057.

MCMICHAEL, Philip, 2009. A food regime genealogy. *The Journal of Peasant Studies*. Vol. 36, no 1, pp. 139-169. DOI 10.1080/03066150902820354.

MCMICHAEL, Philip, 2020. Does China's 'going out' strategy prefigure a new food regime? *The Journal of Peasant Studies*. Vol. 47, no 1, pp. 116-154. DOI 10.1080/03066150.2019.1693368.

MEYER, Marcel et al., 2021. Wheat rust epidemics damage Ethiopian wheat production: A decade of field disease surveillance reveals national-scale trends in past outbreaks. *PloS One*. Vol. 16, no 2, p. e0245697. DOI 10.1371/journal.pone.0245697.

MOREAU DEFARGES, Philippe, 2023. Politique et diplomatie – Vers un ordre économique mondial ? *Revue Défense Nationale*. Vol. 862, no 7, pp. 168-172. DOI 10.3917/rdna.862.0168.

MORSY, Soheir A., 1986. U.S. Aid to Egypt: An Illustration and Account of U.S. Foreign Assistance Policy. *Arab Studies Quarterly*. Vol. 8, no 4, pp. 358-389.

N'GOULAKIA, Léon-Paul, 2015. Afrique subsaharienne : une identité plurielle, un destin commun. *Geoeconomie*. Vol. n° 73, no 1, pp. 59-72.

NADOULEK, Bernard et LUCAS, Didier, 2008. La guerre économique mondiale pour le contrôle des ressources naturelles. *Geoeconomie*. Vol. n° 45, no 2, pp. 21-32.

NIGUS, Mulu et al., 2022. Wheat production in the highlands of Eastern Ethiopia: opportunities, challenges and coping strategies of rust diseases. *Acta Agriculturae Scandinavica, Section B — Soil & Plant Science*. Vol. 72, no 1, pp. 563-575. DOI 10.1080/09064710.2021.2022186.

NOORT, Martijn W. J. et al., 2022. Towards Sustainable Shifts to Healthy Diets and Food Security in Sub-Saharan Africa with Climate-Resilient Crops in Bread-Type Products: A Food System Analysis. *Foods*. Vol. 11, no 2, p. 135. DOI 10.3390/foods11020135

OKHAWERE, Ohis Benjamin et ESEKUMUMU, Clark, 2024. THE EFFECTS OF THE RUSSIA AND UKRAINE WAR ON NIGERIA INTERNATIONAL TRADE. *Journal of Social Sciences and Humanities* [en ligne]. Vol. 14, no 4. Disponible à l'adresse : https://www.ebsu-jssh.com/index.php/EBSUJSSH/article/view/192#:~:text=It%20also%20revealed%20that%20the,changes%20in%20oil%20production%20structure

PAARLBERG, Robert L., 1978. The Failure of Food Power. *Policy Studies Journal*. Vol. 6, no 4, pp. 537-542. DOI 10.1111/j.1541-0072.1978.tb01428.x.

PEQUENO, Diego N. L. et al., 2021. Climate impact and adaptation to heat and drought stress of regional and global wheat production. *Environmental Research Letters*. Vol. 16, no 5, p. 054070. DOI 10.1088/1748-9326/abd970.

PERRIN DE BRICHAMBAUT, Marc, 1976. L'arme alimentaire existe-t-elle ? *Économie rurale*. No 115, pp. 63-66. DOI 10.3406/ecoru.1976.2444.

POUCH, Thierry, 2014. L'embargo russe sur les produits agricoles européens et sa dimension géoéconomique. *Géoéconomie*. Vol. 72, no 5, pp. 71-84. DOI 10.3917/geoec.072.0071.

POUCH, Thierry, 2015. Le commerce international de produits agricoles et ses rivalités permanentes. *Hérodote*. Vol. 156, no 1, pp. 108-124. DOI 10.3917/her.156.0108.

POUCH, Thierry, 2018. D'un ton guerrier dans le commerce international. *Paysans societe*. Vol. 371, no 5, pp. 37-43.

POUCH, Thierry et RAFFRAY, Marine, 2023. Éclipse puis résurgence de la souveraineté alimentaire : une approche en termes d'économie politique. *Revue de l'OFCE*. Vol. 183, no 4, pp. 85-129. DOI 10.3917/reof.183.0085.

POUCH, Thierry et RAFFRAY, Marine, 2025. Mondialisation, guerre et fin de cycle hégémonique agricole et alimentaire. *Actuel Marx*. Vol. 77, no 1, pp. 190-208. DOI 10.3917/amx.077.0190.

POURTIER, Roland, 2023. Ukraine-Afrique : la guerre enchevêtrée. *Hérodote*. Vol. 190-191, no 3-4, pp. 201-222. DOI 10.3917/her.190.0201.

PRANTNER, Zoltán et ABEL-ATI AL-NAGGAR, Abdallah, 2023. Economic and Political Impact of the Russia-Ukraine War on Egypt. *Historical Kan Periodical*. Vol. 16, no 59, pp. 272-281. DOI 10.21608/kan.2023.326131.

RAFFRAY, Marine, 2022. Guerre en Ukraine : les répercussions sur l'agriculture. *Paysans & société*. Vol. 392, no 2, pp. 29-35. DOI 10.3917/pes.392.0029.

REARDON, Thomas, 1993. Cereals demand in the Sahel and potential impacts of regional cereals protection. *World Development* [en ligne]. Vol. 21, numéro 1. Disponible à l'adresse : https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNABS928.pdf

RIOUX, Sébastien, 2018. Rethinking food regime analysis: an essay on the temporal, spatial and scalar dimensions of the first food regime. *The Journal of Peasant Studies*. Vol. 45, no 4, pp. 715-738. DOI 10.1080/03066150.2017.1351432.

ROBINSON, Guy M., 2018. Globalization of Agriculture. *Annual Review of Resource Economics*. Vol. 10, no Volume 10, 2018, pp. 133-160. DOI 10.1146/annurev-resource-100517-023303.

ROUSSY, Caroline, 2024. Anatomie du « sentiment antifrançais ». *Revue internationale et stratégique*. Vol. 133, no 1, pp. 47-56. DOI 10.3917/ris.133.0047.

SADLER, Marc et MAGNAN, Nicholas, 2011. Grain import dependency in the MENA region: risk management options. *Food Security*. Vol. 3, pp. 77-89. DOI 10.1007/s12571-010-0095-y.

SALLY, Hilmy et NAMARA, Regassa E. (éd.), 2010. *Irrigation in West Africa: current status and a view to the future. Proceedings of the Workshop held in Ouagadougou, Burkina Faso, December 1-2, 2010* [en ligne]. Colombo, Sri Lanka : International Water Management Institute. Disponible à l'adresse : https://www.academia.edu/31652502/Irrigation_in_West_Africa_current_status_and_a_view_to_the_future [consulté le 22 juin 2022].

SAVCHUK, Ivan, 2025. Ukraine's grain economy in the context of Russia's full-scale invasion. *Polish Geographical Journal*. Vol. 96, no 2, pp. 217-234. DOI 10.12657/czageo-96-09.

SEMAHEGN, Yared et al., 2021. Farmers' preferred traits and perceived production constraints of bread wheat under drought-prone agro-ecologies of Ethiopia. *Agriculture & Food Security*. Vol. 10, no 1, p. 18. DOI 10.1186/s40066-021-00290-0.

SENBETA, Abate Feyissa et WORKU, Walelign, 2023. Ethiopia's wheat production pathways to self-sufficiency through land area expansion, irrigation advance, and yield gap closure. *Heliyon*. Vol. 9, no 10, p. e20720. DOI 10.1016/j.heliyon.2023.e20720.

SHIKUR, Zewdie Habte, 2022. Wheat policy, wheat yield and production in Ethiopia. *Cogent Economics & Finance*. Vol. 10, no 1, p. 2079586. DOI 10.1080/23322039.2022.2079586.

SILVA, João Vasco et al., 2023. Pathways to wheat self-sufficiency in Africa. *Global Food Security*. Vol. 37, p. 100684. DOI 10.1016/j.gfs.2023.100684.

SOFFIANTINI, Giulia, 2020. Food insecurity and political instability during the Arab Spring. *Global Food Security*. Vol. 26, p. 100400. DOI 10.1016/j.gfs.2020.100400.

SOSIBO, Nondumiso Z. et al., 2017. Soil fertility constraints and yield gaps of irrigation wheat in South Africa. *South African Journal of Science*. Vol. 113, no 1-2, pp. 1-9. DOI 10.17159/sajs.2017/20160141.

STEPHENS, Phoebe et HINTON, Lucy, 2024. Food crises in the third food regime: an exploratory frame analysis of mainstream governance responses. *Agriculture and Human Values*. Vol. 42, no 1, pp. 69-88. DOI 10.1007/s10460-024-10638-4.

SUN, Mingsong et al., 2024. The Russia-Ukraine conflict, soaring international energy prices, and implications for global economic policies. *Heliyon*. Vol. 10, no 16. DOI 10.1016/j.heliyon.2024.e34712.

SVANIDZE, Miranda, GÖTZ, Linde et SEREBRENNIKOV, Dmytro, 2022. The influence of Russia's 2010/2011 wheat export ban on spatial market integration and transaction costs of grain markets. *Applied Economic Perspectives and Policy*. Vol. 44, no 2, pp. 1083-1099. DOI 10.1002/aepp.13168.

TADESSE, Wuletaw et al., 2022. Wheat Production and Breeding in Ethiopia: Retrospect and Prospects. *Crop Breeding, Genetics and Genomics*. Vol. 4. DOI 10.20900/cbgg20220003.

TADESSE, Wuletaw, BISHAW, Zewdie et ASSEFA, Solomon, 2019. Wheat production and breeding in Sub-Saharan Africa: Challenges and opportunities in the face of climate change. *International Journal of Climate Change Strategies and Management*. Vol. 11, no 5, pp. 696-715. DOI 10.1108/IJCCSM-02-2018-0015.

VAN ITTERSUM, Martin K. et al., 2016. Can sub-Saharan Africa feed itself? *Proceedings of the National Academy of Sciences*. Vol. 113, no 52, pp. 14964-14969. DOI 10.1073/pnas.1610359113.

VENGROFF, Richard et TSAI, Yung Mei, 1982. Food, Hunger, and Dependency: PL480 Aid to the Third World. *Journal of Asian and African Studies*. Vol. 17, no 3-4, pp. 250-265. DOI 10.1163/156852182X00697.

WADDINGTON, Stephen R. et al., 2010. Getting the focus right: production constraints for six major food crops in Asian and African farming systems. *Food Security*. Vol. 2, no 1, pp. 27-48. DOI 10.1007/s12571-010-0053-8.

WEBER, Max, 2013. La transformation du charisme et le charisme de fonction. *Revue française de science politique*. Vol. 63, no 3, pp. 463-486. DOI 10.3917/rfsp.633.0463.

WINTER-NELSON, Alex, 1997. Rural taxation in Ethiopia, 1981–1989: a policy analysis matrix assessment for net producers and net consumers. *Food Policy*. Vol. 22, no 5, pp. 419-431. DOI 10.1016/S0306-9192(97)00032-8.

ZEWDU, Tigist et LINDI, Samuel, 2022. Review of Wheat Value Chain in Ethiopia. *International Journals of Economic and Business Management*. Vol. 10, no 3, pp. 67-78.

ZINGORE, Shamie et al., 2015. Soil degradation in sub-Saharan Africa and crop production options for soil rehabilitation. *Better Crops with Plant Food*. Vol. 99, no 1, pp. 24-26.

ZYUKIN, Danil Alekseevich et al., 2020. Export of Russian grain: prospects and the role of the state in its development. *Amazonia Investiga*. Vol. 9, no 28, pp. 320-329. DOI 10.34069/AI/2020.28.04.36.

Rapports, documents institutionnels, pré-publications, billets de blogs

2024 Global report on food crises, 2024 [en ligne]. Global Network Against Food Crises. Disponible à l'adresse : https://www.fsinplatform.org/sites/default/files/resources/files/GRFC2024-full.pdf

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP, 2019. *Feed Africa* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Brochure_Feed_Africa_-En.pdf

AHMED, Ghada et al., 2013. *Wheat Value Chains and Food Security in the Middle East and North Africa Region*. Duke University Center on Globalization, Governance & Competitiveness. DOI 10.13140/RG.2.1.2245.9366.

AHMED, Ghada et al., 2017. *Russian Wheat Value Chain and Global Food Security* [en ligne]. Duke University Center on Globalization, Governance & Competitiveness. Disponible à l'adresse : https://www.researchgate.net/publication/317006985_Russian_Wheat_Value_Chain_and_Global_Food_Security

AHMED, Ghada, HAMRICK, Danny et GEREFFI, Gary, 2014. *Shifting Governance Structures in the Wheat Value Chain: Implications for Food Security in the Middle East and North Africa*. Duke University Center on Globalization, Governance & Competitiveness.

ALI, Abdelaaziz Ait et al., 2022. *The Economic Implications of the War in Ukraine for Africa and Morocco* [en ligne]. Policy Center for the New South. Policy Brief n° 11/22. Disponible à l'adresse : https://www.policycenter.ma/sites/default/files/2022-02/PB_11-22_Dadush.pdf

ANDERSON, Molly et al., 2023. *Who's tipping the scales? The growing influence of corporations on the governance of food systems, and how to counter it* [en ligne]. IPES-Food. Disponible à l'adresse : https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/tippingthescales.pdf

ANTIL, Alain et VIRCOULON, Thierry, 2024. *Après l'échec sahélien, repenser le logiciel de la politique française en Afrique* [en ligne]. Institut français des relations internationales. Disponible à l'adresse : https://www.ifri.org/fr/briefings/apres-lechec-sahelien-repenser-le-logiciel-de-la-politique-francaise-en-afrique [consulté le 15 mai 2025].

ARRISUEÑO, Gabriel et al., 2016. *Moroccan Food Security and the Wheat Value Chain* [en ligne]. Duke University Center on Globalization, Governance & Competitiveness. Research Brief 7. Disponible à l'adresse : https://www.globalvaluechains.org/cggclisting/moroccan-food-security-and-the-wheat-value-chain/

ASANTE-ADDO, Collins et al., 2023. *Analyzing the effects of the Russian-Ukrainian war on Nigeria's agrifood systems and policy responses* [en ligne]. Bioversity International and International Center for Tropical Agriculture. Policy Brief 88. Disponible à l'adresse : https://hdl.handle.net/10568/131789 [consulté le 13 juin 2025].

BAILEY, Rob et WELLESLEY, Laura, 2017. *Chokepoints and Vulnerabilities in Global Food Trade*. Chatham House.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2023a. *Nigeria: Country Food and Agriculture Delivery Compact* [en ligne]. Banque africaine de développement. Text . Disponible à l'adresse : https://www.afdb.org/en/documents/nigeria-country-food-and-agriculture-delivery-compact [consulté le 17 octobre 2024].

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2023b. *Sénégal : Pacte pour l'alimentation et l'agriculture* [en ligne]. Banque africaine de développement. Disponible à l'adresse : https://www.afdb.org/en/documents/senegal-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture [consulté le 17 octobre 2024].

BANQUE MONDIALE/FAO, 2012. *La filière des céréales. Sécurité alimentaire et gestion des importations de blé dans les pays arabes* [en ligne]. Banque mondiale et Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Disponible à l'adresse : https://www.fao.org/documents/card/en/c/b165c42a-a3c6-41a1-8536-dcd73f3519f3

BARNES, Jessica, 2023. The Ukraine War, Grain Trade and Bread in Egypt. *Middle East Research and Information Project* [en ligne]. 22 février 2023. Disponible à l'adresse : https://merip.org/2023/02/the-ukraine-war-grain-trade-and-bread-in-egypt/ [consulté le 31 juillet 2023].

BENCHARIF, Abdelhamid et RASTOIN, Jean-Louis, 2007. *Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : application par la chaîne globale de valeur au cas des blés en Algérie*. UMR MOISA. Working Paper 7.

BERTHELOT, Jacques, 2016. La folie suicidaire de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC). *SOL, Alternatives Agroécologiques et Solidaires* [en ligne]. 7 novembre 2016. Disponible à l'adresse : https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2016/06/La-folie-suicidaire-de-la-zone-de-libre-%C3%A9change-continentale-africaine-7-novembre-2016.pdf

BERTHELOT, Jacques, 2021. L'extraversion croissante et suicidaire des échanges de l'Afrique. *SOL, Alternatives Agroécologiques et Solidaires* [en ligne]. 12 juin 2021. Disponible à l'adresse : https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2020/01/L%E2%80%99extraversion-croissante-et-suicidaire-des-%C3%A9changes-de-l%E2%80%99Afrique-12-juin-2021.pdf

BOLUWADE, Ebenezer, 2022. *Grain and Feed Update* [en ligne]. United States Department of Agriculture. NI2022-0008. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Update_Lagos_Nigeria_NI2022-0008

BOUËT, Antoine, GOUEL, Christophe et CHIMITS, François, 2023. Pourquoi la Chine, plus que la guerre en Ukraine, menace la sécurité alimentaire mondiale. *The Conversation* [en ligne]. 9 février 2023. Disponible à l'adresse : http://theconversation.com/pourquoi-la-chine-plus-que-la-guerre-en-ukraine-menace-la-securite-alimentaire-mondiale-199443 [consulté le 12 mai 2025].

BOURON, Jean-Benoît, 2024. Démondialisation. *Géoconfluences* [en ligne]. Octobre 2024. Disponible à l'adresse : https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/demondialisation [consulté le 26 juin 2025].

BRICAS, Nicolas, TCHAMDA, Claude et MOUTON, Florence, 2016. *L'Afrique à la conquête de son marché alimentaire intérieur. Enseignements de dix ans d'enquêtes auprès des ménages d'Afrique de l'Ouest, au Cameroun et du Tchad* [en ligne]. Agence Française de Développement. Disponible à l'adresse : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01995409 [consulté le 22 mars 2022].

BRUN, Matthieu, 2022. Sécurité alimentaire, souveraineté alimentaire : tout comprendre. *Fondation FARM* [en ligne]. 29 août 2022. Disponible à l'adresse : https://fondation-farm.org/securite-alimentaire-souverainete-alimentaire-tout-comprendre/ [consulté le 18 janvier 2023].

BYCHKOVSKA, Yulia, 2024. Ukraine's grain exports are crucial to Africa's food security. *Atlantic Council* [en ligne]. 5 avril 2024. Disponible à l'adresse : https://www.atlanticcouncil.org/blogs/econographics/ukraines-grain-exports-are-crucial-to-africas-food-security/ [consulté le 19 février 2025].

CAPPELLA ZIELINSKI, Rosella et GILPIN, Justin, 2022. Breadbasket Diplomacy: Preserving Wheat as a Tool of American Statecraft. *War on the Rocks* [en ligne]. 11 août 2022. Disponible à l'adresse : https://warontherocks.com/2022/08/breadbasket-diplomacy-preserving-wheat-as-a-tool-of-american-statecraft/ [consulté le 6 mars 2025].

CARLETON, Elliot, 2022. Climate change in Africa: What will it mean for agriculture and food security? *International Livestock Research Institute* [en ligne]. 28 février 2022. Disponible à l'adresse : https://www.ilri.org/news/climate-change-africa-what-will-it-mean-agriculture-and-food-security [consulté le 10 mars 2023].

CHAHED, Youssef, 2014. *Morocco. Grain and Feed Update* [en ligne]. United States Department of Agriculture. MO1411. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Update_Rabat_Morocco_10-22-2014

CLIFFORD, Cayley et GRUZD, Steven, 2024. *Médias russes et africains : l'exercice du « Soft Power »* [en ligne]. South African Institute of International Affairs. Disponible à l'adresse : https://saiia.org.za/wp-content/uploads/2024/06/SAIIA_PI_150_Medias-russes-et-africains-Soft-Power.pdf

COMMISSION EUROPÉENNE, 2023. *Crop monitoring European neighbourhood Morocco, Algeria, Tunisia, Libya and Egypt. Long lasting drought led to crop failures in the Maghreb* [en ligne]. Commission européenne. JRC MARS Bulletin – Global outlook. Disponible à l'adresse : https://data.europa.eu/doi/10.2760/244512 [consulté le 18 juillet 2024].

Consensus de Washington, 2024, *Géoconfluences* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/consensus-washington [consulté le 23 mai 2025].

DE FERAUDY, Tatiana et al., 2021. *Rapport d'enquête - Faire une thèse en Cifre en Sciences Humaines et Sociales* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://1000doctorants.hesam.eu/images/custom/Hesam/PDF/Rapport_denqute_-_CIFRE_SHS_2021.pdf

DE JOUVENEL, Hugues, 2004. *La démarche prospective. Un bref guide méthodologique* [en ligne]. Commissariat général du Plan. 7. Disponible à l'adresse : http://www.laprospective.fr/dyn/francais/memoire/archives_aleph_cgp/les_docs_aleph/de-jouvenel-h--2004-janvier--la-demarche-prospective-un-bref-guide-methodologique.pdf

DENIEULLE, Jérémy, 2023b. *Production de blé africaine : faudrait-il abandonner le blé ?* [en ligne]. Crédit Agricole. PRISME 39. Disponible à l'adresse : https://etudes-economiques.credit-agricole.com/previewPDF/179769 [consulté le 5 mai 2023].

DENIEULLE, Jérémy, PÉREZ-HOUIS, Corten et PETIOT, Ophélie, 2023. Appel à communications. Exploiter, transporter et gouverner les ressources : une analyse par et dans les filières. *Recherches-Ressources* [en ligne]. 10 novembre 2023. Disponible à l'adresse : https://ressnat.hypotheses.org/files/2023/04/AAC_RR2023_filiere_VF.pdf

DENIEULLE, Jérémy, PÉREZ-HOUIS, Corten et PETIOT, Ophélie, 2024. Exploiter, transporter et gouverner les ressources. Une analyse par et dans les filières. *L'Espace Politique* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://journals.openedition.org/espacepolitique/12322 [consulté le 29 mai 2025].

Des chiffres et des céréales. L'essentiel de la filière, 2024 [en ligne]. Intercéréales. Disponible à l'adresse : https://assets3.keepeek.com/pm_39_119_119302-1mnu9ch70s-75.pdf

EG2025-0009 : *Grain and Feed Annual*, 2025a [en ligne]. United States Department of Agriculture. Disponible à l'adresse :

https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Cairo_Egypt_EG2025-0009.pdf

Egypt approves $500M financing agreement with Abu Dhabi Exports Office for wheat imports, 2024, *State Information Service* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.sis.gov.eg/Story/203655?lang=en-us [consulté le 20 mars 2025].

ET2021-0008 : *Grain and Feed Annual*, 2021 [en ligne]. Addis Adeba, Éthiopie : United States Department of Agriculture. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Addis%20Ababa_Ethiopia_03-15-2021

ET2025-011 : *Grain and Feed Annual*, 2025b [en ligne]. United States Department of Agriculture. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Addis%20Ababa_Ethiopia_ET2025-0011

Faits et chiffres sur l'alimentation et la biodiversité, 2010, *Centre de recherche pour le développement international* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.idrc.ca/fr/recherche-en-action/fait-et-chiffres-sur-lalimentation-et-la-biodiversite [consulté le 28 février 2023].

FAO, 2015. *Aperçu régional de l'insécurité alimentaire au Proche-Orient et en Afrique du Nord* [en ligne]. Rome, Italie : Food and Agriculture Organization of the United Nations. Disponible à l'adresse : https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/8082e869-6250-4244-8395-756db1cb08b8/content

FAO - FPMA, 2020. Les pays de la CEI adoptent des limitations des échanges dans le contexte de la pandémie de COVID-19. *FAO - FPMA* [en ligne]. 3 avril 2020. Disponible à l'adresse : https://www.fao.org/giews/food-prices/food-policies/detail/fr/c/1269811/ [consulté le 24 avril 2023].

FARDAOUSSI, Mohamed, 2015. *Morocco. Grain and Feed Update* [en ligne]. United States Department of Agriculture. MO1413. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Update_Rabat_Morocco_7-28-2015

FARDAOUSSI, Mohamed, 2022. *Morocco. Grain and Feed Annual* [en ligne]. United States Department of Agriculture. MO2022-0009. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Rabat_Morocco_MO2022-0009

FARDAOUSSI, Mohamed, 2025. *Grain and Feed Annual* [en ligne]. United States Department of Agriculture. MO2025-0008. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Rabat_Morocco_MO2025-0008

FISCHER, Günther et al., 2012. *Global Agro-ecological Zones. Model Documentation* [en ligne]. Laxenburg, Austria and Rome, Italy : International Institute for Applied Systems Analysis and Food and Agricultural Organization of the United Nations. Disponible à l'adresse : https://www.gaez.iiasa.ac.at/docs/GAEZ_Model_Documentation.pdf

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS, 2023. *Unleashing the potential of millets. International Year of Millets 2023 Background Paper* [en ligne]. Rome, Italie : Food and Agriculture Organization. ISBN 978-92-5-138105-2. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.4060/cc7484en [consulté le 17 octobre 2024].

FRIJA, Aymen, OUERGHEMMI, Hassen et MOTTALEB, Khondoker Abdul, 2021. *Dietary change in Asia, sub-Saharan Africa, and North Africa: historical changes and future food consumption perspectives* [en ligne]. ICARDA. Policy Brief. Disponible à l'adresse : https://repo.mel.cgiar.org/items/4f7c8c22-960a-45f9-ae48-b60fffd2f23d

GEBRESELASSIE, Samuel, HAILE, Mekbib et KALKUHL, Matthias, 2017. *The Wheat Sector in Ethiopia: Current Status and Key Challenges for Future Value Chain Development*. SSRN Scholarly Paper 3013041. Rochester, NY. 3013041. DOI 10.2139/ssrn.3013041.

GELETA, Bekele et al., 1993. Wheat Production and Research in Eastern, Central and Southern Africa - Constraints and Sustainability: Country Reports. In : *Developing Sustainable Wheat Production Systems. The Eighth Regional Wheat Workshop for Eastern, Central and Southern Africa* [en ligne]. Kambala, Ouganda : CIMMYT. 7 juin 1993. Disponible à l'adresse : https://citeseerx.ist.psu.edu/document?repid=rep1&type=pdf&doi=6215d558a62f36ff40ebad5cb1760f5d7ceb7cd7#page=75

GLAUBER, Joseph et al., 2023. End of the Black Sea Grain Initiative: Implications for sub-Saharan Africa. *IFPRI* [en ligne]. 7 août 2023. Disponible à l'adresse : https://www.ifpri.org/blog/end-black-sea-grain-initiative-implications-sub-saharan-africa/ [consulté le 11 juillet 2024].

GLAUBER, Joseph, 2024. Ukraine and global agricultural markets two years later. *IFPRI* [en ligne]. 26 février 2024. Disponible à l'adresse : https://www.ifpri.org/blog/ukraine-and-global-agricultural-markets-two-years-later/ [consulté le 11 juillet 2024].

GLAUBER, Joseph, MCNAMARA, Brian et OLIVETTI, Elsa, 2023a. Russia terminates the Black Sea Grain Initiative: What's next for Ukraine and the world? *International Food Policy Research Institute* [en ligne]. 20 juillet 2023. Disponible à l'adresse : https://www.ifpri.org/blog/russia-terminates-black-sea-grain-initiative-whats-next-ukraine-and-world [consulté le 1 août 2023].

GLAUBER, Joseph, MCNAMARA, Brian et OLIVETTI, Elsa, 2023b. Increased tensions in Ukraine again threaten the Black Sea Grain Initiative. *IFPRI* [en ligne]. 13 juin 2023. Disponible à l'adresse : https://www.ifpri.org/blog/increased-tensions-ukraine-again-threaten-black-sea-grain-initiative/ [consulté le 11 juillet 2024].

GOGER, Annelies et al., 2014. *Shifting Sources of Wheat Supply for MENA Countries: the Rise of the Black Sea*. Duke University Center on Globalization, Governance & Competitiveness. Research Brief 3.

GOURDON, Julien, 2022. Envol des prix, insécurité alimentaire… les lourdes conséquences pour l'Afrique de la guerre en Ukraine. *The Conversation* [en ligne]. Disponible à l'adresse : http://theconversation.com/envol-des-prix-insecurite-alimentaire-les-lourdes-consequences-pour-lafrique-de-la-guerre-en-ukraine-181193 [consulté le 2 mars 2023].

GRAF, Katharina, 2018. Le pain, cet indicateur clef de la stabilité politique : vue du Maroc. *The Conversation* [en ligne]. 17 avril 2018. Disponible à l'adresse : http://theconversation.com/le-pain-

cet-indicateur-clef-de-la-stabilite-politique-vue-du-maroc-94669 [consulté le 29 novembre 2023].

HAID, Haid, 2025. Wheat and war: How sanctions are driving Russia-Syria cooperation. *Chatham House* [en ligne]. 24 mars 2025. Disponible à l'adresse : https://www.chathamhouse.org/2023/03/wheat-and-war-how-sanctions-are-driving-russia-syria-cooperation [consulté le 4 juin 2025].

HAILE-GABRIEL, Abebe, 2021. L'agriculture, la clé du libre-échange en Afrique. *AfriqueRenouveau (Département de l'information de l'ONU)* [en ligne]. 3 mai 2021. Disponible à l'adresse : https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/mai-2021/lagriculture-la-cl%C3%A9-du-libre-%C3%A9change-en-afrique [consulté le 11 octobre 2024].

HALES, Nabila, 2022a. *Grain and Feed Annual* [en ligne]. United States Department of Agriculture. AG2022-0002. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Algiers_Algeria_AG2022-0002.pdf4

HALES, Nabila, 2022b. *Grain and Feed Update* [en ligne]. United States Department of Agriculture. AG2022-0008. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Update_Algiers_Algeria_AG2022-0008.pdf

HANOUSEK, Jan et BĚLÍN, Matěj, 2019. Making sanctions bite: The EU–Russian sanctions of 2014. *Centre for Economic Policy Research* [en ligne]. 29 avril 2019. Disponible à l'adresse : https://cepr.org/voxeu/columns/making-sanctions-bite-eu-russian-sanctions-2014 [consulté le 24 mai 2025].

Harvesting Conflict. Unlawful Attacks against grain and related infrastructure in the Odesa Oblast, 2025 [en ligne]. Global Rights Compliance. Disponible à l'adresse : https://globalrightscompliance.org/wp-content/uploads/2025/05/Harvesting-Conflict_EN.pdf

HEIGERMOSER, Maximilian, 2023. *The rapid rise of Russia's wheat exports: Price formation, spot-futures relations and volatility effects* [en ligne]. Studies on the Agricultural and Food Sector in Transition Economies. Research Report 100. Disponible à l'adresse : https://www.econstor.eu/handle/10419/268616 [consulté le 7 février 2024].

HUMPHREY, Hubert H., 1958. *Food and fiber as a force for freedom* [en ligne]. Washington : U.S. Govt. Print. Off. Disponible à l'adresse : https://catalog.hathitrust.org/Record/100669724 [consulté le 18 mai 2025].

IBEANYI, Orji, 2023. *Nigeria. Grain and Feed Annual* [en ligne]. United States Department of Agriculture. NI2023-0006. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Lagos_Nigeria_NI2023-0006.pdf

Impacts of the suspension of the Black Sea Grain Initiative in Eastern Africa, 2023 [en ligne]. World Food Programme. Disponible à l'adresse : https://fscluster.org/sites/default/files/documents/wfp_impacts_of_the_suspension_of_the_black_sea_grain_initiative_in_eastern_africa_august_2023.pdf

Inflation : quand les spéculateurs profitent de la crise alimentaire, 2023 [en ligne]. CCFD Terre Solidaire ; Foodwatch. Disponible à l'adresse : https://www.foodwatch.org/fileadmin/-FR/Documents/Rapport_final_inflation_speculation_CCFD_foodwatch.pdf

Initiative FARM : document de réflexion du Groupe de travail académique, 2022 [en ligne]. Task Force interministérielle France. Disponible à l'adresse : https://agriculture.gouv.fr/initiative-farm-document-de-reflexion-du-groupe-de-travail-academique

INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE, 2020. COVID-19 Food Trade Policy Tracker. *International Food Policy Research Institute* [en ligne]. avril 2020. Disponible à l'adresse : https://www.ifpri.org/project/covid-19-food-trade-policy-tracker [consulté le 24 avril 2023].

INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES, 2022. *La Russie, puissance céréalière dans la guerre économique* [en ligne]. 23 juin 2022. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=OlOBovQYRZQ [consulté le 20 mai 2025].

JACQUEMOT, Pierre, 2024. Se nourrir, le défi de l'Afrique. *Fondation FARM* [en ligne]. 6 octobre 2024. Disponible à l'adresse : https://fondation-farm.org/se-nourrir-le-defi-de-lafrique/ [consulté le 11 octobre 2024].

JAYNE, Thomas S. et al., 2010. *Patterns and Trends in Food Staples Markets in Eastern and Southern Africa: Toward the Identification of Priority Investments and Strategies for Developing Markets and Promoting Smallholder Productivity Growth* [en ligne]. Michigan State University, Department of Agricultural, Food, and Resource Economics. 62148. Food Security International Development Working Papers. Disponible à l'adresse : https://ideas.repec.org/p/ags/midiwp/62148.html [consulté le 18 octobre 2022].

JOVANOVIC, Nina et GLAUBER, Joseph, 2024. Higher wheat prices push Egypt to increase price of subsidized bread for first time since 1989. *International Food Policy Research Institute* [en ligne]. 7 août 2024. Disponible à l'adresse : https://www.ifpri.org/blog/egypt-increases-price-of-subsidized-bread-for-the-first-time-since-1989-implications-for-nutrition-and-food-security/ [consulté le 22 mars 2025].

KATJIUONGA, Hikuepi, NEGASSA, Asfaw et NASH, John, 2018. *CEREAL MARKETS PERFORMANCE IN ETHIOPIA: Policy Implications for Improving Investments in Maize and Wheat Value Chains* [en ligne]. Banque mondiale. Document de travail 126772. Disponible à l'adresse : https://documents1.worldbank.org/curated/en/875581527847602702/pdf/126777-WP-ReportCerealMarketsPerformanceStudyEthiopiaP.pdf

La politique d'importation de denrées alimentaires du Nigéria pourrait détruire l'agriculture du pays, prévient Akinwumi Adesina, 2024 *Banque africaine de développement* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/la-politique-dimportation-de-denrees-alimentaires-du-nigeria-pourrait-detruire-lagriculture-du-pays-previent-akinwumi-adesina-72669 [consulté le 18 octobre 2024].

LABORDE, David et GLAUBER, Joseph, 2022. Suspension de l'Initiative Céréalière de la Mer Noire : qu'est-ce que l'accord a accompli, et que se passe-t-il maintenant? *IFPRI* [en ligne]. 31 octobre 2022. Disponible à l'adresse : https://www.ifpri.org/blog/blog-fr-suspension-de-linitiative-cerealiere-de-la-mer-noire-quest-ce-que-laccord-accompli-et-que-se/ [consulté le 11 juillet 2024].

LEFEBVRE, Lysiane, LABORDE, David et PIÑEIRO, Valeria, 2023. Bringing back neglected crops: A food and climate solution for Africa. *IFPRI* [en ligne]. 5 juin 2023. Disponible à l'adresse : https://www.ifpri.org/blog/bringing-back-neglected-crops-food-and-climate-solution-africa/ [consulté le 11 juillet 2024].

LE MORVAN, Yves, 2019. *Filière céréalière française : construire une stratégie d'exportation* [en ligne]. Agridées. Notes. Disponible à l'adresse : https://www.agridees.com/notes/filiere-cerealiere-francaise-construire-une-strategie-dexportation/

Les céréaliers français appellent la France à intégrer la géopolitique du blé dans son action internationale, 2023*Association générale des producteurs de blé et autres céréales* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://agpb.fr/relation-presse/les-c%C3%A9r%C3%A9aliers-fran%C3%A7ais-appellent-la-france-%C3%A0-int%C3%A9grer-la-g%C3%A9opolitique-du-bl%C3%A9-dans [consulté le 24 décembre 2024].

Les politiques agricoles à travers le monde. États-Unis, 2022 [en ligne]. Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Disponible à l'adresse : https://agriculture.gouv.fr/etats-unis

Les politiques publiques en faveur des filières agricoles en Afrique. De la déclaration de Malabo à quelques études de cas, 2022 [en ligne]. Fondation FARM, Fondation Avril. Disponible à l'adresse : https://fondation-farm.org/wp-content/uploads/2022/07/Etude-FARM_AVRIL-Polititiques-Publiques-Filie%CC%80res-Agricoles-en-Afrique.pdf

LEVARD, Laurent et MARTIN GARCIA, Irène, 2019. *PAC : quelle cohérence avec le développement des agricultures paysannes du sud ?* [en ligne]. Coordination SUD. Disponible à l'adresse : https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Rapport_PAC_web_24.09.19.pdf

LIBYAN NEWS AGENCY, 2022. Al-Hwaij confirme l'approbation du Conseil des ministres du gouvernement d'union nationale pour la création de l'Office des céréales. *Libyan News Agency* [en ligne]. 24 août 2022. Disponible à l'adresse : https://lana.gov.ly/post.php?lang=fr&id=252721 [consulté le 24 mai 2023].

MANSOUR, Salah, 2010. *Impact of Russian Wheat Export Ban* [en ligne]. United States Department of Agriculture. Grain and Feed EG2010-2626. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Impact%20of%20Russian%20Wheat%20Export%20Ban_Cairo_Egypt_8-9-2010

MARTIN, Will et MINOT, Nicholas, 2023. *The impact of price insulation on world wheat markets during Covid-19 and the Ukraine crisis*. Washington, DC: International Food Policy Research Institute. Discussion Paper 02175. DOI 10.2499/p15738coll2.136616.

MARTY, Pauline, 2015. *Le système agricole et alimentaire de la région Afrique du Nord - Moyen-Orient. Une analyse rétrospective (1961-2012)* [en ligne]. INRA. Disponible à l'adresse : https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/systeme-agri-et-alimentaire-afriquen-moyen-orient-rapport-fr.pdf

MARTYSHEV, Pavlo et al., 2024. *The « Grain from Ukraine » Initiative - A crucial contribution to African food security* [en ligne]. European Policy Centre. Discussion Paper . Disponible à l'adresse : https://epc-web-s3.s3.amazonaws.com/content/Grain_from_Ukraine_initiative_the_role_for_African_food_security.pdf

MASON, Nicole et al., 2009. Are Staple Foods Becoming More Expensive For Urban Consumers In Eastern And Southern Africa? Trends in Food Prices, Marketing Margins, and Wage Rates in Kenya, Malawi, Mozambique, and Zambia. *Michigan State University, Department of Agricultural, Food, and Resource Economics, Food Security International Development Working Papers*.

MASON, Nicole M., JAYNE, Thomas S. et SHIFERAW, Bekele A., 2012. *Wheat Consumption in Sub-Saharan Africa: Trends, Drivers, and Policy Implications*. Michigan State University. DOI 10.22004/ag.econ.146936.

MEKKI, Akka Aït El, 2006. *Cereals policies in Morocco*. CIHEAM. Analytic note 7.

MERCANDALLI, Sara et LOSCH, Bruno, 2018. *Une Afrique rurale en mouvement. Dynamiques et facteurs des migrations au sud du Sahara*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

MHAOUD, Selma, LAUGHLIN, Shaya et GAGARIN, Misha, 2025. Russian Company Behind Egypt Wheat Cargo Had History of Selling 'Stolen' Ukraine Grain. *Organized Crime and Corruption Reporting Project* [en ligne]. 5 février 2025. Disponible à l'adresse : https://www.occrp.org/en/scoop/russian-company-behind-egypt-wheat-cargo-had-history-of-selling-stolen-ukraine-grain [consulté le 27 avril 2025].

MIGAUD, Didier, 2019. *Les soutiens publics nationaux aux exportations agricoles et agroalimentaires* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20190520-refere-S2019-0467-soutiens-publics-exportations-agricoles.pdf

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES et MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, 2022. *Communiqué de presse. Sécurité alimentaire : mise en œuvre de l'initiative FARM* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://agriculture.gouv.fr/securite-alimentaire-mise-en-oeuvre-de-linitiative-farm [consulté le 6 mars 2023].

MINOT, Nicholas et al., 2015. *The Wheat Supply Chain in Ethiopia: Patterns, trends, and policy options* [en ligne]. Washington, DC : International Food Policy Research Institute. Disponible à l'adresse : https://www.ifpri.org/publication/wheat-supply-chain-ethiopia-patterns-trends-and-policy-options

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES et MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, 2022. *Communiqué de presse. Sécurité alimentaire : mise en œuvre de l'initiative FARM* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://agriculture.gouv.fr/securite-alimentaire-mise-en-oeuvre-de-linitiative-farm [consulté le 6 mars 2023].

MONITORING AFRICAN FOOD AND AGRICULTURAL POLICIES (FAO), 2013. *Improving incentives to expand wheat production in Ethiopia* [en ligne]. Food and Agriculture Organization of the United Nations. MAFAP Policy Brief 9. Disponible à l'adresse : https://www.fao.org/4/aq433e/aq433e.pdf

MORRIS, Michael L, 1988. *Comparative Advantage and Policy Incentives for Wheat Production in Zimbabwe*. CIMMYT. Economics Working Paper 88/02.

MUBILA, Maurice et BEN AISSA, Mohamed-Safouane, 2011. *The Middle of the Pyramid: Dynamics of the Middle Class in Africa* [en ligne]. Banque africaine de développement. Market Brief . Disponible à l'adresse : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/The%20Middle%20of%20the%20Pyramid_The%20Middle%20of%20the%20Pyramid.pdf

MURPHY, Sophia, BURCH, David et CLAPP, Jennifer, 2012. *Cereal Secrets: The world's largest grain traders and global agriculture* [en ligne]. Oxfam. Oxfam Research Report. Disponible à l'adresse : https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/rr-cereal-secrets-grain-traders-agriculture-30082012-en_4.pdf

NI2025-0003 : *Grain and Feed Annual*, 2025c [en ligne]. United States Department of Agriculture. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Lagos_Nigeria_NI2025-0003

NICHOLS, Michelle, 2023. What are the deals on Ukraine, Russia grain exports? *Reuters* [en ligne]. 17 avril 2023. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/world/europe/what-are-deals-ukraine-russia-grain-exports-2023-04-17/ [consulté le 8 juin 2025].

NWONWU, Chiagozie et al., 2024. La Russie en Afrique : Quelles sont les stratégies d'influence du Kremlin sur le continent ? *BBC News* [en ligne]. 11 septembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.bbc.com/afrique/articles/c77l21xzjm1o [consulté le 26 mai 2025].

OBILANA, A B, 2003. OVERVIEW: IMPORTANCE OF MILLETS IN AFRICA. In : *Workshop on the Proteins of Sorghum and Millets: Enhancing Nutritional and Functional Properties for Africa* [en ligne]. Pretoria, Afrique du Sud. 2 avril 2003. Disponible à l'adresse : http://www.afripro.org.uk/papers/paper02Obilana.pdf

ODJO, Sunday, TRAORÉ, Fousseini et ZAKI, Chahir, 2024. *Africa Agriculture Trade Monitor 2024* [en ligne]. Kigali, Washington D.C. : AKADEMIYA2063 and International Food Policy Research Institute (IFPRI). Disponible à l'adresse : https://hdl.handle.net/10568/151902 [consulté le 18 septembre 2024].

OKOU, Cedric, SPRAY, John et UNSAL, Filiz D, 2022. *Staple Food Prices in Sub-Saharan Africa. An Empirical Assessment* [en ligne]. International Monetary Fund. Working Paper WP/22/135. Disponible à l'adresse : https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2022/07/08/Staple-Food-Prices-in-Sub-Saharan-Africa-An-Empirical-Assessment-520567

OLODO, Espoir, 2023. Comment l'Afrique peut réduire sa dépendance au blé importé (rapport), *Agence Ecofin* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.agenceecofin.com/agro/2011-113798-comment-l-afrique-peut-reduire-sa-dependance-au-ble-importe-rapport [consulté le 9 juillet 2024].

ONU INFO, 2020. La Zone de libre-échange africaine peut stimuler la croissance et réduire la pauvreté (Banque mondiale). *ONU Info* [en ligne]. 27 juillet 2020. Disponible à l'adresse : https://news.un.org/fr/story/2020/07/1073931 [consulté le 18 septembre 2024].

OUMANSOUR, Brahim, 2025. Tensions entre l'Algérie et la France : une crise à enjeux multiples. *Le Rubicon* [en ligne]. 14 mai 2025. Disponible à l'adresse : https://lerubicon.org/tensions-entre-lalgerie-et-la-france-une-crise-a-enjeux-multiples/ [consulté le 15 mai 2025].

PALA, Mustafa et al., 2011. *Assessment of wheat yield gap in the Mediterranean: case studies from Morocco, Syria and Turkey* [En ligne]. ICARDA, CGIAR. Disponible à l'adresse : https://hdl.handle.net/20.500.11766/8854

PAYNE, Emily, 2023. Local Grains Promote Food Sovereignty in West Africa: "This Is the Future of Baking". *Food Tank* [en ligne]. 28 juin 2023. Disponible à l'adresse :

https://foodtank.com/news/2023/06/local-grains-promote-food-sovereignty-in-west-africa-this-is-the-future-of-baking/ [consulté le 23 septembre 2024].

Pologne/Ukraine : comprendre le blocage-déblocage des céréales, 2023*Fondation FARM* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://fondation-farm.org/actualite/pologne-ukraine-cereales-blocage/ [consulté le 20 avril 2023].

Public Law 480: « Better Than a Bomber », 1987, *Middle East Report* [en ligne]. No 145. Disponible à l'adresse : https://merip.org/1987/03/public-law-480-better-than-a-bomber/ [consulté le 16 avril 2025].

RAFFRAY, Marine, 2023. L'assistance alimentaire vue par les Etats-Unis : quand l'agriculture se fait ambassadrice. *Fondation FARM* [en ligne]. 25 avril 2023. Disponible à l'adresse : https://fondation-farm.org/assistance-alimentaire-agriculture-etats-unis/ [consulté le 27 avril 2023].

RASHID, Shahidur et LEMMA, Solomon, 2011. *Strategic Grain Reserves in Ethiopia: Institutional Design and Operational Performance* [en ligne]. International Food Policy Research Institute. IFPRI Discussion Paper 01054. Disponible à l'adresse : https://gatesopenresearch.org/documents/3-900 [consulté le 5 septembre 2024].

ROCK-SINGER, Aaron, 2023. Bread in Egypt: Politics, Social Unrest, and State Stability. *The Washington Institute for Near East Policy* [en ligne]. 31 mai 2023. Disponible à l'adresse : https://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/bread-egypt-politics-social-unrest-and-state-stability [consulté le 17 juin 2024].

SHAH, M.M. et al., 1985. *Africa's Growing Dependance on Imported Wheat: Some Implications for Agricultural Policies in Africa* [en ligne]. Laxenburg, Austria : International Institute for Applied Systems Analysis. CP-85-15. Food and Agriculture (FAG). Disponible à l'adresse : https://pure.iiasa.ac.at/id/eprint/2733/

SCHEUERMAN, Karl A., 2023. *Weaponizing Wheat: How Strategic Competition With Russia Could Threaten American Food Security* [en ligne]. National Defense University Press. Disponible à l'adresse : https://ndupress.ndu.edu/Portals/68/Documents/jfq/jfq-111/jfq-111_34-49_Scheuerman.pdf?ver=wNM_ywVo9xMndDtrU07ybA%3d%3d

SHIFERAW, Bekele et al., 2012. *Wheat for food security in Africa: biophysical potential, economic profitability and competitiveness of domestic production* [en ligne]. CIMMYT. Policy Brief No. 1. Socioeconomics Program. Disponible à l'adresse : http://www.agriknowledge.org/downloads/02870v86p [consulté le 18 octobre 2022].

SCHNEPF, Randy, 2019. *U.S. Farm Support: Compliance with WTO Commitments*. . Congressional Research Service. CRS Report R45940.

SOBOLEV, Denys, 2024. *Grain and Feed Quarterly* [en ligne]. United States Department of Agriculture. UP2024-0002. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Quarterly_Kyiv_Ukraine_UP2024-0002

SUKHANKIN, Sergey, 2020. *Sociétés militaires privées russes en Afrique subsaharienne. Atouts, limites, conséquences* [en ligne]. Institut français des relations internationales. 120. Disponible à l'adresse : https://www.ifri.org/fr/notes/societes-militaires-privees-russes-en-afrique-subsaharienne-atouts-limites-consequences

TAMRU, Seneshaw et MAKONNEN GEBREWOLDE, Tewodros, 2022. Impact of the Russia-Ukraine war on Ethiopia. *International Growth Centre* [en ligne]. 8 août 2022. Disponible à l'adresse : https://www.theigc.org/blogs/impact-russia-ukraine-war-ethiopia [consulté le 17 septembre 2024].

TANIMONURE, Victoria, 2025. 26 million Nigerians face acute hunger: 4 big ideas to tackle the food crisis in 2025. *The Conversation* [en ligne]. 13 janvier 2025. Disponible à l'adresse : http://theconversation.com/26-million-nigerians-face-acute-hunger-4-big-ideas-to-tackle-the-food-crisis-in-2025-243600 [consulté le 13 juin 2025].

TAPSOBA, Abdoul Fattah, 2020. Si loin de Malabo. *Fondation FARM* [en ligne]. 23 mars 2020. Disponible à l'adresse : https://fondation-farm.org/si-loin-de-malabo/ [consulté le 14 octobre 2024].

TAPSOBA, Abdoul Fattah et BRUN, Matthieu, 2022. Plus les pays dépendent de l'agriculture, moins ils la soutiennent. *Fondation FARM* [en ligne]. 5 décembre 2022. Disponible à l'adresse : https://fondation-farm.org/observatoire-depenses-agriculture-soutiens/ [consulté le 5 décembre 2022].

TAWAT, Mahama, 2022. La guerre Russie-Ukraine: décryptage du vote des pays africains à l'ONU. *The Conversation* [en ligne]. 14 mars 2022. Disponible à l'adresse : http://theconversation.com/la-guerre-russie-ukraine-decryptage-du-vote-des-pays-africains-a-lonu-179141 [consulté le 9 juin 2025].

TAYEB CHERIF, Olia, 2023. Agriculture en Ukraine : un an après le début de la guerre, quel bilan pour les céréales ? *Fondation FARM* [en ligne]. 15 février 2023. Disponible à l'adresse : https://fondation-farm.org/guerre-ukraine-cereales-bilan/ [consulté le 16 février 2023].

TCHOUBAR, Poline, 2019. *La nouvelle stratégie russe en Afrique subsaharienne : nouveaux moyens et nouveaux acteurs* [en ligne]. Fondation pour la recherche stratégique. Note n°21/19. Disponible à l'adresse : https://www.frstrategie.org/sites/default/files/documents/publications/notes/2019/201921.pdf

TEFERA, Abu, 2022a. *Grain and Feed Annual* [en ligne]. Addis Ababa : United States Department of Agriculture. ET2022-0014. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Addis%20Ababa_Ethiopia_ET2022-0014.pdf

TEFERA, Abu, 2022b. *Ethiopia is Expected to Export Wheat for the First Time as Summer Production Progresses Nicely* [en ligne]. United States Department of Agriculture. ET2022-0032. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Ethiopia%20is%20Expected%20to%20Export%20Wheat%20for%20the%20First%20Time%20as%20Summer%20Production%20Progresses%20Nicely_Addis%20Ababa_Ethiopia_ET2022-0032.pdf

THE FEDERAL DEMOCRATIC REPUBLIC OF ETHIOPIA, ETHIOPIAN STATISTICS SERVICE, 2022. *REPORT ON FARM MANAGEMENT PRACTICES (PRIVATE PEASANT HOLDINGS, MEHER SEASON)*. AGRICULTURAL SAMPLE SURVEY 2021/22. Disponible à l'adresse : https://www.statsethiopia.gov.et/wp-content/uploads/2023/07/4_2021_22_2014_E_C_AgSS_Main_Season_Agricultural_Farm_Management.pdf

TORTAJADA, Cecilia et ZHANG, Hongzhou, 2022. Policies and Politics: Effects on US-China Soybean Trade. *Georgetown Journal of International Affairs* [en ligne]. 26 octobre 2022. Disponible à l'adresse : https://gjia.georgetown.edu/2022/10/26/policies-and-politics-effects-on-us-china-soybean-trade/ [consulté le 19 mai 2025].

UMSTOTT, Haven D., 1964. *Public Law 480 and other economic assistance to United Arab Republic (Egypt)* [en ligne]. United States Department of Agriculture. ERS-Foreign 83. Disponible à l'adresse : https://ageconsearch.umn.edu/record/316633?v=pdf

UN Decade for Deserts and the Fight against Desertification, 2010*UNCCD* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.unccd.int/events/un-decade-deserts-and-fight-against-desertification [consulté le 13 juillet 2024].

VEDIE, Henri-Louis, 2022. *La guerre en Ukraine : Premiers enseignements à tirer pour la sécurité alimentaire de l'Afrique* [en ligne]. Policy Center for the New South. Policy Brief 48/22. Disponible à l'adresse : https://www.policycenter.ma/sites/default/files/2022-08/PB_48_22_VEDIE%20Henri-Louis.pdf

VIRCOULON, Thierry, 2023a. Le recul de la France en Afrique : une perte de crédibilité mondiale. *The Conversation* [en ligne]. 15 novembre 2023. Disponible à l'adresse : http://theconversation.com/le-recul-de-la-france-en-afrique-une-perte-de-credibilite-mondiale-217735 [consulté le 17 mai 2025].

VIRCOULON, Thierry, 2023b. *La RussAfrique à l'épreuve de la guerre* [en ligne]. Institut français des relations internationales. Disponible à l'adresse : https://www.ifri.org/fr/briefings/la-russafrique-lepreuve-de-la-guerre

VIRCOULON, Thierry, 2024. *Le dilemme de la relation militaire franco-africaine : réinventer ou tourner la page ?* [en ligne]. Institut français des relations internationales. Disponible à l'adresse : https://www.ifri.org/fr/briefings/le-dilemme-de-la-relation-militaire-franco-africaine-reinventer-ou-tourner-la-page [consulté le 15 mai 2025].

VIRCOULON, Thierry, 2025. *Les effets contradictoires des sanctions occidentales sur les relations économiques russo-africaines* [en ligne]. Institut français des relations internationales. Briefing de l'Ifri . Disponible à l'adresse : https://www.ifri.org/fr/briefings/les-effets-contradictoires-des-sanctions-occidentales-sur-les-relations-economiques-russo [consulté le 28 mai 2025].

Volume E–5, Part 2, Documents on North Africa, 1969–1972 : *Foreign Relations of the United States, 1969–1976*, 2007 [en ligne]. United States of America Department of State. Disponible à l'adresse : https://history.state.gov/historicaldocuments/frus1969-76ve05p2

Volume XXIV, Africa : *Foreign Relations of the United States, 1964-1968*, 1999 [en ligne]. United States of America Department of State. Disponible à l'adresse : https://history.state.gov/historicaldocuments/frus1964-68v24

VOS, Rob et GLAUBER, Joseph, 2023. Eastern European farmers protest gluts of Ukraine food exports: The struggle to keep solidarity lanes open. *International Food Policy Research Institute* [en ligne]. 26 avril 2023. Disponible à l'adresse : https://www.ifpri.org/blog/eastern-european-farmers-protest-gluts-ukraine-food-exports-struggle-keep-solidarity-lanes/ [consulté le 6 juin 2025].

WALLY, Ahmed et O. AKINGBE, Olutayo, 2022. *Grain and Feed Annual. Import Challenges and High Prices Reduces Egypt's Wheat and Corn Imports* [en ligne]. United States Department of Agriculture. EG2022-0009. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Cairo_Egypt_EG2022-0009.pdf

WEBSTER, Joseph, 2025. Want to understand the US-China trade war? Start with soybeans and batteries. *Atlantic Council* [en ligne]. 11 avril 2025. Disponible à l'adresse :

https://www.atlanticcouncil.org/blogs/new-atlanticist/want-to-understand-the-us-china-trade-war-start-with-soybeans-and-batteries/ [consulté le 19 mai 2025].

WELSH, Caitlin et GLAUBER, Joseph, 2024. Food as the "Silent Weapon": Russia's Gains and Ukraine's Losses. *Center for Strategic & International Studies* [en ligne]. 29 février 2024. Disponible à l'adresse : https://www.csis.org/analysis/food-silent-weapon-russias-gains-and-ukraines-losses [consulté le 26 mai 2025].

WELSH, Caitlin, GLAUBER, Joseph et DODD, Emma, 2024. Russia's Renewed Attacks on Ukraine's Grain Infrastructure: Why Now? What Next? *Center for Strategic & International Studies* [en ligne]. 25 novembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.csis.org/analysis/russias-renewed-attacks-ukraines-grain-infrastructure-why-now-what-next [consulté le 4 juin 2025].

Articles de presse

Abiy Ahmed's agricultural revolution is too good to be true, 2025, *The Economist* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2025/03/13/abiy-ahmeds-agricultural-revolution-is-too-good-to-be-true [consulté le 18 juin 2025].

AJAYI, Feyisayo, 2024. Impact of the Russia-Ukraine War on Nigeria's Wheat Imports. *The Nigerian Patriot* [en ligne]. 23 décembre 2024. Disponible à l'adresse : https://patriot.ng/2024/12/23/impact-of-the-russia-ukraine-war-on-nigerias-wheat-imports/ [consulté le 12 juin 2025]

ARAFAT, Nada, 2022. Decision to reduce flour rations for subsidized bakeries causes confusion. *Mada Masr* [en ligne]. 14 avril 2022. Disponible à l'adresse : https://www.madamasr.com/en/2022/04/14/news/u/decision-to-reduce-flour-rations-for-subsidized-bakeries-causes-confusion/ [consulté le 12 juin 2025].

AUBRY, Émilie, 2022. Le blé : un enjeu de « food power ». *Le dessous des cartes* [en ligne]. ARTE, 12 mars 2022. Disponible à l'adresse : https://www.arte.tv/fr/videos/103960-026-A/le-dessous-des-cartes/ [consulté le 27 mai 2025].

BANYA, Nelson, 2022. Insight: Ukraine war fuels food crisis in distant Africa. *Reuters* [en ligne]. 10 mai 2022. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/world/africa/ukraine-war-fuels-food-crisis-distant-africa-2022-05-10/ [consulté le 9 juin 2025].

BARRIER-GUILLOT, Bruno, 2025. Marché du blé français : en forte évolution à l'international. *Perspectives Agricoles* [en ligne]. No 529. Disponible à l'adresse : https://www.perspectives-agricoles.com/qualite-debouches/panorama-du-marche-du-ble-francais-linternational-des-marches-en-forte-evolution [consulté le 15 mai 2025]

BEAKE, Nick et KORENYUK, Maria, 2022. Tracking where Russia is taking Ukraine's stolen grain. *BBC News* [en ligne]. 27 juin 2022. Disponible à l'adresse : https://www.bbc.com/news/61790625 [consulté le 6 octobre 2022].

BENSIMON, Cyril, CHÂTELOT, Christophe, et al., 2023. Au Sahel, l'insurmontable échec de la stratégie française. *Le Monde* [en ligne]. 3 novembre 2023. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/11/03/au-sahel-l-insurmontable-echec-de-la-strategie-francaise_6197973_3212.html [consulté le 17 mai 2025].

BERTHELOT, Jacques, 2020. *« L'Afrique doit miser sur une protection tarifaire plus importante de son agriculture » (Jacques Berthelot)* [en ligne]. [Agence Ecofin]. Disponible à l'adresse :

https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/2108-79382-l-afrique-doit-miser-sur-une-protection-tarifaire-plus-importante-de-son-agriculture-jacques-berthelot [consulté le 28 mai 2023].

BLADI.NET, 2023. La sécheresse pousse le Maroc à multiplier ses achats de blé sur le marché mondial. *Bladi.net* [en ligne]. 25 septembre 2023. Disponible à l'adresse : https://www.bladi.net/secheresse-pousse-maroc-multiplier-achats-ble-marche-mondial,104345.html [consulté le 3 octobre 2023].

BOBIN, Frédéric, 2024. La France réaffirme la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental mais l'imbroglio juridique reste intact. *Le Monde* [en ligne]. 30 octobre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/10/30/la-france-reaffirme-la-souverainete-marocaine-sur-le-sahara-occidental-mais-l-imbroglio-juridique-reste-intact_6366771_3212.html [consulté le 17 mai 2025].

BOBIN, Frédéric, 2025. Entre la France et l'Algérie, une crise tectonique. *Le Monde* [en ligne]. 30 mars 2025. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2025/03/30/entre-la-france-et-l-algerie-une-crise-tectonique_6588249_3210.html [consulté le 7 avril 2025].

BOBIN, Frédéric et QUÉNELLE, Benjamin, 2024. L'Afrique, nouvelle ligne de front entre l'Occident et la Russie. *Le Monde* [en ligne]. 21 août 2024. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/08/21/l-afrique-nouvelle-ligne-de-front-entre-l-occident-et-la-russie_6288602_3212.html [consulté le 26 mai 2025].

BOGALE, Samuel, 2022. Wheat Self-sufficiency: Agricultural Revolution Or Political Assertion? *The Reporter* [en ligne]. 15 octobre 2022. Disponible à l'adresse : https://www.thereporterethiopia.com/27139/ [consulté le 16 septembre 2024].

BOUISSOU, Julien, 2021. La hausse des prix du fret maritime risque de ralentir la reprise mondiale, prévient la Cnuced. *Le Monde.fr* [en ligne]. 18 novembre 2021. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/11/18/la-hausse-des-prix-du-fret-maritime-risque-de-ralentir-la-reprise-mondiale-previent-la-cnuced_6102509_3234.html [consulté le 21 avril 2023].

BRONNER, Luc, 2022. Guerre en Ukraine : avis de tempête sur le grenier à blé du monde. *Le Monde* [en ligne]. 6 mai 2022. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2022/05/06/guerre-en-ukraine-avis-de-tempete-sur-le-grenier-a-ble-du-monde_6125061_3210.html [consulté le 6 octobre 2022].

BRONNER, Luc, 2022. Guerre en Ukraine : avis de tempête sur le grenier à blé du monde. *Le Monde* [en ligne]. 6 mai 2022. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2022/05/06/guerre-en-ukraine-avis-de-tempete-sur-le-grenier-a-ble-du-monde_6125061_3210.html [consulté le 6 octobre 2022].

BUTENKO, Victoria, EDWARDS, Christian et STAMBAUGH, Alex, 2024. Ukraine says it has sunk another warship, disabling a third of Russia's Black Sea Fleet. *CNN* [en ligne]. 14 février 2024. Disponible à l'adresse : https://www.cnn.com/2024/02/14/europe/ukraine-says-russian-warship-caesar-kunikov-destroyed-black-sea-intl-hnk [consulté le 8 juin 2025].

CHAILLOT, Luc, 2025. Agriculture. Le blé français, victime collatérale de la crise avec l'Algérie. *Le Dauphiné libéré* [en ligne]. 23 mars 2025. Disponible à l'adresse : https://www.ledauphine.com/economie/2025/03/23/le-ble-francais-victime-collaterale-de-la-crise-avec-l-algerie [consulté le 17 mai 2025].

CHARREL, Marie, 2022. Comment les sanctions de 2014 ont transformé l'économie russe. *Le Monde* [en ligne]. 15 mars 2022. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/03/15/comment-les-sanctions-de-2014-ont-transforme-l-economie-russe_6117577_3234.html [consulté le 24 mai 2025].

CHÂTELOT, Christophe et BENSIMON, Cyril, 2023. En Afrique de l'Ouest, la France désavouée par les opinions publiques. *Le Monde* [en ligne]. 2 novembre 2023. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/11/02/en-afrique-de-l-ouest-la-france-desavouee-par-les-opinions-publiques_6197820_3212.html [consulté le 17 mai 2025].

Chronologie : sanctions et contre-sanctions, 2018, *Le Monde diplomatique* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.monde-diplomatique.fr/mav/159/A/58686 [consulté le 24 mai 2025].

Comment le blé français a perdu le chemin de l'Algérie, 2025, *France 24* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20250223-comment-le-bl%C3%A9-fran%C3%A7ais-a-perdu-le-chemin-de-l-alg%C3%A9rie [consulté le 24 février 2025].

Comment Poutine tire profit du blocus russe en mer Noire pour réclamer la levée des sanctions, 2022, *Le Monde* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2022/06/07/les-cereales-cette-autre-arme-de-la-diplomatie-du-kremlin_6129244_3210.html [consulté le 6 juin 2025].

CREUSILLET, Sophie, 2023. Céréales : face au poids de la géopolitique, les exportateurs français appellent à un changement de modèle. *Le Moci* [en ligne]. 25 septembre 2023. Disponible à l'adresse : https://www.lemoci.com/actualites/actualites/cereales-face-au-poids-de-la-geopolitique-les-exportateurs-francais-appellent-a-un-changement-de-modele/ [consulté le 29 mai 2025].

DE BRIE, Christian, 1986. La guerre du blé. *Le Monde diplomatique* [en ligne]. 1 novembre 1986. Disponible à l'adresse : https://www.monde-diplomatique.fr/1986/11/BRIE/39612 [consulté le 20 mai 2025].

DELANOË, Igor, 2024. Céréales, une entente tacite en mer Noire. *Le Monde diplomatique* [en ligne]. 1 juillet 2024. Disponible à l'adresse : https://www.monde-diplomatique.fr/2024/07/DELANOE/67170 [consulté le 8 juin 2025].

DEQUIDT, Christophe, 2024. Le défi de la production de blé tendre au Sénégal. *LaFranceAgricole* [en ligne]. 10 octobre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.lafranceagricole.fr/afrique/article/872979/le-defi-de-la-production-de-ble-tendre-au-senegal [consulté le 18 octobre 2024].

Des entrepôts de céréales visés par des frappes russes près d'Odessa, 2023, *Euronews* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://fr.euronews.com/2023/08/16/des-entrepots-de-cereales-vises-par-des-frappes-russes-pres-dodessa [consulté le 8 juin 2025].

Deux cargos céréaliers sont arrivés en Ukraine, 2023, *Euronews* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://fr.euronews.com/2023/09/17/deux-cargos-sont-arrives-en-ukraine-une-premiere-depuis-la-fin-de-laccord-cerealier [consulté le 8 juin 2025].

DEVITT, Polina, HOGAN, Michael et KORSUNSKAYA, Darya, 2022. Exclusive: VTB urges Putin to curb Western grain traders' Russian ops - letter. *Reuters* [en ligne]. 29 septembre 2022. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/markets/europe/exclusive-vtb-urges-putin-curb-western-grain-traders-russian-ops-letter-2022-09-29/ [consulté le 26 mai 2025]

DEVITT, Polina, STOLYAROV, Gleb et VORONOVA, Tatiana, 2019. Exclusive: « Dear Vladimir »: VTB asks for Putin's help to create Russian grain champion. *Reuters* [en ligne]. 23 août 2019. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/article/business/exclusive-dear-vladimir-vtb-asks-for-putins-help-to-create-russian-grain-ch-idUSKCN1VD122/ [consulté le 26 mai 2025].

DIALLO, Rama, 2024. Coopération Burkina-Russie : Le Kremlin fait don de 25 000 tonnes de blé à Ouagadougou. *Lefaso.net* [en ligne]. 26 janvier 2024. Disponible à l'adresse : https://lefaso.net/spip.php?article127569 [consulté le 26 mai 2025].

DIFFALAH, Sarah, 2022. Le blé, l'arme alimentaire aux mains de Poutine. *Le Nouvel Obs* [en ligne]. 25 mars 2022. Disponible à l'adresse : https://www.nouvelobs.com/guerre-en-ukraine/20220325.OBS56158/le-ble-l-arme-alimentaire-aux-mains-de-poutine.html [consulté le 27 mai 2025].

DOMAT, Chloe, 2024. Egypt Gains Breathing Room. *Global Finance Magazine* [en ligne]. 5 septembre 2024. Disponible à l'adresse : https://gfmag.com/economics-policy-regulation/egypt-bailout-stabilizes-economy/ [consulté le 12 juin 2025].

DOUET, Marion, 2023. Avec le retrait russe de l'accord céréalier, l'Afrique fait face à un risque d'accroissement de l'insécurité alimentaire. *Le Monde* [en ligne]. 18 juillet 2023. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/07/18/avec-le-retrait-russe-de-l-accord-cerealier-l-afrique-fait-face-a-un-risque-d-accroissement-de-l-insecurite-alimentaire_6182471_3212.html [consulté le 8 juin 2025].

DUCRUET, Catherine, 2017. Syngenta : les ambitions de la plus grosse OPA chinoise. *Les Echos* [en ligne]. 28 juin 2017. Disponible à l'adresse : https://www.lesechos.fr/2017/06/syngenta-les-ambitions-de-la-plus-grosse-opa-chinoise-173424 [consulté le 14 juin 2025].

EDWARDS, Christian, 2023. Why has Ukraine stepped up its strikes on occupied Crimea? *CNN* [en ligne]. 14 septembre 2023. Disponible à l'adresse : https://www.cnn.com/2023/09/14/europe/ukraine-crimea-missile-strike-explainer-intl [consulté le 8 juin 2025].

EL SAFTY, Sarah, AWADALLA, Nadine et EL DAHAN, Maha, 2022. Exclusive: About 300,000 T of wheat bought by Egypt stranded in Ukraine -trade. *Reuters* [en ligne]. 17 mai 2022. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/markets/commodities/exclusive-about-300000-tonnes-wheat-bought-by-egypt-stranded-ukraine-trade-2022-05-17/ [consulté le 12 juin 2025].

EL SAFTY, Sarah et LEWIS, Aidan, 2022. Egyptians count rising bread costs as Ukraine war disrupts wheat exports. *Reuters* [en ligne]. 17 mars 2022. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/world/africa/egyptians-count-rising-bread-costs-ukraine-war-disrupts-wheat-exports-2022-03-17/ [consulté le 12 juin 2025].

FAUCHIER-DELAVIGNE, Moina, 2015. En Egypte, la révolution silencieuse du pain. *Le Monde.fr* [en ligne]. 14 avril 2015. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/14/en-egypte-la-revolution-silencieuse-du-pain_4615348_3212.html [consulté le 19 avril 2023].

FERRAHI, Moha et BEKKAOUI, Faouzi, 2021. Secteur des céréales au Maroc. *INRA Meknès magazine* [en ligne]. 4 février 2021. Disponible à l'adresse : https://mag.inrameknes.info/?p=2611 [consulté le 2 décembre 2023].

GAWEESH, Osama, 2024. Why don't calls for demonstrations succeed in Egypt? *Middle East Monitor* [en ligne]. 16 juillet 2024. Disponible à l'adresse : https://www.middleeastmonitor.com/20240716-why-dont-calls-for-demonstrations-succeed-in-egypt/ [consulté le 12 juin 2025].

GAYRAUD, Maxime, 2022. Guerre en Ukraine : le blé, l'autre arme de Vladimir Poutine. *Le Parisien* [en ligne]. 28 mai 2022. Disponible à l'adresse : https://www.leparisien.fr/economie/guerre-en-ukraine-le-ble-lautre-arme-de-poutine-28-05-2022-CTACAK2RPJFYVNILPBYP57TE7U.php [consulté le 27 mai 2025].

GHAYAT, Muhammad, 2022. مدبولي يشدد على التنسيق مع « الغرف التجارية «لإعلان قائمة بالأسعار العادلة للسلع الأساسية. *Masrawy* [en ligne]. 4 avril 2022. Disponible à l'adresse : https://www.masrawy.com/news/news_egypt/details/2022/4/4/2202796/%D9%85%D8%AF%D8%A8%D9%88%D9%84%D9%8A-%D9%8A%D8%B4%D8%AF%D8%AF-%D8%B9%D9%84%D9%89-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D9%86%D8%B3%D9%8A%D9%82-%D9%85%D8%B9-%D8%A7%D9%84%D8%BA%D8%B1%D9%81-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%AC%D8%A7%D8%B1%D9%8A%D8%A9-%D9%84%D8%A5%D8%B9%D9%84%D8%A7%D9%86-%D9%82%D8%A7%D8%A6%D9%85%D8%A9-%D8%A8%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%B3%D8%B9%D8%A7%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%A7%D8%AF%D9%84%D8%A9-%D9%84%D9%84%D8%B3%D9%84%D8%B9-%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%B3%D8%A7%D8%B3%D9%8A%D8%A9 [consulté le 12 juin 2025].

GIRARD, Laurence, 2022. Depuis le début de la guerre en Ukraine, les prix du blé ont dépassé des sommets. *Le Monde* [en ligne]. 9 mars 2022. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/03/09/guerre-en-ukraine-alerte-sur-les-prix-record-du-ble_6116739_3234.html [consulté le 29 mai 2025].

GIRARD, Laurence, 2025. « Le blé français est snobé par Alger ». *Le Monde* [en ligne]. 18 janvier 2025. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/01/18/le-ble-francais-est-snobe-par-alger_6503930_3234.html [consulté le 4 février 2025]

GOOD, Keith, 2023. Western Grain Traders Pull Back in Russia, but « What Changes? Not Much. » *Farm Policy News* [en ligne]. 31 mars 2023. Disponible à l'adresse : https://farmpolicynews.illinois.edu/2023/03/western-grain-traders-pull-back-in-russia-but-what-changes-not-much/ [consulté le 4 avril 2023].

GORMEZANO, David, 2024. L'annexion de la Crimée en 2014, acte de naissance d'un nouvel impérialisme russe ? *France 24* [en ligne]. 3 mars 2024. Disponible à l'adresse : https://www.france24.com/fr/europe/20240303-l-annexion-de-la-crim%C3%A9e-en-2014-acte-de-naissance-d-un-nouvel-imp%C3%A9rialisme-russe [consulté le 24 mai 2025].

GOUJON, Alexandra, 2023. « La guerre commence dans le Donbass en 2014. ». In : *L'Ukraine : de l'indépendance à la guerre*, pp. 83-89 [en ligne]. Le Cavalier Bleu. Idées reçues. ISBN 9791031805634. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/l-ukraine-de-l-independance-a-la-guerre--9791031805634-page-83 [consulté le 24 mai 2025].

HADJAM, Zhor, 2024. Importations de blé : Le démenti de l'OAIC. *El Watan* [en ligne]. 12 octobre 2024. Disponible à l'adresse : https://elwatan-dz.com/importations-de-ble-le-dementi-de-loaic [consulté le 22 décembre 2024].

HALL, Ben, 2023. Ukrainian Black Sea grain export deal extended. *Financial Times* [en ligne]. 18 mars 2023. Disponible à l'adresse : https://www.ft.com/content/4dcc5a5e-d051-4a51-8a9e-348a3bb2c59c [consulté le 8 juin 2025].

HANRAHAN, Ryan, 2024. U.S. Wheat Farms Declined 40% in Last 20 Years. *Farm Policy News* [en ligne]. 15 mars 2024. Disponible à l'adresse : https://farmpolicynews.illinois.edu/2024/03/u-s-wheat-farms-declined-40-in-last-20-years/ [consulté le 19 mai 2025].

HAQ, Zia, 2022. Egypt clears Indian wheat, trade negotiations on with more nations. *Hindustan Times* [en ligne]. 15 avril 2022. Disponible à l'adresse : https://www.hindustantimes.com/india-news/egypt-clears-indian-wheat-trade-negotiations-on-with-more-nations-101650032568275.html [consulté le 12 juin 2025].

HASSAN, Mahmoud, 2024. Egyptian bread: fire burning under the ashes. *Middle East Monitor* [en ligne]. 20 juin 2024. Disponible à l'adresse : https://www.middleeastmonitor.com/20240620-egyptian-bread-fire-burning-under-the-ashes/ [consulté le 12 juin 2025].

HAYATSEVER, Huseyin et NICHOLS, Michelle, 2023. Ukraine Black Sea grain deal extended for two months. *Reuters* [en ligne]. 17 mai 2023. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/world/europe/last-ship-leave-ukraine-fate-black-sea-grain-deal-russias-hands-2023-05-17/ [consulté le 8 juin 2025].

HELLEISEN, Philippe, 2025. La production céréalière, un succès français qui doit faire face à de nombreux défis. *Servir*. Vol. 536, no 2, pp. 45-48.

HÉNIN, Frédéric, 2020. Campagne céréalière 2020-2021, le blé français concurrencé sur tous les fronts. *Wiki Agri* [en ligne]. 9 septembre 2020. Disponible à l'adresse : https://wikiagri.fr/articles/campagne-cerealiere-2020-2021-le-ble-francais-concurrence-sur-tous-les-fronts/21010/ [consulté le 17 mai 2025].

HOCHET-BODIN, Noé, 2020. « Ils ne laissent rien derrière eux » : une deuxième vague de criquets pèlerins s'abat sur l'Éthiopie. *Le Monde.fr* [en ligne]. 12 novembre 2020. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/11/12/ils-ne-laissent-rien-derriere-eux-une-deuxieme-vague-de-criquets-pelerins-s-abat-sur-l-ethiopie_6059512_3212.html [consulté le 14 juillet 2024].

HOCHET-BODIN, Noé, 2023a. En Éthiopie, la diplomatie du blé d'Abiy Ahmed à la peine. *Le Monde.fr* [en ligne]. 21 mars 2023. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/21/en-ethiopie-la-diplomatie-du-ble-d-abiy-ahmed-a-la-peine_6166417_3212.html [consulté le 2 décembre 2023].

HOCHET-BODIN, Noé, 2023b. Guerre en Ukraine : l'Afrique non alignée au cœur des luttes d'influence. *Le Monde* [en ligne]. 22 février 2023. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/02/22/guerre-en-ukraine-l-afrique-non-alignee-au-c-ur-des-luttes-d-influence_6162811_3212.html [consulté le 9 juin 2025].

IBRAHIM, Abubakar, 2024. Data, diesel, grains: How Ukraine, Gaza wars affect Nigerians. *Businessday NG* [en ligne]. 29 mars 2024. Disponible à l'adresse : https://businessday.ng/news/article/data-diesel-grains-how-ukraine-gaza-wars-affect-nigerians/ [consulté le 13 juin 2025].

IDIR, Ali, 2024. Gaz : l'Algérie détrône la Russie et devient premier fournisseur de l'Europe. *TSA* [en ligne]. 18 décembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.tsa-algerie.com/gaz-lalgerie-devient-premier-fournisseur-de-leurope/ [consulté le 12 juin 2025].

IJASEUN, David, 2024. Ukraine donates 25,000 tons of wheat to tackle Nigeria's hunger crisis. *Businessday NG* [en ligne]. 5 mars 2024. Disponible à l'adresse : https://businessday.ng/agriculture/article/ukraine-donates-25000-tons-of-wheat-to-tackle-nigerias-hunger-crisis/ [consulté le 13 juin 2025].

IMBERT, Louis, 2014. Annexion de la Crimée par la Russie en 2014 : Récit d'une opération éclair. *Le Monde* [en ligne]. 15 mars 2014. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/europe/article/2014/03/15/crimee-recit-d-une-annexion-eclair_4383681_3214.html [consulté le 24 mai 2025].

Inside Egypt's plan to tackle the wheat crisis, 2022*Middle East Eye* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.middleeasteye.net/news/egypt-wheat-local-producers-replace-russia-ukraine-supply [consulté le 12 juin 2025].

JACQUE, Muryel, 2018. Cofco International, le chinois qui voulait nourrir le monde. *Les Echos* [en ligne]. 25 octobre 2018. Disponible à l'adresse : https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/cofco-international-le-chinois-qui-voulait-nourrir-le-monde-142795 [consulté le 14 juin 2025].

JACQUET, Florence, 1986. Recul des Etats-Unis sur le marché mondial du blé. *Le Monde diplomatique* [en ligne]. 1 novembre 1986. Disponible à l'adresse : https://www.monde-diplomatique.fr/1986/11/JACQUET/39581 [consulté le 20 mai 2025].

JÉGO, Marie, 2022. A Istanbul, un accord sur l'exportation des céréales ukrainiennes et russes soumis à la bonne foi de Vladimir Poutine. *Le Monde* [en ligne]. 23 juillet 2022. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2022/07/23/a-istanbul-l-ukraine-et-la-russie-s-entendent-pour-debloquer-les-cereales_6135829_3210.html [consulté le 6 juin 2025].

JÉGO, Marie et VITKINE, Benoît, 2022. En se retirant de l'accord céréalier, Moscou mise sur une aggravation de la crise alimentaire mondiale. *Le Monde* [en ligne]. 31 octobre 2022. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2022/10/31/en-se-retirant-de-l-accord-cerealier-moscou-mise-sur-une-aggravation-de-la-crise-alimentaire-mondiale_6148008_3210.html [consulté le 7 juin 2025].

JÉGO, Marie et ZERROUKY, Madjid, 2022. Guerre en Ukraine : la Turquie se pose en médiatrice de la crise du blé. *Le Monde* [en ligne]. 7 juin 2022. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2022/06/07/guerre-en-ukraine-la-turquie-se-pose-en-mediatrice-de-la-crise-du-ble_6129151_3210.html [consulté le 6 juin 2025].

KANDIL, Amr, 2022. Egypt to increase local wheat supply by 36% next season: Minister. *Ahram Online* [en ligne]. 1 mars 2022. Disponible à l'adresse : https://english.ahram.org.eg/News/461993.aspx [consulté le 12 juin 2025].

KONÉ, Salimata, 2025. Russia-Africa: Moscow becomes continent's top grain supplier. *The Africa Report* [en ligne]. 17 mars 2025. Disponible à l'adresse : https://www.theafricareport.com/379200/russia-africa-moscow-becomes-continents-top-grain-supplier/ [consulté le 24 mai 2025].

La France et la Serbie concluent un accord sur la vente de douze avions de combat Rafale, 2024*Le Monde* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2024/08/29/la-france-et-la-serbie-concluent-un-

accord-sur-la-vente-de-douze-avions-de-combat-rafale-a-l-occasion-du-deplacement-d-emmanuel-macron-a-belgrade_6298744_3210.html [consulté le 16 mai 2025].

La Russie décrète un « embargo total » sur les produits alimentaires européens et américains, 2014 [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/europe/article/2014/08/07/la-russie-decrete-un-embargo-total-sur-les-produits-alimentaires-europeens-et-americains_4468074_3214.html [consulté le 24 mai 2025].

La Russie veut chasser le blé français des fournils algériens, 2018*Le Monde* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/10/11/la-russie-veut-chasser-le-ble-francais-des-fournils-algeriens_5367927_3212.html [consulté le 17 mai 2025].

La stratégie de la BAD pour agro-industrialiser l'Afrique, 2023 *GRAIN* [en ligne] 17 juillet 2023. Disponible à l'adresse : https://grain.org/fr/article/7015-la-strategie-de-la-bad-pour-agro-industrialiser-l-afrique [consulté le 17 octobre 2024].

LACHKA, Michel, 2022. L'Egypte, l'Algérie et le Nigeria, principaux importateurs de blé sur le continent africain, s'inquiètent de la flambée des prix. *Franceinfo* [en ligne]. 2 mars 2022. Disponible à l'adresse : https://www.franceinfo.fr/monde/afrique/egypte/l-egypte-l-algerie-et-le-nigeria-principaux-importateurs-de-ble-sur-le-continent-africain-sinquietent-de-la-flambee-des-prix_4989434.html [consulté le 12 juin 2025].

LALANNE, Charlotte et al., 2022. Algérie, Turquie, Corée du Sud... Comment ils ont tiré profit de la guerre en Ukraine. *L'Express* [en ligne]. 23 novembre 2022. Disponible à l'adresse : https://www.lexpress.fr/monde/algerie-turquie-coree-du-sud-comment-ils-ont-tire-profit-de-la-guerre-en-ukraine_2183896.html [consulté le 11 juin 2025].

L'Algérie face à un déficit en matière de stockage des céréales, 2022*ObservAlgérie* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://observalgerie.com/2022/05/29/economie/algerie-deficit-stockage-cereales/ [consulté le 12 juin 2025].

LALLJEE, Jason, 2022. The war in Ukraine is making Egypt's food crisis worse, so neighboring countries are pouring $20 billion into its economy to try to avoid disaster. *Business Insider* [en ligne]. 1 avril 2022. Disponible à l'adresse : https://www.businessinsider.com/middle-eastern-countries-billions-egypt-food-crisis-saudi-arabia-qatar-2022-3 [consulté le 12 juin 2025].

LE MONDE, 2025. *Comment la Russie de Poutine redéploie ses armes en Afrique* [en ligne]. 25 mai 2025. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=pAn8hkbbAGo [consulté le 25 mai 2025].

Le Nigeria plongé dans l'obscurité, effet papillon de la guerre en Ukraine, 2022, *Les Echos* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/nigeria-le-pays-plonge-dans-lobscurite-effet-papillon-de-la-guerre-en-ukraine-1395619 [consulté le 13 juin 2025].

Le Nigeria, un géant pétrolier pourtant noyé sous le pétrole russe frelaté, 2024, *Courrier international* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.courrierinternational.com/article/enquete-le-nigeria-un-geant-petrolier-pourtant-noye-sous-le-petrole-russe-frelate_225595 [consulté le 13 juin 2025].

LÉRIN, François, 1986. Le champ de bataille méditerranéen de la guerre du blé. *Le Monde diplomatique* [en ligne]. 1 novembre 1986. Disponible à l'adresse : https://www.monde-diplomatique.fr/1986/11/LERIN/39579 [consulté le 20 mai 2025].

L'Inde confirme l'achat de 26 avions Rafale à la France, 2025*Le Monde* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/04/28/l-inde-confirme-l-achat-de-26-avions-rafale-a-la-france_6600920_3234.html [consulté le 16 mai 2025].

MABHAUDHI, Tafadzwanashe, 2024. 60% of Africa's food is based on wheat, rice and maize – the continent's crop treasure trove is being neglected. *The Conversation* [en ligne]. 14 janvier 2024. Disponible à l'adresse : http://theconversation.com/60-of-africas-food-is-based-on-wheat-rice-and-maize-the-continents-crop-treasure-trove-is-being-neglected-220543 [consulté le 16 octobre 2024].

MALSIN, Jared, HIRTENSTEIN, Anna et MACDONALD, Alistair, 2022. Des navires liés au plus grand exportateur russe du secteur ont transporté des céréales ukrainiennes volées. *l'Opinion* [en ligne]. 2 décembre 2022. Disponible à l'adresse : https://www.lopinion.fr/international/des-navires-lies-au-plus-grand-exportateur-russe-du-secteur-ont-transporte-des-cereales-ukrainiennes-volees [consulté le 26 mai 2025].

MAUSSION, Estelle, 2021. Algeria : a battle between Paris and Moscow for the wheat market. *The Africa Report* [en ligne]. 20 janvier 2021. Disponible à l'adresse : https://www.theafricareport.com/60327/algeria-a-battle-between-paris-and-moscow-for-the-wheat-market/ [consulté le 24 décembre 2024].

MCCRIMMON, Ryan, 2020. 'Here's your check': Trump's massive payouts to farmers will be hard to pull back. *POLITICO* [en ligne]. 14 juillet 2020. Disponible à l'adresse : https://www.politico.com/news/2020/07/14/donald-trump-coronavirus-farmer-bailouts-359932 [consulté le 18 mai 2025].

MEDETSKY, Anatoly, 2016. Russia Becomes a Grain Superpower as Wheat Exports Explode. *Bloomberg* [en ligne]. 6 octobre 2016. Disponible à l'adresse : https://www.bloomberg.com/news/articles/2016-10-06/russia-upends-world-wheat-market-with-record-harvest-exports [consulté le 24 mai 2025].

MITCHELL, Charlie et GRIFFIN, Rosemary, 2023. Russian oil product flows to Africa jump following Western sanctions. *S&P Global Commodity Insights* [en ligne]. 4 juillet 2023. Disponible à l'adresse : https://www.spglobal.com/commodity-insights/en/news-research/latest-news/crude-oil/070423-russian-oil-product-flows-to-africa-jump-following-western-sanctions [consulté le 26 mai 2025].

MUSVANHIRI, Privilege, 2024. Do Russian grains feed Africa or fuel influence? *Deutsche Welle* [en ligne]. 21 mars 2024. Disponible à l'adresse : https://www.dw.com/en/russian-grain-aid-feeding-africa-or-fueling-influence/a-68631960 [consulté le 26 mai 2025].

MWAI, Peter, 2021. Ethiopia food crisis: Why does PM have a problem with wheat aid? [en ligne]. 29 octobre 2021. Disponible à l'adresse : https://www.bbc.com/news/59048827 [consulté le 17 septembre 2024].

OLPHAND, Marie-Pierre, 2025. Chronique des matières premières - La faible récolte française de blé peine à se vendre hors de l'UE. *RFI* [en ligne]. 30 janvier 2025. Disponible à l'adresse : https://www.rfi.fr/fr/podcasts/chronique-des-mati%C3%A8res-premi%C3%A8res/20250130-la-faible-r%C3%A9colte-fran%C3%A7aise-de-bl%C3%A9-peine-%C3%A0-se-vendre-hors-de-l-ue [consulté le 3 février 2025].

POLITYUK, Pavel, 2025. Ukraine detains foreign vessel it says was exporting stolen grain. *Reuters* [en ligne]. 25 avril 2025. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/world/europe/ukraine-detains-foreign-vessel-it-says-was-exporting-stolen-grain-2025-04-25/ [consulté le 11 juin 2025].

POLITYUK, Pavel, DYSA, Yuliia et BALMFORTH, Tom, 2024. Ukraine says Russia hit grain vessel near NATO member Romania. *Reuters* [en ligne]. 12 septembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/world/europe/russian-missile-hits-civilian-ship-with-ukrainian-grain-black-sea-zelenskiy-says-2024-09-12/ [consulté le 9 juin 2025].

Poutine assure que la Russie « est capable de remplacer les céréales ukrainiennes » à destination de l'Afrique, 2023, *BFM Business* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.bfmtv.com/economie/international/poutine-assure-que-la-russie-est-capable-de-remplacer-les-cereales-ukrainiennes-a-destination-de-l-afrique_AD-202307240031.html [consulté le 26 juillet 2023].

PRINCEWILL, Nimi, 2024. Russia says it has delivered 200,000 tons of grain to African countries. *CNN* [en ligne]. 21 février 2024. Disponible à l'adresse : https://www.cnn.com/2024/02/21/africa/russia-delivers-200-000-metric-tons-of-grain-to-african-countries-intl/index.html [consulté le 20 février 2025].

RADFORD, Antoinette et ARMSTRONG, Kathryn, 2023. Russia's grain deal exit is a stab in the back - Kenya. *BBC* [en ligne]. 17 juillet 2023. Disponible à l'adresse : https://www.bbc.com/news/world-europe-66223280 [consulté le 8 juin 2025].

REIDY, John, 2024. Project supports Ethiopian wheat production. *World-Grain.com* [en ligne]. 17 juin 2024. Disponible à l'adresse : https://www.world-grain.com/articles/20114-project-supports-ethiopian-wheat-production [consulté le 16 septembre 2024].

REIDY, Susan, 2023. China becomes world's largest wheat importer in 2022-23. *World-Grain* [en ligne]. 12 avril 2023. Disponible à l'adresse : https://www.world-grain.com/articles/18365-china-becomes-worlds-largest-wheat-importer-in-2022-23 [consulté le 15 mai 2025].

ROBERT, Anne-Cécile, 2023. La guerre en Ukraine vue d'Afrique. *Le Monde diplomatique* [en ligne]. 1 février 2023. Disponible à l'adresse : https://www.monde-diplomatique.fr/2023/02/ROBERT/65490 [consulté le 26 mai 2025].

ROGER, Benjamin, 2024. La méthode Wagner, au service des ambitions russes en Afrique. *Le Monde* [en ligne]. 22 août 2024. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/08/22/la-methode-wagner-au-service-des-ambitions-russes-en-afrique_6290135_3212.html [consulté le 26 mai 2025].

RUISSEAU, Nicolas, 2023. Vladimir Poutine promet des livraisons gratuites de céréales à six pays africains. *Le Monde* [en ligne]. 27 juillet 2023. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/07/27/au-sommet-russie-afrique-vladimir-poutine-promet-des-livraisons-gratuites-de-cereales-a-six-pays-d-afrique_6183635_3212.html [consulté le 26 mai 2025].

Russie: embargo sur les exportations de blé au moins jusqu'à l'été 2011, 2010 *Le Point* [en ligne] 2 septembre 2010. Disponible à l'adresse : https://www.lepoint.fr/monde/russie-embargo-sur-les-exportations-de-ble-au-moins-jusqu-a-l-ete-2011-02-09-2010-1231659_24.php [consulté le 19 avril 2023].

SAKR, Taha, 2025. Russia Ships First 27,000-Tonne Wheat Export to Togo, Boosting African Trade. *DNE Africa* [en ligne]. 16 janvier 2025. Disponible à l'adresse : https://africa.dailynewsegypt.com/russia-ships-first-27000-tonne-wheat-export-to-togo-boosting-african-trade/ [consulté le 25 mai 2025].

SANTORA, Marc, 2022. Russia Withdraws From Grain Deal After Drone Attack on Black Sea Fleet. *The New York Times* [en ligne]. 29 octobre 2022. Disponible à l'adresse : https://www.nytimes.com/2022/10/29/world/europe/ukraine-russia-grain-deal.html [consulté le 7 juin 2025].

SAUVAGE, Laure, 2025. Blé, orge : la France peut-elle encore séduire la Chine ? *Terre-net* [en ligne]. 31 mars 2025. Disponible à l'adresse : https://www.terre-net.fr/exportations-de-cereales/article/880676/quel-avenir-pour-les-exports-de-cereales-francaises-en-chine [consulté le 17 mai 2025].

SEIF EDDIN, Sara, 2024. Govt sources say upcoming bread price hike won't be last. *Mada Masr* [en ligne]. 30 mai 2024. Disponible à l'adresse : https://www.madamasr.com/en/2024/05/30/news/u/govt-sources-say-upcoming-bread-price-hike-wont-be-last/ [consulté le 12 juin 2025].

SMOLAR, Piotr, 2014. Annexion de la Crimée par la Russie en 2014 : Face à la Russie décomplexée, la diplomatie sous le choc. *Le Monde* [en ligne]. 19 mars 2014. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/03/19/face-a-la-russie-decomplexee-la-diplomatie-sous-le-choc_4385921_3232.html [consulté le 24 mai 2025].

Special Section: WHAT TO DO: COSTLY CHOICES, 1974, *Time Magazine* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://content.time.com/time/subscriber/article/0,33009,911505-1,00.html [consulté le 30 mai 2025].

TANIS, Fatma, 2022a. Russia rejoins U.N. deal to ship grain from Ukraine, easing food insecurity concerns. *NPR* [en ligne]. 2 novembre 2022. Disponible à l'adresse : https://www.npr.org/2022/11/02/1133486064/russia-returns-un-backed-grain-deal-ukraine [consulté le 8 juin 2025].

TANIS, Fatma, 2022b. Russia and Ukraine renew a grain export deal to help the hungry and keep prices down. *NPR* [en ligne]. 17 novembre 2022. Disponible à l'adresse : https://www.npr.org/2022/11/17/1137336565/the-u-n-says-russia-agrees-to-extend-ukrainian-grain-exports [consulté le 8 juin 2025].

TERRE-NET/AFP, 2023. Les géants du négoce agricole, gagnants discrets de l'explosion des prix. *Terre-net* [en ligne]. 24 février 2023. Disponible à l'adresse : https://www.terre-net.fr/prix-des-cereales/article/224678/les-geants-du-negoce-agricole-gagnants-discrets-de-l-explosion-des-prix-aliment [consulté le 30 mars 2023].

TRÉVIDIC, Bruno, 2025. Carton plein pour le Rafale en 2024. *Les Echos* [en ligne]. 7 janvier 2025. Disponible à l'adresse : https://www.lesechos.fr/industrie-services/air-defense/carton-plein-pour-le-rafale-en-2024-2141147 [consulté le 16 mai 2025].

TRIPPENBACH, Ivanne, 2025. Face à la guerre commerciale de Trump, la grande inquiétude des fermiers américains. *Le Monde* [en ligne]. 9 avril 2025. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2025/04/09/face-a-la-guerre-tarifaire-de-trump-la-grande-inquietude-des-fermiers-americains_6592961_3210.html [consulté le 9 avril 2025].

TRUC, Olivier, 2022. En Ukraine, le blé se trace de nouvelles routes. *Le Monde* [en ligne]. 23 juillet 2022. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2022/07/23/en-bessarabie-dans-l-enfer-des-nouvelles-routes-du-ble-ukrainien_6135843_3210.html [consulté le 6 juin 2025].

VAN RIJ, Alexia, 2024a. Le Caire et Moscou finalisent leur entente céréalière jusqu'à avril 2025. *Africa Intelligence* [en ligne]. 14 octobre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.africaintelligence.fr/afrique-du-nord/2024/10/14/le-caire-et-moscou-finalisent-leur-entente-cerealiere-jusqu-a-avril-2025,110326667-art [consulté le 14 octobre 2024].

VERNET, Henri, 2021. L'Egypte commande 30 Rafale à la France : «Une telle vente est un choix politique». *Le Parisien* [en ligne]. 4 mai 2021. Disponible à l'adresse : https://www.leparisien.fr/economie/legypte-commande-30-rafale-a-la-france-une-telle-vente-est-un-choix-politique-04-05-2021-WNMJVUOUNFFDNIIWN64UX6LDNQ.php [consulté le 16 mai 2025].

VITKINE, Benoît, 2014. Les éléments qui accréditent l'intervention de soldats russes en Ukraine. *Le Monde* [en ligne]. 28 août 2014. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2014/08/28/des-soldats-russes-combattent-l-armee-ukrainienne-dans-l-est-du-pays_4478006_3210.html [consulté le 24 mai 2025].

VODJO, Casimir, 2024. La Russie fait don de 25 000 tonnes de blé au Zimbabwe. *Bénin Web TV* [en ligne]. 20 mars 2024. Disponible à l'adresse : https://beninwebtv.bj/la-russie-fait-don-de-25-000-tonnes-de-ble-au-zimbabwe/ [consulté le 26 mai 2025].

WATERHOUSE, James, 2023. Ukraine war: Russia hits Odesa after killing grain deal. *BBC* [en ligne]. 23 juillet 2023. Disponible à l'adresse : https://www.bbc.com/news/world-europe-66272001 [consulté le 8 juin 2025].

WISOTZKI, Nathalie, 2020. Ce qui fait bondir la volatilité des prix du blé, de l'orge, du maïs et du colza. *Terre-net* [en ligne]. 31 mars 2020. Disponible à l'adresse : https://www.terre-net.fr/prix-des-cereales/article/167769/les-reactions-en-chaine-qui-font-bondir-la-volatilite-des-cours-des-productions-agricoles [consulté le 29 mai 2025].

WINTOUR, Patrick, 2023. What was the Black Sea grain deal and why did it collapse? *The Guardian* [en ligne]. 20 juillet 2023. Disponible à l'adresse : https://www.theguardian.com/world/2023/jul/20/what-was-the-black-sea-grain-deal-and-why-did-it-collapse [consulté le 8 juin 2025].

ZORTHIAN, Julia, 2022. Here's What the New, Tightened SWIFT Sanctions on Russian Banks Actually Do. *Time Magazine* [en ligne]. 2 mars 2022. Disponible à l'adresse : https://time.com/6153951/swift-sanctions-russia/ [consulté le 7 juin 2025].

ZURAYK, Rami, 2011. Use your loaf: why food prices were crucial in the Arab spring. *The Guardian* [en ligne]. 16 juillet 2011. Disponible à l'adresse : https://www.theguardian.com/lifeandstyle/2011/jul/17/bread-food-arab-spring [consulté le 18 avril 2023].

Bibliographie Algérie

Ouvrages et chapitres d'ouvrages

ABÉCASSIS, Joël et PETIT, Christine, 2021. Chapitre 10. Nutrition et consommation : le blé dur au coeur de la diète méditerranéenne. In : ABÉCASSIS, Joël, MASSÉ, Jack et ALLAOUA, Abdelkamel (éd.), *Blé dur. Synthèse des connaissances pour une filière durable*, pp. 299-308. Editions Quae et Arvalis. Synthèses.

ABIS, Sébastien, 2023. *Géopolitique du blé*. 2ème édition. Armand Colin. Objectif Monde.

AKALAY, Omar, 2001. 7. L'économie algérienne, de l'ère des réformes (1989-1991) à celle de l'ajustement structurel (1994-1998). In : MAHIOU, Ahmed et HENRY, Jean-Robert (éd.), *Où va l'Algérie ?*, pp. 161-184. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans. Hommes et sociétés. ISBN 978-2-8111-3539-3. DOI 10.4000/books.iremam.405.

BEKKIS, Soumeya, 2023. *Quelle stratégie pour l'atténuation de la dépendance alimentaire de l'Algérie des marches externes ? Cas des blés* [en ligne]. Alger : École nationale supérieure agronomique d'Alger. Disponible à l'adresse : https://www.researchgate.net/profile/Soumeya-Bekkis/publication/374701055_Quelle_strategie_pour_l'attenuation_de_la_dependance_alimentaire_de_l'Algerie_des_marches_externes_Cas_des_bles/links/652a57a006bdd619c48c202a/Quelle-strategie-pour-lattenuation-de-la-dependance-alimentaire-de-lAlgerie-des-marches-externes-Cas-des-bles.pdf

BELALA, Fahima, 2018. *Désertification et dynamique des paysages dans le sud algérois sur le long et court terme à travers l'approche palynologique et cartographique* [en ligne]. Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene. Disponible à l'adresse : https://isem-evolution.fr/wp-content/pdfs-files/These_2018_BELALA.pdf

BENBELKACEM, A., KHALDOUN, A. et DJENADI, C., 2016. The History of Wheat Breeding in Algeria. In : BONJEAN, Alain P., VAN GINKEL, Marteen et ANGUS, William J. (éd.), *The World Wheat Book. A History of Wheat Breeding*, pp. 477-497. Lavoisier.

BENCHARIF, A. et al., 1996. *La filière blé en Algérie : le blé, la semoule et le pain*. Paris : Karthala. Economie et Développement. ISBN 978-2-86537-659-9.

BLANC, Pierre, 2020a. Afrique : passé et présent d'un « réservoir » de terres. In : *Terres, pouvoirs et conflits. Une agro-histoire du monde*, pp. 289-373 [en ligne]. Presses de Sciences Po. ISBN 9782724625356. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/terres-pouvoirs-et-conflits--9782724625356-page-289?lang=fr&tab=texte-integral [consulté le 10 septembre 2024].

BONJEAN, Alain P., MONNEVEUX, Philippe et ZAHARIEVA, Maria, 2019. Les blés des oasis sahariennes : des ressources génétiques de première importance pour affronter le changement climatique. In : *Le Déméter 2019*, pp. 311-320 [en ligne]. IRIS éditions. ISBN 978-0-01-166211-4. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/le-demeter--0011662115-page-311.htm [consulté le 26 octobre 2020].

BOUKELLA, Mourad, 2021. *Les statistiques agricoles en Algérie : entre défaillances et manipulations*. Editions Qatifa.

BRAUDEL, Fernand, 2017. III. Les économies : commerce et transport. In : *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, pp. 181-270 [en ligne]. Armand Colin. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/la-mediterranee-et-le-monde-mediterraneen-au-temps--9782200618261-page-181 [consulté le 28 novembre 2024].

BRAUDEL, Fernand, 2017. VII. Les formes de la guerre. In : *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, pp. 429-477 [en ligne]. Armand Colin. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/la-mediterranee-et-le-monde-mediterraneen-au-temps--9782200618261-page-429 [consulté le 28 novembre 2024].

BRAUDEL, Fernand, 2022. Chapitre 2. Le pain de chaque jour. In : *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, pp. 75-134 [en ligne]. Armand Colin. Disponible à l'adresse :

https://shs.cairn.info/civilisation-materielle-economie-et-capitalisme--9782200633400-page-75 [consulté le 28 novembre 2024].

CHASTANET, Monique, 2010. Couscous « à la sahélienne » (Sénégal, Mali, Mauritanie). In : FRANCONIE, Hélène, CHASTANET, Monique et SIGAUT, François (éd.), *Couscous, boulgour et polenta. Transformer et consommer les céréales dans le monde*, pp. 149-187 [en ligne]. Karthala. Disponible à l'adresse : https://shs.hal.science/halshs-00601393 [consulté le 27 novembre 2024].

CHEHAT, Fouad, 2006. Les politiques céréalières en Algérie. In : HERVIEU, Bertrand et ALLAYA, Mahmoud, *Agri.Med : agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne. Rapport annuel 2006*, pp. 87-116 [en ligne]. Paris : CIHEAM. ISBN 978-2-85352-335-6. Disponible à l'adresse : https://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/doc_num.php?explnum_id=2621

DAOUDI, Ali, BENTERKI, Nacima et BOUASLA, Meriem Racha, 2021. Modèles émergents de grandes exploitations agricoles dans la wilaya de Ouargla. La politique de la mise en valeur dans les zones arides en débat. In : *Une agriculture saharienne sans les Oasiens ? Le pari risqué d'une agriculture saharienne à grande échelle*, pp. 92-117 [en ligne]. Arak Éditions. Disponible à l'adresse : https://www.researchgate.net/publication/352689420_MODELES_EMERGENTS_DE_GRANDES_EXPLOITATIONS_AGRICOLES_DANS_LA_WILAYA_DE_OUARGLA [consulté le 12 février 2025].

DUCROQUET, Philippe et CHARVET, Jean-Paul, 2024. *Atlas des politiques agricoles et alimentaires*. Éditions du Rocher.

ESSID, Mohamed Yassine, 2012. Chapitre 2. Histoire des alimentations méditerranéennes. In : *MediTERRA 2012*, pp. 53-72. Presses de Sciences Po. ISBN 978-2-7246-1247-9. DOI 10.3917/scpo.chea.2012.01.0053.

GEREFFI, Gary et KORZENIEWICZ, Miguel (éd.), 1994. *Commodity chains and global capitalism*. Westport : Greenwood Press.

HACHEMAOUI, Mohammed, 2013. *Clientélisme et patronage dans l'Algérie contemporaine*. KARTHALA Editions. ISBN 978-2-8111-0909-7.

HAMADACHE, Hilel, 2015. *Réforme des subventions au marché de blé en Algérie : une analyse en équilibre général calculable* [en ligne]. Montpellier SupAgro. Disponible à l'adresse : http://www.theses.fr/s278055 [consulté le 23 février 2022].

HENNI, Ahmed, 2018. VIII. Céréaliculture et grands équilibres agro-alimentaires. In : *Economie de l'Algérie coloniale. 1830-1954*, pp. 115-129 [en ligne]. Chihab Editions. ISBN 9789947392645. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/economie-de-l-algerie-coloniale--9789947392645-page-115 [consulté le 22 novembre 2024].

JANIN, Pierre, 2021. L'autonomisation alimentaire de l'Afrique en perspective. In : ABIS, Sébastien et BRUN, Matthieu, *Le Déméter 2021*, pp. 61-78 [en ligne]. IRIS éditions. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/le-demeter--0011662117-page-61.htm [consulté le 26 février 2021].

KHEIRA, Arbaoui, AMINA, Rachedi et ABDELKADER, Djeflat, 2024. Adaptation Model for Food Security and the Problem of Water Resources in Algeria. In : NEGM, Abdelazim M. et ELZEIN, Zeina (éd.), *Integration of Core Sustainable Development Goals in Rural Areas : Current Practices of Water, Energy, Food, Climate Change, and Ecosystems*, pp. 187-210. Cham : Springer Nature Switzerland. ISBN 978-3-031-60149-1. DOI 10.1007/978-3-031-60149-1_7.

KUPER, Marcel et MOLLE, François, 2017. Durabilité de l'exploitation des eaux souterraines dans le pourtour Méditerranéen. In : CARON, Patrick et al. (éd.), *Des territoires vivants pour transformer le monde*, pp. 49-53 [en ligne]. Éditions Quae. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/des-territoires-vivants-pour-transformer-le-monde--9782759226542-page-49?lang=fr [consulté le 7 février 2025].

LAZEREG, Messaoud et al., 2024. Future Scenarios of the Algerian Food System Against Natural Vulnerabilities and Water Challenges. In : NEGM, Abdelazim M. et EL ZEIN, Zeina (éd.), *Integration of Core Sustainable Development Goals in Rural Areas : Current Practices of Water, Energy, Food, Climate Change, and Ecosystems*, pp. 161-183. Cham : Springer Nature Switzerland. ISBN 978-3-031-60149-1. DOI 10.1007/978-3-031-60149-1_6.

MEROUCHE, Lemnouar, 2007. *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane II : La course, mythes et réalité*. 1er édition. Editions Bouchène.

NAÏLI, Mohamed, 2014. Chapitre 19. Transport, logistique et développement agro-alimentaire en Algérie. In : *MediTERRA 2014*, pp. 371-378. Paris : Presses de Sciences Po. Hors collection. ISBN 978-2-7246-1475-6. DOI 10.3917/scpo.cihea.2014.01.0371.

RASTOIN, Jean-Louis et BENABDERRAZIK, El Hassan, 2014. Algérie. Une agriculture sous fortes contraintes. In : *Céréales et oléoprotéagineux au Maghreb. Pour un co-développement de filières territorialisées*, pp. 12-31 [en ligne]. Institut de Prospective Économique du monde Méditerranéen. Disponible à l'adresse : https://www.ipemed.coop/fr/publications-r17/collection-construire-la-mediterranee-c49/cereales-et-oleoproteagineux-au-maghreb-pour-un-co-developpement-de-filieres-territorialisees-a2288-pg2.html

RASTOIN, Jean-Louis et GHERSI, Gérard, 2010. Chapitre 3 - L'analyse de filières agroalimentaires. In : *Le système alimentaire mondial*, pp. 121-192. Versailles : Éditions Quæ. Synthèses. ISBN 978-2-7592-0610-0. DOI 10.3917/quae.rasto.2010.01.0121.

ROSENBERGER, Bernard, 2002. 11. La consommation des céréales dans le Maghreb précolonial. In : CHASTANET, Monique, FAUVELLE-AYMAR, François-Xavier et JUHÉ-BEAULATON, Dominique, *Cuisine et société en Afrique*, pp. 157-172. Karthala. ISBN 978-2-84586-278-4. DOI 10.3917/kart.chas.2002.01.0157.

STANZIANI, Alessandro, 2024b. 3. Géopolitique du blé : l'expansion du XIXe siècle. In : *Les guerres du blé. Une éco-histoire écologique et géopolitique*, pp. 95-146 [en ligne]. La Découverte. ISBN 9782348082979. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/les-guerres-du-ble--9782348082979-page-95 [consulté le 27 novembre 2024].

VILLAVERDE, Mariana Domínguez, 2023. Les Pieds-Noirs et la société espagnole. In : *Ser y Estar*, pp. 239-289 [en ligne]. Le Cavalier Bleu. ISBN 9791031806273. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/ser-y-estar--9791031806273-page-239 [consulté le 25 novembre 2024]. publisher: Le Cavalier Bleu

Articles scientifiques

AL-SAIDI, Mohammad, 2023. Caught off guard and beaten: The Ukraine war and food security in the Middle East. *Frontiers in Nutrition*. Vol. 10, p. 983346. DOI 10.3389/fnut.2023.983346.

ALARY, Véronique et MOURID, Mohammed El, 2005. Les politiques alimentaires au Maghreb et leurs conséquences sur les sociétés agropastorales. *Revue Tiers Monde*. Vol. 184, no 4, pp. 785-810. DOI 10.3917/rtm.184.0785.

AMRANI, Khaled, 2021. Gestion de l'eau d'irrigation dans le Bas-Sahara algérien - Irrigation management water in the lower algerian Sahara: le paradoxe hydrique de la palmeraie d'Ouargla. *Annales de Géographie*. Vol. 130, no 738, pp. 77-104.

AYYAD, Saher et al., 2024. Potential Improvements in Crop Production in Egypt and Implications for Future Water and Land Demand. *International Journal of Plant Production*. Vol. 18, no 3, pp. 313-334. DOI 10.1007/s42106-024-00301-7.

BELLOC, Maxime, 2018. L'AFRIQUE ROMAINE, DE PERIPHERIE A CENTRE (1/3) : Comment l'Afrique est devenue le grenier à blé de Rome. *Observatoire des Mondes Africains* [en ligne]. 10 novembre 2018. Disponible à l'adresse : https://observatoiredesmondesafricains.wordpress.com/2018/11/10/voyage-en-afrique-romaine-1-3-lempire-du-ble/ [consulté le 22 novembre 2024].

BEKKIS, Soumeya, BENMEHAIA, Amine et AHCÈNE, Kaci, 2022. Impact des politiques agricoles sur l'évolution des disponibilités nationales en blé : Une étude quantitative. In : *International Conference on Requirements for the Development of Strategic Agriculture to Reach Food Security Stake of Arab and African countries according to Sustainable Development Goals*. University of El Oued, Algeria. 22 mars 2022.

BENSLIMANE, Mohamed et al., 2008. Analyse et suivi du phénomène de la désertification en Algérie du nord. *VertigO*. Vol. 8, no 3. DOI 10.4000/vertigo.6782.

BESSAOUD, Omar, 2016. Les réformes agraires postcoloniales au Maghreb : un processus inachevé. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. Vol. n° 64-4/4 bis, no 4, pp. 115-137. DOI 10.3917/rhmc.634.0115.

BLANC, Pierre, 2024b. Terres, eau et régimes politiques en Méditerranée et au Proche-Orient. *Confluences Méditerranée*. Vol. 130, no 3, pp. 15-33.

BOUCHAFAA, Bahia, 2018. Subsidizing bread in Algeria? Yes, but... *Revue d'Economie et de Statistique Appliquée*. Vol. 15, no 1, pp. 83-89.

BOUZID, Amel et BEDRANI, Slimane, 2018. Dépendance alimentaire et politiques agricoles : le cas de l'Algérie. *Société française d'économie rurale*. juin 2018. DOI 10.13140/RG.2.2.20275.12322.

BRAHIM, Mahmoud, RAMDANE, Sidali et ADLI, Zoheir, 2017. La consommation alimentaire des céréales et dérivées selon les catégories socio-professionnelles en Algérie. *AgroBiologia*. Vol. 7, no 1, pp. 382-389.

BRAHIMI, Assia, OUADI, Azeddine et HAMOUDI, Imane, 2023. Impacts of the Russia-Ukraine war on global economy with reference to the case of Algeria: Energy gains and food concerns. *Review of Socio-Economic Perspectives*. Vol. 8, no 3, pp. 9-21. DOI 10.19275/RSEP161.

BRUN, Matthieu et CALVARY, Romain, 2016. En Arabie saoudite, une révolution de palais synonyme de remise en cause du modèle agricole ? *Confluences Méditerranée*. No 98, pp. 189-200.

CARIOU, Alain, 2020. Les techniques d'irrigation dans la péninsule Arabique. *Artefact. Techniques, histoire et sciences humaines*. No 12, pp. 203-229. DOI 10.4000/artefact.5773.

CHEHAT, Fouad, 1994. Impact des réformes économiques sur la céréaliculture algérienne. *Options Méditerranéennes*. No 9, pp. 105-115.

CHOURGHAL, Nacira et al., 2016. Climate change in Algeria and its impact on durum wheat. *Regional Environmental Change*. Vol. 16, no 6, pp. 1623-1634. DOI 10.1007/s10113-015-0889-8.

CHIKHI, Kamel et PADILLA, Martine, 2014. L'alimentation en Algérie. Quelles formes de modernité ? *New Medit*. No 3, pp. 50-58.

CLAPP, Jennifer, 2017. Food self-sufficiency: Making sense of it, and when it makes sense. *Food Policy*. Vol. 66, pp. 88-96. DOI 10.1016/j.foodpol.2016.12.001.

DAOUDI, Ali, LEJARS, Caroline et BENOUNICHE, Nesrine, 2017. La gouvernance de l'eau souterraine dans le Sahara algérien : enjeux, cadre légal et pratiques locales. *Cahiers Agricultures*. Vol. 26, no 3, p. 35004. DOI 10.1051/cagri/2017021.

DAOUDI, Ali et BOUZID, Amel, 2020. La sécurité alimentaire de l'Algérie à l'épreuve de la pandémie de la Covid-19. *Les cahiers du CREAD*. Vol. 36, no 3, pp. 185-207.

DERDERI, Alaeddine, DAOUDI, Ali et COLIN, Jean-Philippe, 2022. Durabilité du foncier irrigué en zones steppiques d'Algérie, le risque de l'effondrement hydraulique. *Cahiers Agricultures*. Vol. 31, p. 18. DOI 10.1051/cagri/2022015.

DUBOST, Daniel, 1986. Nouvelles perspectives agricoles du Sahara algérien. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*. No 41-42, pp. 339-356. DOI 10.3406/remmm.1986.2466.

DUBOST, Daniel, 1991. Le blé du Sahara peut-il contribuer à l'auto-suffisance de l'Algérie ? *Bulletin de l'Association de Géographes français*. Vol. 68, no 4, pp. 311-320. DOI 10.3406/bagf.1991.1588.

FERHAT, Abderrazak et CHEHAT, Fouad, 2020. La filière de production blé face à la mondialisation : cas de l'Algérie. *Roa Iktissadia Review*. Vol. 10, no 2, pp. 251-264.

GANA, Brahim, 2020. Covid-19 et évolution des importations des produits alimentaires en Algérie : impacts et perspectives. *Les Cahiers du CREAD*. Vol. 36, no 03, pp. 209-225.

GRIMAUD, Nicole et LECA, Jean, 1986. L'Algérie face au contre-choc pétrolier. *Monde Arabe*. Vol. 112, no 2, pp. 94-100. DOI 10.3917/machr1.112.0094.

HADEID, Mohamed et al., 2018. L'agriculture au Sahara du sud-ouest algérien : entre développement agricole moderne et permanences de l'agriculture oasienne traditionnelle. *Cahiers Agricultures*. Vol. 27, no 1, p. 15005. DOI 10.1051/cagri/2017060.

HADIBI, A, CHEKIRED-BOURAS, F Z et MOUHOUCHE, B, 2009. Analyse de la mise en œuvre du plan national de développement agricole dans la première tranche du périmètre de la Mitidja Ouest, Algérie. In : *Actes du quatrième atelier régional du projet Sirma* [en ligne]. Mostaganem, Algérie. 2009. Disponible à l'adresse : https://hal.science/cirad-00366483/document

HENRY, Jean-Robert, MARÇOT, Jean-Louis et MOISSERON, Jean-Yves, 2011. Développer le désert : anciennes et nouvelles utopies. *L'Année du Maghreb*. No VII, pp. 115-147. DOI 10.4000/anneemaghreb.1167.

HOUNET, Yazid Ben, 2013. Propriété, appropriation foncière et pratiques du droit en milieu steppique (Algérie). *Études rurales*. No 192, pp. 61-77. DOI 10.4000/etudesrurales.9898.

KHALDI, Abdelkader, 2014. La gestion non–durable de la steppe algérienne. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*. DOI 10.4000/vertigo.15152.

KHELIFA, Horri, 2024. Importance of the Food Issue in Algeria's Economic Policy. *International Journal of Nutrition and Food Sciences*. Vol. 10, no 1, pp. 13-19. DOI 10.11648/j.ijnfs.20241302.11.

KOUZMINE, Yaël et al., 2009. Étapes de la structuration d'un désert : l'espace saharien algérien entre convoitises économiques, projets politiques et aménagement du territoire. *Annales de géographie*. Vol. 670, no 6, pp. 659-685. DOI 10.3917/ag.670.0659.

MARTY, Pauline et al., 2017. Le système agricole et alimentaire de la région Afrique du Nord - Moyen-Orient : une analyse rétrospective (1961-2012). *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*. No 3, pp. 427-456.

MERHI, Mahmoud, 2003. Pouvoir et affairisme : l'Algérie des réseaux. *Confluences Méditerranée*. No 45, pp. 107-114.

MEZOUAGHI, Mihoub, 2015. L'économie algérienne : chronique d'une crise permanente. *Politique étrangère*. No 3, pp. 17-29. DOI 10.3917/pe.153.0017.

MOULOUD, Abdenour et LALALI, Rachid, 2022. L'investissement privé en Algérie : Chronologie de 60 années de réformes juridiques inachevées (1962 – 2022). *Les cahiers du CREAD*. Vol. 38, no 3, pp. 197-228. DOI 10.4314/cread.v38i3.8.

OMARI, Cherif, MOISSERON, Jean-Yves et ALPHA, Arlène, 2012. L'agriculture algérienne face aux défis alimentaires : trajectoire historique et perspectives. *Revue Tiers Monde*. Vol. 210, no 2, pp. 123-141. DOI 10.3917/rtm.210.0123.

SAFIR, Nadji, 2020. L'Algérie à l'heure du Hirak : quand le pouvoir rentier s'effrite. *Confluences Méditerranée*. Vol. N° 114, no 3, pp. 97-108.

SAIDOUN, Rym, HAMMOU, Sihem Aït et CHEHAT, Fouad, 2022. La politique agricole et rurale en Algérie : de la centralisation à la gouvernance. *Les cahiers du cread*. Vol. 38, no 3, pp. 473-506. DOI 10.4314/cread.v38i3.17.

SMADHI, D. et ZELLA, L., 2012. Variabilité de la pluviométrie et son impact sur la production céréalière au nord de l'Algérie (1970-2009). *Sciences & technologie*. No 35, pp. 55-63.

TOUATI, Ismet, 2014. L'Algérie au « siècle du blé » (1725-1815). *Le carnet des Glycines*. 23 janvier 2014. DOI 10.58079/vmxl.

TOUNSI, Mohamed, 1995. Industrialisation et sécurité alimentaire en Algérie. *Options Méditerranéennes*. No 26, pp. 61-69.

Rapports, documents institutionnels, pré-publications, billets de blogs

163/2011 : *V° Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2008 (résultats issus de l'exploitation exhaustive)*, 2011 [en ligne]. Office National des Statistiques. Disponible à l'adresse : https://www.ons.dz/IMG/pdf/armature_urbaine_2008.pdf

AMMAR, Mohamed, 2015. *Organisation de la chaîne logistique dans la filière céréales en Algérie. Etat des lieux et perspectives* [en ligne]. Centre international des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes. Disponible à l'adresse : https://www.franceagrimer.fr/content/download/42239/394751/file/MEP-memoire-logistique-ALGERIE_20160126.pdf

BACCARINI, Luca et al., 2021. *Les enjeux énergétiques en Afrique du Nord. Focus sur l'Algérie* [en ligne]. Observatoire de la sécurité des flux et des matières énergétiques. 8. Disponible à l'adresse : https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2021/09/OSFME-R8-Les-fiches-sur-les-enjeux-%C3%A9nerg%C3%A9tiques-en-Alg%C3%A9rie.pdf

BENCHARIF, Abdelhamid, 1988. Éléments de réflexion sur la dynamique de la consommation alimentaire en Algérie. *Cahiers du CREAD*. No 14, pp. 37-70.

BENCHARIF, Abdelhamid et RASTOIN, Jean-Louis, 2007. *Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : application par la chaîne globale de valeur au cas des blés en Algérie*. UMR MOISA. Working Paper 7.

BESSAOUD, Omar et al., 2019. *Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie* [en ligne]. CIHEAM-IAMM. Rapport de recherche . Disponible à l'adresse : https://hal.science/hal-02137632 [consulté le 20 octobre 2024].

BESSAOUD, Omar, 2022. *De la sécurité à la souveraineté alimentaire* [en ligne]. Confédération algérienne du patronat citoyen. Disponible à l'adresse : https://drive.google.com/file/d/1lc625sw-Dx3wnBZ28nUldJc4i9GgbRSv/view?usp=sharing&usp=embed_facebook [consulté le 20 février 2024].

Discours à la Nation prononcé par Monsieur le Président de la République Abdelmadjid Tebboune devant les deux chambres du parlement, 30 décembre 2024 *Consulat d'Algérie à Nanterre* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://consulat-nanterre-algerie.fr/7141/discours-a-la-nation-prononce-par-monsieur-le-president-de-la-republique-abdelmadjid-tebboune-devant-les-deux-chambres-du-parlement/ [consulté le 30 janvier 2025].

Eau et agriculture, 2023 *Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.inrae.fr/dossiers/gestion-ressource-eau/eau-agriculture [consulté le 29 janvier 2025].

Guide Coface des risques pays & sectoriels, 2024 [en ligne]. Coface. Disponible à l'adresse : https://www.coface.com/fr/actualites-economie-conseils-d-experts/guide-des-risques-pays-et-sectoriels-2024-les-grandes-tendances-de-l-economie-mondiale

HALES, Nabila, 2011. *Grain and Feed Annual* [en ligne]. United States Department of Agriculture. AG1105. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Algiers_Algeria_4-4-2011

HALES, Nabila, 2012. *Grain and Feed Annual* [en ligne]. United States Department of Agriculture. AG1201. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Algiers_Algeria_4-12-2012

HALES, Nabila, 2013. *Grain and Feed Annual* [en ligne]. United States Department of Agriculture. AG1304. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Algiers_Algeria_4-3-2013

HALES, Nabila, 2021a. *Grain and Feed Update* [en ligne]. United States Department of Agriculture. AG2°21-0002. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Update_Algiers_Algeria_01-20-2021

HALES, Nabila, 2021b. *Grain and Feed Annual* [en ligne]. United States Department of Agriculture. AG2021-0004. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Algiers_Algeria_03-27-2021.pdf

HALES, Nabila, 2024a. *Grain and Feed Annual* [en ligne]. United States Department of Agriculture. AG2024-0002. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Algiers_Algeria_AG2024-0002

HALES, Nabila, 2024b. *Grain and Feed Update* [en ligne]. United States Department of Agriculture. AG2024-0008. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Update_Algiers_Algeria_AG2024-0008

HALES, Nabila, 2025. *Grain and Feed Update* [en ligne]. United States Department of Agriculture. AG2025-0001. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Update_Algiers_Algeria_AG2025-0001

La diète méditerranéenne, 2013*UNESCO* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://ich.unesco.org/fr/RL/la-diete-mediterraneenne-00884 [consulté le 28 novembre 2024].

Les politiques agricoles à travers le monde. Arabie saoudite, 2016 *Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://agriculture.gouv.fr/arabie-saoudite [consulté le 10 février 2025].

MARTY, Pauline, 2015. *Le système agricole et alimentaire de la région Afrique du Nord - Moyen-Orient. Une analyse rétrospective (1961-2012)* [en ligne]. INRA. Disponible à l'adresse : https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/systeme-agri-et-alimentaire-afriquen-moyen-orient-rapport-fr.pdf

MAZOUZ, Lakhdar, 2018. *La problématique de la jachère en Algérie*. DOI 10.13140/RG.2.2.28138.95686.

n°195 : *Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages. Dépenses des ménages en alimentation et boissons en 2011*, 2015 [en ligne]. Office National des Statistiques. Collections Statistiques série S : Statistiques Sociales . Disponible à l'adresse : https://www.ons.dz/IMG/pdf/depconsalim2011-3.pdf

n°1031 : *Résultats de l'enquête légère sur les dépenses de consommation des ménages (ELCM)*, 2023 [en ligne]. Office National des Statistiques. Disponible à l'adresse : https://www.ons.dz/IMG/pdf/Consom_menage2022.pdf

Ordonnance du 12 juillet 1962 relative à l'organisation du marché des céréales en Algérie et de l'office algérien interprofessionnel des céréales, 1962 [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.joradp.dz/FTP/Jo-Francais/1962/F1962004.pdf

OUMANSOUR, Brahim, 2024. Présidentielle en Algérie : le changement attendra. *Institut de relations internationales et stratégiques* [en ligne]. 12 septembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.iris-france.org/presidentielle-en-algerie-le-changement-attendra/ [consulté le 1 février 2025].

OUYAHIA, Ahmed, 1996. *Décret exécutif n°96-132 du 25 Dhou El Kaada 1416 correspondant au 13 avril 1996 portant fixation des prix aux différents stades de la distribution des farines et des pains* [en ligne]. 96-132. 96-132. Disponible à l'adresse : https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/1996/F1996023.PDF

Plan National Climat, 2019 [en ligne]. Ministère de l'Environnement et des Énergies Renouvelables de l'Algérie. Disponible à l'adresse : https://faolex.fao.org/docs/pdf/alg211539.pdf

Président de la République : nous restons attachés à la politique sociale de l'État, 06 octobre 2024, *Algérie Presse Service* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.aps.dz/algerie/176953-president-de-la-republique-nous-restons-attaches-a-la-politique-sociale-de-l-etat [consulté le 29 décembre 2024].

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (éd.), 2021. *Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED) 2020* [en ligne]. Erscheinungsort nicht ermittelbar : United Nations. ISBN 978-92-807-3797-4. Disponible à l'adresse : https://planbleu.org/wp-content/uploads/2021/04/RED-2020-Rapport-complet.pdf

TANCHUM, Michaël, 2021. *The Fragile State of Food Security in the Maghreb: Implication of the 2021 Cereal Grains Crisis in Tunisia, Algeria, and Morocco* [en ligne]. Middle East Institute Policy Center. Policy Brief. Disponible à l'adresse : https://www.mei.edu/publications/fragile-state-food-security-maghreb-implication-2021-cereal-grains-crisis-tunisia [consulté le 22 novembre 2024].

TEBBOUNE, Abdelmajid, 2022. *Loi n°22-18 du 24 juillet 2022 relative à l'investissement* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://amb-algerie.fr/wp-content/uploads/2022/09/Loi-n%C2%B0-22-18-fr1.pdf

World Food and Agriculture – Statistical Pocketbook 2024, 2024. Rome, Italie : FAO. ISBN 978-92-5-139256-0.

Articles de presse

50e anniversaire de la création de l'UNPA: Le président de la République salue le rôle des agriculteurs dans le processus de construction nationale, 26 novembre 2024 *Radio Algérienne* [en ligne]. Disponible à l'adresse : http://news.radioalgerie.dz/fr/node/55765 [consulté le 14 février 2025].

Afin d'alléger la charge des 25,9 milliards de dollars de prêts L'Algérie conclurait avec le FMI un accord de " reprofilage " de sa dette, 16 décembre 1993, *Le Monde* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/archives/article/1993/12/16/afin-d-alleger-la-charge-des-25-9-milliards-de-

dollars-de-prets-l-algerie-conclurait-avec-le-fmi-un-accord-de-reprofilage-de-sa-dette_3976773_1819218.html [consulté le 19 décembre 2024].

Algérie: le président acte la fin des subventions sur des produits de base, 01 janvier 2022, *RFI* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220101-alg%C3%A9rie-le-pr%C3%A9sident-acte-la-fin-des-subventions-sur-des-produits-de-base [consulté le 30 décembre 2024].

Algérie: la récolte céréalière s'annonce abondante en 2019/2020, 8 juillet 2019 *Agence Ecofin* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.agenceecofin.com/cereales/0807-67668-algerie-la-recolte-cerealiere-s-annonce-abondante-en-2019/2020 [consulté le 30 janvier 2025].

Algeria aims for wheat self-sufficiency by 2025, 11 octobre 2024 *Miller Magazine* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://millermagazine.com/blog/algeria-aims-for-wheat-self-sufficiency-by-2025-5896 [consulté le 28 novembre 2024].

AMEL H., 2024. L'Algérie se prépare à l'adaptation climatique : un plan national en cours d'élaboration. *Algérie 360°* [en ligne]. 29 septembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.algerie360.com/lalgerie-se-prepare-a-ladaptation-climatique-un-plan-national-en-cours-delaboration/ [consulté le 24 janvier 2025].

BAD : La route transsaharienne est «entrée dans sa dernière phase de réalisation», 16 février 2023, *El Watan* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://elwatan-dz.com/bad-la-route-transsaharienne-est-entree-dans-sa-derniere-phase-de-realisation [consulté le 23 décembre 2024].

BAYARD, Adrien, 2012. L'Algérie romaine. *Historia* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.historia.fr/histoire-du-monde/afrique/lalgerie-romaine-2057511 [consulté le 22 novembre 2024].

BEAUGÉ, Florence, 2008. Les Algériens entre violence et résignation. *Le Monde* [en ligne]. 20 juin 2008. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2008/06/20/l-algerie-du-boom-petrolier-est-en-proie-au-desespoir-social_1060806_3212.html [consulté le 17 juin 2025].

BELAÏD, Djamel, 2024a. L'Algérie vise l'autosuffisance en blé dur, maïs et orge dès 2025. *TSA Algérie* [en ligne]. 25 août 2024. Disponible à l'adresse : https://www.tsa-algerie.com/presidentielles-tebboune-promet-lautofinance-en-ble-dur-en-orge-et-en-mais/ [consulté le 30 janvier 2025].

BELAÏD, Djamel, 2024b. Blé dur : l'Algérie multiplie les achats avant 2025. *TSA* [en ligne]. 20 décembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.tsa-algerie.com/importations-de-ble-dur-lalgerie-fait-ses-courses-avant-2025/ [consulté le 1 février 2025].

BELAÏD, Djamel, 2025. Agriculture : une activité peu connue de Sonatrach dans le Sahara algérien, voici les enjeux. *TSA* [en ligne]. 5 février 2025. Disponible à l'adresse : https://www.tsa-algerie.com/agriculture-une-activite-meconnue-de-sonatrach-dans-le-sahara-algerien/ [consulté le 14 février 2025].

BENOUARET, Naïma, 2024. La nappe albienne s'étend sur trois pays : Un impressionnant gisement d'eau à préserver. *El Watan* [en ligne]. 10 novembre 2024. Disponible à l'adresse : https://elwatan-dz.com/la-nappe-albienne-setend-sur-trois-pays-un-impressionnant-gisement-deau-a-preserver [consulté le 18 février 2025].

BENSEBAINI, Ramy, 2024. Algérie: Une manœuvre pour stopper les barons du blé. *Algérie Focus* [en ligne]. 25 mai 2024. Disponible à l'adresse : https://www.algerie-focus.com/algerie-une-manoeuvre-pour-stopper-les-barons-du-ble/ [consulté le 30 décembre 2024].

Blé dur: 1,6 million d'hectares à cultiver pour atteindre l'autosuffisance, 19 septembre 2024 *Algérie Presse Service* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.aps.dz/economie/176282-ble-dur-1-6-million-d-hectares-a-cultiver-pour-atteindre-l-autosuffisance [consulté le 27 janvier 2025].

CHAHINE, Sofia, 2021. Affaire des Moulins d'El Harrouch : Cinq ans de prison requis à l'encontre du directeur. *La Sentinelle* [en ligne]. 16 octobre 2021. Disponible à l'adresse : https://lasentinelle.dz/index.php/2021/10/16/affaire-des-moulins-del-harrouch-cinq-ans-de-prison-requis-a-lencontre-du-directeur/ [consulté le 30 décembre 2024].

Coronavirus et chute des prix du pétrole, l'Algérie est dans la tourmente, 15 avril 2020, *Franceinfo* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/economie-africaine/coronavirus-et-chute-des-prix-du-petrole-lalgerie-est-dans-la-tourmente_3914941.html [consulté le 28 décembre 2024].

Corruption : plusieurs hommes d'affaires dans le viseur de la justice, 4 septembre 2022, *Algérie 360°* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.algerie360.com/corruption-plusieurs-hommes-daffaires-dans-le-viseur-de-la-justice/ [consulté le 22 décembre 2024].

D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène, 1991. Comment la baguette de pain a conquis l'Afrique. *L'Histoire*. No 145, pp. 76-77.

DADI, Smaïl, 2010. L'Algérie a atteint l'autosuffisance en blé dur. *L'Expression* [en ligne]. 29 août 2010. Disponible à l'adresse : https://www.lexpressiondz.com/nationale/lalgerie-a-atteint-lautosuffisance-en-ble-dur-81678 [consulté le 30 janvier 2025].

DEVEAUX, Jacques, 2021. Crise des céréales, des pommes de terre : l'Algérie peine à nourrir sa population. *Franceinfo* [en ligne]. 7 décembre 2021. Disponible à l'adresse : https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/economie-africaine/crise-des-cereales-des-pommes-de-terre-l-algerie-peine-a-nourrir-sa-population_4872301.html [consulté le 14 décembre 2021].

Enquête. Agriculture en Algérie : pourquoi les dernières promesses et mesures de Tebboune ne permettront pas encore de garantir la sécurité alimentaire de notre pays, 19 janvier 2020 *Algérie Part* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://algeriepart.com/enquete-agriculture-en-algerie-pourquoi-les-dernieres-promesses-et-mesures-de-tebboune-ne-permettront-pas-encore-de-garantir-la-securite-alimentaire-de-notre-pays/ [consulté le 21 janvier 2025].

FILALI, Zeinab, 2021. L'Algérie secouée par le scandale du blé avarié importé de Lituanie. *Financial Afrik* [en ligne]. 9 janvier 2021. Disponible à l'adresse : https://www.financialafrik.com/2021/01/09/lalgerie-secouee-par-le-scandale-du-ble-avarie-importe-de-lituanie/ [consulté le 30 décembre 2024].

GOETZ, Etienne, 2015. Ça s'est passé en 2015 : la chute des cours du pétrole. *Les Echos* [en ligne]. 28 décembre 2015. Disponible à l'adresse : https://www.lesechos.fr/2015/12/ca-sest-passe-en-2015-la-chute-des-cours-du-petrole-286342 [consulté le 30 décembre 2024].

IDIR, Ali et BELAÏD, Djamel, 2024. Quatre mégaprojets pour changer le visage du Sahara algérien. *farmlandgrab.org* [en ligne]. 17 mai 2024. Disponible à l'adresse : https://farmlandgrab.org/post/view/32465 [consulté le 6 février 2025].

Il y a 20 ans, les émeutes de la faim, 2008, *RFI* [en ligne]. Disponible à l'adresse : http://www1.rfi.fr/actufr/articles/106/article_73153.asp [consulté le 17 juin 2025].

IMADALOU, Samira, 2022. L'OAIC chargé exclusivement des importations : Retour au monopole. *El Watan* [en ligne]. 12 avril 2022. Disponible à l'adresse : https://elwatan-dz.com/loaci-charge-exclusivement-des-importations-retour-au-monopole [consulté le 20 décembre 2024].

IMADALOU, Samira, 2023. Révision du système des subventions : Ce que Laaziz Faid a confié aux sénateurs. *El Watan* [en ligne]. 25 octobre 2023. Disponible à l'adresse : https://elwatan-dz.com/revision-du-systeme-des-subventions-ce-que-laaziz-faid-a-confie-aux-senateurs [consulté le 14 novembre 2024].

IMBERT, Louis, SALLON, Hélène et ZERROUKY, Madjid, 2022. Guerre en Ukraine : au Moyen-Orient et en Afrique, l'approvisionnement en blé inquiète. *Le Monde* [en ligne]. 2 mars 2022. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/03/02/guerre-en-ukraine-au-moyen-orient-et-en-afrique-l-approvisionnement-en-ble-inquiete_6115819_3234.html [consulté le 2 mars 2022].

JABEUR, Sami Ben et SERRET, Vanessa, 2022. En avril 2020, le pétrole atteignait -40 dollars (et pas seulement à cause du Covid-19)…. *The Conversation* [en ligne]. 4 avril 2022. Disponible à l'adresse : http://theconversation.com/en-avril-2020-le-petrole-atteignait-40-dollars-et-pas-seulement-a-cause-du-covid-19-176763 [consulté le 28 décembre 2024].

JEANDEY, Antoine, 2018. L'Arabie Saoudite vers une demande accrue en blé tendre. *Wiki Agri* [en ligne]. 3 octobre 2018. Disponible à l'adresse : https://wikiagri.fr/articles/larabie-saoudite-vers-une-demande-accrue-en-ble-tendre/19204/ [consulté le 10 février 2025].

KAIDI, Tahar, 2024. Modernisation de l'industrie portuaire : Les ports doivent être l'interface du développement. *El Moudjahid* [en ligne]. 27 octobre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.elmoudjahid.com/fr/economie/modernisation-de-l-industrie-portuaire-les-ports-doivent-etre-l-interface-du-developpement-225752 [consulté le 23 décembre 2024].

KNAPP, Hubert et BRINGUIER, Jean-Claude, 1960. *Le blé du Sahara* [en ligne]. 2 décembre 1960. Disponible à l'adresse : https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/caf90022829/le-ble-du-sahara [consulté le 18 juin 2025].

L'Algérie présente son schéma stratégique de développement de la production céréalière jusqu'en 2028, 23 novembre 2023 *Djazagro* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://news.djazagro.com/algerie-production-cereales/ [consulté le 19 décembre 2024].

L'Algérie prévoit un budget d'environ 445 millions $ pour l'entretien du réseau routier national en 2024, 02 février 2024, *Agence Ecofin* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.agenceecofin.com/transports/0202-115797-l-algerie-prevoit-un-budget-d-environ-445-millions-pour-l-entretien-du-reseau-routier-national-en-2024 [consulté le 23 décembre 2024].

La résorption de la jachère, un pas vers l'autosuffisance alimentaire pérenne, 11 juillet 2016 *Radio Algérie* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://radioalgerie.dz/news/fr/article/20160711/83125.html [consulté le 21 janvier 2025].

LYES, Sonia, 2024. L'incroyable quantité de pain qui finit dans la poubelle en Algérie. *TSA Algérie* [en ligne]. 4 mars 2024. Disponible à l'adresse : https://www.tsa-algerie.com/les-algeriens-jettent-annuellement-plus-de-900-millions-de-baguettes/ [consulté le 30 décembre 2024].

MAUSSION, Estelle, 2021. Algeria : a battle between Paris and Moscow for the wheat market. *The Africa Report* [en ligne]. 20 janvier 2021. Disponible à l'adresse : https://www.theafricareport.com/60327/algeria-a-battle-between-paris-and-moscow-for-the-wheat-market/ [consulté le 24 décembre 2024].

MCMEEKIN, Peter, 2024. Algeria takes advantage of low wheat prices. *Grain Central* [en ligne]. 5 novembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.graincentral.com/markets/algeria-takes-advantage-of-low-wheat-prices/ [consulté le 1 février 2025].

MEDDI, Adlène, 2024. Algérie : quand l'inflation grignote (sérieusement) le couffin du ramadan. *Le Point* [en ligne]. 14 mars 2024. Disponible à l'adresse : https://www.lepoint.fr/monde/algerie-quand-l-inflation-grignote-serieusement-le-couffin-du-ramadan-14-03-2024-2555006_24.php [consulté le 30 décembre 2024].

MEKFOULDJI, A., 2006. Affaire des Moulins du Tell de Blida. *El Watan* [en ligne]. 14 juin 2006. Disponible à l'adresse : https://www.djazairess.com/fr/elwatan/44631 [consulté le 30 décembre 2024].

NAWEL D., 2011. APN :Emeutes de janvier : c'est la faute à la hausse des prix, à la spéculation et à Cevital ! *Algérie 360°* [en ligne]. 18 décembre 2011. Disponible à l'adresse : https://www.algerie360.com/apn-emeutes-de-janvier-cest-la-faute-a-la-hausse-des-prix-a-la-speculation-et-a-cevital/ [consulté le 22 décembre 2024].

OLODO, Espoir, 2021. Algérie : Abderrahmane Bouchahda, l'ex-DG de l'OAIC placé en détention provisoire. *Agence Ecofin* [en ligne]. 18 mars 2021. Disponible à l'adresse : https://www.agenceecofin.com/cereales/1803-86307-algerie-abderrahmane-bouchahda-l-ex-dg-de-l-oaic-place-en-detention-provisoire [consulté le 30 décembre 2024].

OUALI, Aksil, 2024. Algérie-Tunisie-Libye : réactivation du mécanisme de concertation sur la gestion des eaux souterraines communes. *Agence Anadolu* [en ligne]. 24 avril 2024. Disponible à l'adresse : https://www.aa.com.tr/fr/afrique/algérie-tunisie-libye-réactivation-du-mécanisme-de-concertation-sur-la-gestion-des-eaux-souterraines-communes/3201584 [consulté le 18 février 2025].

« Panama Papers » : le ministre algérien de l'Industrie cité dans les fichiers de Mossack Fonseca, 05 avril 2016, *Jeune Afrique* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.jeuneafrique.com/315642/economie-entreprises/panama-papers-le-ministre-de-lindustrie-algerienne-mentionne-dans-les-fichiers-de-mossack-fonseca/ [consulté le 22 décembre 2024].

PARENT, Valérie, 2011. L'Algérie se presse d'acheter du blé pour éviter les émeutes. *Reuters* [en ligne]. 17 janvier 2011. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/article/business/lalgrie-se-presse-dacheter-du-bl-pour-viter-les-meutes-idUSPAE70G0DS/ [consulté le 29 décembre 2024].

SERENI, Jean-Pierre, 2023. Ce cancer financier qui mine l'Algérie. *Orient XXI* [en ligne]. 17 janvier 2023. Disponible à l'adresse : https://orientxxi.info/magazine/ce-cancer-financier-qui-mine-l-algerie,6130 [consulté le 29 décembre 2024].

Société 3A de Sonatrach : Relance de la production de semence de blé, 23 mai 2022 *La Patrie News* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://lapatrienews.dz/societe-3a-de-sonatrach-relance-de-la-production-de-semences-de-ble/ [consulté le 14 février 2025].

TALEB, Yassine, 2010. Budget 2011 – L'irrésistible ascension des dépenses publiques. *Algeria-Watch* [en ligne]. 22 novembre 2010. Disponible à l'adresse : https://algeria-watch.org/?p=14840 [consulté le 29 décembre 2024].

TANSAOUT, Akli, 2023. L'Algérie relance son mégaprojet du Barrage vert. *Jeune Afrique* [en ligne]. 8 novembre 2023. Disponible à l'adresse : https://www.jeuneafrique.com/1501508/politique/lalgerie-relance-son-megaprojet-du-barrage-vert/ [consulté le 22 janvier 2025].

Tebboune insiste sur l'irrigation pour augmenter de 20% la production nationale de blé, 1 mars 2021 *Algérie Presse Service* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.aps.dz/economie/118421-tebboune-insiste-sur-l-irrigation-pour-augmenter-de-20-la-production-nationale-de-ble [consulté le 30 janvier 2025].

THÉPOT, Stéphane, 2024. L'Algérie multiplie les contrats internationaux pour puiser l'eau du Sahara. *Agrobiosciences* [en ligne]. 11 juillet 2024. Disponible à l'adresse : https://www.agrobiosciences.org/agriculture-115/article/l-algerie-multiplie-les-contrats-internationaux-pour-puiser-l-eau-du-sahara [consulté le 20 février 2025].

Un secteur qui revient de loin, 14 avril 2008 *Jeune Afrique* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.jeuneafrique.com/107554/archives-thematique/un-secteur-qui-revient-de-loin/ [consulté le 8 janvier 2025].

VIRATELLE, Gérard, 1968. Le colonel Boumediène annonce la nationalisation du marché des produits pétroliers. La plupart des sociétés touchées par cette mesure sont françaises. *Le Monde* [en ligne]. 16 mai 1968. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/archives/article/1968/05/16/en-algerie-le-colonel-boumediene-annonce-la-nationalisation-du-marche-des-produits-petroliers-la-plupart-des-societes-touchees-par-cette-mesure-sont-francaises_3067206_1819218.html [consulté le 7 janvier 2025].

Bibliographie Égypte

Ouvrages et chapitres d'ouvrages

ABIS, Sébastien et BLANC, Pierre, 2015. Égypte : entre insécurités alimentaires et inconnues géopolitiques. In : *Le Déméter 2015*, pp. 193-249 [en ligne]. Paris : Club DEMETER. Disponible à l'adresse : https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYeQ23lLcPYvZ9GTj339cZ7/asset/files/egypte_entre_insecurites_alimentaires_et_inconnues_geopolitiques.pdf

ABULAFIA, David, 2011. *The Great Sea: A Human History of the Mediterranean* [en ligne]. Penguin Editions. Disponible à l'adresse : https://www.ancientportsantiques.com/wp-content/uploads/Documents/AUTHORS/Abulafia2014-HistoryMediterranean.pdf

ACLOQUE, Delphine, 2019b. *Conquérir le désert : recomposition des acteurs et des territoires agricoles en Egypte* [en ligne]. Thèse de doctorat. Paris 10. Disponible à l'adresse : http://www.theses.fr/2019PA100143 [consulté le 23 juin 2021].

ACLOQUE-DESMULIER, Delphine, 2020. La conquête agricole du désert. In : BAYOUMI, Hala et BENNAFLA, Karine (éd.), *Atlas de l'Égypte contemporaine*, pp. 114-115. Paris : CNRS Éditions. Hors collection. ISBN 978-2-271-13184-3. DOI 10.4000/books.editionscnrs.37607.

ALY, Anwar A., GABER, Hesham M. et RAGAB, Ragab, 2024. The Integrated Management of Egypt's Resources Within the Water-Energy-Food Nexus. In : NEGM, Abdelazim M. et ELZEIN, Zeina (éd.), *Integration of Core Sustainable Development Goals in Rural Areas : Current Practices of Water, Energy, Food, Climate Change, and Ecosystems*, pp. 249-265. Cham : Springer Nature Switzerland. ISBN 978-3-031-60149-1. DOI 10.1007/978-3-031-60149-1_10.

AYEB, Habib et BUSH, Ray, 2019. *Food Insecurity and Revolution in the Middle East and North Africa: Agrarian Questions in Egypt and Tunisia*. Reprint édition. London : Anthem Press. ISBN 978-1-78527-090-1.

BARNES, Jessica, 2022. *Staple Security: Bread and Wheat in Egypt*. Durham, NC : Duke University Press. ISBN 978-1-4780-1852-0.

BESANÇON, Jacques, 1977. Chapitre VIII. Portrait de l'Égypte rurale au milieu du XXe siècle. In : *L'Égypte d'aujourd'hui : Permanence et changements, 1805-1976*, pp. 179-212. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans. Connaissance du monde arabe. ISBN 978-2-271-08121-6. DOI 10.4000/books.iremam.803.

BLANC, Pierre, 2014a. Chapitre 1. Une géohistoire du commerce agricole : les temps longs pour éclairer le présent. In : *MediTERRA 2014*, pp. 23-38. Paris : Presses de Sciences Po. Hors collection. ISBN 978-2-7246-1475-6. DOI 10.3917/scpo.cihea.2014.01.0023.

BLANC, Pierre, 2020c. Moyen-Orient : la conflictualité vue depuis la terre. In : *Terres, pouvoirs et conflits. Une agro-histoire du monde*, pp. 221-287 [en ligne]. Presses de Sciences Po. ISBN 9782724625356. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/terres-pouvoirs-et-conflits--9782724625356-page-221 [consulté le 15 avril 2025].

BLANCHON, David, 2024a. Puissance hégémonique, hydro-hégémonie et contre-hégémonie. In : *Géopolitique de l'eau. Entre conflits et coopérations*, pp. 63-64 [en ligne]. Le Cavalier Bleu. ISBN 9791031806761. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/geopolitique-de-l-eau--9791031806761-page-63 [consulté le 8 avril 2025].

BLANCHON, David, 2024b. Un enjeu géopolitique majeur. In : *Géopolitique de l'eau. Entre conflits et coopérations*, pp. 109-112 [en ligne]. Le Cavalier Bleu. ISBN 9791031806761. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/geopolitique-de-l-eau--9791031806761-page-109 [consulté le 9 avril 2025].

BONJEAN, Alain P., 2016. The Saga of Wheat - The successful story of wheat and human interaction. In : BONJEAN, Alain P., ANGUS, William J. et VAN GINKEL, Marteen (éd.), *The World Wheat Book. A History of Wheat Breeding*, pp. 1-93. Lavoisier.

BRAUDEL, Fernand, 2017. III. Les économies : commerce et transport. In : *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, pp. 181-270 [en ligne]. Armand Colin. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/la-mediterranee-et-le-monde-mediterraneen-au-temps--9782200618261-page-181 [consulté le 28 novembre 2024].

BRZEZINSKI, Zbigniew, 1997. *Le grand échiquier. L'Amérique et le reste du monde*. Bayard Éditions.

CLAVÉ, Yannick et TEYSSIER, Éric, 2019. Fiche 28. L'Égypte : une province spécifique. In : *Petit Atlas historique de l'Antiquité romaine*, pp. 130-133 [en ligne]. Armand Colin. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/article/ARCO_CLAVE_2019_01_0130 [consulté le 2 mars 2025].

DESPLANCQUES, Sophie, 2020. Chapitre premier. Portrait d'une civilisation. In : *L'Egypte ancienne*, pp. 9-29 [en ligne]. Presses Universitaires de France. Que sais-je ? Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/l-egypte-ancienne--9782715402553-page-9 [consulté le 25 février 2025].

DONIA, Noha et NEGM, Abdelazim, 2019. Impacts of Filling Scenarios of GERD's Reservoir on Egypt's Water Resources and Their Impacts on Agriculture Sector. In : NEGM, Abdelazim M. (éd.), *Conventional Water Resources and Agriculture in Egypt*, pp. 391-414. Cham : Springer International Publishing. ISBN 978-3-319-95065-5. DOI 10.1007/698_2018_330.

DUCROQUET, Philippe et CHARVET, Jean-Paul, 2024. *Atlas des politiques agricoles et alimentaires*. Éditions du Rocher.

ESSID, Mohamed Yassine, 2012. Chapitre 2. Histoire des alimentations méditerranéennes. In : *MediTERRA 2012*, pp. 53-72. Presses de Sciences Po. ISBN 978-2-7246-1247-9. DOI 10.3917/scpo.chea.2012.01.0053.

GASCOU, Jean, 2012. L'Égypte byzantine (284-641). In : *Le monde byzantin. Tome 1*, pp. 409-441. Presses Universitaires de France. DOI 10.3917/puf.bavan.2012.01.0409.

GEREFFI, Gary et KORZENIEWICZ, Miguel (éd.), 1994. *Commodity chains and global capitalism*. Westport : Greenwood Press.

GOWAYED, Salah, 2009. *Egyptian Wheat* [en ligne]. Université de Kassel, Allemagne. Disponible à l'adresse : https://d-nb.info/1000461033/34

HATAB, Assem Abu et HESS, Sebastian (éd.), 2021. « Feed the Mouth, the Eye Ashamed »: Have Food Prices Triggered Social Unrest in Egypt? . DOI 10.22004/ag.econ.315082.

KAPLAN, Steven Laurence, 2002. *Le retour du bon pain : une histoire contemporaine du pain, de ses techniques et de ses hommes*. Perrin. ISBN 978-2-262-01799-6.

KHEDR, Mosaad, 2019. Challenges and Issues in Water, Climate Change, and Food Security in Egypt. In : NEGM, Abdelazim M. (éd.), *Conventional Water Resources and Agriculture in Egypt*, pp. 229-243. Cham : Springer International Publishing. ISBN 978-3-319-95065-5. DOI 10.1007/698_2017_67.

LASSERRE, Frédéric et BRUN, Alexandre, 2018. L'Égypte peut-elle envisager un partage du Nil ? In : *Le partage de l'eau. Une réflexion géopolitique*, pp. 89-111 [en ligne]. Odile Jacob. ISBN 9782738143433. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/le-partage-de-l-eau--9782738143433-page-89?lang=fr&tab=texte-integral [consulté le 17 septembre 2024].

LEGRAS, Bernard, 2004. Chapitre 8 - L'Égypte romaine : la vie économique. *Collection U*. pp. 142-161. DOI 10.3917/arco.legra.2004.01.0142.

LEMEILLEUR, Sylvaine, TOZANLI, Selma et BENCHARIF, Abdelhamid, 2009. Dynamique des acteurs dans les filières agricoles et agroalimentaires. In : ABIS, Sébastien et al. (éd.), *Perspectives des politiques*

agricoles en Afrique du Nord, pp. 93-141 [en ligne]. Paris : CIHEAM. Options Méditerranéennes, n°64. Disponible à l'adresse : https://om.ciheam.org/om/pdf/b64/00801110.pdf

MAHMOUD, M. A., 2019. Impact of Climate Change on the Agricultural Sector in Egypt. In : NEGM, Abdelazim M. (éd.), *Conventional Water Resources and Agriculture in Egypt*, pp. 213-227. Cham : Springer International Publishing. ISBN 978-3-319-95065-5. DOI 10.1007/698_2017_48.

MAHMOUD, M. A. et EL-BABLY, A. Z., 2019. Crop Water Requirements and Irrigation Efficiencies in Egypt. In : NEGM, Abdelazim M. (éd.), *Conventional Water Resources and Agriculture in Egypt*, pp. 471-487. Cham : Springer International Publishing. ISBN 978-3-319-95065-5. DOI 10.1007/698_2017_42.

MALTERRE-BARTHES, Charlotte, 2020. Une extension urbaine au détriment des terres agricoles. In : BAYOUMI, Hala et BENNAFLA, Karine (éd.), *Atlas de l'Égypte contemporaine*, pp. 72-73. Paris : CNRS Éditions. Hors collection. ISBN 978-2-271-13184-3. DOI 10.4000/books.editionscnrs.37502.

MARCOS, Marta, JORDA, Gabriel et COZANNET, Le Gonéri, 2016. Sea level rise and its impacts on the Mediterranean. In : MOATTI, Jean-Paul et THIÉBAULT, Stéphane (éd.), *The Mediterranean region under climate change : A scientific update*, pp. 265-275. Marseille : IRD Éditions. Synthèses. ISBN 978-2-7099-2220-3. DOI 10.4000/books.irdeditions.23454.

MOHAMED, Nader Noureldeen, 2019. Egyptian Food Insecurity Under Water Shortage and Its Socioeconomic Impacts. In : NEGM, Abdelazim M. (éd.), *Conventional Water Resources and Agriculture in Egypt*, pp. 245-273. Cham : Springer International Publishing. ISBN 978-3-319-95065-5. DOI 10.1007/698_2018_239.

NAGUIB, Nefissa, 2024. Bread as a Social Indicator in Egypt. In : *Oxford Research Encyclopedia of Food Studies*. ISBN 978-0-19-776253-0. DOI 10.1093/acrefore/9780197762530.013.142.

OLIVEAU, Sébastien, DOIGNON, Yoann et BLÖSS-WIDMER, Isabelle, 2020. Distribution de la population : l'injonction du Nil. In : BAYOUMI, Hala et BENNAFLA, Karine (éd.), *Atlas de l'Égypte contemporaine*, pp. 56-57. Paris : CNRS Éditions. Hors collection. ISBN 978-2-271-13184-3. DOI 10.4000/books.editionscnrs.37462.

PÉREZ-HOUIS, Corten, 2024. *La ville dans le moule. Mise en ordre et résistances des filières de brique rouge dans la production du Grand Caire (Égypte) et du Grand Khartoum (Soudan)*. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

RAMADAN, Racha et CASTET, Antoine, 2025. Past, present and future of food security in Egypt. In : DE HAAS, Michiel et GILLER, Ken E. (éd.), *Pathways to African Food Security*, pp. 49-58. Routledge. ISBN 978-1-032-64969-6.

ROSSI, Lucia, 2011. *D'Alexandrie à Pouzzoles : les rapports économiques entre l'Égypte et Rome du II° siècle avant J.C. au Ier siècle après J.C.* [en ligne]. Université Aix-Marseille 1. Disponible à l'adresse : https://theses.fr/2011AIX10178

SABRY, Sami RS, GOMAA, Abdel Salam A. et MOUSTAFA, Moustafa A., 2016. The History of Wheat Breeding in Egypt. In : BONJEAN, Alain P., VAN GINKEL, Marteen et ANGUS, William J. (éd.), *The World Wheat Book. A History of Wheat Breeding*, pp. 503-529. Lavoisier.

SAYIGH, Yezid, 2019. *Owners of the Republic. An anatomy of Egypt's military economy* [en ligne]. Carnegie Middle East Center. Disponible à l'adresse : https://carnegie-production-assets.s3.amazonaws.com/static/files/Sayigh-Egypt_full_final2.pdf

SOLÉ, Robert, 2015. 16. Les émeutes du pain. In : *Sadate*, pp. 157-162 [en ligne]. Paris : Perrin. Tempus. ISBN 978-2-262-06459-4. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/Sadate--9782262064594-p-157.htm [consulté le 31 mars 2024].

SOLÉ, Robert, 2015a. 12. Chef de guerre. In : *Sadate*, pp. 119-132 [en ligne]. Paris : Perrin. Tempus. ISBN 9782262064594. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/Sadate--9782262064594-page-119 [consulté le 16 avril 2025].

SOLÉ, Robert, 2015b. 14. Infitah. In : *Sadate*, pp. 141-148 [en ligne]. Paris : Perrin. Tempus. ISBN 9782262064594. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/Sadate--9782262064594-page-141 [consulté le 13 mars 2025].

VANNETZEL, Marie, 2020. Crise alimentaire et subventions à la consommation. In : BAYOUMI, Hala et BENNAFLA, Karine (éd.), *Atlas de l'Égypte contemporaine*, pp. 104-105. Paris : CNRS Éditions. Hors collection. ISBN 978-2-271-13184-3. DOI 10.4000/books.editionscnrs.37582.

WATERBURY, John, 1979. *Hydropolitics of the Nile valley*. Syracuse (N.Y.), Etats-Unis d'Amérique : Syracuse university press. ISBN 978-0-8156-2192-8.

Articles scientifiques

ABDALLA, Ahmed, STELLMACHER, Till et BECKER, Mathias, 2023a. Trends and Prospects of Change in Wheat Self-Sufficiency in Egypt. *Agriculture*. Vol. 13, no 1, p. 7. DOI 10.3390/agriculture13010007.

ABDALLA, Ahmed, STELLMACHER, Till et BECKER, Mathias, 2023b. Wheat Farmers' Perception of Constraints and Their Adaptive Capacity to Changing Demands in Egypt. *Agriculture*. Vol. 13, no 8, p. 1554. DOI 10.3390/agriculture13081554.

ABD ELDAYEM, Aly et ELIW, Moataz, 2022. Economic Analysis of Food Security of Wheat Crop in Egypt. *New Valley Journal of Agricultural Science*. Vol. 2, no 5, pp. 254-269. DOI 10.21608/nvjas.2022.153596.1072.

ABDEL-LATIF, Abla M., KHERALLAH, Mylène et GRUHN, Peter, 1998. Wheat Policy Reform in Egypt: Effects on Production, Prices and Marketing Channels. *Development Policy Review*. Vol. 16, no 3, pp. 227-240. DOI 10.1111/1467-7679.00062.

ABUTALEB, Khaled Abubakr Ali, MOHAMMED, Asmaa Hassan El-Sayed et AHMED, Mahmoud H. Mohamed, 2018. Climate Change Impacts, Vulnerabilities and Adaption Measures for Egypt's Nile Delta. *Earth Systems and Environment*. Vol. 2, no 2, pp. 183-192. DOI 10.1007/s41748-018-0047-9.

ACLOQUE, Delphine, 2019a. Ressources foncières et nouvelle frontière agricole dans le désert égyptien : le rôle décisif de l'armée. *Confluences Méditerranée*. Vol. N° 108, no 1, pp. 17-30.

ACLOQUE, Delphine, 2022. Frontière désertique, front pionnier et territorialisation. Approche à partir du cas égyptien. *Géoconfluences* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/geographie-critique-des-ressources/articles/front-pionnier-delta-nil-egypte [consulté le 16 novembre 2023].

ACLOQUE, Delphine, 2024. Le désert comme lieu de projet : trajectoires du Sahara égyptien au prisme des grands projets et de la littérature grise. *L'Ouest Saharien*. Vol. 19, no 2, pp. 115-145. DOI 10.3917/ousa.232.0115.

ALI, Sonia M. et ADAMS, Richard Jr, 1996. The Egyptian food subsidy system: Operation and effects on income distribution. *World Development*. Vol. 24, no 11, pp. 1777-1791.

ALMAS, Lal K. et USMAN, Muhammad, 2021. Determinants of Wheat Consumption, Irrigated Agriculture, and Food Security Challenges in Egypt. *WSEAS Transactions on Environment and Development*. Vol. 17, pp. 696-712. DOI 10.37394/232015.2021.17.67.

ASHOUR, Mohamed A. et al., 2024. The Extent to Which the Available Water Resources in Upper Egypt Can Be Affected by Climate Change. *Limnological Review*. Vol. 24, no 2, pp. 164-177. DOI 10.3390/limnolrev24020009.

ASSENG, Senthold et al., 2018. Can Egypt become self-sufficient in wheat? *Environmental Research Letters*. Vol. 13, no 9. DOI 10.1088/1748-9326/aada50.

AYEB, Habib, 2008. Crise alimentaire en Égypte : compétition sur les ressources, souveraineté alimentaire et rôle de l'État. *Herodote*. Vol. n° 131, no 4, pp. 58-72.

BARNES, Jessica, 2023a. The Future of Staple Foods: The Case of Bread in Egypt. *Geographical Review*. pp. 1-18. DOI 10.1080/00167428.2023.2280656.

BLANC, Pierre, 2014b. De l'Egypte à l'Ethiopie, quand la puissance se déplace en Afrique nilotique. *Confluences Méditerranée*. Vol. 90, no 3, pp. 123-139. DOI 10.3917/come.090.0123.

BLOUIN, Katherine, 2004. L'Égypte, grenier de Rome ? Pour une relecture des paragraphes 30 à 32 du Panégyrique de Trajan de Pline le Jeune. In : *La correspondance de Pline le Jeune avec l'empereur Trajan et le modèle colonial centre-périphérie* [en ligne]. XLI. Rimouski, Canada : Société des études anciennes du Québec. 15 avril 2004. Disponible à l'adresse : https://journals.openedition.org/etudesanciennes/3351 [consulté le 23 novembre 2024].

BOURMAUD, Daniel et DARBON, Dominique, 1990. La politique du pain : les mots et les choses (Kenya et Zimbabwe). *Politique africaine*. No 37, p. 13.

BOWMAN, Alan K. et ROGAN, Eugene, 1999. Agriculture in Egypt from Pharaonic to Modern Times. In : *Agriculture in Egypt, From Pharaonic to Modern Times*, pp. 1-32 [en ligne]. Proceedings of the British Academy (96). Disponible à l'adresse : https://www.thebritishacademy.ac.uk/publishing/proceedings-british-academy/96/

BRÜCKNER, Markus et CICCONE, Antonio, 2010. International Commodity Prices, Growth and the Outbreak of Civil War in Sub-Saharan Africa. *The Economic Journal*. Vol. 120, no 544, pp. 519-534. DOI 10.1111/j.1468-0297.2010.02353.x

BUTTER, David, 2020. Egypt and the Gulf. Allies and Rivals. *Chatham House* [en ligne]. 20 avril 2020. Disponible à l'adresse : https://www.chathamhouse.org/2020/04/egypt-and-gulf/sisis-debt-his-gulf-arab-backers [consulté le 21 avril 2025].

DE WAAL, Dominick et al., 2023. *The Economics of Water Scarcity in the Middle East and North Africa: Institutional Solutions*. Washington D.C. : The World Bank. ISBN 978-1-4648-1740-3.

DENIEULLE, Jérémy, 2024. L'Égypte : le premier producteur africain de blé face aux défis du manque de ressources. *Confluences Méditerranée*. Vol. 130, no 3, pp. 73-88.

DEVADOSS, Stephen et RIDLEY, William, 2024. Impacts of the Russian invasion of Ukraine on the global wheat market. *World Development*. Vol. 173, p. 106396. DOI 10.1016/j.worlddev.2023.106396.

EL RAYES, Amani El Rayes et al., 2024. Enhancing Egypt's Food System Resilience Case Study on Wheat System. المجلة المصرية للاقتصاد الزراعي (*Revue Égyptienne d'économie Agricole*). Vol. 34, no 3, pp. 1252-1295. DOI 10.21608/meae.2024.322603.1330.

ECKSTEIN, Albert et HEIEN, Dale, 1978. The 1973 Food Price Inflation. *American Journal of Agricultural Economics*. Vol. 60, no 2, pp. 186-196.

EL-NAHRY, A. H. et DOLUSCHITZ, R., 2010. Climate change and its impacts on the coastal zone of the Nile Delta, Egypt. *Environmental Earth Sciences*. Vol. 59, no 7, pp. 1497-1506. DOI 10.1007/s12665-009-0135-0.

FALKENMARK, Malin, 1989. The Massive Water Scarcity Now Threatening Africa: Why Isn't It Being Addressed? *Ambio*. Vol. 18, no 2, pp. 112-118.

GAMAL, Rania et al., 2024. Does climate change affect wheat productivity and water demand in arid regions? Case study of Egypt. *Journal of Agriculture and Food Research*. Vol. 16, p. 101181. DOI 10.1016/j.jafr.2024.101181.

GEBRELUEL, Goitom, 2014. Ethiopia's Grand Renaissance Dam: Ending Africa's Oldest Geopolitical Rivalry? *The Washington Quarterly* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/0163660X.2014.926207 [consulté le 10 avril 2025].

GOUEL, Christophe et GUIMBARD, Houssein, 2019. Nutrition Transition and the Structure of Global Food Demand. *American Journal of Agricultural Economics*. Vol. 101, no 2, pp. 383-403. DOI 10.1093/ajae/aay030.

GRIGG, David, 1996. The Starchy Staples in World Food Consumption. *Annals of the Association of American Geographers*. Vol. 86, no 3, pp. 412-431. DOI 10.1111/j.1467-8306.1996.tb01760.x.

JANIN, Pierre, 2009. Les « émeutes de la faim » : une lecture (géo-politique) du changement (social). *Politique étrangère*. No 2, pp. 251-263.

JANIN, Pierre, 2010. Faim et politique : mobilisations et instrumentations. *Politique africaine*. Vol. 119, no 3, pp. 5-22. DOI 10.3917/polaf.119.0005.

KHALIL, Yehia Mohamed Metwally, ABD EL-GHANI, Salah Said et MANSOUR, Tamer Gamal Ibrahim, 2020. A standard analysis of Egyptian foreign trade structure for wheat. *Bulletin of the National Research Centre*. Vol. 44, no 1, p. 20. DOI 10.1186/s42269-020-0273-9.

LASSERRE, Frédéric, 2024. Guerre en eaux troubles sur le Nil : les rivalités de contrôle du fleuve entre Égypte et Éthiopie. *Revue internationale et stratégique*. Vol. 136, no 4, pp. 101-112. DOI 10.3917/ris.136.0101.

LINK, P. Michael et al., 2012. On Foes and Flows : Vulnerabilities, Adaptive Capacities and Transboundary Relations in the Nile River Basin in Times of Climate Change. *L'Europe en Formation*. Vol. 365, no 3, pp. 99-138. DOI 10.3917/eufor.365.0099.

LOFCHIE, Michael F., 1975. Political and Economic Origins of African Hunger. *The Journal of Modern African Studies*. Vol. 13, no 4, pp. 551-567. DOI 10.1017/S0022278X00052575.

MOSTAFA, Soha M. et al., 2021. Impact of climate change on water resources and crop yield in the Middle Egypt region. *AQUA - Water Infrastructure, Ecosystems and Society*. Vol. 70, no 7, pp. 1066-1084. DOI 10.2166/aqua.2021.019.

POPKIN, Barry M, ADAIR, Linda S et NG, Shu Wen, 2012. Global nutrition transition and the pandemic of obesity in developing countries. *Nutrition Reviews*. Vol. 70, no 1, pp. 3-21. DOI 10.1111/j.1753-4887.2011.00456.x.

SALAMA, Joseph, 2023. L'Égypte et ses crises : too big to fail ? *Politique étrangère*. Vol. Hiver, no 4, pp. 129-140. DOI 10.3917/pe.234.0129.

SCHRIEVER, Sophie, 2021. La géopolitique de l'eau de l'Égypte. Discours et impact du barrage de la Renaissance. *Regards géopolitiques*. Vol. 7, no 1, pp. 33-40.

SIAM, Mohamed S. et ELTAHIR, Elfatih A. B., 2017. Climate change enhances interannual variability of the Nile river flow. *Nature Climate Change*. Vol. 7, no 5, pp. 350-354.

SÖDERBERG, Johan, 2007. Grain Prices in Cairo and Europe in the Middle Ages. *Research in Economic History*. Vol. 24, pp. 189-216. DOI 10.1016/S0363-3268(06)24006-0.

SVANIDZE, Miranda, GÖTZ, Linde et SEREBRENNIKOV, Dmytro, 2022. The influence of Russia's 2010/2011 wheat export ban on spatial market integration and transaction costs of grain markets. *Applied Economic Perspectives and Policy*. Vol. 44, no 2, pp. 1083-1099. DOI 10.1002/aepp.13168.

SWAIN, Ashok, 2011. Challenges for water sharing in the Nile basin: changing geo-politics and changing climate. *Hydrological Sciences Journal*. Vol. 56, no 4, pp. 687-702. DOI 10.1080/02626667.2011.577037.

TUBIANA, Laurence, 1981. L'Egypte : agriculture, alimentation, et géopolitique des échanges. *Maghreb - Machrek*. Vol. 1, no 91.

TURHAN, Yunus, 2021. The hydro-political dilemma in Africa water geopolitics: The case of the Nile river basin. *African Security Review*. Vol. 30, no 1, pp. 66-85. DOI 10.1080/10246029.2020.1844775.

VANNETZEL, Marie, 2019. Visées allogènes et endogènes de la réforme des subventions à la consommation en Égypte. *Egypte/Monde arabe*. Vol. n° 20, no 2, pp. 127-155.

WEINBERG, Joe et BAKKER, Ryan, 2014. Let them eat cake: Food prices, domestic policy and social unrest. *Conflict Management and Peace Science*. Vol. 32, no 3, pp. 309-326. DOI 10.1177/0738894214532411.

WHEELER, Kevin G. et al., 2020. Understanding and managing new risks on the Nile with the Grand Ethiopian Renaissance Dam. *Nature Communications*. Vol. 11, no 1, p. 5222. DOI 10.1038/s41467-020-19089-x.

YIGEZU, Yigezu A. et al., 2021. Food Losses and Wastage along the Wheat Value Chain in Egypt and Their Implications on Food and Energy Security, Natural Resources, and the Environment. *Sustainability*. Vol. 13, no 18. DOI 10.3390/su131810011.

Rapports, documents institutionnels, pré-publications, billets de blogs

460,000 feddans reclaimed till end of 2022: National Company for Land Reclamation, 14 mai 2023 *State Information Service* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://sis.gov.eg/Story/180447/460%2C000-feddans-reclaimed-till-end-of-2022-National-Company-for-Land-Reclamation?lang=en-u [consulté le 1 mai 2025].

A new partnership between FAO and the Egyptian Food Bank to reduce food waste, 2022 *Food and Agriculture Organization of the United Nations* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.fao.org/egypt/news/detail/A-new-partnership-between-FAO-and-the-Egyptian-Food-Bank-to-reduce-food-waste/en [consulté le 4 mai 2025].

ABDALLA, Moustafa et AL-SHAWARBY, Sherine, 2017. Chapter 3. The Tamween Food Subsidy System in Egypt. In : ALDERMAN, Harold, GENTILINI, Ugo et YEMTSOV, Ruslan (éd.), *The 1.5 Billion People Question: Food, Vouchers, or Cash Transfers?*, pp. 107-150 [en ligne]. World Bank Publications. ISBN 978-1-4648-1088-6. Disponible à l'adresse : https://documents1.worldbank.org/curated/en/398281507803030509/pdf/120368-PUB-PUBLIC-ADD-BOX-405295B-DOCDATE-11-11-2017.pdfGoogle-Books-ID:%208W87DwAAQBAJ

ABDELRAZEK, Amr, 2021. *The Egyptian Milling Industry* [en ligne]. Prime Holding. TAKEStock. Disponible à l'adresse : https://primeholdingco.com/wp-content/uploads/2021/11/211101-Mills-TAKEStock-En.pdf

ABOUL NAGA, A., SIDDIK, I. et MEGAHED, W., 2017. *Study on small-scale familiy farming in the Near East and North Africa region: focus country Egypt* [en ligne]. Cairo : FAO ; CIRAD ; CIHEAM. ISBN 978-92-5-109525-6. Disponible à l'adresse : https://www.fao.org/family-farming/detail/fr/c/471489/

Africa Water Atlas, 2010 [en ligne]. Nairobi : United Nations Environment Programme. Disponible à l'adresse : https://www.hydrology.nl/images/docs/alg/2016.03.06_africa_water_atlas.pdf

AHMED, Ghada et al., 2013. *Wheat Value Chains and Food Security in the Middle East and North Africa Region* [en ligne]. Duke University Center on Globalization, Governance & Competitiveness. Disponible à l'adresse : https://gvcc.duke.edu/wp-content/uploads/2013-08-28_CGGC_Report_Wheat_GVC_and_food_security_in_MENA.pdf

ALDERMAN, Harold, VON BRAUN, Joachim et SAKR, Sakr Ahmed, 1982. *Egypt's food subsidy and rationing system: a description* [en ligne]. International Food Policy Research Institute. Research Report 34. Disponible à l'adresse : https://cgspace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/248ba28e-64a0-4e07-948c-f11bc2e5d57a/content

AREZKI, Rabah et BRÜCKNER, Markus, 2011. *Food Prices and Political Instability* [en ligne]. International Monetary Fund. IMF Working Paper WP/11/62. Disponible à l'adresse : https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2011/wp1162.pdf

ARFOULY, Salmah, 2023. Egypt Has Broken Its Social Contract with Its Citizens. *Arab Center Washington DC* [en ligne]. 14 mars 2023. Disponible à l'adresse : https://arabcenterdc.org/resource/egypt-has-broken-its-social-contract-with-its-citizens/ [consulté le 23 avril 2025].

MARTY, Pauline, 2015. *Le système agricole et alimentaire de la région Afrique du Nord - Moyen-Orient. Une analyse rétrospective (1961-2012)* [en ligne]. INRA. Disponible à l'adresse :

https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/systeme-agri-et-alimentaire-afriquen-moyen-orient-rapport-fr.pdf

BACCARINI, Luca et al., 2021. *Les enjeux énergétiques en Afrique du Nord. Focus sur l'Égypte* [en ligne]. Observatoire de la sécurité des flux et des matières énergétiques. 8. Disponible à l'adresse : https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2021/09/OSFME-R8-Les-fiches-sur-les-enjeux-%C3%A9nerg%C3%A9tiques-en-Egypte.pdf

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2023. *Egypt: Country Food and Agriculture Delivery Compact* [en ligne]. Banque africaine de développement. Disponible à l'adresse : https://www.afdb.org/en/documents/egypt-country-food-and-agriculture-delivery-compact [consulté le 17 octobre 2024].

BARNES, Jessica, 2023b. The Ukraine War, Grain Trade and Bread in Egypt. *Middle East Research and Information Project* [en ligne]. 22 février 2023. Disponible à l'adresse : https://merip.org/2023/02/the-ukraine-war-grain-trade-and-bread-in-egypt/ [consulté le 31 juillet 2023].

BLANC, Pierre et RASHID, Wahel, 2016. *Hydropolitique du Nil : la sortie du statu quo hydro-hégémonique de l'Egypte* [en ligne]. Observatoire des Enjeux Politiques et Sécuritaires dans la Corne de l'Afrique. Note 15. Disponible à l'adresse : https://www.irsem.fr/data/files/irsem/documents/document/file/377/OBS_Corne+Afrique_201604-Hydropolitique+du+Nil.pdf

BLUE, Richard et al., 1983. *PL-480 TITLE 1 : The Egyptian Case* [en ligne]. U.S. Agency for International Development. Impact Evaluation Report 45. Disponible à l'adresse : https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pnaal015.pdf

DANG, Hai-Anh H. et IANCHOVICHINA, Elena, 2016. *Welfare Dynamics with Synthetic Panels. The Case of the Arab World in Transition* [en ligne]. Banque mondiale. Policy Research Working Paper 7595. Disponible à l'adresse : https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/784cd1be-d03c-5fa5-a586-460f08cfe4e7/content

DE NERVO, Laura et SOLLOGOUB, Tania, 2024. *ÉGYPTE - Rétrospective d'une crise de change : comment construire la confiance ?* [en ligne]. Études Économiques du Crédit Agricole. Perspectives 24/195. Disponible à l'adresse : https://etudes-economiques.credit-agricole.com/previewPDF/180984

DETHIER, Jean-Jacques et FUNK, Kathy, 1987. The Language of Food: PL 480 in Egypt. *Middle East Report*. No 145, pp. 22-28. DOI 10.2307/3012423.

DEVAUX, Pascal, 2024. Égypte | Menace sur les finances publiques. *Études économiques de la BNP Paribas* [en ligne]. 7 février 2024. Disponible à l'adresse : http://economic-research.bnpparibas.com/html/fr-FR/Egypte-Menace-finances-publiques-07/02/2024,49325?Lang=fr-FR&docid=49325 [consulté le 15 mars 2025].

ECKER, Olivier et al., 2016. *Nutrition and economic development: Exploring Egypt's exceptionalism and the role of food subsidies*. Washington, DC : International Food Policy Research Institute.

Egypt approves $500M financing agreement with Abu Dhabi Exports Office for wheat imports, 16 décembre 2024 *State Information Service* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.sis.gov.eg/Story/203655?lang=en-us [consulté le 20 mars 2025].

EL NOUR, Saker, 2023. *Agricultural and food policies in Egypt between 2014 and 2021: what changed and what didn't* [en ligne]. Arab Reform Initiative. Disponible à l'adresse : https://s3.eu-central-1.amazonaws.com/storage.arab-reform.net/ari/2023/01/05152104/2023-01-05-EN-Agricultural-and-Food-Policies-in-Egypt-between-2014-and-2021-What-Changed-and-What-didnt.pdf

EL SAID, Hala, 2022. Egypt plans to boost self-sufficiency in wheat from 45 percent to 65 percent in 2025: Planning Minister. *Ministry of Planning, Economic Development & International Cooperation* [en ligne]. 9 mai 2022. Disponible à l'adresse : https://mped.gov.eg/singlenews?id=1159 [consulté le 29 avril 2025].

FARRAR, Curtis, 2000. *A Review of Food Subsidy Research at IFPRI* [en ligne]. International Food Policy Research Institute. Impact Assessment Discussion Paper 12. Disponible à l'adresse : https://cgspace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/66feeeec-b8bd-4cfe-bc98-047c36bda3bc/content

FAS STAFF, 2024a. *Grain and Feed Annual* [en ligne]. Le Caire : United States Department of Agriculture. EG2024-0010. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Cairo_Egypt_EG2024-0010

FAS STAFF, 2024b. *Grain and Feed Update* [en ligne]. United States Department of Agriculture. EG2024-0023. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Update_Cairo_Egypt_EG2024-0023

GALINDO, Lia, 2024. Unhealthy Economy, Unhealthy Bodies: Egypt's Obesity Epidemic. *Harvard International Review* [en ligne]. 5 juin 2024. Disponible à l'adresse : https://hir.harvard.edu/unhealthy-economy-unhealthy-bodies-egypts-obesity-epidemic-2/ [consulté le 9 mars 2025].

Green Economy Scoping Study. Egypt, 2014 [en ligne]. United Nations Environment Programme (UNEP). Disponible à l'adresse : https://www.greenpolicyplatform.org/research/green-economy-scoping-study-%e2%80%93-egypt

HAARS, Christian et al., 2016. *The uncertain future of the Nile Delta*. DOI 10.13140/RG.2.1.1837.0963.

HAMZA, Mohamed et BEILLARD, Mariano, 2013a. *Grain and Feed Annual. Forex Availability Impacts Grain Imports* [en ligne]. Le Caire : United States Department of Agriculture. EG2013-2700. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Cairo_Egypt_4-4-2013

HAMZA, Mohamed et BEILLARD, Mariano, 2013b. *Egypt's Current Food Supply Situation* [en ligne]. United States Department of Agriculture. Grain and Feed EG2013-2428. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Egypt%27s%20Current%20Food%20Supply%20Situation_Cairo_Egypt_8-23-2013

Headline and Core Inflation – April 2024, 2024 [en ligne]. Central Bank of Egypt. Disponible à l'adresse : https://www.cbe.org.eg/-/media/project/cbe/listing/publication/2024/april/in_april_2024_en.pdf

JOVANOVIC, Nina et GLAUBER, Joseph, 2024. Higher wheat prices push Egypt to increase price of subsidized bread for first time since 1989. *International Food Policy Research Institute* [en ligne].

7 août 2024. Disponible à l'adresse : https://www.ifpri.org/blog/egypt-increases-price-of-subsidized-bread-for-the-first-time-since-1989-implications-for-nutrition-and-food-security/ [consulté le 22 mars 2025].

KAMEL, Adel, 2023. En Égypte, grand exportateur agricole, la faim continue d'augmenter. *Orient XXI* [en ligne]. 21 août 2023. Disponible à l'adresse : https://orientxxi.info/magazine/en-egypte-grand-exportateur-agricole-la-faim-continue-d-augmenter,6647 [consulté le 9 mars 2025].

KHAN, Mohsin et LEBARON, Richard, 2013. What Will the Gulf's $12 Billion Buy in Egypt? *Atlantic Council* [en ligne]. 11 juillet 2013. Disponible à l'adresse : https://www.atlanticcouncil.org/blogs/menasource/what-will-the-gulfs-12-billion-buy-in-egypt/ [consulté le 21 avril 2025].

KHERALLAH, Mylène et al., 2000. *Wheat Policy Reform in Egypt: Adjustment of Local Markets and Options for Future Reforms*. International Food Policy Research Institute. Research Report 115. DOI 10.2499/0896291189rr115.

KIRUI, Oliver K. et al., 2023. Sudan's ongoing conflict disrupts agrifood processing and aggravates unemployment. *IFPRI* [en ligne]. 15 décembre 2023. Disponible à l'adresse : https://www.ifpri.org/blog/sudans-ongoing-conflict-disrupts-agrifood-processing-and-aggravates-unemployment/ [consulté le 13 mars 2025].

LAVROV, Sergueï et ABDELATTY, Badr, 2024. Foreign Minister Sergey Lavrov's statement and answers to media questions at a joint news conference following talks with Minister of Foreign Affairs, Emigration and Egyptian Expatriates Badr Abdelatty, Moscow, September 16, 2024. *The Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation* [en ligne]. 16 septembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.mid.ru/en/foreign_policy/international_safety/1969643/ [consulté le 16 mars 2025].

MAHMOUD, Mai et al., 2018. *An agricultural policy review of Egypt: First steps towards a new strategy*. International Food Policy Research Institute. Working Paper 11.

MANSOUR, Salah, 2012. *Grain and Feed Annual. Wheat and Corn Production on the Rise* [en ligne]. United States Department of Agriculture. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Cairo_Egypt_4-2-2012

MANSOUR, Salah, 2010. *Impact of Russian Wheat Export Ban* [en ligne]. United States Department of Agriculture. Grain and Feed EG2010-2626. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Impact%20of%20Russian%20Wheat%20Export%20Ban_Cairo_Egypt_8-9-2010

MANSOUR, Salah, 2011. *Grain and Feed Annual. A Key Market for U.S. Grain* [en ligne]. United States Department of Agriculture. Grain and Feed EG2011-2568. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Cairo_Egypt_3-24-2011

National Projects of Silos, 25 décembre 2021 *State Information Service* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.sis.gov.eg/Story/161656/National-Projects-of-Silos?lang=en-us [consulté le 14 mars 2025].

PAD5035 : *Project appraisal document on a proposed loan in the amount of US$ 500 million to the Arab Republic of Egypt for an emergency food security and resilience support project*, 2022 [en ligne].

Banque mondiale. Disponible à l'adresse : https://documents1.worldbank.org/curated/en/846841656371667852/pdf/Egypt-Emergency-Food-Security-and-Resilience-Support-Program.pdf

PETERS, May, LANGLEY, Suchada et WESTCOTT, Paul, 2009. Agricultural Commodity Price Spikes in the 1970s and 1990s: Valuable Lessons for Today. *Economic Research Service (USDA)* [en ligne]. 3 janvier 2009. Disponible à l'adresse : https://www.ers.usda.gov/amber-waves/2009/march/agricultural-commodity-price-spikes-in-the-1970s-and-1990s-valuable-lessons-for-today [consulté le 17 avril 2025].

President El-Sisi Inaugurates 2024 Harvest Season of « Egypt's Future » Agricultural Project and Industrial Zone Phase I, 13 mai 2024 *State Information Service* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://sis.gov.eg/Story/192816/President-El-Sisi-Inaugurates-2024-Harvest-Season-of-Egypt%E2%80%99s-Future-Agricultural-Project-and-Industrial-Zone-Phase-I?lang=en-uk [consulté le 1 mai 2025].

President El-Sisi inaugurates Wheat Harvest Season in East Owainat, 14 mai 2023 *State Information Service* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://sis.gov.eg/Story/180451/President-El-Sisi-inaugurates-Wheat-Harvest-Season-in-East-Owainat?lang=en-us [consulté le 1 mai 2025].

PRIKHODKO, Dmitry et al., 2015. *Egypt. Wheat sector review* [en ligne]. Rome : Food and Agriculture Organization of the United Nations Investment Centre. Country highlights 23. Disponible à l'adresse : https://www.fao.org/3/i4898e/i4898e.pdf

RAMADAN, Mohamed, 2023. *Markets, power, and potatoes: An analysis of agricultural trade between Egypt and Europe* [en ligne]. Transnational Institute. Issue Brief 2. Disponible à l'adresse : https://www.tni.org/en/publication/markets-power-and-potatoes

République arabe d'Égypte. Prêt d'ajustement structurel 1991-1994, rapport d'achèvement de projet, 1999 [en ligne]. Banque africaine de développement. Disponible à l'adresse : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/ADB-BD-IF-99-130-FR-EGYPTE-RAP-PAS-DOC-COMPLET.PDF

RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE, 2015. *Egyptian intended nationally determined contribution* [en ligne]. République arabe d'Égypte pour la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse : https://faolex.fao.org/docs/pdf/egy186133E.pdf

RICHARDS, Alan, 1980. Egypt's Agriculture in Trouble. *Middle East Report* [en ligne]. No 84. Disponible à l'adresse : https://merip.org/1980/01/egypts-agriculture-in-trouble/ [consulté le 16 avril 2025].

SAYIGH, Yezid, 2024. *Do No Harm: Toward an Environmental Audit of Military-Managed Civilian Projects in Egypt* [en ligne]. Malcolm H. Kerr Carnegie Middle East Center. Disponible à l'adresse : https://carnegieendowment.org/research/2024/11/do-no-harm-toward-an-environmental-audit-of-military-managed-civilian-projects-in-egypt?lang=en [consulté le 30 avril 2025].

SCOBIE, Grant M., 1981. *Government policy and food imports: the case of wheat in Egypt*. . International Food Policy Research Institute. Research Report n°29.

SIAM, Gamal M et CROPPENSTEDT, André, 2007. *An Assessment of the Impact of Wheat Market Liberalization in Egypt: A Multi-Market Model Approach* [en ligne]. Food and Agriculture Organization of the United Nations. ESA Working Paper 07-15. Disponible à l'adresse :

https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/5088753f-c568-4a2f-ae50-5053c532b413/content

Sisi gives go-ahead for wheat harvest in 1.5-million-feddan project, 6 mai 2016 *State Information Service* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.sis.gov.eg/Story/101266?lang=en-us [consulté le 29 avril 2025].

STATE INFORMATION SERVICE, 2023. *President El-Sisi Signals the Beginning of the Wheat Harvest Season and Inaugurates a Potato Factory* [en ligne]. 14 mai 2023. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=fVk2qHzJ318 [consulté le 1 mai 2025].

TATE, Bret, 2016. *Egyptian Land Reclamation Efforts* [en ligne]. United States Department of Agriculture. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/report/downloadreportbyfilename?filename=Egyptian%20Land%20Reclamation%20Efforts_Cairo_Egypt_5-16-2016.pdf

The Launching Ceremony of the Presidential Initiative "Bedaya – A New Beginning for Human Building", 2024*State Information Service* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.sis.gov.eg/Story/195879/The-Launching-Ceremony-of-the-Presidential-Initiative-%E2%80%9CBedaya-%E2%80%93-A-New-Beginning-for-Human-Building%E2%80%9D?lang=en-us [consulté le 29 avril 2025].

The National Agenda for Sustainable Development. Egypt's Updated Vision 2030, 2023 [en ligne]. Ministry of Planning and Economic Development. Disponible à l'adresse : https://mped.gov.eg/Files/Egypt_Vision_2030_EnglishDigitalUse.pdf

The Officers' Republic. The Egyptian Military and Abuse of Power, 2018 [en ligne]. Transparency International. Disponible à l'adresse : https://ti-defence.org/wp-content/uploads/2018/04/The_Officers_Republic_TIDS_WEB2.pdf

The Water-Energy-Food Nexus. A new approach in support of food security and sustainable agriculture, 2014 [en ligne]. Food and Agriculture Organization of the United Nations. Disponible à l'adresse : https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/86fe97cc-4a38-4511-a37f-8eb8ea8fe941/content

United Arab Republic (Egypt), 1966 [en ligne]. Central Intelligence Agency. Current Intelligence Country Handbook. Disponible à l'adresse : https://www.cia.gov/readingroom/docs/CIA-RDP79T00826A003200180001-1.pdf

WALLY, Ahmed, 2015. *Grain and Feed Annual* [en ligne]. United States Department of Agriculture. EG2015-2831. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Cairo_Egypt_3-11-2015

WALLY, Ahmed et MORGAN, Jenny, 2023. *Grain and Feed Annual* [en ligne]. Le Caire : United States Department of Agriculture. EG2023-0003. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Cairo_Egypt_EG2023-0003

WALLY, Ahmed et O. AKINGBE, Olatuyo, 2022a. *Decline in Ukraine Wheat Imports Drives Egypt to Diversify its Suppliers* [en ligne]. Le Caire. EG2022-0015. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Decline%

20in%20Ukraine%20Wheat%20Imports%20Drives%20Egypt%20to%20Diversify%20its%20Suppliers%20_Cairo_Egypt_EG2022-0015

WALLY, Ahmed et O. AKINGBE, Olatuyo, 2022b. *Egypt Makes its Largest Wheat Purchase in More than a Decade* [en ligne]. Le Caire : United States Department of Agriculture. EG2022-0017. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Egypt%20Makes%20its%20Largest%20Wheat%20Purchase%20in%20More%20than%20a%20Decade%20_Cairo_Egypt_EG2022-0017

World Food and Agriculture – Statistical Pocketbook 2024, 2024. Rome, Italie : FAO. ISBN 978-92-5-139256-0.

Articles de presse

ABDALLAH, Nayera et EL SAFTY, Sarah, 2024. Egypt to raise subsidized bread price by 300%, PM says. *Reuters* [en ligne]. 29 mai 2024. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/markets/commodities/egypt-raise-subsidized-bread-price-by-300-pm-says-2024-05-29/ [consulté le 30 mai 2024].

ABDUL LATIF AL-BASSEL, Muhammad, 2024. Le gouverneur de Minya dirige des campagnes de sensibilisation auprès des agriculteurs sur l'importance de la culture du blé. *Al-Ahram* [en ligne]. 8 octobre 2024. Disponible à l'adresse : https://gate.ahram.org.eg/News/5004365.aspx [consulté le 29 avril 2025].

ABO ALABASS, Bassem, 2013. Egypt wheat inventories to cover 10 months: Official. *Ahram Online* [en ligne]. 22 février 2013. Disponible à l'adresse : https://english.ahram.org.eg/NewsContent/3/12/65353/Business/Economy/Egypt-wheat-inventories-to-cover--months-Official.aspx [consulté le 28 avril 2025].

ABU SHADI, Mohamed, 2013. *Ministre de l'Approvisionnement : Après deux révolutions, le citoyen n'acceptera pas un gouvernement qui se moque de lui* [en ligne]. [Al-Ahram]. Disponible à l'adresse : https://gate.ahram.org.eg/daily/News/976/76/237711/حوارات/وزير-التموين-بعد-ثورتين-لن-يقبل-المواطن-حكومة-تض.aspx [consulté le 29 avril 2025].

Africa Finance Corp., ITFC to provide Egypt with $250M for procurement of essential commodities, 16 janvier 2024 *EgyptToday* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.egypttoday.com/Article/3/129817/Africa-Finance-Corp-ITFC-to-provide-Egypt-with-250M-for [consulté le 20 mars 2025].

AKHBAR MASR, 2016. *Le président Sissi inspecte la récolte de blé à Barakat dans la région d'al-Farafra - 5 mai 2016* [en ligne]. 5 mai 2016. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=g1RDcnlJBOc [consulté le 29 avril 2025].

AL SHAER, Adel, 2025. Les silos et magasins de l'Est reçoivent 1 222 tonnes de blé. *Al-Ahram* [en ligne]. 18 avril 2025. Disponible à l'adresse : https://gate.ahram.org.eg/News/5155688.aspx [consulté le 28 avril 2025].

An Egypt firm is making $2m a day from Palestinians fleeing Israel's war on Gaza, 01 mai 2024 *Middle East Eye* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.middleeasteye.net/news/egypt-firm-palestinians-fleeing-war-gaza [consulté le 16 mars 2025].

ARAFAT, Nada, 2024. Cost of bread creeps up as Supply Ministry rolls back commercial price controls. *Mada Masr* [en ligne]. 18 janvier 2024. Disponible à l'adresse : https://www.madamasr.com/en/2024/01/18/news/u/cost-of-bread-creeps-up-as-supply-ministry-rolls-back-commercial-price-controls/ [consulté le 14 juin 2024].

AYAD, Christophe, 1999. L'Egypte voit son désert en vert. Le pharaonique projet Touchka prétend résoudre tous les problèmes. *Libération* [en ligne]. 27 novembre 1999. Disponible à l'adresse : https://www.liberation.fr/planete/1999/11/27/l-egypte-voit-son-desert-en-vert-le-pharaonique-projet-touchka-pretend-resoudre-tous-les-problemes_288187/ [consulté le 30 avril 2025].

BAHEYA, Wael, 2024. Egypt raises wheat procurement price by 25% in new harvest season. *Ahram Online* [en ligne]. 14 mars 2024. Disponible à l'adresse : https://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/2/519423/Egypt/Society/Egypt-raises-wheat-procurement-price-by--in-new-ha.aspx [consulté le 28 mars 2024].

BATRAWY, Aya, 2023. Egypt faces a deepening economic crisis. Is the government taking steps to fix it?. *NPR* [en ligne]. 18 mars 2023. Disponible à l'adresse : https://www.npr.org/2023/03/28/1166422786/egypt-the-middle-easts-biggest-country-is-facing-a-deepening-economic-crisis [consulté le 9 mars 2025].

BOWER, Edmund, 2024. Greening the desert: is Sisi's grand plan using up all of Egypt's water? *The Guardian* [en ligne]. 30 juillet 2024. Disponible à l'adresse : https://www.theguardian.com/global-development/article/2024/jul/30/egypt-greening-desert-sisi-future-of-egypt-plan-food-price-inflation-water-deficit-irrigation [consulté le 24 avril 2025].

BRACHET, Eliott, 2025a. Au Soudan, dévasté par deux ans de guerre civile, le conflit s'étend. *Le Monde* [en ligne]. 15 avril 2025. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/international/article/2025/04/15/le-soudan-devaste-par-une-guerre-civile-qui-s-etend_6596190_3210.html [consulté le 15 avril 2025].

BRACHET, Eliott, 2025b. Le Soudan, victime de l'avidité de puissances extérieures. *Le Monde* [en ligne]. 15 avril 2025. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/04/15/le-soudan-victime-de-l-avidite-de-puissances-exterieures_6596201_3212.html [consulté le 15 avril 2025].

CIEZADLO, Annia, 2011. Let Them Eat Bread. *Foreign Affairs* [en ligne]. 23 mars 2011. Disponible à l'adresse : https://www.foreignaffairs.com/articles/middle-east/2011-03-23/let-them-eat-bread [consulté le 3 avril 2023].

COSSET, Charlotte, 2025. 2024, année noire pour le canal de Suez du fait de l'insécurité en mer Rouge. *RFI* [en ligne]. 8 janvier 2025. Disponible à l'adresse : https://www.rfi.fr/fr/podcasts/afrique-%C3%A9conomie/20250107-%C3%A9gypte-2024-ann%C3%A9e-noire-pour-le-canal-de-suez-du-fait-de-l-ins%C3%A9curit%C3%A9-en-mer-rouge [consulté le 26 février 2025].

Egypt has less than 2 months imported wheat left: Ex-minister, 11 juillet 2013 *Ahram Online* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://english.ahram.org.eg/NewsContent/3/12/76232/Business/Economy/Egypt-has-less-than--months-imported-wheat-left-Ex.aspx [consulté le 21 avril 2025].

Egypt lowers wheat self-sufficiency target for 2025 to 51%, 15 juillet 2024 *Milling Middle East & Africa* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://millingmea.com/egypt-lowers-wheat-self-sufficiency-target-for-2025to-51/ [consulté le 24 avril 2025].

Egypt military agency takes over wheat buying from decades-old supply group, 6 décembre 2024 *Middle East Monitor* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.middleeastmonitor.com/20241206-egypt-military-agency-takes-over-wheat-buying-from-decades-old-supply-group/ [consulté le 1 mai 2025].

Egypt targets to increase wheat cultivation by 1.5 M feddan over 3 years, 28 mars 2022 *EgyptToday* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.egypttoday.com/Article/1/114291/Egypt-targets-to-increase-wheat-cultivation-by-1-5-M [consulté le 1 mai 2025].

Egypt to expand grain storage capacity to 6 million tons by 2030, 04 septembre 2024 *Milling Middle East & Africa Magazine* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://millingmea.com/egypt-to-expand-grain-storage-capacity-to-6-million-tons-by-2030/ [consulté le 13 mars 2025].

Egypt wheat harvest better than expected: Supply minister, 9 mai 2013 *Ahram Online* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://english.ahram.org.eg/NewsContent/3/12/71034/Business/Economy/Egypt-wheat-harvest-better-than-expected-Supply-mi.aspx [consulté le 28 avril 2025].

Egypt wheat stocks dwindle; no purchases planned until June, 25 mars 2013 *Ahram Online* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://english.ahram.org.eg/NewsContent/3/12/67737/Business/Economy/Egypt-wheat-stocks-dwindle;-no-purchases-planned-u.aspx [consulté le 28 avril 2025].

Egypt's 2012/2013 wheat stocks to fall dramatically: USDA report, 11 avril 2013 *Ahram Online* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/68971/Egypt/Politics-/Egypts--wheat-stocks-to-fall-dramatically-USDA-rep.aspx [consulté le 28 avril 2025].

Egypt's GASC seeks wheat in World Bank-funded tender, 18 février 2023 *Ahram Online* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://english.ahram.org.eg/NewsParis/488296.aspx [consulté le 20 mars 2025].

EL SAYED HASSAN, Helmy, 2024a. 27 000 tonnes de blé arrivent de Russie au port de Damiette. *Al-Ahram* [en ligne]. 7 décembre 2024. Disponible à l'adresse : https://gate.ahram.org.eg/News/5048220.aspx [consulté le 28 avril 2025].

EL SAYED HASSAN, Helmy, 2024b. Les stocks de blé au port de Damiette ont atteint 119 000 tonnes mercredi. *Al-Ahram* [en ligne]. 2 octobre 2024. Disponible à l'adresse : https://gate.ahram.org.eg/News/5000245.aspx [consulté le 29 avril 2025].

EL-DESSOUKI, Mahmoud, 2025. La saison d'approvisionnement en blé a commencé à Qena. 13 silos et granges reçoivent l'or jaune. *Al-Ahram* [en ligne]. 22 avril 2025. Disponible à l'adresse : https://gate.ahram.org.eg/News/5157772.aspx [consulté le 28 avril 2025].

EZZ, Mohamed, 2024. Exclusive: Egyptian military agency takes over wheat buying from decades-old supply group. *Reuters* [en ligne]. 6 décembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/world/africa/egypts-mostakbal-misr-takes-over-gascs-role-commodities-importer-2024-12-06/ [consulté le 10 décembre 2024].

EZZ, Mohamed, 2025. Egypt's GASC signs $700 million ITFC loan deal to bolster food security. *Reuters* [en ligne]. 4 février 2025. Disponible à l'adresse :

https://www.reuters.com/markets/commodities/egypts-gasc-signs-700-million-itfc-loan-deal-bolster-food-security-2025-02-04/ [consulté le 20 mars 2025].

EZZ, Mohamed, HOGAN, Michael et POPOVA, Olga, 2024. Exclusive: Egypt secures wheat needs through June 2025. *Reuters* [en ligne]. 27 décembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/markets/commodities/egypts-mostakbal-misr-secures-1267-mln-tons-mostly-russian-wheat-sources-say-2024-12-27/ [consulté le 16 mars 2025].

FAHMY, Omar, 2021. Egypt's Sisi calls for first bread price rise in decades. *Reuters* [en ligne]. 3 août 2021. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/world/middle-east/egypts-sisi-calls-first-bread-price-rise-decades-2021-08-03/ [consulté le 22 mars 2025].

FAUCHIER-DELAVIGNE, Moina, 2015. En Egypte, la révolution silencieuse du pain. *Le Monde.fr* [en ligne]. 14 avril 2015. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/14/en-egypte-la-revolution-silencieuse-du-pain_4615348_3212.html [consulté le 31 mars 2024].

FECTEAU, Andre, 2012. On Toshka New Valley's mega-failure. *Egypt Independent* [en ligne]. 26 avril 2012. Disponible à l'adresse : https://egyptindependent.com/toshka-new-valleys-mega-failure-slideshow/ [consulté le 30 avril 2025].

FOUAD, Mohamed, 2013. Augmentation de 30 % de la production de blé... et autosuffisance d'ici 4 ans. *Al-Ahram* [en ligne]. 16 mai 2013. Disponible à l'adresse : https://gate.ahram.org.eg/daily/News/821/25/210176/الأولى/--زيادة-في-إنتاج-القمح-والاكتفاء-الذاتي-خلال.aspx [consulté le 29 avril 2025].

GAWEESH, Osama, 2022. Russian-Ukrainian war: How does it affect Egypt? *Middle East Monitor* [en ligne]. 28 février 2022. Disponible à l'adresse : https://www.middleeastmonitor.com/20220228-russian-ukrainian-war-how-does-it-affect-egypt/ [consulté le 1 mars 2022].

GHANEM, Muhammad, 2013. Les importations de blé ont diminué de 34 %. *Al-Ahram* [en ligne]. 16 juin 2013. Disponible à l'adresse : https://gate.ahram.org.eg/daily/News/852/27/215760/مصر/تراجع-واردات-القمح-المستورد-بنسبة--.aspx [consulté le 29 avril 2025].

GHANEM, Muhammad et AL-SAEED, Hind, 2013. Le blé révèle la crise d'un peuple qui a longtemps souffert de tromperie... le gouvernement précédent parlait d'un boom de production... et le gouvernement actuel confirme le contraire ! *Al-Ahram* [en ligne]. 5 août 2013. Disponible à l'adresse : https://gate.ahram.org.eg/daily/News/902/25/224837/الأولى/القمح-يكشف-أزمة-شعب-عاني-طويلا-الخداعالحكومة-الساب.aspx [consulté le 29 avril 2025].

HASSAN, Maha, 2013. Des entreprises pour la construction de silos de stockage des céréales et la réalisation de l'autosuffisance. *Al-Ahram* [en ligne]. 30 mai 2013. Disponible à l'adresse : https://gate.ahram.org.eg/daily/News/835/67/212774/الملحق-الاقتصادى/شركات-لإنشاء-صوامع-لتخزين-الحبوب-وتحقيق-الاكتفاء-ا.aspx [consulté le 29 avril 2025].

HASSAN, Mahmoud, 2024. Egyptian bread: fire burning under the ashes. *Middle East Monitor* [en ligne]. 20 juin 2024. Disponible à l'adresse : https://www.middleeastmonitor.com/20240620-egyptian-bread-fire-burning-under-the-ashes/ [consulté le 22 mars 2025].

HENDAWI, Hamza, 2022. Egypt gets tough with farmers amid soaring wheat prices. *The National* [en ligne]. 17 mai 2022. Disponible à l'adresse :

https://www.thenationalnews.com/mena/2022/05/17/egypt-gets-tough-with-farmers-amid-soaring-wheat-prices/ [consulté le 24 avril 2025].

IROANYA, Vivian, 2025. Egypt's private sector dominates wheat imports following state agency changes. *S&P Global Commodity Insights* [en ligne]. 7 février 2025. Disponible à l'adresse : https://www.spglobal.com/commodity-insights/en/news-research/latest-news/agriculture/020725-egypts-private-sector-dominates-wheat-imports-following-state-agency-changes [consulté le 20 mars 2025].

ISMAIL, Ahmed et WAGDY, Lilian, 2022. Egypt aims to raise self-sufficiency in wheat to 65% by 2025 - minister. *Reuters* [en ligne]. 9 mai 2022. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/article/world/middle-east/egypt-aims-to-raise-self-sufficiency-in-wheat-to-65-by-2025-minister-idUSKCN2MV0W3/ [consulté le 24 mars 2025].

KAMEL, Adel, 2023. En Égypte, grand exportateur agricole, la faim continue d'augmenter. *Orient XXI* [en ligne]. 21 août 2023. Disponible à l'adresse : https://orientxxi.info/magazine/en-egypte-grand-exportateur-agricole-la-faim-continue-d-augmenter,6647 [consulté le 9 mars 2025].

KAPLAN, Steven Laurence, 2011. De 1789 à l'intifada égyptienne, le pain reste le symbole de la contestation sociale. *Le Monde* [en ligne]. 7 février 2011. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/idees/article/2011/02/07/de-1789-a-l-intifada-egyptienne-le-pain-reste-le-symbole-de-la-contestation-sociale_1476296_3232.html [consulté le 2 mars 2025].

KHALED, Israa, 2023. Le président Sissi reproche aux médias : « Ce n'est pas correct de montrer aux gens qu'ils sont terrifiés par la nourriture et la boisson ». *Al-Masri al-youm* [en ligne]. 23 janvier 2023. Disponible à l'adresse : https://www.almasryalyoum.com/news/details/2800447 [consulté le 18 juin 2024].

KHOLAIF, Dahlia, 2013. Egypt wheat figures appear half baked. *Al Jazeera* [en ligne]. 14 juillet 2013. Disponible à l'adresse : https://www.aljazeera.com/features/2013/7/14/egypt-wheat-figures-appear-half-baked [consulté le 24 mars 2025].

L'Égypte et le Soudan rejettent fermement un accord sur le partage des eaux du Nil, 16 octobre 2024 *Courrier international* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.courrierinternational.com/article/ressources-naturelles-l-egypte-et-le-soudan-rejettent-fermement-un-accord-sur-le-partage-des-eaux-du-nil_223446 [consulté le 10 avril 2025].

L'Ethiopie annonce doubler la production de son mégabarrage sur le Nil, 28 août 2024 *Le Monde* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/08/28/l-ethiopie-annonce-doubler-la-production-de-son-megabarrage-sur-le-nil_6297608_3212.html [consulté le 11 avril 2025].

LEWIS, Aidan, 2024. Egypt signs expanded $8 billion loan deal with IMF. *Reuters* [en ligne]. 6 mars 2024. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/markets/egypt-signs-expanded-8-billion-loan-deal-with-imf-2024-03-06/ [consulté le 20 mars 2025].

MAHER, Hatem et TOLBA, Ahmed, 2025. Egypt to receive $1.2 billion as part of IMF programme in January, finance minister says. *Reuters* [en ligne]. 5 janvier 2025. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/world/africa/egypt-receive-12-billion-part-imf-programme-january-finance-minister-says-2025-01-05/ [consulté le 20 mars 2025].

MCFARLANE, Sarah, 2013. Egypt's wheat problem: how Mursi jeopardized the bread supply. *Reuters* [en ligne]. 26 juillet 2013. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/article/world/egypts-wheat-problem-how-mursi-jeopardized-the-bread-supply-idUSBRE96O07N/ [consulté le 24 mars 2025].

MCGREAL, Chris, 2008. Egypt: bread shortages, hunger and unrest. *The Guardian* [en ligne]. 26 mai 2008. Disponible à l'adresse : https://www.theguardian.com/environment/2008/may/27/food.egypt [consulté le 22 mars 2025].

MORSI, Wala'a, 2024. Ministre de l'Approvisionnement : la réserve stratégie de blé atteint 6,1 mois. *Al-Ahram* [en ligne]. 12 septembre 2024. Disponible à l'adresse : https://gate.ahram.org.eg/News/4986734.aspx [consulté le 29 avril 2025].

MOBIO, Lydie, 2025. Égypte : 94 millions $ de l'UE pour la sécurité alimentaire. *Agence Ecofin* [en ligne]. 4 mars 2025. Disponible à l'adresse : https://www.agenceecofin.com/actualites/0403-126335-egypte-94-millions-de-l-ue-pour-la-securite-alimentaire [consulté le 15 mars 2025].

PASSILLY, Augustine, 2024. Grand barrage de la Renaissance : regain de tension entre l'Éthiopie et ses voisins. *Le Point* [en ligne]. 1 janvier 2024. Disponible à l'adresse : https://www.lepoint.fr/afrique/grand-barrage-de-la-renaissance-regain-de-tension-entre-l-ethiopie-et-ses-voisins-01-01-2024-2548785_3826.php [consulté le 3 avril 2024].

PIERBATTISTI, Léandro, 2009. Importations de blé. L'Égypte partagée entre le passé et l'avenir. *Perspectives Agricoles*. No 358, pp. 6-9.

RAMADAN, Mohamed et EL NOUR, Saker, 2023. Should we achieve wheat self-sufficiency? *Mada Masr* [en ligne]. 26 juillet 2023. Disponible à l'adresse : https://www.madamasr.com/en/2023/07/26/opinion/u/should-we-achieve-wheat-self-sufficiency/ [consulté le 27 avril 2025].

RAMADAN, Mohamed et EL NOUR, Saker, 2024. La politique d'exportation dans l'agriculture égyptienne : repenser le dilemme. *Les autres voix de la planète*. No 83, pp. 81-83.

Rejet de la demande d'appel du média Mada Masr pour revenir sur son interdiction d'exercer, 21 décembre 2023 *L'Orient-Le Jour* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.lorientlejour.com/article/1361810/rejet-de-la-demande-dappel-du-media-mada-masr-pour-revenir-sur-son-interdiction-dexercer.html [consulté le 27 avril 2025].

SABRY, Mohamed, 2022. As Ukraine crisis heats up, Egypt fears for wheat supply. *Al-Monitor* [en ligne]. 4 février 2022. Disponible à l'adresse : https://www.al-monitor.com/originals/2022/02/ukraine-crisis-heats-egypt-fears-wheat-supply [consulté le 8 février 2022].

SALLON, Hélène, 2019. L'Egypte s'attaque à « Mada Masr », l'un des derniers médias libres du pays. *Le Monde* [en ligne]. 24 novembre 2019. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/11/24/l-egypte-s-attaque-a-l-un-des-derniers-medias-libres-du-pays_6020343_3212.html [consulté le 27 avril 2025].

SAMI, Aziza, 2021. A better wheat season. *Ahram Online* [en ligne]. 25 juin 2021. Disponible à l'adresse : https://english.ahram.org.eg/NewsContent/50/1201/414847/AlAhram-Weekly/Egypt/A-Better-Wheat-Season.aspx [consulté le 1 mai 2025].

SAMI, Aziza, 2024. Egypt's bread of life. *Ahram Online* [en ligne]. 16 janvier 2024. Disponible à l'adresse : https://english.ahram.org.eg/News/515883.aspx [consulté le 9 mars 2025].

Sissi : nous envisageons de cultiver des cultures plus rentables que le blé, 2024*Sky News Arabia* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.skynewsarabia.com/business/1713468--السيسي-نفكر-زراعة-محاصيل-ربحا-القمح [consulté le 29 avril 2025].

TABIKHA, Kamal, 2024. Egyptians worried by rising bread price after subsidies cut. *The National News* [en ligne]. Le Caire, 30 mai 2024. Disponible à l'adresse : https://www.thenationalnews.com/news/mena/2024/05/30/egypt-bread-price-reaction/ [consulté le 17 juin 2024].

Under Sisi, firms owned by Egypt's military have flourished, 2018*Reuters* [en ligne]. Disponible à l'adresse : http://www.reuters.com/investigates/special-report/egypt-economy-military/ [consulté le 16 mars 2025].

VAN RIJ, Alexia, 2024a. Le Caire et Moscou finalisent leur entente céréalière jusqu'à avril 2025. *Africa Intelligence* [en ligne]. 14 octobre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.africaintelligence.fr/afrique-du-nord/2024/10/14/le-caire-et-moscou-finalisent-leur-entente-cerealiere-jusqu-a-avril-2025,110326667-art [consulté le 14 octobre 2024].

VAN RIJ, Alexia, 2024b. L'homme d'affaires Ibrahim al-Arjani s'immisce dans les transactions de blé entre Le Caire et Moscou. *Africa Intelligence* [en ligne]. 3 décembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.africaintelligence.fr/afrique-du-nord/2024/12/02/l-homme-d-affaires-ibrahim-al-arjani-s-immisce-dans-les-transactions-de-ble-entre-le-caire-et-moscou,110345962-art [consulté le 3 décembre 2024].

VAN RIJ, Alexia, 2025. En confiant son approvisionnement en blé aux militaires, Le Caire inquiète de Sofia à Moscou. *Africa Intelligence* [en ligne]. 6 février 2025. Disponible à l'adresse : https://www.africaintelligence.fr/afrique-du-nord/2025/01/27/en-confiant-son-approvisionnement-en-ble-aux-militaires-le-caire-inquiete-de-sofia-a-moscou,110366938-eve [consulté le 6 février 2025].

Water resources per capita drop 60% since 1970, 2014*Mada Masr* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.madamasr.com/en/2014/05/21/news/u/water-resources-per-capita-drop-60-percent-since-1970/ [consulté le 2 avril 2025].

WERR, Patrick, 2024. President Sisi warns regional troubles may force Egypt to re-evaluate IMF accord. *Reuters* [en ligne]. 20 octobre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.reuters.com/world/africa/president-sisi-warns-regional-troubles-may-force-egypt-re-evaluate-imf-accord-2024-10-20/ [consulté le 20 mars 2025].

Who are the Houthis and why are they attacking Red Sea ships?, 25 mars 2023 [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.bbc.com/news/world-middle-east-67614911 [consulté le 13 mars 2025].

ZURAYK, Rami, 2011. Use your loaf: why food prices were crucial in the Arab spring. *The Guardian* [en ligne]. 16 juillet 2011. Disponible à l'adresse : https://www.theguardian.com/lifeandstyle/2011/jul/17/bread-food-arab-spring [consulté le 18 avril 2023].

Bibliographie Nigeria

Ouvrages et chapitres d'ouvrages

ANDRÆ, Gunilla et BECKMAN, Björn, 1985. *The wheat trap: bread and underdevelopment in Nigeria*. [en ligne]. London : Totowa, N.J., USA: Zed Books in association with Scandinavian Institute of African Studies ; Third World books. ISBN 978-0-86232-521-3. Disponible à l'adresse: http://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:288751/FULLTEXT01.pdfHD9049.W5

BLANC, Pierre, 2020. *Terres, pouvoirs et conflits*. [en ligne]. Presses de Sciences Po. [Consulté le 29 octobre 2020]. ISBN 978-2-7246-2535-6. Disponible à l'adresse: https://www.cairn.info/terres-pouvoirs-et-conflits--9782724625356.htm

BLENCH, Roger, 1997. A history of agriculture in Northeastern Nigeria. In : BARRETEAU, Daniel, DOGNIN, Roger et VON GRAFFENRIED, C. (éd.), *L'homme et le milieu végétal dans le bassin du lac Tchad*, pp. 69-112. Paris : ORSTOM.

BRUN, Matthieu et DENIEULLE, Jérémy, 2023. L'agriculture : talon d'Achille ou atout d'avenir du Nigeria ? In : *Le Déméter 2023*, pp. 219-234 [en ligne]. IRIS éditions. Hors collection. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/le-demeter-2023--0011662119-p-219.htm [consulté le 23 février 2023].

EGG, Johny, 1986. Crise financière et dépendance alimentaire : réflexions à partir du cas du Nigéria. In: *Nourrir les villes en Afrique sub-saharienne*. [en ligne]. L'Harmattan. pp. 347-356. Disponible à l'adresse: https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers18-02/23911.pdf

GOJI SILAS TURAKI, Zakari, GBENGA OLABANJI, Oluwasina et UMAR ABUBAKAR, Ibrahim, 2016. The History of Wheat Breeding in Nigeria. In: BONJEAN, Alain P., ANGUS, William J. et VAN GINKEL, Marteen, *World Wheat Book. A History of Wheat Breeding, volume 3*. Lavoisier. pp. 1-13.

SHANONO, Nura Jafar et al., 2022. Sustainability-Based Review of Irrigation Schemes Performance for Sustainable Crop Production in Nigeria. In : MEENA, Vijay et al., *Sustainability-Based Review of Irrigation Schemes Performance for Sustainable Crop Production in Nigeria*. IntechOpen. ISBN 978-1-80355-697-0. DOI 10.5772/intechopen.103980.

WILLIAMS, Gavin, 1991. What disequilibria ? People, land and food in Nigeria. In: GENDREAU, Francis, MEILLASSOUX, Claude, SCHLEMMER, Bernard et VERLET, Martin (éd.), *Les spectres de Malthus : déséquilibres alimentaires, déséquilibres démographiques*. [en ligne]. EDI, Orstom, CEPED. 1991. pp. 375-396. Disponible à l'adresse: https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/carton07/34462.pdf

Articles scientifiques

AHMAD DAMBAZAU, Salisu, KRISHNANKUTTY, Jayasree et AJITHA, T, 2021. Social and Political Drivers Affecting Wheat Production in Nigeria. *Asian Journal of Agricultural Extension Economics & Sociology*. 23 décembre 2021. Vol. 39, pp. 212. DOI 10.9734/AJAEES/2021/v39i1230824.

AHMAD, Muhammad Tajuri et HAIE, Naim, 2018. Assessing the Impacts of Population Growth and Climate Change on Performance of Water Use Systems and Water Allocation in Kano River Basin, Nigeria. *Water*. décembre 2018. Vol. 10, no. 12, pp. 1766. DOI 10.3390/w10121766.

AKINDELE, S.T. et ADEBO, A., 2004. The Political Economy of River Basin and Rural Development Authority in Nigeria: A Retrospective Case Study of Owena-River Basin and Rural Development Authority (ORBRDA). *Journal of Human Ecology*. septembre 2004. Vol. 16, no. 1, pp. 55-62. DOI 10.1080/09709274.2004.11905716.

ALBERT, Okorie, ADAEZE, Louiemarie et OBIKE, Hillary, 2022. An assessment of the implications of the market focus of the Agricultural Promotion Policy on food security in Nigeria, 2016-2021. *International Journal of Business Management and Economic Review*. 2022. Vol. 04, no. 06, pp. 240-257. DOI 10.35409/IJBMER.2021.3337.

AUGÉ, Benjamin, 2015. Le pétrole au Nigeria, instrument de puissance et miroir d'une fragilité étatique. *Herodote*. Vol. n° 159, no 4, pp. 142-154.

BALANA, Bedru B. et OYEYEMI, Motunrayo A., 2022. Agricultural credit constraints in smallholder farming in developing countries: Evidence from Nigeria. *World Development Sustainability*. Vol. 1, p. 100012. DOI 10.1016/j.wds.2022.100012.

FALOLA, A., ACHEM, B., OLOYEDE, W. et OLAWUYI, G., 2017. Determinants of commercial production of wheat in Nigeria: a case study of Bakura local government Area, Zamfara State. *Trakia Journal of Science*. 2017. Vol. 15, no. 4, pp. 397-404. DOI 10.15547/tjs.2017.04.024.

HARUNA, S.A., ADEJUMO, B.A., CHUKWU, O. et OKOLO, C.A., 2017. Getting Out of the Nigerian "Wheat Trap": A Multi Disciplinary Approach. *International Journal of Engineering Research*. 2017. Vol. 6, no. 07, pp. 10.

IHUGBA, Okezie et NOSIKE, Austin, 2019. Total Government Spending On Agriculture and Its Output Growth in Nigeria. *American Based Research Journal*. [en ligne]. février 2019. Vol. 8, no. 2. [Consulté le 22 août 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.academia.edu/72546074/Total_Government_Spending_On_Agriculture_and_Its_Output_Growth_in_Nigeria

ILIYASU, Ibrahim et LAWAL, Saifullahi, 2020. Nigeria's Self-Sufficiency in Rice and Wheat: An Evaluation of Growth Enhancement Support Scheme (GESS) and Anchor Borrower Program (ABP). *Pakistan Journal of Humanities and Social Sciences*. 31 mars 2020. Vol. 8, no. 1, pp. 1-9. DOI 10.52131/pjhss.2020.0801.0096.

JAYASREE, K et TAJUDDEEN, A, 2021. Contemporary issues of wheat production in Nigeria: A review. *Western Balkan Journal of Agricultural Economics and Rural Development*. Vol. 11, pp. 12-21.

KEJI, Sunday Anderu et EFUNTADE, Olobunmi Omotayo, 2020. Agricultural output and government expenditure in Nigeria. *Journal of Perspectives on Financing and Regional Development*. 7 juin 2020. Vol. 8, no. 2, pp. 101-110. DOI 10.22437/ppd.v8i2.9106.

KIMMAGE, Kevin, 1991. The Evolution of the « Wheat Trap »: The Nigerian Wheat Boom. *Africa: Journal of the International African Institute*. 1991. Vol. 61, no. 4, pp. 471-501. DOI 10.2307/1160533.

KOLAWOLE, Are, 1993. Economic analysis of drylands farming in Nigeria with special reference to the accelerated wheat production programme in Kano and Kaduna states. *African Arid Lands*. 1 janvier 1993. No. 3/93, pp. 12.

MIKO, Sani, 2012. Self-sufficiency in local wheat production: myth or reality? In: *Agricultural Transformation in a Deregulated Economy: Prospects and Challenges*. Faculty of Agriculture, Bayero University, Kano, Nigeria. 5 novembre 2012. pp. 14-23.

MOGUES, T. et OLOFINBIYI, T., 2018. Analysis of the confluence between Nigeria's development strategies and its agricultural public expenditures. *African Journal of Food, Agriculture, Nutrition and Development*. 2018. Vol. 18, no. 3, pp. 13825-13841. DOI 10.4314/ajfand.v18i3.

MONNOYER, Marie-Christine et PHILIPPE, Jean, 1988. Nigeria : des ajustements douloureux. *Politique africaine*. juin 1988. No. 30, pp. 7.

MUSA, Junaidu, BABA, K. et BELI, S, 2014. Economic Analysis of Crop Production under Jibiya Irrigation Project, Katsina State, Nigeria. *Nigerian Journal of Basic and Applied Sciences*. 8 juillet 2014. Vol. 21, pp. 283. DOI 10.4314/njbas.v21i4.6

NOORT, Martijn W. J. et al., 2022. Towards Sustainable Shifts to Healthy Diets and Food Security in Sub-Saharan Africa with Climate-Resilient Crops in Bread-Type Products: A Food System Analysis. *Foods*. Vol. 11, no 2, p. 135. DOI 10.3390/foods11020135.

OGUNDIWIN, Ijeoma j et al., 2021. Agricultural Policy and Economic Growth of Nigeria. *KIU Journal of Social Sciences*. Vol. 7, no 3, pp. 19-29.

OHIMAIN, Elijah Ige, 2014. The prospects and challenges of cassava inclusion in wheat bread policy in Nigeria. *International Journal of Science, Technology and Society*. Vol. 2, no 1, pp. 6-17.

OKOLIE, Andrew C., 1995. Oil rents, international loans and Agrarian policies in Nigeria, 1970–1992. *Review of African Political Economy*. 1 juin 1995. Vol. 22, no. 64, pp. 199-212. DOI 10.1080/03056249508704121.

OLOMU, Michael Oluwaseun, EKPERIWARE, Moses Clinton et AKINLO, Taiwo, 2020. Agricultural sector value chain and government policy in Nigeria: issues, challenges and prospects. *African Journal of Economic and Management Studies*. 16 mars 2020. Vol. 11, no. 3, pp. 525-538. DOI 10.1108/AJEMS-03-2019-0103.

OLUNIYI, Esther Oyeronke et BALA, Muhammad Sani, 2021. Irrigation management in Nigeria: Lessons from the Kano River irrigation scheme. *Irrigation and Drainage*. 2021. Vol. 70, no. 3, pp. 517-523. DOI 10.1002/ird.2586.

ONYEKURU, N A et al., 2019. Effectiveness of Nigeria Policy on Substitution of Wheat for Cassava Flour in Bakery Products: Empirical Evidence from Enugu State, Nigeria. *Nigerian Agricultural Policy Research Journal*. Vol. 6, no 1, p. 12.

SILVA, João Vasco et al., 2023. Pathways to wheat self-sufficiency in Africa. *Global Food Security*. Vol. 37, p. 100684. DOI 10.1016/j.gfs.2023.100684.

UCHE, Chibuike U., 2012. British Government, British Businesses, and the Indigenization Exercise in Post-Independence Nigeria. *Business History Review*. Vol. 86, no. 4, pp. 745-771. DOI 10.1017/S000768051200181X.

WILLIAMS, Gavin, 1988. The World Bank in rural Nigeria, revisited: a review of the World Bank's Nigeria: agricultural sector review 1987. *Review of African Political Economy*. novembre 1988. Vol. 15, no. 43, pp. 42-67. DOI 10.1080/03056248808703790.

YAKUBU, Abdullahi, BABA, K.M. et MOHAMMED, Isiaka, 2016. Profitability of crop production under the Kano River Irrigation Project, Northern Nigeria. *Journal of Advances in Agriculture*. 30 juillet 2016. Vol. 6, pp. 963-972. DOI 10.24297/jaa.v6i2.5379.

Rapports, documents institutionnels, pré-publications, billets de blogs

ADERIBIGBE, Olomola, 2015. Understanding the framework for intergovernmental interactions in the implementation of Nigeria's Agricultural Transformation Agenda [en ligne]. International Food Policy Research Institute. [Consulté le 3 août 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.ifpri.org/publication/understanding-framework-intergovernmental-interactions-implementation-nigeria%E2%80%99s

BOLUWADE, Ebenezer, 2021. *Grain and Feed Update* [en ligne]. Lagos: United States Department of Agriculture. Disponible à l'adresse: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Update_Lagos_Nigeria_09-16-2021

BOLUWADE, Ebenezer, 2022. *Grain and Feed Annual* [en ligne]. Lagos: United States Department of Agriculture. Disponible à l'adresse: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Lagos_Nigeria_NI2022-0005.pdf

BUHARI, Muhammadu, 1984. GOVERNMENT RESPONSE TO ECONOMIC CRISIS: Text of the Budget Speech 1984 by the Head of State Major General Muhammadu BUHARI as reported in the National Concord of May 10, 11 and 12, 1984. *Africa Development / Afrique et Développement*. Septembre 1984. Vol. 9, no. 3, pp. 162-176.

CENTRAL BANK OF NIGERIA, 2015. *Inclusion of some imported goods and services on the list of items not valid for foreign exchange in the Nigerian foreign exchange market*. [en ligne]. 23 juin 2015. Disponible à l'adresse: https://www.cbn.gov.ng/out/2015/ted/ted.fem.fpc.gen.01.011.pdf

DAVID, Michael, 2011. *Crop Update*. United States Department of Agriculture.

Document 33: *Foreign Relations of the United States, 1977-1980*, 2010a. [en ligne]. United States of America Department of State. Volume XVII, Part 2, Sub-Saharan Africa. Disponible à l'adresse: https://history.state.gov/historicaldocuments/frus1977-80v17p2/d69

Document 69: *Foreign Relations of the United States, 1977-1980*, 2010b. [en ligne]. United States of America Department of State. Volume XVII, Part 2, Sub-Saharan Africa. Disponible à l'adresse: https://history.state.gov/historicaldocuments/frus1977-80v17p2/d69

Document 70: *Foreign Relations of the United States, 1977-1980*, 2010c. [en ligne]. United States of America Department of State. Volume XVII, Part 2, Sub-Saharan Africa. Disponible à l'adresse: https://history.state.gov/historicaldocuments/frus1977-80v17p2/d69

IBEANYI, Orji, 2023. *Nigeria. Grain and Feed Annual* [en ligne]. United States Department of Agriculture. NI2023-0006. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Lagos_Nigeria_NI2023-0006.pdf

JENANE, Chakib et OREDIPE, Adetunji A., 2022. Delivering development: collaboration the key to success in Nigeria's FADAMA projects. *World Bank Blogs*. [en ligne]. 13 janvier 2022. [Consulté le 23 juin 2022]. Disponible à l'adresse: https://blogs.worldbank.org/nasikiliza/delivering-development-collaboration-key-success-nigerias-fadama-projects

MOGUES, Tewodaj, MORRIS, Michael, FREINKMAN, Lev, ADUBI, Abimbola et EHUI, Simeon, 2008. *Agricultural public spending in Nigeria* [en ligne]. International Food Policy Research Institute. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.academia.edu/15914996/Agricultural_public_spending_in_Nigeria

NWOKO, Chinedum, IKEJIOFOR, Amarachi Grace, NNAJI, Nchedo Theresa et MOGUES, Tewodaj, 2018. *Federal government support for agriculture in Nigeria*. International Food Policy Research Institute.

NI2025-0003 : *Grain and Feed Annual*, 2025c [en ligne]. United States Department of Agriculture. Disponible à l'adresse : https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Lagos_Nigeria_NI2025-0003

NZEKA, Uche, 2012. *Nigeria Introduces Levy on Wheat Grain Imports* [en ligne]. United States Department of Agriculture. Disponible à l'adresse: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Nigeria%20Introduces%20Levy%20on%20Wheat%20Grain%20_Lagos_Nigeria_8-31-2012

NZEKA, Uche, 2013. *Nigeria Can Strengthen Economy via Wheat Trade Liberalization* [en ligne]. United States Department of Agriculture. Disponible à l'adresse: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Nigeria+Can+Strengthen+Economy+via+Wheat+Trade+Liberalization_Lagos_Nigeria_6-27-2013.pdf

NZEKA, Uche, 2014. *Grain and Feed Update* [en ligne]. United States Department of Agriculture. Disponible à l'adresse: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Update_Lagos_Nigeria_11-24-2014

NZEKA, Uche, 2019. *Nigeria Grain and Feed Annual* [en ligne]. United States Department of Agriculture. Disponible à l'adresse: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Grain%20and%20Feed%20Annual_Lagos_Nigeria_5-6-2019

OYEJIDE, Ademola, OGUNKOLA, Olawale et BANKOLE, Abiodun, 2005. Import prohibition as a trade policy instrument: the Nigerian experience. In: STOLER, Andrew L., LOW, Patrick et GALLAGHER, Peter

(éd.), *Managing the Challenges of WTO Participation: 45 Case Studies*. Cambridge: Cambridge University Press. pp. 438-449. WTO Internal Only. ISBN 978-0-521-86014-7.

Sub-Saharan Africa. Situation and Outlook Report, 1984. United States Department of Agriculture.

The Agriculture Promotion Policy (2016-2020), 2016. [en ligne]. Federal Ministry of Agriculture and Rural Development of Nigeria. Disponible à l'adresse: http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/nig165890.pdf

The Nigerian economy. A short history of how oil price and production determine the fate of a Nation, 2017. [en ligne]. budgiT. Disponible à l'adresse: https://yourbudgit.com/wp-content/uploads/2017/05/An-Analysis-of-Nigerias-Economy-and-Vulnerability-to-Oil.pdf

UKAID, KPMG et NIGERIAN INVESTMENT PROMOTION COMMISSION, 2020. Investment Opportunities in Nigeria's Wheat Value Chain. [en ligne]. janvier 2020. Disponible à l'adresse: https://nipc.gov.ng/wp-content/uploads/2020/07/Sector-Report-Wheat-.pdf

Wheat Production Survey in Nigeria, 2021. National Bureau of Statistics Nigeria.

Articles de presse

ABDULSALAMI AHOVI, Isa, 2021. Wheat importation must end by 2023, says Buhari. *The Guardian Nigeria News*. [en ligne]. 15 novembre 2021. [Consulté le 11 avril 2022]. Disponible à l'adresse: https://guardian.ng/features/wheat-importation-must-end-by-2023-says-buhari/

AJOBAJU, Jeph, 2021. Nigeria cultivates 0.02% of land for irrigation. *TheNiche*. [en ligne]. 19 juillet 2021. [Consulté le 7 juin 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.thenicheng.com/nigeria-cultivates-0-02-of-land-for-irrigation/

Bread strike threatens food supply, 2008. *The New Humanitarian*. [en ligne]. [Consulté le 7 avril 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.thenewhumanitarian.org/news/2008/05/05/bread-strike-threatens-food-supply

DEMAREE-SADDLER, Holly, 2019. Olam completes acquisition of Dangote Flour Mills. *World-Grain.com*. [en ligne]. 1 novembre 2019. [Consulté le 14 avril 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.world-grain.com/articles/12829-olam-completes-acquisition-of-dangote-flour-mills

EKUGBE, Gilbert, 2021. 'Why FG Lifted Ban on Importation of Wheat from US'. *This Day Live*. [en ligne]. 3 décembre 2021. [Consulté le 8 avril 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.thisdaylive.com/index.php/2021/12/03/why-fg-lifted-ban-on-importation-of-wheat-from-us/

FABBIAN, Liza, 2022. Nigeria: le train moderne entre Lagos et Ibadan. *RFI* [en ligne]. 23 mai 2022. Disponible à l'adresse : https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-afrique/20220523-c%C3%B4te-d-ivoire-le-lys-sassandra-seul-soutien-de-didier-drogba [consulté le 5 mai 2025].

HASSAN, Samuel, 2021. Buhari Vows to Stop Wheat Importation, Says It Costs Nigeria $2bn Annually. *AgroNigeria*. [en ligne]. 10 novembre 2021. [Consulté le 20 janvier 2022].

Disponible à l'adresse: https://agronigeria.ng/buhari-vows-to-stop-wheat-importation-says-it-costs-nigeria-2bn-annually/

IZUAKA, Mary, 2021. Nigeria's agric spending plan highest in four years but still far below AU benchmark. *Premium Times Nigeria*. [en ligne]. 15 octobre 2021. [Consulté le 9 août 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.premiumtimesng.com/agriculture/agric-news/490001-nigerias-agric-spending-plan-highest-in-four-years-but-still-far-below-au-benchmark.html

Les accusant de protectionnisme Les Etats-Unis prennent des sanctions contre le Brésil et menacent le Nigéria, 25 octobre 1988. *Le Monde.fr*. [en ligne]. [Consulté le 11 avril 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.lemonde.fr/archives/article/1988/10/25/les-accusant-de-protectionnisme-les-etats-unis-prennent-des-sanctions-contre-le-bresil-et-menacent-le-nigeria_4089126_1819218.html

MUHAMMAD, Mustapha, 2017. Boko Haram Conflict Cuts Nigeria Wheat Crop as Farmers Flee. *Bloomberg*. [en ligne]. 19 avril 2017. [Consulté le 18 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-04-19/boko-haram-conflict-erodes-nigeria-s-wheat-crop-as-farmers-flee

Nigeria's Wheat Value Chain's Growing Importance to Job Creation, Food Security, 06 mai 2021. *BusinessPost*. [en ligne]. [Consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse: https://businesspost.ng/economy/nigerias-wheat-value-chains-growing-importance-to-job-creation-food-security/

Nigeria: le nouveau port de Lekki s'impose dans le paysage régional, 2023*RFI* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230410-nigeria-le-nouveau-port-de-lekki-s-impose-dans-le-paysage-r%C3%A9gional [consulté le 17 juin 2025].

NOBLE, Kenneth B., 1989. WHEAT RIFT SPLITS NIGERIANS AND U.S. *The New York Times*. [en ligne]. 31 décembre 1989. [Consulté le 8 avril 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.nytimes.com/1989/12/31/world/wheat-rift-splits-nigerians-and-us.html

OBA, John, 2021. Nigeria needs N1.5trn to develop 500,000 hectares of irrigation land by 2030. *Blueprint Newspapers Limited*. [en ligne]. 26 décembre 2021. [Consulté le 9 juin 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.blueprint.ng/nigeria-needs-n1-5trn-to-develop-500000-hectares-of-irrigation-land-by-2030/

OCHAYI, Chris, 2013. FG to save N431bn from ban on wheat importation. *Vanguard News*. [en ligne]. 4 juin 2013. [Consulté le 9 juin 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.vanguardngr.com/2013/06/fg-to-save-n431bn-from-ban-on-wheat-importation/

ODUM, Fabian, 2015. Nigeria Has What It Takes To Produce Wheat, Says Dr. Olabanji. *The Guardian Nigeria News*. [en ligne]. 21 juin 2015. [Consulté le 8 avril 2022]. Disponible à l'adresse: https://m.guardian.ng/interview/nigeria-has-what-it-takes-to-produce-wheat-says-dr-olabanji/

OIRERE, Shem, 2022. Milling titans to merge in Nigeria. *World-Grain*. [en ligne]. 3 mars 2022. [Consulté le 1 avril 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.world-grain.com/articles/16567-milling-titans-to-merge-in-nigeria

OKAFOR, Tochukwu, 2022. Nigerians to spend more on bread, confectionaries as wheat prices soar. *Businessday NG*. [en ligne]. 4 mars 2022. [Consulté le 7 avril 2022]. Disponible à l'adresse: https://businessday.ng/agriculture/article/nigerians-to-spend-more-on-bread-confectionaries-as-wheat-prices-soar/

OKOJIE, Josephine, 2021. Wheat production and the Nigerian Economy. *Businessday NG*. [en ligne]. 28 avril 2021. [Consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse: https://businessday.ng/agriculture/article/wheat-production-and-the-nigerian-economy/

OLUROUNBI, Ruth, 2021. Dollar Rationing Pushes Nigeria Wheat Buyers to Parallel Market. *Bloomberg*. [en ligne]. 23 juin 2021. [Consulté le 15 février 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-06-23/nigeria-flour-millers-squeezed-by-central-bank-ban-on-imports

RUSSNAK, Jana et RUNGE, Tom, 2022. Pasta a favorite in Nigeria. *World Grain* [en ligne]. 16 août 2022. Disponible à l'adresse : https://www.world-grain.com/articles/17333-pasta-a-favorite-in-nigeria [consulté le 5 mai 2025].

SEMBÈNE, Elimane, 2023. Nigeria: l'Ukraine veut construire un terminal céréalier dans le port de Lekki, pour approvisionner l'Afrique. *Le 360 Afrique* [en ligne]. 28 juin 2023. Disponible à l'adresse : https://afrique.le360.ma/afrique-de-louest/nigeria/nigeria-lukraine-veut-construire-un-terminal-cerealier-dans-le-port-de-lekki-pour-approvisionner_VM3ZMK32UFAFDGEYEZ4NP3QSTQ/ [consulté le 24 juillet 2023].

SCHROEDER, Eric, 2024. BUA Foods expanding pasta plant in Nigeria. *Baking Business* [en ligne]. 26 septembre 2024. Disponible à l'adresse : https://www.bakingbusiness.com/articles/62391-bua-foods-expanding-pasta-plant-in-nigeria [consulté le 5 mai 2025].

TILOUINE, Joan, 2020. Le Nigeria paie très cher son addiction au pétrole. *Le Monde*. [en ligne]. 1 mai 2020. [Consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/05/01/le-nigeria-paie-tres-cher-son-addiction-au-petrole_6038391_3212.html

USIM, Uche, 2021. Addressing food insecurity, unemployment through brown revolution. *The Sun Nigeria*. [en ligne]. 16 novembre 2021. [Consulté le 15 avril 2022]. Disponible à l'adresse: https://www.sunnewsonline.com/addressing-food-insecurity-unemployment-through-brown-revolution/

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1. Données mondiales sur le commerce de blé 561
Annexe 2. Statistiques et bases de données 564
Annexe 3. Entretiens 565
Annexe 4. Accord de l'initiative céréalière de la mer Noire (*Black Sea Grain Initiative*) 568

Annexe 1. Données mondiales sur le commerce de blé

Tableau 42 Statistiques clés sur le blé dans les trois pays cibles (Algérie, Égypte, Nigeria), moyennes 2007-2008

Pays	Production totale (million de tonnes)	Production par habitant (kg/an)	Consommation totale (million de tonnes)	Consommation par habitant (kg/an)	Importations de blé (million de tonnes)	Valeur des imports de blé (milliard de dollars)	Autosuffisance en blé (%)
Algérie	2,12	61,5	7,71	183,1	5,71	2,13	27,6 %
Égypte	7,95	94,9	16,8	144,2	8,57	2,27	47,2 %
Nigeria	0,06	0	3,35	21,1	3,3	0,8	1,7 %

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source :** FAOstats, séries Bilans alimentaires

Tableau 43 Statistiques clés sur le blé dans les trois pays cibles (Algérie, Égypte, Nigeria), moyennes 2017-2018

Pays	Production totale (million de tonnes)	Production par habitant (kg/an)	Consommation totale (million de tonnes)	Consommation par habitant (kg/an)	Importations de blé (million de tonnes)	Valeur des imports de blé (milliard de dollars)	Autosuffisance en blé (%)
Algérie	3,43	82	11,3	178	7,77	1,8	30 %
Égypte	8,44	81	17,7	146,3	9,98	2,7	47,6 %
Nigeria	0,06	0	5,06	25,2	5,05	1,2	1,2 %

Réalisation : Jérémy Denieulle ; **Source :** FAOstats, séries Bilans alimentaires

Figure 152 Exportations mondiales de céréales et de blé entre 1961 et 2019, en valeur

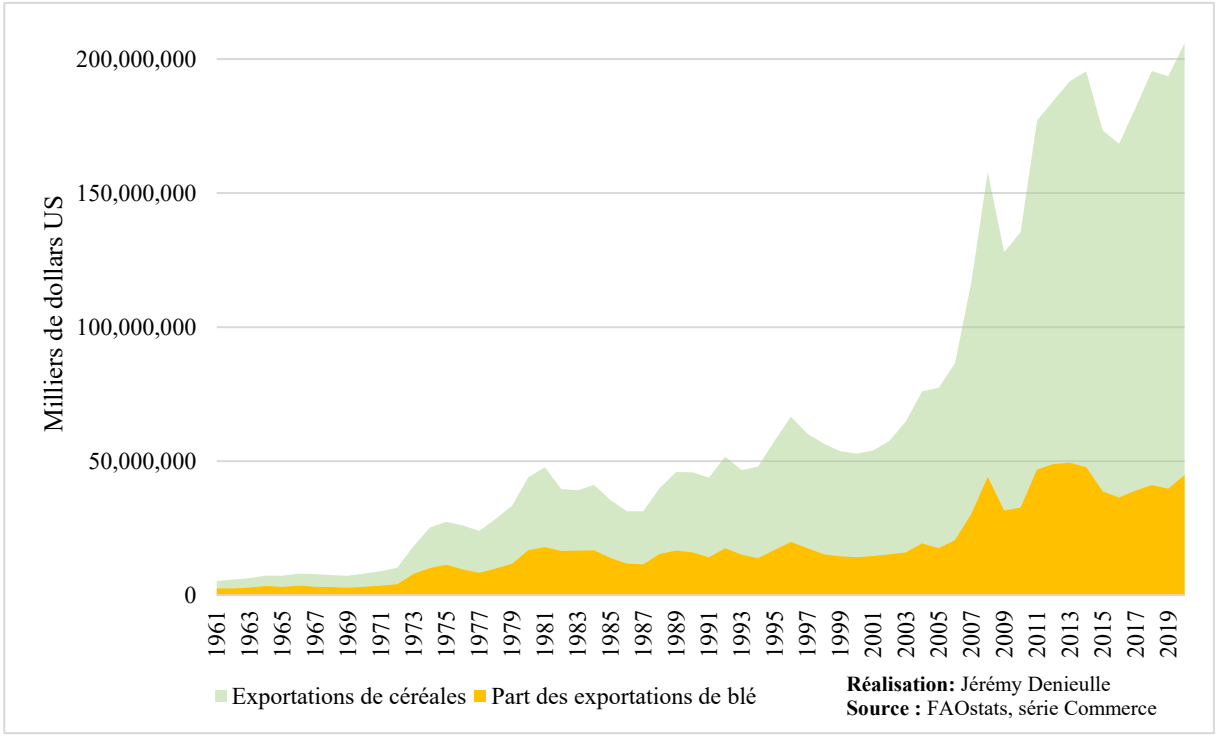

Figure 153 Consommation de blé dans le monde, 1961-2019

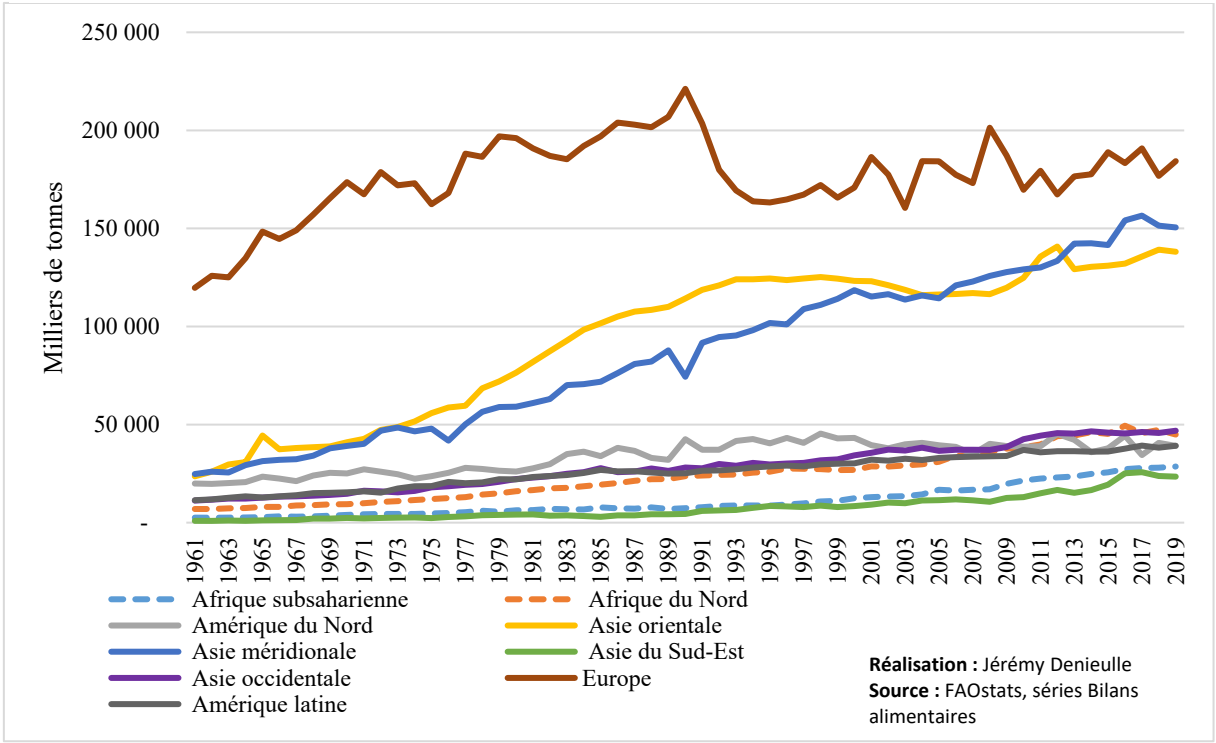

Figure 154 Consommation de blé dans le monde, par habitant et par an (1961-2019)

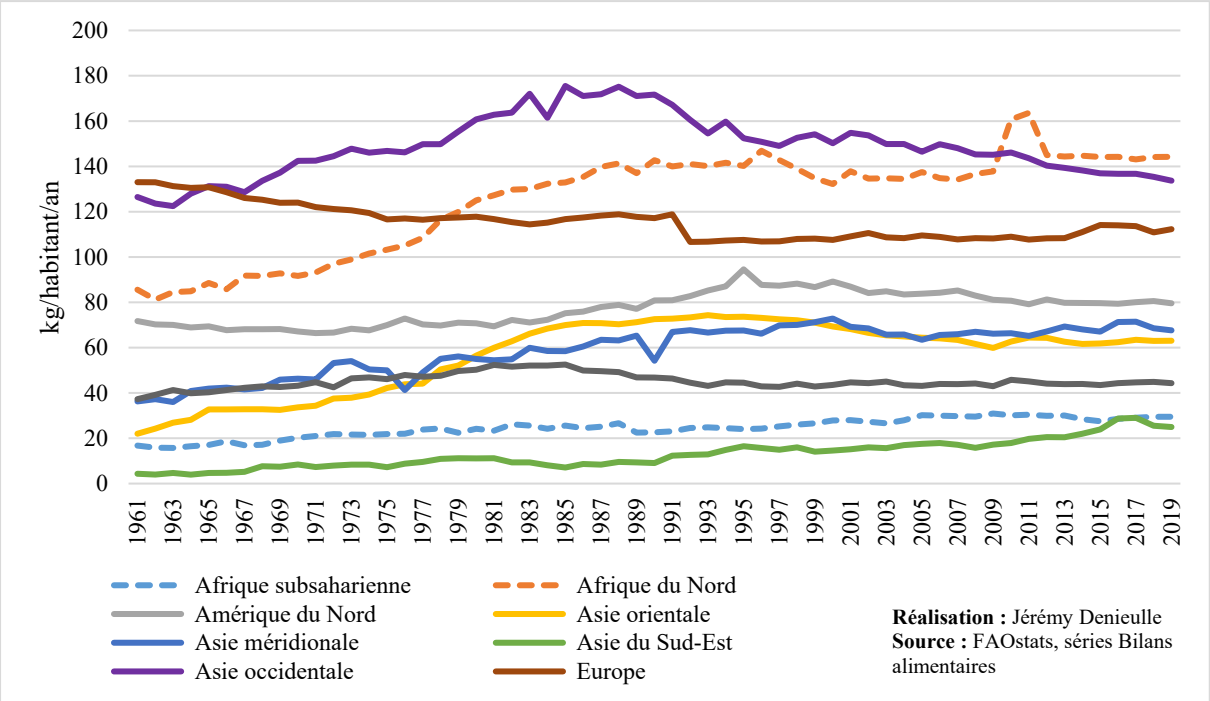

Figure 155 Croissance de la consommation de blé dans le monde par habitant et par an (1961-2019)

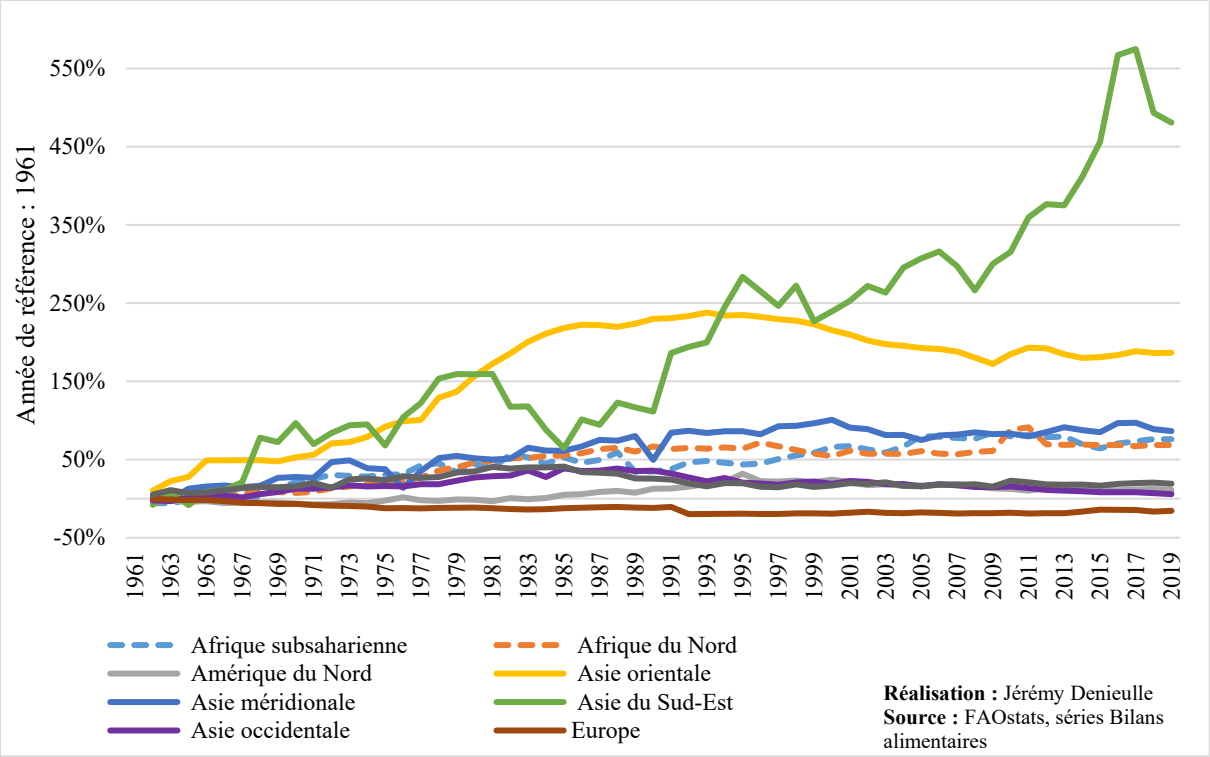

Annexe 2. Statistiques et bases de données

Deux bases statistiques sont prioritairement utilisées dans ce travail de thèse pour toutes les données relatives à l'agriculture ou au commerce de biens agricoles :

- La base de données FAOstat[1] : https://www.fao.org/faostat/fr/#data
- La base de données de l'USDA (*United States Department of Agriculture*) *Production, Supply & Distribution*, ou PS&D : https://apps.fas.usda.gov/psdonline/app/index.html#/app/advQuery

La base FAOstats est priorisée lorsque c'est possible. Elle est basée sur le bon vouloir des États qui transmettent à la FAO leurs données. Les données FAOstats sont toutes basées des années calendaires. La base de données PS&D de l'USDA offre des données plus récentes, sur la base du travail des antennes locales de l'USDA dans le monde. Les données USDA sont basées sur des années de commercialisation (*market year*), du 1er juin au 31 mai de l'année suivante.

Des différences peuvent exister entre les deux bases de données. Selon un statisticien de la FAO contacté par nos soins en mars 2022 :

> « Il existe plusieurs raisons pour lesquelles les données de la FAO peuvent différer de celles de l'USDA, notamment :
>
> 1. Concernant les données commerciales de la FAO, le Nigeria ne transmet pas ses données officielles de commerce. Dans ce cas, la FAO utilise ce que nous appelons des "données miroir", c'est-à-dire que les données d'importations visibles sur FAOSTAT correspondent à ce que d'autres pays ont déclaré comme exportations, par exemple de blé, vers le Nigeria. Et parce qu'il s'agit de données miroir sur les importations, nous appliquons un coefficient de 12 % pour refléter le coût CAF (coût, assurance et fret).
> 2. Les données commerciales de la FAO suivent l'année civile, tandis que celles de l'USDA suivent l'année de commercialisation (*marketing year*).
> 3. Les données officielles de la FAO proviennent des pays eux-mêmes, tandis que l'USDA peut utiliser d'autres sources. »

Afin de trouver les rapports des bureaux locaux de l'USDA utilisés dans cette thèse, nous nous reportons au *Global Agricultural Information Network* assuré par le *Foreign Agricultural Service* de l'USDA : https://gain.fas.usda.gov/#/home Des données proviennent ensuite de la Banque mondiale, notamment pour la démographie (https://donnees.banquemondiale.org/), de l'Observatoire de la complexité économique pour le commerce (https://oec.world/), de la base de données AQUASTAT hébergée par la FAO pour les données hydriques (https://www.fao.org/aquastat/fr/databases/maindatabase).

Enfin, lorsque c'est nécessaire et que c'est possible, des données proviennent de services statistiques officiels des pays étudiés. C'est le cas pour l'Algérie avec l'Office national des statistiques (https://www.ons.dz/), pour l'Égypte avec la *Central Agency for Public Mobilization and Statistics*, ou CAPMAS (https://www.capmas.gov.eg/), pour le Nigeria avec le *National Bureau of Statistics*, ou NBS (https://www.nigerianstat.gov.ng/).

[1] Il faut noter que les méthodes de calculs des séries Bilans alimentaires de FAOstat ont été modifiés à partir de 2010, ce qui peut causer des transitions brutales dans certains graphiques.

Annexe 3. Entretiens

Les entretiens sont présentés suivant un ordre chronologique.

Tableau 44 Tableau des entretiens semi-directifs réalisés pour la thèse

#	Fonction/Organisme[1]	Nom	Pays, régions, sujet concernés	Lieu de l'entretien	Date
1	Responsable régional FranceExportCéréales	GUIRAGOSSIAN Roland	Algérie, Égypte	Paris	29/06/2021
2	Président directeur général, Groupe Somdia	VILGRAIN Alexandre	Afriques, France	Paris	29/06/2021
3	Service achats, Groupe Somdia	LACHAUX Isabelle et PELLETIER Pierre	Afriques, France	Paris	01/07/2021
4	Chercheur au CIHEAM	BESSAOUD Omar	Algérie, Afrique du Nord	Visioconférence	19/07/2021
5	Ancien directeur de la Fondation FARM	DEBAR Jean-Christophe	Afriques	Paris	21/07/2021
6	Chercheuse spécialisée sur l'Égypte	RAMADAN Racha	Égypte	Visioconférence	22/07/2021
7	Responsable régional FranceExportCéréales	LEBEAU Yann	Nigeria, Afrique subsaharienne	Paris	26/07/2021
8	Chercheuse spécialisée sur les fronts pionniers égyptiens	ACLOQUE Delphine	Égypte	Paris	25/08/2021
9	Professeur émérite de l'Université Paris Nanterre	CHARVET Jean-Paul	Afriques	Visioconférence	03/02/2022
10	Chercheur au CIRAD	BRICAS Nicolas	Afriques, Nigeria	Visioconférence	22/03/2022
11	CEO, Dairy Hills	EMMANUEL Kelvin	Nigeria	Visioconférence	26/02/2022
12	Chercheur de l'INRA à la retraite spécialisé sur le Nigeria	EGG Johny	Nigeria	Visioconférence	24/03/2022

[1] Sont indiquées les fonctions occupées par l'interviewé au moment de l'entretien.

13	Journaliste économique, Bloomberg	OLUROUBI Ruth	Nigeria	Visioconférence	25/03/2022
14	Journaliste économique Businessday Nigeria	OJEWALE Caleb	Nigeria	Visioconférence	07/04/2022
15	Assistant technique à la CEDEAO (Abuja)	BIO GOURA Soulé	Nigeria, Afrique de l'Ouest	Visioconférence	08/04/2022
16	Trader céréalier	Anonyme	Algérie, Égypte	Paris	03/05/2022
17	Chercheur du Lake Chad Research Institute	MALA Kachalla Kyari	Nigeria	Visioconférence	05/05/2022
18	Directeur Crown Flour Mills (Olam)	PANDE Ashish	Nigeria	Visioconférence	06/05/2022
19	Chef de projet agriculture à l'Agence française de développement (Abuja)	YEGBEMEY Evince	Nigeria	Visioconférence	13/05/2022
20	Deputy Director du Department of Cereals and Field Crops, ministère fédéral de l'Agriculture et du Développement rural du Nigeria	ALIYU Fatima	Nigeria	Visioconférence	03/06/2022
21	Chercheur en agronomie	Prof. MAGAJI M.D.	Nigeria	Visioconférence	30/06/2022
22	Conseillère agricole à l'ambassade de France au Nigeria	DARRACQ Sonia	Nigeria	Visioconférence	28/07/2022
23	Président de la Wheat Farmers Association Nigeria	MUHAMMAD Salim	Nigeria	Visioconférence	28/07/2022
24	Spécialiste de l'agriculture, ancien cadre Limagrain	BONJEAN Alain	Afriques	Paris	22/10/2022
25	Ancien Deputy Director chez ICARDA	VON GJINKEL Marteen	Afriques	Visioconférence	09/11/2022
26	Chercheur, Université de Regina	MAGNAN André	Commerce international de blé	Visioconférence	18/04/2023

27	Directeur de l'Agrifood Economics Division de la FAO	LABORDE David	Commerce international de blé, Afriques	Visioconférence	19/08/2024
28	Agriculture Market Information System (AMIS), FAO	POULLAIN Alexis	Commerce international de blé	Visioconférence	19/09/2024
29	Journaliste agriculture, Agence ECOFIN	OLODO Espoir	Afrique subsaharienne	Visioconférence	24/09/2024
30	Chercheure, Université de Waterloo	CLAPP Jennifer	Commerce international de blé	Visioconférence	05/22/2024
31	Chercheur, Université de Biskra (Algérie)	BENMEHAIA Amine	Algérie	Visioconférence	05/12/2024
32	Agriculteur et président de la Fédération des grandes cultures et cultures industrielles (Algérie)	HAROUN Mohamed	Algérie	Visioconférence	26/12/2024
33	Conseiller agricole de l'ambassade de France en Algérie	FIAT Laurent	Algérie	Visioconférence	14/01/2025

Annexe 4. Accord de l'initiative céréalière de la mer Noire (*Black Sea Grain Initiative*)[1]

Initiative on the Safe Transportation of Grain and Foodstuffs from Ukrainian Ports

1. The Parties to this Initiative are the Republic of Türkiye, the Russian Federation and Ukraine as proposed by the Secretary-General of the United Nations.

2. This Initiative is based on agreements of parties of the International Convention for the Safety of Life at Sea, 1974, as amended, (SOLAS), Regulations XI-2/11 and the International Ship and Port Facility Security Code (ISPS Code), Part B, paragraph 4.26;

3. The purpose of this Initiative is to facilitate the safe navigation for the export of grain and related foodstuffs and fertilizers, including ammonia from the Ports of Odesa, Chernomorsk and Yuzhny ("the Ukrainian ports").

4. The Parties recognize the role of the Secretary-General of the United Nations in securing the discussions for this initiative and request his further assistance in its implementation, in the furtherance of the humanitarian mission of the United Nations and subject to its authorities and mandates.

5. To achieve the purposes of this Initiative, and to provide for the safe navigation of vessels carrying grain and foodstuffs, the Parties agree as follows:

Primary Aspects of the Initiative

A. This Initiative assumes that all Parties will provide maximum assurances regarding a safe and secure environment for all vessels engaged in this Initiative. Prior to operations commencing, a coordination structure will be established. A Joint Coordination Centre (JCC) shall be set up in Istanbul under the auspices of the United Nations and includes representatives of the Parties and the United Nations. The JCC shall conduct general oversight and coordination of this Initiative. Each Party and the United Nations will be represented in the JCC by one senior official and an agreed upon, required number of personnel.

B. Inspection teams will be set up in Türkiye. The inspection teams in Türkiye will consist of representatives from all Parties and the UN. Vessels will transit to and enter the Ukrainian ports in line with the JCC-approved schedule upon the vessels' inspection by an Inspection Team. The primary responsibility of the Inspection Teams will be to check for the absence of unauthorised cargoes and personnel on board vessels inbound to or outbound from the Ukrainian ports.

C. All activities in Ukrainian territorial waters will be under authority and responsibility of Ukraine. The Parties will not undertake any attacks against merchant vessels and other civilian vessels and port facilities engaged in this Initiative. Should demining be required, a

[1] Source du texte, en langue anglaise : https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/black_sea_grain_initiative_full_text.pdf [Consulté le 06/06/2025]

minesweeper of another country, agreed by all Parties, shall sweep the approaches to the Ukrainian ports, as necessary.

D. Merchant vessels will be prior registered in the JCC, verifying their details and confirming their loading port, having liaised closely with port authorities. Vessels will be technically monitored for the duration of their passage. Vessels will proceed through the maritime humanitarian corridor, agreed by all Parties. The JCC will develop and disseminate a detailed operational and communications plan, including identification of safe harbours and medical relief options.

E. To prevent any provocations and incidents, the movement of vessels transiting the maritime humanitarian corridor will be monitored by the Parties remotely. No military ships, aircraft, unmanned aerial vehicles (UAV) may approach the maritime humanitarian corridor closer than a distance agreed by the JCC, without the authorization of the JCC, and after consultation with all Parties.

F. Should any suspicious activities, or non-compliance with the rules of this operation or emergencies occur on a vessel transiting the maritime humanitarian corridor, depending on its location, upon the request of a Party to the JCC and under international maritime law, the Parties will provide the required assistance to the crew or conduct an inspection against the security guarantees.

G. All merchant vessels taking part in this Initiative shall be subject to inspection conducted by an Inspection Team in the harbours determined by Türkiye at the entry/exit to/from the Turkish strait.

H. This initiative will remain in effect for 120 days from the date of signature by all Parties and can be extended automatically for the same period, unless one of the Parties notifies the other of the intent to terminate the initiative, or to modify it.

I. Nothing in this Initiative will be deemed as a waiver, express or implied, of the privileges and immunities of the United Nations, and the Parties will ensure that the Initiative does not entail any liabilities for the United Nations.

Done in Istanbul on the 22nd day of July, 2022

TABLE DES FIGURES ET DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 Évolution de la consommation de blé dans les grandes régions d'Afrique (1961-2022)..... 49
Figure 2 Évolution de la consommation de blé en Afrique occidentale (1961-2022)..... 50
Figure 3 Évolution de la consommation de blé en Afrique orientale (1961-2022)..... 50
Figure 4 Évolution de la consommation de blé en Afrique du Nord (1961-2022) 52
Figure 5 Évolution de la consommation par habitant de blé, maïs et riz en Afrique subsaharienne (1961-2019)..... 55
Figure 6 Évolution de la consommation par habitant de blé, maïs et riz en Afrique du Nord (1961-2019) 55
Figure 7 Évolution de la consommation par habitant de blé, maïs et riz en Afrique de l'Ouest (1961-2019)..... 56
Figure 8 Évolution de la consommation par habitant de blé, maïs et riz en Afrique de l'Est (1961-2019) 56
Figure 9 Évolution de la population et du taux d'urbanisation dans les principales régions d'Afrique (1960-2020) 57
Figure 10 Relation entre la consommation de blé par habitant et par an et le taux d'urbanisation en Afrique (moyennes 2010-2019) 59
Figure 11 Relation entre la consommation de blé par habitant et par an et le taux d'urbanisation en Afrique subsaharienne (moyennes 2010-2019)..... 60
Figure 12 Part du blé parmi les envois de céréales via l'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial vers l'Afrique subsaharienne et du Nord (1988-2015)..... 64
Figure 13 Part de l'aide alimentaire dans les importations de blé en Afrique (1988-2015) 65
Figure 14 Évolution de la consommation et de la production de blé en Afrique du Nord (1961-2020) 70
Figure 15 Évolution de la consommation et de la production de blé en Afrique subsaharienne (1961-2020)..... 70
Figure 16 Évolution des importations de blé en Afrique (1961-2021)..... 71
Figure 17 Évolution de la part de l'Afrique du Nord dans les importations totales de blé du continent africain (1960-2021) 71
Figure 18 Contribution calorique journalière et dépendance aux importations pour les principaux produits de base en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord (moyenne 2015-2020) 72
Figure 19 Part de marché des dix plus grands exportateurs de blé à destination de l'Afrique du Nord (haut) et de l'Afrique subsaharienne (bas) (cumul 2017-2021) 74
Figure 20 Production, importation et consommation (par an et par habitant) de blé au Maroc (1961-2020)..... 82
Figure 21 Taux d'autosuffisance en blé des grandes régions d'Afrique (1961-2020) 83
Figure 22 Évolution de l'indice de prix FAO sur les céréales (janvier 1990-avril 2023) 85
Figure 23 Coût de l'importation du blé pour les grandes régions d'Afrique (1961-2021) 85
Figure 24 Indices des prix pour les principales denrées de base (janvier 2020-mars 2023)..... 88
Figure 25 Consommation de blé en Algérie et taux d'évolution par décennie (1961-2022) 98
Figure 26 Évolution de la population totale et urbaine de l'Algérie (1960-2023)..... 99

Figure 27 Consommation de blé par an et par habitant en Algérie et en Afrique du Nord (1961-2022) 100
Figure 28 Indice de l'inflation alimentaire annuelle en Algérie entre 1989 et 2001..... 101
Figure 29 Part du blé au sein des apports caloriques journaliers moyens des Algériens (1961-2022) 103
Figure 30 Évolution de la consommation de semoule, de farine et de pain (baguette de 250 gr) (*in* Bekkis 2023, p. 108) 104
Figure 31 Consommation, importations et taux d'autosuffisance en blé de l'Algérie (1961-2022) ... 108
Figure 32 Importations de farine de blé et de méteil par l'Algérie (1961-2003) 110
Figure 33 Importations de blé de l'Algérie en quantités et en valeur (1961-2022)..... 114
Figure 34 Fournisseurs de blé de l'Algérie en 2018/2019 (haut) et en 2022/2023 (bas) 119
Figure 35 Prix du blé (HRW) et du pétrole (Brent) sur les marchés mondiaux (janv. 1990-nov. 2024) 120
Figure 36 Évolution du budget de l'État algérien (1990-2020) 121
Figure 37 Sennedjem et son épouse Iy-Néferti représentés dans les champs d'Iaru, le monde de l'Au-Delà, en train de semer et de récolter du blé (~1295-1213 av. J.-C.). Photographie par Charles K. Wilkinson, Metropolitan Museum of Art (domaine public)..... 127
Figure 38 Consommation de blé en Égypte et taux d'évolution par décennie (1961-2022) 132
Figure 39 Évolution de la population totale et urbaine de l'Égypte (1960-2023)..... 133
Figure 40 Consommation de blé par an et par habitant en Égypte et en Afrique du Nord (1961-2022) 134
Figure 41 Part du blé au sein des apports caloriques journaliers moyens des Égyptiens (1961-2022) 135
Figure 42 Consommation, importations et taux d'autosuffisance en blé de l'Égypte selon les données FAO (1961-2022) 137
Figure 43 Consommation, importations et taux d'autosuffisance en blé de l'Égypte selon les données USDA (1960-2025)..... 137
Figure 44 Bilan blé égyptien : superficie cultivée, production, rendements (1961-2023)..... 143
Figure 45 Exportations de farine de blé de l'Égypte 145
Figure 46 Production et collecte publique du blé égyptien (2009-2025) 146
Figure 47 Importations de farine de blé par l'Égypte (1961-2023)..... 147
Figure 48 Importations égyptiennes de blé par le GASC et le secteur privé (2009-2025)..... 149
Figure 49 Importations de blé de l'Égypte en quantités et en valeur (1961-2023) 156
Figure 50 Évolution de la balance commerciale agricole nigériane (1961-1985) 168
Figure 51 Importations de céréales (toutes confondues) au Nigeria (1961-1985)..... 169
Figure 52 Évolution de la consommation de blé au Nigeria (1960-1985)..... 170
Figure 53 Importations de céréales du Nigeria et part des importations dans la consommation apparente du pays entre (1961-1985) 173
Figure 54 Importations des principales céréales par le Nigeria entre (1961-1985)..... 173
Figure 55 Total des aides au développement consacrées à l'agriculture nigériane (1973-2019)..... 179
Figure 56 Évolution de la part du blé, en valeur, dans les importations agricoles totales du Nigeria (1961-1985)..... 182
Figure 57 Évolution de la consommation et de l'importation de blé au Nigeria (1961-2022)..... 183
Figure 58 Évolution de la population totale et urbaine du Nigeria (1960-2020)..... 190

Figure 59 Part du blé et des céréales dans les apports caloriques journaliers moyens des Nigérians (1961-2021) 193
Figure 60 Stand de nouilles instantanées Indomie, campus de l'Université d'Ibadan, Nigeria, septembre 2022 194
Figure 61 Utilisation du train de la ligne Ibadan-Lagos pour la publicité d'Indomie, Ibadan, septembre 2022 195
Figure 62 Part de l'Afrique du Nord au sein des grandes données africaines sur le blé (1961-2019) 205
Figure 63 Évolution de la production de blé dans les régions d'Afrique (1961-2021) 205
Figure 64 Consommation et taux d'autosuffisance en blé dans les Afriques (1961-2019) 206
Figure 65 Afrique subsaharienne : surfaces récoltées en blé, production et rendements (1961-2021) 207
Figure 66 Afrique du Nord : surfaces récoltées en blé, production et rendements (1961-2021) 207
Figure 67 Production de blé du *Big 5* subsaharien (1961-2021) 208
Figure 68 Production de blé des pays d'Afrique du Nord (1961-2021) 209
Figure 69 Couverture terrestre de l'Afrique du Nord (2022) 222
Figure 70 Terres arables disponibles par personne en Afrique du Nord (1961-2021) 223
Figure 71 Rendements en blé des pays d'Afrique du Nord (1961-2022) 224
Figure 72 Consommation, importations et taux d'autosuffisance en blé de l'Éthiopie (1961-2022) . 226
Figure 73 Ressources de la filière éthiopienne du blé (1960-2024) 228
Figure 74 Production, superficies récoltées et rendements nationaux moyens en blé de l'Éthiopie (1961-2022) 229
Figure 75 Utilisations du blé en Éthiopie (1961-2022) 231
Figure 76 Utilisation du blé par les producteurs éthiopiens (pourcentage de la production totale) 2014/2015 232
Figure 77 Importations de blé de l'Éthiopie en quantité et en valeur (1961-2022) 234
Figure 78 Principaux exportateurs de blé à destination de l'Éthiopie, en cumul de quantités, 1998-2002 235
Figure 79 Principaux exportateurs de blé à destination de l'Éthiopie, en cumul de quantités, 2018-2022 235
Figure 80 Périodes de plantation et de récolte du blé éthiopien 239
Figure 81 Exportations intra-africaines de produits agricoles par catégories de produits (2003-2022) (milliards USD) 246
Figure 82 Consommation totale de céréales et de blé en Afrique subsaharienne (1961-2022) 249
Figure 83 Surfaces de production céréalières en Afrique (1961-2021) 250
Figure 84 Une boulangerie dans les rues de Thiès, Sénégal, juin 2024 253
Figure 85 Algérie : surface récoltée en blé, production et rendements (1961-2022) 258
Figure 86 Production de blé dur et de blé tendre en Algérie (1962-2020) 259
Figure 87 Rendements en blé des pays du Maghreb (1961-2022) 264
Figure 88 Part des terres arables laissées en jachère au Maghreb (2001-2022) 266
Figure 89 Évolution du stress hydrique de l'Algérie (1970-2021) 268
Figure 90 Superficies équipées de systèmes d'irrigation en Algérie (1961-2022) 272
Figure 91 Égypte : superficie récoltée en blé, production et rendements (1961-2023) 288
Figure 92 Ressources en eau renouvelable disponible par personne et par an en Égypte (1967-2021) 289

Figure 93 Utilisations d'engrais par superficie de terres en culture en Égypte (1961-2022)..... 293
Figure 94 Égypte : production, rendements du blé et taux d'évolution annuels moyens (1961-2023) 298
Figure 95 Égypte : superficies cultivées en blé et taux d'évolution annuels moyens (1961-2023) 298
Figure 96 Taux d'autosuffisance en blé de l'Égypte durant les principales périodes politiques (1961-2022)..... 299
Figure 97 Importations commerciales et via l'aide alimentaire internationale de blé par l'Égypte (1949-1978)..... 301
Figure 98 Balance commerciale agricole de l'Égypte (milliers de dollars) (1961-2023) 303
Figure 99 Valeur des exportations égyptienne de riz et de coton (milliers de dollars) (1961-2023).. 303
Figure 100 Capture d'écran de la vidéo du State Information Service sur la cérémonie d'ouverture de la saison des récoltes du blé en présence du président Sissi, Sharq el-Oweinât, 2023 325
Figure 101 Déficit de blé au Nigeria (1961-2022) 330
Figure 102 Calendrier des principales cultures du Nigeria..... 331
Figure 103 Nigeria : surface récoltée en blé, production et rendement (1961-2020)..... 332
Figure 104 Bilan blé nigérian durant la période de l'AWPP et du *wheat ban* (1985-1994) 350
Figure 105 Bilan blé nigérian à la suite de l'AWPP (1995-2019) 353
Figure 106 Bilan blé nigérian durant la période de l'ABP et de l'APP (2014-2019)..... 355
Figure 107 Dépenses prévues et réelles du gouvernement fédéral du Nigeria dans l'agriculture en milliards de naira 360
Figure 108 Indice d'évolution des importations de blé des grandes régions du monde (1961-2023) 366
Figure 109 Exportations françaises de blé (1961-2023)..... 370
Figure 110 Bilan blé français : production, rendements, surfaces cultivées (1961-2023)..... 371
Figure 111 Exportations de blé français vers l'Union européenne et les pays tiers (2007-2025)..... 371
Figure 112 Place du blé français dans les dynamiques mondiales et européennes de production et d’exportation (1961-2023) 372
Figure 113 Évolution des exportations françaises de blé vers l'Afrique (1986-2023)..... 373
Figure 114 Part des différentes régions d'Afrique dans les exportations totales françaises de blé (1986-2023)..... 374
Figure 115 Exportations de blé français vers les pays tiers (2013-2023)..... 376
Figure 116 Production, consommation et importations de blé en Chine (2009-2025) 377
Figure 117 Évolution des exportations de blé français vers ses cinq plus importants marchés africains (1986-2023) 378
Figure 118 Exports mensuels de blé français vers la Chine (2013-2023)..... 378
Figure 119 Importations algériennes de blé français (1986-2023) 386
Figure 120 Chargements mensuels de blé tendre pour l'Algérie (05/2019-08/2023)..... 387
Figure 121 Origine du blé importé par l'Algérie (2015-2023) 388
Figure 122 Exportations de blé vers la Chine par la France et l'Australie (1986-2023) 390
Figure 123 Production, rendements et superficies cultivées en blé aux États-Unis (1961-2023) 392
Figure 124 Part des États-Unis dans l'exportation et la production mondiale de blé (1961-2023).... 398
Figure 125 Part des régions d'Afrique dans les exportations de blé étatsunien (1986-2023)..... 399
Figure 126 Répartition géographique des exportations de blé étatsunien (1967-2024)..... 401
Figure 127 Part de l'Afrique et de l'Afrique du Nord au sein des importations mondiales de blé (1961-2023)..... 401

Figure 128 Exportations de blé étatsunien vers le Nigeria et l'Égypte (1967-2024) 402
Figure 129 Les 10 marchés les plus importants à l'export pour le blé étatsunien (2010-2024) 403
Figure 130 Parts de marché des blés étatsunien et russe en Égypte et au Nigeria (1986-2021) 405
Figure 131 Indices d'évolution des exportations de blé vers l'Afrique de la France, des États-Unis et de la Russie (2002-2021) 408
Figure 132 Production, rendements et superficies cultivées en blé en Russie (1961-2023) 411
Figure 133 Importations et exportations de produits agricoles de la Russie, en valeur (1961-2023) 413
Figure 134 Évolution de la production et des exportations de blé russe (1961-2023) 414
Figure 135 Part de la Russie dans la production et l'exportation de blé dans le monde (1961-2023) 415
Figure 136 Exportations de blé russe vers les grandes régions d'Afrique (1998-2021) 417
Figure 137 Importations égyptiennes de blé et part provenant des États-Unis ou de la Russie (1986-2021) 418
Figure 138 Évolution des exportations de blé russe vers l'Afrique (1998-2021) 418
Figure 139 Part des régions d'Afrique dans les exportations totales de blé russe (1998-2021) 419
Figure 140 Principaux exportateurs de blé russes avant l'invasion de l'Ukraine (haut) et après (bas) 425
Figure 141 Part de l'Ukraine dans la production et l'exportation de blé dans le monde (1992-2023) 429
Figure 142 Évolution de la production et des exportations de blé ukrainien (1992-2023) 429
Figure 143 Exports de grains (orge, maïs et blé) de l'Ukraine entre janvier 2021 et mai 2023 433
Figure 144 Exportations de grains ukrainiens sous l'égide de l'initiative céréalière de la mer Noire, par ports (août 2022-juillet 2023) 434
Figure 145 Évolution du prix du blé (rendu Rouen) durant la guerre en Ukraine (janvier 2021-mars 2025) 437
Figure 146 Exportations mensuelles de blé et de maïs de l'Ukraine (janv. 2022-mai 2025) 439
Figure 147 Typologie des vulnérabilités africaines face aux conséquences de la guerre en Ukraine 443
Figure 148 Importations, stocks de fin de campagne et production de blé de l'Algérie (2016/17 à 2025/26) 446
Figure 149 Importations mensuelles de blé de l'Égypte (janv. 2022-avr. 2024) 448
Figure 150 Prix du blé en livres égyptiennes et en dollars US (janv. 2022-mai 2024) 449
Figure 151 Parts de la France (et de l'UE à 27), de la Russie (et de l'Ukraine) et des États-Unis dans les exportations mondiales de blé (1961-2023) 459
Figure 152 Exportations mondiales de céréales et de blé entre 1961 et 2019, en valeur 562
Figure 153 Consommation de blé dans le monde, 1961-2019 562
Figure 154 Consommation de blé dans le monde, par habitant et par an (1961-2019) 563
Figure 155 Croissance de la consommation de blé dans le monde par habitant et par an (1961-2019) 563

Cartes

Carte 1 Distribution des oasis et origines hypothétiques des blés du Sahara 45
Carte 2 Consommation de blé dans les Afriques, en moyenne, entre 2016 et 2020 51
Carte 3 Nombre d'habitants et pourcentage de la population urbaine en Afrique (2020) 58
Carte 4 Part du blé dans les apports caloriques en 2020 (en kcal/personne/jour) 73

Carte 5 Les 20 principaux flux d'importations de blé à destination de l'Afrique (2021) et importations moyennes annuelles (2017-2021) 76
Carte 6 Typologie des importateurs de blé en Afrique du Nord et au Moyen-Orient 77
Carte 7 Le Nigeria : entre agriculture, industrie pétrolière et insécurités 167
Carte 8 Localisation des principales industries de transformation du blé au Nigeria 191
Carte 9 La production mondiale de blé en 2022-2023 202
Carte 10 Grandes étapes historiques de la diffusion de la culture du blé dans le monde 204
Carte 11 Production moyenne annuelle de blé et taux d'autosuffisance moyens durant la période 2017-2021, en tonnes et en pourcentage 210
Carte 12 Zones propices à la culture du blé en Afrique, selon le modèle IIASA FAO GAEZ 211
Carte 13 Production, importation de blé et rente pétro-gazière en Algérie 257
Carte 14 Production de blé et aménagements hydrauliques en Égypte 286
Carte 15 Topographie du bassin du Nil et principaux barrages 291
Carte 16 Localisation des principaux fronts pionniers agricoles égyptiens (*in* Acloque 2022, *Geoconfluences*) 323
Carte 17 La production nigériane de blé dans les systèmes d'irrigation à grande échelle du nord du pays 329
Carte 18 Les projets d'irrigation pour la production de blé et les bassins fluviaux du Nord Nigeria (*in* Andræ, Beckman 1985, p. 92) 340
Carte 19 Les principales destinations du blé français, en valeur (2001-2020-2022) 375
Carte 20 Les principales destinations du blé étatsunien, en valeur (2001-2020-2022) 400
Carte 21 Les principales destinations du blé russe, en valeur (2001-2020-2022) 420
Carte 22 Conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur l'industrie d'exportation du blé ukrainien 430
Carte 23 Dépendance des pays africains aux blés russes et ukrainiens avant l'invasion de l'Ukraine (moyenne 2017-2021) 441

Schémas

Schéma 1 Les dimensions géopolitiques et géoéconomiques de l'alimentation : le cas du blé dans les Afriques 29
Schéma 2 Représentation schématique de la chaîne de valeur globale du blé 34
Schéma 3 Acteurs et influences autour de la hausse de la consommation de blé dans les Afriques 68
Schéma 4 Le blé pour les États d'Afrique du Nord (AdN) : contrat social et dépendances 80
Schéma 5 Représentation de la filière algérienne du blé et de ses acteurs 107
Schéma 6 Représentation de la filière égyptienne du blé et de ses acteurs. Moyennes 2020/21 à 2023/24 (milliers de tonnes) 141
Schéma 7 La réforme de 2014 du système des subventions alimentaires égyptien 163
Schéma 8 Le *wheat trap* nigérian : processus et acteurs de l'enracinement du blé dans les années 1970 et 1980 180
Schéma 9 Le *wheat ban* de 1987-1991 : les acteurs en présence 185
Schéma 10 La chaîne de valeur du blé au Nigeria 195
Schéma 11 Représentation de la chaîne de valeur du blé éthiopienne et de ses acteurs 227
Schéma 12 Analyse SWOT du secteur de la production du blé éthiopien 230

Schéma 13 Analyse SWOT du secteur de la commercialisation du blé éthiopien 233
Schéma 14 Analyse SWOT de la production de blé au Nigeria 337

Tableaux

Tableau 1 Part des dépenses des ménages pour le blé, le maïs, le riz et le manioc au Kenya, au Malawi, au Mozambique et en Zambie (%) 61
Tableau 2 Indices de consommation selon les quintiles de dépenses totales en milieu urbain, dans 14 pays d'Afrique de l'Ouest (Q1 = 100) 62
Tableau 3 Évolution des envois d'aide alimentaire vers l'Afrique, en moyenne (milliers de tonnes) (1988-2015) 65
Tableau 4 Cumul des exportations de blé vers l'Afrique par les plus importants exportateurs mondiaux entre 2017 et 2021 (tonnes) 74
Tableau 5 Typologie des pays d'Afrique du Nord utilisée par le Schéma 4 79
Tableau 6 Emblavures en céréales dans l'Algérie coloniale (moyennes annuelles par période quinquennale) 96
Tableau 7 Part des céréales dans les exportations de l'Algérie coloniale 97
Tableau 8 Évolution des prix du pain, de la semoule et du lait conditionné en sachet de 1984 à 2018 (en DA courants) 101
Tableau 9 Répartition de la dépense alimentaire annuelle moyenne par tête en produits céréaliers, en dinars algériens, en 2011 106
Tableau 10 Structuration de l'industrie de transformation céréalière algérienne en 2021 111
Tableau 11 Évolution de la balance commerciale agricole et alimentaire de l'Algérie (2000-2023, moyennes annuelles, milliards USD) 117
Tableau 12 Top 5 des fournisseurs de blé de l'Algérie (1990-2000-2010-2020) 118
Tableau 13 Taux de croissance annuel de la consommation totale (% des volumes) 134
Tableau 14 Évolution de la balance commerciale agricole et alimentaire de l'Égypte (2000-2023, moyennes annuelles, milliards USD) 156
Tableau 15 Top 5 des fournisseurs de blé de l'Égypte (1990-2000-2010-2020) 158
Tableau 16 Évolution du système de subvention aux produits de base égyptien et du pain *baladi* (1941-2024) 160
Tableau 17 Indices officiels des prix de l'alimentation au Nigeria (base 100 : 1975) 171
Tableau 18 Comparaison de l'évolution des prix de la farine, du blé étatsunien et de l'alimentation nigériane (1975-1983) (1975 : base 100) 171
Tableau 19 Parts des principaux exportateurs dans le commerce mondial de blé et de farine, moyenne sur 5 ans entre 1978/79 et 1982/83 174
Tableau 20 Systèmes de production de blé dans une sélection de pays d'Afrique subsaharienne 212
Tableau 21 Estimations des pertes post-récolte en blé pour le *Big 5* subsaharien, 2015-2022 220
Tableau 22 Exemples d'aliments et de boissons produits en Afrique subsaharienne avec des céréales africaines 251
Tableau 23 Indicateurs de l'état des ressources naturelles (foncier, eau) au Maghreb en 2022 265
Tableau 24 Importations de blé dur de l'Algérie, par origines, en tonnes (2019-2024) 270
Tableau 25 Évolution des types de superficies irriguées en Algérie (2000-2016) (en hectares) 273

Tableau 26 Évolution de la structure foncière de l'agriculture en Égypte, 1979 (zone supérieure du tableau) et 2010 (zone inférieure du tableau) 305
Tableau 27 Valeur des principaux produits agricoles exportés par l'Égypte (2019-2021) (millions de dollars) 311
Tableau 28 Récapitulatif de l'historique de la politique agricole égyptienne sur le blé et sa production (1952-aujourd'hui) 313
Tableau 29 Bilan blé du Nigeria entre 1961 et 2019 332
Tableau 30 Estimations des surfaces cultivées en blé et de production pour 13 États du Nord du Nigeria 334
Tableau 31 Facteurs sociaux et politiques identifiés par l'étude de Ahmad Dambazau et al., 2021 (p. 216) 335
Tableau 32 Les 12 River Basin Development Authorities du Nigeria, et les trois plus importants bassins en ce qui concerne la production de blé 343
Tableau 33 Les différentes administrations du Nigeria et leur rapport au blé (1970-2021) 348
Tableau 34 Les principaux objectifs et champs d'action de l'*Agricultural Transformation Agenda* ... 352
Tableau 35 Rétrospective des principales politiques agricoles du Nigeria (1960-2023) 356
Tableau 36 Nouveau cahier des charges de l'OAIC à partir de novembre 2022 387
Tableau 37 Part des États-Unis dans la production et les exportations mondiales de blé, par décennies (1961-2023) 404
Tableau 38 Exportations annuelles moyennes de blé russe par décennies (1820-1913) 409
Tableau 39 Place de l'Ukraine dans les exportations mondiales de produits agricoles (2018-2019, en volume) 428
Tableau 40 État de l'industrie portuaire ukrainienne au lendemain de l'invasion de février 2022 432
Tableau 41 Situation d'une sélection de pays africains face aux importations de blé en 2020 442
Tableau 42 Statistiques clés sur le blé dans les trois pays cibles (Algérie, Égypte, Nigeria), moyennes 2007-2008 561
Tableau 43 Statistiques clés sur le blé dans les trois pays cibles (Algérie, Égypte, Nigeria), moyennes 2017-2018 561
Tableau 44 Tableau des entretiens semi-directifs réalisés pour la thèse 565

Encadrés

Encadré 1 Les "ABCD", géants du commerce mondial de grains 81
Encadré 2 La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) 245
Encadré 3 Le groupe public algérien pétrogazier Sonatrach, première entreprise d'Afrique, investi dans l'agriculture saharienne 278
Encadré 4 Journalisme et liberté de la presse en Égypte depuis 2011 317
Encadré 5 La politique agricole commune (PAC) : genèse, mécanismes et contribution à la puissance agricole française 369

TABLE DES MATIERES

Introduction générale 11
Définition de l'objet d'étude 13
Contexte et intérêt de cette thèse 22
Approches méthodologiques 30
Partie I Le blé dans la mondialisation et dans les recompositions alimentaires des Afriques : adoptions, enracinements, dépendances 39
Introduction de la partie I 40
1. Le blé dans les Afriques : diversité des trajectoires, émergence de dépendances 42
1.1. Héritages divers et mondialisation : évolutions différenciées des consommations de blé dans les Afriques 42
1.1.1. Étapes historiques de la présence du blé dans les Afriques 43
1.1.1.1. L'arrivée du blé en Afrique du Nord à partir de la période du Néolithique 43
1.1.1.2. En Afrique subsaharienne, une consommation plus récente 47
1.1.2. Évolutions, tendances et cartographie de la consommation de blé dans les Afriques depuis 1961 48
1.1.2.1. Les Afriques, toujours plus consommatrices de blé 48
1.1.2.2. Les causes plurielles de l'augmentation de la consommation de blé 52
a) La compétitivité du prix du blé relativement aux autres céréales 54
b) La hausse de la population 57
c) La progression de l'urbanisation 57
d) L'augmentation des revenus des populations et la participation accrue des femmes au marché du travail 61
e) Les effets secondaires de l'aide alimentaire sous forme de blé ou de farine 63
1.2. À la poursuite du blé, les Afriques dans la mondialisation agricole 69
1.2.1. La dépendance croissante des Afriques pour répondre à la demande céréalière . 69
1.2.1.1. La structuration des importations africaines : d'où provient le blé ? 73
1.2.1.2. Les filières d'importation de blé africaines : acteurs, mécanismes et enjeux commerciaux 77
1.2.2. Impacts, risques et incertitudes liés à la dépendance au blé importé 83
Conclusion du chapitre 1 90
2. Pain et politique : dynamiques politiques, alimentaires et dépendances en Algérie 92
2.1. Trajectoire de la consommation du blé et du pain en Algérie : de l'introduction coloniale à la démocratisation 92

2.1.1. Origines et ancrage historique de la consommation de blé : l'héritage coloniale du pain, le blé « plante colonisatrice, grande plante du peuplement » ? 93

2.1.2. Une demande en croissance continue : transformations démographiques, politiques et alimentaires depuis l'indépendance 97

2.1.2.1. L'évolution de la demande algérienne en blé : l'enracinement au-delà du seul facteur démographique 98

2.1.2.2. La démocratisation du blé tendre et l'évolution des régimes alimentaires 102

2.2. La dépendance au blé importé et ses implications pour la sécurité alimentaire et la paix sociale en Algérie 106

2.2.1. Les acteurs et les mécanismes de la filière du blé : régulation nationale, dépendance internationale 106

2.2.1.1. Une filière toujours sous fort contrôle public : acteurs clés et organisation globale 108

2.2.1.2. La filière d'importation du blé, le retour du monopole étatique 113

2.2.2. Défis géopolitiques et sécuritaires de la dépendance au blé : vulnérabilités externes, enjeux de stabilité internes 117

2.2.2.1. Vulnérabilités externes : une géopolitique des marchés internationaux 117

2.2.2.2. Fragilités internes : sécurité alimentaire, paix sociale et contraintes budgétaires 121

Conclusion du chapitre 2 124

3. Héritages historiques et mutations contemporaines de la consommation égyptienne de blé : un produit stratégique sous haute tension 126

3.1. De grenier à blé à premier importateur mondial : dynamiques et enracinement de la dépendance égyptienne au blé 126

3.1.1. De la centralité du pain : héritages historiques et dynamiques au long cours du « grenier à grains » égyptien 127

3.1.2. L'Égypte face à sa dépendance croissante au blé importé depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle 131

3.2. Une filière blé sous tensions croissantes : dépendance aux importations et impératifs de sécurité intérieure 139

3.2.1. Une filière duale : organisation des chaînes de valeur de la filière égyptienne du blé et logiques d'approvisionnement 139

3.2.1.1. Construction et segmentation de la filière égyptienne du blé autour de l'État 142

3.2.1.2. La filière d'importation du blé, vers une gouvernance incertaine ? 149

3.2.2. Face à la dépendance, des vulnérabilités externes et des enjeux de stabilité internes 154

3.2.2.1. Vulnérabilités externes : la dépendance à l'extérieur face à une situation budgétaire complexe 155

3.2.2.2. De la stabilité interne : le pain *baladi*, instrument et enjeu de paix sociale 159

Conclusion du chapitre 3 164

4. L'enracinement du blé et la dérive rentière de l'économie nigériane 166

4.1. Le *wheat trap* : l'enracinement fulgurant du pain dans les années 1970 et 1980 168

4.1.1. La rapide transformation de la demande en blé 170

4.1.2. Des intérêts convergeant vers l'enracinement des importations de blé 174

4.2. L'évolution du *wheat trap* : un enracinement plus profond et à la structure nouvelle ?181

4.2.1. S'extraire du piège : volontés politiques, intérêts économiques 181

4.2.2. L'approfondissement du *wheat trap* ? 189

Conclusion du chapitre 4 196

Conclusion de la partie I 197

Partie II Produire, importer ou arbitrer ? Les politiques agricoles et alimentaires africaines face à la dépendance au blé importé 199

Introduction de la partie II 200

1. Produire ou dépendre ? La production de blé dans les Afriques entre volontarisme et limites structurelles 203

1.1. Cartographie et dynamiques de la production de blé dans les Afriques : évolutions, limites, potentialités 203

1.1.1. La production africaine de blé : un important potentiel d'augmentation… 204

1.1.2. … dans un environnement en général peu adapté à la culture du blé 216

1.1.2.1. Les contraintes majeures à l'augmentation de la production de blé en Afrique subsaharienne 217

a) Contraintes abiotiques 217

b) Contraintes biotiques 218

c) Contraintes socio-économiques 219

1.1.2.2. Les contraintes majeures à l'augmentation de la production de blé en Afrique du Nord 221

a) Contraintes biotiques et abiotiques 221

b) Contraintes socio-économiques 223

1.2. Ambitions productives et réalités agricoles : vers une reconfiguration des stratégies face à la dépendance ? 224

1.2.1. La filière éthiopienne du blé : un potentiel grenier africain ? 225

1.2.1.1. Séquence d'activités de la filière éthiopienne du blé 228

1.2.1.2. L'espace géographique et géoéconomique de la filière 231

1.2.1.3. Le contexte institutionnel de la filière 236

a) Le régime impérial d'Haïlé Sélassié Ier (1950-1975) 236

b) Le régime Derg et l'omniprésence de l'État socialiste (1975-1990) 237

c) Depuis 1991, la libéralisation partielle de la filière 238

1.2.1.4. La gouvernance de la filière 239

1.2.1.5. Conclusion de l'analyse de la filière éthiopienne du blé 240

1.2.2. Face à des déficits croissants dans toutes ses régions et à une dépendance accrue aux marchés mondiaux, les Afriques doivent-elles produire plus de blé ? 242

Conclusion du chapitre 1 253

2. La quête de l'autosuffisance en blé en Algérie : stratégies agricoles et vulnérabilités persistantes 255

2.1. Politiques agricoles et défis structurels de la production de blé en Algérie 255

2.1.1. Historique de la production algérienne de blé et évolutions politiques post-indépendance 256

2.1.1.1. Les années 1960 et 1970 : d'une agriculture autogérée vers une agriculture étatisée 259

2.1.1.2. Les années 1980 et 1990 : libéralisation et programmes d'ajustements structurels 260

2.1.1.3. Depuis les années 2000 : l'agriculture comme moteur de la croissance ? 261

2.1.2. Défis de la production locale : changements climatiques et dépendance aux précipitations 264

2.2. Acteurs, stratégies et enjeux politiques autour de la production de blé 268

2.2.1. L'autosuffisance en blé dur : du discours vers la stratégie politique ? 269

2.2.2. L'épine dorsale du projet d'autosuffisance algérien : vers le désert pour nourrir la nation, la construction d'un « *hinterland* » saharien (Kouzmine et al. 2009) 274

Conclusion du chapitre 2 281

3. La production de blé en Égypte : entre volontarisme agricole, résilience contrainte et mise en récit politique 283

3.1. Un espace agricole sous tension : pressions foncières, hydriques, démographiques et géopolitiques 284

3.1.1. Les limites systémiques de l'appareil productif égyptien rareté des ressources, changements climatiques et inconnues (géo)politiques 284

3.1.1.1. Conséquences des changements climatiques sur la production égyptienne de blé et sur les ressources en eau du pays 289

3.1.2. Le grand barrage de la Renaissance, la remise en cause de l'hydro-hégémonie égyptienne sur les eaux du Nil 291

3.2. Produire, nourrir, gouverner : le blé au cœur des politiques agricoles égyptiennes..... 296

3.2.1. Des politiques agricoles contraintes : entre volontarisme affiché et ambitions souveraines contrariées 297

3.2.1.1. L'ère nassérienne (1952/1954-1970) : l'agriculture socialiste face au défi céréalier 299

3.2.1.2. L'ère el-Sadate et l'*infitah* (1970-1981) : ouverture économique, l'exception agricole ? 301

3.2.1.3. L'ère Moubarak (1981-2011) : la libéralisation agricole et l'enracinement de la dépendance structurelle aux importations 304

3.2.1.4. Transition révolutionnaire et présidence Morsi (2011-2013) : l'autosuffisance en blé dans une stratégie de rupture 308

3.2.1.5. L'ère al-Sissi (2013-aujourd'hui) : la sécurité céréalière entre volontarisme et pragmatisme face à des crises successives 310

3.2.1.6. Conclusion sur l'évolution historique des politiques égyptiennes sur le blé ... 314

3.2.2. L'autosuffisance en blé comme récit politique : projets pharaoniques et militarisation de l'agriculture 316

3.2.2.1. Le blé, produit stratégique et levier de légitimation politique 317

3.2.2.2. Produire dans le désert : réalités productives et contradictions d'une stratégie volontariste 322

Conclusion du chapitre 3 326

4. Des investissements massifs dans l'agriculture nigériane jusqu'aux constats d'échec : la dépendance comme seul horizon ? 328

4.1. Du blé au Nigeria : malgré les difficultés, des investissements colossaux 328

4.1.1. La production nigériane de blé, difficultés et opportunités 330

4.1.1.1. Quels potentiels de production pour le blé nigérian ? 333

4.1.1.2. Les limites de la production de blé au Nigeria 335

4.1.2. Des investissements majeurs dans des projets d'irrigation massifs en réaction à la hausse des importations 337

4.2. L'entretien du mythe de l'autosuffisance, ou l'approfondissement de l'enracinement des importations 347

4.2.1. Produire du blé, un engagement national ou mythe politique ? 348

4.2.2. Entre sous-financement chronique et désengagement : les politiques agricoles à l'épreuve des réalités économiques..... 356

Conclusion du chapitre 4 361

Conclusion de la partie II 362

Partie III La diplomatie céréalière à l'œuvre : stratégies des grandes puissances du blé à destination des Afriques 365

Introduction de la partie III 366

1. La France : le recul stratégique ? 368

1.1. Après la Seconde Guerre mondiale, la construction d'un excédent céréalier français et d'une filière d'exportation 368

1.1.1. Cartographie des exportations françaises de blé vers les Afriques : un débouché fondamental 373

1.2. La diplomatie économique française sous tension : quelles ambitions ? 379

1.3. L'influence française en Afrique fragilisée et contestée, l'exemple des flux d'exportation de blé vers l'Algérie 384

Conclusion du chapitre 1 390

2. Les États-Unis : la fin d'une hégémonie céréalière ? 392

2.1. Le blé comme vecteur de puissance : de l'aide alimentaire à la diplomatie d'influence 393

2.1.1. L'âge d'or du *soft power* céréalier étatsunien : aide alimentaire, surplus structurels et hégémonie agricole 394

2.1.2. Le blé étatsunien vers l'Afrique : après la fin de la guerre froide, un long déclin 399

2.2. Nouvelles compétitions et marginalisation : la fin de l'hégémonie ? 403

Conclusion du chapitre 2 407

3. La Russie : le blé au cœur de la stratégie africaine de Moscou 409

3.1. La montée en puissance de la Russie et la conquête de nouveaux marchés 410

3.1.1. À partir des années 2000, la renaissance agricole russe 411

3.1.2. À la reconquête de sa puissance agricole : le retour de la Russie sur les marchés céréaliers, dans le monde et en Afrique 417

3.2. Le blé comme arme diplomatique : la stratégie céréalière russe à destination de l'Afrique 421

Conclusion du chapitre 3 425

4. Le blé dans la guerre en Ukraine : un révélateur stratégique des recompositions géopolitiques mondiales 427

4.1. Chaos, adaptation et contournements : la logistique céréalière à l'épreuve de la guerre 428

4.1.1. Première phase : la logistique portuaire à l'arrêt (février 2022-juillet 2022)..... 431

4.1.2. Seconde phrase : le corridor céréalier de l'ONU, *Black Sea Grain Initiative* (juillet 2022-juillet 2023) 434

4.1.3. Troisième phrase : fin du corridor, la logistique portuaire de nouveau à l'arrêt (juillet 2023-septembre 2023) 436

4.1.4. Quatrième phase : corridor ukrainien, reprise des exportations maritimes (octobre 2023-aujourd'hui) 438
4.2. Les vulnérabilités africaines face aux ondes de choc de la guerre 440
4.2.1. En Algérie, les effets délétères de la dépendance atténués par la rente pétrolière 445
4.2.2. La guerre en Ukraine comme révélatrice de la fragilité du pacte social égyptien basé sur le pain 447
4.2.1. Au Nigeria, la guerre russo-ukrainienne exacerbe les vulnérabilités existantes du secteur agricole 451
4.3. Blé, guerre et puissances : vers un système alimentaire mondial marqué par la conflictualité ? 453
Conclusion du chapitre 4 458
Conclusion de la partie III 459
Conclusion générale 462
Retours sur la problématique et les éléments clés 463
Les apports de la thèse 464
Problèmes structurels et enjeux géopolitiques durables 466
1. Une dépendance renforcée par la fragilité des chaînes d'approvisionnement ... 467
2. Face à la hausse de la consommation, le déficit comme seul horizon ? 467
3. Le rôle central du blé dans les équilibres sociopolitiques internes 468
4. L'instrumentalisation géopolitique du commerce international de blé 468
Propositions de scénarios prospectifs à l'horizon 2040 469
1. Vers une poursuite des trajectoires actuelles ? Dépendances renforcées et vulnérabilités accrues 469
2. Diversification et réorientation (partielle ?) des régimes alimentaires 470
3. Régionalisation partielle et nouvelles alliances stratégiques, un monde multipolaire 471
4. Exacerbation des rivalités : vers des « guerres du blé » ? 472
5. Synthèse prospective : vers quels futurs pour les dépendances africaines au blé ? 473
Limites, pistes d'approfondissement et perspectives de recherche 473
Bibliographies 475
Bibliographie générale 475
Ouvrages et chapitres d'ouvrages 475
Articles scientifiques 482

Rapports, documents institutionnels, pré-publications, billets de blogs 491
Articles de presse 505
Bibliographie Algérie 516
Ouvrages et chapitres d'ouvrages 516
Articles scientifiques 519
Rapports, documents institutionnels, pré-publications, billets de blogs 522
Articles de presse 525
Bibliographie Égypte 530
Ouvrages et chapitres d'ouvrages 530
Articles scientifiques 534
Rapports, documents institutionnels, pré-publications, billets de blogs 538
Articles de presse 544
Bibliographie Nigeria 551
Ouvrages et chapitres d'ouvrages 551
Articles scientifiques 551
Rapports, documents institutionnels, pré-publications, billets de blogs 554
Articles de presse 556
Annexes 559
Table des annexes 560
Annexe 1. Données mondiales sur le commerce de blé 561
Annexe 2. Statistiques et bases de données 564
Annexe 3. Entretiens 565
Annexe 4. Accord de l'initiative céréalière de la mer Noire (*Black Sea Grain Initiative*) 568
Table des figures et des illustrations 570
Figures 570
Cartes 574
Schémas 575
Tableaux 576
Encadrés 577
Table des matières 578

Céréales et pouvoirs. Géopolitique et géoéconomie du blé dans les Afriques

Cette thèse propose, à la croisée de la géopolitique et de la géoéconomie, une lecture des dépendances croissantes au blé des Afriques. Céréale en forte progression sur le continent, notamment dans les espaces urbains où elle tend à se banaliser, le blé permet d'interroger les articulations entre dynamiques alimentaires, commerciales et géopolitiques. L'approche retenue s'attache à comprendre comment les enjeux de pouvoir (entre États, mais aussi entre acteurs économiques) se superposent à des logiques de marché, dans un contexte de reconfiguration de la mondialisation. Ce travail repose sur une démarche multiscalaire et comparative, articulant les échelles continentale et mondiale avec l'étude approfondie de trois cas nationaux (Algérie, Égypte et Nigeria), choisis en raison de leur statut de principaux importateurs de blé du continent et de la diversité de leurs trajectoires vis-à-vis de cette céréale. Fondée sur une approche pluridisciplinaire mêlant géographie, économie ou sciences politiques, la méthodologie combine entretiens de terrain, exploitation de plusieurs bases statistiques et mobilisation de larges corpus bibliographiques organisés par pays et par thématiques. La thèse s'articule en trois volets : l'examen des dynamiques de consommation et de dépendance aux importations ; l'étude des politiques publiques africaines pour limiter leur vulnérabilité ; et l'exploration des stratégies des grands exportateurs. Elle met ainsi en lumière les implications géopolitiques et géoéconomiques de cette dépendance, en montrant comment le commerce de blé participe à la reconfiguration des rapports de pouvoir et aux déséquilibres alimentaires persistants sur le continent africain.

Blé, agriculture, géopolitique, Afrique, sécurité alimentaire, chaînes de valeur globales

Cereals and powers: geopolitics and geoeconomics of wheat in Africa

This thesis offers an analysis of Africa's growing dependence on wheat, at the intersection of geopolitics and geoeconomics. Wheat, a cereal crop that is rapidly gaining ground on the continent, particularly in urban areas where it is becoming increasingly commonplace, provides an opportunity to examine the links between food systems, trade, and geopolitical dynamics. The approach seeks to understand how power relations (between states, but also among economic actors) intersect with market logics, within a context of reconfigured globalization. This work is based on a multi-scale and comparative framework, combining continental and global scales with an in-depth study of three national cases (Algeria, Egypt, and Nigeria), chosen because of their status as the continent's main wheat importers and the diversity of their trajectories with regard to this cereal. Based on a multidisciplinary approach combining geography, economics, and political science, the methodology combines field interviews, the use of several statistical databases, and the mobilization of extensive bibliographic corpora organized by country and theme. The dissertation is structured around three parts: the analysis of consumption dynamics and import dependency; the study of African public policies aimed at reducing vulnerability; and the exploration of the strategies of major exporters. It thus highlights the geopolitical and geoeconomic implications of this dependency, showing how wheat trade contributes to the reconfiguration of power relations and to persistent food imbalances on the African continent.

Wheat, agriculture, geopolitics, Africa, food security, global value chains

Discipline : GEOGRAPHIE

Spécialité : Géopolitique

Université de Reims Champagne-Ardenne

HABITER - EA 2076

57 rue Pierre Taittinger - 51100 REIMS